Revue d'histoire diplomatique

Société d'histoire générale et d'histoire ...


Dei
Sub Numine
Viget

REVUE
D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

REVUE

D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

ANGERS, IMP. A. BURDIN ET Cie, RUE GARNIER, 4.

REVUE

D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

PUBLIÉE PAR LES SOINS

DE LA

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

TROISIÈME ANNÉE

PARIS
BUREAU DE LA REVUE
10, BOULEVARD RASPAIL, 10
(Square du Bon-Marché)

1889

LA POLITIQUE DE LA RUSSIE

EN 1800

D'APRÈS UN DOCUMENT INÉDIT

Je soumets la pièce ci-jointe à la curiosité et à la critique des lecteurs de la *Revue*. Bien que le manuscrit que j'ai entre les mains ne soit point original, l'authenticité et l'exactitude de la pièce elle-même ne me paraissent pas douteuses. La communication m'en a été faite par l'héritier direct du baron Fain, chef du cabinet de l'empereur Napoléon Ier, qui l'avait trouvé précieusement conservée dans les papiers de son aïeul.

D'ailleurs, la situation politique qui y est exposée correspond exactement à ce que l'histoire nous apprend des relations internationales de la Russie, à la date qui figure en tête du document sous la signature de l'empereur Paul Ier, comme aux dispositions de ce bizarre souverain à ce moment critique de son règne. Tout fait donc croire que nous tenons ici une pièce confidentielle rédigée dans l'intimité de Paul, et dont un agent indiscret ou corrompu aura donné connaissance au général Bonaparte.

C'est bien, en effet, à la fin de l'année 1800 que le fils de la grande Catherine (si peu digne de lui succéder), après s'être engagé avec passion dans la coalition européenne contre la France, se rejeta brusquement, avec un emportement égal, dans une voie toute opposée. Se plaignant d'avoir été mal secondé par l'Angleterre et l'Autriche, il éprouvait contre ses deux alliés une irritation qu'il n'essayait pas de dissimuler, et par suite de

la même réaction, c'était un véritable attrait qu'il ressentait pour le guerrier illustre que la France avait mis à sa tête de tels, depuis le coup d'État du 18 Brumaire.

Tels sont bien les sentiments qui se montrent dans les notes jetées en marge du document. Tout y porte l'empreinte de ce caractère violent et de cette imagination désordonnée. Quant au projet d'alliance avec la France, exposé dans le mémoire lui-même, on sait qu'il fut un instant mis à exécution, et ne fut interrompu que par la fin imprévue de l'Empereur lui-même.

Quel est maintenant celui des conseillers de Paul Ier auquel il faut attribuer la rédaction même du mémoire ? Qui était assez avant dans sa confiance et autorisé à lui tenir un langage assez libre pour lui faire, au sujet de sa conduite depuis son avènement au trône, de véritables remontrances ! C'est un point que nos lecteurs et nos correspondants russes sont mieux que nous en mesure de résoudre. Cette phrase, qu'on trouve à la page 7, « j'acquiers par là un nouveau titre à votre confiance et à la légende que *vous avez daigné ajouter à mes armes* », les mettront aisément, je crois, sur la voie de la découverte. Quel est l'homme d'État russe de cette époque qui ait reçu pour lui-même et pour sa famille cette marque de la faveur du souverain ? Il doit être facile de le savoir.

Duc de Broglie.

MÉMOIRE

A L'EMPEREUR PAUL

V. M. I. m'a demandé hier des détails sur la situation où se trouve la Russie à l'égard des autres puissances, en m'engageant à y joindre mes réflexions et à indiquer les moyens que je croirais propres, tant à défendre la Russie contre les tentatives que pourraient faire des puissances jalouses de sa gloire, qu'à la mettre en état de faire tourner à son profit les troubles auxquels l'Europe est en proie.

En marge est écrit de la main de l'empereur Paul : « J'approuve votre « plan en tout point « et désire que vous « le mettiez à exécu- « tion. Dieu veuille « que cela soit ainsi. » Signé : Paul. Confirmé par l'empereur à Gotsch'na, le 2 octobre 1800.

J'exposerai en peu de mots les relations de la Russie avec les autres puissances du Nord :

La Suède n'est nullement à craindre pour la Russie. Elle n'a jamais agi contre elle de son propre mouvement et n'a été, lorsqu'elle a montré des dispositions hostiles, que l'instrument des autres puissances.

Le Danemark, sous le gouvernement des deux Bernstorf, a reconnu que la guerre ne pouvait que lui être préjudiciable. Il a tourné ses vues vers le commerce et ce système lui a été, proportion gardée, plus avantageux encore qu'à l'Angleterre. Manquant de forces, le Danemark n'a pas osé tenter d'agrandir ses possessions ; accoutumé de longtemps à craindre la Suède, il entretient une marine pour se mettre en défense de ce côté. Il sera, par conséquent, de l'intérêt de cette puissance de vivre en bonne intelligence avec la Russie. Elle l'a démontré en consentant, l'été dernier, à la demande que lui fit V. M. I. de se joindre aux puissances alliées pour agir hostilement contre la France. Dans tous les cas, la Russie pourrait maintenir ces deux États

dans sa dépendance en menaçant le cabinet de Copenhague de vendre la Norwège à la Suède, et celui de Stockholm d'engager la Prusse à envahir la Poméranie.

La Hollande, depuis le jour où la France en a pris possession, lui est demeurée soumise, et il est à croire qu'elle continuerait de l'être dans le cas de la paix générale.

Quant à l'Espagne, l'esprit du roi, du peuple et du ministère l'ont livrée à la France.

Les Anglais l'effaceront.

Le Portugal étant dans une espèce de léthargie, ne peut être ni utile ni nuisible.

Les autres puissances du Midi sont réduites à un tel état d'affaiblissement qu'elles ne peuvent espérer de reprendre leur place dans les intérêts de l'Europe et de recouvrer leurs droits ou leurs possessions que par l'intervention de V. M. I.

Le Roi de Sardaigne pourra à peine conserver sa dignité en sacrifiant le Piémont et peut-être même la Sardaigne.

Le Roi des Deux-Siciles, engourdi à Palerme, est encore roi de Naples à l'aide de deux bataillons de V. M.

Le Pape est à Rome dans l'humiliation.

La Porte voit régner le désordre dans toutes les parties de son gouvernement et perd le reste de ses forces par son irrésolution. Toutes les mesures qu'elle prend aujourd'hui sont comme des secours que l'on donne à un malade incurable auquel les médecins dissimulent les dangers de la situation. La pusillanimité du gouvernement ottoman se décèle d'ailleurs par sa disposition à recevoir des secours des États chrétiens.

La France qui, pendant le cours de dix ans, sans souverain, sans lois et sans gouvernement, s'est replongée, ainsi que les deux tiers de l'Europe, dans une confusion générale, suite d'incroyables événements produits par un mélange de barbarie, de délire et d'héroïsme, finit, après s'être soulevée contre l'autorité monarchique de ses souverains légitimes, par se soumettre à un étranger, Bonaparte.

Dans sa plus grande faiblesse, elle s'est toujours montrée comme une maîtresse en possession de donner des lois à l'Europe. Le chef actuel de cet État est trop égoïste, trop heureux

dans ses entreprises, trop avide de gloire pour ne pas désirer la paix. C'est pour elle qu'il s'affermira dans sa place, qu'il obtiendra la reconnaissance du peuple français fatigué et celle de toute l'Europe. Il profitera de la tranquillité intérieure pour faire des préparatifs de guerre contre l'Angleterre qui, par sa jalousie, ses artifices et ses richesses, est et sera toujours, non la rivale de la France, mais son implacable ennemie. Bonaparte n'a rien à craindre de ses tentatives sur le continent. La paix rendra la navigation libre ; il a épuisé les forces de l'Autriche ; la Prusse est dans sa dépendance ; il ne lui reste donc plus rien à redouter que la Russie. Sa conduite envers V. M. I. en est une preuve évidente. Combien de fois n'a-t-il pas tenté, par vos ambassadeurs, à différentes cours, d'entamer des négociations dans la vue de rétablir la bonne intelligence entre la Russie et la France? C'est par une suite de ce système que Bonaparte a traité les prisonniers de guerre russes avec distinction et qu'il a proposé de rendre Malte à V. M. comme au Grand Maître de l'Ordre.

A l'époque, et d'après les dispositions de la convention de Pilnitz, l'Autriche s'étant armée à la hâte pour démembrer la France, entretient depuis huit années consécutives une guerre désastreuse. Elle persévère dans ce projet avec une obstination aveugle et elle perd de vue la Prusse que l'objet essentiel de sa politique est cependant d'observer sans cesse. Sa cupidité, son orgueil, soutenus d'ailleurs par les subsides de Pitt, ont, en se refusant à tout, excepté à des idées de conquêtes chimériques, attiré sur cette puissance la juste indignation de V. M. I. Telle qu'un coupable convaincu par ses propres aveux, elle attend en tremblant, à Vienne, sa sentence de la bouche de Bonaparte et se voit au bord du précipice, seule, abandonnée de tous.

Que peut-on attendre d'une poule aveugle?

La Prusse, après avoir sagement renoncé à la guerre, à la suite d'une campagne honteuse et de deux campagnes malheureuses, a pris le nom de protectrice du nord de l'Allemagne. Elle a contracté une alliance étroite avec la France, et elle espère conserver la paix pour prix de sa fidélité à tenir ses engagements.

L'Angleterre, au milieu de ses succès, ayant éveillé la jalousie de tous les cabinets par son avidité et son arrogante conduite sur les mers dont elle prétend usurper la domination exclusive, n'a pu conserver une seule de ses alliances politiques. Malgré ses importantes conquêtes dans les Indes, elle a aussi besoin de la paix sans laquelle le commerce n'est qu'une loterie. D'ailleurs sa position est, ou va être telle que tous les ports de l'Europe lui seront fermés, excepté ceux de la Turquie et du Portugal.

L'importance de ces motifs la fera pencher vers la paix comme unique moyen de se réconcilier avec les puissances auxquelles l'étendue de son commerce a donné de l'ombrage. Mais quel que soit l'état de l'Angleterre, le but du ministère, le vœu de tout Anglais seront toujours la ruine de la France. Ce vœu général du peuple anglais est devenu, depuis le commencement du dernier siècle, un système politique, en sorte que toutes les vues de l'Angleterre sont de s'arroger exclusivement le monopole du commerce. Sous le masque du bien général, elle a profité de toutes les occasions où elle a pu s'approprier par force quelque droit. Telle est sa conduite depuis le commencement de la Révolution française, quoiqu'elle ait cherché à en dissimuler le vrai motif en vantant à tous les cabinets son zèle pour renverser le gouvernement menaçant de Paris et pour rétablir sur le trône le chef de la Maison dispersée des Bourbons.

Après avoir employé successivement la menace, l'argent et l'artifice pour soulever les puissances de l'Europe contre la France, elle a profité du temps où elles étaient occupées d'une guerre qu'elles n'avaient entreprise qu'à son instigation, pour s'emparer du commerce du monde. Ce n'est pas assez : elle s'est arrogé le droit d'examiner les vaisseaux de tous les pays. Elle a osé envahir l'Égypte et Malte, la première sous le prétexte de rendre service à la Porte, et la seconde, sous celui de complaire à V. M. I. comme Grand-Maître de l'Ordre.

Ainsi que nous, pauvres pêcheurs.

Quoique toutes les puissances semblent rechercher aujourd'hui la protection et l'amitié de V. M. I., il ne faut point se faire illusion sur leurs véritables dispositions : elles nourrissent toutes intérieurement de la jalousie et de la malveillance.

La Russie, tant par sa position que par ses forces inépuisables, est et doit être la première puissance du monde. C'est pourquoi elle doit avoir l'œil sur tous les mouvements et sur toutes les alliances des souverains de l'Europe afin qu'ils ne pussent entreprendre par eux-mêmes, ou à l'aide des pays sur lesquels ils exercent quelque influence, rien qui soit contraire à la dignité de la Russie.

L'Impératrice, votre mère, de glorieuse mémoire, malgré sa fermeté ordinaire, fut sur le point d'être obligée de quitter honteusement le lieu de sa résidence par l'incursion du roi de Suède. Les chevaux étaient mis. L'empire de Russie tomba alors pour quelques jours ou quelques heures sous le joug de la Suède, et tout le fruit de la dernière guerre de Turquie aurait été perdu par l'effet de l'armement de Gustave, sans le talent et le zèle du comte Woronzof qui sut détourner l'Angleterre de la guerre avec la Russie, et facilita à celle-ci la conquête d'Azakof et d'une province tout entière.

De tels exemples ne sont pas rares ; on en voit dans tous les règnes et dans tous les pays, et le passé devrait servir de leçon pour le présent. Mais par une fatalité inexplicable, tout s'oublie et les vivants croient toujours être plus sages que ne l'ont été leurs devanciers.

Je supplie V. M. I. de me pardonner cette remarque puisée dans vos propres réflexions. La vérité doit être inséparable de la fidélité et du dévouement au souverain. Profitant de la présence de V. M. I., je répète ses paroles, et j'acquiers par là, Sire, un nouveau droit à votre confiance et à la légende que vous avez daigné ajouter à mes armes.

Je passe à la situation actuelle des puissances par rapport à la Russie.

Bonaparte tâche de gagner votre bienveillance pour mieux réussir à conclure la paix avec l'Angleterre. Il peut réussir.

La Prusse vous flatte pour vous faire consentir aux dédommagements qu'elle prétend obtenir à la paix générale.

L'Autriche rampe devant vous pour se relever contre la France.

L'Angleterre, comptant que les mesures prises aujourd'hui contre elle sont du nombre de celles qui résultent des méconten-

Comme pour sécher du linge.

tements momentanés de V. M. I., et croyant impossible tout rapprochement de votre part avec la France, aura peut-être l'impudence de montrer ses pavillons sur la mer Baltique. Une flotte qui ne trouvera dans cette mer aucun port où elle puisse se rafraîchir, aura bien du bonheur si elle n'y fait pas de grandes pertes. Elle aura contre elle la chance des naufrages, et tout le tort qu'elle pourra faire se réduira à jeter quelques bombes dans les villes maritimes et à troubler la tranquillité de leurs habitants.

A la paix générale, le Nord seul, ayant le moins souffert, restera dans l'état où il se trouvait avant la guerre.

La France étendra ses limites, et conservant les fruits de ses vastes conquêtes, elle se renforcera par des alliances et par la terreur qu'inspireront ses forces gigantesques.

L'Autriche affaiblie s'occupera de mémoires et de recherches.

La Prusse augmentera ses forces par de nouvelles possessions et par son étroite alliance avec la France.

L'Angleterre conservera ses colonies dans les Indes, et demeurera longtemps (Dieu veuille que ce ne soit pas pour toujours), la première puissance maritime.

Ainsi, ces diverses puissances, excepté l'Autriche, auront, à la fin de la guerre, acquis de grands avantages. La Russie seule se trouvera sans dédommagement, après avoir perdu vingt-trois mille hommes, uniquement pour s'assurer de la perfidie de Pitt et de Thugut et propager en Europe la glorieuse renommée du prince Souvarof.

Le seul avantage qui soit résulté de cet état de choses, c'est que presque toutes les alliances de la Russie ont été rompues.

Depuis longtemps, V. M. I. pense, ainsi que moi, que la Russie ne doit avoir aucune relation avec les autres pays, si ce n'est des relations de commerce. Le changement continuel des circonstances peut amener de nouveaux rapports et de nouvelles liaisons ; mais ils ne doivent avoir lieu qu'accidentellement et momentanément sans que rien puisse imposer l'engagement d'observer inviolablement, et jusqu'à une époque déterminée, des pactes contractés souvent par des ministres subornés, au

Vérité sacrée.

préjudice de la gloire du souverain et des intérêts de la patrie. L'argent, moyen si puissant !

Les vrais intérêts de la Russie ont toujours été négligés ; en voici des preuves certaines : Dans les guerres de Trente-Ans et de Sept-Ans, et dans la guerre actuelle de huit ans, toutes les puissances de l'Europe ont été exposées à perdre, les unes la totalité, les autres une partie de leurs États. La Russie ne courut jamais les mêmes risques. Néanmoins, dans tous ses traités avec les puissances étrangères, elle s'est engagée à venir à leur secours par ses troupes ou par son argent, et souvent elle a pris leurs États sous sa garantie.

Dans tous les temps, la politique et le but des souverains, quel que fut leur caractère, sages, humains, cruels, a été de s'agrandir aux dépens de leurs voisins, moyen sûr et unique pour inspirer de la crainte aux forts et pour s'attacher les faibles.

Le grand Frédéric a prononcé le premier la possibilité et l'importance des partages. La Pologne a été un dédommagement pour les guerres malheureuses contre les Turcs et les Français. Il est vraisemblable qu'à la paix générale il se fera tant de changements en Europe que l'aspect géographique de cette partie du monde deviendra une scène toute nouvelle. Alors les garanties, les droits, les limites et la Constitution de l'Allemagne resteront ensevelis dans ses archives. Pourquoi, dans de telles circonstances, la Russie, Hercule politique, se conduirait-elle comme un enfant timide ? Pourquoi ne ferait-elle pas entendre sa voix, tandis que, d'un seul mot, elle peut commander et semer partout l'épouvante ?... Les actions, les pensées, les vues de V. M. I. sont bien connues ; mais on les interprète diversement.

Les ministres étrangers, de vils courtisans et quelques personnes qui entourent V. M. I., trouvent tout ce qu'elle fait merveilleux, étonnant, digne de l'immortalité. Mais les esprits éloignés de la cour, et qui jugent sans passion comme sans crainte, doutent de votre désintéressement et blâment vos actions. Depuis longtemps, la gloire des armes russes est établie en Europe ; mais on n'en parle plus depuis les victoires de Souvarof, et ses brillants exploits n'ont produit d'autre résultat que la honte des armées autrichiennes. Vos alliés n'ont retiré d'autre avantage

de tous vos armements que la terreur inspirée à la France au commencement de la guerre que vous avez déclarée à son gouvernement. Après deux ans de diverses entreprises, de changements, de succès momentanés, de chagrins même, V. M. I. se trouve dans la position que, lors de son avènement au trône, elle avait sagement jugé ne devoir pas quitter. Elle a donné le droit incontestable à l'Histoire de dire aux siècles à venir que Paul I[er] a commencé sans raison la guerre, qu'il l'a finie sans avoir atteint le but qu'il s'était proposé, et que toutes ses forces ont été inutiles faute de persévérance dans ce qu'il avait entrepris.

Je suis intérieurement coupable.

Je remplis les ordres que V. M. m'a donnés hier, en exposant mes opinions et en traçant un tableau de l'Europe. Je finirai en expliquant les moyens que possède la Russie d'acquérir de nouveaux avantages, qui lui procureront de nouvelles richesses, des mers et de la gloire, lui donneront à jamais la supériorité sur les autres États et élèveront votre nom au-dessus de tous ceux des souverains qui ont acquis des droits à l'immortalité.

Pour cet effet, je propose le partage de la Turquie, d'accord avec la Prusse, l'Autriche et la France.

La Russie aura la Roumanie, la Bulgarie et la Moldavie.

L'Autriche la Bosnie, la Serbie et la Valachie.

La Prusse recevra en compensation l'Électorat de Hanovre, avec les évêchés de Paderborn et de Munster.

La France aura l'Égypte.

La Grèce, avec toutes les îles de l'Archipel, formera une République sur le modèle des îles vénitiennes, sous la protection des quatre puissances qui partageront entre elles les possessions de la Porte ottomane.

On peut les y amener.

Les Grecs même seront sous le sceptre de la Russie.

Le succès de cette entreprise importante, mais facile, dépend uniquement du secret et de la promptitude.

La cour de Vienne recevra avec joie une proposition si inattendue. La Prusse y trouvera de grands avantages; mais Bonaparte doit être le centre de ce plan. Il verra dans le partage ci-dessus mentionné un sûr moyen d'abaisser la Grande-Bre-

tagne et d'assurer à la paix générale toutes les conquêtes de la France.

Avant de découvrir nos projets de rapprochement avec la France, il faut d'abord, sans porter atteinte à notre alliance avec l'Angleterre, empêcher que cette dernière ne s'oppose au partage de la Turquie; proposer au Danemark et à la Suède de rétablir la neutralité armée du Nord, et au commencement des négociations, inviter Bonaparte ainsi que le roi d'Espagne à y prendre part.

Bonaparte trouvera dans ce projet un grand moyen de nuire à l'Angleterre, de l'obliger, ou à se démettre de ses droits injustes sur les mers, ou à déclarer la guerre à toute l'Europe, ce qui, à l'exception de Gibraltar, lui fermerait tous les ports.

Pour donner le change relativement aux négociations, il faut publier qu'elles n'ont d'autre objet que celui d'amener la neutralité armée.

Vers la fin de cette affaire, il faudra envoyer à Paris un homme de confiance, accrédité pour traiter avec Bonaparte sur cinq articles en réponse à ses propositions. Il lui sera enjoint de faire céder, par les insinuations, au roi de Prusse, la ville de Memel.

Pendant ces opérations, on prendra des mesures contre les Anglais; on exposera leurs propositions de paix ainsi que celles de la France, et on fera valoir la condescendance de Bonaparte pour les demandes de V. M. I.

Enfin, pour éviter la peine de chercher une personne à qui l'on puisse confier des secrets aussi importants, je me ferai un devoir de me proposer à V. M. I., et voici comment :

Après avoir préparé en secret moi-même, tous les papiers pour les projets d'alliance pour le partage de la Turquie, vos lettres pour Bonaparte, vos pleins pouvoirs auprès de l'empereur d'Autriche ainsi que des passeports, je répandrai, quelques jours avant mon départ, le bruit que je serai tombé en disgrâce auprès de V. M., et je montrerai une lettre par laquelle je demanderai la permission d'aller prendre les eaux.

Le lendemain du jour où j'aurai reçu cette permission, vous

C'est confondre l'important avec le futile.

demanderez à table, à Marischkin, si je partirai bientôt. Ce sera pour moi un avertissement de hâter mon départ. Je l'exécuterai le lendemain et me dirigerai sur Francfort-sur-l'Oder, Leipsig, etc. Je changerai de nom à la première petite ville, et peut-être à Memel. Je ne pourrai exciter aucun soupçon n'ayant qu'une petite calèche et un homme qui ne parlera que russe.

A mon arrivée à Paris, sans me présenter chez votre ministre auprès de Bonaparte, je demanderai par Berthier à avoir audience du premier Consul et lui déclarerai notre plan et mes pleins pouvoirs pour conclure. Si Bonaparte consent à ce que vous proposez, je hâterai l'arrangement du traité et j'en ferai l'échange. Avant de quitter Paris pour Vienne, j'aurai une entrevue secrète avec l'ambassadeur de V. M. I. dans laquelle je lui ferai part du sujet de mon voyage et lui remettrai des dépêches pour V. M.

Muni par lui d'un passeport de courrier, je partirai pour Vienne où j'aurai des conférences par le canal de Cobenzl. Le succès n'en saurait être douteux si j'ai réussi à Paris, et je suis persuadé que l'empereur d'Autriche et son ministère seront aussi satisfait du partage de la Turquie que le serait un homme ruiné qui viendrait de gagner le gros lot à la loterie.

Après avoir terminé à Vienne, je me rendrai en hâte à Pétersbourg où, pour couvrir encore pendant quelque temps mes voyages d'un voile mystérieux, il faudra répandre le bruit de mon rappel. Des plénipotentiaires de Vienne et de Paris arriveront après moi, le dernier pour confirmer, et le premier pour renouveler l'alliance.

Je passe sous silence les opérations militaires et la prise de possession des pays partagés : ce sera l'objet des dispositions ultérieures de V. M.

On ne m'en blâmera pas moins.

Enfin, si l'Éternel qui, depuis longtemps, protège la Russie et la conduit à la gloire, bénit cette entreprise, le règne de V. M. illustrera la Russie et le XIX[e] siècle, en réunissant sur la même tête les couronnes de Pierre et de Constantin, ces grands fondateurs des deux plus vastes empires du monde.

LETTRES INÉDITES

DE Mme DE LONGUEVILLE, DU PRINCE DE CONTI

ET DE LENET AU PRINCE DE CONDÉ[1]

AU DIRECTEUR DE LA REVUE D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

Paris, 1er septembre 1888.

Mon cher Directeur,

Vous m'avez communiqué les intéressantes pièces qui vont suivre et vous m'avez prié de les commenter. Vous les tenez de votre savant correspondant, M. le comte Adam de Lewenhaupt, dont la riche collection d'autographes, à Sjöholm, près de Katrineholm, en Suède, est bien connue des amateurs et des historiens. Il y a là de précieux débris des Archives des Condé. — Pour répondre à votre désir de pouvoir mettre sous les yeux des membres de la *Société d'histoire diplomatique* ces curieux documents dûment critiqués, que pouvais-je faire de mieux que d'invoquer la science parfaite et l'obligeance de mon savant confrère M. Chéruel? Historien de la minorité de Louis XIV et du ministère de Mazarin, il possède mieux que personne l'intime connaissance de cette brillante période, si féconde en intrigues diplomatiques et autres. — Il a bien voulu, quelque occupé qu'il soit par la vaste collection des Lettres de Mazarin, qu'il publie en ce moment, lire et annoter vos lettres,

1) Ces vingt lettres peuvent se classer par ordre chronologique. Cet ordre n'a pas été suivi dans la copie, qui a donné à presque toutes les lettres la date de 1653. Mme de Longueville n'avait probablement indiqué que le mois et le jour.

I, 14 août 1643; II, 15 juin 1646; III, 3 mars 1652; IV, 14 avril 1652. Les lettres V et VI sont de 1653. VII, 14 mai 1652; VIII, 16 mai 1652; IX, 19 mai 1652; X, 23 mai 1652; XI, 27 mai 1652; XII, 10 juin 1652; XIII, 4 juillet 1652; XIV, 6 juillet 1652 ou 1653; XV, 11 juillet 1653; XVI, 2 septembre 1652; XVII, 2 juin 1656; XVIII, 20 mai 1657; XIX, 29 janvier 1676; XX, 7 juillet (pas d'indication d'année précise.)

Lettre du prince de Conti, marquée XXI. — Ces lettres sont autographes. On reproduit ici, sans avoir pu collationner avec les originaux, l'orthographe des deux copies reçues de Suède.

et je lui laisse la parole après m'être fait auprès de lui, par avance, l'interprète de vos remerciments et de ceux de vos lecteurs. Ils connaissent déjà et ils auront une nouvelle occasion de goûter cette sûre et sobre érudition et cette ferme critique qui ont depuis longtemps rangé M. Chéruel parmi les meilleurs historiens. — Tout ce qui suit, préambules, notes, rectifications excellentes [1] d'un texte parfois assez informe, est entièrement et uniquement de M. Chéruel.

Veuillez agréer..... A. Geffroy.

Les lettres de la duchesse de Longueville ne paraissent pas avoir la même importance historique que celle de Lenet. Cependant elles ne manquent pas d'intérêt :

1° Elles confirment ce que M. V. Cousin a soutenu, dans ses ouvrages sur Mme de Longueville, que cette princesse avait toujours été dévouée à Condé. Elles prouvent même que M. V. Cousin a eu tort de supposer que, lorsque la guerre de Bordeaux fut terminée, en 1653, Mme de Longueville ne se mêla plus d'intrigues politiques. La lettre du 2 juin 1656 atteste que, malgré sa dévotion, Mme de Longueville était toujours disposée à servir les intérêts de son frère, et même à s'unir avec une femme connue pour être la maîtresse de ce prince.

2° On voit, en effet, par cette lettre du 2 juin 1656, que Mme de Longueville entretenait des relations avec Condé, alors réfugié dans les Pays-Bas espagnols, et qu'elle n'hésitait pas à seconder la duchesse de Châtillon. Cette dernière, entraînée par sa passion pour Condé, cherchait à lui procurer des partisans, et avait réussi à gagner le maréchal d'Hocquincourt, gouverneur de Péronne. M. V. Cousin a donc eu tort de dire que, depuis la fin de la guerre de Bordeaux, Mme de Longueville avait renoncé à la politique pour se consacrer à la religion.

3° Il faut remarquer, dans la lettre de 1676, les lectures que Mme de Longueville conseille à Condé, retiré à Chantilly. Il n'y est question ni des poètes, comme Boileau et Racine, qui étaient alors dans tout leur éclat, ni des livres de MM. de Port-Royal,

1) Entre crochets dans le texte.

avec lesquels Mme de Longueville était si intimement liée qu'Antoine Arnauld et Nicole avaient trouvé un asile dans son hôtel. Elle conseille surtout à son frère la lecture de relations de voyages écrites ou traduites par Thévenot. Elle l'engage même à faire venir ce voyageur à Chantilly, pour l'entretenir de ses découvertes dans les sciences naturelles.

I

De la Barrere [1] ce 14e aoust 1643.

Mon cher frere, il me seroit bien dificile de vous representer la joie que m'a donnée la prise de Thionville [2]. Il me sufira de vous dire pour vous la faire cognoistre que je ne suis plus sensible a chose du monde qu'a vos aduantages, et ainsy vous jugerés aysement que celuy cy estant aussy grand qu'il est n'a pas peu m'aporter une mediocre satisfaction, mais vous estes sy bien persuadé de l'affection qui me donne tous ses sentiments-là que je crois fort inutille de vous faire un grand discours la dessus. C'est pourquoy je passeray a celuy de l'affaire de Me de Montbason [3], je vous ay escrit sur ce sujet deux letres par Chabot [4], une par du Fay [5] et une par le chevalier de la Chaise [6], je ne scay sy vous aurez reçeu tout cela, je vous mendois par la derniere ce que la reine auoit ordonné, et celle cy vous aprandra que l'ordre de la reine a esté executé par Me de Montbason en présence de tout ce que vous cognoissés d'hommes et de femmes de condition, et d'une sorte que

1) La Barre (et non la Barrère, comme le porte le manuscrit), était une maison de campagne qui appartenait à la famille du Vigean. Elle était située auprès de Montmorency. Voiture l'a décrite dans sa lettre Xe, page 40 du t. I, des *Œuvres de Voiture*, publiées par Ubicini (Charpentier, 1855). La princesse de Condé, liée avec Mme du Vigean, y séjourna souvent avec sa fille, la duchesse de Longueville.

2) Thionville s'était rendu au duc d'Enghien, le 8 août 1643.

3) Mme de Montbazon (Marie de Bretagne) avait prétendu que des lettres d'amour, trouvées chez elle, avaient été écrites par Mme de Longueville à Maurice de Coligny. Cette histoire a été racontée en détail par M. V. Cousin, dans la *Jeunesse de Mme de Longueville*, p. 229 et suiv. de la troisième édition.

4) Henri Chabot épousa, en 1645, Marguerite, duchesse de Rohan, et devint, par ce mariage, duc de Rohan. Il mourut en 1655, à 39 ans.

5) Probablement Charles du Fay, nommé maréchal de camp en 1676, mort en 1693.

6) Tallemant des Réaux (*Historiettes*, t. II, p. 443, note 1, édit. Techener, in-8), parle d'un gentilhomme saintongeois, nommé le *Chevalier de la Chaise*, qui se battit en duel, en 1647, avec Henri Chabot.

personne ne peut apeler cette action de Me de Montbason autrement qu'une amende honorable [1]. Elle anuoia Mr de Marsillac [2] en suite de cela me demander sy jaurois agreable qu'elle vint faire la mesme chose icy, auquel je respondis que la visite de Me de Montbason n'estoit point capable de reparer ce qu'elle auoit fait, et que ne tirant ma satisfaction que du commendement de la reine, je la priois de ne prandre pas la peine de venir icy. Je vous enuoie ce qu'elle dit à Me ma mère [3] et ce que Me ma mère luy respondit, elles leurent touttes deux ce qui est dans ce papier, et Me de Montbason parut fort interditte [4], à ce que jay oui dire; aussy auoit elle quelque sujest, puisqu'outre que la chose est assés honteuse d'elle meesm d'auoir fait une pareille mechanceté et de s'en aller dédire en suite, c'est que elle ne trouua quasy personne en toutte cette grande assemblée qui se peut disposer a la saluer; la plus part estoient montés sur des sieges et sur les tables, et effectivement, de la sorte que cela ce passa, si ne faloit plus que dire le *Salve regina* [5] pour representer naïsuement une execution; elle ne va plus a moins qu'acompagnée de deux ou trois de ses princes [6], qui n'eurent pourtant pas un seul l'assurance de la mener a l'hostel de Condé [7] où elle ne fut presentée que par Campion [8], qui veritablement par cette action s'est aquis le nom de heros du party, car tout le monde jugeoit que c'estoit le personnage du heros de l'accompagnér en cette occasion. Je meurs d'enuie de vous entretenir sur çent mille choses qui ne se peuuent escrire; je ne veulz pas menquer a vous

1) On trouve, dans la *Jeunesse de Mme de Longueville* (p. 234 de l'édit. citée) les paroles prononcées, en cette circonstance, par Mme de Montbazon. Voy. aussi le *Journal d'Olivier d'Ormesson*, t. I, p. 94-95.

2) François VI de la Rochefoucauld, prince de Marsillac, devint duc de la Rochefoucauld, en 1650, à la mort de son père, François V. François VI est l'auteur bien connu des *Maximes* et des *Mémoires*. Il mourut en 1680, à 68 ans.

3) Charlotte-Marguerite de Montmorency, princesse de Condé, morte en 1650.

4) Oliv. d'Ormesson dit le contraire (*Journal*, t. I, p. 95) : « Elle (Mme de Montbazon) ne parut jamais plus belle ni avec meilleure grâce. »

5) Il était alors d'usage qu'aux exécutions des condamnés à mort, le peuple chantât un *Salve Regina*.

6) Les princes qui accompagnaient ordinairement la duchesse de Montbazon étaient le duc de Beaufort et le duc de Guise.

7) Cet hôtel, avec les dépendances et les jardins, occupait l'espace compris entre les rues de Condé, de M. le Prince, de Vaugirard, et le carrefour de l'Odéon.

8) Il y avait deux frères de ce nom : Alexandre et Henri Campion. Le second, Henri Campion, sieur de Feuguerei, a laissé des Mémoires que le général de Grimoard a publiés (Paris, 1807, Treuttel et Würtz). Henri Campion était attaché à la maison de Vendôme et principalement au duc de Beaufort. Il mourut en 1663, à 50 ans.

dire que M. le prince Palatin [1] nous a obligés en cette derniere affaire aultant qu'il se peut. Mrs de Miossans [2] tous deux y ont aussy fort bien procedé, mais il y a deux hommes auquel l'on ne s'atandoit point qui se sont offers a nous, qui sont Aubison [3] et Sr Luc [4]; nous auons la liste de tous que je vous monstrerai quand vous serez venu, car il sera necessaire que vous leur en tesmoignies quelque recognoissance. Mr de Lesdiguieres [5] a paru en toute rencontre estre fort dans nos interets, je croy qu'il vous a escrit sur la prise de Thionville. Je vous suplie, pour des raisons que je ne puis vous escrire mais que je vous diray, en luy fesant responce, de le priér un peu fortement de ne point s'en allér aduant vostre retour. Nermoustier [6] m'a priée de vous supliér d'escrire a Mr Masarin pour le faire seruir cette année dans vostre armée, il m'a dit que vous luy auiés promis de l'auoir agreable apres la prise de Thionville, et je croy qu'il vous escrit pour cela. Ma letre est sy longue qu'a moins de vous cognoistre aussy bon que je vous cognois j'aurois grand sujest d'aprehender qu'elle vous fut ennuieuse, mais je crois mesme que vous me pardonneriés quand elle la seroit un peu puisque vous scavés bien que je n'ay point de joie que celle de vous entretenir de cette façon quand je ne le puis autrement; aymés moy touiours mon tres cher frere sy vous me voulés donnér la plus grande que je soie capable de recevoir [7].

ANNE DE BOURBON.

Adresse : *A Monsieur Monsieur le Duc.*

II

De Paris ce 15e juin 1646.

Mon cher frere, je suis rauie de trouver cette ocasion pour vous

1) Edouard de Bavière, prince palatin, né en 1624, mort en 1663. Il épousa, en 1645, Anne de Gonzague, connue sous le nom de princesse palatine.

2) Les Miossans, ou Miossens, étaient trois frères en 1643 : François-Alexandre d'Albret, sire de Pons, mort en 1648; César-Phébus d'Albret, comte de Miossens, qui devint maréchal de France, sous le nom de maréchal d'Albret, et mourut en 1676, à 62 ans; enfin François-Amanieu d'Albret, tué en duel en 1672.

3) Ce nom est, je crois, altéré; il faudrait probablement lire *Aubijoux* ou *Aubijou*. François-Jacques d'Amboise, vicomte d'Aubijoux, fut nommé maréchal de camp en 1646, lieutenant général en 1650 et mourut en 1656.

4) François d'Epinay, marquis de Saint-Luc, maréchal de camp en 1647, lieutenant-général en 1650, mort en 1670.

5) François de Blanchefort de Bonne, duc de Lesdiguières, gouverneur du Dauphiné, mort en 1677, à 77 ans.

6) Louis de la Trémoille ou Trémouille, marquis, puis duc de Noirmoutiers (on écrivait souvent, au XVIIe siècle, *Nermoutier*), mort en 1666.

7) Cette lettre énumère les partisans de la maison de Condé, avec un détail que ne donnent ni les Mémoires du temps ni les ouvrages de M. V. Cousin.

escrire deuant que de partir[1], car encore que je ne vous voie pas presentement dauantage que. je feray dans huit jours, je ne laisse pas de trouuer quelque chose de rude dans mon voiage parce qu'il m'esloigne encore plus de vous; mais je vous demande au moins que cela ne m'empesche pas de receuoir aussy souuant de vos nouvelles que vous m'en poures donner sans que cela vous incomode, car vous scaués, mon cher frere, que c'est la seule chose qui me puisse donner de la joie durant vostre absance et encore durant une absance ou vous coures des fortunes qui donnent asses de desir de sçauoir souuant quelque chose de vous[2]; je m'en ves mardi prochain sans remise et ainssy je croy que vous me pardonnerés bien sy je ne vous ecris de long temps, et que vous croirés bien que je vous rendray ce deuoir des que je le pouray et auec plus d'empressement que je ne suis capable d'en auoir pour quelque autre chose qui puisse estre au monde.

ANNE DE BOURBON.

J'escris une lettre a Mr de Retz[3] que j'ay mise dans ce paquet que je vous conjure de ne pas perdre et de vouloir bien luy faire donner et Mme ma mère me commende de vous dire que, lorsque vous luy voudrez escrire quelque chose de secret que vous adressiez vostre paquet a l'hostel de Longueuille[4], ou je laisseray charge a La Croisette[5] de l'ouurir et d'enuoier a Mme ma mère les letres qui s'adresseront a elle de peur qu'elles ne tombent entre les mains de Rome (probablement pseudonyme de Mazarin).

Adresse : *A Monsieur Monsieur le Duc.*

1) Anne-Geneviève de Bourbon avait épousé le duc de Longueville le 2 juin 1642. Le duc ayant été nommé chef de l'ambassade française à Munster, Mme de Longueville alla le rejoindre, et c'est à l'occasion de ce voyage qu'elle écrivit à son frère, Louis de Bourbon, la lettre du 15 juin 1646 ; elle partit de Paris le 20 juin de cette année et arriva à Munster le 22 juillet.

2) Le duc d'Enghien (Louis de Bourbon) était, en juin 1646, dans les Pays-Bas espagnols, où, de concert avec le duc d'Orléans, il assiégeait Courtray. Commencé dans la nuit du 14 au 15 juin, ce siège se termina le 29 par la capitulation de Courtray.

3) Henri de Gondi, duc de Retz, né en 1590, mort en 1659.

4) L'hôtel de Longueville était situé, à cette époque, rue du Petit-Bourbon. La duchesse de Longueville, devenue veuve en 1663, le vendit, en 1665, à Louis XIV, qui avait résolu de le faire démolir pour agrandir la place du Louvre; mais ce projet fut ajourné, et l'hôtel de Longueville fut conservé pendant une partie du XVIIIe siècle; il portait alors le nom de *Surintendance*, parce qu'à la fin du règne de Louis XIV, il avait été la demeure du duc d'Antin, *surintendant* des bâtiments et manufactures de France.

5) Le Blanc de La Croisette, gouverneur du château de Caën, était un des principaux conseillers du duc de Longueville. Il mourut en 1680, âgé de quatre-vingts ans.

III

De Bourdeaux ce 3e mars 1653[1].

Je laisse a Me Lesnet[2] a vous dire le destail de l'affaire dont il m'a parlé de vostre part, et moy je me contenteray de vous dire que je l'ay aprise avec une joie inconcevable[3], et que je n'en puis jamais auoir de plus sensible qu'en me voiant un peu utile a vostre service. C'est un sentiment dont il me paroist par vostre letre du 9 du mois passé que vous ne douttés pas, et j'espere que touttes les actions de ma vie vous prouveront que je n'en ay aucun sy auant dans le cœur que celuy la, et que ceux de bonté que vous me faittes paroistre composeront tant qu'ils dureront la plus grande joie de ma vie.

A. DE BOURBON.

Me Lesnet vous mende l'estat de nos affaires de deçà, je m'en remets absolument a luy.

Adresse : *A Monsieur Monsieur le Prince.*

IV

De Bourdeaux ce 14e avril 1653[4].

Quoyque je vous ay desja tesmoigné l'extreme joie que jay reçue par l'aduantage que vous venez de remporter, je ne puis m'empescher de vous donner encore cette assurance. Je pense que vous n'aurés pas grande peine a vous en laisser persuader, non plus

1) Cette lettre est datée à tort de 1653. Ce qui le prouve, c'est qu'en février 1653, le prince de Condé avait été obligé de se retirer dans les Pays-Bas espagnols après avoir essuyé plusieurs défaites. Il faudrait, je crois, remplacer 1653 par 1652. En février 1652, Condé, qui était encore en Guyenne, avait battu les troupes royales commandées par Saint-Luc. « Bordeaux, dit Lenet (*Mém.*, édit. Michaud et Poujoulat, p. 539), chanta publiquement, à cette occasion, le *Te Deum* dans la grande église. » C'est à cette victoire de Condé que la duchesse de Longueville doit faire allusion.

2) Pierre Lenet (on écrivait alors *Lesnet*, Lesné, Laisné) avait été président, puis procureur général au parlement de Dijon. Attaché à la maison de Condé, qui, depuis plusieurs générations, gouvernait la Bourgogne, il resta fidèle au prince de Condé pendant la Fronde. Il mourut en 1671. Il a laissé de très curieux mémoires.

3) Cette affaire est très probablement la victoire de Condé sur Saint-Luc, citée dans la note 1 de cette lettre.

4) Même remarque que ci-dessus sur la date de cette lettre et sur la victoire dont parle Mme de Longueville.

que de l'atachement que j'ay et que j'auray esternelement pour vous.

A. DE BOURBON.

Adresse : *Monsieur Monsieur le Prince.*

V

A Bourdeaux ce 1er de may 1653.

Le seruice que le Sr de Villars[2] vous a rendu dans sa descouverte de la conspiration du père Ithier[3] est si grand que nous nous croions obligés de vous dire que vous deués luy en tesmoigner vostre recognoissance par quelques mots de vostre main. Il a reçu une lettre signée de vous qui ne faict aucune mention de cette conspiration, ce qui a nous a faict iuger que ceux qui devoient vous informer du seruice qu'il vous a rendu en cette occasion-la ne vous l'ont pas mendee aussy considerable qu'elle est[4]; il est donc important que vous luy marquiés le sçavoir et parce qu'en vérité il ne se peut rien adiouster a tout ce qu'il faict icy pour vos interets et afin que cella donne courage a ceux, a qui il poura monstrer les temoignages de votre gratitude, de continuer a vous bien seruir. Je ne vous parle point de luy procurer les auantages qu'il mérite, car outre qu'il est assés desinteressé pour n'en estre pas fort auide, nous ne doutons pas que vous ne le fassiés auec joie et il en est

1) La date de 1653 est exacte, comme on le voit par les événements mentionnés dans cette lettre.

2) Villars était un avocat de Bordeaux, qui était devenu un des chefs du parti démocratique appelé *l'Ormée*, parce qu'il se réunissait dans un lieu planté d'ormes. Villars jouait un double jeu : il feignait de vouloir servir la cause royale par des négociations secrètes, en même temps qu'il se montrait dévoué à la démocratie bordelaise et au parti des princes.

3) Le père Ithier, moine franciscain de Bordeaux, était à la tête d'un complot royaliste, qui devait éclater le 23 mars 1653; mais Villars, qui était, en apparence, un des conjurés, dénonça le père Ithier le 16 mars. Ithier fut jugé par le tribunal de l'Ormée, et il aurait été condamné à mort sans l'intervention de Mme de Longueville, qui le fit renvoyer devant un tribunal plus nombreux et moins violent. On lui fit grâce de la vie, mais il fut condamné à faire amende honorable et à être enfermé, pour le reste de sa vie, dans un cachot. Sa captivité ne dura pas longtemps, puisque Bordeaux se soumit à l'autorité royale en juillet 1653. Le père Ithier fut sacré évêque de Glandèves le 24 juin 1654 ; il mourut en 1672.

4) Je crois qu'il faudrait lire, au lieu de : *aussi considérable qu'elle est, aussi considérable qu'il est.* Il s'agit, en effet, du service rendu par Villars au parti des princes.

luy meme très persuadé. Il ne nous reste donc plus qu'à vous protester que nous sommes absolument a vous.

ANNE DE BOURBON.
ARMAND DE BOURBON.

Adresse : *A Monsieur Monsieur le Prince.*
(La lettre est de la main d'Armand de Bourbon.)

VI

De Bourdeaux ce 5e may 1653.

Je vous escris pour les affaires de bien des gents, premierement pour le Vouldy[1] qui vous demande en grace son eschange auec Boier[2] et que vous luy faictes la grace d'ordonner qu'il serue icy de marechal de camp, en segond lieu pour Mr d'Auteuil[3], qui vous escrit pour vous rendre conte d'une affaire qui lui est arivée où pretendant (et non plus sans justice) qu'il a eu beaucoup dennemis, il craint que ces mesmes personnes ne luy rendent de mauvais offices aupres de vous et, en vous racontant mal son procedé, ne vous oblige a en prandre de mauvaises impretions, je suis donc obligée pour la verité de vous dire qu'il est tres inocent, et de plus, sy vous voies mon nesueu[4] vous veriez bien qu'il ne s'aplique qu'au soing de son educattion, à laquelle il reussit sy heureusement que rien ne sy peut desirer; le ch. de Feguieres[5] vous suplie aussy de vous souvenir de quelque chose que vous luy aues fait espérer, il m'a dit ce que c'étoit, mais je l'ay oublié. Voila bien de petittes affaires mais tout de bon je vous les recomende de tout mon cœur et on vous mende vos grandes par d'autres voies, je ne vous en feray pas le reçit, car j'ay encore la fiebvre et je vous diray seulement que voicy la derniere fois de ma vie que je seray en un pacte ou vous ne seres pas, parce qu'il est tout à fait inquietant pour des gents qui vous considerent plus qu'eux mesme comme je fais de courre

1) *Du Vouldy* était un des gentilshommes ordinaires de la chambre du roi, que l'on trouve souvent mentionné comme chargé de missions confidentielles.
2) Je n'ai trouvé aucun renseignement sur ce Boier ou Boyer.
3) Charles Gombauld ou Combaut, baron d'Auteuil ou d'Autueuil, était chargé de l'éducation de Henri-Jules de Bourbon, fils de Condé. Il mourut en 1670. Il a son *Historiette* dans Tallemant (t. V, p. 26, de l'édit. citée). Le baron d'Auteuil y est maltraité, mais on sait que les *Historiettes* méritent peu de confiance et ne voient généralement que le mauvais côté des gens.
4) Henri-Jules de Bourbon, duc d'Enghien, avait alors dix ans, et habitait Bordeaux avec sa mère, Claire-Clémence de Maillé-Brezé, princesse de Condé.
5) Probablement Simon de Pas, dit le *Chevalier de Feuquières,* capitaine de vaisseau, mort au Havre, en 1692.

la fortune que vous ne sachies pas au vray comme ils agissent pour votre service et qu'on essaye de tourner les choses comme on a souvent voulu faire. Tout ce que je vous puis dire, c'est que je n'ay de but au monde que celuy de vous plaire et de vous servir et que je suis certeine que tous les [honnêtes gens] vous le temoigneront.

Adresse : *Monsieur Monsieur le Prince.*

VII

De Bourdeaux ce 14e may 1653 [1].

J'ay veu par la letre que vous aves escrite a Mr le pt Viole [2] que vous auès la bonté de remetre a mon choix le voiage de Paris ou le sejour en cette ville sy les affaires vont a la paix, et comme je seay que vous ne pouués agir que librement aueç moy, cela me donne la meme liberté a vostre esgart, de sorte que je vous confesse que mon inclination va a accepter l'offre que vous me faites de m'envoier un passeport en cas que le traité se renouât, mais apres vous auoir aduoué ou va cette premiere pente de mon esprit, je suis obligée de vous dire pour la verité que sy par dessus la cognoisance que vous auès la dessus, vous me croiés plus utile icy a vostre seruice que je ne la serois a Paris [3], je consens et mesme je souhaitte que vous ne m'y rapeliés pas, et cela je vous le proteste dans la derniere franchise ; je n'aurois pas mesme eu celle de vous dire mes sentiments sur cette affaire sy je n'auois presumé que vous en auries eu assés pour moy pour me dire franchement aussy ce que vous voulés que je fasse, car en verité je vous le dis encore je puis demeurer a Bourdeaux sans chagrin quand vous m'y jugerés en quelque façon necessaire. Prenés donc vostre party sans nulle contrainte sur l'assurance que je vous donne que

1) La date du 14 mai 1653 doit être fausse ; il est question dans cette lettre de la mort du maréchal de la Force, comme d'un événement récent ; or le duc de la Force était mort le 10 mai 1652. Voy. aussi la note sur l'Ormée.

2) Le président Viole était de la quatrième chambre des enquêtes du parlement de Paris. Le *Tableau du Parlement de Paris*, publié dans la *Correspondance administrative sous Louis XIV*, t. II, p. 54, le caractérise ainsi : « Esprit actif, inquiet, entreprenant, fougueux, vindicatif, etc. » Cet homme violent, adversaire de Lenet et de Marsin, avait été laissé par Condé en Guyenne, pour être un des chefs du parti des princes ; mais Condé fut bientôt obligé de le rappeler.

3) En mai 1653, Condé n'était pas à Paris. Il avait été forcé, comme on l'a dit, de se retirer en Flandres. C'est une nouvelle preuve de la fausseté de la date indiquée ; il faut y subsituer 1652.

je n'en puis auoir en suiuant vostre interet preferablement au mien et vostre volonté preferablement a la miene.

A. de Bourbon.

Quand je vous parle d'un passeport et de mon retour, ce n'est qu'en cas d'acomodement; je pense que l'on vous mende la mort de Mr de la Force [1] et l'ordre qu'on a donné a Bergerac. Je croy que le pt Viole ne vous laisse pas ignorer non plus l'estat ou l'Ormée et le parlement sont ensemble [2]; ste Maure [3] vous dira nos fatigues sur ce..... je n'imagine plus de mesnagement a cette affaire.

Adresse : *Monsieur Monsieur le Prince.*

VIII

De Bourdeaux ce 16e may 1653 [4].

Les letres que l'on escrit par les couriers extraordinaires courent tant de fortune qu'encore que je vous ay mendé mes sentiments par celle que vous porte ste Maure, je pense qu'il n'est pas tout à fait hors de propos de vous les redire. Trouues donc bon que je vous dise que sy la paix se fait je seray fort ayse que vous m'envoiés un passeport, duquel je me seruiray sy en me l'enuoiant vous ne me temoignés pas croire que je vous soie utile en ce lieu, car je vous le dis dans la derniere franchise, sy vos interets m'y rendent necessaire, j'y sacrifiray de bon cœur les miens, c'est tout ce que je vous puis dire la dessus, sur quoy vous agirés tout comme il vous plaira n'ayant point d'autre volonté que la votre. Mr le pt Viole vous mende ce qui se passe icy entre le Parlement et l'Ormée, je vous avois bien mendé par ste Maure que je ne voiois plus de mesnagement a faire

1) Jacques Nompar de Caumont, duc de la Force, était mort, comme on l'a dit plus haut, le 10 mai 1652, à Bergerac.

2) La lutte entre le parlement de Bordeaux et l'Ormée commença au mois de mai 1652 (ce qui sert encore à fixer la date de cette lettre). Un sieur Blanc, membre de l'Ormée, demanda l'expulsion de plusieurs membres du Parlement, que l'on accusait de sentiments royalistes. Le prince de Conti et la duchesse de Longueville eurent la faiblesse de céder à l'Ormée et d'exiler de Bordeaux les magistrats suspects. L'Ormée ne tarda pas à demander une nouvelle épuration du Parlement. Cette compagnie, irritée, rendit, le 14 mai 1652, le jour même où écrivait la duchesse de Longueville, un arrêt qui défendait aux membres de l'Ormée de se réunir. Ce fut le commencement d'une lutte intestine, qui dura, avec quelques intervalles de paix, jusqu'à la fin de la Fronde bordelaise.

3) Probablement Guy de ste Maure, nommé maréchal de camp en 1649.

4) Cette lettre est la suite de la précédente et doit être datée de 1652.

entre eux; la chose a reussy comme je l'auois preueue [1] et elle cause des desordres fort grands quoy qu'il n'y aye encore rien a craindre pour vos interets. Je croy de la derniere necessité que vous escriuiés a ces Mrs de l'Ormée pour leurs desfendre les assamblées [2], car, sans cela nous n'en viendrons jamais a bout quoy que nous soions sy bien auec eux que cela nous rende suspects au Parlement; croiés que nous ne sommes pas sans peine dans ces sortes d'intrigues-la qui diuisent toutte la ville, c'est à vous à y mettre l'ordre que je vous viens de dire, a quoy je tiens important d'adjouster qu'il faut que vous escriuiés une letre au Parlement sur cette affaire par laquelle apres les compliments la-dessus vous l'exortiés à quelque adoucissement pour le peuple.

A. DE BOURBON.

Adresse : *A Monsieur Monsieur le prince.*

IX

De Bourdeaux ce 19 may 1653 [3]

Je croirois vous faire auttant de tort que je m'en ferois à moy mesme sy je me justifiois par les regles des choses dont on me mende que nous sommes acusés, néantmoins comme il vaud mieux prandre ses precautions inutilement que de manquer a s'en seruir quand elles sont necessaires, je vous diray que tout ce que l'on vous a dit des divisions a Bourdeaux (du moins de celles de l'Ormée) est absolument faux; je souhaiterois pour le bien de vos affaires que la petite et la grande fronde [4] et le Parlement et le peuple fussent

1) L'Ormée, loin d'obéir à l'arrêt du Parlement, fit déchirer les affiches placardées par ordre des magistrats.

2) Ce passage est important et prouve que Mme de Longueville aurait voulu que Condé soutînt le Parlement. Mais Condé, qui ne montra pas moins de violence à Bordeaux qu'à Paris, écrivait à Lenet (*Mém. de Lenet*, p. 557, édit. Michaud et Poujoulat) : « Je persiste toujours dans dans la pensée de nous joindre tous à ceux de l'Ormée, puisque ce parti se trouve de beaucoup plus fort que l'autre. » En même temps, il s'efforçait de rejeter sur son frère et sur sa sœur l'odieux de cette conduite : « Je seray bien aise, écrivait-il à Lenet (*Mém. de Lenet*, p. 593, même édit.) que les violences qu'on doit faire envers le corps du Parlement et les particuliers qui le composent, puissent être attribuées à M. le prince de Conty et à Mme de Longueville, et qu'il n'y paroisse pour cela aucun ordre de ma main. »

3) Cette lettre doit être datée de 1652, comme le prouve une lettre de Condé à Lenet, publiée dans les Mémoires de ce dernier (p. 517 de l'édit. citée). Condé y parle surtout des divisions entre la petite et la grande Fronde de Bordeaux.

4) On appelait *petite Fronde* le parti composé des principaux habitants de Bordeaux, qui voulaient maintenir l'ordre tout en soutenant la faction des princes. La *grande Fronde* comprenait tous les partisans de la Fronde connus par leur

aussy unis que le sont mon frere et Mr de Marcin[1], et que nous n'eussions point icy d'autre querelles a acomoder que les leurs, je pense donc que Mr le pt Viole, qui part demain, et les letres de Mr de Marcin et de Mr Laisnet meriteront plus tost vostre creance la dessus que les discours et les raports de plusieurs petites creatures qui ne devroient jamais nommer nos noms qu'avec le respect qu'ils nous doivent et que nous nous ferons touiours bien porter quand nous cognoistrons qui sont ceux qui nous en ont manqué, vous trouuerés bon que (sans vous vouloir interesser dans nos desmelés) je vous dise qu'on vous fait quelque tort a vous mesme quand on vous parle contre nous ; ce n'est pas que je ne sois assurée qu'on le fait inutilement, et que, vous nous cognoissés assés pour croire tout ce que j'ose dire que vous deués croire de nous, je pense donc superflu de vous dire qu'on n'a pas songé de faire faire serment de fidelité a vos troupes et que, ne pouuant seruir que pour vos interets, on s'en est tenu a çeluy qu'elles vous ont fait, mais je m'aperçoy que je traite cette affaire icy trop serieusement, et qu'elle ne la devroit estre que de ridicule ausy bien que les gents qui l'ont inuentée, mais je vous advoue pourtant qu'elle m'a fait trop de despit pour me permettre la raillerie jusque a ce que je sçache que vous aués commencé de la faire vous mesme, ce que j'atands de vostre justice et cela tout au moins.

A. de Bourbon.

Adresse : *A Monsieur Monsieur le prince.*

violence, et entre autres l'Ormée. Cette dernière faction, que Condé avait d'abord recommandé de soutenir, était devenue tyrannique, et, par sa lettre du 25 mai 1652, le prince reconnaissait la nécessité de la contenir. « Je vous prie, écrivait-il à Lenet, de vous employer pour la réunion de tous les esprits et particulièrement pour empescher que ceux de la petite Fronde ne succombent aux poursuites qui se font contre eux, y ayant de mes meilleurs amis qui y sont intéressés, etc. » Le départ du président Viole, dont Mme de Longueville parle dans cette lettre, se rapporte probablement à ce changement de politique. Lenet et Marsin, ou Marcin, devinrent, pour quelque temps, les principaux conseillers du prince de Conti et de Mme de Longueville. On a déjà vu que le premier était modéré; le second, dont il sera question dans la note suivante, s'occupait principalement de l'organisation de l'armée des frondeurs.

1) Marsin, Marcin ou Marchin (Jean-Gaspard-Ferdinand), était originaire du pays de Liège ; il entra au service de la France en 1635, et servit avec zèle et fidélité pendant le règne de Louis XIII et les cinq premières années du règne de Louis XIV. Il fut nommé lieutenant général des armées du roi en 1647, et commanda en chef les troupes de Catalogne en 1649. Arrêté en 1650, comme partisan de Condé, il sortit de prison en 1651 et devint un des chefs militaires de la Fronde. Il ne rentra pas au service de la France après la paix des Pyrénées. Jusqu'à sa mort, arrivée en 1673, il continua de combattre dans les rangs des Espagnols.

X

De Bourdeaux ce 23e may 1653 [1].

Mon frere le p. de Conty n'ayant peu faire icy l'eschange de Mr le Chev. de Roquelaure [2] a enfin obtenu pour luy un passeport de Mr le comte d'Harcour [3] pour vous aller trouuer; il n'est pas necessaire de vous suplier de faire ce que vous pouvés pour ce mesme eschange, car je croy que la seule consideration du cheualier ferait cet effet sans aucune autre, c'est pourquoy je croy inutile de vous en suplier.

A. de Bourbon.

Adresse : *Monsieur Monsieur le prince.*

XI

De Bourdeaux ce 27e may 1653 [4].

Je remets a Mr le p. d'Affis [5] a vous faire la naration des choses qui se sont passées depuis le despart de Mr le p. Viole [6], je ne vous en diray donc rien et me contenteray de vous dire tout ce qu'il ne vous dit point, c'est à dire que rien ne peut estre adjousté a son desinteressement quand il va de vostre seruice, abandonnant toutes choses pour cela et ne considerant que ce qui vous regarde seulement; Mrs de Fayant et d'Alerme [7] méritent la mesme louange, et j'aduoue que je voy a regret que le reste de la petite Fronde n'en use pas de mesme. Mr le p. Viole a veu et desaprouué les commen-

1) La date de ce billet est encore erronée. Il a été écrit en 1652, puisqu'il y est question du comte d'Harcourt comme commandant l'armée de Guyenne, qu'il abandonna au commencement du mois d'août 1652.

2) Probablement Antoine de Roquelaure, chevalier de Malte, fils d'Antoine de Roquelaure, maréchal de France, et de sa seconde femme, Suzanne de Bassapat.

3) Henri de Lorraine, comte d'Harcourt, était chef de l'armée royale en Guyenne. Il la commanda jusqu'au moment de son départ pour Brisach, qui eut lieu, comme on l'a dit, au commencement d'août 1652.

4) Cette lettre doit être également de 1652, d'après les détails qu'elle contient, entre autres sur le départ du président Viole.

5) Le président d'Affis était probablement fils de Guillaume d'Affis, qui avait été nommé premier président du parlement de Bordeaux en 1586.

6) Le président Viole avait quitté Bordeaux le 20 mai 1652.

7) Les noms de de Fayant et d'Alerme paraissent altérés. On voit, par les détails que donne cette lettre, qu'ils étaient opposés aux membres de la petite Fronde de Bordeaux, que la duchesse de Longueville avait « tirés des griffes de l'Ormée », comme elle l'écrit elle-même.

cements de leur procedé et je n'ay rien a en dire sy ce n'est qu'il ne respond pas a ce que nous en deuions atendre et par les raisons generales et par les nouuelles obligations qu'il nous ont, les ayant tirés d'entre les grifes de l'Ormée; sur cela Mr le p. Viole est instruit et sçait jusqu'ou nous les auons protegés; enfin je voy pourtant que les affaires de Bourdeaux [1] sont bien puisque le Parlement rentre auec sureté comme vous le mende le p. D'affis, et que personne n'est exclu que ceux qui se veulent interdire eux mesmes.

Nous venons d'aprandre une assés facheuse nouvelle qui est que le comte de Maure [2] voulant enleuer puelque quartier avec la gendarmerie a esté batu et tué a ce que l'on croit. Touruille [3], Gouuille [4], Chaselus [5] et Mailly [6] sont pris et Morillac [7] fort blessé; la chose n'est facheuse qu'a cause des officiers qui ont tous fait des merueilles car il n'y a pas eu dix hommes de tués de nostre costé. Mr de Marcin part à l'heure que je parle pour Libourne d'ou il nous mandera le destail de cette affaire; car on ne scait pas trop assurement sy ceux qu'on ne dit que pris ne sont point morts, on trauaillera à leur eschange sy ils sont prisonniers.

1) Les membres du parlement de Bordeaux, que l'Ormée avait fait exiler, y rentrèrent, comme le prouve cette lettre vers la fin de mai 1652; mais ils en furent de nouveau bannis au mois de juin. En général, dans cette lettre et dans plusieurs autres, Mme de Longueville présente la situation de Bordeaux comme meilleure qu'elle n'était en réalité. Elle ne dit pas que le président d'Affis avait ordonné inutilement aux bourgeois de prendre les armes; que le palais du Parlement était resté fermé du 15 mai au 25 mai 1652; qu'au moment où il se rouvrit, il présentait si peu de sûreté que la plupart des magistrats refusèrent de reprendre leurs fonctions. (D. Devienne, *Hist. de Bordeaux*, t. I, p. 453, de la deuxième édition.)

2) Louis de Rochechouart, comte de Maure, était un des seigneurs qui avaient pris parti pour Condé. Il vécut jusqu'en 1669. On trouve des détails sur le comte et la comtesse de Maure dans tous les mémoires du temps. On a publié un recueil de lettres de la comtesse de Maure (Anne-Doni d'Attichy).,

3) François-César de Costentin, comte de Tourville, commandait la compagnie des gendarmes de Condé. Il vécut jusqu'en 1697. C'est le frère aîné d'Anne-Hilarion de Costentin de Tourville, amiral de France.

4) Michel d'Argouges, marquis de Gouville, colonel du régiment de Condé (cavalerie). Il avait épousé Lucie de Costentin de Tourville, sœur du comte de Tourville, et fut tué, le 2 juillet 1652, au combat de la porte Saint-Antoine.

5) *Chaselus* (il faut lire, je crois, Chastelus). César-Philippe, comte de Chastelus, ou Chastelux, était lieutenant des gendarmes du prince de Condé. Il vécut jusqu'en 1695.

6) Peut-être Louis-Charles de Mailly, qui avait servi sous Condé aux batailles de Rocroy, de Fribourg et de Nordlingen. Ce de Mailly mourut en 1708, à quatre-vingt-dix ans.

7) Ce nom parait altéré. Ce ne peut être Marcillac ou Marsillac, fils du duc de la Rochefoucauld, qui avait quitté la Guyenne, en mars 1652, pour suivre Condé à Paris. On trouve, à cette époque, un M. de Bartillat, ou de Bertillat, trésorier d'Anne d'Autriche; mais il n'est pas probable qu'un de ses fils ou de ses parents servit dans l'armée des princes.

Le premier president[1] de ce parlement est mort à ce que nous vient de dire son beau fils qui s'apele Salegourde[2], on n'en sçait rien icy et on tient la chose fort secrete, je pense qu'en cette charge vous y considereres le p. d'Affis sy vous estes en estat de luy procurer tout de bon il la merite a vostre egart plus qu'homme du monde.

A. de Bourbon.

Adresse : *A Monsieur Monsieur le prince.*

XII

De Bourdeaux ce 10e juin 1653[3].

Une personne qui s'est leuée a quatre heures du matin peut assés raisonablement s'abstenir d'une grande naration, je la laisse donc faire a Mrs de Marcin, de Gondrin[4] et Lesnet, ils vous diront ce que nous venons de faire et vous aprendront que Dieu mercy nos soings ont reussy a souhait, nous auons calmé la ville, nous auons dissipé toute la sedition[5] et enfin je pense qu'on peut vous dire que vous estes maistre dans Bourdeaux, c'est avec une joie extraordinaire que je vous donne cette nouvelle qui est d'autant meilleure que tout s'est fait par autorité sans aucune violence. Chauagnac[6] est ariué a souhait et je vous assure que rien ne

1) Joseph du Bernet avait été nommé premier président du parlement de Bordeaux en 1644. Il mourut en 1652 et ne fut remplacé qu'en 1653, par Arnaud de Pontac.

2) Salegourde parait encore un nom défiguré.

3) La sédition dont parle Mme de Longueville, dans cette lettre, eut lieu en juin 1652. C'est donc de 1652, non de 1653, que cette lettre doit être datée.

4) Probablement Roger-Hector de Pardaillan de Gondrin, marquis d'Antin, chevalier d'honneur de la duchesse d'Orléans. C'est le père de Louis-Henri de Pardaillan de Gondrin, marquis de Montespan, dont la femme fut la célèbre Françoise-Athénaïs de Rochechouart.

5) Mme de Longueville, qui croyait, en mai 1652, avoir apaisé les troubles, fut bientôt obligée de reconnaître qu'elle s'était trompée. L'Ormée avait repris les armes en juin 1652, et attaqué un des jurats, ou magistrats municipaux, nommé Fontanelle. Ce jurat habitait le quartier aristocratique du Chapeau-Rouge. Soutenu par la bonne bourgeoisie, il se défendit dans sa maison, qu'assiégeaient les Ormistes. Plusieurs des assaillants furent tués, et les autres dispersés (9-10 juin 1652). Ce fut alors qu'intervint la duchesse de Longueville, avec le prince de Conti. Elle espérait avoir rétabli le calme, mais les troubles ne tardèrent pas à éclater de nouveau.

6) Gaspard, comte de Chavagnac, était un des partisans de Condé, qui l'avaient accompagné lorsqu'il quitta la Guyenne pour se rendre à Paris (fin de mars 1652); il vécut jusqu'en 1694 (11 février). On voit par cette lettre que Chavagnac était revenu à Bordeaux en juin 1652. Les Mémoires publiés sous son nom sont d'une authenticité douteuse. On peut comparer à cette lettre de Mme de Longueville une longue dépêche de Lenet à Condé, datée du 10 juin 1652. (*Mémoires de Lenet*, p. 548, édit. Michaud et Poujoulat.)

pouuoit estre plus a propos pour moy, toutes les peines que j'ai eues a acomoder cette affaire me sont tres douces puisqu'elles ont reussy et elles ne me peuuent apres cela donner aucun facheux souuenir pourueu que je soie assurée que vous cognoissiés par elles la sincerité de mes sentiments pour vostre seruice quelque doutte que vous en ayes fait ce que vous me permetrés de vous dire que j'ay un peu sur le coeur.

A. de Bourbon.

Adresse : *A Monsieur Monsieur le prince.*

XIII

De Bourdeaux ce 4e juillet 1653.

Vostre letre du 26e du mois passé acheve de me redonner toute la joie que vostre precedente ne m'auoit encore fait sentir qu'imparfaitement et ce que Mr le p. Viole me mende encore de vos bontés pour moy eface tout a fait de mon esprit tout le chagrin qui l'a occupé sy longtemps, j'espere que sy je suis assez heureuse pour vous voir bien tost je vous feray aduouer que mes ennemis n'ont pas trouué mon faible en m'accusant d'auoir manqué à ce que je vous deuois puisque jamais je n'ay eu de passion plus forte que celle de vous prouuer par toutes mes actions l'atachement que j'ay pour vous et cela mesme n'a pas esté interompu dans le propre temps ou j'ay le plus creu que vous ne me rendiés pas toute la justice a quoy je m'atendais, mais enfin il n'en faut plus parler et puisque toutes ces choses ne sont plus dans vostre souuenir je les baniray volontiers du mien puisque rien n'y peut estre qui me soit sy rude que ces pensées la ; vos bontés pour mon frere le touchent autant qu'elles doiuent faire cet esffet[1] et sy vos affaires lui permetent et luy laissent un peu de temps libre il l'emploira à vous tesmoigner sa recognoisance. Mr Lesnet vous rendra conte de tout ce qui se passe icy et Mr de Marcin de mesme, c'est pourquoy je ne vous en parleray point et me contenteray de vous dire que je souhaite moins mon retour pour toutes les considérations qui viendroient peutestre les premières dans la teste de beaucoup d'autres personnes que par l'extrême enuie que j'ay de vous exposer tout au long mon procedé sur toutes choses et de sçauoir vos

1) En juillet 1653, la rupture était complète entre la duchesse de Longueville et le prince de Conti son frère. Elle n'aurait pas tenu à cette époque un pareil langage. La lettre doit avoir été écrite, comme les précédentes, en 1652.

pensées au vray sur toutes celles que l'on vous a dites. Adieu je suis toute à vous.

A. de Bourbon.

Adresse : *A Monsieur Monsieur le prince.*

XIV

De Bourdeaux ce 6e juillet 1653.

J'acompagne de cette lettre celle que le cheualier de Thodias[1] vous escrit et la suplication qu'il vous fait de la miene. Il vous mendera quelle est cette affaire et je me contente de vous assurer qu'encore depuis peu le chevalier a merité de vous que vous ne luy refusiés pas la grace qu'il vous demande.

A. de Bourbon.

Adresse : *A Monsieur Monsieur le prince.*

XV

De Bourdeaux ce 11e juillet 1653[2].

Vostre conseruation[3] est un miracle sy visible qu'on ne peut estre mediocrement touchée d'une chose de cette nature. Vous me faittes sans doute bien la justice d'estre persuadé que j'en ay senty toute la joie dont je suis capable et de l'heureux esuenement du combat, je ne doute point que cette satiffaction n'ait esté modérée en vous par la perte et les blessures de tant de gents de condition et c'est la seule chose qui empesche celle la d'estre la plus heureuse du monde, je ne vous mende point de nouuelles d'icy parce que M. Lesnet en prend le soing, elles vous resjouiront assés sans doute puisqu'elles vous aprandront que le calme est assés restably veu les choses qui se sont passées. Villeneufue[4] tient

1) Le chevalier de Thodias était premier jurat de Bordeaux. Il fut parrain du fils de Condé, dont Claire-Clémence de Maillé-Brezé accoucha à Bordeaux, et qui fut nommé Louis de Bordeaux, duc de Bourbon. La marraine fut la duchesse de Longueville. Cet enfant mourut à Bordeaux le 11 avril 1653.

2) Cette lettre n'est pas de 1653, mais de 1652, puisque la duchesse de Longueville y parle du danger auquel son frère vient d'échapper à la bataille de la porte Saint-Antoine. (2 juillet 1652.)

3) Tout le monde sait qu'au combat du 2 juillet 1652, Condé aurait été pris ou tué sans l'intervention de Mlle de Montpensier, qui sauva le prince en faisant ouvrir la porte Saint-Antoine et tirer contre l'armée du Roi les canons de la Bastille.

4) Le siège de Villeneuve-d'Agen, par le comte d'Harcourt, eut lieu pendant les mois de juin et de juillet 1652; ce qui sert encore à fixer la date de cette lettre. Le comte d'Harcourt fut obligé de le lever, après avoir perdu une partie de son armée.

tousiours quoy qu'il y aye 29 jours que la tranchée est ouuerte. Mr de Teobon[1] mende mesme qu'il n'est point pressé de secours et on ne doute point que cette resistance ne fasse perdre absolument l'armée du comte d'Harcour et ne l'oblige mesme à leuer le siege. Voila je pense tout ce qu'il y a de considérable à vous aprandre car ce n'est rien de nouueau pour vous que de vous dire que je suis à vous auec une passion extreme.

A. de Bourbon.

Adresse : *A Monsieur Monsieur le prince.*

XVI

De Bourdeaux ce 2e septembre 1653[2].

Comme il y a fort peu de plaisir a mender de mauuaises nouuelles aux personnes dans lesquelles on est aussy atachée que je la suis aux vostres, je n'ay peu me resoudre de vous escrire tant que le péril de la maladie de Me vostre femme a duré, mais a cette heure qu'il n'y en a plus ny pour elle ny pour son enfant, je ne puis pas estre plus longtemps sans vous tesmoigner la joie que j'en ay et la part que je prands a celle que vous en aurés, mon frere est allé à Bourg[3] au deuant de Mr de Guise[4], nous les atendons l'un et l'autre de moments en moments, Mr Lesnet vous mendera le reste de nos nouuelles s'il y en a ici, comme je ne les scay point je pense qu'il y en a peu, au moins qu'elles ne sont pas considérables, c'est donc la raison qui m'empeschera de vous entretenir longtemps et qui m'obligera de finir apres vous auoir assuré que je suis à vous autant que je le dois.

A. de Bourbon.

Mon frere et Mr de Guise sont ariués ; je laisse à Mr Lesnet a vous mender le détail des choses qui se sont passées dans cette affaire.

Adresse : *A Monsieur Monsieur le prince.*

1) Rochefort de Saint-Angel, marquis de Théobon ou Téobon, était un gentilhomme huguenot qui se distingua par la vigueur avec laquelle il défendit Villeneuve-d'Agen. Il fut tué, en 1672, au passage du Rhin.

2) La date du 2 septembre 1653 est inadmissible, puisque la duchesse de Longueville avait quitté Bordeaux le 2 août 1653. Il faut substituer 1652.

3) Bourg-en-Guyenne, sur la Dordogne ; aujourd'hui chef-lieu de canton de la Gironde, arrondissement de Blaye.

4) Henri de Lorraine, duc de Guise, né en 1614, mort en 1664. Les Espagnols l'avaient retenu prisonnier, de 1648 à 1652. Il n'avait dû sa délivrance qu'à l'intervention de Condé.

XVII

Ce 2e de juin 1655[1].

C'est a deux de vos letres que je fais responce a celle du 13e et a celle du 20e de may, pour commencer par la premiere je vous diray que je suis rauie que vous soiés satisfait de la maniere dont j'agis auec Mme de Chastillon[2] et que voies par la qu'il n'y a rien que je ne veuille faire pour vostre satisfaction, car pour le bien de vos affaires je ne vous en parle pas, n'estant chose douteuse que je n'eusse enuie que l'union de Mme de Chastillon et de moy y peut contribuer, vrayment me voila donc bien brouillée auec le président[3] et puisque c'est pour l'amour de vous, vous estes bien obligé de songer à nostre racomodement sy toutes fois la sorte d'amitié que vous dites qu'il a pour moy ne vous empesche de vouloir trauailler à la renouer. Pour ce qui est de la personne à laquelle on vouloit que je sacrifiasse vos interêts[4], j'en ay reçeu une letre depuis

1) Il n'y a pas d'indication du lieu d'où cette lettre est écrite. Il est probable que la duchesse de Longueville habitait alors son château de Trie, ou Trye (aujourd'hui département de l'Oise, arrondissement de Beauvais). Elle se trouvait ainsi rapprochée de Mme de Châtillon, dont elle parle dans cette lettre. Le château de Merlou, ou Mello, qu'habitait la duchesse de Châtillon, est situé également dans le département de l'Oise, arrondissement de Senlis. On a déjà fait remarquer que Mme de Longueville, après son départ de Bordeaux, en août 1653, ne resta pas étrangère aux intrigues politiques. Cette lettre en fournit la preuve, et justifie l'inquiétude que Mazarin laisse percer dans une lettre du 21 octobre 1654 au duc de Longueville. Il lui écrivait, en parlant de la duchesse : « Je ne doute point que sa conduite ne démente ceux qui veulent encore se persuader que, n'ayant point changé de sentimens, elle donnera à LL. MM. les mêmes sujets de mécontentement qu'Elles ont eu autrefois. »

2) La duchesse de Châtillon était Isabelle-Angélique de Montmorency-Bouteville, mariée en premières noces à Gaspard IV de Coligny, qui avait été tué, en 1649, au combat de Charenton. Elle était célèbre par sa beauté, qui était encore dans tout son éclat en 1656, quoique la duchesse eût alors trente ans. Mlle de Montpensier, qui la vit, à cette époque, en parle dans les termes suivants (Tome XI, p. 137, de ses *Mémoires*, édition Charpentier) : « Rien n'était plus pompeux que Mme de Châtillon ce jour-là; elle avait un habit de taffetas aurore, tout brodé d'un cordonnet d'argent ; plus blanche et plus incarnate que que je l'ai jamais vue ; plus de diamants aux oreilles, aux doigts, aux bras; enfin dans une dernière magnificence... On disait que M. le Prince était toujours amoureux d'elle. » Cette dernière phrase explique les relations de Mme de Longueville avec Mme de Châtillon en 1656.

3) J'ignore de quel président veut parler Mme de Longueville. C'est peut-être un pseudonyme qui désigne le chef réel de l'Etat, Mazarin. Mme de Longueville en servant la cause de Condé, manquait à la promesse qu'elle avait faite au Cardinal par une lettre de 1654, que l'on trouvera plus loin. Elle en avait conscience, et avouait hautement qu'elle rompait ses engagements par affection pour son frère.

4) Je suppose que cette personne est le prince de Conti, qui avait épousé une des nièces de Mazarin, Anne-Marie Martinozzi, et qui se trouvait ainsi séparé de sa famille.

quelques jours qui me confirme tous les aduis que je reçois d'ailleurs que cette personne meurt d'enuie de se raprocher de sa famille, et que la seule autorité de celui qui en craint la reunion [1] est ce qui l'empesche de parler, cette letre est escrite pour me prier de soliciter pour un de ses amis, mais la fin fait voir qu'on voudroit bien parler sy on osoit. Je scay de plus qu'en se plaignant de vous il y a quelque temps sur les affaires passées, quelqu'un qui y estoit present voulut dire que tout cela se raccomoderoit quelque jour, et la personne respondit du fond du coeur : il est vray que la moindre caresse de mongr le prince me feroit tout oublier. Tous ces sentiments la ne vous sont pas fort utiles, mais il vaud touiours mieux qu'on les ayt et cela peut seruir dans son temps, j'ay la plus grande joie du monde de la disposition qu'il y a de bonne inteligence entre don Jean [2] et vous, et je trouve que vous ne pouuiés moins faire pour luy que vous aués fait; on est obligé de vous donner aduis que Cavallene [3] passe pour homme fort incompatible afin que vous preniés vos mesures la dessus, je passeray à la responce de vostre segonde letre et je commenceray par me resjouir de la certitude de la grossesse de Me vostre femme, je fais perpetuelement consulter sur ce subject, mais tous les aduis se raportent a ceux que nous vous auons desja enuoies, a quoy seulement j'adjouteray qu'il est necessaire que quand Me ma belle sr [4] escrira a tous ceux a qui nous vous auons mendé qu'il faloit qu'elle escriuit il est necessaire qu'elle escriue aussy a Mr de Longueville parce que beaucoup croient que ny la cour ny le p. de Conty n'ouvriront point ses letres, et qu'ainsy il faut en escrire une a Mr de Longueuille pour le prier de soliciter pour elle a la cour la permition de venir acoucher en France et d'auertir le p. de Conty. . en cas de reffus d'enuoier quelqu'un de sa part, et que comme elle ne sçay pas comme on receuura ses letres, elle s'adresse a luy pour le conjurer de luy rendre cet office, c'est que sy on n'ouure point ses letres, celle la suppléera parce qu'on l'enuoira à la cour, et donnera lieu a une solicitation pressante qui ne se pouroit faire sy les letres

1) Probablement le cardinal Mazarin.

2) Don Juan d'Autriche, fils naturel du roi d'Espagne Philippe IV, venait d'être nommé gouverneur général des Pays-Bas espagnols, où s'était retiré le prince de Condé.

3) *Cavallene* paraît un nom altéré. Je pense qu'il faudrait lire Caracène. Le marquis de Caracène, ou Caracena, avait été antérieurement gouverneur du duché de Milan. Il fut nommé, en 1656, chef des armées sous D. Juan, dans les Pays-Bas espagnols. Il succédait au comte de Fuensaldagne, qui le remplaça dans le duché de Milan.

4) Claire-Clémence de Maillé de Brézé, dont il a été question ci-dessus.

n'estoient pas ouuertes parce qu'on ne sçauroit ce qu'elles contiendroient c'est à dire on seroit obligé de faire comme sy on ne le sçauoit pas ; l'incertitude ou je suis que celuy qui vous fera tenir cette letre vous mende cecy fait que je vous le dis moy mesme, la chose estant jugée necessaire, je ne vous rands point les compliments que vous faites l'honneur a mes enfants [1] de leur faire parce que je ne suis pas encore a Caen, Mr de Longueuille n'est point ou je ne suis non plus, ainsy je ne sçay nulle autre nouuelle que la mort de Longueil qu'on apeloit jadis le Forgeron, je meurs presentement de peur d'en auoir de vos quartiers puisqu'elles ne me peuuent aprandre que voste despart pour la campaigne [2], en verité cela fait transir, et d'autant plus qu'on sçait comment vous en usés et comme nos exortations la dessus vous sont inutiles, il faut donc seulement s'adresser a Dieu et le prier qu'il vous preserve, vous croies bien que se sera du fond de mon ame que je lui feray cette priere, je vous fais celle de me croire plus a vous que vous mesme. A. de Bourbon.

Ne soies point en peine de ce qu'il vous paroistra que ce paquet icy aura esté décacheté puisque c'est moy qui l'ay ouuert pour y metre cette letre. J'ay fait plus que de l'ouurir car j'y ay mis d'autres enuelopes et par consequent d'autres cachets.

XVIII

(*Par une autre main*, 20 mai 1657.

On me vient de dire que le sr Girardin [3] a esté pris par vos gents et comme il est tout a fait des amis de Mr de Longueuille et par consequent que j'ay beaucoup de consideration pour luy je vous suplie de vouloir bien le faire traiter le plus fauorablement qu'il se poura, je vous suplie ausy que ce garçon qui est auec ce gentil-

1) Les enfants, issus du mariage du duc de Longueville et d'Anne Geneviève de Bourbon, furent : 1° Jean-Louis-Charles d'Orléans, né en 1646, qui fut ordonné prêtre en 1669, et mourut en 1694 ; 2° Charles-Paris d'Orléans, né en 1649, tué au passage du Rhin (1672). Le premier portait le titre de comte de Dunois, et le second celui de comte de Saint-Paul.

2) Cette campagne de 1656 fut une de celles où Condé se signala. Dans la nuit du 15 au 16 juillet, il força les lignes de l'armée royale qui assiégeait Valenciennes et délivra cette ville.

3) Le financier Girardin fut enlevé, en 1657, aux portes de Paris par Barbesières-Chémerault, qui le conduisit en Flandres dans l'espoir d'en tirer une riche rançon. Girardin mourut sans avoir pu la payer, et Barbesières-Chemerault, ayant été fait prisonnier, fut condamné à mort et eut la tête tranchée en place de Grève.

homme que l'on vous enuoie ait la liberté de le voir, d'aler et de venir pour les affaires du dit Girardin autant qu'il luy sera necessaire, je vous en auray une extrême obligation.

A. DE BOURBON.

Adresse : *A Monsieur Momsieur le prince.*

XIX

De Paris ce 29e janvier 1676.

Comme il me paroist que vous n'aves pas de grands diuertissements a Chantilly, je me suis informée des nouueaux liures qui paroissent : voila ceux qu'on m'a nommés pour estre agreables, mendes moy lesquels vous n'aués pas afin que je vous les enuoie.

La relation du Saide ou ancienne Thebaide[1] auec celle de la *Haute Ethiopie*[2] ou il est question des sources du Nil[3].

L'indien de Palafox[4].

La Chine de Gruber auec la *Vie de Confutius* ancien legislateur et philosophe chinois et un de ces ouurages de morale[5].

Acaret du Perou[6].

Athenes vieille et nouuelle[7]. Voila ce qui paroist le plus diuertissant, mais ce qu'on m'a dit qui le seroit plus que tous ces liures ensemble, ce seroit de vous amener un amy de Mr Hot man[8] dont

1) Mme de Longueville a réuni souvent, sous un seul titre, des ouvrages qui formaient des publications distinctes : *Relation du voyage du Sayd ou de la Thebayde, fait en 1668, par les pères Protais et Charles-François d'Orléans, capucins missionnaires.* Cette relation avait été publiée par Melchisedech Thevenot.

2) *Histoire de la Haute-Ethiopie, écrite sur les lieux par le P. Manuel d'Almeida* (traduction de Melch. Thevenot).

3) *Relation du P. Jeronimo Lobo de l'empire des Albyssins, des sources du Nil,* etc. (traduction par le même).

4) La *Biographie universelle* de Michaud (au mot PALAFOX) indique que cet Espagnol, né en 1600 et mort en 1659, fut nommé par Philippe IV évêque de Puebla au Mexique. Elle parle aussi de plusieurs de ses ouvrages ; mais n'en indique pas sous le titre de l'INDIEN. A l'article THEVENOT (Melchisedech) du même ouvrage, on trouve mentionné l'*Indien* ou *Portraits au naturel des Indiens présentés au roi d'Espagne*, par don Juan Palafox (traduit et publié par Thevenot).

5) *Voyage à la Chine par les PP. Grueber et d'Orville,* suivi de la *Vie de Confucius* (publié par Thevenot).

6) *Relations et voyages du sr Acarate dans la rivière de la Plata et de là par terre au Pérou* (publiés par Thevenot).

7) Cet ouvrage n'est pas indiqué parmi les nombreuses publications de Thevenot que cite la *Biographie universelle.*

8) Probablement Vincent Hotman, seigneur de Fontenay; il était maître des requêtes et fut un des membres de la commission chargée par Colbert de poursuivre les financiers. Après avoir été intendant à Tours, à Bordeaux, à Montauban, il fut nommé intendant des finances en 1666 et mourut en 1683.

jay oublié le nom, mais que je sçauray dès que vous le voudres, qui est un fort honneste homme qui sçait mille choses. Il a negotié pour le Roy en Italie [1] et voiagé en Italie ausy et en Holande, a commerce auec tous les sçauants de toutes les nations en toutes les sciences, sçait bien les mathematiques, l'histoire naturelle, la phisique, sçait les langues orientales, l'histoire des nations de l'Orient, a une infinité de memoires curieux, tant historiques que phisiques, parle tres agreablement de tout cela, escrit bien, il a beaucoup obserué en phisique et entr'autres choses a des memoires exacts sur les republiques des abeilles et des fourmis, cet homme se tiendroit heureux d'aller vous diuertir quelques jours; sy vous le voules je luy en feray parler, et Gouruille [2] vous le meneroit, j'ay tant dans ma teste qu'un peu de diuertissement vous seruiroit, autant mesme que le lait, que je cherche tout ce qui vous en peut donner nayant assurement en ce monde rien de si cher que vous.

A. DE BOURBON.

Vous aues oublié de faire responce à Mr. de Retz [3], M. de Matignon [4] est mort. Voudries-vous..... faire un petit compliment à M. de Lisseux [5].

Adresse : *A Monsieur Monsieur le Prince.*

XX

De Trie, ce 7 Juillet.

Mon voiage de Bourbon [6] duquel je ne fais que de reuenir m'a empeschée de vous escrire depuis quelque temps outre qu'on le fait

1) Tous ces traits conviennent à Melchisedech Thevenot, né vers 1620, mort en 1692. Il avait d'abord été chargé de négociations politiques en Italie, et on trouve dans les papiers de Mazarin (aux Affaires étrangères) plusieurs lettres diplomatiques de ce personnage. La variété de ses connaissances en géographie et dans les sciences naturelles est attestée par ses nombreuses publications.

2) Jean Hérault de Gourville, né en 1625, mort en 1703, était attaché à la maison de Condé. Il a laissé des Mémoires.

3) Pierre de Gondi, duc de Retz, mort en avril 1676.

4) François de Matignon, comte de Torigny ou Thorigni, mourut en janvier 1675, d'après le *Dict. de Moréri.*

5) L'évêque de Lisieux était, en 1676, Léonor de Matignon, frère du précédent. Nommé évêque de Coutances en 1625, il fut transféré au siège de Lisieux, en 1646, et mourut en 1680.

6) La lettre de la duchesse de Longueville ne porte pas d'indication d'année. On peut seulement, par les conseils qu'elle adresse à son frère, conjecturer qu'elle a dû être écrite pendant la guerre de Hollande, où Condé commandait une des armées et se signala principalement à Senef (11 août 1674). Les eaux de Bourbon-l'Archambaud, ou Bourbon-les-Bains, étaient renommées à cette époque, comme on le voit par les *Lettres de Mme de Sévigné.*

sy inutilement pour vostre diuertissement n'ayans rien d'agreable a vous mender, qu'on aymeroit quasy autant ne le point faire, sy d'un austre costé on ne souhaitoit trop vostre souuenir pour pouvoir s'empescher de vous le demander quelques fois, vous ne douterés pas sans doute de la passion que jay d'y auoir quelque poids[1], cognoissant comme vous faittes mon extreme tendresse pour vostre personne, cette tendresse-la ne vous fera jamais tant de bien qu'elle me fait de mal quand je vous sçay dans les ocasions ou vous estes presentement; on n'ose quasy pas vous conjurer de vous y menager un peu plus que vous ne faites, sçachant bien l'effet de pareilles exortations, mais quand elles deuroient estre encore plus rebutées qu'elles ne seront, mon affection ne me permet pas de vous escrire sans vous faire souuenir que de vostre conseruation despand tout le repos, la joie et l'aduantage de vostre maison, et que vous nous deues tous asses considerer pour vous contraindre un peu en nostre faueur sy vous ne le faites pour vous-mesme. Je prie Dieu du meilleur de mon coeur qu'il vous inspire ce dessain et qu'il vous conserue aussy long temps que je le desire.

A. DE BOURBON.

Adresse : *A monsieur monsieur le Prince.*

XXI

LETTRE DU PRINCE DE CONTI

Jay prié Mr le conte de Maure[2] de vous informer de ce qui s'est passé entre Mr de Marchin[3] et moy pour la reunion de toutes choses, cepandant jay cru deuoir vous informer que Mr de Baltasar[4] ma enuoié, sur le mescontentement qu'il a de Mr Lesnet[5] qui est extreme, pour me demander permission denuoier dom Luc en Espaigne afin d'y mesnager l'entretien de son regiment sans que ce a passe par les mains de Mr Lesnet, protestant de ne uouloir pourtant cela que par nostre moien et auec une dependance toute entière de nos interets. Il est certain quon ne peut pas seruir plus utilement ny

1) Tel est le texte du manuscrit. On serait tenté de lire *quelques droits.*
2) Voy., sur le comte de Maure, une note à la lettre du 27 mai 1653 (p. 27).
3) Voy., sur Manchin, Marcin ou Marsin, une note à la lettre du 19 mai.
4) Le colonel Balthazar, né en Allemagne, s'était attaché au service de la France, en 1634, et se signala par sa valeur. Il a laissé des Mémoires militaires sur la guerre de Guyenne. La dernière édition a été donnée par M. C. Moreau dans la collection Janet, en 1858, sous le titre de l'*Histoire de la guerre de la Guyenne*, par Balthazar.
5) Voy., sur P. Lenet, la note 2 à la lettre du 14 avril (p. 19).

mieux que fait Mr de Baltasar, et ce seroit la dernière des imprudences de le mescontenter, il auoit donné charge a son député de prouuer fort que Mr Lenest perd nos affaires, mais je l'ay empeché en luy defandant d'en parler, nous tascherons de raccomoder toutes choses auec tout le soin imaginable, et si tout le monde estoit aussy moderé que nous le sommes, les affaires n'en iroient pas plus mal. C'est de l'aduis et a la ruelle du lit de ma sœur que ie vous escris, cette lettre; elle l'auroit signee si elle nauoit esté seignee des deux bras a cause de sa fiebure.

ARMAND DE BOURBON.

XXII

LETTRE DE LENET A CONDÉ

Cette lettre de Lenet donne d'utiles renseignements pour l'histoire de la Fronde à Bordeaux, et de la lutte entre Mme de Longueville et son frère, le prince de Conti. Voici les points qui, à mon avis, sont le plus dignes d'attention :

1° Les efforts de Lenet pour conserver l'alliance du comte du Daugnon, qui traitait avec la cour, avec l'indication des conditions que Condé devrait lui proposer.

2° Le rôle du marquis de Fors à Bordeaux. On ne trouve ni dans Cosnac, ni dans Lenet, ni dans M. V. Cousin, l'exposé du rôle de ce personnage. La lettre de Lenet prouve que M. V. Cousin s'est trompé, lorsqu'il a écrit (*Jeunesse de Mme de Longueville*, p. 459 de la troisième édit.) que, pendant la troisième guerre de la Fronde, le marquis de Fors servait le Roi contre Condé. On voit, par la lettre de Lenet, que Fors, qui avait pris parti pour les princes, joua un rôle assez important dans leurs divisions. Il avait attaqué Mme de Longueville et avait soutenu le parti du prince de Conti. Il avait ensuite quitté Bordeaux pour se rendre auprès de Condé et se faire l'interprète des plaintes de Conti contre Mme de Longueville. Fors était si bien engagé dans le parti de Condé que Lenet conseille au prince de faire retomber sur lui toute cette affaire et de s'en décharger sur ses « épaules ».

3° La lettre de Lenet prouve encore que, malgré quelques

réserves, il était d'avis de soutenir Mme de Longueville contre Conti. M. V. Cousin n'aurait pas dit, s'il avait connu cette lettre, que Lenet défendait le parti contraire à Mme de Longueville (voy. *Mme de Longueville pendant la Fronde*, première édit., p. 254).

Il y a quelques mots omis dans les deux copies de la lettre de Lenet qui nous ont été communiquées, mais le sens général n'est pas douteux.

A Bourdeaux, ce 24e d'apuril, 1653.

J'adjousteray au duplicata du dernier ordinaire que vous trouverréz ci joint que nous faisons tout nostre possible pour donner de la vigueur à Bordeaux, assez pour vous donner le loisir de venir nous secourir c'est a dire en bonne compagnie; car désormais la saison est trop aduancée pour y venir autrement, et l'effet de votre présence sans trouppes ne feroit rien que pandant quinze jours, apres lesquels il faudroit que vous cedassiez a l'accablement des ennemis[1], au lieu que demeurant la bas vous vous mettrez en estat de faire tout ce que celuy au quel nous serons vous persuadera. La dernière expulsion de suspects[2] nous donnera du calme quinze jours durant, apres lesquels l'esprit uniuersel de la paix et d'ennuy de la guerre, les caballes et les diuerses factions de Bourdeaux, le desbauchement général des trouppes.....[3] dans nos mesmes embarras; je manday a V. A. par le dernier ordinaire, l'affaire de M. d'Aubeterre[4], mais elle arriva autrement que je ne vous l'escriuois, par la rancontre des troupes ennemies, qui marchoient pour entrer dans Perrigueux (croyant que leur caballe les y introduiroit) lorsque les nostres venoient de s'en rendre les maistres. Le viconte de Larboust[5] ne mourra pas; nos trouppes, qui ont été poussées de Ter-

1) Le sens est : il faudrait que vous cédassiez aux ennemis dont le nombre vous accablerait.

2) On avait chassé de Bordeaux tous les suspects, c'est-à-dire tous les habitants que l'on soupçonnait d'avoir des relations avec l'autorité royale. Lenet veut surtout désigner, je crois, les membres du Parlement qui s'étaient retirés à Agen.

3) Entre le mot « troupes » et « dans nos mêmes embarras », il y a un verbe omis, comme *nous feroient retomber dans nos mesmes embarras*.

4) Le chevalier d'Aubeterre était Léon d'Esparbès de Lussan, nommé maréchal de camp en 1651, lieutenant-général en 1655, mort le 27 avril 1707, à quatre-vingt-huit ans. Il était, en 1707, le plus ancien des lieutenants généraux des armées du Roi de France.

5) Je n'ai trouvé aucun renseignement sur la tentative faite par les troupes royales pour s'emparer de Périgueux en avril 1653, ni sur le personnage appelé dans la deuxième copie Larboust. Dans la première copie, ce nom était

rasson [1], qui ne scauent ou donner teste ensemble, ont desputé pour auoir de l'argent et comme nous n'en auons point nous serons bien contraints pour ne les point perdre de faire fondre vostre vaisselle dont jauois retiré la plus part dou elle estoit. Comme il ne reste plus le sol je ne scay comme entretenir les garnisons de Sainct-Foy et de Bergerac et de Perigueux et si nos troupes retombent sur Libourne comme je crois qu'il le faudra, celle la sera autant a plaindre que les autres. Jugés ce que feront ces gens la puisque par auance nestant pas satisfaicts d'un grand païs de contribution, les regiments de Montpouillas [2] et de son ordre ont signé une faction pour venir crier a l'argent et mesme pour pire a ce que lon nous escrit, mais messieurs de Marchin et de Maure [3] qui y sont accourus apporteront tout remede possible, le premier passera jusques a Bergerac ou sa prezence sera fort utille. On fait ce quon peut pour ramasser quelques desbris des regiments de Montpouillan. Le petit major, qui est a la Reolle auec Des Loges [4], en espère quelque chose, mais les traistres sont dans Montsegur [5], ou ils font garde exacte pour ne laisser sortir personne qu'aprés qu'ils auront nouuelle de la cour, ou ils ont envoyé pour faire leur traité. Cepandant M. de Candalle [6] leur a fait donner mil escus par compagnie.

Le Chambon [7] est a Brouage [8] depuis le 17e du passé, sans que j'en

écrit Carbonst. Il semble qu'il commandait les frondeurs maîtres de Périgueux. Il est probable que ce nom a été altéré. D'après les *Mémoires de Balthazar* (p. 307, édit. Janet), le gouverneur de Périgueux se nommait Chanlot ou Chanlost; son nom est quelquefois écrit Chanleau. Il paraît qu'il avait réprimé une première révolte des habitants de Périgueux, en mars 1653. Il fut tué dans une seconde, au mois de septembre de la même année. Lenet avait probablement écrit : *Chanlaust.*

1) Terrasson est aujourd'hui chef-lieu de canton de la Dordogne, arrondissement de Sarlat.

2) Il faut lire Montpouillan. Armand de Caumont-la-Force, marquis de Montpouillan, maréchal de camp en 1651, lieutenant-général en 1655, mourut le 16 mai 1701, à quatre-vingt-six ans.

3) Voyez, sur Marchin et sur le comte de Maure les notes sur les lettres IX et XI de la duchesse de Longueville.

4) Pas de renseignements sur Des Loges.

5) Montségur, ou mieux Monségur, était une ville du Bazadois, relevant du Parlement et de l'intendance de Bordeaux. C'est aujourd'hui un chef-lieu de canton de la Gironde, arrondissement de la Réole.

6) Le duc de Candale commandait, depuis le mois de septembre 1652, l'armée royale qui combattait la Fronde bordelaise. Il avait succédé au comte d'Harcourt. Ce fils du duc d'Epernon avait un grand crédit dans la Guyenne, dont son père avait été gouverneur.

7) Le Chambon est probablement le personnage qui avait servi comme maréchal de bataille en Catalogne, pendant les années 1646 et 1647. Il s'était déclaré pour le parti de Condé en 1650 et avait été chargé du gouvernement de Saintes. Cette circonstance explique sa mission à Brouage.

8) Brouage est un petit port de la Saintonge (aujourd'hui Charente-Inférieure). Le comte du Daugnon s'en était emparé.

aye peu auoir des nouuelles, quoiqu'il me mande m'auoir escrit trois fois, et que je lui aye envoyé trois exprès; enfin hier au soir je reçeus une de ses lettres et une de M. de Salnauve [1] par lesquelles ils mandoient au chevalier de Thodias [2] et a moy qu'a son retour d'aupres de V. A. il auoit trouué l'esprit de M. du Daugnion [3] tout changé, et je vous auoue que jay touiours creu qu'il ne vous l'auoit enuoyé que pour s'en deffaire et traicter plus facilement en son absence. Enfin ils m'assurent que les entreueues de Mr de Xainctes [4] desquelles j'ay donné aduis à V. A. il y a plus de six mois, auoient reussy jusque au point qu'il auoit faict le traicté pour la cour auec M. du Daugnion par lequel on luy donne deux cent mil escus, le gouvernement de Touraine et un baston de mareschal de France, que jusques a l'execution il retirera tout son faict dans Olleron [5]; qu'il quittera et livrera dès à présent Brouage. Il nous mandoit pourtant par le frondeur qui est toujours icy que nous ne nous missions en aucune peine des entrevues du dict sieur de Xainctes qui n'estoit que des visittes d'amyes et n'alloit à rien, et cependant nous espuisait d'argent, ayant bien receu plus de deux cent mille livres de nous. D'abord que jay sçeu ce que dessus et que je scay qu'en pareilles rencontres l'exécution ne suit pas tousiour les projets et qu'il attendoit le retour de M. de Xainctes, de concert avec Mme de Longueuille qui ma mis ses pierreries en main [6] de fort bonne façon, j'ay despesché M. de Mazeroles [7] par Arcachon [8] pour l'aller trouuer, luy parler sur ce subiect, luy mettre des deffiances

1) Je n'ai pas trouvé de renseignements sur ce Salnauve ou Salneuve.

2) Le chevalier de Thodias était, comme on l'a dit dans les notes sur les lettres de Mme de Longueville, premier jurat de Bordeaux.

3) Louis Foucault, ou Foucauld, comte du Daugnon, s'était emparé de Brouage en 1646, après la mort du duc de Brezé au combat naval d'Orbitello. Il avait embrassé le parti de Condé. Mazarin attachait une grande importance à sa soumission, et avait chargé l'évêque de Saintes, Louis de Bassompierre, de traiter avec du Daugnon. On lui accorda les conditions les plus avantageuses, dont plusieurs sont indiquées dans la lettre de Lenet. Le traité ne fut définitivement conclu avec la Cour que le 20 mars 1653. Du Daugnon prit, à partir de cette époque, le titre de maréchal de France (maréchal de Foucault); il mourut en 1659.

4) Xaintes ou Saintes. L'évêque de Saintes était Louis de Bassompierre, fils naturel du maréchal de Bassompierre et de Marie-Charlotte de Balzac d'Entragues. Louis de Bassompierre vécut jusqu'en 1676.

5) L'île d'Oléron ou Olléron dépendait autrefois du gouvernement général de l'Aunis.

6) Ce passage prouve que P. Lenet agissait d'accord avec Mme de Longueville pour s'opposer à la défection de du Daugnon.

7) Louis du Pas de Mazerolles, nommé maréchal de camp en 1648, avait suivi le parti de Condé et avait été chargé de plusieurs missions en Espagne.

8) Arcachon était alors entouré de plusieurs villages de pêcheurs, dont le principal était la Tête de Busch ou Buch.

de la cour, luy remonstrer que, avec les aduantages qu'il peut tirer de V. A., il peut trouver une sureté tout entière, luy faire comprendre que V. A., sur le poinct de conclure un traité de paix auantageux, concerte auec luy s'il souhaitte par la paix se contenter de ce que Vous luy auez promise en gardant son gouvernement, ou s'il veut sen deffaire pour de l'argent et des charges qu'il trouuera l'un et l'autre avec V. A., et luy proposera le Berry, plus commode et plus beau que la Tourraine [1] [à cause du] voisinage de celuy de la Marche, luy offrir en argent et en pierreries ce que la cour luy offre, à luy donner en gage autant ou plus pour la seureté de maréchal de France et enfin la carte blanche. J'y aurois esté moy mesme, comme je vous l'ay mandé ce matin par un petit billet que vous porte M. le marquis de Fors [2], si j'auois osé quitter Bourdeaux; mais, en l'estat que sont les choses, il est impossible que je m'absente un jour sans tout perdre et ne croyéz pas que le péril de ce voyage men aye empesché, car j'en courre beaucoup plus icy que je ne ferois là, apropos de quoi je vous diray, monseigneur, qu'il faut avoir une passion et une fidelité aussy grande que celle que j'ay pour vos intérestz, pour y demeurer après les orages que ces fripons de Latour [3] et Blainuilliers [4] qui sont enfin sortis aujourd'huy auec ledit sr marquis de Fors pour [vous] exciter contre moy. Le premier a presté cinq mil francs au dit sr de Fors, qui luy a promis de le raccommoder avec V. A, je me mocque de toutes les crieries et de toutes les cabales de M. de Raymond [4] et de X... Ce sont gens tarés qu'il me seroit aisé de pousser, s'il le falloit, car jay ici de grandes ressources (?), et je n'avois peu contenter son auidité, quoy que je luy aye assez donné, comme vous verrez par vos comptes, nous aurions esté les meilleurs amis du monde. Mais ce qui me fasche, c'est que certaines gens ont pris cette occasion pour tourner M. le P. de Conty contre moy. Il me faict mille amitiés, il

1) Il semble qu'après *Touraine* il y a un mot omis, par exemple [*à cause du*] *voisinage de la Marche*.

2) Le marquis de Fors était le second fils de François Poussard, ou Poussart de Fors, baron, puis marquis du Vigean, et d'Anne de Neubourg, marquise du Vigean. Le marquis de Fors périt assassiné en 1663. On voit, par ce passage de la lettre de Lenet, que le marquis de Fors était dans le parti de Condé, tandis que M. V. Cousin dit qu'il s'était déclaré pour le roi contre Condé (Voyez *Jeunesse de Mme de Longueville*, 3e édit. p. 459).

3) Je n'ai pas trouvé de renseignements sur La Tour et Blainvilliers, que Lenet traite de fripons. Les mémoires de Lenet (p. 562, édition Michaud et Poujoulat) contiennent une lettre du prince de Condé, datée du 10 mars 1653, dans laquelle il dit à Lenet : « M. de Tourville... m'a parlé aussy de Latour et et de Blainvilliers. » Il n'ajoute aucun détail sur ces personnages.

4) Je n'ai rien trouvé sur ce M. de Raymond. Il est étonnant que les Mémoires de Cosnac, qui parlent souvent des confidents du prince de Conti, tels que Sarrazin, Guilleragues, Barbezières, ne mentionnent pas ce Raymond.

ne sort point de chez moy, il me fait confiance[1] de tout le monde, mais il la faict à tout le monde de moy. Il me dit rage contre ces conseillers, contre plusieurs officiers d'armée, et contre Mme de Longueville mesme, et à tous ceux-là il en dict autant de moy et de tous ceux là autant de l'un à l'autre. Il dict à tous les demandeurs *ouy* de tout sans savoir s'il le peut ou non, et dit à tous que c'est moy qui ne veut pas leur donner ce qu'il leur accorde. Il m'a prié de faire en sorte que M. de la Rochefoucault[2] lui escriuit afin qu'il lui fist response, et a dit à Madame sa sœur[3] que je voulois la perdre et seruir M. de la Rochefoucault. Il luy a dit encore que vous et M. de la Rochefoucault dupiez M. le P. Viole[4], luy tesmoignant de la confiance quoy que vous sçussiez qu'il est tout à Mme de Longlle et a moy, que vous et M. le P. Violle trompiez M. de la Rochefoucault en luy tesmoignant de l'amitié quoique vous ne puissiez jamais vous fier en lui à cause de ses anciens attachements. Il dit à M. de Longlle que vous deschirez sa réputation et en pleine table et a moy qu'il est a vous contre Mde de Longlle. Il m'a faict chasser La Tour en me donnant auis de ses factions et apres luy a donné une lettre pour vous. Et comme je le sçay, et que je luy reprochai deuant Mad. de Longueuille, Mr de Marchin et Mr de Maure, comme je faiz a cette heure, en tous rencontres toute[5] conduite qui nous donne des peines etranges, il le nia avec des [serments] horribles. M. de Marchin qu'il pousse en toutes occasions et qu'il prend plaisir a faire pousser par qui le veut ne sçait ou il en est non plus que moy et des gens qui n'iroient pas aussy droit en besogne que nous allons et qui n'auroient pas la fermeté pour luy parler que nous auons ne sauroient à quoy s'en tenir. Il s'est mis dans l'esprit sur tout cela qu'il ressemble a feu monsieur son père[6] et pleust a Dieu [que] la deuotion[7] retourne d'ou elle est venue.

1) Dans le sens de *confidence*.

2) La Rochefoucauld (François VI, l'auteur des *Maximes*) avait quitté, comme on l'a dit, la Guyenne en même temps que Condé (fin de mars 1652) et avait rompu depuis longtemps avec Mme de Longueville.

3) Toute cette partie de la lettre de Lenet donne sur la situation intérieure de Bordeaux et les divisions entre le prince Conti et le duchesse de Longueville, sa sœur, des détails qu'on ne trouve pas dans les mémoires du temps.

4) Voyez, sur le président Viole, la note 2 jointe la lettre VII de Mme de Longueville, p. 22, note 2.

5) Un mot omis avant *conduite*. Il semble qu'il faudrait : *une conduite* ou *sa conduite*. Le sens général n'est pas douteux.

6) *A feu M. son père*. Ces mots ne peuvent désigner que Henri II de Bourbon-Condé, qui était père du prince de Condé aussi bien que du prince de Conti. Il est difficile de comprendre que Lenet, s'adressant à Condé, se moque de la dévotion, plus ou moins éclairée, de son père. C'est cependant le seul sens qu'à mon avis l'on puisse donner à ce passage.

7) *Que la dévotion* [Le mot *que* paraît nécessaire avant *dévotion*] *retourne*

Il a fait venir Barbesi...[1] a la Bastide et le voit de temps en temps eu secret ce qui desplaist fort a Madame de Longueuille[2]; mais voici une affaire qui fera bruict assurement: Mr de Fors estoit fort brouillé avec Mde de Longueuille et auec luy[3]. Il sest racommodé et lui a fait mille fausses confidances contre Madame, la descriant publiquement Il luy a donné charge de la pousser par toute voye auprès de V. A. et luy a mesme donné un portrait d'elle dans une table de bracelets pour vous le monstrer et par la le sacrifice qu'il fait de madicte Dame. Le marquis[4] qui la hait mortellement a montré partout ce portraict et a dict a cent personnes sa mission. La chose est allée à Mde de Longlle par plusieurs voyes, et enfin m'ayant enuoyé querir m'en a fait confidence la larme à l'œil et m'a dict que cestoit en ce rencontre qu'elle cognoistroit si votre amitié correspondroit à vos lettres douces[5] et que si vous ne fermiez haultement la bouche au marquis et ne lui ostiez le portraict pour faire voir à tout le monde que vous l'aymés, elle seroit au desespoir. Jay creu deuoir donner cet aduis par avance a V. A. sur quoy elle se conduira comme elle jugera a propos, voila le plan[6] de la disposition des esprits des uns et des autres. [Je soutiens][7] le vostre contre [tout ce monde] mais il

d'où elle est venue. On sait que le prince de Conti avait été destiné à l'église et était titulaire de riches bénéfices ecclésiastiques. Condé et ses partisans souhaitaient que Conti suivît sa première vocation, dont il s'était écarté en 1653. Il menait alors à Bordeaux une vie très mondaine et avait pris publiquement pour maîtresse Mme de Calvimont.

1) *Barbesi...* Lisez Barbesieres. Barbésières ou Barbézières-Chémerault, avait été longtemps favori du prince de Conti. La duchesse de Longueville, qui avait eu à se plaindre de Barbezières, força son frère de s'en séparer ; mais on voit, par la lettre de Lenet, qu'en 1653 (avril), Conti avait permis à Barbezières, de revenir à la Bastide, faubourg de Bordeaux. Ce Barbezières fut plus tard condamné à mort et eut la tête tranchée, comme on l'a dit plus haut, pour avoir enlevé, aux portes de Paris, un riche financier, nommé Girardin, et l'avoir livré à Condé.

2) Daniel de Cosnac fait connaître dans ses Mémoires (t. I, p. 23 et suiv.) la cause de l'irritation de la princesse contre Barbezières. Il avait séduit une des filles d'honneur de Mme de Longueville, nommée La Chastre. La princesse obtint avec peine l'éloignement de Barbezières, qui fut bientôt rappelé par Conti.

3) C'est-à-dire *avec le prince de Conti*.

4) Le mot *marquis* désigne *de Fors*, dont il a été question plus haut comme déchirant la réputation de Mme de Longueville. Puisque Lenet invoque l'appui de Condé contre le marquis de Flors et demande que le prince lui ferme la bouche, il faut reconnaître que le marquis avait suivi le parti de Condé et non celui du Roi.

5) L'épithète jointe au mot *lettres* semble avoir été altérée. Le mot *douces* n'est pas admissible N'y aurait-il pas *dernières* en abrégé ?

6) Le mot *plan* paraît altéré. Le *plan de la disposition des esprits* pourrait être admis à la rigueur et se comprendrait ; mais le style de Lenet, dans ses Mémoires comme dans cette lettre, a un tour plus naturel.

7) Il y a plusieurs mots non déchiffrés. Il serait difficile de les suppléer. Le sens général indique que Lenet se déclare en opposition avec les factions qui

est vray que comme Mde de Longueuille agit bien et qu'elle m'a donné ses [pierreries][1] de bonne grace et qu'elle contribue a present a soustenir les affres, je croy qu'il vous importe au dernier point de luy tesmoigner de l'amitié. Certainement le désespoir auquel elle est seroit capable de la porter à agir bizarement quoy qu'elle jure du contraire[2]; il y a bien moyen de sauuer la ..... et faire tomber le tout sur les epaules [de Fors][3] qui auroit fort bien faict de se deffaire de cette commission. Mandés moy positiuement ce que je luy diray la dessus et faites en sçauoir quelque chose à M le P. Viole en qui elle a toute confiance afin qu'il luy en escrive[4] et assuremt cela importe a vos affaires plus que vous ne pourriez croire pour les [relever] icy. J'aurois a V. A. une obligation immortelle s'il luy plaisoit de me rappeller pres d'elle ou je ne serois pas peut estre tout a fait inutile; si M le P. Viole vouloit reuenir icy je suis asseuré que les pillards ne sen trouveroient pas mieux que sous moy et qu'il leur tiendroit la bride aussi hault que je puis faire mais peut etre que ceux qui les laissent agir seroient plus satisfaicts de lui que de moy et ils auroient raison. S'il ne veut venir, comme de vérité la fatigue y est rude de plus que vous ne pouuez vous imaginer, au nom de Dieu enuoyez-y quelqu'un qui pust estre plus souple et plus complaisant que moy Employez moy en toute autre chose quil vous plaira et je vous promets que je ferai toute chose possible pour y reussir; que si V. A. ne veut pas me faire cete grace que je luy demande à genoux, je luy demande celle de chastier les fripons qui m'ont attaqué a l'honneur et qui pour me perdre ont si peu considéré vre service, et quil plaise à V. A. d'escrire un peu en maistre icy et mander a Mr le P. de Conty[5]

divisent Bordeaux, pour l'intérêt ou le parti du prince de Condé. On pourrait lire: « [Je soutiens] le vostre contre [tout ce monde]. » Lenet fait cependant une exception pour Mme de Longueville, dont il énumère les services rendus à son frère.

1) Le mot omis est, je crois, *pierreries*. Lenet a dit plus haut que Mme de Longueville les lui avait données « de bonne grâce », comme il le répète ici.

2) Lenet paraît craindre que, si Mme de Longueville n'est pas soutenue par son frère, elle ne se porte à quelque résolution étrange, « quoiqu'elle jure du contraire. »

3) Le mot qui suit *épaules* est écrit Fieres ; ce qui n'a pas de sens. Ne faudrait-il pas lire *Fors* ? On a vu plus haut que *Fors* s'était chargé de porter à Condé les plaintes de Conti contre la duchesse de Longueville. Ce que Lenet indique par les mots qui suivent : « Qui auroit fort bien fait de se deffaire de cette commission. »

4) On voit encore, dans ce passage, que Lenet veut que Condé et Mme de Longueville restent unis. J'insiste sur ce point parce que, comme je l'ai déjà fait remarquer, M. V. Cousin, dans l'ouvrage intitulé : *Mme de Longueville pendant la Fronde* (p. 254 de la première édition), dit que Lenet était engagé dans le parti contraire à Mme de Longueville.

5) Lenet avait d'abord écrit *à Mme de Longueville*, et a ensuite effacé ces mots, et les a remplacés par *à M. le prince de Conty*.

qu'Elle trouve fort estrange qu'il y ayt eu des gens a Bourdeaux a vouloir prendre la protection de la Tour contre moy et qui ayent agy et parlé contre moy d'autre sorte quils ne debuoient a ma probité et à la confiance dont Elle m'honore et le prier de tenir la main que cela narrive plus. Sil luy plaisoit aussy de luy dire quelle a esté estonnée de ce que luy escrit avec Mde de Longlle M. de Marchin contre la Tour et que le lendemain il a donné une lettre a la Tour en sa faueur et luy demander a laquelle des deux il se tient, je crois que cela seroit fort utile. V. A. en usera comme il luy plaira, mais tout cette conduitte m'empesche de trouuer a cette heure le credit que j'auois cy deuant et jamais nous nen auons eu tant a faire. Il est insupportable de se ruiner et d'être calomnié mais il est fort doux d'estre justifié et sousteuu. Je finiray par un méchant quolibet que dit ce bon Mr Hardi valet [1] et par mille prieres pour la santé de votre altesse.

LENET.

Duplicata du XIII mars 1653.

Depuis hier que je me donnay l'honneur de vous escrire tout cecy il est [arrive] deux choses assez considerables, l'une quon a trouvé 25 ou 30 mille [écus] dans un vaisseau que des marchands soupçonnés d'estre Mazarins tiroient de cette ville, et l'autre que nostre [reste] [2] de Parlement ordonne que [quatre vingt] de ceux qui sont [aysés] [3] payront 3000 livres pour la guerre.

Adresse : *A S. A. S. monseigneur le prince de Condé, à Stenay.*

XXIII

LETTRE DE MME LA DUCHESSE DE LONGUEVILLE ESCRIPTE A SON ÉMINENCE [4]

Monsieur,

Le Sr de la Croisette et le Sr Bartet me mandent les bontez que Votre Eminence a pour moy. Jay creu ne pouuoir trop tost Luy en

1) Allusion (je suppose) à quelque pièce du temps sur la hardiesse d'un valet conseillant son maitre.

2) Le mot *reste* a été omis. La plupart des membres du Parlement s'étaient rendus à Agen par ordre du roi.

3) Il semble que les débris du parlement de Bordeaux avaient voté une taxe analogue à celle que l'on avait appelée à Paris la *taxe des aisés*.

4) La copie ne donne pas de date pour cette lettre ; les événements dont elle parle peuvent seuls aider à faire connaître l'époque où elle a été écrite. Mme de Longueville remercie Mazarin d'une grâce accordée, et lui en demande une autre,

tesmoigner ma reconnaissance[1]. Jauoue pourtant que j'ay une peine incroyable à réussir à ce dessein, puisqu'aucunes parolles ne peuuent vous l'exprimer au point où je la sens ; mais comme V. E. connoist la grâce[2] qu'Elle vient de me faire pour la peine qu'elle a eue à me l'accorder et par la chose mesme, je La supplie de juger par là de mon ressentiment[3]. En attendant qu'elle le puisse connoistre par des preuves plus conuainquantes, je veux dire par la suitte de ma vie dans laquelle Elle ne remarquera que des actions produites par une gratitude infinie, je ne crains point, Mr, d'engager ma parolle à S. E. qu'elle ne se repentira jamais de la liaison qu'Elle voudra prendre avec moy ; car, outre que je me sens incapable de manquer à mon honneur et à ma parole, jay une sy grande joye que l'un et l'autre m'engagent à deuenir de vos amies, que ce sentiment fortifie au dernier point ceux que la seule probité me donneroit. J'espère que cette mesme probité vous sera connue, et je vous confesse que je le désire ardemment, et que je ne souhaite pas moins que vous lui rendiez justice. Cette justice que je demande à V. E. est

pour laquelle elle promet une fidélité inviolable. Il faut comparer une lettre de Mazarin au duc de Longueville, en date du 21 octobre 1654. Mazarin y félicite le duc du retour de sa femme ; c'est là probablement la grâce qu'il avait obtenue pour Mme de Longueville et dont elle le remercie. Mazarin dit ensuite au duc de Longueville que certaines personnes de la cour craignent l'influence de Mme de Longueville. Il ajoute qu'il a chargé La Croisette, dont parle aussi la duchesse de Longueville, d'entretenir le duc sur cette affaire. Il s'agissait probablement d'obtenir de la duchesse une lettre capable de dissiper les inquiétudes que faisait naître sa vie passée, et de la réconcilier complètement avec le roi et la reine. On peut conjecturer avec vraisemblance que ce fut à cette occasion que Mme de Longueville écrivit à Mazarin cette lettre où elle proteste de son intention de tenir une conduite tout opposée à celle des années précédentes. Cette déclaration doit, je le suppose, avoir été écrite vers la fin d'octobre ou le commencement de novembre 1654.

1) Bartet, qui figure dans cette lettre, avec La Croisette, était fils d'un paysan du Béarn. Il s'était attaché, pendant son séjour à Rome, à Jean-Casimir Wasa, qui, devenu roi de Pologne, le nomma son résident à la cour de France. Il plut, par son esprit, à la princesse palatine, sœur de la reine de Pologne. Elle le fit charger de plusieurs missions pour Mazarin, retiré à Brühl, en 1651. Bartet devint ainsi un confident du ministre, et sa vanité le perdit. Il entra en lutte avec le comte du Lude, le duc de Candale et autres grands seigneurs. Mazarin, qui se souvenait de ses services pendant la Fronde, le soutint contre ses ennemis ; mais après la mort du cardinal, Bartet fut chassé de la Cour et se retira auprès de Lyon, où il vécut jusqu'en 1707. (Voy. les Mémoires de Conrart, p. 615, édit. Michaud et Poujoulat, et le *Journal* de Dangeau, t. XI, p. 462).

2) Le mot *grace* dont se sert Mme de Longueville contraste avec les sentiments que M. V. Cousin prête à cette princesse. Dans son ouvrage intitulé *Mme de Longueville pendant la Fronde* (p. 366 de la 1re édit.), il la montre, après la soumission de Bordeaux, « inquiète et troublée dans sa propre conscience, *mais toujours fière en face de ses ennemis et bien décidée à ne recevoir aucune grace de Mazarin victorieux* ».

3) On sait que le mot *ressentiment* se prenait, au XVIIe siècle, dans le sens de *reconnaissance*.

de ne jamais rien escouter à mon desauantage sans l'examiner auec l'endroict le plus pénétrant de son esprit et sans me faire la grâce de s'esclaircir auec moy sur les choses quy me regarderont. Elle voit bien par là, Mr, que mes projets vont tous à être liée inséparablement et intimement à V. E., et sy elle trouve que je prenne une confiance trop prompte et trop étendue, je La supplie de s'en prendre à la grande opinion que jay conclue[1] de sa générosité quy ne luy doit pas permettre de commencer sans achever vne sy grande [grâce][2] que l'est celle de redonner le calme à une fortune sy agitée que la mienne l'a été. Enfin, Mr, trouuez bon que je Vous dise que rien ne peut être plus glorieux que de bien user de sa victoire, et qu'ainsy rien ne paroistra plus beau que de m'engager par Votre bonté à être autant dans vos interets que j'y ai paru opposée depuis quelques années. La conduite que j'auray dans toutes celles quy la suiuront[3] fera voir à V. E. que rien n'est plus sincère et plus véritable que la protestation que je luy fais d'estre toute ma vie[4], etc.

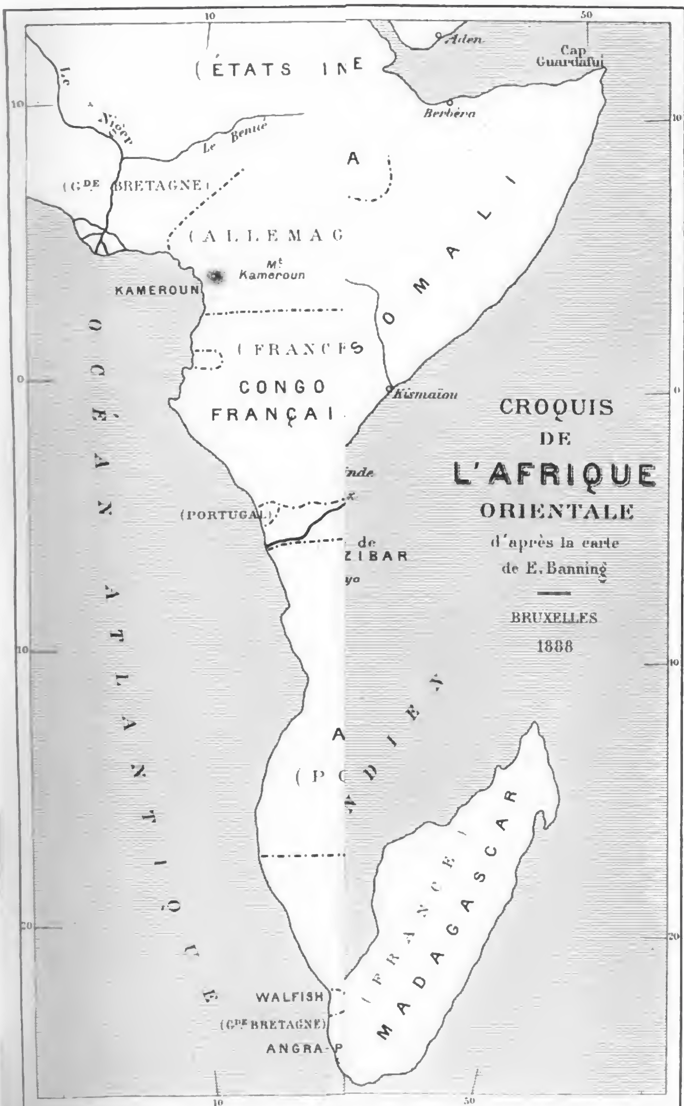
Lettre de Mme de Longueville, sans date.

1) Le texte porte bien *conclue*; mais *l* et l'*e* ont pu être confondus, et comme on écrivait alors *conceue*, je serais porté à croire qu'il faut lire *conceue* qui convient mieux avec *opinion* que *conclue*.

2) Après les mots *sy grande*, il faut un substantif comme « grâce » ou « faveur ». L'adjectif se rapporte peut-être à « générosité » que l'on trouve dans la même phrase.

3) *La suivront*. Le pronom *la* paraît inutile. Si on le rapporte à *années*, il faudrait *les*.

4) La duchesse de Longueville montra-t-elle pour la cause royale et pour Mazarin l'inviolable fidélité qu'elle promet ? On peut en douter en voyant que, dans la lettre de 1656 adressée à Condé, elle dit qu'elle s'unit à la duchesse de Châtillon, qui s'efforçait de fournir des auxiliaires à ce prince alors en guerre avec le Roi. Cette opposition entre les sentiments exprimés par Mme de Longueville et la conduite qu'elle tint pourrait inspirer des soupçons sur l'authenticité de cette lettre ; on pourrait encore objecter la différence entre le style de cette profession de fidélité et celui des dépêches qu'elle adressait à Condé. Ici le langage est compassé, et l'on remarque des locutions étranges, comme *l'endroit le plus pénétrant de son esprit*, en parlant de Mazarin. Cependant le rapprochement avec la lettre de Mazarin, conservée aux Affaires étrangères (France, tome 893, f° 251), et la mention, dans les deux lettres, de la mission de la Croisette, me persuadent que la lettre attribuée à Mme de Longueville n'a pas été inventée par quelque faussaire. Quant à la différence du style, elle s'explique par la nature de l'écrit qu'on demandait à Mme de Longueville : elle devait condamner son passé et promettre la soumission pour l'avenir. C'était une tâche pénible, dont son langage a dû se ressentir.



CROQUIS
DE
L'AFRIQUE
ORIENTALE
d'après la carte
de E. Banning
BRUXELLES
1888
ÉTATS INE
Aden
Cap Guardafui
Berbera
Le Niger
Le Benué
(Gde BRETAGNE)
(ALLEMAG
Mt Kameroun
KAMEROUN
(FRANCES
CONGO
FRANÇAI
Kismaïou
(PORTUGAL)
ZIBAR
OCÉAN ATLANTIQUE
SOMALI
(FRANCE)
MADAGASCAR
WALFISH
(Gde BRETAGNE)
ANGRA-P
Gravé chez L. Sonnet
Paris, Imp. Dufrénoy

LE PARTAGE DE L'AFRIQUE

L'expansion coloniale a été dirigée vers l'Afrique dès le commencement de ce siècle. Elle fut, en quelque sorte, inaugurée en 1815 par l'établissement des Anglais dans la région du cap de Bonne-Espérance. En 1830, les Français conquéraient Alger et s'établissaient sur la côte barbaresque pour atteindre bientôt le désert du Sahara. Les Espagnols ont pris ou repris possession de la côte Atlantique au sud du Maroc jusqu'au cap Blanc où ils rencontrent la colonie française du Sénégal. Cette colonie s'est étendue jusqu'au bassin du Niger, qui est le chemin de Timbouctou. Par les traités conclus avec Samory et Thiéba, par le protectorat récemment établi sur le Fouta-Djallon avec l'assentiment du Portugal, par plusieurs autres arrangements de moindre importance, la France arrivera à diriger les caravanes vers les rivières du Sud en même temps que vers ses comptoirs du golfe de Guinée. Au fond de ce golfe, la Grande-Bretagne s'attache depuis longtemps à s'assurer de la domination des bouches du Niger, où elle attire le trafic du grand affluent oriental, la Benué et celui des États indépendants du Soudan central qui s'étendent à l'ouest du lac Tchad et dans le bassin du moyen Niger. C'est précisément par cette région que M. E. Banning commence un exposé méthodique du *Partage de l'Afrique*[1]. Nous l'y allons suivre.

1) 1 vol. in-8 de xi-181 p. Bruxelles, Muquardt, juin 1888, avec une carte, dont l'exécution est médiocre, mais qui est utile en ce qu'on y a inscrit à peu près toutes les localités mentionnées au livre. Une partie du Congo et de l'Ogoué est défectueuse : 1° au sud de la parallèle de Noki, la frontière entre le Loanda (Portugal) et l'Etat libre doit être reportée à la rivière Kuango; 2° Franceville et le haut-Ogué ont été à tort compris dans la zone franche, contrairement à une disposition formelle de l'Acte général de Berlin (art. 1er).

Ainsi qu'on le verra par de nombreuses références, le livre de M. Banning contient, avec un récit explicatif, le texte de tous les actes publics, y compris celui de Berlin.

I

LE GOLFE DE GUINÉE

Nous avons énoncé déjà que les Anglais avaient pris les devants de ce côté, comme un peu partout. Sans parler des comptoirs sur le bas-Niger, ils avaient à Lagos une colonie florissante à l'Ouest du Delta, tandis qu'à l'Est, ils fondaient une mission religieuse et arboraient le pavillon britannique sur le mont Kameroun, à 1,500 mètres au-dessus du niveau de la mer. Les chefs indigènes étaient préparés à se soumettre (p. 8). Encore quelques années, et l'accès terrestre et méridional du grand affluent oriental, la Bénué, était fermé à toute concurrence étrangère.

Le poste de Lokodja gardait l'accès par le confluent avec le Niger; mais il fallut compter avec les voyageurs allemands.

En cherchant si le Niger communique avec le lac Tchad par la Bénué, et en constatant que cette communication n'existe pas, H. Barth avait vu, le premier, la haute-Bénué. D'autres explorateurs allemands, et des plus sérieux, l'y suivirent. Il y a aussi à Hambourg, la patrie de Barth, des armateurs très entreprenants : ils s'établirent avec succès sur les rives du fleuve Kameroun, qui était encore *res nullius* (p. 9). (On est fort disposé aujourd'hui à traiter ainsi en fait toute terre que ses maîtres légitimes n'ont pas encore vendue ou incamérée dans un protectorat.) La suite se devine. Les deux prétendants se mirent en route ; mais lorsque l'Anglais arriva, M. Nachtigal avait déjà négocié et pris possession, le 5 juillet 1884. — Le 13 octobre, le prince de Bismarck notifiait la prise de possession. M. Banning expose avec pièces à l'appui la négociation qui suivit cette course au clocher (p. 11 à 21). Le résultat est que la Grande-Bretagne reconnaît à l'Allemagne la possession de la contrée de Kameroun à partir du fleuve Rio del Rey à l'Ouest. Le champ d'activité des deux nations est limité à l'intérieur par une ligne atteignant la rive droite de la Bénué tout près de Yola, capitale de l'Adamava. Par contre, l'Allemagne s'engage à ne pas troubler l'action de l'An-

gleterre sur la côte et à l'intérieur depuis la colonie de Lagos à l'ouest, jusqu'au Rio del Rey à l'est, ce qui comprend toutes les embouchures et le cours inférieur du Niger avec la plus grande partie de la Benué. L'exploitation de cette contrée a été livrée par le cabinet de Londres à une compagnie qui devient presque souveraine. (Voir la note de la p. 20.) Par contre, outre la valeur intrinsèque du Kameroun, l'Allemagne, étant *tout près de Yola*, qui la rapproche singulièrement du lac Tchad sans obstacle naturel, acquiert éventuellement le droit de partager avec l'Angleterre l'exploitation des Etats indépendants du Soudan central.

Si, en s'établissant dans le golfe de Guinée, l'Allemagne avait à régler ses frontières du nord et de l'ouest avec l'Angleterre, elle rencontrait la France au sud. La négociation relative à la fixation de la limite allemande avec le Congo français est exposée dans *Le partage de l'Afrique* (p. 21 à 25). La frontière a été fixée au fleuve Campo, sans objection de part ni d'autre.

Avant de quitter l'hémisphère septentrional, nous mentionnerons pour mémoire :

1° Que toutes les puissances, par des arrangements dans le détail desquels nous ne pouvons entrer, ont réglé à l'amiable leurs possessions, leurs prétentions et leurs aspirations sur les contrées situées entre la république de Liberia et la colonie de Lagos, à l'est de laquelle, avons-nous vu, la Grande-Bretagne s'est attribué toute la côte et l'intérieur jusqu'à la frontière allemande, avec l'assentiment du cabinet de Berlin, *nemine contradicente ;*

2° Que le Niger a été soumis, sous le rapport de la navigation, au même régime que le Congo, avec cette différence que la commission sera composée exclusivement des riverains, c'est-à-dire, pour le moment, de l'Angleterre et de la France, ce qui est conforme à l'état des choses. Nous avons vu la situation prépondérante de la première sur le bas fleuve, où les deux possessions allemandes de Kameroun à l'est, et de Togo à l'ouest, ne peuvent encore l'inquiéter beaucoup. La situation de la France n'est pas devenue moins prépondérante sur le haut-Niger, à la

suite des traités conclus avec Ahmadou, Samory et Thiéba. Le Massima seul la sépare encore de Timbouctou, ou l'y amène.

Entre les champs d'action des deux grandes puissances maritimes sur le Niger, où l'une ne fait pas nécessairement échec à l'autre, il reste un vaste parcours encore libre, compris, à grands traits, entre le confluent de la Benué et Timbouctou. Ce sera le champ du conflit, si les deux États ou l'un d'eux se laisse aveugler ou entraîner. Ce sera le champ de leur accord, s'ils veulent sauvegarder leurs vrais intérêts et la cause de l'humanité.

II

LE CONGO

Le Congo français est donc, au nord, séparé par le fleuve Campo des possessions des Allemands, sans leur barrer la route de la vallée du Congo. Parlons de la frontière méridionale ; mais avant de franchir, pour l'atteindre, la ligne équatoriale, mentionnons que l'Espagne revendique, à l'embouchure du petit fleuve Muni, quelques territoires de peu d'importance par eux-mêmes, mais qui pourraient être, à l'égard du Congo, la même amorce de pénétration que Togo, Bassam, Assinie, Portonovo, pour le Niger.

Les limites méridionales et orientales du Congo français sont fixées par deux traités, l'un avec l'Association internationale du Congo, l'autre avec le Portugal. Ce dernier, qui est du 12 mai 1886 [1], laisse au Portugal le district contesté de Massabi, et à la France les deux rives du Loango.

Nous atteignons l'État libre du Congo, dont l'établissement et la reconnaissance constituent le fait capital du *partage de l'Afrique.* Les limites de cet État, au contact des contrées indigènes, résultent de la prise de possession opérée par l'*Association internationale du Congo.* Là où l'État libre, qui a remplacé l'*Association du Congo,* rencontre des possessions européennes, c'est-à-dire françaises et portugaises, les limites ont été déterminées,

1) Page 29.

non par la Conférence de Berlin de 1885, mais par des traités séparés avec les puissances intéressées. Le traité avec la France a été signé le 5 février 1885. Les traits principaux de cette délimitation sont que la France conserve la rive droite du Congo depuis la rivière Oubangi en amont, jusqu'à la station de Manyanga. A partir de ce point, la rive droite appartient, jusqu'à l'embouchure, à l'État libre, qui devient ainsi la frontière méridionale française, non pas jusqu'à la mer, mais jusqu'à l'enclave portugaise (Landana, Molembo, Cabinda), conformément au traité du 12 mai 1886, mentionné plus haut. Par cette délimitation, la vallée du Niari-Kuillou, qui est le meilleur accès au Congo en amont des grandes cataractes, est conservé à la France[1].

Le traité avec le Portugal, conclu sous la médiation de la France, est du 14 février 1885. Le Portugal conserve la rive gauche du Congo jusqu'à la hauteur de Noki. De ce point, la parallèle rejoint la rivière Kuango, qui devient la limite orientale des possessions portugaises dans leur contact avec l'État libre[2]. Voilà ce qui concerne les rapports du Portugal avec la France et avec l'État libre. Continuant la marche vers le sud, le Portugal va rencontrer l'Allemagne sur les deux océans, et l'Allemagne y rencontrera l'Angleterre.

III

LE SUD AFRICAIN, L'ANGLETERRE, L'ALLEMAGNE, LE PORTUGAL

Le second établissement de l'Allemagne s'étend entre la possession portugaise, ordinairement désignée dans son ensemble sous le nom d'Angola, et la colonie anglaise du Cap. Ces terres étaient considérées comme faisant partie du domaine du Portugal, qui n'y avait jamais renoncé et qui n'avait cessé d'y protéger des missions religieuses et scientifiques. Elles étaient convoitées par les colons anglais du Cap, qui occupaient déjà Walfish-Bay, et peut-être quelques îles.

1) Page 118.
2) Page 120.

De 1883 à 1884, Lüderitz, négociant de Brême, et le consul allemand Nachtigal, se faisaient céder, par des chefs indigènes, Angra-Pequena et de vastes territoires. Le 24 avril 1884, le prince de Bismarck déclara que ces établissements sont sous la protection de l'Empire. Le 7 août suivant, le pavillon allemand était arboré à Angra-Pequena (p. 60). Il fallut s'entendre avec Londres et Lisbonne. Malgré la déception qui en résultait pour ses colons du sud, la Grande-Bretagne reconnut sans difficulté la prise de possession allemande. Une commission mixte détermina la frontière au fleuve Orange ; les Anglais conservaient Walfish-Bay, en s'engageant à ne pas s'étendre à l'intérieur. Le cabinet de Londres notifia à ce moment les limites du protectorat qu'elle établissait sur le Bechuanaland ; mais la délimitation intérieure n'entra pas dans les attributions de la commission mixte qui siégea du 14 mars au 4 septembre 1885.

La limite du nord était à déterminer avec le Portugal. Le 30 décembre 1886, une déclaration fut signée à Lisbonne (p. 70). Voici ce qui concerne la frontière entre le Portugal et l'Allemagne sur l'Océan Atlantique : elle remontera le cours du fleuve Cumène, dans la direction de l'orient, jusqu'aux rapides de Catima, sur le fleuve Zambèse.

Nous avons réservé pour ce moment une disposition importante de la convention française (art. 4). Quelques indications préalables sont nécessaires. Le continent africain contient une centaine de bassins, dont quatre d'une étendue immense. Nous avons déjà traité les affaires du *Niger* et du *Congo*. Nous rencontrons ici le *Zambèse :* il restera le *Nil*. Le Zambèse coule de l'occident à l'orient pour se jeter dans l'Océan Indien par le travers de l'île de Madagascar. Sa source est plus rapprochée de l'Océan Atlantique que de l'Indien. L'embouchure et une notable partie du cours inférieur sont situées sur les deux rives dans une possession effective du Portugal, le Mozambique. Un espace immense en longueur et en largeur sépare le Mozambique des possessions effectives du Portugal sur l'Atlantique, c'est-à-dire de l'Angola. Cet espace, que la France ne touche nulle part et qui paraît en dehors de sa sphère d'action, fait l'objet,

dans la convention citée plus haut, d'un article ainsi conçu :

« Le gouvernement de la République reconnaît à Sa Majesté très Fidèle le droit d'exercer son influence souveraine et civilisatrice dans les territoires qui séparent les possessions d'Angola et de Mozambique, sous réserve des droits *précédemment* acquis par d'autres puissances et s'engage, pour sa part, à s'y abstenir de toute occupation » (p. 32).

L'Allemagne, qui confine, au contraire, audit grand espace, a limité, comme nous avons vu, sa sphère d'action en se maintenant au sud d'une ligne qui atteint le Zambèse aux rapides du Catima. Le cabinet de Berlin, pour ce qui est situé à l'ouest de Catima, signa une déclaration analogue à celle de la France, et même plus développée :

« Art. 3. — Sa Majesté l'empereur d'Allemagne reconnaît à Sa Majesté très Fidèle....., etc....., et s'oblige, conformément à cette reconnaissance, à ne faire dans ce territoire aucune acquisition de domaine, à n'y pas accepter de protectorat, et enfin à ne mettre dans ces régions aucun obstacle à l'extension de l'influence portugaise » (p. 72).

Les choses demeurant en cet état, le bassin du Zambèse, avec tous ses affluents depuis Catima, ouvre un vaste champ à l'action portugaise dans les conditions les plus favorables et les plus naturelles, ce territoire aboutissant, à l'ouest et à l'est, à des provinces occupées par le Portugal depuis trois siècles, d'où la civilisation jaillissait en un double courant inverse pour se rejoindre au centre. Dès avant le partage récent de l'Afrique, le cabinet de Lisbonne travaillait à réunir par voie ferrée l'un des ports atlantiques à l'ancienne ville de Quiliman, près l'embouchure du Zambèse. Des ingénieurs sont envoyés par un syndicat pour tracer le chemin de fer destiné à éviter à la navigation les caractères du Chiré, qui est la décharge du lac Nyassa. Or, le lac Nyassa, mis en communication libre avec la mer, c'est incontestablement la meilleure voie de pénétration pour atteindre le centre de l'Afrique australe, le Bangnéolo et les deux rives du Tanganika.

Les déclarations de la France et de l'Allemagne sont une invi-

tation aux Portugais de renouveler, dans ces conditions uniques, les exploits par lesquels ils ont étonné le monde sur cette même terre d'Afrique, notamment par cette merveilleuse expédition dans l'Abyssinie, que trois cents Portugais ont reconquise sur le roi de Zeïla, le célèbre Louche, pour l'arracher aux musulmans et la rendre libre à la vieille dynastie de Salomon (xvi[e] siècle).

L'œuvre est commencée et, jusqu'à ces derniers mois, on devait espérer qu'aucune acquisition, aucun protectorat européen ne viendrait compliquer, sinon entraver, l'action civilisatrice du Portugal dans le vaste bassin du Zambèse. Le 5 juin 1888, le ministère anglais annonçait à la Chambre Haute que le roi des Matebelès s'était placé, avec son territoire, sous le protectorat de la Grande-Bretagne (p. 73). Ce territoire, situé au nord du Transvaal, atteint le Zambèse non loin du point de Catima, limite orientale des *possibilités* allemandes, et s'étend assez loin sur la rive droite du fleuve. La vallée du Zambèse n'est pas comprise dans la *zone franche*.

Je ne crains pas de répéter ce qui doit rester dans l'esprit et surtout dans l'œil. Voici donc les limites méridionales des possessions et possibilités portugaises dans ces contrées : à partir de l'Atlantique, la ligne allemande jusqu'à Catima, le Matabelès protectoré par la Grande-Bretagne, enfin, avec un brusque coude vers le Sud, le même Matabelès, le Transvaal, la colonie de Natal, l'Océan Indien.

Nous avons indiqué plus haut la frontière septentrionale sur l'Atlantique, il reste à expliquer la frontière septentrionale pour le versant de l'Océan Indien, où un nouveau et puissant facteur est venu tout changer. Il nous faut raconter d'abord son avènement.

IV

L'ALLEMAGNE AU ZANZIBAR

Vers la fin de 1884, un comte et deux savants allemands, partis de Zanzibar, concluaient avec des chefs locaux des traités qui

plaçaient quatre grandes provinces sous leur dépendance. Le 27 février 1885, l'empereur allemand étendait sur les quatre provinces son protectorat et sa suzeraineté (p. 37). Cette acquisition fut bien vite complétée par un petit pays côtier, qu'on désigne ordinairement sous le nom de sultanat de Vitou, lequel est situé plus au nord et séparé des quatre provinces susmentionnées. Sur les cartes qui furent dressées à cette époque, la main-mise de l'Allemagne se serait étendue tout le long de la côte Somali, au nord du Vitou, jusqu'au cap Gardafui, qui marque l'entrée méridionale du golfe d'Aden vis-à-vis l'île de Sokotora. Les faits ultérieurs n'ont pas confirmé cette indication qui pourrait égarer les retardataires. Non seulement l'indication n'a pas été confirmée, mais elle se trouve infirmée explicitement par des actes publics, que nous allons bientôt rencontrer.

Il s'agissait donc des quatre provinces primitives (Usuguha, Nguru, Usagara, Ukami) et du pays de Vitou. Ces territoires n'étaient pas *res nullius*, ou la propriété uniquement des chefs locaux : ils étaient, d'une manière plus ou moins efficace, sous la souveraineté du Zanzibar. Or, le sultan de Zanzibar était entré depuis vingt-trois ans, sinon dans le concert européen, du moins dans le concert anglo-français, ce qui était à peu près la même chose en ces contrées jusqu'aux années dernières. Par une déclaration publique du 10 mars 1862, les deux grandes puissances maritimes de l'Europe avaient reconnu l'indépendance dudit sultan. L'étendue de la souveraineté ainsi reconnue ne fut pas alors déterminée, elle allait bientôt l'être ; mais n'anticipons pas sur les événements, qui se succédèrent avec rapidité.

Sans tenir compte de quelques réserves formulées de Londres, le 14 janvier, alors que la prise de possession n'était pas encore reconnue à Berlin, le cabinet allemand, le 6 mars de la même année, notifiait à Londres l'existence du protectorat sur les quatre provinces. Le 30 mars, le cabinet de Londres donnait, sans réserves, acte de cette notification. Le 25 mai 1885, lord Granville écrivait à Berlin que le gouvernement de la Reine envisageait avec faveur des projets qui assuraient la coopération de l'Allemagne avec la Grande-Bretagne dans la suppression des

caravanes d'esclaves. Sa Seigneurie ajoutait, et c'est là qu'elle voulait venir, l'annonce d'un projet anglais semblable à celui que les Allemands venaient d'accomplir avec tant de résolution. Des capitalistes anglais projetaient de réunir par chemin de fer les sources du Nil Blanc (le vrai Nil) à l'Océan Indien, s'il n'en devait pas résulter un conflit avec l'Allemagne.

Pendant que l'entente s'ébauchait ainsi, il s'était passé sur les lieux un événement qui détermina le sens de la réponse allemande à l'insinuation anglaise du 25 mars 1885. En effet, le sultan de Zanzibar, en recevant, le 27 avril, la notification du démembrement, s'était fâché, on le comprend. Sans plus tarder, il adressa à l'empereur Guillaume une protestation qui fut communiquée aux cabinets de Londres, de Paris et de Washington. C'est devant cette attitude que, répondant le 2 juin à l'insinuation anglaise du chemin de fer, le prince de Bismarck en remercia le cabinet de Londres et lui demanda sa coopération dans le conflit naissant.

Le sultan de Zanzibar ne s'en tint pas à une protestation vague : le 12 juin, il revendiquait catégoriquement la souveraineté de toutes les contrées comprises entre l'Océan indien d'une part, les lacs Nyassa[1] et Tanganika de l'autre. La réponse de l'Allemagne fut l'envoi d'une escadre. Le sultan céda le 14 août 1885, sur le conseil de l'agent britannique. Il abandonnait les quatre provinces et le Vitou. En Afrique, on appelle cela une *solution pacifique* (p. 36 à 43).

Sans discuter sur les mots, constatons que cette solution — pacifique ou non — introduisait officiellement et effectivement un nouveau facteur dans les affaires du Zanzibar, où l'Angleterre et la France étaient intervenues seules, vingt-trois ans en arrière, pour reconnaître l'indépendance du prince qui en était alors le maître incontesté. Avec une inconséquence qui paraît être la logique de l'avenir sur le continent noir, ce moment fut

1) A l'effet d'éviter les confusions qui, chez les personnes moins familiarisées avec la géographie de l'Afrique équatoriale, peuvent se produire du double emploi du mot *Nianza* et de sa ressemblance avec *Nyassa*, nous dirons toujours *lac Victoria* et *lac Albert*.

choisi pour assurer l'adhésion du nouveau venu à ladite déclaration d'indépendance, aux dépens de laquelle il venait de s'attribuer la part du lion. Pour combler l'ironie, on résolut, « mais un peu tard », de déterminer à l'amiable l'étendue du domaine qui était laissé à la victime. Tel fut le soin confié à une commission composée des délégués de l'Allemagne, de la France, de la Grande-Bretagne et... j'allais dire du sultan de Zanzibar; mais il n'y était pas officiellement. Le rapport fut déposé le 9 juin 1886. L'accord ne s'était pas établi sur la continuité de la possession côtière; il résulta d'une négociation directe entre Londres et Berlin. On le trouvera consigné dans deux dépêches des 29 octobre et 1er novembre 1886 : M. E. Banning en donne le texte (pp. 45 et suivantes). On croirait lire l'inventaire anticipé d'une succession non vacante entre des héritiers, qui ne sont pas ce qu'on appelait en droit romain *sui* et *necessarii*, mais déjà saisis ou sur le point de l'être, sur la terre bénie, ou maudite, du *Beati possidentes*.

Les arrangements des 29 octobre, 1er novembre 1886, ont deux objets : 1° fixer les limites du sultanat de Zanzibar; 2° tracer une démarcation entre la sphère d'action de l'Allemagne et celle de l'Angleterre. Nous nous occuperons ici du premier objet pour revenir bientôt à l'autre, après avoir liquidé l'exposition laissée en suspens de la limite portugo-allemande.

Le sultan de Zanzibar est reconnu souverain des contrées suivantes : 1° les îles de Zanzibar et de Pemba, avec les îlots environnants, dans le cercle de douze mille marins; 2° les îles de Lamou et de Mafia; 3° une bande côtière profonde de dix milles marins. Cette bande va séparer de la mer les possessions déjà reconnues à l'Allemagne et celles qui allaient bientôt devenir britanniques pour recevoir le chemin de fer déjà cité. La bande côtière a pour limites, au sud, la colonie portugaise de Mozambique (en évitant la minutie des détails) par le fleuve Rowuma et la baie de Tungui près le cap Delgado; au nord, le fleuve Tana et la localité de Kipini, où elle atteint le petit territoire côtier de Vitou, qui n'y est pas compris, ayant déjà été adjugé à l'Allemagne. Au nord du Vitou, la bande côtière n'est plus continue,

mais le sultan est reconnu souverain de Kismaïou, Barawa, Marka, Madkischa, enfin Waricheik, avec un territoire ambiant d'un rayon déterminé. C'est de cette disposition que nous avons induit plus haut, en signalant quelques indications graphiques, que la sphère d'action de l'Allemagne ne s'étend pas au nord du Vitou jusqu'au cap Gardafui.

Deux points restaient en suspens et soumis à l'assentiment du sultan : le désir de la Société allemande : 1° d'affermer au sultan les douanes de Dar-es-Salaam et de Pangani; 2° de se faire reconnaître la possession du district où se trouve l'immense massif du Kilima-Ndscharo. Le cabinet de Londres s'engageait à soutenir les deux réclamations qui furent bientôt tranchées, naturellement suivant le désir des deux grandes puissances. Enfin l'Allemagne s'engageait à adhérer à la déclaration déjà rappelée, par laquelle la France et l'Angleterre avaient reconnu l'indépendance, mais non l'intégrité, du Zanzibar.

Ayant amené à ce point le récit des rapports de l'Allemagne avec le sultan, nous allons enfin, avant d'aborder le règlement avec l'Angleterre, définir la frontière avec le Portugal. Cette question a été tranchée par la convention du 30 décembre 1886, dont il a déjà été fait mention pour la délimitation sur l'Atlantique et à l'intérieur, entre l'Angola et le sud-ouest allemand. L'article 2, relatif à l'orient, est ainsi conçu (p. 71) : « La frontière qui, au sud-est de l'Afrique, sépare les possessions portugaises des possessions allemandes suivra le cours du fleuve Rowuma depuis son embouchure jusqu'au confluent de la rivière M'Sinje et de là, vers l'ouest, la parallèle jusqu'au bord du lac Nyassa[1].

Rappelons que le lac Nyassa est la meilleure voie de pénétration au centre de l'Afrique par le Chiré et le Zambèse. Son utilité sous ce rapport est double. D'abord il conduit au sud du lac Tanganika, dont il n'est séparé que par une bande de terrain relativement courte. En second lieu, et ce n'est pas moins grave,

1) La non-conformité de cette frontière avec l'acte constitutif de la bande côtière aux environs du cap Delgado a suscité un conflit entre le Portugal et le Zanzibar. Voir la note de la page 71.

il accède à une vaste contrée qui est *nullius*, aucun État européen ne la pouvant comprendre dans ses aspirations même les plus risquées. Elle est désignée plutôt que connue sous les noms de ses divisions, assez mal définies, de Lubisa, Zulus, Chibale, Nemba. C'est là que se trouvent les lacs Bembo et Banguéolo. Contiguë par le nord-est et l'ouest aux dernières ramifications de l'État libre du Congo, ou plutôt des États indigènes qui y sont englobés, cette contrée n'est accessible que par des pays soumis à l'action portugaise, y compris le lac Nyassa, lequel, à l'exception d'une partie de la côte orientale, spécifiée tout à l'heure, qui est allemande, se trouve en territoire portugais, ainsi que sa décharge dans l'Océan Indien.

V

L'ANGLETERRE ET L'ALLEMAGNE DANS L'EST AFRICAIN

Il nous reste à indiquer ce qui a été fait sur la côte et à l'intérieur, à l'effet de partager et de développer les champs d'action de la Grande-Bretagne et de l'Allemagne. L'arrangement du 29 octobre-1er novembre 1886 porte, à l'article 3 (pages 46 et 49) :

« Les deux puissances sont d'accord pour entreprendre une délimitation de leurs sphères d'influence respectives dans cette partie du continent de l'Afrique orientale, ainsi que cela a été fait précédemment dans les parages du golfe de Guinée. »

Ce territoire à partager est naturellement limité au sud par la Rowuma, qui le sépare des possessions portugaises, puis par la partie supérieure de la côte orientale du lac Nyassa, sans atteindre tout à fait le dernier golfe qui en forme la pointe septentrionale, laissant, par conséquent, dans les terres *nullius* la station protestante de Karonga. L'arrangement d'octobre-novembre n'indique pas de ligne circonscrivant l'action de l'Allemagne dans la direction nord-ouest, c'est-à-dire vers le Tanganika. Par contre, la ligne qui, au nord, vient séparer les possessions ou plutôt les possibilités allemandes des possibilités anglaises,

partant de l'embouchure du fleuve Wanga, englobant la chaîne du Kilima-Ndscharo, aboutit sur le lac Victoria à un point fixe correspondant avec le 1er degré de latitude sud. A l'est de cette ligne, et par conséquent sur une partie du lac Victoria, commence la contrée ouverte à la Grande-Bretagne, laquelle est beaucoup plus longue que large. Partant du port de Kipini, au sud du Vitou, qui est à l'Allemagne, elle traverse l'équateur et continue en ligne droite jusqu'à l'intersection du 1er degré de latitude nord avec le 37e degré de longitude est, « où la ligne prendra fin. » La ligne prend fin, mais aucune ligne transversale ne la venant clore au nord-est au-delà du lac Victoria, il reste une large brèche. Cette brèche s'ouvre sur le royaume d'Uganda, que traverse le Haut-Nil, puis sur l'Ounyoro, enfin sur cette contrée de Wadelai, qui confine au lac Albert, et que, sous le nom d'Émin-pacha, l'Allemand Schnitzler, digne successeur de Gordon, a conservée pour le vice-roi d'Égypte ou pour qui y viendra lui succéder. Bien que d'une apparence mesquine par son étroitesse, la réserve britannique offre de grands avantages, à savoir un accès indépendant de la mer au lac Victoria, et la possession de deux excellents ports, Mélinde et Monbaz.

La France donna son assentiment à ces arrangements le 8 décembre 1886; le même jour, le sultan de Zanzibar adhérait à l'Acte général de la Conférence de Berlin, en retenant son indépendance commerciale, comme ledit Acte l'y autorise (art. 1er). Cette réserve laissait donc subsister les traités de commerce récemment conclus, dont les tarifs sont d'ailleurs très modérés (pp. 50 à 53).

Ce ne sont pas les gouvernements, mais des compagnies, allemande et anglaise, analogues à l'ex-Compagnie des Indes-Orientales, qui prenaient possession de ces territoires. Le sultan qui, on l'a vu, s'était réservé la bande côtière, en céda bientôt l'administration avec des pouvoirs très étendus, — et pour cinquante années, — à chacune des compagnies sur l'étendue de l'une et de l'autre des concessions respectives. Les actes en ont été signés successivement du 24 mai 1887 au 28 avril 1888. Sur ces deux bandes côtières, les traités de commerce resteront en vigueur,

tandis que l'Allemagne et la Grande-Bretagne seront obligées d'appliquer, au-delà des bandes, la liberté commerciale stipulée à Berlin pour vingt années (p. 60). La prise de possession par l'une des compagnies ne s'opère pas sans difficultés.

Encouragée par des exemples venus de si haut, désireuse de prendre part aux avantages que promet la pénétration du continent africain, et de partager le mérite d'écraser aussi la sauvagerie sanguinaire qui y règne, l'Italie a demandé la cession de Kismaïou. C'est l'un des ports qui ont, au nord du Vitou, été reconnus au sultan de Zanzibar. Le sultan a refusé et il en est résulté une rupture. Si, de Kismaïou, on ne peut arriver en ligne droite au lac Victoria sans traverser la concession anglaise, l'embouchure du fleuve Djoubi ouvre la voie vers le sud du Choa, à travers le pays des Somalis, ces esclavagistes endurcis, qui massacrent les savants européens et s'avisent de piller jusqu'au port devenu anglais de Berbera. Loin de moi la pensée de pousser à une pression sur le malheureux successeur de Sidi-Bargasch ; mais j'avoue ne pas voir de motif avouable pour entraver une nation chrétienne dans son désir de mater les Somalis, besogne des plus rudes.

Si, doublant le cap Guardafui, nous entrons dans le golfe d'Aden et dans la mer Rouge, nous ne rencontrons plus que l'occupation de quelques stations côtières, qui ne constituent pas, à proprement parler, un *partage de l'Afrique*.

A. d'Avril.

LES ÉTATS-UNIS ET L'ANGLETERRE

EN 1795

LETTRE DE M. DE TALLEYRAND

La lettre que voici peut se passer de commentaires. Elle a été écrite par M. de Talleyrand, en 1795, au lendemain par conséquent de la guerre d'Indépendance, lorsque la situation des Etats-Unis n'était pas encore bien assise; on a pu apprécier depuis lors l'exactitude et la prévision de ses vues. Talleyrand dit qu'en matière d'histoire il faut distinguer de ce qui est occasionnel et passager « ce qui est permanent et indépendant de la mobilité des circonstances[1]. » Lui-même en a donné l'exemple.

On sait qu'après avoir passé quelque temps en Angleterre, Talleyrand reçut l'ordre de quitter le territoire anglais dans les vingt-quatre heures. Il se réfugia alors (1793) aux États-Unis, où il se livra au commerce. C'est au cours de cet exode qu'il écrivit cette grande lettre. Elle était adressée à lord Lansdowne. Le petit-fils[2] du destinataire, lord Lansdowne, gouverneur du Canada, a eu l'obligeance d'en communiquer l'original à M. Pallain, qui a, comme on sait, élevé un monument à la mémoire de Talleyrand en publiant sa correspondance du Congrès de Vienne. M. Pallain, membre de notre Société, veut bien à son tour en mettre le texte sous nos yeux. (*Note de la Direction.*)

1) Comme l'observe plus loin notre collaborateur, M. Funck-Brentano, c'est la doctrine historique que professe en France M. Fustel de Coulanges : « Ce qu'il faut rechercher, ce sont les habitudes, les faits permanents et généraux. » Nous aussi, nous recherchons dans l'histoire des relations internationales la trace et le développement de ces faits permanents, nécessaires, qui se sont imposés peu à peu aux relations des hommes, par suite du développement de leurs rapports.

2) Le marquis de Lansdowne, actuellement vice-roi des Indes.

Philadelphie, 1er février 1795.

« Mylord,

« Un des plus doux emplois de soi, lorsqu'on est séparé des personnes avec lesquelles on aimerait le mieux passer sa vie, c'est de s'occuper des choses que l'on sait intéresser leur esprit, et, après y avoir porté de l'observation, de leur en faire part. C'est là ce qui m'a conduit à examiner quelles sont les relations nécessaires qui existent entre les États-Unis de l'Amérique et de l'Angleterre, quelles sont les *véritables* dispositions des deux peuples l'un envers l'autre, quels sont leurs rapports effectifs, et à vous écrire cette longue lettre.

« Si je saisis bien ces questions et que j'en obtienne la réponse dans toute leur étendue, je serai autorisé à porter mes vues au delà du moment présent et à former de plausibles conjectures sur la durée ou le changement des rapports actuels. Peut-être même l'avenir n'est-il pas si difficile à bien prévoir que l'instant présent n'est difficile à bien connaître : car c'est un moment bien embarrassant pour observer que celui où les passions, partout poussées jusqu'à l'extrême, ne laissent ni aux hommes ni aux choses leur caractère naturel. Quelle attention ne faut-il pas pour démêler les ressorts de ces passions différemment agissantes, distinguer, séparer les effets qui appartiennent à des causes diverses, et, dans leurs contradictions apparentes, saisir ce qui est occasionnel et passager pour ne pas le confondre avec ce qui est permanent et indépendant de la mobilité des circonstances. Dans de tels moments, il n'y a point de différence entre un jugement léger et un jugement faux ; l'erreur est à la surface ; il faut approfondir pour trouver la vérité.

« Les liens de sujet à souverain qui unissaient autrefois l'Amérique et l'Angleterre sont irrévocablement détruits, et toute idée de les ressusciter, tout effort pour y parvenir, toute espérance donnée ou reçue à ce sujet ne peut être regardée que comme le délire d'une imagination malade ou d'une grossière et trompeuse adulation. Je regarde cela comme convenu.

« Depuis que la guerre a été déclarée entre l'Angleterre et la France par l'accession de la Grande-Bretagne dans la coalition des puissances du continent, les discours du peuple américain, les conversations de toutes les classes, la très grande majorité des papiers publics, les actes même du gouvernement américain, semblent découvrir une forte inclination pour la nation française et pour le nom anglais une aversion qui peut à peine être contenue dans les bornes de la neutralité.

« Écoutez les récits de tous ceux qui furent soldats dans la guerre américaine. Avec quel enthousiasme ils parlent de ces généreux frères d'armes qui traversèrent l'Atlantique pour venir les fortifier de leur alliance, combattre avec eux en faveur de la liberté. Ils se rappellent avec le souvenir de l'indignation les cruautés d'une guerre faite par une puissance qui s'appelait la mère patrie et qui n'avait pas honte de se faire assister des sauvages ; et ce que chacun raconte, c'est ce dont il a été spectateur ou victime. Les titres des grades militaires sont restés attachés au nom de tous les citoyens qui existaient alors, car tous prirent les armes, et le peuple combattant en masse n'était plus qu'une nombreuse armée. Ces titres militaires sont encore autant de monuments de cette guerre qui frappent fortement l'esprit du voyageur; il ne s'étonne plus d'entendre tant de vœux formés pour les succès de la France, de lire dans les papiers tant de preuves de partialité contre l'Angleterre, enfin de voir entre les mains du gouvernement le plus ami de la paix, la balance de la neutralité pencher quelquefois du côté de la République française. Il est vrai que cette neutralité a été comprise ou du moins exercée par l'Angleterre envers l'Amérique d'une manière qui approche extrêmement de l'hostilité ouverte. Puisqu'il est reconnu impossible de conquérir l'Amérique, ruiner son commerce est à peu près le plus grand mal que la Grande-Bretagne eût pu lui faire, et à cet égard une guerre franche et déclarée n'eût pas été beaucoup plus efficace que les mesures adoptées par votre gouvernement, et aurait été moins perfide.

« Il faut plus de temps et de réflexion que n'en emploie un voyageur ordinaire pour découvrir que, malgré ces circonstan-

ces, *l'Amérique est cependant toute anglaise*, c'est-à-dire que *l'Angleterre a encore tout avantage sur la France pour tirer des États-Unis tout le bénéfice qu'une nation peut tirer de l'existence d'une autre nation.*

« Pour qu'une nation soit utile à une autre nation, et lui fasse tirer profit de son existence, il faut deux choses : il faut qu'elle le *veuille*, et il faut qu'elle le *puisse*.

« Or, je soutiens que c'est à l'Angleterre beaucoup plus qu'à la France que les États-Unis d'Amérique *veulent* et *peuvent* être utiles.

« La volonté qu'ont les Américains d'être utiles à l'Angleterre par préférence à la France, porte sur les deux seules causes qui peuvent produire une telle volonté : l'*inclination* et l'*intérêt*.

« L'inclination des Américains est en faveur de l'Angleterre.

« Cette proposition semble d'abord être un paradoxe. Des difficultés qui ont produit une guerre civile horriblement cruelle, quel aliment pour une inclination réciproque! sans doute : mais ces difficultés sont finies, et ne peuvent plus reparaître. Cette guerre n'est plus : de longs ressentiments ne subsistent point quand on a vaincu. L'orgueil satisfait ne réserve point de longs désirs de vengeance. D'ailleurs, l'Américain est peut-être le peuple de la terre qui connaît le moins les passions, et qui est le moins gouverné par elles; et chez un tel peuple les sentiments et les inclinations ne sont que des habitudes. Or, toutes les habitudes de l'Américain font de lui un Anglais, et le constituent tributaire de l'Angleterre avec une force de nécessité qu'aucune déclaration ou reconnaissance de son indépendance ne saurait surmonter.

« La seule similitude de langage constaterait le droit de propriété de l'Angleterre sur toutes les inclinations des Américains d'une manière irrésistible. Elle place entre les hommes de ces deux pays un caractère commun qui les fera toujours se prendre l'un à l'autre et se reconnaître. Ils se croiront mutuellement chez eux quand ils voyageront l'un chez l'autre, échangeront avec un plaisir réciproque la plénitude de leurs pensées et la discussion

de leurs intérêts, tandis qu'une barrière insurmontable est mise entre les peuples de langage différent, qui ne peuvent prononcer un mot sans s'avertir et sentir qu'ils ne sont point frères; entre qui toute transmission de pensée est un travail pénible, et non une jouissance; qui ne parviennent jamais à s'entendre complètement, et pour qui le résultat de toute conversation, après s'être fatigués de leurs efforts imparfaits, est de rester étrangers l'un à l'autre et de se trouver mutuellement ridicules.

« Comment ne serait-ce point une province de l'Angleterre qu'un pays où les traits distinctifs de la Constitution, soit dans l'union fédérale, soit dans les États distincts, sont empreints d'une si forte ressemblance avec les grands linéaments de la Constitution anglaise. Quelques États avaient osé vouloir s'en écarter et ne point reproduire dans leur Corps législatif l'image d'un roi, d'une Chambre haute et d'une Chambre des Communes. L'expérience les a punis et, ce qui est plus rare, les a éclairés : et le respect pour la Constitution anglaise n'a-t-il pas dû devenir extrême lorsque plus ou moins de ressemblance avec elle a été reconnu pour la mesure des succès ou des méprises. — Sur quoi repose aujourd'huy toute la liberté individuelle de l'Amérique? sur l'*habeas corpus* et le jugement par les jurés. Assistez aux séances du Congrès, à celles des législatures particulières, suivez les discussions qui précèdent la fabrication des lois nationales. — Que cite-t-on? où prend-on ses analogies; où cherche-t-on ses exemples? — dans les lois anglaises; dans les usages ou dans les règlements du Parlement de la Grande-Bretagne. — Allez aux cours de justice; de qui parle-t-on? — de lois communes, de statuts, de jugements des cours anglaises. Les hommes de loi n'ont pas un livre dans leur bibliothèque qui ne soit composé et imprimé en Angleterre. — Certes, si de tels hommes ne sont pas totalement anglais, il faut renoncer à reconnaître l'influence des lois sur les hommes et nier les modifications qu'ils reçoivent de tout ce qui les entoure. C'est vainement que les mots de république et de monarchie semblent placer entre les deux gouvernements des distinctions que rien ne peut confondre. Il est clair, pour tout homme qui va au fond des idées, que dans

la Constitution représentative de l'Angleterre il y a de la *république* comme il y a de la *monarchie* dans le pouvoir exécutif des Américains. Cela sera vrai surtout aussi longtemps que durera la présidence du général Washington. La force d'opinion qui s'attache à sa personne, et qui s'accroît chaque jour, représente fidèlement l'espèce de pouvoir magique que les publicistes attribuent aux monarchies, pouvoir qui, dans l'instant actuel, ne croît pas aussi constamment que la popularité du général Washington.

« La partie de la nation américaine qui serait appelée à recevoir le moins de préjugés, les hommes riches et instruits du pays, ceux qui ont été les moteurs de la Révolution, qui pour la soutenir ont animé le peuple contre les Anglais et qui en soufflant cette haine auraient pu s'en pénétrer, ceux-là même sont insensiblement ramenés vers l'Angleterre par différents motifs. Plusieurs ont été élevés en Europe ; et à cette époque l'Europe des Américains n'était que l'Angleterre. Ils n'ont guères d'idées comparatives de grandeur, de puissance, de noblesse et d'élévation que celles qui leur sont fournies par des objets tirés de l'Angleterre ; et surpris eux-mêmes de la hardiesse du pas qu'ils ont fait en s'en séparant, ils sont ramenés au respect et à la subordination vers elle, par tous leurs mouvements involontaires. Ils ne se dissimulent pas, il est vrai, que sans la France ils n'auraient pas réussi à devenir indépendants; mais ils savent trop de politique pour croire de nation à nation à la vertu qu'on appelle reconnaissance. Ils savent que les services désintéressés sont seuls des droits à ce pur sentiment, et qu'il n'y a point de tels services entre les États. Et comment pourraient-ils s'y tromper? Lorsque l'Amérique affranchie du joug de l'Angleterre périssait sous le poids de sa propre anarchie, lorsqu'au milieu de son indépendance il lui manquait la liberté, lorsqu'elle faisait effort pour se la procurer et arriver à sa constitution fédérale, les chefs du pays découvrirent que l'ambassadeur de France avait des instructions pour traverser cette entreprise. Ce même allié, qui avait tout sacrifié pour les séparer de l'Angleterre, voulait les tenir désunis entre eux. Il voulait les condamner à une longue et pénible enfance, afin qu'ils fussent émancipés sans

avoir ni sagesse pour se conduire, ni force pour se protéger eux-mêmes. Telles étaient les instructions de M. de Ternau, alors ministre du roi près des États-Unis. Il les suivit autant qu'il put, et les efforts qu'il fit en ce temps pour opposer la Constitution fédérale, soit dans la Convention de 1789, soit dans celles des divers États, furent insuffisants pour cet objet de sa mission, mais contribuèrent à semer le germe d'antifœdéralisme qui depuis s'est développé de plusieurs manières, surtout par les associations que M. Genêt a créées entre cette secte et le jacobinisme qu'il a apporté le premier dans les États-Unis. Dès lors aussi, les chefs du Gouvernement américain ont commencé à se méfier de la fraternité des Français et à craindre des embûches funestes jusques dans leurs présens. Ces mêmes hommes, qui avaient à combattre dans leur sein un parti ennemi de la Constitution et qui puisaient dans les exemples de l'Angleterre et dans les livres qui ont le plus loué sa Constitution une partie de leurs arguments contre les antifœdéralistes, ces mêmes hommes, tout en applaudissant aux premiers efforts de la France pour être libre, n'ont point aimé qu'elle traçât une route nouvelle dans l'art des constitutions et opposât à l'expérience de l'Angleterre des essais, frappants du moins par leur hardiesse, et qui prêtaient des armes du moment à leurs adversaires. Ces motifs intérieurs ont insensiblement établi, entre ceux qu'on nomme démocrates et ceux qu'on nomme aristocrates dans les États-Unis, la question sur un point qui devrait être parfaitement étranger aux recherches des deux partis, c'est l'inclination pour les Français, ou l'inclination pour les Anglais. Mais cette question, comme toutes celles de parti, est posée sans grand égard pour la vérité et avec plus d'envie d'injurier que d'éclaircir. Car, au fait, ce que les hommes gouvernants du pays aiment d'inclination, c'est leur propre pays, et ils l'aiment d'autant plus sincèrement que l'existence de ce pays est leur ouvrage, le prix de leur sang et celui de leurs longs travaux politiques. Les désorganisateurs, au contraire, n'aiment qu'eux-mêmes, leur ambition privée et leurs vues d'intérêt personnel. Mais ils ne composent qu'une faible minorité du pays, et s'il fallait prendre au pied de la lettre le titre d'amis des

Français qu'ils se donnent et celui d'amis des Anglais qu'ils prêtent aux partisans du gouvernement, ce calcul fournirait encore une grande majorité d'hommes dont l'inclination serait pour l'Angleterre.

« Mais c'est trop longtemps chercher les dispositions de l'Amérique dans ses préjugés ou ses habitudes ; c'est dans ses intérêts qu'il faut puiser des connaissances plus sûres. Ce guide qui partout détermine les hommes, en Amérique est plus écouté que partout ailleurs, parce que dans ce pays-là l'affaire de tout le monde, sans aucune exception, est d'augmenter sa fortune. Ainsi, l'argent est le seul culte universel ; la quantité qu'on en possède est la seule mesure de toutes les distinctions. Il serait donc déraisonnable de chercher ailleurs que dans *l'intérêt* la cause déterminante de toutes les volontés politiques, et, par conséquent, du penchant réel en faveur de l'Angleterre.

« L'Amérique, dont la population est actuellement de quatre millions d'âmes, et augmente rapidement, est dans l'enfance des manufactures. Quelques forges, quelques verreries, des tanneries en assez grand nombre, quoique imparfaites, de petites fabriques de draps, et de casimir dans le Connecticut, de tricots grossiers en Pensilvanie, de coton dans différents endroits servent mieux à attester l'impuissance des efforts faits jusqu'ici, qu'à fournir au pays les articles de sa consommation journalière. (Je ne comprends point sous le nom d'objets manufacturés les farines, les salaisons, les potasses et les huiles de poisson, quoique tous ces articles aient subi une préparation). Les habitants de la campagne font eux-mêmes, en beaucoup d'endroits, les étoffes et le linge dont ils se vêtissent eux et leurs familles. Mais ce secours de l'industrie domestique est nécessairement bien incomplet et n'empêche pas que l'Europe n'envoye à l'Amérique une partie de ce qu'elle doit consommer intérieurement chaque année et une grande partie de ce qu'elle réexporte dans son commerce extérieur.

« Ces importations sont fournies à l'Amérique si complètement par l'Angleterre qu'on a lieu de douter si dans les temps de la plus sévère prohibition l'Angleterre jouissait plus exclu-

sivement de ce privilège vis-à-vis de ce qui était alors ses colonies qu'elle n'en jouit actuellement vis-à-vis des États-Unis indépendants. Les causes de ce monopole volontaire sont faciles à assigner.

« 1° L'immensité de fabrication qui sort des manufactures anglaises, la division du travail, suite de cette grande fabrication et produit des grands capitaux dont le commerce anglais a la disposition. Enfin l'ingénieux emploi des forces mécaniques adaptées aux différents procédés des manufactures, a donné le moyen aux manufacturiers anglais de baisser les prix de tous les articles d'un usage journalier, au-dessous de celui auquel aucune autre nation peut les établir.

« 2° Les grands capitaux des négociants anglais leur permettant d'accorder des crédits plus longs qu'aucun autre négociant d'aucune autre nation ne pourrait le faire. Ces crédits sont toujours au moins d'un an et souvent s'étendent beaucoup au delà. Il en résulte que le négociant américain, qui tire les marchandises d'Angleterre, n'emploie presque aucun capital à lui dans le commerce et le fait presque en entier sur les capitaux des négociants anglais : les articles qu'il a reçu d'eux *à crédit* il les revend de même à crédit aux marchands détailleurs, et ceux-ci aux consommateurs. Ce n'est que quand ces consommateurs ont payé que le débitant paye le négociant américain. A son tour, le négociant américain ne paye son correspondant d'Angleterre qu'après qu'il a été remboursé par les débitants. Ainsi il n'y a de réels que les capitaux du négociant anglais et les moyens du consommateur. Tout le reste est crédit et circulation. C'est donc de fait l'Angleterre qui fait le commerce de consommation de l'Amérique. On doit bien croire que le négociant anglais doit, de manière ou d'autre, charger ses comptes de vente de l'intérêt de ses fonds dont il accorde un si long usage. Mais comme les demandes se succèdent et s'augmentent chaque année, il s'établit une balance de payements réguliers et de crédits nouveaux qui ne laissent en souffrance qu'un premier déboursé dont l'intérêt est à répartir sur les factures suivantes en même temps que sur les premières. Cette première dette établit un lien

difficile à rompre des deux côtés entre le correspondant anglais et l'Américain. Le premier craint, s'il arrêtait les envois, de renverser un débiteur dont la prospérité est la seule garantie de ses avances. L'Américain craint, de son côté, de quitter un fournisseur avec lequel il y a trop d'anciens comptes à régler. Entre des intérêts ainsi cimentés et fortifiés par une longue habitude, il est impraticable à une nation tierce d'intervenir. Aussi la France est-elle réduite, avec l'Amérique, à quelques fournitures de denrées particulières à son sol, mais elle n'entre point en compétition avec l'Angleterre sur la vente des objets manufacturés, qu'elle ne pourrait établir en Amérique, ni à si bon compte, ni à si long terme de crédit.

« Depuis deux années, la combustion des affaires en France a forcé plusieurs négociants de songer, non plus aux moyens de faire des bénéfices, mais à ceux de sauver une partie de leur propriété en sacrifiant le reste ; pour cela ils se sont trouvés trop heureux d'investir une partie de leurs fonds en marchandises quelconques et de les envoyer sous cette forme en Amérique, sans chercher ce qui serait profitable, mais prenant et envoyant tout ce qu'ils pouvaient trouver. Ils savaient bien que, quelques pertes qu'ils fissent, elles ne seraient rien auprès du risque de laisser leurs capitaux en France. Cette spéculation du désespoir a fait arriver dans le continent beaucoup plus de marchandises françaises qu'il n'y a coutume de s'en trouver. Mais cette importation passagère ne prouve rien pour un commerce régulier. C'est l'empressement tumultueux de gens qui déménagent dans un incendie et pour qui tout abri est bon ; mais ce n'est pas l'importation judicieuse de négociants qui ont fait un calcul et qui le réalisent. Le peu de vente qui s'est fait de ces objets en comparaison de leur quantité et la préférence marquée qu'ont obtenue les marchandises anglaises fournissent un argument de plus en faveur de l'Angleterre dans la balance des intérêts américains. Car l'intérêt des marchands sera toujours de consulter le goût des consommateurs, d'étudier leurs habitudes, de les entretenir en les satisfaisant ; et ici toutes les habitudes sont évidemment anglaises.

« Ainsi le marchand américain est lié à l'Angleterre non seulement par la nature de ses transactions, par le besoin du crédit qu'il y obtient, par le poids du crédit qu'il y a obtenu, mais encore par la loi que lui impose irrésistiblement la volonté du consommateur. Ces liens sont si réels et il en résulte des rapports commerciaux si constants entre les deux pays que l'Amérique n'a de change réglé qu'avec l'Angleterre; elle n'en a point avec la Hollande; elle n'en avait point avec la France, même avant la Révolution française ; et c'est à tel point que les lettres de change qui se tirent de ce continent-ci se tirent toujours payables à Londres. Ce change est constamment contre l'Amérique dans une latitude de 6 à 12 0/0. Mais cette défaveur ne dégoûte point de tirer des marchandises d'Angleterre parce que le consommateur, qui les demande et qui peut suffire à les payer avec l'énorme addition de prix occasionnée par le frêt, par l'intérêt d'un long crédit, par deux ou trois bénéfices ou commissions de vente, n'est point arrêté par l'addition du change; mais cette cherté du papier sur Londres encourage fortement le négociant américain à chercher des moyens de remises en Angleterre, et comme il n'a point de marchandises manufacturées à envoyer en échange, il envoie des denrées brutes qui apportent un double profit à l'Angleterre. C'est ainsi que l'intérêt des Américains se joint à leur inclination pour assurer à l'Angleterre la jouissance de tous les avantages qu'un peuple peut retirer de l'existence d'un autre peuple.

« C'est donc à l'Angleterre que l'Amérique veut être utile.

« C'est à elle aussi qu'elle peut l'être.

« Rien n'est plus nécessaire à l'Angleterre que de trouver des consommateurs pour le produit de ses manufactures. Sa puissance est assise sur une base étroite. Elle a besoin de correspondre avec un marché extérieur immense pour répondre à l'étendue de sa dette et de sa dépense. Qui peut donc la servir mieux qu'un pays de quatre millions d'hommes dont la population se double en quinze ans et qui par toutes les circonstances est encore très loin d'avoir à soi des manufactures. Tout s'y oppose. Le haut prix de la main d'œuvre qui va toujours crois-

sant, l'imperfection des matériaux premiers comme la laine et le lin; le caractère indolent des habitants qu'un travail de peu de jours par semaine fait jouir d'autant d'aisance qu'ils en désirent; enfin l'espèce de répugnance qu'ils témoignent généralement à louer leur travail et à travailler sous les ordres et pour le compte d'autrui. Toutes ces circonstances s'expliquent facilement par l'abondance et le bon marché des terres, et cette cause n'est pas prête à cesser. Ainsi de longtemps l'Amérique ne cessera d'être un marché pour tout ce qui se fabrique en Angleterre. On ne se fait pas d'idée du nombre d'articles qui s'importent et de la singularité de quelques-uns. Depuis les ferrures des habitants les plus communs jusqu'aux extravagances les plus chères de la mode, il n'y a rien que l'Angleterre n'envoye : trois millions sterling par an n'égalent pas la valeur entière et toujours croissante de ces envois.

« Après la consommation de ses manufactures, l'approvisionnement de ses colonies est le plus grand service que l'Angleterre puisse recevoir, et l'Amérique est parfaitement située pour le lui rendre. Elle abonde précisément de ce dont les colonies manquent et peut recevoir en retour, comme une valeur très profitable, cette portion de leurs produits, les *rums et syrops*, qui ne mériterait pas les frais du transport en Europe. Quelles que soient donc les colonies que retiendra l'Angleterre au moment de la paix, elle aura besoin de l'Amérique pour y tenir les denrées à bon compte et pour y faire abonder les bois, les animaux vivants, plusieurs espèces de légumes et de provisions utiles. La France n'aura pas, du moins de longtemps, ce genre de ressources à attendre de l'Amérique. Le système de liberté des noirs, adopté par elle, a anéanti pour beaucoup d'années ses isles à sucre. C'est donc encore entre l'Angleterre et l'Amérique qu'existent sous ce rapport des intérêts réciproques, les seuls liens véritables entre les nations. Les mécontentements actuels passeront. L'ordre du 6 novembre ne laissera point de traces plus ineffaçables que les événements de la guerre terminée en 1783. On oubliera jusqu'à la manière dont ces ordres ont été exécutés, manière plus perfide et plus cruelle que les ordres mêmes.

On pardonnera aux corsaires bermudois leur brigandage digne des pirates du Maroc et d'Alger. On oubliera également les services indirects rendus à la cause américaine par le succès des armes françaises; et la reconnaissance ne sera ni plus efficace, ni plus éternelle pour la confirmation de l'indépendance que pour sa première conquête.

« Tous ces intérêts du moment, toutes ces passions éphémères s'évanouiront avec les difficultés présentes. Les articles convenus avec M. Jay en seront le tombeau. Mais ce qui restera, ce seront les convenances mutuelles, les besoins réciproques, les habitudes nationales, les préjugés universellement reçus, en un mot toutes les causes naturelles et politiques qui détermineront à jamais la volonté de l'Amérique pour être utile à l'Angleterre, et qui lui en donneront la possibilité.

« Les observations que cette lettre renferme perdraient tout leur air de nouveauté et seraient l'opinion générale si le gouvernement anglais n'avait pas fait depuis dix ans tout ce qu'il a pu imaginer de plus capable d'aliéner l'esprit des Américains. Des expressions de mépris, ou au moins de hauteur, dans toutes les relations politiques; une froideur soutenue et marquée à leur ministre toutes les fois qu'il fait sa cour, froideur d'autant plus choquante que les formes pour les ministres des autres puissances sont différentes; des délais de quinze jours, trois semaines, pour que le ministre d'Amérique obtienne une audience des ministres du roi, etc., etc. On a ajouté à cela d'envoyer en Amérique un ministre, des consuls pris parmi les hommes connus pour avoir été opposés par eux-mêmes ou au moins par leur famille à l'indépendance. Quelle misérable administration que celle qui prend des formes de bouderie vis-à-vis d'un pays qui consomme plus de trois millions sterling de marchandises anglaises par an! L'Angleterre perdrait-elle de sa suprématie parce que le ministre d'Amérique serait passablement traité, parce que l'on n'insulterait pas le pays en y plaçant des agents d'un rang subalterne et qui n'ont d'autre mérite que de tenir à quelque famille torry? Sa supériorité serait-elle diminuée si l'on envoyait ici comme ministre un grand seigneur, jeune, et qui

eût des formes agréables? Eh bien! il faut ne pas savoir ce que c'est que la vanité d'un peuple nouveau, encore embarrassé de son maintien dans le monde politique, il faut ne pas connaître les Américains pour douter de l'effet général produit sur le pays par des moyens si simples. Les Américains seraient flattés; et le jour où ils seraient flattés, ils seraient ramenés. Il y a deux ans que le prince Édouard a passé à Boston et y a été à un bal; cette année on disait encore avec reconnaissance qu'il n'avait pas refusé l'invitation qu'il avait reçue; on parlait de sa bonté, de son affabilité. La femme qui a dansé avec lui, de joie, d'embarras, de respect, s'est trouvée mal et a eu une attaque de nerfs après sa contredanse. Si lord Wycombe a oublié combien il est resté dans les différentes villes d'Amérique où il a été et le nom des personnes chez qui il a dîné ou pris du thé, je serai fort en état de le lui dire: car on a note de cela ici; c'est sur le registre des familles. A quelques lieues de Boston j'ai été chez un homme qui avait des chevaux qui avaient appartenu au prince Édouard, et qui en tirait beaucoup plus de vanité que de service, et mille autres faits, tous aussi petits, et par cela même plus probants. Je finis en concluant que les Américains resteront indépendants, qu'ils seront utiles à l'Angleterre plus qu'aucune autre puissance et que cette utilité augmentera en proportion de ce que le gouvernement anglais perdra des formes de hauteur qu'il emploie dans toutes ses relations avec l'Amérique.

« Voilà, mylord, une lettre bien longue; mais comme elle renferme quelques observations qui sont hors de la manière de voir des voyageurs qui font la description du dessus des pays où ils passent, j'ai cru que, toute informe qu'elle est, vous la recevriez avec votre indulgence accoutumée.

« J'ai l'honneur de vous renouveler, mylord, l'assurance du respectueux et inviolable attachement avec lequel je suis

« Votre très humble, etc., etc.

« TALLEYRAND. »

UN AMBASSADEUR TURC A PARIS

SOUS LA RÉGENCE

Ambassade de Mehêmet-Effendi en France, d'après la relation écrite par lui-même et des documents inédits des Archives du Ministère des Affaires étrangères.

Louis XIV, qui, en 1673, avait obtenu du Grand Seigneur le renouvellement des capitulations, avait sollicité, mais en vain, la réparation de la voûte du Saint-Sépulcre de Jérusalem qui n'offrait plus à la piété des latins qu'un abri fort précaire. M. de Nointel, M. des Alleurs, nos ambassadeurs auprès de la Porte, avaient fait de nombreuses démarches dans le même sens, sans réussir davantage. Cette affaire, si simple en apparence, éveillait la superstition des Turcs, excitait la jalousie des Grecs, et il y avait à lutter non seulement contre l'avarice des premiers et le zèle artificieux des seconds, mais encore contre les réclamations maladroites de nos religieux et la politique du pape lui-même qui, par le moyen de la Congrégation *de Propaganda Fide*, protégeait les moines italiens et jalousait les avantages qui pouvaient échoir à nos missions.

Le marquis de Bonac, qui était depuis le mois d'octobre 1716

1) Jean-Louis Dusson ou d'Usson, marquis de Bonac, seigneur du pays, souverain de Donnezan et conseiller d'État d'épée, chevalier d'honneur au Parlement de Toulouse, etc., était originaire du pays de Foix. C'était un diplomate de « carrière ». Il avait débuté en accompagnant, en 1696, son oncle M. de Bonrepaus, ambassadeur, successivement en Danemark et en Hollande; il avait vingt-deux ans lorsqu'il fut envoyé comme médiateur de la paix entre la Suède et le Danemark à Trauendal. Il représenta la France auprès de Charles XII, suivit ce prince en Suède et en Pologne. Après la bataille de Pultawa, il résida à la cour de Stanislas, roi de Pologne, puis fut envoyé en Espagne lors des négociations d'Utrecht, pour demander à Philippe V de céder au roi, son aïeul, ses pleins pouvoirs pour traiter de la paix; il réussit dans sa mission, obtint, en 1716, l'ambassade de Constantinople. Il demanda son rappel en 1723, fut ambassadeur en Suisse jusqu'en 1736 et mourut le 1er septembre 1738. Il avait

notre ambassadeur à Constantinople, fut plus heureux que ses prédécesseurs et obtint durant la minorité de Louis XV un firman du Grand Seigneur qui terminait cette affaire pendante depuis plus de trente années; il avait su choisir le moment et saisir l'occasion.

C'était lors du congrès de Passarowitz qui mit fin à la guerre entre l'Empereur et la Porte et se termina par un traité fort onéreux pour cette dernière, mais qui écartait pour un instant le péril suspendu sur l'empire d'Orient[1]. Notre ambassadeur, pour se conformer à ses instructions, n'avait pas manqué d'encourager les Turcs à la résistance; maintenant que la guerre était terminée, il les engageait à faire le moins de concessions possible à nos ennemis traditionnels et s'attachait à maintenir auprès du sultan et de son nouveau vizir, Ibrahim-Pacha, la suprématie de la France, que pouvaient atteindre les succès récents de l'Empereur. Il représenta au Grand Vizir que les Impériaux avaient l'intention de prendre en mains l'affaire du Saint-Sépulcre de Jérusalem dont il l'avait déjà personnellement entretenu. « Je sais que les Impériaux doivent en parler au traité de paix, dit le marquis de Bonac au Grand-Vizir, et il n'y a pas d'autre moyen pour vous de leur refuser honnêtement que de dire que vous l'avez déjà accordée à S. M. l'Empereur de France. » Là-dessus, notre ambassadeur prenant Ibrahim par son propre intérêt ajouta : « Si vous ne prenez point ce parti, vous mettrez entre les mains des Allemands une occasion perpétuelle de rupture, et les rendrez, pour ainsi dire, les maîtres de la paix et de la guerre; les affaires de Jérusalem devenant un article de paix, les Allemands n'en parleront plus comme nous avec amitié, mais ils feront la loi avec la hauteur qui leur est naturelle; c'est à vous à considérer ces inconvénients et à donner à l'amitié de la France ce que vous ne pouvez refuser autre-

épousé une des filles du maréchal de Biron, le 23 décembre 1715. La marquise de Bonac était liée avec milady Montagne, qui fait dans ses lettres l'éloge de Mme de Bonac en lui reprochant toutefois de trop tenir au cérémonial.

1) L'Autriche gardait toutes ses conquêtes : la Valachie occidentale, le bannat de Tameswar, Belgrade et la Serbie.

ment à la supériorité des Allemands[1]. » Ibrahim-Pacha fut convaincu et promit de tout terminer à son retour à Constantinople. « Et véritablement, écrit le marquis de Bonac au roi, le grand vizir m'a tenu parole depuis avec deux particularités remarquables; la première, que cette affaire fut finie dans le temps que l'ambassadeur extraordinaire de l'Empereur était à Constantinople et sous ses yeux; la seconde qu'afin que personne ne pût douter dans l'Europe que la chrétienté devait cette consolation aux soins et à la protection de Votre Majesté, il lui fait envoyer une *ambassade solennelle* uniquement pour l'informer que la réparation qu'elle désire a été heureusement terminée selon ses souhaits[2]. » La nouvelle de cette ambassade ne fut pas accueillie avec faveur dans l'entourage du jeune roi et le marquis de Bonac reçut l'ordre de s'opposer à sa venue par toutes sortes de bonnes raisons et autant qu'il dépendrait de lui[3]. Les Orientaux avaient mauvaise réputation à la cour de Versailles, et l'ambassadeur de Perse, Mehemet-Rizabey[4], qui, quelques années auparavant, s'était fait remarquer par son insolence et sa grossièreté, n'avait fait qu'accroître la prévention qui régnait contre eux. En outre, la peste faisait en Provence de nombreuses victimes, importée par un navire venu de l'Orient; l'ambassadeur et sa suite ne pouvaient débarquer à Toulon sans s'exposer à la contagion et devaient, dans tous les cas, se soumettre aux précautions et aux ennuis inséparables des différentes quarantaines imposées soit au débarquement, soit à chaque passage d'une province ou d'une

1) Relation de l'ambassade du marquis de Bonac à Constantinople (Archives nationales), K. 1346, n° 19).
2) Mémoire précité.
3) Lettre de Dubois au marquis de Bonac, 4 novembre 1720. Archives du Ministère des Affaires étrangères, Constantinople.
4) Rizabey, envoyé du sophi de Perse, arriva à Marseille au mois d'octobre 1714. C'était la première ambassade de ce souverain au roi de France. Le choix du sophi n'avait pas été heureux pour le début. Rizabey était superstitieux, violent et débauché. Lorsque Louis XIV lui fit annoncer que son jour d'audience était venu, il parcourut son livre « des lunes » et manifesta l'intention que ce jour fut remis au 13 de la lune, assurant qu'il lui était impossible d'assister à une pareille cérémonie un jour néfaste. Durant son séjour à Paris, il se livra à une débauche effrénée, et par la violence de son caractère s'attira plusieurs affaires désagréables. Il s'en retourna en Perse par la Russie avec les présents du Roi, mais n'ayant point de quoi subvenir à ses dépenses, il les vendit en route, et comme il n'osait pas rentrer auprès de son souverain sans les présents qui lui étaient destinés, il se suicida sur la frontière russe.

ville dans une autre. Toutes ces circonstances ne pouvaient qu'ajouter aux embarras et aux difficultés du cérémonial; de plus, dans la détresse où se trouvait le Trésor, cette ambassade était une dépense assez considérable. L'usage voulait que les envoyés du Grand Seigneur fussent entretenus aux frais du roi, eux et toute leur suite pendant la durée de leur séjour. C'était la coutume, à Constantinople, pour les envoyés extraordinaires et les ambassades solennelles. Le marquis de Bonac s'était flatté que diverses intrigues sur l'ambassade ou le choix de l'ambassadeur rompraient ou retarderaient le dessein du Grand Seigneur; mais il apprit bientôt que le *cafetan*, qui était à Constantinople la marque publique de l'installation dans un emploi et comme le signe de l'investiture, avait été donné à Mehemet-Effendi, *Tefterdar*, c'est-à-dire grand trésorier de l'Empire ottoman et ancien plénipotentiaire au congrès de Passarowitz.

Mehemet-Effendi vint aussitôt rendre visite à notre ambassadeur et le prier de lui procurer un vaisseau pour se rendre en France. « Il m'a paru un homme d'esprit, versé dans les affaires de cet empire, et ayant quelque connaissance des étrangers, écrit le marquis de Bonac[1]; c'est un homme de cinquante ans, d'un visage agréable, et une longue barbe noire qui commence à blanchir ne change rien à la douceur de sa physionomie; il a plus de politesse qu'on n'en doit naturellement attendre des gens de ce pays et il soutient par ses discours la politesse de ses manières. Je lui ai donné une fois à manger et il viendra encore chez moi avant son départ pour être plus près du port le jour de son embarquement, sa maison étant fort éloignée de la marine. Il a voulu me donner à manger, et il l'a fait avec tant de magnificence et de politesse qu'il a donné envie à Mme de Bonac de voir un festin à la turque. Il a passé sur les usages de ce pays-ci, l'a invitée et lui a donné un repas où il n'y avait rien à désirer pour le goût, l'ordre et la propreté, qu'une plus grande table et plus élevée; ses femmes, à qui Mme de Bonac rendit visite, lui

1) Ministère des Affaires étrangères, Archives, Constantinople, année 1720, 7 octobre.

firent, selon l'usage, des présents d'étoffes et de mouchoirs, de même qu'aux femmes qui l'avaient accompagnée. »

Bonac donnait ces détails au roi pour dissiper d'avance les idées que les ambassades de ce genre et le souvenir de l'envoyé de Perse pouvait avoir laissées contre les Orientaux. « J'espère qu'on trouvera une grande différence entre Mehemet-Effendi et cet ambassadeur (celui de Perse); au moins ne cesse-t-il de m'assurer qu'il part avec une forte inclinaison de se rendre agréable à Votre Majesté, et je sais que le Grand-Vizir[1], qui est lui-même très poli, lui a donné particulièrement cet ordre[2]. »

Le choix d'Ibrahim était bon, et le marquis de Bonac lui en exprima sa satisfaction dans une entrevue qu'il eut avec lui peu de temps après. Comme notre ambassadeur cherchait à s'assurer si Mehemet-Effendi n'était pas chargé de quelque mission secrète, le Grand-Vizir lui répondit que cette ambassade n'avait d'autre but que de démontrer l'union qui régnait entre la France et la Porte et de contenir leurs voisins communs dans un esprit de paix. « Mais, répliqua Bonac, il ne me paraît pas convenable de faire une démarche si authentique sans y chercher quelque utilité. J'ai à vous en proposer une dont vous profiterez personnellement, car si vous y donnez les mains, j'aurai moins souvent à vous importuner des discussions presque perpétuelles où nous nous trouvons tous les jours sur l'explication du sens des capitulations. Cet ancien traité, ajoutai-je, a été renouvelé par le même ambassadeur qui a renouvelé aussi le palais que j'habite, et il leur est arrivé la même chose : le temps y a apporté des changements qui nous obligent d'un côté à des explications et de l'autre à des réparations perpétuelles, et il serait plus court et plus convenable de faire de nouvelles capitulations et un nouveau palais que de faire journellement de nouvelles dépenses pour empêcher celui-ci de tomber et d'expédier une infinité de *commandements* pour expliquer les *capitulations*. » — « Le Grand

1) Le grand vizir Ibrahim, dont le marquis de Bonnac s'était attaché à cultiver l'amitié.

2) Archives du Ministère des Affaires étrangères. Constantinople. Lettre du marquis de Bonnac au Roi, 7 octobre 1720.

Vizir, écrit Bonac, qui connaît par lui-même le palais de V. M. et qui me dit toujours qu'il veut m'y venir voir en passant au sérail de Péra, se mit à rire de ma comparaison. — Vous avez raison, ajouta-t-il, et comme vous me trouvez toujours disposé à écouter et à décider favorablement les questions qui se forment sur le sens des capitulations, je le serai de même à les renouveler. Que les ministres de l'Empereur de France confèrent avec Mehemet-Effendi sur ce sujet, afin qu'à son retour il m'informe de vos prétentions; nous pourrons alors terminer cette affaire[1]. » Le Grand-Vizir ajouta en outre qu'il ne pouvait pas comprendre comment, depuis la prise de Constantinople, les prédécesseurs d'Achmet III avaient négligé d'envoyer des ambassades à l'Empereur de France et que pour lui, dès qu'il avait occupé la première place dans le ministère, il avait songé à réparer cette omission, que l'occasion de la réparation de la grande voûte du Saint-Sépulcre lui avait paru favorable, que le Grand Seigneur avait accordé là une chose difficile, contraires aux lois musulmanes, et qu'il convenait à l'ancienne amitié des deux empires de faire connaître par une ambassade solennelle les motifs qui avaient porté le Grand Seigneur à de pareilles concessions[2].

Et, en effet, Célibi-Mehemet-Effendi est le premier ambassadeur turc qui soit venu à Paris en ambassade solennelle et avec des titres non contestés. On ne peut en effet donner cette qualification à Soliman-Aga-Mustapha-Raca, simple *bostandgi*, c'est-à-dire intendant des jardins du sérail, qui avait été envoyé à Louis XIV en 1669 et dont la qualité douteuse[3] et l'humeur fantasque fournirent à la cour du grand roi l'occasion de plus d'un divertissement comique[4]. Mehemet, au contraire, apparte-

1) Archives des Affaires étrangères, volume précité.
2) *Idem.*
3) On ne sut jamais s'il était ambassadeur ou simple « envoyé », distinction fort importante dans l'ancien cérémonial.
4) M. Vandal, dans un ingénieux travail plein d'intérêt, a retracé les aventures amusantes et quelque peu grotesques dont l'envoyé de Sa Hautesse fut alors le héros. Voir la *Revue d'Histoire diplomatique*, année 1888, n° 3 : « Molière et le cérémonial turc à la cour de Louis XIV ». Un autre envoyé du Grand Seigneur était venu en 1663 apporter les excuses des mauvais traitements infligés à de La Haye, notre ambassadeur; mais il ne fut pas même admis en la présence de Louis XIV.

nait à la classe des *effendis*[1], c'est-à-dire des lettrés fort en honneur dans tout l'empire; il avait passé par plusieurs charges considérables; ses qualités personnelles, les circonstances qui motivèrent son envoi, l'intention non équivoque du Grand Seigneur firent prendre sa mission au sérieux[2]. Des fêtes magnifiques eurent lieu à Paris, à Versailles, à Chantilly à cette occasion; des gravures de l'époque en ont perpétué le souvenir; le lecteur curieux pourra les trouver avec de nombreux portraits de l'ambassadeur et de son fils au cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale de Paris, où elles figurent dans la collection de l'*Histoire de France*.

II

Mehemet-Effendi s'embarqua à Constantinople le 7 octobre 1720 et toucha sans encombre au port de Cette, le 16 décembre. Il fut mis en quarantaine avec toute sa suite composée d'une soixantaine de personnes[3] dans l'île de Maguelonne située à deux lieues de Montpellier. Une vieille chapelle abandonnée et aménagée pour la circonstance lui servit de palais. Par une sorte

1) Voir les lettres de lady Montagne.

2) « Comme le Roi tient le premier rang des princes de l'Europe dans l'empire ottoman, et *qu'il y a de la préséance, même sur l'Empereur*, et est toujours nommé empereur par le Grand Seigneur, et dans tous les actes qui se font avec lui et *que cet ambassadeur est du premier ordre et est le premier qui ait été envoyé en France*, S. A. R. peut avoir attention qu'il soit traité avec la dignité qui convient au Roi et qu'il s'en retourne avec une grande idée de la puissance et de la dignité de la couronne de France. » Lettre du Régent à M. de Bernage, 23 décembre 1720.

3) L'ambassadeur devait remettre au Roi une liste des personnes de sa suite; c'était une précaution très utile pour empêcher qu'elle ne se grossisse en chemin de négociants, de gens d'intrigue qui augmentaient la dépense; c'est cependant ce qui arriva. M. de Bernage écrivait au Régent en décembre : « J'ai eu l'honneur de vous mander l'arrivée de l'ambassadeur de la Porte à Maguelonne, où il ne se trouve pas trop mal logé pour sa personne; mais il n'en est pas de même pour sa suite, par l'indiscrétion et, j'ose dire même, par l'impudence d'un nombre de Français, d'Anglais, de Hollandais qui ont trouvé le moyen à Toulon de briguer sa protection pour être reçus dans le port où il a abordé et qui sont venus dans le lieu de sa quarantaine, non seulement y resserrer le logement, mais se faire défrayer par une table de quinze couverts, qu'ils ont établie aux dépens du Roi. Les égards qu'on a pour eux, par considération et pour ne pas fâcher cet ambassadeur, n'empêchent pas qu'ils ne méritent indignation, et je crois même qu'il sera bon de leur faire sentir, en temps et lieu..... Je ne vous ferai point le détail de la consommation excessive

de bizarrerie dont son fanatisme aurait pu souffrir, l'église était encore décorée de peintures et de statues; il était, comme il le dit lui-même, « environné de visages d'anges et fort surpris de se voir en cet endroit. » Un jour, il demanda à abréger le temps de sa réclusion, ou tout au moins à le passer dans un lieu moins désert et plus agréable. « Je n'aurais pas cru, disait-il, être envoyé en exil quand on m'a nommé ambassadeur auprès d'un aussi grand prince que l'Empereur de France. » Dans la longue conférence qu'il eut ce jour-là avec l'interprète, il parut se laisser persuader de la force des raisons qu'on lui donnait et revint de sa première vivacité. Une circonstance assez singulière était venue au secours de l'éloquence du drogman. « Je ne sais par quelle voie, raconte Lenoir (le drogman auprès de la Porte qui avait accompagné Mehemet-Effendi en France) l'ambassadeur avait su qu'on faisait des gazettes en Europe; dès son arrivée, il m'avait fait prier de les lui envoyer. La première qu'il reçut était de Hollande et marquait la crainte des habitants des Provinces-Unies de l'arrivée du ministre de la Porte à Paris, qui, non seulement venait d'un pays où la contagion régnait presque toujours, mais aussi devait, selon le gazetier, passer par des provinces du royaume très suspectes; cet article, qui fut rendu à l'ambassadeur et qui lui parut n'avoir pu être mendié, le résolut à supporter plus patiemment la longueur de la quarantaine, et, depuis, il n'en a plus parlé. » — « Il aurait été difficile de revenir sur ses pas, écrit Mehemet-Effendi dans la relation de son ambassade, et je ne trouvai pas de meilleur parti que de baiser le bas de la robe de la patience. »

Le rapport de M. de Bernage[1] au régent nous montre l'ambassadeur conservant à Maguelonne ses habitudes orientales. Il

de moutons, veaux et volaille, riz, café. bois et charbon, que cette grande compagnie consomme, vous en jugerez aisément quand je vous dirai qu'elle est de plus de 100 volailles, 2 quintaux de riz et 15 livres de café par jour. »

Dès que Mehemet-Effendi eût terminé sa quarantaine, on parvint à écarter ces parasites.

Nous citons à la fin de notre travail, par curiosité et d'après les registres des Archives du Ministère des Affaires étrangères, la liste des personnes de la suite de l'ambassadeur.

1) Gouverneur de le province du Languedoc. Voir, à la fin de notre travail, les extraits les plus intéressants de ce rapport.

faisait cinq fois le jour la prière avec ses gens, mangeait avec ses doigts, s'essuyait aux vêtements de ses domestiques, jouait aux échecs ou au tric-trac avec des haricots en guise de monnaie, maintenait la discipline dans sa maison en faisant donner cinquante coups de bâton sur la plante des pieds et « quelquefois, mais plus rarement, sur le derrière[1], » à ceux de ses gens qui ne respectaient point ses ordres. Le 12 janvier, il célébrait l'anniversaire de la naissance de Mahomet en allumant cent cinquante chandelles et passant toute la nuit en prières. Il est un point sur lequel la loi du Prophète ne fut point observée : un Turc fidèle aux préceptes du Coran doit s'abstenir de vin. « Or, raconte M. de la Beaune, l'ambassadeur défend avec soin qu'on donne du vin à ceux de sa suite ; il n'est pas si rigoureux pour ce qui le regarde et en boit en cachette avec quelques-uns de ses principaux officiers ; ils ont même fait demander du vin de Champagne ; je leur en ai fait fournir. . Toutefois, il n'est point encore sorti des bornes que les honnêtes gens doivent se prescrire... J'aurai grande attention, pendant le voyage à ce qu'ils n'en boivent que modérément et qu'on ne leur en fournisse point assez pour attirer quelque embarras. »

L'ambassade entière trouvait dans les plaisirs de la table un ample dédommagement aux ennuis de sa réclusion. « Ils mangent la nuit comme le jour, écrivait M. Hocquart au Régent[2]. L'am-

1) Rapport au Régent.

2) Nous donnons ici, à titre de curiosité, le menu journalier des festins pantagruéliques préparés à Maguelonne.

État de ce qu'il faut par jour pour la subsistance de M. l'ambassadeur et de sa suite :

12 douzaines de pains ,
24 poules ;
6 paires de poulets ;
4 dindons ;
4 paires de pigeons ;
4 moutons ;
1 veau pour deux jours ;
100 livres de riz ;
36 livres de sucre ;
30 livres de farine ;
5 livres d'amidon ;
40 livres de pois chiches, lentilles et haricots ;
15 livres de café ;
35 livres de beurre ;
8 douzaines d'œufs frais ;

bassadeur, ajoute-t-il, prend soin de garder une partie des provisions qu'on lui porte et les fait mettre dans des caisses pour les envoyer dès à présent à Constantinople. » Les domestiques, de leur côté, imitaient l'exemple de leur maître. Dès qu'ils furent sortis de leur retraite, ils vendirent ce qu'ils ne consommèrent point. L'intendant, le juif Moïse, le médecin, etc., tiraient ainsi parti de leur « excédent »[1]. Ce petit commerce et ses menus profits étaient dans les usages et « comme la récompense de l'ambassade, » dit le rapport que nous avons sous les yeux[2].

Entre temps, Mehemet-Effendi écrivait ses impressions de

10 livres de fromage de Hollande;
18 livres de chandelle ;
5 livres de bougie ;
3 pots d'eau-de-vie,
20 livres de sel ;
12 bouteilles de liqueur ;
30 livres de raisins secs ;
25 livres de miel ;
5 livres d'olives ;
40 livres de pommes et poires ;
15 livres de savon ;
6 livres de confitures sèches et liquides ;
24 gros biscuits ;
Demi-livre de poivre ;
Demi-livre de girofle ;
Demi-livre de cannelle ;
Demi-livre de muscade ;
8 pots de vinaigre ;
Safran, légumes, etc.
Au total, montant de la dépense : 497 livres.

(Archives du Ministère des Affaires étrangères).

1) Le chapelain de Pierre-le-Grand agissait de même lorsqu'il accompagna son maître en France. Dulybois raconte qu'il exigeait pour ses prières une fourniture énorme de bougies qu'il revendait impudemment dans la ville.

2) Arrivé à Paris, Mehemet-Effendi demanda et obtint que le montant de sa subsistance lui fût fourni en espèces :

« Il faut convenir de la somme d'argent qu'on donne par jour à l'ambassadeur et à sa suite. C'est le point le plus important pour l'ambassadeur, parce que c'est ce qui est le motif et le but de leur ambassade et la récompense pour laquelle on la leur donne. Pendant la dernière ambassade de la Porte à Vienne, outre les vivres en espèces que l'on fournissait à l'ambassadeur, on lui donnait par jour 300 florins de 40 livres de France et les vivres en nature avec cet argent coûtaient à l'Empereur 3,000 florins par jour. Il est vrai que cette ambassade était très nombreuse, car il y avait 400 personnes de suite et beaucoup de chevaux et de chameaux. Cette convention, qui est le principal article de la conduite qu'il y a à tenir, doit être négociée par le gentilhomme ordinaire et le sieur Lenoir, interprète, et doit être traitée sans duperie, mais avec bienséance pour ne rien prodiguer et ne pas mécontenter l'ambassadeur. »

(Lettre du Régent à M. de Bernage, 23 décembre 1720).

voyage, lisait des poésies persanes, se faisait interpréter les gazettes, ou riait des saillies de son bouffon.

Le 25 janvier, à huit heures du matin, la quarantaine étant achevée, l'ambassadeur partit de Maguelonne et s'embarqua avec sa suite pour Frontignan ; c'est là que M. de la Beaune, gentilhomme ordinaire du Roi, chargé de l'accompagner jusqu'à Paris, vint lui souhaiter la bienvenue au nom de Sa Majesté. Toutes les autorités de la ville vinrent lui faire les compliments et lui offrir les présents d'usage : c'étaient des confitures, des biscuits, des gâteaux, des fruits et du café, comme les symboles, aux yeux des Turcs, d'un commerce doux, agréable et intellectuel. L'ambassadeur demanda ensuite à recevoir les dames qu'il avait aperçues en entrant et qui étaient accourues en grand nombre de Montpellier et des villes voisines; elles entrèrent; il les accueillit avec toute la politesse possible, les fit asseoir, leur fit présenter des confitures et du café. « Elles lui parurent fort aimables, raconte M. de la Beaune ; il les fit prier d'ôter leurs gants, ce qui lui donna une occasion de dire « qu'il n'avait point encore vu de si belles mains » [1].

Dans la relation qu'il a écrite de son ambassade, Mehemet-Effendi s'étonne de ce que les femmes ne peuvent demeurer un moment chez elles, « elles ne font, dit-il, que se promener de maison en maison pendant toute la journée » ; il se montre, du reste, particulièrement édifié de la galanterie française : « En France, écrit-il, les hommes ont beaucoup de respect pour le sexe ; les plus grands seigneurs feront des honnêtetés incroyables aux femmes du plus bas état ; de sorte que les femmes font ce qu'elles veulent et vont en tel lieu qu'il leur plaît ; leur commandement passe partout ; on dit aussi que la France est leur paradis, parce qu'elles y vivent libres de toutes peines et de tous soins » [2].

1) Relation de ce qui s'est passé à la réception de l'ambassadeur du Grand Seigneur et du traitement qui lui a été fait depuis le 16 décembre 1720, qu'il est arrivé au port de Cette, en Languedoc, jusques à son entrée en Guyenne. — Jointe à la lettre du duc de Roquelaure du 28 février 1721.

2) La « Relation de l'ambassade de Mehemet-Effendi à la cour de France, en 1721, écrite par lui-même et traduite du turc», existe en manuscrits à la Bibliothèque de l'Arsenal et à la Bibliothèque Nationale. Mais le manuscrit de la

Au sortir de Montpellier, il s'embarque sur le canal de Languedoc et ne peut retenir son admiration à la vue de ce fleuve artificiel dont les eaux disciplinées gravissent des montagnes. Il arrive à Toulouse; là il reçoit les compliments des autorités et des présents ; la cérémonie terminée, il invite à dîner la princesse d'Auvergne, la présidente de Riquet et quelques autres dames qui lui avaient fait visite : elles acceptèrent l'offre et trouvèrent dans l'ambassadeur, pendant son repas à la turque, « toute la galanterie d'un ancien courtisan de France »[1]. Puis il débarque à Bordeaux, ville qu'il trouve digne d'être comparée à Constantinople pour la beauté de son port : là il observe le flux et le reflux de la mer; ce phénomène l'étonne : « C'est une merveille, il faut le voir pour le croire », s'écrie-t-il naïvement dans sa relation. Des fêtes, des illuminations, des feux de joie marquent son passage ; les troupes l'escortent et le conduisent en pompe à son logis, le canon tonne et un concours immense de peuple, poussé par la curiosité, se précipite à sa rencontre. Mehemet-Effendi montre beaucoup d'attention à ces honneurs : « Il y avait toujours sur mon chemin, écrit-il, une si grande foule d'hommes et de femmes qu'il semblait que, dans la ville où j'arrivais, il n'y avait de monde que dans les endroits par où je passais. Après que j'étais descendu à mon logis, toute cette populace faisait de si grands efforts pour entrer qu'il était impossible aux soldats qui gardaient la porte de l'en empêcher ; il y avait

Bibliothèque Nationale (fonds français, nº 10777) est incomplet, il a subi de nombreuses corrections réclamées par le marquis de Bonnac, les passages où Mehemet-Effendi témoigne de son ressentiment contre le cardinal Dubois, dont il eut à se plaindre, en ont été retranchés sur les indications de notre ambassadeur. Cette copie corrigée et traduite a été envoyée à M. de Morville, alors ministre des affaires étrangères. C'est aussi cette traduction mutilée qui a été publiée en 1757. Le manuscrit de la Bibliothèque de l'Arsenal, conforme à l'original, nous fournira les citations que nous aurons occasion de faire au cours de ce travail. Il est curieux d'entendre Mehemet-Effendi traduire son admiration dans le pittoresque et emphatique langage de l'Orient, et vanter à son maître la grandeur et la magnificence de Paris, de Versailles et de la Cour. Il faut considérer que si Mehemet-Effendi n'est pas le premier des Turcs qui soit venu en France, il est le premier qui ait raconté ce qu'il y a vu.

Ajoutons, pour être complet, que le texte de la Relation dont nous parlons a été imprimé en langue originale par les soins de M. Schefer ; il figure dans le recueil connu des orientalistes sous le nom de *Chrestomathies orientales*, Paris, Didot, 1841.

1) Le duc de Roquelaure au Régent, 28 février 1721.

toujours quelque personne qui, presque étouffée par la presse, se mettait à faire de hauts cris et je voyais même venir devant moi des femmes évanouies. Quoique ceux qui entraient eussent souffert mille peines pour y parvenir, il ne faut point croire que lorsqu'ils étaient sortis ils s'en retournassent chez eux ; ils restaient dans la cour pour attendre l'occasion de demander encore une autre fois à entrer; et j'en remarquai qui, malgré tout ce qu'il y avait à essuyer, entraient jusqu'à trois ou quatre fois. Enfin, le froid et la pluie ne les empêchaient point de demeurer en tremblant jusqu'à trois ou quatre heures de nuit dans la cour de mon logis. Je laisse à penser combien j'étais émerveillé d'une si grande curiosité »[1].

A Châtellerault, ville « renommée pour ses bons faiseurs de couteaux, il voit quantité d'instruments à trancher »[2]; d'Étampes à Corbeil, « il promène ses yeux sur des palais enchantés, sur des jardins charmants... sur des bosquets d'une beauté admirable »[3]. Il arrive enfin à Charenton où un palais est préparé pour le recevoir; il s'y repose huit jours avant de faire son entrée solennelle à Paris, fixée au dimanche suivant. Ce jour avait été choisi pour ne pas priver le peuple de Paris d'un spectacle curieux qui était pour la ville un événement depuis longtemps annoncé et impatiemment attendu. Le Roi devait y assister, place Royale, à une fenêtre de l'hôtel habité par la maréchale de Bouflers; aucune marque extérieure ne devait trahir sa présence « pour que la dignité royale ne fut point commise[4] ». Des histoires merveilleuses ou galantes circulaient de bouche en bouche sur le compte de notre ambassadeur, compromettant sa dignité, mais augmentant encore l'impatience et l'envie qu'on avait de le voir[5].

1) Mehemet-Effendi, *Relation de son ambassade.*
2) *Idem.*
3) *Idem.*
4) Lettre du maréchal de Villeroi au Régent, 6 mars.
5) « On conte une histoire d'une galanterie qu'il a eue en chemin, qu'il a partagée avec son fils, son interprète et son maître d'hôtel et où on a nombré follement jusqu'à 87 retours de leur passion amoureuse en quatre jours; La Fontaine dit :

Tout homme est gascon sur ce point.

Les huit jours de repos de Mehemet-Effendi furent employés à régler le cérémonial dont tous les détails avaient fait à la cour et dans les bureaux du ministère l'objet des discussions et de nombreux commentaires. On savait que les Turcs sont, sur le chapitre de l'étiquette, très susceptibles et très exigeants. De plus, un ambassadeur de la Porte était allé à Vienne l'année précédente et y avait été traité avec la plus grande magnificence[1]; il importait donc à l'Empereur de France de ne point se laisser éclipser par celui d'Allemagne et de faire impression sur l'envoyé du Grand Seigneur en déployant tout le faste qui convenait à sa qualité.

On fait dire aux coquettes :

Je voudrais bien avoir ce qui s'en manque.

(*Journal de Mathieu Marais*, t. II, p. 101).

Voir aussi *Buvat*, t. II, p. 225; le *Mercure de France*, les *Mémoires de Saint-Simon*, etc.

1) Cet ambassadeur, envoyé à Vienne lors de l'échange des ratifications de la paix de Passarowitz, était chargé de nombreux présents pour l'Empereur. Il s'appelait Ibrahim-Muckerem-Pacha et avait été plénipotentiaire comme Mehemet-Effendi lors de la signature du traité.

(*A suivre.*)

MÉMOIRE DU MARQUIS DE BONAC

SUR LES AFFAIRES DU NORD, DE 1700 A 1710

(*Suite.*)

Le comte Gulnenstern[1] s'est acquis une grande considération, parmi les Suédois, par sa qualité et par sa valeur, mais le roi de Suède a évité jusqu'à présent de l'employer auprès de sa personne. Ce général lui ayant même mené un corps de troupes considérable en Pologne, il le renvoya dans la province de Bremen dont il est gouverneur. Cela fait croire que quoiqu'il n'ait peut-être pas de meilleur officier, il ne se servira pas de lui dans ses nouvelles entreprises. La même raison fait douter qu'il employe le comte Weling[2] quoiqu'il ait servi dans les troupes avec distinction. Il passe pour être plus propre à être ministre d'État que général et, véritablement, il y a peu de Suédois qui l'égalent en habileté et en adresse pour manier une affaire ; et s'il parvient à approcher de la personne de son maitre, il ne faut pas douter qu'il ne devienne son premier ministre, moins par goût que par nécessité.

Le comte Weling a paru toujours attaché à la France et s'est si bien trouvé de cet attachement dans un tems où il ne pouvoit guères lui être utile, qu'on peut se flatter de le trouver dans les mêmes dispositions, si on est en état de lui témoigner une reconnoissance proportionnée aux services qu'il pourra rendre.

Le comte Horn à qui le roi de Suède a fait quitter le service pour le mettre à la tête du sénat de Stockolm, n'a de mérite pour cette place que la faveur de son maitre et l'appui du comte Piper son beau-frère. C'est un homme qui, sous une éducation apparente et peut-être affectée, cache une vanité et une arrogance insupportables même à son maitre.

Le comte Wachmeister, amiral de Suède, est un vieux officier

1) Charles, comte Gyllenstierna, né en 1649, mourut en 1723.
2) Maurice, comte Welling, né en 1651, fut, en 1697, promu au grade de général major. Il fut successivement gouverneur de Wismar, et gouverneur général de Brême en 1710. Il tomba en disgrâce et mourut en Ostgothie en 1727.

uniquement appliqué à son métier. Il a porté les forces de mer du royaume de Suède à un point où on ne croyoit pas qu'elles pussent aller. Elles avoient été jusques à présent de beaucoup inférieures à celles des Danois ; mais il a paru par les dernières campagnes qu'elles ont pris le dessus, et si elles se maintiennent, comme il y a apparence, dans cette supériorité, les Danois ne pourront faire que des efforts inutiles contre la Suède, ce qui laissera plus de liberté au roi de Suède pour l'exécution de ses autres desseins.

Le général Crassau [1], à qui le roi de Suède confia le commandement de ses troupes en Pologne, lorsqu'il marcha vers la Moscovie et qui les commande encore en Poméranie, peut avoir de la valeur, mais il n'a aucune des autres qualités nécessaires à un général d'armée et pas une de celles qui forment le caractère d'un honnête homme. Il y a eu tant de plaintes contre lui qu'on doute que le roi de Suède s'en serve, mais s'il l'employe et qu'il approche de sa personne, la France le doit regarder comme un homme dévoué aux Alliés.

Après avoir parlé des principaux ministres et officiers du roi de Suède, il faut dire un mot de l'état de ses forces. Celles qu'il a conservées dans le royaume de Suède, sont suffisantes pour le défendre contre les Danois, et quoiqu'on dise que les hommes sont fort rares dans ce royaume, il s'y en trouvera encore suffisamment pour recruter les troupes et pour transporter avec facilité les recrues en Allemagne, le trajet d'Uster en Suède à Stralsund en Poméranie n'étant que de douze lieues.

Les Suédois prétendent que l'armée qu'ils peuvent faire sortir de Poméranie sera de vingt-huit mille hommes ; mais par la connoissance que j'ai de leurs forces, je compte qu'ils feront beaucoup s'ils peuvent en tirer vingt mille. Il ne leur en faut pas davantage pour exécuter le projet qu'ils ont d'aller au devant de leur maitre.

Toutes les premières démarches du roi de Suède ne tendront qu'à cette jonction. Il y peut trouver deux obstacles : le premier de la part des Moscovites, le second de la part des Alliés par l'armée qu'ils prétendent former pour le maintien de la neutralité en Allemagne. On voit tant de lenteur de leur part à former cette armée, qu'on doit regarder ce projet comme échoué. En effet, il n'est guères vraisemblable que les Alliés par une pareille démarche veuillent hazarder d'irriter le roi de Suède et l'obliger peut être,

1) Ernest Dettlof de Krassow, né en 1660, servit en Suède et en Hollande. A son retour en Suède, fut créé baron et promu au grade de général lieutenant. Il mourut en 1714.

Son frère, Adolphe-Philippe de Krassow, né en 1664, servit aussi en Hollande et en Suède, et mourut en 1740.

à attirer les Turcs dans l'Empire. Il y a plus d'apparence que, suivant leurs anciennes maximes avec le roi Auguste, après l'avoir amusé par de vaines espérances de secours et de protection, ils le laisseront accabler, comme ils ont déjà fait, et ne songeront qu'à éloigner le roi de Suède de l'Empire en facilitant à ses troupes les moyens de l'aller joindre en Pologne. Je ne crois pas non plus, qu'on doive compter pour beaucoup l'opposition des Moscovites au passage des Suédois par la Pologne. Ce n'est pas qu'ils n'ayent de bonnes troupes et nombreuses, mais le czar sçait qu'il ne peut prendre aucune confiance aux Polonois et qu'il seroit très périlleux pour lui d'hazarder une bataille dans leur pays et dans des lieux si éloignés de ses frontières. Il y a donc lieu de croire que, suivant une conduite dont il s'est déjà si bien trouvé, il se maintiendra en Pologne pour retarder par une bonne contenance les mouvements des Turcs, mais que dès qu'il verra qu'ils s'approcheront et viendront à lui, il se retirera vers ses frontières en conduisant les Turcs, s'ils veulent le poursuivre, dans des pays difficiles et épuisés par son armée, ce qui retardera leurs mouvements et les rendra peut être infructueux. De cette manière, le roi de Suède n'aura aucun obstacle à s'avancer vers son armée de Poméranie, soit avec les troupes du Palatin de Kiovie et les Polonois qui se joindront à lui, soit avec un corps de Turcs. Son armée, d'un autre côté, ne devant pas trouver plus de difficulté à s'avancer en Pologne, on peut compter, à moins qu'il n'arrive de ces sortes d'accidents qu'on ne peut pas prévoir, que le roi de Suède sera à la tête de ses troupes dans le mois d'août. Ce n'est que pour lors qu'on pourra juger des desseins de ce prince. Si les malheurs qu'il a essuyés lui ont appris à se défier de la fortune, il y a lieu de croire que laissant aux Turcs le soin d'affoiblir les Moscovites, il s'attachera à mettre le roi Auguste hors d'état de lui nuire et se portera en Saxe, d'où il pourra, mieux que d'aucun autre endroit, fortifier ses troupes et travailler à pacifier la Pologne, pour après l'avoir réunie, se servir de ses forces contre les Moscovites. S'il avoit suivi cette méthode, cette guerre seroit finie depuis longtemps à son avantage. Ce n'est que de cette manière qu'il peut se mettre en état de rendre aux Turcs, les services qu'il vient de recevoir d'eux. Vingt mille hommes qu'il a sur pied ne suffiront pas pour les secourir. Il faut qu'il augmente ses troupes et il ne peut le faire qu'en Allemagne. S'il prend un autre parti et qu'il s'abandonne à son courage, il perdra son armée et fera périr celle des Turcs, qui, éloignée de ses frontières, ne peut pas espérer un meilleur sort que celle qu'ils envoyèrent en 1676 sur le bas Boristène pour faire le

siége de Scheherin [1]. Elle ne put jamais parvenir à joindre les Moscovites et de quatre-vingt mille hommes dont elle était composee, il n'en revint pas vingt mille à Constantinople.

Ainsi, le succès des nouvelles entreprises où le roi de Suède va s'engager dépend de ses premières démarches et du parti qu'il prendra en entrant en Pologne. Le roi Stanislas pourroit beaucoup contribuer à le déterminer. Ce prince, qui est dans la fleur de son âge, est d'une naissance illustre ; il a été de bonne heure dans les affaires de sa république et son père qui s'y étoit acquis une grande autorité étoit très capable de le former. Aussi connoit-il parfaitement sa nation et sçait peut être mieux qu'aucun autre Polonois les ressorts qu'il faut faire agir pour la remuer. Il a l'esprit vif, agréable et insinuant, une physionomie heureuse et prévenante, des manières affables et dans lesquelles il n'y auroit rien à désirer pour un particulier. Mais ou le roi Stanislas ne sent pas encore ce que c'est que la dignité royale, ou il ne sçait pas le faire sentir aux autres ; avec les manières d'un particulier, il cherche à s'attirer l'amour et le respect qu'on doit à un roi, ce qui ne lui a pas réussi jusques à cette heure.

On jugera facilement par ce portrait du roi Stanislas que le roi de Suède ne fera pas beaucoup d'attention à ses conseils. Le comte Piper n'a pas laissé de s'en servir utilement pour déterminer son maitre à l'entreprise de Moscovie ; la France pourroit s'en servir encore utilement s'il vouloit se laisser conduire.

Potocky, palatin de Kiovie qui est à la tête de son parti, n'a d'autre caractère que l'avarice et l'opiniâtreté. Il a de la valeur, mais peu d'ouverture d'esprit, ce qui fait que quoiqu'il fasse la guerre depuis longtemps, on peut dire qu'il n'a aucune expérience. Il faut le regarder plutôt comme l'enfant perdu de ce parti que comme le chef. Il a toujours paru attaché à la France et la servira dans les occasions, de lui-même et par goût ; mais dès qu'on lui proposera de rendre le moindre service, il fera des demandes exorbitantes. Le moyen de rendre son inclination pour la France inutile, est peut-être de lui faire voir qu'on en a besoin, et qu'on ne veut ou qu'on ne peut la récompenser, ce qui est la même chose pour lui.

Le roi de Suède l'aime à cause de son intrépidité, de l'habitude qu'il s'est faite de mépriser les fatigues et de l'attachement inviolable qu'il a eu pour lui depuis qu'il a pris ses intérêts; mais il est méprisé des Suédois à cause de son avidité et du désordre où il

1) Cebryn.

laisse vivre ses troupes ; il est craint aussi de la nation polonoise par les mêmes raisons.

Cette nation, accablée par la plus cruelle guerre qui fut jamais, n'aspire qu'au repos, sans voir aucun moyen d'y parvenir. Si le roi de Suède lui en offre quelqu'un, il ne faut pas douter qu'elle ne l'embrasse avec empressement, et que s'il est nécessaire, elle ne sacrifie les intérêts de ses chefs ; mais si on prend ce parti, il n'y aura de longtems parfaite tranquillité en Pologne, et le seul moyen de l'y établir solidement est de faire une pacification générale où tout le monde soit compris.

De cette manière, le roi de Suède n'aura pas besoin de tenir un corps d'armée en Pologne et pourra se servir utilement de plus de trente mille Polonois contre les Moscovites.

Ce que je viens de dire du roi de Suède et des Polonois par rapport à lui, m'engage naturellement à donner une idée de ses ennemis et de leurs forces.

Le Czar tient de toute manière le premier rang parmi eux. C'est un prince grand et bien fait ; il a les yeux et les traits du visage assez bien formés pour pouvoir passer pour beaux, si les convulsions fréquentes auxquelles il est sujet, et qui sont un effet du poison que sa sœur lui donna dans sa jeunesse, n'altéroient sa physionomie, tantôt par l'attention qu'il a à les éviter ou à les adoucir, tantôt par les mouvements involontaires qu'elles lui causent.

Ce prince est né avec toute la barbarie et la férocité que la grandeur peut inspirer dans les lieux où on la fait consister plutôt au mal qu'elle peut faire, qu'au bien qu'elle doit procurer ; mais il a eu, en même temps, de la nature, un génie qui lui a fait sentir les défauts de son éducation et de son tempérament, et lui a inspiré un ardent désir de les adoucir et de les corriger. Il y est parvenu en partie, mais par des voies si extraordinaires, que ceux qui n'examinent point le principe des actions des hommes, ont regardé comme ridicules des efforts dont on commence à admirer les effets. Il a pris un chemin qui a paru bizarre à des gens qui sont dans la voie ordinaire, et ce qui devoit être regardé comme un effet de la force de son génie, a passé pour une extravagance.

Le Czar, après avoir senti de lui-même et par les seules lumières de la nature, qu'un roi devoit être au-dessus de ses sujets autant par ses connoissances que par son rang, reconnoissant qu'il ignoroit tout, a voulu tout apprendre et s'est abaissé jusques aux conditions les plus viles et les plus abjectes pour se rendre plus digne de la place suprême qu'il occupoit. Il est sûr que si le Czar

a paru abaisser pendant quelques temps sa dignité en s'appliquant à des métiers et à des arts au dessous d'elle, il lui a rendu avec usure ce qu'il lui a fait perdre par la gloire qu'il s'est ensuite acquise au dehors et les avantages qu'il a procurés à la nation au dedans.

Si le Czar ne s'étoit fait charpentier, matelot, tambour, soldat, que par un goût bizarre pour ces conditions, on ne pourroit pas l'excuser; mais il les a embrassées et les a exercées avec les vues d'un grand prince ; s'il a pris le métier de charpentier, ça été pour construire et armer des flottes nombreuses ; s'il s'est fait matelot, ça été pour apprendre à les conduire lui-même. En se faisant tambour et soldat, il a voulu savoir les moindres détails d'un art qui conduit les grands hommes à la gloire, et allant aussi toujours en avant, il a exécuté en grand ce qu'il avoit appris en détail. Le succès qui est le fondement le plus ordinaire du jugement des actions des hommes est entièrement pour le Czar.

Avant qu'il se fut mis en tête de voyager, les Moscovites étoient les peuples les plus grossiers et les plus ignorants de l'Europe : ils n'avoient aucune connoissance des arts et des sciences, ils faisoient la guerre sans méthode et sans valeur, ils s'étoient abandonnés pour le commerce à des étrangers qui, profitant de leur ignorance et de leurs besoins, s'enrichissoient à leurs dépens. Le Czar reconnut dans ses voyages qu'étant souverain de peuples faits comme les autres hommes, il ne tenoit qu'à lui d'en faire le même usage ; il prit, sur cela, la résolution de changer toutes les maximes de ses prédécesseurs pour parvenir à changer les mœurs de sa nation. La maxime fondamentale des czars de Moscovie avoit été d'empêcher que les étrangers ne s'établissent dans leurs États et que les Moscovites n'allassent dans les pays étrangers. Il força ses sujets à faire des voyages et leur prescrivit lui-même les choses auxquelles il devoient s'appliquer ; il attira les étrangers dans ses États par des privilèges et des récompenses.

Son dessein étoit de venir perfectionner en France les connoissances qu'il avoit prises en Allemagne, en Hollande et en Angleterre ; mais une révolte qui s'éleva dans ses États l'obligea à y retourner, et à remettre à un autre tems l'exécution de ce dessein pour lequel il dit qu'il conserve toujours un grand désir.

Ayant pris dans le même tems des engagements avec le roi de Danemark et le roi de Pologne pour faire la guerre à la Suède, il entreprit le siège de Nerva. Le malheur qu'il eut d'être obligé de le lever lui ayant fait sentir plus vivement la nécessité de mettre ses troupes sur le même pied que celles des autres princes de l'Eu-

rope, il s'y appliqua tout entier, et suivit en cela la même méthode qu'il avoit prise pour ses voyages

La plus grande difficulté qu'il avoit à surmonter étoit la paresse de ses peuples et la vanité des grands de son État qui, éloignés des emplois militaires par un effet de la politique de ses prédécesseurs, s'étoient imaginés que les emplois de la guerre étoient au-dessous d'eux.

Le Czar pour les détromper commença par l'emploi de tambour, et pendant six mois qu'il en fit les fonctions, il ne vécut que de la paye de tambour, et ne coucha que dans la tente d'un tambour, à la suite de la compagnie dans laquelle il servoit. Ayant établi ainsi par son exemple qu'il n'y avoit rien de vil dans les emplois militaires, il força toute la noblesse de ses États qui pouvoit porter les armes, soit princes, soit gentilshommes, à prendre parti en qualité de simple soldat ou dragon ; il a passé ensuite par tous les degrés de la milice en faisant les fonctions avec toute l'exactitude d'un soldat de fortune, et il n'a pris le titre de lieutenant général qu'après avoir gagné la bataille de Pultava, mais il a conservé toujours un si grand goût pour son premier poste de tambour, qu'on porte encore dans son équipage sa caisse et des baguettes, et il arrive souvent que, lorsqu'il est à son armée et qu'il entend un tambour qui ne bat pas bien, il prend sa caisse et les baguettes, et lui montre comment il faut battre.

Le Czar ayant attiré ainsi tous les principaux seigneurs de son royaume dans ses troupes, songea à les mettre entièrement sur le pied de celles des autres provinces de l'Europe. Il fit venir pour cela des officiers étrangers de toutes parts, et ayant remarqué que les longues barbes des Moscovites, leurs bonnets et leurs habits longs déparoient extrêmement les soldats et les officiers, il fit une ordonnance générale pour obliger tous ses sujets à se raser et à porter des habits courts à la françoise. Il établit, pour y parvenir plus promptement, des corps de garde aux portes de ses principales villes qui, avec des ciseaux coupoient la barbe et les habits à tous ceux qui entroient ou qui sortoient, et qui ne s'étoient point conformés à son ordonnance. Les plus vieux seigneurs ne purent s'exempter de cette loi générale qu'en contribuant à l'entretien de son armée. Et il y en a eu qui, pour conserver leurs barbes et leurs habits longs, ont donné jusques à trente mille écus. Ce changement qui intéressoit toute la nation, fut l'occasion d'une révolte, qu'il apaisa bientôt en faisant couper la tête à ceux qui n'avoient pas voulu qu'on leur coupât la barbe.

Le Czar faisoit observer les mêmes formalités pour son avance-

ment dans les grades militaires qu'on observe pour le moindre officier; il en voulut donner un exemple à Grodno en Lituanie où le roi Auguste et les principaux seigneurs de Pologne se trouvoient. Il pria ce prince de prendre le commandement de son armée, et quelques jours après qu'il l'eût accepté, il lui fit proposer en public par le genéral Ogilui, qui commandoit sous ses ordres, de remplir deux places de colonels qui étoient vacantes. Le roi Auguste lui répondit que n'ayant pris le commandement de l'armée que depuis peu, il n'en connoissoit pas assez les officiers pour pouvoir en choisir deux pour mettre à la tête de ces deux régiments qui étoient les premiers de l'armée, et le pria de lui proposer ceux qui étoient les plus dignes de ces emplois. Le général Ogilui lui proposa le prince Alexandre Menzicov et le lieutenant colonel Pierre Alexiovitz qui étoit lui-même, et parla avec éloge de leur conduite et de leur valeur. Le roi Auguste lui dit qu'il connoissoit déjà le mérite du prince Alexandre, et qu'il lui feroit expédier le brevet de colonel pour un de ces régiments, mais que n'étant pas assez informé des services de Pierre Alexiovitz, il ne pouvoit lui accorder l'autre régiment et, véritablement, ce ne fut qu'après cinq ou six jours et des sollicitations de la part des seigneurs Polonois, qu'il lui donna le brevet de colonel. Le Czar étoit présent lui-même à toute la scène qui étoit fort de son goût, puisqu'il apprenoit à ses officiers à souffrir sans murmurer qu'on leur refusât les postes dont on ne les croyoit pas capables.

Pendant que le Czar s'amusoit à des choses qui paroitront petites, il parvenoit insensiblement à son but, augmentoit ses troupes, y établissoit la plus exacte discipline, et les préparoit à ce qu'elles ont exécuté depuis et dont on ne les croyoit pas capables.

L'attention qu'il donnoit à ses troupes de terre ne diminuoit rien de celle qu'il apportoit à l'augmentation de ses forces de mer. Observant toujours la même méthode, et montrant à ses sujets l'exemple de ce qu'il vouloit leur faire exécuter, il travailloit en même tems à profiter de l'industrie de ses sujets pour établir les arts et les manufactures dans son pays, car quoique les Moscovites soient grossiers et pesants, ils sont extrêmement appliqués et adroits, exécutant sans peine tout ce qu'ils voient faire aux autres. Les soins que le Czar s'est donné pour cela lui ont si bien réussi que les chapeaux, les draps, les armes et généralement toutes les choses nécessaires à son armée, et qu'il avoit été obligé dans le commencement, de tirer des pays étrangers, se fabriquent présentement à Moscow.

A mesure que le Czar augmentoit et disciplinoit ses forces, il

cherchoit à les employer avec utilité et à les accoutumer par des entreprises qui souvent ont été malheureuses, à celles dont on a admiré ensuite le succès.

Il a dit souvent : Mes troupes seront encore battues longtems, mais, à force de combattre, elles apprendront à vaincre. Il a réussi par rapport à son infanterie qui surpasse par la beauté des hommes, par l'adresse dans les exercices et par l'exactitude dans l'observation de la discipline militaire, presque toutes celles de l'Europe et qui ne leur est guère inférieure par la valeur. Ses dragons (car il n'y a point de cavalerie), n'ont pas si bien réussi, quoiqu'ils soient tous composés de princes ou de gentilhommes moscovites, et qu'ils soient conduits par de bons officiers allemands. Mais les Moscovites qui ne sont pas naturellement valeureux, profitant du prétexte de la petitesse de leurs chevaux et de la difficulté de les accoutumer au feu, leur donnent lieu de rompre leurs rangs et de prendre la fuite. Il n'y a eu guère d'occasion où le Czar ait eu lieu d'être satisfait de ses dragons ; le peu de confiance qu'il a en eux est une des principales raisons qui me font croire qu'il ne se hasardera pas à donner bataille aux Turcs, ni au roi de Suède, en Pologne, la supériorité de la cavalerie suédoise et ottomane sur la moscovite lui donnant trop de sujet de craindre pour le succès.

Les premières entreprises du Czar après la levée du siège de Nerva furent quelques expéditions sur le lac Peipus qui sépare la Livonie du duché de Ploskaw, le siège de Dorpt en Livonie, mauvaise place et qui lui coûta cependant du tems et de la peine. Il s'empara aussi de Nottebourg, château situé au milieu de la rivière Nieva, qui sortant du lac Ladoga, se jette dans la golfe de Finlande et sépare, en cet endroit, le continent de l'Ingrie en deux. La prise de Nottebourg et l'avantage de la situation lui fit former le dessein de construire une forteresse sur la même rivière, mais plus près de son embouchure dans la mer. Il s'empara en même tems d'une ile appelée Rotusari qui couvroit sa nouvelle place et formoit un ample port où il pouvoit tenir sa flotte en sûreté et hors de toute insulte. Ce projet a si bien réussi, que tous les efforts que les Suédois ont faits depuis, à plusieurs reprises, pour forcer l'ile de Rotusari et venir attaquer la flotte du Czar ont été inutiles. Ce prince, de son côté, travaillant sans relâche aux fortifications de sa nouvelle place qui s'appelle Pétersbourg, en a fait une des meilleures forteresses de l'Europe, étant nécessaire d'avoir deux armées, une de terre et une de mer, pour en faire le siège.

Ses troupes s'emparèrent ensuite de Mittau en Curlande, place peu forte, mais où on leur fit assez de résistance pour leur

apprendre la conduite qu'il faut avoir dans un siège. Elles eurent ensuite diverses rencontres contre l'armée que le général Leventhaupt commandoit pour le Roy de Suède, et si elles n'y acquirent pas beaucoup de gloire, elles apprirent au moins à en acquérir.

J'ai parlé dans ce que j'ai dit du roi de Suède, de la retraite des Moscovites hors de Grodno, j'ai dit aussi comme le Czar quasi toujours malheureux retardoit la marche et les progrès du roi de Suède jusques à ce que le voyant entré dans ses États, il prit le parti qu'il avoit dit, il y avoit plus de deux ans, qu'il prendroit, de brûler son propre pays pour l'empêcher d'y pénétrer; et ayant affaire à un prince qui marchoit sur les pas d'Alexandre, il lui opposa l'obstacle que Memnon conseilloit à Darius d'opposer à ce conquérant. La suite de ce conseil fut que le roi de Suède ayant épuisé les pays par où il avoit passé, et trouvant des déserts devant lui, ne put ni avancer ni reculer, et fut obligé de se jeter sur la droite pour entrer dans l'Ukraine où Mazepa l'appeloit. Les Moscovites le voyant réduit à ce parti cessèrent de le poursuivre et ne songèrent qu'à le prévenir; ils y réussirent, et favorisés par les habitans du pays et par la connoissance des chemins, ils arrivèrent en Ukraine avant le roi de Suède qui, engagé à traverser une forêt de dix-huit lieues de large, passa huit jours dans ce défilé, sans vivres pour les hommes et sans fourrage pour les chevaux, dont la plupart et surtout ceux de l'artillerie périrent de faim ou de fatigue.

J'interromprai ici cette narration pour parler de Mazepa que j'ai eu occasion de nommer.

Ce général des Cosaques étoit né gentilhomme Polonois; il étoit beau et bien fait et adonné dans sa jeunesse aux plaisirs de cet âge; il s'étoit attaché à une dame de grande considération. Le mari qui s'aperçut de ce commerce fit avertir Mazepa de ne plus venir chez lui. Mazepa méprisa cet avertissement et tomba entre les mains de son ennemi, qui prit une vengeance ridicule d'une offense dont on n'en prend point du tout, ou dont on n'en prend que de cruelles. Il fit dépouiller tout nud Mazepa, et après l'avoir fait frotter de miel, il le fit couvrir de plumes, et l'ayant attaché sur un cheval, le laissa aller. La honte que Mazepa eut de se voir en cet état l'empêcha de retourner chez lui et de se montrer à ses amis. Il se jeta dans l'Ukraine et, après avoir servi quelque temps les généraux des Cosaques, il fut trouvé digne de l'être lui-même. Il soutenoit cette dignité avec éclat, amassoit des richesses considérables, étoit craint et respecté des peuples qui lui étoient soumis, s'étoit rendu nécessaire au Czar qui ne pouvoit plus les contenir que par son moyen, étoit redouté par les Polonois et considéré par les Turcs. Enfin, il

n'y avoit guère de particulier dans ces pays éloignés qui égalât Mazepa en considération ni en richesses. Il étoit par là au dessus de beaucoup de princes et plus encore par les qualités de l'esprit; l'amour de la patrie et le désir d'y retourner qui ne s'éteint quasi jamais dans le cœur de l'homme, le tira de cet état heureux. Il se lassa d'une souveraineté mêlée de dépendance et trouva qu'il étoit plus beau d'être sénateur dans un pays libre que de demeurer, sous l'autorité des Moscovites, général et chef de toute une administration en Ukraine. Il entra en diverses négociations là dessus avec plusieurs seigneurs de Pologne et voyant le roi de Suède déterminé à la guerre contre les Moscovites, il lui offrit ses services et lui demanda sa protection. Mazepa n'oublia certainement rien pour le servir, mais il s'y étoit pris trop tard et il perdit sa fortune sans être d'aucune utilité au roi de Suède. Il fut proscrit par les Moscovites, ses biens pillés par leurs troupes; ils s'emparèrent de ses places fortes et de ses trésors, et après s'être sauvé avec le roi de Suède à qui il fut fort utile dans sa retraite, il mourut de la goutte à Bender.

Le Czar, animé par le petit succès de ses troupes et par l'état où il avoit réduit l'armée du roi de Suède, s'appliqua sans relâche à profiter de ses avantages, méprisant les fatigues et les faisant supporter à son armée. Ils en firent peut-être trop l'un et l'autre, car ayant tenu leurs armées en campagne jusqu'au commencement de l'année 1709, elles se trouvèrent campées dans de vastes plaines, éloignées des bois, dans le plus fort d'un terrible hiver. Et, quoique leurs soldats soient plus propres que tous les autres de l'Europe à supporter les rigueurs du froid, j'ai entendu dire à des officiers des deux armées que plus de six mille hommes moururent de froid ou furent estropiés la nuit du 5 au 6 janvier.

Cela n'empêcha pas ces deux princes d'ouvrir la campagne de bonne heure et, après quelques actions de peu d'éclat et des négociations qui n'eurent aucune suite, d'en venir aux mains devant Pultava de la manière et avec le succès que tout le monde a sçu.

Entre les principaux avantages que le gain de cette bataille procura au Czar, je crois qu'on doit compter les occasions qu'elle lui donna de faire voir sa valeur et de faire éclater sa générosité. La réputation du Czar sur le courage avoit été jusques là assez équivoque, et la rigueur qu'il avoit été obligé d'exercer sur ses sujets, en diverses occasions, l'avoit fait passer, avec quelque apparence, pour un prince cruel et barbare. Mais le jour de la bataille de Pultava, il fit, selon le rapport de ceux qui y ont été, les dispositions de la bataille en grand capitaine et chargea les Suédois à la tête

de ses troupes avec beaucoup de valeur. Quand après la victoire gagnée, on eut conduit devant lui les officiers suédois qui avoient été faits prisonniers, il les reçut avec bonté et leur dit : Je sçais que vous m'avez fait passer pour un prince cruel et barbare, mais je vous traiterai avec tant de douceur et de bonté, que quand vous sortirez de mes mains, vous serez obligés d'avouer que vous m'avez fait tort.

Le feld-maréchal de Renschiold[1] étoit parmi les prisonniers ; ce général s'étoit distingué pendant toutes les guerres par sa douceur et sa modération autant que par ses belles actions. Il ne permettoit aux soldats et aux officiers des corps qu'il commandoit de prendre que ce qui étoit nécessaire pour leur subsistance. Il leur montroit l'exemple de cette modération ; il l'avoit toujours conseillée au roi de Suède et ne cessoit de le porter à la paix. Le Czar, à qui le caractère de ce général n'étoit pas inconnu, lui donna une marque singulière de l'estime qu'il en faisoit. Il lui demanda son épée qu'il avoit ordonné qu'on lui laissât, et prenant celle qu'il portoit et la donnant au général suédois, il prit la sienne et la mit à son côté, disant au général Renschiold qu'aspirant à avoir les qualités d'un grand capitaine, il vouloit porter son épée pour se souvenir de l'imiter. Il le fit manger ensuite à sa table avec les principaux des prisonniers et a continué avec une douceur et avec une humanité qui ne s'est point encore démentie. Le Czar ne se reposa pas après la victoire et fit marcher ses troupes en Livonie, et pendant qu'il y réduisoit par la persévérance les places qu'il ne pouvoit pas emporter par la force, il faisoit avancer en Pologne un corps d'armée qui, secondé du roi Auguste qui y rentra en même tems, fit voir au roi Stanislas et au général Crassau qu'il étoit tems pour eux de se retirer en Poméranie.

Ils prirent pourtant ce parti et embarrassés des troupes du palatin de Kiovie et d'un régiment françois composé de prisonniers de guerre que le comte de Joyeuse avoit débauchés, ils inspirèrent au palatin de Kiovie, de traverser toute la Pologne à travers les quartiers des Moscovites et d'aller joindre le roi de Suède. Cette entreprise, toute téméraire qu'elle paroissoit, réussit. Le palatin de Kiovie fit une marche de cent lieues au milieu des quartiers Moscovites, renversa tous les petits corps qu'ils voulurent lui opposer et après avoir traversé comme un torrent depuis l'Oder

1) Charles-Gustave, comte Rehnsköld, né à Greifswald, le 6 août 1651, entra comme porte-enseigne au régiment de Vermland. Il obtint, en 1696, le grade de général major. Il reçut, en récompense de ses services, les titres de sénateur et de comte et le grade de feld-maréchal. Il mourut en Suède en 1722.

jusqu'aux montagnes de la Hongrie, il fut reçu par le prince Ragoczy qui lui accorda des quartiers pour ses troupes, s'en servit pour se soutenir contre les Impériaux et facilita ensuite au palatin de Kiovie les moyens de rejoindre le roi de Suède.

Le Czar n'ayant plus d'ennemis déclarés en Pologne, oublia qu'il étoit nécessaire pour lui de s'y faire de nouveaux amis et de conserver les anciens. Il laissa trop de licence à ses troupes et il a peut-être aliéné par là les cœurs d'une nation dont l'amitié lui est encore nécessaire.

Le Czar s'est rendu maitre de toute la Livonie, de la forteresse de Dunamunde, des villes de Riga, Pernau et Revel, qui sont les seules places fortes de cette province. Il s'est emparé de Kenholm sur le lac Ladoga et de Vibourg sur le golfe de Finlande, place qui lui donne une entrée libre dans la mer Baltique et le met en état d'aller insulter la flotte sur les côtes de Suède et peut-être la capitale. Il s'est rendu aussi le maitre d'Elbing en Prusse où les Suédois avoient garnison et à la réserve de Kameniek, de Léopol et de Zamoisk, il occupe toutes les forteresses de la Pologne et de la Lituanie.

J'ai dépeint le caractère du roi de Suède avant de parler de ses actions. Je suivrai une autre méthode à l'égard du Czar qui n'a mérité d'être connu que depuis qu'on l'a vu agir. Ce prince a un génie fort étendu ; s'il ne connoit pas tout, il veut au moins tout connoître, et sa vie n'a été jusqu'à présent qu'un progrès continuel de connoissances. C'est par cette ardeur de s'instruire qu'il est parvenu à posséder parfaitement tous les détails de la marine, tous ceux de l'état militaire, des fortifications et de l'architecture et que, s'attachant à tous les objets qui sont nouveaux à ses yeux ou à son esprit, il n'en laisse jamais passer aucun dont il ne veuille pénétrer et connoitre toute l'étendue. Il s'est appliqué aussi à la connoissance de l'histoire ancienne et moderne ; il a voulu savoir par lui-même l'état, les forces et les intérêts de toutes les puissances de l'Europe et il n'y a peut-être guères de princes qui en soient mieux instruits que lui ni qui soient plus capables d'en juger sainement. Il connoit parfaitement et mieux qu'aucun de ses ministres, les forces et l'étendue de ses États aussi bien que les moyens de les mettre en usage. On peut lui attribuer à coup sûr ce que les Moscovites font de bien et ne lui rien imputer de ce qu'ils font de mal. Son corps est endurci aux fatigues et au travail le plus pénible ; il peut également supporter les excès de la débauche et de l'abstinence. Les Moscovites ne connoissent quasi point de milieu entre cette vertu et ce vice. Les jeûnes les plus

austères et l'ivrognerie la plus affreuse se suivent alternativement chez eux. C'est de toutes les mauvaises habitudes de sa nation celle que le Czar a eu le plus de peine à vaincre. Il n'est pas même sûr qu'il en soit venu à bout; mais on sçait qu'il évite avec autant de soin les occasions de boire qu'il les recherchoit autrefois avec empressement, et que c'est un effet des réflexions qu'il a faites sur le penchant qu'il fait paroître à la cruauté, lorsqu'il est échauffé de vin, ou pour mieux dire, d'eau de vie que les Moscovites boivent à grands traits comme les Espagnols boivent de l'eau.

Le principal usage que le Czar tire de son habitude au travail, aux fatigues et à l'abstinence, est de se pouvoir porter, sans suite et sans appareil, dans tous les endroits de ses vastes États où il croit que sa présence soit nécessaire. Ainsi, il n'y a guère d'années qu'il n'aille à Arcangel sur la mer Blanche, à Pétersbourg et à Veranis sur le Tanaïs. Il fait toujours ces voyages sans suite et sans équipage et c'est un effet extraordinaire ou de son courage ou de son autorité, qu'après avoir été obligé de mettre souvent de la cruauté, ou pour prévenir ou pour punir des révoltés, il aille lui troisième ou quatrième, d'un bout à l'autre de ses États.

Les qualités les plus marquées dans le Czar sont l'amitié et la reconnoissance. Lefort [1], natif de Genève, homme de basse extraction, en fit le premier l'expérience, et ayant gagné les bonnes grâces du Czar par quelques légers services, il trouva pendant toute sa vie dans son amitié, la même douceur que dans celle d'un particulier et tous les avantages qui suivent ordinairement celle d'un grand prince.

Le prince Alexandre Mensikouf lui succéda [2]. Le goût fit en sa faveur ce que la reconnoissance avoit fait pour Lefort, et le Czar après avoir eu un favori, en voulut choisir un qu'il pût former lui-même. Je crois que c'est ce qu'il y a de plus vraisemblable sur la fortune de l'Ephestion de ce nouvel Alexandre; mais quel qu'en soit le principe, il est constant que jamais faveur ne fut plus brillante. Le Czar que sa grandeur embarrasse, en laisse tout l'éclat à son favori et, pendant qu'il n'a pas un domestique auprès de sa personne, Mensikouf en a cinq cents. Il lui laisse aussi dans les absences qu'il fait, la principale direction de ses affaires. Il lui a confié celle de l'éducation de son fils, l'a comblé de richesses, a

1) François Lefort, général, amiral de Russie, naquit à Genève en 1656. Son père, Jacques Lefort, était membre du grand conseil de cette ville. François Lefort mourut à Moscou le 12 mars 1699.

2) Alexandre Danilovitch Mentschikof, né à Moscou, en 1674, mort à Berezof, en Sibérie, le 2 novembre 1729.

engagé la cour de Vienne à lui donner la qualité de prince, et, à moins de lui céder sa couronne, il ne sçauroit faire pour lui plus qu'il a fait. Cette grande faveur ne laissa pas d'avoir ses traverses. Le prince Mensikouf a été exposé plusieurs fois aux mouvemens de violence du Czar et en a ressenti les effets; mais il a jusqu'à présent trouvé toujours l'art de l'apaiser et de le faire revenir. Cet homme, qui est de la plus basse extraction, est assez beau de visage et assez bien fait de corps. Il n'a de connoissances que celles qu'il a prises dans le commerce du Czar et dans le maniement de ses affaires. Il ne sçait ni lire ni écrire, mais il s'exprime assez bien dans la langue allemande qu'il a apprise par l'usage. Il est vain et fastueux, caché dans sa conduite et peu sûr dans ses paroles. Il est détesté par les Moscovites, mais assez aimé des Allemands auxquels il est attaché par la reconnoissance du titre que l'Empereur lui a accordé et par l'appui qu'il paroit attendre de leur part en cas de malheur. Il ne s'est pas montré favorable aux François qui ont mal réussi dans ce pays là, par l'extravagance des premiers qui y allèrent; mais il n'a pû empêcher que le Czar, dans toutes les occasions, n'ait fait voir son penchant pour la nation françoise et sa vénération pour la personne du Roi et son désir de s'unir étroitement avec la France quand l'occasion s'en présenteroit. Le prince Mensikouf ne manque pas de valeur ni de conduite à la guerre. C'est lui qui força le roi Auguste à donner la bataille de Kalis après avoir signé la paix avec le roi de Suède et qui contribua principalement à la victoire. Il eut l'honneur aussi, le lendemain de la bataille de Pultava, de forcer le reste de l'armée suédoise à se rendre. Pour le définir en peu de mots, c'est un grand homme parmi les Moscovites et qui ne le seroit pas ailleurs.

Les troupes réglées du Czar peuvent aller à cent mille hommes; elles sont composées, pour les soldats, toutes de naturels Moscovites, et pour les officiers, partie de nationaux, partie d'Allemands.

Je mets le roi Auguste au second rang des ennemis du roi de Suède, quoiqu'il doive être regardé comme l'ennemi de la guerre où il est engagé. Mais ce prince, après avoir formé la ligue contre le roi de Suède se trouva si découragé par ses premiers succès que n'ayant depuis fait la guerre pour ainsi dire qu'en tremblant, il a perdu beaucoup de sa réputation, a été obligé de renoncer à la couronne de Pologne, et n'auroit pas été en état de remonter sur le trône sans les secours du Czar, qui, par son activité, est devenu le chef d'une guerre dont il n'étoit regardé dans les commencemens que comme la plus faible partie.

Le roi Auguste est plutôt inquiet qu'ambitieux, le repos est

incompatible avec sa complexion, et peut-être encore davantage avec la nature de son esprit. Il se porte aux grandes choses, moins par un vrai amour pour la gloire que par dégoût pour l'état où il se trouve.

Ce prince, qui est d'une taille au dessus de la médiocre, commence à grossir; il a les sourcils épais, le regard rude, et sa physionomie est naturellement assez désagréable; mais l'habitude et l'art lui ont appris à l'adoucir de manière qu'il n'y a guères d'hommes plus gracieux. Il est d'une force qui surpasse de beaucoup celle des hommes ordinaires; il y joint une adresse admirable dans toutes sortes d'exercices, comme à monter à cheval, à faire des armes, à tirer dés armes à feu. Il est infatigable et il trouve dans la force de son tempérament de quoi soutenir les fatigues les plus pénibles de la guerre, et de quoi fournir aux excès de toutes sortes de débauche; de tous les plaisirs, il n'y en a qu'un qu'il ne connoisse pas, c'est la modération dans leur jouissance. La table n'est point un plaisir pour lui dès qu'il n'a pas le temps de se plonger dans le vin; l'amour même, qui doit être une passion douce dans les personnes de son rang, ne sauroit lui plaire par cet endroit; il lui faut des intrigues; il vit avec ses maitresses comme s'il ne les choisissoit que pour avoir le plaisir de les tromper, et personne indépendamment de son rang n'est plus propre que lui à inspirer une grande passion; mais il est incapable de la ressentir; il trouve plus de satisfaction à rompre un commerce amoureux que de plaisir à le commencer. Il a prétexte sûr pour quitter ses maitresses, et il n'y a que la comtesse Cozel, qu'il aime présentement, qui ait su jusqu'à cette heure se maintenir dans son esprit, après avoir eu des enfants de lui; mais ce n'est plus passion, c'est crainte. La comtesse Cozel est une femme hardie et courageuse qui lui a déclaré de bonne heure qu'elle le tueroit s'il songeoit à l'abandonner. Il se l'est tenu pour dit et lui est attaché par nécessité.

Pour les qualités de l'esprit, le roi Auguste ne les doit point à son éducation qui a été assez mauvaise; il les tient toutes de la nature qui l'a très bien servi, mais qu'il a corrompue par tempérament ou par habitude. Si ce prince étoit tel qu'il sçait paroitre quand il veut, il n'y en auroit guère de plus accompli que luy : il paroit affable, doux, insinuant, s'abaissant sans peine à la portée de ceux à qui il parle, leur tenant toujours les discours qui peuvent leur faire le plus de plaisir, forçant malgré la nature sa physionomie à accompagner ses discours, enfin attirant dans ses intérêts ceux mêmes qui l'approchent avec la juste défiance que la connoissance de sa conduite inspire à ceux qui en sont informés. C'est par

là qu'il s'est fait un grand parti en Pologne et qu'il le soutiendra tandis qu'il vivra ; c'est par là aussi qu'il a gagné absolument la cour de Rome. Mais ces belles qualités sont démenties par sa dissimulation. On croit que c'est une vertu dans les princes qui la possèdent jusqu'à un certain point; mais le roi Auguste en a fait un vice méprisable dans sa personne. C'est chez luy un piège certain pour ceux qui ne sont pas en garde contre lui; il ne cache pas ses desseins pour les faire mieux réussir, mais pour avoir le plaisir de tromper plus sûrement ceux de qui il arrache la confiance. C'est un défaut de la nature et un vice favori que l'on seroit en droit de punir sévèrement dans la société civile. Il n'use point d'artifices et de tromperies par nécessité, il le fait par goût et par tempérament. J'en donnerai trois exemples qui détermineront mieux un caractère si peu commun, que tout ce que j'en pourrois dire en général.

Dans le temps que le roi Auguste forma le dessein de déclarer la guerre au roi de Suède, ce prince tenoit auprès de luy en qualité de son envoyé le Sr Weling[1], homme d'un esprit fin et délié, et capable plus de tromper que de se laisser tromper. Le roi Auguste mit dans le nombre des avantages qu'il se proposoit dans la guerre qu'il alloit entreprendre, celui de tromper ce ministre. Il ne faisoit rien sans le consulter, le mettoit dans tous les secrets de sa cour et dans la confidence de ses maitresses, négocioit avec lui un traité d'une plus étroite alliance avec la Suède, où il lui laissoit prendre tous les avantages qu'il vouloit pour sa nation, le flattoit même, à ce qu'on prétend, de le faire son premier ministre, enfin le traitoit de manière qu'il passoit plutôt dans sa cour pour un favori que pour un ministre étranger. Il lui fascina de cette manière si bien les yeux, que si le comte d'Atelberg, gouverneur de Riga, eût été aussi crédule que lui, et n'eût pas malgré ses lettres et son sentiment qui étoit qu'il ne falloit avoir aucun soupçon de l'approche des troupes saxonnes, pris quelque précaution contre elles, cette guerre auroit commencé par la surprise de Riga.

Cet aveuglement du Sr Weling paroit d'autant plus surprenant, que le roi Auguste l'avoit peu de tems auparavant fait donner dans un panneau très dangereux. C'étoit à Leipsig, où l'électrice de Brandebourg s'étoit rendue pour la foire; M. des Alleurs[2] pour

1) Maurice, comte Welling, né en 1651, fut, en 1697, promu au grade de général-major. Il fut successivement gouverneur de Wismar et gouverneur général de Brême en 1710. Il tomba en disgrâce et mourut en Astgathie en 1727.

2) Pierre Luchot, comte des Alleurs, maréchal de camp des armées du roi, envoyé extraordinaire à Berlin, puis ambassadeur près la Porte ottomane,

lors envoyé de France à Berlin l'y avoit suivie. Le roi Auguste dit au S[r] Weling qu'il falloit profiter de la présence de ce ministre pour unir plus étroitement la France avec la Suède, qu'il savoit combien il désiroit cette union et les avantages qu'il espéroit en retirer, et qu'il lui feroit plaisir d'en dresser conjointement avec M. des Alleurs un projet qu'il lui communiqueroit.

Quand Weling lui montra ce projet, le roi Auguste lui dit qu'il n'y avoit rien de mieux, que la difficulté seroit seulement de le faire passer en Suède avec le secret qu'il convenoit, qu'il lui conseilloit pour cela de ne point se servir du secrétaire pour l'écrire, et de ne point envoyer de courrier exprès pour porter le paquet où il seroit contenu, parce que, y ayant beaucoup d'Autrichiens à la foire, il étoit à craindre qu'on n'entreprit quelque chose contre le courrier, et qu'il valoit mieux remettre simplement le paquet à la poste. Weling suivit ce conseil; le roi Auguste fit intercepter la lettre, et la remit aux ministres de l'empereur pour leur faire voir qu'ils devoient se défier de la Suède et de ses ministres qui songeoient à s'unir plus étroitement avec la France, et portant, par ce moyen, la cour de Vienne à regarder avec plus d'indifférence la guerre qu'il déclara peu de tems après à la Suède.

Je joindrai ici un exemple d'une autre espèce : ceux ci, qui ont quelque apparence d'utilité ne se rapportent pas entièrement à ce que je dis, que le roi Auguste trompe par goût et par tempérament.

Parmi les domestiques confidens du roi Auguste, il y en avoit un appelé Spiegel, homme actif et dévoué à ses volontés. Ayant eu quelque sujet de se plaindre de son indiscrétion, il résolut de l'envoyer à Kœnigstein qui est la prison d'Etat de la Saxe. Il n'y avoit rien de plus naturel que de l'y faire conduire; mais le roi Auguste voulut se divertir du mal qu'il alloit faire à ce misérable, et pour cela, ayant fait et cacheté une lettre par laquelle il ordonnoit au gouverneur de Kœnigstein de le mettre dans un cachot, il l'appella et lui dit de faire venir quelqu'un pour porter cette lettre dont il vouloit avoir la réponse dans deux heures. Spiegel s'offrit d'abord à la porter, mais le roi Auguste lui disant qu'il étoit un paresseux et qu'il ne reviendroit pas au temps marqué, après s'être diverti quelque temps des assurances que Spiegel lui donna d'être de retour avant deux heures, fit semblant de se laisser aller et lui donna la lettre qui le fit mettre dans une prison où il est

mourut en 1725. Il avait obtenu le grade de lieutenant général et la grand'croix de l'ordre de Saint-Louis.

encore. Quand on considère les grandes qualités du roi Auguste, on ne sauroit s'empêcher de voir avec peine qu'il les flétrisse par un vice si odieux, et dont on ne peut pas espérer qu'il se corrige. Il se rend méprisable à tous les hommes, suspect à ses amis, irréconciliable avec ses ennemis qui ne peuvent prendre aucune confiance en ses paroles et lui fait perdre l'avantage qu'il retireroit de son génie pour imaginer de grandes choses et de sa valeur pour les conduire. Comme il trompe les autres, il s'abuse aussi lui-même ; il entreprend avec confiance et se défie aussitôt du succès ; il se lasse avant d'avoir commencé, et ne se fiant plus aux autres qu'il sent que les autres se doivent fier à lui, il ne s'est pas plutôt engagé dans un dessein qu'il voudroit en être débarrassé.

Cette inconstance, quelqu'en soit le principe, est la source de tous ses malheurs et de ceux dont il est menacé. La ligue qu'il avoit formée contre le roi de Suède étoit le projet le mieux concerté qui ait été depuis longtems.

Le roi de Suède étoit fort jeune, ses troupes quoique nombreuses n'étoient pas aguerries, les trésors de son père étoient épuisés par ses profusions : tout cela devoit faire espérer d'heureux succès contre lui. Le roi de Danemark devoit l'attaquer en Holstein, et peut-être ensuite en Schanen, le Czar en Ingrie, le roi Auguste en Livonie, et l'électeur de Brandebourg, qui s'étoit réservé d'agir le dernier, devoit le faire en Poméranie. Mais ce projet injuste fut aussitôt renversé que commencé ; le roi de Danemark fut obligé de lever le siège de Tonningue et de craindre pour sa capitale les dangers qu'il préparoit au duc de Holstein ; le dessein de surprendre Riga échoua, le siège de Nerva fut levé et les Moscovites battus. Malgré tous ces accidents, le roi Auguste ne manquoit pas de ressources s'il en eût cherché dans son courage ; mais ne songeant plus qu'à obtenir par toutes sortes de bassesses une paix qu'on lui refusoit, il fit toujours une guerre languissante, il découragea ses soldats parce qu'il parut lui-même découragé, et succomba ainsi sous l'adresse et le courage des Suédois qui, après avoir échappé à ses premiers artifices, les ont toujours éludés avec une grande attention.

Entre les voies extraordinaires dont se servit le roi Auguste pour se procurer la paix, on peut regarder comme la plus singulière le voyage qu'il fit faire en Curlande à Madame Aurore de Kœnigsmark, prévôte de l'abbaye et principauté de Quedlimbourg[1].

1) Marie-Aurore de Kœnigsmark naquit dans le duché de Brême, en 1668. Elle

Cette fille dont le père étoit suédois, avoit été une des premières passions du roi Auguste, dont elle a eu des enfants ; quoiqu'elle fût bien faite et passablement belle, sa principale grâce consistoit dans les qualités de son esprit. Elle l'a enjoué, vif, insinuant, plus orné que les dames ne l'ont d'ordinaire, et surtout les Allemandes. Son goût pour la poésie et pour les romans l'a accoutumée à mettre toujours quelque chose de romanesque dans sa conduite et dans ses discours. Le roi Auguste, chez qui la constance ne passe pas pour un mérite, l'avoit abandonnée il y avoit longtems, mais il la voyoit encore quand l'occasion s'en présentoit ou que la comtesse de Kœnigsmark le recherchoit ; il n'y avoit plus de la part du roi Auguste d'empressement, c'est beaucoup qu'il n'y eut pas de dégoût. Le désir de paroitre considérée tenoit lieu de tout à la comtesse : c'est ce désir et son goût pour les choses extraordinaires qui la porta à offrir au roi Auguste de se rendre à l'armée suédoise ou qui l'engagea à accepter la proposition que le roi Auguste lui en fit.

Elle arriva dans le tems que le roi de Suède étoit encore en Curlande et qu'il songeoit à pénétrer en Pologne. Elle mit tout ce qu'elle avoit d'esprit et d'adresse en usage pour gagner le comte Piper et les principaux officiers du roi de Suède dont les uns étoient depuis longtems ses amis, et les autres ses parens, et si elle eût trouvé autant de facilité dans le prince que dans ceux qui l'approchoient, il y a lieu de croire que son adresse auroit beaucoup contribué à la paix. Mais le roi de Suède ne voulut jamais la voir, encore moins l'entretenir ; et après avoir souffert avec beaucoup de peine qu'elle s'arrêtât quelques jours dans son armée, il la fit partir et se dérobant lui-même au comte Piper et à ses plus considérables officiers, il entra en Lituanie avec le colonel Meyerfeld, et ayant reconnu dans cette course, avec quelque danger, la facilité de son entreprise en Pologne, il se fit suivre par toute son armée.

La négociation de la comtesse de Kœnigsmark échoua de cette manière ; son projet et celui du roi Auguste parurent mal entendus, on trouva étrange dans le public qu'on eût envoyé une ambassadrice pour négocier avec un prince qui paraissoit avoir autant d'éloignement pour les femmes que pour la paix, et bien loin que le roi Auguste tirât aucun fruit de ce voyage, les Suédois profitèrent des propositions qu'il leur fit faire par cette dame.

La comtesse de Kœnigsmark, qui a le talent de faire des vers

mourut le 10 février 1718. Les vers, dont parle le marquis de Bonac, se trouvent dans l'*Histoire du maréchal de Saxe*. Dresde, 1735, tome I, page 208.

françois, se dédommagea du mauvais succès de son ambassade en faisant un sonnet sur le roi de Suède, où elle conseilloit à ce prince de quitter la guerre pour l'amour, et l'assurant que les feux que cette passion inspire l'échaufferoient plus que les boulets rouges qu'il faisoit mettre dans la tente où il couchoit encore au milieu de l'hiver.

Entre les malheurs qui ont accablé le roi Auguste dans cette cruelle guerre, on doit compter ceux dont ont été accablées les personnes qui étoient alors ses confidens et attachées à son service. La première qui l'éprouva fut le Sr Payzul, Livonien d'origine et lieutenant général dans ses troupes. Ce général qui campoit à Prague vis à vis de Varsovie, avec un corps de douze mille hommes, partie Saxons et partie Polonois, sachant que le général suédois Nierot qui étoit à Varsovie n'avoit que deux mille hommes avec lui, crut qu'il devoit passer la Vistule pour l'attaquer. Il le fit en effet, mais avec tant de malheur ou d'imprudence, que son armée fut battue par le général suédois et qu'il fut fait lui-même prisonnier. Le roi de Suède l'envoya à Stockolm pour y être jugé par le Sénat. Sa cause paroissoit assez favorable : il étoit à la vérité né sujet du roi de Suède, mais il avoit quitté la Livonie sa patrie à l'âge de douze ans, et s'étant avancé dans les troupes de Saxe, où il avoit toujours servi, il avoit obtenu du roi de Suède la permission de vendre les biens qu'il avoit en Livonie, et les avoit vendus. Cependant le Sénat de Stockolm le condamna à mort. On suspendit l'exécution de la sentence par l'autorité de la Reine ayeule du roi de Suède, et par l'avis même des principaux du Sénat, sur ce que le Sr Payzul, après avoir été condamné, déclara qu'il avoit la pierre philosophale, en fit ou offrit d'en faire des épreuves, et ne demanda pour toute grâce que d'être enfermé dans un château pour y travailler le reste de ses jours. Mais le roi de Suède, loin de se laisser toucher par cette vue d'intérêt, blâma la facilité du Sénat et sa complaisance pour la Reine son ayeule, et ordonna que la sentence de mort contre le Sr Payzul fût exécutée sans délai. Si ce prince donna un peu trop en cette occasion à la sévérité naturelle de son humeur, il fit voir aussi qu'il n'y a point d'intérêt qui doive balancer dans l'esprit des rois l'administration exacte de la justice, principalement quand il s'agit d'établir par un grand exemple de rigueur la fidélité que les sujets doivent à leur Prince.

Le sort du Sr Reinold Patkul, aussi Livonien, fut encore un exemple plus marqué de la sévérité du roi de Suède et des droits ineffaçables de l'obéissance et de la fidélité que les sujets doivent à leur souverain, aussi bien que du malheur attaché à ceux qui

contre le devoir de leur naissance avoient embrassé le parti du roi Auguste.

Le Sr Patkul étoit un gentilhomme livonien ; il n'avoit encore à l'âge de vingt ans aucune connoissance des lettres ni des études. Il sentit de lui même que le sçavoir manquoit à ce qu'il se trouvoit de force d'esprit et de lumières naturelles, et s'étant appliqué tout entier à les cultiver, il réussit, dans deux ou trois ans d'application, à sçavoir ce qui dans la plupart des hommes est le fruit de leur jeunesse. Étant revenu ensuite en Livonie, il se mêla des affaires de cette province, et y acquit tant d'autorité qu'il la détermina à faire une députation au roi Charles XI pour luy représenter l'oppression où elle gémissoit, qui véritablement étoit extrême. Il dressa lui-même l'instruction des députés du nombre desquels il étoit, et composa la lettre qu'ils étoient chargés de présenter au roi de Suède au nom de toute la province. Cette lettre, après avoir représenté tout ce que la province souffroit, portoit que si le roi de Suède n'y apportoit quelque remède, elle se trouveroit forcée de regretter la domination des peuples les plus barbares (désignant les Moscovites qui y ont été autrefois les maitres) et peut-être d'y recourir. Les députés de Livonie étant arrivés à Stockolm et ayant communiqué le sujet de leur envoi aux ministres du roi de Suède, Patkul sentit bien que leurs représentations seroient mal interprêtées et que leur zèle pour leur patrie leur seroit inutile et leur attireroit quelque malheur. Sur cela, il prit le parti de s'évader et de laisser les autres députés à Stockolm, qui par l'ordre du roi de Suède, furent sans avoir été entendus, conduits prisonniers dans un château, d'où ils ne sortirent qu'à la mort de ce roi, qui touché d'un remords de conscience, ordonna peu de jours avant de mourir, qu'on leur donnât la liberté.

Patkul qui se l'étoit donnée lui-même, s'attacha au roi Auguste et lui inspira le dessein d'enlever la Livonie au roi de Suède, et de faire avec le roi de Danemark et le Czar, la ligue dont j'ai déjà parlé; il s'attacha ensuite au Czar qui le fit son ambassadeur à la cour de Vienne et lui donna, quelque temps, la même qualité auprès du roi Auguste avec l'autorité et le commandement absolu sur un corps de huit mille Moscovites qu'il avoit prêtés à ce prince pour défendre la Saxe. Il y resta malheureusement pour lui dans un temps que le roi Auguste se trouvoit en Pologne, et il étoit près de faire un mariage très considérable, lorsque mécontent des ministres saxons ou se proposant quelque plus grand avantage dans l'amitié de l'empereur que dans celle du roi Auguste, il entra en négociation avec l'ambassadeur de l'empereur qui se trouvoit à Dresden

pour faire passer au service de son maitre les huit mille Moscovites qui étoient en Saxe. Les ministres saxons ayant découvert cette négociation, firent tout ce qu'ils purent pour l'engager à s'en désister, lui représentant que dans l'éloignement où ils se trouvoient de leur maître, ils ne pouvoient pas consentir que des troupes qui avoient été entretenues dans ses États pendant tout l'hiver passassent au service d'un autre prince, surtout leur paroissant que, jusqu'à présent, l'intention du Czar étoit qu'elles servissent à la conservation de la Saxe. Le S[r] Patkul, homme hautain et inflexible, ne voulant pas se rendre à leurs raisons, les ministres saxons crurent qu'ils n'avoient d'autre moyen de rompre une négociation si préjudiciable à leur maitre et à ses États que d'user de violence, et ne respectant point les droits des gens, firent enlever le S[r] Patkul et le firent mettre en prison.

Ils informèrent leur maitre de ce qu'ils avoient été obligés de faire, et ce prince qui craint naturellement ceux qu'il a offensés et qui, se sentant irréconciliable, croit que les autres le sont aussi, ordonna qu'on continuât à le garder, jusques à ce qu'il eût pu informer le Czar de sa détention et qu'il en eût ordonné lui-même.

Il arriva cependant que les Suédois s'approchant de la Saxe, il crut qu'il ne pouvoit plus éviter d'entrer en négociation avec eux et prévoyant que leur première demande seroit de livrer Patkul, s'il étoit encore dans ses prisons, on prétend qu'il lui fit déclarer qu'il étoit libre et lui fit faciliter, d'un autre côté, les moyens de s'enfuir. Mais celui-ci songeant à une réparation éclatante de l'affront qu'il avoit reçu, refusa de sortir de prison que par ordre du Czar, ce qui fit que se trouvant encore prisonnier lors de la conclusion de la paix, les ministres du roi Auguste qui la signèrent, et qui étoient les mêmes qui l'avoient fait mettre en prison, promirent qu'il seroit rendu aux Suédois, et flétrirent peut-être plus par cet article la réputation de leur maitre que par l'abdication de la couronne de Pologne qu'ils stipulèrent aussi.

Il est sûr que le roi Auguste se défendit longtems de l'exécution de cet article; mais ne pouvant fléchir le roi de Suède, il lui fit remettre Patkul, qui termina sa vie en Pologne par un supplice cruel et ignominieux.

J'hésite à parler ici de la conclusion de la paix d'Altranstad; on ne pourroit le faire sans blâmer trop ouvertement la conduite du roi Auguste. En effet, il est encore incertain si les ministres à qui il confia cette négociation ont trompé ce prince, ou s'ils ont été trompés par lui; ce qui est sûr seulement, c'est qu'ils ont été

ses victimes, et que les Suédois étant encore en Saxe, il les fit mettre tous deux en prison et qu'ils y sont actuellement détenus.

Il est constant aussi qu'il trompa les Moscovites et abusa les Polonois donnant une bataille auprès de Kalis, plusieurs jours après que la paix fut signée.

L'événement a fait voir aussi que son dessein étoit sans doute de tromper les Suédois, puisqu'il a rompu cette paix, et a suscité par le roi de Danemark une nouvelle guerre au roi de Suède, dès qu'il a cru pouvoir le faire avec sureté.

La suite fera voir s'il ne s'est point trompé lui-même, et si ce qu'il a entrepris une seconde fois pour l'accablement de la nation suédoise, ne servira pas à relever la réputation du roi de Suède.

L'état où le roi Auguste se trouve actuellement par rapport à ses affaires est trop connu pour que j'en parle ici ; je dirai seulement qu'il ne sauroit envisager sans crainte le retour du roi de Suède, l'armement des Turcs et le mécontentement de la nation Polonoise, et que s'il fait attention au passé, il ne se formera pas des espérances fort solides sur l'appui du czar ou sur la protection des Alliés.

Le roi Auguste n'observe aucun ordre dans le maniement de ses affaires, et quoique laborieux et capable d'application, il n'a pu jusqu'à présent se soumettre à aucune règle pour la tenue des conseils, ni pour le tems qu'il donne à ses ministres. Comme il veut mettre de la finesse et du mystère à tout ce qu'il fait, c'est souvent dans une mascarade, à un bal, à un repas, à une partie de chasse qu'il écoute ceux qui veulent lui parler et qu'il leur donne ses ordres.

Cela lui fit dire assez plaisamment par le Sr Bielinski [1], grand maréchal de Pologne, homme agréable et qu'il écoute volontiers, que quelque opinion qu'on eût du roi de France dans l'Europe, il le trouvoit beaucoup au-dessus de lui. Le roi Auguste, qui témoigne toujours une grande vénération pour S. M. T. C., paroissant surpris de cette comparaison, le Sr Bielinski ajouta qu'il ne pouvoit pas en disconvenir, s'il considéroit que ce grand roi, quelque gloire qu'il eût acquise, n'avoit jamais conduit son état sans conseil, ni entretenu ses armées sans argent, et que pour lui il faisoit l'un et l'autre.

Ceux que le roi Auguste écoute le plus volontiers, et à qui il se confie le plus, s'il se confie à quelqu'un, sont le prince de Fursten-

1) François Bielinski, fils de N. Bielinski, grand maréchal de Pologne. Il fut nommé, en 1710, par Auguste II, staroste de Marienbourg, vaywode de Culm et maréchal de Pologne. Il mourut en 1766.

berg[1] à qui il laisse entièrement le soin du gouvernement de la Saxe, charge dont il s'est bien acquitté jusques à cette heure, s'étant fait sur cela en Allemagne une réputation dont on ne le croyoit pas capable en France.

Le comte Phlug[2], son maréchal, a la direction des affaires en Allemagne, et s'y maintient avec assez d'autorité, quoiqu'il ne passe pas pour avoir beaucoup d'esprit et de lumières ; il est, de même que le prince de Furstenberg, absolument dévoué à la cour de Vienne.

Le comte Fleming[3] est une espèce de favori ; il a le principal commandement dans l'armée du roi Auguste ; il est d'un esprit vif et agissant, il affecte une franchise dont il n'est peut-être pas capable, mais si on veut faire quelque chose avec le roi Auguste, il faut que ce soit par son canal. Il est de même que Patkul, né sujet du roi de Suède et il eut beaucoup de peine après la paix d'Altranstad à obtenir son pardon de ce prince qui demandoit que le roi Auguste le lui livrât. Comme il ne peut plus espérer de retour après le renouvellement de la guerre dont il est le principal auteur il portera toujours les choses à l'extrémité.

Le roi Auguste se repose entièrement du maniement de ses intérêts avec la maison d'Autriche et les Alliés sur le Sr Vakerbaert[4], son envoyé à Vienne, et sur le comte de Laguasco, piémontois qui suit l'armée des Alliés en Flandre. L'un et l'autre ne sont proprement que d'agréables débauchés qui servent leur maître à sa mode et s'entretiennent dans son esprit, plutôt par les espérances dont ils le repaissent que par les services utiles qu'ils lui rendent; ils lui abandonnent l'avenir et jouissent du présent, ayant au moins l'agrément de la société de ceux auprès de qui ils sont, s'ils ne peuvent pas prouver à leur maître les avantages de leur amitié.

(*A suivre.*)

1) Antoine Egon, prince de Furstenberg, né le 23 avril 1656. Il épousa Marie de Ligny. « Il la laissa, dit Saint-Simon, et s'en alla en Allemagne où le roi de Pologne le fit gouverneur général de son électorat de Saxe. » Il mourut le 10 octobre 1716.

2) Le comte Auguste-Ferdinand Pflug, naquit à Dresde, le 26 mai 1662; il fut nommé premier ministre et maréchal de la cour en 1703, et mourut le 8 avril 1712.

3) Le comte Jacques-Henri Flemming, né le 31 mars 1667, entra en 1689 au service de Brandebourg, et se distingua à la bataille de Fleurus, en 1690, assista sous le maréchal de Schomberg à la bataille de Marsaglia (1693). Bientôt après il entra au service de l'Electeur de Saxe, Jean-Georges, comme colonel, charge qu'il conserva sous Frédéric-Auguste. Quand ce dernier fut roi de Pologne, Flemming devint major-général, puis feld-maréchal en 1710. Il mourut à Vienne le 30 avril 1728.

4) Auguste Christophe, comte de Wackerbarth, feld-maréchal, naquit dans le Mecklembourg en 1662, et mourut à Dresde le 4 décembre 1733.

COMPTES RENDUS

Les Publications de l'Académie hongroise.

L'Académie hongroise a publié, dans ces quinze dernières années, les collections de documents suivantes, intéressant l'histoire diplomatique :

1° Sur la fin du moyen âge, M. Gustave Wenzel a tiré des archives de Naples et de Venise trois volumes de pièces concernant les rois angevins de Naples et de Hongrie : 1874-1876, *Diplomatiai emlék az Anjou-Korból.*

2° Sur la fin du xve siècle, MM. Ivan Nagy et Albert Nyary (le baron) ont réuni dans les archives de Valence, Milan, Modène et Naples, quatre volumes de documents relatifs à la diplomatie de Mathias Corvin : 1875-1878, *Diplomatiai emlékek Matyas Kiraly-Korából.*

3° Sur le xvie siècle, M. Léopold Ováry a publié la correspondance de Paul III et du cardinal Farnèse concernant la Hongrie (1535-1549), fournie par les archives de Naples, section Farnèse : 1879, *III Pàl Papa és Farnese Sandor bibornok Magyarorszagra vonatkozó diplomacziai levelezései.* Ajoutons à cela une monographie diplomatique de M. Szilagyi sur Alphonse Carillo (1594-1598) : *Carillo Alfonz diplomacziai muködése*, 1877.

4° Sur le xviie siècle totalement ou principalement. Les rapports des princes de Transylvanie avec les puissances européennes attirent particulièrement les recherches des savants magyars. M. Ovary a fouillé à ce point de vue les archives de Venise pour compléter l'histoire de Gabriel Bethlen : 1886, *Oklevéltar Bethlen Gabor diplomacziai összeköttetései történetéhez.* M. Alexandre Szilagyi, que l'on peut appeler l'historien et l'archéologue national de la Transylvanie, a fait le même travail sur les relations de ce prince avec la Suède : 1882, *Bethlen Gabor és a svéd diplomaczia.*

Le même savant a enrichi de nouvelles séries de documents l'histoire non moins importante de Georges Rakoczy Ier : *a) Actes et documents pour servir à l'histoire de l'alliance de George Rakoczy avec les Français et les Suédois dans la guerre de Trente-Ans*, 1875 ; *b) Levelek és okiratok I Rakoczy Gyorgy Keleti összeköttetéseihez*, 1883. (Ici il s'agit des alliances orientales du prince Georges.) *c)* une courte monographie sur un ambassadeur auprès du même Rakoczy : 1882, *Okirattar Strassburg Pal 1631-33. iki Követsége.*

Enfin, M. Szilagyi n'a pas négligé les relations du fameux Rakoczi (Georges II), l'insurgé allié de Louis XIV, avec les puissances européennes : 1875, *II Rakoczy Gyorgy és az europai diplomaczia.* M. Ernest Simonyi, qui déjà précédemment avait fouillé les archives anglaises, en a tiré encore beaucoup de pièces utiles pour l'histoire de ce prince : 1872-1876, 3 vol., *Angol diplomatiai iratok II Rak. Fer. Korara.*

La plus récente publication est celle de MM. Gelcich et Thalloczy sur les rapports de la petite république de Raguse avec la Hongrie. En voici le titre

latin : *Diplomatarium relationum Reipublicæ Ragusanæ cum regno Hungariæ*, 1887.

EDOUARD SAYOUS.

L'Expédition de Charles VIII en Italie, *histoire diplomatique et militaire*, ouvrage publié sous la direction et avec le concours de M. Paul d'Albert de LUYNES et de CHEVREUSE, duc de CHAULNES, par H. François DELABORDE. Paris, Didot, 1888, grand in-8, 700 pages.

Le beau et bon livre de M. Delaborde séduit le critique, dès qu'on l'ouvre. On voudrait se défaire de cette première impression, mais la lecture l'accroît. Il n'y a plus à s'en défendre.

Pourtant, nous lui ferons un léger reproche : le plan aurait dû être plus précis et plus serré. L'Expédition de Charles VIII, objet du livre, ne commence, en réalité, qu'au chapitre IV du livre II (p. 236), de sorte que la moitié environ de l'ouvrage comme plan, et le tiers comme exécution matérielle, sont consacrés à une histoire des rapports de l'Italie avec la France depuis le XIIIe siècle, chargée de plus d'un hors-d'œuvre, et d'ailleurs, à tous les points de vue, la moins bonne partie du livre. Trop développée comme préface, insuffisante comme histoire, cette partie n'est pas toujours au courant des travaux acquis, et elle brille plus par une certaine aridité de détails que par la netteté des lignes. Pour prendre un exemple, la situation de R. du Dresnay, vis-à-vis de Charles VII et de Charlés d'Orléans, n'est pas, par exemple, bien clairement établie.

En revanche, dans le récit même de l'Expédition de Charles VIII, deux parties essentielles, le siège de Novare, la régence de Pierre de Bourbon, sont presque supprimées. Supprimés aussi, les pourparlers et projets nés du traité de Verceil. De sorte que l'ensemble nous paraît manquer un peu de proportion.

Mais M. Delaborde est pleinement chez lui et maître de lui quand il aborde le noyau de son sujet : les négociations et les actes de l'Expédition de Charles VIII. Son récit s'anime, se colore, devient solide et intéressant. C'est plaisir de lire ces belles pages où l'auteur se meut si librement au milieu d'intrigues compliquées : la trame scientifique, très serrée, très substantielle, disparaît sous un style incisif, original, plein de jeunesse et de vie, digne enfin du sujet. L'ambassade de Belgiojoso, en 1494, spécialement, et la bataille de Fornoue n'ont plus besoin d'historien. M. Delaborde les a traitées de main de maître. M. Delaborde ne s'embarrasse pas des idées reçues, il s'en défierait plutôt ; ses appréciations sont vives, neuves, hardies, et cependant, pour trouver à critiquer dans ses récits diplomatiques, il faut s'armer d'une loupe. C'est ainsi qu'on pourrait, à la rigueur, lui signaler quelques détails sur les premiers rapports de Balue avec la Bretagne, sur la mission d'Antoine de La Tour à Milan au nom du duc d'Orléans, en 1484, qui confirment son jugement. Mais ces détails minimes n'ajouteraient rien à son récit. M. Delaborde a retracé toutes ces négociations de la manière la plus large, la plus sûre et la plus complète. L'Académie française a reconnu et proclamé le talent de l'écrivain : nous ne pouvons aussi, au point de vue technique de l'histoire diplomatique, que rendre hommage à la science critique de l'historien.

Quant aux jugements d'ensemble, il faut avouer pourtant que le beau et brillant livre de M. Delaborde n'a pas réussi à nous convertir. Nous le fermons, sans croire à la sagesse de Charles VIII, et surtout sans admettre les accusations, véritablement excessives, de l'auteur contre Anne de Beaujeu. Les précédents historiques invoqués par M. Delaborde expliquent l'expédition de Charles VIII. La justifient-ils, cela est différent. Pour justifier Charles VIII, il faut se placer non pas avant ou après lui, mais devant lui. Or, à notre sens du moins, il suffit de lire sa correspondance, que M. Delaborde néglige un peu, pour être édifié. C'est une suite de vantardises juvéniles, d'ordres cassants et brefs, un tissu d'illusions et de chimères. M. Delaborde nous démontre lui-même que, jusqu'au dernier moment, on se refusait à prendre au sérieux les projets du roi. Sur les imprudences de Charles, sur sa légèreté, les avis des contemporains sont unanimes. Jusque dans le peuple, des chansons populaires, dont MM. de Montaiglon et de Rothschild ont publié un échantillon, en font foi. Le manuscrit fr. 1721, de Paris, en contient une autre non moins caractéristique... Quant à Anne de Beaujeu, les accusations lancées contre elle nous paraîtraient devoir tomber devant un examen plus approfondi. Les prétentions d'Anne, par exemple, sur la Provence, étaient sérieuses : elles donnèrent lieu, en 1498, à une ordonnance de transaction, que M. Delaborde gratifie, à première vue, d'acte de faiblesse. Je sais que tel fut, plus tard, l'avis de Louise de Savoie : mais la raison et l'équité de Louise de Savoie nous semblent précisément fort discutables.

Ce qu'il y a de certain, c'est que Charles VIII, après Fornoue, ouvrit les yeux, fit son *meâ culpâ* : la lettre qu'il adresse alors à sa sœur pour la rassurer, pour lui dire qu'il n'a « rien perdu » à Fornoue (bien qu'il y eût perdu tous ses bagages) indique déjà cet état d'esprit que bientôt d'autres preuves corroborent. Depuis 1496, Anne reprit tout son ascendant, qu'elle garda même sous le règne suivant. Nous n'hésitons donc point à trouver M. Delaborde *plus royaliste que le roi*, et à nous en tenir au jugement, déjà trop dur, de M. Pélicier sur Anne de Beaujeu, et aux appréciations générales de M. de Boislisle dans son excellent livre sur *Et. de Vesc.*

Mais, comme on le voit, si M. Delaborde nous semble pousser un peu à l'extrême quelques appréciations, les faits sont là, et personne ne les a établis mieux que lui. C'est le triomphe de la science et du talent, d'établir les faits d'une manière irréfragable, certaine, et de ne laisser de place qu'aux discussions d'appréciations. Ce triomphe, M. Delaborde en était digne : il l'a obtenu ; la *Revue d'Histoire diplomatique* peut faire des vœux pour qu'il le poursuive, et pour qu'il donne encore d'aussi belles pages que celles dont il vient de doter notre science.

R. M.

Histoire des institutions politiques de l'ancienne France. La Monarchie franque, par Fustel de Coulanges.

Ce nouvel ouvrage de notre éminent historien se distingue, comme toutes ses publications précédentes, non seulement par une forme remarquable, un style

net et ferme, une critique limpide, une érudition admirable, mais encore et surtout par la méthode. M. Fustel de Coulanges y met, nous dirions presque de la coquetterie; aucune inadvertance, aucune erreur, aucun préjugé de tous ceux qui ont traité le même sujet ne lui échappe; et, si ces détails donnent parfois à l'ouvrage un caractère de polémique que nous pouvons peut-être regretter dans l'intérêt de l'exposition historique, ils relèvent par contre avec une force singulière la supériorité de la méthode de l'auteur.

De tous les historiens qui ont entrepris d'écrire la genèse des institutions de notre pays, il est certainement le premier qui se rende compte de l'abîme qui sépare l'art de la science dans l'histoire: « L'histoire n'est pas un art, elle est une science pure. Elle ne consiste pas à raconter avec agrément ou à disserter avec profondeur. Elle consiste, comme toute science, à constater des faits, à les analyser, à les rapprocher, à en marquer le lien. » Ce lien, lui encore le premier, il le signale avec une précision toute scientifique et en fait la règle fondamentale de l'investigation historique. La narration la plus pittoresque de l'enchaînement des événements, guerres, successions au trône, révolutions, ne donne pas plus la science de l'histoire que l'exposé, si minutieux qu'il soit, de toutes les formes de la chute des corps ne donne la découverte de la loi de leur pesanteur. Les grands événements ne s'expliquent que par les grands faits. « *Ce qu'il faut rechercher, ce sont les habitudes, les faits permanents et généraux.* » Seuls, ils forment le lien et la raison d'être de tous les autres, seuls ils sont pour l'historien la source des événements secondaires, seuls ils constituent pour l'histoire ce que les lois sont pour les sciences exactes.

Mais comment les découvrir? Les documents qui restent d'une époque aussi reculée que celle de l'origine de nos institutions politiques sont peu nombreux : une chronique de Marius, évêque d'Arenticum, l'histoire de Grégoire de Tours, la chronique de Frédégaire, les vies des saints, quelques actes législatifs, un petit nombre de chartes authentiques, beaucoup de falsifiées, la plupart ne se rapportant qu'à des actes de la vie privée. « En interprétant ces documents, continue M. Fustel de Coulanges, les anciens érudits ont voulu y trouver les titres de la Monarchie. Boulainvilliers y voulait voir ceux de la noblesse et Montesquieu ceux de la liberté. Les amis du régime parlementaire ont cru sincèrement y trouver un système d'assemblées nationales et presque toute la pratique du parlementarisme; d'autres ont voulu y voir les origines du jury moderne ou quelque chose de plus démocratique encore... Enfin les Allemands n'y ont recherché que ce qui pouvait glorifier leur patrie d'aujourd'hui... La lecture des documents ne sert à rien, si on la fait avec des idées préconçues. Il serait trop facile d'être érudit si l'érudition ne présentait cette suprême difficulté d'exiger un esprit absolument indépendant et libre surtout à l'égard de lui-même. » Il faut, en d'autres termes, pour dégager les faits permanents et généraux, comparer les documents, interpréter une expression douteuse par une autre employée dans les mêmes circonstances, concevoir leur ensemble, de façon qu'ils s'expliquent et se commentent mutuellement; même les documents falsifiés sont précieux à cet égard, car ils manifestent du moins l'intention de ceux qui les ont falsifiés. Mais la moindre vue personnelle, toute idée, tout sentiment empruntés à notre époque ne peuvent être que des causes d'illusions ou d'erreurs. Les historiens qui recherchent dans les faits du passé la justifi-

cation de leurs opinions propres, sont quelque peu comme les astrologues d'autrefois qui découvraient dans le mouvement des astres la destinée de leurs contemporains.

Mais s'il faut rechercher les faits généraux, « il faut cependant se garder d'attribuer à une seule race les usages qui appartiennent à la nature humaine. » Les assemblées des hommes, par exemple, sont de tous les temps et de toutes les races ; elles se forment ou disparaissent selon l'état des esprits, les nécessités qui découlent des faits généraux du moment. Les peuplades les plus sauvages les pratiquent, et on les retrouve jusqu'au sein des gouvernements les plus absolus. En faire le privilège des anciens Germains parce que Tacite en parle ; et croire que leur usage s'est maintenu alors que par l'invasion elles avaient perdu leur raison d'être, c'est supposer que les hommes puissent délibérer sur des choses qu'ils ignorent, des situations qui leur échappent, émettre des avis utiles sur l'inconnu. Non seulement chaque document doit être mis à sa vraie place dans l'histoire particulière des États, mais les faits qui en ressortent doivent encore être mis de niveau au point de vue de l'histoire générale. Qu'on s'occupe ou qu'on ne s'occupe point de cette histoire, elle existe, et, comme le botaniste qui croirait qu'il n'y a au monde que la faune de son pays serait un déplorable naturaliste, ainsi l'historien qui exagère la portée des faits de son histoire nationale n'est qu'un fort méchant historien.

Ce qui nous conduit à la dernière règle dont l'éminent historien nous donne de nombreux exemples, tout en signalant l'abus qu'on en peut faire. « La méthode comparative, si dangereuse pour ceux qui s'en servent mal, est pourtant nécessaire à l'historien. » Ainsi, lorsque M. Curtius, en écrivant l'histoire de la Grèce, a sans cesse devant les yeux que, dans l'Hellade, Sparte représentait l'Allemagne et Athènes représentait la France, il nous montre comment il ne faut pas faire de comparaisons en histoire. Au même titre on pourrait peut-être dire avec plus de raison que la noblesse territoriale anglaise et sa politique en Irlande ressemble beaucoup à l'aristocratie spartiate et à sa conduite à l'égard des ilotes, que si la France rappelle Athènes, l'Allemagne, malgré sa gloire momentanée, ressemble à Thèbes qui a eu aussi sa suprématie d'un instant, et que le rôle de la Macédoine est en tout point celui de la Russie ; aucun motif pour s'arrêter dans ces fantaisies, aucune borne pour arrêter un tel dévergondage. Quel autre exemple nous offre M. Fustel de Coulanges lorsque, pour achever d'expliquer les institutions de la Monarchie franque, il les compare à celle des Lombards, Wisigoths, Allemans, Burgondes, tous peuples de même origine et se trouvant dans les mêmes conditions. Voilà la comparaison scientifique ; elle est toujours de même espèce. Pas plus que le mathématicien ne peut comparer, ajouter ou soustraire des grandeurs d'ordres différents, l'historien ne peut, à moins de faire de sa science un pur roman, se perdre dans des analogies sans rapport et des hypothèses sans fondement.

Mais l'historien peut, comme on le fait dans toutes les sciences, comparer des institutions ou des peuples si différents qu'ils soient, en tenant compte jusque dans leurs différences des rapports qu'ils renferment ; ainsi la loi de la pesanteur a été appliquée aussi bien aux corps gazeux qu'aux corps solides et leurs différences n'ont fait qu'en confirmer la justesse. En mettant en regard, par exemple, la Russie des Normans Varègues et la Gaule des Francs Saliens, la chronique

dite de Nestor et celle de Grégoire de Tours, on découvre des analogies et des différences qui justifient pleinement non seulement la méthode, mais encore toutes les vues de M. Fustel de Coulanges sur l'origine de nos institutions politiques. Les Normans envahissent la Russie avec la même facilité que les Francs la Gaule, et, comme les rois francs ont avec eux leur suite de *leudes*, les princes varègues sont accompagnés de leurs *droujina*, que les uns et les autres assemblent autour d'eux pour délibérer sur les expéditions à entreprendre, le butin à partager. Ils envoient de même des *missi* pour maintenir l'ordre dans les provinces et les villes et pour percevoir le *wehrgeld* ou la *vira*; de même encore ils se convertissent au chistianisme et protègent les prêtres et la religion. Enfin ils partagent leur royaume entre leurs fils qui tous recommencent la lutte entre eux. Mais là s'arrêtent les analogies : tandis que les Varègues envahissent le territoire d'un peuple barbare, dont chaque peuplade s'administre elle-même par des assemblées publiques dans lesquelles l'unanimité des suffrages est nécessaire pour prendre la moindre résolution, tellement la liberté individuelle est grande; les Francs trouvent dans la Gaule une des provinces les plus riches et les mieux cultivées de l'Empire romain, soumise à une administration raffinée, à une législation savante. Et, malgré la coutume des assemblées publiques et les réunions de la *droujina*, le gouvernement des Varègues est devenu de plus en plus autocratique, alors que nous voyons les rois francs s'entourer d'un conseil d'évêques, de fonctionnaires et d'administrateurs, qui leur rendirent la domination possible et devinrent la source du parlementarisme moderne. « Toutes les chartes, toutes les lois, dit M. Fustel de Coulanges, portent qu'elles avaient été faites en conseils et approuvées par les grands. » C'était, en effet, la seule garantie que les rois et leurs hordes barbares pouvaient donner aux populations d'une bonne gestion des affaires publiques.

L'analogie entre les Normans Varègues et les Francs Saliens fut aussi complète que les différences entre la Russie et la Gaule furent grandes. Si donc le développement politique des deux pays diffère, ce n'est pas dans les analogies, c'est dans les différences qu'il faut en chercher les causes; dans la nature des peuples envahis et non dans celle des peuples envahisseurs.

M. Fustel de Coulanges le démontre d'une façon magistrale pour la France; pratiquant une méthode qui, elle seule, mérite le nom de scientifique, il expose et donne ses conclusions avec une netteté et une limpidité qui ne surprennent que parce qu'elles sont conformes, ce qui est rare en histoire, à la nature des choses.

Malheureusement, pour pratiquer cette méthode, il faut avoir l'envergure de l'auteur de la *Cité antique*. S'il affirme fièrement dans le préface de la *Monarchie franque* connaître *tous* les faits et les cite jusque dans les moindres détails, tandis que dans la *Cité antique* il dédaigne ces minuties pour abandonner les faits à leur évidence immédiate, c'est là une question de personne, non de méthode.

Th. Funck-Brentano.

La Terreur sous le Directoire. Histoire de la persécution politique et religieuse après le coup d'Etat du 18 fructidor, d'après des documents inédits, par Victor Pierre. — Paris, 1887, in-8 de xxii-481 pages.

L'histoire de la Révolution française a suivi une marche tellement fatale et elle a si promptement dévié de son point de départ, que, lorsqu'on l'étudie avec réflexion, on comprend difficilement la séparation purement arbitraire qui a été établie entre 1789 et 1793, entre la Terreur et le Directoire. On semble croire que tout était bon dans l'Assemblée constituante, que tout était terrible dans la Convention, que tout redevint acceptable et modéré après le 9 thermidor. Si les grands hommes ont disparu sous le Directoire, l'iniquité et la violence sont demeurées ; et la gloire militaire de l'Empire ne les fera pas cesser de régner en maîtresses sur les ruines de la vieille France.

Il n'y donc pas lieu de s'étonner si un écrivain, qui connaît à fond la période révolutionnaire non moins que l'époque contemporaine, s'est mis à la tête d'un mouvement de réaction contre le centenaire de 1789. Ce qui effraye justement M. Victor Pierre et ce qui modère son enthousiasme, c'est que, parmi les Sociétés et les hommes qui mènent la campagne de glorification des « immortels principes », il n'aperçoit guère que des admirateurs passionnés des sinistres personnages de la Révolution, tout prêts encore à imiter et à renouveler les excès dont on voudrait voir effacer le souvenir.

Cette tentative, — bien éloignée des principes libéraux de l'assemblée de Vizille, — n'a rien de nouveau et d'imprévu. Le passé peut faire juger de ce que réserve l'avenir. Que d'honnêtes gens ont pensé et pensent encore qu'après 1793 le pays respira, les crimes et les persécutions ayant cessé tout d'un coup, pour ne plus reparaitre que comme des faits isolés, aussitôt désavoués par les partis eux-mêmes ! Il est bon, cependant, que la vérité reprenne ses droits, et nulle part elle n'est vengée avec plus de compétence que dans le livre, vieux déjà d'une année, intitulé si justement : *La Terreur sous le Directoire*. M. V. Pierre a concentré toutes ses recherches sur la période qui a suivi le coup de force républicain de 1797, si utile à méditer pour ceux qui croient au respect du suffrage populaire et à la souveraineté de la volonté nationale. Quand, après les élections de l'an V, le Directoire se vit sur le point d'être débordé par une majorité conservatrice et monarchique, — comme nous dirions aujourd'hui, — il eut recours, plutôt que de perdre le pouvoir, et sous prétexte de défendre les conquêtes de la Révolution, que personne n'attaquait, aux mesures les plus illégales et les plus cruelles. La déportation et même la mort furent ses armes favorites. Deux hommes se distinguèrent par leur fanatisme implacable, d'autant plus atroce qu'il était froidement calculé : Réveillère-Lépeaux et Merlin, de Douai. Prêtres et émigrés étaient pour eux des ennemis contre lesquels ils pouvaient tout se permettre, et de là des actes sans nombre d'arbitraire, auxquels on aurait peine à croire, si l'auteur n'en fournissait des preuves irrécusables et des témoignages tirés des documents officiels eux-mêmes. Nous avons sous les yeux les noms et l'histoire des victimes de Cayenne, de Sinnamary, de Ré et d'Oléron, et un tableau très neuf de la persécution religieuse en Belgique. M. Victor Pierre suit jour par jour ces malheureux, depuis les moyens iniques employés pour les condamner, jusqu'aux

traitements barbares qui leur furent infligés et qui ne cessèrent en partie qu'après le 18 brumaire. Mais, quand le gouvernement de Bonaparte revint à une inégale indulgence, combien étaient morts, combien furent oubliés! Il faut savoir gré au persévérant travailleur qui a rendu à leur mémoire une tardive justice, et il faut classer son ouvrage parmi ceux dont on peut tirer les plus salutaires enseignements.

G. B. de P.

Olivier de la Marche, historien, poète et diplomate bourguignon, par Henri Stein. 1 vol. grand in-4, 237 pages, avec un portait d'Olivier de la Marche; Paris, A. Picard.

Notre confrère, M. Henri Stein, a rendu un réel service aux études historiques en publiant son excellent travail sur Olivier de la Marche, historien, poète et diplomate bourguignon :

« On est arrivé, écrit M. Stein, a reconnaître que l'étude des sources devait être le point de départ de toute étude impartiale et sérieuse. De là à rechercher scientifiquement le but qu'a voulu poursuivre et qu'a pu atteindre un tel écrivain, à réunir sur sa vie intime et sur sa vie publique les documents les plus variés et les plus privés, il n'y a qu'un pas » (p. 3). En effet, tant que l'historien moderne ne saura pas d'une manière suffisamment exacte quel milieu et quelles circonstances ont entouré les auteurs des chroniques dont il se sert, tant qu'il ne saura pas quels ont été leurs sentiments, leurs idées maîtresses, leurs passions; il ne pourra faire usage qu'avec une extrême prudence de leurs écrits, quelle que soit d'ailleurs leur authenticité. Nous devons souhaiter que le travail de M. Stein soit suivi de beaucoup d'autres du même genre.

L'étude de M. Stein est remarquablement complète. L'histoire de la famille et de la jeunesse d'Olivier de la Marche, de sa vie à la cour de Bourgogne, du rôle diplomatique qu'il joua à plusieurs reprises comme représentant de Charles le Téméraire, est exposée avec une abondance et une précision de détails telles qu'un nouvel historien n'y trouverait rien à ajouter.

La seconde partie du livre est consacrée à l'étude des œuvres poétiques et historiques de l'écrivain. Notre confrère met en relief la valeur des *Mémoires* d'Olivier de la Marche, qui constituent son œuvre la plus intéressante. Malgré un grand nombre d'erreurs, principalement d'erreurs chronologiques, malgré un enthousiasme de parti-pris pour les faits et gestes de la maison de Bourgogne et une aversion trop peu dissimulée pour tout ce qui vient de la maison de France, ce livre est du plus grand secours pour quiconque étudie l'histoire du xve siècle. Ces Mémoires embrassent une période de cinquante-trois années comprises entre 1435 et 1488. Ils sont généralement publiés sous forme de deux livres, le premier, allant de 1435 à la mort de Philippe le Bon (1467), fut composé par l'auteur à l'âge de quarante-cinq ans, en 1470; le deuxième livre, qui commence à l'avénement de Charles le Téméraire, est la réunion presque informe de notes écrites par Olivier à mesure que les événements se passaient sous ses yeux ou parvenaient à sa connaissance. M. Stein signale les parties les plus curieuses de ces Mémoires. Ce qu'ils rapportent des Ecorcheurs a servi de point de départ à M. Tueley, dans sa remarquable étude sur les *Ecorcheurs*

en Franche-Comté. Le portrait qu'Olivier a tracé de Philippe le Bon est fait de main de maître et n'a son pareil dans aucun chroniqueur. Les détails qu'il donne sur l'organisation militaire des ducs de Bourgogne est unique (p. 117).

En parlant des œuvres poétiques d'Olivier de la Marche, M. Stein se montre trop sévère. « Dans cette trilogie, écrit-il, que formaient à la cour de Bourgogne, Chatelain, Olivier de la Marche et Jean Molinet, il y avait trois historiens passables, et trois mauvais poètes, je devrais dire trois mauvais rimeurs. » I ne faut apprécier qu'avec la plus grande réserve la poésie des époques passées, car nous sommes incapables d'en bien comprendre la valeur. Le sens des mots se déforme insensiblement avec les années ; et, comme dans une œuvre poétique la beauté naît du choix délicat des expressions et de la manière dont elles se reflètent l'une sur l'autre, du moment où le sens des mots s'altère, la beauté s'évanouit. D'ailleurs M. Stein se contredit lui-même en publiant parmi ses pièces justificatives quelques poésies, — dont il a le mérite d'être le premier éditeur, — qui sont loin d'être médiocres. Il cite lui-même, en les admirant, les beaux vers qu'Olivier de la Marche adressa à Louis XI, au nom de la Bourgogne, après la mort de Charles le Téméraire :

Prenez pitié du sang humain,
Noble Roy Loys de Valois,
Nous tourmentez soir et matin
Par guerres et piteux exploits.
Souvenez-vous que, povre et nu,
Bourgogne vous a soustenu
Et souef nourri mainte année...
Mettez jus débats et querelles
Car vous n'aurez mie rien demain
Si la mort frappe vos merelles.
Prenez pitié du sang humain !

FRANTZ FUNCK-BRENTANO.

Fr. Heinrich Geffcken. — Das Recht der Intervention. Separat Ausgabe aus dem in Einzelbeiträgen von Franz, von Holtzendorff herausgegebenen Handbuch des Völkerrechts. Hamburg, Verlag von F-F. RICHTER, 1887.

Comme l'intervention se trouve sur la limite du droit des gens et de la politique extérieure, on peut naturellement traiter le sujet aussi bien au point de vue du droit des gens qu'à celui de la politique extérieure. Il est vrai, dans un manuel du droit des gens, on ne peut que se placer au point de vue du droit des gens. Mais dans la plupart des ouvrages sur la matière, même lorsqu'il s'agit d'autres doctrines, on ne rencontre pas toujours une séparation très nette entre ces deux points de vue ; de là les hésitations des auteurs; la théorie ne prescrit pas de règle fixe à la pratique, et l'une comme l'autre sont mises en usage d'après les idées du moment, suivant les différents intérêts des Etats. Dans bien des cas, la force passe avant le droit, et les Etats moins forts doivent supporter, souffrir des interventions arbitraires. Néanmoins le droit des gens a pour devoir de protéger les Etats contre des interventions non justifiées. Mais la question difficile est : quelles interventions sont justifiées ?

Geffcken commence par fixer la conception de l'intervention. Il désigne comme telle *dans le droit des gens* l'immixtion brutale d'un Etat ou dans les relations de deux autres Etats, *sans le consentement des deux ou d'un seul* ou, *et notamment dans les affaires intérieures d'un autre Etat*. Cependant il ne doit être question du droit d'intervention que lorsque l'autre Etat, par sa façon d'agir, sans attaquer directement les droits de notre Etat ou de ses sujets, se trouve en conflit avec les *intérêts* de celui-ci, et il faut établir quels sont les intérêts qui justifient dans un tel cas l'intervention. Mais l'intervention n'a point toujours lieu dans des intentions hostiles ; très souvent elle peut avoir pour but de prévenir une injustice ou d'empêcher un dommage pour l'Etat dans les affaires duquel l'immixtion a lieu. Enfin comme le but d'une intervention doit être uniquement de prévenir les dangers qui menacent des intérêts généraux ou particuliers, elle ne doit pas aller plus loin que ces dangers.

Nous ne pouvons pas donner notre assentiment à cette argumentation *pour le droit des gens*. Le droit des gens ne peut pas reconnaître une intervention faite sans le consentement des deux Etats ou d'un seul ou, et notamment, dans les affaires intérieures d'un autre Etat.

Une telle intervention est en contradiction avec les droits fondamentaux des Etats admis par le droit des gens : l'indépendance et l'égalité. De simples intérêts constituent une raison beaucoup trop générale pour justifier le recours à l'intervention. Un Etat a tout aussi peu le droit ou le devoir d'opérer une intervention préventive en faveur d'un autre Etat ; il peut et doit laisser ce soin à l'autre Etat lui-même.

Geffcken croit qu'on ne peut pas établir de règle *générale* pour le cas où il s'agit de l'immixtion d'un Etat dans les relations de deux autres Etats. On peut simplement dire d'une façon générale que dans ce cas une intervention serait légitime dans la même mesure qu'une guerre, mais la chose se présente autrement lorsqu'il s'agit de l'immixtion dans *les affaires intérieures d'un troisième Etat*.

Une diminution du *droit d'autonomie* ne serait admissible dans la vie internationale qu'en tant que, dans un tel cas, un *droit plus élevé* aurait été lésé d'une façon indubitable, auquel le droit d'autonomie devrait par exception céder le pas. L'intervention ne pourrait pas être basée sur le fait que certains *jura quaesita* d'un Etat ont été lésés, mais sur le conflit d'intérêts dûment qualifiés.

Geffcken expose ensuite les cas où l'intervention n'est pas justifiée. Tout d'abord il croit qu'aucun Etat ne peut s'arroger le droit de s'immiscer *d'une façon continue* dans les affaires intérieures d'un autre Etat ; plutôt toute intervention justifiée serait limitée dans le temps. Geffcken cite les cas de telles interventions non justifiées. En revanche, un Etat peut, par une convention, limiter son droit d'autonomie. L'auteur déclare ensuite comme non admissible une intervention basée sur le fait que la seule existence d'une certaine forme de gouvernement d'un Etat ou de certains principes, admis dans l'intérieur d'un pays, forme un danger pour les autres Etats, car le pied d'égalité sur lequel sont placés tous les Etats a pour conséquence l'égalité de leurs constitutions. Ici également l'auteur fait suivre ses propositions de plusieurs exemples à l'appui.

En opposition avec le système de haute police et d'intervention continue dans les affaires intérieures des autres Etats, pour supprimer tous les changements qui paraissaient devoir menacer l'ordre monarchique et le droit divin, système inauguré par l'Autriche, la Prusse et la Russie après le Congrès d'Aix-la-Chapelle de 1818, Geffcken déclare que l'Angleterre seule a eu la gloire d'avoir maintenu et défendu les véritables principes, et qu'aujourd'hui, au point de vue du droit des gens, une immixtion dans les questions intérieures d'un Etat, ne paraît devoir être admise que lorsqu'il en résulte pour l'indépendance et la sûreté d'un autre Etat un danger immédiat et pressant, contre lequel de simples mesures de précaution ne suffisent pas et qu'ainsi les événements en question touchent les rapports extérieurs et intérieurs de l'Etat considéré. Mais Geffcken lui-même montre comment l'Angleterre est intervenue d'une façon non justifiée en Espagne, dans le Portugal et en Sicile.

Geffcken considère comme tout aussi peu admissible l'intervention qui a pour but la protection de sujets d'un autre Etat, opprimés pour cause de religion.

De même, il regrette le droit d'intervention en faveur d'une *communauté nationale avec les sujets d'autres Etats.*

Mais d'après Geffcken, il en est autrement de l'intervention fondée sur la prétendue nécessité de mettre un terme à des massacres, à l'anarchie et la guerre civile dans un Etat, car il y a sans doute des cas où il y a de fortes raisons pour intervenir; néanmoins, ces raisons seules suffiraient à peine pour justifier l'immixtion.

L'auteur rejette les partages de la Pologne; il justifie l'intervention en faveur de la Grèce parce qu'il y avait une guerre civile qui menaçait sérieusement par la piraterie et l'anarchie sur mer, les intérêts des sujets d'autres puissances.

Mais Geffcken reconnaît que le droit d'un État d'intervenir dans un autre Etat lors d'une guerre civile est très douteux, en tant que la lutte ne menace pas sa propre sûreté ou que les deux partis ne demandent pas son intervention; dans ce cas, il aurait d'autant plus le droit de donner suite à la demande qu'il n'y est pas obligé. Mais le fait qu'un seul des deux partis l'appelle n'est pas décisif. Il est pourtant inexact de déclarer, ainsi que le fait Geffcken, *comme tout à fait justifiée*, la reconnaissance des Etats confédérés comme belligérants par l'Angleterre et la France (1861), et de prétendre, d'un autre côté, qu'en les reconnaissant dans le courant de la guerre comme Etat indépendant, on aurait préjugé la décision finale et que la reconnaissance équivalait à une intervention non justifiée. Les Etats indépendants seuls peuvent déclarer la guerre, mais non les parties individuelles d'un tout, comme les Etats du Sud; aussi on ne pouvait pas admettre leur reconnaissance comme belligérants.

Plutôt la reconnaissance de l'indépendance présupposait la reconnaissance comme belligérant. Là où il n'y a pas de cause, il ne peut pas y avoir d'effet; il était impossible de reconnaître l'effet sans reconnaître la cause. On aurait pu regarder tout aussi peu la reconnaissance comme un cas d'intervention, par exemple parce que la reconnaissance a lieu durant le règlement d'un litige.

Après le danger pour la sûreté de l'Etat, Geffcken déclare ensuite le danger pour l'équilibre comme la raison la plus sérieuse d'intervenir, surtout si l'inter-

vention pour le maintien de l'équilibre est faite par plusieurs Etats. On présuppose que l'*équilibre* est *réellement menacé*; l'équilibre est le mieux sauvegardé si l'intervention devient *collective*. C'est la raison pour laquelle cette espèce d'intervention résulte de la garantie collective de plusieurs puissances qui s'obligent par là à sauvegarder de certains rapports internationaux. Tout d'abord il s'élève ici deux questions pleines de difficultés : quand l'équilibre est-il réellement menacé, et qui doit décider s'il existe un danger? Evidemment les Etats qui font l'intervention. Ceux-ci pourront-ils porter un jugement réellement impartial?

Le cas est autre lorsqu'une intervention est basée sur un acte de garantie, car alors elle doit résulter de cet acte; celui-ci doit stipuler l'étendue de la garantie et l'intervention ne sera légalement admissible que si la chose garantie est menacée.

Geffcken passe ensuite à l'examen de la *doctrine de Monroe*; il la déclare avec raison injuste, abstraction faite du point que les deux propositions principales en sont contradictoires.

Geffcken prétend en outre que l'infraction grave au droit des gens peut donner un juste motif à l'intervention de préférence vis-à-vis de peuples non civilisés, mais aussi vis-à-vis de peuples civilisés. Mais ici également il est difficile dans un cas donné de constater l'infraction. Enfin Geffcken expose avec tous les détails l'intervention des puissances européennes dans les affaires de la Porte ; plusieurs des raisons citées plus haut agissaient concurremment et l'une contre l'autre. Ici également le développement historique est de grand poids : en particulier le fait que Metternich voulait déjà au Congrès de Vienne admettre la Porte dans le système européen ; on sait que la chose n'eut lieu qu'au Congrès de Paris de 1856; de même, le ministre russe Nesselrode plaida en 1830 la cause de l'intégrité de la Turquie; dans l'idée du Czar « la Turquie « était destinée à vivre sous la protection de la Russie, en suivant tous les « désirs de celle-ci ; l'existence de la Turquie était plus favorable aux intérêts « russes que toute nouvelle combinaison qui aurait obligé la Russie à étendre « par des conquêtes au-delà de la mesure son territoire, ou de mettre à la « place de l'empire ottoman des Etats qui bientôt auraient rivalisé avec la « Russie sous le rapport de la puissance, de la civilisation, de l'industrie et de « la richesse. » Il est vrai, depuis lors la Russie a beaucoup contribué à créer ces Etats sans réussir à se faire aimer d'eux. Geffcken arrive à la conclusion que l'acte de Berlin de 1878 a donné lieu à un droit d'intervention collective très étendu de la part des puissances dans les affaires intérieures de la Turquie.

Nous avions dit à plusieurs reprises que nous ne pouvions admettre ni les principes fondamentaux de l'auteur, ni tous ses jugements de détail, néanmoins l'utilisation des matériaux historiques pour les cas d'intervention nous paraît mériter l'attention.

A. de Bulmerincq.

Kaiser Franz I. und die Napoleoniden, vom Sturze Napoleons bis zu dessen Tode, aus Schriftstücken des k. und k. Haus, Hof und Staats-Archives, von Dr Hanns Schlitter, Vienne, 1888, en commission chez F. Tempsky.

La livraison de juin 1888 des *Archiv für Österreichische Geschichte* (vol. LXXII, 2e partie, p. 333) que publie l'Académie impériale des sciences, contenait 300 pages sur l'ouvrage sus mentionné. M. Schlitter s'est fait connaître il y a deux ans déjà par sa publication des rapports du commissaire impérial autrichien à Sainte-Hélène, le baron Stürmer, pendant le séjour de Napoléon. Il vient de rendre un nouveau service à la science en étudiant d'après les documents des archives I. et R. de Vienne, la destinée des Napoléonides et de leurs principaux partisans, qui ont résidé en Autriche ou ont été en rapport avec son gouvernement. Son étude, aussi étendue qu'impartiale, s'appuie en première ligne sur les actes de la police d'État et nous donne ainsi une vue aussi complète que possible des mobiles du gouvernement autrichien.

Selon l'auteur, la chute de Napoléon eut pour conséquence d'attirer non seulement sur ses parents, mais aussi sur ses adhérents politiques, l'attention et la vigilance. Le principe de la légitimité, qui trouvait sa plus haute expression dans l'empereur François Ier se fit de nouveau sentir aussitôt que fut rompu le dernier lien qui avait rattaché l'une à l'autre deux natures fort différentes. Mais cette raison n'était pas seule à agrandir l'abîme qui venait de se rouvrir entre une vieille maison régnante et une dynastie nouvellement fondée ; des circonstances beaucoup plus importantes exerçaient ici leur influence : les idées jacobines, notamment, qui faisaient leur entrée malfaisante dans les États voisins de la France précisément au moment où l'empire venait de crouler. Dans aucun de ces États, cependant, l'ordre existant ne courait moins de risques qu'en Autriche où le monarque et son premier ministre restaient fermement attachés à l'idée historique que l'Autriche s'était toujours tenue pour obligée de représenter.

La grande puissance autrichienne disposait en outre d'une police excellente et répandue, qui étouffait chaque souffle révolutionnaire dans son germe. Il était donc naturel que la France bourbonnienne tournât ses yeux vers elle comme asile des membres de la dynastie chassée et de ses adhérents. Elle était en effet trop faible pour pouvoir se charger elle-même de la surveillance de si dangereux personnages. Dans la plus absolue ignorance de toutes ces circonstances, l'ambassadeur autrichien à Francfort, le baron Wessenberg, écrivait au prince Metternich[1] :

« Je ne comprends pas la politique du gouvernement français, qui fait semblant d'avoir peur d'une poignée d'hommes qu'il pourrait facilement faire surveiller dans quelque place forte, si vraiment ils sont dangereux, mieux que cela ne peut se faire dans l'étranger. « Il est certain « que c'est le premier exemple dans l'histoire qu'un gouvernement en ait chargé plusieurs autres d'exercer ses vengeances. »

Les parents de Napoléon qui avaient trouvé un asile en Autriche étaient le couple princier de Montfort et l'ex-reine de Naples, Caroline Murat (comtesse Lipona). Le souvenir de 1815, pendant lequel Jérôme Bonaparte s'était évadé

1) En français dans l'original.

de Trieste, engagea le gouvernement autrichien à observer d'un œil plus vigilant le frère intrigant de Napoléon. En revanche on témoigna des égards d'autant plus grands à sa courageuse épouse, Catherine de Wurtemberg, symbole de la vraie femme noble, qui partageait le sort de son époux, bien que son père, le roi Frédéric Ier de Wurtemberg l'eût maintes fois engagée à se souvenir de son origine princière et à le quitter. La veuve du malheureux Murat jouissait d'une grande faveur près de Metternich, qui ne se lassait pas de lui témoigner son incontestable sympathie ; il est en effet assez connu que les relations de la charmante sœur de Napoléon avec le prince étaient des plus intimes. Néanmoins, Metternich ne se laissait par là nullement induire à modifier sa politique anti-napoléonienne, en sorte que la comtesse Lipona n'était pas moins bien surveillée que Jérôme Bonaparte. Mais la manière dont cela se faisait était telle qu'aucune plainte ne saurait être justifiée, et ne peut être attribuée qu'à une influence extérieure.

Les jacobins poursuivaient hors de l'Autriche leur jeu dangereux, et plus d'une fois ils provoquèrent les Napoléonides séjournant dans l'empire à se souvenir de leur mission qui consistait moins à travailler pour le bien de Bonaparte qu'à renverser l'ordre établi. L'humanité du prince Metternich envers les exilés ressort de ses rapports avec Savary, duc de Rovigo, l'ex-ministre de la police, jadis si redouté, de Napoléon. Celui-ci vivait à Graz et y jouissait d'une exceptionnelle bienveillance de la part de Metternich, qui se faisait envoyer les travaux de Rovigo et les corrigeait. Le célèbre écrit de justification de Savary sur la mort du duc d'Enghien, subit aussi, grâce à Metternich, une importante transformation.

Le séjour en Autriche de Piatkowski et de Sentini n'a d'importance que parce que ces deux personnages venaient de Sainte-Hélène et paraissaient à craindre tout particulièrement. Ils n'étaient pourtant pas dangereux. Piatkowski entretenait des rapports avec l'opposition anglaise, qui ne se lassait pas de mettre en œuvre ses leviers, même en Italie. Il est clair que le gouvernement autrichien ne pouvait pas rester indifférent. Il n'était pas le moins intéressé à s'opposer de toute sa force aux tendances d'unification de l'Italie. Les idées muratistes vivaient en Lucien Bonaparte, prince de Canino, qui ne négligea aucun moyen de travailler les esprits en ce sens.

De même que les Napoléonides attisaient en Italie la Révolution, les adhérents du parti en faisaient autant en Amérique, sous la direction de Joseph Bonaparte. Une correspondance chiffrée existait entre l'Europe et les États-Unis, et arrivait jusqu'à Sainte-Hélène, où elle y tenait le prisonnier constamment en haleine. Les plans de délivrance les plus extravagants étaient mis au jour. On eut même l'intention de faire revivre l'empire du Mexique sous Napoléon rendu à la liberté. Ce fut le gouvernement autrichien qui découvrit et déchiffra cette correspondance et de la sorte mit fin aux menées de ce parti. Napoléon n'en fut que plus impitoyablement traité; il s'était grandement trompé en croyant posséder dans l'empereur Alexandre un chaud défenseur de ses intérêts. Les mesures sévères du gouvernement anglais furent approuvées au Congrès d'Aix-la-Chapelle. Cependant l'Angleterre s'y trouva, en conséquence de son étroitesse d'esprit et de son injustifiable jalousie, en contradiction aves ses alliés qui rappelèrent peu à peu leurs commissaires de Sainte-Hélène. Le marquis de

Montchenu resta le dernier sur l'île, où il remplit aussi les fonctions d'un commissaire autrichien.

Sainte-Hélène devint ainsi comme le miroir de la politique européenne et de l'histoire de ce temps.

A. DE GYÖRY.

La Bulgarie après le congrès de Berlin, par P. MATWEIEFF. — **La Bulgarie sous la terreur et l'anarchie**, par E. LWOW.

A l'exception des *Bulletins* du comité slave de bienfaisance (Pétersbourg) qui sont très peu répandus et encore moins lus, les Revues russes ne contiennent que très rarement des articles plus ou moins sérieux sur la Bulgarie, et les ouvrages spéciaux sont un événement tout à fait extraordinaire. Pour l'année courante, il n'y a rien à signaler dans la presse périodique. Mais les événements de Bulgarie ont eu pour résultat l'apparition de deux ouvrages spéciaux : l'esquisse historique de M. P. Matweïeff, sous le titre *La Bulgarie après le congrès de Berlin (Bolgaria posle Berlinskago kongress)*, parue à Saint-Pétersbourg vers la fin de l'ann e passée, et un livre de M. E. Lwow : *La Bulgarie sous la terreur et l'anarchie*. L'ouvrage de M. Matweïeff est le premier paru depuis 1878 qui ait pour objet l'examen des résultats de la dernière guerre russo-turque et de la politique russe suivie depuis en Bulgarie. L'auteur connait la Bulgarie pour avoir été attaché à l'agence diplomatique russe à Philippopol après la paix de 1878, et il nous donne l'historique des relations de la Russie avec la Bulgarie depuis cette époque jusqu'à la révolution de septembre 1885. La partie la plus intéressante du livre est celle consacrée à l'époque de l'organisation primitive de la Principauté et de la province de Roumélie orientale, dont l'auteur a été témoin oculaire (jusqu'à 1881). Malgré les moyens que l'auteur a eus pour étudier de près les hommes et les choses en Bulgarie, les évolutions de la politique russe en Bulgarie et ses effets, les conceptions politiques et les opinions qu'il énonce à ce sujet se bornent à des imprécations contre, le congrès de Berlin, contre les intrigues étrangères et intérieures en Bulgarie, et on ne saurait s'expliquer les raisons et les conditions qui alimentaient, pour ainsi dire, ces intrigues, qui leur donnaient tant de force et de consistance que les efforts de la diplomatie russe eussent dû rester infructueux. En un mot, l'auteur a donné dans son livre des matériaux utiles pour un historien futur de cette époque de l'histoire de Bulgarie, mais ce n'est pas l'*histoire* de cette époque, car pour la donner, il ne suffit pas de dévoiler des intrigues et l'immoralité de personnages politiques. Le manque de documents diplomatiques publiés par le ministère impérial des affaires étrangères de Russie, dont l'auteur se plaint amèrement, n'est pas une excuse suffisante pour expliquer le manque de conceptions historiques sérieuses dans l'ouvrage de M. Matweïew. Quant aux ouvrages de M. Lwow, qui ne sont qu'une collection de ses correspondances envoyées de Bulgarie après la révolution de Septembre au *Nouveau Temps* et à la *Gazette de Moscou*, ils n'ont pas même le mérite de correspondances impartiales représentant les événements tels quels. Ces correspondances, écrites sous l'impression du moment, relatant les faits recueillis sans critique un peu partout, pouvaient avoir quelque valeur pour telle ou telle autre gazette,

mais reproduites telles quelles, elles ne pourront servir que très peu à l'historien futur de cette époque si compliquée de l'histoire de Bulgarie.

W. OULANITSKI.

Report on extraterritorial crime and the Cutting case. Washington, Government printing Office, 1887.

Le gouvernement des États-Unis a communiqué à la Société d'Histoire diplomatique un rapport du secrétaire d'État, M. Bayard, relatif à une question de droit international fort intéressante.

A l'occasion d'une condamnation prononcée par les tribunaux mexicains, contre un citoyen des États-Unis, M. Cutting, accusé de diffamation envers un journaliste mexicain de la province de Chihuahua, le gouvernement de Washington a soulevé d'énergiques protestations sur l'interprétation donnée par le Mexique aux règles du droit international en matière de crimes commis hors du territoire. Le mémoire de M. Bayard élucide d'une façon complète la question et l'auteur y fait preuve d'une connaissance approfondie de l'état et des variations de la jurisprudence internationale. Entre toutes les législations positives résumées par l'éminent sous-secrétaire d'État de Washington, la législation française occupe une place d'honneur, et ses arrêts si lumineux paraissent bien avoir donné, sur ces questions, les meilleures solutions doctrinales. M. Bayard nous permettra d'avoir remarqué et signalé son appréciation si compétente à cet égard.

On trouvera dans le volume dont nous parlons, les renseignements les plus précis sur le dernier état d'une question fort délicate de droit international. De pareils travaux sont bien faits pour répandre parmi les nations civilisées, les véritables principes d'une jurisprudence internationale aussi uniforme que possible et préparer entre elles, une entente pratique et féconde en pacifiques résultats.

E. COPPINGER.

Relazioni diplomatiche della Monarchia di Savoia, dalla prima alla seconda restaurazione (1559-1814), pubbl. da Antonio MANNO, E. FERRERO et P. VAYRA. Francia, III, vol. II (1715-1717). Torino, Bocca, 8°, 1888, 473 p.

Le précédent volume de cette magnifique collection s'arrêtait à la mort de Louis XIV. Le nouveau volume, que l'on doit en particulier à l'infatigable activité du membre correspondant de notre Société à Turin, notre éminent collaborateur, M. le baron Mannó, s'ouvre à cette date (2 septembre 1715) et se termine à la fin d'octobre 1717, date de l'arrivée à Paris d'un nouvel envoyé sarde, le comte Giuseppe Provana di Pralungo. Il comprend la fin de la correspondance du baron de Saint-Martin (3 septembre 1715-12 juin 1716), et la correspondance du marquis d'Entremont (8 juin 1716-18 octobre 1717), toutes deux complétées par de nombreuses lettres du secrétaire Donaudi, et par les lettres du roi à ses ministres ou au duc d'Orléans. Il se termine sur la première lettre du roi au comte Provana, du 23 octobre 1717. Il comprend aussi

la correspondance de l'agent Garbillon et du marquis de Saint-Thomas. Le volume ne contient pas moins de 387 documents, presque tous en français. L'auteur y a ajouté la relation de l'entrée publique à Paris du marquis d'Entremont, le 12 juillet 1716, plusieurs généalogies de maisons souveraines, et, enfin, une table alphabétique extrêmement bien faite.

Nous croyons inutile de rendre hommage ici au soin parfait qui a présidé à cette publication : nos lecteurs savent, depuis longtemps, à quoi s'en tenir sur les publications auxquelles s'attache le nom du baron Mannó. Dans ce volume, les coupures et les impressions en petit texte sont plus nombreuses que dans le précédent. Il en résulte que les dépêches principales sont plus en valeur, précaution essentielle dans une entreprise de l'ampleur de celle-ci.

Le roi Victor-Amédée II était le grand-père du nouveau roi de France et le beau-frère du Régent. La mort de Louis XIV donnait donc à son envoyé un crédit particulier, crédit qui pouvait n'être pas inutile, car les traités d'Utrecht et de Rastadt laissaient en Europe bien des arrière-pensées. D'un autre côté, la cour de Madrid suivait avec le plus grand soin les événements de France ; le roi d'Espagne ne pouvait pas en détacher ses yeux.

Perron de Saint-Martin avait jusqu'alors conservé une attitude expectante et réservée. Victor-Amédée lui prescrivit de continuer. Perron de Saint-Martin devait, avant tout, gagner les bonnes grâces de la cour de France et obtenir son appui pour les difficultés pendantes avec la cour de Rome à propos des affaires de Sicile. Il devait régler aussi diverses affaires de second ordre, notamment la question de délimitation des frontières.

Le marquis d'Entremont, successeur du baron Perron, avait les mêmes instructions. Cependant Victor-Amédée s'inquiéta bientôt des pourparlers engagés entre Paris, Vienne et Londres ; il craignit de voir se constituer entre les trois grandes puissances une alliance qui aurait pu remettre en question les stipulations de 1713. L'attaque de la Sardaigne par les Espagnols, la victoire du prince Eugène à Belgrade ajoutaient à ses soucis, que la mission de l'abbé Dubois à Londres porta au comble. C'est ce qui le décida à envoyer, près du marquis d'Entremont, un autre diplomate, expérimenté et fin, le comte Gius. Provana, chargé, en apparence, d'accomplir une mission financière, et, en réalité, de pénétrer à tout prix — et, cette fois, en dehors du régent — les dispositions de la diplomatie française.

Les savants éditeurs ont déjà fait remarquer, dans la préface de leur œuvre (que notre *Revue* a reproduite dans le fascicule I de 1887), combien la cour de Turin aimait à multiplier ses envoyés et ses négociations, et à agir en dehors même de ses chefs officiels de missions.

Pour répondre au désir du roi, ses ministres entretenaient donc des relations intimes avec le régent et la cour, et mandaient à Turin les moindres nouvelles. Leur correspondance fourmille d'anecdotes intéressantes pour l'histoire intérieure de la France. Elle donne notamment de curieux détails sur la création de la banque de Law. Le secrétaire Donaudi va jusqu'à engager le roi à y souscrire pour cinq actions. A ce prix, on a entrée au Conseil : l'action est de 5,000 fr., et le secrétaire estime qu'une part de fondateur (de 25,000 l. par conséquent) donnera, dès cette année, 6,000 l. d'intérêts, et, dans quelques années, 100 0/0 ; en même temps, elle vaudrait beaucoup d'influence et per-

mettrait d'apprendre bien des choses (p. 240). Comme affaires plus sérieuses et non moins curieuses, nous signalerons notamment les documents 291 à 337, sur la visite du czar Pierre-le-Grand à Paris, qui renferment une foule de détails pittoresques ou importants. On avait annoncé aussi l'arrivée du roi de Prusse. Le ministre piémontais était fort préoccupé de tout ce qui devait sortir de ces entrevues et les suivait avec une extrême attention. Le récit de son audience chez Pierre-le-Grand est très piquant : le czar répondit en fort bons termes à un petit discours dont il n'avait pas pu comprendre un mot. Les dépêches du ministre sont entremêlées de notes, spécialement sur les traités de commerce médités par Pierre le Grand pour le développement économique de son pays.

La grande œuvre à laquelle M. le baron Mannó a attaché son nom est certainement une de celles qui démontrent le mieux l'importance et l'intérêt de l'histoire diplomatique.

R. M.

Corrispondenze di Diplomatici della Repubblica e del Regno di Italia (1796-1814), compilazione archivistica di C. Cantu. Milano, G. Agnelli, 1885. 1 vol. in-8 de 631 pages.

M. César Cantù est demeuré fidèle à une tradition longtemps en honneur parmi les hommes auxquels l'Italie doit son unité. Il a cru et il croit encore que la domination française pendant la Révolution et l'Empire n'a pas été inutile à la renaissance de sa patrie; qu'elle a détruit des abus, ébranlé le vieil édifice provincial, développé l'esprit militaire avec le sentiment de la liberté; et que ces effets durables, regardés par lui comme de féconds avantages, peuvent racheter et compenser les inconvénients passagers de l'obéissance à une nation étrangère. M. Cantù semble penser que les républiques, façonnées en Italie à l'image de la France, ont rarement imité les vices révolutionnaires de leur dangereux modèle. A ses yeux, la période de vingt années, inaugurée en 1796 par l'établissement de la Cisalpine et terminée en 1814 par une réaction générale, n'est point un passé exempt d'enseignements et dénué de gloire (p. 92). Pour le prouver, l'abondant et populaire écrivain se distrait pendant quelques instants de ses spéculations sur l'histoire universelle; il ouvre à Milan les archives d'État et entreprend de publier, l'une après l'autre, la correspondance des agents diplomatiques du gouvernement qui s'est appelé tour à tour cisalpin et italien.

L'introduction (p. 5-92) n'est pas, à vrai dire, un de ces morceaux historiques où les idées dominantes sont résumées à grands traits, où les faits principaux s'enchaînent, où les caractères des personnages sont mis fortement en relief. C'est plutôt la causerie familière d'un archiviste qui a réuni et étalé sur sa table de travail un certain nombre de pièces, triées d'après un rapide examen, qui les prend sans système, presque au hasard, et se hâte de montrer aux lecteurs combien est varié le profit de ses découvertes. De là beaucoup de bonhomie, mais aussi beaucoup d'imprévu, de décousu même. On dirait un recueil préliminaire de documents cités à titre d'exemples; comme si l'heureux chercheur avait simplement essayé de répandre autour de lui l'impression de la diversité,

de provoquer la curiosité et de la tenir en éveil. A la suite de l'introduction, vient une première série de dépêches diplomatiques qui, le plus souvent, paraissent publiées en entier, sont parfois accompagnées de pièces annexes et, sauf de rares exceptions, ne sont point éclairées par des notes. — S'il avait été nécessaire de suivre l'ordre le plus rationnel, il aurait fallu commencer par la correspondance des agents commissionnés à Paris, puisque le gouvernement constitué à plusieurs reprises par Bonaparte dans la remuante cité de Milan, est toujours demeuré sous la dépendance française. Peut-être même devrait-on soutenir que Paris a été le centre unique de ce qu'on pourrait appeler plus exactement la diplomatie cisalpine. Là seulement, un agent cisalpin avait un but vraiment politique à atteindre : le maintien et l'agrandissement du nouvel État, l'émancipation graduelle des autorités locales, l'adoucissement des charges militaires qui étaient le prix souvent écrasant de notre tutelle. Ailleurs, le diplomate qui venait de Milan, se sentait enfermé dans des voies étroites, tracées et limitées par les intérêts français, et sans initiative comme sans crédit sérieux, se bornait à observer, à prédire, quelquefois à s'insinuer et à intriguer.

M. Cantù, ainsi qu'il était naturel à un historien italien, a préféré donner la première place aux envoyés qui ont résidé auprès des divers États d'Italie : en Piémont, en Ligurie, à Parme, à Rome, en Toscane. Ces pays se sont fondus récemment comme provinces dans un même royaume : comment un Italien ne chercherait-il pas avec un vif attrait, dans leur histoire particulière, les origines, les antécédents de l'histoire nationale? Les renseignements fournis par ces dépêches sont très nombreux et, pris dans leur ensemble, offrent un réel intérêt. Ils ont généralement un caractère descriptif : c'est en quelque sorte un journal des principaux événements. Sous cet aspect la correspondance de Turin (p. 93-216) et celle de Rome (p. 259-481) sont de beaucoup les plus riches. Sans modifier par des révélations inattendues ce qui était déjà connu des hommes d'étude, elles fourniront de nouveaux moyens de contrôle et ajouteront certainement à la précision du récit. Dieu veuille seulement que, séduit par la facilité des recherches et entraîné par la multiplicité des faits, l'historien de l'avenir ne se laisse pas aller à vouloir tout dire, à ne rien omettre, et que, tombant dans l'excès du détail, il ne perde de vue ces lignes simples et larges qui sont aussi nécessaires à l'ordonnance de l'histoire qu'à l'harmonie d'un édifice.

B. D. L. M.

Bianca-Maria Sforza-Visconti... e gli Ambasciatori di Lodovico il Moro alla corte cesarea, di Felice Calvi. Milano, Vallardi, 1888, in-8, 180 pages.

M. Calvi a divisé son étude en deux parties : dans la première, il trace le portrait de Bianca Maria Sforza, femme de l'empereur Maximilien, et raconte d'une manière intéressante, pittoresque, son mariage et son départ pour l'Allemagne en compagnie d'Erasmo Brascha et d'une suite de Milanais distingués; dans la seconde partie, il nous donne une suite de lettres des envoyés de Milan près de Maximilien, c'est-à-dire du même Erasmo Brascha, demeuré à la cour impériale comme envoyé ordinaire, et de Maffeo Pirovano, envoyé

extraordinaire en 1494. Ces lettres, qui forment la partie la plus neuve de l'ouvrage, ont été tirées de l'Archive d'État, ou pour la plupart découvertes par l'auteur dans les archives privées de M. le colonel Rinaldo Taverna, qui les lui a généreusement communiquées. En tête de son ouvrage, qui est édité avec le plus grand soin, M. Calvi a placé le portrait de Bianca, c'est-à-dire une reproduction photographique du magnifique tableau de Milan que l'on a supposé être jusqu'à ce jour le portrait de Béatrix d'Este par Léonard de Vinci et qui est le portrait de Bianca par Ambrogio de Predis.

La jeune Bianca était fort riche; elle possédait un superbe trousseau, dont M. Calvi nous donne l'inventaire, et où nous remarquons que tous les tissus de toile viennent de Cambrai, et les étoffes des fabriques du Rhin. Sous une forme ou sous une autre, elle apporta à son mari plus d'un million de florins du Rhin.

Elle fut assez médiocrement reçue en Allemagne. Les Allemands trouvaient l'alliance indigne de l'Empereur. L'Empereur lui-même trouvait sa femme un peu enfant; il passait la journée entière loin d'elle. Elle n'exerçait aucun ascendant. La correspondance des ambassadeurs nous apporte à ce sujet de piquants détails, comme celui-ci : Une nuit, Bianca, en rêvant, s'écria : « Ma chère Violante! » Violante était le nom d'une suivante qui exerçait sur elle, au vif chagrin de son mari, une grande influence. L'Empereur réveilla sa femme et lui dit tranquillement : « Je ne suis pas Violante. »

Maximilien, dénué d'argent et de conseil, n'exerça pas d'influence sur les affaires d'Italie. M. Calvi le peint sous des couleurs plus favorables qu'on ne le fait généralement. Les pièces publiées contiennent de curieux détails sur les efforts faits par Ludovic Sforza pour convertir l'Empereur aux projets de Charles VIII sur Naples, sur la crainte de Maximilien de voir Charles VIII se faire couronner empereur à Rome, sur la crainte des Milanais de se voir envahis lorsque Novare se donna au duc d'Orléans.

M. Calvi raconte ces débuts des guerres d'Italie avec une émotion patriotique, qui se comprend, mais qui n'exclut ni le bon sens, ni l'impartialité. En racontant la cérémonie nuptiale de la nouvelle impératrice à l'autel du Dôme de Milan, il se prend à évoquer tant de souvenirs rappelés par ce même autel : le couronnement de Napoléon Ier, celui de Ferdinand Ier, le *Te Deum* de Magenta, les services funèbres de l'empereur François Ier d'Autriche, des victimes de mars 1848, du maréchal Radetzki, de Cavour, de Manzoni, de Victor-Emmanuel!

R. M.

Mémoires du général Dirk van Hogendorp, comte de l'Empire, etc., publiés par son petit-fils, M. le comte D. C. A. van Hogendorp. La Haye, Martinus Nyhoff, 1887. 416 pages in-8.

Les Mémoires de van Hogendorp, publiés sous la direction du savant bibliothécaire de la Bibliothèque royale à La Haye, le docteur M. F. A. G. Campbell, méritent l'attention de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire des premières années de notre siècle. Pour juger de l'intérêt historique de ces Mémoires, il suffira de jeter un coup d'œil sur la carrière de l'auteur. Van Hogendorp naquit

en 1761, fils aîné de parents riches et distingués. Au XVIIIe siècle, chaque ville de la République des Provinces Unies comptait dans son sein un petit nombre de familles qui y exerçaient une influence prépondérante, ayant réussi à la longue à y monopoliser, pour ainsi dire, tous les emplois considérables. La famille van Hogendorp occupait cette position privilégiée dans la ville de Rotterdam. Le père de l'auteur, membre de la régence de Rotterdam et député comme tel aux États provinciaux de la Hollande, avait le défaut, assez commun dans le siècle où il vivait, de ne pas savoir se contenter d'un train de vie en harmonie avec sa fortune. Des spéculations hasardées finissent par le ruiner presque entièrement. Pour se rattraper, il eut recours à un expédient assez commun dans ce temps-là; il entra au service de la Compagnie des Indes Orientales et partit pour l'île de Java, en laissant sa famille en Hollande. Mme van Hogendorp, issue d'une famille noble de la Frise, trouvait dans la triste position que les circonstances lui avaient faite, un véritable soutien dans l'affection sincère que lui portait l'épouse du stathouder Guillaume V, nièce du grand Frédéric. Grâce à l'intervention bienveillante de la princesse d'Orange, ses deux fils, âgés de douze et de dix ans, purent entrer dans le corps des cadets nobles à Berlin. Ils s'y firent remarquer tous les deux par leur grande intelligence; quant au caractère, ils présentaient un contraste étonnant. Dirk, l'auteur des Mémoires, était un jeune homme vif, spirituel, léger, même un peu trop, aimant le jeu et les belles et toujours prompt à tirer l'épée; le second, Gisbert-Charles, au contraire, destiné à jouer un grand rôle dans sa patrie lors de la restauration de 1813, se livrait tout entier à l'étude; adolescent, il avait déjà le sérieux et la gravité de l'âge mûr.

Dirk ne resta que neuf ans en Allemagne. Il n'avait pas encore vingt-deux ans, quand il quitta le service prussien à cause d'un duel. Rentré en Hollande, le stathouder le nomma capitaine des troupes de marine. Il partit pour les Indes, s'y distingua par son intrépidité, mais ayant épousé la fille d'un haut fonctionnaire à Batavia, il renonça au service militaire et obtint un emploi civil. Il resta dans les Indes jusqu'en 1798, sans y trouver la fortune qu'il était venu y chercher. Les circonstances politiques le contrarièrent dans ses entreprises commerciales, mais, de plus, ses qualités personnelles, son inconstance et son étourderie le rendaient peu propre à gagner de l'argent et surtout à le garder. Son franc parler, son zèle à signaler des abus lui suscitaient de nombreux ennemis. Dans une société comme celle de Batavia à la fin du XVIIIe siècle, où dominaient l'intérêt personnel et l'intrigue, un homme de sa trempe était peu goûté. On réussit même à le faire mettre en état d'accusation. Van Hogendorp, se méfiant de ses juges, s'évada et retourna en Hollande au commencement de l'année 1799.

Quoique orangiste par ses traditions de famille, il n'avait pas hésité à se rallier au nouveau gouvernement que la Hollande s'était donné en 1795, après que l'invasion française sous le général Pichegru eût forcé le stathouder à quitter son pays. Il n'eut donc pas de difficulté à obtenir un emploi. Ne pouvant devenir, ce qu'il souhaitait vivement, gouverneur des Indes, il se contenta d'une mission à Saint-Pétersbourg et partit pour la Russie en 1802. Il n'y resta que deux ans. Pendant la guerre entre la France et la Russie, la République batave, neutre, mais alliée de la France, ne pouvait à la rigueur entretenir des

rapports diplomatiques avec l'ennemi de son alliée. Le ministre russe à La Haye prit un congé, et van Hogendorp à Saint-Pétersbourg suivit son exemple. Il rentra donc en Hollande. Pendant le séjour qu'il y fit, la République batave, après avoir passé par la dictature éphémère du « Raadpensionaris » Schimmelpenninck, s'écroula. La Hollande reçut un roi des mains de l'empereur Napoléon. Louis Bonaparte prit possession de son royaume en 1806. La nouvelle cour ne demandait pas mieux que de voir l'aristocratie hollandaise se grouper autour d'elle. Van Hogendorp qui, peu de temps avant son départ pour la Russie, avait épousé en secondes noces une comtesse de Hohenlohe, fut très bien accueilli par le roi, qui l'attacha à sa cour en nommant son épouse dame du palais de la reine Hortense. Peu de temps après, il fut appelé au Conseil d'État, ensuite il obtint le portefeuille de la guerre et fut nommé commandant général de toutes les troupes du royaume. Comme il n'avait aucun grade dans l'armée, cette nomination causa un étonnement général, mais le roi Louis, quand il s'agissait de distinguer ses favoris d'un jour, n'y regardait pas de si près. Pour van Hogendorp, comme pour tant d'autres, l'heure de la disgrâce sonna bientôt. Le roi, pour se débarrasser de lui, l'envoya à Vienne comme ministre plénipotentiaire; mais les événements politiques mirent bientôt fin à cette mission. La guerre entre la France et l'Autriche éclata, van Hogendorp reçut ses passeports et reprit le chemin de la Hollande. Il était sur le point de partir pour Madrid, en qualité de ministre, quand l'abdication du roi Louis et l'incorporation de la Hollande à l'Empire français, qui en était la suite immédiate, vinrent changer complètement la face des choses. En perdant son indédance nationale, la Hollande vit aussi disparaître sa diplomatie.

Van Hogendorp prêta le serment à l'Empereur et fut désigné par le maréchal Oudinot, qui se trouvait alors en Hollande, pour être président d'une commission militaire, composée d'officiers de l'armée et de la marine hollandaises, chargée d'aller présenter à Napoléon l'hommage de ses nouveaux sujets. Il fut très bien reçu par l'Empereur qui lui témoigna son désir de le garder à Paris, et, après quelque mois, l'attacha à sa personne comme aide de camp. Il vécut dans la familiarité de l'Empereur, et l'accompagna dans son voyage en Hollande. L'activité que van Hogendorp déployait dans l'exécution des ordres dont il se vit chargé, plaisait à l'Empereur. Pendant la campagne de 1812, il lui donna des marques de haute confiance; il le nomma d'abord gouverneur de la Prusse orientale, puis président de la commission provisoire du gouvernement de Lithuanie. C'est en cette qualité que van Hogendorp recueillit à Wilna les débris de la grande armée. Bientôt la ville fut occupée par les Russes, et van Hogendorp se retira à Koningsbergen, puis à Berlin, où il eut le malheur de perdre sa femme qui était venue le rejoindre.

En 1813, retenu à Paris par la goutte, il ne put rejoindre l'Empereur qu'après la bataille de Lutzen. Napoléon l'envoya à Hambourg et le nomma gouverneur de cette ville. La position de van Hogendorp à Hambourg fut extrêmement difficile à cause des vifs démêlés qu'il y eut avec le maréchal Davoust. On sait que l'administration française de 1813 n'a pas laissé de très agréables souvenirs à la population de la grande ville hanséatique. Van Hogendorp assure que c'est à Davoust qu'incombe la responsabilité des actes de violence et même de cruauté commis à Hambourg. Il y resta jusqu'au mois d'avril 1814.

Davoust ayant reconnu le roi Louis XVIII, van Hogendorp, de son côté, avec quelques officiers hollandais, se rendit en Hollande pour offrir son épée au prince d'Orange qui venait d'être proclamé prince souverain.

Ici, les Mémoires s'arrêtent. Cependant la carrière de van Hogendorp n'était pas finie. La Hollande, qui, sous la direction de son frère, venait de secouer le joug de la domination napoléonnienne, n'accueillit que froidement l'ancien aide de camp de l'Empereur. Quand la nouvelle du débarquement de Napoléon à Cannes arriva en Hollande, van Hogendorp ne put résister au désir d'aller retrouver son ancien maître. Il quitta sa patrie, et cette fois pour toujours. Après la catastrophe de Waterloo, il resta à Paris jusqu'en 1817, et prit alors la résolution de quitter l'Europe pour aller finir ses jours au Brésil. Il y mourut en 1822.

Le récit des vicissitudes de la vie de van Hogendorp comporte une foule de détails historiques et d'anecdotes sur les hommes du premier Empire. Je signalerai seulement une entrevue de Napoléon avec l'évêque de Gand, M. de Broglie, après que celui-ci eut refusé la croix de la Légion d'honneur, que van Hogendorp (qui y assistait comme aide de camp de service) décrit de la manière suivante (p. 266) : « Quand Napoléon l'aperçut, il lui dit : *Ah! bonjour, monsieur de Gand; vous avez l'air de bien vous porter.* Révérence de l'évêque. *Mais que diable avez-vous été faire? Quelle incartade! Comment écrire une pareille lettre au grand chancelier de la Légion d'honneur? — Ma conscience, Sire,* d'un ton fort dévot. — *Votre conscience est une sotte et vous aussi. Comment! tant de cardinaux et de prélats respectables ont accepté la croix de la Légion sans hésiter! et vous, jeune homme, vous prétendez avoir des scrupules!* — L'évêque répéta : *Ma conscience, Sire!* — *Allez, votre conscience est une sotte et vous un brouillon. Je crois que vous aspirez au martyre, mais ce n'en est plus le temps. Vous vous ferez claquemurer à Vincennes; quelques vieilles du faubourg Saint-Germain crieront, et dans quinze jours on vous aura oublié, on ne parlera plus de vous.* — Il se tourna ensuite vers d'autres. »

Les Mémoires de van Hogendorp ont été publiés d'après le manuscrit, envoyé en Hollande après sa mort. Une copie, ou un autre récit de sa vie, avait été remise par van Hogendorp à M. Jacques Arago, à Rio-Janeiro, lors d'un voyage que ce savant faisait dans le Brésil. Arago lui avait promis de publier cet écrit, si les circonstances le lui permettaient. La publication cependant n'a pas eu lieu, comme Arago le raconte lui-même dans son *Voyage autour du monde*, Paris, Lebrun, 1843.

W.-H. de Beaufort.

CHRONIQUE

Son Altesse Royale le duc régnant de Saxe-Cobourg-Gotha a bien voulu agréer le titre de Membre d'Honneur de la Société d'Histoire diplomatique.

M. Andrew D. White, président de Cornell University, ancien envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire des États-Unis à Berlin, a été élu Membre Correspondant de la Société à New-York.

Ont été élus membres de la Société :

MM.

O. H. Aagaard, professeur au Collège royal de Frederiksborg, membre de l'Académie de Stanislas (Danemark);

Le baron Jules d'Anethan, secrétaire de légation de 1re classe, secrétaire de la légation de Belgique à La Haye (Belgique);

S. Antonopoulos, secrétaire de la légation de Grèce à Berlin (Grèce);

La Bibliothèque royale de La Haye (Pays-Bas);

Cesare Cantu, surintendant des Archives de Lombardie, président de l'Institut lombard, etc. (Italie);

Martial Chevalier, ancien consul général (France);

Le marquis Costa de Beauregard, ancien député (France);

S. E. Paul Eyschen, ministre d'État du Luxembourg (Pays-Bas);

Gabba, professeur à l'Université de Pise, membre de l'Institut de droit international (Italie);

Grosjean (France);

Le docteur Heimburger, privat-docent à l'Université de Heidelberg (Allemagne);

Henri Houssaye (France);

Luis de La Piedra (Espagne);

S. E. le marquis de La Vega di Armijo, ministre d'État (Espagne);

Le prince A. Lobanoff de Rostoff, secrétaire de la légation de Russie à Pékin (Russie);

Alain de Mérionec (France);

Louis Metman (France);

Eugène Plantet, attaché au Ministère des Affaires étrangères (France);

Le marquis de Prat de Nantouillet, membre de l'Académie royale, directeur de la presse au Ministère d'État (Espagne);

Le docteur H.-C. Rogge, bibliothécaire de l'Université municipale d'Amsterdam (Pays-Bas);

Lord Arthur Russel (Grande-Bretagne);

Saïto, conseiller de légation (Japon);

Constantin Sathas (Grèce);

Le comte E. de Ségur d'Aguesseau, sous-lieutenant au 12e cuirassiers (France);

F. Stoerk, professeur à l'Université de Greifswald, membre de l'Institut de droit international (Allemagne);

Oscar S. STRAUS, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire des Etats-Unis à Constantinople (États-Unis);

Herbert TUTTLE, professeur à Cornell University (États-Unis);

Pasquale VILLARI, sénateur, président de la section de philologie et de philosophie à l'Institut royal supérieur de Florence (Italie);

Andrew D. WHITE, président de Cornell University, ancien ministre plénipotentiaire (États-Unis).

— M. le colonel Hertenstein, président de la Confédération suisse, est mort.

Mgr Thomas, archevêque de Rouen, est promu au cardinalat.

M. J. Ristitch a été nommé vice-président de la Commission de révision de la Constitution, à Belgrade; M. Marinovitch membre de la même Commission; M. le baron de Goldstein, membre du Conseil de tutelle du royaume des Pays-Bas.

S. E. Djevad-Pacha a été appelé à Constantinople comme sous-secrétaire d'État. Accrédité à Athènes comme envoyé extraordinaire de S. M. I. le Sultan, à l'occasion du Jubilé royal, il a été reçu, à ce titre, le 30 octobre, par S. M. le Roi des Hellènes, et il a eu l'honneur de remettre à S. M. la Reine les insignes en brillants de l'ordre du Nicham-Chéfakat.

M. le comte de Moüy a été rappelé à Paris, pour travaux spéciaux.

M. Barrère a été nommé ministre de France à Munich; M. Pedro Perez Zeledon, ministre de Costa-Rica à Washington; M. Delavaud, secrétaire de l'ambassade de France à Berlin.

Par suite de la réorganisation du ministère d'État à Madrid, M. Luis de Silva a été chargé de diriger la section du Sous-Secrétariat d'État, M. Manuel del Palacio la section des Archives et de l'Interprétation des langues.

M. le vicomte E. Melchior de Vogüé a été élu membre de l'Académie française.

Notre premier vice-président, M. Geffroy, a repris la direction de l'École française à Rome.

M. Alph. Rivier, succédant à M. von Bulmerincq, a été élu président annuel de l'Institut de droit international; M. le comte de Luçay, président de la Société de l'Histoire de France.

S. E. le comte Lytton a été installé, le 9 novembre, comme lord recteur de l'Université de Glasgow.

S. E. M. Goblet a été nommé grand cordon de l'ordre de la Rose.

A la séance de l'Académie française du jeudi 16 novembre 1888, M. Camille Doucet, secrétaire perpétuel, a prononcé un chaleureux éloge des nouveaux livres de MM. l'abbé Casgrain (*Voyage au pays d'Évangéline*), et de Lanzac de Laborie (*Jean-Joseph Monier*), livres qui ont reçu tous deux les honneurs d'une couronne académique.

— Le trimestre qui vient de s'écouler a été moins fécond que d'ordinaire pour l'histoire diplomatique. Les questions brûlantes de la politique internationale l'ont quelque peu emporté sur la science pure.

Fidèles à notre programme, nous n'analyserons pas ici la retentissante publication du docteur Geffcken, au sujet de laquelle nos lecteurs n'ont plus rien à apprendre. Le cadavre de l'empereur Frédéric III est encore chaud; loin de nous mêler aux polémiques engagées sur sa tombe, nous nous bornerons à saluer l'apparition des notes du Prince par l'expression de notre respect pour sa mémoire.

FRANCE. M. le comte Théodore de Gontaut-Biron consacre depuis longtemps ses multiples labeurs à *L'ambassade en Turquie de Jean de Gontaut-Biron, baron de Salignac* (1605). Le premier volume de la belle publication, qui s'y rapporte, a paru; il forme le fascicule 16 des *Archives historiques de la Gascogne*. Le second volume va paraître incessamment. La *Revue* ne manquera pas de faire connaître en détail cette œuvre, traitée par M. de Gontaut avec une compétence toute particulière, et devenue, grâce aux soins dont elle a été entourée, un monument de l'histoire diplomatique.

M. le comte de Barral annonce l'apparition prochaine d'un volume : *Dix ans de paix armée entre la France et l'Angleterre* (1783-1793), d'après des documents originaux, et pour la plupart inédits, des Archives d'Alcala, de Londres et de Paris.

Notre collaborateur, M. l'abbé Pisani, continue son voyage d'exploration dans les archives de Styrie et d'Illyrie.

M. l'abbé Batiffol, chapelain de Saint-Louis des Français à Rome, va faire paraître à Paris, chez M. Leroux, sous le titre de *Patristica*, un recueil de textes relatifs à l'histoire littéraire et théologique du christianisme.

Le tome IV du *Traité de droit international public, européen et américain* de M. Pradier-Fodéré, vient de paraître. Le tome V sera consacré aux relations maritimes des États, à la guerre et à la neutralité. Des tables très développées composeront le tome VI.

Dans *Samedi-Revue*, M. le baron d'Avril, rappelant le mot de notre président, dans son discours du 1er juin 1887, qu'en matière internationale « on n'a pu encore se procurer des juges n'appartenant à aucun pays et des gendarmes ne portant l'uniforme d'aucune armée », rappelle l'antique rôle arbitral de la papauté.

Dans la séance du 13 octobre, M. Savons a lu à l'Académie des sciences morales et politiques un mémoire sur la nonciature du cardinal Buonvisi à Vienne en 1684-1686 ; M. E. Melchior de Vogüé a fait, au Cercle Saint-Simon, une conférence sur Samarcande.

Sous ce titre : *La Bourgogne en 1797*, notre collaborateur M. Pingaud vient de publier, en une brochure, l'intéressant rapport d'un agent royaliste en Bourgogne à cette époque, M. de Vereux.

M. d'Aubigny, dans les *Annales de l'École des sciences politiques*, développe la *politique coloniale de Choiseul*, d'après des documents inédits. M. Thureau-Dangin continue dans le *Correspondant* (25 septembre) le cours de ses belles études contemporaines. Il aborde, cette fois, *M. Guizot au pouvoir*, *La reine Victoria au château d'Eu*, puis *Bugeaud*, et *Abd-el-Kader*. Dans la même revue, M. Demay étudie la question de Zanzibar.

M. de Mandrot, dans la *Revue historique* (novembre 1888), a donné un sérieux article sur « Louis XI et le drame de Lectoure » (1473).

Nous signalerons quelques pièces diplomatiques dans une sorte de pot-pourri (qu'on nous passe le mot) publié sous ce titre : « Rectifications littéraires et historiques », par M. Choussy (Lettres de Mazarin, de Henri II, de François II : dissertation sur le traité de 1317)...

Les Français liront avec plaisir et intérêt, dans la *Revue du Monde latin* (1er novembre), l'article de notre collaborateur le comte D. de Barral sur

l'assemblée des notables de 1787. C'est la France vue du dehors, dans les dépêches du duc de Dorset, ambassadeur d'Angleterre.

Deux portraits de Constantin. Sous ce titre, notre illustre président, M. le duc de Broglie, rappelle le portrait qu'il a tracé jadis de Constantin et l'oppose au portrait, tout différent, du même prince, par M. Duruy. Cette diversité de jugements tient à une diversité de procédés historiques, et, à ce propos, M. le duc de Broglie, avec sa verve coutumière, met en parallèle l'ancienne et la nouvelle école historique. Comme M. Réville, M. le duc de Broglie voit dans Constantin un chrétien de conviction, demeuré, par politique, chef du paganisme. M. Duruy ne voit en lui qu'un politique et un philosophe. Ce qui est, pour M. Duruy, un coucher de soleil, est, aux yeux de M. de Broglie, une aurore. Constantin travaille pour l'avenir.

Les *Souvenirs diplomatiques* de M. Rothan nous amènent aujourd'hui à Stuttgardt, pour l'entrevue de Napoléon III et d'Alexandre II, préparée par les soins du commun parent de leurs Maisons, le roi de Wurtemberg. Sous sa bonhommie apparente, le vieux roi cachait un esprit fin et ambitieux : il rêvait une agglomération du Wurtemberg, de la Bavière, de la Saxe et du Hanovre. M. Rothan retrace, de main de maître, l'entrée de Napoléon III en Allemagne, puis les projets de la Grande-Duchesse Stéphanie de Bade pour le mariage de l'Empereur avec la princesse Carola de Wasa, l'auguste souveraine de Saxe. Les récents souvenirs de la guerre de Crimée rendirent d'abord un peu froids les rapports des deux Empereurs. Mais la glace se rompit au moment du départ, et les souverains se séparèrent avec la promesse d'un concert mutuel. Cette étude fournit à M. Rothan, avec mille souvenirs personnels, l'occasion de déplorer plus que jamais l'introduction du principe des nationalités dans le droit public. Il rend aussi un juste hommage à la mémoire du marquis de La Ferrière (*Revue des Deux-Mondes*, décembre). Dans les numéros précédents (1er et 15 octobre) de la même *Revue*, M. Rothan avait rappelé le mouvement de défiance de l'Europe, lors de la proclamation du second Empire. L'Angleterre, assez indifférente, céda la première et reconnut l'Empire, sans s'inquiéter des dispositions des cours du Nord. A Berlin, à Saint-Pétersbourg surtout, on se montra plus réservé. L'empereur Nicolas eût préféré, en France, une République conservatrice et forte. M. Rothan, qui excelle aux descriptions, finit par dépeindre l'arrivée aux Tuileries des trois envoyés du Nord, M. de Kisseleff, notamment, qui dit en sortant : « Décidément, c'est quelqu'un. »

La Félonie anglaise, de M. Gagnière (*Nouvelle Revue*, 15 novembre), n'est autre chose que le récit de la prise de Malte, par l'Angleterre. La puissance anglaise dans la Méditerranée, dit l'auteur, en est revenue au point où elle était en 1803 : elle possède, outre Chypre, en Espagne Gibraltar, en Italie Malte, en Afrique l'Égypte. Auteur, comme on sait, d'un ouvrage sur Marie-Caroline de Naples, M. Gagnière, qui vient de mourir, était compétent pour raconter les intrigues de Nelson, près de l'infortunée et ardente souveraine; Ball, dit-il, joue la cour de Naples, Nelson la Russie : Marie-Caroline est frappée au cœur lorsqu'elle apprend que, pour prix de ses efforts, les Anglais gardent Malte. En 1814, Ferdinand recouvre son royaume, sauf cette île.

M. de Castellane, qui étudie Gambetta dans la même *Revue*, attaque

avec force ses conceptions de politique extérieure. Gambetta, très patriote, s'était passionné pour le rôle catholique de la France dans le monde; il eut toutefois le tort, aux yeux de M. de Castellane, de pratiquer la doctrine fameuse des *mains nettes*, l'alliance anglaise, la politique coloniale, et de ne point se rapprocher de la Russie en 1877.

M. Rouher ne trouve pas davantage grâce devant M. de Castellane, qui le traite de *Tour Eiffel* de la politique. C'est le triomphe de la matière. M. Rouher, en présence des difficultés sociales contemporaines, s'est adressé au ventre du pays, non à son cœur. Au point de vue international, il n'a pas laissé de traces.

M. Tatischeff (même *Revue*, 1er décembre) publie une lettre de M. Guizot à M. de Kisseleff, ministre de Russie à Paris, du 3 novembre 1853. M. Guizot exprime la pensée que la Russie a eu tort, en 1840, de saisir l'Europe des affaires orientales, au lieu de les traiter directement. M. Tatischeff conclut que la Russie a payé cette faute seize ans plus tard, en 1856.

M. le comte de La Ferrière, toujours intéressant, nous ramène, dans la *Revue des questions historiques* (octobre) à des questions moins brûlantes. *L'élection du duc d'Anjou au trône de Pologne* est l'épilogue de l'article publié dans notre *Revue* à la même époque par M. le comte Frémy. M. de La Ferrière raconte le brusque retour de Catherine de Médicis à l'alliance anglaise, le voyage de Balagny en Pologne, les négociations de Schomberg, le voyage accidenté de l'évêque Monluc, l'éclat de la Saint-Barthélemy, la maladresse d'Ivan-le-Terrible, enfin la tenue de la diète dans la plaine de Kamien. Selon M. de La Ferrière, tout le mérite de la négociation revient à Catherine de Médicis.

Enfin, nous ne pouvons passer sous silence les importants extraits de la correspondance de la reine Catherine de Westphalie, que continue à donner M. Du Casse dans la *Revue historique*, extraits de 1812 qui se résument en ces mots : « Nous sommes toujours ceux qu'on traite le plus mal, parce que malheureusement, on est trop sûr de nous et de nos sentiments. »

ALLEMAGNE. M. de Müllenheim-Rechberg a publié, en brochure, une conférence faite par lui à Strasbourg devant une Société allemande, le 2 mai 1887 : *Die Annexion des Elsass durch Frankreich und Rückblicke auf die Verwaltung des Landes vom Westphælischen Frieden bis zum Ryswicker Frieden* (63 p.), dans laquelle il soutient que la France n'avait acquis aucun droit par les articles 73 et 87 de la paix de Munster, et que ses diverses tentatives à partir de 1661 n'étaient que des usurpations. Il croit que la France gagna le cœur des Alsaciens par des faveurs spéciales et par la surveillance des écoles (deux points historiquement contestables, car l'Alsace ne connut que le droit commun et le régime de la liberté scolaire, surtout au point de vue du langage).

Nous devons signaler particulièrement dans la troisième livraison de l'*Historische Zeitschrift* (b. XXIV), le *Journal* du chevalier de Stein pendant le Congrès de Vienne (28 septembre 1814-8 mai 1816), publié et commenté par M. Lehmann, et, dans la première livraison (1889), la lettre de Clausewitz au baron de Stein sur le passage de la Bérésina, lettre où il accuse les Autrichiens d'avoir empêché les Russes de prendre Napoléon; dans les *Gœttingische gelehrte Anzeigen*, n° 14, l'étude du docteur Pribram sur l'envoyé impérial,

Fr. de Lisola (1655-1660). M. Pribram suit Lisola à la cour de Pologne et montre les origines du partage de la Pologne.

M. de Martens, dans la *Deutsche Revue*, a donné, d'après les documents inédits des archives russes, et même d'après des notes autographes de l'empereur Nicolas, des détails intéressants sur les rapports de la Russie avec la Prusse pendant la Restauration, jusqu'en 1832.

M. Köhler (*Untersuchungen zur deutschen Staats-und-Rechts Geschichte*, l. 28) rappelle les épisodes de la lutte entre Frédéric II et Grégoire IX : il charge de tous les torts le pape Grégoire. M. Schaube a étudié avec beaucoup de soin l'établissement du consulat de mer à Pise, son origine, sa compétence, son rôle. Il en prend texte même pour jeter un coup d'œil sur les consulats des golfes de Gênes et de Lyon au moyen âge (*Staats-und-Socialwissenschaftliche Forschungen*, VIII, b. 21).

Voltaire, émigré en Prusse en 1750, est assez maltraité dans les rapports de l'ambassadeur de France, Puysieulx, publiés par M. Koser (*Forschungen zur brandenburgischen und preussischen Geschichte*). Voltaire, d'après l'ambassadeur, manque de jugement et de conduite : on l'avait appelé par ostentation, mais il ne devait pas tarder à se faire chasser.

M. P.-D. Fischer, dans la *Deutsche Rundschau* de décembre, rappelle l'affection de Frédéric le Grand pour l'Italie, ses relations avec Algarotti, avec l'abbé Bastiani et le marquis Lucchesini. Frédéric parlait l'italien comme le français. Frédéric le Grand et ses successeurs ont tendu la main au Piémont contre l'Autriche, au XVIIIe siècle et dans la première partie du XIXe: mais pendant la guerre de Sept ans, la Sardaigne n'osa guère agir. M. Fischer estime que la Prusse ne comptait pas, du reste, sur un concours immédiat et il reproduit la lettre où Frédéric résume ainsi la situation : « Les Piémontais attendent que le système politique de l'Europe soit constitué avant de rechercher notre alliance : mais il y viendront certainement. »

Les procès-verbaux de l'Académie des sciences de Bavière nous apportent des notes importantes de M. Gregorovius sur l'occupation d'Athènes par les Vénitiens, de 1394 à 1403, et de M. Lossen sur la Nonciature pontificale de 1573 à 1595, qui fut très active.

Autriche-Hongrie. Le docteur Pribram a annoncé à l'Académie des sciences de Vienne qu'il comptait, grâce à ses recherches personnelles, compléter et préciser l'*Histoire de la Ligue du Rhin*, de 1658, par Joachim.

A noter, dans les *Mittheilungen des Instituts für österreichische Geschichtsforschung* (b. IX, h. 3), le texte latin du discours des ambassadeurs d'Albert III d'Autriche au pape Urbain VI, pour lui annoncer le retour à l'obédience de Rome des pays de Léopold III, qui venait de périr à Sempach. Ce discours, publié par M. Sauerland, fut composé par un certain H. Hembuch, vers 1387.

La *Ungarische Revue* de septembre-octobre contient l'éloge d'Arnold Ipolyi, prononcé par le docteur W. Fraknói à l'assemblée annuelle de l'Académie des sciences de Hongrie.

Belgique. M. de Laveleye vient de donner une nouvelle édition de la *Péninsule des Balkans*.

L'Académie royale de Belgique met au concours, pour 1890, la question sui-

vante : « Apprécier d'une façon critique et scientifique l'influence exercée par la littérature française sur les poëtes néerlandais des XIIIe et XIVe siècles. »

CANADA. Le Parlement de Québec a voté des remerciements à M. le comte de Nicolay pour le don princier qu'il a fait de précieux documents inédits sur l'histoire du Canada. Ces manuscrits seront imprimés aux frais de la province. Ils se composent des onze volumes suivants :

1. Journal des campagnes du général de Lévis, intitulé : Canada, cartes et relations, jusqu'à 1700.
2. Lettres de M. le marquis de Lévis, de 1756 à 1762.
3. Journal des campagnes du marquis de Montcalm, mis en ordre par le marquis de Lévis.
4. Lettres du marquis de Montcalm à M. de Lévis.
5. Lettres du marquis de Vaudreuil à M. de Lévis.
6. Lettres de M. de Bourlamaque à M. de Lévis.
7. Lettres de M. Bigot à M. de Lévis.
8. Lettres de divers particuliers à M. de Lévis.
9. Relations et journaux de différentes expéditions faites durant les années 1755 à 1760.
10. Lettres de la Cour.
11. Recueil de pièces militaires.

ITALIE. Une société archéologique est en voie de formation à Rome, sous les inspirations d'un groupe d'écrivains, à la tête duquel se trouve M. Bonghi.

Le docteur Merkel est à Munich, aux frais du gouvernement italien. Il continue activement les études sur la domination de Charles d'Anjou en Italie, dont il s'est fait une spécialité, et dont il a déjà donné un échantillon.

L'*Archivio storico Lombardo* (fasc. III) contient sous ce titre : *La Restaurazione Austriaca in Milano* (1814-1817), une histoire de la Restauration autrichienne en Lombardie par M. G. de Castro, d'après des *diaires* et des témoignages contemporains. M. de Castro reprend son récit au point où il l'a laissé dans son ouvrage sur la chute du royaume d'Italie (paru en 1882). Il se sert surtout du diario de Mantovani, récemment déposé à l'Ambrosienne.

C'est un récit plein de philosophie. Après les louanges hyperboliques à Napoléon vainqueur, M. de Castro retrace les outrages adressés au vaincu. Voici un échantillon des chansons les plus douces :

Questo mostro, figliuol spurio di Marte,
Se Diavol non fu, fu Bonaparte.

De grandes manifestations de joie accueillent le nouveau régime; mais la *lune de miel* ne dure pas longtemps, et dès la fin de ce premier article, M. de Castro en arrive à des luttes et à des rigueurs. De plaisants détails se mêlent à ce récit des révolutions humaines : le libraire Stella, par exemple, fait quelque temps de prison pour avoir publié une *Disnapolenizzazione*, dans laquelle il traitait mal, sous le nom de Don Pilucca, Talleyrand : il s'était trompé, Talleyrand était vainqueur. Au reste, M. de Castro ne cache point ses sentiments, et la proclamation, par laquelle le maréchal de Bellegarde déclare l'Empereur d'Autriche patron et souverain du pays lombard-vénitien, excite

son indignation d'Italien. Il croit que l'Italie, au contact des idées françaises, avait reçu le souffle de liberté.

M. Intra aborde la même question sous une autre forme : *La Reggia Mantovana sotto la prima dominazione austriaca*. Il publie une relation de 1773 sur l'état de la contrée.

Dans la *Revue internationale*, M. G. Bobbio aborde une étude sur *Mazarin et son temps*. Le premier article (t. XX, 1re livraison) est consacré au récit des aventures diplomatico-militaires de Mazarin comme capitaine.

Russie. Notre collaborateur M. Brückner vient d'accomplir, aux Archives de Moscou un voyage, à la suite duquel, malgré ses occupations de professeur et de pro-recteur à l'Université de Dorpat, son premier volume de la biographie du comte Panin va paraître ; les autres volumes paraîtront dans l'année.

Suède. On sait que les Archives du royaume de Suède ont entrepris de publier directement trois grandes collections de documents, le Registre de Gustave Ier, les Procès-Verbaux de l'ancien Conseil d'État, les Documents des diètes suédoises avant 1718. Il est question de publier plus tard les Recueils d'Instructions diplomatiques : nous faisons des vœux pour l'exécution de ces vastes collections.

Suisse. Notre secrétaire, M. le docteur Rott, continue son *Inventaire sommaire des documents relatifs à l'histoire de Suisse conservés dans les Archives et bibliothèques de Paris*, pour la direction des Archives fédérales. Le tome III vient de paraître : le tome IV est sous presse et le tome V suivra bientôt.

Signalons, dans l'*Anzeiger für schweizerische Geschichte* (1888, n° 3), la Chronique d'Ant. Palliard, de Fribourg (1499-1513), qui donne des détails intéressants sur les expéditions de cette époque, mais au point de vue militaire : l'étude de M. Georg. Rettig (tirage à part de l'*Archiv. des histor. Vereins des Kantons Bern*), sur les rapports de la République de Mulhouse avec les cantons suisses, d'après le *Cartulaire de Mulhouse*.

— Signalons enfin les articles de M. Taviel de Andrade, sur Porfirio Diaz, dans la *Revista de España* (n° 492), *General Harrison's letter*, par le sénateur Morgan, dans la *North American Review* (octobre), *Lord Beaconsfield and the Irish* par l'honorable Edw. Pierrepont, *Hon. James G. Blaine*, par le général Sherman (même Revue, décembre).

Nous n'avons pas besoin de présenter aux lecteurs de la *Revue* notre collaborateur, M. Bikélas, qui fera, à l'avenir, notre chronique grecque. M. le docteur H.-G. Rogge, bibliothécaire de l'Université d'Amsterdam, le savant historien de Barnevelt, nous fera également la chronique hollandaise.

R. M.

Grèce. A l'occasion du 25e anniversaire de l'avènement au trône du roi George, plusieurs journaux et revues d'Athènes ont publié des numéros spéciaux. Quelques-uns de ces recueils contiennent un résumé des évènements dont la Grèce a été le théâtre durant ce quart de siècle, et, à côté de ces résumés, des aperçus et des appréciations qui ne seront pas sans utilité pour le futur historien du règne de George Ier. Le numéro spécial de l'*Hestia*, qui est illustré, contient des articles de MM. Rangabé, Paparrigopoulos, Anninos, Bikélas, etc. Celui de l'*Éphéméris* nous donne, entre autres, deux études remarquables de

M. C. Paparrigopoulos et de M. Jean Soutzo, le doyen respecté du corps des professeurs de l'université d'Athènes. Dans celui de l'*Acropolis*, on trouve des détails fort intéressants sur les luttes parlementaires qui ont précédé et suivi l'arrivée du jeune roi, ainsi que des renseignements statistiques sur les progrès accomplis durant son règne. En somme, en lisant ces articles qui n'en sont pas moins sérieux et sincères pour être d'occasion, on voit pourquoi la Grèce tout entière, sans distinction de partis, s'est empressée de témoigner ses sentiments d'affection et de reconnaissance envers son roi. Pendant ces vingt-cinq années, il y a eu des moments où le souverain a été bien loin d'être populaire : on s'en prenait volontiers à lui de tous les déboires de la politique intérieure ou extérieure. Mais ces causes de mécontentement passées, on se plait à rendre justice au chef de l'État qui a eu le tact de laisser agir librement les rouages du système parlementaire, et de ne pas en aggraver les secousses par une intervention directe et fréquente du pouvoir royal. On aime à se rappeler que, sous son règne, l'État grec s'est accru de près d'un tiers ; que sa population s'est doublée ; que l'equilibre budgétaire a été enfin obtenu et le crédit public relevé ; que les communications ont été facilitées par l'augmentation des routes carrossables et par la création des chemins de fer, dont la continuation promet de doter prochainement la Grèce d'un réseau complet dans l'intérieur, et de sa réunion tant désirée au système des lignes ferrées européennes ; en un mot, enfin, que le progrès matériel acquis pendant ce temps a dépassé les espérances des meilleurs amis de la Grèce.

En 1858, une fête du même genre avait eu lieu à Athènes. Nous en voyons le programme officiel et les détails dans une brochure, publiée en français à l'imprimerie royale d'Athènes, en 1859 : « Solennité du 25 janvier 1858. 25e anniversaire de l'heureuse arrivée de S. M. le Roi en Grèce. Discours adressés à cette occasion au roi. Réponses de Sa Majesté. » Les représentants des pays étrangers félicitaient le roi Othon et lui donnaient l'assurance de la bienveillance de leurs souverains ; les députations des différents corps de l'État lui parlaient avec satisfaction des progrès accomplis sous son règne. Ces progrès ne peuvent pas être comparés à ceux que la Grèce a faits sous son successeur. Mais il est juste de ne pas oublier les difficultés de toute sorte que présentait alors l'organisation du pays, durant cette première période de son existence, comme État indépendant. Il avait à se façonner à une vie nouvelle en sortant de la domination ottomane, et après avoir traversé une lutte terrible et une anarchie déplorable. Mais le roi Othon, qui devait tomber quatre ans à peine après cette *solennité*, n'avait point su se conformer franchement au désir de son peuple, qui tenait à acquérir de lui-même, et sans tutelle, l'expérience de la vie constitutionnelle. Ce prince n'avait pas eu le bonheur de donner à la nation grecque la satisfaction de voir s'élargir les limites de son État. Privé de postérité, il n'offrait pas à ses sujets l'assurance d'une continuité dynastique ni les espérances d'avenir, qui pourraient suppléer aux mécomptes de l'heure présente.

Heureusement, il a été donné au roi George de posséder tous ces avantages qui ont fait défaut à son prédécesseur. Et ce n'est pas la moindre des causes qui motivent les manifestations du contentement national, que de voir à ses côtés la belle et nombreuse famille royale qui l'entoure, et surtout ce jeune prince héritier, grec de naissance, de religion et d'éducation, sur lequel se

portent les espérances et l'affection de ses compatriotes, et que son auguste père a su si bien préparer au rôle qui lui est destiné.

Il se fait en ce moment en Grèce une publication qui se rattache directement à l'histoire du règne de George Ier. C'est la collection des discours politiques de M. Tricoupis, l'éminent homme d'État qui, depuis quelques années, dirige avec tant de succès le gouvernement de son pays. Le premier volume, qui vient de paraître, contient les discours qu'il a prononcés de 1864 à 1875.

On annonce en même temps la publication d'une nouvelle édition de l'*Histoire de la Révolution grecque*, par Spiridion Tricoupis, avec des additions et des corrections laissées en manuscrit par l'auteur. Spiridion Tricoupis, qui a joué un rôle important dans l'histoire de son pays, et qui a occupé les postes les plus élevés à son service comme ministre ou comme son représentant à l'étranger, est mort en 1873. C'était le père du premier ministre actuel.

Il se publie aussi l'œuvre posthume d'un autre Grec, qui a de même occupé de son vivant de postes élevés dans son pays. C'est une histoire générale en quatre gros volumes, par M. A. Polyzoïdès, revue et complétée par M. Krémos, professeur d'histoire. Le troisième volume est sous presse.

Ajoutons, pour revenir aux vivants, que la nouvelle édition de l'*Histoire du peuple grec*, par M. le professeur C. Paparrigopoulos, vient d'être achevée, et que la publication de l'histoire de M. le professeur Spiridion Lambros (Histoire de la Grèce depuis les temps anciens jusqu'au règne d'Othon), continue régulièrement. Avec le troisième volume, qui va bientôt commencer, l'auteur entrera dans la période de la conquête romaine. M. Lambros vient aussi de publier la première partie de son catalogue de manuscrits grecs se trouvant dans les bibliothèques des couvents du Mont-Athos.

M. N. Phardys (de l'île de Samothrace) a fait paraître une *Histoire de la colonie grecque de Cargèse en Corse*. Ayant été pendant quelque temps à la tête de l'école grecque de cette colonie, il a pu faire des recherches et il a trouvé des documents qu'il a utilisés dans son histoire. Il y a joint des chansons populaires et un petit vocabulaire des mots grecs de Cargèse.

Signalons encore le livre de M. le professeur Diomèdes Kyriacos, dans lequel il a réuni une série d'études historiques et littéraires. Parmi les premières, on peut citer celles sur Julien l'Apostat, saint Augustin, Synésius, Photius, Luther, etc.

M. Carousos, déjà connu par d'autres travaux philosophiques, vient de faire imprimer une *Histoire de la philosophie des anciens Grecs*.

Mais ce qui doit surtout intéresser les lecteurs de notre Revue, c'est de savoir que M. Sathas continue régulièrement sa grande publication des « Documents inédits relatifs à l'histoire de la Grèce au moyen âge, publiés sous les auspices de la Chambre des députés de Grèce. » Le septième et le huitième volumes ont paru cette année. On sait que ces documents sont tirés du trésor inépuisable des archives de Venise. M. Sathas en rehausse la valeur par les savantes préfaces qu'il a ajoutées à la plupart de ces volumes. Dans les deux derniers, il a rassemblé des pièces ayant trait aux stradiotes grecs du moyen âge. Il fait ressortir non seulement l'importance du rôle que ces milices ont joué dans les guerres de l'Occident, mais aussi les liens qui les rattachent à l'histoire de leur

pays. Mais ce sujet, ainsi qu'une analyse plus détaillée de tous ces intéressants volumes dépasserait les limites de cette notice.

La Société Historique et Ethnographique de la Grèce, fondée en 1887, continue aussi la publication de son bulletin (Δελτίον). Le fascicule qui doit paraître pour le second semestre de l'année courante, complètera le deuxième volume de cet excellent recueil. Le dernier fascicule paru contient des communications intéressantes de MM. Sakélion, Papadopoulos Kérameus, N. Politis, E. Legrand, etc. En dehors de cette publication, dont on ne peut que souhaiter la continuation régulière, la Société s'est donné la tâche de rassembler les documents manuscrits relatifs à l'histoire de la Grèce durant le moyen âge et l'époque de la révolution. Le 1er janvier 1887 elle pouvait annoncer qu'elle possédait déjà 6,843 pièces. Les dons et les acquisitions nouvelles n'ont point cessé depuis. Elle possède aussi une collection importante d'objets divers ayant une valeur historique, tels que costumes, armes, etc., et qui, recueillies dans une des salles du Πολυτεχνεῖον, sont le noyau d'un musée destiné à s'enrichir de plus en plus et à devenir une des curiosités les plus intéressantes de l'Athènes moderne. On peut, de plus, noter à l'actif de la Société une galerie contenant les portraits de la plupart des héros des guerres de l'indépendance ainsi que des philhellènes qui s'y sont illustrés.

Signalons encore quelques publications dans une branche d'études où l'on ne saurait trop encourager les Grecs. Nous voulons parler des monographies concernant leur pays. M. A. Miliarakis, auquel on doit déjà plusieurs travaux importants de ce genre, a publié une étude fort intéressante sur le rôle de la mer Ionienne dans la géographie ancienne et moderne. M. A. Charilaos, instituteur à Pholégandros, a fait paraître une description détaillée de cette île. M. D. Économopoulos, médecin au Caire, vient, de son côté, de publier une excellente monographie sur l'île de Léros, dont il est natif.

Il n'entre pas dans notre cadre de parler des divers travaux d'archéologie qui ont paru soit dans les revues grecques, soit en volumes. Mais nous devons mentionner un mémoire de M. A. Miliarakis sur les *Marbres d'Elgin*, d'autant plus que le sujet s'en rattache directement à l'histoire diplomatique. Lord Elgin représentait son pays à Constantinople, et c'est en sa qualité d'ambassadeur britannique qu'il a obtenu du sultan le firman, en vertu duquel il était autorisé « de prendre des moulages sur les monuments de l'Acropole et d'emporter des pierres portant des inscriptions ou des sculptures ». Ce n'est pas, il faut bien le dire, la première ou l'unique fois que des diplomates étrangers se soient chargés de pareilles missions en Orient. M. A. Miliarakis, utilisant des documents inédits, entrés récemment en possession de la Société historique et ethnologique, refait l'histoire de la spoliation du Parthénon, du naufrage, dans les parages de l'île de Cerigo, du bâtiment qui emportait ces marbres précieux et du recouvrement de ces trésors, repêchés du fond de la mer par des plongeurs de l'île de Calymnos, aux frais du lord écossais.

B.

BIBLIOGRAPHIE

FRANCE

ANNALES DE L'ÉCOLE DES SCIENCES POLITIQUES. — *Octobre.* — **D'Aubigny.** La politique coloniale de Choiseul.

ANNUAIRE DE LA COTE-D'OR. — *1888.* — **L. de Gouverain.** La reine Christine de Suède à Dijon (1656).

ARCHIVES DIPLOMATIQUES. — *Juillet.* — Convention de délimitation des frontières d'Autriche-Hongrie et de Roumanie.

CORRESPONDANT. — 19 *septembre.* — **P. Thureau-Dangin.** M. Guizot au pouvoir. — *25.* — **H. Delorme.** M. de Villèle au pouvoir et l'expédition d'Espagne. — **P. Thureau-Dangin.** La reine Victoria au château d'Eu. — 10 *et* 25 *octobre.* — **H. Welschinger.** Le divorce de Napoléon d'après des documents nouveaux. — 2 *novembre.* — **Duc de Broglie.** Deux portraits de Constantin. — **Ch. Demay.** Zanzibar.

JOURNAL DES SCIENCES MILITAIRES. — *Septembre.* — Les délimitations de frontière avec la Chine (suite).

LIVRE JAUNE. — Documents diplomatiques. Négociations commerciales et maritimes avec l'Italie. — 10 *mars*-31 *août* 1888, 56 p. — Correspondance de M. Flourens avec le général Menabrea. Nouvelles propositions du gouvernement italien et mémoire. Correspondance de M. Goblet avec le général Menabrea. Observations aux nouvelles propositions italiennes. Résumé des réponses du gouvernement italien aux observations du gouvernement français. Annexes : Lettre de de M. Crispi au général Menabrea et traduction, tableau. Correspondance de MM. Goblet et Gérard. Note et trois tableaux. — **Id.** Conférence internationale sur le régime des sucres. *Sessions d'avril, mai et août* 1888, 427 p. — Correspondance de MM. Flourens, Waddington, comte de Lytton, Goblet, Egerton. Projet de convention. Protocole du 19 décembre 1887, projet de convention. Mémoires des gouvernements allemands et austro-hongrois. Rapport du gouvernement belge. Communications des gouvernements brésilien, danois, espagnol, français, italien, hollandais, russe et suédois. Procès-verbaux des 8-26 séances, avec projets de convention, réponse des puissances, réserves de la France, convention, déclaration et protocole.

NOUVELLE REVUE. — 15 *septembre.* — **A. Gagnière.** Le journal des médecins de Lucrèce Borgia, duchesse de Ferrare. — 1er *octobre.* — **Mis de Castellane.** Essais de psychologie politique : M. Rouher. — 1er *novembre.* — **Prince de Valori.** Les héritiers de Henri V. — 11 *et* 15 *novembre.* — **Mis de Castellane.** Essais de psychologie politique : Gambetta. — 15 *novembre.* — **A. Gagnière.** La félonie anglaise (prise de Malte). — **Sévin-Desplaces.** Le Sénégal et le Soudan français. — 1er *decembre.* — **Tatistcheff.** Lettre inédite de M. Guizot. — **Mme Carette.** Souvenirs intimes de la cour des Tuileries (1864-1870). — **A. Tchernoff.** Un apôtre de l'idée russe. — **H. des Houx.** L'entrevue du Vatican.

NOUVELLE REVUE D'ALSACE-LORRAINE. — — *septembre.* — **J. Fastenrath.** Le centenaire du roi Louis Ier de Bavière.

NOUVELLE REVUE HISTORIQUE DU DROIT FRANÇAIS ET ÉTRANGER. — *Septembre-octobre.* — **H. Omont.** Inventaire des manuscrits de la bibliothèque de Cujas.

RÉVOLUTION FRANÇAISE. — *Septembre.* — **Dr Robinet.** Robespierre aux archives.

REVUE D'ALSACE. 1888. — **X. Mossmann.** Nouveaux matériaux historiques tirés des archives de Colmar pour l'histoire de la guerre de Trente ans.

REVUE DE BRETAGNE ET DE VENDÉE. — *Septembre.* — **A. de la Borderie.** Descente des Anglais à Cancale et à Saint-Servan en 1758 ; correspondance inédite de l'Intendant de Bretagne (fin).

REVUE DE CHAMPAGNE ET DE BRIE. — *Août.* — **Th. Lhuillier.** A propos du meurtre de Monaldeschi à Fontainebleau.

REVUE DE GÉOGRAPHIE. — *Août.* — **Faure.** Les Français dans l'Inde et dans l'Indo-Chine. Deux ministres de la marine : Colbert et Chasseloup-Laubat.

REVUE DE L'AGENAIS. — 7 *et* 8 *livr.* — **Bladé.** La Gascogne sous les rois mérovingiens (suite), 561-627.

REVUE DE L'ANJOU. *t. XV.* — **A. Joubert.** L'établissement de la maison d'Anjou

dans le royaume de Naples (1265-1385).

Revue des deux-mondes. — 15 *septembre*. — **Mis de Courcy**. La renonciation des Bourbons d'Espagne au trône de France. — **A. Leroy-Beaulieu**. Les réformateurs en Russie; le comte L. Tolstoï, ses précurseurs et ses émules. — 1er *octobre*. — **Arvède Barine**. Christine de Suède (biographie). — 1er *et* 15 *octobre*, 1er *décembre*. — **G. Rothan**. Souvenirs diplomatiques; la reconnaissance du second empire par les cours du Nord. I. La légation de France à Berlin en 1852. L'attitude de l'empereur Nicolas. II. La défection des États allemands et de l'Angleterre, la réponse de la Russie. III. L'entrevue de Stuttgart. — 1er *novembre et* 1er *décembre*. — **C. Rousset**. La conquête de l'Algérie. L'Algérie de 1848 à 1851. Faits de guerre, Zaatcha, expéditions en Kabylie; soumission du sud; réduction de la Kabylie, achèvement de la conquête. — 1er *décembre*. — **E. Plauchut**. L'Égypte et l'occupation anglaise. — **G. Valbert**. Les mémoires d'Ernest II, duc de Saxe-Cobourg-Gotha.

Revue des questions historiques. — *Octobre*, — **Kurth**. Les sources de l'histoire de Clovis dans Grégoire de Tours. — **Comte de La Ferrière**. L'élection du duc d'Anjou au trône de Pologne. — **Baguenault de Puchesse**. Marie de Clèves, princesse de Condé, 1569-1574.

Revue du monde latin. — *Octobre*. — **Baron Étienne Hulot**. Les Chinois partout (question de l'immigration chinoise). — *Octobre et novembre*. — **Comte de Barral**. L'assemblée des notables en 1787 (d'après des documents anglais). — *Décembre*. — **V. de La Ferrière**. La marquise de Verneuil. — **G. Marchal**. L'expansion russe dans le sud de l'Europe.

Revue générale. — 1er *septembre*. — **H. Chotard**. L'enseignement secondaire à Troyes sous l'ancien régime, d'après M. Carré.

Revue historique. — *Novembre*. — **B. de Mandrot**. Louis XI, Jean V d'Armagnac et le drame de Lectoure. — **Baron Du Casse**. La reine Catherine de Westphalie, son journal et sa correspondance.

Revue maritime et coloniale. — *Octobre*. — **Du Pin de Saint-André**. Affaires d'Orient en 1839-1841; journal d'un officier de la station navale du Levant.

Revue politique et littéraire. — 8 *septembre*. — **Aulard**. Hoche et l'expédition d'Irlande. — *15*. — **Aug. Moireau**. L'indépendance des États-Unis et la participation de la France.

Séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques. — *Septembre-octobre* — **E. Levasseur**. L'abolition de l'esclavage au Brésil.

Spectateur militaire, — 15 *août*. — **Ch. Auriol**. Retraite du 10e corps de la Grande-Armée de la Dwina sur Dantzig (1812); documents inédits.

∴. — Annuaire diplomatique et consulaire de la République française pour 1888. *Nouv. série*. T. X. In-8, 432 p. *Paris, Berger-Levrault*.

Auriol (Ch.). — Documents militaires du lieutenant général de Campredon. Défense de Dantzig en 1813. Journal de siège, journal personnel et lettres diverses. In-18, VIII-312 p. *Paris, Plon*.

Carpentier (A.) et **Frèrejouan du Saint**. — Répertoire général alphabétique du droit français, augmenté de notions sur le droit étranger comparé et le droit international privé. T. IV. Allemagne-Arbitrage. In-4, 794 p. *Paris, Larose et Forcel*.

Charvériat (E.). — D'Avaux et Servien. In-8, 11 p. *Lyon, Mougin-Rusand*.

Chilly (N. de). — L'espionnage. In-8, 144 p. *Paris, Baudouin*.

Clercq (de) et J. de **Clercq**. — Recueil des traités de la France. T. XVI. In-8, VIII-620 p. *Paris. Pedone-Lauriel*.

∴. — Comte (le) Thoinnet de la Turmelière. In-8, VIII-282 p. *Nancy, Berger-Levrault*.

Cosnac (G.-J. de) et Ed. **Pontal**. — Mémoires du marquis de Sourches sur le règne de Louis XIV, publiés d'après le manuscrit authentique app. à M. le duc des Cars. T. VIII (janvier 1703-juin 1704). In-8, 452 p. *Paris, Hachette*.

De Libertat : An historical and genealogical review; comprising an account of the submission of the city of Marseille, in 1596, to the authority of Henry of Navarre. In-fol., 85 p. *London, Pettitt and Co*.

Des Robert (F.). — Campagnes de Charles IV, duc de Lorraine et de Bar, en Franche-Comté, en Alsace, en Lorraine et en Flandre (1638-1643), d'après des documents inédits tirés des archives du ministère des affaires étrangères. In-8, XIV-413 p. *Paris, Champion*.

∴. — Deux voyages en Asie au XIIIe siècle, par G. de Rubruquis, envoyé de saint

Louis, et Marco Polo, marchand vénitien. In-16, 318 p. *Paris, Delagrave.*

Escanyé (F.). — Conférence sur l'arbitrage international, faite à l'association polytechnique des Pyrénées-Orientales, le 29 janvier 1888. In-18, 49 p. *Perpignan, imp. de l'Indépendant.*

Flamare (H. de). — La Charte de départ pour la Terre sainte de Gaucher de Chatillon, baron de Douzy. In-8, 10 p. *Nevers, Vallière.*

Funck-Brentano (F.). — Philippe le Bel et la noblesse franc-comtoise. In-8, 52 p. *Nogent-le-Rotrou, Daupeley-Gouverneur.*

Fustel de Coulanges. — Histoire des institutions politiques de l'ancienne France ; la monarchie franque. In-8, II-659 p. *Paris, Hachette.*

Glasson (E.). — Histoire du droit et des institutions de la France. T. III. Epoque franque. In-8, XX-704 p. *Paris, Pichon.*

Indiscret (Un). — Un roi qui s'amusait et la cour de Westphalie de 1807 à 1813. In-18, 286 p. *Paris, Dentu.*

Lainé (A.) Introduction au droit international privé, contenant une étude historique et critique de la théorie des statuts. T. I. In-8, XXII-433 p. *Paris, Pichon.*

Le Meignen (H.). — Les grandes croniques de Bretaigne, composées en l'an 1514 par maistre Alain Bouchart. *Nouv. éd.* 3 fasc. In-4, 160 p. *Rennes, Coillière.*

Lescure (de). — Mémoires de l'abbé de Choisy, pour servir à l'histoire de Louis XIV 2 vol. In-16, t. I. XXIV-248 p., t. II, 267 p. *Paris, librairie des bibliophiles.*

Masson (Gustave). — Mediaeval France, from the reign of the sixteenth century. (The story of the nations.) In-8, 354 p. *London, Fisher Unwin.*

Mavidal (J) et **E. Laurent.** — Archives parlementaires de 1787 à 1860. Recueil complet des débats législatifs et politiques des Chambres françaises, imprimé par ordre du Sénat et de la Chambre des députés. 1[re] *série* (1787 à 1799). T. 31 : du 17 au 30 septembre 1791. In-8 à 2 col. 778 p 2[e] *série* (1800-1880). T. 69 : du 26 juillet au 19 septembre 1831. 360 p. *Paris, Dupont.*

Michaud (E.). — La politique de compromis avec Rome en 1669. Le pape Alexandre VIII et le duc de Chaulnes, d'après les correspondances diplomatiques inédites du ministère des affaires étrangères de France. In-8, 147 p. *Berne, Schmid et Francke.*

Noël-Valois. — Le rôle de Charles V au début du grand schisme (8 avril-16 novembre 1378). In-8, 33 p. *Nogent-le-Rotrou, Daupeley Gouverneur.*

Paris-Jallobert (P.). — Descente des Anglais à Cancale en 1758 ; nouveaux documents contemporains et inédits. In-8, 70 p. *Rennes, Caïel.*

Pélissier (L.-G.). — Henri IV, Bongars et Strasbourg. In-8, 50 p. *Paris, Berger-Levrault.*

Petit (Ernest). — Itinéraires de Philippe le Hardi et de Jean Sans-Peur ducs de Bourgogne (1369-1419), d'après les comptes et dépenses de leur hôtel. In-4, XXXII-725 p. *Paris, Hachette.*

Pitman (C.-B.) — Count de Falloux memoirs. From the french. 2 vol. In-8. 996 p. *London, Chapman and Hall.*

Pradier-Fodéré (P.). — Traité de droit international public européen et américain. T. IV. (Bibliothèque internationale et diplomatique, XVII.) In-8, 1250 p. *Paris, Pedone-Lauriel.*

.·. Prince (le) Lucien Bonaparte et sa famille. In-8, XVI-228 p. *Paris, Plon.*

Prou (M.). — Étude sur les relations politiques du pape Urbain V avec les rois de France Jean II et Charles V (1362-1370). In-8. 200 p. *Paris, Bouillon et Vieweg.*

Simond (Ch.). — Louis XI et Charles le Téméraire, par Philippe de Comines. In-8, 32 p. *Paris, Gautier.*

Villèle (de). — Mémoires et correspondance du comte de Villèle. T. III, In 8, 549 p. *Paris, Perrin.*

Vincent (R.) et **Ed. Pénaud.** — Dictionnaire de droit international privé. Législation, doctrine, jurisprudence françaises. In-8, 951 p. *Paris, Larose et Forcel.*

Vogüé (marquis de). — Villars d'après sa correspondance et des documents inédits. 2 vol. In-8, t. I, XII-409 p. T. II, 486 p. *Paris, Plon.*

COLONIES FRANÇAISES

Roy (J.-J.-E.). — Histoire des colonies françaises et des établissements français en Amérique, en Afrique, en Asie et Océanie depuis leur fondation jusqu'à nos jours, d'après les documents publiés par le ministère de la marine et des colonies. *Nouv. éd.* in-8, 160 p. *Tours, Mame.*

Hamont (Tibulle). — Un essai d'empire français dans l'Inde au XVIIIe siècle. Dupleix d'après sa correspondance inédite. 2e *éd.* In-18, XII-327 p. *Paris, Plon.*

ALLEMAGNE

DEUTSCHE REVUE. — *Mai.* — **K. Blind.** Souvenirs relatifs au soulèvement de la Pologne en 1863-64. (Le mouvement était exclusivement national.) — **E. Paul.** Projet d'occupation de l'Inde par les troupes françaises et russes (discuté en 1800 entre Paul Ier et le premier consul). — *Juin et juillet.* — **F. von Martens.** La Russie et la Prusse pendant la restauration (d'après les archives russes, rapports d'Alexandre Ier avec Guillaume III, notes de l'empereur Nicolas). — *Juillet.* — **Un diplomate prussien.** Les événements de 1870-71. — **L. von Kobell.** Sur la biographie de la reine Elisabeth d'Angleterre.

DEUTSCHE RUNDSCHAU. — *Octobre.* — Le journal de l'empereur Frédéric, 1870-71. — **F.-H. Geffcken.** La réforme de la Chambre des lords en Angleterre.

DIE PREUSSISCHEN GESCHICHTSCHREIBER DES XVI. U. XVII. JAHR. — *5.* — **M. Toeppen.** Histoire de la première guerre des Suédois et des Polonais en Prusse, avec appendice, de Hoppe, comte à Elbing.

FORSCHUNGEN ZUR BRANDENBURGISCHEN UND PREUSSISCHEN GESCHICHTE. — *I*, 1888. — **Naudé.** Extraits des mémoires inédits des frères de Frédéric le Grand (les princes Henri et Guillaume, opposés à la guerre avec l'Autriche). — **O. Herrmann.** Journaux de la guerre de Sept ans. — **H. von Treitschke.** Le roi Ernest-Auguste de Hanovre et la constitution hanovrienne de 1833.

HISTORISCHES JAHRBUCH. — No 2. — **Ehses.** Les décrétales pontificales dans le procès de divorce de Henri VIII (suite.) — **Schnürer.** La situation politique de la papauté à l'époque de Théodoric le Grand.

HISTORISCHE ZEITSCHRIFT. — **Max Lehmann.** Livre-journal de Stein pendant le congrès de Vienne (28 septembre 1814-8 mai 1815; Castlereagh favorable aux intérêts de la Prusse). — **F. Hirsch.** Le diplomate autrichien Franz von Lisola et son activité pendant la guerre du Nord (1655-1660; d'après les rapports de l'ambassadeur). 1889. *I.* — Documents sur l'introduction du service obligatoire en Prusse, 1809. — Lettre de Clausewitz au baron de Stein sur la bataille de la Bérésina.

MAERKISCHE FORSCHUNGEN. — *XX.* — **Schmoller.** Histoire de la politique maritime de l'électeur Frédéric Guillaume Ier de Brandebourg. — **Naudé.** La prise de Berlin par les Autrichiens en octobre 1757 et la fuite de la famille royale à Spandau.

NORD UND SÜD. — *Août.* — **Hoernes.** Un faux tsar, Pierre III (en 1767, dans le Montenegro).

PUBLICATIONEN AUS DEN K. PREUSSISCHEN STAATSARCHIVEN. — *35.* — **G. Irmer.** Les négociations de la Suède et de ses alliés avec Wallenstein et l'empereur de 1631 à 1634. 1re p. 1631 et 1632.

ROEMISCHE QUARTALSCHRIFT F. CHRISTL. ALTERTHUMSKUNDE U. F. KIRCHENGESCHICHTE. — No 2. **G. Brom.** Quelques lettres de Raphaël Brandolin pour servir à l'histoire du pape Alexandre VI. — **Dr Nürnberger.** Documents sur le compromis entre le pape Paul V et la République de Venise.

SCHRIFTEN DES VEREINS FUR GESCHICHTE DES BODENSEES. — 1887, 16 *H.* — **E. Zeppelin.** Le traité de l'empereur Frédéric Barberousse avec le pape Eugène III en 1153 à Constance (opinions de Prutz, Giesebrecht et Ribbeck).

STIMMEN AUS MARIA-LAACH. — **A. Zimmermann.** L'Angleterre et l'Europe de 1660 à 1714, d'après Onno Klopp. — **B. Duhr.** Jeanne d'Arc et le jugement des écrivains contemporains.

UNTERSUCHUNGEN ZUR DEUTSCHEN STAATS- UND RECHTSGESCHICHTE. — 23 *heft.* — **C. Koehler.** Rapports de Frédéric II avec les papes de son temps (embarras suscités à Frédéric II par Grégoire IX, de 1236 à 1239).

VEREIN FUR HAMBURGISCHE GESCHICHTE. — *Zeitschrift. V. 2.* — **Erdmann.** Histoire de l'invasion de Hambourg par les Danois, le 19 août 1686. — *Mittheilungen, X.* — **Wohlwill.** La conduite du maréchal Davoust à Hambourg après la conquête de la ville par les troupes françaises en 1813.

WESTFAELISCHES URKUNDENBUCH. — *V. I.* — **Finke.** Les actes du Saint-Siège en Westphalie jusqu'à l'année 1378.

ZEITSCHRIFT DES VEREINS FUR GESCHICHTE UND ALTHERTHUM SCHLESIENS. — *XXII*, 1888. — **Karge.** La tentative autrichienne en Pologne et le combat de Pitschen en 1588 (d'après des documents inédits). — **Grünhagen.** Tentatives de l'Autriche pour s'emparer, en 1741, des forteresses de Breslau et Schweidnitz (d'après des lettres iné-

dites des archives de la guerre de Vienne. — **Beck.** Histoire de la première guerre silésienne (journal du temps).

Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins. — *III. 3.* — **Obser.** La mission du chevalier G. Ludwig d'Edelsheim en 1760 (sur les négociations du roi Frédéric II de Prusse avec la France et l'Angleterre.)

.·. Die Politische Correspondenz Friedrich's des Grossen. 16. Bd. *Berlin, A. Duncker.*

Erdmannsdœrffer (B.). — Politische Correspondenz Karl Friedrichs von Baden. 1783-1806. T. I. 1783-1792. *Heidelberg, C. Winter.*

Geffcken (F.-H.). — Politische Federzeichnungen. In-8, VIII, 375 p. *Berlin, Allg. Verein für deutsche Literatur.*

Halbe. — Friedrich II. u. der päpstliche Stuhl. Bis zur Kaiserkrönung. (Nov. 1220) *Berlin, Mayer et Muller.*

Lucy (Henry W.). — The Emperor Frederick's Diary of the Austro-German War, 1866, and the Franco-German War 1870-71 : To which is added Prince Bismarck's rejoinder. In-12, 142 p. *London, Routledge.*

Martens (Dr W.). — Heinrich IV und Gregor VII, nach der Schilderung von Ranke's Weltgeschichte. Kritische Betrachtungen. In-8, 91 p. *Danzig, Weber.*

.·. Monumenta Germaniæ historica inde ab a. Chr. D usque ad a, MD, edidit societas aperiendis fontibus rerum germanicarum medii ævi. Diplomatum regum et imperatorum Germaniæ tomi II, pars 1. Ottonis II. Diplomata.

Paris (E.). — L'Allemagne et la Réforme. T. II : L'Allemagne depuis le commencement de la guerre politique et religieuse jusqu'à la fin de la révolution sociale (1525), par Jean Janssen. In-8. XXIV-636 p. *Paris, Plon.*

Rettich (H.). — Zur Theorie und Geschichte des Rechts zum Kriege. Völkerrechtliche Untersuchungen. *Stuttgart, Kohlhammer.*

Simson (Bernh.). — Jahrbücher des fränkischen Reiches unter Karl dem Grossen, von Sigurd Abel. I. (768-788). *2e éd.* In-8, XVI-698 p. *Leipzig, Dunker et Humblot.*

Turner (S.-E.) — A sketch of the Germanic constitution from early times to the dissolution of the empire. In-12, 185 p. *New-York.*

Tuttle (H.). — History of Prussia under Frederic the Great. 2 vol. in-8, *New-York, Hougton Mifflin.*

Witter (J.). — Die Beziehungen und der Verkehr des Kurfürsten Moritz von Sachsen mit dem Römischen Könige Ferdinand seit dem Abschlusse der Wittenberger Kapitulation bis zum Passauer Vertrage. In-8, 88 p. *Huard, Gottschick-Witter.*

RÉPUBLIQUE ARGENTINE.

Martinez (B.-T.). — Nociones de historia argentina, extractados del Resumen general del curso de historia del colegio nacional del Uruguay. In-12, 128 p. *Paris, Garnier.*

Van Bruyssel (Ern.). — La république argentine. In 8, 272 p. *Bruxelles, Muquardt.*

AUTRICHE-HONGRIE

Archiv für oesterreichische Geschichte. — *LXXII*, 1888. — **Schlitter.** L'empereur François Ier d'Autriche et les Napoléonides, depuis la chute de Napoléon jusqu'à sa mort. (Pièces d'archives, lettres inédites.)

Mittheilungen des Institutes für oesterreichische Geschichtsforschung. — *IX*, 3. — **Sauerland** Discours des ambassadeurs envoyés par le duc Albert III d'Autriche au pape Urbain VI à l'occasion du retour des pays du duc Léopold III sous l'obéissance romaine, composé par Heinrich Hembuch, vers 1387.

Mittheilungen des historischen Vereins für Steiermark. — *36.* — **Fr. von Krones.** Les Français à Graz en 1809; journal contemporain par J. Kratochwill.

Ungarische Revue. — *Septembre-octobre.* — *XLVIII.* Assemblée de l'Académie des sciences de la Hongrie : **W. Fraknoï.** Eloges d'Arnold Ipolyi.

Wiener Akademie der Wissenschaften. — **Pribram.** Contribution à l'histoire de la Ligue du Rhin de 1658 (précise le rôle des Pays-Bas, de la France et des empereurs dans l'alliance).

Fournier (A.). — Eine amtliche Handlungsreise nach Italien im Jahre 1754. Neuer Beitr. z. Gesch. d. oesterr. Commercial politik. In-8. 52 p. *Vienne, F. Temsky.*

Mallesson (colonel G.-B.). — Life of prince Metternich. (Statesmen series.) In-8, 217 p. *London, W.-H. Allen.*

Scheichl (Dr F.). — Leopold I. und die oesterreichische Politik während des Revolutionskrieges 1667-68. In-8, VI-110 p. *Leipzig, Wigand.*

GALLICIE

.·. — Acta historica res gestas Poloniæ illustrantia. Editio collegii his-

torici academiæ litterarum Cracoviensis. T. IX, 2e *partie*. Cardinalis Hosii epistolarum tomus II. 1551-1558. II. *Cracovie, Friedlein.*

.˙. — Monumenta medii ævi historica res gestas Poloniæ illustrantia. Editio collegii historici academiæ literarum Cracoviensis. T. XI. Actorum sæculi XV ad respublicas Poloniæ spectantium index. *Cracovie, Friedlein.*

BELGIQUE

Dietsche Warande — *No 5.* — **R. Pick.** Voyage d'une ambassade allemande à Bruxelles en 1781.

Précis historiques. — *Septembre.* — Une mission belge dans l'Etat indépendant du Congo.

Revue générale. — *Septembre.* — **J. Grabinski.** M. Depretis.

Revue de droit international et de législation comparée. — *No 4.* — **E. Lehr.** Le nouveau droit pénal portugais, étude sur le Code pénal du 16 septembre 1886. — **Ad. Sacerdoti.** Unification des législations en matière d'abordages maritimes. — **Moynier.** Droit international des chemins de fer au temps de guerre. — **Kamarowsky.** Quelques observations sur la publication des traités. — **De Bulmerincq.** Réformes désirables dans les institutions judiciaires aujourd'hui en vigueur dans les pays d'Orient. — **Buzzati.** Les chemins de fer en temps de guerre. — *No 5.* — **Geffcken.** La guerre maritime de l'avenir. — **Engelhardt.** De l'inviolabilité des archives consulaires. — **Pradier-Fodéré.** Chronique des faits internationaux. Amérique espagnole.

Holtzendorff (F. de) et **A. Rivier.** — Introduction au droit des gens. Recherches philosophiques, historiques et bibliographiques. In-8, 526 p. *Bruxelles, Muquardt-Falk.*

Lehr (E.). — Principes de la politique : introduction à l'étude du droit public contemporain, par F. de Holtzendorff. Trad. en français. In-8, 202 p. *Bruxelles, Muquardt.*

Marneffe (E. de). — La principauté de Liège et les Pays-Bas au XVIe siècle. Correspondances et documents politiques. T. I. In-8, 390 p. *Liège, Grand mont-Donders.*

BRÉSIL

Liévin-Coppin. — L'empire du Brésil au point de vue de l'émigration. In-8, 65 p. *Charleroi.*

Pereira da Silva (J.-M.). — Historia do Brazil durante a menoridade de D. Pedro II (1831 à 1840). 2e *éd.* In-8, 358 p. *Le Havre, imp. du Commerce.*

ÉTATS-UNIS

North American Review. — *Octobre.* — **Thomas B. Reed.** The president's letter. — **Senator Morgan.** General Harrison's letter. — **General B.-F. Butler.** Defenseless Canada.

Bancroff (H.-H.). — History of the Pacific states of North America. Vol. 30. In 8, 823 p. *San Francisco.*

Barton (Samuel) — The battle of the Swash and the capture of Canada. In-12, 131 p. *New-York, Dillingham.*

Bolton (Sarah K.). — Famous American Statesmen. In-12, 399 p. *New-York, Crowell and Co.*

Coffin (Ch. C.). — Marching to victory. The second period of the war of the Rebellion, including the year 1863. In-8, 491 p. *New-York, Harper.*

Department of State of United States. — Report on extraterritorial crime and the Cutting case. In-8, 130 p. *Washington, Government printing office.*

Doniol (H.). — Histoire de la participation de la France à l'établissement des Etats Unis d'Amérique. Correspondance diplomatique et documents. T. III. In-4, x-872 p. *Paris, Picard.*

Emerton (E.). — An introduction to the study of the middle ages (375-814). In-8, 268 p. *Boston, Ginn and Co.*

Flagg (Edm.). — De Molai : The last of the military Grand Masters of the order of Templar Knigts. In-12. *Philadelphie, Peterson.*

Hale (E. E.). — Franklin in France. Part. II. The treaty of peace and Franklins life till his return. In-8, 470 p. *Boston, Roberts Bros..*

Jouault (A.). — George Washington d'après ses mémoires et sa correspondance. Histoire de la Nouvelle-France et des Etats-Unis d'Amérique au XVIIIe siècle. 3e *éd.* In-18, XIV-282 p. *Paris, Hachette.*

ESPAGNE

Revista de España. — *492.* — **E. Taviel de Andrade.** Mejico. — El general Porfirio Diaz.

GRANDE-BRETAGNE

Academy. — 28 *juillet.* — **Harrisson.** O. Cromwell. — 1er *septembre.* — **Col. Malleson.** Prince Eugène of Savoy. — **Forrest.** Selections from letters, despatches and other state papers

preserved in the Bombay secretariat. Home series, vol. I et II.

ASIATIC QUARTERLY REVIEW. — *Octobre*. — **Lepel Griffin**. A page of Afghan history. — **Harrison Smith**. Italy and Abyssinia.

CONTEMPORARY REVIEW. — *Novembre*. — **Arch. Forbes**. The emperor Frederick's diary.

ENGLISH HISTORICAL REVIEW. — *Octobre*. — **E.-C.K. Gonner**. The settlement of Australia. — **Col. Ross**. The battle of Naseby. — **R.-D.-D. Palgrave**. Cromwell and the insurrection of 1665. A reply to Mr. Firth. Part. II.

FORTNIGHTLY REVIEW. — *Novembre*. — ... Our task in Egypt. — *Décembre*. **J.-D. Bourchier**. The fate of Roumania.

GOVERNEMENT PUBLICATIONS. — *Calendars*. **James Gairdner**. — Letters and papers, foreign and domestic, of the reign of Henry VIII. Preserved in the public Record office, the British Museum, and elsewhere in England. Vol. II.

NINETEENTH CENTURY. — *Octobre*. — **F. Marschall**. The reign of the Nouvelles Couches in France. — *Novembre*. — **Sir Lyon Playfair**. The presidential election in the United States. — **F. Greenwood**. The recent change in european affaires.

PARLIAMENTARY. — Africa (south) Cape Colony. Correspondance. — Historical manuscripts commission. Calendar of the Cecil MSS. — **Id.** II Report, part 6. MSS. of Duke of Hamilton. — **Id.** 12. report, part 1. MSS. of Earl Cowper. — Maltese Nobility. Further Correspondence. — Russia. N° 1, Commercial relations with Siberia through the Kara sea. Correspondence. Map. Australasia, Chinese immigration into. Correspondence. — Central Asia. — Further correspondence. — Cyprus. Affaires and finances. Correspondence.

Adams (W.-H.-D.) — Great names of european history. *New. ed.* In-8, 402 p. *London, Gall and Inglis.*

Bonet (Marie-Anne de). — La cour de Georges IV et de Guillaume IV. Souvenirs d'un témoin oculaire, extraits du journal de Charles C. F. Greville. In-18, VIII-436 p. *Paris, Firmin-Didot.*

Cockburn (Rear-amiral sir G.). — Extract from a diary, with particular reference to gen. Napoleon Buonaparte on passage from England to Saint-Helena in 1815 on board H. M. S. In-8, 96 p. *London, Simpkin.*

Guizot (G.). — Alfred le Grand ou l'Angleterre sous les Anglo-Saxons. *3e éd.* In-18, 230 p. *Paris, Hachette.*

Kebbel (T.-E.). — Life of lord Beaconsfield. In-16, 220 p. *Philadelphie, Lippinco.*

Pauli (Reinhold). — Oliver Cromwell. Translated from the german. In-8, 171 p. *London, Bell and sons.*

Ritchie (J.-E.) and **J. Munro**. — Our Premiers : from Walpole to Salisbury. In-8, 188 p. *London, Charles.*

Smith (George-Barnett). — The life of W. E. Gladstone, 1809-1880. In-8, *New-York, Putnam's sons.*

Stanley Lane-Poole. — Life of the right Hon. Stratford Canning, Viscount Stratford De Redcliffe. From his memoirs and private and official papers. 2 vol. in 8, 1020 p. *London, Longmans.*

Strickland (Agnes). — Lives of Tudor and Stuart princesses. In-12, 495 p. *New-York, Scribner-Welford.*

COLONIES ANGLAISES

Malleson (Col.). — Kaye and Malleson's history of the indian mutiny of 1857-58. In-8, 454 p. *London, Allen.*

Younghusband (G.-J.). — Eighteen hundred miles in a Burmese Tat, through Burmah, Siam, and the eastern Shan states. In-8, 162 p. *London, Allen.*

CANADA

LE CANADA-FRANÇAIS. — **Gérin-Lajoie**. Dix ans au Canada, de 1840 à 1850. Histoire de l'établissement du gouvernement responsable. — **L'abbé J.-D Beaudouin**. Jean Cabot (biographie et histoire de la découverte de l'Amérique du nord). — Documents sur l'Acadie.

REVUE CANADIENNE. — *Septembre*. — **B. Fontaine**. Les Canadiens-Français.

Arville (W. d'). — L'armurier de Québec, ou les derniers partisans français-canadiens. In-12, 144 p. *Limoges, Ardant.*

Bonnechose (C. de). — Montcalm et le Canada français. Essai historique. *7e éd.*, In-8, 191 p. *Paris, Hachette.*

Hart (Gerald E.). — The fall of New-France, 1755-60. In-8, 180 p. *London, Putnam's sons.*

Kingsford (W.) — The history of Canada. Vol. 2 1679-1725. In-8, 559 p. *London, Trübner.*

Remy de Gourmont. — Les Français au Canada et en Acadie. In-8, 224 p. *Paris, Firmin-Didot.*

GRÈCE

Spir. Lambros. — Peri ton palimpsesten kodikon ton agioreitikon bibliothekon. In-8, 20 p. *Athènes, Paliggenesia.*

Id. — Ploutarxeia apanthismata en agioreitiko kodiki, the mones Dionusiou. In-8, 23 p. *Athènes, Paliggenesia.*

Id. — Katalogos ton en tais bibliothekais ton agion orous Ellenikon kodikon. In-8, 192 p. *Athènes, Alex. Papageorgios.*

Vlasto (Etienne-A.). — Les Giustiniani, dynastes de Chios, par Karl Hopf, trad. de l'allemand. In-18, 174 p. *Paris, Leroux.*

ITALIE

Par M. Carlo Cipolla.

Archivio Veneto. — 71. — **F. Cerone.** Il papa ed i Veneziani nella quarta Crociata.

Archivio storico lombardo. — *Septembre.* — **G. de Castro.** La restaurazione austriaca in Milano (1814-1817).

Revue internationale. — 10 *Septembre.* — **E de Laveleye.** La réforme du régime parlementaire. — 25. — **Y. Blaze de Bury.** De l'atavisme dans l'histoire, à propos de Richard Green. 10 *octobre.* — **E. Maurice.** Les souvenirs de Marco Minghetti. — 25. — **Prince de Cariati.** La question des missions catholiques en Chine. — 10 *novembre.* **D. Melegari.** La jeunesse d'un grand homme (Cavour). — **A. Fortier.** Le paysan canadien.

Agnoletti (C.). — Notizie storiche di Monigo. *Treviso, Mander.*

Allara (G.). — Il marchese Aleramo. *Casale, Castone.*

Bazetta (G.-G.) e **Brusoni** (E.) — Guida dell' Ossola e sue adiacenze. *Domodossola* (avec une carte géographique).

Bersezio (V.). — Roma capitale d'Italia. *Milano, Treves.*

Bertolini (F.). — Storia del risorgimento italiano, *Milano, Treves* (en cours de publication).

Bertetti. — Cenui storici su Castelnuovo Scrivia. (2e *édit.*) *Tortona, Rossi.*

Brambilla (C.). — Tremisse inedito al nome di Desiderio re dei Longobardi. *Pavia, Fusi.*

Busato (L.). — Notizie storiche cittadine e provinciali. *Padova, Randi.*

Carutti (D.). — Il conte Umberto I e il re Ardoino, ricerche e documenti. *Roma, acc. dei Lincei.*

Chiuso (F.). — La chiesa in Piemonte dal 1797 ai giorni nostri. T. II. *Torino, Speirani.*

Claretta (G.). — Studi storico-diplomatici sui principato di Monaco. *Pinerolo, tip. Sociale.*

Corrazzini (G.-O.). — I ciompi, cronache e documenti, con notizie intorno alla vita di Michele di Lando. *Firenze, Sansoni.*

Cocco (S.). — Geografia storica della Sardegna. *Sassari, Manca.*

Degani (E.). — Monografie friulane (2e *edit.*). *San-Vito, Polo.*

Flathe (F.). — Il periodo della restaurazione, e della rivoluzione (1815-1851); trad. di G. Cerquetti, riveduta da F. Bertolini. *Milano, Vallardi* (en cours de publication).

Gaddi (L.). — Le origini della Stato romano: Studio intorno al primitivo ordinamento politico di Roma. *Milano, Bellini.*

Giovanni (Di) G. — La vita e le opere di G.-A. De Cosmi, memorie e ricordi con notizie storiche sull' insegnamento e sulla cultura in Sicilia nei sec. XVIII-XIX. *Palermo, Clausen.*

Ghevardi. — Le consulte della repubblica fiorentina. *Firenze, Sansoni* (3-7 fasc.).

Giannetti (A.). — Il castello di Monguzzo, ricerche storiche. *Milano, Dumolard.*

Graf (F.). — La fondazione di Alessandrina, in relazione colla storia della lega lombarda; trad. da G.-A. Boltshauser, con aggiunte dell'Autore. *Alessandria, Chiavi.*

Iachino (G.). — Il « libro della Croce », studi ed analisi; con appendice intorno ad alcune leggende Alessandrine. *Alessandria, Jacquemond.*

Lionti (F.). — L'archivio di Stato di Palermo nel 1887. *Palermo, tip. dello Statuto* (extr. de l' « Archiv. stor. Sicil. »).

Livi (G.). — Napoleone all'isola d'Elba. *Milano, Treves.*

Locascio (F.). — La fallita italica rivoluzione del 1848 e la invasione piemontese in Sicilia nel 1860. Vol. I, fasc. 2-5. *Palermo.*

Lucarelli (O.). — Memorie e guida storica di Gubbio, *Città di Castello, Lapi.*

Maffei (R.). — Storia volterrana, publi-

cata sul codice autografo della bibliot. Guarnacci a cura di A. Cinci. *Volterra, Sborgi* (en cours de publication).

Malamani (V.). — Memorie di Leop. Cicognara. Parte II. *Venezia, Merlo.*

Marchesi (V.). — L'arsenale di Venezia nei due ultimi secoli della republica veneta. *Udine, Seitz.*

Mauro (M.) et **Magni** (B.). — Storia del parlamento italiano. Vol. V, parte 1. *Roma, tip. della Camera.*

Mazzatinti (G.). — Note per la storia di Alba (3ᵉ *fasc.*). *Alba, Sansoldi.*

Muratori (L.-A.). — Lettere a F. Camerini (ed. G. Palmieri). *Modena, Vincensi* (extr. de les « Atti della deput. di storia per le prov. Mod. e Parm.).

Muratti (E.). — Storia di un lembo di terra ossia Venezia e i Veneziani, 3-6 vol. (2ᵉ *édit.*). *Padova, tip. del Seminario.*

Panzavolta (G.). — Brani di storia faentina. *Faenza, tip. Sociale.*

Paruta (P.). — La legazione a Roma 1692-1593 (éd. avec notes, R. Fulin, avec introduction du prof. G. De Leva). *Venezia, Visentini*, 3 voll.

Pera (F.). — Curiosità livornesi. *Livorno, Giusti.*

Piccirilli (P.). — Monumenti architettonici Sulmonesi descritti e illustrati dal XIV al XVI secolo. *Lanciano, Carabba* (fasc. 1-2, avec 6 tabl.).

Pittavino (A.). — Storia di Pinerolo (fasc. 5-24). *Pinerolo, tip. Sociale.*

Querini (A.-N.). — Lettere a Giov. degli Agostini (éd. par A. Tessier). *Venezia, tip. dell' Ancora.*

Ricci (M.). — Ritratie profili politici e letterari (2ᵉ *edit.*) *Firenze, Cellini.*

Rivalta (V.). —Discorso sopra la scuola delle leggi romane in Ravenna. *Ravenna, tip. S. Apollinare.*

Rivoire (De), La Pâtie. — Note sur la véritable origine de la royale maison de Savoie. *Turin, Loefcher.*

Rizzetti (G.). — Monselice, cenni storici. *Monselice, Grassi.*

Rosetti (E.). — La via Emilia-Romagnola. *Milano, Gattinossi.*

Sanuti (M.).— I diari (éd. par F. Stefani, etc.) T. XXIII-XXIV. *Venezia, Visentini.*

Sansone (A.). — La rivoluzione del 1820 in Sicilia. *Palermo, Vena.*

Sforza Benvenuti (F.). — Dizionario biografico cremasco (5 disp.). *Crema, Cazzamalli.*

Staglieno (M.). — Tre nuovi docum. sopra Crist. Colombo e suo padre. *Genova, Sordomuti* (extr. de le « Giova. ligust.) ».

Tadini (O.). — Imarinai italiani fra arabi e Turchi. *Roma, Forzani* (extr. de la « Riv. marittima.) ».

Tamassia (G.). — Longobardi, Franchi e Chiesa Romana fino a tempi di re Liutprando. *Bologna, Zanichelli.*

Tassoni (A.), **Giov. da Bazzano** e **Morano** (B). — Chronache Modenesi. *Modena, Soliani.*

Turletti (C.). — Storia di Savigliano, corredata di documenti. Vol. III, fasc. 3-4. *Savigliano, tip. Bressa.*

Vecchiato (E.) — Un princip debole (L. Manin, dernier doge de Venise). *Padova, Randi.*

Zaha (G.). — Studi friulani, (trad. da G. Loschi). *Udine, Patronato.*

Zazzeti. — Storia di Cesena; disp. 13. *Cesena, Vignuzzi.*

PAYS-BAS

Rogers (I.-E. Therold). — Holland. (the story of the nations). In-8, 388 p. *London, Fisher Unwin.*

RUSSIE

Martens (F. de). — Recueil des traités et conventions conclus par la Russie avec les puissances étrangères. T. VIII. Traités avec l'Allemagne 1825-1888. In-8. XXII-748 p. *Saint-Pétersbourg, imp. du ministère des voies de communication.*

Kinglake (A.-W.). — The invasion of the Crimea : its origine and an account of its progress down to the death of lord Raglan. *New ed.*, vol. VIII et IX. In-8, 750 p. *London, Blackwood and son.*

SAINT-SIÈGE

Par M. Carlo Cipolla.

Aulnoy (C. d'). — Le pape Léon XIII, 3ᵉ *édit.* In-8, 165 p. *Paris, Lefort.*

Boralevi (G.). — I primi mesi del pontificato di Paolo IV, studio. *Livorno, Giusti.*

Platina (B.). — Lives of the popes from the accession of Gregory VII, to the death of Paul II. In-8, 316 p. *London, Griffith and Farran.*

Rohrbacher, Chantrel (I.), **Gauthier** (L.) et **Dufour** (A.-H.). — Histoire universelle de l'Eglise catholique, jusqu'en 1866, 8ᵉ *édit.* In-8 à 2 colonnes, T. X, 681 p., t. XI, 767 p., t. XII, 867 p. *Paris, Gaume.*

Sonnino. — Di uno scisma in Roma,

ai tempi di Valentiniano I. *Livorno, Giusti.*

Wahrmund (L.). — Das Ausschliessungs-Recht (jus exclusivæ) der katholischen Staaten Oesterreich, Frankreich u. Spanien bei den Papstwahlen. *Vienne, Hœlder.*

SERBIE

Jacobi (E.). — Die Balkanländer nach E. de Laveleye. 1er volume. *Leipzig, Reissner.*

Laveleye (E. de). — La péninsule des Balkans. Vienne. Croatie, Bosnie, Serbie, Bulgarie, Roumélie, Turquie, Roumanie. In-8, XXIX-360 et 435 p. *Bruxelles, Muquardt.*

Mas Latrie (de). — Les rois de Serbie. In-18, 19 p. *Paris, Klincksiek.*

SUÈDE

Kongl. Vitterhets historie och antiquitets akademien. — Rikskansleren Axel Oxenstiernas skrifter och brefvexling. — *Færra Afdelningen.* Historiska och politiska skrifter. — *Senare Afdelningen.* K. Gustaf II Adolfs bref och instruktioner. 2 vol. in-8, XXVIII-679 et 915 p. *Stockholm, Norstedt et sæners.*

Brochard-Dauteuille (E.). — Histoire de Charles XII, par Voltaire. In-12, X-239 p. *Paris, Hachette.*

SUISSE

Par M. A. Cartier.

Anzeiger für schweiz. Geschichte, 1888, n° 3. **Dr Th. von Siebenau.** Papst Clemens VII und Herzog Leopold von Oesterreich.

Bolletino storico svizzera italiana. Anno X, n° 1-6. — I documenti svizzeri del periodo Visconteo nell'Archivio di Stato di Milano. — N° 7. **Dr Th. di Siebenau.** I Sax, signori e conti di Mesocco.

Mittheilungen des Historischen Vereins des Kantons Schwyz. — Heft V. **C. Styger.** Bundes-Erneuerung zwischen den sieben katholischen Orten der Eidgenossenschaft einerseits, und dem Bischof Franz-Joseph Supersax, dem Domkapitel zu Sitten und der sieben zehnten der Republik Wallis anderseits, den 25-27 octobre 1728 in Schwyz.

Folletête (Casimir). — Les origines du Jura bernois. Recueil de pièces et documents relatifs à l'histoire de la réunion de l'ancien évêché de Bâle au canton de Berne. 1re partie. Décembre 1813-23 août 1815. Porrentruy, 1888. In-8 de XI et 413 pp. — Un négociateur suisse du comte d'Artois pendant la campagne de France (mars 1814). Épisode des origines de la Restauration. [Extr. de la *Revue de la Suisse catholique*]. Fribourg, 1888, in-8 de 60 p. — Berne et les Vaudois en 1686 [Dans le *Bulletin de la Société d'histoire vaudoise*, n° 3, décembre 1887].

Gay (Hilaire). — Histoire du Valais depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours. T. I. *Genève,* 1888, in-8 de 203 p.

Masius (A.). — Ueber die Stellung des Kamaldulensers Ambrogio Traversari zum Papst Eugen IV und zum Basler Concil. *Dobeln,* 1888, in-4 de 22 p.

Pupikofer (I.-A.). — Geschichte des Thurgaus. 2e Ausg. 11e Lief. *Frauenfeld,* 1888, in-8.

Strickler (J.). — Amtliche Sammlung der Acten aus der Zeit der helvetischen Republik (1798-1803) im Anschluss an die Sammlung der ältern eidg. Abschiede, Vol. II, juin-sept. 1798. In-4, 1237 p. *Bâle, Schneider.*

TURQUIE

Gasquet (A.). — Études byzantines. L'Empire byzantin et la Monarchie franque. In-8, XII-484 p. *Paris, Hachette.*

Tamamchef (Dr J. von). — Der Kampf um Constantinopel in seiner Vergangenheit, Gegenwart und Zukunft. In-8, VI-448 p. *Vienne, Huber et Lahme.*

Thuasne (L.). — Gentile Bellini et Sultan Mohammed II, notes sur le séjour du peintre vénitien à Constantinople (1479-1480). In-4, 71 p. *Paris, Leroux.*

Kohn-Abrest (F.). — La Tripolitaine et l'Égypte d'après l'ouvrage allemand de M. de Schweiger-Lerchenfeld. — L'expédition anglaise en Égypte et le soulèvement du Soudan. In-8, 192 p. *Paris, Delagrave.*

Pool (S. Lane), **Gibb and Gilman.** — Turkey (story of the nations). In-8, 386 p. *London, Unwin.*

VENÉZUÉLA

Bianconi (F.) et **Broc** (E.). — États-Unis de Venézuéla. In-4 à 2 colonnes, 40 p. *Paris, Chaix.*

Boyas (J.-M. de). — Bosquejo historico de Venezuela desde 1830 hasta 1888, 1 p. (1830-1863). In-8, 318 p. *Paris, Garnier.*

Cazeneuve (P. de) et **Haraine** (F.). — Les États-Unis de Vénézuéla. In-18, XV-300 p. *Paris, Sauvaitre.*

Didier (A.). — Les républiques de l'Amérique du Sud. Le Vénézuéla. In-8, 31 p. *Paris, Chamerot.*

Le gérant : Ernest Leroux.

ANGERS, IMPRIMERIE BURDIN ET Cie, RUE GARNIER, 4

EXAMEN

DES

DROITS DE PHILIPPE V ET DE SES DESCENDANTS

AU TRONE DE FRANCE

Les articles que M. le marquis de Courcy a consacrés, dans la *Revue des Deux-Mondes*, à l'histoire des Renonciations de Philippe V, n'auront échappé à aucun des lecteurs de la présente Revue[1]. Supposée cette histoire connue — et nous renvoyons une fois pour toutes au travail de M. de Courcy, — il nous a semblé qu'il convenait encore d'examiner la valeur intrinsèque et théorique, en un mot la validité desdites Renonciations.

A peine est-il besoin d'avertir que nous entreprenons cette étude en dehors de toute préoccupation politique contemporaine. Aujourd'hui plus que jamais, les circonstances, la volonté nationale, ou même l'emploi de la force, tranchent ces questions de droit monarchique beaucoup plus sûrement que les textes et les commentaires juridiques.

Dès 1715, un jésuite, le P. de Malboan, confesseur intérimaire de Philippe V, consulté par son pénitent sur cette grave matière, avait l'esprit de lui répondre qu'il trouverait des docteurs de l'un et l'autre droit, des jurisconsultes et même des théologiens pour justifier, à l'aide des textes, ses actes quels qu'ils fussent ; que, quant à lui, il tenait sa renonciation pour valable, mais que, par

1) *Revue des Deux-Mondes*, 15 juillet, 15 août, 15 septembre 1888. M. le marquis de Courcy a, depuis, réuni ces articles en volume.

malheur, même entre princes catholiques, ces choses se décidaient plutôt par la force que par la raison, par le canon que par la plume, par l'intérêt que par la justice ; *las decida mas la fuerza que la razon, y los tiros de artilleria mas que las plumas*[1].

Notre recherche n'a donc qu'un intérêt rétrospectif et historique ; nous ne jugerons point les droits et les prétentions de Philippe V avec nos idées modernes ; nous nous placerons autant qu'il dépendra de nous au point de vue des hommes du XVII[e] siècle ; aussi ne devra-t-on point se montrer surpris si nous employons des arguments qui laisseraient absolument froids nos contemporains ; ils paraissaient probants à des hommes qui considéraient Louis XIV comme le successeur *légitime* de Clovis et de Charlemagne : cela nous suffit.

Nous devons beaucoup pour le travail qui va suivre à un *Mémoire* fort curieux retrouvé par nous aux archives d'Alcala de Hénarès. La bonne foi exige que nous en avertissions le lecteur, bien que nous n'ayions pas cru devoir nous astreindre à reproduire l'ordre des preuves telles que l'auteur les présente, ni nous priver d'en avancer d'autres au fur et à mesure des besoins de la discussion. Ce mémoire, qui est un véritable plaidoyer en faveur des droits de la maison d'Orléans au trône de France, a été rédigé, à la fin de la Régence, par un savant cordelier, le père Poisson : nous avons pu en reconstituer l'histoire, qui ne laisse pas que d'être singulière.

L'abbé de Montgon écrit dans ses *Mémoires*, à l'année 1727 : « A peu près dans ce temps-là, je découvris, par le moyen d'une personne de la cour, que le feu duc d'Orléans avait chargé un certain Cordelier, nommé le P. Poisson, de composer un ouvrage sur l'ancienne forme du gouvernemen de la monarchie française, et sur l'usage où on avait été longtemps, *en partageant le royaume entre les enfants des rois*, de préférer quelquefois les cadets aux aînés, selon que le roi ou la nation le jugeaient à propos. La même personne qui me fit cette confidence m'assura que cet ouvrage était curieux et bien écrit ; *qu'il n'y en avait que deux*

1) *Le P. de Malboan à Philippe V*, 26 avril 1715. Arch. d'Alcala ; Estado. l. 2. 555.

copies manuscrites; l'une destinée pour le duc d'Orléans, qui était mort avant qu'elle fût finie; et l'autre *restée vraisemblablement entre les mains de l'auteur*. L'avis me paraissant utile, je formai le projet de travailler à retirer au moins un ou deux exemplaires. et à faire ensuite supprimer l'autre[1].

L'abbé de Montgon parla de cet écrit au cardinal de Fleury. Celui-ci répondit qu'il en connaissait l'existence et qu'en outre il savait de source certaine *qu'il n'y en avait jamais eu que deux exemplaires, l'un que le duc de Bourbon avait pris à la mort du duc d'Orléans, l'autre qui était resté entre les mains du P. Poisson*. Le cardinal, qui cherchait alors à se rendre agréable au roi d'Espagne, promit de retirer l'exemplaire des mains du Cordelier et laissa Montgon libre d'agir à l'égard de celui du duc de Bourbon. Montgon se hâta d'aller trouver ce prince, qui était son complice en intrigues espagnoles; le duc confirma toutes les assertions de Fleury, mais ajouta qu'après avoir pris connaissance de ce mémoire, *il l'avait brûlé, tant il le jugeait propre à faire impression*.

La capture de l'exemplaire du P. Poisson n'en était que plus importante; Fleury le fit prendre chez le Cordelier et le remit à l'abbé de Montgon avec ces paroles: « Je n'ai fait que le parcourir; et ce que j'ai lu m'a effectivement paru très capable d'établir certaines opinions favorables au but où tend cet ouvrage. Examinez-le plus à loisir, et si vous jugez ensuite à propos de l'envoyer en Espagne, je vous en laisse le maître, mais nullement, s'il vous plaît, d'en prendre une copie ou de le garder; et si vous ne l'envoyez pas à Leurs Majestés catholiques, je vous prie de me le rendre. » Dès *le 4 mars 1727*, Fleury écrivait à Élisabeth Farnèse une lettre que nous avons retrouvée à Simancas et où il s'attribuait tout l'honneur de la découverte et de la saisie. « Je fis hier, madame, une découverte très importante à laquelle je travaillois depuis trois mois. C'est un ouvrage fort gros composé par un moine qui a de l'esprit et que feu M. le duc d'Orléans lui avoit ordonné de faire moïennant une promesse de cent mille

1) *Mémoires de l'abbé de Montgon*; t. IV; p. 226.
2) *Mémoires de Montgon*; t. IV, p. 230.

écus et d'un évêché. Il regarde la succession de la couronne de France, et il n'étoit pas achevé quand il mourut. Il n'y a que l'exemplaire seul que j'ai depuis hier entre les mains et que je lirai à mon premier loisir. Il est trop gros pour l'envoyer à Vos Majestés, par la poste, et je le garderai jusqu'à ce qu'elles jugent à propos de rappeler M. l'abbé de Montgon, qui s'en chargera. Tout est dans dans un secret impénétrable *et personne au monde n'en a connaissance que le lieutenant de police et moi.* Je ne perdrai jamais aucune occasion de marquer à Vos Majestés mon respectueux et parfait dévouement[1]. »

L'abbé de Montgon nous raconte de son côté qu'il fut plus d'une fois tenté de prendre copie de l'ouvrage, tant il lui parut curieux, mais que, retenu par la promesse qu'il avait faite à Fleury, il se borna à en *apprendre* un passage relatif à la loi salique; et ce passage, il l'a reproduit à peu près intégralement dans ses *Mémoires*; il ne communiqua d'ailleurs à personne le travail du P. Poisson, « à cause de la délicatesse de la matière[2] ».

Il se chargea de demander par écrit à l'archevêque d'Amida, confesseur d'Élisabeth Farnèse, si LL. MM. CC. voulaient que le mémoire leur fût communiqué ou qu'il fût détruit sur-le-champ. L'archevêque répondit qu'elles seraient heureuses de l'avoir pour connaître ce qu'on pouvait avancer de plus fort contre leurs prétentions, sûres d'ailleurs qu'une fois en Espagne, « il ne pourrait plus produire l'effet qu'on désirait ». Fleury envoya le mémoire par le courrier du nonce, à la fin d'avril 1727. Peu de temps après, l'archevêque d'Amida en accusa réception : « Leurs Majestés ont reçu avec plaisir l'ouvrage du P. Poisson[3]. »

Or, nous avons trouvé à Alcala, soigneusement classé parmi les papiers secrets de Philippe V, avec la mention « muy reservado », un long mémoire comptant douze cahiers et cent soixante et onze pages grand in-4°, portant ce titre : « La loy fondamen-

1) *Le Cardinal de Fleury à la Reine d'Espagne*, 4 mars 1727. Simancas. Estado, l. 8.107.
2) *Mémoires de Montgon*; t. IV, p. 233.
3) *Mémoires de Montgon*; t. IV, pp. 289 et 423.

tale de la succession à la couronne de France, avec un préambule sur ce qui a donné lieu à cet ouvrage. »

Ce mémoire ne peut être que celui du P. Poisson. En effet :

1° A l'angle gauche supérieur de la première page de chaque cahier se trouvent la signature *Poisson* et un paraphe : signature et paraphe qui s'expliquent par la confiscation opérée par Fleury. Le paraphe est celui de Hérault, lieutenant de police. En tête et à la fin, on lit cette signature complète.

2° Au-dessous de la signature et du paraphe, il y a une date, « *ce 2 mars 1727* ». Cette date se rapporte exactement à celle des événements racontés par Montgon et par Fleury, dans sa lettre qui est du *4 mars*.

3° Les deux passages indiqués par Montgon, relatifs : 1° aux anciens partages ; 2° à la loi salique, se trouvent dans le mémoire et sont, en effet, deux passages essentiels.

C'est ainsi que Philippe V a pris la peine de nous conserver lui-même l'exemplaire unique de l'ouvrage le plus fort qui ait été écrit en faveur de ses rivaux.

En dehors de cet important travail, la question des Renonciations, à peine posée, a suscité, tant en Espagne qu'en France, une multitude d'écrits dont quelques-uns sont restés célèbres, dont la plupart sont aujourd'hui parfaitement oubliés. Nous les passerons sous silence, ne voulant ici étudier notre sujet qu'au point de vue juridique : peu nous importe l'ordre dans lequel les objections se présentèrent, le nom et le talent de ceux qui les soutinrent. Réduisons donc le problème à quelques questions essentielles que nous résoudrons successivement :

1° Philippe V et ses descendants pouvaient-ils être légitimement exclus, d'une façon quelconque, de la succession royale de France ?

2° A supposer qu'ils aient pu l'être, l'ont-il été seulement en vertu des Renonciations d'Utrecht ?

3° Ces Renonciations étaient-elles possibles ?

4° Philippe V pouvait-il renoncer au trône de France pour ses descendants ?

5° En admettant qu'il le pût, pour lui-même et pour eux, ses

Renonciations ont-elles été accompagnées des circonstances qui les rendent valides et définitives ?

6° Supposant enfin qu'elle ne fussent point valides en elles-mêmes, ont-elles pu néanmoins avoir des conséquences irrévocables?

I

Y avait-il dans l'ancienne France une loi fondamentale écrite sur la succession à la couronne? Non. Y avait-il dans la monarchie française un usage qui se fut perpétué, une coutume ancienne et constante qui réglât l'hérédité monarchique? Oui.

Le vulgaire s'était persuadé que la succession à la couronne était réglée par la loi salique. Mais, comme il ne fallait que des yeux pour constater qu'il n'y est fait aucune mention de ce qui concerne le trône, les jurisconsultes et les historiens ne se faisaient aucune illusion en cette matière[1]. Aussi, dans les temps où les théories du droit divin se répandirent, mais dans ces temps seulement, avaient-ils imaginé de faire descendre du ciel, ni plus, ni moins, notre loi de succession : « Nous avons sur cette succession, dit l'avocat général Jérôme Bignon, un arrêt du ciel au-dessus de toutes les puissances de la terre; loi d'autant plus excellente, ajoute-t-il, que nous n'en connaissons pas l'origine; que ce n'est pas une loy écrite, mais née avec nous; que nous n'avons pas inventée, mais l'avons puisée dans la nature même[2]. » « Si ce n'était qu'une loi écrite, dit encore le savant Portugais Macedo, elle serait comme hors de la nation; elle envelopperait seulement le corps politique de l'État; semblable à un vêtement, on pourrait l'arracher aux Français; mais c'est un usage primitif et constant qui s'est insinué dans leur sang; il

1) Quantumvis enim ibi Regiæ successionis mentio non fiat, Legesque salicæ omnes ad privatorum duntaxat jus pertineant, utpote quæ de præstituta inter Francos vivendi forma solummodo agant. Le Tenneur. Veritas vindicata adversus Chiffletii vindicias hispanicas. Parte I, cap. III; p. 15, vol. in-f°. Parisiis. Billaine. 1651. Cum privilegio Regis.

2) *Traité de l'Excellence des Roys et du Royaume de France*. Ed. 1610, 3e partie, p. 287.

s'est attaché à leurs entrailles ; il fait comme une portion de chaque membre de cette monarchie ; et le jour où, ce qu'à Dieu ne plaise, cette loi royale serait détruite, le royaume de France serait détruit, quandocumque, quod Deus avertat, abrogabitur hæc Lex Regia, abrogabitur Regnum francicum [1]. »

Loi divine, ou simple coutume, elle est aussi forte qu'on peut l'imaginer. Jurisconsultes, historiens, critiques sont unanimes sur ce point : « Dans ce royaume, dit Dumoulin, par le droit du sang et de la coutume perpétuelle des Français, celui qui a agnation avec le Roi lui succède à la Royauté, fut-il éloigné au millième degré, s'il n'y a point de prince qui ait une consanguinité plus immédiate ;.. .. les femmes et leurs descendants sont incapables de monter sur le trône[2]. » De Thou écrit la même chose : « La nation donna des lois à celui qu'elle prit pour maître, et dans la famille duquel elle trouverait les successeurs à la couronne ; ces lois portaient tout ensemble et que la succession regardait les mâles les plus proches, et qu'un peuple libre et belliqueux en excluait les femmes et leur postérité,..... afin de n'être *pas assujetti par leurs mariages à la domination de princes étrangers*[3]. »

Enfin, Le Tenneur s'exprime avec encore plus de netteté et de concision : « Il y a deux points essentiels du Droit salique, ou de la coutume des Français pour la succession royale ; l'un exclut les femmes ; l'autre la défère aux seuls agnats, savoir aux fils et aux autres mâles les plus proches[4]. »

1) Macedo (François, dit de Saint-Augustin, moine Cordelier) : Propugnaculum Lusitano-Gallicum. Paris, sans date, in-f°. Parte II. Gallica, cap. x.

2) In hoc regno succedit agnatus de sanguine Regis, etiam si distet gradu millesimo, si non sit alius agnatus proximior ; et hoc jure sanguinis et perpetuæ consuetudinis Regni. Dumoulin: Comm. in cons. Paris. Ed. 1576. Tit. I ; par. 8. Gloss. 3. p. 197. n° 8. Regnum Franciæ non jure hæreditario, sed jure sanguinis defertur. Feminæ et descendentes ex eis... exhæredes et incapaces perpetuo esse jubentur. *Id.* Tit. I, par. 26 ; p. 369, n° 2.

3) Regem elegisse in cujus familia successores haberent. Nec vero illi, ut libitum erat, imperitabant, legum freno coërciti, quibus ipsi obtemperabant : iis vero imprimis cautum fuisse, ut successio semper ad proximos masculos deferretur, exclusis feminis earumque posteris, quas homines militares et libertati assueti... a Regni successione removerunt... ne scilicet per earum connubia exterorum Principum dominationi subderentur. De Thou. Hist. T. I, lib. III ; p. 634.

4) Duo esse juris Salici, sive consuetudinis Francorum de Regni successione

Aussi tous les jurisconsultes, français ou étrangers, regardent-ils la succession à la couronne de France comme une succession linéale agnatique, et comme le modèle de toutes les successions semblables. Elle est linéale, parce que l'on ne cherche de successeurs dans la branche voisine que lorsque tous les princes de la branche qui règne sont éteints. Elle est agnatique, parce que dans les lignes qui aboutissent au trône, on ne compte ni les femmes, ni leurs descendants[1].

La loi salique, ou, pour mieux dire, ce que le vulgaire désigne de ce nom, est donc un usage fondamental en France. Mais il faut noter dès à présent que cet usage, comme tous les autres, s'est établi dans certaines conditions et par suite de circonstances historiques données. Ainsi, antérieurement à la loi salique, régnait la loi du partage entre tous les fils; et sous les Capétiens mêmes, le droit de succession linéale agnatique ne s'est introduit que par l'association des aînés au trône paternel jusqu'à Louis VIII exclusivement; que par la volonté des pairs et des notables du royaume formellement exprimée en 1328 à l'extinction des Capétiens directs. Enfin cette loi fut remise en question vers la fin du XVI[e] siècle par les Ligueurs; pour eux, comme pour la plupart des catholiques ultramontains, l'excommunication des papes pouvait suffire à anéantir le droit du sang[2].

Si on a eu le droit d'introduire un usage tel que la loi salique, comment la France et l'Europe réunies en congrès n'auraient-elles pas pu en suspendre l'effet dans un cas déterminé et donner force de loi irrévocable à une décision mûrement réfléchie, solen-

receptæ capita... Primum, ab adipiscendo jure hereditario Regno, mulieres excludit. Secundum solis virilis sexûs agnatis illud defert, nempe filiis, vel propinquioribus agnatis. Le Tenneur. Veritas vindic., parte I, cap. IV, p. 25. Ed. 1651.

1) Henniges, observat. politic. et moral. in libros Grotii de Jure B. et P. lib. II, cap. 7, par. 23 : « Linealis successio agnatica : hæc qualenus in Regno francisco observatur, a cognatica in eo differt, quod non solum fœminas ad successionem non admitat, sed nec natos ex feminis masculos... quod cætera successio fit de Linea ad Lineam, ita ut ad aliam non perveniatur, nisi illa qua successio est, sterilis interierit. » Grotius. Ed. 1680, p. 208.

2) *Lettre à Mylord* (Pamphlet de 1710), *sur la nécessité et la justice de l'entière restitution de la monarchie d'Espagne*. Traduit de l'Anglais. *Affaires étrangères*. Espagne, T. 203, f° 89.

nellement jurée, librement acceptée de la puissance intéressée et des autres? Un droit de succession fondé sur de telles bases est au moins aussi respectable qu'une coutume subrepticement établie et dont la formule légale ne se trouve nulle part[1]. Car de soutenir, comme Torcy avait tenté de le faire en 1712, que c'est Dieu même qui a donné à la France sa loi de succession, c'est une mauvaise plaisanterie, dont les plénipotentiaires anglais avaient raison de se moquer. Proclamons-le bien haut avec Saint-Simon; qu'une dérogation à un usage, même fondamental, fût possible et légitime « ne doit pas tomber en question, si on n'en veut faire une de savoir si les États sont faits pour les lois ou les lois pour les États, comme Jésus-Christ disait aux Juifs du sabbat et de l'homme. Les lois ne sont faites que pour la conservation des États auxquelles elles sont propres, et s'il est constant qu'elles ne doivent pas changer, il l'est encore davantage que n'étant faites que pour la conservation, elles doivent par ce même esprit cesser et changer lorsque, par la mutation des choses, elles viennent à opérer la destruction de l'État[2]. »

Cela est l'évidence même ; c'est ce que Louis XIV a dit maintes fois en substance au roi son petit-fils. Et de fait, si la loi de succession eût été invariablement observée en France, les Bourbons n'eussent régné, ni à Paris, ni à Madrid.

Est-ce que les Mérovingiens n'avaient point été déposés dans l'intérêt de l'État? Et les Carolingiens à leur tour? L'abdication de Carloman n'avait-elle pas porté préjudice à tous ses descendants? Et l'exclusion de Charles de Lorraine, bien qu'il eût plusieurs fils trop jeunes pour avoir pris part aux liaisons avec les ennemis de l'État qu'on reprochait à leur père? Philippe V lui-même ne tenait-il pas le trône d'Espagne en vertu d'une dérogation évidente au droit de succession de sa maison? Si la proximité était une règle inviolable, le roi Charles II ne pouvait avoir d'autres héritiers que le Dauphin, le duc de Bourgogne et tous les descendants de ce prince; il était impossible d'appeler la ligne d'Anjou avant que la ligne de Bourgogne fut épuisée.

1) *Id.*, *id.*
2) Saint-Simon ; *Mémoire sur la Renonciation* ; Faugère, T. II, p. 184.

Et comme il était contraire à l'intérêt de l'Espagne et à celui de l'Europe que les deux monarchies fussent unies, fallait-il que les Français versassent tous jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour assurer le triomphe de ce principe : la succession linéale-agnatique ?

Concluons donc que si le salut de l'État l'exigeait, et ceci a été amplement prouvé, Philippe V et ses descendants pouvaient être légitimement exclus du trône de France.

Pouvaient-ils l'être, et de fait l'ont-ils été, même en dehors des Renonciations d'Utracht ? C'est le second point qu'il nous convient d'étudier.

II

Le P. Poisson, dans le remarquable travail que nous signalions tout à l'heure, a eu une idée ingénieuse qui ne serait certes pas venue à l'esprit d'un de nos contemporains, mais qui pouvait convaincre des hommes profondément imbus des doctrines de la légitimité royale. Frappé de ce principe juridique : « *Quotie; agitur de novo jure quod veteris juris emendationem inducit, quidquid expressum non est, sub veteris juris regulis remansisse intelligitur*[1], toutes les fois qu'il s'agit d'un droit nouveau qui a corrigé sur quelques points un droit ancien, tout ce qui n'est point exprimé est censé demeurer conforme aux règles du droit ancien », il s'est dit qu'après tout il y avait eu entre le duc de Bourgogne et Philippe V un véritable partage tels qu'ils avaient pu se pratiquer sous les deux premières dynasties, et que par conséquent on devait juger des droits respectifs des deux branches de France et d'Espagne comme on en aurait jugé au temps des partages. Or, en ce temps, chaque branche partagée régnait jusqu'à extinction complète dans l'objet de son partage.

Tant que le royaume s'est divisé, l'aînesse ne donnait aucun avantage sur les cadets : les quatre fils de Clovis, les quatre fils de Clotaire, les deux fils de Childebert II, les deux fils de Clo-

1) Cod. de Appellationibus, Lege I.

taire II, les deux fils de Dagobert, les trois fils de Clovis II, sous la première race, se sont partagés également le royaume; sous la seconde, les enfants de Pépin le Bref, ceux de Charlemagne, ceux de Louis le Pieux, de Lothaire, de Louis le Germanique, de Louis le Bègue ont fait de même. Ici les partages furent interrompus. Louis et Carloman ne laissèrent pas d'enfants. Charles le Simple, fils posthume de Louis le Bègue, n'eut que Louis IV, dit d'Outre-Mer. Celui-ci laissa deux fils, Lothaire et Charles; mais Lothaire s'empara de toute la monarchie et usurpa la part de son frère Charles qui, n'ayant alors qu'un peu plus d'un an, était hors d'état de la défendre[1]. Après la mort de Louis V, Charles, frère de Lothaire, fut exclu ainsi que sa postérité parce que ce prince, qui avait accepté de l'empereur Otton la possession et l'investiture de la Lorraine, fut regardé comme étranger. Tout compte fait, il y a eu dans l'histoire de la monarchie seize cas de partage qui font évidemment jurisprudence en la matière.

Au temps des partages, ni les ainés, ni les cadets n'avaient aucun droit sur les royaumes qui n'avaient point été compris dans leur portion lors du partage, et ne succédaient point à la couronne dans ces royaumes, tant qu'il y restait du sang royal, soit que ceux-ci fussent descendants des aînés, soit qu'ils ne fussent que descendants des cadets. Clotaire Ier ne fut souverain de toute la monarchie que lorsqu'il n'y eut plus de princes successeurs dans les royaumes que ses frères Thierry, Clodomir et Childebert avaient possédés. Clotaire II ne régna sur tout le royaume des Francs que parce que ses deux cousins Théodebert et Thierry, fils de Childebert II, roi d'Austrasie, moururent sans laisser de princes dans ce royaume, ni dans celui d'Orléans, auquel leur père avait succédé par la mort de Gontran, son oncle. On peut dire la même chose de Dagobert Ier, de Charlemagne, de Louis le Pieux, et de tous ceux qui ont régné au temps où les partages étaient la coutume fondamentale[2].

1) Carolus nullam, fratrum regiorum more, paterni Regni portionem obtinuit... sive. . propterea quod in cunis esset, sive prohibente Hugone magno. Le Tenneur, op. cit. Ed. 1651. I, 18; p. 103.

2) Chacun de ces partages et sous-partages est étudié en détail dans le Mémoire du P. Poisson.

Autre point important : ce qui est devenu le royaume de France ne constituait pas nécessairement la part de l'aîné ; au contraire, nous voyons Childebert, cadet de Thierry, Chilpéric, cadet de Gontran, être rois de Paris ; Clovis II, cadet de Sigebert, roi de Neustrie et de Bourgogne ; enfin Charles le Chauve, le plus jeune de tous les fils de Louis le Pieux, eut la France. Donc la France peut être le partage d'une branche cadette.

Au temps des partages, un prince soit aîné, soit cadet, partagé d'un royaume tombé dans les droits de son frère, n'avait plus aucun droit sur l'ancien royaume qui avait été originellement la portion de son père dans le partage que celui-ci en avait fait avec ses frères, ou avec les descendants de ses frères, tant qu'il y existait des princes à partager. Telle fut la règle des partages sous les deux premières races.

Sous la troisième, il est certain qu'aucune *Loi* n'a exclu les cadets du partage. L'usage s'en est affaibli peu à peu ; le domaine de la couronne devint indivisible et inaliénable, et l'on se borna à en détacher des apanages, réversibles à la couronne en cas d'extinction de la ligne masculine directe : « L'abolition des partages, dit justement le P. Poisson, n'est donc venu que par degrés dans la troisième race ; il a fallu pour l'accréditer l'association constante des aînés de la royauté, depuis le roi Robert jusqu'à Louis VIII exclusivement. Elle n'est renfermée ni dans l'esprit, ni dans la substance de la coutume fondamentale sur la succession au trône ; elle ne s'est introduite que par le peu d'étendue où la France s'est trouvée réduite, et par la nécessité de conserver la monarchie, dont les forces auraient enfin été épuisées si on avait continué à la partager entre tous les princes. C'est à ce seul motif, disent nos savants critiques, que les ainés doivent l'avantage qu'ils ont aujourd'hui sur les cadets[1]. » Donc si ce motif venait à disparaître, l'usage ancien pourrait de nouveau s'appliquer sans inconvénient.

Du principe précédent découle naturellement ce corollaire : sous la troisième race, depuis l'unité et l'indivisibilité de la cou-

1) Poisson, *La loy fondamentale*, etc., p. 19.

ronne, tout ce que nos princes acquièrent, de quelque manière que l'acquisition se fasse, soit par succession, soit par donation, ou par conquête, s'unit étroitement à la couronne, et en devient inséparable lorsque l'acquéreur monte sur le trône. C'est le langage de tous les jurisconsultes qui ont traité du Domaine des Rois; c'est l'usage sacré et invariable de la monarchie. « La couronne de France, dit Cassan, est de la nature du feu, qui transforme en sa nature tout ce qui en approche; c'est un élixir qui change en or les autres métaux; et partant, tous les biens qui lui échéent sont censés de sa nature, et ne peuvent être aliénés[1]. » Et Choppin s'exprime ainsi : « Le domaine de nos Rois s'unit étroitement tout ce qui leur appartient, par quelque droit que ce soit, et a une force incroyable pour le retenir[2]. » En conséquence, un royaume tombé dans les droits du successeur présomptif à la couronne de France, doit, à l'avènement de ce prince, s'unir étroitement à cette couronne, en devenir une portion inséparable, hors le cas d'un partage conforme à l'ancienne division des royaumes qui se faisait entre les princes des deux premières races.

L'Espagne, tombée dans les droits du Dauphin et successivement du duc de Bourgogne et de Louis XV, aurait dû être inséparablement unie à la couronne de France, selon la coutume fondamentale de la troisième dynastie. Philippe V n'a pu être légitimement roi d'Espagne que par un partage réel, véritable, analogue à ceux des deux premières dynasties, entre la branche aînée et la branche cadette.

Le partage, nous l'avons vu, est la désunion d'un ou de plusieurs royaumes, à l'occasion de laquelle les cadets ont droit de succéder immédiatement à la royauté comme les aînés. Si le droit d'aînesse avait eu lieu pour les deux monarchies ensemble, Philippe V n'avait aucun droit de succéder immédiatement à Louis XIV.

1) Cassan, *Recherche des droits du Roy et de la couronne de France sur les royaumes, duchés, comtés, villes et pays occupés par les Princes étrangers.* Ed. 1632, vol. in-4°, liv. I, p. 36.

2) Regale Francorum Dominium trahere adamantinâ quadam vi, arctissimèque sibi conjungere viciniora prædia, quo jure, quo titulo Principi sunt quæsita. Choppin, de Domin. franc. Lib. I, tit. 7.

Malgré l'abolition de fait des partages et l'établissement du droit d'aînesse, Charles II et la nation espagnole ont-ils pu légitimement demander la désunion des deux couronnes ou le partage des deux monarchies? Louis XIV a-t-il pu légitimement l'accepter et l'établir?

Oui, parce que les motifs qui avaient fait supprimer la coutume des partages n'existaient pas dans la circonstance et qu'il en existait au contraire de très graves pour la rétablir momentanément :

1° Par ce partage, la France, plus étendue en 1713 qu'elle ne l'avait jamais été sous la troisième race, ne demeurait pas moins indivisible en elle-même; ainsi rien n'était changé à l'usage sacré et inviolable de l'unité de la monarchie;

2° Jamais le partage n'avait été moins préjudiciable; non seulement la France restait aussi puissante, mais il ne s'agissait que de maintenir la désunion de deux monarchies qui, depuis l'origine, avaient toujours été séparées;

3° La crainte de l'Europe et d'une guerre universelle était une raison plus que légitime de rétablir l'usage des partages que la nécessité de la conservation des forces de la monarchie avait seule fait abolir;

4° L'Espagne elle-même se refusait à l'union, et, sans le partage, on la perdait entièrement;

5° Ce partage a été plus approuvé et revêtu de plus de formes que ne l'avaient jamais été les associations d'aînés à la royauté, par lesquelles les partages se sont trouvés de fait abolis.

En effet, ce partage est aussi authentique qu'aucun de ceux qui aient jamais été faits : deux trônes bien distingués, deux rois dont l'un n'est que cadet et ne serait point roi hors le cas de partage; dont l'autre est le fils aîné et commanderait aux deux nations sans le cas de partage.

Le partage étant réel et véritable à l'égard des deux monarchies, il faut juger, suivant le principe que nous avons rappelé, du droit que les princes des deux royaumes ont de succéder à la couronne, comme on en aurait jugé au temps des partages.

Si l'on ne considérait que la France, Philippe V, hors le cas

de sa Renonciation, et ses fils, même après la Renonciation de leur père, auraient toujours eu le droit de succéder au trône de France avant tous les princes du sang qui ne seraient points descendants du duc de Bourgogne et de Louis XV. Philippe V avait, en effet, sur tous les princes du sang non descendants de Louis XV, le même droit d'aînesse que Louis XV avait sur Philippe V. De même toute la descendance de Philippe V a sur tous les princes du sang non descendants de Louis XV le même droit d'aînesse que Louis XV avait sur Philippe V. Il n'y aurait donc que la Renonciation du père qui pût faire ici quelque difficulté. Mais nous démontrerons plus loin que, hors le cas de partage, qui est un dédommagement conforme à la loi fondamentale, la Renonciation du père ne pouvait s'appliquer aux enfants, parce que les enfants ne sont pas, à proprement parler, les héritiers de leur père : un roi, qui n'est qu'usufruitier, ne peut même pas ôter la couronne à l'aîné pour la donner au cadet; à plus forte raison, ne peut-il enlever la couronne à ses descendants.

Mais si on considère les princes par rapport aux deux monarchies et au partage des deux couronnes fait entre l'aîné et le cadet, Philippe V et ses descendants n'ont aucun droit, par l'aînesse, au trône de France, avant tous les cadets, princes du sang, restés en France et privés de tout partage actuel.

Par quel droit Philippe V a-t-il porté légitimement la couronne d'Espagne? Ce n'est point, on l'a vu, par le droit du sang, purement et simplement parlant. Dans cette monarchie comme dans celle de France, la couronne était déférée au seul aîné par un usage sacré et inviolable. La renonciation de l'aîné n'entraînait pas celle de sa postérité. Était-ce, d'un autre côté, par le testament de Charles II, précisément parlant, que Philippe V possédait légitimement son trône? Mais on sait que, dans un royaume successif, le roi n'est qu'usufruitier du trône et ne peut en disposer comme d'une propriété. D'ailleurs, par l'art. 13 de son testament, Charles II a déclaré que l'esprit des Renonciations d'Anne d'Autriche et de Marie-Thérèse était d'empêcher l'union des deux monarchies, et que tel était le motif pour lequel il

appelait le second fils du Dauphin. Donc Philippe V a recueilli le sceptre d'Espagne par le droit du sang, mais dans un cas de désunion des deux couronnes, dans un cas de partage. Hors ce cas, il n'est pas légitime en Espagne.

La désunion des deux couronnes est donc constante. Or les princes cadets ont le même droit du sang sur la France, dans cette désunion à l'égard de Philippe V, que ce prince l'avait sur l'Espagne à l'égard du duc de Bourgogne, celui-ci s'attachant à la France en cas de désunion. La coutume fondamentale à laquelle il faut se rapporter est formelle sur ce point. Donc, même en admettant l'invalidité des renonciations d'Utrecht, depuis que Philippe V a recueilli le sceptre d'Espagne, ni lui, ni ses descendants n'ont droit au trône de France.

Nous n'ignorons pas que ce système est susceptible de soulever plusieurs objections ; nous allons essayer de les résoudre.

Philippe V, dira-t-on, a rempli le trône d'Espagne en qualité de petit-fils de Marie-Thérèse ; mais son droit de succéder en qualité de fils de France n'a été appliqué à rien, ni par conséquent épuisé par aucun partage.

Si la qualité de petit-fils de Marie-Thérèse, en plaçant un prince sur le trône d'Espagne, lui avait encore laissé le droit de succéder au trône de France avant les cadets, il est incontestable, répondrons-nous, que le duc de Bourgogne, aîné des petits-fils de Marie-Thérèse, aurait été roi d'Espagne.

Philippe V, nous l'avons montré, hors le cas de partage, n'aurait pas plus succédé à Charles II en qualité de petit-fils de Marie-Thérèse qu'il n'a succédé à Louis XIV en qualité de fils du Dauphin, supposant toujours le duc de Bourgogne et sa postérité. Comment donc pourrait-il ôter aux cadets pour la France, par sa qualité d'aîné, un droit que l'aînesse du duc de Bourgogne n'a point ôté pour l'Espagne à son cadet ? Est-ce que l'aînesse d'une branche a eu lieu pour les deux monarchies ? Non. Par quel étrange droit une branche cadette, devenant l'aînée, pourrait-elle donc embrasser les deux monarchies ? Si cela avait pu se faire dans le maintien de la désunion des deux couronnes, et que l'on n'eût point établi ce partage conformément

à ce qui se faisait autrefois entre les aînés et les cadets : il est évident que le duc de Bourgogne aurait régné en Espagne, puis qu'il aurait pu recueillir encore le sceptre de France, en laissant un de ses fils sur l'ancien trône, dans la supposition qu'il eût survécu à Louis XIV.

La branche n° 1 est restée en France; la branche n° 2 est allée en Espagne; par suite de l'extinction de la branche n° 1, la branche n° 2 devient la première; les choses vont se passer pour elle comme elles s'étaient passées pour la première; elle demeurera là où elle est, c'est-à-dire en Espagne; et la branche n° 3, devenue la seconde, formera la dynastie française, puisqu'il a été prouvé que la France n'était pas forcément le partage de l'aînée; autrement la branche n° 2 jouirait d'un droit qu'on a dénié à la branche n° 1, celui d'occuper à elle seule les deux trônes de France et d'Espagne.

Peut-on dire que le droit de Philippe V à la succession royale en qualité de fils de France n'a été appliqué à rien, ni épuisé par aucun partage, lorsqu'on le voit sur un trône que son aîné n'a point rempli, uniquement parce que dans le cas de la désunion des deux royaumes le droit de cet aîné aurait été appliqué à l'Espagne et épuisé par cette royauté?

Philippe V n'a pas été roi d'Espagne simplement en tant que petit-fils de Marie-Thérèse, mais seulement parce que cette qualité se trouvait dans un prince cadet qui ne pouvait succéder immédiatement ni à Louis XIV, ni au Dauphin. Cela est si constant que si Philippe V n'avait pas eu d'autre frère que le duc de Berry, celui-ci aurait succédé à Charles II, le droit de Philippe étant alors réservé pour la France; et si Philippe avait été fils unique, la descendance d'Anne d'Autriche, c'est-à-dire la branche d'Orléans aurait été appelée au trône d'Espagne. Philippe V dans ce partage évident n'a donc pas plus de droit sur la France à l'égard des cadets par sa qualité de fils aîné de France que le duc de Bourgogne n'en avait sur l'Espagne à l'égard de son cadet Philippe V par sa qualité de petit-fils aîné de Marie-Thérèse.

Dans le cas de la désunion des deux royaumes, la double aînesse du duc de Bourgogne n'a point eu lieu pour les deux

monarchies. Par conséquent, depuis que Philippe V a rempli le trône d'Espagne, son aînesse de fils de France ne lui donne aucun droit sur le trône de France, avant les cadets princes du sang. La règle des anciens partages appliquée au duc de Bourgogne et à sa postérité doit l'être de la même façon à Philippe V et à sa postérité. En tant que cadet prince du sang, il a succédé au trône d'Espagne; en tant que cadets princes du sang, le duc de Berry et le duc d'Orléans devaient succéder au trône de France.

Seconde objection. Le partage subsisterait toujours, si une partie de la postérité de Philippe V régnait en Espagne, tandis que l'autre partie régnerait en France. Dans cette hypothèse, Philippe V est illégitime en Espagne, car ce serait à la postérité de Louis XV et non à la sienne à remplir les deux trônes. Si le partage n'avait signifié que la désunion perpétuelle des deux monarchies, un cadet n'aurait pas été roi d'Espagne. Il y avait un aîné qui pouvait avoir plusieurs enfants et qui les a eus; cet aîné avait un père qui devait succéder au trône de France avant lui; ainsi cet aîné pouvait remplir un des trônes tandis que son père aurait porté l'autre couronne. Et ainsi de suite, mais c'était condamner l'Espagne à avoir perpétuellement un souverain étranger; le Dauphin de France eût toujours été roi d'Espagne; et de même en droit strict, si l'aînesse de Philippe V peut s'appliquer aux deux couronnes, la France n'aura jamais pour souverain que le prince des Asturies! C'est la séparation des deux couronnes, mais ce n'est plus le partage.

Philippe V, peut-on dire encore, a partagé avec son aîné, le duc de Bourgogne, et non pas avec les cadets princes du sang. Matériellement, le fait est faux, car les Renonciations réciproques de 1713 sont bel et bien un traité de partage solennellement consenti et juré de part et d'autre. Or, les Renonciations pourraient être invalides en tant que renonciations, sans l'être en tant que traités de partage; si l'on peut soutenir, en effet, à la rigueur, qu'un prince est dans l'impossibilité de renoncer au trône pour lui-même et pour ses descendants, personne ne lui conteste du moins le droit de signer un traité de partage; seize exemples de partage dans notre seule histoire en sont la preuve suffisante. Mais

ne prenons ici que le partage de 1700. Philippe V n'a partagé qu'avec le duc de Bourgogne parce qu'il n'y avait que deux monarchies indivisibles en elles-mêmes, et divisées entre elles, qui appartenaient aux deux princes les plus proches. S'il y avait eu quatre monarchies désunies, Philippe V aurait partagé, non seulement avec son aîné le duc de Bourgogne, mais encore avec son cadet le duc de Berry et même avec le duc d'Orléans. S'il était tombé dans les droits du Dauphin autant de royaumes désunis qu'il y avait en France de princes du sang, et que ces princes du sang eussent eu sur tous ces royaumes le même droit qu'ils ont sur la France, Philippe V aurait partagé avec tous les cadets princes du sang ; et il est incontestable encore que dans chacun des royaumes qui seraient échus aux cadets, la descendance de chaque roi aurait recueilli le sceptre de son royaume, avant que la postérité de Philippe V y eût droit : c'est-à-dire que le droit de Philippe V et de sa postérité aurait été appliqué à un des royaumes, à ce royaume exclusivement, et épuisé par le partage tant qu'il aurait subsisté des princes cadets dans les autres royaumes.

Si Philippe V n'avait pas eu de frères, le premier des princes cadets, c'est-à-dire le duc d'Orléans, aurait incontestablement partagé avec lui. Car, ou Philippe acceptait la couronne d'Espagne, et alors la branche collatérale la plus proche régnait en France, puisque le partage des deux monarchies s'est fait entre une branche aînée et une branche cadette ; ou bien Philippe réservait son droit pour la France, et alors la branche d'Orléans régnait en Espagne ; laquelle branche d'Orléans dans cette conjoncture n'aurait plus eu de droit sur la France avant les autres cadets, après l'extinction de la branche d'Anjou.

Sans doute Philippe V et sa postérité sont de branche directe, si on les considère par rapport à Louis XIV et au Dauphin, son fils ; mais ils ne sont que collatéraux aussi bien que les cadets, si on les considère par rapport à Louis XV et à sa postérité. Dès lors ils n'ont que la simple aînesse sur les cadets, princes du sang restés en France. Or, en cas de partage, l'aînesse ne donne droit avant les cadets qu'à une des portions : sinon Louis XV, qui a

l'aînesse sur Philippe V et le prince des Asturies, peut justement leur disputer le trône ; c'est lui qui a le droit de dire : « Mon père a partagé avec son frère ; mais moi je n'ai pas partagé avec mes cousins. » Tout argument avancé par Philippe V contre la branche de Berry ou la branche d'Orléans se retourne contre lui-même et détruit sa propre légitimité.

Une dernière et plus spécieuse objection est la suivante : depuis le partage de 1700, on a exigé de Philippe V une renonciation à la couronne de France ; donc, même après le partage, ce prince et sa descendance pouvaient y succéder avant les cadets. A cela on peut répondre plusieurs choses : 1° Que les partages étant depuis longtemps tombés en désuétude et le vieux droit n'étant plus présent aux esprits, il fallait un acte précis qui les frappât et les rassurât ; 2° Que par l'effet d'une ambition imprudente et excessive, cause en partie de la guerre générale, Louis XIV avait, dans les lettres patentes de 1700, tenté de créer un droit nouveau en faveur d'une branche issue de lui ; 3° Qu'une renonciation ne prouve point qu'on ait droit à la chose à laquelle on renonce, mais simplement que l'on s'engage solennellement à n'y pas prétendre. C'est ainsi qu'après un partage, Dagobert fit renoncer Caribert aux royaumes qui n'étaient pas compris dans sa portion. C'était pour se mettre à l'abri d'une guerre injuste. Par sa renonciation, Philippe V a pris l'engagement solennel de ne pas troubler ses neveux dans leur possession ; mais en les troublant, même sans sa renonciation, il aurait fait une guerre injuste ; 4° Enfin que le partage n'excluait pas Philippe V et sa descendance de la couronne de France purement et absolument, mais seulement tant qu'il y aurait en France des cadets à partager, tandis que l'Europe voulait et a obtenu une exclusion à perpétuité.

La renonciation de Philippe V accordée aux demandes de l'Europe n'était donc pas nécessaire pour l'exclusion de ce prince et de sa postérité à l'égard des cadets. Allons plus loin ; elle n'était même pas nécessaire pour une exclusion absolue, car Philippe V et ses descendants, devenus étrangers, étaient par là même incapables de monter jamais sur le trône de France : c'est ce que nous allons démontrer.

Avant d'entamer notre discussion, il est urgent de faire une distinction marquée entre ce qu'on peut appeler *un autre* royaume et un royaume *étranger*. Un autre royaume est un État uni à une couronne plus noble[1]; par exemple, la Navarre est un autre royaume que la France, l'Écosse est un autre royaume que l'Angleterre, l'Aragon est un autre royaume que la Castille. Ou bien un autre royaume est une partie d'une monarchie dont toutes les portions ont le nom de royaumes sous des princes du même sang; portions qui peuvent se réunir et qui ne faisaient qu'un tout avant le partage : ainsi, au temps des partages, le royaume de Soissons était seulement un autre royaume que celui de Neustrie ou de Bourgogne. Un royaume étranger à l'égard d'un autre est celui qui n'y a jamais été uni, et qui se maintient dans sa désunion; ou bien qui, y ayant été uni autrefois, s'en est tenu séparé lorsqu'il devait s'y réunir. Par la première définition, l'Angleterre est une couronne étrangère à la France; par la seconde, la Germanie est devenue étrangère à la France. L'Espagne n'a jamais été unie à la France et elle se maintient dans sa désunion. Toutes les fois qu'elle pouvait et devait s'unir à la France par le droit des princes, elle s'est refusée à cette union; l'histoire des peuples est remplie des renonciations réciproques de leurs souverains, depuis saint Louis jusqu'à Louis XIV. Donc l'Espagne est, dans toute la force du terme, un royaume étranger par rapport à la France.

Ceci dit, un prince de France, établi ou régnant dans une monarchie étrangère, devient-il étranger?

Pour les particuliers, la question est tranchée; la jurisprudence du royaume déclare étrangers les enfants nés hors du royaume et tous les Français établis dans des monarchies étrangères. Bacquet, avocat du roi en la Chambre du Trésor, qui a réuni, vers la fin du XVI[e] siècle, les sentences et les arrêts rendus sur cette matière, examine si un Français allant en pays étranger peut succéder en France ou s'il devient étranger; et, après avoir distingué un Français qui voyage seulement et qui a dessein de

1) Poisson, *La loy fondamentale*, etc., p. 66.

revenir dans sa patrie et un Français qui s'est établi dans un État étranger, qui y possède une charge, qui s'y est fait naturaliser, qui y a choisi sa demeure permanente, conclut que « ce dernier a cessé d'être Français, *desiit esse civis Gallus*, qu'il est devenu étranger, *ex cive factus est exterus et peregrinus*, qu'il a perdu tous les droits de sa patrie, *jura civitatis amisit*, qu'il n'est plus qu'un déserteur du royaume et un transfuge, *desertor regni et verus transfuga*, qu'il ne peut et ne doit succéder à ses parents demeurant en France, aux biens étant dans le royaume[1]. »

Le même auteur se demande encore en combien de temps ce Français devient étranger, et après avoir répondu que dix années suffisent[2], il examine si ce Français revenant en France pour recueillir une succession peut succéder; et voici sa décision : « *Est incapax legitimarum hæreditatum quæ ei in naturali solo et germana patria obveniunt...* », soit qu'il revienne en France demeurer au royaume avec sa femme et ses enfants. Car, retournant, on lui dira que, « *lucra venatur* » et que dolousement il vient résider en France pour appréhender les biens de la succession de son parent ; ... il suffit pour l'exclure de la succession par lui prétendue que « *tempore delatæ hæreditatis ob peregrinitatem incapax erat legitimæ hæreditatis percipiendæ in regno Galliæ*[3]. »

S'il n'y a point d'exception stipulée dans les lois et les coutumes, les princes peuvent perdre la qualité de Français de la même manière que tous les Français. Or il n'y en a aucune. En outre, tous les critiques qui ont discuté cette question déclarent étranger un fils de France établi dans une souveraineté étrangère. L'exemple le plus célèbre est celui de Charles de Lorraine. Frère de Lothaire, oncle paternel de Louis V, ce prince s'était établi en Lorraine et avait reçu de l'empereur Otton l'investiture de ce duché ; il prétendit à la couronne après la mort de son neveu; il était lui-même, avec son fils légitime Otton, tout ce qui

1) Bacquet, *Du Droit d'Aubaine*. Ed. 1744. T. II, partie 5, chap. XXXVIII et XLI ; pp. 117, 118 et 130. En sorte que le Français qui s'est retiré et habitué hors de France est *incapax legitimarum hæreditatum quæ ei in naturali solo obveniunt*.

2) En vertu de la règle : « Per decennii incolatum novum domicilum contrahitur. » Bacquet, *op. cit.* T. II, pp. 117, 118.

3) Bacquet ; *op. cit.* p. 118 et chap. XXXIII.

restait du sang de Charlemagne. Comment s'expriment sur son cas les maîtres du droit public[1]? Le Tenneur dit : « Depuis que Charles eût accepté la Lorraine de l'empereur Otton, il fut réputé Allemand ; on dut le compter parmi les princes de l'Empire plutôt que parmi les princes français qui ne peuvent obéir qu'à leurs rois. Il devint étranger à ses frères, étranger aux fils de la France, sa mère, *extraneus factus est fratribus suis et peregrinus filiis matris suæ, nempe Franciæ*. Aussi, Louis V étant mort, en vertu de la coutume fondamentale et de la volonté constante des Français de n'être jamais soumis au pouvoir d'un étranger, Charles était exclu du gouvernement de la France ; et celui que la loi prise à la lettre appelait au trône comme agnat, interprétée suivant l'esprit, elle le repoussait comme étranger; *et quem Lex stricte sumpta agnatum vocabat, eadem explicata extraneum repellebat*[2] ».

Dominicy, dans son *Défenseur français*, expliquant le texte d'une charte ancienne du monastère de Saint-Guillaume-du-Dézert qui porte : fait à Villare, le quinze octobre de l'année où Charles pour sa légèreté fut déshérité par le jugement des Français, et Hugues, appelé Capet, élevé sur le trône *conformément à la loi*[3]; le savant critique interprète ainsi le mot *ob levitatem*, pour sa légèreté. « Légèreté signifie ainsi désertion, et l'élévation *légitime* d'Hugues Capet montre clairement que Charles fut rejeté pour un crime public[4]. » C'est ainsi, ajoute le P. Poisson[5], que ce célèbre défenseur de la loi fondamentale appelle crime public et traite de désertion la légèreté d'un prince qui avait quitté le royaume pour la souveraineté de la Lorraine. Jugeons de

1) Nous savons fort bien que ce motif d'exclusion n'est qu'un prétexte ; mais nous répétons que, pour juger le cas de Philippe V, ce qui importe ce n'est pas l'opinion des hommes du xe siècle, c'est celle que s'étaient faite sur les événements de ce temps les juristes du xvie et du xviie siècle ; celle des Capétiens eux-mêmes, qui ne pouvaient laisser mettre en doute leur légitimité.

2) Le Tenneur : Veritas vindicata, etc. Ed. 1651. Parte I, cap. x, p. 70.

3) Dominicy. Vetus charta Monasterii Gellonensis ; cap. vi, ad exemplum x. Assertor gallicus, etc. Ed. 1646.

4) Dominicy, Assertor gallicus contra vindicias hispanicas J. J. Chiffletii, Parisiis ; e typographiâ regiâ, 1646. Chap. vi, p. 93. « Levitas hoc loco defectionem notat, tum *legitima* Hugonis sublimatio palam facit Carolum ob crimen publicum regno fuisse dejectum. »

5) Poisson, *La loy fondamentale*, etc., p. 78.

là si on doit regarder comme étranger un prince de France qui s'est non seulement assis sur un trône étranger, mais qui, pour s'y maintenir, a encore pris à témoin le ciel et la terre qu'il renonçait pour toujours à la France, un prince qui a dit : « J'ai résolu de renoncer pour moi et pour tous mes descendants au droit de succéder à la couronne de France, souhaitant vivre et mourir avec mes fidèles et chers Espagnols, et laissant à tous mes descendants le précieux héritage de leur fidélité et de leur amour. » Jugeons si un prince est étranger à la France lorsqu'après l'avoir quittée, il renonce encore précisément aux Lettres patentes de son aïeul qui lui conservaient la qualité de Français : « Je me dépouille et me désiste spécialement des Droits qui pourraient m'appartenir par les Lettres patentes ou Actes par lesquels le Roy, mon grand-père, me réserve et habilite le droit de succession à la couronne de France. » En sorte que ces lettres de naturalité ont été révoquées et annulées par la même puissance qui les avait accordées. Il s'en fallait bien que Charles de Lorraine se fût à ce point rendu étranger. Cependant Macedo, qui connaît si bien les anciens usages de la France, est conforme à Le Tenneur et à Dominicy; il nous dit comme eux « que Charles s'étant dévoué aux Allemands, la France, *qui n'a jamais pu souffrir le joug des étrangers*, l'écarta de la royauté, la coutume fondamentale étant en cela de connivence avec la nation et approuvant tacitement cette exclusion[1]. » Les historiens Jean de Serres, Fauchet, du Haillan, Dupleix, Le Gendre, du Tillet, sont unanimes sur cette cause d'exclusion de Charles de Lorraine, et Mézerai les résume tous en écrivant : « *On pouvait dire que ce pauvre prince s'était destitué de lui-même en se rendant étranger.* »

Aussi, depuis lors, tous les princes français ont pris des précautions pour conserver la qualité de Français et leur droit à la couronne avant d'aller prendre possession d'une couronne étrangère. Henri III, élu roi de Pologne, « prit des lettres de naturalité *afin que la qualité de prince étranger qu'il allait avoir* à

1) Macedo, Propugnaculum etc., parte II. Gallica. Quæst. 2, cap. vi, p. 310.

l'égard de la France, en montant sur le trône de Pologne, *ne lui fût d'aucun préjudice* pour les successions qui pourraient lui échoir dans sa patrie, *et surtout pour celle de la couronne*[1]. » Le duc d'Alençon, son frère, en fit autant lorsqu'il alla se mettre en possession du Duché de Brabant et du Comté de Flandre; le prince de Conti, prétendant à la couronne de Pologne, en usa de même avant de sortir de France; et enfin Philippe V et Louis XIV avaient reconnu la nécessité de cette précaution, comme l'attestent les Lettres-patentes de 1700, lettres qui ont été annulées par celles de 1713 dans lesquelles Louis XIV dit de son petit-fils « *qu'il regretterait peut-être un jour inutilement d'avoir abandonné des droits qu'il ne pourrait plus soutenir* ».

Il est donc évident, conclurons-nous avec le P. Poisson, 1° Que les lois et l'usage du royaume à l'égard de la qualité d'étrangers et du droit de succéder, n'ont jamais excepté le sang royal du reste des Français qui s'établissent dans les pays étrangers; 2° Que la nation a prononcé contre le sang royal, loin d'en avoir jamais fait exception : 3° Que depuis, le sang royal a toujours pris, pour conserver la qualité de Français en pays étranger, les mêmes précautions que prendraient les particuliers du royaume pour conserver cette qualité de Français, si le roi voulait leur en accorder le privilège, lorsqu'ils vont s'établir dans un État étranger[2].

Et cela est tout naturel : car enfin, si l'on peut s'exprimer ainsi, un souverain qui s'établit sur un trône étranger devient bien plus étranger à sa première patrie qu'un simple particulier. Un écrivain du xviie siècle n'a parlé que d'après la stricte raison quand il a dit « qu'un roi placé sur le trône par une nation devient le père de cette nation et de la patrie où il règne, quoiqu'il n'ait aucune cognation, aucune agnation avec la famille des rois qui l'ont précédé sur son trône. » On ne peut être le premier membre et le chef d'un royaume sans cesser d'être le membre d'un royaume étranger, quoique l'on soit né dans ce royaume étranger, de même que l'on cesse d'être étranger dans un

1) Daniel, *Histoire de France*. T. III, p. 1573.
2) Poisson, *La loy fondamentale*, etc., p. 86.

royaume où l'on n'est point né et que l'on y est même le père de la patrie lorsque par la royauté on en devient le premier membre et le chef. Ne devra-t-on pas embrasser les intérêts de cette nouvelle patrie jusqu'à faire, si besoin est, la guerre à l'ancienne? N'est-ce pas ce que Philippe V s'est trouvé un jour dans la nécessité de faire au temps de la Régence[1]?

On oppose quelquefois l'exemple d'Henri IV qui régnait en Navarre et que, cependant, la France ne rejeta jamais comme étranger. Mais: 1° la Navarre était ce que nous avons appelé un *autre* royaume et non pas un royaume étranger; elle avait été unie à la couronne de France et elle pouvait s'y réunir d'une union inséparable comme l'événement l'a prouvé; 2° jamais prince n'a pris autant de précaution que le Roi de Navarre pour conserver la qualité de Français et le droit de succéder à la couronne de France; précautions dont son père lui avait donné l'exemple. Aucun des traits auxquels les lois reconnaissaient les étrangers ne se trouvait dans ce prince. Il avait au contraire plus qu'il ne faut, selon les jurisconsultes, pour être un Français véritable. En premier lieu, il était souvent en France avant que la succession royale lui échût; il avait donc *animum redeundi ante delationem hæreditatis*. En second lieu, il avait, en qualité de gouverneur de Guienne, un titre qui l'attachait à la France par serment et par domicile : *ibi sedem fixerit et conditionem perpetuæ moræ*. En troisième lieu, il défendit la France sous le Roi légitime : *patriam non deseruit*. En quatrième lieu, il n'avait point contre lui la disposition du droit, selon laquelle on acquiert en dix ans un nouveau domicile et on perd l'ancien : *per decennii incolatum, sive habitationem, novum domicilium contrahitur, et prius amittitur*. Il était citoyen français : *jus civile solis civibus hæreditatem defert*. Enfin, au temps de la succession échue, il était en France; il avait son domicile à Meudon,

1) Cet argument avait déjà beaucoup de force au temps où les monarchies européennes étaient soumises à ce qu'on a appelé l'*Ancien Régime*, bien qu'il y eût alors une sorte de droit des Rois, supérieur au droit des peuples considérés comme la propriété des dynasties légtimes. Il a pris une valeur absolue depuis la Revolution française et le réveil des nationalités; on ne comprend plus aujourd'hui un souverain que comme la personnification même de la nationalité et du peuple à la tête duquel il se trouve.

aux portes mêmes de ce qui devait être sa capitale; *tempore delatæ hæreditatis* [1].

Philippe V a fait tout le contraire de ce qu'avait fait Henri IV, dans la situation de qui Louis XIV avait voulu le placer. En 1712, il lui a proposé, au nom des Anglais, les États du duc de Savoie, c'est-à-dire un *autre* Royaume, comme était la Navarre; moyennant cet échange, les lettres-patentes de 1700 demeuraient valables; Philippe gardait ses droits au trône de France; il devait, suivant la même lettre de son aïeul, y faire de temps en temps quelques séjours; au cas où il deviendrait roi de France, les États de Savoie devaient, conformément à la règle, être réunis au domaine royal [2]. « Nous employâmes, dit Louis XIV dans ses lettres-patentes de 1713, les raisons les plus fortes pour lui persuader d'accepter cette alternative. Nous lui fîmes bien connaître que le devoir de sa naissance était le premier qu'il dût consulter; qu'il se devait à sa Maison et à sa Patrie avant d'être redevable à l'Espagne; que s'il manquait à ses premiers engagements, il regretterait peut-être un jour inutilement d'avoir abandonné des droits qu'il ne pourrait plus soutenir. »

Philippe est demeuré sourd à cette voix; il a mieux aimé devenir étranger et il l'est personnellement devenu. Que dire de ses enfants, nés en pays étranger, d'un père devenu étranger et d'une mère étrangère [3]?

Nous savons bien qu'on peut nous faire une grosse objection et elle a été d'ailleurs maintes fois avancée par les partisans des Bourbons d'Espagne. C'est celle-ci : « La couronne n'est point déférée par les lois civiles; ainsi, quoique la jurisprudence du royaume prive des successions particulières les Français établis en pays étranger, on ne doit pas en conclure que Philippe V, ni ses descendants, soient exclus du trône de France comme étrangers. » Telle est notamment l'opinion de d'Aguesseau qui

1) Ces expressions sont tirées de Bacquet, op. cit.; chap. XXXVII.
2) Voir la lettre de Louis XIV à Philippe V, du 16 mai 1712, citée par M. de Courcy.
3) Bacquet. *Id.* T. II, partie V, chapitre XXXIX, p. 120 : « Les enfants du Français demeurant hors de France, marié à une femme étrangère, ne peuvent succéder en France. » Voir aussi p. 132.

ajoute que les autres nations pourraient nous opposer le même principe : « Ainsi, dit-il, toutes les anciennes prétentions de nos rois sur les couronnes étrangères (prétentions autrefois soutenues avec chaleur, suspendues à présent par le changement des affaires de l'Europe, mais non pas abandonnées, et qu'un roi ne doit même jamais abandonner) seraient sans fondement. » Philippe V lui-même serait exclu du trône d'Espagne[1].

Il y a dans cette objection une part de vérité et une part d'erreur qui nous étonne venant d'un d'Aguesseau. Il est incontestable que, suivant tous les jurisconsultes, il y a différence marquée entre le successeur à la couronne et le simple héritier d'une famille particulière[2]. Pour les particuliers, la parenté, avec le droit de succession, est épuisée à un certain degré; la succession est éternelle pour le sang royal aussi bien que l'agnation. Les substitutions particulières sont réduites en France au deuxième degré après l'institué ; à l'égard du trône la substitution est perpétuelle. Les lois civiles règlent les successions particulières, et la coutume fondamentale prononce sur la succession royale. Sans doute, mais la coutume fondamentale décide contre le sang royal qui devient étranger ; mais les lois civiles ne font point exception du sang royal lorsqu'elles prononcent contre les Français qui deviennent étrangers. Donc, quoique la couronne ne soit point déférée par les lois civiles, un prince du sang devenu étranger n'en est pas moins exclu du trône comme étranger. De quelque côté qu'on se tourne, le résultat est le même : si l'on cite les lois civiles, elles décident contre Philippe V comme étranger ; si l'on objecte la coutume fondamentale, elle le repousse encore et pour le même motif.

La preuve en est, qu'afin de soutenir son dire, d'Aguesseau est obligé d'avancer que les lettres-patentes d'Henri III et autres

1) Observations du procureur général d'Aguesseau sur le projet des lettres-patentes pour l'enregistrement des renonciations de Philippe V à la couronne de France. Février 1713. Affaires étrangères. Esp. T. 220 f° 62.

2) Puffendorf, de Jure naturæ et gentium. Ed. 1698, in-4°. Liv. VIII, chap. VII, par. 12, p. 751 : « Successionem simpliciter hæreditariam in regnis a privatarum hæreditatum successionibus in hisce fere salus civitatis discedere jubet, etc. »

étaient de pure précaution [1]. Mais cette interprétation n'a été admise ni par Louis XIV, ni par le Parlement. La lecture des lettres-patentes de 1713 suffit pour s'en convaincre.

Quant à prétendre que le principe de l'exclusion des princes étrangers pourrait être retourné contre nous et contre Philippe V lui-même, il est vraiment bien étrange dans la bouche d'un juriste éminent. Car enfin chacun sait qu'en Espagne, comme en Angleterre, la succession royale est cognatique, tandis qu'en France elle est agnatique. C'est-à-dire qu'en Espagne les princesses succèdent à la couronne, et par leur mariage le trône est ouvert aux étrangers, selon la Loi de l'État. En France les étrangers sont inhabiles à monter sur le trône ; et c'est même pour cela que la coutume fondamentale a exclu, non seulement les princesses, mais encore leurs descendants mâles.

Il y a là un point de vue sur lequel on ne saurait trop insister. La loi dite salique a été faite pour empêcher l'avènement des princes étrangers beaucoup plutôt que le gouvernement des femmes. « Un peuple libre et belliqueux, écrit de Thou, excluait du trône les princesses et leur postérité, *afin de n'être point assujetti par leur mariage à la domination des princes étrangers* [2]. » « Ne exterorum principum, dit à son tour Le Tenneur, quales fere sunt succedentium feminarum viri, subire cogentur imperium [3]. » L'ancienne monarchie ne répugnait pas tant que cela à

1) Observations du procureur général d'Aguesseau, etc. Le texte du projet de lettres-patentes portait : « Comme la première qualité essentielle pour être assis sur le throsne de France et pour porter la plus ancienne et la plus illustre couronne qui soit au monde, est la qualité de François, que la naissance la donne, et que tous nos sujets habitants en pays étrangers, leurs enfants lorqu'ils y naissent, soit princes de notre sang, soit autres quels qu'ils soient, ne peuvent même recueillir la moindre succession dans notre royaume, si ce défaut n'est corrigé par nos lettres, nous eusmes soin, etc. » C'est contre ces paroles que proteste d'Aguesseau : « On n'a point mis jusqu'à présent, dit-il, dans la bouche de nos Roys cette maxime qui suppose qu'un prince est incapable de succéder à une couronne à laquelle la voix de la nature l'appelle, parce qu'il est né ou qu'il demeure dans un pays étranger... Dans les lettres d'Henri III, on ne dit pas que la première qualité essentielle pour porter la couronne de France est d'estre né ou demeuré Français ; elles portent seulement qu'afin d'obvier à tous doubtes et scrupules que le temps par les occasions pourroit engendrer, le Roy déclare que le Roi de Pologne sera le vrai héritier de la couronne, etc. »

2) De Thou. *Hist.* T. I, liv. XIII ; p. 634.

3) Le Tenneur ; Veritas vindicata advers., etc. Ed. 1651. Parte I, cap. x, p. 70.

voir les femmes à la tête de l'Etat ; la preuve en est qu'elle confiait la Régence aux reines-mères, quelquefois même à la sœur aînée du Roi ; faut-il rappeler Blanche de Castille, Anne de Beaujeu, Louise de Savoie, Catherine de Médicis, Marie de Médicis, Anne d'Autriche ? Et si d'ailleurs là avait été le vrai motif de l'exclusion des femmes, il n'aurait point entraîné celle de leurs descendants mâles. Édouard III, petit-fils de Philippe le Bel par sa mère, aurait succédé à Charles IV. C'est à cette occasion qu'il fût décidé que non seulement les princesses, mais leurs enfants mâles ne pourraient succéder, et qu'ainsi le voulait l'esprit de la coutume fondamentale. Édouard III crut le contraire ; il eut ses partisans, comme Philippe V sans doute aurait eu les siens. Mais en ce temps l'erreur était excusable. Pourquoi? parce qu'au xiv[e] siècle, pas plus qu'au xviii[e], il n'y avait de loi écrite sur la succession royale ; on n'avait que la coutume fondamentale, et le cas d'Édouard III ne s'était encore jamais présenté. La nation l'a tranché par cent années de guerre. Si elle a fait la guerre de Cent Ans pour n'être point gouvernée par un prince anglais, petit-fils de Philippe le Bel, pourquoi voudrait-elle l'être par un prince espagnol petit-fils de Louis XIV? Faudrait-il recommencer une guerre analogue avec de moindres prétextes? Le bon sens exige que les princes du sang devenus étrangers soient écartés du trône au même titre que les descendants mâles des princesses. « L'exclusion des uns et des autres est dans l'esprit de la coutume fondamentale qui ne méconnait le sang royal dans les princesses que pour ne jamais laisser le sceptre aux étrangers [1]. »

A peine s'exprime-t-on avec justesse quand on dit qu'un prince du sang devenu étranger *perd* le droit de son sang. On a suffisamment établi au début de ce travail que le droit de succession des princes ne repose que sur la coutume fondamentale, que c'est elle seule qu'ils peuvent alléguer, qu'à elle seule la nation obéit en reconnaissant ses maîtres [2]. Ceci posé, les princesses du

3) Poisson, *La loy fondamentale*, etc., p.
1) Dumoulin, *Coutume de Paris*. Ed. 1576. Tit. I, par. 8 ; glos. 3 ; p. 197 ; n° 8.

sang peuvent-elles dire qu'elles *perdent* le droit du sang, étant écartées du trône? Non sans doute. Pourquoi? Parce que le droit du sang est décidé par la coutume fondamentale ; que cette coutume fondamentale n'a jamais attaché au sang des princesses le droit de succéder au trône; qu'elle leur a au contraire donné l'exclusion dans la crainte de soumettre la monarchie à une domination étrangère, et par conséquent que l'on ne saurait dire qu'elles perdent un droit qu'elles n'ont jamais eu. Disons la même chose d'un prince du sang devenu étranger. Tandis que la coutume fondamentale reconnaît en lui l'agnation royale, elle le repousse en même temps comme étranger, et *quem lex stricte sumpta agnatum vocabat, eadem explicata extraneum repellebat.* Ce prince du sang peut-il dire qu'il *perd* le droit du sang, étant écarté du trône? Non : parce que le droit du sang est décidé par la coutume fondamentale, et que suivant cette coutume, pour avoir droit au trône, il faut que le sang royal soit dans un Français, de même qu'il faut qu'il soit dans un mâle. Ou si l'on veut absolument dire qu'il perd ce droit, il faut entendre qu'il a eu jadis comme prince du sang un droit qu'il a cessé d'avoir le jour où il est devenu étranger.

Philippe V, indépendamment des renonciations, n'avait donc aucun droit à la couronne de France : 1° parce qu'il était partagé de l'Espagne; 2° parce qu'il était devenu étranger. Quant à ses fils, ils ne l'ont jamais eu ; et à chaque génération, l'exclusion devait, s'il est possible, devenir plus forte et plus absolue.

Les renonciations ne pouvaient que corroborer ces causes radicales d'exclusion ; elles devaient surtout rendre la question de droit plus évidente pour les Français et pour les étrangers en leur épargnant des discussions aussi ardues que celles par où le lecteur vient de passer; elles tendaient par là même à rassurer les uns contre les chances d'une guerre civile, les autres contre la possibilité d'une réunion des deux couronnes sur une seule tête ou dans une même branche.

(A suivre). ALFRED BAUDRILLART.

UN EMPRUNT DES HUGUENOTS FRANÇAIS

EN ALLEMAGNE ET EN SUISSE

(1562)

Les pièces, d'un intérêt historique, que nous publions ici, sont tirées des papiers d'une famille illustrée, dans les sciences, par les noms d'Horace-B. de Saussure et de H.-Théodore de Saussure, et, dans une autre direction, par celui de Mme Necker de Saussure, dont Mme de Staël aimait à dire : « Ma cousine a tout l'esprit qu'on me prête. »

J'eus récemment l'occasion de consulter les archives de cette vieille maison protestante originaire du duché de Lorraine, conservées aujourd'hui dans la branche cadette (branche vaudoise des barons de Berchier, seigneurs de Fey, Rueyre et Saint-Cierge) et gracieusement mises à ma disposition par M. Victor de Saussure, à Yverdon. Entre autres pièces intéressantes, je relevai cinquante et une lettres originales, des années 1507-1550, adressées soit à Mongin de Saussure, grand fauconnier de Lorraine et de Bar, conseiller du duc et gentilhomme de sa chambre, soit à son fils Antoine, par divers personnages du temps, les ducs René, Antoine et François de Lorraine, le duc Claude de Guise, le cardinal de Lorraine, le roi Henri de Navarre, grand-père de Henri IV, le margrave de Bade, etc.

Les pièces qui attirèrent particulièrement mon attention sont celles que je place aujourd'hui sous les yeux des lecteurs de la *Revue*.

En 1559, Antoine de Saussure, fils de Mongin, occupant comme son père une position considérable dans le duché de

Lorraine, [1] et intime ami (d'après les lettres) du duc François (qui vécut peu), se laisse gagner aux idées de la réforme et tente, semble-t-il, d'y convertir le jeune duc Charles. Ses biens sont sequestrés par la régente, Christine de Danemark, mère de Charles-Quint. Il se réfugie dans les États de Berne. Il paraît aussi un instant à Genève, où une branche de ses descendants devait plus tard se fixer et où l'historien Th. de Bèze le signale sous le nom d' « un gentilhomme lorrain, M. de Dommartin ».

A ce moment, où les pénates de sa famille sont encore errants dans une nouvelle patrie, et où sa fortune en Lorraine est soumise à toutes les incertitudes, on le voit, avec les barons vaudois d'Aubonne et de Montricher, prêter une somme de onze cents écus d'or au prince de Condé et aux seigneurs huguenots.

Si Antoine de Saussure venait de la Lorraine, alors pays d'Empire, ses associés étaient d'origine française. Mais, émigrés en Suisse sous le règne de Henri II, ils acquirent immédiatement, dans leur nouvelle patrie, comme le fit aussi Saussure, avec la bourgeoisie d'honneur, des fiefs vaudois dépendant de l'État de Berne. Le moins connu, François Grimaud, de noblesse bretonne, marié à une héritière des barons de Montricher, possédait, dès l'année 1556, cette seigneurie pittoresquement située au pied du Jura, non loin de Lausanne. Jean de Lettes est plus célèbre. Frère du maréchal de Montpezat, qui portait le nom de sa mère, il avait été, sous le règne de François I[er], évêque de Béziers et de Montauban. Puis, converti à la Réforme, il vint en même temps que le baron de Montricher, et dans le même pays, mais plus près du lac de Genève, acheter l'importante baronnie d'Aubonne.

Ces trois nouveaux seigneurs de la Suisse française étaient placés mieux que personne pour entrer en relations avec les Huguenots traitant à l'étranger.

1) Je l'y trouve propriétaire d'une dizaine de seigneuries, dont celles de Sorcy et de Dommartin, sous le nom desquelles il est habituellement désigné. En celle de Monteuil il a droit de haute justice par acte concédé à son père en 1535, et consacré plus tard par deux départs de la cour de la noblesse de Lorraine. Celles de Lanfrancourt et Remancourt sont payées 72,000 livres par le comte de Salm, qui les acquit des fils d'Antoine de Saussure en 1594.

Je n'ai pas, surtout dans notre *Revue*, à raconter les débuts des guerres de religion, en France. Je rappellerai seulement qu'après le massacre de Vassy, le prince de Condé et les seigneurs de la Réforme, s'étant établis à Orléans, y signèrent leur acte de confédération au mois d'avril 1562. Les mois de mai et de juin se passent en pourparlers avec les Catholiques. Les hostilités ayant éclaté dans les premiers jours de juillet, les Huguenots chargèrent M. d'Andelot, parti pour l'Allemagne à la recherche de renforts, de contracter un emprunt, suivant les pleins pouvoirs que je transcris [1].

Établi à Francfort au mois de septembre, l'envoyé du prince de Condé reçoit des fonds, même de la Suisse. Antoine de Saussure et les deux barons déjà nommés lui adressent onze cents écus d'or que leur a avancés, au taux de 5 %, sous la forme d'un achat de rentes, le bailli bernois d'Yverdon, Jacob Wyss [2]. M. d'Andelot revint peu après en France avec l'argent, et avec un renfort de reîtres qui se signalèrent à la bataille de Dreux en faisant prisonnier le connétable Anne de Montmorency. Après la paix d'Amboise, on eut beaucoup de peine à se défaire de ces cavaliers allemands qui ne voulaient pas partir les mains vides. Les intérêts des souscripteurs de l'emprunt huguenot furent négligés, puisque les onze cents écus qui devaient leur être remboursés au bout de vingt-trois mois, ne l'étaient pas encore en 1565.

Le plus important des trois prêteurs, Antoine de Saussure, resté détenteur de « l'original de l'obligation », le remet alors aux mains de M. de Montricher « pour en faire poursuite quand besoin sera [3] ». Quand à Jean de Lettes, il avait déjà fini son aventureuse carrière, remplacé dans la baronnie d'Aubonne par son fils François, qui devait figurer dans les guerres suivantes.

Jours de misère que ces derniers moments du XVIe siècle où les partis rivaux de France font concurremment appel à l'étranger, les uns aux puissances catholiques, les autres aux pays protes-

1) Voir pièces, n° 1. Pour plus de détails à ce sujet, on peut voir l'*Histoire des Princes de Condé*, par M. le duc d'Aumale.
2) Voir pièces, nos 2 et 3.
2) Voir pièces, n° 3 (appendice).

tants ! On recourt également des deux côtés à l'entremise, non de simples émissaires, mais d'ambassadeurs de renom, aux pouvoirs réguliers, qui traitent avec les grands, et au grand jour. Au dehors on enrôle, on emprunte à l'envi. Les écus manquent plus que les hommes. Les bras ne font pas défaut, mais bien l'argent pour les payer, et l'on fait plus de cas des subsides que des auxiliaires. Hors de France, on retrouve des coreligionnaires généreux qui sacrifient leur fortune aux besoins de la cause. Que ne s'est-elle bornée, cette intervention étrangère, au simple prêt de deniers ! Sans contredit, elle se fait moins péniblement sentir quand elle se manifeste par un envoi d'espèces sonnantes que par une expédition de mercenaires servant pour une solde, séduits par l'attrait du butin et du pillage. Et pourtant on osa s'y résoudre, même sous cette dernière forme, tant l'idée nationale s'effaçait derrière le principe religieux ! Il était réservé à Henri IV de concilier ces intérêts divergents par la promulgation de l'édit de Nantes, acte d'une inspiration essentiellement patriotique.

Francis Decrue de Stoutz.

I

PLEINS POUVOIRS DONNÉS A M. D'ANDELOT PAR LE PRINCE DE CONDÉ ET LES HUGUENOTS POUR CONTRACTER UN EMPRUNT A L'ÉTRANGER.

Orléans, 7 juillet 1562.

Nous, Loys de Bourbon, prince de Condé, marquis de Conty, chevallier de l'ordre du Roy Monseigneur, gouverneur et lieutenant général pour Sa Magniffìcence en ses pays de Picardie ; Gaspard de Colligny, seigneur de Chastillon, aussy chevallier de l'ordre du Roy, cappitainne de cent hommes d'armes et admiral de France ; Françoys, conte de La Rochefoucault et de Roussy, prince de Marsillac, chevallier de l'ordre du Roy, cappitainne de cinquante hommes d'armes ; [Françoys d'Angest], seigneur de Genly, chevallier de l'ordre du Roy et cappitainne de cinquante hommes d'armes ; Jaques de Soubize, aussy chevallier de l'ordre du Roy — à Messire Françoys de Colligny, seigneur d'Andelot, conte de Montfort, chevallier de l'ordre du Roy et collonnel général des bandes françoyses, salut et dillection. — Nous vous donnons plainne puis-

sance et auctorité et pouvoir spécial par ces présentes de négocier, stipuller, contracter, passer traictez et concordatz, obliger nous et noz biens generallement quelzconques envers les trés illustres princes et électeurs du Sainct Empire et aultres princes, contes, barons, seigneurs, marchans, villes et communaultez de la Germanie et generallement envers quelconques personnes de quelque estat, callité et condition qu'elles soyent, un ou plusieurs, comme vous verrés estre bon et desquelles vous pourrez recouvrer deniers par prest sellon le temps, terme et poyementz qu'ey (*sic*) sçaurez trop mieulx prendre et arrester avecques elles, jusques à telles sommes, à telles charges et conditions que vous adviserez et accorderez, recevoir iceulx deniers, du receu vous tenir pour content, en bailler et passer, soit soubz vostre seing ou par devant notaire ou en telle aultre forme dont on aurat de coustume d'user aux lieux où vous serez et par les personnes avec lesquelles vous pourrez contracter, toutes telles lettres, seuretez, contractz, promesses, cédules et obligations que le cas requerra. Lesquelles promettons tous en foy et parolle d'homme de bien et soubz l'obligation de nos dictz biens presens et advenirs et de noz corps, sy besoing est, de ratiffier et approuver, avoir pour aggréable et entretenir et entierement accomplir tout ce qui aura esté par vous promis et contracté en nostre nom, sans jamais y contrevenir en quelque sorte que ce soit; et mesme, sy besoing est, leur bailler telles aultres seurettez et promesses de nostre main, [aussy que] de la vostre, qu'ilz vouldront et verront estre nécessaire, et générallement d'y faire tout ce que nous mesmes estans sur les lieux pourryons, ores que le cas requist pouvoir plus spécial que ces dictes presentes. Lesquelles, en tesmoing et vérité de tout ce que dessus, nous avons signées de nostre main soubz le séel de noz armes. — Donné à Orléans, le septiesme juillet mille cinq cens soixante et deux. Signé Loys de Bourbon, G. de Colligny, F. de La Rocheffoucault, Ganly, Soubize, et séellé du séel de leurs armes.

II

EMPRUNT PAR MM. D'AUBONNE, DE MONTRICHER ET DE DOMMARTIN (SAUSSURE) AU BAILLI BERNOIS D'YVERDON D'UNE SOMME DESTINÉE A M. D'ANDELOT POUR LES ÉGLISES DE FRANCE.

Yverdon, 15 août 1562.

Nous, Jehan de Lettes, seigneur et baron d'Aulbonne, Françoys Grimaud, escuyer, seigneur de Montrichier, et Anthoine de Saus-

sure, seigneur de Sorcy en Lorraine, à présent demeurant en la Grange de Vernant, sçavoir faysons à tous comme ainsi soit que nous ayons, ung chescung de nous seul et pour le tout, vendu à honnorable, sage et prudent seigneur Jacob Wyss, bourgeois de Berne, baillif d'Yverdon, la somme de cinquante escus d'or de bon or et de bon poidz du coing du roy de France, pour le pris principal de mil escus d'or du poidz et coing que dessus, payables lesdictz cinquante escus d'or de cense annuellement sus ung chescung jour douziesme jour du moys d'aoust. Laquelle somme principalle de mil escus sommes tenuz et avons promis rendre audict seigneur achepteur deans deux ans, commençant ledict jour dudict moys d'aoust dernier passé, et à tel jour lesdictz deux ans revolluz finissans, avecq plusieurs ypothèques, conditions et réserves à l'instrument principal par discret Gervais du Crot, notayre d'Yverdon, receu et soubzsigné de noz propres mains et séellé de noz seaulx, daté du quatorziesme jour dudict moys d'aoust l'an mil cinq cens soixante deux. Et pour ce qu'avons emprompté ladicte somme pour délivrer au seigneur d'Andelot pour servir aux Esglises de France, à ceste cause nous sçachantz de nostre bon gré et libéral arbitre, nous sommes promis et premectons pour nous, noz hoirs et successeurs et soubz l'obligation de tous et ung chescung noz biens quelz qu'ilz soyent, à sçavoir de nous degraver ung chescung de nous pour seurecté, tant dudict principal, censes que constes et missions survenantes au deffault dud. degravement, nous soubmestant l'ung à l'aultre pour cestuy effect aux mesmes astrictions que sommes astrainctz en l'acte principal. Donnant nous, lesd. Jehan de Lettes et Anthoyne de Saussure, par cestes plain pouvoir aud. Sg^r de Montrichier plain pouvoir de délivrer lad. somme de mil escus d'or aud. Sg^r d'Andelot pour l'effect que dessus et de icelluy en prendre quictance et asseurance. Et en tesmoignage de coroboration des choses susdictes nous avons soubzsignées ces présentes et cachetées de noz propres cachetz. Données et faictes, le quinziesme jour du moys d'aoust, l'an de N. S. courant mil cinq cens soixante deux.

J. de Lettes. F. Grimaud. A. de Saussure.

(Au-dessous scellé de leurs armes).

III

REÇU PAR M. D'ANDELOT D'UNE SOMME DE 1100 ÉCUS D'OR QUE MM. DE MONTRICHER, D'AUBONNE ET DE DOMMARTIN PRÊTENT AU PRINCE DE CONDÉ ET AUX HUGUENOTS.

Francfort, 10 septembre 1562.

Nous, Françoys de Colligny, seigneur d'Andelot, conte de Montfort, chevallier de l'ordre du Roy et collonnel des Bandes françoyses, confessons avoir ce jour d'huy receu comptent de Françoys Grymaud, baron et seigneur de Montrichier, Jehan de Lettes, baron et seigneur d'Aulbonne, et Anthoyne de Sausure, seigneur de Dompmartin, demeurans au pays du Vau, soubz la seigneurie de Berne, la somme de unzes cens escus tant pour et au nom de Messieurs le princes de Condé, admyral de Chastillon, de La Rochefoucaut, de Genly et Soubize que en nostre nom, laquelle somme estant empruntée par les susdictz seigneurs de Montrichier, d'Aulbonne et Dampmartin au seigneur Jacob [Wyss], auquel se sontz obligez eux et leurs biens pour le remboursement d'icelle, Nous, en vertu de la procuration cy dessus transcripte, obligeons les dénommez en icelle, ung seul et pour le tout, eulx et leurs biens présens et advenirs, à payer ausdictz seigneurs de Montrichier, d'Aubonne et Dampmartin ladicte somme de unzes cens escus du jour d'huy en vingt troys moys et à leur garentir de tous despens, dommages et interestz qu'il pourroyent avoir pour ce regard, souffrant exécution estre faicte sus leursdictz biens et les nostres au deffault du payement de ladicte somme. Promettant au surplus, sy besoing est, leur faire ratiffier et bailler plus grandes seureté de ladicte partie de unzes cens escus par les susdictz seigneurs princes de Condé et aultres nostres en ladicte procuration. En tesmoingt de quoy, nous avons signé la présente et à icelle faict mettre le séel de noz armes. A Francfort, le dixiesme jour de septembre mille cinq cens soixante et deux.

F. de Colligny.

Pour copie de son propre original extraicte dhuement collationée.

G^ius de Neschel.

Je, Anthoine de Saussure, seigneur de Sorcy, certifie que l'original de l'obligation précédante est demeurée entre mes mains en garde pour tous trois et pour en faire la poursuite quant besoin sera. Tesmoin mon signet manuel icy mis, le 19e jour de mars mil cinq cens soisante et trois.

A. de Saussure.

Je, seigneur de Montri[chi]er certifie q[ue] depuys l'oblig[ation] cy dessus escrite, j'ay re[ceu de] Monsieur de Danmartin l'origina de l'obligation précédente p[our] en faire la poursuite quand besoign en sera. Tesmoign mon signé manuel cy mins, ce 5e jour d'octobre 1565.

F. Grimaud.

Je soussigné certifie par les présentes que je donne mon consentement à ce que Monsieur Danmartin baille à Monsieur de Montrouchier l'original de l'obligation de Monsieur d'Andelot et, en ceste assérence, ay escripte et signée la présente cédulle. Faict ce 6 d'octobre 1565.

François de Lettes.

UN AMBASSADEUR TURC A PARIS

SOUS LA RÉGENCE

Ambassade de Mehémet-Effendi en France, d'après la relation écrite par lui-même et les documents inédits des Archives du Ministère des Affaires étrangères de Paris.

(FIN)

Enfin, le jour de la cérémonie arriva (le 16 mars) : il était d'usage que les ambassadeurs fissent leur entrée par la porte Saint-Antoine, c'était le chemin le plus convenable pour de pareilles cérémonies ; mais laissons parler l'ambassadeur : « Le dimanche, M. Cognard, un des écuyers du Roi, se rendit à mon hôtel pour distribuer les chevaux. Il donna à mon fils, comme étant Divan-Effendi [2], une jument qui avait une bride garnie d'or et de pierreries : il donna aussi à mon intendant un cheval convenable et aux autres pareillement, selon leur rang : ensuite arrivèrent le maréchal d'Estrées et l'Introducteur dans un carrosse du Roi : je ne manquai pas d'aller au-devant d'eux. Ils me dirent que le Roi m'avait envoyé son propre carosse pour moi et que toutes les personnes de distinction m'avaient aussi envoyé les leurs par honneur [3]. Dans le même instant, je vis paraître une centaine de carrosses superbes et magnifiques. — « Il n'y a point

1) Cet ambassadeur, envoyé à Vienne lors de l'échange des ratifications de la paix de Passarowitz, était chargé de nombreux présents pour l'Empereur. Il s'appelait Ibrahim-Muckerem-Pacha et avait été plénipotentiaire comme Mehemet-Effendi lors de la signature du traité.

2) Divan-Effendi, c'est-à-dire secrétaire d'ambassade.

3) C'était la coutume qu'à l'arrivée d'un ambassadeur tous les gentilshommes, princes et princesses du sang, envoyassent leurs carrosses pour former cortège à son entrée.

de temps à perdre, me dit ensuite le second Introducteur, nous allons commencer à marcher avec la permission de Vos Excellences. »

Le régiment du roi, cavalerie, ouvrit la marche. Il fut suivi d'une partie de mes gens à cheval avec la pelisse, et le fusil en main et ceux-ci d'une autre partie avec le kereket [1] et la lance ; derrière eux marchaient quelques agas portant la barbe. Ils précédaient l'Iman-Effendi et le Kapigidlar-Kerkudassi [2], à la suite desquels mon fils et mon intendant prirent place. On menait après cela six chevaux de main magnifiquement harnachés que l'écuyer du roi et l'interprète suivirent. Je marchais ensuite avec le farik [3] de cérémonie et un feredgé [4] doublé d'une pelisse de martre-zibeline, monté sur un cheval harnaché avec le harnais et la bride de divan [5]. Le maréchal d'Estrées prit ma droite et l'introducteur ma gauche. La marche fut fermée par un second régiment de cavalerie après lequel les carosses se rangèrent chacun selon son rang.

Quoique les rues de Paris aient assez de largeur pour contenir six carosses de front, il y avait pour lors en certains endroits une si grande quantité de monde, qu'à peine pouvions-nous passer trois cavaliers. J'avais pris six de mes tchoadars pour marcher à mes côtés ; mais ils furent obligés de passer devant moi. Toutes les rues étaient bordées d'espace en espace, de soldats à pied et à cheval : il y avait aussi des gens du peuple assemblés par troupes de dix et de quinze, de sorte qu'on aurait dit que tout Paris était venu voir mon entrée.

Les fenêtres des maisons de cette ville qui sont bâties à quatre ou cinq étages ont vue sur la rue [6]. Elles étaient toutes surchargées d'hommes, de femmes et de petits enfants, car comme on n'avait point vu de Turcs, grands et petits voulaient savoir quelle sorte d'hommes nous étions. Le roi même, le duc d'Orléans, son

1) Le kereket est une pelisse d'été d'étoffe légère.
2) Maître des cérémonies.
3) Echarpe de mousseline qui entoure le turban.
4) Robe de cérémonie avec de grandes manches.
5) C'est-à-dire de grande cérémonie.
6) Il ne faut pas perdre de vue que c'est un Turc qui parle.

oncle et son tuteur, tous les gens de la cour et tous les grands seigneurs avaient pris chacun une maison pour voir mon entrée, et, quoique, comme j'avais fait mon voyage par mer, je n'eusse pas un équipage assez beau pour une pareille cérémonie, cependant, par le secours de Dieu, on avoua qu'il ne s'était jamais vu une entrée si superbe à Paris [1]. »

Le cortège se rendit à l'hôtel réservé aux ambassadeurs qui se trouvait rue de Tournon ; là les troupes défilèrent sous les armes : le maréchal prit congé de l'ambassadeur. La foule des gentilshommes et surtout leurs femmes se précipitèrent aussitôt chez lui pour le voir et l'accablèrent de compliments : « Ce qu'ils désiraient le plus, continue Mehemet-Effendi, était de me voir manger. On venait m'annoncer la fille et la femme d'un tel qui demandaient permission d'assister à mon dîner. Il se rencontrait quelquefois que c'étaient des personnes auxquelles je ne pouvais refuser l'entrée : mais, comme elles se trouvaient dans leur carême, elles ne pouvaient manger avec moi. Elles ne faisaient qu'entourer la table pour nous regarder. Ces manières, très nouvelles pour moi, me gênaient beaucoup ; mais ma complaisance me faisait prendre patience. Pour les Français, ils ont coutume d'assister ainsi aux repas, et, lorsque, par exemple, le roi se met à table, on permet d'entrer à ceux qui ont envie de le voir manger. On va de même, ce qui est bien plus étrange, à son lever et à sa toilette ; voilà pourquoi ils venaient m'importuner de cérémonies dont je leur eusse volontiers fait grâce. »

Le vendredi suivant était le jour fixé pour l'audience royale. Cette cérémonie eut lieu dans le plus grand appareil ; les mémoires du temps, ceux de Saint-Simon, tous les journaux de la régence, ceux de l'avocat Barbier, de Buvat, etc., en vantent à l'envi le faste et la magnificence. Plus de trente mille hommes de troupes faisaient la haie sur le cortège de l'ambassadeur depuis l'hôtel de la rue de Tournon jusqu'au palais des Tuileries, « troupes habillées la plupart de neuf, très superbes, très choisies et très fortes » raconte Mehemet-Effendi. Les régiments de

1) Mehemet-Effendi, *Relation de son ambassade.*

mousquetaires composés de gentilshommes de la première distinction dont les chevaux « étaient de toute beauté et les habits très riches » attirèrent surtout son attention. Le cortège était plus brillant encore que le jour de son entrée. La police à cheval avec trompettes et timbales ouvrait la marche, puis venait le carrosse de l'introducteur Rémond, celui du prince de Lambesc qui était allé quérir l'ambassadeur. Ils étaient entourés de leur livrée ; six chevaux tenus en main et magnifiquement harnachés les précédaient ; huit gentilshommes à cheval, trois escadrons d'Orléans, douze autres chevaux de main menés par des palefreniers du roi à cheval, trente-quatre personnes de la suite de l'ambassadeur, également à cheval, suivaient ; huit des principaux d'entre eux entouraient le fils de l'ambassadeur qui montait une jument dont la bride était garnie d'or et de pierreries, et portait sur ses mains la lettre du Grand Seigneur enveloppée dans une étoffe de soie. L'ambassadeur précédé des trompettes du roi et de sa suite était accompagné du prince de Lambesc et de l'introducteur, tous trois de front à cheval, environnés de valets de pied turcs en livrées, côtoyés de vingt maîtres du régiment Colonel-Général, suivis par le carrosse du roi, la connétablie, les grenadiers, etc. Le cortège se déplia par la rue Dauphine, le Pont-Neuf, la rue Saint-Honoré, la place Vendôme et le Palais-Royal. Mehemet-Effendi pénétra aux Tuileries par le jardin ; les troupes et les carrosses se rangèrent sur le quai, sous la Terrasse ; l'ambassadeur traversa l'avenue au milieu de la haie que formaient des deux côtés les régiments des gardes françaises et suisses ; les drapeaux flottaient, les tambours battaient au champ ; arrivé au palais, il mit pied à terre et fut conduit dans un appartement où il prit quelque temps de repos et attendit l'heure de l'audience. « Après m'être un peu délassé, écrit Mehemet-Effendi, je me levai et montai l'escalier. A chaque pas que je faisais, une personne de la cour venait au-devant de moi, jusqu'à ce que j'arrivai à la porte du divan (salle du trône). La foule était si grande, que quoique ces seigneurs m'entourassent de tous côtés, j'avais encore beaucoup de peine à passer. Je parvins toutefois à entrer avec douze personnes. Il y avait des

deux côtés de la salle plusieurs centaines de sièges, en amphithéâtre, rangés en ordre et qui régnaient jusqu'au trône du roi... Sur ces sièges étaient assises les princesses du sang et les femmes et les filles de la première distinction, toutes avec des habits brillants de pierreries. Elles se levèrent lorsque j'entrai. Le roi se leva pareillement lorsque je fus près de son trône. J'avais devant moi la très-magnifique lettre impériale. Je mis d'abord les mains sur la poitrine, ensuite, m'étant approché du roi, tenant toujours la lettre impériale, je m'inclinai et je lui dis : « Voilà la magnifique lettre impériale de Leurs Majestés le très-généreux, très-grand et très-puissant Empereur de la foi, mon bienfaiteur, mon seigneur et mon maître, le sultan Ahmed-Khan, fils du sultan Mehemed-Khan. » Je la remis en même temps entre les mains de son vizir[1] et ayant pris celle de Leurs Grandeurs[2] le très-Fortuné Grand-Vizir, je la présentai aussi au roi, en lui disant que c'était la très-haute lettre de Leurs Grandeurs le très-puissant et très-fortuné Grand-Vizir Ibrahim-Pacha, l'honoré gendre du Grand Seigneur, après quoi, je la donnai pareillement à son vizir. J'ajoutai que Leurs Majestés le très magnifique, le très-grand et très-puissant Empereur de la foi, mon maître, m'avaient envoyé en ambassade pour affermir l'étroite et ancienne amitié des deux empires, et pour déclarer la bienveillance, l'amour, l'estime et la considération qu'elles portaient à Leurs Majestés le très-puissant, le très-magnifique Empereur de France.

« Le roi, à peine sorti de sa onzième année, ne faisait que d'entrer dans sa douzième. Sa beauté non pareille, accompagnée de l'éclat de ses habits, qui étaient chargés d'or et noyés dans les diamants, lançait des rayons de lumière dans l'assemblée. Il ne me répondit point, mais le maréchal de Villeroi, son gouverneur y suppléa, et me dit que Leurs Majestés, le roi étaient très satisfaites de la lettre de Leurs Majestés le très-généreux et très-puissant Empereur ottoman et du choix qu'elles avaient fait de ma personne pour l'ambassade. Pendant tout ce temps, le duc d'Or-

1) L'archevêque de Cambrai, quelques mois plus tard, le cardinal Dubois.
2) L'emploi du pluriel est une des formes de la politesse turque.

léans, régent, se tenait debout auprès du roi, de même que les autres princes du sang à droite et à gauche. Je portai après cela les mains à la tête pour m'en retourner, et après avoir fait quelques pas, à la poitrine pour prendre congé. Je revins à mon hôtel dans le même ordre que j'en étais parti, marchant toujours au milieu du peuple et des troupes. »

Mehemet-Effendi fit ensuite remettre à Dubois les présents destinés au roi. Ils consistaient en deux petits chevaux de l'île de Metelin, richement harnachés avec des selles et des housses brodées d'or et d'argent, un arc et des flèches tartares du plus fin travail, des étoffes de soie de la Grèce et des Indes, une pelisse d'hermine et du baume de la Mecque. Le jeune roi fit, paraît-il, beaucoup de cas de ces présents et aimait à se promener avec son équipement sauvage et ses chevaux harnachés à la turque.

Le lendemain de l'audience royale, eut lieu l'audience du régent dans un magnifique palais « formé de chambres toutes dorées, écrit Mehemet-Effendi; elles étaient pleines d'une multitude innombrable. Le duc d'Orléans était dans la plus éloignée, assis sur un fauteuil et environné d'une cour semblable à celle des rois. Il se leva aussitôt que je parus, m'ôta son chapeau et vint deux ou trois pas au devant de moi. De mon côté, pour remplir les devoirs de l'amitié, je portai les mains sur la poitrine et je lui souhaitai toutes sortes de prospérités. Je pris en même temps la lettre du Grand-Vizir et je lui dis en la lui présentant : Voici la très-haute lettre de leurs grandeurs le très-puissant et très-bienfaisant Ibrahim-Pacha, Grand-Vizir, l'honoré gendre du Grand Seigneur. Le régent tendit le bras et reçut la lettre de la main à la main. J'ajoutais après cela que l'avantage que j'avais de voir une personne de son haut rang me faisait oublier toutes les incommodités de mon long voyage de mer et de terre ; mais je ne tins ce langage que par honnêteté, car véritablement, s'il me fallait faire la relation de ce que j'ai souffert depuis Toulon jusqu'à Paris, les neuf feuilles célestes ne la pourraient point contenir. » (C'est-à-dire quand il y aurait neuf feuilles de papier aussi grandes que l'étendue des neuf cieux, elles ne pourraient point contenir la relation de ses fatigues).

Le lendemain, le régent reçut les présents qui lui étaient destinés; ils consistaient en un cheval richement harnaché à l'usage des Vizirs ; en six pièces de diba de Grèce, une pelisse d'hermine, quatre pièces d'étoffes des Indes, trois mouchoirs et six bouteilles de baume de la Mecque.

Puis ce fut le tour de Dubois « un pauvre prêtre devenu chef de l'église de Cambrai » suivant le mot de l'ambassadeur, à le recevoir; du comte de Toulouse, grand amiral de France, du maréchal de Villeroi à qui il remit une lettre du Grand-Vizir.

« Ce dernier était un beau vieillard, écrit Mehemet-Effendi. Il me combla de toutes sortes d'honnêtetés. Il était chargé de l'éducation du roi ; comme il avait son logement dans son palais, il se couchait et se levait en même temps que lui ; enfin il ne s'en séparait pas un moment. Pendant que je m'entretenais en particulier avec lui, le roi, curieux de me voir, venait regarder à travers les rideaux. »

Aux réceptions officielles succèdent des fêtes et des divertissements de tout genre: un jour, c'est une chasse à Vincennes ; un autre jour, une promenade au Cours-la-Reine : « Le roi, écrit l'ambassadeur, a un carrosse exprès pour se promener dans cette place, dans lequel il ne peut entrer qu'avec son gouverneur. Il est en forme d'un kiosque carré ouvert de tous côtés et doré. On fit arrêter mon carrosse auprès de celui-là pour attendre le roi qui, sortant aussitôt de son jardin dans un autre carosse avec son gouverneur, vint m'aborder. Il m'honora de regards d'estime, me fit beaucoup d'amitié, et monta dans le carrosse particulier. Je me levai debout dans le mien pour répondre à ses honnêtetés, après quoi il fit marcher les deux carrosses de front et nous commençâmes à nous promener.

« La place que les Français appellent Cours est une vaste et charmante plaine de verdure, plantée d'arbres fort hauts, rangés si géométriquement et dans une telle proportion qu'on ne peut remarquer aucune différence entre eux.

« Je puis dire que la vue de cette place chasse la mélancolie et que sa promenade augmente la joie. Nous fîmes cinq ou six tours dans ces belles allées, accompagnés d'un nombre infini de

carrosses, qui étaient remplis de beautés aux visages d'anges et aux joues d'argent dans la contemplation desquelles je trouvais un surcroît de plaisir qui ne se peut exprimer. »

Puis il assiste à une revue passée par le roi, visite le palais des Invalides, assiste au repas de trois mille d'entre eux; il admire l'église pavée de porphyre, écoute l'orgue, instrument qu'il ne connaissait pas et qu'il promet d'introduire à Constantinople[1].

Un jour qu'il dînait chez le maréchal de Villeroi, il aperçut le roi qui se promenait avec quelques jeunes seigneurs ; aussitôt que le jeune Louis XV aperçut l'ambassadeur, il se porta à sa rencontre et l'aborda.

« Il était charmé, raconte Mehemet-Effendi, d'examiner nos habits et nos poignards les uns après les autres.

Le maréchal me demanda :

— Que dites-vous de la beauté de mon roi?

— Que Dieu soit loué, lui répondis-je, et qu'il le préserve du cattivocchio[2].

— Il n'a que onze ans et quatre mois, ajouta-t-il, sa taille n'est-elle pas proportionnée? Remarquez surtout que ce sont ses propres cheveux.

En disant cela, il fit tourner le roi, et je considérai ses cheveux d'hyacinthe en le caressant ; ils étaient comme des fils d'or bien égalisés et lui venaient jusqu'à la ceinture.

— Sa démarche, reprit encore le gouverneur, est aussi fort belle.

Il dit en même temps au roi :

— Marchez de cette manière, que l'on vous voie.

Le roi, avec la marche majestueuse de la perdrix, alla jusqu'au milieu de la salle, après quoi il revint.

— Marchez avec plus de vitesse, ajouta ensuite le gouverneur pour faire voir votre légèreté à courir.

Aussitôt le roi se mit à courir avec précipation. Le maréchal

1) A son retour, il envoya un musicien pour étudier cet instrument.

2) Le cattivocchio est une superstition très ancienne en Orient. — Les Romains la connaissaient aussi, comme le prouve le vers de Virgile :

Nescio quis teneros oculus mihi fascinat agnos.

En Italie on croit encore au mal'occhio.

me demanda après cela si je le trouvais aimable. Je lui répondis par cette exclamation :

— Que le Dieu Tout-Puissant qui a créé une si belle créature la bénisse. »

L'ambassadeur admira en compagnie du roi et de son précepteur les tableaux qui ornaient les appartements, fut invité à voir les joyaux de la couronne et distingua, entre autres, le diamant, acheté depuis peu d'un Anglais au prix de six mille bourses d'or ; « cette pierre incomparable[1] qui pesait cent trente-sept carats, dit-il, était plus grosse qu'une noix ordinaire. »

Un jour il reçut la visite de la marquise de Biron[2], accompagnée de plusieurs de ses filles. La marquise lui dit, entre autres choses, qu'elle s'étonnait de ce qu'il n'avait point amené quelques-unes de ses femmes. « La longueur du voyage et la mer auraient pu les fatiguer, lui répondit-il, et puis, j'étais persuadé que je trouverais en France des dames infiniment plus belles et plus spirituelles que toutes celles que j'aurais pu amener de Constantinople. » Mme de Biron lui demanda ensuite s'il avait eu beaucoup d'enfants : « De soixante enfants, répondit-il, que j'ai eus de deux cents femmes, il me reste seulement un fils qui m'a suivi et une fille que j'ai laissée à Constantinople. J'ai vu bien des fois, ajouta-t-il, Mme la marquise de Bonac votre fille qui charme tous ceux qui la voient quand ils se trouvent chez M. l'ambassadeur de France. »

Le 27 avril, Mehemet-Effendi assista à la représentation de « Thésée[3] » à l'opéra, dans la loge du roi, en compagnie du régent. « Il y parut si charmé qu'on le voyait faire, sans cesse, des gestes de la tête et des mains[4]. » — « Les balustrades, les colonnes, les plafonds, tout était doré, raconte-t-il ; cette dorure et l'éclat des étoffes que les dames portaient, celui des pierreries dont elles étaient noyées, faisaient à la lueur des bougies le plus bel effet du monde. »

1) Le « Régent », acheté deux millions à Pitt.
2) La mère de la marquise de Bonac, femme de l'ambassadeur de France à Constantinople.
3) Tragédie lyrique de Quinault, musique de Lulli, représentée pour la première fois en 1671 à Saint-Germain.
4) Buvat, *Journal de la Régence*.

Le 10 mai, une comédie avec intermèdes du ballet du roi[1] fut donnée en son honneur aux Tuileries; Mehemet-Effendi eut le pas sur tous les ambassadeurs qui y furent invités : « Mademoiselle de Charolais-Condé, aussi belle que la lune, écrit l'ambassadeur, la charmante Mademoiselle de la Roche-sur-Yon-Conti qui était noyée dans les pierreries, toutes deux proches parentes du roi, occupaient l'une sa droite, l'autre sa gauche. Je me trouvais auprès de la dernière de ces deux princesses. Le lieu où l'on devait danser était rempli de visages d'anges, et nous vîmes un soleil aussi brillant que s'il ne faisait que paraître sur l'horizon, sa circonférence était de la grandeur d'une de nos tables à manger. Il était d'or ; mais travaillé si artistement que les bougies qui brûlaient derrière semblaient être de véritables rayons, ce qui produisait un effet admirable. En même temps, les musiciens de l'Opéra, l'habitation de la joie, qu'on avait fait venir, commencèrent à jouer tous ensemble et on entra en danse. Les danseurs étaient des fils de princes, de maréchaux de France, de ducs et de gentilshommes... Ils étaient tous de la même taille et de même âge, et dansaient de huit en huit. Ils avaient des habits particuliers brodés d'or trait sur des étoffes de soie, et leur coiffure qui était faite avec art en forme de panache, relevait leur beauté autant que le fard et la civette. » Mademoiselle de la Roche-sur-Yon demanda à Mehemet-Effendi ce qu'il pensait de ces divertissements ; celui-ci lui répondit que « ses charmes l'avaient si fort occupé qu'il n'avait pu donner d'attention à ceux du ballet ».

Tous ces plaisirs variés et brillants étaient de nature à faire sur le Turc voluptueux, sensible au luxe et à tout ce qui recrée les yeux une impression profonde. Aussi la tâche de l'ambassadeur durant son séjour était à la fois facile et plaisante ; il ne paraissait rechercher pour son pays aucun avantage positif important ; sa mission était de simple apparat, de pure courtoisie ; il n'avait qu'à accueillir les politesses des grands, à y répondre et à jouir du spectacle sans cesse renouvelé que lui offraient Paris et la cour brillante et corrompue du duc d'Orléans. Le bruit

1) Don Japhet d'Arménie.

courut cependant que sa mission avait un but secret et qu'il venait à Paris négocier une alliance destinée à arrêter les progrès de l'Allemagne en Orient. On n'ignorait pas à Constantinople la démarche que le tzar moscovite avait faite deux années auparavant, et le Grand-Vizir qui n'en connaissait point l'issue et pouvait s'en exagérer la portée espérait jeter les bases d'une entente entre la France, la Russie et la Porte, sorte de triple alliance de nature à contenir l'ambition de l'Empereur[1]. Mais un pareil accord n'était pas possible pour plusieurs raisons : d'un côté, le régent avait, sans beaucoup de ménagement, repoussé les avances de Pierre Ier, qui lui semblaient un obstacle à son entente avec l'Angleterre, entente qui était la base de sa politique[2]; et de l'autre, il était impossible au roi de France de signer aucun engagement qui l'aurait lié au Grand-Seigneur en le déconsidérant aux yeux de la chrétienté. C'était à l'égard de la Porte, le système traditionnel de notre diplomatie de pousser les Turcs à l'action, d'agir même de connivence avec eux quand nos intérêts l'exigeaient, sans que jamais il y eût alliance au sens strict du mot. Aussi le premier ministre du régent s'était tracé cette ligne de conduite à l'égard de l'ambassadeur : éluder toutes ses insinuations, lui représenter que son maître ne l'avait pas muni de pouvoirs suffisants, et enfin protester de l'attachement de la France pour le Grand-Seigneur. Toutefois dans les pourparlers qui pouvaient suivre, il importait « de ne pas trop insister sur les motifs de l'ancienne et constante amitié des deux empires » ; tout le monde sait — ajoute le mémoire où nous puisons ces détails[3] — ce qui arriva à M. de Nointel qui un jour provoqua cette réponse de Mustafa-Pacha. « Votre maître, dites-vous, est le meilleur et le plus constant de nos amis ; cependant, nous ne faisons la guerre nulle part que nous ne trouvions ses troupes contre nous. » L'ambassadeur du grand Turc savait du reste à quoi s'en tenir ; il n'ignorait pas qu'à la bataille livrée sous Belgrade il y avait des

1) Lettre du marquis de Bonac, 8 octobre 1720.
2) Triple alliance de La Haye, 4 janvier 1717. — V. Vandal, *Louis XV et Élisabeth de Russie*.
3) *Archives du Ministère des Affaires étrangères*, année 1721. Mémoire pour l'archevêque de Cambrai.

princes de sang et que beaucoup de gentilshommes de la noblesse, qui désertaient le camp impérial pour passer chez les Turcs, étaient français. Quoi qu'il en soit, les précautions et les appréhensions de Dubois furent à peu près vaines ; il ne paraît pas que Mehemet-Effendi ait entamé une négociation aussi importante que celle qu'on lui supposait de vouloir nouer, ni même qu'il en ait eu l'ordre du Grand-Vizir ; les archives n'en ont, dans tous les cas, conservé aucune trace.

Le seul avantage que l'envoyé du grand Turc poursuivit avec insistance fut d'obtenir que la France s'interposât en vue de mettre un terme à la guerre perpétuelle que Malte faisait à l'Islam. Les chevaliers, pour qui le temps des croisades n'apparaissait plus que comme un lointain souvenir, avaient remplacé la guerre sainte par la guerre privée et, sous la protection de la papauté, armaient en course et couraient sus à l'Infidèle au profit de l'Ordre. Les atrocités que nous reprochions aux pirates de Tunis et d'Alger et dont nos rois avaient eu maintes fois à tirer vengeance étaient tolérées de la part de Malte et même surpassées par les chevaliers ; tous les prisonniers qu'ils faisaient étaient enchaînés à perpétuité sur les galères ; la France agissait de même avec les barbaresques, de sorte que, si la flotte ottomane était garnie d'esclaves chrétiens, la flotte chrétienne regorgeait d'esclaves turcs. Les entreprises des Maltais ne s'attaquaient pas seulement aux navires, à la propriété et à la personne des musulmans : souvent ils débarquaient sur quelque point de la côte qui échappait à la surveillance du capitan-pacha, ils s'emparaient d'une ville ou d'un village et se livraient là à toute sorte de violences et d'exactions. Quelque temps avant le départ de Mehemet-Effendi pour la France, le divan avait agité le projet d'une entreprise contre l'île de Malte, et le capitan-pacha avait reçu l'ordre d'armer [1].

On savait à Constantinople que les plus braves et les plus entreprenants des chevaliers étaient de nom français. L'assistance indirecte que la France donnait ainsi à la piraterie avait

1) *Correspondance du marquis de Bonac*, années 1719 et 1720.

souvent excité le mécontentement du Grand-Vizir, mécontentement qui, au bruit de quelque exploit nouveau se traduisait par d'âpres remontrances à nos ambassadeurs. Sur la menace faite par la Porte de faire rembourser par les marchands tout ce qui serait pillé par les chevaliers, une convention avait été signée avec le grand maître de l'Ordre, lui imposant l'obligation de ne laisser commettre aucun acte de guerre à moins de cinquante milles de la côte; mais cet engagement avait été violé plus d'une fois.

Quoi qu'il en soit, la Porte, avant d'entreprendre l'expédition qu'elle projetait, remit un mémoire à Mehemet-Effendi pour le Régent. Le Grand Seigneur représentait au roi très chrétien qu'il était sur le point de faire la guerre aux Maltais; mais, en considération de la sincère amitié qu'il avait pour la cour de France, il ne voulait rien entreprendre sans son conseil.

« Les Maltais, continuait le mémoire, sont assez dépendants de la France pour écouter les propositions qui leur seront faites en son nom; il y a en effet un grand nombre de chevaliers de Malte qui sont français; de plus ils exercent leur piraterie sous le pavillon du roi de France et ils causent d'autant plus de dommages qu'il est plus difficile de les distinguer des bâtiments français qui trafiquent en Turquie, y sont en grand nombre, et y jouissent des franchises accordées par les capitulations. Le Grand Seigneur ne demandait à la France que son conseil sur la conduite à tenir, il s'adressait à Monseigneur le Régent, et toutes les réponses seraient les bien venues. »

Le 9 juin 1721, l'ambassadeur turc eut une entrevue avec le duc d'Orléans et lui fit les propositions suivantes :

1° Les Maltais rendraient tous les prisonniers turcs qu'ils avaient fait esclaves.

2° Ils renonceraient à l'avenir à faire la course aux Infidèles.

Le régent répondit que sur ce point il ne pouvait qu'assurer la Porte des bons offices de la France, sans toutefois répondre du consentement des Maltais. Dans le même temps que le ministre éludait ainsi la demande de l'ambassadeur, il écrivait au marquis de Bonac de traverser les desseins du Grand-Vizir et de le détourner de toute entreprise sur Malte en mettant le capitan-pacha, le

Kiaya, le Reis-Effendi ou le Mufti dans nos intérêts[1]; puis on rédigea, au ministère, de longs mémoires sur les propositions qu'il serait convenable de faire à Mehemet-Effendi pour le renouvellement des capitulations et l'accroissement de nos privilèges en Orient; mais aux ouvertures qui en furent faites à l'ambassadeur, celui-ci répondit qu'il n'avait pas reçu de son maître une pareille mission[2].

D'ailleurs, comme le faisait remarquer Lenoir dans un mémoire qu'il remit à Dubois, il était inutile d'insister.

« Les ministres de la Porte, disait le drogman, sont présentement aussi favorables qu'on peut le désirer; les Turcs étant les gens du monde les plus circonspects dans le renouvellement des traités, on obtiendra difficilement des choses avantageuses par le renouvellement des capitulations. Quoique celles que nous ayons soient défectueuses en plusieurs points et mal expliquées dans quelques autres, cependant un ambassadeur qui sait se conduire avec les ministres de la Porte peut, au moyen des commandements qu'il obtient, suppléer à tout cela. Les Turcs qui croient que nous n'avons rien à leur demander n'ont jamais songé à charger l'ambassadeur de traiter avec les ministres de France. La seule vue de cette ambassade est assez aisée à comprendre et les princes chrétiens qui ont agi ouvertement pour l'empêcher peuvent avoir pensé juste. Tout ce que j'en puis pénétrer par les discours de l'ambassadeur est que les Turcs ne verront jamais tranquillement leurs deux places frontières entre les mains des Impériaux et, sans avoir l'intention de rompre sans motifs la paix récemment conclue avec ces derniers, ils tiennent à ménager la France leur alliée contre la maison d'Autriche; le Grand Seigneur n'a envoyé cette ambassade que pour donner des marques qu'il ne fait aucune différence de l'Empereur de France à celui des Romains; Mehemet-Effendi n'a donc aucune proposition à faire[3]. »

1) Mémoire à Monseigneur l'archevêque de Cambrai, Ministère des Affaires étrangères, année 1721.

2) Les capitulations furent renouvelées seulement en 1740 durant l'ambassade du marquis de Villeneuve. Voir Vandal, *Une ambassade française en Orient sous Louis XV*, Plon, 1887.

3) Lenoir à Monseigneur l'archevêque de Cambrai, mai 1721.

Dubois renonça au renouvellement des capitulations; les mémoires qui avaient été préparés dans ce but furent enfouis dans les cartons, et les fêtes recommencèrent. Le duc d'Orléans invita l'ambassadeur à Saint-Cloud, sa résidence d'été, lui fit visiter Meudon, Versailles, Marly.

« C'est le plus charmant séjour du monde, écrit Mehemet-Effendi dans la relation de son voyage en parlant de Meudon. — « Quant à Versailles, c'est un palais de délices... que n'ai-je assez de voix pour chanter toutes les beautés de ce lieu! Mais la plume la plus éloquente serait encore trop faible pour faire cette admirable description. » Il fait alors une peinture enthousiaste des appartements de Versailles, de ses curiosités, de ses jardins, compare les jets d'eau à des « cyprès d'argent ». Partout il admire la symétrie admirable des arbres « formant des voûtes de verdure dont la perspective est fort droite et dont la vue porte l'allégresse dans le cœur. » — « J'ai vu tant de curiosités dans cet incomparable Versailles, ajoute-t-il, qu'il me serait impossible de les compter... c'est un palais dont on n'a point vu le pareil, et la *Renommée* publie que l'Europe n'a rien qui puisse entrer en concurrence avec lui et avec son jardin; il mérite qu'on croie tout ce qu'on en dit. » En visitant la ménagerie de Trianon, il fit à ses gens la farce de les enfermer dans une sorte de fosse aux ours et de les inonder d'eau. « Dans cette ménagerie, raconte-t-il, on a fait un chemin souterrain et on a pratiqué entre les pavés des jets d'eau imperceptibles. Lorsqu'il y a beaucoup de monde assemblé et qu'on est attentif à regarder les bêtes par les grilles, on lâche les eaux. Elles ne sont pas sitôt parties que les spectateurs s'entrepoussent pour éviter d'être mouillés, et pendant qu'ils courent de côté et d'autre, on a le plaisir de voir tous leurs tours et détours. Je ne voulus pas manquer de faire cette plaisanterie à ceux de mes gens qui n'étaient instruits de rien. Je leur proposai d'aller voir la ménagerie. Ils descendirent dans la cour, on lâcha en même temps les eaux et j'eus le spectacle du monde le plus divertissant. » Après être resté à Versailles durant trois jours, il visita Marly, ses machines à élever les eaux, qu'il appelle « un miracle de l'art » — « En voyant ce lieu enchanteur,

je compris ce beau passage de l'Alcoran : *le monde est la prison des fidèles et le paradis des Infidèles.* »

Cependant Mehemet-Effendi n'avait pu réussir dans la négociation qu'il avait entamée au sujet de Malte ; il ne voulait point partir de France sans avoir remporté quelque avantage et résolut de demander au ministre des affaires étrangères la liberté des esclaves turcs qui ramaient sur les galères royales ; c'est alors que survint une querelle entre Dubois et l'ambassadeur musulman. Le prélat qui dirigeait les relations extérieures de la France espérait bien voir partir Mehemet-Effendi sans donner suite à aucune de ses réclamations et, soit par calcul, soit par mépris du Turc, évitait toute entrevue ; l'envoyé du Grand Seigneur, étonné de cette conduite, en conçut du dépit et s'en plaignit comme d'un manque d'égards.

Il venait de prendre congé du roi[1] et du régent, ce qui avait été l'occasion de nouvelles cérémonies et de nouvelles fêtes, et se disposait à faire ses adieux aux grands de la cour et aux principaux de la noblesse qui l'avaient magnifiquement accueilli, lorsqu'il manifesta l'intention de ne point aller chez le ministre des affaires étrangères, à qui il avait fait visite en arrivant, sans que celui-ci la lui eût rendue.

« Le ministre d'État des affaires étrangères, raconte-t-il, étant aussi chargé de celle des ambassadeurs, j'étais allé le voir à mon arrivée à Paris après le régent, et lorsqu'il m'y avait fait inviter, l'interprète m'avait dit que j'aurais la contre-visite. Comme je remarquai que jusqu'alors il n'était point venu, je dis à l'interprète que le ministre ne m'avait point encore rendu la visite qu'il me devait, que le temps de mon départ était proche, et qu'il fallait s'informer quand est-ce qu'il me viendrait voir. Deux jours se passèrent sans que j'eusse de réponse. Cela m'obligea à demander de nouveau à l'interprète si cette visite se ferait ; il me répondit là-dessus, tout troublé, que les grandes occupations du ministre ne lui avaient pas laissé le temps de s'en acquitter, mais que cependant il espérait que j'irais demain prendre congé de lui ; qu'après

1) Le 12 juillet. Récit de cette audience dans Saint-Simon, *Mémoires*, t. XVIII, p. 169.

cela je me trouverais libre et que je n'aurais plus rien à faire. — « Ce n'est point mon intention, lui répliquai-je ; j'ai été d'abord voir ce ministre sur ce que vous m'avez dit qu'il me rendrait ma visite ; il ne l'a point fait jusqu'à ce jourd'hui ; apparemment que c'est par vaine gloire ; ainsi vous pouvez compter qu'à moins qu'il ne vienne me voir, je n'irai point chez lui ; faites seulement savoir à M. le comte de Toulouse que je me propose de lui faire demain mes adieux. » — L'interprète, sur cela, voulut me donner des conseils qui tendaient à me porter à faire ce que le ministre désirait de moi ; il me dit que toutes les affaires des ambassadeurs lui étaient commises, que c'était lui qui était chargé de préparer les présents que le roi devait me faire, qu'ainsi il ne lui paraissait point convenable de lui donner, dans ces circonstances, aucun mécontentement. — « Il n'a point sujet d'être offensé de ma conduite dans tout ceci, lui répondis-je, vous-même m'aviez dit qu'il me rendrait visite. Pourquoi déguiser la vérité ? — Je n'ai fait en cela que vous rapporter ce qu'il m'avait dit. — Et pourquoi donc, repris-je, n'est-il point venu ? Est-ce qu'il s'est repenti d'avoir donné sa parole ? Répondez-moi là-dessus. — Cela engagea l'interpète à en venir au dénouement de l'affaire, il me répliqua que ce ministre prenait le titre de Vizir, et qu'en cette qualité, il ne voulait pas venir me voir, parce que nos vizirs n'allaient pas chez les ambassadeurs ; mais je lui dis que la raison qu'il m'alléguait ne pouvait point être reçue ; car, ajoutai-je, si la dignité de son emploi l'empêche de venir chez moi, pourquoi va-t-il chez les ambassadeurs d'Allemagne, d'Angleterre et de Hollande, il fait voir par là qu'il n'est pas d'un rang à ne point rendre visite à des ambassadeurs ; ainsi il faut qu'il vienne aussi chez moi ; qu'avez-vous à me répondre ? — Rien autre chose, reprit-il, sinon qu'en ceci il ne fait qu'imiter votre Grand-Vizir. — Quoi, lui dis-je, sous prétexte que notre Grand-Vizir ne va pas chez les ambassadeurs, prétend-il les venger sur moi ! Notre Vizir occupe un rang fort élevé dans l'empire ottoman et lorsqu'on veut l'imiter, on doit l'imiter en tout... Il est vrai que notre Grand-Vizir ne va point chez les ambassadeurs ; mais à leur arrivée à la Porte, il les invite et leur

donne un grand festin, à la fin duquel il fait distribuer à leur suite des cafetans; il leur fait aussi présent, à eux mêmes, d'une pelisse de martre zibeline et d'un beau cheval harnaché, et les ambassadeurs, vêtus de cette pelisse et montés sur ce cheval s'en retournent à leur palais avec satisfaction parfaite; il pratique encore la même chose lorsqu'ils viennent prendre congé de lui. Si le cardinal avait suivi cette méthode, je n'aurais rien à dire; mais tant s'en faut; je n'ai pas mangé une bouchée de son pain; je conclus de là qu'il ne ressemble pas du tout à notre Grand-Vizir, que s'il dit qu'il veut absolument faire à mon égard comme lui, il ne doit point suivre son exemple dans une seule chose et s'en éloigner dans les autres; ainsi, ou qu'il l'imite en tout, ou qu'il vienne me voir, sinon, soyez assuré que je n'irai point prendre congé de lui[1].»

Dubois dut céder : il fit promettre à Mehemet de venir le lendemain et tint sa promesse. Puis l'ambassadeur alla prendre congé du ministre : « Il vint au devant de moi, poursuit Mehemet-Effendi, à la porte de sa chambre, nous nous étions vus trois fois; et dans toutes nos conversations, il n'avait pu s'empêcher de ne me dire que des mensonges ; il m'avait même menti de propos délibéré, sur une ou deux choses dont je l'avais prié; entre autres : quelques-uns de mes amis m'avaient chargé, à mon départ de Constantinople, de m'informer de certains esclaves. Quand j'allai prendre congé du ministre des affaires étrangères, étant prêt de me retirer, je voulus voir quel nouveau mensonge il me dirait ce jour-là. Pour cet effet, je lui demandai quelle réponse je pourrais faire à mes amis de Constantinople, lorsqu'ils me demanderaient des nouvelles des esclaves? » « La peste qui règne à Marseille, me répliqua-t-il, est cause qu'il n'est point encore venu de réponse; mais je crois qu'elle est en chemin, et vous pouvez être assuré qu'aussitôt qu'elle sera arrivée, je vous en ferai part. » — « Je m'étais proposé de demander au ministre par quel crime, malgré la bonne intelligence qui régnait entre les deux empires, on ne rompait point les fers des esclaves

1) Mehemet-Effendi, *Relation de son ambassade*.

turcs qui étaient en France et je m'étais bien gardé de rien dire à l'interprète qui pût lui faire soupçonner mon dessein, afin que n'en pouvant pas prévenir le ministre, celui-ci ne préparât point de réponse et que je pusse lui faire cette question à l'improviste. Aussi, après sa dernière réponse, je pris un air grave et lui dis : depuis que je suis arrivé dans ce pays, j'ai appris beaucoup de choses que j'ignorais, et les entrevues que nous avons eues ensemble ont résolu plusieurs de nos difficultés ; mais il m'en reste encore une fort grande : j'espère que vous la résoudrez pareillement et que vous me donnerez sur cela une réponse catégorique. »

« Pendant que vous prétendez être les meilleurs amis du très haut empire, vous retenez esclaves et en prison plus de mille de mes frères en ma loi ; vous les faites ramer sur vos galères ; quels sont leurs crimes ? pour quelles raisons les retenir en cet état d'esclavage ? Voilà ma difficulté. » — Le ministre embarrassé me répondit « qu'ils n'étaient point en prison ; qu'au contraire ils trafiquaient dans la ville ». — « Pour nous, lui répartis-je, nous achetons des esclaves des deux sexes, à cinq cents et même mille écus, pour nous servir. Ils mangent des mêmes aliments que nous ; ils sont habillés proprement, et lorsqu'ils nous ont servis pendant cinq ans ou sept ans au plus, nous leur donnons la liberté et nous en faisons nos créatures ; tandis qu'il m'est venu des requêtes des esclaves turcs qui sont parmi vous, par lesquelles je juge qu'il en est qui sont depuis trente, trente-cinq et quarante ans dans les fers. Pourquoi ne point les délivrer ? Convient-il de faire souffrir sans sujet une si dure servitude à des amis ? Pour nous, en considération de l'amitié que nous professons pour la France, nous n'avons aucun esclave français sur nos vaisseaux ; et lors même qu'on en prend les armes à la main, sur des bâtiments armés en course contre nous, on leur pardonne à l'intercession des ambassadeurs. » — « Les esclaves dont vous me parlez, me répliqua le ministre, ne se soucient point d'avoir leur liberté ; chacun d'eux amasse un certain fond en trafiquant, et si nous les chassions, ils ne voudraient pas s'en aller. » — « Ce n'est pas une réponse que cela, lui repartis-je ; mais puis-

que vous ne voulez pas les relâcher, fixez la rançon d'un chacun, afin que je les rachète. Le roi est-il marchand d'esclaves, me direz-vous, pour en vendre à prix d'argent? Mais quoi, vous ne voulez pas leur donner la liberté, ni qu'on les délivre pour de l'argent? Quelle raison avez-vous pour en agir aussi injustement envers vos amis? » — « A ces mots, le ministre, poussé à bout, lâcha l'écluse de son réservoir de mensonges, et me dit, que les esclaves n'appartenaient point au roi; mais que les capitaines les achetaient de leur propre argent pour s'en servir. — Et vous, vous ne les en empêchez pas, lui dis-je? — Le trouble où je jetai par là le ministre, inspira un zèle de religion à l'interprète qui, pour venir à son secours, me fit cette sotte question: — « Quelle étrange chose! me dit-il, le roi est-il maître de la bourse de ses sujets? — Là-dessus, je demandai à l'interprète à qui appartenaient ces vaisseaux. — C'est au roi, me dit-il. — Qui est-ce qui y a mis des capitaines, poursuivis-je? — C'est le roi, me dit-il encore. — Vous faites donc voir, ajoutai-je, que le roi n'a point d'autorité, et que ses sujets n'ont pas de respect pour lui; mais il est connu de tout le monde que les capitaines n'achètent point à leurs dépens des esclaves pour en fournir les galères du roi; comment peut-on me dire un mensonge pareil? Mais, continuai-je, cette réponse est-elle du ministre? — Non, me répondit l'interprète, c'est moi qui vous l'ai faite de moi-même. — C'est vous, lui dis-je, mais vous n'êtes qu'un simple intermédiaire entre le ministre et moi, et il n'est pas de votre emploi de donner réponse. J'en veux une qui résolve ma difficulté. — Le ministre et l'interprète parlèrent ensuite quelque temps ensemble; après quoi, ils dirent que je n'avais qu'à donner une liste de quelques-uns de ces esclaves, et qu'ils feraient en sorte de les faire délivrer. La conversation se termina par cette promesse mensongère. Je pris congé du ministre, et il m'accompagna jusque hors de la porte de sa chambre. Au sortir de là, j'allai chez le comte de Toulouse, grand amiral. Comme il ne savait rien de mon entretien avec le ministre, je lui demandai aussi pourquoi on faisait souffrir des amis, et je lui dis que s'il ordonnait aux capitaines de fixer la rançon de chaque esclave, on

l'expédierait. — Sur mon Dieu, me répondit-il, les capitaines n'ont rien à voir là dedans ; ce sont tous des esclaves qui appartiennent au roi ; mais je m'emploierai pour cette affaire. J'en parlerai au régent et j'espère que Sa Majesté nous fera présent de quelques-uns d'entre eux. — Comme j'avais toujours le même interprète, je découvris les mensonges du cardinal et les siens. »

Pour dédommager l'ambassadeur et apaiser sa colère, Dubois lui donna une fête magnifique ; il fut traité à la turque ; des encensoirs d'or dont l'abbé de Tencin avait fait présent au ministre des affaires étrangères, servirent à parfumer l'envoyé du Grand Seigneur : « Je n'oublierai jamais, écrivait Dubois à Tencin, le service que vous m'avez rendu en me fournissant des encensoirs pour parfumer l'ambassadeur du grand Turc ; en reconnaissance, je vous garde du baume de la Mecque. » Et Tencin lui répondit de Rome : « Vous avez fait un usage merveilleux de mes encensoirs. » Quant à Mehemet-Effendi, il ne revint point de sa mauvaise humeur et de son mécontement contre Dubois : — « Ce Derviche, s'écriait-il, m'a donné audience sur des tapis d'or, mais il n'a pu se résoudre à me dire une parole de vérité. »

Mehemet devait partir dans les premiers jours du mois d'août; une dernière fête fut donnée le 29 juillet, en son honneur, à Chantilly, par le duc de Bourbon et avec de « tels agréments, dit un journal du temps[1], qu'il dût quitter la France avec regrets. » L'ambassadeur a raconté en détail son séjour à Chantilly. Il prit part à une chasse au cerf où les « chevaux faisaient naufrage dans la sueur. » Il visita la ménagerie où il vit « toute sortes d'oiseaux, nouveaux pour lui, et des perroquets au plumage de couleur incarnat, tirant sur la fleur de grenade, qui, lorsqu'ils l'aperçurent, se lamentèrent en français. » Puis ce fut un festin en musique qui se termina par des chansons fort réjouissantes qu'on interprétait à l'ambassadeur et qu'il applaudissait du geste et des yeux. Tout d'un coup, à minuit, le parc s'illumine; il s'étonne du jour nouveau qui éclaire les jardins; les parterres, les avenues s'embrasent en un clin d'œil, et les salves de vingt-quatre pièces de

1) *Le Mercure de France* du 3 août 1761.

canon annoncent un très beau feu d'artifice, dont la disposition principale représentait un soleil enlacé au croissant. Le lendemain, l'ambassadeur émerveillé prit congé du duc. Rien n'avait été négligé ; il avait reçu, raconte-t-il, tous les honneurs et toutes les politesses possibles. Six Turcs qu'il avait amenés avec lui à Chantilly « avaient été régalés de manière qu'il en fut fait plus d'une fois mention à Constantinople ».

Le 3 août 1721, Mehemet-Effendi commençait avec regret son voyage de retour. Il emportait de riches présents.

La coutume était de renvoyer les ambassadeurs étrangers avec le portrait du roi de France, garni de diamants; mais il n'était point permis aux envoyés du Grand Seigneur d'avoir, jamais d'autre image que celle de leur maître : Mehemet reçut donc en échange une ceinture de diamants. Puis c'étaient des armes de luxe, fusils, pistolets, des pendules, des montres, des vases de Sèvres, des glaces, des meubles incrustés d'or et des tapis des Gobelins que l'ambassadeur avait beaucoup admirés lors de sa visisite à la manufacture. « Voir ces tapisseries, écrivait-il, et mettre le doigt d'admiration dans la bouche avait été pour moi la même chose. Les fleurs sont travaillées avec tant d'art, que vous ne remarqueriez aucune différence entre elles et de véritables fleurs qui seraient dans des bouteilles[1]. Les airs de têtes et les attitudes des personnages, leurs paupières, leurs sourcils, et pareillement leurs cheveux et leur barbe sont si bien représentés, que certainement Mani ni Bizad (deux peintres fameux chez les Orientaux) ne pourraient point atteindre à ce degré de perfection, même sur le beau papier de Catay. »

Mehemet, en quittant Paris, dissipait les préventions qu'avaient accréditées jusque-là contre les Orientaux le fanatisme[2] et la gros-

1) On sait le goût tout particulier qu'on a en Orient pour les fleurs, et les dépenses énormes auxquelles on se livrait sous le règne d'Achmet III, pour embellir les parterres. On a aussi la coutume de couper les plus belles, de les mettre une à une dans de petites bouteilles faites exprès ; on les range ensuite sur une table et on passe des heures entières dans une douce contemplation.

2) Loin d'être un fanatique, il ne refusa pas, lors de la procession de la petite Fête-Dieu, à Saint-Sulpice, qui devait passer devant sa porte, de tendre le devant de sa maison de draps blancs ornés de fleurs, de mettre des tapis aux fenêtres de ses appartementsd'où il regarda défiler le cortège.

sièreté des envoyés musulmans. Il s'était comporté avec décence et en homme d'esprit ; il laissait de sa personne une excellente idée. « Les dames de la cour et de la ville, raconte Saint-Simon, s'étaient familiarisées à l'aller voir ; il les régala souvent de café et de confitures et moyennant l'interprète fournissait très-galamment à la conversation. Il en visita aussi quelque-unes. M. de Lauzun, qui aimait les choses singulières et tous les étrangers, lui donna chez lui, à Paris, une grande collation avec un biribi. Ce fut là où je le vis à mon aise. Il me parut au plus d'une moyenne taille, gros et d'environ soixante ans, un beau visage et majestueux, la démarche fière, le regard haut et perçant. Il entra où était la compagnie comme le maître du monde: de la politesse, mais plus encore de grandeur, et se mit sans façon, à la première place, au milieu des dames qu'il sut fort bien entretenir, sans le moindre embarras, et l'air fort à son aise. Il ne savait ce que c'était que le biribi et n'en avait jamais vu. Ces tableaux l'amusèrent fort; il se divertit à voir jouer; on lui fit entendre ce jeu comme on put ; il voulut jouer après, gagna deux ou trois pleins et en parut ravi. On lui avait préparé un cabinet avec un tapis pour l'heure de sa prière. Nous la lui vîmes faire très dévotement avec leurs prosternations et toutes leurs façons.... il s'en alla fort content de la réception et de la compagnie et la laissa très-satisfaite de lui[1]. »

Mehemet avait visité tous les lieux que recherche la curiosité éclairée, les bibliothèques, le muséum, l'observatoire dont il décrit les appareils dans sa relation, l'imprimerie, la Monnaie où fut frappée une médaille en l'honneur de sa visite. Le roi y était représenté sur son trône, recevant l'ambassadeur avec la légende ; *Splendor nominis gallici ;* et l'exergue : *Orator Imperatoris Turcarum.*

La peste avait cessé ses ravages en Provence, et Mehemet pouvait sans danger se rendre à Marseille ; il passa à Dijon et Lyon, recevant partout les mêmes honneurs qui l'avaient accueilli lors de son arrivée. Un jour le bruit courut que la fille d'un chirur-

1) Saint-Simon, *Mémoires*, t. XVIII, p. 170.

gien de Versailles enlevée par l'un des Turcs, s'était travestie et faufilée à la suite de l'ambassadeur. De la Beaune fit aussitôt passer la revue des équipages et y découvrit à Fontainebleau un jeune homme qui, alléché par l'attrait d'un voyage en Orient, s'était habillé en Turc ; le faux musulman fut arrêté et emprisonné à Moret. L'ambassadeur avait par contre été abandonné de quelques-uns de ses gens ; l'un d'eux, séduit par les agréments de la capitale, s'était fait chrétien ; un autre, le juif Moïse, avait disparu. La désertion de ce dernier ne manquait pas d'inquiéter l'ambassadeur ; c'était son intendant, il avait profité des avantages de sa place pour détourner et vendre une partie des effets de son maître. Celui-ci, dans une lettre particulière, demanda au duc d'Orléans de lui faire livrer le coupable ; le régent répondit quelque temps après que les recherches ordonnées étaient restées infructueuses parce que le fuyard « vêtu vraisemblablement à la française » avait été impossible à reconnaître. Ces désertions rendirent Mehemet-Effendi plus sévère pour sa suite et, arrivé à Marseille, il fit couper la tête à l'un de ses serviteurs qui s'était mutiné et avait tenté d'assassiner son kiaïa.

La ville de Lyon fit à l'ambassadeur une réception magnifique. L'archevêque, fils du maréchal de Villeroi, ne craignit pas de l'inviter à sa table ; s'étant trouvé dans la réception que lui fit l'intendant au milieu d'une charmante assemblée composée des plus belles dames de la ville, Mehemet-Effendi déclare dans la relation de son voyage « qu'entre toutes les dames françaises, le prix de la beauté revient à celles de Lyon ».

Il séjourna quelque temps à Marseille, espérant le retour de son intendant et menaçant d'attendre la remise des esclaves qu'on lui avait promis ; mais sur les représentations de l'interprète, il se décida à partir et laissa seulement un de ses domestiques chargé de ramener à Constantinople les musulmans rendus à la liberté ; ils y arrivèrent en effet, quelque temps après, au nombre de quatre-vingts.

Le 7 septembre 1721, Mehemet-Effendi faisait voile vers l'Orient : deux vaisseaux de la marine royale lui servaient d'escorte ; le 8 octobre 1721, il était de retour dans sa patrie,

juste une année, jour pour jour, après son départ. « Enfin, écrivait M. de Bernage à Dubois, qui venait d'être fait cardinal, « Votre Éminence n'est pas fâchée de le voir parti.... A la vérité, il ne manquait pas d'esprit, mais il avait surtout l'esprit d'épargne.... Votre Éminence ne sera plus importunée que de quelques mémoires de frais faits pour la réparation et l'ameublement des lieux où il a logé. »

Le désintéressement n'était pas alors le faible des musulmans, et Mehemet-Effendi n'était pas né avec cette vertu. Il se montra, en vérité, fort enthousiaste de l'hospitalité de la France et de l'accueil qu'il y avait reçu, mais il s'était plaint plus d'une fois d'être traité avec trop de parcimonie [1]. Lors de son départ, il avait manifesté le désir que le roi ajoutât aux présents quelques bourses d'or pour distribuer à ses domestiques; mais Dubois avait insisté pour qu'on se bornât à lui continuer durant les trente jours de voyage qui le séparaient encore du port d'embarquement, l'indemnité de mille livres par jour qui lui était allouée jusque-là. Pour comble de désappointement, Mehemet ne profita pas des présents qui lui avaient été offerts ; le Grand-Vizir les trouva « trop beaux pour un particulier » et se les fit donner les uns après les autres. C'était là le moindre désagrément qui pouvait échoir à l'envoyé du Grand-Seigneur à son retour; il existait en effet une ancienne coutume de l'empire, fondée peut-être sur la jalousie des ministres, peut-être sur un préjugé religieux qui exigeait que les Turcs, souillés d'une ambassade chez les infidèles, non seulement ne fussent plus admis en la présence du Grand-Vizir ni du sultan, mais même que l'entrée de Constantinople leur fût interdite. Ils étaient exilés ou relégués dans quelque obscur pachalik. Cette disgrâce n'atteignit point Mehemet-Effendi. Le marquis de Bonac avait tenu le Grand-Vizir au

1) Le maréchal de Villeroi écrivait à Rémond, le 21 mars : « Je dois vous avertir qu'il me revient qu'on a traité l'ambassadeur avec une extrême économie, qu'on lui reproche sans cesse qu'il fait trop de dépense, et qu'il faut qu'il se réduise à se faire donner sa subsistance en argent, qu'on ne brûle chez lui que de la chandelle... Questionnez M. de La Beaune, et ne souffrez point que la grandeur et la dignité du Roi ne soient pas soutenues dans les petites choses comme dans les grandes. »

courant des honneurs extraordinaires qui avaient fait cortège à l'ambassadeur de la Porte et donné au Grand-Vizir et au sultan lui-même la curiosité de le voir et de l'entendre. A peine les vaisseaux du roi qui ramenaient l'ambassadeur eurent-ils jeté l'ancre qu'Ibrahim, qui se promenait dans le port, l'envoya prendre sur sa propre galère et l'entretint fort longtemps. Mehemet avoua qu'il avait écrit une ample relation de tout ce qui s'était passé durant son voyage ; le premier ministre lui ordonna de travailler sans relâche à la mettre au net ; elle fut lue devant toute la cour. Le Grand Seigneur, le Grand-Vizir, raconte le marquis de Bonac [1], étaient dans le ravissement des détails que leur donnait Mehemet-Effendi et pénétrés d'admiration pour la France. Aussitôt après son retour, Mehemet avait fait envoyer son kiaïa à notre ambassadeur, pour l'assurer qu'il conserverait une éternelle reconnaissance des honneurs qu'il avait reçus ; mais les démonstrations d'amitié ne s'arrêtèrent pas là ; le Grand-Vizir voulut que les officiers des vaisseaux du Roi lui fussent présentés et il les envoya chercher en grande pompe. Durant l'entrevue, la conversation roula sur le récit de Mehemet, et Ibrahim, transporté d'admiration, s'écria : « Si je n'étais pas Grand-Vizir, je voudrais être ambassadeur en France. » — La conversation fut ensuite mêlée de plusieurs autres « choses sérieuses et enjouées selon le génie du Grand-Vizir [2] » — qui donna de grandes espérances, assurant que ce qu'on avait fait en cette occasion ne serait pas perdu. Il ajouta que si nous pouvions avoir besoin de son concours dans des vues qui eussent rapport aux intérêts de Sa Majesté, nous le trouverions plus disposé que jamais à y donner les mains. » De Bonac profita des bonnes dispositions du ministre et lui demanda d'expédier deux firmans en faveur de nos religieux qui, depuis vingt-huit ans, attendaient sa signature : « Je lui présentai sur cela, écrit le marquis de Bonac, un mémoire sur l'affaire des Capucins de Chio [3] ; il le parcourut et le donna à son kiaïa pour y faire mettre l'ordre que je demandais ; pour l'autre

1) Le marquis de Bonac au cardinal Dubois, 25 octobre 1721.
2) Le marquis de Bonac au cardinal Dubois, 25 octobre.
3) Ils demandaient l'autorisation d'établir des églises nouvelles.

mémoire, qui ne consistait qu'en quatre lignes, il prit la plume et ordonna lui-même de sa main ce que je souhaitais. » — « C'est cette activité et cette bonne volonté du Grand-Vizir qui fait que je termine si promptement mes affaires », fit de Bonac, se tournant vers les officiers qui l'accompagnaient. — « Vous ne dites pas tout, repartit Ibrahim, et vous savez que, quand je tiens Divan et que Fornetti, notre premier drogman, y paraît, je fais écarter tout le monde et j'expédie sur-le-champ tous les mémoires de l'ambassadeur de France. » — Le Grand-Vizir ajouta qu'il regardait tous les officiers de l'armement comme ses hôtes et qu'il se trouvait disposé à leur donner toute sorte de marques de son estime. « Pour leur faire honneur à la manière de son pays, il avait pensé d'abord de leur faire donner des cafetans; mais il changea le lendemain de sentiment et résolut de leur faire donner une autre sorte de veste beaucoup plus honorable, qu'on appelle kereket. Il me fit avertir qu'il y en avait dix pour les principaux officiers et qu'il me donnait le choix ou d'une veste doublée d'hermine, ou d'un cheval harnaché ; je répondis sur-le-champ que j'aimais mieux un cheval harnaché parce que j'aurais voulu, en cette occasion, emporter la difficulté de la veste de martre zibeline, mais sur la fin de la conversation, je remarquai que le Grand-Vizir parlait avec vivacité à l'oreille de son kiaïa ; j'ai su depuis que c'était pour lui ordonner de me donner une veste d'hermine et que le kiaïa lui ayant répliqué que je m'étais contenté du cheval, il lui dit qu'il voulait absolument qu'on me présentât l'un et l'autre, et véritablement, cela fut exécuté. On me donna ensuite les parfums comme à toute ma suite.

« J'avoue, ajoute M. de Bonac, que si on compare ces démonstrations des Turcs avec les honneurs qu'on a faits à leur ambassadeur en France, on y trouvera une différence infinie; mais je puis assurer Votre Majesté que ce qui s'est pratiqué en cette occasion ne l'a jamais été dans aucune autre, surtout par rapport aux deux capitaines de vaisseaux, que le Grand-Vizir a fait asseoir et aux vestes qu'il leur a données. Car quoique le

1) Ambassadeur de l'Empereur.

comte de Virmont[1] fût ici en ambassade solennelle et qu'il eût à sa suite douze comtes de l'Empire, le Grand-Vizir n'en a jamais fait asseoir aucun devant lui, et lorsqu'ils y sont venus dans les cérémonies où on donne des vestes, il ne leur a fait distribuer que des cafetans ordinaires. »

Tous ces honneurs, qui pourraient passer pour des puérilités aux yeux du lecteur peu au courant des questions d'étiquette et ignorant de leur importance à la cour du Grand Seigneur, marquaient le début d'une phase nouvelle dans l'influence de la France en Orient. Quand, deux années plus tard, les troubles de la Perse menacèrent de mettre aux prises les ambitions rivales du tzar Pierre Ier et du sultan Achmet III, le vizir Ibrahim, pour éviter la guerre, fit appel aux bons offices du marquis de Bonac. Grâce à la médiation de la France, les Russes et les Turcs, après quelques expéditions militaires contre les Afghans, signèrent un traité par lequel ils se partageaient les provinces du Sophi, limitrophes de la mer Caspienne. La Russie prenait la rive occidentale de la Caspienne avec Derbent, et le sultan la partie centrale du Caucase avec Tiflis et Érivan. Ce fut le premier pas des Russes sur le chemin de l'Inde, la première étape[1] de la question d'Orient asiatique, c'est aussi le premier traité où les Turcs aient fait appel à la médiation de la France. Il fut signé par les Russes et les Turcs le 6 juillet, par de Bonac le 8 juillet 1723.

L'ambassade de Mehemet-Effendi n'eut pas seulement pour effet de rapprocher plus étroitement les Turcs de la France. A dater de son retour et principalement tant que se fit sentir l'influence éclairée d'Ibrahim, son protecteur et son ami, la civilisation occidentale pénétra chaque jour de plus en plus à Constantinople. Mehemet profita des connaissances spéciales qu'il avait acquises lors de son voyage pour installer à Constantinople, avec le secours d'imprimeurs venus de Paris, la première imprimerie qui ait existé chez les Turcs. Cette innovation réduisait à l'indigence des milliers de copistes, mais elle sortit victorieuse de la ligue qu'ils avaient formée contre elle. Les premiers ouvrages

1) Nous avons entrepris d'en retracer l'histoire d'après des documents inédits et nous ne nous y étendrons pas ici.

imprimés à Constantinople montraient la tendance du gouvernement turc à s'éclairer, par l'étude de l'histoire, sur les relations qui, depuis son origine, liaient l'empire du sultan avec l'Occident, la Perse et l'Inde. Cette imprimerie publia une histoire des guerres maritimes des Ottomans, une histoire d'Égypte, une histoire des Afghans, etc., puis une grammaire turque, un dictionnaire. Une traduction des traités de Vauban sur l'art de fortifier, d'attaquer et de défendre les places était commencée ; elle ne vit le jour que cinquante années plus tard. Le Grand-Vizir fonda deux bibliothèques : l'une dans l'intérieur de son palais, l'autre dans la nouvelle mosquée de la sultane, mère de Mohammed IV. Cette seconde bibliothèque fut placée près du tombeau de la sultane défunte afin, dit l'historien, « que le parfum de la science allât réjouir son âme bienheureuse jusqu'au sein du paradis ». Outre ces deux bibliothèques, trois autres furent ouvertes au public. Ibrahim protégea les lettres, non seulement en encourageant les travaux des oulémas par ses générosités, mais encore en assistant à leurs discussions savantes ; cent poètes ou écrivains brillèrent au temps de son administration bienveillante et éclairée; il fonda encore des écoles, une académie, etc. En outre, la description enthousiaste qu'avait faite Mehemet-Effendi des jardins et des palais de Paris et de Versailles émerveilla le sultan et lui suggéra le goût de les imiter. De même que Pierre-le-Grand, récemment rentré de son voyage de Paris, faisait embellir sa résidence de Péterhof de châteaux d'eau et de jardins qui rappelaient ceux de Saint-Cloud et de Marly, le Grand-Vizir, sur les indications de Mehemet et d'architectes qu'il avait fait venir de France, orna Constantinople d'édifices nouveaux. On vit s'élever sur les rues du Bosphore des lieux de plaisance et de riches palais dans la construction desquels les arts de l'Occident venaient tempérer le luxe et la fantaisie de l'Orient. Achmet III construisit le palais du *Bonheur*, Ibrahim le palais de la *Sécurité* ; des bassins, des aqueducs approvisionnèrent d'eau la capitale. Par penchant naturel ou par flatterie, les grands copièrent l'exemple de leurs maîtres, et des bosquets, disposés avec art, des édifices de verdure, des « jardins français », comme ils en ont conservé

le nom, vinrent embellir les alentours de leurs demeures. Des musiciens avaient été envoyés à Paris pour y apprendre l'orgue et enseigner la musique à leur retour. Mais cet art ne semble pas avoir été accueilli avec faveur à Constantinople.

Mehemet-Effendi fut, après son ambassade, chargé de missions importantes : il dut aller au Caire réprimer une révolte ; il resta avec le renégat hongrois Ibrahim, qu'il avait nommé directeur de l'imprimerie turque, son fils Mohammed Saïd[1] et Bonneval, les principaux instruments de l'influence française à la cour du Grand Seigneur. La révolution de Palais qui, en 1730, fit tomber la tête du vizir et le sceptre du sultan, fut le signal de sa disgrâce. Il fut envoyé en exil dans l'île de Chypre et mourut cinq ans après (1735). Son fils avait hérité de son goût pour la France ; il en étudia la langue, et ce fut lui que Mahmoud Ier choisit vingt-cinq années plus tard pour aller en ambassade auprès de Louis XV et ramener les vingt-deux artilleurs destinés à commander les bombardiers formés à l'école de Bonneval.

E. d'Aubigny.

Liste des personnes de la suite de Mehemet-Effendi.

(Archives du Ministère des affaires étrangères. (1721).

Son fils, son intendant, son iman ou ministre, son trésorier, son garde-sceau, son maître de garde-robe, son maître de cérémonie, son maître d'hôtel, son écuyer avec un valet, Soliman, capitan esclave, le médecin avec un valet, le pourvoyeur, le maître d'office, celui qui appelle à la prière, le fournisseur de la maison avec deux valets, le barbier, le cafetier, le parfumeur, celui qui a le soin de remplir et présenter la pipe, treize agas faisant fonctions de valets de chambre, le chef de cuisine, un tailleur, deux pelissiers, quatre garde-tentes, celui qui a soin des chandeliers, le blanchisseur, vingt

1) V. Vandal, *Une ambassade française en Orient sous Louis XV*, p. 419 et s.

valets de pied, un saca ou porteur d'eau, deux palefreniers, le sieur Lenoir, interprète du roi, avec Mme sa sœur et trois valets; le sieur Lebon, ingénieur français, qui est venu de Constantinople avec l'ambassadeur, ayant un valet avec lui; le sieur de Fiennes et le sieur Yon, interprètes du roi, le sieur de Monthenant, consul de Tripoli, de Syrie, avec sa femme et son valet.

Il y avait en outre six consuls ou vice-consuls français, et cinq Anglais et un Hollandais, que l'ambassadeur avait pris sous sa protection.

Relation de ce qui s'est passé à la réception de l'ambassadeur du Grand-Seigneur, et du traitement qui lui a été fait depuis le 16 décembre 1720 qu'il est arrivé au port de Cette, en Languedoc, jusques à son entrée en Guyenne (*Pièce jointe à la lettre de M. le duc de Roquelaure du 28 février 1721.*)

Ils faisaient leurs prières cinq fois le jour, très religieusement et avec beaucoup de modestie, savoir : avant le soleil levé, à dix heures du matin, à midi, à trois heures après midi, et au soleil couché. L'homme destiné pour appeler à la prière, se mettait à l'endroit le plus élevé de la maison, et appelait de toute sa force. A cet appel, tous les gens de la suite de l'ambassadeur, grands et petits, se rendaient dans sa chambre, chacun s'y plaçait selon son rang et par colonnes. Leurs génuflexions, extensions de bras étaient égales et uniformes, de manière qu'ils se levaient, se courbaient la face à terre, la baisaient tous en même temps, comme nos soldats font l'exercice.

Ils faisaient des prières plus longues et plus fréquentes le vendredi; ce jour-là, ils font des lectures et chantent à haute voix.

Le 12 de la lune de janvier, ils célébrèrent le jour de la naissance de Mahomet. Le chef d'office, qui était auprès de l'ambassadeur par ordre de M. de Bernage, leur donna cent cinquante chandelles, qu'ils allumèrent. Ils cassèrent tous les verres, dont ils firent des lampes, dans lesquelles ils mirent des mèches de coton; ils attachèrent une corde : un bout à la cheminée qui est au-dessus de l'église, et l'autre bout à un piquet, au milieu du champ, mirent deux lanternes au milieu de la corde. L'ambassadeur et toute sa suite passèrent toute la nuit en prières.

Leur manière d'apprêter à manger est particulière : ils égorgent

eux-mêmes leur viande, mais ne mangent que des quatre quartiers de moutons, veaux et volailles et jettent tout le reste.

Ils font beaucoup de ragoûts et encore plus de pâtisseries.

L'ambassadeur a toujours mangé seul, hors quatre ou cinq fois qu'il a fait mettre son fils à table avec lui ; mais alors le fils se levait de table, par respect, quelque temps avant son père. Il dine ordinairement après la prière de dix heures du matin. On place sa table devant son sofa ; cette table est un grand bassin plat, de cuivre étamé dedans et dehors et peint, soutenu par un pied de fer de deux pouces de hauteur. Il est servi par dix-huit ou vingt valets de chambre ou valets de pied ; on ne met jamais sur sa table qu'un plat à la fois, qui est relevé par un autre, et successivement jusqu'à quarante et cinquante dans un même repas, à la réserve de plusieurs salades qui sont servies dans le commencement et qui y restent jusqu'à la fin.

Il n'est question ni de nappes ni de serviettes, de couteaux, de fourchettes, d'assiettes, ni de salières ; on sert seulement une cuillère à long manche de corne ou d'ivoire, et lorsqu'il se trouve avoir besoin d'essuyer ses doigts, il le fait sur quelque toile de couleur que ses domestiques tiennent autour du corps, dont on lui présente un bout. Mais d'ordinaire il s'essuye avec son pain dont on a eu soin d'ôter la croûte.

L'ambassadeur ne boit que de l'eau et une fois ou deux pendant le repas ; on ne lui sert pour fruit que des confitures sèches ou liquides.

Après le repas, on lui apporte un grand bassin creux couvert et percé comme une passoire, avec un pot plein d'eau tiède et un morceau de savon, avec quoi il lave ses mains et son visage ; on apporte ensuite des eaux de senteur qu'on lui jette sur les mains, et desquelles il se lave lui-même le visage. Un moment après on lui apporte, dans une coupe faite en manière d'encensoir, le parfum qu'on y met devant lui, sous sa tête, pour que le parfum fasse plus d'effet au visage et à la barbe. Immédiatement après le repas, il prenait sa pipe d'un côté, et une tasse de café de l'autre.

Le fils de l'ambassadeur mangeait avec l'intendant et quelques-uns des principaux de sa suite sur une table de la même hauteur et construction que son père. Elle était garnie, au lieu d'assiettes, de pièces de pain coupées en tranches et disposées, autour de la table, au nombre des personnes qui devaient s'y mettre. Il y invitait quelquefois le sieur chevalier de Lestelle, auquel on donnait un carreau pour s'asseoir, tous les autres étant assis à terre. Cette table était servie de même que celle de l'ambassadeur... tout le

monde mangeant avec ses doigts dans le même plat, excepté que lorsque il y avait du liquide, chacun se le servait avec des cuillères de corne à long manche. Après le repas, on donnait à laver et des parfums comme à l'ambassadeur.

... Le jeu ordinaire de l'ambassadeur est le tric-trac et les échecs, rarement des cartes ; il ne joue que des fèves d'haricots, dont chacun prend un certain nombre, et ne laisse pas de jouer avec la même attention et le même feu que lorsque nous jouons des espèces.

L'ambassadeur tient sa maison dans une grande discipline ; le châtiment consiste en cinquante coups de bâton (on augmente le nombre à proportion de la gravité des fautes) sur la plante des pieds et quelquefois, mais rarement, sur le derrière.

On s'est aperçu que la plus grande partie de ses domestiques avaient un grand penchant à s'approprier une partie de ce qu'on leur donnait journellement pour leur subsistance, et qu'ils vendaient ensuite ce qu'ils n'avaient point consommé. On soupçonna que Moïse, son médecin, aussi bien que son intendant, tiraient parti de cet excédent qui était vendu.

L'ambassadeur fit appeler le chevalier de Lestelle et lui dit que les chaises percées n'étant point de leur usage, il était nécessaire d'avoir des lieux communs ; il marqua lui-même un endroit dans la salle pour en faire construire. Le fils de l'ambassadeur et les principaux de sa suite demandèrent qu'on leur fit des bains ; on leur en fit construire.

Le 25 janvier, à huit heures du matin, la quarantaine étant achevée, l'ambassadeur partit de Maguelonne et s'embarqua, avec sa cuisine et le reste de sa suite, dans les bateaux qui lui avaient été préparés par ordre de M. de Bernage, et qui le portèrent d'abord à Frontignan. C'est là que M. de la Beaune vint au-devant de lui. L'ambassadeur fut conduit à la maison qui lui avait été préparée. M. de la Beaune, gentilhomme ordinaire du roi, se présenta pour entrer dans son appartement ; tous les domestiques de l'ambassadeur et son fils à la tête, s'avancèrent à la porte de la maison pour recevoir M. de la Beaune. L'ambassadeur vint à sa rencontre à l'entrée de la salle, et le conduisit à sa chambre, où M. de la Beaune prit la droite, se couvrit et lui fit son premier compliment de la part de Sa M. On servit ensuite une collation de confitures, de fruits, de gâteaux, biscuits et compotes. L'ambassadeur, son fils, et M. de la Beaune se mirent à table.

... Les consuls vinrent ensuite le haranguer, et lui faire les présents de ville ; suivant l'usage ils consistaient en confitures, bis-

cuits, gâteaux et fruits. On avait observé de ne lui point présenter de vin.

Dans l'étang de Thau, il eut le mal de mer. A la première écluse du canal, l'ambassadeur se fit mettre à terre pour la voir et s'appliqua beaucoup à la considérer ; il fit ensuite étendre des tapis en pleine campagne où il fit sa prière avec toute sa suite, ayant chacun un chapelet à la main et baisant la terre à plusieurs reprises en présence d'un assez grand nombre d'habitants des lieux voisins qui étaient accourus sur son passage.

A Agde, une jeune demoiselle de dix ans vint lui faire une révérence d'un air assez familier, et le baisa. Elle lui parut fort jolie ; il lui trouva beaucoup d'esprit et la fit souper avec lui. Le drogman ne fut occupé pendant le repas qu'à interpréter à l'ambassadeur tout ce que cette jeune demoiselle lui disait.

A Béziers, il couche dans sa barque, au grand désappointement des habitants.

A Castelnaudary, après avoir reçu les consuls, il se mit à une fenêtre où il resta très longtemps pour se faire voir au peuple ; mais, s'ennuyant de ne pas voir les dames, il pria l'officier de garde, et son premier interprète, d'aller proposer à celles qui étaient à une fenêtre vis-à-vis de lui, de venir prendre le café. Elles y vinrent un moment après et furent très bien reçues. Cela mit les autres dames de la ville en goût de le venir voir et sa chambre en fut toujours remplie jusqu'à quatre heures du soir à la réserve du temps de son dîner, où il voulait être seul.

De la Beaune au régent.

Saintes, le 19 février 1721.

L'intention de l'ambassadeur de la Porte, quand il sera à Paris, est de se faire donner de l'argent au lieu de denrées en nature... La somme qu'il pourra demander sera proportionnée vraisemblablement à celle qu'on a dépensée en route et en ce cas, elle pourrait monter à cinq ou six cents francs par jour. Il m'a fait emprunter treize mille francs pour payer ses gens, et il m'a promis de me les rendre sur le premier café qu'il compte vendre à Paris.

... Les gens qui l'approchent de près sont assez raisonnables ; mais le bas domestique est mal discipliné, il s'est mutiné plus d'une fois... leur maître a de la peine à en venir à bout. Je lui ai fait offrir de les contenir par la force, et je me serais servi, pour cela, des troupes qui lui servent d'escorte ; il ne l'a point accepté, soit

qu'il ait cru qu'il n'était pas de sa dignité de recourir à une autorité étrangère pour régler sa famille, soit, comme il y a plus d'apparence, qu'il ait voulu la ménager, regardant chacun de ceux qui la composent comme autant de délateurs à son retour à Constantinople.

Le fils de l'ambassadeur est un jeune homme d'environ 25 ans, d'une figure commune, d'un caractère doux, qui ne s'est occupé, jusqu'à présent, que de contenter sa curiosité ou de se réjouir quand l'occasion s'est trouvée. Il cherche à apprendre le français ; il sait déjà quelques phrases, et l'on prétend qu'il entend une partie de la conversation. Son père témoigne pour lui de la tendresse ; mais je ne crois pas qu'il eût beaucoup de déférence pour ses avis.

C'est au kiaïa ou intendant qu'il se rapporte de tout ce qui regarde son domestique, et il lui confie une autorité absolue sur tous ses valets. C'est un homme d'une belle physionomie, d'un esprit doux et ami de la raison ; j'ai eu recours à lui dans différentes occasions. Je lui fais le plus de caresses qu'il m'est possible. *Après l'argent et les présents, les caresses sont les meilleurs moyens de gagner les Turcs...* Je ne les épargne pas auprès de ceux qui approchent de l'ambassadeur ; ils sont tous de mes amis et me marquent de la considération. Les principaux sont le prêtre, le trésorier, le maître de cérémonies et un homme fort laid qui réjouit l'ambassadeur par ses bouffonneries et qui se croit amplement dédommagé par son esprit de ce qui manque à sa figure. Les trois premiers sont de bonnes gens qui ne se mêlent de rien que de fumer leur pipe. Le dernier (le bouffon) est plus intrigant ; il est continuellement auprès de l'ambassadeur, qu'il fait rire, non par de bonnes plaisanteries, mais par le ridicule qui l'accompagne dans toutes ses manières et par la bonne opinion mal fondée qu'il a de lui. Je le ménage cependant et je le flatte autant qu'il mérite peu de l'être.

Parmi tous ces gens-là il n'y en a aucun dont le crédit puisse contrebalancer auprès de l'ambassadeur le crédit du sieur Lenoir. Celui-ci est un Provençal aussi délié qu'aucun qui soit sorti de son pays. Homme attaché à ses intérêts et qui n'a pas compté que son voyage dût lui être infructueux. Il prétend avoir prêté 10,000 écus à l'ambassadeur et qu'au moyen de cette créance il est en droit de disposer de sa personne et de tous ses bagages ; il fait effectivement de l'un et de l'autre à peu près ce qu'il désire. Les démarches qui lui conviennent, il y engage l'ambassadeur, et celles qui ne sont pas de son goût, on peut être sûr que le ministre ne les fera pas. Comme son retour à Constantinople, où il est établi et où il compte

de passer toute sa vie, le mettra plus à portée d'avoir besoin de cet homme-ci que de tout ce qu'il laissera en France, il est bien plus dans ses intérêts que dans ceux du service... J'ai été obligé de lui rappeler, dans maintes circonstances, qu'il est avant tout sujet du Roi... Le sieur de Fiennes et le sieur Yon (autres drogmans) n'ont eu jusqu'à présent que des procédés pleins d'honneur et de droiture. Comme ils n'ont aucun intérêt de ménager les Turcs, ils sont plus en état de servir avec fidélité.

... Le séjour de ce ministre à Bordeaux fut plus long d'un jour que je n'avais compté, il en fut l'unique cause par un travers qu'il prit sur une visite qu'il prétendait que je lui avais fait rendre à M. le maréchal Berwick. Je lui avais proposé effectivement d'aller se promener au château Trompette et, comme je ne veux pas perdre sa confiance, je lui avais avoué que M. le maréchal s'y trouverait ; il l'accepta, comptant qu'ils se rencontreraient dans la promenade et qu'ils pourraient se voir sans conséquence. La chose ne se passa pas tout à fait de cette façon. Il se promena sans lui et on le mena ensuite dans une chambre où il le trouva. Il en fut piqué, et toute la bonne réception qu'on lui fit ne le dédommagea pas du tour qu'il croyait qu'on lui avait joué. Il s'en prit à moi comme à l'auteur de cette démarche et, comme il n'ignore pas l'empressement que j'ai de l'amener au plus tôt à Paris, pour se venger, il me chercha querelle sur le nombre de barques que je lui avais destinées pour le transporter le lendemain à Blaye. Il prétendit qu'il n'y en avait point assez ; et comme je ne pouvais lui en fournir sur-le-champ, il dit qu'il voulait rester le lendemain à Bordeaux. J'y consentis pour ne le pas cabrer ; mais quand cela ne serait pas survenu, une tempête violente, qui dura toute la journée, nous aurait mis hors d'état de passer à Blaye.

L'ambassadeur y arriva le 12, séjourna le 13 pour arranger ses ballots qui sont en grand nombre et qui remplissent les deux charrettes qu'on nous avait données et six autres, attelées de bœufs, que j'ai été obligé de prendre. Heureusement, après bien des peines, je l'avais engagé, à Bordeaux, de consentir qu'on embarquât le plus grand nombre sur un vaisseau prêt à faire voile pour le Hâvre. Il est entré sur ce vaisseau le volume de soixante tonneaux, c'est-à-dire de douze milliers pesant ; si j'avais été obligé de les porter avec moi, tous les chariots de la Guyenne n'auraient pas suffi.

RAPPORTS DIPLOMATIQUES

DE

LA HONGRIE AVEC LA FRANCE

AU COMMENCEMENT DU XVIe SIÈCLE

I

Dans les grands projets politiques de Louis XII, qui tendaient à dominer l'Italie et à disputer aux Habsbourgs l'hégémonie en Europe, la Hongrie devait jouer, en raison de sa situation géographique, un rôle particulièrement important. Ce fait n'échappait point à la perspicacité du ministre Georges d'Amboise, archevêque de Rouen.

Dès son avènement, Louis XII trouva un moine hongrois qui séjournait en France, et l'envoya, en mission secrète, près de Vladislas II, roi de Hongrie, pour lui faire des propositions d'alliance. Et lorsque, au printemps de 1499, il s'allia au Pape et à la République de Venise en vue de la conquête de Milan, il invita, par l'intermédiaire de la Cour Romaine, le roi de Hongrie à adhérer à cette alliance[1]. Vers la fin de la même année, il délégua un ambassadeur à la cour de Bude.

Cet ambassadeur débarqua à la fin de novembre, sur la côte hongroise, à Zeng, mais il y tomba malade et mourut. Avant de mourir, il chargea son neveu de remettre ses documents à la cour

1) Louis XII raconte ces faits dans une note datée du 2 juillet 1499 et adressée à son ambassadeur à Rome, (Archivio di Stato, Venezia.)

hongroise, mais le neveu ne se crut pas autorisé à entamer des négociations[1].

La République de Venise, dont les possessions levantines étaient en butte aux assauts des Ottomans, s'efforçait d'engager le pape Alexandre VI, ainsi que le roi Louis XII qui avait entre temps atteint son but, la conquête de Milan, à une grande guerre contre les Turcs, avec le concours de la Hongrie. Elle invita ses alliés à envoyer une ambassade à la cour de Bude, pour persuader les Hongrois de prendre les armes, en leur promettant des secours et en favorisant les projets de mariage de Vladislas II.

Lors de son avènement (en 1490), le roi Vladislas s'était fiancé à Béatrice, fille du roi de Naples et veuve du roi Mathias Hunyadi ; en secret, il avait même conclu avec elle un simulacre de mariage. Mais il était décidé à ne point épouser une femme détestée par les Hongrois et faisait, à Rome, des démarches pour l'annulation de sa promesse.

Le roi de Naples et ses parents à la cour d'Espagne mirent tout en œuvre pour déjouer les efforts de Vladislas et pour défendre les intérêts de Béatrice ; l'affaire resta en suspens pendant bien des années[2].

Comme les États de Hongrie réclamaient impatiemment que leur roi se mariât le plus tôt possible et donnât au trône un héritier, on pouvait considérer comme un grand service le consentement du Saint-Siège au divorce. La République de Venise donnait des instructions dans ce sens à son ambassadeur à Rome ; le roi de France écrivait au pape une lettre ; enfin, le 3 avril 1500, le pape annula le mariage de Vladislas avec Béatrice[3].

Simultanément à ses démarches à Rome, le roi de France envoyait en Hongrie une ambassade proposer au roi Vladislas une princesse de la famille royale de France, afin de consolider l'al-

1) Rapports du chargé d'affaires vénitien à Zeng, parvenus à Venise les 23 novembre et 5 décembre 1499.

2) On peut lire, sur ces négociations, des détails intéressants dans le *Codice Aragonese*, recueil de documents diplomatiques napolitains publié à Naples par Trinchera.

3) Voir les notes que la *Seigneurie* a adressées, les 10 et 23 mars 1500, à ces ambassades à Rome, en France et en Hongrie, ainsi que les dépêches de l'ambassadeur vénitien à Rome, datés des 23 mars et 8 avril 1500.

liance politique et de la rendre plus intime par la création de liens de famille. Les ambassadeurs étaient le conseiller royal Valérien de Marigny et le procureur général royal Mathieu Tautain de Mazury, accrédités par lettre du 29 janvier 1500.

Ils devaient s'arrêter à Venise, où ils arrivèrent le 3 avril. Ils furent reçus par le sénat le jour même. Dans leur harangue, ils firent ressortir la bienveillance de leur souverain pour la République, et demandèrent que quelques membres du sénat fussent chargés d'entendre leurs communications. On délégua à cet effet trois membres du sénat[1].

Quatre jours après, ils reçurent l'invitation de paraître devant le Sénat pour la réponse du Doge. Le Doge les invita à se rendre promptement en Hongrie et à encourager le roi Vladislas dans son intention de déclarer la guerre à l'ennemi commun de la chrétienté. Il ajouta qu'ils ne réussiraient que s'ils offraient des subsides ; aussi leur conseilla-t-il de demander une autorisation dans ce sens pour le cas où ils ne l'auraient pas encore. Il approuva le projet de marier le roi à une princesse française et il insista sur la nécessité de réaliser ce projet, vu que le roi, en se liant avec une autre dynastie, pourrait se détourner de la ligue[2].

La Seigneurie chargea, en outre, son ambassadeur en France d'insister près de Louis XII sur la question des subsides.

Le roi de France n'était point disposé à entamer son trésor ; il consentit seulement à ce que le Pape frappât d'une dîme les revenus du clergé français et à ce que le produit de cette dîme fût affecté aux frais de la guerre turque[3]. Le Pape s'empressait de profiter de l'autorisation ; il alla même plus loin et il imposa aussi le clergé d'autres pays européens[4].

La Seigneurie n'était pas satisfaite. Elle demanda au roi de

1) Relation sur la séance du 3 avril 1500, Marino Sanudo.
2) Voir le texte de la réponse donnée par la Seigneurie, le 7 avril 1800, dans les Archives de Venise.
3) Rapport du 23 avril 1500, de l'ambassadeur de Venise en France (Marino Sanudo) et la note du 4 mai de la Signoria à l'ambassadeur en Hongrie. (Archives de l'Etat).
4) Le 16 mai, la Seigneurie, par une note adressée à son ambassadeur à Rome, exprime des remerciements au Pape. (Archives de l'Etat.)

France de fixer une somme, sauf à s'indemniser ultérieurement par un prélèvement sur les revenus du clergé. Elle ajoutait qu'il y avait péril en la demeure, car une ambassade turque était arrivée à Bude et avait fait des propositions avantageuses, qu'il fallait à tout prix faire repousser[1].

L'ambassade française arriva à Bude le 15 mai. Quatre magnats, délégués par le roi, la reçurent à l'entrée de la capitale, à la tête de cinq cents cavaliers. La réception solennelle eut lieu deux jours après. L'archevêque d'Esztergom (Gran), Thomas Erdoedi, primat du pays, répondit au discours de l'ambassade[2].

Les envoyés pouvaient compter d'avance sur une réception sympathique. Les États du pays nourrissaient de la méfiance et des sentiments hostiles contre la personne et les tendances de Maximilien, roi de Rome; ils étaient prêts à se joindre à quiconque voudrait les appuyer contre lui. Et puis, le roi Louis était allié précisément aux deux puissances, le Saint-Siège et la République Vénitienne, qui pouvaient prêter le secours le plus efficace contre les Turcs.

Venise délégua même une ambassade extraordinaire, composée de Sébastien Giustiniani et Victor Soranyo, qui devaient se joindre aux envoyés français et marcher d'accord avec eux.

Vladislas II chargea des négociations quatre de ses conseillers, les archevêques d'Esztergom et de Kalocsa, le Palatin et le Voïvode de Transylvanie. Ceux-ci déclarèrent, dès la première entrevue, que la Hongrie ne pouvait faire la guerre aux Turcs, à moins que ses alliés ne prissent à leur charge les frais d'entretien de vingt-cinq mille cavaliers[3]. Les envoyés de Venise se mirent à négocier le montant des subsides à payer par la Seigneurie, mais les ambassadeurs français, faute d'instructions, durent s'abstenir. Pour ceux-ci, la grande ligue projetée en vue

1) Note du 1er juin de la Seigneurie à son ambassadeur en France. (Archives de l'État.)
2) Rapports des 15 et 18 mai, de la mission vénitienne en Hongrie.
3) Rapports des 19 et 21 mai 1500, des envoyés vénitiens (Marino Sanudo) et la note du 5 juin adressée à eux par la Seigneurie.

d'une campagne contre les Turcs, était du reste beaucoup moins importante que pour leurs collègues vénitiens ; ils tentèrent, en première ligne, de négocier une alliance défensive et offensive entre la Hongrie et la France[1].

Aux négociations en vue d'une alliance particulière, prirent encore part les délégués du roi de Pologne, qui avaient à leur tête le prince Sigismond, frère des deux rois ; car, de part et d'autre, on avait manifesté le désir de voir la Pologne adhérer à l'alliance. Malgré les efforts des Vénitiens[2], ces négociations ne tardèrent pas à aboutir et on fixa les stipulations de l'alliance.

Les trois rois s'engageaient à une ligue éternelle contre les Turcs et tout autre ennemi ; nul d'entre eux n'entamerait de négociations pouvant porter préjudice aux intérêts des deux autres contractants ou de la chrétienté en général ; si l'un d'eux venait à conclure une alliance avec qui que ce fut, les deux autres contractants y seraient compris ; les sujets des alliés pourront librement communiquer et faire le commerce dans les trois royaumes. Le Pape, projetant contre les Turcs une coalition de toutes les puissances chrétiennes, comme les rois de Hongrie et de Pologne avaient, à la suggestion du Pape et de la France, violé la paix avec les Turcs et se préparaient à la guerre, le roi de France promet de les secourir dans cette guerre de manière à ce que les deux rois et le monde chrétien tout entier soient contents ; il se réserve toutefois la liberté pour la modalité et le montant des secours. Chacune des trois puissances considérera comme ses amis les amis de ses alliés, et comme ses ennemis tous leurs ennemis, sauf le Pape, l'Empereur, les princes de l'Empire d'Allemagne, la République de Venise et le prince de Lithuanie.

Le Conseil d'État de Hongrie et les plénipotentiaires polonais adhérèrent à ces stipulations.

En même temps, on décida que le roi de Hongrie choisirait

1) Dans son rapport final du 9 mars 1503, Giustiniani dit : « Venuti li pratori francesi, credendo aver ajuto, niun ebbero perchè haveano altra commissione dal suo Rè. (Marino Sanudo.) »

2) Note du 19 juin de la Seigneurie à son ambassadeur en Hongrie (Archives de l'Etat). Rapports des 22, 23, 30 juin et 1er juillet, de l'ambassadeur de Venise en France. (Marino Sanudo.)

une femme dans la famille de Louis XII et enverrait en France des délégués chargés de dresser un rapport sur les princesses proposées.

Ces affaires arrangées, la mission française s'apprêta à rentrer en France. Les délégués vénitiens firent de vains efforts pour la retenir. La Seigneurie avait bien, entre temps, obtenu que le roi de France signât l'ordre à ses délégués de prendre part aux négociations entamées en vue d'une ligue plus vaste, mais ce rescrit arriva trop tard à Bude.

Le 13 juillet, le roi Vladislas leur offrit un dîner, auquel le fils de M. de Marigny fut armé chevalier et comblé de cadeaux; les ambassadeurs reçurent des vêtements de brocart, garnis d'hermine, et des coupes en argent doré. Le lendemain, le traité d'alliance fut promulgué et, le 16 juillet, les ambassadeurs partirent [1].

Quelques jours après, les délégués vénitiens dépêchèrent des courriers pour les rejoindre et leur communiquer l'ordre arrivé de France. Mais les ambassadeurs refusèrent de rebrousser chemin et, le 13 août 1506, ils rendirent compte de leur mission au Sénat de Venise.

Le 30 juillet, un gentilhomme tchèque, Georges, plénipotentiaire du roi Vladislas, partit pour la France; à Milan, il rejoignit la mission française [2] et, à la fin de septembre, il était à Blois [3].

Louis XII se montra satisfait du résultat de la mission. L'ambassadeur vénitien près la cour de France fut immédiatement informé de ce qui s'était passé et demanda, au nom de Louis XII, l'adhésion de la Seigneurie à la ligue de Bude. Il lui écrivit que deux délégués hongrois allaient arriver, que le roi prêterait serment sur l'alliance, après quoi le roi de Hongrie inviterait l'em-

1) Rapports des 25 et 26 mai, 4, 15, 17, 22 juin, 13 et 17 juillet, de l'ambassadeur de Venise en Hongrie, des 22 et 23 juin et 1er juillet de l'ambassadeur vénitien en France. (Marino Sanudo.) Note de la Seigneurie du 19 juin à son ambassadeur en Hongrie. (Archives de l'Etat.) Le traité d'alliance dans Dumont III, II, 442, Dogiel I, I, 447, et Katona, XV, II, 245.

2) Rapports des 25 et 26 juillet, des envoyés vénitiens en Hongrie et rapport de la séance du 13 août du Sénat. (Marino Sanudo.)

3) Rapports du 30 juillet de la mission vénitienne en Hongrie, et du 29 septembre, de l'ambassadeur en France.

pereur Maximilien d'avoir à s'abstenir de toute offense envers la France [1].

Quant à l'envoyé de Vladislas II, il ne put accomplir toute sa mission. L'entrevue avec les princesses lui fut refusée, sous prétexte qu'elles séjournaient trop loin. On lui montra seulement le portrait d'une nièce de la sœur du roi [2]. Il revint à Bude vers la mi-décembre. Le portrait de la princesse ne produisit pas sur Vladislas l'impression voulue. L'empereur Maximilien renouvela ses démarches pour donner sa fille au roi de Hongrie. On parlait aussi du mariage du roi avec la fille d'un prince allemand, jeune fille âgée de seize ans et d'une beauté extraordinaire [3]. Le roi, pourtant, resta inébranlable dans ses décisions. Il fut convenu qu'il demanderait la main de la princesse Anne, fille du prince Gaston de Candale, nièce de la sœur de Louis XII.

L'ambassadeur, qui devait accomplir la formalité des fiançailles et prendre acte du serment de Louis XII sur l'alliance, tarda longtemps à se mettre en route, car les envoyés polonais chargés de le rejoindre n'arrivaient pas. Pour éviter tout malentendu, le roi Vladislas expédia des excuses, vers la mi-février 1502, par un courrier qui arriva à Paris au bout de trente jours [4]. Enfin l'ambassade hongroise se mit en route sans attendre les Polonais. Elle se composa de Nicolas Bocskai, évêque de Nyitra, d'Étienne Telegdi et du gentilhomme tchèque, désigné sous le nom de George. Elle arriva à Venise le 14 octobre et continua son chemin dès le lendemain [5]. Quelques jours après, la République de Venise envoya en France les chevaliers Donato et Capello, avec mandat d'entretenir des rapports cordiaux avec les ambassadeurs hongrois et de persuader au roi de France d'encourager la Hongrie à la guerre contre les Turcs [6].

Les ambassadeurs hongrois, munis de pleins pouvoirs, signè-

1) Rapport du 4 octobre, de l'ambassadeur français à Venise.
2) Dépêche vénitienne du 28 novembre, et rapport du 15 décembre, des envoyés hongrois.
3) Dépêche du 23 décembre, de la légation vénitienne en Hongrie.
4) Dépêche du 21 mars 1501, de l'ambassadeur vénitien en France.
5) Rapports du 14 octobre, de Venise, et du 16 octobre, de Vérone.
6) Instructions des 19 octobre et 4 novembre 1500, de la Seigneurie. (Archives de l'État.)

rent le contrat de mariage et conclurent le mariage par procuration [1]. Le roi Vladislas en informa les États du pays par une circulaire datée du 14 juin 1502 [2].

Trois jours après, le 21 juin, la future reine de Hongrie partit de Blois avec une brillante escorte de six cents chevaliers, accompagnée d'un grand nombre de seigneurs, d'un de ses frères, de l'ambassadeur du roi, du duc de la Gerse, du grand maître de la cour chevalier de Meillac, du grand écuyer des Brezolles et des trois ambassadeurs hongrois. Elle traversa la Savoie et le Piémont, arriva le 14 juillet sur le territoire de Venise et, à la fin de ce mois, elle fit son entrée solennelle dans la ville des Lagunes. Elle y était attendue par une brillante députation hongroise guidée par le duc Laurent d'Ujlaki et par François Erdödi, évêque de Gyoer (Raab.) La Seigneurie fit les honneurs de la ville avec un luxe extraordinaire et pratiqua une large hospitalité pendant trois semaines [3].

La princesse s'embarqua le 21 août; deux jours après, elle arriva au port de Zeng, sur le territoire de sa nouvelle patrie. Ce fut une marche triomphale, dont les détails ont été consignés dans un journal, par le hérault d'armes de la reine de France [4]. Le 29 septembre, la jeune princesse française fut couronnée reine de Hongrie et célébra son mariage à Szèkes-Fehèrvàr (Stuhlweissenburg.)

II

Les relations intimes qui s'établirent ainsi entre les deux souverains et leurs pays, restèrent sans conséquence dans le domaine politique. Le roi de France n'avait pas besoin du secours de la

1) Malheureusement nous n'avons pas de rapports sur ces négociations. C'est un rapport ultérieur du 31 juillet 1502 qui relate les fiançailles.

2) Celle adressée à la ville de Kassa se trouve dans Katona, XVIII, 324.

3) On trouvera les détails de cette réception dans une brochure contemporaine intitulée *Liber hospitalis munificentiæ Venetorum in excipienda Anna, Regina Hungariæ, per Angelum Chabriden compositus.* (Venise, 1502).

4) Communiqué par Henri Marczali, d'après un manuscrit de la Bibliothèque nationale de Paris. (*Toerténelmi Tár*, publication de la Société Historique hongroise, XXIII, pages 97 et suivantes.)

Hongrie contre l'empereur Maximilien ; dans l'été de 1504, il fit même une alliance avec celui-ci, en vertu de laquelle l'Empereur pouvait demander, dans ses rapports avec la Hongrie, l'appui et l'intervention du roi Louis XII. L'empereur était sans cesse préoccupé d'assurer ses droits d'héritage au trône de Hongrie. Pour gagner à ses intérêts le ministre le plus influent du roi Vladislas, le cardinal Thomas Bakocz d'Erdoed, il signa, en mai 1505, un acte par lequel il s'engageait à favoriser, après le décès du pape Jules II, la candidature du cardinal hongrois au Saint-Siège. Dans cet acte, il constate qu'il s'était entendu avec le roi d'Espagne pour ne pas admettre l'élection d'un cardinal français et il exprime l'espoir que, le roi de France ne pouvant faire aboutir son propre candidat, le cardinal d'Amboise soutiendrait le candidat hongrois[1].

La même année, les États de Hongrie prirent une résolution excluant, pour le cas de mort de Vladislas, toute candidature étrangère au trône hongrois. L'empereur Maximilien, en apprenant cette résolution, se prépara à déclarer la guerre à la Hongrie. Alors le roi Louis XII envoya à Bude deux ambassadeurs chargés de faire des efforts pour rétablir une entente[2]. Ces ambassadeurs (l'un s'appelait Accurse Maynier) partirent de Tours à la fin de juin, arrivèrent à Venise le 14 juillet et, quelques semaines après, à Bude. En route, ils reçurent d'importantes nouvelles de Hongrie. Le 1er juillet, l'épouse française du roi Vladislas avait un fils nommé Louis. A cette nouvelle, Maximilien avait jugé superflue une guerre de succession, et, le 19 juillet, il fit sa paix avec la Hongrie.

Les ambassadeurs continuèrent leur voyage avec l'intention de présenter les félicitations de leur Maître à propos de cet événement. Mais, à Bude, ils trouvèrent le roi et la cour de Hongrie dans un grand deuil, par suite de la mort de la reine Anne, sur-

1) Nous ne possédons pas ce document. Mais Pasqualigo, ambassadeur de Venise en Hongrie, relate, dans son rapport du 15 août 1511, que, la veille, le Primat lui avait fait voir et parcourir ce document, et il en donne un extrait. (Rapports de Pasqualigo, dans la bibliothèque du musée Correr, à Venise).

2) Rapport de l'ambassadeur vénitien en France, arrivé à Venise le 22 juin. (Marino Sanudo.)

venue le 26 juillet. Le roi n'en persista pas moins dans ses sentiments de sincère attachement pour le pays de son épouse adorée. Malgré son profond abattement, il profita de l'arrivée des ambassadeurs français pour renouveler, dans une forme plus intime encore, l'alliance de 1500, à laquelle il fit adhérer la République de Venise[1].

Les deux souverains tachèrent de resserrer les liens d'amitié par des ambassades envoyées de part et d'autre[2]. Lorsque, le 10 décembre 1508, Louis XII et Maximilien s'allièrent en vue du partage du territoire de la République de Venise, ils s'empressèrent d'inviter le roi Vladislas à se joindre à cette alliance, pour reprendre la Dalmatie, cette ancienne dépendance de la couronne hongroise que Venise avait occupée un siècle avant.

Dès le mois de janvier 1509, le roi de France expédia en Hongrie son envoyé Adam de Bouillon[3], auquel devait se joindre l'envoyé de l'Empereur. Mais le roi n'était pas à Bude. En présence de la peste qui ravageait le pays, il s'était refugié en Bohême où il passa l'année entière. Peu de Hongrois l'avaient accompagné. Les prélats et les seigneurs restaient isolés dans leurs propriétés pour échapper à la terrible épidémie, de sorte qu'on ne pouvait guère songer à des décisions politiques d'une grande portée.

Le 23 mars 1509, le pape Jules II déclara solennellement son adhésion à la ligue de Cambray. Il envoya des troupes dans la Romagne et excommunia la Seigneurie pour avoir occupé des territoires de l'église, arbitrairement étendu les droits de patronage, et frappé d'impôts les ecclésiastiques. Bientôt le roi de

1) En rentrant dans leur pays, les ambassadeurs français s'arrêtèrent à Venise ; le 11 octobre, ils se présentèrent au Sénat pour lui rendre compte des résultats obtenus. L'extrait de leur rapport, consigné par Marino Sanudo, ne contient, au sujet de l'alliance, que le passage suivant : « Fato liga tra lhoro Ré, Franza et Hungaria, piu stretta, con dinomination de la signoria nostrà. » Nos documents ne contiennent rien de plus sur cette alliance.

2) En automne 1507, le secrétaire du roi de France était à Bude, et un ambassadeur hongrois se trouvait à la cour de France. (Marino Sanudo.)

3) La Seigneurie en fut informée par la dépêche du 15 janvier 1509 de son ambassadeur en France, et s'empressa d'en faire part à son représentant en Hongrie. (Note de la Seigneurie dans les Archives de l'Etat).

France déclara la guerre à son tour et, le 14 mai, il infligea une défaite aux Vénitiens à Agnadello.

Alors le pape et le roi de France pressèrent de nouveau le roi de Hongrie d'occuper la Dalmatie[1]. Le roi Vladislas convoqua les prélats et les seigneurs à Bude pour aviser.

Les alliés, sachant que le cardinal Thomas Erdoedi exerçait une grande influence à la cour et dans le Conseil du royaume, mirent tout en œuvre pour le gagner à leur cause. Le Pape, l'Empereur, Louis XII et le cardinal d'Amboise lui écrivirent force lettres remplies tantôt d'offres séduisantes et tantôt de menaces sérieuses.

Outre la revendication de la Dalmatie, le Pape promit à la Hongrie d'autres avantages. Avec toute l'ardeur de son âme ambitieuse et énergique, il embrassa le grand projet qui avait déja occupé ses prédécesseurs : l'expulsion des Turcs de l'Europe, avec le concours de toutes les puissances chrétiennes[2]. Il conçut l'espoir que, la guerre contre Venise terminée, la ligue de Cambray mettrait à sa disposition ses forces armées réunies. Dans ses conversations confidentielles, il parlait déjà du jour où il pontifierait sous la coupole de Sainte-Sophie[3].

La délibération ordonnée par le roi eut lieu à Bude, dans la seconde moitié d'août. Les ambassadeurs du Pape, de l'Empereur et du roi de France arrivèrent de Prague pour exciter les États à la guerre contre Venise.

Mais les amis de Venise profitèrent précisément du danger qui menaçait le pays du côté de la Turquie, pour démontrer la nécessité d'une politique pacifique aux seigneurs dont l'ardeur belliqueuse et l'esprit de sacrifices étaient déjà assez médiocres. Depuis longtemps on était habitué à parler de la grande campagne des puissances chrétiennes unies comme d'un beau rêve.

1) Dépêche du 5 juillet 1509, de l'ambassadeur de Venise en Hongrie, et dépêches de mai 1509 (présentées dans la séance du 30 décembre 1509 du Sénat), de l'ambassadeur en France, relatives aux négociations poursuivies à Prague avec le roi de Hongrie.

2) Il le racontait plus tard lui-même à l'ambassadeur de Venise. (Dépêche du 24 mai 1510, de Pasqualigo.)

3) Une dépêche, envoyée de Rome en 1509, à la cour royale de Pologne. (Acta Tomiciana, I, 46, 49.)

Par contre, il était évident que, dès la première attaque contre la Dalmatie, Venise s'empresserait d'exciter les Turcs contre la Hongrie. On ne jugea pas convenable pourtant de repousser directement les avances et les offres du Saint-Siège et de ses alliés. La décision définitive fut remise au jour où les ambassadeurs, qu'on se proposait d'adresser aux puissances chrétiennes, donneraient des informations positives sur les subsides et les secours qu'on pouvait attendre pour le cas d'une guerre contre les Ottomans [1].

L'envoi des ambassadeurs tarda beaucoup et, entre temps, survint un changement radical dans la situation. Au prix de grands sacrifices et d'humiliations, la République de Venise parvint à se concilier le Pape, qui leva (le 24 février 1510) l'excommunication et se détacha de la ligue de Cambrai. Le roi de Hongrie en fut immédiatement informé. Cet événement renforçait grandement la position des amis de Venise en Hongrie.

III

L'empereur Maximilien ne se tint pas pour battu. Dans les premiers jours de mai, il tenta une nouvelle démarche à Bude. Il fit savoir que, lui et ses alliés n'acquiesceraient en aucun cas à ce que la Dalmatie restât aux mains de Venise ; que si la Hongrie n'était pas disposée à occuper cette province, ils l'occuperaient eux-mêmes. Il rappela aux Hongrois qu'il leur prêterait, contre les Turcs, des secours bien plus efficaces que la République. Enfin il promit que le roi de Rome et le roi de France enverraient des ambassadeurs auprès de la prochaine réunion des États de Hongrie [2].

Les États de Hongrie furent convoqués à Székesfehérvar, le 27 juin. Mais la cour et les magnats séjournèrent à Tata, où le roi Sigismond avait établi une résidence royale somptueuse.

1) Dépêche du 27 août 1509 de l'ambassadeur vénitien en Hongrie.
2) Lettre de l'Empereur d'Augsbourg, du 25 avril 1510, adressée au roi Vladislas. (La copie est jointe à la dépêche du 17 mai 1510, de Pasqualigo.)

C'est ici que se réunirent les envoyés des puissances européennes : Achille de Grassis, évêque de Castello, légat du Pape, et Pierre Pasqualigo, ambassadeur de Venise, d'une part; le comte Léonard Nogarola, ambassadeur de l'empereur, et Louis Hélie, délégué du roi de France, de l'autre[1]. Ces deux derniers furent reçus en audience solennelle. Le roi était entouré des hauts dignitaires du royaume : Georges, margrave de Brandebourg, le Palatin, Jean Zapoya, le Primat, le Chancelier, plusieurs autres prélats et magnats. Le légat du Pape et l'ambassadeur polonais assistaient également à l'audience. Pasqualigo, qui pressentait une scène, se tint à l'écart et ne se fit représenter que par un secrétaire.

L'ambassadeur de l'Empereur cédait le pas à son collègue français.

Louis Hélie était un homme d'un tempérament irascible, impétueux. Pénétré du sentiment de la puissance de son souverain et de la grandeur de sa nation, il se laissait souvent entraîner à dépasser les bornes de la convenance diplomatique. Cette fois encore, il jugea inutile de cacher ses intentions dans des phrases ampoulées et des allusions délicates. Il les étala sans la moindre réticence.

Dès le préambule de son discours, il formula, contre la République, l'accusation d'avoir violé, sans scrupule et d'une façon perfide, ses engagements envers la France. Il déclara que son souverain et ses alliés ne déposeraient les armes que lorsque la République serait abaissée au point que ses habitants retournassent aux modestes occupations de leurs ancêtres, à la pêche et au métier de tisserand. Puis il invita le roi à adhérer à la ligue et à reconquérir la Dalmatie, que la couronne hongroise avait perdue par suite des intrigues de Venise. Il l'invita à ne pas renoncer aux revenus considérables de cette province en se contentant d'un tribut insignifiant, à ne pas tolérer que les Vénitiens parlassent de lui comme de leur mercenaire. Il pria le roi de songer à l'avenir de ses enfants, qui serait certes mieux sauvegardé par les

1) Ce dernier arriva à Tata le 15 juin.

souverains auquel il était apparenté que par Venise. Puis l'orateur reprit son réquisitoire contre la République. C'est la Seigneurie, dit-il, qui a causé la chute de Constantinople; c'est elle qui est cause que les chrétiens ne pourront jamais reprendre l'Empire de Byzance et la Terre-Sainte. Elle ne résisterait pas, quand même les Turcs se disposeraient à s'emparer de Rome. Il y a deux monstres qui menacent la chrétienté : la S.-Porte et la République de Venise ; il faut abattre et anéantir tous les deux. Puis, s'échauffant de plus en plus violemment, il appela les Vénitiens des bêtes féroces, des voyoux. On l'écouta en silence. Mais là le Grand-Maître de la Cour jugea nécessaire de lui rappeler la place où il se trouvait et le personnage auquel il adressait la parole.

« Modérez votre langage, monsieur l'ambassadeur, lui disait-il. » Les envoyés de l'empereur lui dirent tout bas de se modérer. Ce fut en vain. — « Laissez-moi parler, répliquait-t-il. Je sais fort bien ce que je dois dire. » — Poursuivant son discours, il offrit au roi Vladisdas la flotte des puissances alliées pour la conquête de la Dalmatie. Il fit remarquer que les forces armées des Vénitiens étaient impuissantes ; que, sur les seize galères qu'ils avaient envoyées pour assiéger Ferrare, deux seulement étaient revenues, tandis que les autres, tombées aux mains des Français, combattraient la République et que la Seigneurie pouvait dire avec le poète : *Heu patior telis vulnera facta meis.* Ensuite, il s'adressa au Primat et au Palatin. Il les invita à faire des efforts pour que le roi adhérât à la ligue de Cambray. Enfin il fit la déclaration solennelle que, dans le cas où la Hongrie hésiterait à occuper la Dalmatie, les puissances alliées l'occuperaient elles-mêmes.

Lorsque l'ambassadeur de France eut terminé sa harangue, le chancelier lui expliqua brièvement que Sa Majesté tiendrait conseil avec ses fidèles et ferait savoir sa décision.

Pasqualigo fut très ému en apprenant ce qui s'était passé à l'audience. Il s'empressa d'aller chez le Primat demander ce qu'il devait faire pour atténuer l'effet des diatribes de l'ambassadeur de France. — « Ne faites rien, lui dit le Primat ; vous êtes même

l'obligé de l'ambassadeur, qui a gâté sa cause en soulevant une indignation générale ». Trois jours après, ayant reçu des instructions de Venise, il parut devant le roi et déclara que la Seigneurie était prête à resserrer « les liens avec la Hongrie ». Il pria le roi de ne pas prêter foi aux ennemis de Venise qui encourageaient les pirates turcs à faire des descentes sur les côtes de l'Italie et de la Provence; l'attitude perfide de l'empereur et du roi de France envers Venise démontrait à quel point il fallait se méfier de leur amitié. Puis il fit part au roi de la mort du cardinal d'Amboise, événement auquel il attribuait une grande importance, puisqu'il allait être plus facile au pays de se réconcilier avec la France. Enfin, il pria le roi de ne pas se laisser ébranler par l'ambassadeur français.

« Monsieur l'orateur, répliqua le roi, n'ayez garde de l'orateur français, car c'est un fat ». (*Domine orator, non curetis oratorem gallicum, quia est fatuus.*) Pasqualigo s'empressa de remercier le roi de ces paroles rassurantes. — « La sagesse de Votre Majesté, dit-il, connaît mieux que tout autre la sincérité de la Seigneurie, ainsi que la perfidie de l'ambassadeur de France; aussi ne tiendra-t-elle aucun compte de ses calomnies et de ses accusations. »

La nouvelle de la mort du cardinal d'Amboise produisit une profonde impression sur l'entourage du roi. — « Sire, dit le chancelier à son maître, si le cardinal de Rouen est mort, c'est la fin de la guerre [1]. »

L'ambassadeur de France signifia alors, à la cour, son intention d'aller à Szèkes-Fehérvàr, faire, au milieu de la noblesse, de la propagande en faveur de la guerre contre Venise. Mais, comme l'ambassadeur de Venise déclara qu'il le suivrait pour repousser ses calomnies, il renonça à ce projet [2].

1) Dépêches des 25 et 26 juin de Pasqualigo.
2) Dépêches des 27 et 28 juin de Pasqualigo.

IV

On décida que la noblesse enverrait, à Tata, des représentants chargés d'entendre, avec les magistrats, les propositions des ambassadeurs.

Ce fut fait le 2 juillet. D'abord, on entendit le légat du Saint-Siège. L'évêque De Grassis prononça une harangue enflammée pour exciter les États à la guerre contre les infidèles. Il promit, de la part du pape, tous les secours possibles et invita la Hongrie à amener une entente entre l'empereur et la République, afin d'assurer le succès de la campagne. Dans l'après midi, on entendit l'ambassadeur de l'empereur et celui du roi de France. M. Hélie parla pendant deux heures sur un ton tout aussi violent que devant la cour. Il traita les Vénitiens de « tyrans, de parjures, de boutiquiers rapaces, de comédiens, de renards ». Il raconta comment la République avait trompé, tour à tour, le roi de France et le Pape et comment, abandonnée de tout le monde, elle appliquait le principe du *flectere si nequeo Superos Acheronta movebo*, en sollicitant le secours des Turcs. Il exposa que les Vénitiens avaient usurpé la Dalmatie contre le droit des gens, en infligeant à la Hongrie des pertes sensibles. Il invita les États de ne pas laisser échapper cette excellente occasion de revendiquer la province ; à cet effet, le Pape, le roi de France, le roi d'Espagne, le duc de Ferrare, mettraient à la disposition de la Hongrie une force navale de trente-quatre navires et même davantage ; ils seraient disposés à intervenir personnellement dans le combat. Enfin il fit observer que les revenus de la province suffiraient pour faire face à ses frais.

L'ambassadeur de l'empereur déclara en quelques mots qu'il appuyait les représentations de son collègue français. Les deux ambassadeurs quittèrent la salle, et l'on fit appeler le représentant de la République.

Pasqualigo défendit la Seigneurie contre les accusations de M. Hélie. Il démontra que la République avait observé une attitude correcte et justifiée, tandis que les ennemis avaient commis

des injustices. Il fit l'éloge du roi de Hongrie, que les sollicitations et les promesses ne détacheront pas de son ancien allié. Il déclara que la Seigneurie était prête à des sacrifices dans l'intérêt de la Hongrie. Il pria les États de ne pas écouter les ennemis de Venise qui visaient exclusivement à la ruine de la République, ce qui ne vaudrait pas à la Hongrie le moindre avantage. Il croyait même que la Hongrie ne gagnerait guère au change, si elle avait pour voisins, au lieu des Vénitiens, les Espagnols et les Français, qui n'ont jamais eu d'intérêts communs avec elle, ou les Allemands, qui furent, de son temps, les plus grands ennemis des Hongrois. Quant à la Dalmatie, elle appartenait aussi bien à la Hongrie qu'à la République, qui n'en avait tiré aucun profit. Le pape ne ferait rien contre Venise; il avait pris la République sous sa protection. Le duc de Ferrare était absorbé par la défense de son propre territoire. Puis l'orateur expliqua que les promesses de la Seigneurie n'étaient pas des phrases vides de sens; la Seigneurie offrait une amitié sincère et éternelle, une alliance indissoluble; elle était prête à secourir la Hongrie de toutes ses forces; en cas de danger, son secours avait la plus haute valeur, car la Hongrie pourrait être ruinée avant que les autres puissances pussent accourir. La Hongrie devrait donc se montrer une alliée fidèle, en faisant des efforts pour le rétablissement de la paix, œuvre où l'on pourrait compter sur l'aide de Dieu et le secours du Saint-Père; puis elle devait permettre qu'un millier de vaillants guerriers hongrois entrâssent au service de la République.

Cette journée, dans laquelle les représentants des États européens les plus puissants s'étaient présentés devant les États de Hongrie pour solliciter l'alliance du pays, pouvait bien remplir d'orgueil les âmes des assistants, faire revivre les glorieux souvenirs du passé et inspirer de nobles décisions. La noblesse, encore accessible à de telles impressions, sentait instinctivement qu'il fallait sortir de l'inaction et considérait la conquête de la Dalmatie comme une œuvre digne des grandes traditions de la Hongrie. Mais les Magnats écoutèrent impassibles. Il ne leur vint pas à l'idée de faire reprendre à la Hongrie la place qui lui

revenait dans les grands combats et de jeter, dans la balance européenne, le poids du glaive magyar.

Il y avait en présence deux partis. Le premier, qui avait pour chef le Primat, voulait maintenir l'alliance avec Venise. L'autre, représenté par le Palatin et le Chancelier, préférait l'amitié de l'empereur. Mais ni l'un ni l'autre n'était disposé à des sacrifices. Tous deux se disputaient le pouvoir, mais ils se rencontraient dans l'intention de tirer parti des solliciteurs d'alliance et de les jouer... Il ne faut pas oublier que c'est à l'étranger que les hommes d'État hongrois avaient emprunté leur morale politique.

Les Magnats réussirent à faire adopter la proposition de déléguer une commission qui entamerait des négociations avec Pasqualigo, pour la cession spontanée de la Dalmatie.

Cette tentative n'aboutit pas ; et lorsque le Chancelier annonça (dans la séance du 4 juillet) l'échec de cette tentative, la grande majorité réclama énergiquement l'adhésion à la ligue de Cambray. Les amis de Venise se turent. Le lendemain, dans une séance de soir, on adopta, aux applaudissements enthousiastes de la réunion, la résolution de déclarer la guerre pour reprendre la Dalmatie et de s'allier à l'empereur et à la France[1].

Vers la mi-août, on envoya en ambassade Albert Lònyai, capitaine de Zeng, en France ; Pierre Beriszlö, chanoine de Székesfehervár et Ambros Sárkàny, préfet, près de l'empereur.

Mais bientôt on apprit que Venise était victorieuse, que les troupes du Pape marchaient sur le Nord, que les Français s'étaient retirés. Sur ces nouvelles, Lònyai fut rappelé et on décida que les ambassadeurs envoyés auprès de l'empereur ne parleraient pas d'alliance et s'efforceraient plutôt de rétablir la paix[2].

On entama aussi des négociations avec l'ambassadeur de Venise, dans le sens d'une augmentation des subsides de la seigneurie et d'une alliance plus intime avec la Hongrie.

1) Dépêche du 6 juillet, de Pasqualigo.
2) Dépêche de Pasqualigo du 1er septembre.

V

L'empereur Maximilien considéra la résolution de Tata comme un grand succès. La Hongrie devenait un facteur dans l'action diplomatique qu'il ne tardait pas à mettre en scène. Fort de cette pensée, il exerça une pression sur le Pape, il engagea le roi d'Espagne à faire davantage de sacrifices, et il inspira de la hardiesse au roi de France.

Dans les premiers jours d'août, il proposa au Pape une entrevue pour obtenir son intervention pacificatrice ; il avait, disait-il, le désir ardent de rétablir la paix entre les puissances chrétiennes et de faire marcher ses troupes contre les païens. Toutefois, il laissait peu de chances de succès à cette intervention, car il se déclarait forcé de continuer la guerre si Venise refusait les cessions qu'il réclamait. En même temps, il informa le Pape qu'en dépit des intrigues de Venise et de l'assurance donnée par l'ambassadeur de Venise de la protection du Pape, le roi et les États de Hongrie décidaient de revendiquer la Dalmatie. Il priait donc le Pape de consentir que la Hongrie entrât dans la ligue de Cambray, au cas où la République persisterait à repousser les conditions de la paix[1]. En même temps, il priait le roi d'Espagne de consentir à l'adhésion de la Hongrie à la ligue. Puis il demanda à Ferdinand d'Aragon de faire appuyer par sa flotte sicilienne les opérations en Dalmatie. Il s'efforça de lui faire comprendre que l'annexion de la Dalmatie à la Hongrie produirait des résultats très avantageux pour l'Espagne et même pour la chrétienté entière, puisque cette province servirait de lien entre les pays de l'empereur et le royaume de Naples, détenu par le roi d'Espagne. En outre, il faisait remarquer qu'il avait des droits à la couronne hongroise et qu'il existait un projet d'un double mariage entre sa famille et celle du roi Vladislas. « La Hongrie, dit-il, unie à la Bohême, à la Moravie et à la Si-

1) Note datée du 5 août 1510 (d'Innsbruck) que Maximilien adressa à son ambassadeur à Rome et dont le texte se trouve dans les Archives de l'État, à Vienne.

lésie, n'est inférieure à nul autre pays ; elle abonde en habitants, en animaux utiles ; elle a de grosses quantités de sel, de minéraux et d'autres produits, et elle est particulièrement capable pour de vastes entreprises contre les infidèles. » Si elle gagne encore la Dalmatie, elle n'aura rien à craindre. Le double mariage lui assurera un appui. Son souverain sera « de notre sang », si Louis reste vivant ; et, s'il venait à mourir, le pays revenant, par l'effet des droits naturels et des traités, à l'empereur, l'Empire, grâce à la Dalmatie, pourrait rendre de signalés services à l'Espagne [1].

Maximilien délégua encore l'évêque de Gurk, son conseiller le plus influent, auprès du roi de France pour consolider la ligue de Cambray. Puis il transféra sa résidence à Constance et appela près de lui les envoyés hongrois, Beriszlo et Sárkány.

Le retard dont nous avons parlé amena une grande confusion La seconde note, expédiée de Nyitra, qui intimait aux ambassadeurs l'ordre de s'abstenir de la conclusion d'une alliance, leur parvint trop tard [2]. Ils agirent donc en faveur de la guerre pour la reprise de la Dalmatie. Arrivés à Constance, ils entamèrent des négociations simultanées avec l'empereur et avec M. Hélie (qui se trouvait alors à la cour impériale), en conformité des instructions signées à Tata le 25 juillet. Dans ces négociations, ils s'attachèrent peu aux détails, ne pensant pas que leurs résolutions eussent des suites pratiques. Ils tâchèrent plutôt de ménager un échappatoire qui permît au roi d'éluder leurs engagements. Dès les premiers jours d'octobre, tout était réglé comme il suit : L'empereur et le roi de France accueillent le roi de Hongrie dans la ligue de Cambray. Ils s'allient « contre l'ennemi commun, *Venise*, » et aussitôt qu'ils auront occupé le territoire qu'ils réclament, ils entreprendront, avec leurs forces réunies, une campagne contre les Turcs.

1) Le texte de la note du 5 août envoyée à l'ambassadeur en Espagne se trouve également aux archives de l'État, à Vienne.

2) Pasqualigo rapporte, en date du 20 septembre, que l'instruction a été envoyée de Nyitra. Les déclarations ultérieures du Primat, et les révélations faites par un homme de Bornemisza (rapportées par Pasqualigo dans les dépêches des 19 janvier et 7 mars de l'année suivante) prouvent qu'il était bien renseigné.

Le roi de Hongrie commence, au premier avril 1511, avec une armée et une flotte nombreuse, ses opérations pour la reprise de la Dalmatie ; il sera appuyé par ses alliés en Istrie et en Frioul, et ne déposera les armes que lorsqu'il aura repris la Dalmatie et que ses alliés auront occupé les territoires qui leur reviennent de droit. L'empereur et ses alliés attaqueront en même temps la République et ne feront la paix que lorsque la Dalmatie sera réunie à la Hongrie. Si, pendant la durée de cette guerre, les Turcs, soit à la suite des excitations de Venise, soit pour un autre motif, venaient à attaquer la Hongrie, l'empereur et ses alliés l'aideront dans la mesure du possible. Si le Sultan projette une attaque contre le territoire de l'empereur ou de ses alliés, le roi de Hongrie accourra au secours et empêchera les Turcs de passer par le territoire hongrois.

L'empereur et ses alliés mettent à la disposition du roi de Hongrie, pour la guerre de Dalmatie, mille soldats, douze canons, vingt-quatre trirèmes bien armées et six remorqueurs. C'est seulement après l'envoi effectif de ces subsides que le roi de Hongrie sera tenu d'ouvrir les hostilités ; cette obligation tombe en déchéance si les subsides stipulés n'arrivent pas avant le 1er avril.

Sur le désir des ambassadeurs hongrois, l'empereur garantit que le roi de France ratifiera ces stipulations pour le 25 novembre 1510, faute de quoi le roi de Hongrie ne serait point lié par ce traité.

Dans la seconde moitié de novembre, l'empereur envoya en Hongrie le comte Nogarola, à la tête d'une mission. Cette mission avait une triple tâche à remplir, obtenir la confirmation du traité de Constance ; conclure avec le roi Vladislas une alliance spéciale, à l'exclusion de la France, et dirigée contre la Répu-

1) L'original de ce document, aux Archives de l'Etat, à Vienne, a été publié en extrait par Michel Horvàth, dans les *Törtènelmi Tàr* (Recueil de la Société d'Histoire Hongroise), IX, p. 85. Le texte complet, d'après la copie qui se trouve à la Bibliothèque Nationale de Paris, a été publié par Henri Marczali (*Törtènelmi Tàr*, XXIII, page 92). Pasqualigo en donne un résumé dans sa dépêche du 15 septembre 1511.

blique ; enfin arranger le double mariage projeté entre les enfants des deux dynasties[1].

La mission trouva le roi hors de la Hongrie dans le bourg de Brod (Moravie), où il séjournait de novembre 1510 à la fin de janvier 1511. Parmi les Magnats de Hongrie, il n'y avait avec lui que l'évêque de Györ (Raab), le chancelier lui-même était absent. Aussi ne pouvait-on pas entamer les négociations avec la mission impériale qui réclamait en vain la réponse à ses demandes[2].

Le roi avait des prétextes suffisants pour suspendre sa décision ; il désirait attendre la ratification du roi de France. Mais, au fond, il désirait consulter de nouveau les Prélats et les Magnats. Ceux-ci se réunirent, en décembre, à Vesprim et entendirent les rapports de la mission revenue de Constance[3]. Ils refusèrent de ratifier le traité. Pour empêcher, ou du moins, pour retarder son entrée en vigueur, ils conseillèrent au roi d'ajourner la ratification jusqu'à l'arrivée de la ratification du roi de France. L'alliance secrète proposée par l'Empereur ne leur convenait guère. Par contre ils approuvèrent le projet de mariage. Enfin, ils prièrent le roi de convoquer les États pour le mois de mars de l'année suivante[4].

1) Pasqualigo avait appris du Primat que « l'orator germano e venuto per tractar tre cose ; primo per haver la ratification de quanto dicti Oratori Regii... haveano concluso ;... secundo per tractar un altra secreta intelligentia tra el Re de Romano et questa Maestà, excluso etiam Rege Francie, cum hoc expresso capitulo, che uno eodemque tempore l'una parte et l'altra... movesse contra quel Excmo Dominio, tertio denique per tractar el matrimonio ». (Dépêche du 19 janvier 1511). Cuspinianus relate dans son diarium que le comte était venu « pro faciendo fœdere contra Venetos et desponsanda filio Carolo ».

2) Pasqualigo ne pouvait rien apprendre sur ces négociations. On lui disait à Brod que l'empereur vendrait à la France la ville de Vérone et offrirait le produit de la vente au roi Vladislas à titre de subsides. Mais ce n'était là qu'un racontar, ainsi que le bruit que l'empereur entendait garder le territoire de Capodistria.

3) Beriszlò et Sàrkàny partirent — d'après Pasqualigo — de Brod « verso Vesprimia, per ritrovarsi in quel loco o la Dieta cum li altri Prelati et Baroni Hungarici. (4 décembre 1510.) » Il est certain qu'il n'y a pas eu une Diète à Vesprim, mais seulement une réunion des prélats et magnats.

4) Pasqualigo avait prié un négociant vénitien, domicilié à Bude, le nommé Antonio de Zuane de la Seda, de se rendre à Vesprim pour se renseigner sur les délibérations. Mais celui-ci ne se rendit pas à Vesprim ; il demanda aux seigneurs qui rentraient de cette ville de lui dire ce qui s'était passé. Il écrivait à Pasqualigo, le 20 décembre, qu'on gardait le silence le plus rigoureux sur la

Conformément aux résolutions de Vesprim, Vladislas déclara à la mission impériale, dans les premiers jours de 1511, qu'il ne pouvait prendre aucune décision avant l'arrivée du traité de Constance ratifié par le roi de France. Sur ce, le comte Nogarola et Cuspinian rentrèrent en Allemagne, Breitenauer resta à Brod et accompagna la cour à Olmutz et puis (fin janvier 1511) à Breslau où le roi fit un séjour prolongé.

Il importait beaucoup à l'empereur Maximilien que le roi de Hongrie exécutât la convention de Constance. Il envoya un de ses chambellans, Camillus de Montibus, à Vladislas, lui présenter ses excuses. Il avait, disait-il, fait tout son possible dans l'intérêt du rétablissement de la paix ; mais le pape avait formulé des conditions inacceptables et guerroyait avec plus d'acharnement que jamais ; aussi les alliés (l'empereur et le roi de France) n'étaient-ils pas, pour le moment, à même d'envoyer la flotte stipulée, mais seulement mille hommes d'infanterie, neuf galères bien armées et cinquante navires de frêt ; il le priait donc de s'en contenter et de commencer la guerre pour la reprise de la Dalmatie[1].

Bientôt après, l'empereur expédia un autre envoyé, le capitaine de Wiener-Neustadt, Melchior Massmünster, avec la mission de persuader les seigneurs hongrois que les chances étaient excellentes pour commencer la guerre, puisque les Français pourraient facilement retenir les flottes du Pape et de la Seigneurie dans le golfe de Gênes[2].

Quelques semaines après, vers le milieu du mois de février, l'ambassadeur commun de l'empereur et du roi de France arri-

décision relative à la proposition de l'empereur. L'ambassadeur s'adressa alors au Primat, mais il ne reçut pas de réponse. Quelques semaines après, le primat lui relata de vive voix qu'on avait résolu d'envoyer des ambassadeurs auprès du Pape, du Sultan et du prince de Moscou. (Dépêches de Pasqualigo des 4, 5, 27, 30 décembre 1510 et du 19 janvier 1511.)

1) Pour le cas où cette offre serait acceptée, l'ambassadeur devait se rendre à Ferrare pour armer les navires et pour les faire partir. (Une copie contemporaine de l'instruction impériale, datée du 13 décembre 1510, se trouve aux Archives de l'Etat à Vienne.)

2) La mission de Massmünster est expliquée tout au long dans la réponse royale donné à la mission impériale (le 22 mars), et reproduite dans la dépêche du 27 mars de Breitenauer. (Voir l'original aux Archives de l'Etat à Vienne).

vait avec la ratification, par Louis XII, du traité de Constance. Il offrit, de la part de l'empereur, des subsides importants, mais il joignit aux promesses les menaces. Il déclara que, si la Hongrie ne s'empressait pas d'occuper la Dalmatie, les puissances alliées occuperaient non seulement la province, mais encore la côte détenue par le roi de Hongrie[1].

Vladislas mettait en avant toute sorte de prétextes pour ajourner la réponse aux propositions de l'empereur. Tantôt il fit dire aux ambassadeurs qu'il attendait l'arrivée du chancelier et de quelques conseillers; tantôt, il déclarait vouloir d'abord consulter son frère, le roi de Pologne. Plus tard, il s'en prenait au texte du document français, parce que le roi de France n'adhérait à la ligue de Constance qu'à la condition que le roi d'Aragon y adhérât aussi. Les seigneurs hongrois s'élevèrent contre cette condition dont il n'avait pas été question dans les négociations de Constance[2]. Vladislas demanda que le roi de France signât une nouvelle ratification, sans réserve, du traité de Constance. Il pria en même temps l'empereur d'accueillir la Hongrie dans l'alliance particulière qu'il comptait conclure avec le roi d'Aragon. Enfin il déclara aux ambassadeurs que les préparatifs de guerre dépendaient de l'arrivée du nouveau document et du résultat des négociations engagées avec le roi d'Espagne, vu « qu'il lui était impossible de concentrer des troupes et d'armer une flotte tant qu'il était dans l'incertitude[3]. »

Les rapports que le traité de Constance avait créés entre la Hongrie et les souverains alliés contre la République restaient toujours dans le vague et aucune des parties contractantes ne

1) Dépêches de Pasqualigo des 25 février et 7 mars 1511. D'après cette dernière dépêche, l'ambassadeur aurait déclaré que les puissances occuperaient cette province pour le roi d'Angleterre, « qui avait, sur cette province, plus de droits que le roi de Hongrie ». Nous ne saurions indiquer la base de ces droits du roi d'Angleterre, et il n'y a pas trace des réclamations qui auraient été formulées par Henri VIII. Il est du reste possible qu'on eût mis en avant le roi d'Angleterre pour effrayer l'ambassadeur de Venise.

2) Dépêche de Breitenauer à l'empereur Maximilien.

3) Ceci arriva le 22 mars 1511. Vladislas assurait l'ambassadeur qu'il hâterait la conclusion du double mariage et qu'il avait déjà entamé des pourparlers avec les États de Bohême pour assurer la succession de la ligne féminine. (Dépêche de Breitenauer du 27 mars, dans les Archives de l'État de Vienne.)

s'efforça de dissiper le nuage, car aucun des souverains n'avait l'intention de remplir ses engagements.

VII

Entre temps, la grande lutte des puissances européennes passa, des champs de bataille et des négociations de la diplomatie, dans le domaine de l'église. L'empereur et le roi de France, irrités contre le pape, qui s'était détaché de la ligue de Cambray, et qui s'était allié à Venise pour délivrer l'Italie de la domination étrangère, eurent recours aux armes ecclésiastiques pour briser la puissance du Saint-Siège.

Louis XII convoqua le haut clergé de France en synode, pour le mois de septembre 1510. En France, on accusait le pape Jules II de troubler la paix du monde chrétien par son ambition et son esprit belliqueux. On pria le roi de s'entendre avec l'empereur pour la convocation d'un concile appelé à demander des comptes au pape et à le juger.

L'empereur était d'accord avec son allié ; mais, avant de provoquer le danger d'un schisme, il tenta de nouveaux efforts pour amener une entente. Au printemps de 1511, la mission de l'Évêque de Gurk étant restée sans résultat, il se décida pour les moyens extrêmes.

Par suite des efforts des deux souverains, quelques membres du Sacré-Collège (un Italien, deux Espagnols et deux Français) s'étaient déjà, bien avant, détachés du pape, et refugiés dans le camp Français à Milan, où ils pouvaient servir d'instruments pour le projet d'anéantir le pape[1].

Ces cardinaux, le 23 mai, convoquèrent un concile pour le premier septembre, à Pise, à l'effet de délibérer « sur le rétablissement de la paix entre les souverains chrétiens, sur la campagne à entreprendre contre les infidèles, sur la réforme de l'église, sur l'extirpation des schismes, hérésies et péchés ». Ils invo-

1) Brosch, *Papst Julius* II, page 20.

quèrent, comme motif de leur initiative, le fait que le pape avait, lors de son élection, solennellement promis de convoquer le concile dans un délai de deux ans et avait refusé de tenir sa promesse en dépit des sommations pressantes et réitérées qu'on lui avait adressées.

L'empereur et le roi de France attribuèrent une grande importance à ce que la Hongrie reconnût la légitimité de cette démarche et participât au concile. L'empereur adressa lui-même à Vladislas l'invitation adressée à la Hongrie et le pria d'envoyer des représentants au concile et d'engager les prélats du pays à y paraître[1]. D'abord, le roi Vladislas et le haut clergé hongrois ne se prononcèrent ni pour ni contre le concile ; ils observèrent une attitude expectante. Mais lorsque le pape Jules II dénonça la convocation du concile de Pise comme un attentat séditieux et convoqua lui-même un concile à Rome, la Hongrie, sans hésiter, se rangea du côté du pape.

La diplomatie habile de Jules II parvint à détacher de la ligue de Cambray le roi d'Espagne, qui était jaloux de l'ascendant de la France, et à former avec lui et la République de Venise, une ligue contre la France. A la fin de novembre, un légat du pape se présenta à Bude pour inviter le roi de Hongrie à adhérer à cette ligue. Après de longues délibérations, la cour se décida pour l'affirmative. La Hongrie se sépara de la ligue de Cambray[2].

VIII

Sur ces entrefaites, le cardinal Thomas Erdœdi se rendit à Rome. Le 26 janvier 1512, il y fit son entrée solennelle avec une suite nombreuse et brillante.

1) L'empereur fit remarquer que la ville de Pise ne lui semblait pas une localité appropriée et qu'il tâcherait que le Concile fut convoqué à Constance. Il envoya aussi à Vladislas la lettre d'invitation adressée au roi de Pologne. La lettre de l'empereur à Vladislas (du 14 juin) ne nous est pas connue, mais son contenu est résumé dans la lettre du roi de Pologne (du 14 juillet) à ses conseillers, et dans sa réponse (du 15 juillet) adressée à Vladislas. (Acta Tomiciana, I, pages 205 et 212.)

2) Dépêche du 6 décembre 1511 de Pasqualigo.

Il arrivait avec la ferme intention d'être l'ange de la paix pour faire contrepoids aux velléités belliqueuses du pape. Les instructions qu'il avait reçues de son souverain, du roi de Pologne et de l'empereur, visaient l'établissement d'une entente entre les souverains chrétiens. Dans ses luttes pour le pouvoir, il n'avait point perdu son enthousiasme pour l'idée d'une paix générale suivie d'une grande guerre contre les Turcs. Le but qu'il poursuivait, la conciliation par laquelle il obligerait à la fois les souverains et le Saint-Siège, lui semblait du reste propre à favoriser ses ambitions personnelles. Il était aussi d'avis que, après le règne si mouvementé, si tourmenté de Jules II, le Sacré-Collège chercherait un successeur pouvant assurer à l'Église les bienfaits de la paix. Déjà, avant son arrivée, il exposait nettement ses tendances et sa manière de voir.

Parmi les cinq cardinaux qui avaient convoqué le concile de Pise, quatre furent immédiatement destitués et excommuniés ; le cinquième, le cardinal San Severino, fut ménagé, car son autorité, près du roi Louis XII, pouvait le rendre utile intermédiaire.

Mais en 1512, le Pape n'avait plus besoin de ces ménagements.

Le concile de Pise fut ouvert le 5 novembre 1511. Il n'y avait que vingt-deux prélats et le représentant d'un seul souverain, le roi de France ; il était donc manifeste que le concile aboutirait à un échec. La population de Pise finit aussi par montrer des sentiments hostiles et le concile dut se transporter à Milan, à l'ombre des Français.

Le pape était ainsi victorieux dans le domaine ecclésiastique : il pouvait espérer aussi la victoire militaire, car ses troupes, réunies à celles de l'Espagne, après avoir pris d'assaut un grand nombre de forteresses du duc de Ferrare, investirent la ville de Bologne, dont on attendait chaque jour la capitulation.

Le pape choisit ce moment pour frapper le cardinal San Severino, l'ami du roi de France, et déclara vouloir le destituer au prochain Consistoire.

Erdoedi apprit cette nouvelle à Ancone et déclara franchement qu'il désapprouvait l'attitude du pape et qu'il s'abstiendrait de

paraître au Consistoire. Il retarda son arrivée à Rome et passa quelques jours à Spoleto. Le pape tenait beaucoup à ce que le Primat de Hongrie assistât à la destitution et consacrât par sa présence, au nom de la Hongrie et de la Pologne, la manifestation de sa haine implacable contre la France. Il ajourna le Consistoire jusqu'à l'arrivée d'Erdoedi, dont la réception solennelle fut fixée à la même séance.

Seulement, le Primat ne se laissa point ébranler dans sa résolution. Lorsque le maître des cérémonies discuta avec lui les détails de la réception, il fit savoir qu'il serait absent de la cérémonie de la destitution et qu'il attendrait la fin de cette scène avant d'entrer au Consistoire. Son absence prenait donc le caractère d'une manifestation. Le pape dut, néanmoins, en passer par là ; il ne pouvait risquer l'avantage qu'assurait au Saint-Siège la présence de l'illustre prélat hongrois au Concile de Latran[1].

L'attitude du prélat ne cessa de démontrer son désaccord avec la politique du pape. Il se lia intimement avec un prélat français, Robert Guibé, archevêque de Nantes. Il entretenait, en outre, des rapports intimes et suivis avec Fabriano, l'agent du duc de Ferrare, et manifesta à plusieurs reprises son attachement à la maison ducale excommuniée ; en même temps, il conseillait au duc de faire des concessions ; il le priait « pour l'amour de Dieu » de se reconcilier avec le pape, fut-ce au prix de la moitié de ses possessions, sous peine de perdre le tout ; « plus tard, lui dit-il, vous pourrez regagner tout sous le successeur du pape, mais vous avez tort de vous fier absolument au roi de France, qui a déjà causé bien des déceptions ». D'autre part, il saisit chaque occasion de parler, devant le pape, en faveur de la paix, bien que l'accueil fait à ses propositions ne leur promît guère le succès[2].

Dans les premiers jours de février, le pape apprit la perte de ses espérances. Le chef héroïque des troupes françaises, Gaston

1) Dépêches de l'ambassadeur du duc de Ferrare à Rome, du 31 janvier, 1 et 2 février 1512.
2) Dépêches de Fabriano du 2, 20 février 1512.

de Foix, débloqua la ville de Bologne et força les assiégeants à lever le siège. Le Primat ne manquait pas d'exploiter le découragement du pape et son irritation contre ses alliés ; il se présenta presque tous les jours pour délibérer avec le pape.

Le 5 mars, l'archevêque-cardinal de Nantes, le Primat, ainsi que les ambassadeurs d'Espagne et de Venise, furent mandés au Vatican. Le pape leur communiqua les conditions auxquelles il était prêt à faire la paix avec le roi de France ; c'était la dissolution du Concile de Pise, l'évacuation de l'Italie par les troupes françaises, la remise de Bologne et de Ferrare au Saint-Siège. Les deux diplomates, qui désiraient continuer la guerre, approuvèrent ces prétentions. Mais les deux cardinaux déclarèrent nettement que Louis XII ne sacrifierait jamais son fidèle allié, le duc de Ferrare, ni la ville de Bologne, qui s'était placée sous sa protection. Leur conseil ne fut pas écouté [1].

Le 25 mars, le pape convoqua les cardinaux et leur fit part des rapports du nonce accrédité à la cour de France. Après mûre délibération, on résolut que le Sacré-Collège, ainsi que les cardinaux-archevêques d'Esztergom (Gran) et de Nantes, écriraient au roi de France pour le prier d'accepter les conditions du pape, de cesser les hostilités et d'envoyer des ambassadeurs à Rome.

Erdoedi parla, dans cette lettre, au nom des rois de Hongrie et de Pologne, et interpréta leur désir de mettre un terme aux guerres qui sévissaient entre les souverains chrétiens, lesquels devraient s'unir pour se tourner contre les Turcs.

Louis XII s'empressa de lui répondre. Il le remercia, lui et son souverain, de leurs efforts tendant à la paix du monde chrétien. Si le pape, disait-il, embrassait sincèrement la cause de la paix, il ne demanderait pas mieux que d'oublier les injures subies. Mais les conditions formulées cachaient une intrigue, et la France se couvrirait de honte, courrait des dangers, si elle les acceptait. Aussi jugeait-il superflu d'entamer des négociations et d'envoyer un délégué à Rome. Il ajouta qu'il était toutefois

1) Dépêches de Fabriano du 28 février, 4 mars 1512. De l'ambassadeur du marquis de Mantoue du 6, 18, 24, 25 mars.

prêt à s'engager dans une voie pacifique, si le Primat parvenait à trouver une modalité pouvant aboutir à une paix sincère et durable, ce dont il le jugeait capable, « grâce à son bon cœur[1] ».

Mais, au lieu de cesser les hostilités, ses troupes reprirent de plus belle les opérations. Le 9 avril, Gaston de Foix investit la ville de Ravenne et anéantit l'armée du pape accourue au secours de la ville.

La nouvelle de cette défaite produisit à Rome une impression d'autant plus terrible qu'on apprit en même temps la marche des Français sur Rome, sans qu'on pût espérer de les arrêter. Le cardinal Hippolyte demanda déjà aux généraux français de prendre sous leur protection le Primat de Hongrie.

Au premier moment, le pape songeait à se réfugier à Naples. Mais son âme vigoureuse, qui ne connaissait pas le découragement, se reprit à espérer, lorsqu'il apprit que, dans la bataille de Ravenne, les Français avaient éprouvé de grosses pertes et perdu leur commandant. Il se mit à réorganiser ses troupes et il poussa ses alliés à porter le théâtre de la guerre sur le territoire même de la France. Il reprit aussi les négociations; il modifia ses conditions; toutefois, il ne fit pas de concession importante. Il réclamait la reddition de Bologne; il était disposé à laisser Ferrare aux mains de la maison d'Este, à condition que celle-ci payât un tribut au Saint-Siège et cédât une partie du territoire. Quant à la réhabilitation des cardinaux schismatiques, il entendait s'en remettre au Sacré-Collège.

Les cardinaux d'Esztergom et de Nantes furent chargés de communiquer ces propositions à la cour de France. Leur délégué arriva à Blois le 3 mai.

Dans sa réponse, Louis XII déclara qu'il lui répugnait de verser le sang des chrétiens et qu'il brûlait du désir de se battre contre les Turcs. Aussi était-il disposé à entamer des négociations sur la base des conditions communiquées et à envoyer, à cet effet, un prélat français à Rome.

1) Réponse du roi Louis XII au cardinal Erdoedi du 8 avril 1512.

Il était disposé à rendre la ville de Bologne, mais il exigeait que la ville fût livrée à un neutre jusqu'à ce qu'on parvînt à fixer les conditions de la paix et à garantir la sécurité et les libertés des citoyens. Son choix s'arrêta sur le Primat de Hongrie, auquel il entendait confier l'administration de cette importante ville[1].

Sur ces entrefaites, la situation du Saint-Siège s'était considérablement améliorée, car les négociations entre le pape, les cantons suisses, la République de Venise et l'Empereur avaient abouti. Aussi le Pape se montrait-il moins disposé à se concilier avec le roi de France. Son attitude exaspérait le Primat, qui éclata un jour dans une société intime. « Le Saint-Père conduit l'Église aux abîmes, » disait-il à l'agent de Ferrare. Et, désespérant, du succès de ses efforts, il pria son roi de le rappeler[2].

Vladislas écrivit aussitôt au Pape dans ce sens; mais, quelques jours après, il reçut une lettre dans laquelle le pape déclara qu'il était très content de l'activité d'Erdoedi et que la présence du primat à Rome était nécessaire. A la suite de cette lettre, le Roi pria le Primat d'ajourner son retour en Hongrie, si l'on pouvait encore espérer de concilier les puissances chrétiennes.

Erdoedi resta à Rome. Il prit part aux travaux préparatoires du Concile du Latran, comme membre de la commission pour la réforme de l'Église et de la cour de Rome; puis, après l'ouverture du Concile, qui eut lieu le 10 mai, il participa aux délibérations du Concile; en même temps, il continua son action dans le domaine politique. Au Consistoire du 24 mai, on décida de sommer le roi de France d'élargir le cardinal Jean Medicis, prisonnier depuis Ravenne, sous peine d'excommunication. Il s'opposa à cette démarche hautaine et proposa que le pape fît une invitation paternelle à cet effet. La majorité se décida pour la sommation comminatoire. Dans le Consistoire suivant, il obtint la modification de cette décision, mais il ne put empêcher

1) Dépêches de l'ambassadeur de l'empereur à Blois du 4 et 19, et de l'ambassadeur de la République Florentine à Blois du 2 et 14 mai 1512.

2) Dépêches de l'ambassadeur du prince de Ferrare à Rome du 8 mai 1512.

une autre décision portant que l'envoyé extraordinaire du roi de France ne serait pas entendu[1].

La parole de la conciliation et de la modération fut étouffée par les événements. A la fin de mai, quinze mille soldats suisses accoururent au secours du pape. Ils pénétrèrent en Italie et s'emparèrent de Milan. Gènes parvint aussi à se débarrasser de la domination française. L'armée française laissa des garnisons dans quelques forteresses et se retira en France. Le pape fut fêté comme libérateur de l'Italie et, tirant parti de cette situation favorable, il acquit une puissance telle que le Saint-Siège n'en avait jamais joui.

La Romagne et Bologne furent reprises sans coup férir. Il occupa Parme et le territoire de Plaisance qui avait fait partie du duché de Milan. Le duc de Ferrare se présenta en personne pour faire sa soumission et solliciter la levée de l'excommunication.

Dans ces conditions, le Primat était réduit à l'impuissance. C'est seulement vers la fin de 1512 qu'il parut de nouveau au premier plan, lorsque le cardinal Mathieu Lang, l'ambassadeur de l'empereur Maximilien, arriva à Rome pour offrir l'adhésion de son maître à la ligue formée par le pape. Le pape chargea de ces négociations le cardinal-archevêque d'Esztergom et trois autres cardinaux, et ceux-ci arrivèrent bientôt à un résultat satisfaisant pour les deux parties. L'empereur déclara qu'il considérait les décisions du Concile de Pise comme nulles et non avenues, et se soumettait aux décisions du Concile de Latran. Par contre, le pape consentit à ce que Maximilien Sforza occupât le duché de Milan à titre de vassal de l'Empereur, et il promit d'obtenir de la République de Venise la reddition de Vérone et de Vicence.

Le pape mit tout en œuvre pour obtenir que la République se soumît aux prétentions de l'empereur. La Seigneurie résista à son corps défendant et eut même recours aux bons offices du Primat de Hongrie. Le pape était inexorable et prêt à rompre

1) Dépêches de l'ambassadeur du prince de Ferrare à Rome du 24 et 30 mai, et du marquis de Mantoue à Rome du 4 juin.

avec son ancien allié pour s'assurer le nouveau, si bien que la République se vit forcée de se rapprocher du roi de France et d'entamer des négociations avec son ancien ennemi. Le Primat se prépara de nouveau à partir de Rome [1].

Mais, vers la fin de janvier, le pape tomba malade. La fièvre mina cet organisme qui avait longtemps résisté aux ravages du temps. Alité, il ne cessa de s'occuper des affaires ecclésiastiques et politiques, et, lorsqu'il sentit la mort, il la regarda en face. Il prit toutes les dispositions pour ses funérailles. Il songea, en outre, à s'assurer un digne successeur et pria les cardinaux de ne se laisser guider dans leur élection que par l'intérêt de l'Église, mais sans désigner aucunement son successeur. D'après les bruits colportés dans le monde diplomatique, il aurait prié les cardinaux de ne pas porter leur choix sur le Primat, car il craignait que celui-ci pût abandonner sa politique et se réconcilier avec Venise et la France [2].

Le grand pape mourut le 20 février 1513.

Le roi de France invita les cardinaux de son pays à se rendre à Rome, sans tarder, pour travailler à l'élection d'un pape disposé au rétablissement de la paix dans le monde chrétien. Mais les cardinaux français arrivèrent trop tard. Peut-être eussent-ils fait valoir leur influence dans l'intérêt de Thomas Erdoedi.

Dès lors, l'attention du Primat fut absorbée par le danger qui menaçait sa patrie de la part des Turcs. L'année suivante, il fut l'initiateur, comme légat *a latere*, d'une croisade, mais cette entreprise tourna mal.

L'année 1514 acheva la carrière de Louis XII. Sous François Ier, la Hongrie a joué, à plusieurs reprises, un rôle important dans la politique de la France et de l'Empire. Nous nous réservons de traiter ce sujet dans une autre étude.

G. Fraknoï.

1) Dépêches de l'ambassadeur du prince de Mantoue à Rome du 19 novembre 1512. Les instructions du Doge de Venise à son ambassadeur à Rome du 26 novembre 1512 et 8 janvier 1513.

2) Dépêche de l'ambassadeur vénitien à Rome du 1er mars 1513.

L'ARCHIDUC RODOLPHE

PRINCE-HÉRITIER DE LA COURONNE AUSTRO-HONGROISE

La *Société* internationale *d'Histoire diplomatique* ne peut demeurer indifférente au deuil qui vient d'atteindre deux pays, où elle compte tant de membres éminents et illustres.

On connaît les goûts littéraires et la culture d'esprit qui distinguaient à un très haut point Son Altesse impériale et royale le Prince héritier Rodolphe. A ce titre, une société toute scientifique, comme la nôtre, doit prendre, peut-être, sa part toute particulière du coup qui frappe les peuples de la Monarchie Austro-Hongroise et leur Auguste Maître.

Nous ne pouvons oublier non plus, que Sa Majesté le Roi des Belges fait à notre Association l'insigne honneur de figurer parmi ses membres. Puisse le noble Souverain, toujours si bienveillant pour les sciences, trouver dans les lignes qui suivent un écho de nos respects et de nos sentiments.

La Direction.

La mort, cette faucheuse aveugle, a enlevé soudain, inopinément, le 30 janvier dernier, l'héritier de l'antique maison de Habsbourg, l'espérance des peuples austro-hongrois. Cette perte frappe cruellement la famille impériale et son chef vénéré ; elle atteint, d'une façon non moins sensible, la famille royale de Belgique; elle a été douloureusement ressentie par tous les peuples de la monarchie autrichienne, dévoués à la race illustre qui les guide et les gouverne ; le peuple belge a, lui aussi, compris l'immensité de la catastrophe de Meyerling.

L'empereur François-Joseph perd un fils dévoué, héritier mâle direct de sa couronne, appelé à lui succéder, un jour, en

cette mission difficile du bon gouvernement des peuples qui composent l'Empire et Monarchie ; un prince qui, devenu souverain, eût soutenu par sa haute intelligence, par ses vues élevées, la grandeur de l'Empire.

L'archiduc défunt laisse derrière lui, comme une lumineuse traînée de regrets sincères, d'espérances, fondées sur sa jeune, mais déjà profonde expérience des hommes et des choses ; sa fin prématurée a réuni, dans un sentiment commun de douleur, la famille impériale et les peuples ses sujets. Des témoignages touchants de l'affliction de millions d'hommes, n'ont cessé d'affluer en ces tristes jours. Militaires, civils, bourgeois, ouvriers, allemands d'Autriche, tchèques, magyares, etc., pleurent l'enfant aimé de la nation. La presse européenne a été unanime à déplorer le foudroyant événement du 30 janvier; à Berlin, à Londres, à Paris, à Saint-Pétersbourg, à Madrid, les organes de toutes les opinions ont été unanimes à célébrer les mérites de l'auguste mort, et exprimer leurs sympathies pour la maison impériale si terriblement éprouvée. Inclinons-nous devant l'universel hommage rendu au prince défunt et sans pouvoir y ajouter, rappelons sa trop courte, mais si laborieuse existence.

L'archiduc, né à Vienne dans la nuit du 21 août 1858, du mariage de l'empereur François Joseph I avec la princesse Élisabeth de Bavière, a reçu le nom de l'illustre fondateur de sa race. La mort l'a enlevé au moment où il atteignait ses trente-un ans et cinq mois [1]. Il fut baptisé le 23 août par le cardinal *Rauscher,* archevêque de Vienne. A cette occasion, des fêtes superbes eurent lieu dans la capitale, et dans toutes les villes cet heureux événement fut célébré ; les pauvres eurent amplement leur part à la joie publique; d'abondants secours leur furent distribués; les largesses impériales, jointes à celles de la municipalité de Vienne et des principales villes de la monarchie,

1) L'empereur n'a eu que trois enfants : l'aînée, l'archiduchesse Gisèle, a épousé le prince Léopold de Bavière, second fils du régent Luitpold, elle a quatre enfants; la cadette, l'archiduchesse Valérie, fiancée depuis le 24 décembre 1888 à l'archiduc Ferdinand. — (V. *Almanach* de Gotha, p. 4, 1889.)

dépassèrent le chiffre de 600,000 florins. Plusieurs fondations de bienfaisance, notamment l'établissement d'un vaste hôpital, pouvant contenir mille malades, et bâti sur l'emplacement du du jardin impérial de la Landgasse, devaient solenniser à jamais ces jours de joie, et, pour que tous sans exception en eussent leur part, une amnistie générale fut accordée même pour les délits politiques.

Dès le début, le jeune prince montra des aptitudes spéciales pour les études fortes, dans lesquelles il fit de sérieux et rapides progrès. Son adolescence a été favorisée par une série de circonstances ; il naquit à l'aurore de la période constitutionnelle. L'empereur le confia à des maîtres qui firent germer en lui le goût des sciences, des beaux-arts et des voyages lointains[1], et lui inculquèrent ce qu'il y a de meilleur et de plus essentiel dans les connaissances et les idées de notre époque.

Peu à peu, il se fit connaître par sa science dans l'art militaire; il fit des conférences et publia plusieurs travaux estimés sur l'organisation de l'armée. Il aimait les camps, les manœuvres longues et fatigantes. Il prenait très au sérieux ses fonctions militaires, sans en faire le but essentiel de son existence ; il voulait être un jour le roi de ses peuples et non seulement le chef de ses armées.

Parmi ses nombreux titres, il en était un, auquel il tenait plus particulièrement, celui de « Docteur en philosophie ». Outre ses brochures militaires, le prince aborda le genre littéraire scientifique. On cite de lui, déjà en 1882, une brochure sur le spiritisme qu'il repousse et combat, des récits de voyages. Son talent comme écrivain ne nous est pas inconnu ; il a écrit, de main de maître, le *Voyage en Orient,* qu'il fit dans un but de chasse et d'ornithologie, ses *Voyages* en Espagne et en Écosse et *Quinze jours sur les bords du Danube, chasses et observations.* Comme ornithologue, il aida de ses lumières le savant professeur *Brehm* avec lequel il collabora à différents travaux. Mais sa

1) Chaque année, son goût prononcé pour les voyages le poussait à parcourir quelques pays dont il rapportait des pages de souvenirs d'un coloris vivace et charmant.

grande préoccupation était l'ouvrage énorme sur l'histoire de l'Autriche-Hongrie *Œsterreich im wort und Bild*[1], dont il était un des plus zélés rédacteurs; il avait, comme collaborateurs, les hommes les plus marquants dans les lettres et les sciences. Il aimait à vivre dans leur intimité et s'entourait de préférence des hommes éminents dans les diverses branches du savoir humain[2]. Rappelons que le prince, soucieux des moindres intérêts des peuples de l'Empire, avait étudié avec fruit et étudiait tous les jours encore les questions d'économie politique et sociale. A sa culture littéraire et scientifique, il joignait une profonde passion pour les arts; il en était le protecteur éclairé et constant.

Les pages suivantes, dans lesquelles il rend ses impressions et celles de sa suite au *Caire,* peuvent donner une idée de son talent d'écrivain, de son style à la fois simple et élégant :

« Le charme d'une nuit lunaire d'Afrique nous attire dehors, et nous parcourûmes la ville en voiture de louage. Nous nous arrêtons près du jardin d'Esbekiye, et nous nous promenons au milieu des corbeilles de plantes touffues, balsamiques, près de l'étang, autour des chutes d'eau artificielles, des grottes et des kiosques. Dans les cafés, décorés en style arabe, sont assis des gens pour la plupart Levantins de races mêlées, qui écoutent la musique, boivent et jouent. Ce jardin, véritable bienfait pour les Caïrotes, surtout pendant la canicule, est admirablement situé et bien tenu, florissant et débordant par la bénédiction du climat. Son plus bel aspect est dans les nuits de pleine lune, et cependant nous n'étions pas satisfaits; le clair de lune du Caire nous paraissait pâle et sans éclat auprès de celui d'Assouan, une merveille.

En sortant de l'Esbekiyé, nous faisons une tournée dans le vieux quartier arabe. Sans nous en douter, nous avions choisi une soirée particulièrement favorable. Les musulmans célébraient la fête du

1) L'*Autriche décrite et dépeinte,* véritable monument élevé à cet empire qui aujourd'hui, déplore sa perte. Plusieurs journaux ont annoncé que l'archiduchesse Stéphanie, voulant continuer l'œuvre de son mari, a accepté la présidence du comité qui continuera cette importante publication sur les nationalités de l'Autriche-Hongrie.

2) Le cercle de cette intimité était composé d'hommes de la plus grande valeur, tels que le feld maréchal de la Tour, le général Rheinlander, le professeur Egger, Greisstorfer, le naturaliste Brehm, etc.

grand El-Hosseïn, et, dans les ruelles avoisinant la mosquée qui lui est consacrée, nous étions à même de juger du spectacle de haut goût que présente une fête populaire orientale la nuit. Des masses d'hommes circulaient à flots, montant et descendant les rues étroites. Les boutiques et les cafés arabes étaient grands ouverts et éclairés; des cierges et des torchères exposés dehors et devant les maisons, des tapis bigarrés étendus par dessus les rues. Au milieu de la voie pendaient, à des cordons de couleur, des lustres de verre tout allumés; chaque maison était décorée plus ou moins brillamment, suivant la richesse des habitants.

Tout étincelait de lumières, de couleurs et du bariolage incroyable de mille colifichets. Des musulmans des classes et métiers les plus divers se pressaient tout autour : fellahs en chemise bleue, porteurs d'eau au cri guttural, estropiés et mendiants lamentables, Bédouins en burnous blanc, marchands ventrus, personnages de qualité en larges vêtements flottants, coiffés du turban vert pour marquer leur parenté avec le Prophète, soldats et vendeurs de choses les plus variées, tout se poussait pêle-mêle dans la direction de la mosquée, qui rayonnait, grande ouverte, de mille feux. Et de là la foule refluait vers le haut de la rue, où des charmeurs de serpents, baladins danseurs de corde et autres baladins avaient improvisé à ciel ouvert une sorte de Prater oriental. Sur le conseil de Brugsch-Pacha, qui nous accompagnait dans notre excursion nocturne, nous avions évité, avec nos habits européens, la mosquée, regorgeant à cette heure de fanatiques musulmans. Nous allâmes donc aux baraques pour observer la vraie et pure vie populaire. La rue monte en pente douce; du haut de la pente, nous jouissons du mouvement bariolé, des couleurs tranchées et des lumières. C'était un tableau presque paradoxal, même pour l'Orient mahométan, qui me rappelait vivement un ballet viennois, figurant une fête populaire chinoise.

Au bout de quelque temps, nous revînmes dans le quartier européen, où régnait encore un vif mouvement dans les cafés et les tavernes. Comme dans tous les pays du sud on vit la nuit, et, de tous côtés, on voyait des Levantins, pauvres ou riches, vêtus à l'européenne, mais coiffés du fez, en train de jouer au billard ou aux cartes, au son de la musique. Abd-el-Kader-Pacha, inépuisable en prévenances, savait quel plaisir me ferait une visite aux derviches tourneurs et hurleurs, et, comme nous ne pouvions attendre jusqu'au prochain vendredi, jour où ils font leurs étranges dévotions dans les grandes mosquées, il obtint du khédive un ordre qui nous ouvrait les cloîtres de ces fanatiques. Nous traver-

sons la ville jusqu'au fin fond des quartiers arabes. La voiture s'arrête à l'entrée d'une ruelle étroite, et nous faisons, sur une pente raide, une ascension qui aboutit à un mur. La porte franchie, nous avons sous les yeux l'intérieur d'un modèle de petit cloître avec jardin. Par un misérable escalier de bois et une galerie, nous arrivons dans la salle de réception. Des murs nus, trois divans orientaux et quelques tapis étaient l'unique ornement de cette pauvre salle. Deux jeunes gens, que nous prenons pour des domestiques, nous avaient conduits en haut. Au bout de quelques minutes, entre le chef des derviches, un vieillard cassé, exténué de macérations et d'ascétisme fanatique. Son aspect mettait vraiment mal à l'aise ; maigre, pâle d'une pâleur de cire, semblable à un cadavre, ses traits accentués, ses lèvres exsangues, ses yeux morts, ses mains de squelette, son dos voûté, sa voix creuse étaient d'un spectre. Il était vêtu d'une longue robe fourrée, retenue par une ceinture de diverses couleurs, et d'un manteau qui traînait à terre. Malgré l'étouffante chaleur, il le ramenait et le serrait contre lui de ses mains tremblantes. Sur la tête, il portait un haut bonnet de feutre gris entouré d'un ruban vert, la couleur du Prophète. Cette coiffure extraordinaire rappelle celle des Persans. Après une politesse cérémonieuse, il nous indiqua des sièges et s'assit lui-même sur un divan, raide comme une figure de cire. Des serviteurs apportèrent des cigarettes et du café dans des tasses malpropres. Après une courte visite d'étiquette, il nous invita à pénétrer dans le sanctuaire, dans la mosquée de ses religieux. Par la galerie qui courait le long du cloître, nous arrivâmes dans un intérieur étrange; une haute salle à coupole, toute ronde, décorée de vieilles arabesques orientales. Autour des murailles, une galerie étroite, supportée par de minces colonnes de bois. Là se tiennent les musiciens et les fidèles qui assistent au spectacle. En bas, c'était comme une piste de cirque, entourée d'une palissade haute de trois pieds au plus, et dont la rampe était rembourrée. L'arène circulaire était semée de sable comme un manège. A l'un des coins s'étalait un vieux tapis turc. A peine étions-nous assis depuis une minute dans la galerie, l'imagination tendue à ce qui allait venir, quand le vieux supérieur entra en se traînant sur la piste et s'assit sur le tapis, les jambes croisées. Derrière lui venaient une vingtaine de derviches, tous coiffés du haut bonnet, en veste de pure coupe turque, serrée à la taille, ouverte par devant et d'une blancheur éclatante, et en large jupon blanc empesé, semblable à une crinoline démodée. Solennellement, les bras croisés, ils entrèrent un par un, s'inclinèrent profondément

devant le vieillard accroupi, et prirent place en cercle le long des murs du manège. Alors le vieux supérieur, d'une voix enrouée, dit une prière, pendant laquelle il faisait de profondes révérences dans les diverses directions; ses religieux après lui. Quand ce fut fini, la musique éclata tout d'un coup avec un tumulte sauvage. Les instruments étaient les mêmes que ceux de la Haute-Égypte; seulement le tamtam de cuivre et une sorte de violon, analogue à notre guzla dalmate, jouaient dans l'orchestre un rôle plus important. La mélodie avait un caractère sauvage et guerrier.

A peine les premières notes avaient-elles retenti que tous les derviches entrèrent dans l'arène circulaire, s'inclinèrent une fois encore devant le vieillard, et commencèrent à tourner. Personne ne frôlait ses voisins; chacun restait à la même place. Ils pivotèrent d'abord lentement, puis plus vite et toujours plus vite; leurs longs jupons se soulevaient presque horizontalement, la musique devenait plus bruyante et plus sauvage, les visages plus fanatiques; ce mouvement de rotation circulaire avait le bruissement d'une faux. Ils tenaient les deux mains écartées, l'une crispée et le dos en l'air, l'autre, ouverte et montrant la paume, ce qui signifie : la droite tient l'épée pour défendre la foi, la gauche implore les dons de Dieu.

La vue seule peut donner un accès de vertige, et, qui plus est, l'Européen en a le frisson dans le dos; ce degré de fanatisme est proprement sinistre. Sans le moindre frémissement, conservant toujours la même attitude, ils tournoient avec une vitesse incroyable. Leurs traits sont convulsés, leurs yeux retournés en dedans, leurs mains décharnées; leurs joues pâles, encadrées d'une barbe courte et rare, coupée à la turque, portent les traces répugnantes de l'énervement causé par cette aberration du sens religieux. Un vieil homme, vêtu de même que le supérieur, toujours accroupi dans sa pose immobile, se glissait parmi les derviches tourneurs pour surveiller leur mouvement. Ce premier exercice pieux dura très longtemps; puis la musique se tut. Très pâles et tremblants nerveusement, les derviches essayaient de retrouver bien vite le point d'appui de la muraille; ils firent de nouveau une prière à haute voix, accompagnée de profondes révérences, et le tournoiement recommença. Ce que dure chaque fois cette sorte de plaisir, je n'en sais rien; car au bout d'une demi-heure nous quittions le cloître, joyeux, je l'avoue, de revoir le soleil, le ciel riant, le gai va-et-vient des rues, et d'échapper aux murs de la mosquée, froids comme des murs de cave, ainsi qu'aux aberrations maladives de ses habitants. Ces derviches sont des moines; ils vivent en commu-

nauté, sans femmes, sous le même toit. Plusieurs de ces affreuses sectes surgirent aux temps postérieurs du mahométisme, et non à son berceau, parmi la culture supérieure des Arabes. Elles naquirent dans le Nord, au sein des peuplades mongoles descendues en Asie-Mineure. Les Osmanlis, en Asie et en Europe, étaient la race la plus apte à produire ces dégénérations, et les softas jouèrent toujours chez eux, en temps de guerre et de troubles religieux, un grand rôle. Les derviches tourneurs et hurleurs existent depuis longtemps au Caire; mais les premiers surtout sont évités par les Arabes, qui considèrent avec raison leurs pratiques comme une sorte de maladie qui va à l'encontre des sages préceptes du Prophète. Tous les derviches que nous avions vus étaient de purs Osmanlis, d'Asie ou d'Europe, et avaient le type turc caractérisé...

Au bout d'une rue étroite, barrée d'un monceau de ruines, nous mettons pied à terre et entrons, par une petite porte, dans une cour ornée de plantes et d'une colonnade ombreuse. Une très ancienne mosquée, également circulaire, nous frappe dans son extérieur décrépit. Un vieillard bien vêtu, au sourire amical, coiffé d'un turban rond, en costume de pur style turc, nous reçoit. Nous le suivons dans la mosquée par une autre porte étroite. Les dalles étaient couvertes de peaux de mouton; aux murs pendaient d'antiques armes rouillées, des lances, des poignards, des sabres, des cimeterres ébréchés, et au milieu de la panoplie un étendard vert en lambeaux. Ces armes conservées avaient dû se teindre du sang des infidèles pour être suspendues dans ce sanctuaire. Quand une guerre éclate pour la défense des vrais croyants, les derviches de cette secte, qui sont, plus que les « tourneurs », un ordre militaire, décrochent ces armes, déroulent l'étendard vert et se précipitent en hurlant par les rues, clamant au massacre des infidèles et appelant les musulmans à la guerre sainte. Dans les guerres turques d'autrefois, ils ont joué un rôle important ; même maintenant l'islam leur présente toujours un champ d'activité. A peine étions-nous dans la mosquée, les religieux entrèrent de leur côté. Le vieillard qui nous avait reçus s'assit au milieu, sur une peau de mouton; ses religieux formèrent le cercle autour de lui; il priait, répétant toujours la même formule de prière, l'assistance après lui. Une musique semblable à celle des derviches tourneurs faisait rage. Les derviches, avec un mouvement ininterrompu qui projetait violemment leur buste en avant, puis en arrière, commencèrent à crier, puis à hurler, puis ils ralèrent, soupirèrent, s'efforçant en sons inarticulés de prononcer des mots toujours les mêmes. C'est un spectacle affreux. Ils portaient de longues robes, de vraies

robes de chambre, nouées aux hanches par un simple cordon, et pas de bonnet, à l'encontre des autres musulmans. Quand ils projetaient leur corps en arrière, leurs longs cheveux pendaient jusqu'à terre; dans le mouvement contraire en avant, leur chevelure leur couvrait le visage. Ils tremblaient convulsivement, leurs yeux montraient le blanc du globe, l'écume et la bave leur couvraient les lèvres. Un d'eux surtout, un grand derviche à barbe noire, présentait le type achevé de l'extase fanatique.

Nous ne restâmes pas longtemps dans ce milieu peu agréable. Le vieux supérieur et ses religieux nous accompagnèrent dehors. Quand nous fûmes en plein air, ils remirent leur coiffure, une sorte de capuchon brun, puis nous servirent, sous une tonnelle primitive, un café qui n'était pas fameux. »

Le prince parlait couramment, comme d'ailleurs l'Empereur et les autres membres de la famille impériale, toutes les langues et idiomes de l'Empire, l'allemand, l'italien, le hongrois, le tchèque, le slovaque ; inutile de citer le français et l'anglais qu'il possédait comme sa langue maternelle. Le français semblait être le plus en honneur à la jeune cour, aujourd'hui si tristement ébranlée. L'archiduc avait la physionomie de sa race ; mais, moins que son père ou d'autres de ses parents, il avait ce type prononcé des Habsbourg. Il n'était pas beau comme eux, il était aimable et charmant, simple, d'une simplicité aristocratique, d'une aménité exquise, d'une élégance raffinée, signes caractéristiques de sa race. D'une taille plus que moyenne, élancé, blond, les yeux d'un bleu très doux, une moustache petite et blonde aussi, tel était le prince que les Viennois nommaient leur *Rudi,* leur Rodolphe. Le comte d'Osmond, qui, chaque année, au moment des chasses, venait passer de longs mois à Venise, et avec lequel nous avons eu maintes fois le plaisir de poursuivre le gibier dans les environs de la capitale, a fait, dans son livre : *Reliques et Impressions,* le curieux portrait suivant de l'archiduc Rodolphe : « Écrivain à ses heures, chasseur habile, naturaliste enthousiaste, aimant l'esprit, en ayant beaucoup lui-même, le prince esquisse une silhouette comme un maître et décrit un caractère avec une grande finesse de touche. Causeur élégant et facile, parlant toutes les langues étrangères à merveille, trouvant sans peine les expres-

sions heureuses, parfois même assez caustiques, ses tendances le portentà une certaine malignité dans la façon de juger les gens et les choses, et l'on prétend, sans doute à tort, que grâce à cette piquante faculté, il s'est fait un certain nombre d'ennemis. » Il ne nous paraît pas sans intérêt de citer ici quelques passages du livre de M. Jean de Bonnefon, *Drame impérial*[1], sur l'archiduc Rodolphe :

« Curieuse et déjà grande figure que celle de l'archiduc Rodolphe : un chevalier avec la fierté d'autrefois, un moderne avec la science d'aujourd'hui, le voilà tout entier. En lui se concilie l'inconciliable. Il se montre bon élève du général de Gondrecourt — un antique, — et excellent disciple du professeur Brehrn — presque un révolutionnaire... il fait le métier d'homme de lettres, ce qui n'est pas métier de prince ; il a rompu des lances contre l'archiduc Jean dans un journal militaire. Il a écrit deux volumes de voyages sur le cours du Danube et sur l'Orient. Il vit dans la société des journalistes et des professeurs. Le prince Rodolphe n'est pas très beau, il le devient quand il parle, ou quand il commande. A l'Exposition d'électricité de Vienne, il prononça un discours où il sut être très moderne et surtout très littéraire. Il traita cette question de science industrielle en savant, mais en prince aussi ; et lorsqu'il parlait de la *mer de lumière*, que l'Autriche doit encore répandre sur la vieille Europe, il était facile de deviner qu'il ne songeait pas seulement aux feux de la lumière électrique. »

L'archiduc fut uni[2], le 10 mai 1881, à la princesse Stéphanie, seconde fille du roi des Belges, Léopold II. On se souvient encore en Belgique des transports de joie qui saluèrent l'union de la princesse avec l'héritier du trône de Habsbourg, et l'orgueil légitime éprouvé par ce petit pays et ses souverains à l'idée de donner une impératrice à l'une des plus vieilles et des plus puissantes dynasties européennes. A l'occasion du mariage princier, une foule considérable de Belges se rendit à Vienne pour assister aux fêtes et cérémonies. Des autorités de tous genres et de simples curieux furent du voyage. Tout le monde reçut l'accueil le plus cordial. La seule difficulté fut de trouver à se loger. La

1) E. Dentu, 1888.
2) De cette union naquit une fille, le 2 septembre 1883, l'archiduchesse Élisabeth-Marie-Henriette.

place manquait et la population viennoise, malgré son désir de bien recevoir nos compatriotes, ne pouvait donner asile à la foule des envahisseurs. Il y eut des aventures lamentables, des familles belges durent loger pendant plusieurs jours dans des voitures, leurs malles chargées sur l'impériale, avant de trouver un autre campement. A Vienne, ce fut pendant les huit jours qui précédèrent le mariage une fureur de décoration, comme on n'en vit nulle part. Un M. Schubert avait fait démolir une maison sur le passage du cortège pour y élever une estrade où il voulait inviter quelques dames. On ravageait les forêts du Wienerwald pour parer de rameaux toute la ville. Tout était à la *Rodolphe*, à la *Stéphanie :* on ne jouait que la *Gavotte Stéphanie*, de Czibulka, dans tous les concerts. Nous revoyons la réception à Salzbourg; la ville envahie par une cohue de paysans tyroliens et bavarois descendus des montagnes d'alentour : c'était le 5 mai. Il pleuvait. Une émotion véritable saisit tous les Belges qui étaient là, lorsque, le canon tonnant à la frontière, annonça que le train amenant la famille royale de Belgique venait d'entrer sur le territoire autrichien. Nous revoyons sur le quai de la gare l'archiduc Rodolphe, très ému, en son brillant uniforme hongrois, rouge et blanc, embrassant tout bourgeoisement sa fiancée à la descente du train, tandis que la *Brabançonne* éclatait. Nous revoyons les fêtes données à Salzbourg et la splendide illumination du soir. Les églises étaient illuminées à l'italienne, et, lorsque tout fut éteint, au-dessus de l'église des Bénédictins une croix de feu continua à brûler seule dans la nuit. Et nous nous rappelons que l'imagination superstitieuse des montagnards en fut frappée péniblement et vit là un mauvais présage. Le lendemain, la princesse et ses parents partaient pour Vienne dans une berline parée de boutons de roses, et c'était dans toutes les gares des réceptions triomphales, des *Brabançonnes* enfiévrées, et, dans les campagnes, des paysans, tête nue, agenouillés sur le passage du train royal. Jamais plus formidable acclamation ne retentit que lorsque la princesse Stéphanie sortit de la gare et apparut pour la première fois aux Viennois. Le 9 mai, par un temps variable, mais affreux, la princesse fit son entrée solennelle à

Vienne, précédée d'un cortège éblouissant ; elle était avec la reine dans un immense carosse de gala, tout doré, un carosse de féerie.

Enfin, le 10 mai, le mariage religieux avait lieu dans l'église des Augustins (la même dans la crypte de laquelle repose aujourd'hui le très regretté archiduc Rodolphe avec ses glorieux ancêtres) ornée de tapisseries précieuses; et c'était une prodigieuse cohue de toilettes, d'uniformes, de dorures sur laquelle planait, tant la chaleur était grande, une buée qui la cachait à nos yeux.

Si grande qu'ait été en Autriche la consternation produite par la nouvelle du décès de l'archiduc, la tristesse éprouvée dans la Belgique entière ne l'a pas été moins. Rodolphe y était très populaire, on le regardait comme un membre de la famille royale belge. Un fait curieux, est le nombre considérable de débits de boissons, à la ville comme à la campagne, qui portent pour enseigne : *Au Prince-Rodolphe* (non pas, comme on l'a très bien fait remarquer, à l'*Archiduc*, ce dernier qualificatif ayant une nuance trop étrangère). Dans les principales villes belges, le deuil a été pris, un deuil rigoureux, porté par tous, par ceux même qui n'avaient aucune raison pour le faire. Théâtres fermés d'abord pendant plusieurs jours, puis garnis de vêtements noirs; magasins décorés tout en noir ou en violet ; drapeaux en berne sur un grand nombre de maisons,... partout on voulut montrer la participation prise au chagrin des Souverains. En quelques heures, des milliers de noms, des plus connus aux plus ignorés, couvraient les registres déposés dans les antichambres du palais du roi à Bruxelles. C'était un véritable deuil national. Aussitôt la funèbre nouvelle connue à Bruxelles et aux Chambres belges, le président de la Chambre des représentants dit : « Je serai l'interprète des sentiments du pays et des vôtres, Messieurs, en disant quel douloureux retentissement ce fatal événement a eu dans le pays tout entier, et combien est profonde la part que nous prenons à l'affliction de la Famille Royale... » Le Ministre des finances, président du Conseil, et après lui un membre de la droite, un membre de la gauche, se sont exprimés en termes non moins émus, marquant ainsi combien le deuil du Souverain était celui de toute la Belgique.

Baron J. d'Anethan.

L'EMPEREUR PAUL

ET BONAPARTE, PREMIER CONSUL

M. le duc de Broglie a publié, dans le premier numéro de la *Revue* de cette année, un document très important pour la politique russe vers l'an 1800, et, pour en connaître l'auteur, il interpelle spécialement les membres russes de notre Société.

Je suis très heureux de pouvoir satisfaire, sans beaucoup de peine, la curiosité de mon honorable collègue de la société d'Histoire diplomatique. La légende d'armoirie, concédée par Paul et dont il est question, porte : *tchestion i vernostiore*.

L'auteur du mémoire est le célèbre comte Féodor Vassilievitch Rostopchine, qui dirigeait alors les affaires étrangères de la Russie en qualité de chancelier de l'Empire et de président du collège des relations extérieures. Il n'y avait pas encore, à cette époque, de ministères en Russie.

Ce document, originairement écrit en russe, a été imprimé ainsi, *in extenso*, dans le tome I des *Archives Russes* de 1878, d'après la copie conservée par le fils du chancelier, le comte André Teodorovitch Rostopchine.

Appelé par mes études à m'occuper précisément de la diplomatie russe de cette époque, je suis à même de donner quelques éclaircissements sur une pièce d'une si grande importance. C'est, en effet, à parler du moment où elle a été rédigée que date une évolution radicale dans la politique extérieure de Paul Ier.

Cependant, les signes avant-coureurs de ce changement de front se font déjà sentir depuis le printemps de 1799. Dès lors, le comte Cobenzl, ministre de l'empereur d'Autriche près de la cour de Saint-Pétersbourg, commence à trouver sa situation insupportable. Il lui semble que tout en Russie tourne contre la cour de Vienne. Bientôt il soupçonne même de trahison le

chef du parti russo-autrichien, le vice-chancelier Panine. Le comte Rostopchine, de son côté, tenait le langage le plus injurieux à l'égard de l'Autriche. Dans les rescrits de l'empereur Paul, il était constamment question « de la politique honteuse des ministres corrompus de la cour de Vienne[1]. » Juste au moment, où éclatait à Paris le coup d'État du 18 Brumaire, Paul se sentait bondir d'indignation aux nouvelles des mauvais traitements que les Anglais faisaient subir à ses troupes en Hollande.

Le 18 Brumaire produisit une très forte impression à Saint-Pétersbourg, et exerça une influence considérable sur la politique extérieure du Tsar. En apprenant la nouvelle du coup d'État, le comte Rostopchine s'écria : « Un homme de la trempe de Bonaparte ne consentira jamais à jouer un rôle passif et à se faire l'instrument docile d'un Sieyès ou d'un individu de son espèce. » Deux mois après le 18 Brumaire, Paul rappelle ses troupes en Russie. Il donne comme motif : « Que les vues du cabinet de Vienne restent sans modification, tandis qu'il y a un changement en France dont il faut attendre patiemment les résultats en ménageant ses forces. » Bonaparte, de son côté, à peine rentré en Europe après son aventureuse expédition, avait besoin de se reconnaître et de s'orienter. Il vit que huit années de succès inouïs dans trois parties du monde avaient coûté de lourds sacrifices à la jeune république. L'Autriche, cependant, était loin de se considérer comme vaincue, et, quant à l'opiniâtre Angleterre, elle était animée toute entière de l'ardeur des combats. La réconciliation avec la Russie devint la principale préoccupation de Bonaparte. Nous nous empressons de faire remarquer que nous sommes loin de lui attribuer l'idée première de cette politique. D'après notre opinion, que nous espérons démontrer dans un prochain travail[2], le plan de ce rapprochement ainsi que toutes

1) *Vivenot :* Vertrauliche Briefe des Freiherrn v. Thugut. II, 157, 166, 190-201. — *Les Archives de Vorontsof*, v. X.

2) Le premier volume des *Relations diplomatiques entre la Russie et la France à l'époque de Napoléon Ier* est déjà presque entièrement imprimé et va paraître incessamment dans le *Recueil de la Société historique russe*. Il embrasse la période des années 1800-1802, mais l'introduction et les notes s'étendent jusqu'à l'année 1793.

les autres idées que Napoléon réalisa plus tard n'étaient pas un produit de sa pensée personnelle. Elles semblaient comme planer dans l'air et comme faire partie de la conscience nationale de la France. Comme de coutume, un plan grandiose naquit dans l'imagination ardente de Bonaparte. Il espéra séduire le Tsar au point d'en faire le pivot d'une coalition contre l'Angleterre qui devait entraver non seulement l'Europe mais encore l'Amérique [1].

Bonaparte prenait l'occasion au vol.

Pendant tout le courant de l'année 1800, Paul continuait à s'irriter contre ses alliés et, vers l'automne, il rompit ses relations diplomatiques avec eux. Le Premier Consul adopte d'abord, comme plan, d'agir par l'entremise de la Prusse. Il envoie l'habile général Duroc à Berlin pour soutenir Bernonville, ministre de la République. Mais, selon les habitudes de la diplomatie russe, M. de Krüdner, ambassadeur du Tsar à Berlin, faisait la sourde oreille à toutes les ouvertures. Il attendait des instructions précises de Saint-Pétersbourg. Duroc dut quitter Berlin sans avoir rien obtenu.

Pendant ce temps, Bonaparte cherchait à s'insinuer auprès du Tsar par des attentions délicates. Il lui envoya une épée d'honneur donnée jadis par Léon X au grand maître de l'ordre de

1) Les archives des Affaires étrangères de France conservent une série de lettres très intéressantes de Labiche à Bonaparte et à Paul Ier (v. 139, N. 201 et 202) où le plan dont nous parlons est esquissé à grands traits. Dans une lettre au Tsar (du 15 janvier), qui, du reste, n'est pas parvenue à son adresse, l'auteur affirme que les Anglais, avec leur « machiavélisme », sont « un peuple plus féroce que les hordes les plus barbares des sauvages ». Il démontre qu'ils seraient condamnés à une ruine inévitable, si toute l'Europe pouvait s'entendre pour rompre avec eux toute relation politique et commerciale. (*Lazare Labiche au Premier Consul*, 10 Thermidor an VIII.) On trouve dans le même volume (203-205) d'autres projets de différents « citoyens » sur la paix avec la Russie. Ainsi le 3 Thermidor, le citoyen Dessolle, chef d'état major à l'armée du Rhin, envoya au ministère de la guerre un écrit anonyme daté du camp devant Munich et intitulé : *Précis de quelques faits qui ont influé depuis le mois de septembre 1799 sur le changement qui s'est opéré dans les dispositions de Paul Ier contre le gouvernement français.* Le ministre de la guerre envoya l'écrit a Talleyrand, qui répondit, le 18 thermidor, que cet écrit « intéressant » lui avait déjà été communiqué de Francfort-sur-le-Mein par le citoyen Bacher et que le même citoyen Bacher l'avait aussi probablement fait parvenir à Dessolle. Nous profitons aussi de cette occasion pour attirer l'attention des historiens sur un projet très curieux du citoyen Gulten. Il est exposé dans deux mémoires : l'un portant le titre de *Gulten au ministère des relations extérieures,* le 3 Brumaire an VIII (v. 139, 175), l'autre celui d'*Observations politiques où l'on propose l'alliance de la Russie* (*Mémoires*, xxxv, 42, dans les mêmes archives).

Malte. Talleyrand, de son côté, se disposait à entrer en relations avec la Russie par l'entremise d'un membre de l'émigration, le comte Choiseul-Gouffier[1]. Tout à coup, en mai 1800, Bourgoing, ministre de France à Hambourg, informe son gouvernement qu'il sait, de source certaine, que Paul veut former une coalition contre l'Angleterre et que déjà il a fait des ouvertures à ce sujet à la Suède et au Danemark.

Talleyrand ordonne immédiatement à Bourgoing d'entrer en relation avec le ministre de Russie à Hambourg, M. Mouravief. Mais celui-ci observe une réserve aussi étrange et impénétrable que Krüdner. Bonaparte trouve alors moyen de frapper un grand coup. On ne savait que faire des prisonniers russes[2]. Il les renverra généreusement au Tsar. Talleyrand écrit au comte Panine une lettre remarquable sur la livraison des prisonniers. C'est par la reproduction de ce document, qui inaugura les premières relations directes entre la Russie et la France sous le consulat et l'empire, que commencera notre prochaine publication[3].

Un fait qui caractérise d'une façon curieuse la politique de Paul Ier, c'est la difficulté qu'on éprouva à faire parvenir cette lettre à son adresse. Il fut démontré, en cette circonstance, que l'appui de la Prusse n'était qu'en paroles. Bernonville pensait même que l'opiniâtre réserve de Krüdner était inspirée par Hauswitz. Talleyrand se décida enfin à envoyer sa lettre directement au comte Panine par le major Serguéief, prisonnier russe. Elle était accompagnée d'une seconde lettre datée du 26 août[4]. Krüdner retint Serguéief à Berlin, mais envoya ses papiers à Saint-Pétersbourg. Il avait déjà un rescrit l'autorisant à entrer en relations avec Bernonville.

1) Voir un rapport très important de Talleyrand à ce sujet dans les archives de Paris (v. 139, N. 209). Très curieuse est aussi la correspondance entre Rostopchine et Vorontsof, insérée aux *Archives de Vorontsof*. Cf. *Mémoires d'un homme d'État*, VII, p. 439.

2) Dans les archives de Paris (v. 139, NN 182-208; *Mémoires*, XXXII, 1) se trouve une remarquable correspondance de Guttin avec les ministres au sujet de ces prisonniers.

3) Archives de Paris, v. 139, N. 197. D'importants détails sur ce document se trouvent insérés dans le rapport de Talleyrand à Bonaparte sur la paix de 1801, *ibid* v. 141, 7. Cf. *Correspondance de Napoléon Ier*, NN. 4966 et 5003.

4) Archives de Paris, v. 139, N. 208.

Les pourparlers entre ces deux diplomates, qui eurent lieu à Berlin, en septembre et en octobre, n'amenèrent aucun résultat. On hésitait à Saint-Pétersbourg. D'une part, Paul éprouvait toujours le même ressentiment à l'égard de l'Autriche et de l'Angleterre, qui lui causaient de nouveaux déboires; de l'autre, les plaintes et les doléances de tous les souverains opprimés par la République, venaient s'accumuler dans la capitale de la Russie. A la cour, la lutte des partis se faisait tous les jours de plus en plus vive. Rostopchine, rival de l'anglomane Panine, penchait de plus en plus résolument en faveur de la France. — Panine se décida à présenter un mémoire à l'empereur. Il n'est pas moins remarquable que celui du chancelier et, jusqu'à présent, il est resté entièrement inconnu, même en Russie [1]. Il proposait d'envoyer immédiatement à Vienne un projet de traité d'alliance et de « déterminer en même temps le roi de Prusse à une médiation armée ». Ces projets si résolus des anglomanes n'eurent aucun succès. Rostopchine refusa de mettre ce mémoire sous les yeux de Paul. Bientôt même, Panine, obligé de se retirer du collège des relations extérieures, fut exilé à Moscou. Cependant quelques-uns des principaux points de son mémoire furent ensuite compris dans la célèbre note en *Cinq articles*, que Rostopchine envoya, comme réponse aux lettres de Talleyrand, par l'entremise du même major Sergueief [2]. Sur l'ordre de l'empereur, Rostopchine lui présenta, en même temps, un mémoire qui reçut sa confirmation le 2/14 octobre. C'est le document inséré dans la *Revue*. Les opinions exprimées ici au sujet de la France sont encore répétées dans une lettre très intéressante adressée par Rostoptchine à Siméon Vorontsof, le 30 juin 1801 [3]. Rostopchine était, lui aussi, tombé en disgrâce peu de temps après Panine, quelques jours avant la mort de Paul Ier. La lettre à Siméon Vorontsof a cherché à réhabiliter sa politique.

1) Ce mémoire est reproduit sous le n° 3 dans le travail que nous allons publier. L'original, écrit en français, se trouve conservé en deux variantes (du 9/21 et du 11/23 septembre) dans les archives du ministère des Affaires étrangères à Saint-Pétersbourg, *Ministère*, 1800, 1.

2) Cette note, défigurée ensuite par Bonaparte, est rapportée fidèlement par Byron (I, p. 289-290). L'original s'en trouve aux archives de Paris, v. 140, N. 1.

3) Archives des Vorontsof, t. VIII.

A la même époque où Paul confirmait le mémoire de Rostopchine, on préparait l'envoi de l'ambassade du général Sprengporter à Paris. Officiellement, il était seulement chargé de recevoir les prisonniers russes, mais il avait une instruction secrète datée du 28 septembre (10 octobre). Ce document est encore fort intéressant, tant par sa forme que par son contenu. Il jette une vive lumière sur l'époque que nous traversons nous-mêmes[1]. Nous le reproduisons *in extenso*, d'après la copie des Archives de Paris (Vol. 140, n° 2):

« *Gatschina, 28 septembre (10 oct.) 1800.* — S. M. l'empereur autorise le général de Sprengporter de déclarer aux ministres français avec lesquels il pourra se trouver à traiter que, quoique S. M. au commencement de cette guerre n'avait pas pu se dispenser, pour la sûreté de ses propres États, de prendre part à une querelle dont la source semblait menacer la tranquillité de l'Europe entière, elle n'avait pas cependant balancé un moment de retirer ses troupes de la coalition, aussitôt qu'elle s'était aperçue que les vues de ces puissances tendaient à des agrandissements, que sa loyauté et son désintéressement n'ont pu permettre; et comme les deux États respectifs de la France et de l'empire de Russie par leurs distances éloignées ne pourront jamais se trouver dans le cas de se nuire réciproquement, ils pourront aussi, réunis et dans l'entretien constant d'une bonne harmonie, empêcher que les autres, par leur envie de s'agrandir et de dominer, ne parviennent à faire tort à leurs intérêts. Et ces sentiments, expressions des intentions de S. M., qu'elle maintiendra toujours, elle veut et ordonne au général de Sprengporter de manifester à tous ceux à qui il appartiendra. PAUL Ier. »

A. TRATCHEVSKI.

1) Sprengporter déclara à Clarke, envoyé au devant de lui à Bruxelles, « que ses instructions lui ont été dictées par l'empereur Paul lui-même et qu'elles n'ont été lues par aucune autre personne. » Il dit « qu'il possède toute la confiance de S. M. et la représente comme pénétrée d'estime *pour vous et pour vos talents militaires.* » Clarke au Premier Consul, 19 Frimaire an IX. Aux archives de Paris, v. 140, N. 17; original.

LE MUNI

M. le marquis de Prat de Nantouillet, ministre-trésorier des Ordres, adresse au directeur de la *Revue* la lettre ci-jointe, à propos de l'article de M. le baron d'Avril sur le *Partage de l'Afrique*, publié dans notre dernier numéro. Nous ne pouvons qu'insérer, à titre de document, cette lettre,relative à un point que M. le baron d'Avril nous autorise à déclarer qu'il a entendu, lui aussi, absolument résérver dans son étude toute rétrospective. Notre *Revue* n'a point à prendre parti, comme on sait, dans les questions pendantes (*Note de la Rédaction*).

« Cher Monsieur, Notre très distingué collègue, M. d'Avril, a publié dans la *Revue* de notre Société (fascicule n° 1 de 1889), un intéressant article intitulé : *Le Partage de l'Afrique*.

« M. d'Avril suit *ad pedem litteræ* les traces de M. E. Banning dans sa brochure parue sous le même titre, et, comme lui, notre honoré confrère, en faisant la dissection du *continent nègre*, se contente de dire, au sujet des possessions espagnoles dans cette partie du monde : « Les Espagnols ont pris ou repris possession de la côte Atlantique au sud du Maroc jusqu'au cap Blanc, où ils rencontrent la colonie française du Sénégal. » M. Banning, d'abord, M. d'Avril ensuite, ont fait abstraction des anciens droits de l'Espagne sur le vaste territoire qui s'étend à partir de la côte, depuis Rio Campo, jusqu'au sud du *Muni,* en face de Corisco; mais M. Banning, se doutant du résultat probable, pour ne pas dire certain, des négociations qui ont lieu en ce moment à Paris entre l'Espagne et la France, a placé sur sa carte, près du Muni, un *carré rouge*, carré ouvert du côté opposé à l'Atlantique, ce qui indique que le Directeur des Affaires étrangères de Belgique, qui jouit de la haute confiance de son Souverain, ignorant *a priori* les droits de l'Espagne, a trouvé, non sans raison, « qu'il n'y a pas, à sa connaissance, du côté précitée, de frontière conventionnelle, et qu'il existe partant des réserves à faire à ce sujet ». Ces réserves cesseront quand la France aura reconnu les droits de l'Espagne à la possession de ces territoires sur le Muni et le cap San Juan. L'Espagne sera donc voisine, dans ces régions, de l'État du Congo, de l'Allemagne, par la rivière Campo qui forme la ligne de ses domaines, des Camarones et de la France. Je ne doute pas que vous me ferez le plaisir d'insérer cette rectification dans le prochain numéro de notre *Revue*. Agréez, etc. PRAT DE NANTOUILLET. »

COMPTES RENDUS

Publications de l'Académie Sud-Slave des Sciences, d'Agram.

Le chanoine docteur Fr. Rački, président de l'Académie des Sciences d'Agram (Zagreb), notre collègue de la Société d'Histoire Diplomatique, et M. Dosef Starè ont publié, à diverses reprises, dans les *Mittheilungen des Instituts für Œsterr. Geschichtforschung* le tableau des travaux de l'Académie. Nous en extrayons les indications suivantes, au point de vue de l'histoire internationale.

L'Académie publie, comme on sait, 1° des Mémoires (Rad jugoslavende akdemije zanosti); 2° un Recueil des *Monumenta spectantia historiam Slavorum meridionalium.*

Dans les 87 premiers volumes de ses Mémoires (Rad), figurent nombre de travaux importants qui intéressent l'histoire diplomatique, quoique très peu s'y rattachent directement. Nous signalerons l'article de M. S. Ljubic sur la Dalmatie sous la domination romaine (XXXI, 1-68), et les nombreuses publications de M. Rački sur la situation de la Croatie et de la Serbie à l'époque byzantine, sur l'érection de la Croatie en royaume, et sa situation avant sa réunion à la Hongrie. Ces travaux très importants se trouvent dans les tomes LII (p. 141 et suiv.), LIX (p. 201), XVII (70), XIX (62), XXIV (80), XXV (180), XXVII (77), XXVIII (147), XXX (75), XXXI (196), LVI (63), LVII (102), LXX (153-190). L'histoire de la Croatie, depuis sa réunion à la Hongrie, c'est-à-dire depuis le XIIIe siècle, l'histoire de la République de Raguse et de ses rapports avec la Hongrie et Venise, ont inspiré des recherches considérables, parmi lesquelles nous citerons seulement, comme se rattachant spécialement à notre objet, le travail important de M. P. Matkovič sur les relations commerciales de Raguse au temps du protectorat Hongrois-Croate (1358-1526), — (t. VII, 180, t. XV, 1).

Notons : parmi les travaux relatifs à la Serbie, la publication par le professeur Bogišic des lettres de l'aventurier Monténégrin Car-Stephan à la République de Raguse, de 1771 à 1773 (t. III, 157) ; le tableau de l'état du diocèse d'Agram au XIIIe siècle, par M. Tkalčic (t. LI, 122); l'histoire de la conquête de Constantinople en 1204, par Robert de Clary, intéressante pour la Bulgarie (prof. Makušev, t. V, 150) ; le journal du voyage à Constantinople de l'évêque A. Vranič, donné par le secrétaire de l'Académie (prof. docteur Matkovič t. LXXI, 1-69), comme suite à ses *Relations de voyage dans la Péninsule des Balkans au XVIe siècle.*

M. l'archimandrite N. Dučič, de Belgrade, notre collègue, a donné dans le tome LXX (191-195) une dissertation sur l'identification du mot « Dobrušta » ou « Dobrusa » dans les textes du XIVe siècle.

Enfin, dans les publications plus récentes, il faut remarquer encore celles qui sont dues à la plume du docteur Račkі, sur la situation des Croates aux temps de leur dynastie nationale (t. LXXIX, 135-184), sur J. Bošković (LXXXVII, pages 1, 101, 246), sur *La littérature historique croate depuis 1835* (LXXX, 247-313). M. Matković a continué sa collection de voyages des Balkans, par les *Relations* ou itinéraires de M. Seydlitz, d'un anonyme et du courrier Betsek, de 1556 à 1573 (LXXXIV, 43-99). M. Smiciklas a abordé le terrain, brûlant, de la politique contemporaine par son article sur le *Développement de l'idée nationale croate, de 1790 à 1835* (LXXX, 11-71).

M. Ivan Crnčić soulève une question, curieuse, à la fois, pour la diplomatique et la diplomatie. Il montre que, dans le diplôme de fondation de l'hôpital Sud-Slave par le pape Nicolas V, à Rome, en 1453, le mot *Illyrique* a été gratté postérieurement et remplacé par le mot *Slovène*.

Les 19 volumes des *Monumenta* apportent à l'histoire diplomatique des contributions de fond, auxquelles il est indispensable de se référer.

Le tome XIII contient les procès-verbaux du Grand et du Petit Conseil de Raguse, de 1347 à 1360, par M. Rački, textes importants pour l'histoire des relations extérieures de la République, et pour l'histoire de la Bosnie et de l'Herzégovine. Le tome XIV est consacré à l'histoire des Confins militaires.

MM. Pierling et Rački ont donné aussi (t. XIV, 83) les lettres et rapports de L. Komulović (1593-1594), sur son ambassade en Turquie et en Pologne. M. Pierling a publié encore, dans le tome XVI (209), de nouveaux fragments du même Komulović sur sa mission en Russie (1584, 1593-98) : il a donné, dans le tome XV (95) les rapports de Mat. Karaman sur la Russie, en 1737, 1739, 1742-43.

On trouvera, dans le tome XIV (58), les *Contributions à l'histoire des relations diplomatiques entre la France et Raguse*, par le professeur Švrljuga, une lettre de Raguse à Louis XIV sur le tremblement de terre de 1667, éditée par le même auteur (p. 80), et dans le tome XV (p. 1) les *Lettres des Ragusains à la République de Venise* (1534-1791), par le professeur S. Ljubić, collection de première importance pour l'histoire des rapports des deux pays. Signalons encore les *Lettres des moines serbes du Mont Athos à MM. de Raguse*, réunies par le prof. A. Vučetić (XVII, 1).

Le tome XVIII des *Monumenta* contient une suite d'actes relatifs aux Slaves établis à Venise, recueillie aux archives de Venise par M. S. Ljubić (mai 1419, fin 1424), et une collection d'actes relatifs à l'église de Bulgarie aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, établie par M. Eus. Fermendzin, d'après les archives de Rome, notamment d'après celles de la Propagande, collection d'autant plus notable que les documents relatifs à l'histoire internationale de la Bulgarie sont plus rares. Le même volume contient des documents relatifs à la question des mots *Illyric* ou *Slovène*, dont nous avons parlé plus haut.

Le tome XIX renferme des documents relatifs à l'histoire du Montenegro depuis l'année 1530, par M. Dragović. R. M.

Notes pour servir à l'histoire littéraire et dogmatique du droit international en Angleterre, par Ernest Nys. Première partie, Bruxelles, Muquardt, 1888. In-8, 148 pages.

Sous ce titre modeste, M. Nys, professeur à l'université de Bruxelles, bien connu grâce à diverses études, importantes malgré leur brièveté, sur l'histoire du droit des gens et par son édition de l'*Arbre des Batailles*, a entrepris d'examiner « ce que l'Angleterre a fait pour le droit des gens », depuis le moyen âge jusqu'à la paix de Westphalie. Un premier chapitre est consacré à la théorie, un second à la pratique, aux faits.

M. Nys montre que le *droit de la guerre* a été traité de bonne heure en Angleterre par divers auteurs, dont plusieurs sont des traducteurs. Au xve siècle, Nicolas Upton, qui avait accompagné l'armée anglaise au siège d'Orléans, écrivit quatre livres *de studio militari*, traité d'armoiries et de chevalerie fondé sur le traité *de insignis et armis* de Bartole, et dont le livre II expose le droit de la guerre d'après Gratien et Jean de Legnano. Un peu plus tard, l'Écossais Gilbert Hay, maître ès-arts et bachelier ès-décrets, qui avait passé vingt-quatre ans en France, mit en anglais l'*Arbre des Batailles* sous le titre de *Buke of the Law of Armys*, et vers la fin du siècle, William Caxton traduisit pour Henri VII le *Livre des faits d'armes et de chevalerie* de Christine de Pisan. Une grande activité se manifeste dans les dernières années du seizième siècle et au commencement du dix-septième. Albéric Gentil publie ses belles dissertations *de Jure belli*. Paul Ive, gentilhomme anglais, traduit les *Instructions sur le faict de la guerre* de Raymond de Beccarie de Pavie, baron de Fourquevaux, que Fourquevaux lui-même attribue à Guillaume du Bellay. John Eliot traduit Bernard de Loque sous le titre de *Discourse of Law and single combat*. Mathieu Sutcliffe, théologien et juriste, publie un ouvrage original en vingt et un chapitres sur la pratique, les procédés et les lois des armes. Le célèbre et infortuné sir Walter Raleigh s'est aussi occupé de la guerre dans un discours que M. Nys qualifie d'assez diffus. William Fulbecke en traite dans ses *Pandectes of the law of nations*. Un théologien puritain, Richard Bernard, fait paraître en 1629 un traité de la guerre juste, qu'il intitule *The Bible Battels or the sacred Art military* et où il affirme notamment la légitimité de la guerre.

Le *droit des légations*, bien exposé par Albéric Gentil en 1585, a donné lieu à divers mémoires, consultations et notes, faits pour le gouvernement, et qui sont restés manuscrits.

Le *Droit maritime* a fait, au dix-septième siècle, l'objet de travaux célèbres. M. Nys mentionne ou analyse l'*Abridgement of all Sea Lawes* et la dissertation *de Dominio maris* du professeur écossais William Welwod, l'*Advocatio hispanica* d'Albéric Gentil, la *Sovereignty of British Seas* de sir John Boroughs, le *Mare clausum* de Selden.

L'influence de Grotius a été, selon M. Nys, plus considérable en Angleterre qu'on ne le dit parfois. Cinq traductions du *Droit de la guerre et de la paix* sont connues, depuis celle de Barksdale (1654) jusqu'à celle de Whewell (1853).

M. Nys étudie, au point de vue du droit des gens, Bacon, Selden et Hobbes,

qui n'ont pas rendu à cette discipline tous les services qu'ils auraient pu lui rendre. Quelques pages intéressantes sont consacrées aux *Utopistes*, Thomas More et Colet, partisans décidés de la paix.

Dans le second chapitre, nous voyons les pratiques suivies par l'Angleterre, en tant qu'elles diffèrent de celles du continent ou qu'elles constituent un progrès. M. Nys les expose sous les rubriques suivantes : *Les tentatives amiables* (surtout l'arbitrage) *et les voies de fait* (représailles), *l'appel à l'opinion publique; la déclaration de guerre*; *la guerre et la discipline militaire; le butin et les prisonniers; la piraterie, la flotte permanente, la course*; *l'amiral; la guerre maritime, les premiers actes de navigation; les découvertes; les ambassades permanentes*. Ici les données intéressantes abondent; l'auteur a groupé une foule de renseignements épars, et nul ne sait mieux que lui puiser aux bonnes sources.

Alphonse RIVIER.

Les traités de garantie au XIX[e] siècle. Étude de droit international et d'histoire diplomatique, par M. MILOVANOWITCH. Paris, A. Rousseau, 1888.

Le livre de M. Milovanowitch a paru tout d'abord sous forme d'une thèse de doctorat; il offre néanmoins un intérêt tout particulier pour l'histoire diplomatique. Les traités de garantie ont été si nombreux que faire leur histoire c'est exposer toutes les grandes questions diplomatiques de notre époque ; c'est ce qu'a fait M. Milovanowitch en se plaçant à un point de vue particulier habituellement négligé par les historiens, en examinant de près les textes internationaux, les discussions auxquelles ils ont donné lieu et les motifs que les gouvernements ont invoqués pour refuser de tenir leurs engagements ; cette étude est fort intéressante pour le diplomate et fait du livre de M. Milovanowitch un des ouvrages qui pourront servir le plus utilement aux candidats qui se préparent aux concours du ministère des affaires étrangères.

Aucun auteur n'avait encore défini rigoureusement ce qu'on entend par traité de garantie ni distingué les différentes espèces de traités de garantie. C'est ce que fait l'auteur dans la première partie de son livre (théorie juridique). Il sépare nettement les traités accessoires de garantie par lesquels « une ou plusieurs personnes internationales s'engagent à côté des contractants principaux à prêter leur concours pour l'exécution des obligations ou de quelques obligations spécifiées contenues dans le traité qu'elles garantissent », et les traités principaux de garantie « par lesquels une ou plusieurs puissances s'engagent soit à respecter. soit à la fois à respecter et à faire respecter un certain état de choses concernant la situation intérieure d'un ou de plusieurs autres États ». L'auteur montre le but auquel sont destinés ces traités, les droits et les obligations qui en résultent (par exemple l'impossibilité pour la Belgique de contracter une union douanière et à plus forte raison une alliance défensive), les causes juridiques qui autorisent en droit la rupture des traités de garantie. Les intérêts et les passions des hommes et des peuples n'ont pas été sans créer d'autres causes de rupture de ces traités.

Désireux de faire reposer son étude sur une connaissance sérieuse des faits, M. Milovanowitch a consacré une série de chapitres à la Sainte-Alliance, à la garantie donnée aux libertés polonaises, à celle que l'Europe avait promise en 1815 à la République de Cracovie, aux traités qui garantissent la neutralité de la Belgique, de la Suisse, du Luxembourg, des îles Ioniennes, à ceux qui assurèrent l'autonomie de la Serbie et des principautés danubiennes, à ceux qui garantissent l'indépendance et l'intégralité de la Grèce, de l'empire ottoman; à la garantie donnée en 1852 à l'intégrité de la monarchie danoise; à celle qui fut donnée à la constitution de la Confédération germanique. Il a été ainsi amené à traiter à fond la question polonaise, l'histoire de la formation de l'unité allemande, la question d'Orient, etc. Incidemment, il donne quelques détails sur des questions moins importantes : neutralité du Chablais et du Faucigny, de la mer Noire, des détroits, du Congo, du canal de Suez.

Le rapprochement qu'a fait M. Milovanowicth, de la théorie juridique et des faits de l'histoire contemporaine, lui inspire des réflexions fort judicieuses sur la valeur pratique des traités de garantie. La Belgique et la Suisse savent qu'elles doivent compter avant tout sur elles-mêmes et elles peuvent prendre des mesures pour faire respecter leur neutralité. Mais le Luxembourg pourrait-il se protéger lui-même? En 1867, on a pu régler à l'amiable la question du Luxembourg; le gouvernement français a évité la guerre en faisant appel à l'Europe; aujourd'hui, il n'y a plus d'Europe, personne ne songe à l'équilibre européen. Les diplomates avaient, de 1815 à 1830, sinon plus de respect du droit, au moins plus de pudeur; ils parlaient, par égard pour l'opinion publique européenne, des « intérêts de l'Europe, du droit, des traités, du repos du monde ». L'ordre des choses établi en 1815 valait, à tout prendre, mieux que l'état actuel de l'Europe et présentait plus de garanties pour le maintien des traités et pour une solution pacifique des difficultés; son défaut, comme le fait bien ressortir M. Milovanowich, était de ne pas tenir compte des aspirations des peuples et des droits des nationalités opprimées. A-t-on fait, même sous ce rapport, beaucoup de progrès?

Les traités de garantie ont sans doute peu de valeur pratique; peut-être cependant toute puissance n'oserait-elle pas les violer elle-même trop ouvertement. Mais bien peu de gouvernements feront respecter les traités de garantie qu'ils auront signés : le Danemark s'est vu en 1864 abandonné ou attaqué par ceux qui avaient garanti l'intégralité de son territoire. On a d'ailleurs abusé des traités de garantie; on en a fait un nombre si considérable que leur valeur a naturellement diminué. Toute puissance doit, au moins, respecter elle-même les États dont elle a garanti l'indépendance ou la neutralité; s'ils sont attaqués, elle doit les aider par une action diplomatique; ces principes sont universellement reconnus. L'Angleterre a soutenu, en faisant d'ailleurs une distinction aussi subtile que peu juridique entre la garantie collective et la garantie isolée, que les obligations du garant ne pouvaient pas aller au delà et qu'il n'était nullement engagé à défendre par les armes l'État garanti. Cette opinion n'est point soutenable en droit; on ne peut pas exiger cependant qu'un État tire l'épée pour imposer de vive force le respect des innombrables traités de garantie qu'il a signés; l'Angleterre a sans doute raison de juger qu'elle n'a point le même intérêt

à défendre la neutralité de la Suisse ou même celle de Luxembourg que celle de la Belgique; elle est assez ménagère du sang de ses soldats pour ne point les exposer dans le seul but de protéger la neutralité du Luxembourg; mais, le jour où lord Stanley déclarait que son gouvernement était décidé à n'employer que de pacifiques démonstrations, n'enlevait-il pas toute autorité à des protestations derrière lesquelles on ne sentait pas une volonté prête à agir? Les puissances devraient considérer la signature d'un traité de garantie comme entraînant pour elles de graves obligations pouvant aller au besoin jusqu'à une entrée en campagne; elles devraient donc ne signer de traités de ce genre que lorsqu'elles seraient décidées à faire respecter leurs signatures par tous les moyens; elles ne devraient signer d'autres traités de garantie que ceux dont le maintien importe à leurs propres intérêts, puisqu'elles ne peuvent prendre les armes que pour leurs intérêts nationaux : tels sont pour l'Angleterre et pour la France les traités qui garantissent la neutralité belge. Mais si l'Angleterre est résolue à faire respecter l'indépendance de la Belgique, ce n'est point parce qu'elle a garanti cette indépendance, c'est parce qu'elle a intérêt à la défendre; elle agirait de même, sans doute, en l'absence de tout traité de garantie. Les traités de garantie que l'État garant n'a point d'intérêt personnel à faire observer, ne sont guère pour lui qu'une feuille de papier; ils ont pour l'État garanti une simple valeur morale; ils lui permettent, quant il est attaqué, de faire appel avec autorité aux autres États : mais ceux-ci resteront probablement sourds à sa voix à moins qu'ils ne cherchent une occasion de s'opposer aux desseins de l'ambitieux assaillant et ne saisissent le prétexte qui leur est offert de se poser en champions du droit.

L. Delavaud.

Recueil des instructions données aux Ambassadeurs et ministres de France. — Pologne. — Avec une introduction et des notes, par M. Louis Farges, 3 vol. in-8, Paris, 1888.

Il s'en faut qu'un recueil d'*Instructions*, même complet, soit fait pour nous donner par lui-même une image fidèle et entière des relations internationales sur lesquelles il est appelé assurément à jeter un grand jour. Une « instruction » n'est, la plupart du temps, qu'un point de départ. Avec quelque esprit de prévoyance qu'elle soit conçue, elle ne saurait prévoir les mille incidents qui se présenteront sur le chemin à parcourir. Elle correspond à une situation donnée, qu'un événement changera demain, qui, peut-être même, est changée déjà. Une simple dépêche, une lettre, un billet rapidement tracé acquerront alors, au point de vue diplomatique, et, par suite, au point de vue historique, une importance beaucoup plus réelle. L' « instruction » n'aura désormais que la valeur d'une indication, d'un jalon planté au milieu d'une route, dont les courbes et les sinuosités resteront dans l'ombre. Que ces jalons se trouvent cependant reliés par un tracé méthodiquement exécuté avec l'aide de documents complémentaires, que ces « instructions » soient accompagnées par des notes, des commentaires, un aperçu général, dont les éléments soient puisés à côté, dans

l'ensemble des sources historiques disponibles : c'est une véritable histoire diplomatique qui sera offerte à notre curiosité.

Tel est, en effet, le cadre restreint et même artificiel en apparence, très élastique et très scientifique en réalité, dans lequel est appelée à se développer l'œuvre déjà considérable de la Commission des archives du Ministère des Affaires étrangères de France et de ses savants collaborateurs. Tel est aussi le programme dont s'est inspiré M. Farges.

Tout est à louer dans son *Introduction*, qui ne comprend pas moins de 82 pages, la forme et le fond. L'esquisse géographique et historique qui lui sert de début indique une connaissance du sujet qui, pour ne reposer que sur des données élémentaires, n'en a pas été moins une surprise pour moi. Oserai-je cependant y relever une appréciation qui m'a paru hasardée. M. Farges est-il bien sûr que ce soit le sol et le climat, l'opposition de l'hiver glacé et du lourd été propre à notre pays, qui aient fait, ainsi qu'il le dit, de notre race, une race d'hommes « légers, insouciants et prodigues ? » C'est une assurance que je croirais désastreuse pour l'avenir de certaines espérances et de certaines combinaisons politiques fort accréditées, à l'heure qu'il est, en France. Le ciel et la terre n'ont pas changé depuis la chute de la République polonaise, et les hivers ne sont pas moins glacés, les étés moins lourds au nord et à l'est de l'ancienne Pologne que sur les bords mêmes de la Vistule.

Je n'ai rien à dire des vues d'ensemble présentées par M. Farges sur les rapports historiques des deux pays, sur les conditions de leur alliance longtemps maintenue ou renouvelée, sur « cette condition du Nord et de l'Est dont les deux ailes étaient à Stockholm et à Constantinople et le centre à Varsovie » et que la France s'est appliquée à faire valoir contre ses ennemis séculaires du centre de l'Europe, sinon que je suis heureux de m'être trouvé par avance en communauté d'idées avec lui. Je crois m'être servi ici même de termes à peu près identiques. M. Farges en arrive toutefois à se poser une question que j'ai craint, pour ma part, d'aborder : « La France pouvait-elle empêcher le démembrement de la Pologne ? » Il répond négativement, « sans hésiter ». Je ne me hasarderai pas à le contredire. Toutefois, s'il m'est difficile de dire ce que cette France, si passionnément aimée chez nous, aurait pu faire pour répondre à des espérances et à des illusions que nous avons eu le tort de nourrir si aveuglément, je ne suis nullement dans l'embarras pour indiquer ce qu'elle *aurait pu ne pas faire* pour, sinon prévenir une catastrophe, peut-être inévitable, du moins ne pas en hâter l'événement. Je n'ai qu'à m'en rapporter au texte de l' « Instruction » donnée en 1760 au marquis de Paulmy, où je trouve ce passage que je me permets de recommander aux réflexions de M. Farges et à l'attention de mes lecteurs :

« ... Il est constant que la conduite passée de la France en Pologne a été très inconséquente vis-à-vis d'un gouvernement qui ne peut être considéré que comme une anarchie ; mais comme cette anarchie convient aux intérêts de la France, toute sa politique à l'égard de ce royaume doit se réduire aujourd'hui à la maintenir. » (II, 217).

Ai-je besoin d'ajouter que je suis loin d'associer à cette observation aucun esprit de critique ni d'amertume rétrospective ? Il appartenait assurément à la

France de choisir, en Pologne comme ailleurs, les voies et les moyens qu'elle pouvait croire les plus propres à y faire triompher ses intérêts. Il nous appartenait exclusivement d'empêcher que ces voies et ces moyens ne se tournâssent contre notre intérêt vital.

Mais la catastrophe que nul autre que nous-mêmes n'était tenu de conjurer, à supposer qu'elle ait pu l'être, cette catastrophe était-elle inévitable en effet? M. Farges le croit encore, et il en donne les raisons (p. XXXI). Me permettrai-je de lui dire que ces raisons, et beaucoup d'autres aussi, sont, à l'heure qu'il est, encore fort discutées en Pologne, et même ailleurs, qu'elles n'ont pas cessé de diviser nos historiens les plus éminents, qu'elles ont partagé la critique allemande elle-même, qu'enfin elles ont provoqué, tout récemment, une polémique à laquelle l'intervention d'un historien russe, M. Karieiew, a donné une tournure passionnée? Tout porte à croire que c'est là un débat qui n'est pas près d'être terminé.

J'ai d'autres réserves à faire en ce qui concerne la partie technique du travail considérable accompli par M. Farges. Je pense tout d'abord que le programme qui lui était tracé, ou qu'il s'est tracé lui-même, lui permettait de choisir entre deux méthodes essentiellement différentes : il pouvait se borner à réunir les documents seuls portant dans la collection des Archives des Affaires étrangères l'étiquette d' « instructions diplomatiques », et à ne publier que ces documents, sauf à les relier par des raccords analytiques plus ou moins étendus. Il pouvait aussi, élargissant le cadre de son œuvre, y faire entrer quelques-uns des documents complémentaires, dépêches ou lettres, offrant un caractère similaire et un intérêt égal, sinon supérieur. C'est à cette dernière méthode qu'il paraît s'être attaché. Je trouve en effet, à la page 127 de son second volume, le texte d'une simple lettre, celle du 26 septembre 1752, adressée par le prince de Conti au comte de Broglie, dans laquelle, s'en rapportant d'ailleurs à l'appréciation d'un juge compétent, l'auteur du *Secret du roi*, il a cru voir l'équivalent d'une « instruction ». N'a-t-il pas oublié cependant que l'essence de toute méthode est l'esprit de suite? Je le crains fort. Je suis frappé, en effet, pour ne citer qu'un exemple, par une lacune considérable qui se rencontre dans la série des « instructions » correspondant au règne de Jean Sobieski. Cette lacune porte sur neuf années consécutives, de 1780 à 1789. Correspondrait-elle à une véritable éclipse de la diplomatie française sur les bords de la Vistule? La France n'aurait-elle pas eu de représentants en Pologne pendant cette longue suite d'années, depuis le départ du marquis de Vitry en 1783? Je n'en crois rien; je crois même, si mes souvenirs ne me me trompent pas, qu'elle en a eu plusieurs et même trois à la fois, portant tous les trois le titre d'ambassadeurs. Ces ambassadeurs n'ont sans doute pas rejoint leur poste sans instructions. Seulement, comme l'un d'eux, M. de Gravel, se trouvait à Berlin au moment où il fut appelé en Pologne; l'autre, M. du Teil, en Suède, et le troisième, le marquis de Béthune, sur les bords du Rhin, les instructions qui leur furent communiquées furent reçues par eux sous forme de dépêches. Elles sont appelées à prendre place dans le 4[e] volume d'une publication entreprise il y a tantôt huit ans par l'Académie des sciences de Cracovie. (Archives du Ministère français des Affaires étrangères. *Règne de Jean III*; 3 volumes ont paru déjà.)

Mais voici qui est plus grave. Parmi les « instructions » proprement dites, appelées de droit à figurer dans l'œuvre de M. Farges, j'en trouve, ou plutôt je n'en trouve pas deux, qui portent bel et bien cette étiquette dans la collection du quai d'Orsay. Ce sont celles du 8 et 10 octobre 1755 remises au comte de Broglie. Elles font partie, il est vrai, du *fonds* de Saxe (vol. XLVII), ce qui s'explique par ce fait que Dresde fut, à cette époque, la résidence préférée et habituelle de la cour polonaise et, par suite, des ambassadeurs accrédités auprès de cette cour. Elles n'en appartiennent pas moins, historiquement, au *fonds* polonais.

En résumé, M. Farges ne s'est pas borné à faire entrer dans son recueil les « instructions » seules ainsi étiquetées, il a publié des *équivalents*, mais il ne les a pas publiés tous, et aucune méthode ne paraît avoir présidé au choix qu'il a fait ; enfin, il n'a pas publié toutes les « instructions ».

Il me pardonnera encore une critique au sujet de l'orthographe qu'il a adoptée, notamment pour la reproduction des documents se rapportant au XVII° siècle. Ici encore, un choix me paraît devoir s'imposer à tout éditeur, entre un respect scrupuleux pour l'orthographe du temps et une adoptation franche de l'orthographe moderne. J'avoue que cette dernière méthode a mes préférences, bien que j'aie dû en suivre une autre dans la publication placée sous les auspices de l'Académie de Cracovie que j'ai rappelée plus haut.

M. Farges pourrait-il me dire quel est le système qu'il a suivi lui-même? J'en doute fort. L'orthographe dont il s'est servi n'est ni celle d'alors ni celle d'aujourd'hui.

Un dernier mot au sujet des notes, des gloses très nombreuses, très détaillées et témoignant de recherches très patientes, qui tiennent une place importante dans son œuvre. J'estime qu'en nous les donnant, M. Farges a accompli un véritable tour de force, — surtout si nous tenons compte de ce fait qu'il n'a pu tirer aucun parti des sources principales d'information historique, géographique et généalogique, ayant trait à son sujet, je veux dire des sources polonaises. Les historiens français Rulhière, Salvandy, de Noailles, n'ont pu lui être que d'un médiocre secours. J'en dirai autant de la partie française de mon propre bagage historique, à laquelle il a fait trop d'honneur en la citant. L'auteur a dû avouer à ses lecteurs qu'il n'a pu rien apprendre sur le compte d'une Mme Korzakoswka (II, 130), qu'il a supposée à tout hasard être une parente du palatin Michel Kossakiowski « perdu (il faut sans doute lire « pendu ») dans les rues de Varsovie pendant la révolte de Kosciusko ». J'ai publié un volume de la correspondance de cette dame, — une de nos personnalités féminines les plus éminentes du XVIII° siècle, — qui fut bien une *Kossakoswka*, ce qui pourtant ne la fait pas parente d'un palatin Kossakiowski perdu ou pendu dans les rues de Varsovie, attendu qu'il n'y a jamais eu de Kossakiowski, ayant encouru à Varsovie un aussi triste sort. Le palatin en question fut pendu à Wilna. J'aurais pu donner ce renseignement à M. Farges mais je lui aurais peut-être conseillé plutôt de renoncer entièrement à cet ordre d'excursions dans un domaine trop périlleux à travers des mots pour la plupart estropiés sous la plume des diplomates français, les personnages politiques désignés le plus souvent par le titre seul de leurs fonctions, les relations de famille bizarrement

enchevêtrés, où l'historien polonais lui-même a de la peine à se reconnaître. Pour un écrivain français, la tâche est presque inabordable.

Je pense, en tout cas, qu'en cette matière mieux vaut pécher par omission que par excès de zèle, et mieux vaut ne donner aucun renseignement à ses lecteurs que de leur en donner qui soient inexacts. L'exactitude absolue me semble seule de mise ici, l'à peu près me paraît inadmissible. Les lecteurs de M. Farges, qui apprendront de lui que le cardinal Radzieicouski, archevêque de Quesne et primat du Royaume en 1693, eut pour père un staroste de Tomzen marié à une fille du comte de Fornow (I, 217), sont à mon sens beaucoup plus à plaindre que s'ils n'avaient rien appris du tout, étant donné qu'il n'y a eu jamais de starostie du nom de Tomzen ni de comte de Fornow allié à une famille polonaise quelconque, pas plus qu'il n'y a eu jamais de palatin de Léopold (II, 105) ni de palatin de Culon répondant au nom de Simon Kulkowski (II, 136). J'en passe et des meilleurs.

J'en dirais autant des essais d'exégèse historique qui amènent M. Farges à raconter (II, 61) au sujet de la famille des Sanguzko (lisez : Sanguszko) que cette dernière s'était acquise récemment (en 1746) une grande influence par le partage de l'héritage d'Ostrog. Le partage du majorat d'Ostrog, accompli en 1753 seulement, fut une de nos causes célèbres du XVIIIe siècle. Je m'en suis occupé dans un de mes derniers ouvrages (« Les Potocki et les Czartoriski »), auquel M. Farges a bien voulu consacrer une mention ; je n'ai pas eu à apprendre à mes lecteurs polonais qu'en mettant à l'encan cet immense domaine et en le partageant en effet, au bénéfice de ses créanciers, Janus Sanguszko n'avait pas travaillé au profit de son influence politique ni de celle de sa famille. M. Farges a, il est vrai, reconnu en partie son erreur et il s'est rapproché de la vérité dans une seconde note (II, 157), qui se trouve ainsi contredire la première. Je persiste à croire qu'il aurait mieux servi les intérêts du public français et les siens en s'abstenant purement et simplement, et en s'en tenant aux généralités de son « Introduction. »

K. WALIZEWSKI.

Histoire des relations de la France et du Danemark sous le ministère du comte de Bernstorff, 1751-70, par M. le comte ED. DE BARTHÉLEMY, Copenhague, 1887 (330 pages in-8).

L'histoire politique du Danemark nous apprend que les vieilles liaisons des deux couronnes de France et du Danemark ont été plutôt désavantageuses que profitables à l'État danois. Ce fait se produit, par exemple, sous le gouvernement du roi Christian III ; et, au plus haut degré, durant la guerre de 1675-1679 ; chacun sait que des malheurs inouïs ont été attirés sur le Danemark, par son alliance avec Napoléon le Grand ; nous n'ignorons pas non plus que l'empereur Napoléon III, durant la guerre de 1864, a eu indirectement sa part de nos désastres. L'ouvrage que voici, précis, impartial et profond, ne dément point notre assertion. S'appuyant sur l'étude savante et consciencieuse des textes originaux, faite par notre célèbre auteur, M. le conseiller d'État P. Vedel, pour l'histoire du comte de Bernstorff, le regretté comte Ed. de Barthélemy nous a donné de ce temps un tableau du plus vif intérêt.

Son impartialité va jusqu'à reprocher à sa patrie l'inutilité de l'alliance durant ces vingt ans ; l'auteur fort au fait des affaires danoises, nous montre comment notre petit pays, tiraillé entre les grandes puissances et menacé dans son existence durant la période sinistre de la guerre de Sept Ans, doit son salut au gouvernement excellent d'un grand homme, le comte de Bernstorff, non pas à la France ; Bernstorff, s'exposant même au déplaisir de Louis XV, persévérait, avec une fermeté admirable, dans ses efforts pour la neutralité, selon lui, unique salut de sa patrie.

Le comte de Barthélemy, aussi bien qu'aucun écrivain danois, a su représenter, d'une manière charmante, le grand premier ministre danois, et il faut admirer, au plus haut degré, le tableau qu'il a donné de ce ministre français, M. Ogier, surnommé le « Danois », qui, tout seul, ne cesse de défendre le comte de Bernstorff contre les accusations réitérées du cabinet de Versailles. Sa sagesse, la justice du gouvernement de M. de Bernstorff se montrent dans les mots mêmes, qui viennent de la cour de Louis XV, justement quand les armées de Pierre III vont menacer les frontières de notre petite monarchie. En réponse aux instances de M. de Bernstorff auprès du ministère français, on se borne à « conseiller la prudence » et l'on s'excuse de « l'éloignement pour ne pas avoir à secourir matériellement le Danemark » (p. 226). — Pourquoi donc l'alliance des deux pays, fut-elle toujours inutile ? Nous aimions fort les Français et ceux-ci, en retour, nous estimaient beaucoup. — Mais ces mots : « Nous sommes trop éloignés » expliquent le phénomène. — Les conditions géographiques doivent toujours porter le Danemark, dans les cas périlleux, à demander le secours des pays voisins, comme celui de la Russie ou de l'Angleterre, par exemple. Ce n'est pas le manque de probité, du côté de la France, qui a été préjudiciable à nos relations avec la France ; non ! il faut en chercher la cause ailleurs et peut-être répéterons-nous ici les mots de M. de Bernstorff : « Nous sommes trop petits pour être profitables à la France » : nous ajouterons même : La mission civilisatrice de ce dernier pays, si grande, si incomparable, l'empêchera toujours d'avoir égard aux intérêts de notre petite patrie. D'où provient donc l'amour que nous avons toujours eu pour le peuple français ? — Il en est des individus comme des nations. Des considérations politiques empêchaient bien M. de Bernstorff de se jeter ouvertement dans les bras de la France ; néanmoins, l'ouvrage de M. de Barthélemy, nous montre le ministre danois partisan sincère de la France ; Bernstroff l'aime, l'admire de tout son cœur, il est français par excellence. « Nous aimons la France par inclination, et je croirai toujours que le Danemark doit dans, tous les cas, honorer et aimer la France. » (p. 3). C'est la conclusion du ministre danois. C'est aussi la nôtre. Nous admirons le pays, véritable héritier de la civilisation romaine, dont l'activité au service du développement européen nous a été profitable, à nous comme à toutes les autres nations du continent ; nous aimons le pays, dont l'action nous paraît l'expression la plus sublime de grandeur humaine ; l'État dont les armes ont été toujours les éclaireurs des idées grandes et fructueuses et qui diffèrent bien en cela de la puissance dont les victoires n'ont engendré que des malheurs.

Il en est ainsi quand le grand Richelieu tient, dans sa main puissante, le

destin de l'Europe, quand Louis XIV donne à l'époque son nom glorieux, quand le cri de guerre de 1789 se fait entendre dans toutes les contrées de l'Europe. Est-ce que l'on pourra bien oublier que le bruit du canon français des plaines de Magenta a fait renaître le foyer de l'ancienne civilisation romaine ?

Nous applaudirons bien chaque victoire future de la France, et je ne suis que l'écho de milliers de mes compatriotes, en s'écriant : Vive la France, pays de Richelieu, de Louis XIV et de Voltaire, grand berceau de la Révolution ; que Dieu bénisse éternellement la vraie patrie du César des temps modernes.

O.-H. Aagaard.

La princesse Catherine Daschkow, par M. Souvorine. Saint-Pétersbourg, 1888.

Un petit livre, bien écrit, mais mal intitulé : ce n'est point en effet, comme on pourrait s'y attendre, une biographie de la princesse, mais plutôt une tentative de représenter la marche de cette révolution du 28 juin 1762, qui priva Pierre III du trône au profit de son épouse Catherine II. Il est à peine fait mention dans ce livre des voyages à l'étranger de la princesse Daschkow, et l'on garde le silence sur son activité comme directrice de l'académie. L'auteur, en un mot, s'y occupe principalement du revirement de 1762. C'est apparemment par ce motif que s'explique l'avis imprimé en tête du livre : « non destiné à la vente ». En ce qui concerne le revirement même, on ne rencontre ici aucun fait nouveau, mais des copies de choses généralement connues, qui sont groupées avec assez de zèle, quoique d'une manière très incomplète. Les événements eux-mêmes y sont exposés avec facilité, avec vivacité même, dans un style qui témoigne des l'indubitable talent littéraire de l'auteur. Malheureusement ce livre ne saurait satisfaire tout à fait au point de vue des procédés scientifiques, et, chose plus triste encore, on n'y rencontre aucune trace de critique historique. Les *Mémoires* même de la princesse Daschkow, sur lesquels l'auteur a basé tout son récit, n'ont pas été soumis par lui à la moindre critique. Il prend une chose, se tait sur une autre, en repousse une troisième ; mais il ne nous offre nulle part de sérieux fondements d'aucune. La fameuse lettre de Catherine II au comte Poniatowsky, qui est également une des principales sources où puise l'auteur, est reproduite par lui en traduction, mais point cependant d'après l'édition du bibliophile Jacob (Paul Lacroix), qui est la plus exacte et dont il ne fait pas même mention. L'auteur néglige complètement la règle fondamentale de la critique historique qui veut qu'on vérifie si les documents sont réellement ce qu'ils passent pour être, et d'ailleurs, il devrait savoir que la critique historique met en doute l'authenticité de cette lettre. Consacrant plusieurs pages à la question littéraire et citant même sans aucune nécessité, d'après une indication étrangère qu'il nous cache, l'insignifiant *Journal des dames russes*, l'auteur avoue n'avoir pas lu l'ouvrage d'Edmond Taigny intitulé : *Catherine II et la princesse Daschkow* (Paris, 1860), bien que cet ouvrage ne soit rien

moins que rare; il ne mentionne pas non plus un fait contenu dans le *Journal des révolutions de l'Europe*, 1790, t, X, p. 154, quoiqu'il ait été réédité dans la belle publication de François Ravaisson-Mollien : *Archives de la Bastille*, et traduite récemment en russe par un connaisseur émérite du XVIIIe siècle russe, M. le prince L. R. B. B.

Lettres autographes composant la collection de M. Alfred Bovet, décrites par Etienne CHARAVAY, ouvrage imprimé sous la direction de Fernand CALMETTES. Paris. CHARAVAY frères. — *Scripta manent*. **Causeries à propos de la collection d'autographes de M. Alfred Bovet**, par Philippe GODET. Neuchâtel, 1887. ATTINGER frères.

Le catalogue de la collection d'autographes, formée par M. Alfred Bovet, n'est pas un de ces vulgaires inventaires qui ne sont consultés qu'aux jours de ventes publiques. C'est à la fois une véritable œuvre d'art et un document historique des plus précieux. Entre les filets rouges, dont ses pages sont encadrées, chacun des acteurs de l'histoire des cinq derniers siècles nous apporte son témoignage. C'est ainsi que nous y trouvons à côté de l'analyse ou de la reproduction intégrale de pièces historiques du plus haut intérêt, des *fac-simile* de signatures, voire même de lettres entières, de cachets, d'ornements, ainsi que des photogravures de dessins jusqu'alors inconnus des artistes célèbres, le tout disposé avec tant de variété et de goût, que l'esprit et les yeux sont également captivés, que la curiosité excitée à chaque page par de nouveaux objets demeure toujours aussi vive et qu'on ne se lasse pas de feuilleter ce magnifique recueil. C'est qu'en effet il semble qu'on se trouve en présence de la collection elle-même, tant ce catalogue en est la vivante image. Et quelle collection ! Princes, hommes d'État, guerriers, diplomates, savants, écrivains, artistes, femmes célèbres, à peu près tout ce qui a marqué dans l'histoire du monde depuis la Renaissance, y est représenté par des lettres extrêmement intéressantes. Ici c'est François Ier annonçant à Charles-Quint son retour en France après sa captivité, là, c'est Catherine de Médicis écrivant à Marie Stuart prisonnière, Marie de Médicis à Louis XIII, la duchesse de Chevreuse à Richelieu, Frédéric II et J.-J. Rousseau à Voltaire, Bismarck à Guillaume Ier, Victor Emmanuel à Napoléon III, etc. C'est aussi bien par leur destinataire que par leur auteur et leur objet même, que toutes ces pièces ont du prix, et leur réunion témoigne de la patience persévérante, du goût et du tact du collectionneur, autant que de l'étendue de ses connaissances.

Et pourtant que de lacunes encore ! Machiavel est là, mais non son héros César Borgia ; Clément XIV et le roi Auguste semblent appeler Pombal et Stanislas. Bismarck fait regretter l'absence du comte Arnim. Faut-il croire que M. Bovet a désespéré de combler jamais ces lacunes ? Faut-il admettre au contraire qu'il s'est lassé d'une collection à laquelle il ne pouvait plus guère ajouter ? Toujours est-il qu'après quinze années passées à réunir tant de pièces précieuses, il s'est résigné à borner désormais son ambition à la recherche des autographes des musiciens et à se séparer de tout ce qu'il possédait et qui ne rentrait pas dans cette division spéciale. « On veut avoir ce qu'on n'a pas,

et ce qu'on a cesse de plaire », dit le refrain d'une vieille chanson; mais M. Bovet n'a pu renoncer à ses richesses sans vouloir qu'il lui restât une image aussi précise que possible de l'ensemble qu'il avait formé. Le catalogue qu'il en a fait rédiger, conservera le souvenir impérissable d'une collection à laquelle on ne pourrait probablement comparer que celle de M. Morisson, de Londres, dont l'inventaire, publié en partie, est lui aussi un ouvrage splendide, qui en fait connaître toute l'importance historique.

Les érudits du reste, n'auront pas seulement à leur disposition le catalogue de la collection Bovet, ils auront encore un certain nombre des pièces mêmes qui ont fait partie de cette collection, car plusieurs ont été acquises par les dépôts publics et d'autres leur ont été restituées par le collectionneur, soucieux de rendre à César ce qui appartient à César. Nous souhaitons, sans oser trop y compter, il est vrai, que ce désintéressement trouve de l'écho auprès de certains amateurs qui ne pourraient qu'ajouter à l'estime qu'ils inspirent, s'ils suivaient l'exemple donné par M. Bovet et restituaient aux dépôts publiés les documents qui en ont été soustraits.

M. Godet, dans ses *Causeries*, n'a pas eu d'autre prétention que celle de débrouiller le chaos de la collection. Mais quel aimable guide, il nous a donné ! De délicieux en tête en culs-de-lampe en ornent les pages, mais ce qui les pare bien mieux encore que toutes les merveilles typographiques dues au bon goût de MM. Attinger frères, imprimeurs à Neuchâtel, c'est l'esprit, c'est la grâce du poète. Tout devient exquis avec lui, tout devient clair aussi et, alors qu'après avoir parcouru le catalogue Bovet, on croit enfin le connaître, il vous fait bien voir qu'il n'en est rien, en y découvrant une foule de choses qu'on n'aurait pas soupçonnées sans lui.

ROTT.

CHRONIQUE

La Société d'Histoire Diplomatique tiendra son assemblée annuelle le *Mardi 28 mai 1889*, à Paris, 2, rue Saint-Simon, à 8 heures 1/2 très précises du soir, sous la présidence de M. le duc de Broglie, président de la Société. Les membres de la Société sont tous priés de considérer le présent avis comme une invitation. Après le *Compte rendu du trésorier* et le *Rapport du secrétaire général*, on entendra les lectures suivantes :

LES IMPÉRATRICES BYZANTINES

PAR S. E. ET. KARATHÉODORY EFENDI

Envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Sa Majesté l'Empereur des Ottomans près Sa Majesté le Roi des Belges.

VOYAGE EN FRANCE DE M[me] LA DUCHESSE DE GUICHE 1801

PAR M. LE MARQUIS DE GABRIAC, ANCIEN AMBASSADEUR DE FRANCE A ROME

M. Delaville Le Roulx ayant manifesté le désir d'être déchargé du mandat de trésorier qu'il a rempli depuis le début de la Société, le Conseil d'administration a élu trésorier M. Octave Noël, administrateur de la Compagnie des Messageries Maritimes, etc., 70 *bis*, rue de l'Université, à Paris.

M. le marquis de Prat de Nantouillet, ministre-trésorier des Ordres, a été élu membre correspondant de la Société au Ministère d'État, à Madrid.

Ont été élus membres de la Société d'Histoire diplomatique :

MM.

Jean ALEXANDROPOULOS, attaché au Ministère des affaires étrangères (Grèce).

AUBERT, ancien élève de l'École des Chartes (Suisse).

Le comte Ludovic d'AUBIGNY, consul général de France en Égypte (France).

Eug.-Louis BASTIN, consul de Belgique, attaché à la légation de Belgique à Paris (Belgique).

La BIBLIOTHÈQUE ROYALE de Dresde (Allemagne).

La BIBLIOTHÈQUE de L'ACADÉMIE DES SCIENCES de Hongrie (Autriche-Hongrie).

Mgr BRINCAT, protonotaire apostolique, directeur de la *Société antiesclavagiste* de France (France).

SON ALTESSE ROYALE LE PRINCE FERDINAND DE BULGARIE.

Le comte Moïse de CAMONDO (Italie).

Armand CHEVANDIER DE VALDROME, secrétaire d'ambassade (France).

M[me] James DARMESTETTER (France).

DELAFOSSE, membre de la Chambre des députés (France).

S. E. M. DRAGOUMIS, ministre de Grèce à Vienne (Grèce).

Le comte de CHAUMONT-QUITRY (France).

CHÉRUEL, membre de l'Institut (France).

Le comte d'Héricourt, consul de France à Stuttgart (France).

Edmond Hippeau (France).

La Direction de l'Hotel Continental de Paris (France).

Le docteur Benjamin Kordt, bibliothécaire-adjoint de l'Université de Dorpat, bibliothécaire de la *Société Lithuanienne* (Russie).

Louis de Laigue, consul de France (France).

Léonardon, ancien élève de l'École des Chartes (France).

Le Provost de Launay, membre de la Chambre des députés (France).

Alphonse de Martin, licencié en droit (France).

Le vicomte de Meaux, ancien ministre (France).

Le Ministère des affaires étrangères et des Cultes de Bulgarie.

Le Ministère des affaires étrangères de la République de l'Équateur.

Maxime Petit, chef du secrétariat particulier du Ministre des finances (France).

M. Petit, conservateur de la Bibliothèque royale, à Bruxelles (Belgique).

Le docteur Pribram, membre de l'Académie des Sciences de Vienne (Autriche-Hongrie).

Emm. Rodocanachi (Grèce).

Saïto Shiuichiro, chef de bureau au ministère de l'Agriculture et du Commerce (Japon).

H. Shimamura, secrétaire de la légation du Japon à La Haye (Japon).

De Sivry, secrétaire d'ambassade (France).

S. Exc. le docteur Stransky, Ministre des affaires étrangères et des cultes de Bulgarie (Bulgarie).

Le baron de Tornaco (Pays-Bas).

La Société vient de perdre son correspondant pour la Bavière, M. le docteur professeur baron Franz de Holtzendorff. Elle a perdu aussi M. le comte N. de Camondo, M. le baron de Cotegype, ancien président du conseil des ministres du Brésil.

S. E. M. Jean Ristitch a été nommé Premier Régent du royaume de Serbie.

M. Calvo, ministre de la République argentine à Berlin, a été accrédité également à Saint-Pétersbourg dans la même qualité. M. de Villa-Urrutia a été nommé ministre d'Espagne à la Haye. M. le duc deAlmenara premier secrétaire de l'ambassade d'Espagne à Paris. M. de Pina de Saint-Didier, ministre de France au Pérou, a été promu à la première classe de son grade. M. de Laigue a été nommé consul de France à Cadix. M. Crampon, consul général de France à la Havane, est admis à faire valoir ses droits à la retraite. M. de Rippert Monclar, consul général à Amsterdam, est nommé consul général à la Havane.

S. E. M. Canovas del Castillo a été élu président de l'Athénée de Madrid.

M. Jametel a été nommé professeur de langue chinoise à l'École des langues orientales de Paris.

M. Ristitch a été fait grand-croix de l'ordre de Saint-Sava. M. Pallain, commandeur de la Légion d'honneur, M. Boutiron, chevalier.

M. le comte de Mouy a été fait grand-croix de Saint-Maurice et Lazare.

MM. Léonardon et Aubert ont reçu le diplôme d'archivistes-paléographes, à l'École des Chartes, après la soutenance de thèses sur l'*Intervention de Catherine de Médicis dans les affaires de la succession de Portugal* (1578-1583), et

sur les *Négociations des ambassadeurs de France en Suisse, pendant le règne de Henri III* (1574-1585).

M. le vicomte de Meaux a fait, le 26 février, au *Salon bibliographique* de Paris, une conférence sur la nonciature de Mazarin en France.

FRANCE. On a vendu, le 27 février, à une vente d'autographes (Et. Charavay), une lettre du conventionnel Dou'cet de Pontécoulant relative à la Russie et à la Turquie (2 août 1812), deux lettres de M. Guizot au baron Mounier (29 novembre et 11 décembre 1840) sur les négociations de Londres pour la question d'Orient, une lettre de M. de Saint-Aulaire sur les affaires d'Italie (Rome, 16 juin...)

Un beau volume nécrologique, consacré à la mémoire du comte Thoinnet de la Turmelière, vient de paraître à Nancy, chez Berger-Levrault. La première partie du volume est une notice sur la vie, pleine d'activité et d'expansion, de notre regretté collègue. La seconde partie est formée du recueil de ses discours.

M. Waternau publie dans la *Revue du Monde latin* une série d'articles sur l'histoire du nihilisme. C'est une question presque neuve en France. Ce travail a été fait d'après des documents russes et allemands, résumés avec beaucoup d'intérêt.

M. E. Engelhardt va faire paraître chez les éditeurs Larose et Forcel (22, rue Soufflot) une *Histoire du droit fluvial conventionnel*, précédée d'une *Étude sur le régime de la navigation intérieure aux temps de Rome et au moyen âge*. C'est une revue, raisonnée et complète, des négociations successives qui, depuis le milieu du XVIIe siècle, ont eu pour effet de constituer ces curieuses communautés internationales dont M. Engelhardt nous a montré les traits essentiels (n° 4 de 1888). Saisir à ses origines, suivre dans ses transformations graduelles, puis définir dans sa véritable portée l'idée civilisatrice et humanitaire qui, longtemps confinée dans le domaine des transactions individuelles, a reçu sa première consécration européenne dans les règlements de navigation édictés par le Congrès de Vienne de 1815, tel est le but précis que s'est proposé l'auteur de l'histoire du droit fluvial conventionnel. Ce droit, toutefois, si on le considère dans son essence, est bien antérieur à l'époque où il a fait son apparition sur la scène diplomatique. Il a des racines dans la loi romaine et il en porte l'évidente empreinte, car c'est cette loi même qu'il a fait revivre en délivrant les eaux pérennes des liens féodaux. L'histoire du droit fluvial a donc passé par trois étapes distinctes : la période romaine, la période du moyen âge, la période moderne. Ce sont là aussi les divisions principales d'un ouvrage qui servira, pour ainsi dire, d'introduction et de complément aux *études pratiques* bien connues que M. Engelhardt a publiées, il y a plusieurs années, chez Cotillon et Pichon sous le titre : *Du régime conventionnel des fleuves internationaux*.

En même temps que notre *Revue*, paraîtra le livre de M. Pallain, *Correspondance diplomatique de Talleyrand, Sa mission à Londres, en 1792*. Cette correspondance, qui contient des pages superbes, où éclate tout le génie de Talleyrand, a une histoire assez bizarre. M. Eugène Bimbenet, greffier en chef de la Cour d'Orléans, l'a retrouvée en 1846 dans les archives de son greffe. Il eut l'honneur d'en signaler l'importance, et de faire réintégrer aux archives du Ministère des affaires étrangères ces précieux documents. Comment se trouvaient-ils à Orléans ? M. Delessart, ancien agent français, décrété d'accusation

en mai 1792, devant la haute Cour de Justice instituée en 1791, à Orléans, en fit demander communication pour sa défense par son avocat, M. Moreau Laubois. M. Bonnecarrère, directeur général politique du Ministère des affaires étrangères, reçut les pièces du Comité diplomatique de l'Assemblée législative, et les transmit à Orléans. Peu après, Delessart, entraîné à Versailles avec les autres prisonniers, y fut massacré sans jugement ; son dossier resta oublié au greffe avec beaucoup d'autres. Les lettres de Talleyrand furent restituées à M. Dumont, secrétaire de M. d'Hauterive, le 17 novembre 1846, d'après le reçu.

M. Alfred Baudrillart vient de faire paraître en une brochure, sous ce titre : *Une mission en Espagne, aux archives d'Alcala de Henares et de Simancas*, (Paris, Leroux, 164 p.). son rapport sur ses recherches dans ces archives. M. Baudrillart entre d'abord dans des détails généraux, que feront bien de consulter tous ceux qui voudraient aller travailler dans ces riches dépôts. Puis il aborde plus spécialement l'objet de sa mission, qui était de relever les documents relatifs à Louis XIV, à Philippe V et à madame de Maintenon.

Nous ne pouvons entrer ici dans le détail de l'ample moisson, que M. Alfred Baudrillart, du reste, se chargera lui-même de mettre en œuvre, pour le profit des membres de notre Société. Bornons-nous à dire qu'il a récolté 400 lettres de la main de Louis XIV, 53 du dauphin, 212 du duc de Bourgogne. M. Baudrillart analyse en outre des dossiers fort importants, relatifs notamment à la mission de l'abbé Mascard, agent à Paris de 1688 à 1716, aux relations de la France avec l'Espagne au XVIIIe siècle, et aux ambitions du duc d'Orléans. Il analyse également un certain nombre de lettres de la princesse des Ursins. Une table très précise rend ce rapport clair et facile à manier.

M. Sciout, dans la *Revue des questions historiques*, a donné un important travail sur la République française et la République de Gênes (1794-1799).

L'Angleterre et l'Espagne poussent Gênes à sortir de sa neutralité. L'Angleterre lance contre la marine génoise les corsaires corses. La France et l'Autriche violent à plaisir le territoire de la République. En septembre, le comité de Paris, pour la première fois, parle d'un traité d'alliance, offensive et défensive. La Sardaigne fait la paix avec la France. L'auteur est sévère pour l'action française, qu'il apprécie vertement. Il déclare, du reste, que, sans la violence maladroite de Nelson, Bonaparte aurait sans doute différé toute entreprise.

Le père Joseph et Richelieu. La désignation du père Joseph à la succession politique de Richelieu, 1632-1635. (Suite et fin.) M. Fagniez a établi, par ses études précédentes, l'influence du père Joseph dans la politique extérieure : il estime maintenant que la place du Père dans le cabinet de Richelieu, parmi les collaborateurs du cardinal, n'a pas été moins prépondérante. Pourquoi Richelieu devait-il désirer le père Joseph comme successeur ? « Le père Joseph lui apportait deux sortes de concours d'un prix égal : à la conception du but et des moyens, de l'ensemble et du détail, il contribuait par l'initiative hardie et la fertilité des expédients ; dans l'action, il assumait les besognes aventureuses et compromettantes, connaissant le prix de toutes les consciences, pratiquant avec dextérité l'alchimie équivoque où se raffine la grande politique, et faisant tout pour justifier le sobriquet familier de *tenebroso cavernoso*, par lequel son ami caractérisait son goût pour le mystère et les menées souterraines. » Le pape et le nonce Bichi connaissaient mieux que personne le caractère profondé-

ment catholique du système politique du père Joseph. Avant de devenir l'adversaire de la maison d'Autriche, le père Joseph avait voulu unir la France et cette maison contre les ennemis de la chrétienté. L'Espagne avait trahi la cause, il fallait d'abord abaisser la maison d'Autriche.

Sous ce titre : *M. de Talleyrand : l'Autriche et la question d'Orient, en 1805*, M. Pierre Bertrand a extrait du livre qu'il vient de publier une lettre de Talleyrand, conseillant à Napoléon de dédommager l'Autriche des pertes subies à l'ouest par des territoires enlevés à l'empire ottoman. On peut rapprocher cette lettre du *Mémoire adressé à l'Empereur Paul, en 1800*, et des événements récents. Le baron Ducasse poursuit : *La reine Catherine de Westphalie, son journal et sa correspondance, 1812*. Jérôme écrit : « Mon dévouement pour lui [Napoléon] n'est diminué en rien, *malgré son extrême injustice.* » Catherine écrit : « Les maux de ceux qu'on aime sont infiniment plus difficiles à supporter que les siens propres. » Les huit lettres de Catherine (et une de Jérôme) sont plus intéressantes que le journal proprement dit. Catherine se révèle homme d'État, conseiller perspicace et, qui plus est, homme d'affaires.

Martin Philippson : *Études sur l'histoire de Marie Stuart*. L'auteur examine une dernière série de documents non diplomatiques et formule son avis. Selon lui, Marie Stuart n'est pas coupable du meurtre de Darnley. Mais la reine eut tort de se montrer trop indifférente à la mort de son époux et de s'abandonner à sa passion pour Bothwell, faiblesse qu'elle paya par vingt années d'expiation. L'auteur estime que Marie Stuart valait beaucoup mieux que son entourage.

A. Stern : *Le club des patriotes suisses à Paris*, 1790-1792. Les premiers effets de la Révolution en Suisse, sont le fait des agitateurs suisses résidant à Paris.

Sous le titre de *Louis XIV et l'Égypte*, M. Albert Vandal vient de publier en brochure sa lecture de l'an dernier, à l'Académie des sciences morales. L'attention de Louis XIV, guidée par Colbert, se porta très fermement sur l'Égypte : il s'agissait de rétablir l'ancienne voie des Indes, délaissée au profit des marines portugaise et anglaise, depuis la pratique du Cap de Bonne-Espérance. Il s'agissait de relier la Compagnie des Indes d'un côté, et, de l'autre la Compagnie du Levant, par des établissements français d'Alexandrie à Suez. Ce vaste projet fut étudié et établi avec le caractère de solidité et de grandeur qui marque à un si haut point la diplomatie de Louis XIV. Colbert remit à ce sujet deux mémoires aux ambassadeurs successivement accrédités près de La Porte, M. de la Haye et M. de Nointel. Malheureusement, des causes multiples abrégèrent la mission du premier : quant au second, c'était un artiste, insuffisamment doublé d'un diplomate, et il échoua. Malgré quelques hésitations, la volonté de Louis XIV était de demeurer fidèle à la politique séculaire d'amitié pour la Turquie et il entendait pacifiquement obtenir de La Porte les firmans nécessaires à son projet. En Allemagne, au contraire, on se rattachait à la politique du XVe siècle, dont le programme consistait, sous les vaines couleurs de projets de croisade, à déverser sur l'empire ottoman toutes les puissances actives ou inquiètes. Pour assurer la paix de l'Europe, on poussait la France à prendre en Orient ou en Extrême-Orient une politique coloniale militante, et à s'agrandir en Afrique aux dépens du territoire musulman. L'électeur de Mayence eut l'idée, un peu bizarre, de députer à la cour de Versailles, le jeune Leibniz, chargé de développer ces vues ; mais Louis XIV ne s'y arrêta pas.

C'est un livre fort intéressant et qui a l'attrait d'un roman, que celui de M. Welschinger sur le *Divorce de Napoléon.* L'auteur préfère manifestement l'art et le laisser-aller du sentiment aux déductions arides et rigoureuses de l'analyse. Il s'est servi de la procédure canonique de l'annulation du mariage de Napoléon avec Joséphine et de dépêches relatives au projet de mariage avec l'Autriche. Il ne s'est donc point occupé du divorce civil, et, lacune plus grave, qu'on est tenté de lui reprocher à tous les titres, à peine mentionne-t-il le projet de mariage de Napoléon en Russie. En réalité, M. Welschinger a plutôt écrit l'histoire du second mariage de Napoléon que celle de son divorce; le projet russe devait donc tenir sa place. M. Welschinger a une prédilection pour les documents inédits : ce sujet pouvait aussi lui en fournir, et l'ensemble aurait gagné en solidité. Personne ne contestera l'intérêt des pièces dont s'est servi M. Welschinger, spécialement pour les négociations autrichiennes. Quant aux jugements ardents, sévères, que lui inspire sa droiture d'homme privé, on en appréciera aussi la source profondément honnête. Cependant je ne pense pas que l'auteur se flatte de convertir tout le monde à des conclusions un peu absolues. On sent le fouet du moraliste quand il stigmatise les palinodies de Berthier et autres, parce que le prince de Neufchatel, parti en sabots de son village, devait tout à Napoléon. Mais l'empereur d'Autriche n'était pas dans le même cas; si Joseph II, après 1815, traita avec haine et mépris le gendre dont il avait recherché l'alliance, si Marie-Louise eut des faiblesses inexcusables, il serait juste d'observer aussi que le second mariage de Napoléon ne fut pas assurément un roman d'amour, mais un acte politique dépourvu de toute espèce de poésie. L'histoire des négociations tentées en Russie pourrait bien, dans une certaine mesure, lui servir d'explication et de contrepoids. Quant à l'annulation du mariage religieux, si on examine, au point de vue du droit canon pur, les pièces produites par M. Welschinger, on la trouve strictement justifiée. M. Lecoy de la Marche parle en jurisconsulte, lorsque, avec sa fine ironie, il se borne à qualifier de *sommaire* le mariage qu'on annula. Le droit canon a ses règles. Pour Joséphine, quels que fussent ses mérites, on ne voit pas très bien comment une femme qui s'est passée si cavalièrement pendant dix ans de toute sanction religieuse à son mariage, peut exciper de scrupules religieux, à la fois trop tardifs et trop opportuns. Elle n'a réclamé le mariage religieux que quand cet acte fut devenu un acte politique : il lui était difficile de s'abriter derrière une formalité dont elle n'avait pas fait pour son union une condition essentielle. Mais M. Welschinger dans son petit livre n'a pas eu la pensée de creuser toutes ces questions. Il a entendu seulement nous intéresser, nous apitoyer; il s'agit d'une femme, nous ne demandons pas mieux.

M. Escande, dans son livre de même format, sur *Hoche en Irlande*, ne se pique pas plus d'impartialité. Il a la franchise de le déclarer dans sa préface, et de rapporter son sujet à des théories, qu'on aimerait peut-être à trouver exprimées un peu plus clairement, mais d'où il ressort nettement que l'auteur entend glorifier le Directoire, parce qu'il croit au Directoire. Cette affirmation *a priori* détone avec les habitudes de la critique moderne qui a mis son immortel honneur à retrancher la science dans son domaine propre, à admettre seulement les déductions *a posteriori*, sortant des entrailles du sujet et non des idées particulières de l'auteur. Cette réserve faite, ajoutons de suite que M. Escande s'ap-

puie sur de bonnes et très intéressantes recherches aux Archives nationales. On sait que le Directoire, pour répondre aux attaques de l'Angleterre, conçut le projet de tendre la main à l'Irlande, et d'appuyer les revendications de ce pays par une expédition à la tête de laquelle se trouvait Hoche. Ce projet échoua à deux reprises, pour des causes inhérentes à la faiblesse du gouvernement qui l'avait conçu. La seconde fois, le corps d'armée considérable qui formait l'armée d'Irlande, et qui allait s'embarquer, ne quitta pas les environs de Paris et servit à exécuter le 18 fructidor.

Un livre, à coup sûr, qui a produit sensation, est le livre de M. le comte de Chaudordy, *La France en 1889*. Il échappe à la compétence de cette *Revue*, dans son ensemble : c'est un coup-d'œil jeté, de haut, et fermement, sur la situation actuelle, par un homme d'État expérimenté, qui ne peut s'en dissimuler les périls. La voix du comte de Chaudordy n'est pas précisément la *Vox clamantis in deserto*. Naturellement, on s'est récrié, d'une part, sur la sévérité de ses jugements, d'un autre côté on y a applaudi. Nous ne sommes plus là dans les sphères paisibles de la science et de l'histoire. Il s'agit d'un passé récent et de l'avenir. Mais on peut du moins engager à lire ce livre. C'est rendre service au lecteur.

M. le marquis de Courcy a réuni en un volume (Paris, Plon, 1889), sous ce titre : *Renonciation des Bourbons d'Espagne au trône de France*, les travaux dont il a donné la primeur à la *Revue des Deux Mondes* et dont, à ce titre, nous avons déjà fait mention. Comme ce volume se rapporte expressémeml au problème historique traité par M. Baudrillart dans le présent fascicule de notre Revue, nous ne croyons pas inutile toutefois d'en rappeler les grands traits. Louis XIV avait accepté pour son petit-fils le testament de Charles II. Mais, dans l'entraînement du succès, il crut pouvoir, par un acte formel, révoquer la clause du testament royal d'après laquelle les deux monarchies devaient être séparées à jamais et la couronne d'Espagne appartenir au duc de Berry, si Philippe d'Anjou venait à monter sur le trône de France. Louis XIV confirma à Philippe d'Anjou son droit de succession au trône de France. De cet acte impolitique et blâmable naquit, comme on sait, la longue guerre dite de *Succession d'Espagne*, à la suite de laquelle Louis XIV dut revenir sur l'acte. Philippe V avait le choix ou de conserver ses droits sur la France en recevant la Savoie et le Piémont, que le duc de Savoie désirait abandonner pour devenir roi d'Espagne, ou de devenir roi d'Espagne et de perdre tout droit à la couronne de France. Malgré le vœu de son aïeul, il opta pour le second parti et souscrivit l'engagement que jamais la couronne de France et la couronne d'Espagne ne seraient réunies sur la même tête. C'est à ce point que M. Baudrillart prend la question dans l'étude qu'on lira plus haut.

Le pape Urbain V est certainement une des gloires les plus pures de la papauté d'Avignon. Français d'origine, il était simple abbé de Saint-Victor de Marseille et se trouvait en Italie lorsque le suffrage des cardinaux l'appela à la tiare, au mois d'octobre 1362. Il mourut le 19 décembre 1370.

M. Maurice Prou, qui a dépouillé avec le plus grand soin les registres de sa chancellerie aux Archives du Vatican, vient de publier dans le 76e fascicule de la Bibliothèque de l'École des Hautes Études, une excellente *Étude sur les relations politiques du pape Urbain V avec les rois de France Jean II et Charles V.*

Il y a joint un appendice de 90 pièces du plus grand intérêt, toutes tirées (sauf deux) des registres du Vatican.

Urbain V ne nous était spécialement connu que par les Vies de Baluze. M. Prou a établi avec une grande précision ses rapports avec la France, et il les résume en ces mots : « Aucun pape ne s'était montré plus digne du rôle de pacificateur universel, qui est dans l'essence même du pouvoir pontifical. Si d'autres papes ont été préoccupés autant qu'Urbain V de maintenir la paix entre les nations chrétiennes, aucun du moins n'a apporté dans l'accomplissement de ce devoir plus de zèle et d'équité, ni un dévouement plus entier à la France. » Pendant huit années complètes, les rapports du pape et de la France ne cessèrent d'être des plus amicaux : à peine y peut-on signaler quelques désaccords vite dissipés. Après son entrevue avec le roi Jean, entrevue dont M. Prou rend bien la physionomie, Urbain intervient (sans grand désir d'y réussir, assurément) en faveur du mariage projeté entre la reine Jeanne de Naples et le prince Philippe de France, duc de Touraine. Il s'emploie vivement ensuite à pacifier le midi de la France. L'affaire du siège de Lers se produit... Mais, surtout, il réunit le roi de France et le roi de Chypre, Pierre de Lusignan, et préside à l'organisation d'une nouvelle croisade. Le Pape réussit dans ce but à pacifier l'Italie, à traiter avec Bernabo Visconti; mais il fut plus difficile et plus long de débarrasser le Midi des *compagnies* qui l'inondaient et qui devenaient menaçantes pour le Saint-Siège lui-même; comme l'a dit M. Luce, c'est contre ces compagnies que le nouveau roi Charles V dut entreprendre la croisade. Alors le pape engagea de longues et pénibles négociations pour réconcilier Charles V avec le roi de Navarre, son beau-frère, Charles le Mauvais. On chercha ensuite à se débarrasser des compagnies, en les envoyant au roi de Hongrie, pour servir à sa lutte contre les Turcs. Les négociations s'ouvrirent dans ce but avec l'Empereur Charles IV, venu en Provence pour affirmer son droit de suzeraineté sur l'antique royaume d'Arles, et qui se fit couronner roi à Arles ; bientôt, grâce au traité d'Anse, on put espérer voir les compagnies gagner la frontière. Mais, malgré l'autorisation de l'Empereur, les villes d'Alsace fermèrent leurs portes, de sorte que l'émigration échoua. On chercha alors à les précipiter vers l'Espagne, où la guerre civile venait d'éclater. On sait, du reste, la situation critique où se trouva Urbain V lorsqu'au mois de novembre 1365, les compagnies vinrent camper devant Avignon, demandant au pape l'absolution et de l'argent (mais surtout de l'argent). Urbain V finit par les excommunier ; il encouragea surtout le comte de Savoie à les emmener en Orient.

C'est à ce moment que, sollicité depuis 1363 de rentrer à Rome, Urbain s'y résolut, et prit la mer au mois de mai 1367. Ses relations avec la France deviennent dès lors moins suivies : elles ont trait plutôt aux affaires religieuses et à la pacification de la Provence. Le pape intervint aussi pour la pacification de la Lorraine. Le roi de France désirait naturellement le retour du pape en France. Malgré les regrets et la résistance des Romains, Urbain V crut de son devoir d'y revenir, pour veiller aux graves événements que faisait présager la guerre de nouveau déchaînée avec l'Angleterre. Il rentra le 24 août 1370 à Avignon et mourut le 19 décembre suivant. Telle est la trame sur laquelle M. Prou a édifié une monographie, très précise, dépouillée de toute pretention littéraire et surtout de tout appareil descriptif, mais très précieuse par sa rigueur scientifique.

En 1294, la guerre éclatant entre l'Angleterre et la France, Adolphe de Nassau se fit donner par l'Angleterre une forte somme pour promettre son alliance; il exécuta ensuite le même mouvement à l'égard de la France, et finalement resta chez lui. Ce fait résulte d'un Mémoire anonyme contemporain, publié jadis par M. Boutaric, mais dont l'authenticité a été révoquée en doute par des érudits allemands

M. Fr. Funck-Brentano, dans la *Revue historique*, démontre l'authenticité du document, dont il publie soigneusement le texte, où M. Boutaric avait laissé se glisser quelques incorrections. Il le critique et l'éclaire, par de nombreuses notes, l'examine ensuite plus à fond et le défend. Comme M. Boutaric, il croit pouvoir en attribuer la paternité au florentin Musciato Guidi, qui joua, sous le nom de *Mouche*, un grand rôle dans la diplomatie de Philippe-le-Bel, soit en Allemagne, soit à Rome en 1300, 1302, 1305. C'est lui qui dirigea, avec Nogaret, l'expédition d'Anagni. Le document, d'après M. Fr. Funck-Brentano, aurait été rédigé de la fin de 1298 au commencement de 1301.

M. de Mandrot vient de faire paraître à part (in-8, 64 p.) l'excellent article qu'il a publié dans la *Revue historique* sur *Louis XI, Jean V d'Armagnac et le Drame de Lectoure*, dont nous avons déjà dit un mot. L'auteur établit, avec sa critique si rigoureuse, les circonstances et les origines de ce drame célèbre, dont le souvenir est resté accolé au nom de Louis XI. Il ne pense pas que Louis XI ait ordonné la mort de Jean V, et il bat en brèche la légende relative à l'avortement de la comtesse d'Armagnac, à sa mort prématurée.

On peut reprocher à M. de la Sicotière d'avoir donné à son livre, *Louis de Frotté et les insurrections normandes*, 1793-1832, (3 vol. in-8), un titre un peu étroit pour le vaste ensemble qu'il embrasse. C'est l'histoire documentée, approfondie et merveilleusement établie, de la chouannerie normande. Le livre VI de ce grand ouvrage, consacré aux relations de l'Angleterre avec la Normandie, de 1797 à 1799, est le seul toutefois qui puisse être signalé dans notre Revue. Encore n'appartient-il pas à l'histoire internationale, car le mot d'*Angleterre* s'applique ici, non pas aux Anglais, mais aux Français réfugiés en Angleterre. Le gouvernement anglais aurait voulu s'emparer de la direction du mouvement royaliste en France ; mais les émigrés ne s'y prêtèrent pas, et les royalistes de l'intérieur s'estimèrent trahis par l'Angleterre. Malgré cette situation, plutôt négative au point de vue international, l'ouvrage de M. de la Sicotière contient des renseignements auxquels on ne peut se dispenser de se référer pour l'histoire de cette époque.

— Sous ce titre : *La famille de Salverte et ses alliances*, notre confrère, M. C. de Salverte vient de publier, chez Plon et Nourrit, un important ouvrage. Nous y trouvons le résultat de recherches poursuivies avec persévérance et éclairées par un sentiment très vif de l'histoire. A cette partie, purement documentaire, l'auteur a su joindre des souvenirs personnels ou de famille, évoqués avec goût et délicatesse. L'étude des relations internationales trouve aussi son profit à ce beau volume, car plusieurs membres de la famille de Salverte ont été employés avec succès dans les négociations et leur descendant leur a consacré de substancielles notices. A. V.

Belgique. Notre associé et collaborateur, M. le baron Jules d'Anéthan, secrétaire de légation de 1re classe, fils du ministre de Belgique à La Haye et

petit-fils de l'illustre homme d'État récemment décédé, vient de publier un précis fort pratique des *Règlements consulaires de Belgique* (Namur, 1889). L'auteur débute par un résumé de l'histoire des consulats et des attributions consulaires. Il analyse ensuite le corps des documents qui régissent les consulats belges.

ESPAGNE. Dans la *Nouvelle Revue* de Paris, du 15 mars, le *Mémoire* de M. le marquis de la Vega di Armijo, sur les *Relations de la Papauté et de l'Italie*, dont le retentissement a été grand en Europe, est apprécié en termes que nous croyons devoir citer : « La brochure de M. de la Vega di Armijo a plus de quatre années de date. Elle fut adressée à l'Académie royale des sciences morales et politiques d'Espagne, le 2 décembre 1884, alors que M. de la Vega di Armijo n'occupait aucun poste officiel. Cette brochure... est une étude philosophique et scientifique, plutôt que politique.Le mémoire du marquis fut écrit sous l'inspiration des articles publiés par M. Leroy-Beaulieu, dans la *Revue des Deux-Mondes*. M. de la Vega se plut à commenter, à discuter, à redresser les idées émises par le célèbre économiste français. La conclusion du marquis diffère entièrement de celle de M. Leroy-Beaulieu : il estime que ce dernier fait à tort abstraction du caractère purement italien de la loi des garanties de 1871. C'est le caractère italianissime de cette loi que M. de la Vega combat, non par hostilité contre l'Italie, mais parce que c'est à son sens l'Europe et non pas l'Italie seule à qui appartient la revendication du droit ou des droits du Saint-Siège. M. de la Vega di Armijo cherche dans l'arsenal diplomatique italien les armes dont il se sert; il s'appuie sur une circulaire du 7 septembre 1870 de M. Visconti Venosta, alors ministre des affaires étrangères du roi Victor-Emmanuel : « L'Italie, disait M. Visconti, est disposée à s'entendre avec tous les autres États au sujet des conditions que l'on devrait fixer d'un commun accord pour assurer l'indépendance du Saint-Siège. » Donc l'indépendance du pape n'était pas jugée jadis et n'a jamais été jugée par l'Italie comme une affaire intérieure. L'auteur rappelle de suite et reproduit la déclaration faite par le même ministre à la Chambre italienne, le 21 décembre 1870. M. de la Vega se base en outre sur les déclarations du cardinal Antonelli et sur l'impossibilité de l'établissement d'un *modus vivendi* quelconque entre l'Italie et le Saint-Siège. Il croit que ce problème ne pourra être résolu que par un congrès européen... La solution du problème, telle qu'elle a été exposée par le marquis de la Vega di Armijo serait en même temps profitable à la paix religieuse du monde, au principe de la catholicité et à la consolidation de l'indépendance et de l'unité de l'Italie... »

M. P. de P., le signataire de cette appréciation, est un parisien... madrilène. Ces initiales cachent, croyons-nous, la personnalité, si connue et si justement appréciée, d'un des membres les plus en vue du corps diplomatique espagnol, M. le marquis de Prat de Nantouillet.

ETATS-UNIS. M. Andrew D. White vient de publier un mémoire sur l'enseignement des sciences politiques et économiques en Europe dans les *Études des Sciences historiques et politiques* de l'Université John Hopkins.

GALLICIE. On connaît les trois volumes déjà publiés par M. le comte Waliszewski, pour le compte de l'Académie de Cracovie, sur les rapports de la Pologne avec la France sous le règne de Jean Sobieski. L'auteur continue cette série par un volume relatif aux règnes de Ladislas IV et de Jean Casimir, les

deux époux de Marie de Gonzague. Ce nouveau volume paraît en ce moment sous les auspices de la Société d'Histoire polonaise de Paris.

Grèce. Notre confrère, M. Christos Zappas, a publié dans le journal grec *Sylloghi*, de Bukarest, une série d'articles sur les jeux olympiques et la différence entre ces jeux et les jeux du cirque à Rome. — Le 8e volume des *Documents inédits de l'Histoire de Grèce au moyen âge*, de M. Constantin Sathas, contient une suite de documents relatifs aux Estradiots. — La *Revue des Études grecques de Paris* annonce, dans son 4e fascicule de 1888, qu'à l'avenir, sa chronique grecque est confiée aux soins de M. Bikélas.

Guatemala. M. Antonio Batres vient de publier à Madrid, sous ce titre: *Estudios historicos y literarios* (in-12, 148 pages), une réunion de onze articles historiques ou littéraires. Nous signalerons (pages 11 à 34) son mémoire sur la communication interocéanique à travers le continent américain. C'est l'histoire diplomatique et internationale du percement de l'isthme de Panama. Le projet remonte à 1528, et il n'est pas encore exécuté. L'auteur montre que le projet, depuis trois siècles et demi, revient toujours sur l'eau, et il finit par un exposé des projets du canal de Nicaragua.

Italie. L'impression du 3e volume des *Relazioni Diplomatiche* s'achève, et le volume paraîtra incessamment. On commence celui du congrès d'Utrecht.

Notre collègue, M. Rodocanachi vient de publier une analyse des statuts de la corporation des barbiers de Rome, statuts édités à Bologne en 1783. — A l'occasion du cinquantenaire de la Société de secours mutuels Unione Piotipografica italiana, fondée à Turin, en 1738, M. le baron Manno vient de publier une notice sur cette association, suivie d'une collection des documents principaux qui y sont relatifs. — L'an dernier, M. Luigi Olivi avait abordé déjà l'histoire de la diplomatie matrimoniale. La brochure qu'il vient de publier appartient au même ordre d'idées. Elle contient les pièces du mariage entre Nicolas d'Este et Gigliola da Carrara, fille de Francesco da Carrara, seigneur de Padoue, et des négociations relatives à ce mariage, conclu sous les auspices de la Sérénissime République de Venise. Ces documents, au nombre de quatorze, et tirés des archives de Venise, sont précédés d'une préface substantielle et claire. (Tirage à part des Atti e Memorie delle Deput. di Storia patria per le Provincie Modenesi e Parmensi, 1889). — M. Emmanuel Rodocanachi vient de publier à Paris (Lahure, 1888, in-8) un livre extrêmement soigné, bien fait et intéressant, sur le fameux tribun Colas di Rienzo. Nous regrettons de ne pouvoir nous étendre sur ce livre, dont un chapitre seulement (le ch. IX, *Politique extérieure du tribun*) est de notre domaine. A vrai dire, Rienzo n'eut pas de politique extérieure. Il n'eut de rapports qu'avec les princes italiens, dans un but encore vague, de confédération et de régénération italienne. Nous ne pouvons pourtant oublier l'épisode romanesque et tout à fait curieux qui le mit un moment en contact avec la France, c'est-à-dire l'existence d'un fils de Louis le Hutin, disparu à la suite d'une substitution et fixé à Sienne. Rienzo, mis au courant de l'existence de cet héritier de la couronne de France par une suite de circonstances des plus bizarres, aurait pris sa cause en main, s'il eût vécu. Gianino, l'héritier en question, essaya de faire valoir ses droits en France, mais sans succès, malgré l'appui des Juifs, qui lui firent un fonds de 50,000 florins. Sa descendance s'est éteinte à Sienne en 1530. L'entrevue de Rienzo à Prague avec l'empereur

Charles IV (ch. xxi) est aussi intéressante et non moins pittoresque. Le tribun se présente avec des airs d'Envoyé céleste, pour rétablir l'Empire dans ses conditions primitives par une sorte de miracle. Rienzo voulait placer à la tête de sa confédération italienne l'Empereur. Mais l'Empereur, pour toute réponse, le fit interner. A cette histoire, assez romanesque et agréablement racontée, M. Rodocanachi a joint comme pièces justificatives quelques notes, et deux lettres inédites de Rienzo à son Gianino, datées de septembre et octobre 1354, tirées de la bibliothèque de Sienne. — M. le professeur Carini vient d'achever la publication de la première partie de son rapport sur *Gli archivi e le bibiothece di Spagna, in rapporto alla storia d'Italia in generale e di Sicilia in particolare*.

Pays-Bas. Comme nous l'avions annoncé d'avance, la Société Historique d'Utrecht vient de publier un important volume d'Histoire Diplomatique, *Documents concernant les relations entre le duc d'Anjou et les Pays-Bas* (1576-1583), par MM. P. L. Müller, professeur à Leide, et A. Dèegerick, conservateur-adjoint des Archives de l'État à Gand (1576-1578). — De ce volume on peut rapprocher deux publications précédentes de la même Société, *Correspondance de G. Boreel*, ambassadeur des Provinces-Unies à Paris en 1651, et *Lettres et relations de France de* 1631 à 1641, qui se trouvent, la première dans la Chronique de la Société, la seconde dans ses *Mémoires*, t. VII, p. 268-357. — Signalons, dans le *Kerkhistorisch Archief*, un article de M. Rogge sur les divisions religieuses de la République au commencement du xviie siècle.

Portugal. Le magistral discours prononcé par M. de Barros Gomes, ministre des affaires étrangères, le 26 juin 1888, à la Chambre des pairs, sur le traité avec la Chine, a été publié en brochure à part, à Lisbonne (imprimerie nationale). — Les deux *Livres Blancs* récemment distribués aux Cortès pour la session de 1889, ont trait au blocus de la côte Orientale d'Afrique, et aux négociations avec le Maroc. Le premier, contenant huit pièces, s'ouvre par la lettre du prince de Bismarck du 8 novembre 1888, et se termine par la notification du blocus (10 décembre). Le second ne contient pas moins de quarante-cinq documents du 12 août au 14 novembre 1888.

Suède. Un de nos correspondants signale les publications suivantes :

« 1° *Traités de la Suède*, avec index en français, publiés par M. O. S. Rydberg, archiviste au Ministère des affaires étrangères à Stockholm, tome IV, iii et iv, années 1561-1571. Au traité de paix entre la Suède et le Danemark, à Stettin, 1570, la France est représentée par le médiateur Carolus Dantzeus, qui, avec les médiateurs de l'Empereur, de la Pologne et de la Saxe, a signé le traité. Dans l'annexe, se trouvent le traité de paix et d'alliance de Crespy, 1544, entre l'empereur Charles V et le roi de France François Ier, traité où était compris le roi de Suède, et le traité de paix de Troyes, 1564, entre le roi Charles IX de France et la reine Élisabeth d'Angleterre, où était aussi comprise la Suède.

Dans la première livraison de l'*Historisk Tidskrift*, de l'année courante, il y a des comptes rendus et critiques favorables des ouvrages suivants :

2° *Marskalk Bernadotte*, 1763-1810, par Anton Blomberg. Thiers a été injuste envers Bernadotte ; Lanfrey lui a rendu un peu plus justice. Touchard Lafosses et Sarrans Jeunes, surtout le premier, ont peint leur grand compatriote avec sympathie. Les ouvrages de Jung, *Bonaparte et son temps*, et « Lucien Bonaparte » jettent aussi une lumière favorable sur les agissements de Bernadotte

au 18 brumaire. Peu de temps après la mort de Napoléon Ier, Bernadotte, devenu roi, s'est exprimé de la manière suivante : « Le doigt de Dieu l'a puni. Il n'a pas été vaincu pas les hommes, il fut plus grand que nous tous. Mais Dieu l'a puni parce qu'il comptait seulement sur lui-même et renvoyait tout à sa propre personne. Il constitue un grand exemple. Il comptait seulement sur son intelligence et, comme tout s'use, il a aussi usé cette prodigieuse intelligence, en la forçant trop. Tout casse; seuls, la bonté de l'âme et la pureté de cœur résistent. » Le chapitre le plus intéressant du livre de M. Blomberg est celui-ci : « Bernadotte à Vienne. » L'activité de Bernadotte comme ministre de la guerre (1799) n'est pas assez complètement exposée. Il est évident qu'à cette époque-là, Bernadotte a sauvé la France plus que Masséna ; car les victoires de Masséna auraient été infructueuses sans l'envoi de nouvelles troupes, que Bernadotte, — pour ainsi dire, — faisait sortir de la terre, et sans les mouvements tactiques, qu'exécuta, par ordre de Bernadotte, l'armée du Rhin sous le général Muller contre Philippsburg et Ulm, et par suite desquels l'archiduc Charles fut forcé de quitter la Suisse et de laisser les Russes seuls contre Masséna. Comparé avec Moreau, que Thiers dit avoir été, en 1800, le seul général français, capable, après Napoléon, de commander 100,000 hommes, Bernadotte paraît supérieur déjà en 1799 et l'est, pour sûr, devenu en 1813.

3° Les écrits et correspondances du Chancelier du Royaume, *Axel Oxenstierna*, publiés par l'Académie Royale d'Histoire. Première série, tome I, et seconde série, tome I : Lettres et instructions du roi Gustave II Adolphe. On voit clairement par cette publication quelle grande part Oxenstierna a prise dans la grandeur de Gustave-Adolphe. Rarement, un premier ministre a si longtemps été à la tête des affaires (depuis 1613 jusqu'à sa mort, en 1654). *Suecia ex ignota et obscura facta est historia seculi*. En lisant la correspondance de Gustave II Adolphe avec son Chancelier, l'on trouve la solution de l'énigme. L'on trouve aussi que Macaulay s'est trompé, en disant que la Suède, pour sa courte grandeur, était redevable seulement à la supériorité de Gustave-Adolphe. L'initiative dans les grandes questions de la politique extérieure appartenait à Gustave-Adolphe, également grand comme général et homme d'État. Mais, dans la politique intérieure, l'initiative appartient le plus souvent au Chancelier.

M. Kleen, ancien secrétaire de légation, vient de publier un ouvrage sur les lois de la neutralité, *Neutraliteten lagar*, où nous signalons, p. 255-779, l'étude sur les devoirs des Neutres. »

— Nous sommes heureux d'annoncer qu'à l'avenir M. Oscar Browning se chargera de la Chronique Anglaise, M. le Dr Pribram de la Chronique Allemande et de la Chronique Autrichienne Cisleithane, M. Petit de la Chronique Belge, M. Rubio y Lluch de la Chronique Espagnole, M. Aagaard de la Chronique Danoise.

R. M.

N. B. — C'est par erreur que M. Antonopoulos a été inscrit dans la dernière liste de nos membres (1888, p. 140) comme attaché à la légation de Grèce à Berlin. C'est « à Paris » qu'il faut lire...

BIBLIOGRAPHIE

FRANCE

Annales de la Chambre des Députés. — Quatrième législature. Débats parlementaires. Session ordinaire de 1888. T. III : du 19 avril au 18 juillet 1888. In-4 à 3 col., 1159 p. — Documents parlementaires. T. XXIV. Session ordinaire de 1888. T. I : du 10 janvier au 4 avril 1888. In-4 à 3 col. *Paris, Journaux Officiels.*

Annales de l'École des Sciences politiques. — *Janvier.* — **H. Ostrogorski :** De l'organisation des partis politiques aux États-Unis.

Annales du Midi. — *Janvier.* — Un épisode inconnu de l'histoire des Wisigoths.

Annales du Sénat. — Débats parlementaires. Session ordinaire de 1888. T. XXI du 10 janvier au 4 avril 1888. T. XXII du 19 avril au 18 juillet 1888. 2 vol. in-4, à 3 col. T. XXI, 694 p. t. XXII. 1008 p. — *Paris, Journaux Officiels.*

Bibliothèque de l'École des Chartes. — 4. et 5. l. — **Omont :** Un premier catalogue des mss. grecs du cardinal Ridolfi. — 1888. 6e livraison (parue en mars 1889), III. **H. P. Delaborde.** Instructions d'un ambassadeur envoyé par saint Louis à Alexandre IV (1258).

Correspondant. — *25 déc. et 10 janvier.* — **F. Carry :** La lutte actuelle entre le Vatican et le Quirinal. *10 Janvier.* — **P. Thureau-Daugin :** Bugeaud et Abd-el-Kader. — **Ch. Demay :** Colons allemands et anglais dans l'Afrique orientale. *25 Janvier.* — **R. Doumic :** Trois ambassadeurs français à Londres au XIVe siècle.

25 février. **Léon Lavedan.** Mémoire et correspondance du comte de Villèle. IV. L'expédition d'Espagne. — **François Carrey.** La lutte actuelle entre le Vatican et le Quirinal. IV. Kulturkampf à l'intérieur, France et Italie; Guillaume II à Rome. — **P. Thureau-Dangin.** Etudes d'histoire contemporaine. L'entente cordiale entre la France et l'Angleterre. II. Taïti et le Maroc.

France judiciaire. — *1 Janvier.* — **Ch. Constant :** Le congrès international de droit commercial à Bruxelles; compte rendu.

Journal des Économistes. — *Décembre.* — **G. de Molinari :** La question de l'Alsace-Lorraine et l'union douanière de l'Europe centrale. — **P. Muller :** L'article XI du traité de Francfort.

Journal des sciences militaires. — *Décembre.* — Les délimitations de frontières avec la Chine.

Nouvelle Revue. — *Janvier.* — **Mis de Castellane :** 1789-1889 ; les conservateurs. — **P. Vasili :** Le roi Léopold II et l'Allemagne. — **Mme Carrette-Bouvet :** Souvenirs intimes de la Cour des Tuileries (*suite*). — *15.* — **A. Gagnière :** La cour de Naples en 1799. — **B. Zeller :** La disgrâce de Sully (mai 1610 — février 1611) d'après des documents inédits. — **L. Richard :** L'Allemagne et l'empire germanique au moyen âge

1er février. — **H. de La Ferrière.** La bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg. — **B. Zeller.** La disgrâce de Sully (mai 1610-février 1611) d'après doc. inéd. (Chronique intérieure, dont le seul intérêt est d'être tirée de l'ambassadeur vénitien Foscarini).
15 février. — **Tchernoff.** L'idée russe et le panslavisme. Le général comte Ignatief. Les partis en Russie. (Pourquoi Ignatieff est tombé en disgrâce? L'auteur ne veut pas le dire).

15 mars. — **Mme Juliette Adam :** Lettre inédite de Gambetta sur la politique extérieure. — Lettre sur la politique extérieure. — **Tchernoff.** Solidarité des intérêts franco-russes dans l'extrême Orient. — **P. de P.** Les rapports entre le Pontificat et le royaume d'Italie.

Recueil des Instructions données aux ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française, publié sous les auspices de la Commission des archives diplomatiques au minis-

tère des Affaires étrangères. *Pologne*, avec introd. et notes de Louis Farges. 2 vol. in-8. T. I (1648-1729), LX XXII. 348 p. T. II (1729-1794), 376 p. *Paris*, *Alcan*.

.·. — Id. *Rome*. Avec introd. et notes de Gabriel Hanotaux. T. I. (1648-1687). In-8, XIV-375 p. *Paris*, *Alcan*.

RÉFORME SOCIALE. — *16 Décembre*. — **E. Fournier de Flaix** : La production agricole de la France de 1789 à 1886 et les remèdes à la crise actuelle. — *16 Janvier*. — **A. Gaud** : Simples notes sur Madagascar.

RÉVOLUTION FRANÇAISE. — *Janvier*. — **J. Guiffrey** : Étude sur la collection des Archives parlementaires.

REVUE DE BRETAGNE ET DE VENDÉE. — *Décembre*. — **J. Dunoyer de Segonzac** : Descente des Anglais à Cléder en 1744, relation inédite.

REVUE DE GASCOGNE. — *Janvier*. — **J.-F. Bladé** : La Gascogne et les pays voisins dans la légende carolingienne.

REVUE DE GÉOGRAPHIE. — *Novembre*. — **A. Vambéry** : La Russie et l'Angleterre dans l'Asie centrale. — **L. Drapeyron** : Essai de colonisation de l'île d'Asinara par des Français (1768) d'après des documents inédits. — **A. Boppe** : Société des voyageurs projetée en 1757 par Hennin. — **L. Delavaud** : Le mouvement géographique. — *Janvier*. — **L. Drapeyron** : L'image de la France sous les derniers Valois (1525-1589) et sous les premiers Bourbons (1589-1682).

REVUE DE LA FRANCE MODERNE. — *Octobre*. Trois lettres inédites du prince Louis Napoléon, datées de Ham. — **P. Gaulot** : Un complot sous la Terreur.

REVUE DE L'AGENAIS. — *Octobre*. — **J.-F. Bladé** : La Gascogne sous les rois mérovingiens (*suite*). — **Ph. Tamizey de Larroque** : Le livre de raison de la famille de Fontainemarie (1640-1774).

REVUE DE LA RÉVOLUTION. — *décembre*. — **F. Combes** : Merlin de Thionville et la diplomatie prussienne au bord du Rhin. — **H. Welschinger** : Le mariage de Napoléon et de Marie-Louise. — *Janvier*. — **Bruley** : Saint-Domingue et la Révolution française.

REVUE DE MARSEILLE ET DE PROVENCE. — *Septembre*. — **G. Philipon** : La Provence sous Charles Ier ; l'administration du comté ; remarques sur quelques points diplomatiques.

REVUE DES DEUX-MONDES. — *1er Janvier*. — **E. Rothan** : L'entrevue de Stuttgard (*suite*) ; commentaires et conséquences. — *15 Janvier*. — **Edm. Planchut** : Le Soudan et le Nil.

1er février. — **Edm. Planchut**. L'Égypte et l'occupation anglaise. — **A. Moireau**. La lutte pour la présidence aux Etats-Unis, comparée la situation actuelle à celle de 1840. — **G. Valbert**. M. Geffcken et le journal de l'empereur Frédéric.

15 février. — **Duc de Noailles**. Le centenaire d'une Constitution. Les mécomptes et les succès des Etats-Unis. **H. Gaidoz**. Une visite aux îles normandes.

1er mars. — **Mis de Vogüé** : Loris Mélikof. — **Emile Sénart** : Un roi de l'Inde au IIIe siècle avant notre ère : Açoka et le Bouddhisme. — **G. Valbert** : L'arbitrage international et la paix perpétuelle.

REVUE DES QUESTIONS HISTORIQUES. — *Janvier*. — **A. de Circourt** : Le duc Louis d'Orléans, frère de Charles VI, et ses entreprises en Italie (1392-1396). — **L. Sciout** : La République française et la République de Gênes. (1794-1799).

REVUE DU MONDE CATHOLIQUE. — *Novembre*. — **V. du Bignon** : La vérité sur la neutralité de la Belgique.

REVUE DU MONDE LATIN. — *Janvier*. — **L. de la Brière** : Le duc de Nemours. — **H. de la Ferrière** : La marquise de Verneuil.

REVUE FRANÇAISE DE L'ÉTRANGER ET DES COLONIES. — *Novembre*. — **A. Rochaïd** : La question des étrangers. — **Ed. Marbeau** : L'esclavage africain et le récent décret du roi des Belges. — **G. Demanche** : Au Canada et chez les Peaux-Rouges (*suite*). — Le partage politique de l'Océanie.

REVUE HISTORIQUE. — *Janvier*. — **Paul Viollet** : La politique romaine dans les Gaules après les campagnes de César. — **G. Fagniez** : Le père Joseph et Richelieu. La désignation du père Joseph à la succession politique de Richelieu (1632-1635) (*suite et fin*). — **Pierre Bertrand** : M. de Talleyrand, l'Autriche et la question d'Orient en 1805. — **Baron du Casse** : La reine Catherine ; son journal et sa correspondance (*suite*) 1812. — *Mars*. **Martin Philippson** : Étude sur l'histoire de Marie Stuart ; les documents officiels. — **A. Stern** : Le club des patriotes suisses à Paris, 1790-91. — **Fr. Funck-Brentano** : Document pour servir à l'histoire des relations de la France avec l'Angleterre et l'Allemagne sous le règne de Philippe le Bel.

Revue-magasin. — *Août.* — **Cardinal Lavigerie** : L'esclavage africain. — *Septembre.* — Entretien de Napoléon et du prince de Metternick à Dresde en 1813. — *Octobre.* — **Reybaud** : Le journal de Frédéric III. Guillaume II jugé par M. de Bismarck. — *Novembre.* — **H. Welschinger** : L'exécution du duc d'Enghien. — Notices du prince de Metternich.

Revue politique et littéraire. — *17 novembre.* — La neutralité belge. — **Mlle A. Philis** : La France et l'Italie. — **H. Denis** : Les Chinois dans l'Indo-Chine française. — *1er décembre.* — **A. Lebon** : Frédéric-Guillaume IV et M. de Bismarck. — 8. — **V. Duruy** : Le rôle de la Grèce dans l'histoire. — 15 — **C. de Moline** : Désirée, reine de Suède et de Norvège. — *5 Janvier.* — **P. Foncin** : L'alliance française.

Science sociale. — *Novembre.* — **L. Poinsard** : La chute de la Pologne et les progrès de l'anarchie.

Séances des travaux de l'Académie des sciences morales et politiques. — *Novembre.* — **G. Saige** : Les archives du palais de Monaco et l'intérêt de ses collections pour l'histoire de France. — **Alb. Vandal** : Louis XIV et l'Egypte.

L. Bassereau. Les premières conquêtes de Mohammed-Ali au Soudan. — **F. Auburtin.** La Révolution française d'après un nouvel historien.

Archives diplomatiques. — *Décembre.* Allemagne, Grande-Bretagne. Correspondance relative à la suppression de la traite dans les eaux de l'Afrique orientale (oct.-nov. 1888). — *Janvier.* Conférence internationale sur le régime des sucres. Négociations (janvier 1887 à janvier 1888). — Etats-Unis. — Grande-Bretagne. — Correspondance relative au rappel de lord Sackville.

Bertrand (Pierre). — Lettres inédites de Talleyrand à Napoléon 1800-1809, publiées d'après les originaux conservés aux archives des Affaires étrangères. In-8, xli-491 p. avec portrait et fac-similé. *Paris, Perrin et Cie.*

Blennerhassett (Lady). — Frau von Stael, ihre Freunde u. ihre Bedentung in Politik u. Litteratur. 3 Bd. *Berlin, Paetel.*

Bonnardot (F.). — Histoire générale de Paris. Registre des délibérations du bureau de la ville de Paris, publiés par les soins du service des travaux historiques. T. IV (1552-1558). In-4 à 2 col., xliv-621 p. *Paris, Champion.*

Castellane (marquis de). — Essai de psychologie politique. Les hommes d'Etat français du xixe siècle. Talleyrand, Falloux. Thiers. Rouher, Gambetta. In-8, vi-447 p. *Paris, Nouvelle Revue.*

Clunet (E.). — La question des passeports en Alsace-Lorraine au point de vue du droit positif, du droit public et du droit conventionnel franco-allemand. In-8, 56 p. *Paris, Marchal et Billard.*

.˙. Collection des ordonnances des rois de France. Catalogue des actes de François Ier. T. II (1er janvier 1531-31 déc. 1534). In-4, 768 p. *Paris, Impr. nationale.*

Courcy (de). — Renonciation des Bourbons d'Espagne au trône de France. In-18, viii-328 p. *Paris, Plon.*

Daniel (A.). — L'année politique (1888), avec un index raisonné, une table chronologique, des notes des documents et des pièces justificatives (15e année). In-18, xii-397 p. *Paris, Charpentier.*

Doinel (J.-S.). — Histoire de Blanche de Castille. *10e éd.* In-12, 288 p. *Tours, Mame.*

Dovérine (A.). — France et Russie. Situation respective des puissances européennes vis-à-vis de l'Allemagne à l'avènement de l'empereur Guillaume II. In-18, 175 p. *Paris, Librairie illustrée.*

Drapeyron (L.). — L'image de la France sous les derniers Valois (1525-1589) et sous les premiers Bourbons (1589-1682). In-8, 19 p. *Paris, Delagrave.*

Duruy (V.). — Histoire de France. *Nouv. éd.*, gravures et cartes. 2 vol. In-12, xxiv-771 et iv-723 p. *Paris, Hachette.*

Favé (le général). — L'empire des Francs depuis sa fondation jusqu'à son démembrement. In-8, 724 p. *Paris, Thorin.*

Freer (Martha Walker). — Henry III, King of France and Poland. *New ed.* 3 vol. in-8. *New-York, Dodd, Mead and Co.*

Gaulot (P.). — Un complot sous la Terreur ; Marie-Antoinette ; Toulan ; Jarjayes. In-18, x-336 p. *Paris, Ollendorff.*

Langlois (Ch.-V.). — Les documents relatifs à l'histoire de France, au Public Record Office, à Londres. In-8. *Paris.*

Lasteyrie (R. de) et **E. Lefèvre-Pontalis.** — Bibliographie générale des travaux historiques et archéologiques publiés

par les Sociétés savantes de la France, dressée sous les auspices du ministère de l'instruction publique. T. I. Ain-Gironde. In-4 à 2 col. XII-711 p. *Paris, Hachette.*

Le Moine (A.). — Précis de droit maritime international et de diplomatie, d'après les documents les plus récents. In-8, XVI-367 p. *Paris, Berger Levrault.*

Mavidal (J.) et **F. Laurent.** — Archives parlementaires de 1787 à 1860. Recueil complet des débats législatifs et politiques des Chambres françaises, imprimé par ordre du Sénat et de la Chambre des députés. 1re série (1787-1799). T. XXXII, du 30 sept. 1791 (suite des annexes). Table générale chronologique de l'Assemblée nationale constituante. In-8, CLXII-580 p. *Paris, Dupont.*

Michelet (J.). — Œuvres. Histoire de la Révolution. T. VIII, 435 p.; t. IX, 435 p. In-12. *Paris, Lemerre.*

Mombert (J.-I.). — History of Charles the Great (Charlemagne). In-8. *London, Paul, Trench and Co.*

Montaiglon (A. de). — Correspondance des directeurs de l'Académie de France à Rome avec les surintendants des bâtiments (1666-1793). Publiée d'après les manuscrits des Archives nationales. T. II (1694-1699). In-8, 479 p. *Paris, libr. Charavay frères.*

O'Meara (A.-E.). — Napoleon at St-Helena 2 vol. in-8, 850 p. *London, Bentley.*

Pellet (M.). — Napoléon à l'île d'Elbe. Mélanges historiques. In-18, 298 p. *Paris, Charpentier et Cie.*

Périn (Charles). — L'ordre international. In 8, IX-528 p. *Paris, Lecoffre.*

Robertet (G.) et **E. Coyecque.** — Les Robertet au XVIe siècle. Registre de Florimont Robertet. Catalogue d'actes royaux du règne de François Ier, (15 octobre 1524-18 août 1525). T. II, fasc. 1. In-8, XXXI-105 p. *Paris, Firmin-Didot.*

Sorel (A.). — L'Europe et la Révolution française. 2e partie : La chute de la royauté. *2e éd.* In-8, 578 p. *Paris, Plon.*

Sternfeld (Rich.). — Historische untersuchungen. X. Karl von Aujou als Graf der Provence. (1245-1265). In-8, XII-337 p. *Berlin, Gaertner.*

Tivemlow (Fanny). — Francis the first and his times. From the french of Clarisse Coignet. In-8, 266 p. *London, Bentley.*

Zeller (B.). — Charles VIII en Italie (1492-1498). Extraits de Philippe de Commines. In-32, 191 p. *Paris, Hachette.*

Zeller (B.). — Charles VIII : la guerre folle ; le mariage breton (1485-1491). In-16, 192 p. *Paris, Hachette.*

COLONIES FRANÇAISES

Dutreuil de Rhins (J.-L.). — Le royaume d'Annam et les Annamites. Journal de voyage. *2e éd.* In-18, 320 p.

Haurigot (G.). — Les établissements français dans l'Inde et en Océanie. In-8, 239 p. *Paris, Lecène.*

Lanessan (J.-L. de). — L'Indo-Chine française. In-8, VIII-760 p. — *Paris, Alcan.*

Le Chartier (H.) et **G. Pellerin.** — Madagascar depuis sa découverte jusqu'à nos jours. In-16, 383 p. *Paris, Jouvet.*

Mercier (E.). — Histoire de l'Afrique septentrionale (Berbérie) depuis les temps les plus reculés jusqu'à la conquête française (1830). T. II. In-8, 481 p. *Paris, Leroux.*

BELGIQUE

(Par M. Petit)

Revue de droit international et de législation comparée. — N° 6. **Asser** (T. M. C.). La convention de Constantinople pour le libre usage du canal de Suez. — **Rolin** (Alb). L'affaire Cutting, conflit entre les États-Unis de l'Amérique du Nord et le Mexique en 1886. — **Rolin** (Ed.). Compte-rendu de la session de l'Institut de droit international à Lausanne. — **Rolin-Jacquemyns.** La question des passeports en Alsace-Lorraine.

Descamp-David (E.). — La part de la Belgique dans le mouvement africain. In 8, 24 p. *Louvain, Peeters.*

Revue de Belgique. — *Janvier.* — **F. Belly.** L'isthme américain.

Revue générale. — *Novembre* 1888. — **J. Grabinski.** M. Depretis (*suite*). — **L. Dupriez.** Le rôle constitutionnel du roi, des ministres et des chambres dans les relations internationales. — **H. de Nimal** Le Brésil, l'exportation et l'émigration. — *Janvier* 1889. — **J. de Becker.** La propriété ecclésiastique et l'œuvre de la Constituante en 1789.

Revue générale. — *Novembre 1888.* — **J. Grabinski.** M. Depretis (*suite*). — *Décembre.* **L. Duprier.** Le rôle constitutionnel du roi, des ministres et des Chambres dans les relations interna-

tionales. — **De Nimal**. Le Brésil et l'émigration. — *Février 1889*. — **Arendt**. Les origines de l'Etat indépendant du Congo.

Bulletin de la Société royale belge de Géographie. — *Octobre*. — L'Italie sur la mer Rouge. — **Fr. Vandevelde**. Le Bas-Congo. — *Décembre*. — **J. Peltzer**. Colonisation et émigration (*suite*).

Codex diplomaticus Flandriæ inde ab anno 1296 *ad usque* 1325, ou recueil de documents relatifs aux guerres et dissensions suscitées par Philippe-le-Bel, roi de France, contre Gui de Dampierre, comte de Flandre, publié et annoté par le comte Thierry de Limburg-Stirum. Fasc. 5-6 (p. 1-216 du t. II) gr. in-4°, 216 p. *Bruges, Dezuter*.

Publications de la *Société d'émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre*. Le premier volume a commencé à paraître en 1879 et a été terminé en 1886 : il forme 443 p.

Willems (P.). — Le droit public romain ou les institutions politiques de Rome depuis l'origine de la ville jusqu'à Justinien. 6e Ed. In-8, 667 p. *Louvain, C. Peeters*.

Documents recueillis de différentes archives, par B. Petit. In-8, x-144 p. *La Haye, Swits*. (L'auteur, M. de Burenstam, ministre résident de Suède et de Norwège en Belgique et en Hollande, a déjà publié en 1871 et en 1880 deux séries de ces *Documents*. L'ouvrage n'a pas été mis dans le commerce).

Fredericq (Dr Paul). — Corpus documentorum inquisitionis hæreticæ pravitatis neerlandicæ. Verzameling van Stukken betreffende de Pauselijke en Bisschoppelijke Inquisite in die Nederlanden. 1 Deel 1025-1520. Totaan de herinrich ting der Inquisitie onder. Karel V. met 2 Kaarten. In-8, 635 p. *Gand. Vuylsteke*.

Kervyn de Lettenhove (baron). — Relations politiques des Pays-Bas et de l'Angleterre, sous le règne de Philippe II. Tome VII. Gouvernement de Requesens : 1re partie, 29 novembre 1573-25 octobre 1575. In-4°, xxii-616 pages. *Bruxelles, imp. Hayez*. (Collection de chroniques belges inédites publiées par ordre du gouvernement).

De Kirschenew à Plewna. Souvenirs historiques de la guerre russo-turque de 1877. In-8, 87 p. *Louvain, Ch. Peeters*.

Lonchay. — De l'attitude des souverains des Pays-Bas à l'égard du pays de Liège au xvie siècle. In-8, 230 p. *Bruxelles, Hayez*. Extrait des Mémoires couronnés publiés par l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux arts, t. XLI.

Marneffe (E. de). — La principauté de Liège et des Pays-Bas au xvie siècle. Correspondances et documents politiques. T. II. In-8. 500 p. *Liège, Grandmont-Donders*. (Publications de la *Société des bibliophiles liégeois* n° 32).

Ardouin-Dumazet. — La frontière du Nord et les défenses belges de la Meuses. Réponse aux « Révélations » de Mme Juliette Adam. In-12, 193 p. avec quatre cartes. *Lille, libr. centrale*.

Nys (E.). — Notes pour servir à l'histoire littéraire et dogmatique du droit international en Angleterre. 1re partie. In-8, 148 p. *Bruxelles, Muquardt*.

(Rivier). — Programme du cours de droit des gens professé à l'Université de Bruxelles. 1re partie In-12, p. 1-96. *Bruxelles, Mayoler*.

Projet de loi maritime norvégienne élaboré par les commissaires norvégiens, suédois et danois. Traduit par W. Christophersen, A. Van Zuylen et C. Dumercy. In-8, 94 p. *Bruxelles, Larcier*.

ESPAGNE

(par M. Rubio y Lluch)

Boletin de la Real Academia de la historia. — Tomo XIII. *Julio setiembre* 1888. **Creus** (Teodoro). Un golpe de Estado hasto aqui desconocido en la historia de Cataluna. — Varitedades. **Bulas Inéditas** de Alexandre III y Honorio III. Tomo XIIII. *Octobre* 1888. — III **Vicente Riva Palacio**. La conquista de Mexico. — II. **Fidel Fita**. Biografia inedita de Alfonso IX rey de Leon, por Gil de Zamora.

Boletin de la Sociedad geografica de Madrid. — Tomo XXX. Num. 1 y 2° *Julio y Agoto*, 1888. **Beltran y Rozpide** (Ricardo). La Republica de Bolivia.

Revista cientifico-mititar, Num. I. Tomo VIII. 1° *de Julio de* 1888. **Avilès** (Juan). — Federico III, emperador de Alemania, rey de Prusia. Num. 5. 1° de *Setiembre* de 1888. — **Barrios** (Leopoldo). Solve la historia de la guerra de Cuba ; algunas conside raciones. (Continuacion en la num. siguientes).

Revista contemporanea. — Vol III. Tomo LXXII Ano XIV. 15 *noviembre* 1888. — **Hinojosa** (Ricardo). Felipe II y el

Conclave de 1559. — **Annaves** (Juan). Expedicioni à Gosoz en las Carolinas occidentales. Vol IV. 30 *noviembre* 1888. — **Pever y Cliva** (D. Isidro). Papel que Polonia ha desempenado en la Europa.

Revista de Espana. — Ano XXI. Cuaderno III. 15 *de octobre* 1888. Isabel de Valois en la corte de Felipe II (conclusion), por **D. Antonio Benitez de Lugo**. — La situacion actual de Europa, por **D. Manuel de Azcarraga**. — Cuaderno IV. 30 *de octobre*. El general Julio A. Roca (ex-presidente de la republica argentina), por **D. Enrique Faviel de Andrade**. — La situacion actual de Europa (conclusion) por **D. Manuel de Azcarraga**. Cuad. II° 30 *de noviembre*. — El general Porfirio Diaz (Mejico) par **D. Enrique Faviel de Andrade**.

Revista regional. — Tome V. Num. III, 31 *octobre* 1888. **J. Coroleo y J. Pella**. Constitucion historica de Cataluna (continuacion). — **Romani y Puiydengolas**. — Antiguedad del regionalismo espanol (continuacion).

Albo y Calvaria (Ramon). — Memoria acerca de la influencia que tuvo el descubrimiento del Nuevo Continente en la prosperidad politica y mercantil de España y en un decadencia economica. *Barcelona*, 1888.

Canga-Argüelles (Felipe). — La isla de Paragua (Filipinas). Estudio geografico-politico-social. *Madrid*, 1888.

Cappa (P. Ricardo). — Estudios criticos acerca de la dominacion española en America. Segunda edicion. *Madrid*, 1888. — Tomo I. Colon y los Espanoles. — Tomo II. Hubo derecho a conquistar la America. — Tome III. La conquista del Peru.

Canovas del Castillo (Excmo h. D. Antonio). — Estudios del reinado de Felipe IV. — Tomo I., *Madrid*, 1888. Tome II, Madrid 1889. In-8°.

Castro y Casaleiz (A.). — Guia pratica del diplomatico espanol. In-4, 491 et 452 p. *Madrid, R. Fe.*

Diaz Jimenez (D. Juan Eloy), y **Beer** (D. Rodolfo). — Noticias bibliograficas y catálogo de los codices de la Santa Iglesia, Catedral de Leon. *Leon*, 1888. In-8.

Gomez de Arteche (Excmo hr. D. José). — El Teniente general D. Eduardo Fernandez de San Roman, marques de San Roman. *Barcelona*, 1888. En 8 mayor.

Gutierrez del Cano (Marcelino). — La peninsula iberica en tiempo de Augusto. *Valladolid, imp. de H. de Rodriguez*, 1888. En-8° mayor.

Jorrin (D. José Silverios). — Varior autógrafos ineditos de Cristobal Colon y el cuarto centenario descubrimiento de America *Habana*, 1888. En 4°, 24 pag.

Lafuente (M.). — Historia general de Espana, continuada por D. Juan Valera. *Barcelona*. Editores : Montaner y Simon. Tomos III, IV, V, VI, VII, VIII y IX. Ano. 1888.

Monteio y Vidal. — La pirateria malayo musulmana en las islas de Borneo, Jolo y Mindanao. *Madrid*, 1888. II tomos.

Moraleda y Esteban (D. Juan). — Tradiciones y recuerdos de Toledo. *Toledo. Impr. de Menor Hermanos*, 1888. En 8°.

Rodriguez-Ferrer (Excmo D. Miguel). — Naturaleza y civilizacion de la grandiosa isla de Cuba. Parte II. Civilizacion.

Valladar (Sr. D. Francisco). — D. Alvaro de Bazan en Granada. *Madrid, tipografic de M. G. Hermandez*. 1888. En 8° mayor.

RÉPUBLIQUE ARGENTINE.

(Par M. Rubio y Lluch)

Barros. (Alvaro). — Fronteras y territorios féderales de las Pampas del Sud. — 1 tomo.

Calvo (Ch). — Le droit international théorique et pratique, précédé d'un exposé historique des progrès de la science du droit des gens. Tome V. In-8 687 p. *Paris, Guillaumin.*

Trilles (Sr. D. Manuel Ricardo). — Revista patriotica del pasado argentino. — Tome I. Buenos-Ayres. — 1888. — En-8 mayor.

Guzman Ruidiaz. — Historia del descubrimiento, conquista y poblacion del Rio de la Plata el ano de 1612. — 1 tomo.

Le Gérant, E. Leroux.

ANGERS, IMPRIMERIE A. BURDIN ET Cie, RUE GARNIER, 4.

DISCOURS DU PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

à l'assemblée générale du 28 *mai* 1889

Messieurs,

Le rapport si intéressant que M. le Secrétaire général[1] vous a présenté au début de cette séance vous aura fait voir que votre Société marche par un développement continu vers le but qu'elle s'est proposé d'atteindre. Ce progrès n'est pas sensible seulement par la variété et l'intérêt croissant des travaux contenus dans chacun des numéros de la *Revue* qu'elle publie. Ce que vous aurez remarqué avec plus de satisfaction encore, c'est le caractère, si je puis m'exprimer ainsi, international que ce recueil acquiert de jour en jour davantage. Des écrits qui trouvent place dans ses colonnes nous arrivent des pays les plus divers : les renseignements qu'ils nous apportent sont puisés dans les différentes archives d'Europe : leurs auteurs rapprochés ainsi sans se connaître, mais se rencontrant sur ce terrain commun, entrent en correspondance et presque en conversation ; ils se répondent, quelquefois se réfutent, et de leurs discussions toujours courtoises, naît une lumière utile pour des points douteux de critique historique. On peut espérer que si ces communications se multiplient et deviennent habituelles, l'histoire diplomatique pourra prendre le caractère de large impartialité qui lui a trop souvent manqué jusqu'ici, et que les récits du passé ne porteront pas toujours, comme c'est encore trop fréquemment le cas, l'empreinte des passions du présent et des préjugés nationaux.

C'est à quoi pourra servir plus efficacement encore l'innovation très heureuse que M. le Secrétaire général vous a fait connaître. La Société, dont les ressources se sont accrues avec le nombre

1) V. ce rapport à la fin du présent fascicule.

de ses membres, compte distribuer à chacun d'eux, en sus des quatre livraisons trimestrielles de la *Revue,* un volume publié sous ses auspices. Ce sera cette année, pour commencer, l'histoire des relations de Louis XIV et de Philippe V, présentées par M. Alfred Baudrillart, d'après les curieux documents inédits qu'il a recueillis dans sa visite érudite aux archives de Simancas et d'Alcala.

On ne saurait mieux inaugurer cette série de publications. Non seulement on peut tout se promettre du mérite de l'auteur et de l'intérêt du sujet, mais le caractère même de l'ouvrage, tel que le titre l'annonce, me paraît répondre pleinement à la pensée qui a dû dicter la résolution de la Société. Ce sera, non point une simple collection de documents, mais un résumé historique d'une des parties les plus importantes de la diplomatie de Louis XIV. Or, les œuvres que la Société désire voir naître et voudrait propager, ce ne sont pas seulement des recueils de pièces, ou des recherches d'érudition sur un point spécial, mais aussi des travaux véritablement historiques, embrassant un ensemble de faits un peu étendu, toujours appuyés sans doute sur les documents originaux et ne faisant pas même un pas sans les prendre pour guides, mais sachant pourtant les choisir avec discernement, les coordonner, les commenter, de manière à en expliquer le sens, à mettre en lumière le lien qui les unit, l'instruction qui doit en sortir, et comme conclusion, le jugement qu'ils aident à porter sur les actes des hommes et la suite des événements.

Ce serait une erreur en effet, qu'il serait fâcheux de laisser accréditer, que de penser que la recherche de documents nouveaux, inédits ou peu connus, doive être le but unique, et que leur décourverte soit un résultat suffisant des travaux d'une Société historique en général et de notre Société d'histoire diplomatique en particulier. Les documents ne sont pas l'histoire : c'en est la matière, et pour parler le langage de l'ancienne école, toute matière a besoin d'une forme et la réclame. La forme ici, ce sont les explications, les commentaires indispensables pour l'instruction du public lettré qui veut apprendre sans avoir le

loisir d'étudier. C'est à ceux qui se proposent de rendre ce service que la Société serait heureuse de donner son patronage.

Je me permettrai même de dire qu'il y a peut-être aujourd'hui, sur ce point, des conseils et des encouragements à donner qui n'eussent pas été aussi nécessaires autrefois. Tandis qu'à une époque qui n'est pas encore très éloignée de nous, les historiens en prenaient vraiment trop à leur aise avec les textes, se permettaient soit d'en négliger la lecture, soit d'en fausser le sens avec une liberté sans gêne, beaucoup de ceux qu'aujourd'hui l'étude de l'histoire attire, par une tendance contraire qui ne peut être qu'un excès de modestie, seraient plutôt portés à penser que le métier d'éditeurs scrupuleux et de traducteurs fidèles est le seul qu'ils soient en droit d'exercer. Je prie que personne ne se méprenne ici sur ma pensée. Dieu me garde de médire, surtout quand je parle au nom d'une Société savante, de l'intérêt passionné que tant d'esprits distingués autour de nous mettent à exhumer avec honneur la moindre de ces reliques précieuses du passé et à les conserver pures de tout alliage suspect. Je sais trop ce qu'était l'histoire, avant que cette préoccupation de la recherche et de la traduction des documents originaux fût devenue générale, ou pour mieux dire, je sais ce qu'elle n'était pas. Ce n'était pas l'histoire en effet que ces compositions oratoires et presque dramatiques qu'acceptaient sous ce nom, au dix-septième siècle, des gens à qui ni le goût ni l'intelligence ne faisaient pourtant défaut puisqu'ils étaient les contemporains de Corneille, de Racine et de Bossuet : œuvres d'artistes et non de savants dont les auteurs empruntaient les sujets à des traditions d'origine douteuse, sans se soucier d'en vérifier et d'en justifier l'exactitude : satisfaits d'y trouver l'occasion de placer quelques peintures animées, quelques portraits semés d'antithèses brillantes et n'hésitant pas d'ailleurs (d'après les modèles de l'antiquité) à placer dans la bouche de leurs héros des discours de fantaisie, pour leur faire exprimer, dans une langue qu'ils n'avaient jamais parlée, des idées qu'ils n'auraient pas comprises.

Et pourtant quelque froide et factice que nous semble aujourd'hui cette histoire drapée dans un vêtement classique, elle était

encore préférable à celle qui l'a remplacée immédiatement et qui se donnait avec orgueil à elle-même le nom de philosophique. C'était encore moins de l'histoire, si c'est possible, que ces élucubrations à la fois pédantesques et déclamatoires, qu'on a vu éclore dans le conflit d'idées qui a précédé la Révolution dont nous célébrons le centenaire, ces véritables thèses rédigées en termes pompeux pour soutenir ou combattre telle ou telle doctrine uniquement destinées à exalter ou à déprécier tel système politique ou social, tel ensemble d'institutions ou de mœurs : machines de guerre autour desquelles les faits devaient venir se ranger en bataille, comme des soldats bien disciplinés. Le moindre des inconvénients et le juste châtiment de ces polémiques de parti déguisées sous le nom d'histoire, c'est après quelques jours d'une vogue éphémère, d'être devenues absolument illisibles quand les passions qu'elles servaient et qui les échauffaient se sont refroidies. On trouverait encore quelques amateurs du bon style français, qui lisent avec plaisir la *Conspiration de Venise* de Saint-Réal ou les *Révolutions de Suède* de Vertot; mais je défie qu'aucun fût assez hardi pour aborder l'*Histoire philosophique et politique des établissements des Européens dans les Indes*, ces quatre gros in-folios qui ont ému nos grands pères et même charmé nos grands mères et qui valaient à leur auteur, l'abbé Raynal, une popularité dont nos romanciers d'aujourd'hui seraient jaloux.

Aussi, quelle reconnaissance ne doit-on pas à ces écrivains novateurs, dont le nom mériterait à ce titre seul de rester à jamais célèbre, qui au début de ce siècle ont eu le courage de se défaire de tout ce bagage conventionnel ou systématique, pour aller interroger eux-mêmes les textes primitifs et les entendre, ou les laisser parler dans leur langage tantôt rude et tantôt naïf.

On a appelé cela remonter aux sources, et jamais métaphore n'a été plus juste : car les récits des faits même qu'on croyait la veille le mieux connaître, renouvelés par le contact direct avec le vrai, ont eu la fraîcheur d'une source jaillissante, subitement tirée du sol. L'écho des voix du passé est arrivé ainsi directement aux oreilles des générations nouvelles. Les vieux parchemins ont secoué leur poussière et les pierres, laissant déchiffrer

leurs inscriptions effacées, sont devenues parlantes. Quel charme aussi n'était-ce pas de retrouver dans ces vieux auteurs qu'on ne lisait plus des détails de vie privée, de mœurs populaires, d'économie domestique, que l'histoire avait jugées jusque-là peu dignes d'elle et qui, mieux que les scènes à grand effet et les événements des grands jours, mettent vivement en lumière la physionomie d'un personnage ou d'une époque. La métamorphose a été si complète et si bien venue qu'il n'y a pas lieu de s'étonner si les recherches de l'érudition, traitées jusque-là avec trop peu d'égards, sont devenues subitement populaires, et si le respect du document, poussé jusqu'au scrupule, et la précision des détails, descendant jusqu'à la minutie, ont pris, chez les amateurs du passé, le caractère d'un devoir en même temps que d'une passion.

Jamais réaction ne fut donc plus bienfaisante ; mais, comme c'est le fait de toutes les réactions du monde, celle-là, dans certains occasions, ne passe-t-elle pas la mesure? Le culte si légitime du document ne peut-il pas, comme cela est arrivé à de plus augustes, compter des dévôts un peu superstitieux? Je le pense parfois, quand je vois quelques-uns de nos contemporains, doués de tous les mérites nécessaires pour créer eux-mêmes des œuvres originales, s'effacer avec une abnégation exagérée derrière les documents qu'ils publient sans se permettre d'apprécier ni leur portée politique ni même leur caractère moral, et paraissant craindre d'émettre un jugement personnel que tout le monde pourtant serait heureux de connaître. J'éprouve le même regret quand je rencontre des narrations pleines d'intérêt, interrompues par des citations ou des discussions de texte qui pourraient trouver place ailleurs, et qui encombrent la voie au lieu de l'éclairer.

Si l'histoire était mise à un tel régime, elle devrait renoncer (pour en laisser le monopole au roman) à toutes les qualités vraiment françaises de la pensée et du style : la vivacité du récit, la netteté du trait, l'art de démêler et de peindre les situations et les caractères. On lui interdirait de s'élever à cette hauteur de vue, d'où elle peut apercevoir l'enchaînement général des faits et

suivre le développement des desseins de la Providence. Elle n'aurait plus le droit de tirer des leçons du passé une instruction d'une moralité utile pour l'avenir. Privée par là de la plus noble partie de sa tâche et de ses devoirs, elle serait véritablement découronnée.

Et dans cette recherche des petits détails, des menus incidents qui a donné tant de charme et de vie aux nouvelles méthodes historiques, n'y a-t-il pas aussi quelque excès à craindre? Ne se laisse-t-on pas parfois aller à une curiosité empressée qui ne permet pas de bien choisir? La profusion en ce genre ne risque-t-elle pas d'engendrer la confusion? A force de regarder de trop près, la vue qui ne saisit plus l'ensemble ne peut-elle pas se troubler et, suivant une comparaison souvent employée, les arbres ne peuvent-ils pas cacher la forêt? Je n'ai garde d'insister et de paraître vouloir imposer des règles générales à la composition historique. Je me borne à penser que pour avoir renouvelé ses procédés, l'histoire n'a pas cessé d'être un art, et que tout art a des moyens propres pour reproduire les effets de la nature, des règles de perspective nécessaires pour faire revivre, par une impression fidèle, l'image de la réalité disparue.

Mais ce que je me crois en droit d'affirmer c'est que, pour le sujet même qui nous concerne, pour l'histoire diplomatique, l'usage des documents doit être fait avec beaucoup de sobriété et de discernement. C'est en cette matière surtout qu'il faut qu'un témoin intelligent intervienne pour discuter les documents, les contrôler, avertir du parti qu'on en peut tirer et du degré de confiance qu'ils doivent inspirer. Il n'en est aucun qu'on puisse, si j'ose m'exprimer ainsi, laisser parler tout seul.

La raison en est simple, c'est qu'en ce genre les documents même originaux sont toujours suspects, le fond en étant toujours plus ou moins intéressé. Sont-ce les actes échangés entre deux États, en négociation ou en guerre? Ce sont alors de vrais plaidoyers, où chacune des parties en litige exagère ses droits, atténue ses torts, surfait ses griefs, accroît même ses prétentions pour se préparer à en rabattre. Sont-ce les correspondances des agents avec leurs souverains ou leurs ministres? Tout y porte

l'empreinte ou de l'ambition qui veut s'agrandir ou d'un patriotisme jaloux. Nulle allégation, dès lors, ne mérite une créance absolue. C'est à ce point que si on faisait l'histoire d'une négociation un peu complexe successivement et séparément, d'après les archives des divers États qui y ont pris part, on arriverait à des contradictions sur plus d'un point et le résultat aboutirait à une véritable cacophonie. C'est à l'histoiren à comparer, à combiner ces renseignements mêlés de vrai et de faux, pour en tirer cette moyenne de justice et de vérité, dont ne se contentent jamais les passions contemporaines. Pour combien de parties importantes de l'histoire diplomatique cette tâche est encore à remplir ! Notre désir serait, après avoir aidé les efforts de ceux qui veulent l'entreprendre, de contribuer ensuite à populariser leur succès.

Duc de Broglie.

RÉCIT

DU

VOYAGE FAIT EN FRANCE PAR MME LA DUCHESSE DE GUICHE

AU MOIS DE JUIN 1801

L'histoire du commencement de ce siècle a le privilège d'exciter en ce moment plus d'intérêt qu'autrefois. On le remarque, à la sympathie croissante qui accueille les publications de cette époque. Les analogies qu'elle présente avec notre situation, la rapprochent davantage de nous que telle période plus contemporaine, mais dont les souvenirs ne cadrent pas au même degré avec nos préoccupations présentes. « Certains événements ont pour nous plus de cent ans, ils ont dix ans, écrivait un homme d'esprit. » On peut ajouter comme contre-partie et avec une même apparence de vérité : « Cette histoire est d'hier, bien qu'elle ait près d'un siècle. » Nous n'avons pas à chercher loin de nous pour en trouver un exemple frappant. La lutte de Frédéric II et de Marie-Thérèse, vieille de 140 ans, revit sous la plume de son éminent historien, non seulement par l'autorité de la pensée et l'éclat du style, mais par l'intérêt présent qui nous sollicite à nous enquérir du passé. Nous nous attachons sans réserve à Marie-Thérèse. Comme Impératrice et comme femme, elle mérite et garde toute notre admiration. Mais Frédéric nous attire aussi, par le bien même que nous lui avons fait en contribuant à sa grandeur, par le mal qu'il nous a rendu en échange, et nous cherchons surtout à comprendre comment, ayant été si mal traités une première fois, nous avons été assez naïfs pour recommencer, de nos jours, avec les mêmes voisins, la même expérience. Nos intérêts et nos passions

patriotiques retrouvent ainsi dans une époque déjà lointaine des vibrations analogues à celles qui les font tressaillir aujourd'hui. Au contraire, disparaissent peu à peu et s'effacent même quelquefois trop rapidement, ceux de nos souvenirs, encore récents, qui ne représentent plus à nos yeux qu'un passé, pour le moment, sans couleur.

Les dernières années de la République et la période consulaire n'ont, si je puis dire, jamais quitté la scène, mais elles offrent un intérêt nouveau d'actualité. C'est l'époque de la transition entre l'ancienne société française et sa reconstruction avec des éléments nouveaux par un prodigieux architecte. Les uns voudraient essayer aujourd'hui de refaire la même œuvre sous un dénominateur quelconque; les autres paraissent fort résolus à s'y opposer; mais tous reconnaissent que cette période ressemble cruellement à la nôtre, au moins dans sa partie désordonnée, et sont disposés, par suite, à accueillir avec intérêt tous les documents qui peuvent en éclairer l'histoire.

Parmi les questions de cette époque, il en est une, déjà jugée, mais sur laquelle l'opinion publique admettra longtemps encore de nouveaux témoignages. Le premier consul eut-il jamais la pensée de travailler au rétablissement en France de la monarchie légitime, et son ambition aurait-elle pu se contenter, suivant l'expression d'un de nos hommes d'État, du premier rôle, au lieu du premier rang? A défaut d'autres témoignages, la lettre de Napoléon à Louis XVIII, du 7 septembre 1800, sa réponse à MM. d'Andigné et Hyde de Neuville, au mois de janvier de la même année, ne laissent aucun doute. Napoléon ne voulut céder à personne un pouvoir qu'il entendait garder pour lui seul et, pour compléter ma pensée, il n'essaya jamais de le vouloir. Mais, si son intention fut toujours aussi ferme, il lui plaisait, dans les premiers temps du Consulat, de ne pas détruire entièrement les illusions qui existaient sur ce point dans une fraction assez notable du parti royaliste. Tout entier à son œuvre de pacification générale, à l'intérieur comme au dehors, il espérait désarmer ou diviser les émigrés en les rendant inoffensifs, s'en attacher même quelques-uns par sa bienveillance, et il n'excluait

nettement que les jacobins endurcis, qui lui paraissaient un danger permanent. Les ayant trouvés contre lui au 18 brumaire et dans le complot d'Arena et de Topino Lebrun, il tendait à les rendre uniquement responsables de l'attentat de la machine infernale, malgré l'opinion contraire de Fouché, qui voulait y voir un complot royaliste. Il fallut, suivant M. Thiers, l'arrestation de Saint-Réjant, pour modifier les premières impressions de Bonaparte, sous l'empire desquelles il avait fait déporter, le 4 janvier 1801, cent trente terroristes, par un simple arrêté consulaire. S'il reconnut alors, vis-à-vis de son ministre, la nécessité de surveiller les émigrés, il ne manifesta contre eux, à ce moment, ni amertume, ni violence. Trois années devaient s'écouler encore avant que, changeant brusquement d'attitude, il ne fit entendre ce terrible rugissement de colère qui devait l'amener à tremper ses mains dans le sang d'un Bourbon (20 mars 1804).

L'influence de Joséphine, d'après les mémoires de Mme de Rémusat et d'autres écrits du temps, notamment les curieux souvenirs du comte Rœderer qui éclairent toute cette époque, était toute acquise aux émigrés. De cœur, elle était demeurée royaliste et souhaitait avec ardeur un compromis qui eût permis à Bonaparte de rétablir les Bourbons sur le trône de France, tout en lui assurant une première place dans l'État. Nous le savions déjà en partie par les témoignages contemporains; mais aucun n'établit ce point d'histoire d'une manière plus formelle que l'entretien de Joséphine avec la duchesse de Guiche, à la Malmaison, en 1801. Voici dans quelles circonstances il eut lieu et comment nous en avons eu connaissance.

Cet entretien se trouve relaté dans le récit du voyage que Mme de Guiche fit en France au mois de juin de cette même année. Fille de la duchesse de Polignac, l'amie de la reine Marie-Antoinette, elle avait épousé, à l'âge de 15 ans, le duc de Guiche, qui, devenu duc de Gramont à la mort de son oncle, en 1799 fut, sous la Restauration, un des quatres capitaines des gardes du corps du Roi. Mme de Guiche avait émigré avec sa mère, et, après la mort de celle-ci, elle vivait retirée à Londres

dans la société du comte d'Artois, avec ses trois enfants, un fils et deux filles, dont la seconde fut ma grand'mère maternelle, qui nous a laissé ce manuscrit. Son mari avait accompagné Louis XVIII dans son exil à Mittau. Les portraits que nous avons d'elle nous la représentent sous des dehors très séduisants. Brune, avec de beaux yeux bleus largement ouverts, un teint éblouissant, le pinceau de Mme Lebrun donne à l'ensemble de sa physionomie une expression de douceur qui captive encore aujourd'hui. Elle passait pour avoir beaucoup d'esprit. Il est probable que ce double charme fit supposer à M. le comte d'Artois qu'elle réussirait dans une sorte de mission secrète qu'il lui confia auprès des émigrés royalistes rentrés à Paris et sans exclure les personnages du gouvernement consulaire, chez lesquels elle pourrait trouver accès. De ces derniers, elle ne vit que le commissaire de Fouché à Calais, Fouché lui-même à Paris et Joséphine à la Malmaison. Mais ces trois entretiens sont assez curieux en eux-mêmes ; ils jettent une lumière trop vive sur les questions du temps et surtout sur celle que nous avons traitée en commençant, pour ne pas mériter d'être connus. Laissons parler la duchesse de Guiche; la simplicité même de son récit ne fait qu'ajouter à son intérêt et à son authenticité.

« D'après une conversation très intéressante que j'eus à Londres, au mois d'avril 1801, avec un personnage révolutionnaire qui fit beaucoup de démarches pour me voir, je crus qu'il me serait possible d'être utile à la bonne cause et de servir par conséquent les intérêts des Princes, en faisant le voyage de Paris. Animée par cet espoir et devant, d'ailleurs, retourner à Pyrmont auprès de la Reine, je prétextai pour passer par la France le mal que m'avait fait la traversée de Cuxhaven et le désir que j'avais de consulter pour ma santé des médecins qui m'avaient toujours traitée depuis mon enfance. Mon projet vint à la connaissance de Mme Elliot, qui n'a cessé, depuis que dure la révolution, de rendre tous les services qui pouvaient dépendre d'elle. Sachant donc la volonté où j'étais de passer en France, elle me fit proposer de solliciter des passe-ports pour moi. Douze jours après je reçus

une lettre d'elle par laquelle j'étais rassurée sur mon arrivée à Calais. Elle me répondait de tout, pourvu que je voulusse aller loger chez Ducros, au *Lion d'Argent*. En conséquence des instructions que j'avais reçues, je partis pour Douvres, et le dimanche 7 juin 1801, à neuf heures du matin, j'étais embarquée. Nous arrivâmes à Calais le même jour, à midi et demi. Comme la guerre existait encore entre la France et l'Angleterre, on envoya de Calais un canot pour reconnaître si nous étions des passagers. Lorsqu'on s'en fut assuré, on me demandait où je comptais loger.

— Je répondis : Chez Ducros.

— Oh ! votre affaire est bonne, si vous allez là, me dit une voix sortant du canot.

La marée étant basse, nous ne pûmes débarquer dans le port, et nous fûmes obligés de monter une échelle de cinquante pieds de haut appliquée contre la jetée, ce qui me fâcha beaucoup. Arrivée en haut, un officier s'approcha de moi et me dit avec beaucoup de politesse et même de respect que Mme Mingaud était venue sur la jetée avec son mari, croyant que Mme de Guiche pouvait être dans le bâtiment d'où je sortais, mais que n'ayant pu savoir nos noms, ils étaient repartis. Je ne répondis rien et on nous conduisit à la municipalité, escortés par des soldats qui marchaient en avant et en arrière de nous. Le hazard fit qu'en arrivant, je me trouvai assise sur la banquette en face du commissaire, qui me parut terrible. Quand mon tour arriva, le commissaire me dit :

— Votre nom?

— Madame de Guiche.

— Ah ! madame, je vous attends depuis longtemps.

Puis, se levant en pied, il me demanda la permission de finir ce qu'il écrivait, et, peu de moments après : « Il faut que votre femme de chambre dise son nom, ainsi que votre domestique, puis ensuite vous me permettrez de vous conduire à votre auberge, car vous devez être bien fatiguée. » On ne fit aucune des questions qui avaient été faites aux autres dames et, M. Mingaud me conduisit à mon auberge en me disant qu'il y demeurait

aussi et me priant de permettre à sa femme de me recevoir chez elle. J'arrivai enfin, fort étonnée de me trouver dans les rues, donnant le bras à M. Mingaud, et je trouvai une jeune femme assez jolie, un peu grasse et fraîche, qui me reçut à merveille et me pria de dîner avec elle et son mari. J'acceptai, quoique étant fâchée de ne pouvoir me reposer chez moi. Mais, ne perdant pas mon objet de vue, j'eus l'espoir que cette extraordinaire réception pourrait finir par quelque chose d'heureux pour le but que je m'étais proposée dans mon voyage.

A la fin du dîner, où il ne fut d'abord question que de choses ordinaires, Mingaud me dit :

— Que pense-t-on de moi dans le pays d'où vous venez?

— De qui voulez-vous parler, lui dis-je?

— Mais de ceux que vous voyez le plus habituellement.

— Ah! je sais, des Français, de M. le comte d'Artois.

— Oui, dit-il, positivement.

— Eh bien, on croit généralement que vous êtes le plus grand jacobin qui existe, que vous êtes brutal; mais sur ce dernier point je vous défendrai, car je sais le contraire.

Il devint rouge et embarrassé, et sa femme lui dit :

— Tu vois bien, Mingaud, que tu t'es fait cette réputation-là et que je ne t'ai rien exagéré.

Il reprit la parole et me dit :

— Combien je suis fâché, Madame, que M. le comte d'Artois ait cette opinion de moi; je suis vif, emporté, cela est vrai, mais pour jacobin, je ne le suis pas; j'ai même été bien tourmenté par eux, car j'ai passé six mois en prison du temps de Robespierre.

— Mais vous êtes lié avec tous les Jacobins, lui dis-je, avec Fouché qui est à leur tête.

— Ah! voilà comme on exagère! Ce n'est pas ainsi que pense Fouché : quant à moi, je sers ma patrie et un gouvernement, n'importe lequel : j'aimai l'idée d'une république, mais elle serait difficile à maintenir, je le vois. Quant à un Roi, s'il en faut un, il n'y a pas de doute que le seul à prendre, le seul à désirer, soit Louis XVIII, le Roi légitime. Bonaparte veut l'être, cet homme se casse le cou par son ambition.

— Mais vous servez Bonaparte dans ce moment?

— Moi, je ne le considère pas ainsi qu'il le voudrait; je ne vois en lui que le premier consul. J'ai toujours été employé depuis la révolution; on a de la confiance en moi, dans ma fermeté, ma probité, et je les sers bien, comme je servirais les Bourbons.

De là, il me raconta les raisons qui l'avaient fait sortir des gardes du corps, puis, quatre ans après, rentrer dans les gardes d'Artois; il me parla d'une mercuriale que lui fit M. le comte d'Artois, après un duel qu'il eut à Versailles: il avoua que la bonté du prince lui avait fait impression, mais qu'il avait, dans ce temps, une trop mauvaise tête pour rester dans aucune place; il faisait sottises sur sottises, était insolent vis-à-vis de ses chefs; il sortait du royaume toutes les fois qu'il se trouvait assez d'argent pour entreprendre un voyage. Enfin, je me retirai chez moi, le voyant obligé de se mettre à son bureau.

On ne fouilla aucune de mes malles; on me remit toutes mes lettres. Le lendemain matin j'eus mon passeport; mais Mme Mingaud vint chez moi pour m'engager à rester et, comme j'étais un peu souffrante et que je n'étais pas fâchée de les voir encore, j'y consentis, ce qui parut faire un égal plaisir au mari et à la femme, car ils m'en firent des remerciements, l'un et l'autre. Je dînai donc encore en tiers avec eux; ils me proposèrent d'aller me promener après le dîner; j'acceptai, parce que je vis M. Mingaud en train de parler; mais ce ne fut cependant pas sans une sorte de terreur que je me vis seule et sans domestique, entre le mari et la femme, allant chercher une promenade champêtre à deux lieues de la ville. Pendant cette promenade, Mingaud parla davantage et avec plus de confiance qu'il n'avait encore fait.

— Je tiens beaucoup, m'a-t-il dit, à ce que M. le comte d'Artois ne me croie plus jacobin; ayez la bonté de le lui faire savoir: nous n'aimons pas les Anglais, nous croyons qu'ils nous font en-dessous beaucoup de mal, et nous sommes fâchés de voir M. le comte d'Artois chez eux: cependant, je ne vois pas où il pourrait être; j'ai de lui, ajouta-t-il, la plus grande opinion; il est franc, loyal, bon, et il a tout ce qu'il faut pour enthousiasmer; on le craindrait encore, s'il avait porté les armes: la nation française

est devenue guerrière et elle ne peut plus être enthousiasmée que par de braves généraux qui se sont bien montrés. Je sens, madame, que je peux vous déplaire, en ce moment; mais je dis ce que je pense; je ne crois pas que le gouvernement actuel dure longtemps, mais je crois qu'il y a trois grands obstacles au retour de la Monarchie : premièrement Louis XVIII, que l'on n'aime guère et qu'on n'estime point, mais encore je veux bien céder sur ce point; secondement Louis XVIII ne s'est jamais montré, et sa taille et sa tournure s'opposent à ce qu'il soit jamais guerrier; troisièmement enfin, le clergé était trop riche et jouissait de trop grands avantages pour qu'on lui rende ce qu'il possédait, et si le Roi revenait demain sur le trône et qu'il voulût remettre les choses dans l'état où elles étaient avant la révolution, après-demain les troubles recommenceraient.

Il s'arrêta; puis, après un moment de réflexion, il reprit en disant :

— Je voudrais qu'on me permît de passer en Angleterre; je serais charmé d'avoir une conversation d'une heure avec M. le comte d'Artois.

Il me fit ensuite plusieurs questions sur Monseigneur, sa position, sa façon de vivre. Je ne ferai pas ici mention de mes réponses; on doit bien penser qu'elles furent, en tout, celles d'une bonne et sincère amie; de plus, il n'est réellement intéressant, dans cette relation, que de faire mention de ce qui m'a été dit. Mingaud tient extrêmement à être connu d'une manière plus favorable, c'est je crois, un homme bon à gagner; il désire avoir la mission d'Otto [1].

Je partis de Calais le mardi 9 juin, Mingaud m'ayant, sur toutes choses, recommandé d'aller chez Fouché en arrivant à Paris : je ne parlerai pas de tout ce que j'ai éprouvé en entrant dans cette ville; mais il est certain que Mme de Richelieu m'a rendu réellement à la vie, en m'emmenant passer sept jours à Courteille. J'avais été trop troublée pendant les premiers jours

1) Le comte Otto, dont parle ici la duchesse de Guiche, venait d'être envoyé à Londres, où il négocia, quelque temps après, les préliminaires de la paix d'Amiens.

de mon arrivée, et ensuite trop touchée des soins que je reçus de mon amie, qui était arrivée à Courteille en grande hâte, pour m'être ressouvenue de la recommandation de Mingaud : je partis donc pour Courteille, sans avoir paru à la police. Mon silence et mon changement de logement, qui avait eu lieu pendant le peu de jours que j'étais restée à Paris, firent croire que j'avais des raisons pour me cacher, et l'on fit beaucoup de perquisitions pour savoir ce que j'étais devenue. C'est ce que j'appris à mon retour ; mais, à peine arrivée à Paris, je formais déjà le projet d'en repartir. L'on m'assura que cela me serait impossible et que je ne pourrais en sortir sans avoir été en personne chez Fouché, surtout étant venue sous mon nom, et l'on ajouta que son usage étant de faire attendre fort longtemps ses réponses, il était probable que je resterais encore sept ou huit jours à Paris et peut-être plus, ce qui me contraria excessivement. J'écrivis donc sur le champ à Fouché, afin de hâter le plus possible le moment de mon départ, et contre son usage et au grand étonnement de toutes mes connaissances, il me répondit au bout de deux heures et me donna rendez-vous pour le surlendemain à deux heures.

J'y allai à l'heure indiquée ; je trouvai dans ses antichambres beaucoup d'hommes et de femmes qui attendaient depuis longtemps : on fit savoir à Fouché que j'étais là et il me fit entrer sur-le-champ, ce qui surprit beaucoup toutes les personnes qui étaient arrivées bien longtemps avant moi. Me voilà dans le cabinet de cet homme ; il me salua légèrement de la tête, et moi, pour ne pas lui laisser croire qu'il pût m'en imposer, j'allai me mettre dans un fauteuil près de lui, en attendant d'un air indifférent qu'il eût fini d'écrire. Aussitôt qu'il eut terminé, il tourna son fauteuil de mon côté et me dit avec assez de familiarité :

— Que désirez-vous, Madame?

Je tournai aussi mon fauteuil de son côté et je répondis :

— Vous faire voir mon permis et vous demander un passeport pour m'en aller.

— Comment, vous en aller? Mais à peine êtes-vous arrivée : où voulez-vous donc aller?

— Prendre les eaux en Allemagne, d'après l'avis de plusieurs médecins.

— Vous êtes malade ! il faut vous en croire sur parole, car vous ne le paraissez pas. Quelles eaux prenez-vous ?

— De Carlsbad.

— C'est un peu loin ; et désirez-vous revenir, est-ce dans vos projets ?

— Si vous voulez mettre sur mon passeport que je peux passer par la France, je serai bien aise d'y revenir voir encore mes amis.

— Je ne veux pas vous promettre cela ; c'est difficile à obtenir, mais vous pourrez bien revenir, comme vous êtes venue cette fois-ci ; aviez-vous un passeport ?

— Non, M. Mingaud m'en a donné un.

— Ah ! oui, à propos, je sais que vous avez séduit mon ami Mingaud ; eh bien, jugez d'après cela avec quelle facilité vous séduirez les autres, car de tous les dogues que je mets aux frontières, Mingaud est mon plus gros ; il est bourru, le cher homme ; ne l'avez-vous pas trouvé ?

— Non, il a été fort honnête pour moi.

— Eh bien, les autres seront de même ; d'ailleurs, je ne crois pas qu'il vous soit arrivé souvent d'être mal reçue : quand vous voudrez revenir, Madame, vous voudrez bien m'écrire à moi directement, et je vous enverrai un passeport : vous avez sûrement quelques biens ici ; vous aurez retrouvé quelque chose ?

— Je n'en sais rien, je ne m'en suis pas informée.

— Vous paraissez bien indifférente.

— J'ai entendu dire que tous mes biens étaient vendus.

— Eh bien, moi, je vous réponds que vous avez encore des bois et que, si vous le vouliez, vous auriez de quoi chauffer toute l'Angleterre pendant longtemps.

— Je n'ai pas le temps de traiter mes affaires ; d'ailleurs, je ne m'y entends pas et je n'ai songé en venant en France qu'au bonheur de revoir une amie que j'y avais laissée depuis douze ans.

— Vous venez donc de l'Angleterre, et de Londres, je pense ; oserais-je vous demander quelle est votre société en Anglais ?

— La duchesse de Devonshire et les personnes qui vont chez elle.

— Et en Français?

— Monsieur le comte d'Artois, que je vois sans cesse, ainsi que tous les Français de ma connaissance.

Il fit un mouvement, me regarda et me dit en souriant : Ah! vous êtes de la société intime de M. le comte d'Artois ; est-il toujours léger, volage, s'amusant de tout ?

— Il n'est rien de tout cela, mais fidèle ami, sachant supporter le malheur avec courage, franc, loyal et bon Français, car il ne peut s'empêcher de les aimer, lui qui souffre tant par eux.

— Il n'avait qu'à faire ce qu'a fait Bonaparte, mais actuellement tout est fini. Tenez, madame, si Bonaparte voulait remettre Louis XVIII sur le trône, il ne le pourrait pas ; *moi* et *lui* le voulant, souvenez-vous que cela n'est pas possible ; on ne peut pas faire vouloir au peuple ce qu'il ne veut pas absolument.

— Ah ! monsieur, je crois que vous n'êtes pas de bonne foi : personne ne sait mieux que vous que le peuple est une machine que l'on fait agir comme on veut.

— Cela est très bien, mais ce n'est plus le moment. Les Français sont devenus guerriers ; de tous temps ils ont été braves ; mais à présent ils aiment la gloire ; les princes auraient dû se montrer davantage ; ils doivent maintenant se tenir tranquilles ; on sait fort bien que M. le comte d'Artois fait agir sourdement le gouvernement anglais contre la France. (Cela n'est guère aimer sa patrie.) On sait très bien aussi que le nommé D. le fait agir et tourner comme il lui plait, et que cet homme est vendu au ministère ; on sait encore que l'évêque d'Arras est le conseil de M. le comte d'Artois : c'est un homme détestable qui ne lui donnera que de sots conseils; mais au reste, comme je vous l'ai déjà dit, cela n'y fait rien ; j'oubliais de parler du duc de Portland, que l'on connaît aussi bien que les autres ; on sait qu'il est dans la manche de M. le comte d'Artois, que c'est un homme sanguinaire et capable de tout.

Je partis d'un éclat de rire à la fin de cette phrase, et je dis :

— Assurément, vous êtes bien mal informé : premièrement, ce

sont des circonstances politiques qui ont enchaîné l'ardeur des princes; quant à M. D., il est traité comme il doit l'être par M. le comte d'Artois et il n'a pas son entière confiance; pour l'évêque d'Arras, c'est un honnête homme. Les sociétés ordinaires d'Anglais que voit M. le comte d'Artois sont dans le parti de l'opposition; il voit rarement les ministres, mais tous les Anglais qui le connaissent, de quelque parti qu'ils soient, l'aiment et savent admirer son courage et ses vertus; mais quant au duc de Portland, il y a de quoi rire de l'entendre juger comme vous faites, c'est un excellent homme, qui n'a pas beaucoup d'esprit, qui est entêté et même un peu opiniâtre, mais qui aime mieux le vin que le sang.

— On n'a pas besoin d'esprit pour être sanguinaire.

— Nous le savons bien, monsieur, répondis-je.

— Eh bien, madame, M. le comte d'Artois veut donc rester en Angleterre? Il a tort, il est avec ses ennemis, nos ennemis, et c'est lui qui fait faire toutes ces conspirations contre le consul.

— Oh! vous savez très bien que ce n'est pas lui.

— C'est tout comme, puisque c'est D. qui reçoit de l'argent pour cela: il commence par en mettre au moins la moitié dans sa poche, et il se sert du reste pour faire des bêtises; je vous dis que cet homme est à l'Angleterre, et si M. le comte d'Artois ne le sait pas, je le sais, moi, et je suis mieux informé que lui sur tout ce qui se passe. Du reste il fait mal, ainsi que Louis XVIII, d'exposer inutilement leurs amis, puisqu'ils n'ont pas la force de les soutenir; et ce n'est pas avec les conseils d'un prêtre qu'on retrouve le trône qu'on a perdu.

Il s'arrêta un moment comme pour réfléchir, puis il me dit:

— Vous êtes peut-être envoyée par les princes; savez-vous que ce ne serait pas maladroit à eux!

— Je m'entends trop peu aux affaires pour m'en mêler. D'ailleurs, ces sortes de choses ne nous regardent point, nous autres femmes; je ne m'entends bien qu'à parler de ce qui peut intéresser mon cœur; aussi puis-je dire, avec vérité, que je suis on ne saurait plus attachée à M. le comte d'Artois, et je veux si peu m'en cacher, que je serais fâchée que qui que ce soit en doutât.

— Ah oui, je vous entends; vous n'êtes pas changée, je le vois, vous êtes comme tant d'autres, que le malheur ne corrige pas.

— Je ne me corrigerai jamais de ce que vous regardez comme un tort, et moi comme une qualité. Si je n'avais pas cette façon de penser par principe et si mon cœur ne me le dictait pas, je serais méprisée de tout le monde, de vous-même, si je pouvais en changer, car je dois tout aux princes et principalement à ceux que nous avons perdus

Comme pour chercher à changer de conversation, Fouché me dit:

— N'a-t-on pas cherché à vous faire peur de moi?

A quoi je répondis :

— Non, pourquoi en aurais-je peur?

Il garda quelques instants le silence. J'avais déjà remarqué qu'en me parlant, tantôt plus haut, tantôt plus bas, il avait souvent regardé un secrétaire, qui écrivait au bout de son cabinet. De là, j'en conclus que la présence de ce secrétaire le gênait et que je ne pourrais plus rien obtenir d'intéressant de sa conversation. En conséquence je me levai; il parut fâché de me voir partir; alors je balançai un moment si je resterais, ou si je m'en irais, mais il se leva lui-même et me dit :

— Eh bien, Madame, puisque vous êtes décidée à partir, voici une lettre pour que l'on vous donne votre passeport au bureau central; il me reconduisit jusqu'au milieu de la pièce qui précédait son cabinet, au grand étonnement de tous ceux qui attendaient, et après une conversation de plus de trois quarts d'heure : le fils de M. le prince de Tingry, qui s'est fait l'ami de Fouché, me donna le bras. Ma visite à Fouché fit beaucoup de bruit dans Paris, on y inventa mille histoires; j'étais instruite de tous les propos qu'on tenait et entre autres de l'ombrage que je faisais à plusieurs petits commis, qui disaient assez haut qu'il était inoui que Mme de Guiche fut reçue de cette manière.

J'avais déjà vu plusieurs fois, chez Mme de Champcenet, une demoiselle âgée de quarante ans; elle est fille d'un ancien valet de chambre de Louis XV, et royaliste comme nous : elle est très liée avec Mme Bonaparte, qu'elle voit sans cesse. Dès la première fois que je vis cette demoiselle, elle me parla

beaucoup des princes et du désir que Mme Bonaparte avait de me voir, et qu'elle en demanderait la permission à son mari, si je consentais à aller chez elle; je réfléchis un moment, puis j'acceptai, en songeant que le qu'en dira-t-on devait m'être indifférent, dès l'instant que ce n'était pas mon propre intérêt qui me déterminait à la démarche à laquelle je me dévouais. Le lendemain, on me fit dire que Mme Bonaparte m'attendrait à la Malmaison, à onze heures; je me mis donc en route le lendemain matin de bonne heure avec Mme de Champcenet et cette demoiselle qui se nomme Mlle Paulin. La sentinelle avait ordre de ne laisser passer que Mme de Guiche; mais Mme de Champcenet se trouvant dans la même voiture, la sentinelle crut pouvoir la laisser passer aussi. J'arrivai dans une très petite maison, bien meublée, dans laquelle il y avait peu de domestiques, mais un grand nombre d'aides de camp, qui venaient me regarder comme une chose curieuse. Mme Bonaparte me reçut avec une politesse mêlée d'attendrissement et de reconnaissance. Elle me fit mettre sur un canapé, ainsi que Mme de Champcenet, et se plaça sur une chaise; Mlle Paulin se retira pour empêcher les aides de camp d'entrer et la conversation devint intéressante.

Mme de Champcenet. — Je suis enchantée, Madame, que vous puissiez entendre de la bouche même de Mme de Guiche, que les princes savent bien que vous êtes royaliste et que vous ne ne cherchez qu'à faire le bonheur des malheureux.

Mme Bonaparte. — Je suis charmée que les princes me rendent justice. Je le mérite par mon attachement à la bonne cause; Bonaparte le sait, et je lui ai dit plus d'une fois, que je cesserais de le voir s'il voulait être roi, ne me sentant pas les moyens ni la volonté d'être la femme d'un usurpateur.

Mme de Guiche. — Mais, Madame, vous courez grand risque de vous brouiller incessamment : il est vrai, cependant, que les avis sont partagés sur les projets qu'on suppose à Bonaparte.

Mme Bonaparte. — Non, Madame, ne croyez pas que Bonaparte soit un usurpateur; il a de l'ambition, mais bien plutôt celle de la gloire que celle de régner.

Mme de Champcenet, *en souriant.* — Savez-vous, madame, qu'il est fort à désirer de lui voir promptement prendre un parti, car en restant quelque temps de plus dans la même position, sans s'en douter il aura usurpé la couronne.

Quelqu'un vint nous interrompre, et Mme Bonaparte changea de conversation et me dit assez haut pour être entendue de tout le monde. « Comment se porte Mme de Polastron ? Je l'ai vue à Panthemont ; elle avait une figure bien intéressante et une tournure charmante ; je sais que Mme de Poulpry est à Vienne, elle y était même en bonne santé, il y a très peu de temps. J'en ai su des nouvelles par M. de Gallo, qui venait de la quitter : Est-elle heureuse ? » Puis elle continua : « Madame de Guiche, voulez-vous venir vous promener dans mon jardin. Nous passerons devant les fenêtres de Bonaparte, qui se montrera et sera charmé de vous voir. » Je me levai, et comme Mme de Champcenet n'aime pas à marcher, elle resta avec Mlle Paulin, et moi je m'en allai avec Mme Bonaparte, qui se mit à courir chez son mari ; mais il était tellement occupé avec l'abbé Bernier (que nous avons vu autrefois chez les chouans) qu'il ne put se mettre à la fenêtre. Ainsi nous allâmes dans un petit bois et elle me dit :

Mme Bonaparte. — Faites donc savoir aux princes qu'ils doivent avoir plus de confiance en Bonaparte et qu'ils n'envoient plus ces agents qui gâtent tout. Mon mari m'aime et cependant je n'ai pas toute sa confiance, car il ne la donne entièrement à personne : il ne perd pas une occasion de me tranquilliser et de me prouver qu'il désire remettre tout dans l'ordre ordinaire. La seule chose qui pourrait l'arrêter (je vais vous parler bien franchement) c'est que l'on ne tienne pas les promesses que l'on ferait ; par exemple, si Bonaparte remet le Roi sur le trône, il désire qu'on ne l'éloigne pas, et il faut convenir qu'il y a bien des moyens de le conserver près de la personne du Roi et même avec des pouvoirs, par exemple, ceux de connétable.

Mme de Guiche. — Si Bonaparte le veut, il est certain qu'il peut jouer un rôle superbe. Je crois assez connaître les princes pour assurer qu'ils ne chercheront pas à l'éloigner, lorsqu'il aura mon-

tré clairement sa façon de penser : et quant aux dignités qu'il peut désirer, c'est d'après moi que je parle en ce moment, mais j'avouerais que je ne comprendrais pas qu'il soit possible de ne lui pas accorder ce qu'il demanderait dans une semblable circonstance, et sûrement le vœu des Français se trouverait d'accord avec les volontés du Roi.

Mme Bonaparte. — Bonaparte craint beaucoup les conseils des princes. Depuis quelque temps il a plus de confiance dans ceux du Roi. Je ne vous cacherai pas qu'il n'en est pas de même de ceux de M. le comte d'Artois. On a cherché à persuader Bonaparte que M. le comte d'Artois était à la tête de toutes les conspirations qui ont eu lieu, mais je puis vous assurer qu'il ne l'a pas cru.

Mme de Guiche. — Il a raison, cela est indigne de M. le comte d'Artois, qui est franc et loyal et qui a le cœur noble et sensible.

Mme Bonaparte. — Puisque nous sommes seules et qu'il m'arrive si rarement de pouvoir ouvrir mon cœur, je vous dirai tout bien franchement. On dit beaucoup de mal d'un nommé D. qui est auprès de M. le comte d'Artois et qui est, dit-on, vendu à l'Angleterre, et qui reçoit des sommes considérables pour faire réussir des conspirations. On dit, dans un autre genre, du mal de Mgr l'évêque d'Arras; on le trouve incapable de donner de bons conseils. On croit généralement qu'il y a beaucoup d'inconvénient à ce que le conseiller intime et celui qui a la confiance de M. le comte d'Artois soit un homme de plus de soixante ans et un prêtre. Ensuite je vous dirai, Madame, que M. le comte d'Artois ferait bien mieux de s'établir dans une campagne que de rester à Londres ; je conçois qu'il ne veuille ni ne puisse quitter l'Angleterre et qu'il trouve Édimbourg trop loin : mais s'il habitait une campagne, les méchants ne pourraient pas dire qu'il voit sans cesse les ministres et qu'il est de moitié dans tout ce qui se trame contre la France, et c'est ce que l'on finira par croire à la longue. Il faut encore que je vous dise ce que les princes ont le plus à redouter : ce sont les petits généraux et les officiers qui sont parvenus à ces grades par leur bravoure. — Ils

sont tous convaincus que si le Roi revenait, ils seraient obligés de quitter le service, parce que le Roi voudrait donner leurs places à la noblesse ; tous ces officiers seront faciles à gagner, si on veut leur faire croire qu'ils seront conservés et que la noblesse servira avec eux ; c'est une des choses les plus nécessaires ; de grâce faites le savoir. La religion revient tous les jours, et l'on n'aurait jamais pu penser, il y a un an, que l'on pourrait aujourd'hui entendre de bonnes messes[1].

Si les prêtres ne veulent pas aller trop vite, ils feront de grands progrès. Il est nécessaire de seconder Bonaparte ; il ne peut pas tout faire à lui seul, mais il faut qu'on lui donne plus de confiance et il est plus satisfait du Roi que de M. le comte d'Artois sous ce rapport. Bonaparte est bien mal entouré, je le sais, et c'est ce qui me tourmente le plus. Presque tous les généraux et les aides de camp qui l'environnent sont détestables et ne le quittent jamais ; s'ils s'apercevaient de la part de Bonaparte, de la moindre volonté contraire à leur façon de penser, ils se rangeraient sur le champ du parti des jacobins.

Il y a environ dix jours que Bonaparte passa quatre heures de suite à causer avec le général Lannes, qu'il aime, pour lui persuader qu'il fallait absolument rétablir la religion. En finissant cette conversation, le général s'est approché de moi et m'a dit : « Ma foi, Bonaparte l'emporte ; me voilà convaincu qu'il faut une religion. Ah ! madame, je ne connais rien de plus affreux que de n'avoir ni foi, ni religion ; aussi j'en ai beaucoup, je vous assure. »

Mme DE GUICHE. — Mais, Madame, pourquoi donc Bonaparte a-t-il si mal parlé des princes. Puisque vous dites qu'il veut leur bonheur ; il me semble que l'on ne commence pas par outrager ceux qu'on veut servir.

Mme BONAPARTE. — Vous avez bien raison, mais aussi s'en repent-il beaucoup ; il est certain (et on ne peut le nier) que ce mauvais propos, qui a été tant répété, a été tenu à table par

1) Allusion aux prêtres qui avaient prêté serment à la constitution civile du clergé.

Bonaparte ayant un peu trop bu et étant entouré de gens qui vantaient sa bravoure et tâchaient de lui monter la tête, pour le faire parler contre les princes, mais il s'en repent tous les jours ; vous savez, madame, qu'il témoigne hautement son horreur pour ceux qui ont voté la mort de Louis XVI. C'est même depuis qu'il a laissé connaître son opinion sur ce point, que Fouché a dit une fois qu'il donnerait la moitié de ce qui lui reste à vivre, pour effacer six mois de sa vie passée.

Mme Bonaparte me parla encore de son attachement pour les princes et pour la bonne cause; elle m'ajouta que sa position ne l'éblouissait pas, mais qu'elle serait plus flattée et qu'elle se trouverait beaucoup plus heureuse d'être la femme d'un connétable. « Bonaparte est déjà aimé de l'armée ; il le serait de toute la France, s'il remettait le Roi sur le trône ; il connaît les Français, il connaît les hommes et il sait les gouverner. Je crois, madame, qu'il serait réellement de l'intérêt du Roi de le conserver près de lui, avec une grande prépondérance, surtout dans les commencements. En mettant à part l'ambition qui pourrait faire désirer un pareil plan à Bonaparte, c'est aussi l'intérêt des Français en général, et du Roi en particulier, qui ne sera certainement pas bien établi sur son trône dans les premiers moments, puisqu'il ne s'en serait pas frayé le chemin lui-même ; mais on se méfie des promesses que l'on pourrait faire, on craint que les conseils ne dérangent tout et ces idées arrêtent souvent. »

Comme Mme Bonaparte finissait ces mots, nous nous trouvâmes près de sa maison ; elle me présenta sa fille et me proposa de voir son appartement, en me disant : « Ce sera assez curieux pour vous qui êtes si liée avec les princes, de voir la chambre de Bonaparte ; la voilà, et c'est ici que je trouve le moyen de lui parler avec confiance. » Tous ses appartements sont petits et simples, meublés à la grecque, ce qui est assez élégant. Mme Bonaparte me reconduisit ensuite jusqu'à son antichambre, et en me serrant la main, elle me pria de ne rien oublier de tout ce qu'elle m'avait dit et surtout de chercher à gagner l'armée des parvenus.

Cette conversation avec Mme Bonaparte eut lieu le matin

du 30 juin ; le soir, M. de Tingry me fit demander de me voir un moment ; je le reçus ; il me dit que Fouché avait été enchanté de ma conversation, qu'il serait venu me voir s'il allait dans le monde, qu'il désirerait causer encore une fois avec moi et que le moyen s'en offrait tout naturellement, puisqu'ayant oublié de demander des passeports pour mes gens, je serais obligée d'aller les lui demander. En conséquence, je déterminai que j'irais le lendemain chez Fouché. M. de Tingry continua encore quelque temps à me parler, sans que j'y fisse beaucoup d'attention. Ce que j'y ai remarqué de plus saillant est la proposition de faire quitter l'Angleterre à M. le comte d'Artois, pour aller en Espagne, en passant par la France, comme s'il était possible de penser que M. le comte d'Artois ayant pu mettre une fois le pied en France, la quittât pour aller ailleurs. Lorsque M. de Tingry eut fini sa longue conversation, je le remerciai beaucoup d'offres qu'il m'avait faites et qu'il serait beaucoup trop long de répéter. Le lendemain 1er juillet, j'allai encore à la police, comme je l'avais projeté la veille ; je me fis annoncer comme la première fois (il est à remarquer que j'étais exacte au rendez-vous que Fouché m'avait fait donner par M. de Tingry). Au lieu de me recevoir, il m'écrit un mot pour me dire qu'il a tant d'affaires qu'il lui est impossible de me recevoir, mais qu'en montrant au bureau central le papier qu'il m'envoyait, l'on me donnerait tout ce qui me serait nécessaire pour mes gens. Je m'en allai donc à ce bureau central lieu, où je savais que l'on arrêtait souvent ceux qui y vont ou qu'on y envoie. J'y trouvai les nommés Léger et Chrétien, tous les deux fort obligeants et fort honnêtes, les mêmes qui m'avaient donné, à mon arrivée à Paris, un permis pour moi et un pour chacun de mes gens, sans les voir et seulement sur ma parole, chose qui ne se fait jamais. Le nommé Léger me regarda en riant et me dit : « Vous avez donc eu, Madame, quelqu'affaires avec le ministre de la police ? — Non, lui dis-je ; mais pourquoi me faites-vous cette question ? — Parce que je viens de recevoir dans l'instant une lettre de lui, par laquelle il m'ordonne de vous signifier de partir vingt-quatre heures plus tôt que vous ne le deviez ; mais ce jour ne compte pas. Ainsi, en par-

tant vendredi à cinq heures du matin, vous pouvez être certaine de n'être pas arrêtée. Au reste, j'ai ordre de vous donner un bon passeport, afin que vous ne soyez pas inquiétée. » Dans le fond, il m'était assez indifférent de partir vingt-quatre heures plus tôt ou plus tard, et j'assurai Léger que je partirai le vendredi, mais que je ne comprenais rien à cet ordre, d'après la manière dont Fouché m'avait reçue.

— Eh bien, reprit Léger, je le comprends ; vous aviez été beaucoup trop bien reçue pour ne pas obliger à quelque chose d'éclat. Il aura su que votre réception avait fait terriblement parler, et je ne vois dans ceci que de la prudence pour tous deux, vous en partant promptement et lui en disant qu'il vous y a obligé.

Après cette conversation, il me remit mes passeports et je m'en allai bien vite conter tout ce qui venait de se passer à Mme de Richelieu, qui m'attendait chez moi. En apprenant ce qui m'était arrivé, elle eut grande peur que je ne fusse conduite au Temple, et comme j'en recevais quelques avis sous main, je n'étais pas éloignée de le croire. Cela ne m'empêcha pas, cependant, de prendre toutes les lettres qu'on voulut me donner ; je cachai bien les plus intéressantes et je laissai ouvertes quelques-unes des autres. J'allai, pour la première fois, au spectacle ce jour-là ; il y eut même plusieurs personnes arrêtées dans la loge voisine de celle dans laquelle j'étais. Je me suis bien donné de garde de parler à personne de ce que Fouché m'avait fait dire pour mon départ, afin d'être plus tranquille dans les derniers moments que j'avais encore à passer à Paris. J'en exceptai cependant M. Gaston de Galard et l'abbé de Damas. Je crois bien que j'aurais pu rester à Paris, si je l'eusse désiré, en écrivant à Mme Bonaparte la position où je me trouvais, et que son mari ignorait. Il ne pouvait avoir donné l'ordre qui m'obligeait de sortir de Paris, puisque, de son consentement, Mme Bonaparte m'avait engagée à différer mon départ pour l'Allemagne, afin d'aller passer quinze jours avec elle à Plombières, où elle devait aller pour sa santé ; mais je préférai m'en aller sans rien dire, parce que j'aurais eu Fouché contre moi dans

une autre occasion qui pouvait me ramener à Paris, s'il avait eu la main forcée dans cette circonstance.

Enfin, le jour fixé pour mon départ arriva : c'était le vendredi 3 juillet ; mais, au lieu de partir à cinq heures du matin, ainsi qu'on me l'avait prescrit, je voulus faire des emplettes, dont j'étais chargée pour plusieurs personnes. Je voulus ensuite déjeuner, et mes affaires se prolongeant beaucoup plus que je ne l'aurais voulu, je fus obligée de dîner, mais ce ne fut pas sans des représentations sans nombre de la part de Mme de Richelieu et de tous ceux qui étaient chez moi. Ils étaient d'autant plus fâchés de me voir retarder mon départ, qu'ils savaient que depuis longtemps des gens de la police en épiaient le moment. Enfin, à trois heures après midi, ces hommes montèrent et demandèrent à me parler. Je les fis entrer sans éprouver la moindre crainte. Je plaisantai même avec eux, je pris mon café et je proposai de leur en donner; ils restaient debout sans rien dire, avec l'air et la contenance de vrais imbéciles. Je les occupai à finir mes paquets, et lorsqu'ils furent chargés, je partis, toujours accompagnée par ces mêmes hommes de la police, qui m'assurèrent que leurs ordres ne portaient que de me voir monter en voiture et sortir de Paris. Mme de Richelieu m'accompagna jusqu'à la barrière ; je n'y fus pas plus tôt arrivée, que l'on m'arrêta et que l'on me conduisit au corps de garde ; mais je dois dire que ce fut avec autant de soins et de politesses que je pouvais en exiger en pareille occasion. Je pris cependant l'air le plus insolent qu'il me fut possible. L'homme principal du bureau où l'on me mena était excellent, il me dit : « Soyez tranquille, Madame, votre personne sera respectée comme elle doit l'être. Nous avons seulement l'ordre de voir vos papiers cachetés. » J'étais bien tranquille sur ce point, parce que je savais qu'on ne pourrait pas les trouver, mais j'étais au désespoir de la terreur que mon arrestation causait à Mme de Richelieu, ce qui rendait nos adieux encore plus tristes. On n'a défait ni les malles ni les portemanteaux. On n'a touché à rien, pas même aux coffres ou cassettes, ni à mon sac de nuit. On a seulement regardé dans mon écritoire et dans deux petits sacs ; l'homme

principal dont j'ai parlé plus haut, me répétait de temps en temps: « Je n'ai pas l'ordre de vous inquiéter ni de vous retenir. » Puis il ajoutait : « Il faut seulement vous avoir arrêtée et avoir regardé quelques paquets ; je ne veux même pas lire les lettres ouvertes qui sont dans votre écritoire ». Pendant que ce monsieur parlait, on dressait un procès-verbal, que je signai, puis je remontai en voiture et n'ai plus été inquiétée tout le long de la route, pas même aux frontières. Je vis, un moment, pendant mon dîner, M. de Pontécoulant à Bruxelles. Je fus très touchée de le voir entrer chez moi ; il me parla beaucoup de son intérêt pour ma famille ; il voulait entamer une conversation sur les princes ; mais comme j'étais pressée, je n'y mis pas de suite et je me le suis reproché depuis, en me rappelant qu'il avait eu l'air très fâché de n'avoir pas eu le temps de me parler.

Pendant les huit derniers jours que j'ai passés à Paris, j'ai beaucoup vu l'abbé de Damas et Gaston de Galard, je leur disais exactement tout ce qui m'arrivait. Je leur ai conté toutes mes conversations avec Mingaud, Fouché et Mme Bonaparte, mais ce que j'étais chargée de dire à l'abbé de Damas n'a été su que de lui. Ils étaient tous les deux enchantés de ce que je leur disais, et ils m'ont répété cent fois que rien n'était plus heureux que l'idée que j'avais eue de passer par la France, car aucun royaliste, depuis douze ans, ne s'était trouvé, ainsi que moi, dans une position assez favorable pour dire et entendre des choses aussi essentielles. Ils auraient désiré me retenir encore à Paris, mais j'en serais toujours partie, même sans les ordres de Fouché. »

La suite de ce récit est consacrée à des appréciations personnelles sur la situation du parti royaliste à Paris, et n'offre plus le même intérêt. Le voyage de la duchesse de Guiche exerça-t-il de l'influence sur les événements de cette époque ? Ce serait trop dire assurément. L'entretien de la Malmaison aurait bien pu être le préliminaire d'une nouvelle *paix des Dames*, si on avait voulu en tirer parti à Londres et si, de son côté, le premier consul avait tenu à ratifier le langage de Joséphine. Il eût été intéressant pour l'histoire de le voir assister à cette entrevue ; mais il vaut peut-

être mieux pour Mme de Guiche que l'abbé Bernier lui ait évité le déplaisir de recevoir, ce jour-là, quelques-uns des sarcasmes qui n'avaient pas été épargnés par Bonaparte à Mme Recamier et à Mme de Staël, jugées *trop curieuses*. Quoi qu'il en soit, il est certain que, de juin 1801, époque de ce voyage, au mois d'août 1803, date de la conspiration à peu près simultanée de Pichegru, de Moreau et de Georges Cadoudal, nous ne voyons aucune manifestation de complots royalistes, ni aucune mesure de rigueur prise par le premier consul. Ce sont ses deux plus belles années et des meilleures de notre histoire nationale, années de haute clairvoyance politique, de justice et de réparation, puisqu'elles furent marquées par la signature du concordat (15 juillet 1801), de la paix d'Amiens (25 mars 1802) et du rappel général des émigrés (25 avril 1802). Pourquoi nous refuser le plaisir de croire que l'impression laissée à Paris par l'amie ou l'envoyée des Princes, et celle rapportée à Londres, ait contribué dans une mesure quelconque à cet apaisement momentané ? Nous serons toujours à temps pour maudire, trois ans après, le lâche attentat de Vincennes.

Tristes et douloureux souvenirs de nos discordes civiles, mais qui doivent nous rendre chère la mémoire de tous ceux qui ont cherché à les adoucir. Pour revenir à la personne dont la vie vient de nous livrer quelques intéressants détails, est-ce une illusion de croire qu'elle méritait d'être tirée de l'oubli ? N'avons-nous pas vu, du reste, à toutes les époques douloureuses, quand les hommes faiblissent, que leur dévouement chancelle, des femmes de toutes les conditions, s'inspirant de leur cœur, relever d'abord les courages abattus et plus tard panser les blessures des vaincus, ou désarmer la colère des victorieux ? Étoiles lumineuses, qui brillent toujours d'un doux éclat dans le firmament troublé de la France ! âmes nobles et fières, pour lesquelles le malheur est un titre de fidélité, et dont la faiblesse même se change en force, quand il s'agit de défendre ou de plaider la cause des proscrits. Notre histoire toute entière est là pour l'attester.

Dans le récit qui vient de passer sous nos yeux, que voyons-

nous ? Une femme jeune et belle qui entreprend un voyage assez pénible, à cette époque, pour donner une marque de reconnaissante sympathie à la famille royale exilée, dont sa mère et elle-même ont reçu les bienfaits. Elle a réponse à tout quand on l'attaque ; elle force les sympathies de ses adversaires ; elle les oblige à reconnaître, malgré eux, l'instabilité de l'opinion populaire et la valeur d'un principe, avec lequel ils devront compter un jour. — Elle conserve sa présence d'esprit, même dans les plus petits détails, à propos d'un fauteuil que Fouché ne lui offre pas assez vite, ou des agents de sa police qu'elle met à contribution pour ses paquets, après leur avoir offert du café comme récompense. N'est-ce pas, en vérité, une réjouissante sortie et n'a-t-elle pas toujours le beau rôle, celui de l'honneur et de la fidélité ?

Quels sont-ils, d'ailleurs, ses interlocuteurs ? Passons-les, un moment, en revue. Voici d'abord deux fonctionnaires, l'un ordinaire, le gros Mingaud, très ordinaire même, car nous en avons beaucoup connu comme lui sous tous les régimes. Il ne se préoccupe que d'une chose, c'est d'assurer son lendemain, si le présent, dans lequel il n'a pas grande confiance, vient à lui échapper. — Et l'autre ! Ah ! celui-là est de très haute taille ; il personnifie toute une époque de violences et de crimes ; il y trouve la raison même de son audace, qui lui permet de s'écrier : « Moi et lui le voulant, la royauté ne pourrait être faite aujourd'hui. » — Il se place avant Bonaparte lui-même pour oser dire ces choses, et, à son point de vue, il a raison. Oui, c'est bien là le Fouché que nous dépeint l'histoire, avec sa clairvoyance, son ferme bon sens, son entente de tout ce qui touche à la police générale de l'État, mais en même temps avec son cynisme et ce goût instinctif de la trahison, qui lui fait toujours penser au pouvoir éventuel du lendemain. Par goût, il voudrait prolonger la conversation avec cette jeune femme, à laquelle il trouve de l'esprit, qui pourrait peut-être un jour servir ses intérêts politiques auprès des princes ; mais le moment n'est pas venu de se livrer. — Il y a des témoins incommodes et qui pourraient entendre. D'ailleurs, l'écheveau du grand homme qu'il sert n'est pas encore dévidé ; il commence seulement sa prodigieuse carrière, et l'instinct sûr de Fouché lui

démontre qu'il faut être bien avec les pouvoirs à leur début, quand ils vous acceptent comme serviteur. Il est donc plus sage d'attendre. Quinze années seront nécessaires, quinze années de gloires immenses et de désastres inouis, avant que Châteaubriand puisse nous le représenter, au moment de la seconde restauration, entrant à l'abbaye de Saint-Denis, dans le cabinet du roi Louis XVIII, en soutenant le prince de Talleyrand, appuyé sur lui. Aujourd'hui, il fait partir la duchesse de Guiche sans la revoir, quoiqu'il en ait bien envie ; le temps de la monarchie n'était pas encore venu.

D'autre part, il y a dans ce récit, comme contraste à tant de laideur morale, Joséphine, bonne et affectueuse, pleine d'anciens souvenirs de cour, y faisant peut-être même par bienveillance trop d'allusion, car l'homme auquel elle s'était donnée méritait d'être, non pas défendu, on ne l'attaquait pas devant elle, mais interprété de plus haut. Et cependant si son rêve de femme avait pu se réaliser, quel heureux et prodigieux changement dans les destinées de notre pays. Par ce concordat politique entre l'ancienne et la nouvelle France, conclu sous les auspices du premier consul, nous aurions pu faire l'économie de bien des révolutions, comme le concordat de 1801 nous a épargné de cruels déchirements dans l'ordre religieux. Et pour Joséphine, elle le sentait par avance, la femme d'un simple connétable n'aurait pas eu à craindre le divorce qui attendait l'impératrice, n'espérant plus d'héritiers pour une nouvelle dynastie. Ce sont là des questions que ce récit posthume fait revivre, chimères, si l'on veut, pour une bonne part, mais auxquelles on s'attache involontairement et dont l'intérêt ne semble pas encore épuisé aujourd'hui.

Terminons par quelques détails sur la personne de son auteur. La duchesse de Guiche mourut 18 mois après ce voyage, le 30 mars 1803, à l'âge seulement de 35 ans, des suites d'une chute qu'elle fit en descendant une montagne dans les environs d'Édimbourg. Son corps fut déposé dans la chapelle d'Holyrood, ancienne résidence des Stuart et tombeau des rois d'Écosse. Elle avait exprimé dans son testament le vœu d'être rendue à sa

patrie, aussitôt que les circonstances le permettraient. Par suite de ce désir, dont le duc de Gramont se fit l'interprète, et d'une entente avec le gouvernement anglais, elle fut transportée en France en 1825, sur un bâtiment de guerre de la marine française que le roi Charles X donna l'ordre d'affecter à cette destination. Conduite par mer à Bayonne, elle fut ensevelie dans les caveaux de Bidache, sépulture de sa famille, où elle repose aujourd'hui.

Marquis de Gabriac.

EXAMEN

DES

DROITS DE PHILIPPE V ET DE SES DESCENDANTS

AU TRONE DE FRANCE

(*Suite.*)

III

La troisième question que nous nous sommes posée est la suivante : les renonciations étaient-elles possibles?

Tout d'abord qu'entend-on par renonciation? C'est l'abandon volontaire d'un droit que l'on possède ou que l'on croit posséder. Il y en a de plusieurs espèces : 1° Il y en a qui sont *essentielles*, c'est-à-dire avant lesquelles on avait un droit véritable à la chose qui est la matière de la renonciation ; 2° Il y en a de *simples*, c'est-à-dire à l'occasion desquelles on ne reçoit aucun dédommagement, en sorte qu'elles ne peuvent être regardées ni comme des partages que l'on accepte, ni comme un échange que l'on fait. De ces deux premières espèces fut la renonciation de saint Louis à la couronne de Castille et les renonciations d'Anne d'Autriche et de Marie-Thérèse à la couronne d'Espagne. 3° Il y a des renonciations qui ne sont que *surabondantes*, c'est-à-dire qui ne sont faites que pour une plus grande sûreté; avant qu'elles fussent faites, celui qui a renoncé n'avait aucun droit véritable à la chose qui a été la matière de la renonciation. De cette troisième espèce furent les renonciations de Caribert, frère de Dagobert Ier;

de Sigebert, fils aîné de Dagobert; de Lother, fils de Louis le Pieux, renonciations qu'on a rappelées ci-dessus. 4° Il y a des renonciations accompagnées d'un *dédommagement* si exact et fondées sur un avantage si réel que l'on ne peut les regarder que comme des échanges sans lésion. Telle fut la renonciation que Childebert, roi d'Austrasie, fit en faveur de Chilpéric, à la portion qui devait lui revenir du royaume de Paris, dont Chilpéric s'était emparé à la mort de Caribert, et qui devait être partagé entre Childebert, Gontran et Chilpéric. Cette renonciation fut accompagnée de dédommagement et fondée sur les avantages suivants : en premier lieu, que Chilpéric ayant perdu tous ses fils, ce serait Childebert ou sa postérité qui succéderait aux royaumes de Paris et de Soissons après la mort de Chilpéric, à l'exclusion de Gontran et de sa postérité; en second lieu que conformément au traité d'Andelot, Childebert et Gontran se succéderaient, à l'exclusion de Chilpéric, en sorte que le dernier vivant remplirait les deux trônes; ce qui fut exécuté en faveur de Childebert, après la mort de Gontran[1].

Telle est encore la renonciation d'un prince qui ne quitte l'espérance d'une royauté incertaine, ou même qui n'abdique un sceptre présent que pour se maintenir sur un trône qu'il faudrait abandonner sans cette renonciation.

Enfin, il y a des renonciations qui sont liées à *un traité de paix* et d'autres qui en sont détachées. Il y en a de *conditionnelles* et d'autres qui ne renferment aucune condition. Il y en a qui sont *confirmées par un serment* et d'autres qui ne le sont pas[2].

Toutes ces renonciations sont possibles à la rigueur, en vertu du principe que nous avons rappelé avec Saint-Simon « que les lois sont faites pour les peuples et non les peuples pour les lois. » La loi divine, tout impérative qu'elle soit, peut être violée sans péché quand on subit une contrainte extérieure; le droit naturel, tout invariable qu'il soit, se trouve soumis aux lois de la néces-

1) Grégoire de Tours, liv. IV, 3; IX, 20.
2) Poisson, *La loy fondamentale*, etc., p. 113.

sité ; à plus forte raison, une loi de succession, qui n'est qu'une loi humaine et politique, peut-elle être modifiée dans certains cas extrêmes; or, en 1713, le nécessité des renonciations était du nombre de celles qui ne connaissent point de lois[1].

D'ailleurs, c'est un principe de droit que tout homme peut renoncer à ce qui lui appartient et que rien n'est plus conforme à l'équité naturelle que de s'en tenir à sa volonté exprimée[2] : « Il n'y a pas le moindre doute, dit Grotius, qu'un prince ne puisse renoncer pour lui-même ou à la couronne ou au droit d'y succéder[3]. » Le droit canon est ici d'accord avec le droit civil[4]. De plus, il n'y a pas de royaume au monde qui ne fournisse des exemples d'abdication et de renonciation. A tous ceux tirés de notre histoire que nous avons déjà cités, ajoutons celui de Carloman, fils aîné de Charles Martel, qui céda ses droits à son frère Pépin, pour embrasser la vie religieuse. Et dans les temps modernes, n'a-t-on pas vu la branche aînée de la Maison de Wasa, établie en Pologne, obligée d'abandonner la couronne de Suède à la branche cadette qui demeurait dans ce pays? Trois changements analogues ne s'étaient-ils pas produits en Allemagne, dans la Maison de Bavière, dans la Maison de Saxe et dans la Maison de Brunswick? Le grand-père du duc de Wolfenbuttel, régnant en 1713, n'avait-il pas cédé son droit d'aînesse à l'aïeul du duc de Hanovre régnant à la même date[5]? Le duc de Bourgogne n'avait-il pas abandonné ses droits à Philippe V lui-même?

Il est clair, en effet, qu'une nation ne saurait forcer un prince du sang à jouir de son droit; il peut y renoncer malgré elle, et, par conséquent, sans la consulter; parce qu'alors il se dépouille seulement du droit que la nation lui a donné et ne blesse point le droit de la nation même. Philippe V pouvait donc renoncer

1) Préambule d'un écrit sur la validité de la Renonciation du Roy d'Espagne à la couronne de France. 1717. Affaires étrangères : Esp. T. 263, f° 229.
2) Institut., lib. II, tit. 1; de rerum divisione, par. 40.
3) Grotius, *De Jure B. et P.*, lib. II, cap. VII. num. 26, Ed. 1680, p. 210.
4) *Corpus Juris Canonici.* Decreti part. 2; causa 7; quæst. 1; can. 8. Ed. Friedberg; T. I, Col. 569.
5) Bonac à Torcy, 8 août 1712. Affaires étrangères : Esp. T. 215, f° 109.

au droit de succéder à la couronne de France; il le pouvait parce que la nécessité ne connaît pas de lois; il le pouvait parce qu'en principe et en fait, tous les princes, dans tous les pays, ont ce droit.

Toutes les renonciations sont possibles, avons-nous dit, s'il y a nécessité; elles le sont cependant à des degrés différents; et leurs effets sont moins graves, suivant les cas. Dans les renonciations que nous avons qualifiées d'*essentielles* et de *simples* nous admettons, par les raisons ci-dessus énumérées, qu'un prince peut renoncer pour lui-même, mais nous ne croyons pas que, dans un royaume successif, sa renonciation oblige sa postérité; elle est valable pour lui; elle peut nepas l'être pour ses descendants. Dans les *renonciations surabondantes au contraire,* le prince peut renoncer pour ses successeurs, parce qu'il ne leur ôte point un droit qui leur est acquis par la loi; il applique seulement par sa renonciation leur droit à une certaine portion qui lui est échue dans le partage, et par laquelle son droit à lui-même est épuisé tant qu'il existe des princes à partager. De même, dans les renonciations *accompagnées de dédommagement;* elles ne privent pas les descendants d'un prince du droit de succéder acquis par la loi; elles appliquent seulement ce droit à une certaine portion; elles leur donnent un sceptre, en échange de l'espérance d'une royauté incertaine, un droit effectif et immédiat au lieu d'un droit éventuel; elle les favorise donc, loin de leur nuire.

Recherchons quelle est la nature de la renonciation de Philippe V à la couronne de France.

Elle n'est pas *essentielle*. En effet, depuis le partage de la France et de l'Espagne entre l'aîné et le cadet, Philippe V n'avait aucun droit avant ses cadets sur la couronne de France; en outre, par la révocation des lettres-patentes de 1700, il était exclu comme étranger.

Quand on supposerait pour un moment que cette renonciation était essentielle, elle n'était pas simple ou sans dédommagement. Il fallait que ce prince optât, qu'il descendit du trône d'Espagne, ou qu'il renonçât au droit de pouvoir jamais monter sur le trône

de France. Il ne renonçait donc à la simple espérance d'une royauté incertaine que pour une couronne présente, presque aussi noble et presque aussi belle que celle de France. Allons plus loin : son aîné le duc de Bourgogne, en lui abandonnant l'Espagne pour appliquer au trône de France son droit d'aînesse et celui de ses descendants lui avait donné l'exemple de cette renonciation [1]. C'était même à un trône présent et vacant que le duc de Bourgogne avait renoncé. L'injustice devenait criante et manifeste si la branche cadette avait conservé plus de droits que n'en avait eu la branche aînée. Philippe V, par sa renonciation, ne privait donc pas sa postérité d'un droit acquis par la loi ; il appliquait seulement ce droit à une royauté présente que la renonciation rendait certaine et assurée à toute sa descendance. Il ne faisait en un mot pour sa postérité que ce qui avait déjà été exécuté pour la postérité de l'aîné ; avec cette différence que, comme, hors le cas de partage, l'aîné aurait rempli les deux trônes, le partage lui était préjudiciable tandis qu'il devenait avantageux au cadet, et que par conséquent la renonciation de ce cadet pour posséder un des deux royaumes était une renonciation avec dédommagement et avec avantage.

Plaçons donc la renonciation de Philippe V, non seulement dans l'espèce des renonciations surabondantes, acceptations authentiques d'une portion du partage, déclarations solennelles où un prince reconnaît que l'autre portion ne lui appartient point et qu'il n'y prétend rien ; mais disons encore que cette renonciation étant fondée sur un avantage réel, elle ne peut être exactement regardée que comme un échange sans lésion. Or, quand on supposerait que la renonciation de Philippe V à la couronne de France était *essentielle,* c'est-à-dire quand on supposerait

1) C'est ce qu'avait écrit Louis XIV au marquis de Bonac : « *Si son père et son frère avaient été plus sensibles à leurs intérêts personnels qu'à celui de leur maison, il ne serait pas roi d'Espagne*, car il est certain que le droit sur cette couronne appartenait premièrement à mon fils, ensuite à son fils aîné et à ses descendants. Le testament du roi Charles II ne pouvait y donner d'atteinte, *et ce n'est qu'en vertu de la Renonciation qu'ils firent volontairement que le Roy m. p. f. règne aujourd'hui.* Il ne doit point avoir de peine à suivre l'exemple de ceux qui l'ont placé sur le trône. » Le 28 avril 1712. Affaires étrangères : Esp. T. 213, f° 145.

qu'elle s'appliquait à un droit véritable, quand on la supposerait *simple* et sans dédommagement du trône d'Espagne, elle serait valide pour lui, si, ce que nous montrerons, elle a été accompagnée des formes requises en pareil cas ; à plus forte raison sera-t-elle valide et irrévocable, puisqu'elle n'est que surabondante et fondée sur un dédommagement avantageux.

On ne peut avancer et on n'a avancé contre ce système que deux objections faciles à résoudre : 1° On ne saurait, dit-on, renoncer à un droit non acquis à une succession non ouverte. Tous les jurisconsultes enseignent que dans la succession linéale les princes du sang, dès qu'ils sont nés, ont le droit acquis et présent de *pouvoir* monter sur le trône [1]. Donc Philippe V a renoncé à un droit acquis. Ce n'était pas à la succession qu'il renonçait, elle n'était pas échue ; mais il renonçait au droit de la recueillir ; et ce droit lui était propre, plein, présent, acquis par la loi depuis le premier instant de sa naissance. Comment dans la troisième race le royaume est-il devenu indivisible ? Comment le droit de l'aînesse s'est-il établi ? En associant les aînés à la royauté jusqu'en 1179. Si le droit des princes n'était pas acquis, parce que la succession n'était pas ouverte, comment les plaçait-on sur le trône ? D'ailleurs, quand ce droit n'aurait pas été acquis, dans le sens où la loi civile l'entend, les rois ne sont pas liés par la loi civile dans leurs actes publics [2]. C'est aux termes de la loi fondamentale qu'il faut se référer, et, selon cette loi, le droit auquel a renoncé Philippe V était un droit acquis.

2° La possession du royaume de France doit être regardée comme un bien dont le prince n'a que l'usufruit, à la propriété duquel il ne peut renoncer. Personne ne doute que le roi de France soit usufruitier et non propriétaire de la couronne.

1) Grotius, *De Jure B. et P.*, lib. II, cap. VII, num 26. Ed. 1680, p. 210. — Puffendorf, *De Jure naturæ et gentium*, lib. VIII, cap. VII, ar. 13, p. 752 : « Prout quisque nascitur, ita lex illi perfectum jus ad regnum po ordine habendum confert, etc. »

2) Grotius, *ibid.*, lib. I, cap. I; num. 1 ; p. 1. « Controversiæ eorum quos nulla juris civilis tenet communio, etc. » — Puffendorf, *op. cit.*, liv. VII, chap. VI, par. 3. — Henniges, *Observat. in Grotium*, lib. II, cap. XIV, par. 2 « ut communem » et par. 9 « Contractus Regum ». — Cassanæus, *Catalog. gloriæ mundi;* pars V ; consideratio 36.

Juvénal des Ursins disait déjà à Charles VII que la couronne n'est « mie la sienne, qu'il n'en est qu'administrateur, tuteur, curateur, procureur. » Mais qu'est-ce que cela prouve contre la validité de la renonciation de Philippe V ? Il n'a pas renoncé *à la propriété* de la couronne ; il a renoncé *à pouvoir en être usufruitier*.

L'objection signifie-t-elle que Philippe V n'a pu transmettre et transporter l'usufruit de la couronne de France à d'autres qu'à ses descendants ? Ce prince n'a transmis et transporté aucun droit aux cadets, princes du sang, par sa renonciation. C'est la coutume fondamentale qui donne à tous les princes du sang le droit de succéder. Ils ne tiennent ce droit ni de Philippe V, ni de sa renonciation. Qu'a donc fait la renonciation ? Elle a dépouillé Philippe V de son droit, dans la fausse supposition qu'il en eût, et qu'il ne fût pas déjà exclu comme partagé de l'Espagne et comme étranger; et alors les cadets princes du sang se sont trouvés avoir non pas le droit de Philippe V qui ne pouvait nullement le leur transmettre ; mais ils se sont trouvés avoir leur propre droit, dans un ordre et un rang où Philippe V, qui avait renoncé, ne les précédait plus à l'égard de la succession. Il y a eu, comme le disent Hobbes et Puffendorf, *simple cessation d'empêchement*[1]. Tous les princes du sang ont un droit réel et égal à la couronne, selon l'ordre de leur naissance, c'est-à-dire chacun selon sa proximité. Si l'aîné meurt, son droit ne passe point au cadet, mais l'aîné n'est plus un obstacle pour le cadet; il y a cessation d'empêchement. Si l'aîné renonce, la renonciation ne transmet pas son droit au cadet, qui a lui-même un droit acquis, ou du moins ce transport n'est qu'une simple cessation d'empêchement. Si l'aîné renonce, la renonciation ne transmet pas son droit au cadet, qui a lui-même un droit acquis, ou du moins ce transport n'est qu'une simple cessation d'empêchement. Philippe V a renoncé à son droit, en supposant toujours qu'il l'eût ;

1) Hobbes, *Elementa philosophica*; de cive ; cap. II ; par. 3 et sq. ; p. 22 sq : « Jus omnium in omnia retinendum non esse, sed jura quædam transferenda vel relinquenda esse » ; par. 3 ; « Quid sit decedere de jure suo, quid illud transferre » ; par. 4, etc., etc. — Puffendorf, *op. cit.*, liv. III, chap. v, par. 2.

il est constant que ce droit n'a pas passé dans les cadets, qui avaient eux-mêmes un droit réel acquis par la loi; il est encore constant que Philippe V ne pouvait transmettre ce droit qu'à ses descendants, parce que c'est le sang qui le donne; mais Philippe V a seulement cessé par sa renonciation d'être un empêchement aux princes cadets qui avaient droit après lui et autant que lui selon l'ordre de leur naissance. Cette renonciation équivalait à une mort : de ce côté il n'y avait plus personne entre les cadets et le trône.

De quelque façon qu'on interprète l'objection, elle ne porte pas; et par suite la renonciation de Philippe V était possible et valide, pourvu, nous le répétons, que les formes nécessaires aient été observées.

IV

Mais où les adversaires des renonciations semblent devoir triompher, c'est sur la question des descendants. Philippe V pouvait-il renoncer non seulement pour lui-même, mais pour sa postérité? Là est en effet le point délicat.

Est-il permis à un père, quel qu'il soit, de renoncer aux droits de ses enfants? Est-il loisible à un souverain de transmettre la succession de la couronne à un de ses fils cadets au détriment de son fils aîné? Peut-il exclure tous ses descendants en masse, personnellement et à perpétuité de leurs droits éventuels de succession à la couronne? Ne tient-il pas lui-même tous ses droits de la coutume qu'il prétendrait détruire?

« Quelles sont, dit avec beaucoup de force M. Giraud, les choses auxquelles on peut renoncer? Celles dont on a la disposition actuelle et personnelle. Mais nul n'a le droit ni heureusement le pouvoir de mettre ses héritiers en état d'incapacité générale, et d'imprimer ainsi un caractère de mort civile à une série de générations. Des clauses aussi exorbitantes sont forcément reléguées dans le domaine des clauses de style qui n'ont jamais été tenues pour obligatoires dans le droit commun des

peuples civilisés de l'Europe[1]. » Aussi n'est-il pas surprenant, ajoute le même auteur, que les pairs opposants d'Angleterre aient cru avoir de bonnes raisons, en 1712, pour soutenir qu'en droit rigoureux ces renonciations n'étaient obligatoires qu'à l'égard des princes qui les signaient, mais qu'elles cessaient de l'être pour leurs descendants ; en effet les princes signataires n'avaient ni titres, ni droits, pour arrêter envers leurs descendants la transmission des droits de succession qu'eux-mêmes n'avaient reçu de leurs ancêtres qu'à charge de transmission forcée à leurs descendants, conformément aux destinations prescrites par les lois du pays[2].

« On voudrait, dit d'Aguesseau, pouvoir se dispenser de remarquer que le Roy d'Espagne en renonçant pour ses successeurs va beaucoup au delà de son pouvoir ; que suivant l'avis de tous les autheurs qui ont traité de ces sortes de renonciations, suivant la propre doctrine de la France sur la renonciation de la Reyne, quand le Roy d'Espagne pourroit se nuire à luy-mesme il ne pourroit jamais nuire à ses enfants, encore moins à des enfants desjà nés dans le temps de la renonciation, et que tout ce qu'il a fait à cet égard est nul, inutile, inefficace, comme le seroit la renonciation qu'un père feroit pour ses enfants à des biens substitués qui leur doivent estre déférés indépendamment de sa volonté et pour ainsi dire malgré luy[3]. »

Nous avons reconnu nous-mêmes qu'une renonciation à une couronne successive, quand cette renonciation est essentielle et simple, n'est point valide pour la postérité de celui qui renonce, quoiqu'elle soit valide pour lui-même. La raison que tous les jurisconsultes en ont donnée, c'est, ainsi que le dit Grotius, que « dans les successions linéales le fait du père ne peut nuire ni aux enfants nés, parce que du jour où ils sont nés, leur droit leur a été acquis par la Loi, ni même aux enfants à naître parce

1) Giraud, *Le Traité d'Utrecht*, p. 131.
2) Giraud, *id.*, p. 120.
3) Observations du procureur général d'Aguesseau sur le projet des lettres-patentes, etc. Février 1713. A. E. : Esp. T. 220, f° 62.

qu'il ne saurait empêcher que, selon le don de la nation fait à leur race, ce droit ne leur soit acquis à un jour donné [1]. »

A la mort du roi, le fils aîné est le successeur du père, mais il n'est pas son héritier, parce que la succession à la couronne se défère *par une substitution légale et perpétuelle.* Il en serait autrement si le roi était propriétaire de sa couronne, car chacun peut disposer de ce qui lui appartient, mais il ne l'est pas [2].

Enfin le droit naturel et la loi morale semblent corroborer ici la coutume politique. On ne peut en général stipuler que pour soi-même. Une stipulation faite pour un tiers ne peut obliger celui-ci que s'il l'a expressément ou tacitement ratifiée. Aussi le P. de Malboan, dans le même mémoire où il déclarait valide la renonciation personnelle de Philippe V, ajoutait que s'il souhaitait politiquement qu'elle fût observée par ses fils, il n'y avait pas cependant pour eux *obligation morale*, attendu que nul n'est tenu de remplir un engagement auquel il n'a pas personnellement consenti [3].

Loin de nous la pensée de contester tous ces grands principes de morale et d'équité naturelles : le tout est de savoir s'ils s'appliquent au cas présent. Or tous les textes que nous avons cités ne conviennent qu'aux renonciations essentielles et aux renonciations simples. Car une renonciation qui n'est que surabondante, comme celle de Philippe V partagé de l'Espagne et exclu en tant qu'étranger, ne prive ses descendants d'aucun droit qui leur soit acquis par la Loi ; elle est semblable, nous l'avons montré, aux renonciations de simple précaution que nous avons vues exigées au temps des partages et à la renonciation tacite du duc de Bourgogne à la couronne d'Espagne. En un mot, elle n'a fait que rendre leur droit de succéder plus immédiat, en

1) Grotius, *De Jure B. et P.*, lib. II, cap. VII, num. 26. Ed. 1680, p. 210 : « Similis est quæstio an abdicari possit Regnum aut jus succedendi in Regnum, etc. »

2) Guyot, *Traité des offices ; du Roy et de la Couronne de France.* T. I, p. 36 ; article de Merlin de Douai, *Mémoire sur les Droits de la Maison d'Anjou*, par Th. Deryssel, Fribourg, 1885.

3) *Le P. de Malboan à Philippe V, le* 26 *avril* 1715, 2e partie. Arch. d'Alcala, l. 2, 555.

l'appliquant à un trône toujours ouvert à l'aîné de ses descendants, tandis que ce droit n'avait pour objet en France qu'une royauté incertaine et qui peut-être ne serait jamais échue. Disons plus; quelque essentielle que la renonciation de Philippe V pût être supposée, elle ne peut passer pour simple, c'est-à-dire sans dédommagement. Or les renonciations de cette espèce ont toujours été irrévocables et valides pour la postérité des princes, parce qu'elles ne sont, à proprement parler, qu'un choix de portion dans un partage, qu'un choix de royaume auquel le droit de la postérité du père est appliqué. Principe certain dont l'Europe était si convaincue que dans le maintien de la désunion des deux monarchies de France et d'Espagne, ni Charles II, ni les Espagnols ne jugèrent que le droit du duc de Bourgogne et de sa postérité étant réservé pour la France, une renonciation de ce prince à la couronne d'Espagne fût nécessaire pour assurer cette royauté à son cadet ; ni l'Espagne, ni l'Europe n'ont demandé non plus de renonciation au jeune Dauphin, fils du duc de Bourgogne : « Non seulement elle eût été inutile, dit Torcy, mais on ne pouvait la faire pour lui sans révoquer en doute la validité de la cession que feu Mgr le Dauphin, son grand père, et Mgr le Dauphin, alors le duc de Bourgogne, son père, firent en faveur du roi d'Espagne lorsque le testament du feu roi Charles II fut accepté[1]. » L'Europe a exigé au contraire une renonciation du duc de Berry et du duc d'Orléans, parce que ces deux princes n'ayant point de portion et leur droit étant égal sur l'un ou sur l'autre trône, il était de l'intérêt des puissances étrangères de demander l'application fixe de ce droit au trône de France, après avoir demandé que Philippe V se déterminât sur l'application de son droit et de celui de sa postérité, et avoir connu que ce prince se fixait à l'Espagne.

En fait, les renonciations accompagnées de dédommagements ont été respectées par la postérité des princes qui les avait acceptées : celle de Caribert, frère de Dagobert Ier, celle de Sigebert, fils aîné de Dagobert; celle de Carloman, frère de Pépin;

1) Torcy à Bonac, 27 mars 1713. A. E. : Esp. T. 221, f° 93.

celle de Lother, fils de Louis Ier : « Dans tous ces cas, les enfants se trouvent exclus sans aucune espérance de retour et sont obligés de se soumettre non seulement à la domination du prince que l'abdication a fait monter sur le trône, mais aussi à celle de ses descendants[1]. » Si l'exclusion du père ne pouvait entraîner celle des enfants, sur quoi reposerait la légitimité de la dynastie capétienne? Est-ce que Charles de Lorraine n'avait pas plusieurs fils, tous innocents de la faute paternelle? Enfin, si personne ne pouvait renoncer pour ses descendants, l'aîné de France aurait donc, à chaque génération, le droit d'aller attaquer le roi d'Espagne? Car on ne saurait trop le répéter, si un prince ne peut renoncer pour sa postérité, tous les Bourbons d'Espagne sont illégitimes, tant en Espagne que partout où ils peuvent s'établir, jusqu'au jour où la descendance du duc de Bourgogne sera absolument éteinte.

Donc la renonciation de Philippe V n'étant pas simple, c'est-à-dire n'ayant pas été faite sans un réel dédommagement conforme à l'usage fondamental en pareil cas, elle est valide pour tous les descendants de ce prince sans aucun égard à leur qualité d'étrangers. Ils ne règnent qu'en vertu de deux renonciations : celle du duc de Bourgogne sans laquelle Philippe V ne serait pas monté sur le trône ; celle de Philippe V, sans laquelle il en aurait été privé. De quoi peuvent-ils donc se plaindre? Il n'y a personne qui ne préfère un bien présent au droit de pouvoir jouir, un jour qui n'arrivera peut-être jamais, d'un bien tout juste équivalent à celui qu'on vous offre dans le moment. Blâmeraient-ils leur aïeul de s'être et de leur avoir conservé l'Espagne par le seul acte qui pût la leur conserver[2]? Serait-ce d'avoir préféré le trône vacant de l'Espagne au trône de France qui ne leur serait peut-être jamais ouvert? Non, certainement. Car, outre que les deux trônes étaient presque du même prix, et qu'il n'y avait dans ce choix aucune réalité de lésion énorme, ni même absolue, le père a préféré un bien certain et présent à un bien, ou qui n'arriverait jamais, ou qui était dans un grand éloignement.

1) Voir le texte même de la renonciation.
2) Lettre à Mylord, etc. A. E. : Esp T. 203, f° 89.

Serait-ce enfin d'avoir appliqué leur droit? Pas davantage. Car aucun des descendants de Philippe V, dans les mêmes circonstances que ce prince, n'aurait manqué de renoncer au droit de succéder en France plutôt que de descendre du trône d'Espagne; ce roi n'a fait que préjuger le consentement certain de ses descendants, dont il n'a d'ailleurs appliqué le droit que conformément à la coutume fondamentale. Comment se plaindraient-ils qu'elle fût observée à leur égard comme elle l'a été à l'égard de tous les princes placés dans leur situation ?

Concluons sans hésiter qu'en droit politique comme en droit naturel, Philippe V pouvait renoncer, au nom de ses descendants, à toute prétention sur la couronne de France. En droit politique, il ne privait ses enfants d'aucun droit; il appliquait simplement au trône d'Espagne le droit et la substitution que la coutume fondamentale avait donnés à leur sang. En droit naturel, loin de léser ses enfants, il leur procurait un avantage considérable et immédiat, par le seul sacrifice d'un bien douteux et éloigné. Dans ces sortes de cas, le fait du père lie les enfants, bien que leur droit leur soit acquis par la loi et fondé sur la substitution perpétuelle établie dans les royaumes successifs; il les lie, disons-nous, parce que dans ces renonciations le père ne prive pas ses descendants du droit de succéder; il ne fait qu'appliqer ce droit et cette substitution, et l'appliquer d'une manière avantageuse pour lui-même et pour eux.

Fort bien, dira-t-on, mais alors que deviennent les droits de Philippe V sur l'Espagne? Tous les arguments par lesquels la France prétendait les appuyer vont tomber d'eux-mêmes; la guerre de Succession d'Espagne ne sera plus qu'une guerre injuste. L'Empereur ne rappelait-il pas à Louis XIV que Philippe III et Philippe IV avaient fait faire à Anne d'Autriche et à Marie-Thérèse des renonciations authentiques, qu'elles les avaient acceptées et jurées, que le Parlement de Paris les avait confirmées? La France ne répondait-elle pas alors « que la question était de savoir si un Père pouvait renoncer au nom de ses enfants mineurs ou à naître, à une succession, ou substitution par fidéi-commis; que cette question était décidée en

faveur des enfants substitués [1] ? » « Marie-Thérèse faisait-elle autre chose cependant que de préférer de devenir Reine d'une des plus belles monarchies du monde à l'espérance douteuse d'une succession qui ne la regardait que de loin ? Elle avait donc quitté un bien incertain et éloigné pour un bien présent et certain, et de simples espérances pour des réalités ; outre que des lois irrévocables empêchant que la monarchie d'Espagne pût jamais être unie à celle de France, quand même l'Infante n'aurait pas renoncé, elle ne pouvait plus conserver aucun droit sur la première de ces monarchies après avoir préféré l'actuelle possession de l'autre [2]. »

Nous ne nions pas que le langage qu'elle avait tenu en 1700 ne rendit fort délicate la situation de la diplomatie française en 1713 ; et nous comprenons la plaisanterie que se permettaient certains négociateurs lorsqu'à chacune des garanties nouvelles énumérées dans l'acte de renonciation, ils proposaient d'ajouter : « comme il a été dit ou fait dans la renonciation de Marie-Thérèse. » Ce n'était là toutefois qu'une plaisanterie et la difficulté n'est pas si insoluble qu'elle le paraît.

On pourrait répondre que l'ambition et l'injustice de Louis XIV, quoique triomphantes, ne justifieraient pas celles de Philippe V et de ses descendants ; ou encore qu'il y a une différence très grande entre le vain titre de Reine acquis par Marie-Thérèse et la réelle possession d'un trône. Mais n'employons que des arguments juridiques.

Passons rapidement ici sur la renonciation d'Anne d'Autriche ; nous en avons fait l'histoire ailleurs et nous la tenons pour valable ; jusqu'en 1703 elle n'a été infirmée par aucun pouvoir légitime ; en 1713 elle a été confirmée par celle du duc d'Orléans ; de fait elle n'a jamais été violée ; on ne peut raisonner sur l'hypothèse qu'elle aurait pu l'être. Bornons-nous à la renonciation de Marie-Thérèse et rapprochons-la de celle de Philippe V.

1) Réflexions sur les différents intérêts de la plus grande partie des puissances de l'Europe au sujet de l'état présent de la monarchie d'Espagne. 1701. Affaires étrangères : Esp. T. 104, f° 356.

2) Lettre à Mylord, etc. Affaires étrangères : Esp. T. 203, f° 89.

Il est vrai que, quant au texte, elles sont à peu près identiques[1]. Mais en faut-il conclure, comme le fait M. Giraud, que dans l'une et dans l'autre toutes les garanties accumulées, en dehors du fait brutal de la séparation des deux couronnes, ne sont que clauses de style? Pas le moins du monde.

En premier lieu, la renonciation de Marie-Thérèse était conditionnelle et celle de Philippe V ne l'est pas.

La renonciation de Marie-Thérèse était en effet subordonnée au paiement d'une dot; les documents laissés par de Lionne prouvent que les plénipotentiaires français ne l'auraient point acceptée sans cette restriction, corroborée de la convention tacite que la dot ne serait pas payée; Louis XIV, *voyant les nullités de cette renonciation*, passa outre pour donner la paix. Pas une obole de la dot ne fut payée. Aussi Louis XIV et Marie-Thérèse, qui devaient expressément aux termes du contrat, renouveler leur renonciation solennelle après la célébration du mariage, ne le firent pas. Dès 1661, Louis XIV dépêcha un ambassadeur extraordinaire à Madrid, déclarant qu'il ne se tenait plus comme obligé par la renonciation puisque la dot n'était point payée, et le ministre espagnol répondit à l'envoyé du roi que cette renonciation était plutôt *un style de contrat qu'une obligation qui portât aucun effet*[2].

La renonciation de Philippe V n'est pas conditionnelle. Qu'on se rappelle le texte : « Je me désiste et me démets de tous, quels qu'ils puissent être, moyens sus ou ignorés, ordinaires ou extraordinaires, qui par droit commun ou par privilège spécial, nous puissent appartenir à moi, à nos enfants ou descendants, pour réclamer, dire ou alléguer contre ce qui est écrit ci-dessus; j'y renonce à tous, et spécialement à celui de lésion énorme et très énorme que l'on puisse trouver dans mon désistement, et dans ma renonciation à la couronne de France... je n'ai point demandé, ni ne demanderai point d'être relevé de ce serment. Et si quelque personne particulière le demandait, ou si cette

1) Voir le texte et la comparaison dans Giraud : *Le Traité d'Utrecht*.
2) Mignet, *Négociations*, etc. T. I, p. 43; et Giraud, *Le Traité d'Utrecht*, chap. III.

dispense m'était donnée *motu proprio*, je ne m'en servirai ni prévaudrai; mais plutôt, en ce cas, je fais un autre serment, tel qu'il soit et demeure entier, nonobstant toutes dispenses qui m'auraient été accordées. » Rien n'est plus formel, plus étendu, plus éloigné du conditionnel, plus absolu que ce langage.

Mais peut-être y avait-il des conditions tacites ? Nous savons que le contraire est vrai. Mais, quand il y en aurait eu, nous répondrons avec tous les juristes de l'un et de l'autre droit que « bien que dans les autres promesses il se sous-entende facilement quelque condition tacite qui dégage celui qui promet, cela ne se peut admettre dans les promesses confirmées par serment; car deux choses rendent l'acte immuable; la promesse qui donne droit, et le serment qui bannit toutes les conditions tacites, ou non formellement exprimées[1]; un acte confirmé par serment s'entend selon la signification commune et ordinaire des termes; quel que soit l'artifice du langage, Dieu lui-même, témoin de la conscience, entend le serment comme celui à qui on l'a prêté[2]. » C'est Gratien qui parle ainsi, après avoir recueilli sur cette matière tous les témoignages des pères de l'Église.

En second lieu, d'où provenait la force de la renonciation de Marie-Thérèse ? De son insertion dans un traité de paix conclu entre la France et l'Espagne, le traité des Pyrénées; de la volonté souveraine de Philippe IV librement exprimée au moment du traité, en 1659, et dans son testament en 1665.

Tout traité peut être défait d'un commun accord par les puis-

1) Grotius, *De Jure B. et P.*; lib. II. cap. XIII, num. 3. Ed. 1680, p. 268 : « Quanquam in promissis aliis facile subintelligitur tacita aliqua conditio, quæ promissorem exsolvat, id tamen in juramento admittendum non est... ideo duas res Apostolus nominat quæ immobilitatem notant ; promissionem quia jus dat ; et juramentum quia conditiones tacitas, et aliquo modo latentes, repellit. » — Cf. Puffendorf, *De Jure naturæ et gentium.*, liv. IV, ch. II, par. 14. Ed. 1698, p. 328, 349. Henniges, *Observat. in Grotium*, lib. II, cap. XIII, par. 16 et *ibid.*, *de jurejurando*, par. 2 et 3. — Felden, *Annot. in Grotium*,ib. II, cap. 13, par. 3.

2) Gratianus, Decreti p. II, causa 22, quæst. 5, can. 9; de eo qui callidate verborum jurat. *Corpus Jur. Can.*, Ed. Friedberg. T. I, col. 885 : « Quacumque arte verborum quis juret, Deus tamen qui conscientiæ testis est, ita hoc accipit, sicut ille cui juratur intelligit. » *Id.*, *Id.* Ed. Gibert, t. III, Titulus VI, sect. IX, 5, p. 44 : « Qui de observanda conventione juraverunt, et ipsi fidejussores qui similiter fidem præstitisse dicuntur moneri debent, ut sicut jurarunt, eamdem conventionem faciant adimpleri ; alioquin puniantur. »

sances qui l'ont conclu. Or, le traité des Pyrénées a été annulé, du moins quant à cette clause, par l'Espagne lorsqu'elle a appelé Philippe V, par la France lorsqu'elle a accepté le testament de Charles II.

Reste la volonté souveraine de Philippe IV ; mais cette volonté, celle de Charles II pouvait en détruire les actes, car la pleine souveraineté résidait en lui aussi bien qu'en ses prédécesseurs. De deux choses l'une, ou Philippe IV n'avait pas autorité pour faire ce qu'il a fait et alors la renonciation est nulle ; ou il avait autorité, et alors Charles II en avait une égale pour faire le contraire. Si l'un avait assez de pouvoir pour violer la vieille loi de succession, comment l'autre n'en aurait-il pas eu assez pour la rétablir ? Si le testament de Philippe IV pouvait priver les descendants de Marie-Thérèse de leurs droits au trône, comment celui de Charles II n'aurait-il pas pu les leur rendre [1]?

Ainsi les deux éléments qui faisaient la validité de la renonciation de Marie-Thérèse ont été anéantis. Pour qu'il y eût parité entre cette renonciation et celle de Philippe V, il faudrait que tous les éléments qui la rendent valide eussent cessé d'être. Il n'en est rien. La renonciation de Philippe V est incluse dans un traité, le traité d'Utrecht, comme celle de Marie-Thérèse l'était dans le traité des Pyrénées. Pour que cette cause de validité disparût, il faudrait que *toutes* les puissances signataires des traités d'Utrecht, la France, l'Espagne, l'Angleterre, la Hollande, le Portugal, la Savoie, et toutes celles qui y ont adhéré, l'Autriche, l'Empire d'Allemagne, s'entendissent pour l'abolir; or, chaque fois que le traité d'Utrecht a été remis en discussion, cette clause a été confirmée. La renonciation de Philippe V a été passée en loi de l'État par ceux qui détenaient, en 1713, la puissance souveraine; pour que cette cause de validité cessât, il faudrait que la puissance souveraine l'annulât ; c'est ce qu'elle n'a jamais fait à aucune époque de notre histoire, en quelques mains qu'elle résidât. Donc on ne peut mettre sur le même pied la renonciation de Marie-Thérèse et celle de Philippe V; la non exécution

1) Voir Giraud, *Le Traité d'Utrecht et le mandement de l'Archevêque de Saragosse qu'il commente*, p. 47-48.

de l'une par les descendants de la reine ne crée aucun préjugé favorable aux prétentions des descendants du roi ; car l'une avait cessé d'être valide, tandis que l'autre l'est restée, si elle l'a été un seul instant. L'a-t-elle été ? En d'autres termes les circonstances qui peuvent rendre valide un acte de cette nature se sont-elles trouvées réunies autour de la renonciation de Philippe V, c'est la seule question d'importance que nous ayions encore à résoudre.

V

La renonciation de Philippe V a été l'œuvre de sa volonté libre ; elle a été acceptée par ceux qui avaient le droit de le faire ; elle a été le fondement d'un traité de paix ; enfin, elle a été confirmée par un serment.

Nous disons d'abord qu'elle a été libre. Philippe V, plus tard, a essayé de le nier ; il a mis sous les yeux d'un confesseur de passage, le P. de Malboan, les lettres de Louis XIV et il a prétendu que les instances de son aïeul équivalaient à une contrainte extérieure ; trop complaisant, le P. de Malboan s'est laissé convaincre et il est revenu, dans une seconde consultation, sur l'opinion qu'il avait émise dans la première [1] ; nous avons vu que dans celle-ci, rédigée par lui sur la lecture des documents officiels et publics, il s'était prononcé pour la validité des renonciations ; dans la seconde, il déclare que Philippe V est libre de faire ce qu'il voudra.

Le lecteur pourra juger par lui-même, en lisant le livre de M. de Courcy, de tous les textes qui ont été soumis au P. de Malboan ; et il sera, tout comme nous, frappé du soin avec lequel Louis XIV paraît avoir évité la moindre parole d'autorité en cette délicate matière ; que de fois, au contraire, il a dit et prouvé à Philippe V qu'il le laissait libre ? D'ailleurs, si le roi d'Espagne ne s'était pas cru libre, qui l'empêchait de protester secrètement, comme tant d'autres l'ont fait, contre la violence

1) *Le P. de Malboan à Philippe V*, le 23 mai 1715. Arch. d'Alcala, l. 2555.

qu'il subissait ? Au lieu de cela, que fait-il ? Il écrit à son frère, le duc de Berry, une lettre *privée* que personne ne lui demande, et il lui dit qu'il est heureux du moins de renoncer en sa faveur. Bien plus, il s'engage dans son for intérieur ; il va communier et devant le Christ, réellement présent en lui, il fait le vœu, qu'on ne lui avait pas demandé davantage, de rester fidèle aux Espagnols et de ne jamais réclamer le trône de France [1]. Donc, selon nous, le doute n'est pas possible : Philippe V a renoncé librement, et quand plus tard, il a avancé le contraire, il était victime d'une étrange illusion ; ou plutôt il subissait une contrainte bien plus énergique que ne l'avaient jamais été les désirs de Louis XIV ; il obéissait à la volonté d'Elisabeth Farnèse, sa redoutable épouse.

Mais il faut qu'on le sache bien ; lors même que cette renonciation n'aurait point été absolument libre, du moment qu'elle a été confirmée par serment, elle est cependant valide : « La contrainte, dit saint Thomas, quand il s'agit d'une chose licite, n'enlève point à une promesse confirmée par serment sa force d'obligation. Celui qui n'accomplit pas ce qu'il a juré, contraint et forcé, n'en est pas moins parjure et il pèche mortellement [2]. » Le droit canon est formel sur ce point [3].

Puffendorf et Grotius sont du même avis : « Un homme forcé de promettre même par une crainte injuste, écrit ce dernier, doit tenir sa promesse, si elle a été confirmée par serment, parce qu'il s'est engagé non seulement à un autre homme, mais encore à Dieu, à l'égard de qui l'exception de la crainte n'existe pas [4]. »

1) *Philippe V au Pape.* Arch. d'Alcala, l. 2460.

2) Saint-Thomas, IIa 2de ; quæst. 98, art. 3 : « Coactio non aufert juramento promissorio vim obligandi, respectu ejus quod licite fieri protest. Et ideo si aliquis non impleat quod coactus juravit, nihil ominus perjurium incurrit et mortaliter peccat. »

3) *Corpus Juris Canonici.* Ed. Gibert. T. III, tit. VI ; sect. 16, 1, p. 45 : « Juramentum metu extortum servandum est et obligat ; et qui illud non servat perjurus est, dummodo servari possit sine periculo animæ. »

4) Grotius, *De Jure B. et P.*, lib. III, cap. xix, num. 5. Ed. 1680 ; p. 632 : « Qui injusto metu coactus promisit, teneri poterit accedente jurisjurandi religione, nam inde, ut alibi diximus, homo non homini tantum sed et Deo obstringitur, adversus quem metûs exceptio non est. » Cf. Puffendorf. *De Jure naturæ et gentium.*, liv. IV, chap. ii, par. 8. Ed. 1698. p. 339.

On doit distinguer deux sortes de craintes : une crainte légère qui ne saurait, de l'aveu de tous les hommes, empêcher la validité d'un acte ; et une crainte grave qui fait plier une âme ferme et courageuse. Supposons que la crainte de Philippe V, en renonçant à la couronne de France, pour conserver celle d'Espagne, ait été des plus graves, quoique ce prince ait dit dans sa renonciation : « *De mon propre mouvement, de ma libre, franche et pure volonté*, je me désiste, etc., » et que cet acte étant accompagné d'un serment doive, d'après tous les canonistes et les jurisconsultes, être expliqué selon les termes formels ; supposons, dis-je, que c'est une crainte grave qui ait causé le serment et la renonciation. Il resterait encore à savoir si cette crainte grave était juste ou injuste. La crainte grave peut-être juste, si elle est causée par ceux qui ont droit de nous faire craindre et de nous réduire par la force; elle peut être injuste, si elle est causée par ceux qui n'ont aucun droit d'exiger la chose qu'ils nous forcent de promettre ou de faire. Admettons que la crainte grave, injuste, empêche la validité d'un acte confirmé par serment, du moins est-il constant chez tous les Jurisconsultes, Canonistes, Théologiens ou Casuistes que la crainte grave juste ne saurait empêcher la validité d'un acte revêtu de toutes les formalités requises et surtout confirmé par serment. La raison en est simple ; ceux qui nous causent la crainte grave juste, ont droit de nous faire craindre et par conséquent ne nous font point d'injure parce qu'ils se servent seulement de leur droit [1].

Or, la crainte qui a amené la renonciation de Philippe V était une crainte juste. Supposons que Louis XIV ait usé de ce moyen pour obliger Philippe V à céder; il en avait le droit puisque le salut de la France était une raison suffisante d'abandonner ce prince, s'il ne voulait pas faire ce qu'il fallait pour la tirer de la situation terrible où elle se débattait à cause de lui. Admettons au contraire que le Roi d'Espagne n'ait cédé qu'à ses ennemis ; cette crainte aussi était juste. Grotius dit : « De même

1) Henniges, *Observat. in Grotium.*, lib. II, cap. II ; par. 7, non justum : « Quoniam in metu justo et legitimo cessat actio et repetitio ob damnum injuria datum. Nam qui jure suo utitur, alteri injuriam non facit. »

qu'il est établi par le consentement des nations, que toutes les guerres faites et déclarées entre des puissances souveraines soient regardées comme justes, quant aux effets extérieurs, il est aussi établi que toute crainte qui est causée par cette sorte de guerre soit regardée comme juste : afin que l'on ne puisse revenir contre ce qui a été obtenu par une semblable crainte. C'est la différence qu'il faut mettre entre des ennemis avec lesquels nous avons des droits communs par le consentement des nations, et les pirates et les voleurs. Car ce que ceux-ci nous ont arraché par la crainte peut être répété, à moins que le serment ne soit intervenu ; mais on ne saurait revenir contre ce que les ennemis ont ainsi obtenu[1]. »

L'antiquité même avait reconnu cette vérité : « Il n'y a rien, dit Cicéron, qui ait plus de force que la foi donnée, pas même la crainte. La violence que nous fait l'ennemi dans la guerre est quelquefois grande, mais nous la déclarons juste et légitime ; on ne l'appelle même une violence que tant que l'ennemi a le fer à la main ; mais dès que l'on a traité avec lui, dès que la promesse et la foi sont intervenues, il n'y a plus violence, mais condition, injustice mais droit, *conditionem, non vim ; jus, non injuriam esse*. »

C'est qu'en effet la violence et la crainte sont inséparables de la guerre, et si l'on pouvait les alléguer contre les actes exigés pour la paix, les guerres seraient éternelles. Toutes les guerres déclarées par les puissances légitimes et souveraines sont regardées comme justes par le droit des gens[2]. Certainement la guerre qui a fait naître la crainte de Philippe V était une guerre solennellement déclarée par des puissances souveraines, pour lesquelles il n'y avait point d'autres juges que les armes et la victoire.

Elle était donc juste et la crainte qu'elle causait à ce prince l'était aussi ; par conséquent, cette crainte ne pouvait rendre invalide la renonciation de Philippe V. Il faut ajouter que la

1) Grotius, *op. cit.*, lib. II, cap. XVII ; num. 19. Ed. 1680, p. 323.
2) Grotius, *op. cit.*, lib. III, cap. III, num. 1. Ed. 1680, p. 495. — Felden, *Annotationes in Grotium*, lib. I, cap. III, par. 2.

guerre que Philippe V aurait eu à craindre s'il n'avait point renoncé à la couronne de France en gardant celle d'Espagne aurait été une guerre juste en elle-même. Car les puissances de l'Europe n'auraient armé que pour empêcher l'union des deux couronnes dans la même branche. Or cette guerre aurait été juste et légitime, non seulement parce que le testament de Charles II et la nation espagnole demandaient le maintien de la désunion qui assure le repos de l'Europe; mais surtout parce que hors le cas d'une renonciation formelle ou tacite au trône de France, Philippe V, qui n'était pas l'héritier présomptif de Charles II, n'aurait point porté la couronne d'Espagne à l'exclusion de son aîné; et ne l'ayant portée que dans un cas de partage entre l'aîné et le cadet, il était juste et très juste d'exiger que le partage fût perpétuel et que les cadets succédassent en France à l'exclusion de Philippe V comme il avait succédé en Espagne à l'exclusion du duc de Bourgogne. Ainsi l'exception de la crainte ne peut s'appliquer à la renonciation de Philippe V; moralement et juridiquement, on doit la tenir pour libre.

Nous disons de plus qu'elle a été acceptée par ceux qui avaient le droit de le faire. Une des objections le plus fréquemment opposées aux renonciations est celle-ci : « Si Philippe V a renoncé au droit qu'il a sur la couronne de France, la nation française n'a pas renoncé au droit qu'elle a d'être gouvernée par le plus proche héritier du sang de ses rois? » Premièrement, cela n'était pas nécessaire. Philippe V, nous l'avons vu, avait, comme tout le monde, le *droit* de renoncer à ce qui lui appartenait; la nation n'y pouvait rien. Une nation n'a pas *le droit* d'être gouvernée par tel ou tel; le droit de gouverner est dans le prince; s'il ne veut pas en user, comment pourrait-on s'y prendre pour l'y forcer? Il est donc contraire au bon sens de dire qu'une nation possède un tel droit, et, si elle ne l'a pas, elle ne peut pas y renoncer.

Veut-on dire simplement que la renonciation de Philippe V aurait dû être acceptée pour les États Généraux? Mais il n'y a pas d'exemple dans notre histoire de renonciation soumise à leur vote. Torcy l'a écrit positivement à Bolingbroke : « Les États, en

France, ne se mêlent point de ce qui regarde la succession à la couronne. » Et Saint-Simon a reconnu « qu'il disait vrai[1]. » Les Anglais en ont été si persuadés qu'ils n'ont point exigé cette sorte de garantie.

Prend-on au sérieux la fantaisie aristocratique de Saint-Simon, et croit-on vraiment que la renonciation eût beaucoup gagné en validité pour avoir été acceptée par quelques fantômes de ducs et pairs dénués de toute autorité légale ?

Il faut bien le reconnaître, la renonciation de Philippe V a été revêtue de toutes les formes dont elle pouvait l'être au commencement du XVIIIe siècle. On a le droit de déplorer qu'il n'existât plus alors aucun corps politique participant à la souveraineté : mais qu'y faire après coup?

Si Philippe V a fait accepter sa renonciation par la nation espagnole, c'est parce qu'en Espagne les Cortès existaient encore et avaient spécialement le pouvoir d'intervenir en matière de succession royale; c'est parce que cette cession ayant été suivie des renonciations du duc de Berry et du duc d'Orléans à la couronne d'Espagne, il n'appartenait qu'à la nation espagnole de bâtir sur les fondements de ces trois renonciations la disposition qu'elle a faite en faveur de la maison de Savoie, en cas d'une extinction totale de la postérité de Philippe V. Mais ce prince n'a point consulté la nation française parce qu'il pouvait renoncer sans elle et malgré elle; parce que les États n'y avaient point d'autorité; parcequ'enfin la volonté du roi enregistrée, au Parlement, suffisait en France à faire la loi.

En troisième lieu, la renonciation a été le fondement d'un traité de paix; elle en a été la clause essentielle. « Les deux bases principales de la négociation, dit M. Giraud, furent la reconnaissance de l'intérêt que la France avait à l'étroite amitié de l'Espagne, amitié cimentée par l'union des deux maisons régnantes, et la prohibition du cumul des deux couronnes[2]. » Et le texte même du traité prouve que cette opinion n'a rien d'exagéré. Quels sont les termes de l'article 6 du traité conclu

1) Saint-Simon, T. VI, p. 320.
2) Giraud, *Le Traité d'Utrecht*, ch. VI.

entre la France et l'Angleterre ? « D'autant que la guerre que la présente paix doit éteindre a été allumée principalement parce que la sûreté et la liberté de l'Europe ne pouvaient absolument souffrir que les couronnes de France et d'Espagne fussent réunies sur une même tête et que sur les instances de S. M. B. et du consentement tant de S. M. T. C. que de S. M. C., on est enfin parvenu par un effet de la Providence divine, à prévenir ce mal pour tous les temps à venir, moyennant les renonciations conçues dans la meilleure forme, et faites en la manière la plus solennelle... Etant suffisamment pourvu par la renonciation ci-relative, *laquelle doit être éternellement une loi inviolable et toujours observée*, à ce que le roi catholique ni aucun prince de sa postérité puisse jamais aspirer ni parvenir à la couronne de France; et d'un autre côté les renonciations réciproques à la couronne d'Espagne faites par la France, ainsi que les autres actes qui établissent la succession héréditaire à la couronne de France, lesquels tendent à la même fin, ayant enfin suffisamment pourvu à ce que les couronnes de France et d'Espagne demeurent séparées et désunies, de manière que les susdites renonciations et les autres transactions qui les regardent subsistent dans leur vigueur et étant observées de bonne foi, ces couronnes ne pourront jamais être réunies.

Ainsi le sérénissime roi très chrétien et la sérénissime reine de la Grande-Bretagne s'engagent solennellement et par parole de roi l'un à l'autre, qu'eux ni leurs héritiers et successeurs ne feront jamais rien, ni ne permettront que jamais il soit rien fait capable d'empêcher les renonciations et autres transactions susdites d'avoir leur plein et entier effet; au contraire, LL. MM. RR. prendront un soin sincère et feront leurs efforts afin que rien ne donne atteinte *à ce fondement du salut public*, ni ne puisse l'ébranler. »

L'article 31 du traité de la France et de la Hollande s'exprime en termes analogues ; et l'article 2 du traité conclu entre la Grande Bretagne et l'Espagne contient ces mots : « ladite Majesté catholique renouvelle et confirme par cet article la renonciation solennelle sus-mentionnée, faite de son côté ; et, comme elle a

obtenu la force d'une loi générale et fondamentale, sadite Majesté s'engage de nouveau de la manière la plus sacrée, de l'observer et de la faire observer inviolablement, et aussi elle travaillera avec toute l'ardeur possible à faire observer irrévocablement les autres renonciations et les exécuter, tant de la part de l'Espagne que de la France. »

Il est donc bien évident que l'article fondamental du traité d'Utrecht est l'article relatif aux renonciations. Or, qu'était ce traité? Non pas une simple convention entre deux puissances, mais un acte international, longuement et librement discuté entre toutes les puissances de la vieille Europe, un traité dont on a pu dire avec raison que l'histoire de la diplomatie moderne n'en offre pas de plus important après la paix de Westphalie[1]. Certes, il y a là quelque chose de sacré.

Je sais bien que quelques écrivains, dont le plus illustre est M. Giraud, ont soutenu que le traité d'Utrecht n'avait en vue que la séparation des deux couronnes; pourvu, disent-ils, qu'elle soit maintenue, le traité est sauf. Mais M. Giraud n'ignorait pas plus que nous que tous les modes possibles de séparation ont été examinés et que tous, excepté celui-là, ont été rejetés comme inefficaces, non pas en bloc, mais un à un; donc tout mode de séparation, qui n'est pas l'exclusion des Bourbons d'Espagne de la couronne de France, est contraire au traité. M. Giraud l'aurait écrit si son ouvrage n'avait été commandé par certaines nécessités politiques[2].

D'autres s'écrient : « Que venez-vous nous parler du traité d'Utrecht? Il y a longtemps qu'il n'existe plus et que l'Europe l'a violé de toutes façons. » Étrange façon de raisonner! Mais en vertu de quel titre, s'il vous plait, les Bourbons sont-ils paisibles possesseurs du trône d'Espagne? Et si c'est en vertu du traité d'Utrecht, — ce qui est vrai aux yeux de l'Europe, — conserveront-ils les avantages sans plus supporter les charges? D'ailleurs, il n'est pas exact que le traité d'Utrecht ait été violé dans ses

1) Giraud, *Le Traité d'Utrecht*, au début.
2) *Les mariages espagnols sous Louis-Philippe.*

claûses essentielles : il a donné l'Espagne aux Bourbons et ils l'ont encore ; il a enlevé à l'Espagne les Pays-Bas et l'Italie, et elle ne les a plus ; il a livré à l'Angleterre une partie de nos colonies et elles enrichissent encore son empire, il a reconnu la monarchie prussienne, et elle ne parait pas à la veille de périr ; il a affirmé les droits de la Maison de Hanovre sur le trône d'Angleterre et elle n'en est pas descendue ; il a commencé la grandeur de la Maison de Savoie en Italie et elle n'a fait que s'y développer. Il est vrai que certains articles de ce traité ont été révisés ; mais comment ? par d'autres traités qui ont laissé subsister tout ce qu'ils n'annulaient pas formellement. Philippe V lui-même a obtenu la radiation de plusieurs clauses contraires à ses intérêts ; il en est une qu'il n'a jamais pu faire effacer, c'est celle de la renonciation ; bien plus, toutes les fois qu'on a supposé qu'elle pourrait être remise en question, on l'a confirmée avec toute la solennité imaginable. Donc, le traité d'Utrecht existe encore quant à cette clause.

Enfin, cet acte déjà si respectable a été confirmé par un serment[1]. Philippe V a juré sa renonciation, ce qui suffisait à la rendre irrévocable pourvu que ce serment ait été accompagné des conditions requises. Dans sa foi monarchique, le P. Poisson déclare que les serments des rois devraient, s'il était possible, avoir encore plus de force et plus d'immutabilité que ceux des particuliers[2]. Et Grotius, avant lui, remarquait que leur seule parole devait tenir lieu de serment[3]. Qu'aurait-il dit des serments d'un roi qui ont confirmé un acte solennel et qui ont été la base d'un traité de paix entre des souverains et des royaumes ?

Quelles sont donc les conditions qui rendent un serment valide ? Il y en a trois, dit le droit canon : savoir la vérité, le jugement et la justice. Gratien les définit de la manière suivante : la vérité, c'est-à-dire le sentiment intérieur de la vérité ; le jugement, c'est-à-dire le discernement ; la justice, c'est-à-dire

1) *Corpus Jur. Can.* Decreti, part. II, quæst. I, can. 1. Ed. Friedberg, T. I, col. 861 : « Omne quod in pacis fædera venit, tunc solidius subsistit, cum Juramenti hoc interpositio roborat. »
2) Poisson, *la Loy fondamentale*, etc., p. 162.
3) Grotius, *De Jure*, etc., lib. II, cap. XIII, num. 22. Ed. 1680, p. 281.

que le sujet du serment soit juste et licite[1]. Saint Thomas s'explique ainsi sur ces trois conditions : « Le serment fait sans précaution n'a point la condition du jugement ; le serment trompeur n'a point la condition de la vérité; le serment d'une chose inique ou illicite n'a point la condition de la justice[2] ». Grotius, Henniges, Puffendorf, et généralement tous les jurisconsultes, canonistes, théologiens et casuistes, ont adopté l'opinion de saint Thomas[3]. Quand on dit que la vérité est une condition requise au serment, c'est pour le rendre innocent et non pas pour le rendre obligatoire. Il faut que celui qui jure jure la vérité : mais c'est pour lui-même et non pas pour ceux auxquels il jure ; c'est pour sa conscience, et non pas pour l'obligation qu'il contracte. Saint Thomas nous en avertit ainsi : celui qui jure est obligé d'accomplir sa promesse et de faire qu'elle soit vraie, pourvu qu'il ait juré avec jugement et avec justice[4]. Saint Augustin avait dit avant saint Thomas : « Ceux-là sont parjures qui, en respectant la lettre, frustrent l'attente des personnes auxquelles ils ont juré[5]. » Enfin, Grotius écrit : « Si celui qui jure n'a pas eu intention de s'engager en jurant, il n'est pas moins engagé parce que l'obligation est inséparable du serment et son effet nécessaire[6] ». Ainsi, quand on demande dans un serment la vérité, aussi bien que la justice et le jugement, c'est par rapport à Dieu que le serment appelle pour témoin de la sincérité de la promesse ; mais ce n'est pas pour établir l'immutabilité de l'acte sur l'intention de celui qui jure. Le jugement et la justice sont les seules conditions qui rendent le serment irrévocable devant les hommes.

Voyons donc maintenant si ces conditions se trouvent dans le serment de Philippe V. Mais il ne faut pas oublier que quand

1) Gratianus, Decreti IIa parte ; causa 22 ; quæst. 2 ; can. 2. Ed. Friedberg. T. I, col. 867.
2) Saint-Thomas, 2a 2ae ; quæst. 89 ; art. 3.
3) Grotius, *De Jure B. et P.*, lib. II, cap. XIII, num. 2, 6 et 13. Ed. 1680, pp. 267, 271, 274. — Henniges, *Observat. in Grotium*, lib. II, cap. XIII, par. 6, de jurejurandando. — Puffendorf. Liv. IV, chap. II, par. 9. Ed. 1698. p. 339.
4) Saint Thomas, 2a 2de ; quæst. 89, art. 7.
5) Saint-Augustin. Lettres, 224.
6) Grotius, *op. cit.*, lib. II, cap. XIII, num. 2.

même la renonciation de ce prince n'aurait point été confirmée par serment, elle ne changerait pas pour cela de nature, et n'en serait pas moins irrévocable. En effet, le serment sert à exclure les conditions tacites; or, l'exclusion des conditions tacites est formellement exprimée dans la renonciation même. Il sert en outre à rendre un acte irrévocable, quoique cet acte ait été fait par une crainte grave injuste; or, la crainte qui a causé la renonciation de Philippe V était juste.

Le serment qui confirme la renonciation de Philippe V était accompagné de la vérité; le prince l'a prouvé en le doublant d'un vœu et d'une promesse faite dans le secret de son cœur. Mais pour l'immutabilité du serment, il suffisait aux puissances de l'Europe et aux princes du sang français que le jugement et la justice en fussent les conditions. Or, ces deux conditions essentielles se trouvent dans le serment de Philippe V : 1° le jugement. Ce prince était majeur; il gouvernait depuis longtemps par lui-même; l'ouvrage de la paix fut long, les réflexions du roi d'Espagne furent réitérées et profondes; il était entouré de conseils éclairés. Louis XIV lui avait montré les risques et les conséquences de la démarche qu'il allait faire; ainsi Philippe V n'a point juré sans jugement, sans délibération, sans discernement. 2° La justice. Non seulement, d'après le droit canon, un traité de paix est par lui-même un motif légitime pour un serment [1], mais le sujet contenu dans ce serment particulier était absolument licite et juste. Quoi de plus juste que le cadet, ni ses descendants ne pussent pas prétendre à deux trônes, tandis que la postérité de l'aîné n'en remplirait qu'un, et n'avait été privée de l'autre que pour prévenir l'union des deux sceptres dans une même branche? Quoi de plus juste que de suivre la coutume fondamentale, de se fixer à un partage avantageux, et de reconnaître dans ses cadets à l'égard de la France le même droit que l'aîné a reconnu dans son cadet à l'égard de l'Espagne? Quoi de plus juste que d'appliquer le droit de ses descendants à une couronne certaine et présente, à la couronne du pays où ils seront nés,

1) Gratianus. Decreti IIa parte, causa 22, quæst 1, can. 1 : « Juramentum pro fœdere pacis est faciendum. » Ed. Friedberg. T. I, col. 861.

plutôt que de leur faire attendre, indéfiniment peut-être, une couronne incertaine? Quoi de plus juste enfin que de rétablir par un tel moyen la tranquillité de l'Europe, que de rendre la paix à des nations désolées dont deux au moins se sont épuisées pour votre seul service? Certes, le serment de Philippe V était accompagné de toutes les conditions requises ; il ne pouvait même pas être révoqué par l'autorité légitime, par le Souverain Pontife, puisque dans la matière même de ce serment se trouvait l'engagement formel de n'en demander jamais, ni d'en accepter la dispense. Mais alors c'était sous la garantie de Dieu même que la renonciation du roi d'Espagne avait été placée : comment un prince chrétien pourrait-il en aucun temps songer à la violer [1] ?

VI

Ceci répond d'avance à la sixième et dernière question que nous nous étions posée : en admettant que les renonciations d'Utrecht n'aient été qu'un expédient, nécessité par les circonstances, n'ont-elles pas pu produire cependant des effets irréparables? Si ; parce que le serment, exigé de lui, a mis Philippe V dans l'impossibilité de faire valoir légitimement aucune prétention sur le trône de France, même au cas où il eut encore conservé quelque droit. Si; parce qu'entraînant l'abolition des lettres-patentes de 1700, elles l'ont rendu de fait étranger, et que ses enfants, nés en pays étranger d'un père devenu étranger, n'étaient

1) On opposa l'exemple de François Ier qui avait confirmé par un serment le traité de paix fait à Madrid entre lui et Charles-Quint ; or le traité ne fut point exécuté. Cet exemple ne prouve rien, car le parjure de l'un n'autoriserait pas celui de l'autre. De plus, on peut répondre : 1° que François Ier n'avait pu aliéner la Bourgogne, et que par suite la conditon de justice manquait à son serment, tandis que Phillippe V pouvait renoncer à ses droits; 2° que François Ier avait juré à son sacre de ne pas aliéner le domaine de la couronne et que ce premier serment annulait les serments contraires postérieurs ; 3° que la prison trop dure où Charles-Quint avait tenu François Ier avait causé chez lui une crainte grave injuste ; 4° que ce fut la nation et non le Roi qui s'opposa à l'exécution du traité de Madrid ; 5° que ce traité fut exécuté dans tout les points qui n'étaient pas contraires aux lois fondamentales et au premier serment de François Ier.

plus Français. Donc, à supposer que, prise en elle-même, la renonciation de Philippe V ne fût pas valide *de droit*, elle a eu cependant des résultats *de fait* absolument irrévocables. De même qu'en logique toutes les conséquences qui découlent d'un principe faux ne sont pas fausses, de même en droit, toutes les conséquences qui découlent d'un acte illégal ne sont pas illégitimes ; leur légitimité vient d'ailleurs, et voilà tout. Si les Français croyaient nécessaire à leur bonheur d'appeler au trône un Bourbon d'Espagne ils le pouvaient, comme ils ont pu y faire monter les Carolingiens, puis les Capétiens ; mais en vertu du droit d'*élection* immanent dans toute nation ; non pas en vertu du principe de légitimité.

En effet, Philippe V et ses descendants étaient triplement exclus du trône de France :

1° Ces princes, antérieurement à toute renonciation, depuis qu'ils étaient partagés de l'Espagne, étaient écartés de la couronne de France, conformément à la coutume fondamentale en pareil cas, tant qu'il y aurait des cadets princes du sang. Première exclusion.

2° La même coutume fondamentale qui reconnaissait en ces princes une agnation véritable avec les rois de France, les écartait en même temps, et d'une façon absolue, comme étrangers. Seconde exclusion.

3° La renonciation de Philippe V, confirmée par serment, était valide et irrévocable pour lui. N'étant pas simple et sans un dédommagement auquel le droit de sa postérité fût appliqué, elle était valide et irrévocable pour tous ses descendants. Troisième exclusion [1].

Par conséquent, toute tentative sur le trône de France, faite soit par Philippe V, soit par ses descendants, était illégitime ; le bon droit était du côté des cadets de France, et toute guerre entreprise par eux pour résister à une véritable usurpation était juste. Il ne faudra pas l'oublier, lorsqu'on verra Philippe V oublieux de ses serments et peu soucieux du repos de sa pre-

1) Poisson, *La Loy fondamentale*, etc., p. 170, 171.

mière patrie, attaquer les droits du Régent : la justice est avec ce prince, non pas avec ses adversaires. C'est à ceux-ci et non pas à lui que nous réserverons notre indignation, lorsqu'une guerre fratricide viendra compromettre un instant l'œuvre d'union accomplie par Louis XIV.

Nous n'avons voulu, dans tout ce travail, user que d'arguments purement juridiques. Quelles seraient nos conclusions, si, avec le P. de Malboan, nous avions invoqué les flots de sang prêts à couler dans toute l'Europe, la France déchirée comme au temps des guerres de religion, l'Espagne de nouveau partagée entre le parti de France et le parti d'Autriche, toute l'Europe occidentale en proie aux horreurs des luttes civiles et étrangères, et les puissances hérétiques élevant leur suprématie sur les ruines des nations catholiques irrémédiablement divisées [1] ? Tant de maux pour satisfaire l'injustifiable ambition d'un prince parjure ! Comment Philippe V, ce chrétien scrupuleux, ne reculait-il pas d'horreur devant les calamités qu'un mot imprudent de sa part pouvait suffire à déchaîner? Pourquoi cet homme, qui prétendait relever de saint Ferdinand et de saint Louis, ses ancêtres, ne méditait-il pas, comme le lui conseillait le P. de Malboan, ces nobles paroles d'un autre roi canonisé, saint Édouard d'Angleterre : « qu'il aimerait mieux être privé d'un trône que le fer et le sang pourraient seuls lui donner; *malle se Regno carere quod sine cæde et sanguine obtineri non possit*[2]. » N'en faut-il pas conclure que chez les princes, encore plus que chez les particuliers, la faiblesse mène aux pires actions, aussi sûrement que la perversité ?

ALFRED BAUDRILLART.

1) *Le P. de Malboan à Philippe V*, le 26 avril 1715. Arch. d'Alcala, l. 2555.
2) Paroles tirées de l'*Office de Saint Edouard*.

MÉMOIRE DU MARQUIS DE BONAC

SUR LES AFFAIRES DU NORD, DE 1700 A 1710

(*Suite et fin.*)

Si le roi de Danemark dont je dois parler présentement n'est pas si dissipé que le roi Auguste, il n'est pas mieux servi, et depuis qu'il est monté sur le trône soit qu'il y ait de sa faute ou de celle de son ministre, on n'a vu ni habileté ni fermeté dans les conseils qu'il a pris.

Il commença avec précipitation, sans ordre, sans préparatifs et sans secret la guerre qu'il fit au duc d'Holstein; il entreprit le siège de Toningue sans munitions, ne laissa aucun ordre pour la sûreté de sa capitale, non plus pour la garde de ses côtes, et n'ayant rien pu exécuter contre son ennemi qu'il vouloit surprendre, il fut surpris lui-même, par son peu de prévoyance et il auroit été sans doute accablé, s'il n'eût été de l'intérêt de l'Angleterre et de la Hollande d'empêcher qu'il ne le fût.

Ces deux puissances qui croyoient qu'il étoit de leur intérêt de terminer la guerre entre ces deux couronnes, firent conclure à Travendale[2] une paix honteuse et préjudiciable au roi de Danemark, et lui ayant fait oublier ensuite facilement l'amertume d'une conduite dont il avoit tant de sujet de se plaindre, elles tirèrent des secours considérables de lui, et en le désarmant de cette manière, s'épargnèrent pour quelque temps l'inquiétude qu'il ne recommençât la guerre à la Suède, et celle qu'il devoit avoir qu'il se joignit aux desseins de la France, en Allemagne et aux princes de l'Europe qui s'armoient pour le secourir. Que ce fût adresse de la part des alliés, ou dégoût personnel de la conduite du ministre de France en cette cour, le roi de Danemark prit ce parti, et s'y est maintenu

1) Auguste Christophe, comte de Wackerbarth, feld-maréchal, naquit dans le Mecklembourg en 1662, et mourut à Dresde le 4 décembre 1733.

2) Le traité de Travendal fut signé le 18 août 1700.

jusqu'à ce que la fortune du roi de Suède devenant douteuse, et la crainte qu'il inspiroit étant diminuée par son éloignement, le roi de Danemark lui recommença la guerre.

Je ne veux pas excuser sa conduite en cette occasion, non plus que celle du roi Auguste, mais si l'équité doit être le fondement le plus solide des engagements que les hommes prennent entre eux, il faut avouer que la dureté du roi de Suède à l'égard de ces deux rois, ses cousins germains, n'est pas tout à fait exempte de blâme.

La guerre qu'ils lui avoient déclarée étoit injuste, les prétextes en étoient frivoles, et les circonstances où ils l'entreprirent la rendirent odieuse, mais s'il eût donné plus à sa magnanimité et à sa gloire qu'à un esprit de haine et de vengeance, il se seroit contenté de les désarmer et de les mettre hors d'état de lui nuire, et en prenant de justes précautions contre leurs desseins à l'avenir, auroit procuré sa sûreté sans ternir leur gloire. Mais le roi de Suède, par un effet de son inclination ou des mauvais conseils de ceux qui l'approchoient, chercha sa vengeance plutôt que sa sûreté et s'attacha moins à abaisser ces deux princes qu'à les flétrir d'une ignominie éternelle. Enfin il se conduisit comme un homme livré à ses passions dans la plus belle occasion qu'il pût avoir de montrer au public, qu'il savoit que les rois ne doivent avoir d'autre but que le soin de leur gloire et l'intérêt de leurs peuples.

S'il s'étoit conduit en grand homme, il n'auroit vraisemblablement eu rien à craindre du roi de Danemark, ni du roi de Pologne après leur réconciliation, et il auroit pu tirer quelque secours de leur amitié; mais la douleur des traitements présents, réveillant dans l'esprit de ces deux rois une juste terreur de la grandeur future du roi de Suède, les porta à lui recommencer la guerre; ils n'en donnèrent pas de bonnes raisons au public dans leurs manifestes; et s'ils n'en avoient point fait paroître, on auroit eu meilleure opinion du sujet de leurs desseins, qu'on en eut après avoir lu les écrits qu'ils firent publier pour les excuser.

Ils ne se conduisirent guères mieux dans leurs expéditions militaires; pendant que le roi Auguste laissoit sortir tranquillement les Suédois de la Pologne, et qu'il souffroit qu'ils se fortifiassent en Poméranie, les troupes du roi de Danemark qui s'étoient emparées de quelques places dans la province de Schanen, s'en laissèrent honteusement chasser. Il a eu depuis ce tems là une incertitude dans les conseils, une nonchalance et une faiblesse dans l'exécution qui menacent de nouveau ces deux princes de quelques revers fâcheux ; mais il ne faut pas compter que, quelque triste avenir que le roi de

Danemark puisse envisager si le roi de Suède se trouve de nouveau à la tête de son armée, il sorte de sa léthargie.

C'est un prince naturellement mol et efféminé ; il se croit capable de conduire son état et ses ministres et d'entrer dans tous les détails de son royaume, quoique, s'il étoit particulier, il n'eût peut-être ni assez de lumières ni assez de prudence pour conduire ses affaires domestiques. Il a des ministres foibles, ignorants et toujours prêts à se laisser corrompre par les étrangers ; il a assez d'attention sur leur conduite pour les embarrasser dans ce qu'ils pourroient faire de bon, mais pas assez de lumière pour les détourner de ce qu'ils ont envie de faire de mauvais. Il a toujours quelque passion en tête et perd, dans un attachement fort odieux pour quelque femme, le tems qu'il ne sçait pas employer à la conduite de son État. L'amour n'est pas un délassement pour lui, c'est une affaire. Un de ses courtisans, voyant que la reine mère et la reine régnante suscitoient les ministres Calvinistes et Luthériens contre le roi de Danemark dans le tems qu'il étoit amoureux de M[lle] Fireck, fille de l'envoyé de Brandebourg à sa cour, imagina une distinction assez bizarre pour excuser son maitre, disant que le précepte de l'Évangile sur le mariage avec une seule femme ne regardoit que les hommes ordinaires, et que si Notre Seigneur eût voulu y comprendre les rois, il les auroit nommés ; qu'ainsi, les rois ne devoient avoir véritablement qu'une femme par rapport à la succession de leurs États, mais qu'ils pouvoient en avoir une seconde en l'épousant, selon l'usage d'Allemagne, de la main gauche, parce que les enfans qui en proviendroient ne pourroient pas prétendre à la succession.

On fit courir pour lors dans le monde la copie d'une lettre du S[r] Fireck à un de ses amis, où après lui avoir expliqué cette nouvelle morale, il lui disoit qu'il avoit consenti au commerce public que sa fille avoit avec le roi de Danemark parce que, suivant cette maxime, il lui avoit fait l'honneur de l'épouser du côté gauche.

Celle qui, après la mort de M[lle] Fireck, lui succéda dans cette nouvelle espèce de mariage, s'appelle M[lle] Schindler ; elle est belle et jeune, c'est, à ce que je crois, tout ce que l'on en peut dire.

Je ne parlerai point des ministres du Roi de Danemark, et jusqu'à ce qu'il en ait de plus habiles, il sera assez indifférent de connoitre leur caractère ; il suffit de savoir qu'ils feront toujours pour de l'argent tout ce qu'ils sont capables de faire.

Je crois qu'il en faut excepter le comte Ahlefeld, homme de grande condition et de biens considérables : il a beaucoup d'esprit, il connoit mieux qu'aucun de sa nation, ce qu'il faut faire. Mais né

paresseux et accablé de gouttes, quoique assez jeune, il aime mieux que tout aille de travers que d'être obligé de faire des efforts pour rétablir les affaires.

Le S[r] Seesterd, qui est secrétaire d'État des affaires étrangères, est un homme laborieux, mais de peu d'élévation de génie; il a plutôt envie de bien faire qu'il n'est capable d'en imaginer et d'en suivre les moyens.

Le S[r] Vibe ne se mêle que des affaires du dedans du Royaume, pour lesquelles il ne faut avoir que de l'exactitude et une application dont il est capable.

Quoique le prince Ragkoczy soit d'un rang fort inférieur aux princes dont je viens de parler, la fortune lui a fait jouer un rôle si considérable qu'on ne sera peut être pas faché de voir ici le chemin par où elle l'a conduit. François de Velsos Vadas, prince Ragkoczy, étoit fils de Georges Ragkoczy, prince de Transylvanie[1], et d'une sœur de Pierre comte de Zrin, à qui l'Empereur fit couper la tête avec Nadasti[2] et Frangipani[3], ses complices. Georges Ragkoczy, qui étoit soupçonné d'être de ce même complot, et d'un second, qui fut bientôt étouffé, évita la tempête en renonçant à la principauté de Transylvanie, et mourut peu de temps après dans ses terres de Hongrie; sa veuve, ou par goût, ou peut être dans le dessein de venger la mort du comte de Zrin, son frère, ayant épousé Tekely dans le commencement de sa révolte, l'Empereur lui fit enlever ses enfans, qui étoient le prince Ragkoczy dont je parle, et sa sœur aînée, connue sous le nom de Resquen Daspremont. François Ragkoczy fut élevé à Vienne et à Prague, par les soins des jésuites; il s'appliqua aux études, apprit les langues et les exercices convenables à un homme de sa naissance, et, voulant l'attacher encore plus étroitement aux intérêts de la Maison d'Autriche, on lui fit épouser une princesse de Hesse Rhinfeldt, proche parente de l'Impératrice[4]. Mais, quoiqu'il eût la liberté d'aller dans

1) François-Léopold Ragkoczy, né en 1676, au château de Barshi, près de Patack, mourut à Rodosto, où il s'était réfugié en 1735. Ses mémoires ont été publiés par l'abbé Bresmer. Son père, Georges II, fut proclamé prince de Transylvanie au mois d'octobre 1648. Il avait épousé Hélène, sœur du comte de Serin.

2) François de Nadasti, comte de Forgatsch, fut décapité à Vienne le 30 avril 1671.

3) François Christophe, comte de Frangipani, impliqué comme François de Nadasti, dans le complot du palatin Vesschengi, fut exécuté à Vienne le même jour que Nadasti.

4) Charlotte-Amélie de Hesse Rheinfeld, fille de Charles Landgrave de Hesse Rheinfeld : cette princesse mourut à Paris, le 18 février 1722.

ses terres en Hongrie, on n'a jamais voulu permettre qu'il y voyageât ni qu'il servit dans les troupes. A ces précautions, les ministres impériaux crurent qu'ils devoient en ajouter une autre, c'étoit de mettre auprès de lui un espion qui leur rendit compte de sa conduite, et qui, s'insinuant dans sa confiance, pût lui même inspirer quelque dessein qui, découvert par lui-même, leur donnât occasion de lui faire perdre la vie et de profiter des grands biens qu'il possède en Hongrie. Ils choisirent pour cela un Lorrain, appelé Longueval, homme simple, insinuant et adroit, qui gagna bientôt la confiance du prince Ragkoczy, et se mit en état d'exécuter auprès de lui ce que les ministres de la cour de Vienne désiroient.

Il faut avoir connu les Hongrois ou les Polonois particulièrement pour savoir les profondes racines que la liberté jette dans leurs cœurs ; on ne connoit qu'imparfaitement toute la force de ce nom, quand on est né dans un gouvernement différent du leur. Il y a deux cents ans que la Maison d'Autriche employe toute sa puissance à priver la nation hongroise de cette liberté. Elle n'en a pu venir à bout, et elle se trompe si elle croit le faire un jour. Les enfans la portent dans le cœur en naissant et la sucent avec le lait de leur mère.

C'est de cette manière que le désir de la recouvrer s'étoit conservé dans celui du prince Ragkoczy, malgré l'éducation différente qu'il avoit reçue. Il voyoit plus familièrement que les autres, deux seigneurs hongrois, l'un appelé Sirmay et l'autre Berceny[1] ; tous deux avoient joui de la liberté et espéroient en jouir encore ; ils n'eurent pas de peine à faire entrer le prince Ragkoczy dans leurs vues ; la cour de Vienne le tenoit dans l'abaissement ou lui faisoit envisager que, s'il se déterminoit à faire ce qu'il falloit pour en sortir, il se trouveroit naturellement le chef de toute une grande nation, qui le regarderoit comme son libérateur. Le prince Ragkoczy, déterminé par les conseils de ses amis, crut qu'il falloit commencer par s'assurer de la protection du Roi et qu'il pourroit se servir utilement de Longueval dans les démarches qu'il avoit à faire pour la solliciter ; il le mit donc dans la confidence des conversations qu'il avoit avec Sermay et Berciny, et étant convenu avec eux d'écrire une lettre à S. M[té], il la confia à Longueval pour la porter en France, et partit pour aller dans ses terres de Hongrie attendre la réponse. Longueval avertit les ministres de l'Empereur, qui, pour conserver en quelque manière sa réputation, le

1) Nicolas Bercheny ou Berceseni, né en 1664, mourut à Rodosto, le 6 novembre 1725.

firent arrêter à Francfort et envoyèrent aussitôt enlever le comte Sermay et le prince Ragkoczy; ils auroient donné les mêmes ordres pour Berceny, mais plus attentif que les autres, il se retira à tems et se sauva en Pologne. On conduisit le prince Ragkoczy à Neustadt, à douze lieues de Vienne, et le comte Sermay dans un autre château. Je les laisserai tous deux pour quelque temps, pour dire ce qui arriva au comte Berceny en Pologne.

Il s'adressa d'abord à Mr Du Héron, envoyé de France en Pologne, qui, étant en négociation avec le Roi Auguste, obtint la protection de ce Prince pour lui; il l'engagea même à écouter les projets de ce Hongrois qui, étant homme d'esprit et éloquent, lui en faisoit d'assez plausibles et de fort convenables à son humeur. Mais le Roi Auguste, qui n'étoit entré en négociation avec Mr Du Héron que pour le tromper, découvrit, ou permit à ses ministres de découvrir à l'ambassadeur de l'Empereur qui résidoit à Varsovie, que Berceny s'y trouvoit et consentit qu'il fût arrêté, pourvu que ce ne fut pas à Varsovie même. Il congédia donc le comte Berceny et lui dit d'aller sur les frontières de Hongrie pour prendre quelque connoissance plus particulière de l'état des affaires et des dispositions de ses amis, et revenir ensuite lui en rendre compte. Et sur ce que le comte Berceny lui représenta qu'il craignoit qu'il n'y eût du danger pour lui à voyager en Pologne, le roi Auguste lui répondit qu'il n'avoit qu'à s'adresser au comte Beuchling, son premier ministre, qu'il pourvoiroit à la sureté de son voyage.

Dans cette confiance, le comte Berceny quitta Varsovie, prenant avec lui un officier allemand, qui lui avoit été donné par le comte Beuchling, et le mit à côté de lui dans son carosse. C'étoit un officier de l'Empereur qui étoit chargé de l'enlever, et qui pour cet effet, s'étoit fait suivre par quelques cavaliers qui, faisant semblant de tenir la même route, suivoient de loin le carosse du comte de Berceny, qui n'avoit que trois ou quatre valets à cheval auprès de lui. Ce fut dans les bois de Rava, à douze lieues de Varsovie, que Bretschneider, c'est le nom de cet officier, crut pouvoir faire son coup. Il saisit par la main gauche le comte Berceny, qui disoit son chapelet, et lui dit qu'il l'arrêtoit. Le comte Berceny qui avoit la main droite libre, eut l'esprit assez présent pour se saisir d'un pistolet qui, selon la manière de ce païs là, étoit dans la calèche, et, le tirant dans le corps de Bretschneider, le renversa hors de la portière, et empêcha par là que les cavaliers qui s'approchoient pour le saisir ne le pussent faire; il sauta hors du carosse par l'autre portière, et essuyant une décharge de ces cavaliers, il monta sur le cheval d'un de ses valets et se sauva chez un prêtre qui, l'ayant

caché pendant deux jours sous le toit de sa sacristie, le ramena ensuite à Varsovie, déguisé en cocher polonois. Il trouva une retraite assurée chez les missionnaires françois de cette ville par l'adresse, le zèle et la fidélité du S[r] de Montmejan, prêtre françois de cette mission, qui le garda pendant quelque temps sans que pas un seul de sa communauté pût soupçonner qu'il y avoit quelqu'un de caché chez lui.

Pendant que le comte de Berceny essuyoit cet accident en Pologne, on instruisoit à Neustadt le procès du prince Ragkoczy, et quoiqu'on n'eût pour le convaincre que la déposition d'un traitre reconnu, que le Prince récusoit, il auroit eu sans doute la tête tranchée, si on avoit pu vaincre la délicatesse de la conscience de l'Empereur, qui pouvant bien lui permettre, selon ses principes, de retenir en prison un homme dont il soupçonnoit la fidélité, ne pouvoit consentir qu'il le punit de mort pour un crime qu'il n'avoit pas même commencé.

La princesse Ragkoczy ne contribua pas peu non plus par ses amis à faire prolonger le procès de son mari, en attendant qu'elle pût lui procurer, comme elle fit, sa liberté ; elle étoit jeune, belle et bien faite, intrigante plutôt que spirituelle, sensible à l'agrément de plaire, et si elle ne donnoit pas des espérances à ceux qui s'attachoient à elle, elle ne trouvoit pas mauvais au moins qu'ils s'en formassent. Avec ce caractère, on a beaucoup d'amis dans une cour d'où la sévérité de l'Empereur et le zèle de l'Impératrice n'avoient pu bannir la galanterie.

L'Impératrice elle-même, sensible à l'état de sa parente, avoit une attention moins chagrine sur sa conduite. Tout ce qu'il y avoit de jeunesse considérable voyoit la princesse Ragkoczy comme la femme d'un malheureux, mais non pas comme celle d'un coupable. Elle sut mettre surtout les moines dans ses intérêts ; ce fut par eux qu'elle apprit quelquefois des nouvelles de la santé de son mari et qu'elle lui donna des siennes. Elle découvrit aussi par leur moyen que celui qui étoit préposé à sa garde étoit un soldat de fortune appelé Lehman, homme voluptueux, adonné à ses plaisirs, et qui, par tempérament ou pour adoucir l'ennui de la prison où il étoit pour ainsi dire enfermé lui même, avoit fait du château de Neustadt où il commandoit, une espèce de petit sérail. La princesse Ragkoczy, instruite de ces particularités, jugea qu'un homme de l'humeur du capitaine Lehman ne seroit pas insensible à la vue de son portrait. Elle en fit faire un avec beaucoup de soin, et le lui envoya dans une boite garnie de diamants ; ce portrait fut reçu avec reconnaissance, et le désir de voir une princesse qui pa-

roissoit si belle, ne contribua peut-être pas peu à déterminer le capitaine Lehman à lui accorder la première grâce qu'elle lui demanda, qui étoit de venir passer une nuit avec le prince son mari. La princesse Ragkoczy ayant la parole du gouverneur, demanda à l'Impératrice d'aller accomplir un vœu à Marienvel, pèlerinage fameux à douze lieues de Vienne et à quelques lieues de Neustadt. Quand elle y fut, elle trouva une des amies du capitaine Lehman avec son frère, et des habits de paysanne, qu'elle prit. Dans cet équipage, elle monta en chariot et arriva dans la ville de Neustadt, d'où le frère du gouverneur l'introduisit dans le château; ce ne fut pas sans essuyer de la part des soldats qui étoient en sentinelle les discours qu'ils sont accoutumés de tenir aux personnes pour qui ils la prenoient. Le gouverneur étoit d'ailleurs accoutumé à en faire venir si souvent que ce fut plus pour eux une nouvelle matière de divertissement qu'un sujet de soupçon. Le prince et la princesse Ragkoczy passèrent tranquillement ensemble le peu de tems dont ils étoient les maitres, déterminèrent le gouverneur à faciliter l'évasion du prince et à se servir du jeune Lehman pour cela, qui, plus jeune et plus présomptueux que son frère, se fit des idées d'espérances capables de le porter à des entreprises encore plus hazardeuses. La princesse revint prendre ses habits à Marienvel et courut à Vienne, fort satisfaite de son pèlerinage, et quasi certaine qu'il auroit un bon succès.

En effet, peu de temps après, le jeune Lehman se rendit à Neustadt, sous prétexte de venir prendre congé de son frère avant d'aller joindre son régiment; il avoit fait préparer et porter dans la chambre de son frère son portemanteau et un habit de palefrenier, à la faveur duquel le prince Ragkoczy devoit sortir. La porte de la chambre où il étoit gardé étoit dans le fond d'une galerie, et celle du capitaine Lehman lui étoit contigüe. L'ordre étoit que la porte de la chambre du prince Ragkoczy demeurât toujours entr'ouverte, afin que le sentinelle qui y étoit posté, le sabre à la main, pût voir ce qui se passoit dedans. Sur le soir, dans le tems qu'on allumoit des chandelles dans le corridor, le capitaine ouvrit sa porte, et, tenant une chandelle à la main, la donna au sentinelle pour l'aller allumer au bout du corridor; de cette manière, le sentinelle tournant le dos à la porte du prince Ragkoczy, il se glissa sans être aperçu dans la chambre du capitaine, prit l'habit de palefrenier du jeune Lehman, chargea son portemanteau sur les épaules et, précédé par cet officier, qui parloit familièrement et avec hardiesse aux soldats, en prenant congé d'eux, sortit de la maison; Lehman continuant à faire le maitre dans son hotellerie

comme au château, grondant son palefrenier, lui apprit à lier son portemanteau sur son cheval, et le fit partir sur le champ, lui disant qu'il le suivroit avec des chevaux de poste qu'il avoit demandés. Le prince Ragkoczy, trouvant tout disposé comme il le pouvoit souhaiter, et suivi d'un page sur la fidélité duquel il comptoit, traversa heureusement toute la Hongrie, d'où il passa en Pologne. Le prince Ragkoczy eut le déplaisir de ne pouvoir déterminer le capitaine Lehman à le suivre dans sa fuite : cet homme, retenu par son avarice, voulant différer son départ jusqu'au lendemain, fut découvert et arrêté par ses propres soldats, et exécuté à mort peu de jours après. Le jeune Lehman, quoiqu'il ne fût guère plus sage que son frère, fut pourtant plus heureux. Il courut porter à Vienne, à la princesse Ragkoczy, la nouvelle de l'évasion de son mari, et peut-être, s'il en avoit eu le tems, l'auroit-il fait souvenir du prix auquel il avoit mis le service qu'il venoit de rendre, mais il fallut éloigner toutes les autres idées pour ne songer qu'à se cacher. La princesse Ragkoczy lui en facilita les moyens ; depuis ce temps là, le prince Ragkoczy lui a fait des présents proportionnés au service qu'il en avoit reçu et a donné douze mille écus aux enfans de son frère.

Je viens de dire que ce prince, après avoir traversé la Hongrie, entra en Pologne. Il se rendit heureusement à Varsovie, et cela avec autant de diligence qu'il y précéda ou y suivit de fort près la nouvelle de son évasion. C'étoit peu de jours après que le comte Berceny, échappé au péril dont j'ai parlé, avoit trouvé un asile par le moyen du Sr de Montmejan chez les missionnaires de Varsovie. Le prince Ragkoczy, qui avoit eu sans doute connoissance de cet événement, chemin faisant, vint demander chez ces missionnaires le confesseur de M. Du Héron ; on fit venir le Sr de Montmejan, à qui il dit qu'il croyoit que c'étoit lui qui avoit refugié un étranger considérable qui étoit dans le malheur; qu'il le prioit de dire à cet étranger qu'il y en avoit un autre dans l'église qu'il seroit bien aise de voir. Le Sr de Montmejan, qui craignoit que ce ne fût quelque espion du roi Auguste, répondit assez sèchement au prince Ragkoczy qu'il ne savoit ce dont on lui parloit, et se retira sans lui laisser que peu d'espérance de réponse. Mais ayant fait au comte Berceny le portrait de celui qui lui avoit parlé, le comte soupçonna que ce pouvoit être le prince Ragkoczy, et le pria de retourner encore dans l'église pour l'examiner de nouveau et pour lui demander s'il n'avoit rien pour se faire connoitre ; le prince Ragkoczy donna pour lors au Sr de Montmejan la moitié d'un cachet, qui étoit apparemment un signe dont il étoit convenu en se séparant

avec le comte de Berceny, qui, ne pouvant pas douter à cette marque que ce ne fût le prince Ragkoczy, pria le Sr de Montmejan de le faire monter dans sa chambre, où la reconnoissance s'acheva par des pleurs et par ces mouvemens de tendresse dont les malheurs rendent capables, qu'on ne connoit guère dans un état tranquille, et qu'on se persuade mal aisément que les autres puissent éprouver.

M. Du Héron, dont la maison étoit contigüe à celle des missionnaires, entretint plusieurs fois le prince Ragkoczy et le comte Berceny, et les consola dans leur malheur par l'espérance de la protection du Roi; ils avoient besoin l'un et l'autre d'en recevoir de promptes marques. Quelque bien cachés qu'ils fussent, il étoit à craindre qu'on ne les découvrit; il falloit songer à une retraite plus commode, plus sure et plus convenable. M. Du Héron, qui connoissoit bien les hommes, se servit de cette connoissance pour procurer au prince Ragkoczy la retraite la plus agréable qu'il pouvoit souhaiter et la plus convenable à ses desseins.

La Castelane de Cracovie d'à présent, connue pour lors sous le nom de Palatine de Beltz[1], se trouvoit à Varsovie. Elle avoit toujours témoigné du penchant pour la France; elle s'étoit distinguée du temps de l'élection du prince de Conty par son zèle pour le parti de ce prince, et flattée de l'honneur qui lui étoit revenu de sa fermeté, elle continuoit dans les mêmes sentiments par goût et par vanité. M. Du Héron la mit dans la confidence de l'arrivée du prince Ragkoczy, lui fit de sa personne le portrait le plus propre à déterminer une femme généreuse et qui n'est pas insensible à secourir un malheureux. Elle promit de l'envoyer dans ses terres. M. Du Héron conduisit, la nuit et à pied, le prince Ragkoczy et le comte de Berceny chez la Castelane de Cracovie qui, impatiente de les voir, se promena elle même toute seule plus d'une demi-heure dans la rue pour les attendre, jusques à ce que, s'étant reconnus les uns les autres au signal qu'ils s'étoient donné, elle les introduisit dans sa maison, fit venir ses carosses, et, contente d'une occasion si favorable de rendre service à la France, les fit partir après les premiers compliments. Ils arrivèrent heureusement en Russie. La Castelane, depuis leur départ de Varsovie, ne trouva plus qu'elle avoit assez d'affaires pour y prolonger son séjour : elle partit pour la Russie, où elle fit honneur à ses nouveaux hôtes, en femme qui s'intéressoit autant à leurs personnes qu'à leur for-

1) Élisabeth Lubomirska, fille de Stanislas prince Lubomirski, mariée à Adam Michel Seniawski, Castellan de Cracovie, palatin de Beltz.

tune. Elle n'obligea pas des ingrats; le prince Ragkoczy se chargea seul de la reconnoissance; pendant deux ans qu'il a passés auprès d'elle, elle n'a pas eu sujet de s'en plaindre, et ils ont établi les fondements d'une amitié qui peut avoir perdu quelque chose de sa vivacité sans rien perdre de sa solidité.

Les terres de la Castelane de Cracovie étant fort proches des frontières de Hongrie, le prince Ragkoczy et le comte de Berceny eurent l'occasion et les facilités nécessaires pour entretenir quelque commerce avec leurs amis, leur donner de leurs nouvelles et en apprendre des dispositions où ils se trouvoient; ils commencèrent à espérer de pouvoir faire quelque chose d'avantageux pour leur liberté. Dans cette espérance, ils avoient fait en France, par le canal de M. Du Héron, des ouvertures qui avoient été froidement reçues lorsque le roi Auguste, mécontent de la conduite de M. Du Héron, se porta, comme on sçait, à le faire enlever de Varsovie, et l'ayant fait garder assez étroitement à Thorn, le fit conduire en France, entreprise qui sera un jour d'un exemple dangereux en Pologne, si la France, à la première Diète, n'en demande raison et ne fait établir quelque règle là-dessus.

Comme c'est un fait assez singulier et dont tout le monde n'est pas instruit, je crois qu'il ne peut être que bon que je l'insère icy.

M. Du Héron étoit un homme vif, rempli de zèle pour le service du Roi, et qui, par envie de bien faire et par persuasion qu'il faisoit bien, suivoit plutôt dans les services qu'il rendoit son tempérament que de justes principes.

Le Roi l'avoit envoyé en Pologne peu de tems après que le roi Auguste eut trompé si cruellement le Sr Weling, ministre de Suède. Cet exemple, qui étoit récent, ne l'intimida pas. Il se rendit agréable au roi Auguste; il crut le gouverner parce que ce prince le lui laissoit croire, il se méloit de ses affaires d'État, de ses intrigues amoureuses, des affaires particulières de sa Cour, et négocioit avec lui même et avec ses ministres des traités, où on ne faisoit semblant d'entrer que pour l'abuser.

Il étoit si bien la dupe du roi Auguste que, se trouvant avec lui à Bierson en Curlande, avant que le roi de Suède eut passé la Dune, il envoya un exprès à M. de Guiscard, ambassadeur du Roi auprès du roi de Suède[1], avec des pouvoirs en blanc, que le roi Auguste

1) Le comte de Guiscard, lieutenant-général des armées du Roi, chevalier de ses ordres, gouverneur de la ville et principauté de Sedan, fut accrédité près la cour de Suède en 1699, et revint en France au mois de septembre 1701.

lui avoit donnés pour signer en son nom, aux conditions qu'il voudroit, la paix avec les Suédois. Pendant que M. Du Héron s'abandonnoit assez légèrement au roi Auguste pour proposer à M. de Guiscard une chose hors de tout usage et d'une très dangereuse conséquence, il ne savoit pas que, sur la même table où le roi Auguste venoit de signer ces pleins pouvoirs, il signa, un moment après, le renouvellement de la ligue offensive contre la Suède, entre lui et le Czar. C'est un fait constant, que j'ai appris d'un ministre qui y étoit présent; soit que M. Du Héron ignoroit les artifices dont on usoit envers lui, ou que l'espérance de les vaincre les lui fit supporter, il n'éclata pas et ne perdit patience qu'après avoir appris la conclusion du traité du roi Auguste avec l'Empereur, et avoir eu la copie de ce traité. Il crut pour lors qu'il n'avoit plus de ménagement à garder, et que les ministres étrangers étant également envoyés en Pologne au roi et à la République, il n'avoit qu'à s'éloigner du roi, lui causer des embarras, ne garder plus aucune mesure avec lui et se jetter du côté du cardinal primat, des seigneurs de son parti, et des Suédois, qui avoient pour lors pénétré en Pologne. Le roi Auguste souffrit impatiemment cette conduite, il fit avertir M. Du Heron de la modérer s'il ne vouloit qu'il se portât à des excès qui lui seroient désagréables. Il lui fit dire, en allant à Thorn pour éviter les Suédois qui s'approchoient de Varsovie, qu'il le prioit de l'y suivre, ne pouvant souffrir qu'il demeurât à portée de ses ennemis, étant envoyé pour résider auprès de lui. M. Du Héron s'étant arrêté, malgré cela, à Varsovie sous d'assez foibles prétextes, le roi Auguste prit le parti de le faire enlever, comme je l'ai dit, et de l'envoyer en France.

Peu de temps auparavant, le marquis de Bonac, envoyé extraordinaire du roi auprès du roi de Suède, l'allant rejoindre, avoit été arrêté à Samogitie par le Sr Oginsky, starostat de cette province. Mais ayant obtenu des passeports du roi Auguste, il arriva à Varsovie le 12 décembre, environ quinze jours après que M. Du Héron eut été enlevé.

Son arrivée fit revivre les espérances du prince Ragkoczy et du comte de Berceny qui, troublés par la violence faite à un ministre de France, et ne croyant plus trouver de sureté dans un pays où le droit des gens n'en donnoit point, ne savoient plus quel parti prendre.

Dans cette circonstance, le marquis de Bonac, considérant les avantages que le roi tireroit d'une diversion des troupes de l'empereur en Hongrie, anima par ses lettres le prince Ragkoczy et le comte Berceny, mais sans précipitation et avec tels

ménagements qu'ils ne hazardassent ni leurs amis, ni leurs personnes.

Comme il n'étoit pas facile de prendre de justes mesures avec eux par lettres, il pria le prince Ragkoczy, s'il ne croyoit pas pouvoir se rendre en sureté lui même à Varsovie, d'y envoyer le comte Berceny; et cependant, représentant au roi par ses lettres, l'importance de la diversion que les Hongrois pourroient faire, il obtint de Sa Majesté la permission de concourir à cette entreprise et, après avoir bien examiné s'il y avoit quelque sureté à la commencer, d'encourager le prince Ragkoczy par l'espérance de sa protection, et de leur donner même quelque secours d'argent.

C'étoit ce qu'il y avoit de plus difficile par rapport à l'état où se trouvoit le marquis de Bonac; dès que le roi Auguste eut appris son arrivée à Varsovie, il fit défendre à tous les banquiers et aux autres marchands qui se mesloient de commerce de lettres de change, de lui fournir aucun argent, de manière que, quoique le M[is] de Bonac eût des lettres de crédit, à peine pouvoit-il trouver à Varsovie de quoi fournir à la dépense ordinaire de sa maison.

Il arriva, de plus, que le roi Auguste, après la Diète de Lublin, étant venu à Prague vis à vis de Varsovie, prétendit que le marquis de Bonac, à l'exemple des envoyés de l'Empereur, d'Angleterre et de Hollande, qui se trouvoient en cette ville, vint auprès de lui; ce que le marquis de Bonac ne croyant pas pouvoir faire sans un ordre exprès du roi, après ce qui venoit de se passer à l'égard de M. Du Héron, le roi Auguste lui envoya le S[r] de Lagnasco pour lui dire de se retirer à Dantzig, et il ne lui donna que huit jours pour se préparer à son départ.

Ce fut sur ses entrefaites que le comte Berceny vint le trouver à Varsovie; il lui fit voir le nombre d'amis que le prince Ragkoczy avoit en Hongrie, lui communiqua le concert qu'ils avoient fait ensemble de prendre les armes, et rendit le succès de leurs armes si plausible et fit voir si évidemment au marquis de Bonac la nécessité de commencer sans délai, de peur que leur parti en Hongrie ne se refroidit par l'attente et ne vint à être découvert et prévenu par les Impériaux, que le marquis de Bonac ne put pas s'empêcher d'y donner les mains.

Le plus difficile étoit, dans les circonstances où il se trouvoit, de leur fournir l'argent dont ils avoient besoin pour commencer. Il falloit faire partir promptement le comte Berceny de Varsovie, de peur qu'il ne fût découvert, ou par les Saxons, ou par les ministres des Alliés qui y étoient, et lui fournir de quoi faire les premières emplettes nécessaires pour son entreprise. Le marquis de

Bonac fut assez heureux pour y réussir : il eut d'abord recours au nonce du Pape, Pignatelli, et lui emprunta le premier argent, qu'il donna au comte Berceny, et avec lequel il le fit partir; il trouva moyen, en même temps, de faire payer en Russie au prince Ragkoycy vingt mille livres de pension, que le roi lui donnoit, et, profitant de la bonne volonté qu'il trouvoit dans le cardinal Radzicowski et dans la palatine de Beltz, il les détermina à lui prêter chacun sur sa parole quinze mille écus, pour faire les trente mille que le prince Ragkoczy demandoit, et il lui fit passer cette somme avec assez de diligence pour les mettre en état de se soutenir dans cette entreprise. Ayant fait ainsi tout ce qu'il y avoit à faire à Varsovie pour le service du roi, il en partit avant le tems qui lui avoit été fixé par le roi Auguste et se rendit à Dantzig, où, à peine fut-il arrivé qu'il sut que le prince Ragkoczy étoit entré en Hongrie et qu'il avoit été reçu par un nombre considérable de ses amis et des habitants de ses terres. S'étant mis ensuite en mouvement au nom de la liberté, il se trouva bientôt en état de résister aux Allemands, ensuite de les réduire à se tenir dans les places fortes dont ils étoient les maîtres, et enfin de les y assiéger.

Jamais révolution ne fut plus prompte ni plus universelle; on vit dans cette occasion que le nom de la liberté remue plus puissamment les peuples que celui même de la religion. Ce premier succès ayant fait juger au marquis de Bonac que, pour tirer un plus grand avantage de la diversion commencée en Hongrie, il falloit donner de plus grands secours de troupes et d'argent au prince Ragkozcy, il en exposa la nécessité au roi. Sa Majesté en reconnut l'importance, mais les fonds pour soutenir une guerre éloignée manquoient au Trésor royal. Le marquis de Bonac s'en étoit douté et, pour ne laisser rien en arrière de tous les moyens qui pouvoient être mis en usage dans une conjoncture qu'il croyoit importante au service du roi, il avoit disposé le cardinal Radzicowski, son ami particulier, à lui faire une avance de cent mille écus sur une lettre que le roi lui écriroit, portant promesse de lui faire rembourser cet argent. Sa Majesté ayant approuvé cet expédient et écrit au cardinal, le marquis de Bonac se trouva par ce moyen en état d'envoyer tous les secours nécessaires au prince Ragkoczy, et il les lui fit passer, en effet, avec beaucoup de diligence.

Tekeli, dont la fortune avoit été si brillante, ayant affecté de soutenir le parti des protestants en Hongrie, aliéna tous les catholiques. Le prince Ragkoczy, quoique zelé catholique, de même que le comte Berceny, profitèrent de cette faute : ils ne firent point de distinction de religion et réunirent par là tous les peuples de Hon-

grie dans leurs intérêts. Ils convinrent avec les principaux Protestants qui se joignirent à eux qu'il falloit commencer par chasser les étrangers et que, cela fait, on travailleroit ensuite à loisir à régler les différends de la religion, selon les principes de l'équité et de la convenance, ce qui a tenu constamment uni les deux partis pendant tout le temps que la révolution dont le prince Ragkoczy est le chef s'est soutenue.

Que si le prince et le comte Berceny s'étoient conduits aussi sagement dans tout le reste, ils auroient eu sans doute l'honneur d'être les libérateurs de leur patrie, ils auroient entièrement chassé les Autrichiens et ils auroient mis les affaires de Hongrie dans un état à faire plutôt craindre les Allemands qu'à avoir rien à craindre de leur part.

Mais ce n'est pas dans cette occasion qu'on a vu que les hommes manquent à leur fortune et que, portant dans les grandes affaires les vices avec lesquels ils sont nés, gatés d'ailleurs par la prospérité, ils détruisent par leur propre faute tout ce que la fortune leur avoit procuré d'avantages.

C'est de cette manière que le comte Berceny plus fin et plus habile que le prince Ragkoczy profitant de sa vanité, l'éblouit par des apparences extérieures de respect et de soumission, s'attira le principal maniement des affaires, se fit donner le commandement général des armées et ne laissant au prince Ragkoczy que les fastueux dehors de la puissance souveraine, songea à se rendre maître de tout, non pour faire mieux que le prince Ragkoczy, mais pour assouvir son avarice et se précautionner contre les accidents d'une fortune dont il avoit éprouvé les rigueurs. Le prince Ragkoczy, quoique averti de bonne heure des mauvais effets dont la conduite du comte de Berceny pourroit être suivie, ne songea à y remédier que lorsqu'il n'en fut plus temps.

Cela rendit inutile tout ce que la nation hongroise témoigna de bonne volonté. Les secours d'argent que le Roi donnoit, quoique très médiocres, auroient suffi pour former et pour entretenir un bon corps de troupes réglées, les officiers que le marquis de Bonac faisoit passer incessamment en Hongrie, étoient très propres pour les discipliner ; mais l'argent fut dissipé et employé à des choses vaines et inutiles, les officiers rebutés, les troupes découragées, les peuples foulés et ceux qui étoient de la part du Roi sur les lieux, ne pouvant pas résister à ces désordres, les affaires des Hongrois commencèrent à dépérir dans le temps où on devoit en attendre de plus grands effets.

Je ne mettrai point ici le détail de tout ce qui s'est passé en

Hongrie pendant six campagnes, cela me mèneroit trop loin et n'auroit rien d'agréable. Je me contenterai de dire que le prince Ragkoczy toujours battu, se fortifioit toujours. Qu'auroit-ce été, si suivant les conseils qu'on lui donnoit, il se fut mis en état de vaincre?

On ne peut cependant assez le louer de ce qu'il n'a jamais paru découragé ni des pertes de la France, ni des siennes, et qu'il ne s'est cru vaincu que lorsqu'il a été obligé d'abandonner la Hongrie, il y a cinq à six mois. La réputation de fermeté qu'il doit à la cause même de sa ruine, je veux dire à cette vanité malentendue et fastueuse qui, lui ayant fait croire avant le tems qu'il pouvoit commencer à jouir sans crainte du fruit de ses travaux, l'a jeté dans une nonchalance qui a été le principe de sa perte.

C'est ainsi que cette diversion si grande, qui auroit armé un royaume entier contre l'Empereur, qui le privoit de seize millions par an de revenu, et l'obligeoit à entretenir un corps de plus de vingt mille hommes pour l'opposer à ses sujets, paroit sur le point de finir.

Elle étoit d'autant plus considérable qu'elle n'a jamais coûté plus de deux cent mille écus par an au Roi, et les premières années beaucoup moins, et que pendant que Sa Majesté avec une si médiocre somme, et par l'entremise d'un ou de deux de ses sujets, formoit un si grand obstacle à ses ennemis, le roi de Suède employoit en personne toutes ses forces à faire la même chose en Pologne contre le Roi Auguste, et toujours vainqueur, y trouvoit des difficultés qu'on n'éprouvoit pas en Hongrie quoiqu'on y fût toujours battu.

J'ai dit que la diversion des Hongrois paroit sur le point de finir parce que effectivement dans quelque misérable état que soient réduites les affaires de ce royaume et du prince Ragkoczy, il ne faut pas croire que la maison d'Autriche le possède jamais tranquillement, et qu'on peut espérer que le prince Ragkoczy détrompé par sa mauvaise fortune, fera peut-être quelque jour des efforts aussi heureux et plus sages pour rétablir la liberté de sa patrie. Il est constant au moins que tandis qu'il vivra, et même qu'il y aura des Hongrois, la maison d'Autriche ne pourra contenir ce royaume que par une armée nombreuse qu'elle y sera obligée d'y entretenir.

Cette raison doit suffire à la France pour ne pas perdre de vue les affaires du prince Ragkoczy. Elle en a une particulière qui est fondée sur le traité que le général suédois Torstenson fit en 1664 au nom de la France avec le prince Ragkoczy, ayeul de celui-ci,

par lequel il s'engageoit au nom des deux couronnes à maintenir ce prince et ses descendans dans la principauté de Transilvanie ; ce que je mets ici pour dissiper les scrupules de ceux qui pourroient croire qu'il n'est pas permis d'entretenir, ni de fomenter la révolte des peuples contre leur souverain.

Si on considère même tout ce qui s'est passé en Hongrie depuis que la maison d'Autriche s'y est introduite, on verra évidemment que cette maison n'a jamais fait voir tant de mauvaise foi, ni exercé tant de cruauté qu'envers ce misérable royaume, qu'elle l'a plus mal défendu contre les incursions des Turcs qu'il ne faisoit lui-même anciennement, et qu'elle y a exercé des tyrannies dont les Turcs mêmes ne sont pas capables.

LES IMPÉRATRICES BYZANTINES

I

Si, à la suite d'une gracieuse invitation, d'une insistance plus gracieuse encore, aussi flatteuse que peu méritée, je me suis décidé à affronter le danger qu'il y avait pour moi à prendre la parole devant cet auditoire d'élite, c'est qu'une considération péremptoire m'a paru devoir primer mon insuffisance. J'étais heureux du moyen qui m'était offert de donner une marque de sincère sympathie à la Société d'histoire diplomatique, à laquelle je m'enorgueillis d'appartenir.

Même pour les faits qui se passent sous nos yeux, il n'est pas toujours facile de démêler la vérité. Plus les événements sont anciens, plus la tâche de la dégager devient difficile.

Aucune époque de l'humanité n'a eu à souffrir, pendant une très longue période de temps, de légendes accréditées et d'une hostilité systématique de ceux qui se sont occupés d'elle, — plus que celle dont j'ose vous entretenir, en sollicitant d'avance votre indulgence.

Bientôt cinq siècles se seront écoulés depuis que l'Empire d'Orient a disparu et que la vaillante dynastie des Osmanides a succédé sur le trône de Constantinople à celle des Paléologues.

Aujourd'hui, les populations de l'Empire ottoman, qui ont des attaches de parenté avec les Byzantins, oubliant les dissensions qui les divisaient jadis, à cette époque reculée, vivent fraternellement en paix, côte à côte, sous l'égide de leur souverain.

Protecteur des lettres et des arts, ayant l'esprit ouvert à toute idée de civilisation et de progrès, Sa Majesté Impériale le sultan

Abd-ul-Hamid II s'occupe de gouverner ses États et d'assurer sans aucune distinction de race ou de religion, le bonheur, de toutes les populations placées par la divine Providence sous son sceptre, avec une intelligence, un esprit de justice et un patriotisme qui n'ont jamais été dépassés par aucun de ses illustres prédécesseurs, et, qui lui assurent, avec l'amour et la vénération de ses peuples, l'estime et les applaudissements de l'étranger.

S'occuper de l'Empire d'Orient qui, depuis 1453, est allé rejoindre ses aînés, les empires et républiques qui l'ont précédé, c'est certainement tout autant de l'archéologie que de l'histoire diplomatique. Toutefois, cette évocation d'un temps passé trouvera peut-être son excuse si l'on veut considérer combien il est dur d'entendre déverser l'injure contre ses parents, dont rien comme le dit si bien le chantre de l'Iliade, n'égale la douceur, avec celle de la patrie [1].

Que n'a-t-on pas écrit contre l'Empire d'Orient? Quelle calomnie lui a-t-on épargnée ?

Aujourd'hui encore, dans le langage commun de l'Europe, la qualification flétrissante de Bas-Empire lui reste attachée et l'injure politique a la hautaine prétention d'être un jugement de l'histoire. Cependant, dans l'acception morale qui s'attache actuellement à la division, absolument fortuite, de l'Empire romain en Haut et Bas, la première période n'est pas si grande, ni la seconde si misérable. A côté des majestueuses figures qui décorent le frontispice de Rome impériale, on aperçoit plus d'un monstre, d'un imbécile ou d'un fou; et, quant aux temps inférieurs, ils ont produit des hommes dont on eût été fier à toutes les époques et dans toutes les sociétés. Ce qui est vrai des princes est vrai des peuples.

Dans ce rôle de civilisatrice, qui fait le caractère dominant et en quelque sorte providentiel de Rome, la part du second Empire a valu de bien près celle du premier.

Grâce à lui, l'Europe orientale reçut une civilisation; grâce à lui aussi, les sciences, la religion, les arts, le dépôt des grandes

1) Ὣς οὐδὲν γλύκιον ἧς πατρίδος οὐδὲ τοκήων. Odyssée, I, 34.

traditions humaines n'ont point péri et ont pu être transmis du moyen âge aux temps modernes. Même au sein de la plus profonde décadence et sous sa dernière forme byzantine, le Bas-Empire fut encore pour le monde un protecteur et un guide.

Que pourrait-on ajouter à ces considérations par lesquelles Amédée Thierry inaugure ses éloquents et si émouvants récits de l'histoire romaine du v[e] siècle[1] ?

Cependant, des esprits éclairés, des illustres penseurs, tels que Montesquieu et Gibbon, avaient été les chefs principaux de la campagne anti-byzantine[2].

Mais tout a une fin dans ce monde, même les calomnies si savamment ourdies, si ingénieusement présentées qu'elles puissent être, malgré le célèbre aphorisme que Beaumarchais met dans la bouche de Don Basile.

Ces Byzantins, cet empire qu'on présentait comme ayant dans les annales humaines l'histoire la plus honteuse, la plus souillée de crimes et de lâchetés, comme une interminable série de trahisons, d'assassinats, de scènes de carnage entremêlés de disputes théologiques, méritaient-ils réellement une pareille flétrissure ?

La durée forcément limitée de cette lecture ne permet pas d'entrer dans l'examen détaillé de ces accusations, dont il serait facile de prouver la fausseté.

D'ailleurs, ceci est déjà fait et admirablement fait. L'esprit d'équité qui anime les historiens contemporains, les importants travaux des écrivains orientaux eux-mêmes pour lesquels le redressement des attaques accumulées pendant des siècles constituait un devoir de piété filiale, ont fait justice des attaques dépourvues de toute discussion critique, dont les Byzantins ont eu à souffrir, pendant si longtemps.

Il est à peine nécessaire d'insister sur la part glorieuse qui revient à la France dans cette réhabilitation, aujourd'hui complète,

1) *Amédée Thierry*, Alaric. Paris, Didier, 1880, p. III, IV.
2) *Gibbon*, Histoire de la décadence et de la chute de l'Empire romain. trad. J. A. C. Buchon. Paris, Desrez, 2 vol., 1836. *Montesquieu*, Grandeur et décadence des Romains.

pour tous ceux qui subordonnent les passions de race et des préventions préconçues à l'appréciation élevée d'un examen impartial et aux conclusions historiques qui en découlent.

Ainsi, de quelque point de vue qu'on l'examine, malgré ses crimes, ses défaillances et ses fautes, Byzance reste un des grands facteurs de la civilisation moderne.

C'est elle qui, des hordes slaves, varégues, magyares, bulgares, a fait la Russie, la Croatie, la Hongrie, la Bulgarie chrétiennes. Ces peuples lui doivent tout : une religion; — de la Hongrie jusqu'au Caucase, jusqu'à l'Arménie et à l'Abyssinie, c'est par Byzance que les barbares ont été initiés au christianisme; — une langue littéraire, une littérature et un gouvernement. Les races de l'Europe orientale ne connaîtraient presque rien de leurs origines, si les Byzantins n'avaient rédigé leurs annales.

Et la grande Renaissance ne se manifestait-elle pas à la fois à l'Occident et dans le Nord? tandis que Lascaris, Argyropule, Ghazès, Bessarion, se dirigeaient vers l'Italie des Médicis, la Russie était ouverte aux manuscrits, aux savants, aux artistes de l'Orient; de même qu'à Rome le Vatican, à Moscou s'élevaient les églises et le palais du Kremlin. Par le mariage d'Iwan III, avec la princesse Sophie et avec l'aigle à deux têtes des Paléologues, la Grèce byzantine faisait son entrée en Moscovie.

Quatre grandes races d'hommes ont reçu, dans une mesure plus ou moins large, les bienfaits intellectuels de Byzance : le monde germanique ou, occidental, où, après la chute de l'empire d'Occident, Byzance a continué l'éducation des rois barbares commencée par Rome ; les Arabes, ses ennemis, qui lui ont dû la splendeur intellectuelle de Bagdad, de Salerne et de Cordoue; les Slaves, dans toutes leurs subdivisions ; et les Ottomans,qui ont mis fin à son existence [1].

Rien ne pourrait peut-être mieux prouver la supériorité de la civilisation raffinée de cet Empire d'Orient, que le rôle important

1) *Rambaud, Alfred*, L'Empire grec au xe siècle. Constantin Porphyrogénite. Paris, Franck. 1870, p. IX-XI.

que les femmes y ont joué. Aussi, n'est-ce pas sortir de son histoire que de parler de ses impératrices.

II

De Constantin le Grand au dernier des Paléologues, on compte soixante-dix-neuf impératrices. En défalquant de ce nombre onze épouses des dix derniers empereurs romains qui régnèrent avant la séparation des empires d'Occident et d'Orient, en retranchant également les six impératrices qui ont occupé le trône de Constantinople pendant l'Empire latin, de 1204 à 1261, il reste soixante-deux impératrices exclusivement byzantines.

Dans cet Empire, où des soldats de fortune sont devenus les fondateurs des dynasties les plus puissantes, où le principe de l'hérédité de la couronne n'était pas tout à fait réglé et subissait des fluctuations continuelles, il n'était pas étonnant que, conformément à la manière de voir de l'antique Orient, perpétuée jusqu'à nos jours, les idées de la noblesse féodale n'eussent pas pris racine.

Toute jeune patricienne jolie, bien élevée, douée de qualités de cœur et d'esprit, pouvait espérer de ceindre un jour le diadème des Augustes dans la cathédrale de Sainte-Sophie et de trôner à côté de l'impérial époux qui l'aurait choisie entre toutes, dans ce palais de l'Acropole byzantine, dont les splendeurs émerveillaient les contemporains [1].

Le cas inverse se présentait également pour les princesses choisissant leurs époux parmi les citoyens de l'Empire qui partageaient avec elles le pouvoir, et, qui, le plus souvent, se substituaient à elles dans la direction des affaires du gouvernement.

Dans les premiers temps de l'Empire, le choix des souverains se faisait librement, et souvent l'amour y joua le rôle du principal négociateur. Petit à petit, surtout à partir du x[e] siècle, ce fut la raison d'État qui décidait des alliances matrimonales ; il n'était

1) D[r] *J.-H. Krause*, Die Byzantiner des Mittelalters in ihrem Staats, Hof-und Privatleben. Halle, Schwetubke, 1869, chap. XXIV à XXVII.

pas rare de voir une jeune princesse de la famille impériale, sœur, belle-sœur, parente quelconque de la dynastie régnante, à peine âgée de douze à quatorze ans, donnée en mariage à des hauts fonctionnaires, à des dignitaires parents des souverains, à des princes étrangers, à des chefs de peuples voisins rudes et barbares. Ceux-ci recevaient, il est vrai, pour la plupart du temps, leur éducation à Constantinople et faisaient leurs premiers pas dans le monde à la cour civilisée et raffinée de Byzance.

Dans ces négociations matrimoniales, souvent épineuses et d'intérêts si complexes, c'est toujours la politique qui formait le but final. Les alliances qu'on avait en vue pour la consolidation et la tranquillité de l'Empire dans un avenir plus ou moins prolongé, après une guerre sanglante, s'ébauchaient sans nul souci des convenances personnelles des futurs conjoints. C'est là que se distinguait particulièrement cette diplomatie byzantine, si merveilleusement organisée, dont Venise profita plus tard à un si haut degré, et dont les effets multiples se répercutent jusqu'à nos jours. Le choix des ambassadeurs à envoyer aux nations étrangères faisait l'objet des plus grands soins. L'envoyé devait être, selon la formule consacrée, honnête, pieux, incorruptible et disposé, comme Régulus, à se sacrifier pour l'Empire[1]. Et en cela, comme dans sa politique extérieure en général, Byzance a exercé une influence bienfaisante sur ses contemporains. Elle a cherché bien plus souvent à réagir sur le monde barbare par des moyens absolument modernes, par la propagande religieuse, par la diplomatie que par les armes, en plein moyen âge, dans ce chaos où partout ailleurs, comme notion de droit, il n'y avait que celle de la force.

Un fait non moins étrange dans cette société réputée comme fanatique, c'est l'extrême tolérance religieuse qui la caractérise. Des mariages assez nombreux sont contractés avec des musulmans. La seule condition dont on s'assurait se bornait, pour les princesses, à la libre continuation du culte chrétien.

1) *Rambaud, l. c.*, p. 306.

L'empereur Héraclius avait fiancé sa fille au dynaste turc Hormisdas ; mais, pendant que la princesse s'était mise en route pour se rendre auprès de son futur époux, celui-ci tombait sous les coups d'un autre dynaste turc qui l'assassinait[1].

Nous apprenons également, par la célèbre relation du grand voyageur arabe du xive siècle, Ibn Batoutah, qu'à l'époque de ce voyage, le prince qui régnait sur le Kiptchak avait épousé une fille de l'empereur de Constantinople. Les détails que Ibn-Batoutah donne sur ce prince qu'il appelle le roi Djirdis (Georges) et qu'il représente comme ayant abdiqué le trône en faveur de son fils et s'étant retiré dans un monastère, ne peuvent s'appliquer avec quelque vraisemblance qu'à Andronic II Paléologue. Cependant, celui-ci mourut dans la nuit du 12 au 13 février 1332 et les dates qu'Ibn-Batoutah indique se contredisent[2]. Mais, quoi qu'il en soit, le fait en lui-même ne saurait être mis en doute. S'il n'est pas possible de préciser avec certitude quelle est cette princesse qui se rendait à Constantinople pour voir ses parents, le voyage d'Ibn-Batoutah en sa compagnie, les détails de la réception princière sur le territoire de l'Empire, ceux de l'audience que l'empereur accorda au voyageur arabe, la description de Constantinople, de sa cathédrale et de ses monastères, n'en présentent pas moins un grand intérêt[3].

L'histoire byzantine, ainsi que les histoires des Mongols, de la Perse, du Kiptchak, comme des premiers sultans ottomans nous offrent encore plus d'un exemple d'alliances de ce genre[4].

1) *Nicéphore Grégoras*, VI, VIII, 193. Ed. Schopen. *Pachyméri* de Michaele Paleologo, IV, XXVI, 309. V. *Krause, l. c.*, p. 177.

2) Ibn Batoutah dit qu'à la fin du mois de Ramazan de l'année 734 de l'Hégire, qui correspond au mois de mai 1334, il se trouvait dans le camp du sultan Uzbec et qu'il partit pour Constantinople seulement le 10 Chawal (14 juin 1334).

3) *Voyages d'Ibn Batoutah*, texte arabe et traduction, publiés par la Société asiatique. Paris, 1877, tome II, pages XI, 413-437.

4) En 1265, Abaka, khan des Mongols de la Perse, épouse Marie, fille naturelle de Michel Paléologue et promise auparavant à Houlagou, père d'Abâka. En 1304, l'empereur Andronic Paléologue le Vieux offrit à Ghâzan la main d'une jeune princesse qui passait à Constantinople pour sa fille naturelle, espérant par là se faire de ce prince un appui contre les Turcs de l'Asie Mineure. Marie, sœur germaine du même empereur, fut mariée dans l'année 1308 à Mohammed Khodhâbendeh, frère et successeur de Ghâzan, et cette princesse fut

Mais il y a plus; Jean Cantacuzène (1347-1355), qui finit par se faire religieux, ainsi que sa femme, Irène, ne virent aucun inconvénient à donner leur fille Théodora au sultan des Turcs, Orkhan, qui en était très amoureux. L'impérial historien a raconté lui-même, en détail, la cérémonie du mariage et les fêtes qui l'ont marqué. L'étiquette fut celle suivie pour les princesses impériales. Accompagné de sa femme et de sa fille, Cantacuzène se rendit avec son armée à Sylyvrie. Aux portes de cette ville, on avait élevé une estrade au milieu d'une plaine. La tente impériale était dressée à proximité, et, l'impératrice, avec ses filles, y passèrent la nuit. Cantacuzène ne quitta pas le camp. Le lendemain matin, la fiancée se rendit sur l'estrade fermée de tous côtés de longues draperies. L'empereur, à cheval, se tenait à côté; l'armée, rangée tout autour, en grande tenue, rendait les honneurs. Tout à coup, au milieu de la musique et des chants, sur un signe, les rideaux de brocart et d'or s'écartèrent et la fiancée apparut dans tout son éclat; des flambeaux allumés étaient tenus par des pages autour de l'estrade; après un orchestre de trompettes, de flûtes et d'autres instruments qui se fit entendre, un chœur nombreux chanta des morceaux mélodieux, composés sur des poésies en l'honneur de la princesse. Les Grecs présents et les Turcs envoyés par leur maître pour assister à la cérémonie, furent fêtés pendant plusieurs jours. Enfin, la princesse, accompagnée d'une suite nombreuse, fut conduite avec grand apparat à la résidence de son époux où la cérémonie du mariage fut suivie de fêtes non moins splendides[1]. Nous savons aussi que la princesse a été très satisfaite de sa nouvelle situation ottomane. Elle fut, jusqu'à la fin de sa vie, bonne chrétienne, remplissant scrupuleusement ses devoirs

appelée chez les Mongols Tespina (de Δέσποινα) Khatoun et reçut le yort ou apanage qu'avait eu la précédente Tespina, épouse d'Abâka. Une autre Marie, fille naturelle d'Andronic, épousa, peu de temps après, Toghtagou ou Toukta, khan des Mongols du Kiptchak et prédécesseur d'Uzbec-Khan. — *D'Ohsson*, Histoire des Mongols, t. III, p. 417, 418; t. IV, p. 315, 536. *Hamaker*, Réflexions critiques sur quelques points contestés de l'histoire orientale, p. 18-20. — *Voyages d'Ibn Batoutah*, t. II, p. IX, X.

1) *Cantacuzeni.* histor., III, XCV, p. 587 suiv. Ed. Schopen. — *Krause l. c.*, p. 179.

religieux, faisant le bien, compatissante aux malheureux. Son mari chercha, bien entendu, à lui rendre la vie aussi agréable que possible et il fut, jusqu'à la fin, l'allié fidèle de son beau-fils, dans ses démêlés avec l'impératrice Anne de Savoie[1].

Par contre, des souverains byzantins épousent aussi des princesses musulmanes ; mais, dans ce cas, celles-ci embrassent le christianisme. Ainsi, la fille du cagan des Turcs devient la femme de Justinien II, Rhinotmète, fils de Constantin III, Pogonat ou le Barbu[2].

Les alliances avec les familles patriciennes et les maisons régnantes de l'Europe furent naturellement bien plus nombreuses.

Déjà, Arcadius, le premier Empereur d'Orient, prend pour épouse Ælia Eudoxie, fille du comte franc Bauton, général de Théodose le Grand. Romain II, de la dynastie macédonienne, épouse, en 943, Berthe, fille naturelle de Hugues, roi d'Italie, et, des deux filles de cet empereur, l'aînée, la noble, belle et spirituelle Théophano, devient impératrice d'Allemagne, en épousant, en 972, l'empereur Othon II, tandis que la cadette, Anne, se marie à Wladimir, grand duc de Russie[3].

Avec les Comnènes, les alliances princières se multiplient avec l'Occident ; Jean II, le petit-fils du fondateur de cette illustre dynastie, épouse en 1105 la princesse Pyrisca (Irène), fille de Geysa I, roi de Hongrie, décédée en 1124, impératrice renommée par ses vertus chrétiennes, sa charité inépuisable, célèbre comme fondatrice d'un des monastères les plus remarquables de la ville impériale, sous l'invocation du Tout-Puissant (Μονή τοῦ Παντοκράτορος) et qui fut admise parmi les saintes de l'Église d'Orient sous som nom monacal de ἡ Ξένη[4].

1) *Niceph. Grégoras*, XV, v, p. 763. — *Krause, l. c.*, p. 178.

2) Il régna de 685 à 694 et de 705 à 711, année de sa mort.

3) *Paparrigopoulo*, Histoire de la civilisation hellénique. Paris, Hachette, 1878, p. 301, 302. Théophano exerça plus tard une grande influence sur les affaires d'Occident comme tutrice de son fils mineur Othon III et fit preuve d'habileté et de grandeur dans des circonstances difficiles.

4) Sa fête se célèbre annuellement le 13 du mois d'août ; (Συναξαριστής τῶν δώδεκα μηνῶν τοῦ ἐνιαυτοῦ, Ἀθήνησι, 1868, t. II, p. 314-316). Le monastère du Pantocrator est aujourd'hui la mosquée Zeïrek. V. Πασπάτη, Βυζαντιναί Μελέται, Constantinople, Koromila, 1877, p. 290, 309-313. — Deux autres princesses hongroises se sont assises sur le trône de Byzance : Marguerite, fille du

Berthe, la belle-sœur de l'empereur Conrad d'Allemagne, puis, Marie, fille de Raimond, prince d'Antioche, deviennent successivement les épouses de Manuel Ier Comnène, fils de Jean II et d'Irène de Hongrie ; et de leurs deux petits-enfants, la princesse Marie apporte, avec le mariage, le royaume de Thessalonique, à Renier, marquis de Montferrat, et l'empereur Alexis II[1], à peine âgé de 14 ans, épouse Agnès de France, fille de Louis VII et sœur de Philippe Auguste[2].

Quant aux deux enfants, nés à l'empereur Manuel Comnène de sa première femme, une princesse lombarde, l'un, sa fille Marie, avait partagé le sort d'un noble Franc ; l'autre était Alexis, l'héritier présomptif. La seconde épouse de Manuel appartenait à l'une des plus nobles familles franques d'Antioche. Princesse belle, spirituelle et charmante, elle avait reçu aux rives de l'Oronte, dans la ville des Séleucides, une éducation des plus soignées[3]. A la mort de l'empereur, restée veuve très jeune, elle se remaria à Alexius, parent de son mari, ayant la dignité de protosebaste et partagea avec lui le gouvernement de l'Empire, tandis que l'héritier, encore presque enfant, s'amusait avec ses camarades aux jeux de son âge. Mais la jalousie des courtisans pour la préférence donnée à Alexius, se mit de la partie ; c'est ainsi que le cruel Andronic Ier put parvenir au trône qu'il usurpa pour le malheur des nombreuses victimes qu'il a faites, en commençant par l'infortuné héritier, époux d'Agnès de France et par la

roi Béla, épouse d'Isaac II l'Ange (1185-1195, mort en 1204); Anne, fille d'Etienne II, épouse un siècle plus tard Andronic II le Vieux, fils de Michel VIII Paléologue, qui régna de 1282 à 1328 et qui mourut en 1332. Il épousa, en secondes noces, Irène, fille de Guillaume IV, marquis de Montferrat. — Sophie, fille d'un autre marquis de Montferrat, Jean II, devient, après Anne de Moscovie, la seconde femme de Jean VIII Paléologue, l'avant-dernier des empereurs d'Orient qui fut présent au concile de Florence et qui régna de 1425 à 1448.

1) Né en 1167, il régna de 1180 à 1183.

2) Agnès de France, fille de Louis VII le Jeune ou le Pieux, et de sa troisième femme Alix, fille de Thibaut, comte de Champagne, née en 1171, morte vers 1220; elle épousa le 2 mars 1180, à l'âge de neuf ans, Alexis Comnène, dit le Jeune, Andronic Comnène, ayant usurpé l'empire, fit mourir Alexis et en épousa la veuve dont il n'eut point d'enfant. Veuve de nouveau en 1185, Agnès aima Théodore Branas, homme de qualité de la cour, lui accorda sa main en 1205 et en eut une fille qui fut belle-mère de Guillaume de Villehardouin. — *Didot*, Biographie générale.

3) *Nicetas*, de Alexio, Manuelii Comneni filio, p. 292, 318, éd. Bekker.

ravissante impératrice, dont Nicétas pleura l'assassinat d'une manière si pathétique [1], jusqu'à ce qu'une terrible expiation, au milieu de tortures sans nom, l'eût atteint aussi, par la main d'Isaac l'Ange [2].

Heureusement, des figures méprisables et féroces de la trempe d'Andronic restent isolées dans l'histoire des peuples !

Tout autre fut le règne de Jean Ducas et de son épouse Irène, fille de Théodore Lascaris, fondateur de l'Empire de Nicée, après la prise de Constantinople par les croisés [3]. Les historiens, Nicéphore Grégoras et Georges Acropolite, célèbrent le cœur noble de cette impératrice, dont le mari fut un grand capitaine. Leur long règne fut une suite non interrompue de bonnes et de charitables œuvres [4]. A la mort d'Irène, l'empereur Jean épousa, en secondes noces, Anne, fille de Frédéric II, empereur d'Allemagne, et sœur de Manfred, ancien prince de Tarente. Une Italienne, d'une rare beauté, que cette princesse, encore presque enfant lorsqu'elle vint en Orient, avait à sa suite, et à laquelle les chronographes byzantins donnent le nom de Marquesine, fut cause d'une mésintelligence profonde du couple impérial. Jean s'éprit d'elle, la revêtit des mêmes insignes que son épouse et lui fit rendre, au mépris de toute convenance, les mêmes honneurs qu'à l'impératrice, qui, jeune, innocente et inexpérimentée, supportait tout sans se plaindre. Cela finit cependant par un scandale public. Marquesine ayant voulu pénétrer dans un sanctuaire vénéré, le haut clergé lui refusa l'entrée comme à une indigne. Furieuse, elle alla porter plainte à l'empereur de cette humilia-

1) *Nicetas*, *l. c.*, p. 348 suiv., 354 suiv. et de Andronico Comneno, l. II, p. 454 suiv., éd. Bekker.

2) *Nicetas Choniates*, de Andronico Comneno, l. II, p. 455-463, éd. Bekker. Cet empereur a été souvent considéré comme le dernier des Comnènes. Mais les deux empereurs qui le suivirent sur le trône ainsi que les empereurs de Nicée étaient parents collatéraux de la maison des Comnènes. La nouvelle dynastie des Paléologues commença avec Michel. — *Krause*, *l. c.*, p. 175, note.

3) Théodore Laskaris régna de 1206 à 1222; il épousa successivement Anne Comnène, fille d'Alexis III l'Ange, empereur d'Orient, Philippine, fille de Rupin, prince d'Arménie, et enfin, en 1219, Marie, fille du prince de Courthenay. — Jean III Ducas (Vatace), second empereur de Nicée, régna de 1222 à 1255, il fut marié, en secondes noces, à Anne, fille naturelle de Frédéric II, empereur d'Allemagne.

4) *Niceph. Gregoras*, Hist. byz., II, p. 24, suiv. et *Georgii Acropolitae* Annales, ch. XV, p. 29 suiv. éd. Bekker. — *Krause*, *l. c.*, p. 186.

tion ; Jean comprit, toutefois, combien il avait manqué et à sa dignité et à son épouse. Il fit amende honorable, et l'amour coupable n'eut pas d'autres suites. Anne devait être d'ailleurs, remarquablement belle, car, bien d'années après, Michel Paléologue était tellement subjugué par ses charmes, qu'il fut sur le point de répudier l'impératrice Théodora pour l'épouser. C'est le patriarche Arsénius qui, par ses bons conseils, fit éviter ce scandale ; l'empereur se décida alors tout d'un coup à renvoyer l'impératrice veuve à son frère Manfred, en obtenant, en même temps, le retour du César Jean, retenu prisonnier en Sicile[1].

Irène, femme d'Andronic II, une Montferrat, rancunière, ambitieuse et intrigante, avait été envoyée comme fiancée à l'empereur Andronic II, âgée à peine de 11 ans. Andronic en avait 23 ; de son premier mariage avec Anne de Hongrie, il avait eu deux fils. L'aîné, Michel, étant mort du vivant de son père, c'est au fils de celui-ci, Andronic III, petit-fils d'Andronic II, que revenait la succession, d'après les lois de l'Empire. Irène voulant, au contraire, l'assurer à ses propres fils, mit en œuvre une série de machinations, qui n'eurent cependant pas de suite, la mort l'ayant surprise à Thessalonique pendant qu'elle déversait des injures épouvantables sur son mari débonnaire[2].

Andronic III parvint au pouvoir et, après avoir perdu sa première femme, une princesse de Brunswick-Grubenhagen[3], il épousa Anne de Savoie, dont la joyeuse entrée, en 1326, à Constantinople, fit sensation, par le luxe et l'escorte brillante des chevaliers qui l'accompagnèrent de Turin dans sa nouvelle résidence. Cantacuzène était intimement lié avec Andronic III ; il était naturel que beaucoup de hauts dignitaires fussent jaloux de cette amitié. A la mort de l'empereur, survenue en 1341, la calomnie s'en mêla, comme il était à prévoir. On ne laissa pas de trêve à l'impératrice qui avait assumé la tutelle de son fils mineur. Le patriarche Jean, le beau-père lui-même de Canta-

1) *Georg. Pachymeri* de Michaele Paleologo, III, ch. VII, p. 181-185, éd. Bekker. — *Krause*, *l. c.*, p. 188.
2) *Niceph. Gregoras*, VI, II, p. 167 suiv., VII, V, 233 suiv., éd. Schopen.
3) Irène ou Jeanne.

cuzène, firent cause commune avec ses ennemis et décidèrent enfin l'ouverture des hostilités. Un décret de déchéance enleva à Cantacuzène ses titres et dignités. Il répondit, en prenant le titre d'empereur à la tête des troupes qui lui restaient fidèles. Le désordre dans l'Empire était grand. Les villes de Thrace se déclarèrent les unes pour l'impératrice, les autres pour Cantacuzène. La guerre civile, cruelle, impitoyable, dura cinq ans. Jean entra enfin victorieux à Constantinople, laissa intacts les droits d'Anne et de son fils, qui avait épousé la princesse Hélène, fille de Cantacuzène ; il partit bientôt comme empereur pour combattre les ennemis de l'Empire. Mais la fortune commençait à faiblir. Jean V Paléologue, devenu majeur, après plusieurs conflits avec son beau-père, resta enfin maître du terrain, grâce surtout à l'appui du Génois Gateluse. C'est alors que Cantacuzène, soit de plein gré, ainsi qu'il le prétend, ou bien plus ou moins forcé, et craignant une nouvelle guerre civile, finit sa carrrière politique en prenant les Ordres ; et tandis qu'il se retirait pour quelque temps, d'abord au couvent des Manganes, puis au célèbre monastère de Vatopédion au Mont-Athos, où il écrivit les quatre livres de l'histoire qu'il a léguée à la postérité, Irène, sa digne et excellente épouse, prenait, de son côté, sa retraite sous le nom d'Eugénie, dans un autre monastère sous l'invocation de Marthe[1].

A quelques rares exceptions près, la plupart des impératrices de Byzance exercèrent la meilleure des influences sur leurs maris. Imbues d'un sentiment intense religieux, qui était le signe caractéristique du monde byzantin, charitables, bonnes, de mœurs irréprochables[2], elles les aidèrent efficacement de leurs conseils et de leur exemple dans l'exercice du pouvoir.

Plusieurs de ces princesses unissaient à de rares qualités intel-

1) *Cantacuzeni* histor. IV, XLII, 308, éd. Schopen.

2) La calomnie n'a pas épargné quelques-unes d'entre elles ; atrocement accusées, comme cela a eu lieu pour Eudoxie et Euphrosyne, la courageuse épouse d'Alexis l'Ange qui, en l'absence de l'empereur, sut réprimer, par son sang-froid, une dangereuse révolte, elles furent quelquefois la cause involontaire de la mise à mort d'amis, fort probablement innocents. Tels sont les cas de Paulinus et de Constantin Batatzès.

lectuelles, une grande beauté. Telle fut Irène, épouse d'Alexis Comnène, très versée dans les sciences théologiques et mère d'Anne Comnène l'historienne[1]. Une autre impératrice d'une beauté remarquable fut Marie, qui eut le malheureux sort de partager, d'abord, les horreurs du règne de Michel Ducas qui a déposé du pouvoir l'empereur romain Diogène, puis celui de Nicéphore Botaniate, le ravisseur de la couronne de Ducas[2].

Plusieurs autres se distinguèrent aussi dans les lettres. A côté des empereurs, des princes, des généraux qui furent des écrivains, quelquefois distingués, nous trouvons l'impératrice Eudocie qui rédige, en vers, de pieuses légendes; une autre Eudocie qui compile un petit dictionnaire historique; une princesse allemande de naissance, grecque par l'éducation, à qui Tzétzes dédie, en l'appelant la plus homérique des princesses, un recueil d'interprétations allégoriques des fables d'Homère[3]. Mais c'est surtout dans le genre historique que la littérature byzantine soutient, à son grand avantage, la comparaison avec les écrivains occidentaux. Dans la série d'annalistes de la longue période d'existence de l'Empire byzantin, une fille d'empereur, Anne Comnène, porte, dans le travail historique qu'elle a laissé à la postérité, un accent de noblesse et de fierté qui nous séduit, comme l'a si bien remarqué l'un des plus illustres maîtres des lettres grecques de la France contemporaine. «La fille des Comnènes écrit en princesse, a dit M. Egger, comme écrira plus tard une fille des Bourbons, la grande Mademoiselle, mais elle est plus savante et moins futile[4].»

1) Anne Comnène nous a laissé un portrait très poétique de sa mère. Elle la compare à Minerve et fait mention de son ὄμμα χαρωπόν; quant à ses études de prédilection, elle dit : Ἐσπουδάκει γάρ οὐ τοσοῦτον περί τάς φυσικάς συζητήσεις, ὁπόσον περί τὰ δόγματα, τήν ὄντως σοφίαν καρποῦσθαι βουλομένη.

2) Anne Comnène a donné d'elle également une description des plus poétiques. Celui qui la voyait en perdait l'esprit : (III, II, p. 140 suiv.). ἀφῃρῆσθαι δοκεῖν καὶ ψυχήν καὶ διάνοιαν... οὐδείς οὐδέπω τοιαύτην ἐν ἀνθρώπου σώματι ἐθεάσατο.

3) *Egger*, L'Hellénisme en France. Paris, Didier, 1869, t. II, p. 99 suiv.

4) L'hellénisme en France, t. I, p. 101.

Anne Comène, fille de l'empereur Alexis I[er] et épouse de Nicéphore Bryenne, a écrit comme continuation de l'histoire byzantine de son mari, une histoire de son père, intitulée Ἀλεξιάς, divisée en quinze livres, de l'année 1069 à 1118. Elle avait tous les avantages que peuvent donner l'éducation la plus soignée et une étude assidue des anciens auteurs classiques. Son style est recherché et élégant.

Telles furent, à grands traits, les princesses qui se trouvaient à cette cour byzantine, dans un milieu qu'on considère fréquemment encore comme entièrement vermoulu et dont on englobe la politique comme la littérature dans le même dédain. L'histoire impartiale jugera, ou, pour mieux dire, a déjà jugé si la plupart de ces femmes illustres et distinguées ne sont pas plutôt dignes du compliment fait au beau sexe avec tant de galanterie et de vérité par François Ier : « Une cour sans femmes, disait-il, est une année sans printemps et un printemps sans roses. »

Parmi toutes les impératrices, trois surtout semblent personnifier le mieux cette étrange société byzantine sous toutes ses faces principales, Eudocie, Théodora et Irène.

La première, païenne d'abord, chrétienne fervente ensuite, constitue, avec sa belle-sœur Pulchérie, comme l'image vivante de la période qui vit la chute définitive des dieux de l'Olympe, la propagation hellénique de l'Église du Christ par l'empire que Constantin venait de fonder; la seconde, tout en personnifiant la grande époque de Justinien, est le représentant le plus célèbre de la femme[1] s'élevant des classes les plus infimes de la société jusqu'au trône des Césars; et la troisième, ne reflète-t-elle pas mieux que tout autre le vrai caractère de Byzance, cette alliance du culte païen et de l'orthodoxie, mi-politique, mi-religieux, avec ses qualités et ses défauts, ses ambitions et ses défaillances, ses vertus et ses crimes?

III

ATHÉNAÏS ET PULCHÉRIE

L'époque la plus énigmatique et peut-être la plus attrayante dans l'histoire de l'humanité est le IVe et le Ve siècle de notre ère. Le paganisme antique y livre sa dernière bataille désespérée, dans la ville de Platon, à la foi chrétienne; les dieux de la Grèce disparaissent dans un incendie universel; Alaric, Genséric, Attila, les grands rois barbares prennent, pareils à des cavaliers apocalyptiques, leur vol de dévastation à travers les pays de l'antique

civilisation ; les grands saints de l'Église, les illustres théologiens chrétiens, Jérôme, Augustin, Jean Chrysostome, les deux Grégoire, Cyrille et le pape Léon Ier, en établissant l'édifice dogmatique de l'Église, leur servent d'alliés dans la destruction du monde antique, et le byzantinisme, cette étrange création de l'histoire, à demi asiatique, à demi gréco-romaine, y montre déjà la physionomie qui lui est propre.

Les diverses manifestations de ce ve siècle si mouvementé, si dramatique, se groupent tout naturellement autour de l'illustre femme qui a pour nom Athénaïs-Eudocie, qui passa des croyances et de la philosophie athéniennes à Byzance la chrétienne et l'orthodoxe. De semblables contrastes suffiraient, à eux seuls, à rendre son existence romanesque et étrange ; elle le devient encore plus, par les scènes grandioses dont elle est le témoin et auxquelles des villes telles qu'Athènes, Constantinople et Jérusalem servent de cadre [1].

Athénaïs est née à Athènes, vers l'an 400. Son père, Léontius le philosophe, était un Hellène pur; le nom qu'il donna à sa fille prouve son attachement à sa patrie agonisante sous le soleil levant de la religion du Christ, son enthousiasme pour la sagesse attique et les dieux de l'Olympe.

Léontius avait deux fils, Valérius et Gésius; eux et sa fille, qui était la cadette, consolaient son existence attristée par les dures épreuves de la patrie expirante. Mais c'est surtout Athénaïs à laquelle il voua toute sa sollicitude pour en faire une jeune fille accomplie. Le plan d'études d'une patricienne de cette époque était aussi varié qu'étendu. Une Grecque bien élevée savait la grammaire, la rhétorique, les mathématiques, la philosophie, la musique et la poésie. Douée d'une intelligence remarquable, Athénaïs profita plus que toute autre des leçons de son père. Elle prouva, dans les années suivantes, qu'elle n'avait pas oublié son Homère. Elle récitait, avec la même facilité les chœurs des tragiques et les passages les plus brillants des dis-

1) *Ferdinand Gregorovius*, Athenaïs. Geschichte einer byzantinischen Kaiserin. Leipzig, Brockhaus, 1882.

cours de Démosthènes et de Lysias. Elle écrivait de jolies lettres, d'un style pur et charmant; elle disputait sur des fragments d'auteurs anciens ou sur des problèmes sophistiques; elle avait appris à parler en public et à improviser. A un savoir étendu, à toutes les qualités d'intelligence et de cœur qui la distinguaient, elle joignait une beauté radieuse.

L'année de la mort de Léontius ne nous est pas connue. A en croire les chronographes, Athénaïs aurait été frustrée de la part d'héritage qui lui revenait. Son père ne lui aurait laissé que cent pièces d'or, ajoutant que le mérite qui l'élevait au-dessus de son sexe lui suffirait. Quoi qu'il en soit de cette légende, le fait est qu'un conflit sur la succession paternelle s'éleva entre Athénaïs et ses frères. Ceux-ci s'étant montrés récalcitrants, la jeune fille se rendit à Constantinople chez une tante qu'elle y avait, pour obtenir justice.

Théodose II avait succédé à l'âge de sept ans, le 1er mai 408, à son père Arcadius. Encore dans les langes, il avait été proclamé, six ans auparavant Auguste, et couronné au palais de l'Hebdomon. Sa mère, Eudoxie, fut célèbre par la cruelle persécution de saint Jean Chrysostôme, dont Amédée Thierry a retracé dans des pages éloquentes les émouvantes péripéties [1].

A la mort d'Arcadius, le gouvernement avait été remis à l'éparque Anthémius qui s'acquitta de sa tâche avec patriotisme et intelligence, mais dont la carrière fut de courte durée. Déjà, en 414, Pulchérie, sœur de Théodose [2], proclamée Augusta, prenait, à l'âge de seize ans, les rênes de l'État.

Instruite, habile, intelligente, cette princesse eut pour principal souci d'élever son frère dans la crainte de Dieu et d'en faire le souverain le plus accompli de son temps. A côté d'une instruction solide, les exercices du corps tenaient une grande place dans cette éducation princière. Pulchérie en fit, sinon un grand, du moins un bon souverain.

Aussitôt arrivée à Constantinople, Athénaïs demandait une audience à Pulchérie pour lui exposer sa requête. La princesse,

1) Saint Jean Chrysostome et l'impératrice Eudoxie. Paris, Didier, 1872.
2) Théodose II avaitquatre sœurs : Flaccilla, Pulchérie, Arcadie et Marine.

sous le charme de la grâce et de la beauté de la jeune Athénienne, la prend en affection, l'invite au palais et acquiert bientôt la conviction qu'elle possédait plus qu'aucune autre les qualités désirées pour faire le bonheur de son frère. Pulchérie était précisément en train, dès cette époque, de chercher une digne compagne à Théodose. Elle fit part de ses impressions à l'empereur; celui-ci vit Athénaïs, s'éprit d'elle et décida de l'épouser. Tel fut, d'après les historiens byzantins, le commencement de la fortune extraordinaire de la fille de Léontius.

Athénaïs resta au palais auprès de Pulchérie. L'évêque Atticus lui enseigna la doctrine de l'Évangile. Nous ignorons combien de temps il a fallu pour la transformation de la jeune païenne, les historiens de Byzance racontant en même temps son baptême et son mariage. Elle fut baptisée à l'église de Saint-Étienne par le patriarche Atticus, et Pulchérie fut la marraine de l'Athénienne convertie. Elle reçut, comme chrétienne, les noms d'Aelia Eudocie[1]; à une lettre près, ces noms étaient ceux d'Aelia Eudoxie, mère de Théodose II et de Pulchérie. La bénédiction nuptiale fut donnée le 7 juin 421 au couple impérial par le patriarche qui avait catéchisé Athénaïs.

Les homélies de saint Jean Chrysostome nous donnent une idée de ce que Constantinople était du temps de Théodose et de Pulchérie et des superstitions païennes qui y régnaient encore. Dans la vie sociale de l'époque, composée de contrastes, le christianisme coudoyait le paganisme, la société naissante celle qui disparaissait. On y voyait juxtaposées des richesses asiatiques, et une affreuse misère; la croyance chrétienne, et l'astrologie chaldéenne et persane; des moines ascétiques, et des philosophes cyniques de la Grèce; l'éducation hellénique la plus raffinée, à côté de la rudesse des barbares.

Dans cette société mélangée, des femmes distinguées comme Pulchérie et Athénaïs devaient nécessairement exercer une

1) Socrate, VII, ch. XXI, de son histoire, dit : Καὶ δὴ καὶ ἡ τοῦ βασιλέως γαμετὴ ἡρωικῷ μέτρῳ ποιήματα ἔγραψεν, ἦν γὰρ ἐλλόγιμος. Λεοντίου γὰρ τοῦ σοφιστοῦ τῶν Ἀθηνῶν θυγάτηρ οὖσα, ὑπὸ τῷ πατρὶ ἐπαιδεύθη, καὶ διὰ λόγων ἐληλύθει παντοίων. Ταύτην ἡνίκα ὁ βασιλεὺς ἔμελλεν ἄγεσθαι, χριστιανὴν ὁ ἐπίσκοπος Ἀττικὸς ποιήσας, ἐν τῷ βαπτίζειν, ἀντὶ Ἀθηναΐδος, Εὐδοκίαν ὠνόμασεν.

grande influence sur l'introduction et la suprématie de la civilisation et de la langue grecques dans la cour et la haute société de Byzance. Précisément, c'est sous Théodose que l'hellénisation de la nouvelle Rome fit les premiers progrès. L'empereur commençait par donner la plus grande preuve de ses sympathies grecques, en faisant monter sur le trône impérial une Athénienne, malgré ses idées religieuses sévères, ne se préoccupant nullement que cette Hellène adorât, encore un moment avant d'être revêtue de la pourpre des Césars, les dieux de la Grèce[1].

Théodose avait aussi beaucoup étudié et beaucoup appris. Fort en littérature grecque et latine, il avait des connaissances étendues en mathématiques, en astronomie et en sciences naturelles . Il dessinait, il peignait, il sculptait, il avait une si belle écriture que ses contemporains lui donnèrent le surnom, tant soit peu élogieux pour un César, de Calligraphe. Sous le rapport de l'éducation et de l'instruction, c'était certes un époux digne d'Athénaïs.

Théodose témoignait l'amour le plus tendre pour sa femme et l'union commença sous les plus heureux auspices. Une princesse, Licinia Eudoxie, naquit en 422. Théodose, au comble du bonheur, revêtait, le 2 janvier 423, sa femme bien-aimée de la dignité d'Augusta, et c'est depuis lors qu'on la voit sur les monnaies, portant les insignes impériaux et le diadème de Byzance[3].

1) Athénaïs montra dans sa jeunesse et garda sous la pourpre impériale le goût et le talent de la poésie.

A part un panégyrique d'une victoire contre les Perses qu'elle avait rédigé en 422, elle composa une traduction de l'Octateuque en vers héroïques, comprenant les cinq livres de Moïse, de ceux de Josuah, des Juges et de Ruth, ainsi que des livres de Daniel et de Zacharie, dont Photius fait un grand éloge dans sa Μυριόβιβλος. Il loue aussi et surtout le poème des saints martyrs Cyprien et Justine dont il nous reste encore la plus grande partie du premier et du second livre du second chant. M. Gregorovius en a donné une traduction métrique excellente en allemand (V. Athénaïs, p. 265 à 287), de ce beau poème qu'il considère avec raison comme la première version de Faust.

Un autre poème étrange attribué à Athénaïs, (V. Fabricii Bibliotheca Græca, l. II, p. 357 suiv. et Tretzes Chiliad. X, histor. 306; quelques autres critiques l'attribuent au patricien Pélagius, contemporain de l'empereur Zénon) ce sont les Ὁμηρόκεντρα ou centons d'Homère, la vie du Christ en 2,343 véritables vers d'Homère, habilement paraphrasés.

2) Sozomène l'appelle un second Salomon pour ses connaissances sur la nature des pierres et des plantes.

3) *Gregorovius, l. c.*, p. 108. L'inscription que portent les monnaies est

Maintenant seulement, Athénaïs devenait l'égale de sa belle-sœur; c'est surtout grâce à ces deux femmes illustres que le règne de Théodose II conserva, de plus en plus, son caractère civilisateur. En 425, l'empereur décrétait la nouvelle organisation et la dotation de l'Université de Constantinople, instituée par Constantin le Grand, et certainement l'influence des deux impératrices ne fut pas étrangère à cet encouragement donné aux lettres.

Pendant l'été de l'année 423, Galla Placidia, tante de Théodose II et sœur d'Honorius, débarquait à la Corne d'Or, après avoir perdu, le 2 septembre 421, son mari Constantius. Cette infortunée princesse, jadis reine des Goths, y était envoyée, comme en exil, par son frère, accompagnée de ses deux enfants, Valentinien et Honoria, auprès de ses parents de Byzance.

Eu égard aux qualités effacées des empereurs Honorius et Théodose et à leur désintéressement des affaires publiques, le pouvoir impérial romain reposait entièrement sur ces trois princesses supérieures, Placidie, Pulchérie et Eudocie, réunies alors en même temps au palais de Constantinople. A peine l'exilée s'installait-elle dans sa nouvelle résidence que lui parvint la nouvelle de la mort d'Honorius, survenue le 15 août 423.

Théodose aurait pu contester les droits à la succession au trône d'Occident du seul prétendant légitime, et régner de nouveau sur l'empire des Césars réunis. Mais ce prétendant était Valentinien III, âgé alors de cinq ans, se trouvant avec sa mère, tante de l'Empereur, sous sa protection et jouissant de son hospitalité.

Une solution heureuse arrangea tout. Le jeune empereur d'Occident était fiancé à la princesse Licinia Eudoxie, âgée à peine de deux ans; Athénaïs voyait ainsi sa fille, au berceau, s'assurer le trône impérial de Rome.

Le patriarche Atticus mourut en 426. Sisinius lui succède pour peu de temps; tout est tranquille, mais, avec Nestorius qui arrive, en 428, au siège patriarcal de Constanstinople, commence

Aelia Eudocia Augusta. Les noms Eudocie et Eudoxie sont absolument différents. Eudoxie est « gloire de Dieu », tandis que, d'après Souidas, Eudocie signifie la bonne volonté de Dieu, τὸ ἀγαθὸν θέλημα τοῦ Θεοῦ. (*Gregorovius, l.c.*, p. 69.)

une des principales hérésies qui déchirèrent l'Église au ve siècle. Les conséquences en furent : le concile d'Éphèse en 430 ; les essais de réconciliation des deux adversaires, Nestorius et Cyrille d'Alexandrie ; les hésitations de Théodose à la suite de l'arbitrage qui lui avait été déféré, ses sympathies primitives pour Nestorius, le triomphe que ses ennemis remportèrent, néanmoins, sur son indécision, enfin l'exil à l'oasis et la mort de Nestorius en 440.

Pulchérie et Eudocie qui, devenue chrétienne fervente, se mêla activement à cette dispute théologique, contribuèrent, pour une large part, au triomphe de l'orthodoxie, dont les monuments commémoratifs sont l'église de Sainte-Marie, bâtie par l'impératrice Pulchérie, dans le quartier des Blaquernes à Constantinople, et la basilique célèbre de Sainte-Marie majeure à Rome, dont le fondateur fut le pape Sixte III, tandis que Théodore le converti « par amour pour Cyrille », faisait construire dans la même intention, la grande église d'Alexandrie désignée par son nom[1].

La première ombre de l'existence d'Athénaïs, fut la mort de sa seconde fille Flacilla, en 431. Six années plus tard, le 29 octobre 437, le patriarche Proclus bénissait l'union de Licinia Eudoxie, sa fille, avec Valentinien III, empereur d'Occident. Personne ne pouvait se douter alors que ce mariage serait le point de départ de grands malheurs pour cette infortunée princesse. En effet, Maxime, ayant fait périr Valentinien, en 455, la contraignit de s'unir au meurtrier de son époux. Elle ignorait la part prise par Maxime à ce crime ; celui-ci ayant eu l'audace de la lui faire connaître, elle se vengea en appelant Genséric, roi des Vandales. Ce barbare mit à mort Maxime, saccagea Rome et emmena captives en Afrique Eudoxie et ses deux filles, Eudoxie et Placidie. Ce n'est qu'après sept ans de sollicitations de la part des empereurs que la mère et l'une des filles furent enfin envoyées à Constantinople.

Aussitôt les cérémonies et fêtes terminées, Athénaïs se rendit à Jérusalem, pour accomplir le vœu qu'elle avait fait de visiter

1) *Malalas*, XIV, p. 359. — *Gregorovius*, *l. c.*, p. 139, 140.

les lieux saints, à l'occasion du mariage de sa fille[1]. Avant son départ pour la Palestine, elle assista à la cérémonie touchante de la translation des cendres de saint Jean Chrysostome (mort trente ans auparavant) de Komana à l'église des Saints-Apôtres à Constantinople, à côté des sarcophages de Constantin et de ses successeurs et de ceux des patriarches de Constantinople, qui s'y trouvaient également. Théodose II expiait ainsi le crime dont sa mère s'était rendue coupable envers l'un des trois plus grands docteurs de l'Église.

C'est vers le printemps de 438, qu'Eudoxie entreprit son voyage. Elle atteignit la ville sainte en s'y rendant par la mer Égée, Chypre et la Syrie. Reçue avec de grands honneurs par Antioche, cette florissante ville, justement considérée alors comme la reine de l'Orient, c'est là qu'elle, l'impératrice byzantine, donna une preuve publique de son éloquence grecque. Devant le peuple réuni au palais du Sénat, assise sur un trône d'or, enrichi de pierres précieuses, elle prononça le panégyrique de la cité célèbre qui, avant la fondation de Constantinople, était considérée, après Rome et Alexandrie, comme la troisième ville de l'Empire et qui lui offrait l'hospitalité. L'enthousiasme fut indescriptible, lorsque, faisant allusion aux colons hellènes d'Antioche, Athénaïs termina son discours par le vers d'Homère :

Je m'enorgueillis aussi d'être de votre race et de votre rang[2].

Peu après, l'impératrice fit son entrée dans Jérusalem. Étrange destinée, que celle qui l'avait conduite, des bois d'oliviers d'Athènes, sa ville natale, aux palmiers de la cité lointaine de David et de Salomon ! ces deux merveilleuses villes devaient marquer, pour elle, le commencement et la fin de sa vie !

Eudocie revint l'année suivante à Byzance, apportant, avec elle, les reliques de saint Étienne, le premier martyr, qu'elle déposa dans l'église de Saint-Laurent.

En quittant Jérusalem, elle ne pressentait pas que c'était là

1) *Socrate*, VII, ch. XLVII.
2) Ὑμετέρης γενεῆς τε καὶ αἵματος εὔχομαι εἶναι Evagrius, I, ch. XX.

qu'elle reviendrait finir ses jours et que sa petite fille reposerait, plus tard, à ses côtés.

Dès le moment de son retour au palais de Byzance le sort commença à ne plus lui sourire et l'impératrice devint bientôt victime d'une grande intrigue. Elle avait à la cour deux amis dévoués, l'éparque de la ville, Cyrus, consul et patrice, et Paulinus, le maître des offices. Une accusatian calomnieuse priva le premier de ses dignités et de ses biens. D'ordre de Théodose, il devient moine et, chose caractéristique pour les mœurs du temps, on en fait un évêque et on lui donne le diocèse de Smyrne.

Le second a une fin tragique, à la suite d'un célèbre incident, que Gibbon considère comme absolument apocryphe, mais qui n'aurait rien d'improbable, certifié, d'ailleurs, comme il l'est, avec de légères variantes, par bon nombre d'historiens byzantins[1].

C'était au commencement de l'année 440. Le jour de l'Épiphanie, l'empereur se rendait à pied avec l'impératrice, à l'église; un paysan offre à Théodose une pomme d'une grosseur et d'une beauté extraordinaires, que celui-ci donne à son épouse. Eudocie le fait porter comme une surprise à son ami Paulinus, qui était souffrant, sans lui faire connaître qui la lui envoyait. Paulinus trouva le fruit si admirable qu'en bon courtisan, il en fait hommage à l'empereur. Courant aussitôt chez l'impératrice, Théodose lui demande, irrité, où était la pomme. Eudoxie, interdite, à cause du ton dont la question était faite, répond résolûment qu'elle l'a mangée. Une explication violente s'ensuivit, dans laquelle l'impératrice proteste de son innocence, protestation qu'elle renouvellera encore, vingt ans après, à son lit de mort, mais le venin de la jalousie et de la suspicion, une fois entré dans le cœur ulcéré de l'époux, ne devait plus en sortir.

Quoi qu'il en soit de cette narration, il n'en est pas moins vrai que Théodose, irrité au plus haut degré, fit conduire Paulinus par des soldats à Césarée, en Cappadoce, où il fut décapité[1].

Accablée de douleur, justement offensée de l'affront que ce

1) Malalas, le Chronicon Paschale, Zonaras, Cedrenus, Nicéphore, Manassès et d'autres. D'après une autre version, Paulinus ne fut pas mis à mort; mais simplement exilé.

meurtre faisait rejaillir sur elle, Eudocie pria l'empereur de lui permettre de retourner à Jérusalem. Théodose l'accorda et elle partit de nouveau, en 444, pour la Palestine[1].

Les intrigues n'en continuèrent pas moins, malgré l'éloignement ; l'on raconta que deux religieux, le prêtre Sévère et le diacre Jean, dévoués à Athénaïs, et qui étaient de sa suite, complotaient avec l'impératrice. Le comte Saturnin fut alors dépêché à Jérusalem avec ordre de les mettre à mort, ce qu'il fit. Mais Saturnin lui-même périt peu après, et l'on prétendit que le meurtre fut commis sur l'ordre d'Athénaïs, irritée du crime perpétré sur deux hommes inoffensifs. Rien ne prouve qu'Eudocie ait donné un ordre semblable et le seul témoignage d'un contemporain contre elle[2], doit être accepté sous toutes réserves, comme ne cadrant nullement avec le caractère si bon, si généreux, dont cette princesse ne s'est jamais départi. Le meurtrier ne serait-il pas tombé plutôt sous les coups, soit de personnes de l'entourage de l'impératrice, à son insu, soit d'amis et de vengeurs des deux innocentes victimes[3]? On devrait hésiter à souiller, sans appel, cette pure et belle figure, du sang de Saturnin.

Que se passait-il, en attendant, au palais de Constantinople ? Après la disgrâce de l'éparque Cyrus, Chrysaphius, homme indigne et vénal, était devenu tout puissant auprès de Théodose. Il haïssait profondément l'excellent patriarche Flavien ; l'hérésie d'Eutychès lui offrit bientôt l'occasion propice de consommer sa perte. Un concile, présidé par le patriarche, avait accusé Eutychès d'hérésie, comme prétendant, en extrême opposition avec Nestorius qui séparait absolument les deux natures du Sauveur, que le Christ n'avait, au contraire, qu'une seule nature divine, dans laquelle la nature humaine se confondait. La conséquence en était que c'était la nature divine qui avait souffert en lui. Un grand conflit s'éleva de nouveau au sein de l'église.

Théodose, gagné par Chrysaphius, prit violemment parti pour

1) *Gregorovius*, l. c., p. 187-188.
2) Saturninum autem interemerat Athenaïs seu Eudocia uxor Theodosii. (Prisci Panitæ fragmenta. Fragm. historic. Graec. ed. Carl Müller, IV, 93).
3) C'est aussi l'avis de l'historien allemand d'Athénaïs. *Gregorovius*, l. c., p. 195.

Eutychès. Malgré les efforts déployés pour l'intimider, le synode prononça, néanmoins, l'excommunication contre le monophysite. Pulchérie, qui soutenait à la cour Flavien, tomba en disgrâce et dut se retirer au palais de l'Hebdomon, dans le quartier des Blaquernes, laissant le terrain libre à l'indigne favori. C'est alors que se réunit à Éphèse, en 449, le concile désigné sous le nom de concile de brigandage (Synodus latrocinalis ou praedatoria) qui, sous la pression de soldats et de moines fanatiques, leva l'excommunication et força tous les monophysites à déclarer la doctrine d'Eutychès, d'une seule nature, canonique.

L'empereur approuva ces décisions ; malgré l'opposition des légats du pape Léon, Flavien fut déposé et mourut, peu après, en route pour l'exil.

Il est incontestable qu'Athénaïs eut, plus tard, de vives sympathies pour la doctrine monophysite ; mais elle ne fut pour rien, ni dans la disgrâce de Pulchérie, ni dans le synode de brigandage, ainsi qu'on le prétendit. Ce furent là les œuvres exclusives et haineuses de Chrysaphius. D'ailleurs, la dispute d'Eutychès surgit en 448 et à cette époque Athénaïs se trouvait déjà à Jérusalem.

La réaction ne tarda pas. Théodose se rendit compte de l'injustice et de l'iniquité commises envers l'infortuné patriarche Flavien. Il rappela, après un an d'exil à l'Hebdomon, Pulchérie, destitua Chrysaphius de ses dignités, confisqua ses biens et l'exila [1]. Peu après, à la suite d'une chute de cheval, il mourait, le 28 juillet 450, à l'âge de cinquante ans.

L'héritière du trône était la fille de Théodose, mais elle avait épousé l'empereur d'Occident et ni elle, ni son mari, n'élevaient des prétentions au trône de Byzance. Eudocie se trouvait exilée à Jérusalem. C'est donc Pulchérie qui fut proclamée impératrice, et elle offrit sa main, à la condition expresse que le mariage serait platonique, à Marcien, désigné par Théodose, au moment de sa mort, comme le plus digne de la succession, patricien honnête et

1) V. sur toute cette époque Amédée Thierry, Nestorius et Eutychès. — Les grandes hérésies du v[e] siècle. Paris, Didier, 1878.
2) *Nicéphore*, XIV, ch. XLIX.

courageux, âgé alors de cinquante-quatre ans, fils d'un simple guerrier thrace. Le 25 août 450, l'époux fictif de Pulchérie était acclamé empereur à l'Hebdomon.

Le splendide rêve de la vie d'Eudocie disparaissait ainsi dans le tombeau de Théodose. Elle resta spectatrice impassible de ce nouveau règne.

En octobre 451, le quatrième concile œcuménique convoqué à Nicée et transféré à Chalcédoine, condamnait la doctrine monophysite comme hérétique et rétablissait la foi orthodoxe, dans sa pureté.

Eudocie protégea, pendant quelque temps encore, les disciples d'Eutychès à Jérusalem, sans doute plutôt par piété et souvenir pour son mari que par conviction inébranlable. C'est au pape Léon qui déploya de grands efforts à cet effet, c'est encore au terrible drame de famille et à l'exode forcé de ses enfants qui se déroula à Ravenne et à Rome, aux exhortations de Pulchérie, à une correspondance et des entretiens avec saint Siméon le Stylite et Euthymius, moine éminent de Jérusalem, que doit être attribuée la détermination d'Eudocie de rentrer aussi définitivement dans le sein de l'orthodoxie. Elle continua à prodiguer ses actes de charité à tous indistinctement, et le reste de sa vie se passa en exercices de piété et de secours aux indigents. Elle construisit des églises et des monastères ; elle fit relever les murs de Jérusalem [1].

Athénaïs, la fille du philosophe athénien, Eudocie, l'impératrice byzantine, finit ses jours dans la Ville sainte. La date exacte de sa mort ne nous est pas connue; elle peut être fixée, selon toute probabilité, en l'année 460. Elle a atteint l'âge de cinquante-neuf ans et fut enterrée à l'église de Saint-Étienne qu'elle avait construite elle-même [2]. Ses vertus éclatantes, ses bonnes œuvres, ses fondations pieuses, rendirent Eudocie digne des honneurs

1) Συναξ ξαριστής, l. c., p. 314, qui ajoute naïvement oubliant que le texte original est en Hébreu. Ainsi a été réalisée la prophétie du roi David qui dit : Ἀγάθυνον Κύριε ἐν τῇ Εὐδοκίᾳ σου τὴν Σιών, καὶ οἰκοδομηθήσεται τὰ τείχη Ἱερουσαλήμ. (Psaume L, v. 18)

2) C'est, par erreur, que Nicéphore lui assigne 67 ans. *Gregorovius, l. c.*, p. 260.265.

de la canonisation. L'Église célèbre annuellement sa mémoire le 13 août, le même jour que celle de l'impératrice Irène l'Étrangère. Pulchérie et Marcien furent également comptés parmi les bienheureux orientaux et sont fêtés ensemble par l'Église, le 17 février de chaque année[1].

Sa petite fille, peut-être même la fille d'Eudocie, sont venues pleurer sur ce tombeau solitaire. L'empereur Léon avait enfin réussi, en 462, à faire libérer les prisonnières de Genséric. Eudoxie se rendit à Constantinople avec sa seconde fille Placidie. L'aînée, qui portait le nom de sa grand'mère, retenue à Carthage auprès de son mari Hunnéric, ne réussit à partir pour Byzance qu'en 471, après seize ans de séjour forcé en Afrique. De Constantinople, elle fit le pèlerinage de Jérusalem, où elle mourut peu après. Elle reposa auprès de sa grand'mère. Son fils unique, Hilderic, vécut longtemps à Constantinople où il s'assimila les mœurs et les sympathies grecques. En 533, son cousin Gélimer le renversa du trône de Carthage et le tua. Ce fut la cause de l'intervention des Byzantins et de la destruction du royaume vandale.

Bélisaire conduisit, en 534, les filles de Hildéric comme princesses vandales, de Carthage à Constantinople, où elles furent reçues avec de grands égards à la cour de Justinien, comme descendantes de deux empereurs romains, Théodose II et Valentinien III.

L'autre petite-fille d'Eudocie, la princesse Placidie, épouse d'Olybrius, a eu le bonheur de revenir comme impératrice, dans ce même palais de Rome d'où elle avait été arrachée, avec sa mère et sa sœur, pour sa captivité vandale. En effet, à la mort d'Anthémius, en 472, le tout puissant Ricimer avait proclamé son mari empereur. Mais une fièvre emporta Olybrius seulement après sept mois de règne. Placidie revint à Constantinople ; peut-être est-elle aussi allée à Jérusalem, mais elle est morte à Vérone, à la cour du grand roi des Goths, Théodoric.

1) Pulchérie a, en outre, un jour, le 10 septembre, spécialement consacré à sa mémoire. Συναξαριστής. *l. c.*, t. I, p. 31, 463.

Telles furent les destinées des derniers descendants d'Athénaïs [1].

IV

THÉODORA

L'on s'imaginerait difficilement un contraste plus grand que celui entre la belle et douce Athénienne dont la physionomie vient d'être esquissée, et celle qui fut l'épouse de Justinien. La médisance et la calomnie n'épargnèrent ni l'une ni l'autre ; mais, tandis qu'elles effleurèrent à peine la chaste figure d'Eudocie, justifiées, en partie du moins, quant à la seconde, elles continuent jusqu'à nos jours à avilir sa mémoire.

Depuis Gibbon, le plus implacable des historiens, jusqu'au plus inventif et au plus disert des dramaturges de la France contemporaine, tous les détracteurs de la célèbre impératrice ont eu, pour unique source de leurs accusations, Procope, l'historien du règne de Justinien et ses *Anecdota*, amas de narrations pour le moins douteuses, quand elles ne sont pas évidemment calomnieuses et absurdes, œuvre de haine encore inexplicable.

Lorsqu'on étudie de près cette figure, une des plus étranges de l'histoire, mélange de bien et de mal, de vices horribles et de grandes vertus, les contradictions de ceux qui se sont occupés

1) *Ducange* Aug. Fam. Byzant. p. 74. *Gregorovius*, *l. c.*, p. 263.
Il existe deux pièces de théâtre sur la célèbre impératrice :
1° *Athénaïs*, tragi-comédie de *Mairet*, représentée en 1636, dans laquelle Théodose dit comiquement :

> Mon sort est comparable au sort du premier homme.
> Son malheur et le mien sont sortis d'une pomme.

2° *Athénaïs*, tragédie de *La Grange-Chancel*, représentée en 1699 et reprise en 1736 avec quelque succès.
Marie de Baculard d'Arnaud (1718-1805) a fait aussi un roman sentimental assez insignifiant sur Athénaïs. Son ouvrage le plus célèbre est *Les lamentations de Jérémie* (1752), plusieurs fois réimprimées et dont Voltaire s'est moqué dans le quatrain connu :

> Savez-vous pourquoi Jérémie
> A tant pleuré pendant sa vie ?
> C'est qu'en prophète il prévoyait
> Que Baculard le traduirait.

de Théodora s'expliquent suffisamment, si l'on ne perd pas de vue les deux périodes absolument distinctes de sa vie, celle d'avant son mariage, et celle qui l'a suivi. Autant la première a été orageuse et déréglée, autant la seconde fut correcte et austère. L'une justifierait peut-être le dénouement du spirituel académicien qui livre, à la fin de son drame, Théodora, par ordre de Justinien, entre les mains du bourreau[1]; l'autre constitue l'explication rationnelle des paroles finales que met dans la bouche de l'empereur un des poètes de la Grèce de nos jours dans une œuvre dramatique homonyme, conçue dans un ordre d'idées absolument différent, et qui parut en même temps que la *Théodora* française[2].

L'épouse de Justinien vient de rendre le dernier soupir et l'empereur s'écrie : « Tout est consommé, mes amis ! L'intelligence divine qui traversa comme un météore bienfaisant la terre s'est envolée ; tout est maintenant désolation et ténèbres ».

Si Théodora mérite la comparaison avec la Madeleine repentante, elle n'a jamais été la Messaline endurcie dans le vice qu'on a voulu faire d'elle. C'est ce qui explique comment l'Église l'a admise parmi les personnes dont elle honore la mémoire et pourquoi elle est fêtée annuellement, le 15 novembre, avec Justinien[3].

Et en effet, comment et dans quel milieu se passent l'enfance et une partie de la jeunesse de celle qui, plus tard, arrivée au faîte de la puissance et de la grandeur, devait rehausser par son esprit politique, son intelligence et sa bravoure, l'éclat d'un règne mémorable ?

Le père de Théodora se nommait Acacius; il était originaire de Chypre. Sous le règne d'Anastase, on lui donnait pour surnom

1) Théodora, pièce de M. *Victorien Sardou*, représentée en janvier 1885, non publiée jusqu'à présent.

2) Κλέων Ραγκαβῆς — Θεοδώρα, ποίημα δραματικόν εἰς μέρη πέντε. ἐν Λειψίᾳ 1884, p. 251.

Ἰουστινιανός. — Τέτέλεσται ! Ἀπέπτη τὸ θεσπέσιον,
ἑταῖροι, πνεῦμα, ὅπερ ὡς μετέωρον
ἐπὶ τῆς γῆς παρῆλθεν εὐεργετικόν.
Τὰ πάντα ἤδη σκότος καὶ ἀπόγνωσις.

3) Συναξαριστής. I, p. 223.

« le maître des ours », à cause des fonctions de la garde des bêtes destinées aux spectacles de l'hippodrome.

Acacius mourut laissant trois filles, dont l'aînée, Comito, avait à peine sept ans ; la seconde se nommait Anastasie ; la troisième, née vers l'an 500, était Théodora. La mère, restée veuve, réduite à la misère, fit débuter les orphelines au théâtre. Théodora y accompagnait sa sœur aînée qui était danseuse. Elle parut aussi dans les pantomimes ; bientôt elle fut la favorite du public et célèbre moins par son talent mimique que par sa beauté enivrante. Une fugue amoureuse la fit accompagner Ecébole de Tyr, nommé gouverneur de la Pentapole africaine. Répudiée et abandonnée peu après, écœurée sans doute, par la bassesse et les scandales de la vie qu'elle menait, elle revint à la capitale et, tout d'un coup, il se fait dans la vie de cette vierge folle, un changement complet, étrange, lequel, quoi qu'on en ait pu dire, ne pourrait s'expliquer autrement que par le repentir. Elle habite une misérable maison, dont elle fera plus tard, comme impératrice, un splendide palais pour servir d'abri à cinq cents filles repenties ; vivant de son travail manuel, honnête et résignée à la misère qui l'entourait, elle fut d'une austérité de mœurs qui ne se démentit plus jamais.

C'est dans ce réduit que Justinien la connut; éperdûment épris, bravant tous les obstacles, il décida l'empereur Justin, son oncle, à promulguer une loi qui rendit possible ce mariage. Il l'épousa en 521[1]. Deux ans après le mariage, Théodora était proclamée impératrice et associée à l'empire.

Dès qu'elle fut épouse de Justinien, Théodora apparaît avec toutes les qualités qui sommeillaient en elle et par lesquelles elle était digne de sa brillante et extraordinaire destinée.

Malgré leurs horribles accusations contre Théodora, Procope et, après lui, Gibbon n'ont pu trouver la moindre incorrection dans sa conduite après son élévation au trône. Ses remarquables qualités, son dévouement de tous les instants, sa force d'âme et de

1) Un seul enfant, une fille, naquit de cette union, mais mourut en bas âge.

caractère, son courage viril, sa constante fidélité, ses sages conseils, unis à cette beauté radieuse et à cette grâce qui contrastaient encore avec un corps pâle, frêle et délicat, que ses ennemis eux-mêmes ont dû avouer[1], expliquent l'attachement de Justinien pour sa femme, l'affection qu'il n'a cessé de lui témoigner, sa douleur profonde lorsqu'elle lui fut ravie.

Justinien n'omettait jamais d'associer dans tous les actes de son règne, le nom de son épouse bien-aimée ; mais le document le plus précieux pour la mémoire de l'impératrice est contenu dans la *Huitième Novelle*. L'empereur y a voulu rendre témoignage lui-même de la sagesse de sa femme et de ses conseils éclairés et dévoués[2].

Cet éloge impérial était légitime. Ni les fautes, imputables à chaque gouvernement, ni les malheurs multiples qui ont fondu sur l'Empire au VIe siècle, n'empêcheront que le règne de Justinien ne soit un des plus remarquables et des plus brillants de l'empire de Byzance. Les guerres comme celles contre les Perses, les Vandales et les Goths, les exploits de généraux tels que Bélisaire et Narsès, l'œuvre colossale de Tribonien et de ses coopérateurs, qui ont doté l'humanité de cette imposante codification des lois romaines formant jusqu'à ce jour la base de nos études juridiques, la basilique incomparable dédiée à la Sagesse divine, témoignage encore vivant du génie d'Anthémius et d'Isidore, en sont les titres incontestés. Un règne qui produit de semblables hommes n'est pas un règne ordinaire ; et quelles que soient les habiletés mises en œuvre, l'histoire a depuis longtemps fait justice des accusations qui allèrent jusqu'à désigner les souverains qui y présidèrent comme des démons, « dont le seul but aurait été la destruction de tout le genre humain[3]. »

1) Procope dit d'elle dans les *Édifices* : Αὐτῆς τήν εὐπρέπειαν λόγῳ τε φράσαι καὶ ἰνδάλματι ἀπομιμεῖσθαι, ἀνθρώπῳ γε ὄντι παντάπασιν ἀμήχανα ἦν.

2) Corpus jur. civ., ed. Ocenbrüggen, Lipsiae 1856, t. III, p. 59-81. Novelle VIII. Dat. XVII Kal. Maii Constantinop. Belisario V. C. Cons. (535) Ch. I. Ταῦτα ἅπαντα καθ' ἑαυτοὺς βουλευσάμενοι, κἀνταῦθα κοινωνὸν τοῦ βουλεύματος παραλαβόντες τὴν ἐκ θεοῦ δεδομένην ἡμῖν εὐσεβεστάτην σύνοικον, etc. — Haec omnia nobiscum perpendentes *et conjugem piissimam a Deo nobis datam in consilium assumentes*, etc.

3) Les expressions textuelles de Procope sont : ὅτι δὲ 'Ιουστινιανός οὐκ ἄνθρωπος ἀλλὰ δαίμων τις ὥσπερ εἴρηται ἀνθρωπόμορφος ἠντεκμηριώσαιτο ἄν τις τῷ μεγέθει

La part prise par Théodora aux affaires publiques est des plus considérables. Amie de Bélisaire et de Narsès, douée d'une rare intelligence et d'un esprit pénétrant, elle garda jusqu'à la fin son pouvoir sur son impérial époux, dont elle fut toujours le guide le plus dévoué et le plus sûr des conseillers.

L'émeute célèbre connue sous le nom de Nika lui donna surtout l'occasion de déployer un courage personnel, sans lequel le trône de Justinien était renversé. Les dissentiments entre les factions des Verts et des Bleus y donnèrent naissance à l'hippodrome de Constantinople. C'était le 13 janvier 532. L'empereur assis dans la loge impériale, ayant à ses côtés Théodora resplendissante de beauté et de riches parures, assistait, entouré d'une brillante suite, aux courses. La foule était houleuse; c'est alors que Justinien impatienté par les cris séditieux des Verts eut, avec le peuple rassemblé, cette conversation célèbre dont le compte-rendu, presque sténographique, nous a été conservé [1]. Un grand mécontentement régnait parmi les masses. Des injures et des menaces contre le souverain avaient été proférées. Le lendemain, pour faire un exemple, sept des principaux meneurs furent arrêtés ; quatre furent immédiatement mis à mort; des trois condamnés à être pendus, un seul put être exécuté. La corde des deux autres s'étant rompue, la populace surexcitée aida les deux malfaiteurs à trouver asile dans une église et se rendit, avec des vociférations, au palais, demander leur grâce. Justinien ne voulut pas céder. La furie de la populace augmentait de plus en plus; tandis qu'une partie se rendait auprès de Probus, l'un des trois neveux survivants de l'empereur Anastase, et le proclamait empereur, l'autre, la plus nombreuse, composée indistinctement de toute la tourbe de la capitale, mettait Constantinople à feu et à sang. Une quantité d'édifices publics, l'église

σταθμώμενος, ὧν εἰς τοὺς ἀνθρώπους κακῶν ἔδρασε...., θᾶσσον γάρ τις οἶμαι, τὴν πᾶσαν ψάμμον ἐξαριθμήσειεν ἢ ὅσους βασιλεὺς οὗτος ἀνήρηκεν. Τὴν δὲ χώραν ὡς ἐπὶ τὸ πεῖστον διαριθμούμενος, ἥνπερ ἔρημον τῶν ἐνοικούντων ξυμπέπτωκεν εἶναι μυριάδας μυριάδων μυρίας φημὶ ἀπολωλοκέναι.

Gibbon et, après lui, Fallmerayer ont cru pouvoir tout de même mettre à la charge de Justinien la perte de cent millions d'hommes pendant son règne! *Paparrigopoulo, l. c.*, p. 150 suiv.

1) Παπαρρηγοπούλου Ἱστορία τοῦ Ἑλληνικοῦ Ἔθνους, Ἀθήνησι, 2e édition, 1885-1887, t. III, p. 111-112.

de Sainte-Sophie elle-même, furent la proie des flammes; le pillage suivit l'incendie et l'émeute prenait le caractère d'une révolution d'autant plus dangereuse que Justinien ne pouvait même pas compter sur la fidélité de toute l'armée de la garnison. Il crut apaiser la furie populaire, en faisant remplacer par d'autres plus sympathiques au peuple, comme éparque de la cour et questeur, Tribonien et Jean de Cappadoce, deux dignitaires dont les émeutiers exigeaient la destitution. Ceci produisit toutefois l'effet contraire; l'émeute enhardie ne connut plus d'obstacles et le terrible ouragan se propageait avec une rapidité effrayante.

On était au 18 janvier. Le matin, les révoltés, ayant à leur tête plusieurs des synclétiques hostiles à Justinien, avaient forcé Hypatius d'accepter, après son frère Probus qui avait refusé, la dignité impériale. Conduit presque de force au forum de Constantin, il fut acclamé empereur. Si, en ce moment, on avait marché contre le palais, c'en était fait du règne de Justinien. Heureusement pour celui-ci, au lieu d'entreprendre ce coup de main, Hypatius et ses partisans se rendirent à l'hippodrome; c'est ce qui causa leur perte.

Pendant ce temps, Justinien, ayant avec lui Théodora, entouré de quelques synclétiques, de Bélisaire et d'autres généraux, enfermé dans le palais, peu sûr de la troupe, restait dans l'inaction. A part l'impératrice et Bélisaire, tous les autres étaient d'avis de passer en Asie, pour revenir de là attaquer la révolution avec de nouvelles forces qu'on rassemblerait. Les objets précieux, les trésors avaient été, à la hâte, amoncelés dans des bateaux qui se tenaient près du palais, pour appareiller au premier signal. Justinien, impuissant à maîtriser la révolte qui durait depuis cinq jours, était disposé à céder. Bélisaire voyait que, si ce projet néfaste recevait son exécution, tout était irrévocablement perdu; mais, réservé dans les conseils, il osait à peine s'opposer à la volonté du maître. Théodora fut plus courageuse: « Et dans le cas même, s'écria-t-elle, où la fuite serait notre seul moyen de salut, je n'en voudrais pas. L'homme est né pour mourir et un souverain ne devrait jamais se résigner à fuir son poste. Dieu me préserve de me voir dépouillée de cette

pourpre et de vivre encore le jour où l'on cesserait de m'appeler Despina (souveraine). Si tu veux, mon Roi, te sauver, rien de plus facile, nous avons beaucoup d'argent, voici la mer, voici les vaisseaux. Pense seulement si, une fois en sûreté, tu ne finiras pas par te persuader que la mort était préférable à un pareil salut ! Quant à moi, j'accepte l'ancien dicton : Que la pourpre est le meilleur des linceuls ! »

Ces paroles enflammées décidèrent Justinien. Personne n'osa plus parler de départ et l'empereur était sauvé par sa courageuse femme. Bélisaire mettait toute sa confiance en ses officiers et soldats qui venaient de combattre avec lui contre les Perses, dans les plaines de la Mésopotamie. Il fut efficacement secondé par Mundus, général illyrien, commandant un corps d'Hérules qui lui éaient absolument dévoués.

Justinien sortit du palais avec les deux généraux et trois mille hommes à peine de troupes bien exercées et fidèles. La suite impériale s'approchait de l'hippodrome.

Devant l'inaction des chefs, la discorde s'était déjà mise dans les rangs des émeutiers, dont le vaste cirque était bondé. A la vue de l'empereur, des cris s'élevèrent : « Justinien Auguste, tu vaincras ! Dieu sauve le roi Justinien et Théodora l'Auguste. »

Bélisaire et Mundus saisirent le moment propice ; l'un envahit l'hippodrome par le portique des Bleus, l'autre y pénétra par la porte des morts. La victoire fut facile ; ce fut un carnage épouvantable, sans distinction de Verts ou de Bleus. On évalua à 30.000 les morts de cette fatale journée. Hypatius et Pompée, capturés, furent exécutés le lendemain ; plusieurs autres des chefs fûrent exilés ; Probus, dont la conduite parut plus excusable, obtint la grâce impériale.

Ainsi finit cette terrible et célèbre insurrection[1]. Il se passa longtemps avant que la capitale fût relevée de ses cendres, après une si effrayante catastrophe. Aussitôt la révolte réprimée, le premier soin de Justinien fut de décider, en 532, comme hom-

1) Voir la belle et très émouvante narration de l'émeute de Nika dans M. Paparripopoulo, Ἱστορία τοῦ Ἑλλ. Ἔθνους, t. III, p. 110-118.

mage de reconnaissance pour la victoire remportée, la reconstruction de fond en comble de l'église métropolitaine dédiée à la Sagesse divine. C'est ainsi qu'Anthémius et Isidore, soutenus par les largesses impériales, purent mener à bonne fin l'accomplissement de la célèbre basilique de Sainte-Sophie, actuellement mosquée vénérée, dont les nouveaux possesseurs respectèrent le nom donné déjà par Constantin le Grand[1].

Tribonien et Jean de Cappadoce furent réintégrés dans leurs fonctions. La cruauté de ce dernier provoqua néanmoins, quelques années plus tard, l'hostilité de Théodora. Elle s'en plaignit à son époux et Jean, tombé en disgrâce, devint moine et mourut peu après.

L'influence de Théodora ne se borna pas aux affaires civiles de l'État. Les questions religieuses la passionnèrent également et là encore, elle ne mérite que des éloges.

Loin de supprimer les dissensions et les troubles dans l'Église, le quatrième concile œcuménique de Chalcédoine les avait ravivés.

Peu après la mort de Léon Ier le Thrace (457-474), qui s'était déclaré en faveur de la doctrine orthodoxe, l'usurpateur du trône, Basiliscus, prenant parti pour les monophysites, publiait le document connu sous le nom de *Circulaire*, et proclama le monophysitisme comme religion de l'État. Basiliscus renversé par une révolution, Zénon prit le pouvoir en 477 et, d'accord avec Acacius, évêque de Constantinople, réprouva, par le célèbre Hénoticon, le nestorianisme et l'eutychianisme. Néanmoins, ce document, à cause de sa forme, ne satisfit pas plus les monophysites que les orthodoxes. Un grand nombre de ces derniers firent appel au pape Félix II, en 483, qui invita Acacius à se disculper devant son trône, et, sur son refus, l'excommunia. En réponse, l'évêque de Constantinople effaçait des diptyques le nom du pape et le schisme qui s'en suivit entre les Églises d'Orient et d'Occident dura trente-cinq ans, jusqu'à ce que, sous Justin Ier, une réconciliation ait pu avoir lieu, en 519.

1) Le chef-d'œuvre de l'art byzantin fut achevé dans l'espace incroyable de cinq ans, d'après M. Paparrigopoulo, avec une dépense de 360 millions de francs. Cent vingt ans ont été employés pour la construction de Saint-Pierre de Rome et les dépenses ne s'élevèrent qu'à 300 millions de francs.

Les querelles entre monophysites et orthodoxes ne cessèrent pas pour cela. Le rôle de Justinien et de Théodora dans les dissensions monophysites n'est pas suffisamment établi [1] ; il est cependant certain que l'impératrice contribua efficacement au triomphe des idées de modération qui prévalurent à la fin. Ainsi put se réaliser, après des efforts considérables et après le célèbre incident de la condamnation des trois chapitres, en 553, le cinquième concile œcuménique, sous la présidence d'Eutychès, patriarche de Constantinople. Ce synode condamna définitivement les trois chapitres et assura la paix de l'Église.

Le pape Vigile se soumit finalement aussi, après des tergiversations et de tristes épreuves (qui allèrent jusqu'à l'emprisonnement), à la volonté inflexible de Théodora et aux décisions conciliaires [2]. Muni de l'autorisation de Justinien de retourner à Rome, le malheureux pape mourait en route, à Syracuse, le 7 juin 555. Son successeur, Pélage, ainsi que les papes qui suivirent, reconnurent également les décisions du cinquième concile œcuménique, mais ils perdirent, à cause de cela, l'Italie du nord, l'Afrique et l'Illyrie qui se détachèrent de l'Église romaine. Ce n'est que le pape Grégoire le Grand qui put obtenir le retour des schismatiques au bercail [3].

Théodora mourut, âgée seulement de 47 ans, aux bains de Pythie où elle était allée chercher la guérison d'une affection cancéreuse qui l'emporta en 548. Mariée depuis vingt-quatre ans, elle en avait régné vingt-deux.

Ainsi disparut de la scène du monde, une figure imposante, d'une destinée aussi étrange que presque énigmatique, objet de haines implacables et de l'amour passionné de l'époux qui l'avait

1) Voir les appréciations divergentes de M. Paparrigopoulo dans son Histoire, t. III, p. 177, suiv. et Βαφείδου, Ἀρχιμανδρίτου, Ἐκκλησιαστικὴ Ἱστορία Constantinople, Voutyra, 1884, t. II, p. 230-249.

2) Βυζαντίου Κωνσταντινούπολις, t. I. p. 372, 373.

Théodora écrivait ainsi à Anthemius, éparque de Rome :

Exceptis omnibus in Basilica sancti Petri, parce : nam si in Lateranis, aut in Palacio, aut in qualibet Ecclesia inveneris Vigilium mox impositum in navem perduc eum usque ad nos; et elle ajoutait : nam, per viventem in secula, excoriari te faciam.

3) Βαφείδου Ἐκκλησιαστ. Ἱστορία, t. I, p. 247.

choisie, et au glorieux règne duquel elle a puissamment contribué.

Justinien a atteint l'âge de quatre-vingts ans et mourut dix-huit ans après Théodora, le 14 novembre 566. Il sut trouver, dans les diverses branches de son activité étonnante, les grands capitaines, les savants jurisconsultes, les célèbres architectes qui illustrèrent un règne qui dura près de trente-neuf ans et qui ont été les exécuteurs de ses volontés. Mais aucun ne fut un collaborateur plus dévoué, aucun ne s'associa plus intimement à ses pensées que celle qui fut sa compagne fidèle, la grande impératrice, qui commença par être la fille misérable et déchue d'Acacius, le maître des ours.

V

IRÈNE

Irène avait pour patrie Athènes, comme Athénaïs; elle y est née vers 752; nous n'avons de détails ni sur sa famille, ni sur ses premières années. L'éclat de sa beauté et de son esprit, attira l'attention de l'empereur Constantin Conpronyme, qui la destina à Léon, son fils et héritier présomtif. La jeune fiancée fit son entrée à Constantinople le 1er septembre 769; le mariage fut béni le 17 décembre et le même jour, Irène recevait le titre d'Augusta.

Léon monta sur le trône en 778; sa tendresse fut acquise à sa femme, jusqu'au jour où il découvrit deux images cachées dans sa chambre. Zélé iconoclaste, comme son père, il aurait pris probablement des mesures rigoureuses contre l'impératrice, s'il ne mourait presque aussitôt après, le 8 septembre 780; son fils, Constantin VI Porphyrogénète, lui succéda, âgé de dix ans.

Irène fut, en conséquence, régente jusqu'à la majorité du jeune prince. Elle gouverna l'empire avec une habileté et une vigueur auxquelles ses ennemis eux-mêmes rendirent justice. Cette jeune Grecque était une femme véritablement née pour régner. Ses luttes contre les Sarrazins, ses vicissitudes, ses

crimes, sa fin tragique, racontée d'une manière si saisissante, il y a peu de temps encore, par un des plus brillants représentants des études byzantines en France, la rendirent célèbre [1].

Rétablir la paix religieuse en Orient et par là même se réconcilier l'Occident et le pape, tel est le but qu'Irène se proposa d'atteindre, avec une habileté consommée. Mais, pour cela, l'impératrice se rendait bien compte qu'elle devait être seule maîtresse de la couronne impériale de Byzance. Son exaltation religieuse ne connut plus de bornes; elle mit tout en œuvre pour réussir et, après avoir patiemment préparé le terrain, elle put enfin réunir, en 786, à Constantinople un concile pour rétablir le culte des images. Ce premier essai échoua; les soldats de la garde, attachés aux idées iconoclastes, dispersèrent les prélats. Irène ne se laissa pas aller au découragement; elle procéda à un nouveau recrutement de régiments plus dévoués et, sur son ordre, et avec l'aide du patriarche Tarase, prélat droit, d'un esprit élevé, se rassembla à Nicée le septième concile œcuménique du 24 septembre au 25 octobre de l'année suivante, et ce synode promulgait le célèbre décret qui fait encore la règle commune des Églises d'Orient et d'Occident [2].

« Nous décrétons, — lit-on dans cette définition, — la restauration des saintes images, qui doivent être vénérées comme l'a été, de tout temps, le signe de la croix. Elles seront rétablies dans les églises, sur les vases du culte, sur les vêtements sacerdotaux, sur les murailles, sur les tableaux séparés, dans les maisons et dans les rues, car plus on voit ces saintes figures, plus l'esprit s'élève jusqu'à la mémoire et au respect qui sont dus aux personnages qu'elles représentent. Nous décrétons qu'on s'en approchera pour les baiser, pour se prosterner devant elles, sans entendre toutefois par là qu'on leur rendra le véritable culte, qui n'est dû qu'à la nature divine. On ne fera pour elles que ce que l'on fait pour le signe de la croix, pour les saints Évangiles et

1) *Gustave Schlumberger*, Les îles des Princes. Paris, Calmann-Lévy, 1884, ch. x, p. 132-166.

2) En Orient, ce décret est lu jusqu'à présent le jour de la fête commémorative de sa promulgation, qui se célèbre tous les ans le premier dimanche du grand carême et qui porte le nom de *dimanche de l'orthodoxie*.

autres objets sacrés. On leur rendra aussi l'honneur de l'encens et des cierges, selon l'usage pieusement pratiqué depuis un temps immémorial; car toute démonstration extérieure de respect accordée à l'image passe à celui dont elle reproduit les traits et le fidèle qui salue cette image vénère le personnage qu'elle rappelle [1]. »

Comme il était à prévoir, les décisions du concile excitèrent de nombreux mécontentements.

Constantin lui-même chercha à s'yappuyer et à se dérober ainsi à la tutelle de sa mère; ses tentatives échouèrent. Le résultat à atteindre était si grand qu'Irène eut la cruauté de faire taire ses sentiments maternels. Les révoltes du fils iconoclaste, son opposition qui aurait pu devenir grosse de dangers pour les projets de l'impératrice, eurent pour lamentable conséquence sa déposition et l'atroce mutilation de ses yeux. Fugitif, ramené à Constantinople d'ordre de sa mère, le 19 août 797, il fut privé de la vue et mena désormais une existence misérable et obscure [2]. Irène infligea le même sort, ou à peu près, comme punition pour les mêmes motifs, aux quatre autres fils de Constantin Copronyme, son beau-père.

Ces horribles forfaits jettent certainement une tache indélébile sur la femme et la mère. Sont-ils également concluants pour condamner en bloc la souveraine, ainsi que l'ont fait presque tous les historiens, ses compatriotes non exceptés [3] ? N'y aurait-il

1) *Paparrigopoulo*. Hist. de la civilis. hellén., p. 227, 228.

2) L'ordre cruel donné par Irène, n'est pas même absolument certain. Le D[r] J. *Hergenröther* dans son ouvrage érudit et bien connu, *Photius, Patriarch von Constantinopel* (Regensburg, Joseph Manz, 1867-1861) avance à l'appui de cette opinion, que le célèbre et très consciencieux *Théodore Studite* n'aurait pas fait l'éloge de l'impératrice s'il était persuadé qu'elle eût été le meurtrier de son propre fils. (*Théod. Stud.*, l. I, ep. 17. *Encom. Platon.*, c. xxx, p. 833). Il produit également un argument bien plus sérieux; dans un manuscrit de *Georges Hamartolos* (Georg. Hamart. in *Cod. Mon.*, 139, f. 289) il est dit textuellement : « Sa mère n'étant pas présente, et ne connaissant pas le dessein (de l'aveuglement): τῆς μητρός αὐτοῦ μὴ παρούσης μήτε γινωσκούσης τήν βουλήν. » *Hergenröther, Photius*, p. 257, 258).

M. Paparrigopoulo (Ἱστορία, t. III, p. 531, 532), combat ce témoignage. Nous nous permettons de ne pas partager, sous ce rapport, l'avis de l'éminent historien.

3) V. Παπαρρηγοπούλου Ἱστορ, t. III, ch. vi, p. 483-545. Βυζαντίου Κωνσταντινούπολις, t. I, p. 206, II, 313

pas quelque injustice à vouloir juger, comme souverains, Pierre le Grand, Napoléon Ier ou la reine Élisabeth, *uniquement* par les seuls actes des procès et des supplices, du czarévitch Alexis, du duc d'Enghien, de l'infortunée reine d'Écosse ?

La politique extérieure d'Irène, son attitude condescendante et modérée vis-à-vis du khalifat de Bagdad, ses relations avec le nouvel Empire d'Occident et ses projets matrimoniaux avec son glorieux fondateur, furent aussi l'objet de vives critiques ; on l'accusa d'avoir trahi les intérêts de sa propre nation au profit de l'étranger, uniquement pour assouvir sa passion démesurée du pouvoir. Peut-être la diplomatie d'Irène est-elle digne d'être envisagée plutôt sous un aspect différent.

L'impératrice fut contemporaine de Haroun-al-Rachid et de Charlemagne. Ses armes n'ont pas été très heureuses dans les guerres contre les Arabes, et le célèbre khalife vint même jusqu'à camper, une fois, jusqu'aux portes de Constantinople. Y aurait-il lieu de faire un crime à Irène si, par des cadeaux et de bonnes paroles, elle l'éloigna du territoire de l'Empire, s'assura de son amitié, tout au moins de sa neutralité, et maintint pour longtemps l'état de paix entre les deux États ?

Quant à ses rapports avec le fils illustre de Pépin le Bref, les reproches paraissent peut-être encore moins fondés. Amener une réconciliation sincère entre l'Orient et l'Occident, rétablir, après tant de secousses, la paix des deux grands tronçons divisés de l'Église, reconstituer enfin sur la base d'une union matrimoniale l'Empire romain qui, sous l'impulsion du fondateur pouvait devenir un ennemi redoutable de Byzance, ne sont-ce pas là plutôt des idées qui ne pouvaient germer que dans un cerveau en tous points supérieur?

L'insuccès et les malheurs sont toujours les grands accusateurs, en politique comme dans la vie en général. Irène n'a pas réussi ; c'est son tort le plus grand. Toutes les finesses et l'habileté de la diplomatie de l'impératrice n'ont pas prévalu contre les agissements du palais et les mesquines jalousies des courtisans. Une intrigue mystérieusement ourdie par des patrices mécontents, avec la connivence de quelques mercenaires stipendiés, suffit

pour réduire à néant les vastes projets de cette femme remarquable qui, réalisés, eussent confondu les droits des deux Empires, amené ce que l'on a appelé dans la diplomatie moderne, une coexistence parallèle de l'Orient et de l'Occident et accordé les prétentions séculaires de la ville de Constantin avec les jeunes ambitions de la dynastie carolingienne. Mais le projet était trop beau pour réussir[1].

L'impératrice byzantine avait voulu, dès le début, nouer des relations d'amitié avec le brillant Charles et, dès son enfance, elle avait fiancé son fils Constantin à Rothrude, fille de Charlemagne. Les disputes qui s'élevèrent entre les Francs et les Byzantins, au sujet des provinces grecques de l'Italie, empêchèrent la réalisation de cette alliance, et Irène elle-même avait contribué à la rupture. Elle se rendait compte de l'opposition qu'une alliance franco-byzantine rencontrerait autour d'elle ; ayant obtenu un succès considérable par sa réconciliation avec le pape, à la suite du septième concile œcuménique, elle put avoir eu l'idée d'en rester là ; peut-être voyait-elle aussi l'insignifiance et l'incapacité de son fils ; une fois sur cette pente, l'idée de se substituer à lui ne pouvait être bien loin. En tout cas, c'était là une idée grandiose et vraiment digne des deux personnages en présence.

Que s'était-il passé, en effet ? Le jour de Noël de l'an 800, le pape Léon III sacrait dans la basilique vaticane Charlemagne, empereur, et le revêtait des insignes des Césars.

Charlemagne s'était rendu à la volonté du pape et avait accepté de sa main la couronne, sous le prétexte que l'Empire était vacant à Byzance après la disparition de Constantin VI et qu'Irène détenait illégalement les rênes du pouvoir. Bientôt Charlemagne, acquit, toutefois, la conviction que l'impératrice ne se dessaisirait pas du gouvernement, qu'elle régnerait au nom et à la place de son fils, et que le Sénat, l'armée et le peuple, s'inclineraient même devant sa nouvelle prétention de régner seule. C'est alors que le biais ingénieux d'unir les deux couronnes par le mariage

1) Les péripéties de la lutte diplomatique entre Irène et Charlemagne viennent d'être exposées d'une manière fort lucide dans un remarquable ouvrage qui vient de paraître, de M. A. *Gasquet*, L'Empire byzantin et la monarchie franque. Paris, Hachette, 1888, ch. IV, p. 251-287.

des deux titulaires a dû se présenter à ses yeux comme aux yeux du pape Léon.

L'impératrice, presque quinquagénaire, mais très belle toujours, était aussi disposée à cette union qui aurait mis le comble à sa puissance. Si le mariage se faisait, l'histoire du moyen âge aurait pu changer.

Arrivée à l'apogée de sa splendeur et de sa gloire, Irène avait épuisé tous les triomphes. Ressuscitant les pompes d'autrefois, elle avait paru le lundi de Pâques, 1er avril de l'année 802, au retour du traditionnel pèlerinage impérial aux Saints-Apôtres, la couronne en tête, le sceptre et le globe en main, couverte de pourpre, d'or et de pierreries, debout sur un char triomphal tout plaqué d'or, attelé de quatre chevaux blancs tenus en laisse par quatre des principaux patrices de l'Empire, entourée d'une suite brillante, faisant jeter à pleins boisseaux les pièces d'or et d'argent parmi la multitude qui l'acclamait.

Rarement souveraine fut aussi populaire. Elle avait donnée à ses sujets le gouvernement le plus réparateur qu'eût peut-être vu l'Empire [1]. Elle faisait don aux habitants de Constantinople d'une partie des contributions dues, elle avait baissé les prix des marchandises et des vivres (τρόφιμα); elle abolit les taxes que tous les navires traversant le Bosphore et l'Hellespont étaient tenus de payer aux postes de Hieron et d'Abidos [2]. Aussi était-elle l'objet d'une vraie adoration.

Précisément à cette même année 802, après les négociations préliminaires, Charlemagne avait dépêché une ambassade à Constantinople. Et c'est à l'instant même où se débattaient les conditions du grand projet entre Jessé, évêque d'Amiens, le comte Helingand, ses ambassadeurs et l'envoyé d'Irène, le spathaire Léon, en compagnie duquel ils étaient venus à Byzance, pour triompher des dernières résistances de la cour d'Irène, que les adversaires de cette union reprenant le dessus, purent prévenir l'accord et précipiter la conjuration [3].

1) *Schlumberger, l. c.*, p. 146, 147.
2) Παπαρρηγοπούλου Ἱστορία, t. III, p. 541.
3) *Gasquet, l. c.*, p. 289.

Depuis longtemps, des intrigues de palais avaient éclaté entre des patrices jaloux et se défiant les uns des autres. Staurace, naguère ministre puissant d'Irène, avait été disgrâcié à la suite de l'accusation deconspirer contre la souveraine. Aétius, homme hautain et avide, lui avait succédé dans la confiance de l'Impératrice.

L'union d'Irène avec Charlemagne ne pouvait convenir à aucun des grands de Byzance. Aétius voulait la forcer à épouser son frère Léon, tandis que les affiliés de Nicéphore, pour ne plus perdre de temps, procédaient au coup d'État du 31 octobre 802.

Une révolution de palais avait fait triompher Irène, une autre la jeta bas. La catastrophe fut aussi soudaine, aussi complète qu'avait été son élévation.

Les conjurés, tous armés, pénétrèrent dans le palais d'Éleuthère où Irène se trouvait malade et alitée, s'emparèrent de l'impératrice et la transportèrent au grand palais où ils acclamèrent Nicéphore empereur. Le patriarche Tarase était forcé, l'épée à la main, de couronner l'usurpateur à Sainte-Sophie. Aussitôt après, Nicéphore, accompagné de quelques patrices, se rendit auprès de la prisonnière, l'assura que c'était malgré lui qu'il acceptait la couronne et promit d'avoir pour elle les plus grands égards. Irène subit avec un courage stoïque l'adversité qui la frappait d'une manière si inattendue ; elle pria seulement son heureux rival de lui laisser, comme retraite, le palais d'Éleuthère.

Nicéphore y consentit, si Irène voulait lui remettre ses trésors. La malheureuse tomba dans le piège. Aussitôt, Nicéphore, qui devait toute sa situation à Irène, aussi ingrat que vil, l'exila à l'île des Princes. Il trouva cependant que la victime était trop proche encore ; en novembre, elle fut transportée à Lesbos.

Traitée avec la dernière rigueur, Irène, cette âme peu habituée à plier, ne tarda pas à succomber à un régime atroce, à cette humiliation insupportable pour une femme de son rang. Huit mois après son arrivée à Mételin, elle expirait, le 9 août 803, dans l'isolement et l'oubli. Son corps fut enseveli à l'île de Prin-

kipo, dans ce monastère où elle avait vécu quelques jours et qu'elle avait elle-même fondé[1].

Tous ceux, dit Théophane, qui vivaient suivant la piété et la raison, ne parvenaient pas à comprendre les secrets desseins de la Providence qui privait ainsi du pouvoir une femme signalée par ses luttes en faveur de la vraie foi et par ses victoires en l'honneur du Christ, pour le donner à un empereur de la plus vile extraction, ennemi de ses autels, un ancien gardien de pourceaux. C'est pourquoi, parmi les fidèles, les uns frappés d'étonnement, refusaient de croire à un tel événement et se croyaient le jouet des illusions d'un songe; les autres, plus habitués à pénétrer l'avenir, se répandaient en regrets sur la prospérité passée et redoutaient les malheurs que devait déchaîner sur l'Empire un tyran dont ils connaissaient les doctrines perverses.

On raconte que, lorsque, en 1204, les croisés violèrent les tombes des empereurs et des impératrices de Byzance, seule, la sépulture d'Irène, celle qui avait failli devenir l'épouse de Charlemagne, fut respectée. Aujourd'hui encore, la légende populaire persistante désigne, à tort ou à raison, le beau sarcophage vert que les touristes peuvent voir à Constantinople, à deux pas de la vieille église de Pantocrator, comme le dernier asile de l'illustre et infortunée princesse byzantine[2].

Avec Nicéphore, les iconoclastes revinrent au pouvoir; la persécution des images recommença et continua sous ses successeurs Staurace, Michel Ranghabé, l'Arménien Léon, Michel le Bègue et Théophile.

Ce dernier mourut en 842, laissant un fils mineur. Le pouvoir fut recueilli par sa femme Théodora, comme régente. C'est sous

1) Voltaire avait 84 ans lorsqu'il écrivit sa tragédie d'*Irène*, empruntée au règne de l'impératrice byzantine, mais d'une action absolument fantaisiste. Cette pièce, représentée le 30 mars 1778, fut, on le sait, un événement par la présence de Voltaire qui, comblé de gloire, assistait à la représentation, de retour à Paris après un éloignement de 27 ans. Le triomphe fut pour lui; la salle entière ne pouvait se rassasier de le contempler. Quant à *Irène*, jamais pièce, dit Grimm, ne fut plus mal jouée, plus applaudie et moins écoutée.

2) *Schlumberger, l. c.*, p. 151-156.

cette princesse, canonisée par l'Église[1], qu'un synode rétablit les décrets du septième concile œcuménique.

La grande campagne iconoclaste, cause de tant de maux et de tant de discordes, se trouva de la sorte définitivement enrayée, et ce résultat se trouvait être la conséquence directe du coup mortel porté aux iconoclastes par Irène. Aussi est-ce à cette princesse que revient la plus grande part de la victoire, complétée par l'impératrice Théodora et qui assura durant de si longs siècles la paix et la concorde du monde chrétien.

ÉT. CARATHÉODORY.

1) Sa fête se célèbre le 11 février. Συναξαριστής I, p. 452. Les historiens occidentaux prétendent (*Didot*, Biographie générale, article Irène, impératrice), qu'Irène a été aussi canonisée par l'Église d'Orient. La mémoire d'Irène est vénérée généralement à cause de la convocation du septième concile œcuménique et de la part prise par elle au redressement des images; mais elle n'a pas eu les honneurs de la canonisation. Son nom ne se trouve pas dans le Συναξαριστής. Il y a eu probablement confusion avec une autre impératrice, la seule sainte de ce nom, appartenant à la famille impériale, Irène, princesse de Hongrie, épouse de Jean II Comnène, citée plus haut.

COMPTES RENDUS

Les Publications entreprises sous les auspices de la Commission des Archives Diplomatiques, *au Ministère des affaires étrangères de France*.

La Commission des Archives Diplomatiques, instituée en 1874 près le Ministère des Affaires étrangères français, et réorganisée par le décret du 7 février 1880, poursuit depuis cette époque une double série de travaux, dont douze volumes actuellement parus dénotent suffisamment l'importance.

Avant de consacrer à chacun de ces ouvrages une courte notice, il ne sera pas sans utilité de définir rapidement le plan adopté par la Commission, et désigné aux éditeurs qu'elle a choisis.

La Commission des Archives Diplomatiques a entendu mettre en œuvre deux séries de publications, l'une confiée, selon un dessein uniforme, à l'initiative personnelle de ses collaborateurs, comme les éditions dont la collection des documents inédits sur l'Histoire de France présente le type et le modèle achevé, l'autre ayant plus particulièrement le caractère d'Inventaire et destinée à servir de guide aux historiens et aux chercheurs appelés à consulter le Dépôt des Archives des Affaires étrangères.

Le Recueil des Instructions constitue la première série. La seconde comprend deux sortes d'Inventaires, l'Inventaire Sommaire du fonds *Mémoires et Documents*, et l'Inventaire Analytique du fonds *Correspondance Politique*: on sait que des deux désignations composent, avec la *Correspondance Consulaire*, les trois principales divisions du Dépôt, encore en pratique aujourd'hui.

Le Recueil des Instructions données aux ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française est au plus haut degré une œuvre d'enseignement diplomatique. Ce que s'est proposé la Commission, c'est de mettre à la disposition des historiens et des représentants de la France à l'étranger un véritable manuel des traditions de la politique française à l'extérieur. Chaque volume ou chaque série de volumes concernant un même pays, contient en tête, sous forme d'introduction générale, une étude historique résumant brièvement les rapports de la France et de cette nation, antérieurement aux traités de Westphalie, et exposant les grandes lignes des relations continuées entre les deux états, de 1648 à 1789. Dans le corps même du volume, chaque *Instruction* forme un chapitre. Un commentaire relie chacune de ces pièces à celle qui la précède et résume les données nécessaires à l'intelligence du document suivant. De courtes biographies des ambassadeurs ou chargés d'affaires auxquels les *Instructions* sont adressées, des notes destinées à identifier les personnages cités au cours du texte, servent d'éclaircissement constant à la publication, qui forme ainsi, pour chaque état, l'ensemble le plus précieux

et le plus autorisé qui puisse servir à l'étude des questions de politique étrangère.

Décidée en principe dès le commencement de 1880, et répartie entre divers historiens et érudits, la collection se poursuit depuis cette date d'une façon régulière et constante [1]. Cinq séries d'états sont déjà entre les mains du public, une sixième est sous presse, une septième entièrement prête à lui succéder, et parmi les dix qui restent à paraître, la préparation de plusieurs volumes est assez avancée pour assurer sans interruption la continuation de l'œuvre entreprise, à laquelle la maison Félix Alcan prête le concours d'une exécution typographique remarquable.

Les Instructions données aux représentants de la France auprès de la cour de Vienne étaient toutes désignées par leur importance pour servir de début à la collection. L'Introduction dont M. Albert Sorel, chargé de l'édition, a fait précéder cette publication, a fixé les règles et le cadre des études de ce genre que chaque série d'Instructions était appelée à s'adjoindre. Cette préface est une analyse à grands traits des origines de la rivalité des maisons de France et d'Autriche, et sur les phases diverses qu'elle eut à traverser pendant la seconde moitié du xvii[e] siècle et le xviii[e] siècle tout entier. Notons au passage l'appréciation de M. Albert Sorel sur l'alliance célèbre, conclue à la veille de la guerre de Sept-Ans entre Louis XV et Marie Thérèse. « Ceux qui conclurent le fameux traité de 1756 n'entendirent point d'ailleurs faire une révolution dans la politique traditionnelle de la France, mais tout simplement adapter cette tradition aux conditions nouvelles qui rendaient l'Europe de 1756 si différente de celle qu'avaient connue Richelieu et Mazarin. » Les jugements et les vues philosophiques abondent dans ce sobre et magistral morceau d'histoire.

Les Instructions de Suède, publiées par M. Geffroy, qui forment le second tome de la collection, jettent un jour précieux sur la politique française dans les états du Nord. Entre les mains de Louis XIV, remarque justement l'auteur, l'alliance suédoise n'est rien moins qu'un principal moyen pour la direction générale de l'Europe... « Il n'y a pas une seule cour étrangère peut-être, pendant toute cette période, qui ait reçu un si grand nombre d'agents français du premier mérite. » Cette sélection donne à leurs Instructions une valeur singulière que M. Geffroy fait ressortir. Si les négociations du milieu du xviii[e] siècle sont demeurées moins célèbres, l'étude des missions de Breteuil et de Vergennes, de 1763 à 1774, l'analyse du rôle de ce dernier dans la révolution de 1772, offrent un intérêt particulier qui mérite d'être relevé et mis en valeur. En somme, conclut M. Geffroy, l'histoire des relations entre la France et la Suède, de 1648 à 1689, montre clairement à elle seule quel prodigieux labeur s'imposait à la diplomatie française pour maintenir son action sur l'échiquier européen. Ne terminons pas cette courte mention sans signaler, dans la préface, l'insertion, d'une bien curieuse lettre de Christine de Suède, écrite à la suite du meurtre de Monaldeschi, et retrouvée par M. Geffroy dans un des volumes de la correspondance politique.

1) Les volumes du *Recueil des Instructions* sont publiés par l'éditeur Félix Alcan, dans le format in-8°.

Le volume consacré au Portugal, par le vicomte de Caix de Saint-Aymour, contient une utile addition : la liste des agents diplomatiques de Portugal en France, et de France en Portugal, depuis les premières missions constatées. Ce travail, qui donne l'indication de négociations isolées depuis le commencement du xive jusqu'à la fin du xve siècle, permet de restituer la série complète des ambassadeurs français à Lisbonne, de 1516 jusqu'en 1582, date de la réunion du Portugal à l'Espagne, et celle des consuls qui les remplacent pendant la période d'annexion, jusqu'aux événements de 1640, qui consacrent la séparation définitive des deux pays. La reprise des relations d'État à État entre la France et le Portugal coïncide ainsi avec la date assignée au point de départ de la collection, et le recueil des Instructions de Lisbonne se trouve présenter, pour les temps modernes, l'ensemble complet des rapports des deux nations. C'est au milieu du xviie siècle, pendant la période qui s'étend depuis la révolution de 1640 jusqu'à la paix des Pyrénées, que ces relations offrent le plus grand intérêt. L'ouverture de la guerre de Succession d'Espagne et l'accession de Philippe V au trône amène la rupture des traditions séculaires des deux cours, et, à partir du traité d'Utrecht, les rapports de la France et du Portugal perdent de jour en jour leur valeur au point de vue politique. Leur importance ne se concentre plus que sur l'amélioration des relations commerciales. C'est ce que M. de Caix met en lumière avec une connaissance approfondie du sujet et de ses détails.

Il faudrait un plus large cadre que celui que cette rapide analyse comporte pour rendre compte des deux volumes consacrés à la Pologne, par M. Louis Farges. A part un certain nombre de faits, passés plus ou moins à l'état de légende, à part, vers le troisième quart du xviiie siècle, les questions relatives au rôle de la diplomatie secrète, si merveilleusement révélées par M. le duc de Broglie, l'ensemble des rapports de la France avec le pays des rois élus et du liberum veto demeurait à peu près à l'état de lettre morte pour quiconque n'en avait pas fait spécialement son étude. Tout était à faire dans cette voie. Aussi les cinquante-cinq instructions, datées de 1648 jusqu'à 1794, qu'a réunies dans ce recueil M. Louis Farges, et la lumineuse préface dont il les fait précéder, créent-elles pour ainsi dire l'histoire de ces relations de la Pologne et de la France.

On ne peut qu'approuver M. Louis Farges d'avoir présenté, en deux paragraphes de sa préface, un aperçu détaillé des rapports des deux États antérieurs à 1648, et d'avoir publié, dans cette même introduction, des extraits étendus des instructions de d'Avaux en 1633, de d'Avaugour en 1636, et surtout de celles de Brégy en 1645, sans lesquelles la mission du vicomte d'Arpajon, qui ouvre le recueil en 1648, demeurerait complètement inintelligible. Signalons ensuite la façon dont l'auteur expose le rôle de la diplomatie de Louis XIV dans la réconciliation de la Pologne et de la Suède, de 1656 à 1660, et dans les essais d'union avec la France, depuis cette époque jusqu'au moment où la guerre de succession d'Espagne vient accaparer toutes les forces de l'Europe occidentale. L'historique des candidatures successives du duc d'Enghien, de Condé et du prince de Conti à la royauté polonaise est ainsi l'objet de nombreux éclaircissements. Au xviiie siècle, l'accession d'un prince français au trône de

Varsovie ne relevait plus que du domaine du rêve. C'est ce que démontre avec beaucoup de netteté M. Louis Farges, en exposant les diverses politiques entre lesquelles la France pouvait choisir, union avec la Russie, continuation de l'entretien de la Prusse à la solde de la France, consolidation de la maison de Saxe sur le trône de Pologne, sans que la diplomatie de Louis XV ait su s'arrêter à l'un de ces trois partis. Quant à la Pologne même, bien des causes ont contribué à sa ruine, conclut l'auteur, mais ce qui la rendait inévitable, c'est la nécessité fatale qui pesait sur la Russie, de la détruire ou de renoncer elle-même au rang de puissance. Toutes les discussions historiques que ce sujet, d'un intérêt encore si actuel, est de nature à soulever, trouveront de nombreux arguments dans les documents, accompagnés de commentaires puisés dans la Correspondance politique, qui font l'objet de cette remarquable publication.

Les Instructions de Rome, étudiées par M. Hanotaux, comprendront plusieurs volumes. Le tome Ier, qui sera suivi de deux autres, comprend seulement la période qui s'étend entre les traités de Westphalie et la célèbre déclaration de 1682. C'est signaler suffisamment le nombre des documents de cette série, qui s'explique aisément par la fréquence des missions spéciales et l'envoi des *Instructions en cas de Conclave*, nécessitées par les changements survenus sur le trône pontifical. C'est ainsi que ce premier volume, pour une période historique de 23 ans, présente un ensemble de douze instructions, depuis celle du cardinal d'Este en 1654, jusqu'à celle du marquis de Lavardin en 1687. M. Hanotaux y a joint une introduction très étendue, où il retrace les grandes lignes de l'histoire des relations de la France avec la Papauté, depuis les origines du pouvoir temporel jusqu'à la déclaration de 1682 : une seconde étude du même genre conduira cet examen jusqu'en 1789 et servira de préface à la seconde partie. Il faudrait, pour apprécier comme il le conviendrait une introduction conçue dans un aussi vaste cadre, une compétence spéciale et une connaissance approfondie de ces questions difficiles. Citons seulement, au cours de la lecture, plusieurs heureuses appréciations des transformations de notre vie nationale. Ainsi cette définition des deux états d'esprit, qui font différer tellement l'inimitable siècle des Valois et l'époque solennelle de Louis XIV : « L'indépendance de caractère, la liberté d'aperçus et de doctrines qui avaient été les grandes vertus et la grande élégance du siècle précédent, perdent soudain tout leur mérite. On les craint... Par contre, on voit s'établir une confiance nouvelle dans la force sociale. La conception de l'État réclame toute admiration, toute obéissance, tout sacrifice. »

Tel est l'état des volumes du *Recueil des Instructions* actuellement livrés au public. La *Bavière*, de M. André Lebon, est en ce moment sous presse; la *Russie*, de M. Alfred Rambaud, est entièrement dressée pour l'impression. L'*Angleterre*, confiée primitivement au regretté Armand Baschet, est aujourd'hui entre les mains de M. Jusserand : la *Prusse*, de M. Lavisse; la *Savoie*, de M. Armingaud, sont à l'heure qu'il est en voie de prochain achèvement. La collection se continuera par la *Turquie*, de M. Girard de Rialle; l'*Espagne*, de MM. Morel-Fatio et Léonardon; *Venise*, de M. Kaulek; le *Danemark*, de M. Geffroy; la *Hollande*, de M. Maze; *Naples*, de M. Joseph Reinach; la *Diète Germanique*, de M. Chuquet.

A côté de cette collection dont les Archives des Affaires étrangères ont fourni les éléments, la Commission a jugé indispensable de faire connaître d'une façon méthodique les richesses que renferme le Dépôt.

C'est dans ce but que le Bureau Historique de la Division des Archives, dont le personnel est presque entièrement formé d'anciens élèves de l'école des Chartes, a entrepris la rédaction de deux séries d'Inventaires, les uns sommaires, les autres analytiques et plus détaillés.

Le système de l'Inventaire sommaire a été appliqué à tout l'ensemble de la série *Mémoires et Documents* dont il a été parlé plus haut, fonds qui présente par sa composition même une très grande variété : la nécessité s'imposait d'en faire le plus tôt possible le dépouillement et de mettre sous les yeux des chercheurs le résultat de ce travail. Mis en œuvre en même temps que le premier volume des *Instructions*, le tome Ier de cette collection a paru vers la même époque[1]. Il contient, dans la série *Mémoires et Documents*, l'analyse du fonds *France*, dénomination commune sous laquelle sont actuellement réunis, dans un numérotage commun, les anciens fonds : France, Saint-Simon, Affaires Intérieures et Extérieures, France et Divers États (nos 1 à 743); Affaires Intérieures (743 à 1415); Provinces de France (1465 à 1752); et un certain nombre de petits fonds annexes, formant un total de 1,883 registres. Le tome II, dont l'impression s'achève en ce moment, comprend le même travail pour le fonds *Pays Étrangers*. La grande série du Dépôt des Affaires étrangères, connue sous le nom de *Mémoires et Documents*, se trouvera ainsi entièrement inventoriée[1].

Tout autre devait être le principe qui devait servir de guide pour l'exploration de la série *Correspondance Politique*, fonds constitué d'une façon régulière et toujours identique, eu égard à sa division en catégories correspondantes aux postes diplomatiques, et grâce au classement chronologique des dépêches de chaque résidence. Ici l'analyse détaillée des documents s'imposait, et, au besoin, la publication intégrale d'extraits tirés des dépêches les plus intéressantes, seul mode d'édition qui pût allier l'intérêt des chercheurs à celui de l'histoire.

La Commission a donc fait mettre en œuvre, par le service historique de la Division des Archives, les Inventaires analytiques et détaillés d'un certain nombre de fonds, Angleterre, Venise, Hongrie, entre autres, et, pour la période moderne, d'une des correspondances les plus caractéristiques de l'histoire diplomatique de la Révolution[2].

La constitution régulière du Dépôt des Affaires étrangères ne remonte qu'à 1660. L'acquisition successive, dans le cours du XVIIIe siècle, des papiers de Mazarin et de Richelieu, a permis de constituer pour chaque fonds de la *Correspondance Politique* la série presque complète des dépêches depuis 1624. Quant aux documents de date antérieure actuellement conservés dans le Dépôt, leur présence n'est due qu'à des acquisitions partielles et purement accidentelles, comme celle d'une partie de la collection de Mesmes en 1731 et des papiers de la maison de Noailles en 1796. En fait, plusieurs fonds se trouvent ainsi com-

1) Les volumes de l'*Inventaire sommaire* sont imprimés par l'Imprimerie nationale, dans le format in-8°.
2) Les volumes de l'*Inventaire analytique* sont publiés par l'éditeur Félix Alcan, dans le format in-8°.

mencer au premier tiers du XVIe siècle ; mais, en somme, dans les séries qui débutent de la sorte, la suite des dépêches ne tarde pas à être interrompue et à présenter des vides souvent fort étendus. Pour tous les documents de cette période reculée, il faut donc se borner à constater, en s'en félicitant, la présence dans le Dépôt de ceux qui s'y rencontrent, sans qu'il y ait aucunement lieu de regretter les lacunes qu'ils peuvent présenter.

Le fonds d'Angleterre est un de ceux qui remontent le plus haut. La première mission conservée est celle de M. de Castillon, en 1537, à partir de laquelle la série des négociations se fait suite jusqu'à la fin de la seconde ambassade de Gilles de Noailles, en 1560. A partir de cette date jusqu'en 1624, où la collection reprend avec l'ambassade du comte de Tillières, existe une lacune qui n'est comblée que par quelques fragments de correspondances.

Deux volumes consacrés à l'inventaire de ce fonds ont actuellement paru ; on peut prévoir que, d'ici peu, toute la partie de la correspondance d'Angleterre datée du XVIe siècle, conservée au Dépôt, sera mise entre les mains des historiens. Le premier volume, publié en 1885, par M. Kaulek, avec la collaboration de MM. Louis Farges et Germain Lefèvre-Pontalis, comprend les deux ambassades de Louis de Perreau, seigneur de Castillon, dont l'identité historique a pu être enfin dégagée, et de Charles de Marillac, depuis évêque de Vannes et archevêque de Vienne. Le tome second, publié par M. Germain Lefèvre-Pontalis, contient la correspondance d'Odet de Selve. L'ensemble de ces deux volumes embrasse les négociations suivies entre la cour de France et celle d'Angleterre de 1537 à 1549, pendant la fin des règnes de François Ier et de Henry VIII, et le début de ceux de Henri II et d'Édouard VI, négociations coupées de 1543 à 1546 par trois ans d'état de guerre. On y suit les tragédies sanglantes qui marquent les dernières années de Henry VIII, les hésitations de la politique anglaise entre l'Empire et la cour de Valois, et le récit de la célèbre campagne d'Écosse de 1547-48, qui détermina la fuite de Marie Stuart en France sur les galères de l'amiral de Villegagnon. La verve mordante et pittoresque de Castillon, la hauteur de vues et de pensées de Marillac, la consciencieuse exactitude d'Odet de Selve, s'y dégagent assez curieusement et contribuent à donner à chaque ambassadeur sa personnalité propre. Certaines dépêches de Marillac présentent en ce sens une valeur littéraire qui le mettent au rang des écrivains de marque de son temps.

Le fonds de Venise comprend des documents presqu'aussi anciens que celui d'Angleterre : la première négociation conservée remonte à 1540, et la suite, sans être absolument complète, ne présente pas de lacune comparable à celle qui interrompt pour soixante ans la série de Grande-Bretagne. Un premier volume, consacré à ce fonds, est actuellement en préparation presqu'achevée. MM. Kaulek et Alexandre Tausserat y étudient la mission de Guillaume Pellicier, évêque de Montpellier, qui représenta François Ier à Venise, de 1540 à 1542, pendant les courtes années de paix qui suivirent la trève de Nice, et qui assista de ce poste à l'émotion produite en Italie par l'assassinat des ambassadeurs français Rincon et Fregoze, qui devait rouvrir la guerre. Ces lettres jettent un jour tout nouveau sur les relations de la France et de Venise avec les

Turcs, sur les événements de la guerre de Succession de Hongrie, sur la guerre maritime et les opérations des flottes ottomanes dans la Méditerranée et l'Adriatique, sur le mouvement artistique et intellectuel de l'Italie au milieu du XVIe siècle. La publication des dépêches du spirituel et érudit correspondant de Rabelais comptera parmi les plus intéressantes de la collection

Le fonds de Transylvanie et Hongrie est un de ceux dont on peut s'attendre à voir le plus prochainement s'achever l'inventaire. Les premiers documents historiques conservés ne remontent qu'à 1627, et l'existence politique de la Transylvanie ayant pris fin à l'époque de la paix d'Utrecht, une vingtaine de registres se trouvent comprendre tout l'ensemble des relations entretenues par la France avec les princes de Transylvanie et les *Mécontents Hongrois*. Un premier volume, rédigé par MM. Girard de Rialle et Auguste Boppe est aujourd'hui dans un état de préparation fort avancée : il comprend, outre l'analyse ou le texte de plusieurs pièces détachées, du plus grand intérêt historique, le tableau des curieuses missions de M. de Croissy de Marcilly, de 1644 à 1647, sous le règne de Georges Ier Rakoczy, et de celles de l'abbé Révérend, du chevalier de Forval et de Roger Akakia, seigneur du Fresne, qui se croisent où se succèdent, de 1674 à 1683, auprès de Michel Apafi et d'Emeric Tœkœly. Tout un chapitre, presqu'inconnu jusqu'ici, de l'action française dans l'Europe orientale, sera par là révélé aux historiens et aux diplomates.

Les documents de l'époque moderne, autant que ceux qui constituent le point de départ de chaque fonds, devaient attirer l'attention et les recherches. Le rôle de la diplomatie française pendant la Révolution s'indiquait comme un des sujets d'étude les plus importants à traiter. Dans cet ordre d'idées s'imposait l'examen de la correspondance de la seule grande ambassade régulière maintenue à l'étranger par le gouvernement de la France, celle de Suisse, « de beaucoup la plus importante des agences conservées », dit M. Albert Sorel, « et centre des relations incertaines et occultes que la République tâchait d'entretenir avec l'Europe ». Les dépêches de Barthélemy, dont la mission à Berne se prolonge pendant les années les plus caractéristiques de la Révolution, et qui y négocia la paix de Bâle, ne traitent pas seulement des rapports de la France avec le Corps helvétique, mais de l'ensemble des affaires européennes, et l'ambassadeur qui les rédige se trouve être, en somme, moins un agent d'informations que le véritable conseiller des relations extérieures de la République.

C'est ce travail d'analyse de sa correspondance en Suisse, du commencement de 1792 aux premiers mois de 1797, et ne comprenant pas moins de trente-neuf registres, qui a été entrepris par M. Kaulek. Cette édition était singulièrement délicate, tant à cause de l'abondance des pièces qu'en raison des redites inévitables nécessitées par les exigences de la correspondance diplomatique moderne. Une critique judicieuse et une connaissance complète des questions abordées dans ces négociations ont permis à M. Kaulek de trier les documents historiques des pièces n'offrant qu'un intérêt d'affaires, en indiquant seulement la présence des unes, ainsi que l'exigeait le plan du *Recueil des Inventaires Analytiques*, et en réservant exclusivement aux autres l'analyse ou la publication intégrale. Les trois volumes déjà mis entre les mains du public depuis 1886, et le quatrième, dont l'impression s'achève à l'heure qu'il est, comprennent

toute l'époque qui s'étend de janvier 1792 jusqu'en avril 1795, depuis les préliminaires des guerres de la Révolution jusqu'aux approches de la paix de Bâle, qui met fin à l'isolement de la France. Le premier contient l'année 1792 tout entière, le second huit mois de l'an 1793; le troisième s'étend de septembre 1793 à la fin de mars 1794, le quatrième jusqu'aux négociations de la paix de Bâle; le volume de début est précédé d'une introduction et d'un répertoire des papiers de Barthélemy : chaque tome est suivi d'un Index analytique qui facilite les recherches.

C'est toute l'histoire extérieure des années les plus tourmentées de la Révolution qui passe ainsi sous les yeux, et les noms des ministres correspondants de Barthélemy ont à eux seuls leur éloquence : de Lessart, Dumouriez, de Chambonas, Bigot de Sainte-Croix, marquent les étapes : de la déclaration de guerre, du 20 juin, du 10 août; Lebrun-Tondu, Deforgues, se succèdent du 10 août 1792 au commencement d'avril 1794, époque de l'avènement des Comités qui durent jusqu'à la fin de la Convention. L'intérêt des dépêches échangées entre ces dates historiques se passe de commentaires et de définition. Mentionnons seulement, dans la quantité de passages qui seraient à citer, les Instructions de Barthélemy, rédigées par de Lessart, le 22 janvier 1792, les dépêches relatives à l'effet produit en Helvétie par la journée du 10 août et le massacre des Suisses, celles d'où ressort l'indifférence incroyable qui accueillit la mort de Louis XVI. Citons aussi toute la série des lettres qui donnent les renseignements les plus détaillés sur l'émigration dans les cantons, sur l'enlèvement des ambassadeurs français Maret et de Sémonville par les Autrichiens, sur le territoire des Grisons, en mai 1793. L'ouverture des négociations relatives à la paix de Bâle donnera aux volumes suivants une valeur encore plus grande.

Telle est, dans son ensemble, l'œuvre entreprise sous les auspices de la Commission des Archives Diplomatiques. Des deux collections dont elle a inauguré la publication, la première et la plus considérable partie de la seconde ont le même caractère d'importance historique : le *Recueil des Instructions* et la série des *Inventaires Analytiques* de la Correspondance Politique, qui en forme le perpétuel commentaire, sont en réalité deux manuels des traditions de la politique étrangère de la France. Complétés par les volumes de l'*Inventaire Sommaire* qui guident désormais les recherches des érudits dans un fonds d'abord difficile, ils contribuent à aider les historiens et les diplomates dans toute investigation relative aux questions d'histoire extérieure nationale. La Commission des Archives Diplomatiques ne pouvait mieux faire connaître au public les richesses du Dépôt des Affaires étrangères ni mieux en mettre en valeur l'incomparable intérêt historique et politique.

Germain Lefèvre-Pontalis.

L'Œuvre de M. le vicomte Eugène-Melchior de Vogüé.

M. le vicomte E.-M. de Vogüé, l'un de nos associés, vient d'être reçu membre de l'Académie française. M. de Vogüé s'étant consacré à une mission toute internationale, celle de faire connaître en France la Russie, on lira volontiers, sans doute, l'appréciation, émise, au nom de l'Académie, sur son œuvre. M. Rousse, s'adressant au récipiendaire, s'est exprimé en ces termes :

« A l'heure où nous sommes, sauf un écrivain peut-être, dont je vous laisse le plaisir de trouver le nom[1], — personne en France ne connaît mieux que vous la Russie, personne n'a pénétré plus loin que vous dans son passé, dans ses mœurs, dans les profondeurs de son génie et dans les secrets de son avenir. — Depuis Iwan le Terrible jusqu'à la grande Catherine, vous avez remonté le cours de ses lentes révolutions et de ses formidables aventures. Depuis la chanson des *Compagnons d'Igor* jusqu'aux poésies de Lermontoff et de Pouschkine, — depuis les chroniques de Nestor jusqu'aux romans de Tolstoï et de Tourguenieff, vous avez suivi pas à pas les traces de ses penseurs et de ses poètes. De Pétersbourg à Samarkand, vous avez parcouru ses fleuves et ses montagnes, ses oasis du Caucase, les mers intérieures qui baignent ses rivages, les steppes désolées et les sables fuyants que, pas à pas, elle assujettit à sa puissance. Votre humeur méditative, — j'allais dire... sauvage, — le tour un peu mystique de votre pensée, — tous vos penchants et toutes vos études vous prédestinaient à cette nature voilée, à cette histoire obscure, à cette littérature incertaine...

Vous avez eu ce bonheur de pouvoir suivre de près, — d'un cœur fraternel, — les progrès de cette route gigantesque qui atteint aujourd'hui les derniers confins de l'empire. Vous avez cheminé derrière les pionniers d'Annenkoff, avec l'équipage glorieux qui, dans ces flots de sables et de neiges, jetait ses sondes hardies et fixait ses ancres de fer.

De ce voyage merveilleux, vous avez rapporté de merveilleux souvenirs; vous les avez racontés dans des causeries pleines de mouvement et d'images, avec cette pointe d'accent étranger qui donne un charme de plus à tous vos discours. En lisant tour à tour les pages que vous ont inspirées le désert de Memphis et les solitudes de Khiva, deux noms, que la postérité réunira sans doute, un jour, revenaient sans cesse à ma pensée : l'un, écrit par la France à Suez, sur le seuil de deux mers; l'autre écrit par la Russie à Samarkand, sur la limite de deux mondes...

Si j'ai su lire vos remarquables écrits, c'est le roman qui est, aujourd'hui, la forme la plus originale et la plus achevée du mouvement littéraire de la Russie. C'est le roman russe que, dans un livre admirable, vous étudiez avec le désir à peine déguisé de nous le donner comme une leçon et comme un modèle.

Tourguénieff, Dostoïewski, Tolstoï, ces noms qu'il y a quelques années nous connaissions à peine, nous sont, grâce à vous, devenus familiers désormais.

Tourguénieff, c'est le Balzac ému et compatissant du paysan moscovite, du petit gentilhomme besogneux, vivant mal sur sa terre, et dévoré par l'usure... C'est l'ami, parfois le complice, de l'étudiant taciturne qui a rapporté des universités d'Allemagne, avec les niaiseries formidables de la franc-maçonnerie politique, les hallucinations énervantes des plus obscures philosophies.

Beaucoup de ceux qui m'écoutent ont connu, ont aimé ce colosse tranquille, qui s'était si doucement acclimaté parmi nous; ce bon géant qui vous repré-

1) Voir : l'*Empire des Tzars et les Russes*, par M. Anatole Leroy-Beaulieu.

sentait, dites-vous, « la statue symbolique de son pays; un moujik sur qui serait « tombée l'étincelle du génie... »

Dostoïewski, — c'est le Scythe tout entier, — violent et subtil; malade et maniaque; épileptique par accès; — un Hamlet sans Ophélie; — un revenant de la Sibérie, dont les cauchemars effroyables sont traversés par des lueurs subites de tendresse et de pitié..., — idole bizarre d'un peuple naguère encore asservi, dont il a partagé l'oppression et les misères.

Tolstoï, enfin, le plus grand de tous, selon vous; écrivain étrange et compliqué, qui commence par embrasser d'une étreinte puissante les plus vastes horizons de l'humanité ; qui, dans *la Paix et la Guerre*, passe la revue grandiose des armées et de la politique de l'Europe soulevée par le génie de Napoléon ; qui, dans *Anna Karénine*, soumet les passions d'une âme troublée à l'analyse la plus savante qui fut jamais ; — puis, tout à coup, reniant son œuvre et sourd à tous les bruits de la vie, se met à philosopher. dans le vide, des bucoliques humanitaires et des pastorales mystiques, recommence dans son ermitage de *Toula* le Contrat social d'Ermenonville, et continue le rêve de Jean-Jacques, — en attendant le réveil de Babeuf.

Littérature inquiète et puissante, accueillie chez nous comme la plus curieuse des nouveautés; — qui me paraîtrait plus originale encore si Balzac et Dickens n'avaient jamais existé, — et à laquelle, dans ces dernières années, plusieurs de nos romanciers ont eu la modestie d'emprunter, sans nous le dire, les plus sensibles de ses défauts.

Mais je n'ai parlé, monsieur, que de vos voyages ;et le temps me manque pour rappeler la moitié de vos travaux. L'art, le roman, l'histoire, la politique, vous avez touché à tant de sujets divers d'une main active et habile. Il y a peu de mois encore, vous écriviez sur *le deuil de l'empire d'Allemagne* des pages éloquentes, qui attestaient à la fois votre ardent patriotisme et le respect que nous avons tous gardés pour de si tragiques douleurs. » R. M.

Ambassade en Turquie de Jean de Gontaut-Biron, baron de Salignac, 1605 à 1610. — Voyage à Constantinople. — Séjour en Turquie. — Relation inédite précédée de la vie du baron de Salignac, par le comte Théodore de Gontaut-Biron, *correspondance et documents inédits*. Paris, 1888-1889.

M. le comte Théodore de Gontaut-Biron a voulu rendre un pieux hommage à la mémoire d'un des membres de sa maison, et il vient de consacrer deux volumes au récit de la mission et à la correspondance diplomatique de Jean de Gontaut-Biron, baron de Salignac, ambassadeur de Henri IV près la Porte ottomane depuis 1605 jusqu'en 1610.

Raudier, Mezeray et le comte de Saint-Priest ont consacré quelques lignes seulement au séjour du baron de Salignac à Constantinople. Les services qu'il y rendit méritaient d'être mis en lumière et M. le comte Théodore de Gontaut-Biron s'est dignement acquitté de la tâche qu'il s'était imposée.

Le baron de Salignac fut, dès les premiers jours de sa jeunesse, l'un des serviteurs les plus actifs et les plus dévoués du roi de Navarre. Né en 1553, il

était homme d'armes dans la compagnie du roi et, l'année suivante, il prenait part au siège de la Rochelle. Il passait ensuite dans la compagnie de son cousin le baron de Biron, alors grand maître de l'artillerie. Nous le trouvons en 1574 à la tête d'une compagnie de chevaux-légers, et il suivit depuis cette époque avec la plus inaltérable constance la fortune du roi de Navarre. En 1590, Henri IV le chargea de faire pour son service une levée de troupes en Angleterre, en Flandre et en Allemagne. Nommé maréchal de camp en 1594, il fut chargé après la reddition de Paris d'accompagner les troupes espagnoles qui évacuaient la capitale.

C'est en 1604 que M. de Salignac, converti depuis huit ans à la foi catholique, fut désigné par le roi pour remplacer à Constantinople M. Savary de Brèves, qui sollicitait son rappel. Nous possédons deux relations du voyage et du séjour du baron de Salignac à Constantinople. L'une est due au baron d'Arguse, secrétaire de l'ambassade, l'autre a été rédigée par Jean Bordier, écuyer d'écurie de l'ambassadeur. Cette dernière est la plus complète : elle nous fait connaître les épisodes du voyage et nous donne d'amples détails sur la vie journalière de l'ambassadeur; elle présente un intérêt soutenu, malgré le style incorrect et souvent diffus de l'auteur. Il faut savoir gré à M. le comte Théodore de Gontaut-Biron d'en avoir détaché des extraits qui s'étendent depuis le départ de Paris en septembre 1604 jusqu'à la mort du baron de Salignac, survenue au mois d'octobre 1610, et forment une lecture attachante. Le second volume publié par M. Théodore de Gontaut-Biron contient une série de dépêches adressées au roi et au secrétaire d'État. Elles ont trait pour la plupart à la reconstruction du bastion de France sur la côte de l'Algérie, en face de Bône, affaire à laquelle Henri IV attachait la plus haute importance et pour la solution de laquelle il avait incessamment adressé à ses ambassadeurs les plus pressantes recommandations, et à la mise en liberté, moyennant rançon, des chevaliers de Malte français faits prisonniers par les Turcs La protection accordée par le roi aux jésuites que le grand-vizir, excité par les Vénitiens, voulait expulser de Turquie, la lutte engagée avec l'ambassadeur d'Angleterre, enfin les mesures prises en faveur des Maures expulsés de l'Espagne font, en outre, le sujet de la correspondance du baron de Salignac avec la cour. « A chaque page de la correspondance, dit M. Théodore de Gontaut-Biron, on reconnait le sens droit de l'ambassadeur, on retrouve cette persévérance et cette ténacité énergiques qui faisaient le fond de son caractère, et surtout cet amour pour la France et pour son roi, dont ses lettres après la mort de Henri IV nous offrent un si touchant témoignage. » Cette appréciation sera celle de tous ceux qui liront ces lettres où les faits sont exposés avec tant de clarté et de sincérité, sincérité dont les agents ne devraient jamais se départir afin de dissiper de funestes illusions et de faire éviter de funestes démarches. M. Théodore de Gontaut-Biron a rendu par sa publication un service qui sera apprécié par les esprits sérieux dont les études sont dirigées vers l'histoire des relations de la France avec l'Orient. Nous devons l'en remercier et former le vœu que son exemple soit suivi. Nous aurons alors entre les mains la correspondance de ces agents dévoués qui ont assuré pendant si longtemps à la France une influence bienfaisante dans tous les pays du Levant.

G. Schefer.

CHRONIQUE

La séance annuelle de la Société d'histoire diplomatique a eu lieu à la date annoncée par les journaux, le 28 mai dernier, sous la présidence de M. le duc de Broglie. On a entendu successivement le compte rendu du trésorier, le rapport du secrétaire général, que nous donnons à la suite de cette *Chronique*, les communications (qu'on vient de lire) de MM. de Gabriac et Carathéodory Effendi. M. le duc de Broglie a clos la séance par le discours placé en tête de ce fascicule. Les dix membres du Conseil d'administration, soumis à la réélection par voie de tirage au sort, MM. le marquis de Breteuil, Geffroy, G. Picot, V. Pierre, le marquis de Queux de St-Hilaire, Rothan, le comte de Talleyrand-Périgord, Tranchant, le duc de la Trémoille, E. de Vorges, ont été réélus à l'unanimité. M. Octave Noël, trésorier de la Société, a été élu, de même, membre du Conseil, en remplacement de M. le comte de Barthélemy, décédé.

Dans sa séance de juin, le Conseil a réélu, à l'unanimité, le bureau de la Société.

Ont été élus membres de la Société : MM.

Le baron P. d'Anethan, secrétaire de la légation de Belgique à Madrid (Belgique) ;

D'Argollo Ferrão, ancien officier de marine, directeur du journal *Le Brésil* (Brésil) ;

Le vicomte Frédéric de Beaumont, ministre plénipotentiaire (France) ;

Le marquis Brivio Sforza, consul du Chili à Milan (Italie);

Le comte Pozzo di Borgo (France) ;

Georges Chassiotis (Grèce) ;

Deschamps, secrétaire de l'ambassade de France à Saint-Pétersbourg (France) ;

Albert Dureau (France) ;

Le vicomte de Gontaut-Biron, ancien ambassadeur (France) ;

Le duc de Gramont (France) ;

Le prince Handjeri (France) ;

André Joubert (France) ;

Monseigneur Keane, évêque de Richmond, recteur de l'Université catholique d'Amérique à Washington (États-Unis) ;

Le comte de Kergorlay (France) ;

Joseph Ménard, publiciste (France) ;

Le Ministre des affaires étrangères de la République Argentine (République Argentine) ;

Mme Christine Négroponte (Grèce) ;

Nicolaïdes, directeur de l'*Orient* (Grèce);

Joseph Oriolle (France) ;

Léonidas PACHECO, secrétaire de la légation de Costa Rica en France (Costa Rica);

S. E. le baron de PENEDO, ministre du Brésil à Paris (Brésil);

L. G. PÉLISSIER, maître de conférences à la Faculté des lettres de Montpellier (France);

F. ROUSSEAU (France);

Le docteur SAKELARIDES (Grèce);

Le comte Pierre de SÉGUR, ancien auditeur au Conseil d'État (France);

S. E. Christaki ZOGRAPHOS Effendi (Turquie);

Georges Christaki ZOGRAPHOS (Turquie);

Solon Christaki ZOGRAPHOS (Turquie);

Notre correspondant du Brésil, M. le conseiller Fr. Doria, chambellan de S. M. l'Impératrice du Brésil, ancien ministre des Affaires étrangères, vient d'être créé, par décret impérial, baron de Loreto, à l'occasion de la loi sur l'abolition de l'esclavage, loi à laquelle notre correspondant a largement contribué dans le sens libéral.

Dans le ministère qui vient de se former au Brésil, M. le baron de Loreto a été appelé au Ministère de l'Empire (Intérieur, Cultes, Instruction publique).

M. le baron Ăckerielm, premier gentilhomme de S. M. le roi de Suède, vient d'être appelé au Ministère des Affaires Étrangères de Suède et de Norvège.

M. Ascension Esquivel a reçu les fonctions de Président de la République de Costa-Rica, pendant l'absence de don Bernardo Soto.

M. Missak Efl a reçu le titre de fonctionnaire de première classe, premier rang (oula-senf ewel).

M. le baron Guillaume, conseiller de la légation de Belgique à Constantinople, a été chargé, à titre temporaire, de diriger la légation de Belgique à Belgrad.

Son Altesse Sérénissime le prince souverain de Monaco a reçu la Grand'Croix effective de l'ordre de la Rose. S. Exc. M. de Barros Gomes a été fait grand officier de l'ordre de Bolivar, S. E. Essad Pacha grand-cordon de l'Osmanié avec brillants, M. Pangiris-bey grand-officier du Medjidié, M. Bengesco commandeur de la couronne de Roumanie, M. Rodocanachi chevalier du Sauveur de Grèce.

Mgr Brincat est nommé évêque auxiliaire de Carthage.

La Société vient de perdre son Membre correspondant pour la Colombie, Mgr Paul, archevêque de Santa-Fé-de-Bogota, et deux de ses Membres, MM. de Mérionec et Jametel.

M. de Maulde a lu, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, à Paris, un mémoire établissant que l'idée des expositions industrielles internationales remonte au roi de France Louis XI, qui essaya (vainement d'ailleurs) de profiter de ses relations avec Warwick pour faire à Londres, en 1471, une exposition de produits français.

M. le comte Boulay de la Meurthe a prononcé, à la Société de l'Histoire de Paris, un discours où il a raconté, avec esprit et finesse, le sort des archives personnelles de Napoléon en 1814, les efforts de M. de Talleyrand pour purger les dossiers de pièces compromettantes, le sort des lettres adressées jadis par les souverains à Napoléon. Il a terminé par un exposé d'idées sur l'histoire,

qui se rapproche des avis donnés avec tant d'autorité par M. le duc de Broglie.

M. Frantz Funck Brentano a lu à la *Société de Réforme sociale* une curieuse note sur la *Bastille*. Il en résulte que cette prison était une prison de grand luxe au XVIIe siècle, à peu près tombée en désuétude sous Louis XI. « Les vainqueurs du 14 juillet, a-t-il dit, enfoncèrent une porte ouverte. »

ESPAGNE. Pendant les derniers mois qui viennent de s'écouler, le mouvement historique s'est manifesté en Espagne, d'une façon assez digne d'intérêt, pour ce qui concerne la monographie.

Le nombre des ouvrages de ce genre est relativement considérable ; toutefois ils n'ont pas tous la même importance historique ou littéraire, et il en est, parmi eux, qui sont loin d'avoir été inspirés par l'esprit de critique moderne.

Viennent ensuite des ouvrages d'histoire d'un caractère plus général, ayant pour sujet soit un règne, une dynastie, ou une époque précise et déterminée. Ces derniers sont en plus petit nombre que les premiers.

Enfin nos érudits ont jeté les yeux sur nos anciennes colonies, ou sur celles que nous possédons encore aujourd'hui. Du reste, leurs travaux portent peu sur l'histoire étrangère et ne comportent pas davantage la traduction de certains ouvrages en vogue qui se publient dans d'autres pays.

Les régions dans lesquelles les études et les investigations historiques ont eu lieu dans les proportions les plus considérables, sont la Catalogne, ainsi que toutes celles où la langue catalane est en usage. On peut dire, en effet, que tous les ouvrages du genre de ceux dont nous parlons, publiés dans le courant du dernier semestre, sont sortis de la plume d'écrivains nés sous le ciel de l'antique royaume d'Aragon. C'est, du reste, avec la ville de Madrid, la région de l'Espagne où l'activité intellectuelle atteint sa plus haute période.

Parmi les ouvrages historiques publiés dans des régions autres que la Catalogne, nous mentionnerons seulement quelques *Remarques historiques* de Montilla, et *Conquête et annexion de la Navarre*, esquisse historique de Oliver y Copous.

Nous ne rangeons pas dans ce genre, à cause de leur caractère romantique, les *Traditions et souvenirs de Tolède*, de Movaleda. Cet ouvrage tire, du reste, sa valeur de la richesse, du coloris brillant de ses descriptions.

Nous passerons également sous silence les *Pages de 1808 ; Mémoires d'un patriote* (soulèvement de Saragosse) mis au jour par don Victorio Pina y Ferrer, greffier aux Archives de la bibliothèque du collège des avocats, à Saragosse.

Puisque nous venons de parler des œuvres historiques locales de la Catalogne, nous ferons remarquer que la plupart de ces œuvres ne sont pas écrites en catalan. L'année dernière, si nous nous souvenons bien, il n'y eut guère, en ce dialecte, que les *Mémoires de la guerre de l'Indépendance*, de Manuel Urgellès, quelques histoires de sanctuaires, et une collection de documents historiques catalans du XVe siècle, réunis par le célèbre publiciste José Carolen. Encore. ce dernier ouvrage n'a-t-il pas été imprimé, bien que, sous tous rapports, il soit digne d'éloges, et qu'il ait été couronné aux Jeux Floraux.

Pour en venir aux ouvrages qui paraissent cette année, nous citerons une *Histoire de Bétule* (Badalona), écrite avec beaucoup de discernement et des dates nombreuses par un prêtre modeste, l'abbé Cajetano Soler; le second volume de l'*Histoire de Catalogne*, d'Antoni Aulestia y Pijoan. ouvrage qui continue la tradition des Pujades, des Beuter et des Brimmelis, mais dans lequel l'auteur s'efforce de se rapprocher davantage de l'idiome primitif.

Depuis le XVIIe siècle, aucun ouvrage d'histoire générale ne fut publié en catalan. Celui de M. Aulestia, qui est une œuvre de vulgarisation écrite avec beaucoup de conscience, eut l'honneur d'éditions fort nombreuses et devint très populaire en Catalogne. Aussi, bien des personnes attendent avec une vive impatience qu'il veuille bien publier son deuxième volume.

Nous devons placer au premier rang, à cause de son importance et de son extension, l'*Histoire de l'Ampurdan* (Historia del Ampurdan), de M. Pella y Forgar, écrivain connu déjà par un ouvrage écrit, il y a quelques années, en collaboration avec M. Carolen, et dans lequel il traite, en maître, des vicissitudes des *Cortès catalans*. M. Pella a consacré de longues années d'expérience à étudier la civilisation des contrées nord-est de la Catalogne, son pays natal, et il s'est servi, dans ce but, de procédés bien différents de ceux qu'on emploie d'ordinaire, recueillant les éléments de la culture du pays, de quelque nature qu'ils fussent, sans oublier le moindre détail, mais ne tenant aucun compte des énumérations purement chronologiques n'ayant aucune relation avec les faits.

L'auteur, comme l'observe judicieusement une revue catalane, voulut, sur les données de la science, construire une *Kulturgeschichte*. Mais il est loin cependant d'avoir toujours atteint son but, soit par suite de l'exagération dans sa manière de voir les choses, soit que la difficulté de manier une langue qui n'était pas sa langue maternelle et qu'il ne parlait pas toujours, l'ait trahi.

D'autre part, une publication nouvelle vient de mettre en éveil l'esprit des archéologues qui s'occupent des origines de notre région. Il s'agit de la *Chronique des événements dignes de mémoire qui eurent lieu à Barcelone et autres pays de Catalogne*, pendant la guerre de l'indépendance de ce pays, de 1626 à 1660, écrite par Michel Parets. L'Académie royale ne nous en a communiqué jusqu'ici que le premier volume qui forme le tome XX de son *Mémorial historique d'Espagne*. Parets, un de nos compatriotes, est un nouveau chroniqueur, d'un caractère populaire, n'ayant pas la moindre prétention. Tout ce qu'il voit, il le raconte avec la même simplicité que s'il écrivait les mémoires de sa vie.

L'époque qu'il nous met sous les yeux est une des plus tristes et des plus malheureuses que la Catalogne ait jamais traversées : le règne de Philippe IV. Son ouvrage est écrit en catalan, mais le manuscrit publié par l'Académie d'Histoire est une traduction en langue castillane connue sous le nom de *Chronique du fourbisseur* (cronica del espadero) et qui fait partie de la riche bibliothèque de M. Gayaugos. L'édition en a été faite par les soins du docteur Victor Balaguer et de M. Célestino Puyol y Campo.

Il est bien regrettable qu'ils n'aient pas consulté les manuscrits originaux écrits en catalan par l'auteur, car ils en eussent retiré de vives lumières sur la vie de l'auteur lui-même.

Passons à Majorque. Il y a quelque temps, le docteur Alvaro Campaner y

Fuertes, archéologue distingué et numismate, nous ménageait la surprise de son remarquable ouvrage intitulé : *Cronicon Mayoricense* (chronique de Majorque). Aujourd'hui il enrichit l'histoire de son pays d'un livre qu'il intitule modestement *Bosquejo historico de la dominacion islamita en las islas Baleares*. Cet ouvrage, qui se recommande d'une grande sobriété de composition, est écrit cependant avec une connaissance parfaite des historiens arabes, de l'archéologie et de la numismatique locales. L'auteur nous présente son ouvrage sous un aspect tout nouveau, et les pages émues qu'il y a écrites demeureront certainement fort précieuses et fort intéressantes pour le domaine de l'histoire nationale. C'est ainsi que M. Campaner nous prouve que jamais les Visigoths ne se rendirent maîtres des îles Baléares, et que ces îles conservèrent toujours une indépendance plus ou moins réelle vis-à-vis des empereurs de Bysance. Il fixe la première apparition des Arabes dans ces îles aux années 707 et 708 de Jésus-Christ, s'appuyant, pour le prouver, sur l'autorité de Al Makkari. Plus tard, vers l'an 798, les Baléares subirent de nouvelles vexations de la part des Sarrazins. Les habitants de ces îles s'adressèrent alors à Charlemagne et implorèrent son secours. Celui-ci se rendit généreusement à leur appel.

Dans les chapitres suivants, il nous relate la domination d'Ammeyya sur les Baléares, celle des rois ou émirs de Denia, des rois indépendants, des Almoravides et des Almohades. Sous la domination des rois indépendants, les îles furent le théâtre d'une invasion de la part des Normands envoyés par Sigurd Ier, fils de Magnus III, rois de Norvège. Une invasion pisano-catalane qui eut pour résultat la prise de possession de la plus grande partie de Majorque eut lieu également de 1114 à 1116.

Bien qu'on ait, d'ailleurs, traité souvent ce sujet, l'auteur sait nous charmer par le point de vue où il nous place, lorsqu'il nous raconte la conquête définitive de Majorque par Jaime le conquérant. Car il a su mettre à profit les historiens musulmans dont il ne dédaigne pas les judicieuses observations. Enfin lui-même, par des remarques personnelles vient compléter, en l'éclairant, l'intelligence du lecteur.

Plus riche en dates, mais aussi moins intéressant par son objet, nous apparaît l'*Histoire de Soller* (petite ville de l'île Majorque, comptant 10,000 habitants), publiée récemment en trois gros volumes. C'est un fatras abondant auquel manque la critique historique. Un volume eût largement suffi. Cependant, M. Bullan, son auteur, y témoigne de certaines qualités, et notamment de la constance dans le genre difficile auquel il s'est consacré.

Nous terminerons cette courte revue d'histoires locales, en citant celle de *Solvarbe y Aragon*, de M. Martinez y Herrero, dont on a publié le premier volume, cette année. C'est une édition nouvelle d'un ouvrage déjà connu et quelque peu antique. Par contre, l'*Histoire de Sagonte*, d'Antonio Chalvet, se recommande par le ton plein de chaleur et de vie, le charme et l'intérêt de son style, la valeur scientifique de ses documents. C'est pour ce motif, que la maison Ramirez de Barcelone a mis un soin tout particulier à éditer cet ouvrage qui paraît en deux gros volumes ornés de gravures nombreuses et parfaites.

Nous arrivons enfin aux ouvrages d'un caractère plus général. Cependant, nous laisserons de côté l'œuvre monumentale intitulée : *Histoire générale de*

l'Espagne, par M. Modesto Lafuente, continuée par M. Jean Valera. Le public la connait, du reste, depuis de longues années. Nous dirons cependant que la maison Montaner y Simon vient d'en faire une nouvelle édition de luxe qui justifie bien le bon goût que la péninsule tout entière a toujours su reconnaître aux éditeurs de Barcelone. Le treizième volume qui va jusqu'en 1749 a déjà paru, orné de nombreuses illustrations chromo-lithographiées.

Mentionnons, tout d'abord, les *Opuscules de géographie et d'histoire* d'un jeune professeur au collège de Puerto-Rico, M. Herminio Fornès Garcia. Sous ce titre modeste, le jeune professeur publie de curieuses études sur les époques préhistoriques, penéo-helléniques et carthaginoises de la péninsule espagnole. Ce travail est suivi d'une rapide description de l'invasion et de la conquête de l'Espagne par les Musulmans, de l'histoire de ses gouverneurs depuis la création des émirs indépendants, d'un résumé des remarques de Sbe-Khaldun dans son *Histoire des Berbères* sur les habitants de Grenade et les Beni-merines, et enfin d'une relation de la conquête de l'Espagne par les Musulmans, extraite de la chronique de Ibn-el-Athir.

Nous avons vu, affichée quelque part, la mise en vente d'une publication historique de M. Gutiewer del Cano, sous le titre de *La péninsule ibérique au temps d'Auguste*. Il ne nous a pas été possible de nous en occuper.

Nous en dirons autant de l'*Histoire des Celtibères Tramontains* (Historia de los Tramontanos Celtiberos) depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Par contre, nous avons sous les yeux l'ouvrage *Histoire militaire de la guerre carliste de* 1869 *à* 1876, publiée par la Commission d'Étude de l'État-Major de l'armée, dont nous ferons une étude rapide. Cet ouvrage se compose actuellement de 11 volumes grand in-quarto de 4 à 500 pages chacun, et demande, pour être achevé, encore six volumes semblables. Sans doute, les auteurs anonymes de cet ouvrage ne se sont proposé que de rédiger une simple chronique où l'historien puisse trouver, dans la suite, avec un arsenal complet de documents, le moyen d'analyser et de commenter une des périodes les plus troublées de l'histoire de notre patrie. Cette compilation, en somme, très riche en matériaux, mais également fort indigeste, demeurera la source où nous puiseront les documents nécessaires à l'histoire de nos guerres civiles. Mais encore faudrait-il que celui qui l'écrira, soit un auteur de la valeur du général Gomez de Arteche, l'infatigable historien de notre guerre de l'Indépendance, et le seul aussi qui possède l'esprit de critique historique moderne uni à une connaissance profonde de l'art militaire. Et, du reste, sans parler de ses autres productions littéraires son ouvrage intitulé : *El teniente general d'Eduardo Fernandez de San Roman* imprimé à Barcelone, suffirait seul à le prouver.

Disons quelques mots, maintenant, pour appeler l'attention du lecteur sur un des ouvrages peut-être les plus importants de la période que nous parcourons. Nous serons brefs, cependant, bien qu'il entre de plein pied dans le sujet que se propose cette revue d'histoire diplomatique. Il s'agit des *Estudios del reinado de Felipe IV* (Études sur le règne de Philippe IV), fruit de la merveilleuse érudition et du jugement sûr et pénétrant de M. Antonio Canovas del Castillo. Ces études font partie de la grande Histoire de la *Cura de Austria* (La guérison

de l'Autriche), que ce grand génie avait approfondie et étudiée depuis plus de vingt ans, et certes, malgré la multitude et la diversité des ouvrages écrits sur Philippe IV, on peut considérer ces études comme une véritable révélation historique. Aussi, combien nombreux sont les documents étrangers qu'il a exhumés de dessous la poussière des parchemins et qui, grâce à lui, ont enfin produit au grand jour la vérité inconnue !

Dieu sait le temps qu'il a perdu, la constance, la patience dont il a fait preuve, pour démêler le vrai du faux et réunir tous ces matériaux ! Mais c'étaient là ses moindres qualités, car il possédait une longue expérience politique et une connaissance profonde des hommes et des choses. C'est ce qui lui permit de mettre dans ses ouvrages plus de précision et plus de clarté que bien des philosophes n'en ont souvent montré dans leurs théories et dans leurs élucubrations.

Les premières pages de ses *Études* contiennent quelques textes suivis de certaines réflexions relatives à la séparation du Portugal de l'Espagne. Il est plein d'admiration pour Philippe II, qu'il se plaît à peindre d'une réserve et d'une condescendance portées jusqu'à l'exagération. Bien plus, il nous le représente repoussant avec horreur tous les moyens violents, toutes les résolutions d'un caractère trop décisif, ce qui ne concorde guère avec les appellations de cruel et de despotique dont l'histoire faussée le gratifie. Mais il ne s'arrête pas là. Dans les pages suivantes, nous le voyons qui prend la défense du fameux comte-duc d'Olivarès, auquel il attribue une clairvoyance politique bien plus grande que celle qu'on lui a généralement reconnue. Il nous le représente préoccupé, avant tout, de l'unification de l'Espagne, cherchant à en soumettre les différentes régions au régime gouvernemental de la Castille, et usant à cet effet de procédés plus rigoureux que ceux du roi prudent et circonspect.

Il nous faudrait trop de temps, s'il nous fallait faire l'analyse complète des *Études* en suivant cette voie. Qu'il nous suffise d'en faire connaître la substance. D'abord, dans le premier volume, une dissertation, outre celle dont il est question plus haut, sur la « Négociation et Rupture avec la république anglaise » : un appendice aux *Études*, sur la révolution du Portugal, suivi d'une riche série de documents relatifs aux deux sujets cités plus haut. Dans le second volume, publié récemment, nous voyons « les Antécédents et l'histoire critique de la bataille de Rocroy », avec le commencement et la fin de la « Supériorité militaire des Espagnols ».

Cette seconde étude, comme la précédente, contient un appendice et une nombreuse collection de documents, pour la plupart, inédits.

Arrivons enfin à la publication de la baronne de Wilson, la plus importante de celles qui ont paru en Espagne, et qui tire son sujet des anciennes colonies espagnoles. Elle a pour titre : *Americanos célebres* (Américains célèbres), *Glorias del nuevo Mundo* (Gloires du Nouveau Monde).

Outre les biographies et les portraits de héros indigènes d'autrefois, tels que Guatimozin et Atanhalpa, d'hommes qui combattirent pour l'indépendance, tels que Bolivar, Ricante, Sucre, etc., et des hommes politiques les plus fameux de l'Amérique espagnole, elle contient l'histoire de presque tous les présidents des seize États comprenant l'Amérique espagnole, ainsi que de ceux d'Haïti et des États-Unis. Ces esquisses pèchent, à notre avis, par la légèreté de leur compo-

sition, et se ressentent peut-être de la nécessité où se trouvait l'illustre baronne, de les écrire avec trop de précipitation.

Toutefois, elles n'en demeurent pas moins, au point de vue de la vulgarisation, une œuvre fort remarquable, et leur lecture ne laisse pas que d'être pleine de charme et d'intérêt, par le ton aimable et plein de chaleur qui se soutient dans tout l'ouvrage. L'impartialité n'est pas précisément la qualité dominante de ces portraits. Professant des idées libérales très avancées, l'auteur manifeste trop de sympathie pour certains hommes, trop d'antipathie pour d'autres. Aux yeux de la baronne de Wilson, le despote Barillas n'est qu'un mandataire d'un caractère affable, nullement dépourvu, en temps de paix, de la force de volonté nécessaire à un gouvernant. Quant à Garia Moreno, elle l'appelle Philippe II, dans le sens faux et vulgaire qu'on attribue à cette appellation, c'est-à-dire un homme d'une arrogance et d'une cruauté indomptables. C'est là l'unique éloge qu'elle adresse au martyr de la révolution.

Chez nous, les publications qui traitent de l'Amérique espagnole sont fort peu nombreuses.

Mentionnons les importantes *Études critiques sur la domination espagnole en Amérique*, du célèbre P. Cappa. Nous n'ajouterons guère qu'une mention sur les travaux du grand Américain, don Enrique Taviel de Andrade, qui paraissent dans la *Revista de España* (Revue d'Espagne), pour terminer par une « Chronique de la Mission des PP. Capucins dans l'Amérique centrale, ou établissement et propagation de cet ordre dans le centre de l'Amérique, ouvrage écrit par le R. P. Ignacio de Cambrils, et publié à Barcelone. »

Ce sont les Philippines, qui, en ce moment, attirent surtout l'attention des historiens; témoin les ouvrages de MM. Canga Arguelles y Montero y Vidal.

Qu'on n'aille pas chercher, chez nous, des ouvrages historiques traitant des puissances étrangères. Si nous avons de la peine à nous occuper de notre pays, comment donc pourrions-nous avoir la pensée de nous occuper de ce qui ne nous touche pas? Tout ce qui paraît ici, en fait de littérature étrangère, ce sont des traductions, des résumés d'ouvrages étrangers célèbres, et encore en fort petit nombre. Notons, en passant, l'*Histoire de la vieille Égypte*, par G. Rawlinson, traduit en espagnol par D. Eduardo Toda, et l'*Histoire de Carthage*, d'Alpedo Church, traduit également par M. Francisco Fernandez y Gonzalez.

Nous nous occuperons, dans notre prochaine *Revue*, des travaux réalisés par l'Académie royale d'Histoire, et nous les traiterons dans un chapitre à part. Nous citerons cependant pour terminer, les *Études* de Guillen Robles, sur la domination des Espagnols en Barbarie; la remarquable publication de la *Revue Catalane*, qui a pour titre « La fedel Compte d'Urgell », par un auteur anonyme du XVe siècle; l' « Histoire de la guerre de l'indépendance en Catalogne », de M. Antonio de Bofarull. Cet ouvrage demanderait plus de place que nous pouvons en disposer. Nous finirons par les *Études historiques*, de E. Toda, sur les « Colonies catalanes de la Sardaigne ». A. Rubió y Lluch [1].

1) L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au fascicule suivant la *Chronique* de France, celles d'Allemagne et d'Autriche par M. le Dr Pribram, celle des Pays-Bas par M. le Dr Rogge, ainsi que la *Bibliographie*.

COMPTE RENDU DU TRÉSORIER

MESSIEURS,

L'an dernier, mon honorable prédécesseur vous disait que notre Société, sortie des incertitudes du début, pouvait désormais envisager l'avenir sans appréhension, et que si le courant de sympathies qui s'était manifesté au premier appel de ses fondateurs se maintenait, nos ressources seraient plus que suffisantes pour faire face à nos besoins. Il constatait en même temps que l'exercice 1887, dont il analysait les résultats devant vous, se soldait avec un excédent de 815 fr. 90 c. que des annulations de crédits non employés ont élevé depuis à la somme de 1,104 fr. 50.

Ces prévisions se sont réalisées. L'année 1888 a vu s'accroître, avec le nombre de nos sociétaires, les revenus dont votre Conseil a la disposition, et les recettes de toute nature qui, l'année précédente, n'avaient été que de 8,599 fr. 15 c. s'élevaient, au 31 décembre dernier, à 12,234 fr. 07 c., provenant, jusqu'à concurrence de 10,575 fr. 70, de cotisations, et, pour le surplus, de la vente de numéros isolés de la *Revue* et de recouvrements anticipés en faveur de l'exercice courant.

Par contre, nos dépenses ont atteint le chiffre de 9,400 fr. 65 se répartissant ainsi :

Frais d'impression de la *Revue*	4,648 fr.	75
Personnel	1,320	»
Frais de trésorerie	478	35
Dépenses nécessitées par la distribution de la *Revue*	778	95
Propagande	299	85
Loyer	300	»
Affranchissement	918	68
Dépenses extraordinaires (convocation de l'assemblée générale et autres)	656	95
	9,400 fr.	65

En 1887, les dépenses n'ayant été que de 7,783 fr. 25, il ressort, pour 1888, une augmentation de 1,617 fr. 40 qui s'explique naturellement par l'accroissement des frais de propagande, d'impression de la *Revue*, et d'affranchissements correspondant à l'extension du nombre de nos Sociétaires; puis par ce fait que, en 1887, les frais de loyer, d'éclairage et de chauffage inscrits au bilan ne se rapportaient qu'à une période de six mois, tandis que, dans les comptes que nous avons l'honneur de vous soumettre, ils embrassent l'exercice entier.

En résumé, en rapprochant les recettes effectives des charges supportées par votre caisse, la situation de la Société se traduit par un excédent de 2,833 fr. 42 des premières sur les secondes; en y ajoutant le solde créditeur de 1887, soit 1,104 fr. 50, on obtient un excédent total de 3,937 fr. 92 rendu disponible pour l'exercice actuel.

C'est là, messieurs, un résultat excellent que, malgré leur aridité, les chiffres font ressortir avec plus d'éloquence que je ne saurais le faire moi-même. Nous devons nous en réjouir en faveur du but élevé que nous poursuivons. Grâce aux efforts de tous, à la sage économie dont le Conseil ne s'est jamais départi et à la sympathie que nos travaux rencontrent dans le monde de la science et de la politique, le recrutement de nos adhérents suit une marche normale et progressive, et notre existence est désormais assurée. Bien plus, les plus-values s'affirment et semblent devoir être la règle, si nous en jugeons par les résultats actuels de l'exercice en cours. Aussi votre Conseil, jaloux de réaliser un des vœux émis à l'heure de notre constitution, a-t-il cru devoir disposer d'une partie des excédents désormais consolidés pour acquérir et distribuer à tous les Sociétaires, anciens et nouveaux, un ouvrage dont le sujet rentre dans le cadre des études entreprises par notre *Revue*. Et c'est ainsi que très prochainement, vous recevrez l'œuvre inédite d'un écrivain chez qui le talent et l'érudition sont un héritage de famille, et destinée à jeter un jour nouveau sur les rapports de Philippe V d'Espagne avec la cour de France pendant les années 1710 à 1715.

Si, comme nous avons toute raison de l'espérer, les exercices prochains répondent aux promesses des deux qui les ont précédés, cet ouvrage sera suivi d'autres encore qui constitueront, à côté de notre *Revue*, une mine inappréciable de documents pour l'histoire de la diplomatie. En même temps, par une administration prudente et judicieuse, une réserve de quelque importance pourra être formée, qui, tout en permettant à notre Société de faire mieux chaque année, la garantira contre les surprises de l'avenir.

Nous avons la confiance, Messieurs, que vous vous associerez à ces prévisions, et qu'en ratifiant la gestion financière que vous présente votre Commission des comptes, vous encouragerez les efforts tentés jusqu'ici pour le développement de la Société et pour sa prospérité.

OCTAVE NOEL.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

MESSIEURS,

Notre président nous parlait, l'année dernière, de la situation nouvelle que les mœurs et les facilités modernes font à la diplomatie. Sans cesse menacée, débordée par les habitudes de publicité à outrance, tenue en laisse pour ainsi dire par le télégraphe, en attendant qu'elle le soit par le téléphone, la diplomatie a perdu une partie de sa puissance et de son action; il semble parfois que toute la vie internationale d'un peuple se résume dans l'habileté d'un seul homme, le ministre des affaires étrangères : mais aussi on se heurte à des difficultés qu'hier encore on ne connaissait pas. A mesure que l'initiative personnelle du diplomate s'affaiblit, les questions internationales grossissent. Elles se dressent de peuple à peuple. On ne peut plus avec une signature disposer sûrement d'un peuple ou d'une province; les plus puissants congrès se sont vu méconnaître par les populations les plus faibles. La science moderne par excellence, l'art des fusils et des canons, a pris des développements qui imposent à la diplomatie une mission de paix, c'est-à-dire une mission moins étendue, mais plus considérable que jamais.

C'est pourquoi, Messieurs, nous abordons avec confiance l'histoire de ces questions internationales, si graves, si nécessaires à connaître, dont les racines plongent profondément dans le passé. Nous ne visons point aux théories et nous prétendons ne sacrifier qu'à la vérité démontrée. Et pourtant, comment ne pas rapporter d'excursions toutes scientifiques une impression philosophique? L'histoire de la diplomatie ne serait que le tableau des appétits réciproques, s'il n'en ressortait aussi un enseignement particulier, que nous nous efforcerons toujours de mettre en lumière; c'est la démonstration expérimentale que

peu à peu des règles nécessaires se sont introduites, se sont imposées et, par suite, qu'elles s'imposeront de plus en plus, espérons-le, dans les relations des peuples au détriment du régime pur de la force.

J'avais, l'année dernière, à vous signaler plusieurs travaux conçus dans cet ordre d'idées, c'est-à-dire relatifs à l'histoire abstraite des institutions internationales.

Cette année, M. Engelhardt en a abordé un nouveau chapitre, dans son article sur l'Origine et la Constitution des Communautés fluviales conventionnelles.

L'étude des faits nous a valu, comme il convient, de plus nombreuses communications. M. le comte Frémy a retracé l'histoire, fort neuve, du projet de constitution d'un royaume chrétien à Alger en 1572, sous les auspices de Catherine de Médicis.

M. le comte Boulay de la Meurthe nous a donné dix-huit lettres de la reine Marie-Caroline de Naples ou de son mari, qui mettent en lumière un caractère entreprenant, bien propre à attirer l'attention.

Ce sont encore des lettres d'une femme, de M[me] de Longueville, que M. le comte Lewenhaupt a bien voulu tirer de ses archives à notre intention, que MM. Geffroy et Chéruel se sont chargés d'entourer de la plus savante critique.

On accuse parfois la science diplomatique d'austérité. Pourtant il semble, vous le voyez, qu'en aucune branche de l'histoire les femmes ne jouent un rôle plus constant... Vous allez entendre deux lectures qui semblent destinées à glorifier leurs aptitudes diplomatiques, et nos travaux, en effet, nous amènent souvent à leur rendre hommage. Encore ne parlons-nous que des femmes ouvertement et purement consacrées à la politique.

M. le baron d'Avril a retracé, après M. Banning, les phases diverses du partage de l'Afrique, la grande question du jour, que M. le marquis de Prat de Nantouillet déclare n'être pas close. M. Vandal nous avait raconté la réception près de Louis XIV d'un agent ottoman, qui n'était pas très-régulièrement accrédité : M. Eugène d'Aubigny nous a montré, à son

tour, un représentant de la Porte parfaitement qualifié, qui trouve à Paris la sympathie et les honneurs dûs à sa personne et à sa qualité. Le savant chanoine Fraknoï, notre correspondant pour la Hongrie, a commencé, d'après les archives de Vienne et de Venise, un chapitre de l'histoire séculaire des relations de la Hongrie avec la France, pour le commencement du XVIe siècle, époque où le mariage du roi de Hongrie avec une princesse française vient les consacrer. M. Olivi a dépouillé la correspondance d'un agent de Modène à Vienne, nommé Perellio ou Perelli, naturellement mêlé à tous les événements et incidents, sinon à toutes les confidences, de la cour impériale, en 1660. M. de Crue de Stoutz a abordé un détail de l'histoire internationale des guerres de religion au XVIe siècle.

Permettez-moi, pour la fin, de grouper une gerbe de documents de premier ordre : Le mémoire présenté à l'empereur Paul en 1800, communiqué par M. le duc de Broglie, avec un appel à nos confrères russes. A cet appel, M. Tratchevski a répondu. Il s'est chargé de faire ressortir la portée du document et de l'éclairer par des pièces nouvelles, notamment par un ordre de l'empereur à sa diplomatie, qui, — à cette époque-là, — selon M. Tratchevski, avait l'oreille un peu dure.

La lettre de M. de Talleyrand sur les rapports des États-Unis et de l'Angleterre, lettre dont on ne connaissait que des extraits, et dont M. Pallain nous a donné le texte exact.

Le mémoire de M. de Bonac, publié par M. Schefer, tableau développé de l'état de l'Europe au siècle dernier, par une main experte.

Un document communiqué par M. de Vorges. C'est une simple carte, mais elle ne manque pas d'éloquence.

J'ajouterai enfin que M. le baron Jules d'Anethan s'est chargé, en notre nom, de rendre un hommage ému à la mémoire d'un prince distingué par ses goûts littéraires, le malheureux archiduc Rodolphe, prince héritier de la couronne Austro-Hongroise.

A côté de contributions si variées, des personnalités telles que MM. de Bilbassoff, Brückner, Sayous, de Bernon, de Holzendorff.

des Portes, Coppinger, Bertrand, Sorel, Pingaud, Chotard, Théophile et Frantz Funck Brentano, Baguenault de Puchesse, de Bulmerincq, de Györy de Nadudvar, de Beaufort, le comte Boulay de la Meurthe, Rivier, Delavaud, Waliszewski, Aagaard, Rott nous ont fait connaître les principales productions de l'histoire diplomatique. Les trois premiers ont même cherché *notre bien* dans de grandes et majestueuses séries de documents, où un guide comme eux n'est pas inutile.

MM. Bikelas, Browning, Oulanitski, Pribram, Petit, Rogge, Rubio y Lluch, chacun pour leur pays, M. le comte R. de Moustier pour le Canada, rempliront désormais dans notre *Revue* une fonction essentielle. Ils nous donneront des chroniques qui, en nous initiant au mouvement de l'histoire diplomatique, relieront fortement entre elles toutes les productions éparses que nous voulons rattacher les unes aux autres, comme les anneaux d'une même chaîne.

La Société va distribuer, comme supplément à sa *Revue*, un gros volume intitulé :

« *Philippe V et la Cour de France 1700-1715* », par M. Alfred Baudrillart.

A l'antique intimité de l'Espagne et de la France sous Saint-Louis et les premiers Valois, avait succédé le Pacte de Famille entre l'Espagne et l'Autriche. L'avènement de Philippe V créa entre l'Espagne et la France un pacte nouveau, pacte de famille aussi, qui ne pouvait pas être un pacte politique, et qui ne l'a pas été.

En 1701 et 1702, Louis XIV entreprend lui-même de gouverner et de relever l'Espagne, mais, de 1703 à 1705, les intrigues de palais, les discussions, à Madrid, entre Français, font avorter les plans de réforme les plus sages. De 1705 à 1709, une femme supérieure, la princesse des Ursins, et l'ambassadeur - premier ministre d'Espagne Amelot, prennent en main le gouvernail : les désastres militaires le leur arrachent.

Dans cette période, l'examen des rapports de Philippe V avec les divers personnages de la cour de France, avec le roi, avec Madame de Maintenon, avec Marie-Louise de Savoie, la princesse

Palatine, les ducs de Bourgogne et de Berry, le grand Dauphin et surtout avec le duc d'Orléans, présentent un véritable intérêt historique. En 1710, on voit la cour suspendue aux conclusions que doit apporter le duc de Noailles sur la situation de l'Espagne. Louis XIV renonce à gouverner l'Espagne, et il fait de la séparation des deux monarchies la base de leur droit public. L'avenir réserve de graves difficultés : mais à cette heure, entre les deux pays règne une cordiale entente. La communauté de race et de croyance, la conformité de tendance et d'intérêts trouvent leur consécration naturelle dans les liens économiques, dans la fraternité du génie des deux races. L'Espagne avait largement jeté en France des germes de vie intellectuelle; elle les retrouve au centuple. L'esprit gouvernemental de Louis XIV, le souffle du xviie siècle français passent dans l'Espagne de Charles II.

Ces faits nouveaux ressortent des correspondances diplomatiques, princières, ou royales, de cette époque, que M. Baudrillart a explorées, soit en France, soit en Espagne. Pour en apprécier la richesse, il suffit de dire que M. Baudrillart a relevé 430 lettres inédites de Louis XIV, dont il nous donnera la substance.

Son gros volume est la monographie d'une des questions les plus importantes de l'histoire internationale.

Après lui, nous comptons en publier un autre, dont le titre fait ressortir tout l'intérêt : Un *Recueil des Instructions données aux Envoyés Impériaux en France*, recueil formé par deux de nos collègues de Vienne, MM. Rouillier et Györy de Nádudvar, dans les archives impériales et royales de Vienne et dans des archives privées.

C'est ainsi, Messieurs, que nous remplissons notre double programme : servir autant que possible de trait d'union entre les publications d'histoire diplomatique, et entre leurs auteurs; servir nous-mêmes d'agent de publication dans la mesure de nos forces. Le volume des Instructions impériales marque notre premier pas dans cette voie. Nous espérons y persévérer et mériter par nos travaux la bienveillance des divers Ministères. Est-il besoin d'ajouter qu'à notre action toute scientifique ne se mêle aucune préoccupation politique? Nous avons la modestie, ou

l'orgueil, comme on voudra, de nous faire tout simplement les serviteurs de la science, et nous prendrons notre bien partout où il se trouve, c'est-à-dire partout.

Depuis un an, la mort nous a frappés à coups redoublés. Nous ne pouvons ici nommer sans émotion la première de ses victimes, notre ami le comte Édouard de Barthélemy, l'un des plus zélés fondateurs de notre association.

M. de Barthélemy avait une physionomie toute parisienne, toute moderne. Il débordait d'obligeance et d'activité : comme savant, comme homme du monde, il était tout en dehors...

Dernièrement[1], on nous faisait le portrait d'un savant du XVIIe siècle, l'illustre Magliabecchi, de Florence. Magliabecchi, propriétaire d'un vieux manteau, s'en servait alternativement comme de robe de chambre et de couverture pour les nuits d'hiver. Deux chaises de paille formaient son mobilier : sur l'une, il passait son existence ; sur l'autre, il plaçait des livres, auxquels il mêlait, deux fois par jour, ce qu'il appelait sa nourriture, c'est-à-dire des fruits et des salaisons; mais salaisons et livres n'avaient pas une part égale dans son esprit ; l'illustre bibliothécaire oubliait souvent le but de ses harengs salés et s'en servait comme de signets. Jamais, bien entendu, il ne sortait; il rougissait d'avouer une excursion faite dans sa jeunesse à Lucques. Si on frappait à sa porte, un judas s'ouvrait, et on entrevoyait un petit homme sale, laid, barbouillé de tabac ; souvent la porte restait close.

A ce compte-là, notre pauvre ami Édouard de Barthélemy n'aurait pas été un savant. Sa fécondité, sa facilité, sa puissance de production étaient si extraordinaires, volumes, gros et petits, articles de revues, articles critiques dans la presse quotidienne, jaillissaient avec tant d'ensemble de sa plume intarissable, il abordait des sujets si divers, qu'on n'est pas arrivé à établir une bibliographie exacte de ses œuvres, et certainement, de loin, en lisant le titre de tant de productions, on a dû se figurer volontiers

1) Le prince E. de Broglie, *Mabillon et la Société de l'abbaye de St-Germain-des-Prés.*

leur infatigable auteur avec les traits chétifs, sales, barbouillés, d'un Magliabecchi blanchi sous le harnais du travail solitaire. Grand, distingué, élégant, extrêmement alerte, M. de Barthélemy, au contraire, aimait le monde, et il y était assez répandu pour que, de ce côté-là encore, on se soit probablement imaginé qu'il lui consacrait sa vie. Dans son pays, en Champagne, les savants le considéraient comme un savant tout champenois; depuis 1851, il avait, en leur honneur, publié une suite incroyable de travaux, quelques-uns matériellement fort considérables, sur des sujets grands ou petits d'histoire locale. Et cette production ne suffisant pas encore à sa prodigieuse activité, il fonda, avec son frère, la *Revue de Champagne et de Brie*, où il a toujours tenu une place considérable.

En même temps, il était conseiller de préfecture à Perpignan, puis auditeur au Conseil d'État, secrétaire du Conseil du sceau des titres, conseiller général de la Marne et, jusqu'à sa mort, maire de son village; dans ces diverses fonctions, toujours actif, obligeant, plein de tact, de bienveillance et d'entrain.

Dans la science historique, il a porté, avant tout, un esprit d'ardente curiosité. Il visait moins à la recherche de la vérité pure qu'à l'intérêt du récit. Il ne se mêlait point de sciences exactes et d'analyse. C'était un esthéticien. Il aimait le beau, il aimait ce qui élève la vie et donne le bonheur. Il préférait la montagne au tunnel, l'harmonie au doigté. Il n'est pas descendu comme un mineur dans les entrailles de la terre, pour en arracher péniblement de solides matériaux. Épris de grand air et de soleil, il aima, en ce monde, cueillir des fleurs et les offrir. Trouvait-il sur sa route une pièce rare, un trait curieux, son esprit s'enflammait, il lui fallait sur le champ faire partager à ses lecteurs sa jouissance de fureteur : il arrangeait vite sa trouvaille, l'habillait, la pomponnait, la présentait. Pour lui, la science historique était un art, et encore l'art de plaire. Il allait jusqu'à dénier à l'histoire le droit, pourtant incontestable, d'être ennuyeuse. Il a eu un mérite, celui d'être lu.

L'histoire diplomatique a tenu sa place dans l'œuvre du comte Ed. de Barthélemy : nous citerons les mémoires sur l'élection

de François de Lorraine au trône d'Allemagne, sur l'invasion anglaise à Châlons, sur les occupations françaises du Roussillon, sur le traité de Ryswick, sur les derniers mois de la légation de France à Mayence en 1792, et le brillant livre sur le ministère danois du comte de Bernstorff, qu'il tira des belles publications de M. Vedel. Il a donné à notre *Revue* de fort curieuses communications diplomatiques sur Struensée et sur le czar Pierre III. Nous avons perdu en lui un collaborateur assidu : nous avons surtout perdu un de nos amis, un de nos membres les plus fidèles, les plus dévoués. Il ne manquait jamais une de nos réunions, et, à notre dernière assemblée générale, on était étonné de ne pas le voir. Souffrant depuis la veille, il s'était fait excuser par M. Anat. de Barthélemy, ce frère excellent, dont l'esprit délicat et solide lui servit toujours, pour ainsi dire, de guide. Trois jours après, il n'existait plus. Un mal soudain l'avait foudroyé brusquement, instantanément, en pleine vigueur.

M. le comte Fernand de Quinsonas n'avait que 36 ans. A 21 ans, il était lieutenant dans l'armée française et décoré, mais à quel prix ! Il allait entrer à l'école militaire de Saint-Cyr, lorsqu'éclata la guerre de 1870. Engagé volontaire, puis sous-lieutenant de mobiles, il fit la campagne de la Loire et tomba grièvement blessé sur le champ de bataille de Baugency : à peine remis, il prend part au siège de Paris, puis il fait la campagne de Kabylie, d'où il revient dévoré de fièvres. Plus tard, il entra l'un des premiers à l'École supérieure de guerre : mais les traces permanentes de ses blessures et de ses fatigues l'amenèrent en 1881 à donner sa démission. Depuis lors, il vécut à Metz, où l'attachaient les liens les plus intimes. Il n'avait plus qu'un souci, l'amour des malheureux, le culte de ce qui remplit le cœur et l'âme : cet entrain superbe qui lui avait fait si généreusement verser son sang au service de sa patrie, il l'employa désormais à une sorte d'apostolat en faveur de l'humanité souffrante, près des pauvres et des misérables...

Sur son lit de douleur, il retrouva l'âme du soldat, il garda l'âme du chrétien. Après de longs mois de cruelles souffrances, devant lesquelles il ne faiblit pas, il expira en disant noble-

ment adieu à tout ce qu'il aimait. L'ancien soldat repose aujourd'hui dans le cimetière de Metz.

M. Manuel Ramirez, lui, parut longtemps le favori de la fortune. Sa vie ne semblait faite que pour des succès : succès sur les banc de l'école, au collège des jésuites de Guatemala, puis à l'université, puis au barreau. La fougue de son cœur chaleureux se trouva bientôt à l'étroit dans l'enceinte des luttes judiciaires; il était bien le fils de ce général Ramirez, qui donna sa vie jadis à sa cause, la cause conservatrice, et dont le nom demeure au Guatemala comme un type légendaire de bravoure. Ardent, frondeur, poète, poète surtout, don Manuel Ramirez ne put se tenir de rompre des lances dans la presse. On lui donna un siège à la cour suprême de justice. Un si haut poste ne le fixa pas davantage. Il voulut partager le sort de ses amis du parti conservateur libéral; ce dévouement lui valut le portefeuille du ministère des Affaires étrangères. M. Ramirez avait trop d'esprit pour compter sur l'éternité du pouvoir; mais il avait assez de loyauté, de parfaite aménité pour conserver l'estime, l'affection de ses compatriotes, qui lui restèrent fidèles, même après le changement de ses destinées.

Notre association a perdu aussi M. le comte Nissim de Camondo, une figure bien connue à Paris et à Constantinople. Sans être ce qu'on peut appeler un parisien de race, M. de Camondo était essentiellement parisien. Il ne put pas prendre part à nos travaux; mais sa sympathie nous était acquise et sa bonne grâce ne nous a pas fait défaut.

M. de Holzendorff, M. de Cotegipe sont venus clore cette trop longue liste funèbre.

Justice ! ce mot fut la devise, fut le dogme, fut la foi de M. le docteur baron de Holzendorff, professeur à l'Université de Munich, membre correspondant de notre Société. La justice, la vérité, grâce à Dieu, appartiennent à tous les hommes : notre association a inscrit le mot vérité sur son drapeau. M. de Holzendorff fut un de nos porte-drapeau. Il prit place, un des premiers, dans cette pléïade de nos membres dirigeants, que l'on peut qualifier d'illustre.

Ce n'est pas qu'il appartînt, à proprement parler, à l'école historique. Professeur de droit avant tout, à l'étude expérimentale du passé il préférait ouvertement la méthode, nécessairement plus fragile, des inductions métaphysiques, la méthode transcendante. Sa lucidité d'esprit, son intégrité, sa bonne foi lui inspiraient une éloquence naturelle et l'élevaient au-dessus du caractère contingent des faits, même des faits contemporains ou des questions brûlantes, dont il aimait assez à s'occuper. Plus d'une fois, on le sait, du haut de sa chaire, il apprécia fermement certains des actes que peut inspirer la politique, répandant autour de lui la forte doctrine d'un idéal de justice, contre lequel aucune omnipotence ne doit prévaloir. Dans un temps où le fait tient tant de place, où le poids de la force matérielle s'affirme, ce fut un noble spectacle de voir ce représentant de l'antique Allemagne pensante, de l'Allemagne de Gœthe et de Schiller, élever la voix aussi tranquillement qu'on aurait pu le faire autrefois à Weimar, et citer jusqu'aux puissances du jour à sa barre.

M. de Holzendorff n'était pas un de ces docteurs, étrangers à la pratique des choses, qui se drapent dans la conviction, invincible, de leur supériorité, qui croient que la grandeur consiste à monter sur un piédestal. Doué du sens pratique, regardant les choses du même point que le reste de l'humanité, mais juriste, dialecticien consommé, il a rendu des jugements, qui sont demeurés des verdicts. Tout récemment encore, dans l'affaire Schnœbelé, il a élevé la voix pour parler le langage de la pure justice.

Il a donné un corps à son enseignement par des publications monumentales, où plusieurs de nos membres occupent, comme on le sait, une large place. Outre ses principaux ouvrages, *Principes de la politique*, *Essence de l'opinion publique*, *État du droit français*, et ses travaux sur la condition des femmes, il a publié avec M. Virchow, depuis 1866, un *Recueil de traités scientifiques de vulgarisation* et, avec M. Oncken, depuis 1872, les *Questions litigieuses du jour*. Il s'est mis en tête du mouvement pour l'abolition de la peine de mort. Il a dirigé la publication de

l'*Encyclopédie de la science du droit* et du *Manuel du droit des gens*, sa dernière œuvre, œuvre très considérable sous un titre trop modeste, qu'il eut la joie de voir terminer et même traduite. Il a plusieurs fois pris la plume dans notre *Revue*, dont il désirait faire le point de contact international pour toutes les publications d'un intérêt diplomatique, pensée bien juste, sur laquelle nous ne saurions trop insister.

M. Jean Maurice Wanderley, baron de Cotegipe, chef du parti conservateur dans l'Empire du Brésil, d'abord magistrat, entra dans la vie politique, à l'âge de 27 ans en 1842, et ainsi, depuis 47 ans, soit comme député de sa fidèle province de Bahia, soit comme sénateur, il s'est tenu presque constamment sur la brèche. En ce demi-siècle, que de changements, bons ou mauvais, dans tous les États ! Quelles transformations économiques ou sociales ! Nulle part peut-être le mouvement n'a été plus profond et aussi bienfaisant que dans le vaste empire du Brésil, qui, sous le sceptre d'un illustre prince, voit s'ouvrir devant lui, aujourd'hui encore, des horizons presque indéfinis.

A cette œuvre de transformation colossale, M. de Cotegipe a pris une part considérable. Il est peu de questions importantes qu'il n'ait éclairées de sa forte et substantielle parole, peu de délibérations qu'il n'ait animées de ses vives saillies. Très patriote, extrêmement indépendant d'esprit, très ferme, M. de Cotegipe, pendant ce demi-siècle, suivit sa voie avec une solidité rare chez les hommes d'État. Malgré la fermeté et la personnalité de ses vues, malgré sa hardiesse de modération, il a constamment passé au pouvoir depuis 44 ans. Ministre de la marine en 1855, des finances en 1856, de la marine en 1868, puis chargé du ministère des Affaires étrangères, en 1871, il refusa le portefeuille des finances et reçut une mission spéciale dans les républiques Argentine, Orientale et du Paraguay. De 1875 à 1878, il rentra au ministère, avec le portefeuille des Affaires étrangères ; vice-président du Sénat depuis 1879 et président depuis 1882, il fut chargé de constituer le ministère de 1885.

Comme premier ministre, il a imprimé à la direction des affaires le cachet de son énergique droiture.

Comme homme, une haute personnalité du Brésil le dépeignait ainsi : « Au don d'une intelligence supérieure, cultivée et enrichie par une grande expérience, il joint de grandes qualités de cœur, notamment la générosité... Ajoutons à cela une grande amabilité, une grande politesse, rehaussée par les belles manières qui le distinguent si particulièrement[1]. »

Malgré tant de vides considérables, notre association n'a pas cessé de s'accroître. Son Altesse Royale Mgr le Prince de Bulgarie nous a fait l'honneur de s'inscrire parmi ses membres, ainsi que les ministères des Affaires étrangères de la République Argentine, de la Principauté de Bulgarie et de la République de l'Équateur.

Tout à l'heure, Messieurs, j'évoquais le souvenir de Weimar, les noms de Gœthe et de Schiller.

Fidèle aux traditions de la Maison de Saxe,Son Altesse Royale Ernest II, duc régnant de Saxe Cobourg et Gotha, aime les lettres, protège les arts. Lui-même élève un monument à l'histoire diplomatique, par la publication des souvenirs de sa vie. Il a bien voulu, sur notre demande, agréer le titre de Membre d'Honneur de notre association.

Les princes, permettez-moi de le dire, sont de la famille des historiens. L'homme politique navigue sur une mer agitée, dont les flots s'élèvent ou s'abaissent, sous le souffle d'en haut. Dans les jours de tempête, des abîmes se creusent, des sommets apparaissent : mais, même en ces heures troublées, ni les uns ne descendent jusque dans les profondeurs de l'Océan, ni les autres ne montent jusqu'au ciel. Des hauteurs du pouvoir héréditaire ou de l'histoire, on peut juger le spectacle, et, vus de là, les flots se nivellent singulièrement, s'équilibrent, se ressemblent, se suivent...

R. DE MAULDE.

1) « Le baron de Cotegipe, esquisse biographique. » Paris, Marpon et Flammarion. (Extrait du journal *Le Brésil*, du 15 juin 1887.)

La liste des Membres de la Société sera publiée, désormais, le 1er janvier.

Le Gérant : ERNEST LEROUX.

ANGERS, IMPRIMERIE A. BURDIN ET Cie, RUE GARNIER, 4.

LES

JUSTIFICATIONS DE TALLEYRAND

PENDANT LE DIRECTOIRE

Dès son entrée au ministère des relations extérieures, Talleyrand s'était cru obligé de défendre sa situation; et il faut avouer qu'au milieu du conflit des partis ou des querelles de personnes qui s'agitaient pendant l'été de 1797, il avait peu de chances d'échapper à des attaques dont la multiplicité entravait le gouvernement et faisait déjà pressentir un coup d'État.

La rivalité, qui en France a mis tant de fois aux prises le pouvoir exécutif et les Chambres, était alors dans une période aiguë. L'opposition, formée jusqu'ici des députés républicains hostiles au Directoire, qui prenaient le nom de constitutionnels, venait de se grossir, par les élections de l'an V, au point d'être dominante dans le conseil des Cinq-Cents. En se recrutant ainsi, elle s'était, il est vrai, visiblement altérée : car, à l'imitation des sentiments actuels du pays, les nouveaux élus montraient un attachement moins prononcé pour les institutions républicaines; parmi eux s'étaient même glissés plusieurs chefs de la faction royaliste, qui avaient créé la réunion indépendante de Clichy et se tenaient en correspondance occulte avec Louis XVIII et avec M. Wickham[1]. En face de ces différents adversaires, associés au moins pour le combat, le Directoire rassemblait et disposait ses propres forces, mais avec aussi peu de cohésion intérieure. Trois Directeurs, composant la majorité, votaient habituellement

1) Wickham, *Correspondence*, t. II. — A Paris, c'était principalement M. d'André qui recevait les instructions et l'argent de M. Wickham.

ensemble ; c'étaient Barras, Rewbell et Revellière-Lépeaux ; un quatrième, Carnot, investi alors de la présidence, était souvent en désaccord avec ses collègues par caractère plutôt que par principes ; quant au cinquième, Barthélemy, il venait d'être choisi par les députés opposants et leur appartenait. Le Directoire, sous l'impulsion dirigeante de trois ou parfois de quatre de ses membres, s'appuyait sur les idées révolutionnaires qu'il soutenait dans les Conseils et qu'il s'efforçait d'entretenir dans le pays, au moyen des autorités locales et des clubs populaires. Il comptait plus encore sur les armées, dont les chefs, surtout Hoche et Bonaparte, l'assuraient chaque jour de leur concours dévoué. C'était aussi une ressource pour le Directoire de se présenter comme le gardien et le tuteur de la République, et de jeter indistinctement à tous ses ennemis l'accusation de préparer la contre-révolution et le retour à la royauté.

Au mois de juillet, les législateurs les plus républicains parmi les constitutionnels, s'inquiétant à leur tour des tendances monarchiques qui s'accentuaient à côté d'eux dans la réunion de Clichy, résolurent, pour l'intérêt supérieur de la Révolution, de tenter un rapprochement avec le Directoire. Seulement ils ne proposaient qu'une alliance et entendaient dicter leurs conditions. Comme premier gage, ils exigeaient le renvoi de quatre ministres, ceux de la justice, des finances, de la marine et des relations extérieures ; vrais jacobins, disaient-ils, dont l'administration désordonnée contribuait à irriter le pays. Carnot, qui reçut ces confidences, entra dans le projet de conciliation avec d'autant plus d'empressement, qu'à la voix de Barthélemy dont il était certain, il espéra joindre celle de Barras qu'il se crut acquise et se flatta de disposer ainsi dans le Directoire de la pluralité des suffrages.

La discussion s'ouvrit le 16 juillet [1]. A peine Rewbell et Revellière eurent-ils protesté, au nom de la Constitution, contre les empiètements des Conseils dans le choix des ministres, que Barras se remit sans scrupule du côté de ses deux amis et par cette

1) Procès-verbal manuscrit de la séance du Directoire du 16 juillet.

défection leur rendit la prépondérance du vote. Carnot, abandonné, aurait voulu faire ajourner la question ministérielle ; mais elle était posée et malheureusement posée par lui-même : ses trois collègues, unis de nouveau, prétendaient désormais la résoudre à leur profit. L'occasion s'offrait à eux d'user du droit de représailles, pour s'assurer dans chacun des ministères des instruments souples et maniables. Tous les ministres furent donc passés indistinctement en revue : deux, qui avaient des attaches avec les constitutionnels, furent destitués ; sur les quatre dont la révocation avait été proposée par Carnot, deux furent maintenus en fonctions, les autres ne furent changés que pour satisfaire à de simples préférences de personnes. De ce dernier nombre était le ministre des relations extérieures, qui dut se retirer pour faire place à Talleyrand.

Une intrigue avait en effet préparé à Talleyrand l'accès du pouvoir. Depuis sa rentrée en France, l'ancien évêque d'Autun, pressé de regagner le temps perdu pour son ambition, avait cherché à s'insinuer auprès des membres du Directoire, comme auprès des dispensateurs de l'autorité qu'il convoitait. Avec les ressources et les agréments d'un esprit cultivé, il avait commencé par obtenir le concours remuant de Mme de Staël qui, escortée de Benjamin Constant, prétendait alors à l'influence politique, tenait un salon, inspirait un cercle et excitait hautement les Directeurs à résister aux Conseils. Mme de Staël avait conduit son nouveau protégé chez Barras ; celui-ci l'avait présenté avec éloges à Revellière-Lépeaux [1], et pour entraîner toutes ces bonnes volontés à la promesse d'un ministère, il n'avait fallu à Talleyrand qu'un peu de dextérité de langage et quelques assurances de docilité.

Mais les circonstances prêtaient à sa nomination une portée et un sens que personne n'avait prévus. La séance du 16 juillet avait tous les caractères d'une « Journée des Dupes [2] » : en exaltant les trois Directeurs qu'elle rendait maîtres du gouvernement, en exaspérant les opposants et Carnot qu'elle avait joués

1) Revellière-Lépeaux, *Mémoires* ; t. II, p. 110 et s.
2) Voir Sybel, t. V p. 78 de la trad. française.

et déçus, elle fit évanouir tout espoir de concessions réciproques et ne laissa à la crise d'autre dénouement que la violence. Talleyrand se trouvait, par son origine même, enrôlé dans le camp des trois Directeurs, appelés depuis lors les Triumvirs ; il semblait l'auxiliaire de leur politique agressive ; il lui était imposé d'avoir les mêmes amis et surtout les mêmes adversaires[1].

Or les émotions de la lutte répugnaient à son esprit, et le dévouement à une cause, quelle qu'elle fût, était au-dessus de sa nature. Comme d'ailleurs, malgré la faiblesse et la vaine agitation des Conseils, le nouveau ministre pouvait douter de l'issue du conflit qui se préparait ouvertement sous ses yeux, il manœuvra de manière à s'y trouver aussi peu compromis que possible. Il affecta de se renfermer dans les devoirs de sa charge et de travailler à la paix, qui se négociait à la fois en Italie avec les Autrichiens et à Lille avec les Anglais. En même temps, il redoublait ses visites et ses louanges à Mme de Staël dont l'ardeur féminine poussait les Triumvirs à un éclat, et il cherchait autour de lui d'autres moyens pour s'informer, se prémunir et s'appuyer en cas de besoin. Un de ses collègues était le jeune ministre de la police, Sottin de la Coindière[2], breton alerte, aimant à agir et à bien vivre, disposé à conduire rondement une attaque contre les députés, prêt aussi à montrer à ses amis les faciles complaisances d'un homme de plaisir : à tous égards c'était un confident utile, et Talleyrand n'hésita point à en faire usage.

Il lui écrivait le 15 août : « Je travaillerai le quatre de la décade[3] avec le Directoire sur les consulats, mon cher collègue.

1) Voici la lettre d'acceptation de Talleyrand, datée du 29 messidor [17 juillet] : « Citoyens Directeurs, j'ai reçu l'arrêté du Directoire exécutif par lequel il me nomme à la place de ministre des relations extérieures. Honoré de cette marque de confiance du Directoire, j'espère lui prouver par mon zèle combien je suis dévoué à la République et attaché au Gouvernement. — Salut et respect. »

2) Le ministère de la police, retiré le 16 juillet à Cochon, avait été attribué à Lenoir-Laroche; mais celui-ci, trop faible de santé et de caractère pour supporter un tel fardeau, se démit le 26 juillet et fut remplacé le même jour par Sottin.

3) Il s'agit du 4 de la première décade de fructidor, c'est-à-dire du 21 août. On verra plus loin que le travail sur les consulats fut ajourné.

Je vous en préviens pour que vous me fassiez remettre avant ce jour-là la demande en règle de la personne qui vous intéresse. — J'ai été hier en vous quittant chez Mme de Fénelon[1], pour savoir ce qu'il y avait de vrai dans toutes les notes où son nom se trouve. Elle m'a dit qu'en général elle voyait peu de monde ; mais que plusieurs fois, depuis qu'il y a un peu d'inquiétude à Paris, on lui avait dit : Vous devriez bien, vous qui êtes cousine du ministre des relations étrangères, et qui le connaissez, nous faire avoir des passeports. Tout cela me paraît être de la pure conversation de femme, fort insignifiante et un peu légère. De la parenté avec son mari et d'anciennes liaisons avec elle ont fait ces petits caquets. — Salut et amitié. » Eu *post-scriptum*, Talleyrand ajoutait : « Vous devriez bien faire quelque chose pour que dans le *Journal des hommes libres* on ne dise pas d'absurdités sur Benjamin Constant et sur moi[2]. » La phrase de la fin était naturellement la plus importante, et sera comprise comme telle, si l'on n'oublie point que la feuille incriminée a toujours servi les passions et les rancunes des républicains les plus outrés. A leurs yeux, M. de Talleyrand-Périgord était une sorte d'émigré, suspect d'aristocratie et même de liaisons avec ce qu'on appelait déjà la faction d'Orléans. A tout autre moment, ces vagues reproches auraient trouvé une réponse suffisante dans les accusations inverses de ceux qui ne pardonnaient point, à ce transfuge de la noblesse et du haut clergé, ses complaisances intéressées pour les révolutionnaires. Mais la fortune de Talleyrand dépendait alors de ces derniers ; et si, au fond du cœur, il ne se souciait guère d'être revendiqué et prôné par eux, il trouvait un réel danger à encourir leurs blâmes. Depuis un mois qu'il travaillait avec les Directeurs, il avait jugé d'assez haut la grossièreté de Rewbell, la vanité de Revellière, les inconséquences de Barras : sans avoir heurté ces protecteurs, il s'était aperçu qu'auprès

1) Mme de Fénelon était accusée, sans doute par les rapports du Bureau central de Paris, d'avoir noué des intrigues avec le parti de Clichy.

2) Le *Journal des hommes libres* avait prétendu que Talleyrand avait placé Benjamin Constant au secrétariat général de son ministère (nº du 2 thermidor. Cf. *Corresp. de Mallet du Pan avec la Cour de Vienne*, t. II, p. 307 et 309). — Voir aussi les nºs du journal des 13 thermidor et 8 fructidor.

d'eux sa situation n'était point solidement assise, qu'elle restait à la merci d'une dénonciation. Le ministre avait donc l'œil très ouvert de ce côté, et, pour lui être agréable, son nouveau familier, Sottin, observait aussi de près les délations anonymes, si fréquentes dans ces temps troublés et souvent si légèrement accueillies.

Un jour un de ces libelles fut porté au cabinet de Talleyrand avec une lettre du ministre de la police. « Je dois, mon cher collègue, mandait Sottin, à la franchise de nos sentiments et à la droiture de nos intentions réciproques, de vous communiquer un avis que j'ai reçu et qui vous concerne trop essentiellement pour que je vous le laisse ignorer. Le seul prix que j'y attache est l'occasion qu'il me fournit de vous mettre à même de surveiller l'intrigue, de vous tenir en mesure contre elle et de la confondre. » La pièce accusatrice était sur le ton habituel des productions semblables : on y trouvait des soupçons, des injures et non des faits prouvés. Talleyrand était signalé comme vendu au cabinet de Londres et comme hostile à la paix, quand, au contraire, pour ôter un allié à l'Angleterre et peser ainsi sur les négociations de Lille, il venait de faire signer un traité hâtif avec le Portugal. Le ministre avait eu beau ne pourvoir que des républicains, ses choix et les mutations de son personnel étaient taxés d'entreprises contre la République. Fallait-il s'inquiéter de ces pauvretés et prendre la peine de se disculper? On était au 1er septembre : quelques jours seulement séparaient d'un coup d'État depuis longtemps prévu, et les Triumvirs, avec la défiance ombrageuse de gens qui vont tout risquer, pouvaient briser à l'avance les appuis dont ils ne se croiraient pas sûrs. Si, comme il était probable, la dénonciation avait passé sous leurs yeux avant d'arriver à Sottin, n'était-il point prudent d'employer la même voie pour leur faire parvenir une apologie?

Talleyrand s'y décida sur l'heure, et écrivit à Sottin ce qui suit[1] :

1) Talleyrand date cette lettre du « 5 au soir ». Il a évidemment voulu parler du 5e jour de la décade, c'est-à-dire du 15 fructidor [1er septembre].

« J'ai reçu ce matin votre lettre, mon cher collègue, et l'avis qui l'accompagne. Je l'ai lu, cet avis si étrangement rédigé : voici ma réponse.

« Il n'y a pas un seul mot qui soit vrai ou vraisemblable, mais même possible pour qui m'a connu un seul jour; il n'y a pas une allégation qui soit amenée même de loin par un fait, ou un raisonnement, ou une conjecture; pas un nom propre qui ne soit placé tout de travers et avec une ignorance ou plutôt une mauvaise foi indéfinissable. C'est au point qu'il n'y a prise d'aucun côté pour confondre ce ramas d'inculpations incohérentes. Tout cela fait pitié et soulèverait peut-être d'indignation, si l'on ne ramenait sa pensée sur les misérables instruments de ces intrigues. Et quel rapport ce malheureux anonyme a-t-il pu me donner avec un *Ferières*[1] que je ne connais pas? D'après quel principe se permet-il de m'appeler un *ex-émigré*[2]? Par quel étrange raisonnement me place-t-il en intelligence avec le gouvernement anglais, qui m'a chassé de son territoire, et dont je suis bien plutôt l'ennemi personnel, reconnu dans toute l'Europe[3]? Et qu'est-ce qu'a de commun avec mon département *Latouche*, et *Tilly*[4] que je n'ai vu qu'avec le ministre de la marine au sujet du port d'Anvers? Par quel enchainement de déraison va-t-on jusqu'à me soupçonner de ne pas vouloir la paix, à laquelle j'attache si visiblement toutes les idées de bonheur et de gloire qui peuvent m'appartenir? Et quelle est donc cette démence par laquelle on semblerait accuser, ou moi ou le gouvernement, de ce que depuis 18 mois on ne s'occupe, dit-on, qu'à écarter des relations extérieures les républicains incapables de transiger avec leurs devoirs? Et quels sont donc les républicains qu'on a repoussés depuis 18 mois? Veut-on parler d'Ysabeau? Est-ce de mon temps[5]? Quels sont ceux que moi j'ai écartés? Qu'on examine les nominations qui datent de moi[6]! Sieyès[7],

1) Ferrières-Sauvebœuf, intrigant, qui fut emprisonné, à la fin du Directoire, pour ses menées dans la Cisalpine.

2) Talleyrand s'est justifié abondamment de ce reproche dans ses *Eclaircissements* (p. 9 à 13).

3) Voir les *Eclaircissements*, p. 13.

4) Le contre-amiral Latouche-Tréville et le général Tilly.

5) Ysabeau jeune, chef du secrétariat sous Ch. Delacroix, avait quitté le ministère des relations extérieures le 21 mai 1796, et par conséquent depuis plus d'une année.

6) La présidence du Directoire ne durant que trois mois, prit fin pour Carnot le 21 août et fut attribuée à Revellière. Talleyrand parait avoir attendu ce changement pour présenter son travail sur les consulats, qui fut signé le 25.

7) François Sieyès, consul à Alicante, fut nommé, le 25 août, consul géné-

Chenier[1], Paganel[2] aux consulats. Est-il un seul patriote que j'aie éloigné de mes bureaux ou à qui j'aie même inspiré de l'inquiétude? Je dis plus; ne sont-ils pas plus rassurés que jamais quand ils pensent que le seul qui, par l'effet d'une prochaine organisation, allait se trouver sans place, a été d'avance recommandé au Directoire et placé honorablement dans la carrière consulaire, avant même qu'il eût quitté son bureau[3]? Ne serais-je pas même en droit d'observer qu'avant moi, peut-être les patriotes n'étaient pas dans une égale sécurité, puisque leur réforme les laissait à la fois et sans place et le plus souvent sans espérance? La malveillance ou l'amour-propre dépité (car on défie l'un et l'autre) oseront-ils dire que j'ai appelé autour de moi quelque homme d'un civisme équivoque? Qu'on le nomme! Et moi j'invoquerai, pour confondre ces lâches détracteurs, tout ce qu'on peut citer à Paris de chaleureux patriotes, d'amis éclairés de la liberté, qui s'empresseront de rendre la plus éclatante justice à tous ceux qui m'entourent. Je ne finirais pas; et pourtant il faut finir.

« Avouez, mon cher collègue, que tout cela sent terriblement l'aristocratie; car le patriotisme dans ses excès ne va pas jusque-là. Il y a aussi dans la note que vous m'avez envoyée quelques traits caractéristiques qui ne permettent pas de se méprendre sur la nature de cette ténébreuse dénonciation, et qui me ferait presque nommer l'auteur. Il ne manquerait que d'avoir parlé de la faction d'Orléans : ce dernier trait eut mis le sceau à ce ridicule ouvrage.

« Je vous remercie au reste, cher collègue, et bien sincèrement de de m'avoir fait passer cette rapsodie. Je sais que vous êtes incapable d'y accorder la moindre créance : voilà ce qu'il me faut. Je sais combien vous êtes supérieur à de telles impresssions, et je vois avec un extrême plaisir dans votre empressement tout ce qui s'y

ral à Naples. Il n'y arriva que le 19 juin 1798, et fut présenté le lendemain par Garat à la cour napolitaine.

1) Constantin-Xavier Chénier, ancien consul à Alicante, fut nommé, le 25 août, consul à Elbing. Il ne tarda pas à se rendre à son poste. Sa santé étant devenue mauvaise, il revint à Paris au mois de mai 1800 et fut remplacé définitivement au mois d'août suivant.

2) Paganel, chef du bureau du contentieux, fut nommé, le 25 août, consul à Palerme. Mais, peu de temps après, il fut choisi comme chef du secrétariat au ministère. Quant au consulat de Palerme, il fut confié, le 21 février 1798, à Lachevardière.

3) Allusion à Paganel.

trouve : zèle, franchise et amitié, tout ce qui va si bien entre nous et qui doit resserrer à jamais notre confiance mutuelle. J'ai de plus l'entière certitude que vous me traiterez toujours avec une même loyauté. Moi, je vous répondrai avec le même abandon, et cet accord, qui me promet beaucoup de douceurs, tournera aussi à l'avantage de la chose publique. Car vous sentez par combien de milliers de raisons toutes les intrigues et tous les intrigants doivent se tourner du côté de mon département, au moment surtout où des négociations pour la paix sont entamées[1]. — Salut et amitié pour la vie. »

Quelle qu'ait été la destinée de cette lettre, plus ostensible que confidentielle, Talleyrand traversa sans encombre la crise du 18 fructidor. Son portefeuille était sauvé, et pour un ambitieux à ses débuts, c'était là le souci principal. Deux ans plus tard, une nouvelle tempête poussait sur des écueils bien plus dangereux que les premiers, la barque toujours fragile et toujours secouée où l'adroit ministre avait réussi à se maintenir. Cette fois, les Directeurs déconsidérés n'avaient pu tenir tête à l'opinion presque entière. De tous côtés on leur avait reproché les abus d'autorité, la misère publique et les concussions de fonctionnaires sans aveu, la reprise de la guerre et les défaites de nos armées; on les avait rendus responsables des troubles civils qui se rallumaient à l'ouest et au midi, de l'invasion qui menaçait

1) Quelques jours avant, Talleyrand avait eu la précaution, dans un billet de sa main, de signaler lui-même au Directoire une de ces intrigues, qui se rapportait aux négociations de Lille.

« Melvil, Américain parti de Paris depuis peu de jours, est arrivé samedi [17 août], à l'auberge où demeurent les Anglais; il a demandé à voir en secret lord Malmesbury qui ne l'a pas reçu. Après avoir fort insisté, il a obtenu une longue audience de M. Ellis; immédiatement après il est monté en voiture, n'a donné au postillon d'autres ordres que de sortir de la ville. Le postillon est rentré à quatre heures du matin; il a été interrogé sur la course qu'il venait de faire et il a nommé Pont-à-Marque, premier relais sur la route de Paris.

« Mes rapports m'apprennent que l'objet de ce voyage mystérieux a été d'offrir aux plénipotentiaires anglais la disposition du nombre de voix dans le Directoire, nécessaire pour conclure la paix avec l'Angleterre. On m'ajoute que, pour obtenir la confiance des plénipotentiaires anglais, M. Melvil avait assuré qu'il avait fait conclure la paix de la République avec le Portugal. Plusieurs détails de sa conversation l'ont présenté aux Anglais comme un intrigant; ils l'ont renvoyé mécontent de son voyage. »

Par arrêté du 7 fructidor [24 août] le Directoire avait ordonné de saisir Melvil.

nos frontières. Les mécontents des divers partis s'étaient concertés, et une opposition formée tout ensemble des partisans désabusés du gouvernement et de ses adversaires plus excités que jamais, avait, dans la journée du 30 prairial[1], renversé rudement les anciens Directeurs. Barras seul avait reparu dans le Directoire renouvelé, dont Sieyès était le chef. Depuis cette épuration, accomplie sans violence et généralement approuvée, un des partis qui y avait concouru, celui des jacobins, avait pris position dans ses clubs et ses journaux, et annonçait hardiment la volonté de s'emparer du pouvoir. La force de ces révolutionnaires s'était accrue avec leur audace. Avant de pousser une attaque ouverte contre les nouveaux Directeurs, ils feignaient de s'indigner de l'impunité des anciens, exigeaient qu'on les mît en jugement, et comme il ne fallait épargner aucun traître, ils réclamaient le châtiment du ministre de la guerre, et l'expulsion immédiate du ministre des relations extérieures.

Dans ce débordement de passions subversives, Talleyrand rencontrait quelque protection auprès de Sieyès et de ceux de ses collègues qui sentaient déjà l'atteinte détournée des récriminations, accumulées contre les excès de l'administration précédente. Par souvenir de la Terreur, les modérés, encore nombreux dans les Conseils, tendaient à se resserrer les uns contre les autres, et, sans empêcher le procès[2] des Directeurs destitués par eux-mêmes au 30 prairial, ils entendaient du moins que la démagogie n'y trouvât pas son avantage. Il y avait intérêt pour le Directoire à se concilier ces auxiliaires naturels, en même temps que nécessité d'en obtenir quelques ressources urgentes. Tel fut le double objet d'un message, lu le 27 juin en comité secret devant les deux Assemblées. « Les plaies de la République sont profondes, disait ce document, il faut que vous les sondiez. » On mettait en effet à découvert les calamités du dedans et les périls du dehors, avec d'autant plus de liberté de

1) Le 18 juin 1799. — On sait que le nouveau Directoire était composé de Sieyès, Barras, Roger-Ducos, Moulins et Gohier.

2) Le procès des ex-Directeurs, engagé par une dénonciation présentée à la séance du 12 juillet 1799, fut abandonné à la séance du 12 août.

langage, que le Directoire nouveau affectait de n'avoir aucune part aux responsabilités[1]. A ce tableau d'ensemble étaient joints des rapports spéciaux des ministères, et en première ligne, l'exposé du département des relations extérieures[2]. Talleyrand avait agencé, avec une certaine adresse, les principaux traits d'une situation diplomatique dont il était personnellement accusé : les origines de la coalition, les desseins des puissances liguées entre elles, les relations de la France avec ses alliés, son isolement militaire. Puis, quand la curiosité satisfaite avait pu intéresser insensiblement les députés à celui qui semblait les prendre pour confidents, Talleyrand finissait par se mettre en scène, et se prétendait étranger à la funeste politique suivie en Italie et en Suisse. Trois jours plus tard, le *Moniteur* développait cette déclaration en la rendant publique. « Quelques talents qu'on suppose, avec raison, à ce ministre, il lui a été impossible de donner une autre direction aux affaires. Qui ne sait que dans toutes les opérations extérieures qui ont été décisives, depuis la paix de Campo-Formio, le ministre a été non seulement instrument passif, mais même entièrement écarté? Les affaires d'Italie étaient si exclusivement au Directoire, que les agents n'y correspondaient même pas avec lui : celles de Suisse, tout le monde sait comment elles sont venues et comment elles ont été conduites, et par quelle influence. Ce qui s'est passé en Hollande a été déterminé par les correspondances que le Directoire y avait, et opéré sans que le ministre y ait eu la moindre participation... Il ne s'agit pas de battre des gens à terre, mais seulement d'empêcher qu'on ne rende un autre responsable des fautes qui leur sont propres. »

Il était vrai que la propagande révolutionnaire qui venait de bouleverser les petits États, d'alarmer les grands et de susciter partout des ennemis à la France, était surtout l'œuvre particulière de Revellière-Lépeaux, de Rewbell et des amis qu'ils

1) On trouvera ce message dans les *Mém.* de Lucien Bonaparte (édit. de 1836; p. 445).
2) Voir la pièce annexée. Cet exposé, encore inédit, porte la date de la veille, 26 juin. Il en est question dans les *Eclaircissements*, p. 17.

avaient fait placer à côté d'eux dans le Directoire. Talleyrand avait bien eu la main dans la révolution romaine, et même dans les débuts de notre intervention en Suisse : toutefois, sans avoir montré pour ces entreprises aussi peu de complaisance qu'il l'affirmait, il avait le droit de dire qu'en général il n'y avait point applaudi, et que s'il avait été libre de ses allures, il aurait conduit la diplomatie française dans des voies différentes. Non que dans d'autres temps et sous un autre régime, il eut été capable de dominer les événements et de maîtriser les hommes : il n'avait ni la vigueur de pensée qui donne les vues d'ensemble, ni la force de travail et la conviction soutenue qui les appliquent. La nature, en lui refusant ces dons supérieurs de l'homme d'État, lui avait par contre prodigué les qualités souples et fines du diplomate; l'éducation y avait ajouté le savoir-vivre avec la culture de la société raffinée et sceptique du xviii[e] siècle. Son esprit nonchalant et dédaigneux répugnait aux systèmes comme aux croyances. Laissant d'ordinaire à autrui le soin de rédiger, il se réservait pour la conversation : c'était une manière de traiter les affaires, où sa parole sagace, incisive au besoin, et plus accommodante que scrupuleuse, mettait en usage tous les genres de séductions. En causant, le ministre pouvait adapter ses idées à la marche des événements et aux impressions de ceux qui l'écoutaient; avec la facilité de se faire un mérite des bons avis et de désavouer les mauvais. Plus tard, ces ingénieux entretiens devaient être profitables à Napoléon, qui, dans le tête à tête avec une intelligence si différente de la sienne, comme dans les séances plus sérieuses du Conseil d'État, a cherché les éléments des résolutions qu'il a marquées ensuite de sa puissante originalité. Auprès des Directeurs, qui eux aussi avaient la prétention de gouverner par eux-mêmes, mais sans savoir écouter un conseil, les réflexions de Talleyrand n'avaient jamais obtenu grand crédit. « Au fait, au fait » lui cria un jour grossièrement Rewbell, « voilà ce que vous oubliez toujours [1] ». Par degrés, le Directoire s'était habitué à confier à des commissaires le soin d'interpréter

1) Dépêche de Sandoz-Rollin, du 21 janvier 1799 (Bailleu, n° 234).

au dehors ses volontés ou de répandre ses maximes, et délaissant son ministre, ne lui demandait plus que des signatures. Cette nullité n'était point flatteuse pour un homme de talent : il fallait pourtant s'accommoder des derniers rôles, sous peine de disparaître du théâtre. Talleyrand avait préféré y demeurer; peut-être pour attendre en place des temps meilleurs; à coup sûr pour donner à son naturel ambitieux la distraction, sinon l'occupation des grandes affaires, et pour fournir à son avidité de prompts moyens de s'enrichir.

On aurait pu, dès lors, lui reprocher des défauts dont il n'a jamais essayé de se corriger : l'habitude des exactions unie à la licence des mœurs, l'infidélité politique, une philosophie indifférente au bien et au mal[1]. Les diplomates étrangers qui le fréquentaient à Paris, le jugeaient sous ces aspects fâcheux, et tout en avouant les mérites de son esprit, n'accordaient aucune estime à son caractère[2]. Il était au contraire injuste de l'accuser des dangers présents, accumulés sur la France par l'animosité des principales puissances de l'Europe, par la méfiance ou l'inertie des autres. C'était cependant d'après ces résultats trop visibles de la diplomatie directoriale, que le *Journal des Hommes libres* avait entrepris contre la personne du ministre une suite d'attaques, dont le bruit retentissait au loin et trouvait un écho non seulement parmi les jacobins mais encore dans tous les partis. Contre un cri devenu général, l'exposé du 27 juin et la note du *Moniteur* ne pouvaient plus servir d'abris suffisants. Talleyrand eut recours à un artifice suprême, pour tenter de retenir le pouvoir arraché de ses mains par l'opinion irritée. Une démission fictive, qu'il présenta le 13 juillet avec la certitude d'être refusé, fut accompagnée le même jour d'un mémoire imprimée, distribué abondamment aux membres des deux Conseils[3]. Sous le

1) Mme de Rémusat, qui était cependant tombée sous le charme, n'a pu s'empêcher de dire : « Il est très certain qu'une funeste insouciance du bien et du mal fut le fondement de la nature de M. de Talleyrand. » (*Mém.*, t. III, p. 329).

2) Voir notamment les dépêches de Sandoz-Rollin (Bailleu, nos 134, 176, 190, etc.), et celles de Brinkman (Leouzon le Duc, p. 298, etc.).

3) Les frais d'impression, s'élevant à 1,900 francs, furent imputés sur les fonds secrets du ministère. Le Bureau compétent expliqua cette dépense en

titre d' « Éclaircissements donnés à ses concitoyens », l'ancien évêque d'Autun justifiait sa conduite depuis le commencement de la Révolution, et essayait de convaincre ceux qui doutaient de son civisme, le traitaient d'émigré, on lui rappelaient avec amertume l'exil prétendu de Bonaparte en Égypte et la formation récente d'une seconde coalition. « On m'objecte, ajoutait-il, que je n'aurais pas dû balancer à me démettre. Mais j'étais retenu par ce désir, par cette espérance infatigable de la paix, dont rien ne pouvait me détacher. Je m'oubliais tout entier devant ce sentiment, et je lui sacrifiais mes déplaisirs personnels, mes répugnances individuelles[1]. »

La postérité pensera ce qu'elle voudra de ces protestations émouvantes d'une abnégation toute chrétienne : les contemporains ne s'y laissèrent pas prendre. L'écrit fut beaucoup lu, et bien qu'approprié aux circonstances, n'amortit nullement les sévérités croissantes de l'opinion. Une réponse directe[2] fut dirigée contre l'auteur; il s'éleva surtout une polémique sur les origines de l'expédition d'Égypte, approuvée et conseillée par Talleyrand, qui, dans son écrit, ne se souciait point d'en convenir[3]. Bientôt il devint évident qu'une plus longue résistance du ministre contre le discrédit public ne serait plus de mise. La démission, éludée quand elle pouvait être une retraite honorable, était maintenant imposée et se tournait en renvoi. Le 19 juillet 1799, Talleyrand résigna donc ses fonctions, non sans faire un dernier et curieux usage d'une espèce d'influence qu'il avait commencé à gagner auprès de Sieyès. Pour successeur, il eut l'art de faire choisir tout ensemble un ami et un absent[4] :

disant : « Ce n'est point la personne du cit. Talleyrand, mais le ministre des relations extérieures, mais un des principaux agents du Gouvernement qui a été réduit à la nécessité d'éclairer l'opinion publique. Le Directoire exécutif luimême a recommandé cette mesure, dont le résultat justifiait la confiance qu'il accordait à son mérite. »

1) *Eclaircissements*, p. 22.

2) *Observations sur les Eclaircissements donnés par le cit. Talleyrand à ses concitoyens* (Paris, an VII, in-8 de 30 p.).

3) Cette polémique fut conduite par Ch. Delacroix, prédécesseur de Talleyrand (*Moniteur* des 18, 25 et 27 juillet).

4) Son successeur fut Reinhard. Il revint à Paris le 26 août, et prit possession du portefeuille le 5 septembre.

moyen spirituel d'occuper encore plusieurs semaines son cabinet au ministère, et de s'y ménager à l'avenir une porte dérobée.

La mauvaise destinée des « Éclaircissements » servit de leçon au ministre disgrâcié et le dégoûta pour toujours de recourir directement à l'arbitrage du public. Il reconnut à ses dépens que celui dont on attaque les actions ou les pensées court encore moins de risques à se taire qu'à parler. Le silence est de la dignité quand on a raison, et le retour qui se fait, un jour ou l'autre, dans l'opinion est d'autant plus favorable, que chacun sent alors le devoir de réparer une injustice. Quand on a tort, au moins en partie, à quoi bon fatiguer une foule indifférente ou prévenue qui vous saura mauvais gré d'une discussion prolongée? Ne vaut-il pas mieux affronter quelques ennuis présents, et laisser l'oubli faire ensuite son office? Tout au plus serait-il profitable de se justifier dans les Mémoires personnels qu'on laisse après soi : si des réclamations se produisent, on ne sera plus là pour les entendre, et même si l'on tient à éviter les plus désobligeantes, ne suffira-t-il point de donner à ses contemporains le temps de mourir à leur tour, et de retarder jusque-là une publicité dont à l'avance on a calculé les effets? Telle a été depuis l'an VII la doctrine constante de Talleyrand. Il avait assez l'expérience du cœur humain pour prévoir qu'il ne serait pas l'unique apologiste de son étrange existence, et que, par delà le tombeau, son esprit exercerait encore des attraits que Rewbell a pu méconnaître, mais que Napoléon a longtemps compris et recherchés. Après tout, la maxime qu'il ne faut jamais répondre, relève de la sagesse de tous les temps et de tous les pays. Qu'on la dégage du tour sceptique que le mordant causeur lui a parfois prêté [1], il restera une règle de conduite dont l'abus n'est jamais à craindre, et qui, par une bonne fortune rare pour ce qui nous vient de Talleyrand, peut à la fois être méditée par le politique et appliquée par l'honnête homme.

Cte Boulay de la Meurthe.

1) Voir notamment : *Napoléon, Talleyrand* et *Stapfer*, p. 93. — On raconte que sous la Restauration, Talleyrand, ayant rencontré le général Lamarque,

ANNEXE

RAPPORT DE TALLEYRAND SUR LA SITUATION EXTÉRIEURE DE LA RÉPUBLIQUE

8 messidor, an VII (26 juin 1799).

Quoique le traité de Campo-Formio fût de nature à ne laisser aucun regret à l'Autriche, on put prévoir dès le principe, que, comme il avait été conclu dans un moment où le péril était immense pour la cour de Vienne, aussitôt qu'elle le verrait éloigné, elle porterait ses prétentions au-delà de ce que le traité lui assurait; et que de pareilles dispositions se fortifiant encore par les excitations intéressées de l'Angleterre et de la Russie, ne pourraient manquer de porter promptement atteinte à la paix rétablie.

Si les événements de Rome et de Suisse donnèrent en effet du mécontentement à l'Autriche, ils servirent de prétexte à des déclamations plus vives que n'était le mécontentement. L'injure faite à Vienne à l'ambassadeur de la République, devint un motif plus réel de scission entre les deux puissances. L'état qui s'ensuivit ne fut pendant quelques mois, ni de paix ni de guerre; mais l'Autriche employa ce temps à recruter ses armées, à former ses magasins, à chercher des alliances; et quand elle eut achevé ses préparatifs, elle entrava les opérations du Congrès, elle prépara sa dissolution, elle appela les Russes, elle excita Naples, Florence et Turin à se liguer contre la République, elle rendit enfin la guerre inévitable.

On peut regarder l'époque où la flotte française qui avait porté Bonaparte en Égypte, fut détruite à Aboukir, comme celle où les puissances qui forment aujourd'hui la coalition, se décidèrent à commencer l'exécution des vues hostiles déjà concertées par elles contre la République.

Cependant on se tromperait si, aux causes occasionnelles qui ont ramené la guerre sur le continent, on n'ajoutait point une cause principale, incessamment agissante, et dont il est impossible de se dissimuler les effets : c'est l'effroi inspiré à tous les anciens gouvernements de l'Europe par la Révolution française et par l'éta-

qui était en polémique avec Canuel, lui dit en souriant : « Je vous croyais plus d'esprit. — Eh pourquoi? reprit le général. — Parce que vous avez répondu à votre adversaire. »

blissement de la République; effroi qu'ils ont eu soin d'exagérer : c'est la haine que toutes les monarchies, toutes les aristocraties, toutes les hérédités portent au système représentatif. Ce sentiment agit dans tous les cabinets; il y répand, il y entretient l'idée que la France n'est occupée que de la propagation de son système; et cette crainte commune, qu'aucun acte du gouvernement français n'a pu détruire, non seulement est le nœud des deux coalitions qui ont été formées contre la République, mais elle agit encore sur les puissances qui sont demeurées neutres, en leur inspirant une secrète malveillance, et sur celles qui sont amies, en leur donnant des défiances et des sollicitudes. De sorte qu'on s'abuserait souvent en voulant préjuger les déterminations des puissances, d'après leur intérêt démontré; car il y a des circonstances, et celle-ci en est une, où la passion peut être plus forte que l'intérêt; et la République française, quoique toujours empressée à chercher des amis et à les conserver, doit avoir cependant pour première maxime de ne compter réellement que sur ses propres forces.

Telles sont les causes générales et particulières qui ont amené le renouvellement des hostilités; en voici les effets et dans quels rapports se trouve la République française vis-à-vis des autres nations.

La coalition est formée de l'Angleterre avec le Portugal, de l'empereur de Russie et de celui d'Allemagne, et de la Porte ottomane qu'on n'est pas peu surpris de compter au nombre des ennemis les plus acharnés de la France.

C'est encore le malheureux combat d'Aboukir qui a fermé à Constantinople tout accès à nos explications, qui a donné aux Anglais une prépondérance dont ils se sont hâtés de tirer partie, qui a jeté les Turcs aveuglés dans les bras de la Russie, qui a ouvert les Dardanelles et réuni sous les murs du Sérail des pavillons si longtemps ennemis.

La déclaration de guerre de la Porte a été accompagnée des vexations, des excès qu'un usage barbare a consacrés dans ce pays : tous les agents de la République dans les États du Grand-Seigneur, et les Français même qui n'y étaient établis que pour les affaires de leur commerce, ont été arrêtés, incarcérés, leurs biens confisqués. Cet exemple a été suivi, quoiqu'avec un peu de répugnance et quelques adoucissements, chez les puissances d'Afrique, que la Porte a entrainées, à l'exception de l'empereur de Maroc, demeuré fidèle à ses anciens engagements.

A la nouvelle de ces divers attentats, le Directoire exécutif ne crut point devoir user de représailles; il opposa la loyauté française et la civilisation de l'Europe à la barbarie des usages conservés au Levant et en Afrique; l'ambassadeur de la Porte ottomane demeura libre et respecté avec tous les musulmans qui se trouvèrent sur le territoire français. On prit seulement des mesures pour les empecher d'en sortir. On pouvait croire qu'une pareille conduite serait appréciée en Turquie; on trouva surtout qu'elle était d'accord avec les intérêts et la générosité de la République.

En même temps, on ouvrait à Constantinople, par l'entremise de l'agent espagnol, une négociation pour la délivrance ou le soulagement des Français détenus. On proposait d'abord d'échanger réciproquement tous les agents politiques et consulaires. La Porte parut y consentir; mais elle exigeait qu'on exceptât de l'échange quelques agents français qu'elle accusait d'avoir voulu porter le trouble et l'insurrection dans ses États. Cette exception ne put être admise, et malgré le zèle, qu'on ne peut trop louer, de M. Bouligny, chargé d'affaires d'Espagne, il est vrai de dire que cette négociation, comme toutes celles qu'a pu tenter la République, a suivi la marche des événements militaires.

Il est permis d'espérer que la présence d'une flotte française dans la Méditerranée, et la continuité des succès de Bonaparte en Syrie, pourront rendre la Porte plus accessible.

Mais, si on n'a pu rien terminer encore pour la délivrance des malheureux français qui languissent dans les prisons des Turcs, du moins on est venu à leur secours; et c'est aussi l'entremise de l'agent espagnol qui a facilité les mesures qui ont été prises dans la vue de pourvoir à leurs besoins.

Si le Directoire n'a point demandé au Corps législatif un fonds spécial pour cet objet, c'est qu'il ne pouvait évaluer encore la somme nécessaire, et que d'ailleurs differentes économies de circonstance, faites sur les quatre millions dévoués au service des relations extérieures pour l'an VII, ont permis d'asseoir cette dépense sur ce premier crédit sans en demander un supplémentaire.

Le sentiment qu'on éprouve en parlant des Turcs comme ennemis et en publiant les douloureux témoignages de leur aveuglement, n'exclut pas cependant tout espoir qu'ils ouvriront enfin les yeux; qu'ils connaitront le danger des liens nouveaux qu'ils ont

formés; qu'ils ne repousseront plus de conciliantes explications, et qu'ils reviendront avec plaisir à leurs plus anciens comme à leurs plus fidèles amis.

Mais la Russie, l'Angleterre et l'exécrable Autriche, tels sont les irréconciliables ennemis de la République.

Un traité secret, et dirigé uniquement contre la France, doit avoir été conclu au commencement de l'an VII, entre la Russie et l'Angleterre.

Un traité postérieur a été conclu dans des vues pareilles entre la Russie et l'Autriche.

Quoique l'Empire, considéré collectivement, n'ait point encore déclaré s'il prenait part à la guerre, son armistice se trouvant rompu par la rupture du traité de Campo-Formio et par la cessation des conférences de Rastadt, la République demeure en droit de considérer l'Empire sous l'aspect qui lui paraîtra convenable; et il peut être convenable de traiter l'Empire en pays neutre, aussi longtemps qu'il n'aura point formellement adhéré aux entreprises de son chef.

Mais quelles que soient les déterminations de la Diète et la destinée de l'Empire, plusieurs membres du corps germanique ont avec la République des engagements particuliers auxquels elle ne manquera point, aussi longtemps qu'ils y seront eux-mêmes rigoureusement fidèles.

Ainsi le roi de Prusse, électeur de Brandebourg, le landgrave de Hesse-Cassel, le margrave de Baden, en vertu des traités particuliers qui les lient à la France, ne cessent point d'être regardés par elle comme puissances pacifiées et neutres.

De plus, comme quelques États d'Empire, quoique n'ayant point encore conclu de paix séparée avec la République, ont témoigné le désir sincère d'entrer en arrangement avec elle, le gouvernement français sait reconnaître le mérite de leurs dispositions.

Dans cette guerre, comme dans la précédente, la Suède et le Danemark paraissent déterminés à conserver la neutralité.

Cependant on doit trouver extraordinaire que le roi de Suède, en sa qualité de duc de Poméranie, ait pris l'initiative à Ratisbonne pour proposer de rendre l'Empire participant à la guerre; et quoiqu'il ait fait déclarer, par son ministre à la Haye, que ses propositions comme duc de Poméranie n'influaient en rien sur ses dispositions comme roi de Suède, il est d'autant plus difficile

d'admettre cette distinction, que le duc de Poméranie lui-même se trouvant compris dans la neutralité du nord de l'Allemagne, stipulée dans un traité dont la République française et la Prusse sont garantes, ne peut rentrer en état de guerre sans contrevenir formellement à ce pacte.

On a déjà dit que le roi de Prusse, électeur de Brandebourg, devait être considéré comme neutre. Il est connu que les cours coalisées ont accumulé leurs efforts pour entraîner la Prusse dans leur système ; mais on a reçu l'assurance la plus positive et dont on ne peut pas douter, qu'elle persévérera dans le sien.

Malgré l'espèce de mésintelligence qui avait éclaté entre la République française et les États-Unis, on n'hésite point à mettre cette puissance au nombre de celles qui sont demeurées neutres; car on a la confiance que les suggestions de l'Angleterre ne prévaudront point contre l'intérêt des deux pays, et contre une association qui repose sur le sentiment des services rendus et que réclame encore l'utilité future des rapports mutuels. Les trois nouveaux négociateurs, nommés par le gouvernement américain, sont attendus ici.

La République française reconnait pour amis, pour associés à ses intérêts dans le système politique de l'Europe : l'Espagne, les Républiques batave, helvétique, cisalpine et ligurienne, avec qui elle a contracté à diverses époques des traités d'alliance offensive et défensive.

L'Espagne, depuis qu'elle est liée à la République, a mis dans la cause commune un zèle loyal et des efforts utiles. Sa coopération acquiert en ce moment plus d'importance et promet des résultats avantageux.

La République batave occupe pareillement une part des forces ennemies; et si le voisinage, si des prétentions communes ou les abus de la course maritime ont fait naître entre les deux Républiques quelques discussions, tout annonce qu'elles seront facilement terminées.

L'Helvétie est en ce moment un champ de bataille, où ceux de ses habitants qui sont attachés à la France et à l'unité du gouvernement, ont témoigné une énergie digne d'autant d'éloges que le courage des Français qui combattent pour les défendre. Il est trop vrai que l'Helvétie a été victime des désordres, que la guerre et de grands abus ont fait porter particulièrement sur elle; et c'est comme un équivalent de ce que l'offensif du traité d'alliance pou-

vait avoir de dangereux, et comme étant enfin l'exécution de la promesse exprimée dans ce premier pacte, qu'on avait considéré le traité de commerce, à l'époque où il a été adressé au Corps législatif.

La République cisalpine, envahie par les Russes et les Autrichiens, présente aujourd'hui le spectacle de ce que les peuples qui ont arboré le signe de la liberté, ont à craindre du retour de ceux qui osaient s'appeler leurs maitres.

Au milieu des désastres de l'Italie, la Ligurie a conservé quelque temps le caractère d'un peuple familiarisé avec la liberté et digne de la conserver; mais elle se trouve tellement obérée, que des mouvements dangereux et des divisions inquiétantes se manifestent chaque jour dans son sein : il est indispensable de venir promptement à son secours.

Si, dans cette énumération des puissances qui lui sont attachées, la République française est loin de trouver l'équivalent des forces qui lui sont opposées, elle n'en peut concevoir ni étonnement ni sollicitudes; elle sait que des passions de tout genre se sont élevées contre elle; elle sait qu'on calomnie ses intentions, qu'on affecte de lui supposer les projets les plus ambitieux ou les plus inversifs, et qu'on voudrait armer l'Europe pour opérer sa destruction. Mais elle sait aussi que cet acharnement même est un gage de la force qu'on lui connait; et elle doit ne se fier que sur la persévérance de sa conduite, pour éclairer l'opinion de l'Europe, ainsi que sur ses propres moyens et sur eux seuls, pour vaincre et dissoudre toutes les coalitions qui ont osé méditer son asservissement.

Je termine par une observation nécessaire :

Si j'ai dit peu de choses sur les Républiques helvétique et cisalpine, et si je me suis tû sur les autres États d'Italie, c'est que, depuis l'époque où le Directoire exécutif a envoyé dans ces contrées des commissaires spéciaux, placés hors des fonctions diplomatiques, leur correspondance avec le gouvernement ayant eu lieu sans intermédiaire, mon département s'est trouvé séparé de tout ce qui a précédé et suivi les mutations intérieures de la Suisse et de l'Italie.

Ch. Maurice Talleyrand.

RECONNAISSANCE DE L'EMPIRE DU BRÉSIL

PAR LES PUISSANCES EUROPÉENNES

(1823-1828)

Ce fut Domingos Borges de Barros, vicomte de Pedra-Branca, qui eut l'honneur de faire reconnaître par le gouvernement français l'indépendance du Brésil.

Envoyé comme député aux Cortès de Lisbonne par la province de Bahia, tandis que sa patrie était encore sous la domination du Portugal, le vicomte de Pedra-Branca prit une part active aux discussions relatives au régime du Brésil, que cette assemblée prétendait faire déchoir du rang de royaume uni à celui de simple colonie. Les mesures édictées alors furent, comme on sait, l'origine de la querelle entre le Brésil et la métropole. Pedra-Branca donna sa démission de député, dès qu'il vit que le différend ne pouvait plus être résolu que par la force. Sa démission fut acceptée le 29 mars 1823, et, avant de retourner à Bahia, il entreprit un voyage en France et en Angleterre. Ce fut pendant ce voyage qu'il eut connaissance de la résolution prise par Dom Pedro d'accepter de la nation brésilienne le titre d'Empereur et de proclamer le Brésil pays indépendant.

Un des amis de Pedra-Branca, Gameiro Pessoa, qui devint plus tard baron et vicomte d'Itabaïana, fut envoyé à Paris en qualité de chargé d'affaires pour solliciter du cabinet des Tuileries la reconnaissance du nouveau gouvernement, mais il n'obtint des ministres de Charles X qu'une vague promesse subordonnée à la conduite éventuelle de Dom Jean VI. Aucun choix ne pouvait être plus heureux que celui de Gameiro. Brésilien de naissance, l'envoyé de Dom Pedro avait embrassé la cause de sa patrie, bien qu'il eût servi avec éclat dans la diplomatie portugaise et qu'il

eût même figuré au Congrès de Vienne, en qualité de secrétaire, aux côtés du plénipotentiaire de S. M. T. F. le marquis de Palmella. Si Gameiro n'avait pas obtenu davantage, c'est qu'il était impossible de faire mieux à cette époque.

Sur ces entrefaites, le ministre des affaires étrangères du nouvel empire, Luiz Jozé de Carvalho e Nello, transféra Gameiro à Londres et le remplaça à Paris par le brillant ex-député aux Cortès de Lisbonne. Pedra-Branca eut à poursuivre les négociations commencées par son prédécesseur ; mais il se trouva dans une situation diplomatique plus délicate encore. Non seulement la cour de France continuait à subordonner sa conduite, par des raisons toutes naturelles de courtoisie internationale, à celle du roi Dom Jean VI; mais encore elle venait de concevoir l'espérance qu'un accord pourrait s'établir entre le Portugal et le Brésil.

C'était, répétait complaisamment l'envoyé portugais, les décrets impolitiques des Cortès qui avaient donné naissance au mécontentement très légitime des Brésiliens et provoqué la séparation entre les deux royaumes, naguère unis, du Portugal et du Brésil. Or, non seulement les Cortès s'étaient dissoutes, mais encore leur œuvre était détruite par une révolution récente. Les conjurés de Villafranca venaient de rétablir en Portugal le pouvoir absolu et de déclarer nulle et non avenue la constitution démocratique votée naguère par l'Assemblée de 1821. Soutenus par les puissances européennes, toutes fort mal disposées envers les libéraux et les démocrates, ils étaient parvenus facilement à se rendre maîtres du pays et y avaient restauré, sous les auspices de la Sainte-Alliance, le régime autocratique dont cette ligue fameuse s'était constituée par tous pays la protectrice et la gardienne. L'Espagne venait de donner un exemple de l'influence acquise par la Sainte-Alliance et le cabinet portugais, s'appuyant sur la nouvelle situation politique, s'attachait à démontrer que l'indépendance du Brésil n'était que le triomphe précaire d'une insurrection fomentée par les Jacobins d'Amérique, et que la reconnaître eût été non seulement renier les principes mêmes de la Sainte-Alliance, mais exposer la jeune monarchie américaine

à succomber bientôt sous les agissements du parti démagogique, dont Pedro Ier était le jouet plus encore que le chef.

Les ministres de Dom Jean VI comprirent toutefois que les premiers torts incombaient au gouvernement de la métropole et que c'était par conséquent à eux de faire les premiers pas en vue d'une réconciliation. Ils abrogèrent plusieurs des décrets de la Constituante relatifs aux Brésil, envoyant à Bahia, qu'ils supposaient encore au pouvoir des troupes portugaises, le général Luiz Paulino Pinto da França avec ordre de faire cesser les hostilités, et dépêchèrent à Rio-de-Janeiro deux commissaires royaux, munis d'instructions détaillées et secrètes afin de négocier avec Dom Pedro les bases d'un accord.

Le général Luiz Paulino arriva à Bahia après la reddition de la place. Sa mission était donc devenue inutile ; mais comme il avait ordre de rejoindre les commissaires royaux, il se rendit à Rio-de-Janeiro pour les y attendre. Les autorités brésiliennes songèrent un moment à l'empêcher de débarquer ; mais l'état de santé du général était devenu si alarmant depuis la traversée qu'on lui permit par humanité de quitter son bord. Peu de jours après, il expirait au moment où la corvette qui amenait le comte de Rio-Mayor et Francisco Jozé Vieira, jetait l'ancre dans la rade de Rio-de-Janeiro.

Le ministère brésilien fut moins facile pour ces deux commissaires qu'il ne l'avait été pour le général moribond. Informé que, d'après les instructions dont ils étaient porteurs, MM. de Rio-Mayor et Francisco Jozé Vieira n'étaient pas autorisés à reconnaître l'indépendance du nouvel empire et qu'ils étaient simplement chargés de proposer à notre patrie de revenir à la condition de royaume uni avec Dom Jean VI pour souverain, ils refusèrent de traiter avec eux. La reconnaissance de l'indépendance devait être la condition *sine qua non* de tous pourparlers. Il est des faits accomplis sur lesquels un peuple ne revient jamais. Et pourtant les Portugais avaient la naïveté de croire que la jeune nation brésilienne consentirait à faire un pas en arrière et à accepter le rang de royaume uni. Le gouvernement portugais en était si persuadé que les instructions secrètes, données aux commissaires

royaux, ne portaient que sur l'étendue des franchises à accorder au Brésil. Le système politique ayant changé en Portugal, disaient les conseillers de Dom Jean VI, les Brésiliens ne devaient plus avoir de raison pour en vouloir à la métropole, ni de motif pour insister sur la séparation des deux couronnes. Ils oubliaient, en leur profond aveuglement, que la tyrannie des Cortès Constituantes n'avait été que la cause accidentelle de notre révolution, et que la proclamation de notre indépendance répondait au vœu unanime d'un grand peuple qui, ayant atteint la virilité, avait conscience de sa force et de sa valeur. La mission dont étaient chargés le comte de Rio-Mayor et son compagnon était plus injurieuse encore, sous ses dehors de paix et d'amour, qu'aucune des mesures les plus vexatoires de l'Assemblée Constituante. N'était-ce pas une insulte, en effet, que de demander à la nation brésilienne d'oublier les efforts qu'elle avait faits, le sang qu'elle avait répandu pour conquérir son autonomie, de trahir la mémoire des héros ou des martyrs morts pour son indépendance, de courber la tête sous le joug qu'elle avait si fièrement secoué ?

Le gouvernement impérial, d'accord avec notre première Assemblée et s'inspirant de l'opinion unanime du pays, refusa d'entamer aucune négociation qui n'aurait pas eu pour base la reconnaissance de notre souveraineté. Il défendit même aux commissaires royaux de descendre à terre. Certes, ce mode de procéder n'était pas très conforme aux règles et aux traditions du droit des gens ; mais il avait le mérite de respecter nos sentiments de dignité nationale, sentiments que la situation politique et les circonstances du moment rendaient plus ombrageux qu'il n'eût été peut-être nécessaire.

Quelles étaient, pendant ce temps, les dispositions des principales puissances européennes à notre égard ? Nous l'avons déjà indiqué d'une façon générale ; mais nous croyons utile de préciser, car il y avait dans leur manière d'être à notre endroit des nuances assez caractérisées.

L'Autriche, une des nations de la Trinité monarchique unie par la Sainte-Alliance, avait à la tête de son gouvernement un des pires ennemis de toute aspiration libérale, le prince de

Metternich. Ce ministre avait ouvertement blâmé la conduite du fondateur de notre monarchie en dépit des liens qui unissaient ce prince à la monarchie de S. M. I. et R. Apostolique[1]; et il était très contraire à toute idée de reconnaissance du nouvel Empire comme attentatoire aux principes de légitimité, dont il s'était fait le plus ardent défenseur. La monarchie brésilienne lui répugnait en outre parce qu'il lui trouvait des tendances trop libérales. Aussi, lorsqu'au mois de décembre 1823 Antonio Telles da Silva se présenta à Vienne, revêtu du caractère diplomatique, la cour d'Autriche se borna à répondre aux lettres de l'empereur Dom Pedro, dont notre envoyé était porteur, d'une façon assez froide et sans aucune promesse d'appui.

Notre indépendance ne pouvait guère non plus être sympathique à la France. Nos agents y furent cependant reçus comme les représentants d'un gouvernement de fait. Quand le vicomte de Pedra-Branca parut pour la première fois aux Tuileries en qualité de chargé d'affaires du Brésil, le 20 février 1824, le ministre des Affaires étrangères du Roi Très Chrétien était le vicomte de Châteaubriand, le même qui avait tant contribué, pendant le Congrès de Vérone, à l'intervention armée de la France en Espagne et par conséquent à la chute du gouvernement constitutionnel que la révolution y avait rétabli. Aussi cet homme d'État ne dissimulait pas à Pedra-Branca sa manière de penser sur le libéralisme de notre gouvernement. Un jour, entre autres, que le chargé d'affaires du Brésil dînait au ministère, M. de Châteaubriand se mit à lui dire « qu'il restait à éliminer du projet de la constitution brésilienne ce qu'elle avait de trop démocratique ». Ce à quoi notre jeune diplomate répartit avec dignité : qu'il était incroyable de voir les puissances européennes travailler ainsi, par une étrange fatalité, à entraver l'œuvre grandiose commencée au Nouveau-Monde par Dom Pedro. L'indépendance du Brésil, ajouta-t-il, se serait tôt ou tard imposée ; seul, Dom Pedro l'empêcha de tourner au profit des idées révolutionnaires et républicaines, en se faisant en Amérique le champion des trônes.

1) Dom Pedro avait épousé une des filles de l'empereur François-Joseph, l'archiduchesse Léopoldine.

A ce titre, loin de devoir être combattu, il méritait d'être soutenu par toutes les monarchies européennes.

Quelque mal disposées qu'elles fussent, l'Autriche et la France observaient cependant à l'égard de nos agents diplomatiques une certaine courtoisie. Toutes deux déclaraient ne voir en eux que les représentants d'un gouvernement de fait, toutes deux annonçaient qu'elles subordonneraient leur conduite, à notre endroit, à celle que tiendrait le roi Dom Jean VI ; mais ni l'une ni l'autre ne faisait difficulté de recevoir et d'écouter nos envoyés ; aucune des deux ne refusait catégoriquement de reconnaître notre indépendance. Il n'en fut pas de même de la Russie. Cette dernière puissance ne se contenta pas de refuser de reconnaître officiellement la nouvelle monarchie tant que S. M. Très Fidèle n'aurait pas elle-même donné l'exemple ; elle préféra ignorer complètement l'existence de l'Empire Brésilien.

Sur ces entrefaites, Ferdinand VII, redevenu, de par l'intervention française, roi absolu en Espagne, sollicita la réunion d'un congrès, soit en France, soit en Italie, pour y régler les droits des colonies hispano-américaines récemment émancipées. Il invita le roi de Portugal à se joindre à lui pour provoquer la réalisation de ce congrès ; mais le cabinet portugais répondit à ces avances par une froideur calculée, et se montra peu disposé à suivre le gouvernement espagnol dans cette voie. Ferdinand VII insista cependant, préférant une solution nette à la situation vague où il se trouvait vis-à-vis des nouveaux États américains. On résolut de convoquer le congrès à Paris, et l'ambassadeur de France fut chargé d'intercéder auprès du roi de Portugal pour que S. M. T. F. s'y fît représenter. Les instances de la diplomatie française furent vaines : Dom Jean VI refusa.

L'échec de la mission confiée au comte de Rio-Mayor et à Francisco-Jozé Vieira l'avait exaspéré contre le Brésil et, loin de consentir à entrer en pourparlers avec le nouvel empire et à discuter ses droits au sein d'un congrès, il résolut de protester de nouveau de la façon la plus officielle et avec le plus grand éclat contre notre émancipation politique. Le gouvernement portugais fit annoncer par l'intermédiaire de ses agents diploma-

tiques sur les diverses places d'Europe, que S. M. T. F. ne répondrait jamais d'aucun emprunt contracté par sa colonie révoltée, que toute hypothèque ou vente du Bois-Brésil (Pao-Brazil), de l'or en poudre et des diamants de provenance brésilienne serait considérée comme nulle et non avenue, attendu que ces produits appartenaient exclusivement à la couronne portugaise et que celle-ci se réservait de les réclamer en toute occasion. Il déclara, enfin, que le refus de laisser débarquer à Rio-de-Janeiro les commissaires royaux avait été un outrage fait à l'honneur national, et qu'il en poursuivrait la réparation par tous les moyens dont il pourrait disposer, et même par la voie des armes. On commença à faire des préparatifs militaires, et ordre fut donné à une escadre d'appareiller, pour réduire à l'obéissance les audacieux rebelles. La diplomatie portugaise essaya même d'obtenir contre le Brésil une intervention armée des puissances, mais ne put y réussir. Bien des motifs empêchaient les cours européennes de se montrer aussi énergiques dans la question du Brésil qu'elles l'avaient été dans celle d'Espagne : d'abord la distance eût été de nature à calmer le zèle le plus ardent ; en outre, la médiation collective, sollicitée par Ferdinand VII pour le règlement des affaires de l'Amérique du Sud, avait échoué; et enfin l'attitude de l'Angleterre était de nature à faire hésiter les plus chaleureux champions de la légitimité. Aussi l'empereur d'Autriche ne voulut même pas se charger de la médiation entre le roi de Portugal et l'empereur du Brésil, son fils, ainsi que l'en avait prié, en désespoir de cause, Dom Jean VI en personne.

L'Angleterre, par contre, se montrait assez disposée à jouer ce rôle. Seule, de toutes les puissances européennes, elle s'était montrée, dès le début, assez favorable à la cause des nouveaux États américains. On sait que le gouvernement britannique n'avait point adhéré au traité de la Sainte-Alliance, dont le langage mystique, suivant l'expression employée alors, n'avait pu être compris du parlement. De plus, au congrès de Vérone, l'Angleterre avait soutenu la politique de non-intervention et refusé son adhésion à l'invasion de l'Espagne par les troupes françaises. Son rôle était de faire contre-poids à l'énorme influence que la

France et les autres nations alliées avaient acquise par suite de la campagne heureuse du duc d'Angoulême. Elle n'admettait pas, par conséquent, l'intervention collective des puissances continentales de l'Europe dans les questions concernant les anciennes colonies espagnoles ; elle déclarait même que cette intervention suffirait, surtout si elle se traduisait par la force ou par une menace de guerre, pour amener Sa Majesté Britannique, à reconnaître immédiatement l'indépendance de ces colonies. D'un autre côté, Banning, le successeur de Castlereagh et le membre le plus influent du cabinet, s'efforçait d'encourager l'abolition de la traite des noirs, mesure dont l'Angleterre avait pris l'initiative et qu'elle avait fait adopter par divers États, entre autres par le Portugal. Cet éminent homme d'État souhaitait ardemment que le Brésil prît à son tour l'engagement d'abolir le commerce des esclaves et il promit en conséquence à nos représentants d'appuyer nos revendications d'autonomie politique, si notre gouvernement consentait à seconder ses vues en ce qui concernait le trafic des noirs. Il fit même connaître directement ces dispositions aux ministres de Dom Pedro par l'intermédiaire de lord Amherst, qui s'arrêta à Rio-de-Janeiro avant de se rendre aux Indes.

Notre Assemblée constituante avait déjà commencé ses travaux ; sur la proposition du ministre des Affaires étrangères, elle se réunit en séance secrète, le 16 octobre 1823, pour délibérer sur la communication faite au gouvernement de S. M. I. par l'organe du consul général de la Grande-Bretagne, à savoir que cette nation était disposée à reconnaître l'indépendance et l'Empire du Brésil, sous la condition principale que le « trafic des esclaves cesserait dans le délai d'un an ». Dans la séance suivante, qui fut également secrète, l'Assemblée résolut d'accepter la proposition de l'Angleterre, mais sous la réserve d'étendre à quatre ans le délai fixé pour la cessation de la traite.

On comprend que, les choses en étant là, le cabinet britannique se montrât assez favorable à l'idée de devenir le médiateur entre le Portugal et le Brésil. Le ministère portugais, rebuté par les échecs successifs qu'il avait essuyés, et dans ses démar-

ches directes auprès du gouvernement brésilien, et dans ses demandes d'intervention armée, et même dans sa requête auprès de la cour d'Autriche ; voyant, d'autre part, que ses protestations diplomatiques et ses menaces de guerre ne produisaient aucun effet, résolut de solliciter les bons offices de la Grande-Bretagne à l'effet de terminer le différend. Le cabinet de Saint-James consentit à jouer le rôle d'intermédiaire ; mais il crut devoir prévenir la cour de Lisbonne, avant d'engager aucune négociation, qu'il n'y aurait pas lieu de revenir sur les raisons qui avaient engagé le gouvernement brésilien à repousser la mission des commissaires royaux. Dans une conférence qu'il eut avec le plénipotentiaire de S. M. T. F., Canning avertit même ce diplomate qu'il lui paraissait impossible que la nation brésilienne retournât à la domination du roi de Portugal. Malgré cette déclaration, le gouvernement portugais continua à considérer cette hypothèse comme la condition essentielle de tout arrangement à faire avec le Brésil. Les propositions transmises par le cabinet de Saint-James ne portèrent toutefois que sur la cessation des hostilités entre les deux pays, la restitution par le Brésil de toutes les propriétés confisquées aux Portugais, l'engagement de n'attaquer aucune des colonies rentrées dans l'obéissance de la métropole, et la dispense des sujets anglais au service du gouvernement brésilien. Cette dernière clause fut supprimée comme malséante, et Canning fit porter les autres à la connaissance du gouvernement impérial par l'entremise du consul d'Angleterre à Rio-de-Janeiro.

Deux agents brésiliens résidaient à Londres à cette époque : Brant-Pontes (le futur marquis de Barbacena) et Gameiro Pessoa. Tous deux continuèrent à presser le gouvernement britannique de prendre une décision, rappelant à Canning sa promesse et faisant valoir auprès de lui l'engagement contracté par l'Assemblée Constituante du Brésil au sujet de la Traite. La reconnaissance de notre indépendance, loin d'entraver les négociations entamées avec le Portugal ne pourrait, disaient-ils, que l'accélérer, en mettant S. M. T. F. en présence d'un fait accompli.

Pedra-Branca, de son côté, ne cessait d'employer à Paris tout

son zèle et toute son activité pour obtenir la reconnaissance de notre existence politique par le gouvernement français. Informé par notre agent aux États-Unis, José Silvestre Robello, que le gouvernement fédéral avait reconnu l'indépendance du Brésil le 26 mai 1824, il en fit répandre aussitôt la nouvelle par les journaux de Paris et profita de l'occasion pour insister auprès de M. de Villèle, président du conseil, à l'effet d'obtenir de ce ministre une audience spéciale relative aux affaires politiques de son pays.

Dans cette entrevue, M. de Villèle dit franchement au chargé d'affaires brésilien ce qu'il ne lui avait laissé qu'entrevoir dans ses conversations antérieures, à savoir le mécontentement causé au gouvernement français par le choix de Londres, et non de Paris, pour les conférences avec le Portugal, ajoutant que ce n'était pas la France qui avait montré le moins d'intérêt pour le Brésil. Pedra-Branca s'employa de son mieux à calmer la susceptibilité de M. de Villèle, et lui fit remarquer, entre autres choses, qu'il n'avait dépendu que du gouvernement français de prendre l'initiative des négociations à Paris; mais qu'il n'était pas trop tard, puisque les plénipotentiaires de Londres se trouvaient autorisés, aussi bien que lui, à traiter avec la France, dès que celle-ci en manifesterait le désir. — « Les plénipotentiaires sont à Londres, » répéta Villèle. — « Mais moi, je suis à Paris, » riposta le diplomate brésilien, « et rien ne vous empêche de traiter sur-le-champ ». — Et, comme le président du conseil s'étonnait d'une insistance plus vive que d'ordinaire pour obtenir l'ouverture immédiate des négociations, le vicomte de Pedra-Branca répliqua fièrement, « que les baïonnettes ennemies avaient disparu de l'Amazone au Rio de la Plata ; que la loi fondamentale de l'Empire avait reçu le serment de son souverain, de la capitale du Brésil et de Bahia, cette matrone dont le poids entraîne, du côté qu'elle choisit, tout le nord de l'Amérique ; que les États-Unis avaient reconnu l'indépendance de la nouvelle monarchie américaine ; que le blocus de Pernambuco avait été motivé par la révolte de cette province ; que la circulation du numéraire devenait chaque jour plus considérable ; que les capi-

taux affluaient au Brésil ; en un mot que, grâce à d'heureuses circonstances, les représentants du nouvel Empire avaient le droit de parler plus haut et de réclamer avec plus d'énergie auprès des puissances étrangères la reconnaissance des faits accomplis. — Attendez, ajouta-t-il, si vous le voulez, le résultat des négociations entamées à Londres ; mais, dans ce cas, ne vous plaignez plus de nos préférences, et ne vous étonnez pas si, plus tard, la justice et la loyauté nous obligent à favoriser, dans les traités de commerce ou autres, ceux qui nous auront montré le plus d'empressement et de sympathie. » — Le ministre français protesta aussitôt de ses sentiments de bienveillance à notre égard, rappelant l'offre, qu'il avait faite à l'Empereur, de la flotte française qui se trouvait alors en rade de Rio, pour aider S. M. à réprimer les troubles qui agitaient le nord du Brésil. Notre chargé d'affaires mit fin alors à la conférence en remerciant M. de Villèle, au nom de son souverain, de l'offre gracieuse qui lui avait été faite, et dont S. M. n'avait pas d'ailleurs profité, ayant réussi, avec ses seules forces, à rétablir l'ordre dans toute l'étendue de son Empire [1].

La dépêche que nous venons de citer était écrite en clair ; mais elle contenait à la fin un passage chiffré dont voici la teneur : « De cet exposé et de mes entretiens particuliers avec l'ambassadeur d'Autriche, il résulte que le cabinet des Tuileries, très mécontent de ne pas tenir la première place dans les négociations, cherche à la conquérir au moyen du Portugal et joue d'autant plus tranquillement son jeu qu'il se sent plus maître du ministère portugais, à cause de la pique de ce dernier contre l'Autriche. Cette puissance s'est en effet ouvertement refusée à la médiation active que le Portugal lui avait demandée, ainsi que je puis l'affirmer. Tout cela joint à l'état de fermentation et d'incertitude qui règne en Portugal, donne un motif de plus au comte de Villa-Réal pour faire traîner les choses en longueur. Il y a plus : M. de Chateaubriand étant considéré de tous les ministres

1) Voir la dépêche adressée par le vicomte de Pedra-Branca à son gouvernement, en date du 28 juin 1824, aux *Archives* du ministère des Affaires Etrangères, à Rio-de-Janeiro.

comme celui qui mettait le plus d'obstacles à la reconnaissance de l'indépendance du Brésil, attitude qui lui valait les bonnes grâces du czar, M. de Villèle se montre aujourd'hui très réservé pour qu'on ne l'accuse pas de s'avancer trop loin dans une voie contraire aux désirs de ce monarque..... Toutefois, quand on n'avance pas à visage découvert et d'un pas assuré, la marche des gens devient oscillante. Aussi, étant donné l'impression des derniers événements, qui est tout en notre faveur, je ne désespère point d'entendre un autre langage à notre prochaine conférence. »

Les négociations confiées par le gouvernement portugais à la médiation du cabinet britannique, furent interrompues par suite d'une conjuration, qui, ourdie à l'ombre même de la famille royale, commença par le meurtre d'une victime illustre, éclatant le 30 avril 1824 et mettant en péril la couronne de Dom Jean VI. Les gazettes portugaises augmentèrent alors les difficultés déjà si grandes de la situation, en annonçant l'organisation et le prochain départ d'une expédition militaire contre le Brésil. Informé de ces nouvelles, Dom Pedro adressa le 10 juin une première proclamation à tous les Brésiliens et une seconde, rédigée dans le même sens, aux habitants de Pernambouc, alors révoltés. Ceux-ci, donnant à la pensée du souverain une interprétation volontairement erronée, se jetèrent dans le torrent révolutionnaire.

En attendant, la fameuse expédition militaire, si bruyamment annoncée, n'était, cette fois encore, qu'une vaine fanfaronnade, de sorte que les négociations ajournées furent renouées à Londres le 12 juillet. Canning avait réussi à obtenir pour ces négociations la coopération de l'Autriche, déjà mieux disposée en notre faveur : le plénipotentiaire de ce pays et celui du Portugal prirent conjointement part aux conférences que dirigea le médiateur anglais. Dans la première de ces conférences, les commissaires des deux nations contractantes ne parvinrent pas à se mettre d'accord ; on en tint trois autres, mais toujours sans résultat. Le plénipotentiaire portugais, comte de Villa-Real, ne se croyait pas autorisé à accepter la clause de reconnaissance de

l'indépendance du nouvel Empire, considérée comme essentielle par nos agents diplomatiques. Ceux-ci, à leur tour, alléguaient l'insuffisance de leurs pouvoirs pour traiter des propositions faites par le Portugal et qui consistaient en armistice, restitution des prises et rétablissement des relations commerciales entre les deux pays.

Dans la cinquième conférence, Canning présenta un projet transactionnel, qu'il avait rédigé lui-même, mais qui n'était certes pas de nature à concilier le différend, attendu qu'il impliquait la reconnaissance de la nationalité brésilienne, à laquelle se refusait précisément l'envoyé du Portugal. M. de Villa-Real rejeta donc le projet Canning, bien qu'il eût obtenu l'approbation des autres plénipotentiaires, et les conférences furent de nouveau suspendues.

Quelque temps après, le cabinet de Saint-James reçut de Lisbonne un contre-projet portant en substance que Dom Jean VI conserverait le titre d'empereur du Brésil, avec le droit de nommer les fonctionnaires du corps diplomatique et de pourvoir aux emplois militaires, tandis que Dom Pedro garderait simplement la jouissance de ce titre. Le ministère portugais s'empressa de communiquer en même temps ce contre-projet à quelques-unes des autres puissances européennes intéressées dans la question. Cependant, vers la même époque, on vit apparaître à Rio-de-Janeiro un personnage, qui se disait émissaire du cabinet portugais et se déclarait autorisé à traiter directement avec le Brésil de la réconciliation des deux pays. Les ministres de Dom Pedro le renvoyèrent à Lisbonne, sans vouloir l'écouter; mais Canning, instruit du fait et surpris de voir le gouvernement portugais agir avec tant d'inconséquence et de légèreté, mit fin aux conférences de Londres. La question de notre émancipation politique, restée ainsi en suspens, demeura grâce à cela, pour quelque temps encore, sans solution.

Le 1er janvier 1825, le gouvernement de la Grande-Bretagne reconnut l'indépendance des républiques Hispano-Américaines, c'était un pas vers la reconnaissance de notre propre nationalité. Canning en fit bientôt un autre, plus décisif encore : il conseilla

catégoriquement au ministre portugais de sanctionner les faits accomplis, et il lui offrit, pour terminer l'accord avec le Brésil, les bons offices de sir Charles Stuart que l'Angleterre enverrait en mission diplomatique à Rio-de-Janeiro. Charles Stuart arriva à Lisbonne dans les premiers jours de mai. Il fut accueilli avec bienveillance par le gouvernement de S. M. T. F. et s'efforça de vaincre, au moyen de divers raisonnements d'une haute valeur politique, les répugnances auxquelles les négociations s'étaient heurtées jusqu'alors. Il parvint enfin à s'entendre avec le roi lui-même, et ce prince lui conféra des pleins pouvoirs pour qu'il conclût de son mieux des arrangements de paix avec le gouvernement de l'empereur Dom Pedro.

Pendant ce temps, Pedro-Branca communiquait à son ministre des affaires étrangères un entretien qu'il venait d'avoir avec le prince de Metternich : « Metternich, écrivit-il à M. de Carvalho-Mello, aborda tout de suite la question de la violation du principe de la légitimité, disant que les choses avaient mal commencé au Brésil et qu'il était impossible que l'on reconnût l'indépendance de ce pays avant que S. M. T. F. l'eût elle-même sanctionnée. » — « Le plus grand mal, ajouta le ministre autrichien, que l'on puisse faire aux souverains, y compris le vôtre, est de manquer à un principe, sans lequel toute royauté déchoit. » — Metternich demanda ensuite si je pourrais admettre que les puissances reconnussent le Dauphin pour souverain, si par hasard il prenait fantaisie à la France de le déclarer roi, du vivant de son père. — Je m'attachai aussitôt à combattre victorieusement, je crois, la comparaison que mon interlocuteur avait voulu établir et que je qualifiai de déplacée. Je démontrai également que la royauté courait des risques évidents dans le Nouveau-Monde, où elle avait été presque partout abandonnée. Je fis remarquer que S. M. Impériale avait été laissée au Brésil et qu'elle aurait pu agir autrement qu'elle n'avait agi. Je m'écriai enfin : « Y a-t-il un monarque qui puisse ne pas reconnaître en la personne de S. M. I. le sauveur du principe monarchique dans le Nouveau-Monde, l'ange dont Dieu s'est servi pour y opérer des miracles ? Dom Pedro pouvait-il ne pas monter sur

le trône? peut-il en descendre? peut-il se retirer du Brésil? » — « Non, répondit Metternich, assurément pas, et il y aurait ingratitude à ne pas reconnaître les éclatants services qu'il a rendus à la cause des souverains. » — « Mais alors, ripostai-je, pourquoi différer de le reconnaître puisqu'on lui rend justice? » — J'ajoutai quelques arguments pour démontrer l'inanité des motifs qui retardaient cette reconnaissance; je fis remarquer que les victoires de la Bolivie et la reconnaissance des républiques hispano-américaines rendaient courage à ceux qui combattaient au Brésil la forme monarchique; je fis même craindre que la réaction républicaine ne devînt, si elle triomphait en Amérique, menaçante pour l'Europe elle-même. Metternich convint de tout cela, et j'ajoutai que l'Angleterre avait humilié l'Empire en reconnaissant l'existence des nouvelles républiques avant celle de la nouvelle monarchie; puis je lui suggérai qu'il conviendrait aux monarques de dissiper ce nuage en adjoignant à sir Charles Stuart des envoyés de tous les souverains concourant au même but. — Le prince m'exposa alors que l'empereur son maître avait déjà fait de grands efforts auprès de S. M. T. F. pour la décider à reconnaître les faits accomplis. Il me promit même de les recommencer, me priant de croire que la France unissait ses instances à celles du gouvernement autrichien. Il me déclara enfin qu'il considérait la reconnaissance faite par la Grande-Bretagne des États sud-américains comme précipitée, comme inutile et comme nuisible, tant à notre empire qu'à la royauté en général. Il passa alors à la critique de notre constitution politique; mais je m'empressai de couper court à ces considérations, en lui faisant observer que l'Empire était bien obligé d'offrir autant d'attraits que les républiques ses voisines, s'il ne voulait s'exposer, en perdant l'attrait d'un libéralisme bien entendu, à se morceler en plusieurs petites républiques. Je priai Metternich de remarquer qu'il était impossible d'avoir à l'égard d'un pays américain les mêmes exigences qu'en Europe et, me résumant, j'insistai pour que l'Autriche redoublât d'efforts auprès du gouvernement portugais à l'effet d'obtenir que S. M. T. F. résignât ses droits sur le Brésil et permît ainsi à la cour de Vienne de

reconnaître elle-même le nouvel Empire. J'insistai aussi pour que la France brisât les derniers liens qui l'empêchaient d'agir librement, déclarant que l'Autriche et la France avaient, outre leurs intérêts particuliers, un intérêt commun à faire échec à l'Angleterre, la France surtout, qui aimerait à se présenter en même temps que la Grande Bretagne lorsqu'il s'agirait de recueillir, dans de futures conventions, certains avantages commerciaux. Je terminai enfin cette conversation en disant que la séparation des couronnes du Brésil et du Portugal devait être désirée comme un moyen précieux de diminuer l'influence anglaise dans la Péninsule, et en déclarant que, d'ailleurs, le terme de nos aspirations n'avait, quoiqu'on en fît, jamais été si proche[1]. »

Peu de mois après la réception de cette importante missive, le 29 août 1825, on signait à Rio-de-Janiero le traité conclu entre l'empereur du Brésil et le roi de Portugal concernant l'indépendance de notre patrie. Au début de la négociation entamée par sir Charles Stuart, en sa qualité de plénipotentiaire portugais, quelques divergences s'étaient produites entre lui et les plénipotentiaires brésiliens; mais elles avaient disparu grâce au préambule proposé par le diplomate anglais, préambule dans lequel la déclaration *que S. M. T. F. reconnaissait le Brésil comme empire indépendant* précédait tous autres articles. Après cette déclaration seulement, il fut stipulé *que le roi transmettrait de sa libre volonté à son fils et aux légitimes successeurs de ce dernier, sa propre souveraineté sur le Brésil, ne réservant pour sa personne que l'usage du titre d'empereur.* Le premier article de la convention reproduisait dans le même ordre les stipulations du préambule. Par l'article second, Dom Pedro, à son tour, *consentait, eu égard à son amour et à son respect pour son auguste père, à ce que celui-ci prît le titre d'empereur.* Étaient stipulés dans les autres articles : Défense de réunir au territoire du Brésil aucune colonie portugaise; réconciliation et alliance entre les

1) Cf. Correspondance particulière du chargé d'affaires à Paris avec le ministre des Affaires Etrangères, lettre de Pedra Branca du 1er avril 1825. — Archives du ministère, à Rio.

deux nations; allocation réciproque d'indemnités calculées sur le pied de la nation la plus favorisée; restitution ou indemnisation, d'après les décisions d'une commission mixte, des propriétés séquestrées et confisquées; restitution des objets réclamés de gouvernement à gouvernement, ou indemnisation proportionnelle à la valeur des dites réclamations, sur lesquelles il serait statué par une convention directe et spéciale; rétablissement enfin des relations commerciales à des conditions également avantageuses pour les deux pays. La convention spéciale, dont nous venons de parler, fut élaborée secrètement, en même temps que le traité de reconnaissance, et signée le même jour. Le gouvernement brésilien s'obligeait par cet instrument diplomatique à payer au Portugal une indemnité de deux millions de livres sterling, somme à laquelle fut fixé le montant des réclamations présentées par le gouvernement portugais.

Celui-ci se montra peu satisfait du préambule et des deux premiers articles du traité, attendu qu'ils ne consacraient pas l'indépendance de l'ancien royaume américain dans les termes mêmes dictés par Dom Jean VI à son plénipotentiaire. Le traité fut toutefois ratifié à Lisbonne par lettres royales du 15 novembre ; mais, par une singulière incohérence, le gouvernement portugais publia en même temps d'autres lettres patentes, dans lesquelles les stipulations du traité étaient interverties de telle façon que le roi y était représenté comme auteur spontané de l'indépendance brésilienne.

D'un autre côté, le traité fut très critiqué par les Brésiliens comme faisant résulter la souveraineté du Brésil d'une simple concession volontaire de Dom Jean VI et comme grevant le trésor national du paiement, à la métropole, d'une somme aussi forte à titre d'indemnité. Le mécontentement était aggravé par le fait qu'une partie de cette lourde prestation était constituée par la conversion en indemnité d'un emprunt contracté à Londres par le Portugal, précisément pour faire face aux dépenses occasionnées par son opposition matérielle et sa lutte contre notre indépendance. Sous le coup d'un pareil mécontentement, la Chambre des députés alla jusqu'à exiger communication de la

teneur du traité et de la convention additionnelle du 29 août, afin d'en délibérer, usant d'ailleurs en cela d'une prérogative qui lui appartenait, et afin de vérifier si ces documents ne comportaient aucun préjudice, aucun déshonneur pour la nation. Ce furent surtout les lettres royales, où l'on altérait et intervertissait les clauses capitales du traité, qui excitèrent au Brésil les plus graves et les plus bruyantes manifestations. Le gouvernement brésilien se crut obligé d'adresser à cet égard à sir Charles Stuart une note dans laquelle le gouvernement portugais était accusé d'avoir violé les conventions. L'indignation que ces divers incidents provoquèrent, prit même de telles proportions à Bohia que l'empereur dût se rendre dans cette province pour y calmer par sa présence les esprits émus et pour y rétablir la tranquillité. En attendant, l'arrêt suprême de l'histoire fut la seule protestation, protestation plus que suffisante, contre la forme diplomatique dans laquelle l'indépendance du Brésil avait été reconnue par le gouvernement portugais. L'histoire contredit en effet d'une façon irréfutable toute la phraséologie des traités de 1845. L'animosité qu'ils avaient fait naître entre les deux pays et les deux gouvernements ne tarda pas d'ailleurs à se calmer par le fait du décès de Dom Jean VI, suivi de l'élévation de Dom Pedro Ier au trône de Portugal que cette mort avait rendu vacant.

Le traité du 29 août une fois promulgué, restait à accomplir la condition préalable que l'Angleterre avait mise à son offre de médiation amicale en faveur de la reconnaissance de notre indépendance et que notre Assemblée constituante avait acceptée. C'était, on se le rappelle, celle d'une prochaine extinction du trafic des Africains. Le gouvernement impérial en avait adopté le principe, donnant à ses plénipotentiaires de Londres l'autorisation d'en introduire la clause dans les arrangements qu'ils pourraient être appelés à conclure. C'est néanmoins à Rio-de-Janeiro que fut réglée l'abolition de la traite des noirs en vertu d'une convention signée le 26 novembre 1826. Elle confirmait les accords antérieurement conclus, en 1815 et 1817, par le Portugal et la Grande-Bretagne au sujet de la cessation de ce trafic, et

elle stipulait, outre les peines dont l'une ou l'autre nation contractantes menaçaient les contrevenants, que l'importation de nègres africains sur le territoire de l'Empire serait considérée désormais comme de la piraterie. Le gouvernement du Brésil ne pouvait, on le voit, remplir les engagements qu'il avait pris envers l'Angleterre, d'une façon plus loyale et plus philanthropique [1].

Et pourtant diverses circonstances empêchèrent Dom Pedro Ier de voir complètement exécuter la convention du 26 novembre. Ce fut l'Empereur actuel qui, faisant honneur à la parole de son père, eut le bonheur de pouvoir mettre un terme à la traite des Africains. Il la combattit du reste avec tant de conviction qu'un jour, d'après ce que rapporte, dans un livre fameux, un illustre auteur brésilien, il en vint à déclarer en plein conseil des ministres qu'il aimerait mieux perdre sa couronne que de consentir à la continuation de la traite [2]. Dom Pedro II prouva ainsi, dès le commencement de son règne, combien la solution du grand problème de l'émancipation des esclaves lui tenait au cœur. Son influence directe et persévérante n'a pas seulement mis fin à la funeste contrebande des nègres ; elle a encore largement contribué à déraciner du sol de la patrie l'institution exécrable de l'esclavage. Sa coopération décisive aux lois du 24 septembre 1850 et du 28 septembre 1871 (cette dernière sanctionnée par sa fille, Madame la comtesse d'Eu, notre compatissante princesse impériale) est ainsi résumée dans l'ouvrage auquel nous venons de faire allusion : « Dire que l'action personnelle de l'Empereur s'est exercée en faveur de la suppression de la traite, surtout de 1845 à 1850, et qu'elle a eu pour résultat, pendant cette dernière année, les mesures d'Eusabio de Queiroz ; qu'elle s'est exercée de 1866 à 1871, en faveur de l'émancipation des enfants à naître, et qu'elle a eu pour résultat, en cette dernière année, la loi Rio-Branco : c'est affirmer un fait. L'Empereur, s'il voulait écrire ses mémoires, et raconter ce qui s'est passé au sein des divers cabinets de

1) Cf. *Armitage*, Histoire du Brésil, p. 150, et *Pereira Pinto*, Apontamentos, I, pp. 314 et 389.
2) Cf. *Joaquin Nabuco*, O abolicionismo, p. 2.

ces deux périodes, pourrait l'établir historiquement par des preuves sans nombre [1]. » Il est inutile d'ajouter, pour compléter ce jugement, que S. M. I. a contribué avec une égale ténacité à la loi du 28 septembre 1885. Due à l'initiative du conseiller Saraïva, elle a été comme la dernière barrière élevée contre l'esclavage, avant que cette institution ne disparût complètement du Brésil, de par la loi du 13 mai 1888, proposée par le conseiller Joaô Alfredo d'Oliveira et sanctionnée, elle aussi, par la Princesse Impériale pendant sa dernière régence.

Revenons maintenant à l'indépendance de l'Empire, dont cette disgression nous a un peu éloigné. Ce furent les États-Unis d'Amérique qui la reconnurent tout d'abord, puis le gouvernement portugais, puis successivement l'Autriche, l'Angleterre, la Suède et la France, ainsi que l'apprit à l'Assemblée Générale législative l'Empereur Dom Pedro Ier dans son discours du trône du 8 mai 1826. En ce qui concerne la France, ajoutons que ce fut sur la demande que lui en fit Pedra-Branca dans sa note du 13 février 1826, qu'elle reconnut officiellement notre existence politique. Répondant à M. de Pedra-Branca, par une autre note du 28, le baron de Damas, alors ministre des Affaires étrangères, exprime en ces termes l'adhésion de son gouvernement : « Le soussigné, Ministre et secrétaire d'État des affaires étrangères a mis sous les yeux du Roi la note que M. le baron de Pedra-Branca lui a fait l'honneur de lui adresser le 13 de ce mois. Sa Majesté a vu avec le plus vif intérêt la négociation d'un traité, dont l'objet était de mettre fin aux dissentiments survenus entre le Brésil et le Portugal et de régler leurs relations ultérieures. Sa Majesté a appris avec plaisir la conclusion de cette négociation et elle n'hésite pas à accéder à l'invitation que lui fait S. M. l'Empereur du Brésil d'admettre l'ordre de choses qui en résulte. Le soussigné est conséquemment autorisé à déclarer que S. M. T. Chrétienne reconnaît l'indépendance de l'Empire du Brésil et le titre d'Empereur dévolu à l'Infant Dom Pedro de Alcantara et à sa descendance ; mais il est bien entendu que de cette qualifi-

1) *Ibid*, p. 83, note.

cation ne pourra dériver, en ce qui concerne la position sociale, aucune modification préjudiciable aux puissances européennes. Le soussigné, en exécutant les ordres de S. M., s'empresse de profiter de l'occasion pour réitérer à M. le baron de Pedra-Branca les assurances de sa parfaite considération[1]. »

Ce fut également à la suite de l'intervention de Pedra-Branca que le gouvernement russe fit parvenir, plus tard, au gouvernement brésilien son adhésion à notre émancipation politique. C'est ce qui résulte de la dépêche adressée le 13 janvier 1838 par le représentant du Brésil en France à notre ministre des affaires étrangères. Il disait dans cette dépêche que l'ambassadeur de Russie à Paris, le comte Pozzo di Borgo, lui avait annoncé en termes très flatteurs, qu'il avait reçu de sa Cour l'ordre de l'aviser de la reconnaissance de l'Empire du Brésil par S. M. l'Empereur de toutes les Russies. La dépêche finissait par ces mots : « Il ne peut y avoir de plus grande satisfaction pour qui a eu la gloire de commencer une œuvre délicate et difficile autant que nécessaire et utile à l'Empire, que de dire : Le voici reconnu par toutes les nations. Les caprices mêmes de l'Espagne paraissent céder aux attaques de la raison[2]. »

En effet, grâce à l'accord des principales nations du monde, la formation de l'Empire Brésilien était consolidée. Le rêve de l'indépendance, pour lequel s'étaient sacrifiés les conjurés de Minas en 1789 et les révolutionnaires de Pernambouc en 1817, était devenu une incontestable réalité.

Baron de Loreto.

1) Cf. Archives du Ministère des Affaires Etrangères du Brésil.
2) Archives du Ministère des Affaires Etrangères du Brésil.

LE BARON CHARLES D'AVAUGOUR

AMBASSADEUR DE FRANCE EN SUÈDE

(1654-1657)

Charles, baron d'Avaugour, est un des diplomates du XVII[e] siècle que les historiens ont complétement oubliés. Il eut cependant un rôle qui ne manque pas d'importance. Ambassadeur en Suède, à l'époque où cette puissance était l'État prépondérant du nord de l'Europe, le baron d'Avaugour contribua à conserver à la France une alliance précieuse. Il combattit avec moins de succès l'influence autrichienne en Pologne et dans le Brandebourg ; mais, néanmoins, ses efforts ne furent pas complètement stériles. Il prépara le traité d'Oliva, qui fut conclu sous la médiation de la France, et qui rétablit la paix dans l'Europe septentrionale. La correspondance de Mazarin avec cet ambassadeur, prouve quelle vigilante activité la diplomatie française déployait alors pour soutenir ses intérêts nationaux dans ces contrées éloignées. L'histoire diplomatique ne doit pas négliger les services que rendirent les collaborateurs des habiles ministres qui dirigeaient la France.

Charles d'Avaugour naquit dans le dernier quart du XVI[e] siècle[1], sans qu'on puisse préciser la date de sa naissance. Il était issu d'une branche bâtarde des anciens ducs de Bretagne[2]. Comme ses ancêtres, il servit d'abord dans les armées françaises. Ce fut

1) Il était déjà vieux en 1656, comme l'atteste le passage suivant d'une lettre du roi de Suède, Charles-Gustave : « Il a vieilli, écrivait-il, dans les affaires et les armées (*senuit inter negotia et arma*). »

2) Loret, parlant de la mort de d'Avaugour (*Muze historique*, 29 sept. 1657), atteste son illustre origine, et dit qu'il fut

Au tombeau de ses ayeux mis
Dans le climat que la cronique (*sic*)
Nommait jadis Gaule armorique,
Où Messieurs ses prédécesseurs
D'un haut rang furent possesseurs.

seulement en 1629 que Richelieu l'envoya en Suède, où il remplit une mission analogue à celle d'attaché militaire, et accompagna Gustave-Adolphe dans ses glorieuses expéditions d'Allemagne. Nous trouvons ensuite d'Avaugour résident de France à Dantzick[1], puis envoyé en Suède, pour travailler à assurer l'union de ce royaume avec la Pologne[2].

La conciliation était difficile entre deux peuples que divisaient la religion et les intérêts politiques. Cependant, le comte d'Avaux (Claude de Mesmes), qui était le chef de la mission diplomatique dont le baron d'Avaugour faisait partie, réussit à maintenir la paix entre les Suédois et les Polonais. Toutefois d'Avaugour, qui avait pratiqué le chancelier Axel Oxenstiern, principal ministre de la Suède, pendant la minorité de la reine Christine, n'espérait pas un concours bien zélé de cet allié de la France. Il écrivait à Chavigny[3], en 1637 : « A mon départ de Suède, je vous ai mandé le peu d'espérance qu'il y a d'en obtenir quelque chose ; M. d'Oxenstiern est tout à fait mal disposé pour la France. »

Il semble qu'après ces premières missions dans le nord de l'Europe, le soldat diplomate revint en France, et prit part à l'expédition qui fut dirigée, en 1639, contre les rebelles de Normandie, connus sous le nom de Nu-Pieds. Le baron d'Avaugour y eut un rôle assez important, d'après les *Mémoires du président Bigot de Monville*[4]. Après la soumission de Rouen, il fut nommé major, ou commandant de la garnison qui occupait cette ville. Sa position était difficile : il fallait maintenir l'ordre dans une population qu'agitaient les souvenirs d'une émeute, suivie de répressions sanglantes. Le baron d'Avaugour sut néanmoins gagner l'estime des Rouennais par la sagesse et la fermeté de sa conduite. « Cela, disent les *Mémoires de Bigot de Monville*[5], le mit en estime d'homme de commandement et d'autorité. »

1) *Lettres de Richelieu*, publiées par M. Avenel, t. VIII, p. 201.
2) *Ibidem*, p. 235. M. Louis Farges a publié l'Instruction donnée à d'Avaugour, en 1636, dans le *Recueil des Instructions données aux ambassadeurs et ministres de France en Pologne* (t. I, p. xxv).
3) Avenel, *Lettres de Richelieu*, t. VIII, p. 131.
4) Les mémoires du président Bigot de Monville ont été publiés par M. le comte d'Estaintot, pour la Société d'histoire de la Normandie (Rouen, 1876, 1 vol. in-8).
5) *Ibidem*, p. 354.

Dès que les troubles de la Normandie furent apaisés, d'Avaugour retourna à Dantzick, et fut résident de France pendant plusieurs années dans cette importante ville, qui dépendait alors du royaume de Pologne. Mazarin lui écrivait en 1643 pour lui recommander la politique suivie par Richelieu, et ajoutait[1] : « Les services que vous rendez, il y a longtemps, à cet État ne me sont pas inconnus; je m'emploierai avec affection pour les faire valoir auprès de leurs Majestés. » L'année suivante (1644), le baron d'Avaugour accompagna le général suédois Torstenson dans ses campagnes à travers l'Allemagne. Il lui fallut suivre les marches rapides d'un capitaine que n'arrêtaient ni l'hiver, ni la difficulté des communications dans des contrées ruinées par de longues guerres[2].

Pendant plusieurs années, le baron d'Avaugour s'acquitta de cette rude tâche avec un zèle et une intelligence qui lui méritèrent les éloges du ministre[3]. Mazarin écrivait à Turenne, le 12 janvier 1649 : « Comme le sieur d'Avaugour est dans l'armée de Suède, et qu'il est fort zélé et fort intelligent, il exécutera fort bien tout ce que vous lui manderez. » Mazarin revient encore plus loin[4] sur la satisfaction qu'avait le Roi des services rendus par M. d'Avaugour. Il le fit charger, avec deux autres diplomates, MM. de la Court et de Vautorte, de l'exécution de la paix de Westphalie[5]. C'était un travail difficile; car il s'agissait du remaniement de l'Allemagne et des indemnités à accorder aux princes dépossédés. Le baron d'Avaugour, auquel ses voyages et ses missions avaient donné une connaissance approfondie du pays, acquit dans cette commission, de nouveaux titres à la promotion que lui faisait espérer Mazarin. Il fut enfin nommé ambassadeur en Suède, en 1654, à l'époque où Pierre Chanut passa de l'ambassade de Suède à celle de Hollande. Charles-Gustave

1) Lettre du 27 août 1643, dans le tome I, p. 326, du recueil des *Lettres de Mazarin pendant son ministère*, qui fait partie de la collection des Documents inédits de l'histoire de France.
2) *Ibidem*, p. 603-604.
3) *Ibidem*, t. III, p. 264.
4) *Ibidem*, p. 359.
5) *Ibidem*, p. 448.

venait de succéder sur le trône de Suède à la reine Christine, qui avait abdiqué pour se faire catholique et se retirer à Rome.

II

A cette époque, la situation de l'Europe septentrionale exigeait toute la vigilance des plus habiles diplomates. La Suède y tenait le premier rang. Maîtresse des côtes de la Baltique, au Nord, à l'Ouest et à l'Est, elle possédait, au Sud de cette mer, le duché de Brême, une grande partie de la Poméranie, et le port de Wismar dans le Mecklembourg. Son armée, formée par Gustave-Adolphe et par les généraux qui avaient servi sous ses ordres, Banner, Torstenson, Wrangell, était une des meilleures de l'Europe. L'autorité royale était absolue et venait de passer dans les mains d'un prince guerrier et ambitieux, qui avait longtemps servi dans les armées suédoises et aspirait à compléter par de nouvelles conquêtes, sa domination sur la Baltique. Charles-Gustave rencontrait, dans les puissances qui environnaient la Suède, des adversaires redoutables : la Pologne, qui occupait la Prusse royale (capitale Dantzick), lui disputait la côte méridionale de la Baltique ; l'électeur de Brandebourg, qui avait conservé la Poméranie orientale, était aussi un de ses rivaux. Enfin, le Danemarck dominait l'entrée de la Baltique et, soutenu par la Hollande, en contestait la possession à la Suède.

De ces rivaux de Charles-Gustave, le plus puissant, en apparence, était le roi de Pologne, Jean-Casimir Wasa, dont les États s'étendaient de la Baltique au Dniéper; mais dénué de frontières bien délimitées, le royaume de Pologne était, en outre, agité par des factions intérieures. Une noblesse beliiqueuse et indisciplinée, avait peu à peu affaibli et presque annulé l'autorité royale. Le roi Jean-Casimir était peu capable de la relever. Destiné d'abord à l'Église, il avait été pendant plusieurs années cardinal. Sa femme, Marie de Gonzague-Nevers, élevée à la cour de France, avait plus d'énergie et d'ambition que son mari. Elle l'excita à

revendiquer la couronne de Suède, comme descendant de Gustave Wasa à un degré plus proche que Charles-Gustave. A cette rivalité politique se joignait l'antipathie religieuse. Les Polonais étaient catholiques zélés, tandis que les Suédois, qui avaient embrassé le luthéranisme, étaient les champions les plus ardents du Protestantisme.

La maison d'Autriche, dont les chefs étaient l'empereur Ferdinand III et le roi d'Espagne Philippe IV, travaillait à envenimer les querelles de la Pologne et de la Suède. Elle espérait profiter de la lutte des deux branches de la maison de Wasa pour enlever à Charles-Gustave les conquêtes de Gustave-Adolphe, le duché de Brême, l'évêché de Verden, le port de Wismar et la partie occidentale de la Poméranie que les traités de Westphalie avaient attribués à la Suède. La France suivait une politique tout opposée : ancienne alliée de la Suède, elle voulait maintenir la prépondérance de cette puissance dans le Nord de l'Europe; mais, en même temps, elle tenait à ménager la Pologne où avait longtemps dominé l'influence française. Mazarin, qui dirigeait alors les relations extérieures de la France, recommandait à d'Avaugour de consolider l'alliance de ce royaume avec la Suède, et de s'efforcer en même temps de prévenir une rupture entre Charles-Gustave et Jean-Casimir.

N'abandonnez pas, lui écrivait-il le 25 janvier 1655 [1], le dessein, dont on vous a fait ouverture, de former une alliance particulière et fort étroite entre les deux couronnes de France et de Suède. Assurez ce roi (Charles-Gustave) que vous ne doutez point que la France n'y entre avec joie, et que le fondement étant également commun à l'une ou à l'autre, c'est-à-dire de se maintenir dans ce qu'elles possèdent en Allemagne, en quoi elles ne peuvent être troublées que par la maison d'Autriche et par ses partisans, un traité fondé là-dessus, ne pourrait être plus sûr ni plus solide [2].

Appliquez-vous de toute la force de votre esprit à faire établir une bonne ligue entre la Pologne et la Suède et à bien faire com-

1) Aff. étr. SUÈDE, t. XIX, p. 95-96.
2) Le sens de cette phrase est que le fondement le plus solide de ce traité serait le maintien des possessions que la France et la Suède ont acquises en Allemagne.

prendre aux deux parties que personne ne saurait intervenir en cette négociation avec un zèle plus sincère que le Roi, ni plus désireux de leur commune satisfaction.

Charles-Gustave avait songé, dans sa lutte contre la Pologne, à s'appuyer sur une alliance avec la Moscovie, qui commençait à jouer un rôle dans les affaires du Nord de l'Europe. D'Avaugour fut chargé de détourner le roi de Suède de ce projet et de lui montrer le danger de s'unir avec une nation, dont les hordes barbares menaçaient déjà les puissances voisines et pouvaient devenir un danger réel pour la Suède comme pour la Pologne.

Il ne vous sera pas malaisé, écrivait Mazarin à d'Avaugour[1], de faire comprendre au roi de Suède combien cette société avec le Moscovite lui pourrait être enfin désavantageuse et combien peu sûre la part de conquêtes qu'ils feraient, lesquelles pourraient ne s'arrêter point dans les limites de la Pologne, et le danger qu'il y aurait que ces nombreuses troupes qui s'aguériraient dans la compagnie des siennes ne devinssent formidables pour lui aussi bien que pour les autres.

Il est curieux de voir, dès le milieu du XVII[e] siècle, les Moscovites signalés comme un péril pour l'Europe septentrionale. Mazarin y insistait encore dans une dépêche du 10 septembre 1655. Déjà, les Russes avaient conquis la province de Smolensk et s'avançaient vers la Baltique.

Les progrès des Moscovites, écrivait le Cardinal à d'Avaugour[2], doivent engager le roi de Suède d'entendre à la paix avec la Pologne. Il me semble, autant que l'éloignement des lieux me permet de le juger, que le voisinage de cette puissance ne doit pas être peu suspect au roi de Suède, sinon pour le présent, au moins pour l'avenir, comme aussi le roi de Pologne ne doit point faire difficulté de relâcher quelque chose en faveur des Suédois, pour détourner la suite des maux qui lui pourraient arriver, tant de leur côté que de celui des Moscovites.

Il est certain qu'à cette époque où la France, engagée dans une

1) Dépêche du 15 janvier 1657 ; *ibidem*.
2) Cette dépêche, du 10 septembre 1655, se trouve dans la *Corresp. de Suède*, t. XIX, f° 575.

guerre dangereuse contre l'Espagne ne pouvait intervenir que par ses conseils et ses subsides dans les affaires de l'Europe septentrionale, la Pologne aurait couru les plus grands périls, si Charles-Gustave se fût allié avec le tzar Alexis Romanoff pour le démembrement de ce royaume. Heureusement la sagacité de Mazarin, secondée par un ambassadeur aussi habile et aussi accrédité que d'Avaugour, prévint ce danger. Cédant aux conseils de la France, Charles-Gustave renonça à s'allier avec les Moscovites; mais d'Avaugour ne put, malgré ses insistances, empêcher le roi de Suède d'envahir les États de Jean-Casimir. Le roi de Pologne, qui avait eu l'imprudence de provoquer par ses prétentions un rival ambitieux, était hors d'état de lui résister. En quelques mois, la Pologne fut au pouvoir des Suédois, et le roi Jean-Casimir se vit réduit à se réfugier en Silésie avec la reine Marie de Gonzague. L'ambassadeur, qui avait rejoint le vainqueur par ordre du roi de France, s'efforça, du moins de rendre la guerre moins sanglante, et surtout moins dangereuse pour la religion catholique.

Vous savez, lui écrivait Mazarin [1], les fins pour lesquelles je vous envoie près du roi de Suède, il faut que ce soit un préalable sans exception que vous travailliez pour les intérêts de la religion et la conservation des choses saintes. Le roi de Suède a déjà promis au Roi qu'il y tiendrait soigneusement la main. Sommez-le toujours de tenir sa promesse; c'est le plus sensible endroit par où il le pourrait obliger et attirer sa reconnaissance. Il y a mille raisons d'État qui veulent que cette Majesté en use ainsi. Vous les connaissez; appliquez-vous à cela plus qu'à nulle autre chose. Employez le crédit que vous avez auprès des principaux officiers de l'armée suédoise. Transportez-vous même en personne où il sera besoin pour détourner les désordres qui se pourraient commettre contre les églises et les monastères. C'est pour cela principalement que le Roi vous donne et vous donnera de quoi suivre commodément le roi de Suède.

Quoique dise Mazarin de la commodité des voyages de l'ambas-

1) Aff. étr. *Corresp. de Suède*, t. XIX, f[os] 388-390.

sadeur à travers des contrées ruinées par la guerre, d'Avaugour, déjà vieux, en ressentit des fatigues qui devaient hâter la fin de sa vie. Le courageux diplomate continua néanmoins de suivre pendant quelque temps les marches rapides de Charles-Gustave, et de lui donner de sages conseils, conformément aux instructions que ne cessait de lui adresser Mazarin.

Il faudra, lui écrivait le Cardinal[1], employer l'autorité du Roi pour l'ajustement des deux rois de Suède et de Pologne, dont l'un est victorieux et triomphant, et l'autre est malheureux. Il faudra que vous voyiez s'il se peut rien faire pour le soulagement du dernier et pour adoucir la rigueur de sa condition. Étant sur les lieux, le temps, les occasions, l'humeur du vainqueur, la qualité de sa victoire, vous conseilleront ce qu'il faudra faire mieux que je ne vous saurais dire.

Quant au roi de Suède, ne laissez pas de lui témoigner que le Roi prend toute la part à ses glorieux succès qu'il doit attendre d'un bon allié et parfait ami; qu'il lui en souhaite la sûreté et l'affermissement, mais que Sa Majesté croit que cette sûreté et cet affermissement se trouveront bien mieux dans certaines bornes où il pourra se restreindre que dans le cours étendu des entreprises fort vastes, qui excitent des jalousies et font naître des traverses qui les interrompent quelquefois; qu'en un mot rien n'assure tant la victoire et les conquêtes que la paix et les accommodements doux et raisonnables; que, dans la guerre, tout est plein d'incertitudes, non seulement inespérées, mais contraires aux apparences; qu'il ne faudrait pas avoir vécu longtemps, ni avoir aucune teinture de l'histoire pour ignorer ces vérités; que ce que vous en dites, c'est par zèle que vous avez pour sa prospérité et pour sa gloire; ce qui n'est pas en vous une nouvelle passion.

III

D'Avaugour se conforma avec ponctualité aux instructions de Mazarin; mais Charles-Gustave emporté par la passion des con-

1) Même dépêche, du 29 octobre 1655.

quêtes, et enivré par ses victoires, n'écouta pas les représentations de l'ambassadeur. Il se plaignit même avec aigreur de l'intervention de la France pour arrêter ses succès. Il l'attribua à une ligue, que le Pape aurait essayé de former de tous les princes catholiques pour combattre les Protestants[1]. Il alléguait aussi les instances faites par la reine de Pologne, Marie de Gonzague, pour obtenir les secours de la France, où sa famille avait beaucoup d'influence[2]. A ces reproches, Mazarin répondait en déclarant que la prétendue ligue formée par le Pape était une chimère. Quant à l'intervention de la France en Pologne, elle n'avait eu pour but que de réconcilier les deux puissances du Nord par une médiation équitable[3]. Il avertissait en même temps le roi de Suède que ses progrès et la rapidité de ses conquêtes alarmaient les puissances voisines, et que l'empereur Ferdinand III cherchait à former une ligue contre lui. La Hollande, qui craignait que Charles-Gustave ne fermât à son commerce l'entrée de la Baltique, excitait le roi de Danemark à entrer dans cette coalition[4]. Les Moscovites, dont Charles-Gustave n'avait pas accepté l'alliance, s'avançaient vers la Baltique pour lui enlever l'Esthonie, l'Ingrie et la Carélie. Le Brandebourg ne lui pardonnait pas de l'avoir forcé de se reconnaître son vassal[5]. Tous étaient disposés à se joindre à la Pologne pour combattre la Suède.

Charles-Gustave menacé par de nombreux ennemis, fut enfin forcé de reconnaître la sagesse des conseils de d'Avaugour. Il lui en témoigna sa reconnaissance en adressant à Mazarin, le 8 août 1656, une lettre où il faisait l'éloge de cet ambassadeur. « Il a vieilli, écrivait-il au Cardinal[6], dans les affaires et au milieu

1) Aff. étr. *Corresp. de Suède*, t. XXI, f°s 30 et suiv.
2) La princesse palatine, Anne de Gonzague, était sœur de la reine de Pologne.
3) Dépêche de Mazarin à d'Avaugour, du 25 février 1656; *ibidem*.
4) Dépêche de Mazarin à d'Avaugour, du 21 avril 1656, t. XXII, f° 68, de la *Corresp. de Suède*.
5) Pour la Prusse ducale, par le traité de Kœnigsberg, signé le 17 janvier 1656.
6) Cette lettre est écrite en latin, suivant l'usage des cours du Nord de l'Europe au XVIIe siècle : « Senuit inter negotia et arma, ità ut in publicis negotiis eum prima nostra ætate viderimus, dum adhuc tirocinium armorum ageremus; qui porro tanta semper fidelitate Regi suo serviit ut exemplum exstet absolutissimum prudentiæ et fortitudinis »

des armées. Il était déjà vétéran à l'époque de ma jeunesse, lorsque je faisais mes premières armes. Il a toujours servi son Roi avec tant de fidélité qu'on peut le citer comme l'exemple le plus parfait de la prudence et du courage. »

D'Avaugour continua jusqu'à sa mort de mériter ces éloges. Il tâchait, suivant les recommandations du cardinal [1], d'imprimer dans l'esprit du roi de Suède que son véritable et immortel ennemi était la maison d'Autriche; que jamais cette maison ne perdrait le souvenir ni le ressentiment de ce qui s'était fait aux dernières guerres d'Allemagne.

C'est une loi fixe et immuable de sa politique, écrivait Mazarin, de ne souffrir point qu'un étranger, Suédois ou Français, occupe un pouce de terre dans l'Empire. Et partant, lui (le roi de Suède) et nous, nous devons nous unir et agir de concert pour prévenir et détourner de pareils inconvénients [2]. Cela me parait si raisonnable et si engageant pour obliger le roi de Suède à entendre à la paix et à savoir même perdre quelque chose de ses conquêtes que je me persuade qu'il n'y résistera point. Outre qu'ayant fait connaitre au monde si hautement ce qu'il valait et s'étant acquis une réputation qui fortifie ses amis, comme elle est redoutable à ses ennemis, il ne saurait rien perdre qui soit comparable à ce qu'il a acquis par là.

Mazarin en revenait toujours, au milieu des éloges prodigués au roi de Suède, à lui conseiller d'abandonner une partie de ses conquêtes. Ce sacrifice excitait l'indignation de l'ambitieux et opiniâtre Charles-Gustave. Il s'y refusa, et pour l'y contraindre il fallut que la coalition des puissances rivales employât la force. Cent mille Moscovites s'avancèrent, sous la conduite du tzar Alexis Romanoff, et assiégèrent Riga. L'Empereur conclut, avec le roi de Pologne un traité, qui devait livrer ce royaume à l'influence autrichienne, et il envoya une armée qui chassa les Suédois

1) Aff. étr. *Correspondance de Suède*, t. XXII, f° 209; dépêche du 1er décembre 1656.

2) On a déjà dit que les traités de Westphalie avaient donné à la Suède une partie de la Poméranie, Brême, Verden et Wismar. La France avait obtenu, par les mêmes traités, l'Alsace, et les deux places de Philipsbourg et de Brisach, sur la rive droite du Rhin.

de Cracovie. Les Danois envahirent le duché de Brême et menacèrent la Poméranie suédoise.

Ainsi attaqué de toutes parts, Charles-Gustave résolut de faire tête à la coalition. Il désarma l'électeur de Brandebourg en renonçant à la suzeraineté que le traité de Kœnigsberg lui avait assurée sur la Prusse ducale. Il fit appel à la France, et, quoiqu'engagée dans une lutte qui la forçait d'entretenir des armées en Flandre, en Italie et en Catalogne, son alliée vint à son secours. Mazarin envoya en Danemarck et en Pologne des ambassadeurs qui s'efforçèrent de dissoudre la coalition. D'Avaugour y travaillait de son côté; mais affaibli par l'âge et la maladie, il ne vit pas la fin de cette lutte. Il mourut le 11 septembre 1657 à Lübeck. Le chevalier de Terlon, que Mazarin avait chargé de le seconder, recueillit le fruit de ses efforts, et plus heureux que lui parvint à réconcilier la Pologne et la Suède par la paix d'Oliva conclue deux ans plus tard sous la médiation de la France.

D'Avaugour avait ordonné que son corps fût porté en France pour être déposé dans le tombeau de ses aïeux. La chapelle de Rouallan, ou Rouellan [1], au diocèse de Nantes, reçut ses dépouilles mortelles. On grava sur la pierre tombale l'épitaphe suivante, dont les premières lettres de chaque ligne ont été brisées par le marteau révolutionnaire, mais peuvent, pour la plupart, être facilement rétablies [2] :

[ICI REP]OSENT LES CENDRES DE
[CHARLES] D'AVAUGOUR QUI PASSA
[.....] ANS DE SA PREMIÈRE JEUNESSE
[SOUB]S LES ARMES, QUI FUT ENVOIÉ
[DE] LA PART DU ROY L'ESPASSE DE
[VINGT-H]UICT AUTRES DANS TOUTES
[LE]S PARTIES DU NORT, ET ENFIN
[AV]EC LA QUALITÉ D'AMBASSADEUR
[PR]ÈS DU ROY DE SUÈDE, FUT HONORÉ
[D]E CELLE DE COMTE, OU APRÈS 4 ANNÉES
[D]E SERVICE DANS LE MÊME EMPLOI
[E]ST MORT A LUBEC AU MOIS DE SEPT. 1657.

1) Cette chapelle a été saccagée, à l'époque de la Révolution.
2) Je dois la communication de cette épitaphe à mon savant confrère

Une pierre tombale mutilée fut tout ce qui resta de ce vieux et zélé serviteur de la France. Il n'avait pas même été complètement payé de son traitement d'ambassadeur. Mazarin écrivait à son successeur, le chevalier de Terlon, le 9 novembre 1657 : « Vous saurez qu'après la mort de M. d'Avaugour j'ai fait payer quatre mille risdalles[1] qui lui étaient dues. J'aurai aussi soin de ses parents ; car on n'en saurait assez faire pour une personne qui a si bien servi comme a fait ledit sieur d'Avaugour. »

CHÉRUEL.

M. Geffroy, membre de l'Institut, directeur de l'École française de Rome. Lui-même l'avait reçue de M. le comte Régis de l'Estourbeillon, directeur de la *Revue historique*, publiée à Nantes.

1) Cette monnaie, dont la valeur a souvent varié, était estimée un peu plus de cinq livres. C'était donc environ vingt-cinq mille livres qui restaient dues à d'Avaugour.

CORRESPONDANCE

D'UN REPRÉSENTANT DU DUC DE MODÈNE

A LA COUR DE MADRID

(1661-1667)

Le diplomate dont nous nous proposons d'entretenir nos lecteurs, Jean Perellio ou Pierelli, représenta successivement son maître, Alphonse IV, duc de Modène, d'abord à la cour de Vienne, en 1659 et 1660, puis à Madrid, de 1661 à 1667. Sa correspondance, conservée dans les archives de Modène, offre un réel intérêt. Elle permet, en effet, du moins à notre sens, de se *faire une idée* exacte de certains caractères propres à la diplomatie européenne vers la fin du xvii[e] siècle, et de se rendre compte de la place importante que les envoyés des princes d'un rang secondaire occupaient auprès des grandes cours. Naturellement, ce n'était pas à ceux-ci qu'il appartenait de donner une impulsion politique, mais, grâce à leur rôle de simples spectateurs, ils pouvaient donner dans leurs écrits une description précise et impartiale de l'état des choses, qu'ils n'avaient aucun intérêt à altérer.

Il ne s'agit pas seulement, du reste, dans la correspondance dont nous nous occupons, des lettres adressées par Perellio au duc, son maître, ou à la duchesse Laure, qui lui succéda dans le gouvernement du duché : nous aurons à traiter aussi des lettres écrites au cardinal Rinald d'Este, frère d'Alphonse IV, et au comte Jérôme Graziani, qui dirigeaient en réalité les affaires de l'État. La correspondance avec ce dernier personnage est particulièrement intéressante, à cause de l'amitié qui l'unissait à Perellio, et devait ouvrir la voie à plusieurs communications

confidentielles qui deviennent précieuses pour le récit historique. C'est dans cette partie de ladite correspondance surtout que nous pouvons puiser des faits et des nouvelles, qui servent d'une façon merveilleuse à mettre en relief la position des ambassadeurs et en particulier des ministres résidents auprès de la cour d'Espagne ; l'institution des *dispenses*, qui s'y rapporte, est particulièrement caractéristique. Les luttes engagées alors entre l'Espagne et le Portugal, et les guerres fréquentes entre ces deux pays, peuvent être suivies presque jour par jour dans les lettres de notre diplomate, et on réussit à y entrevoir aussi les divers intérêts des autres Puissances, qui étaient en jeu, spécialement ceux de la France et de son roi Louis XIV. La politique de l'Espagne, soit intérieure, soit extérieure, s'y trouve exposée, et il y a là une matière abondante d'étude et de critique pour l'historien. Cette correspondance renferme, en outre, un grand nombre d'indications qui, bien que dépourvues de tout caractère politique, n'en sont pas moins fort intéressantes au point de vue des coutumes et des mœurs du peuple espagnol, et apportent elles-mêmes quelque contingent à l'explication du mouvement politique. Enfin, le juriste rencontre dans les lettres de Perellio de nouveaux témoignages sur la position de droit faite aux agents diplomatiques dans le siège de leur mission, par rapport aux immunités dont ils jouissaient, puisqu'on y lit certaine controverse célèbre qui n'a pas été relatée par les auteurs de droit international ou de l'histoire qui s'y rattache.

Nous pouvons, par suite, partager cette étude en quatre parties distinctes, savoir :

I. Incidents de la lutte entre l'Espagne et la France ;

II. Événements politiques et autres qui eurent lieu à Madrid et à la cour espagnole ;

III. Questions de droit international ;

IV. Position de Perellio à Madrid.

I

Nous ferons mention ici de ce que la correspondance contient

au sujet des controverses entre la couronne d'Espagne et celle de France au sujet des possessions en Flandre et dans le Brabant.

Le 1er mars 1665, Perellio écrit que, la veille, l'ambassadeur de France, d'après un ordre reçu du roi son maître par un courrier exprès, eut audience de S. M. Catholique et lui exprima, pour la seconde fois, des vives plaintes au sujet de la conduite du gouverneur des Flandres, qui contrevenait aux conventions de la paix en fortifiant une place située vers la frontière française, ce qui contraignait la France à agir de même pour se défendre et l'obligeait à de grandes dépenses. L'ambassadeur exposa ses raisons en termes succincts et s'en alla, sans attendre aucune réponse. Il fit ensuite des instances continuelles auprès de la cour de Madrid, afin que l'on ordonnât audit gouverneur, non seulement d'abandonner son entreprise, mais de raser, en outre, toutes les fortifications dernièrement construites : il déclarait qu'en cas contraire il pourrait en résulter de sérieux inconvénients pour l'Espagne [1]. La cour, pour donner alors en apparence quelque satisfaction au Roi Très Chrétien, chargea le Conseil d'État d'inviter le gouverneur de Flandre à n'entreprendre rien de nouveau et à s'abstenir de toute action qui pourrait donner lieu à une rupture ; mais ensuite, comme Perellio l'apprit d'un chambellan de la cour [2], on l'autorisa à persévérer dans sa conduite, qui, jusqu'alors, avait été approuvée, tout en mettant en œuvre cependant beaucoup de modération et d'artifice, afin que l'intention de nuire à la France ne se révélât pas d'un seul coup, notamment ce qui avait trait aux travaux dans les forteresses, où il avait déjà introduit une garnison de 5.000 ou 6.000 soldats allemands [3].

Un autre incident venait encore aggraver la situation. Les habitants d'Ostende avaient pris un navire, qui portait à bord beaucoup de marchandises et qui, dans la traversée de Lisbonne à La Rochelle, avait été jeté par une tempête sur la côte de Flandre. Cette prise fut faite sur le soupçon que ledit navire

1) Lettre du 7 mars 1665.
2) Lettre du 17 mars 1665.
3) Lettre du 9 mars 1665.

appartenait à un marchand portugais. L'ambassadeur de France résidant à Madrid insistait auprès des ministres espagnols pour que ce navire fût relâché, et s'efforçait de prouver qu'il appartenait à des Français. Mais, d'un autre côté, le bruit s'était répandu que les habitants d'Ostende avaient trouvé dans ce navire un *Pied de liste* ou *Livre de compte* que le commandant des troupes françaises en Portugal adressait au président des finances, à Paris, et du contenu duquel il résultait que le Roi Très Chrétien était débiteur d'une somme considérable d'argent pour l'entretien de ces troupes. Perellio écrit qu'une telle nouvelle, vraie ou fausse, ne pouvait qu'indigner les ministres d'Espagne et leur donnait occasion de reprocher à la France un manque de foi aux engagements qu'elle avait pris par les articles du traité de paix [1].

L'ambassadeur français réitérait toujours ses plaintes, mais en vain, le marquis de Castel Rodrigo ne se décidait pas à rendre le navire, qui portait des objets précieux et de l'argent. Il soutenait que le navire était aux Portugais parce qu'il avait déjà transporté, d'abord en Angleterre, puis en France, un envoyé du roi de Portugal chargé de traiter du mariage avec M[lle] de Candale. Par suite de ces évènements, on disait à Madrid que le Roi Très Chrétien était fort irrité et qu'il avait ordonné la saisie des navires espagnols qui se trouvaient dans les ports français ou en pleine mer. Aussi, prévoyait-on que la paix et la bonne intelligence entre les deux couronnes allaient être rompues, quoiqu'il fût possible aussi, d'après l'opinion de Perellio, que l'Espagne préférât céder pour la restitution d'un navire plutôt que de s'exposer aux risques d'une guerre [2].

En attendant, la France paraissait de plus en plus résolue à inquiéter l'Espagne. Une lettre de notre diplomate adressée à la duchesse de Modène, le 6 juillet 1665, nous apprend qu'il était parvenu de Minorque à Madrid un avis annonçant l'entrée du duc de Beaufort [3] avec son escadre dans le port de Mavone ; on

1) Lettre du 9 mai 1665.
2) Lettre du 3 juin 1665.
3) Le duc de Beaufort, né à Paris en 1516, était fils de César de Vendôme.

ajoutait qu'il avait mis pied à terre et s'était montré curieux de visiter le fort avec ses gens. Par suite, la cour espagnole envoya par courrier exprès aux gouverneurs des Baléares l'ordre de ne plus laisser débarquer dans les ports de ces îles des personnes de nationalité française[1]. Cela devait naturellement exciter les esprits et provoquer des désordres parmi les régiments français qui étaient sur les frontières de l'Espagne. Et, en effet, le duc de Saint-Germain, vice-roi de Navarre, expédiait un courrier au Conseil de guerre de Madrid, avec l'avis que, sous prétexte de poursuivre un des chefs rebelles qui, quelques mois auparavant, s'étaient révoltés en Gascogne, 500 cavaliers français s'étaient approchés de Pampelune, menaçant quelques localités de cette région. Le duc demandait des munitions et des renforts en hommes et en argent pour être en état de contenir l'insolence desdits Français[2]. Perellio ne nous dit pas si sa demande fut accueillie.

Au commencement d'octobre 1665, on distribuait dans les rues de Madrid un manifeste du roi de France, dans lequel ce monarque soutenait la légitimité de ses prétentions sur la province de Brabant en Flandre[3]. Les griefs de la France devaient s'accroître de plus en plus par suite du testament de Philippe IV, dont les dispositions excluaient totalement la Maison du Roi Très Chrétien de la succession au trône d'Espagne[4]. Une copie de ce testament avait été obtenue par l'ambassadeur français à Madrid et fut transmise par lui à Paris. Perellio mentionne la circonstance que beaucoup d'Espagnols avouaient ouvertement que Philippe IV avait été mal conseillé de frapper de cette exclu-

Il s'était distingué par sa valeur dans plusieurs exploits d'armes, par exemple à la bataille d'Avein en 1635 et aux sièges des Corbie en 1636, de Hesdin en 1639 et d'Arras en 1640. Il fut le favori d'Anne d'Autriche et dirigea les affaires de France pendant la minorité du roi Louis XIV. Il trama des intrigues contre la cour et demeura emprisonné dans le château de Vincennes depuis 1643 jusqu'à 1649. Sous Louis XIV, il fut un sujet fidèle. Il se signala au siège de Candie en 1669 en combattant pour les Vénitiens et y fut tué par les Turcs.

1) Lettre du 6 juillet 1665.
2) Lettre du 3 octobre 1665.
3) Lettre du 7 octobre 1665.
4) Lettre du 25 octobre 1665.

sion la Maison de France, et qu'il aurait mieux fait de se modérer pour ne pas compromettre le bonheur de l'Espagne[1]. Cette puissance sentait alors le besoin d'envoyer des troupes en Catalogne, vers la frontière française, comptant d'ailleurs sur le secours de l'Empereur dans les Flandres[2], où les Français, au mois de novembre suivant, essayèrent de passer en armes ; mais ils en furent empêchés par le gouverneur, qui informa de cette attaque la cour espagnole en demandant l'envoi de renforts en troupes et en argent[3].

Les lettres de Perellio gardent le silence au sujet de ces faits depuis la fin de 1665 jusqu'en juillet 1666. C'est dans la lettre du 4 de ce même mois que nous avons pu recueillir quelques nouvelles importantes.

On craignait alors qu'un courrier expédié des Flandres à Madrid n'eût été tué, à l'instigation de la France, à titre de représailles de l'insulte faite à un autre courrier, qui, par ordre du duc de Beaufort, portait une dépêche à l'ambassadeur du Roi Très-Chrétien accrédité auprès de la cour d'Espagne. Ce duc avait fait abattre, par force, les voiles à sept navires d'Ostende qu'il avait rencontrés sur la côte portugaise, ce qui donna aux Espagnols une nouvelle occasion de se plaindre à l'ambassadeur ; mais celui-ci répondit qu'il ignorait le fait, bien qu'il pût supposer que le motif de la conduite tenue par le duc de Beaufort, général de l'armée française, pouvait être la préséance que le Roi Très-Chrétien aspirait à acquérir sur toutes les puissances, sur mer comme sur terre, de telle sorte que Beaufort ne devait baisser pavillon que devant celui de l'Empereur. Dans la même lettre, on communique la nouvelle que celui-ci avait reçu de la reine, sa mère, une provision de cent mille écus et que les ministres d'Espagne s'en montraient surpris et irrités.

La flotte française, persévérant dans sa conduite envers les vaisseaux de la couronne espagnole, le gouvernement de Madrid donna des ordres précis au duc de Medina-Celi, général de la

1) Lettre du 14 octobre 1665.
2) Lettre du 16 octobre 1665.
3) Lettre du 21 novembre 1665.

marine, et au duc de Veraguas, général de l'armée espagnole, afin qu'ils fissent comprendre à tous les capitaines de navires qu'ils devaient toujours baisser les voiles lorsqu'ils seraient inférieurs en forces aux Français, mais qu'ils ne devaient pas céder lorsque leurs forces étaient supérieures, et qu'au contraire, ils devaient, dans cette hypothèse, engager la lutte à tout prix[1]. Les tentatives de l'ambassadeur français pour détourner l'Espagne d'une alliance avec l'Angleterre et la persuader d'entrer dans une ligue avec le Roi Très-Chrétien, les Suisses et les Hollandais, restèrent sans effet[2]. Les hostilités isolées continuaient entre les deux couronnes et faisaient de plus en plus pressentir un complet état de guerre. Le connétable vice-roi de Galice, en 1666, avait fait saisir, à titre de représailles, trois navires français, qui, par suite d'une bourrasque, s'étaient réfugiés dans le port de la Corogne, et justifia leur saisie en affirmant qu'ils avaient à bord des grains et autres vivres destinés à Lisbonne. Le gouvernement de Castille refusait de relâcher ses navires, sans égard pour les instances de l'ambassadeur français[3].

Des nouvelles importantes sont l'objet d'une lettre de Perellio adressée à la duchesse Laure, le 28 mai 1667.

Voici le texte des fragments de cette lettre, où il est question des rapports entre la France et l'Espagne :

« Altesse Sérénissime,

« En fait de nouvelles, je peux rapporter succinctement à Votre Altesse Sérénissime que, lundi soir, l'Ambassadeur de France ici, présenta une lettre de son roi en forme de protestation à la reine, car on y affirmait que, si Sa Majesté ne se décide pas sous peu de temps à le mettre en possession pacifique du Brabant, en vertu des conventions conclues entre les deux couronnes et des demandes réitérées mille fois à cette cour, le roi de France se mettra en possession de ces États par les moyens ordinaires de la guerre, se trouvant déjà armé.

1) Lettre du 10 juillet 1666.
2) Lettre du 22 août 1666.
3) Lettre du 22 août 1666.

« La reine répondit alors verbalement qu'elle ne pouvait dépouiller son fils de ses biens patrimoniaux pour en investir autrui, qu'elle remettrait toutefois cette affaire au jugement du Conseil d'État et qu'on répondrait par écrit, avec plus de détails, à la lettre du Très-Chrétien et de la reine de France, qui avait cherché à persuader Sa Majesté de vouloir bien céder quelque chose de ses droits pour prévenir la rupture imminente de la paix et les maux sans bornes qui devraient inévitablement en résulter, en ajoutant que son cœur en était vivement affligé, d'autant plus que tous ses efforts pour détourner le roi, son mari, de ses résolutions, étaient restés sans effet. On dit encore que Sa Majesté, après avoir ainsi répondu audit ambassadeur, mit tout de suite fin à l'audience et que, comme il demandait à être entendu une autre fois, pour quelques détails qu'il avait à donner, la reine répondit ne pouvoir plus écouter qui l'avait trompée tant de fois. Ledit ministre voulait répondre, mais il fut invité à se retirer par le duc d'Albe, nouveau maître de la chambre, et se retira en effet peu satisfait.

« Cette cour a répondu, en attendant, par un courrier aux lettres ci-dessus mentionnées de Leurs Majestés Très-Chrétiennes, à ce que l'on croit dans des termes empreints de bonté et de douceur, mais sans aucune concession aux prétentions du roi Louis XIV. L'ambassadeur de France a, de son côté, expédié un exprès à Paris, et l'on pense qu'il a écrit ne voir ici aucune disposition sur laquelle on puisse fonder la moindre espérance de succès, ajoutant que, dans l'hypothèse la plus favorable, on se bornerait ici à la défensive, en faisant de son mieux pour épuiser la France par le maintien de troupes nombreuses.

. . . .

« Dès que l'on connut la protestation et la demande du Très-Chrétien relatives aux États du Brabant, l'ambassadeur hollandais près de cette cour se présenta peu après à l'audience et supplia Sa Majesté de vouloir bien lui donner une liste des lieux prétendus par le même roi dans ladite province. Il l'obtint et l'expédia aussitôt aux États de Hollande, afin qu'ils sussent que la France portait quelques-unes de ses prétentions même sur

cette partie du Brabant qu'ils possèdent. Les esprits de toute cette cour demeurent, en attendant, confondus par suite de ces nouvelles et parce qu'ils ne se trouvent pas disposés à entreprendre une guerre pareille, l'Espagne étant presque entièrement désarmée et sans hommes ni argent prêts pour s'armer tout de suite ; tout reste suspendu jusqu'au retour du courrier de Paris et jusqu'à la résolution, bonne ou mauvaise, que le roi prendra d'après la réponse qu'on lui a faite.

« En raison de ces circonstances, on a publié, sur l'ordre du premier Conseil, un édit portant que, tout soldat ou officier, se trouvant ici avec ou sans la permission de son chef, doit, sans faute, quitter la ville dans le terme de dix jours et retourner en Flandre ; faute de quoi, il serait saisi par les ministres de la justice et châtié. C'est ainsi que beaucoup d'hommes d'armes, qui ne peuvent obtenir de faire prolonger leur congé, ou obéissent immédiatement, en recevant quelques secours qu'on leur donne pour un si long voyage, ou se retirent en lieu sûr, et faisant traiter leurs affaires par des mandataires ; l'un d'entre eux, qui a reçu la patente de capitaine, continue toutefois à demeurer dans ma maison, prêt à partir immédiatement, quoique sans compagnie, à condition qu'on lui donne assistance pour retourner à son régiment en Flandre.

« On regarde comme conclue la ligue avec l'Angleterre à ces conditions, notamment dans le cas où l'un des ennemis de l'Espagne envahirait ses États, les Anglais devraient venir en aide à cette puissance, avec trente navires de guerre, dix mille hommes par terre et tous les approvisionnements militaires indispensables qui pourraient être requis ; en retour, ils recevraient de cette cour deux millions de ducats par an ; et le premier paiement serait de cinq cent mille *reales* ; de plus, on céderait aux Anglais, librement et sans aucune réserve, tout port ou toute place que leurs armes ou celles de l'Espagne réussiraient à occuper en France. »

. . . .

Les premiers jours de juin 1667, notre diplomate eut une con-

versation avec le ministre espagnol Arezpacociaga, secrétaire d'État à Madrid.

Celui-ci exposa à Perellio, par ordre de la reine, la situation de l'Espagne vis-à-vis de la France, insistant sur le mouvement des armes du Roi Très-Chrétien contre les Flandres et signalant le danger, qui s'en suivait, à son sens, pour les États de tous les princes de l'Europe qui deviendraient autant de victimes de l'ambition française. Il ajoutait que ledit roi avait décidé de réunir à sa couronne tout ce qu'on avait aliéné depuis Charlemagne jusqu'à ce temps ; il déclara, en terminant, que Perellio, comme tout autre ministre résidant à Madrid, aurait dû rapporter au prince son maître l'état des affaires, et cherchant à le décider à s'en occuper et à prendre parti pour la couronne d'Espagne, ou du moins pour ses propres intérêts. Déjà les princes du Rhin (disait-il), au premier bruit des armes françaises, se sont ligués avec un zèle fraternel pour la défense particulière de leurs États.

Perellio déclare avoir répondu en termes convenables au secrétaire d'État, en promettant de communiquer à la duchesse de Modène ce qu'il venait d'apprendre et en l'assurant de sa bonne harmonie qui régnait toujours entre la maison d'Este et la couronne d'Espagne[1].

En attendant, pour les besoins des États de Flandre, on y avait expédié un million d'écus environ qui furent prélevés en partie sur la Hacienda royale et en partie sur le peuple, au moyen des impôts, sans compter ceux qui étaient dûs à la générosité de tous les Grands d'Espagne, des Conseils et magistratures des villes, en particulier de Madrid. Le marquis de Castel-Rodrigo demandait en même temps quatre mille Espagnols pour assurer sa position en Flandre, et les chefs de guerre qui étaient à Madrid, prétendaient des promotions dans leur carrière et espéraient l'enrôlement de vingt-quatre compagnies, enrôlement pour lequel les avis avaient été déjà distribués.

Perellio, qui communique ces nouvelles dans sa lettre du 4 juin 1667, dit que tout le monde réputait inévitable la perte,

1) Lettre du 4 juin 1667.

par l'Espagne, des États du Brabant. Déjà Arezpacociaga avait dit à notre diplomate qu'on avait perdu tout espoir à ce sujet, mais que la lutte coûterait une mer de sang à la France et que l'Espagne, ces pays une fois perdus, deviendrait plus puissante que jamais.

On cherchait cependant à apaiser un peu le Roi Très-Chrétien en remplissant les obligations que l'Espagne avait envers la France, et l'on expédia à Paris les bijoux que ledit roi prétendait, en vertu du testament de don Balthasar, prince d'Espagne, et de la reine Isabelle sa mère, en y ajoutant une somme d'argent comme paiement d'une partie de la dot qui était due à la reine de France. Dans l'espoir d'améliorer les rapports entre les deux couronnes, on avait suspendu l'ordre d'autres levées de troupes. Il semblait seulement certain que les maîtres de camp, Pantoja, Quiñones et Vatteville iraient en Flandre[1].

Mais cette espérance, que nous venons de mentionner, dut bientôt s'évanouir. Le 2 juillet 1667, notre diplomate annonçait que la cour de Madrid se hâtait de réunir de l'argent pour commencer l'enrôlement des nouvelles troupes à expédier dans les Flandres ; le marquis de Castel-Rodrigo avait, en effet, insisté pour un renfort de deux mille Espagnols, sans tenir compte des quinze cents fantassins napolitains qui débarquèrent vers cette époque à Madrid et qu'on lui avait déjà promis. Il désirait ces secours pour l'automne prochain. On attendait par le premier courrier des avis importants sur la marche des hostilités ; toutefois, l'ambassadeur français continuait à résider à Madrid, et Perellio écrivait à ce propos : « L'ambassadeur français ici, non seulement ne se dispose pas au départ, mais, redoublant d'ostentation, il va, à l'étonnement de tous, se promener au Prado, où mille carrosses environ sont réunis presque tous les soirs ; il se conduit enfin comme s'il était venu ici pour faire quelque proposition de paix, d'alliance ou de mariage[2]. »

Le gouvernement espagnol réussit à recueillir plusieurs sommes importantes ; mais, quant aux levées de troupes, on les

1) Lettre du 20 juin 1667.
2) Lettre du 2 juillet 1667.

différa toujours, par suite du peu de chance d'une issue heureuse en faveur des Pays-Bas. La reine d'Espagne et son conseil d'État poussaient don Juan d'Autriche à aller en Flandre pour remédier d'une manière quelconque à la triste situation de cette province ; mais il s'y refusa constamment, disant qu'il ne voulait pas compromettre sa réputation. Toutefois, Perellio rapporte qu'il était probable que, si don Juan d'Autriche avait reçu une armée convenable et une quantité suffisante d'argent avec la charge de général en chef, il aurait consenti aux désirs de la reine et des ministres espagnols[1]. En attendant, la France améliorait sa position de jour en jour, non seulement en s'emparant des villes et des places, mais bien plus, en troublant les esprits à la cour de Madrid, de sorte qu'on resta indécis sur le parti à prendre, d'autant plus que le marquis de Castel-Rodrigo, étant ou se disant malade, désirait quitter son poste dans l'armée en Flandre, et suppliait le gouvernement de vouloirbien lui envoyer un successeur. Ajoutons encore que le général Nardini, qui paraissait être alors le meilleur capitaine de l'Espagne, demandait son congé sous prétexte de se retirer à Liège, sa patrie, pour soigner sa santé ébranlée, tandis que le véritable motif de cette demande était sa colère de n'avoir pas obtenu la charge de gouverneur des armées espagnoles en Flandre[2].

Les États flamands ne cachaient pas leur mécontentement de la conduite de la cour de Madrid à leur égard et menaçaient déjà de pourvoir eux seuls à leurs propres intérêts[3]. Tout le peuple en Espagne était, d'autre part, irrité contre le gouvernement, et partout il y avait des clameurs contre lui, d'autant plus que le bruit s'était répandu que les Français auraient fait une tentative contre Palamos et Catalogne. En même temps, du côté de Fontarabie, le maréchal de Grammont avait passé la frontière avec dix mille fantassins et deux mille chevaux, et cette forteresse, manquant de soldats et de munitions, aurait été facilement

1) Lettre du 25 juillet 1667.
2) Lettre du 25 juillet 1667.
3) Lettre du 15 août 1667.

conquise par l'ennemi, si l'on n'avait expédié des secours immédiats[1].

L'ambassadeur de France, dont nous avons parlé plus haut, après avoir obtenu de la reine d'Espagne un délai de quelques jours, quitta enfin la cour en août 1667, escorté jusqu'à la frontière de Biscaye par Don Jérôme de Quiñones et beaucoup d'autres officiers. Il conduisait avec lui un grand nombre de marchands français, chargés d'argent et de bijoux pour la valeur d'un million, et plusieurs capitaines italiens et bourguignons impatients d'attendre encore les emplois qu'ils prétendaient recevoir de la couronne d'Espagne. Ceux-ci acceptèrent les charges que le même ambassadeur leur offrait, en proportion de leurs mérites[2]. Une lettre de Perellio, du 10 septembre 1667., rapporte une nouvelle curieuse à propos de la perte de deux boîtes pleines d'argent et d'objets précieux et qui appartenaient audit ambassadeur. La perte était-elle un simple accident ou l'effet du mauvais vouloir de l'Espagne? On n'a pu établir rien de précis. — Don Quiñones n'avait assurément témoigné pour ce personnage aucune bienveillance; au contraire, il lui avait fait payer quelques taxes de douanes en Biscaye; mais, d'autre part, il était vrai aussi que l'ambassadeur, pendant son voyage, n'avait fait aucun acte de courtoisie ou de libéralité envers les personnes de sa suite, ce qui justifiait le soupçon contre Don Quiñones et les personnes de son service au sujet de la perte des boîtes.

Le soir du 8 septembre 1667, l'ambassadeur anglais accrédité à Madrid se présenta au Palais pour donner des nouvelles à la Reine et se réjouir avec elle de la défaite considérable que le Roi Très Chrétien avait subi sous Terremonde en Flandre. Le courrier ordinaire se faisait attendre encore; mais on croyait à la vérité de ce fait parce qu'on en avait déjà reçu avis de Bordeaux, avec cette particularité importante que le Roi Très Chrétien en personne avait mis le siège devant la ville de Lille, espérant

1) Lettre du 15 août 1667.

2) Lettre du 15 août 1667. On apprend de cette lettre que Mgr de Gasson parût de ces jours à Madrid et offrit à la Reine de lever à ses dépens un régiment d'Allemands pour militer en Flandre. Le Conseil d'Etat lui répondit qu'on n'avait besoin que de soldats espagnols et le congédia à l'instant.

avec raison la réduire bientôt à capituler. Le gouvernement espagnol demeurait étourdi et ne se décidait pas à lever de troupes, aussi entendait-on journellement des satires et des pasquinades contre les ministres[1].

Ici se terminent les nouvelles de la lutte entre la France et l'Espagne communiquées par Perellio à la duchesse de Modène.

II

Nous abordons maintenant l'exposé de quelques évènements politiques ou autres qui se produisirent à Madrid pendant le séjour qu'y fit Perellio et dont le récit remplit une partie de ses lettres. On comprendra facilement que quelques-uns des faits que nous allons relater ont un lien intime avec ceux dont il a été question jusqu'à ce point. En tout cas, ils contribuèrent toujours à fixer la physionomie historique de cette période.

Au sujet de la mort de don Louis de Haro, qui eut lieu en novembre 1661, Perellio affirme qu'elle ne fut regrettée que du roi d'Espagne et qu'elle fut causée, d'après l'avis de quelques personnes, par un excès de sang dont le malade ne réussit pas à se débarrasser, tandis que d'autres l'attribuaient à un chagrin profond et à une contention d'esprit trop prolongée. On ajoutait que les échecs que Haro avait subis et auxquels il avait donné lieu avaient dû contribuer à abréger sa vie[2].

Le roi d'Espagne Philippe IV pensa que les affaires du gouvernement ne pouvaient être traitées exclusivement par un seul ministre; c'est pourquoi il résolut de les confier à la direction de trois chefs distincts, qui furent le comte de Castriglio pour les affaires d'Italie, le duc de Medina Las Torres pour celles de Flandre, et le Président de Castille pour celles d'Espagne[3]. Mais en février 1662, un changement se produisit : le comte de Castriglio fut chargé des affaires d'Espagne, et le duc de Medina Las

1) Lettre du 10 septembre 1667.
2) Lettre du 19 novembre 1661.
3) Lettre du 8 décembre 1661.

Torres de celles d'Italie[1]. Des conflits continuels éclataient entre les ministres que le roi, souvent malade, n'avait pas la force de réconcilier.

Le 26 de ce mois, notre diplomate communique au duc son maître une nouvelle de quelque importance. Le roi Philippe IV se trouvait au *Retiro*, dans un lieu souterrain correspondant avec l'appartement royal et où personne n'avait pénétré depuis un an. On y découvrit, par hasard, une mine pleine de poudre et placée de manière qu'il ne fallait qu'une simple étincelle pour la faire éclater. Cette mine ayant été enlevée à l'instant de ce lieu et le palais préservé de tout autre danger, la justice se mit en mouvement et fit plusieurs perquisitions. On avait déjà arrêté diverses personnes complices et l'on instruisait le procès. Le soupçon tombait aussi sur quelques Portugais que, depuis quelque temps on ne voyait plus comme auparavant se promener dans les rues de Madrid.

Le 1er mars suivant, on enferma dans la tour de l'Almeda, près de la capitale, le marquis de Licke, fils de feu don Louis de Haro et favori de Philippe IV. Voilà comment les choses eurent lieu. Il avait envoyé un de ses pages avec ordre d'empoisonner un de ses esclaves maures qui était emprisonné en compagnie d'autres personnes supposées complices dans l'affaire de la mine découverte au *Retiro*, mais le page fut arrêté et contraint, par l'indice du poison qu'il portait sur lui, de dévoiler l'intention de son maître. On interrogea le Maure et l'on fit sous ses yeux l'épreuve du poison sur deux coqs qui tombèrent morts à l'instant. Le Maure, convaincu des intentions de son maître, ne se crut plus tenu de lui garder le secret et avoua que c'était lui qui avait placé dans le souterrain la mine, dans le seul but de faire sauter le théâtre des comédies et la salle où le duc de Melina Las Torres avait l'habitude de s'entretenir; le théâtre parce qu'il était l'œuvre du duc et fabriqué par lui du vivant de son père pour donner des représentations à Leurs Majestés; la salle par vengeance, pour assouvir la haine et l'envie qui avaient ré-

1) Lettre du 4 février 1662.

gné entre Medina Las Torres et feu don Louis de Haro. Le Maure disait qu'il avait été contraint à cet acte par la violence exercée contre lui par le marquis de Licke. Cependant l'éclat de la mine aurait dû produire nécessairement l'incendie de l'appartement royal qui était tout proche du souterrain. Tout cela ne faisait que rendre plus grave l'accusation portée contre ledit marquis; on articulait aussi contre lui qu'il avait fait transporter dans une maison de plaisance à lui appartenant quelques tableaux de grande valeur qui se trouvaient dans le *Retiro*, dont il avait la surintendance[1]. Au sujet du procès, Perellio annonce seulement, dans sa lettre du 14 mai 1662, que l'accusé confessa avoir été l'auteur de plusieurs machinations ayant un but criminel. Le marquis de Licke fut condamné à l'exil, il passa ensuite dans le régiment de don Anello, fils du duc de Medina Las Torres et fut fait prisonnier par les Portugais dans un combat qui eut lieu en juin 1663.

Un autre fait digne de mention est rapporté par Perellio dans sa lettre à la duchesse Laure, du 12 avril 1663. Il dit que, la veille un courrier de Naples était arrivé à Madrid avec des lettres pour la cour, contenant la nouvelle que le vice-roi de Naples avait fait emprisonner le prince de la Riccia, reconnu l'auteur de plusieurs crimes. On avait affiché publiquement dans cette ville des écrits par lesquels les nobles, aussi bien que le peuple, réclamaient justice et demandaient l'exécution de la peine capitale à laquelle ce prince était condamné pour avoir enlevé par force la femme d'un officier de la vice-royauté et manqué à la parole d'honneur donnée au vice-roi en faisant tuer dans une église le même officier qui vivait en sûreté, se croyant à l'abri de tout danger. Six complices de ce crime avaient déjà subi les peines qui leur étaient dues, quoiqu'ils fussent des personnages considérables.

A la même époque, notre diplomate décrivait de temps en temps la situation pénible faite à la population de Madrid par les évènements de guerre. La disette était générale, en particulier

1) Lettre du 4 mars 1662.

celle des comestibles; la valeur des monnaies avait été réduite dans une proportion énorme, en octobre 1664, elles ne représentaient que la moitié de la valeur ordinaire, sans aucune distinction entre l'or, l'argent et le cuivre. Dans un tel état de choses, le nombre des crimes contre la propriété devait naturellement augmenter. Perellio parle, en effet, de plusieurs larcins commis même dans les églises, et il rapporte en particulier ce fait qu'une nuit un secrétaire particulier du roi enleva huit mille cinq cents doublons et quelques bijoux appartenant à la bourse secrète de Sa Majesté Catholique. Pour consommer le vol, il fallut percer deux murailles et transporter une caisse en fer, très lourde, où les objets volés étaient renfermés[1].

La diminution de la valeur de l'argent et la mauvaise qualité des monnaies, bien que le doublon fût calculé de soixante-quatre réaux[2], amenait la cessation du travail de la part des artisans et des ouvriers et la fermeture d'un grand nombre de boutiques. Il n'y avait plus ni ventes, ni achats, et le pain même faisait défaut. Les rues de la capitale de l'Espagne retentissaient continuellement des cris des pauvres, des imprécations des riches et des menaces des désespérés, qui formaient de temps à autre des groupes dans le but, au moins apparent, d'organiser une révolution générale. La populace entourait quelquefois la résidence du président du conseil qui se faisait garder alors par un escadron d'alguazils armés, et cette conduite était suivie aussi par le *corregidor* ou gouverneur de la ville dans les mêmes circonstances. Le roi était, lui aussi, empêché de se montrer en public et, le 15 octobre 1664, il dut renoncer d'aller à l'église des carmélites déchaussées, comme il avait l'usage de le faire tous les ans. Quelques jours après, les esprits paraissant être un peu calmés, par suite des châtiments qu'on avait fait subir à quelques boulangers et à d'autres personnes qui se refusaient d'obéir à l'édit publié sur la diminution de la valeur des monnaies, le roi d'Espagne voulut se rendre à sa chapelle. Un homme attaché aux services de la cour, poussé par quelques-uns des chanceliers principaux

1) Lettre du 29 avril 1663.
2) Lettre du 27 juillet 1663.

et même par les gardes royales, s'écria à haute voix : « Vive Sa Majesté et mort aux voleurs qui nous font mourir de faim ! » Ce cri fut aussitôt répété par un grand nombre de pauvres rassemblés dans le même lieu. Le roi, qui était alors malade, pâlit et se montra surpris. Il s'en suivit que l'on distribua immédiatement à ces pauvres gens du pain et de l'argent en quantité suffisante pour mettre fin au tumulte[1].

L'année suivante, 1665, ne commençait pas sous de meilleurs auspices, et la lettre que Perellio écrivait à la duchesse de Modène, le 21 février, constate un grand nombre de maladies et de morts causées par les pluies incessantes et l'humidité qui en était la conséquence. De plus, les champs étant inondés sur une grande étendue. il y avait à craindre une nouvelle disette[2]. Par suite d'un ensemble malheureux de circonstances, la monarchie espagnole était tombée dans le discrédit, et il venait s'ajouter à tout cela, suivant le penchant de l'époque, quelque prophétie contraire à la couronne. Il semblait cependant qu'il ne s'agissait parfois que de simples calomnies servant de prétexte pour emprisonner des personnes qu'on réputait dangereuses pour le gouvernement. C'est ainsi que, pour un motif semblable, on cita à comparaître devant le Saint Office un Père capucin, quoiqu'il fût un homme respectable et probablement innocent du délit qu'on lui imputait[2].

En 1665, nous constatons la même crise monétaire que l'année précédente : les guerres dans lesquelles l'Espagne était engagée contribuaient, en effet, à prolonger cet état de choses. Le 2 mai, Perellio annonçait à la duchesse Laure que le prix des subsistances était très élevé et qu'on remarquait l'injustice frappante du Trésor qui payait le doublon à soixante-dix réaux tout en refusant de le recevoir pour plus de quarante-huit. Ceux qui ne possédaient pas de petite monnaie constituaient des gages sur l'or, sauf à retirer celui-ci, lorsque les prix des denrées auraient baissé ou qu'on aurait attribué une valeur invariable aux doublons, ce qui ne semblait pas probable du vivant de Philippe IV,

1) Lettre du 28 octobre 1664.
2) Voir ladite lettre du 21 février 1665.

ni avant la fin de la guerre contre le Portugal. Les petites monnaies étaient recueillies par le président de Castille pour être transmises au marquis de Caracena, commandant de l'armée espagnole contre les Portugais[1]. Afin d'assurer la subsistance du peuple, le *corregidor* de Madrid fixa un maximum pour les légumes, mais il n'abaissa pas les prix, pourtant forts, de l'huile et de la viande, pour ne pas toucher aux intérêts des ministres du conseil royal et des hauts personnages qui gagnaient des sommes considérables sur la vente de ces denrées[2]. Dans le même but, et pour venir en aide aux besoins financiers de la couronne, le *corregidor* supprima aux *alcades*, aux auditeurs et aux secrétaires les dons qu'ils recevaient à l'occasion des fêtes des taureaux qui avaient lieu trois fois par an. La valeur de ces dons était, pour chaque fête, de 100,000 ducats qui étaient employés aux achats de gants, d'éventails, de cire, de confitures et d'autres objets de ce genre. Ensuite on toucha aux rentes provenant des dispenses et des bouteilleries, dont nous aurons à nous occuper plus tard et qui étaient établies en faveur des ministres des princes accrédités à Madrid; on établit des peines rigoureuses contre le débit des limonades et autres boissons rafraîchissantes, ce qui parut excessif à cause de la chaleur accablante qui régnait alors en Espagne. Perellio annonce ces divers incidents dans sa lettre du 10 juin 1665.

Cette rigueur, au surplus, cessa bientôt, et, dans sa lettre suivante, en date du 1er juillet, notre diplomate constate que chacun vend les marchandises et les denrées comme bon lui semble, soit quant au prix, soit quant au poids et à la mesure. Pour les légumes, le maximum était maintenu et beaucoup de paysans, par esprit de vengeance, se refusaient à les transporter à Madrid, préférant les détruire par le feu[3]. En septembre 1655, la situation était devenue intolérable, et le conseil royal se vit contraint de révoquer les ordres donnés par le *corregidor*[4].

1) Lettre du 21 février 1665
2) Lettre du 9 mai 1665.
3) Lettre du 3 juin 1665
4) Lettre du 6 juillet 1665.

Le 16 septembre, Perello annonçait à la duchesse de Modène la mort du roi Philippe IV, sur laquelle on avait gardé le secret pour pouvoir expédier les courriers aux cours étrangères. Son successeur, Charles II, âgé de quatre ans, était encore allaité[1]. Le roi mourut d'une forte hémorrhagie. Lorsque toute espérance de lui sauver la vie fut perdue, on se hâta de faire transporter du sanctuaire d'Atocha dans le palais royal l'image miraculeuse de la Vierge et on y transféra aussi le corps de saint Diego, déposé à Alcala, pour satisfaire à la piété du roi et de la cour. Le bruit courait, en outre, qu'on avait essayé de recourir à la magie pour prolonger les jours du roi et qu'on retrouva dans le lit de Sa Majesté un lézard construit en cire et autres objets de même espèce[2]. Le corps fut transporté à l'Escurial dans la nuit du 19 septembre. avec la pompe usitée en pareilles circonstances : toutes les personnes de condition civile avaient dû prendre le deuil, et celui qui n'aurait pas observé cette règle aurait été passible d'une peine[3]. Les funérailles du roi défunt ne furent célébrées que le 30 et le 31 octobre suivants. Ce retard avait divers motifs. Le service devait d'abord avoir lieu dans l'église de Saint-Jérôme, à Madrid; ensuite, il paraissait que la reine avait destiné à cet effet la petite chapelle de la cour, pour éviter des dépenses trop lourdes; mais, en réalité, les cérémonies s'accomplirent dans l'église de l'Incarnation, et tous les ambassadeurs et ministres de princes accrédités auprès de la couronne espagnole y assistèrent, à l'exception de l'ambassadeur de France, qui était ou se disait malade. Après le service religieux, la cour déposa le deuil à la mode mauresque et prit l'autre à la mode chrétienne[4]. Après le dépôt du corps de Philippe IV à l'Escurial, on ouvrit son testament, par lequel le duc de Savoie était appelé à succéder au trône d'Espagne après l'extinction de la maison d'Autriche. D'après les dernières volontés du roi défunt, six ministres devaient assister la reine dans le gouvernement de

1) Lettre du 8 septembre 1665.
2) Lettre du 1er août 1665.
3) Lettre du 19 septembre 1665.
4) Lettre du 26 septembre 1665.

l'État; parmi eux, le président de Castille, le vice-chancelier, le cardinal d'Aragon, le marquis d'Aytona et le comte de Peñaranda. Medina demeura en exil, à la surprise générale, et il s'en montra désolé. Le cardinal de Toledo avait été désigné aussi parmi les ministres auquel la direction des affaires publiques était confiée, mais il mourut un jour après le roi; on disait que l'archevêque de Séville le remplacerait.

Le jeudi, 8 octobre 1665, sur les places de la cour et de la ville de Madrid, le nouveau roi fut proclamé; le duc de Medina fut chargé de présider à la cérémonie, peut-être pour le consoler de l'exclusion de sa personne du conseil secret de la reine. La cérémonie, d'après ce qu'écrit Perellio dans la lettre du 14 octobre, adressée à la duchesse Laure, s'accomplit ainsi : le duc montait sur une estrade au milieu de la place et donnait l'ordre aux hérauts d'armes de crier : « Philippe IV est mort et Charles II d'Autriche lui a succédé. » Un étendard devait être baissé trois fois et le peuple répondait : « Vive! » Cet enfant roi, si l'on en croit Perellio, était doué d'une gaieté singulière; la reine sa mère l'avait enlevé aux soins des médecins et voulait l'élever elle-même, sous ses propres yeux et à la façon allemande, ce qui semblait contribuer beaucoup à améliorer sa santé.

Les visites de condoléance à la reine pour la mort de Philippe IV, eurent lieu, un an plus tard, de la part des princes et des républiques qui entretenaient des rapports diplomatiques avec la couronne espagnole. Les ambassadeurs résidant à Madrid avaient demandé plusieurs fois une audience à la reine à cet effet; mais on différa toujours de l'accorder. Une lettre de Perellio, en date du 18 juillet 1666, nous apprend qu'on attendait alors, dans la capitale de l'Espagne, des envoyés extraordinaires de Modène, de Venise et de Mantoue, mais nous ne trouvons pas dans la correspondance de notre diplomate la nouvelle de leur arrivée.

Nous avons trouvé dans quelques lettres de 1665 et 1666, des renseignements relatifs au mariage de l'empereur avec l'infante d'Espagne.

Déjà, le 12 avril 1663, Perellio adressait à Modène la nouvelle

que l'ambassadeur d'Allemagne à Madrid, après avoir séjourné *incognito* dans cette ville pendant deux mois, s'était présenté avec beaucoup de pompe et de faste au baise-mains du roi, et ensuite à celui de la reine et de l'infante. Ensuite, il demanda solennellement, au nom de l'empereur, ladite infante en mariage, et, le jour suivant, le duc Medina de Las Torres apporta audit ambassadeur le consentement de S. M. Catholique et de la princesse. Le duc a été reçu avec des cérémonies splendides, mais les noces ne devaient pas avoir lieu alors.

Au commencement de 1665, une *junta* des principaux ministres, dont les chefs étaient Medina de Las Torres et Montalto, s'était formée à Madrid dans le but de composer la suite de la nouvelle épouse ; mais on avait de la peine à prendre des dispositions effectives, faute d'argent ; on voulait seulement témoigner en apparence à l'empereur de l'empressement de satisfaire son désir [1]. On expédia un courrier à Vienne pour combiner la remise des noces à l'automne prochain [2] ; mais la cour d'Allemagne envoyait, de son côté, en Espagne le comte dell' Isola Borgognone pour se plaindre de ce délai. Une pareille décision de S. M. impériale affligeait beaucoup son ambassadeur à Madrid, car elle impliquait naturellement un blâme de sa conduite, qui ne semblait point habile dans la négociation de cette affaire ; il avait, il est vrai, beaucoup d'obstacles à surmonter, par suite de l'opiniâtreté des ministres royaux [3]. Cet ambassadeur renouvela alors ses instances auprès de ces ministres et du Conseil d'État, et en reçut la promesse que le voyage de l'épouse de l'empereur aurait lieu dans le courant du mois d'octobre de cette année 1665, et peut-être avant ce terme, si les circonstances le permettaient. Ces circonstances, d'après Perellio, étaient l'issue des négociations entamées avec le Portugal et de la campagne, que l'on espérait heureuse pour l'Espagne. On avait réuni l'argent que les vassaux de la couronne espagnole avaient payé à titre de don et qui devait être employé à couvrir les frais du

1) Lettre du 1er novembre 1675.
2) Lettres des 2 et 28 janvier 1665.
3) Lettre du 1er mars 1665.

voyage de la nouvelle impératrice, mais on l'expédia à Badajoz pour payer les troupes [1].

L'envoi de troupes en Flandre par l'empereur, fit croire au roi de France que S. M. Catholique avait promis à l'empereur cette province à titre de dot; c'est pourquoi l'ambassadeur français à Madrid déclara, au nom de son maître, que les dots doivent être égales et qu'il ne serait pas juste que l'empereur reçut une dot plus considérable que celle que le roi de France avait reçue en épousant l'aînée des deux infantes. Cette déclaration eut pour effet de faire renvoyer à une époque indéfinie le mariage dont il s'agit; on espérait que le temps apporterait quelque remède, ou que le roi d'Espagne mourrait, ou enfin que l'empereur perdrait patience et chercherait ailleurs une autre épouse [2].

En attendant, ledit comte dell' Isola Borgognone arriva à Madrid pour solliciter le voyage de l'infante. Il était chargé aussi de décider la cour d'Espagne à donner à S. M. impériale un secours d'argent, dont il avait besoin pour entrer en possession de la couronne de Pologne, avant que la reine de ce pays pût mener à bien les négociations entamées avec les nobles de ce royaume en faveur d'un des princes français. Le comte dell' Isola devait encore tâcher que le gouvernement espagnol s'interposât auprès des électeurs de l'empire pour faire obtenir à l'archiduc d'Innsbruck la couronne du roi des Romains. Mais la cour espagnole hésitait alors à donner des réponses précises et ne prenait aucune résolution [3]. Toutefois, quelque temps après, il semblait qu'on avait l'intention d'effectuer en août le départ de l'infante : c'est une lettre de Perellio, du 23 mai 1665, qui nous en informe, en ajoutant que le duc de Cardona avait été désigné pour conduire la princesse en Allemagne, et que 100.000 pesetas lui avaient été assignées à cet effet.

Mais il se produisit un nouveau retard. On attendait dans les ports de l'Espagne les galères qui y devaient arriver de Naples pour transporter l'infante à Gênes ou à Finale, et on pensait

1) Lettre du 7 mars 1665.
2) Lettre du 27 mars 1665.
3) Lettre du 27 mars 1665.

qu'elles ne pouvaient arriver avant le mois de septembre ou d'octobre, à cause des réparations qu'on devait faire et des travaux à exécuter en vue de cette circonstance. Perellio dit qu'il attendait de voir les carrosses du duc Cardona et de l'ambassadeur allemand prêts à partir pour croire que le moment du départ de la nouvelle impératrice est arrivé. Ce départ était désiré surtout par le cardinal Colonna, qui demeurait alors à Madrid et avait hâte de quitter ce pays de confusion [1].

Notre diplomate, dans une lettre du 10 juin 1665, adressée au prince cardinal d'Este, raconte qu'en se promenant ce jour-là dans Madrid, il eut la curiosité d'entrer dans une boutique, où l'on préparait les voiles et les instruments et agrès destinés au navire qui devait transporter l'infante à Finale ou à Gênes, les voiles étaient en soie de jolies couleurs. On avait aussi réuni le linge et rempli plusieurs caisses d'objets indispensables à l'usage personnel de la princesse, car une bonne quantité d'argent venait d'entrer au Trésor, en remplacement des sommes qui, quoique destinées à cet effet, avaient été employées pour l'armée. De plus, la cour espagnole expédia alors un courrier avec des lettres pour les vice-rois de Naples et de Sicile, afin de presser le départ des galères pour le port de Barcelone. L'ambassadeur de l'empire attendait un exprès pour savoir s'il devait prolonger son séjour à Madrid ou retourner en Allemagne avec la suite de l'infante [2]. Afin de prendre part dignement, avec sa femme, aux cérémonies du mariage, cet ambassadeur avait expédié un de ses domestiques à Paris pour y acheter des vêtements, des épingles et des brocarts, qu'il ne pouvait se procurer à Madrid [3].

Mais la défaite subie à cette époque par les Espagnols en Portugal, eut pour conséquence que l'on ne dit plus un mot du voyage de la princesse. Le bruit courait qu'elle avait quitté Madrid, mais sans franchir la frontière d'Espagne, le Conseil d'État voulant profiter de cette occasion pour retarder la conclusion du mariage. Le ministre impérial à Madrid en était désespéré, mais

1) Lettre du 5 avril 1665.
2) Lettre du 3 juin 1665.
3) Lettre du 10 juin 1665.

Perellio ajoute qu'il aurait eu aussi des raisons pour se réjouir, car il n'était pas en état de soutenir des dépenses aussi lourdes, et il vivait dans la misère, la cour de Vienne ne lui fournissant aucun subside[1]. Une lettre de Perellio, adressée à la duchesse de Modène, en date du 12 août de cette même année, annonce que S. M. Catholique avait expédié à Vienne le fils du marquis de La Fuente pour se dégager envers l'empereur de la promesse, confirmée plusieurs fois, du voyage de l'infante, cherchant à justifier cette conduite par la maladie qui l'affligeait et rendait nécessaire la présence de l'infante, qui lui procurait quelque soulagement. Le roi promettait cependant que le départ de l'infante aurait lieu au printemps prochain. Perellio ajoute qu'une pareille conduite était déplorée par la reine et par l'ambassadeur de l'empire. On comprenait trop bien, en effet, qu'il n'y avait là qu'un simple artifice du Conseil d'État, et que la maladie du roi était simulée pour trouver un prétexte de refus. En attendant, le duc de Cardona avait renoncé à la mission de diriger le voyage de l'infante, et cette charge avait été donnée au duc d'Albuquerque[2]. Notre diplomate annonce à la duchesse de Modène, le 22 août 1665, que toutes les dispositions à prendre pour ledit voyage, demeuraient à peu près suspendues.

Le comte d'Arrach arrivait à Madrid avec les bijoux qu'il devait présenter à l'infante de la part de l'empereur[3]. La nouvelle impératrice, dont le mariage avait été ordonné aussi par le testament de Philippe IV, n'effectua son départ que le 27 avril 1666: elle quitta la reine sa mère dans une profonde mélancolie, qui répandit la tristesse sur toute la cour espagnole. On avait appris que l'infante, obligée de s'arrêter pendant quelques jours à Aranjuez, à cause du mauvais temps, ne faisait que pleurer continuellement et qu'elle refusait de manger, en protestant qu'elle n'était pas en état de continuer le voyage sans risquer sa vie[4]. Par suite de ces nouvelles, la reine résolut d'envoyer une de ses dames

1) Lettre du 1er juillet 1665.
2) Lettre du 18 juillet 1665.
3) Lettre du 22 août 1665.
4) Lettre du 15 septembre 1665.

pour la consoler et l'encourager à poursuivre son chemin ; et, en effet, la nouvelle impératrice partit d'Aranjuez, mais alla si lentement que tout le monde croyait qu'elle avait mis une semaine pour arriver à Denia [1]. Le 20 mai, elle était à Valence et il semblait qu'elle était disposée à quitter aussi cette ville : les spectacles et autres divertissements par lesquels on s'était efforcé de l'amuser avaient, en effet, notablement ranimé ses esprits et lui avaient donné le courage de continuer son voyage. A Valence, elle demeurait dans un palais magnifique, situé en vue de la ville. En son honneur on donna une chasse, dans laquelle elle tua de sa propre main un sanglier et quelques chevreuils, qu'elle se hâta de faire parvenir par un exprès à la reine sa mère, avec du beurre frais, des fromages et autres choses semblables. Le duc d'Albuquerque écrivait à Madrid que l'impératrice se serait arrêtée à Denia jusqu'au 10 juin et qu'elle se serait embarquée tout de suite si la mer avait été tranquille [2].

Notre diplomate, dans la lettre à la duchesse Laure, du 5 juin de cette même année 1666, nous informe que, quelques jours auparavant, l'épouse se retrouvait à Gandia, à trois lieues de Denia, et qu'on attendait pour l'embarquement l'arrivée à Barcelone de deux ou trois galères, qui avaient été construites récemment. Plusieurs bourrasques obligèrent à prolonger le séjour à Gandia, où elle habitait le palais du duc de ce nom [3]. Ensuite, l'impératrice tomba malade de quelques fièvres périodiques ; la triste nouvelle fut apportée à Madrid par un courrier expédié de Valence à la cour espagnole. La reine en fut naturellement désolée et elle envoya tout de suite à sa fille chérie une provision de 100.000 écus, ce qui faisait murmurer les ministres, qui n'auraient pas voulu qu'on dépensât tant d'argent pour un motif pareil. Vers cette époque, on publia à Valence une feuille imprimée dans laquelle on faisait la prédiction de la mort d'une personne royale en voyage, ce qui s'appliquait évidemment à la nouvelle impératrice. Le gouvernement de Madrid fit défendre la publica-

1) Lettre du 8 mai 1666.
2) Lettre du 20 mai 1666.
3) Lettre du 20 juin 1666.

tion de cette feuille et en fit saisir tous les exemplaires, menaçant de la peine de l'excommunication quiconque les aurait gardés chez soi[1]. La dernière mention que notre diplomate fait de ce voyage fameux, est contenue dans la lettre du 20 juillet 1666. Il dit que des avis étaient parvenus de Valence, apportant la nouvelle que l'impératrice recouvrait heureusement sa santé et que les galères qui étaient destinées à la conduire à Finale seraient réunies sous peu. Celles-ci avaient été obligées à se disperser, par suite de quelques avaries et du manque de vivres.

Nous avons à rapporter ici encore un autre fait.

Une lettre de Perellio, du 24 juin 1666, nous apprend que, dans le but de mettre un terme aux déprédations des pirates barbaresques, on résolut à Madrid d'obliger les riches du royaume à payer une contribution de 6.000 écus chacun, jusqu'à concurrence d'une somme d'un million, pour mettre en mer dix navires qui auraient dû être toujours maintenus en état d'armement avec les prises qu'ils auraient effectuées, et dont chacun aurait pu également profiter. Perellio dit cependant que le but principal de cette résolution était de prévenir les forces maritimes françaises et d'empêcher les Génois, les Florentins et les autres peuples commerçants d'exploiter dans ces pays, à leur avantage, l'or, l'argent et les objets précieux, au préjudice des finances de l'Espagne.

Notre diplomate constate l'état de misère dans lequel se trouvait toujours plongé le gouvernement espagnol, de sorte qu'il cherchait sans cesse des prétextes pour refuser le paiement de ses dettes. Nous en avons déjà rapporté plusieurs exemples. Il suffira d'ajouter ici qu'il en fût ainsi pour les 100.000 écus promis à la république de Venise pour l'aider dans sa lutte contre les Turcs, quoique son ambassadeur accrédité à Madrid sollicitât avec une insistance croissante l'accomplissement de la promesse. Il en arriva encore de même en ce qui concerne l'argent à payer au duc de Mantoue pour l'entretien de la garnison de Casal[2].

1) Lettre du 4 juillet 1666.
2) Lettre du 7 mars 1665.

(*A suivre.*) LOUIS OLIVI.

TABLEAU ALPHABÉTIQUE

DES TRAITÉS DE PARIS, SAN-STÉFANO ET BERLIN

ET DE

LA CONFÉRENCE DE CONSTANTINOPLE

AVEC LA CONCORDANCE DES PROTOCOLES

Nous avons exposé, dans une publication récente [1], depuis leur origine jusqu'à leur issue, les négociations qui ont abouti au traité de Berlin.

Les documents diplomatiques, publiés en 1878 par les divers gouvernements, contiennent toutes les pièces officielles ; mais il n'est pas toujours facile d'y découvrir l'objet de son étude. Il importe, cependant, de pouvoir se référer aux actes qui ont précédé les grandes assises européennes de 1878. A l'effet de faciliter les recherches, nous avons dressé un tableau synoptique sur lequel les matières sont inscrites par ordre alphabétique en regard de plusieurs colonnes contenant : 1° le articles correspondants de Paris, de San-Stéfano et de Berlin, 2° les numéros des protocoles y afférents. Nous y avons joint, en regard, l'indication des procès-verbaux et des protocoles de la conférence qui a été tenue à Constantinople pour les dernières tentatives d'accommodement avant la rupture de 1877.

A. d'Avril.

(1) *Négociations relatives au Traité de Berlin.* Paris, E. Leroux.

	CONGRÈS DE PARIS (1856)			CONFÉRENCE DE CONSTANTINOPLE (1876-1877)		SAN-STÉFANO (1878)	CONGRÈS DE BERLIN (1878)	
	PROTOCOLES	TRAITÉ	ANNEXES	COMPTES RENDUS	PROTOCOLES	TRAITÉ	PROTOCOLES	TRAITÉ
Ada-Kalé (île d')	»	»	»	»	»	3	»	»
Aland (Iles d')	3, 17	33	3e art. 1 et 2	»	»	»	»	»
Administration intérimaire (voir *Evacuation*)	»	»	»	»	»	»	»	»
Alaschkerd (Voir *Asie*)	»	»	»	»	»	»	»	»
Albanie. — Mirdites. — Épire.	»	»	»	»	9	»	10, 12, 13	28, 29
Amnistie. — Émigration	7, 10, 15	5	»	»	»	17, 21, 27	»	»
Armistice	1, 2, 19, 20, 21	»	»	»	1, 2	»	»	»
Antivari	»	»	»	»	»	»	10	29
Arméniens	»	»	»	»	»	16	12, 14, 15	58, 61
Asie (frontière en)	3, 4, 6, 16	30	»	»	»	19, 25	14, 16 à 19	58, 59, 60
Athos (le mont-)	»	»	»	»	22	»	12	62
Autriche-Hongrie	»	»	»	»	»	2, 14	8, 11, 12	25 à 29, 38 52, 55 à 57
Bachy-bozouks (irréguliers)	»	»	»	2, 4	8, 9	10	6	15
Balkans (les monts)	»	»	»	»	»	»	»	2, 15
Batoun	»	»	»	»	»	19	14, 16, 17	58, 59
Bayazid (Voir *Asie*)	»	»	»	»	»	»	»	»

	CONGRÈS DE PARIS (1856)			CONFÉRENCE DE CONSTANTINOPLE (1876-1877)		SAN-STÉFANO (1878)	CONGRÈS DE BERLIN (1678)	
	PROTOCOLES	TRAITÉ	ANNEXES	COMPTES RENDUS	PROTOCOLES	TRAITÉ	PROTOCOLES	TRAITÉ
Belgique (la presse en).........	22	»	»	»	»	»	»	
Bessarabie......	6, 7, 9, 10 13, 21 6 janv. 1857	20, 21	»	»	»	19	9, 10	45
Blocus.....................	20, 21, 22	»	»	»	»	24	14	»
Bosnie et Herzégovine.........	»	»	»	1, 2, 5	1, 7, 8	»	»	»
Bulgarie (Voir aussi *Roumélie Orientale*.	»	»	»	2, 3, 4, 5, 8	1, 2, 5 à 9	6 à 12	1 à 7, 11, 14 15 à 17, 19	1 à 12, 22 38, 52 à 55
Capitulations (Voir *Traités turcs*).	»	»	»	»	»	»	»	»
Cataractes (Voir *Danube*).......	»	»	»	»	»	»	»	»
Chemins de fer........... ...	»	»	»	»	»	9	6, 7, 8	10, 21, 29, 38, 51
Circassiens....	»	»	»	2	5, 8, 9	»	»	»
Chrétiens (amélioration du sort des). (Voir aussi *Arméniens* et *Crétois*).	2, 13, 14, 15	9	»	4	4, 9	15	3, 8, 13 14, 18	23
Cimetières des armées alliées...	7	»	»	»	»	»	»	»
Commerciales (rétablissement des relations).	14, 17, 32	»	»	»	»	»	»	»
Commerce (Voir *Traités turcs*)..	»	»	»	»	»	»	»	»
Comm^on^ européenne (V. *Danube*).	»	»	»	»	»	»	»	»

	CONGRÈS DE PARIS (1856)			CONFÉRENCE DE CONSTANTINOPLE (1876-1877)		SAN-STÉFANO (1878)	CONGRÈS DE BERLIN (1878)	
	PROTOCOLES	TRAITÉ	ANNEXES	COMPTES RENDUS	PROTOCOLES	TRAITÉ	PROTOCOLES	TRAITÉ
Commis^on riveraine (V. *Danube*).	»	»	»	»	»	»	»	»
Constitution ottomane.	»	»	»	»	1	»	»	»
Consuls (Voir *Traités turcs*). ...	»	»	»	»	»	»	»	»
Crète.	»	»	»	»	»	15	3, 9	23
Cultes.	»	»	»	»	1	22	5, 6, 7, 8, 10, 12, 17	5, 20, 27 35, 44, 62
Danube.	5, 8, 10, 16, 18	15, 16, 17, 18, 19	»	»	»	12, 13, 19	5 à 8, 10, 12, 17	11, 45, 46 52 à 57, 6[illegible]
Delta du Danube.	6 janv. 1857	20, 21	»	»	»	»	»	»
Dédiés (les couvents).	»	»	»	»	»	»	14, 15	»
Détroits.	4, 11, 15 à 17. 6 janv. 1857	10	1re convention. Convention additionnelle et transitoire.	»	»	24	14, 18, 19	»
Dettes et tributs.	»	»	»	»	9	»	5, 6, 8, 10	9, 23, 42
Divisions territoriales (Voir aussi *Vilayet*).	»	»	»	»	»	»	11, 17, 18	»
Dobroudja	»	»	»	»	»	19	9	46
Domaine public et religieux. . .	»	»	»	»	»	4, 11, 21	»	12, 13, 2[illegible] 29, 30
Droit maritime.	22, 23, 24	16 avr. 1856	»	»	»	»	»	»

	CONGRÈS DE PARIS (1856)			CONFÉRENCE DE CONSTANTINOPLE (1876-1877)		SAN-STÉFANO (1878)	CONGRÈS DE BERLIN (1878)	
	PROTOCOLES	TRAITÉ	ANNEXES	COMPTES RENDUS	PROTOCOLES	TRAITÉ	PROTOCOLES	TRAITÉ
Ecclésiastiques (Voir *Cultes*) ...	»	»	»	»	»	»	»	»
Égée (la mer)...............	»	»	»	»	»	»	2, 4	»
Émigration.................	»	»	»	»	»	17, 21, 27	»	»
Épire......................	»	»	»	»	9	»	3, 9	»
Étrangers (Voir *Traités turcs*)..	»	»	»	»	»	»	»	»
Europe (Provinces ottomanes en)	»	»	»	»	»	15	3, 8, 13 14, 18	23
Évacuation. — Occupation.....	2,10,15 à 17 21, 22, 6 janv. 1857	2, 3, 4, 31	»	»	»	2, 4, 8 25, 26	1, 5, 8, 10, 14, 16, 17, 19	6, 7, 19 22, 32, 41
Exécution (Garanties pour).....	»	»	»	4, 6, 7	3 à 9	»	15 à 19	»
France (Protectorat religieux)...	»	»	»	»	»	»	12	62
Garanties (Voir *Exécution*).....	»	»	»	»	»	»	»	»
Grecs et Grèce.....	22, 23	»	»	»	6	7, 15	1 à 3, 5, 8, 9, 13, 18, 19	4, 23, 24
Herzégovine (Voir *Bosnie*)......	»	»	»	»	»	»	»	»
Hiérarchies (Voir *Cultes*).......	»	»	»	»	»	»	»	»
Impôts............	»	»	»	4	»	»	»	»
Indemnités de guerre.........	»	»	»	»	»	5, 19	10, 11	»
Israélites (Voir *Roumanie*)......	»	»	»	»	»	»	»	»

	CONGRÈS DE PARIS (1856)			CONFÉRENCE DE CONSTANTINOPLE (1876-1777)		SAN-STÉFANO (1878)	CONGRÈS DE BERLIN (1878)	
	PROTOCOLES	TRAITÉ	ANNEXES	COMPTES RENDUS	PROTOCOLES	TRAITÉ	PROTOCOLES	TRAITÉ
Italie	»	22, 23	»	»	»	»	»	»
Koutzo-Vlaks (Voir *Roumanie*)..	»	»	»	»	»	»	»	»
Lazes (Voir *Asie*)............	»	»	»	»	»	»	»	»
Liban (Intervention française au).	»	»	»	4-VIIet VIIes annexes	»	»	»	»
Lieux-Saints. — Pèlerins	»	»	»	»	»	22	12, 17	62
Londres (Traité de).	»	»	»	»	»	»	14, 16, 18	63
Macédoine.	»	»	»	2, 8	»	»	3	»
Majorité au Congrès...........	»	»	»	»	»	»	1	»
Mangalia (Voir *Silistrie*).... .	»	»	»	»	»	»	»	»
Mer Noire.....	2 à 5, 8, 10 12, 15, 16	11 à 14	2e convetion art. 1, 2, 3	»	»	»	4, 14	»
Mirdites (Voir *Albanie*)........	»	»	»	»	»	»	»	»
Moines (Voir *Cultes* et *Athos*)...	»	»	»	»	»	»	»	»
Monténégro.......	14, 15	»	»	1, 4, 5, 8	1. 2, 5, 8	1, 2	8, 10, 12, 17	26 à 33
Musulmans.........	»	»	»	»	»	4, 7, 11, 17	»	4, 12. 30, 39
Novi-Bazar....	»	»	»	»	»	»	8, 10	25
Occupation (Voir *Evacuation*)...	»	»	»	»	»	»	»	»
Paix (Rétablissement de la).....	10, 15	1	»	»	»	»	»	»

	CONGRÈS DE PARIS (1856)			CONFÉRENCE DE CONSTANTINOPLE (1876-1877)		SAN-STÉFANO (1878)	CONGRÈS DE BERLIN (1878)	
	PROTOCOLES	TRAITÉ	ANNEXES	COMPTES RENDUS	PROTOCOLES	TRAITÉ	PROTOCOLES	TRAITÉ
Roumanie et Roumains.......	2, 6 à 9, 14, 16, 21, 22 6 janv. 1857	22 à 26	Convention de 1858	»	»	5, 7, 8, 19	5, 7 à 11, 14, 15, 18	52 à 57
Roumélie orientale...........	»	»	»	»	»	»	2, 4 à 7, 15, 17	13 à 22
Russie et Russes...........	»	»	»	»	»	2, 3, 7, 8, 9, 14, 15, 19, 20, 22 23, 25, 26	7, 12	22, 45, 58 59, 60, 62
Samakov................ ..	»	»	»	»	»	»	15	2
Schipka....................	»	»	»	»	»	»	17	»
Serbie....	2, 9, 13 14, 16	28, 29	»	1, 4, 8	1, 2, 3, 5 8	»	7, 8, 12, 15	34 à 42
Serbie (La Vieille-Serbie)..	»	»	»	2	»	»	»	»
Serpents (Ile des).............	6 janv. 1857	»	»	»	»	»	10, 11	46, 56
Silistrie et Mangalia..........	»	»	»	»	»	»	10, 15	2, 46
Slaves (en général)...........	»	»	»	»	»	»	2, 8, 13	»
Sofia (Pachalik de)...........	»	»	»	»	»	»	4, 5, 15, 16	2
Spizza.......................	»	»	»	»	»	»	12	29
Sujets respectifs.............	14, 17	32	»	»	»	»	»	»

	CONGRÈS DE PARIS (1856)			CONFÉRENCE DE CONSTANTINOPLE (1876-1877)		SAN-STÉFANO (1878)	CONGRÈS DE BERLIN (1878)	
	PROTOCOLES	TRAITÉ	ANNEXES	COMPTES RENDUS	PROTOCOLES	TRAITÉ	PROTOCOLES	TRAITÉ
Paris (Le Traité de)...........	»	»	»	»	»	»	14, 16, 18	63
Pèlerins (Voir *Lieux-Saints*)....	»	»	»	»	»	»	»	»
Perse..	»	»	»	»	»	18	14 à 17	60
Préambule.	10, 12, 13, 15	»	»	»	»	»	»	»
Préliminaires de paix...	1	»	»	»	»	»	»	»
Présidence..................	1	»	»	1	1	»	20	»
Portes-de-Fer (Voir *Danube*) ..	»	»	»	»	»	»	»	»
Prisonniers de guerre........	10, 15	6	»	»	»	»	»	»
Privilèges et immunités........	»	9	»	»	9	»	12	»
Protocoles (Rédaction des).....	1	»	»	»	»	»	»	»
Provinces ottomanes d'Europe (Voir *Europe*)..............	»	»	»	»	»	»	»	»
Prusse (Admission de la)......	2, 7, 9, 11	Préambule.	»	»	»	»	»	»
Ratifications.	17, 19, 21	34	»	»	»	»	»	»
Restitutions territoriales (Voir *Évacuation*)...............	»	»	»	»	»	»	»	»
Rhodope (Insurrection du).... .	»	»	»	»	»	»	18, 19	»

	CONGRÈS DE PARIS (1856)			CONFÉRENCE DE CONSTANTINOPLE (1876-1877)		SAN-STÉFANO (1878)	CONGRÈS DE BERLIN (1878)	
	PROTOCOLES	TRAITÉ	ANNEXES	COMPTES RENDUS	PROTOCOLES	TRAITÉ	PROTOCOLES	TRAITÉ
Syrie	»	»	»	4-VI et VII[es] annexes.	»	»	»	»
Thessalie	»	»	»	»	9	»	3, 9	»
Thrace	»	»	»	»	»	»	3	»
Traités turcs	14	»	»	»	»	23	5, 6, 7, 8	8, 20, 37 48, 49, 62
Transit (Voir *Traités turcs*)	»	»	»	»	»	»	»	»
Tributs (Voir *Dettes*)	»	»	»	»	»	»	»	»
Turquie (en général)	2, 9, 10, 14, 15	Préambule. 7, 8, 9	15 avril 1856	»	»	»	»	»
Unanimité au Congrès	»	»	»	»	»	»	1	»
Usages (Voir *Traités turcs* et *Albanie*)	»	»	»	»	»	»	»	»
Vakoufs (Voir *Domaine*)	»	»	»	»	»	»	»	»
Valaques (Voir *Roumains*)	»	»	»	»	»	»	»	»
Varna	»	»	»	»	»	»	1	»
Vilayets	»	»	»	3	7	»	»	»

INSTRUCTIONS SECRÈTES DU ROI D'ESPAGNE CHARLES III

A LA JUNTE D'ÉTAT

DANS LA DERNIÈRE ANNÉE DE SON RÈGNE

Charles III fut de tous les Bourbons d'Espagne, celui dont le règne eut le plus d'éclat. Sous son impulsion habile et éclairée, le cabinet de Madrid reprit dans les conseils de l'Europe une influence qu'il n'avait plus connue depuis la paix des Pyrénées. Appliqué à restaurer la marine espagnole, Charles III eut constamment dans ses ports une flotte nombreuse qui s'élevait dans les dernières années de son règne à 70 vaisseaux et 40 frégates. Avec l'appui de cette force considérable, toujours disponible, il intervenait dans toutes les grandes affaires européennes. Il se porta médiateur dans la guerre de 7 ans. Il soutint Gustave III, roi de Suède, et essaya même de secourir la Pologne contre la Russie. Il arracha pour un temps le Portugal à l'influence de l'Angleterre. Enfin, il prit une part glorieuse, en union avec la France, à la guerre de l'indépendance américaine.

Ce grand monarque, voyant sa fin approcher, voulut laisser à la junte d'État, la tradition des maximes qui l'avaient dirigé et des buts qu'il avait proposés à sa politique. Depuis le testament de Richelieu, un grand nombre d'hommes d'État ont voulu assurer ainsi la perpétuité de leurs conceptions. Charles III donna à ce document la forme d'instructions secrètes. Il en confia la rédaction au comte Florida Blanca, qui l'avait assisté pendant 15 années de son règne et avait pris part à presque toutes ses entreprises.

Ces instructions étaient restées inconnues du public, conformément à la recommandation même de leur auteur. Mais en 1824, au moment des troubles qui provoquèrent l'intervention

française en Espagne, elles furent communiquées à un jeune chargé d'affaires de France, M. de Boislecomte, qui en fit une analyse très étendue, presque une traduction, et l'envoya à son gouvernement.

Nous avons trouvé dans les papiers de M. le comte de Boislecomte des extraits considérables de cette pièce. Grâce à l'obligeance de M. Girard de Rialle, directeur des archives au ministère des Affaires étrangères de Paris, nous avons pu prendre également connaissance de l'analyse envoyée à Paris, en 1824. Ces deux documents sont absolument identiques dans leur partie commune, mais chacun renferme des articles qu'on ne trouve pas dans l'autre. Ils se complètent ainsi réciproquement, et l'on peut, en les comparant, reconstituer dans presque toute son étendue le travail du comte de Florida Blanca.

Ce travail nous a paru fort curieux. Non seulement il donne la raison secrète de plus d'une démarche du roi Charles III, mais il est empreint au plus haut degré du caractère et des sentiments qui inspirent depuis plusieurs siècles la politique espagnole. Ces sentiments sont tellement entrés dans les habitudes nationales, qu'on peut en retrouver l'application jusque dans les États espagnols de l'Amérique. Le caractère de la nation est là tout entier, avec sa grandeur, sa générosité, ses défiances, ses sympathies.

Ce qui est surtout remarquable, c'est de voir avec quelle promptitude les Bourbons sont entrés dans toutes les tendances, je dirais même dans tous les préjugés de la nation qui les avait adoptés. Louis XIV avait dit à son petit-fils : « Soyez bon Espagnol. » Il paraît qu'au delà des Pyrénées, on a trouvé Philippe V un peu faible en ce point. Mais son fils et surtout son petit-fils, Charles III, ont bien racheté ce que leur père et grand-père pouvait avoir eu d'hésitation. Charles III est Espagnol jusqu'à être dur envers la France. Il prend à son compte les revers infligés à l'Espagne par sa propre maison. Il est même quelquefois injuste. Ainsi il prétend avoir refusé l'application du pacte de famille à la guerre commencée par la France contre l'Angleterre, parce que la France avait reconnu, sans le prévenir, l'indépendance

des États-Unis. Ce n'est, en effet, que plus tard qu'il se joignit à la France. Mais le souverain espagnol se vante ici d'une énergie dont il n'a pas eu besoin. En effet, lors de la déclaration de guerre à l'Angleterre, Louis XVI, inspiré par M. de Vergennes, dont le nom est resté synonyme de droiture dans l'habileté, écrivit à son cousin d'Espagne pour lui en faire part ; et deux jours après, en lui exprimant, dans une nouvelle lettre, le regret que les circonstances ne lui eussent pas laissé le temps de se concerter avec le cabinet de Madrid, il déclarait l'Espagne libre de ses déterminations. Charles III lui-même, dans sa réponse, rendit hommage à la loyauté du gouvernement français.

La nation espagnole, dans la crise qui suivit la mort de Charles II, a donc eu un juste sentiment de ses intérêts, lorsqu'elle s'est attachée au jeune duc d'Anjou. Elle a réellement conquis ses princes. Cette grande et sympathique nation en a fait une dynastie vraiment espagnole. Les Bourbons de Madrid se sont promptement et complètement nationalisés. Ils ont bien fait, c'était leur devoir. Mais il est bon que l'on sache ailleurs que, s'il se trouve de l'autre côté des Pyrénées une branche de la maison de France, ce n'est pas de ce côté qu'il faut chercher des princes français. E. DE VORGES.

INSTRUCTIONS SECRÈTES DONNÉES A LA JUNTE D'ÉTAT PAR LE ROI D'ESPAGNE CHARLES III

L'idée dominante de notre système politique doit être de maintenir la paix générale ou du moins d'éviter de nous laisser entraîner dans aucune guerre ; car d'un côté nous avons beaucoup à conserver et nous aurions encore peine à défendre nos vastes possessions disséminées sur toute la surface du globe, et de l'autre il n'y a que quatre acquisitions qui peuvent nous être de quelque utilité : en Europe, Gibraltar et le Portugal, en Amérique, la Jamaïque et la baie de Honduras.

Saint-Siège. — Je recommande à mes successeurs de se montrer très fermement décidés à défendre les libertés de l'église espagnole

envers le Saint-Siège, attendu que si la cour de Rome attend de la résistance, elle osera moins. Mais je leur recommande en même temps de vivre en bonne intelligence avec Sa Sainteté et de se ménager à Rome l'opinion des principaux cardinaux, prélats et seigneurs, parce qu'ils trouveront quelquefois plus de facilité et moins d'inconvénients à traiter directement avec le pape qu'avec les évêques et parce qu'il est des choses que l'on ne pourra jamais obtenir du clergé que par l'autorité de la cour de Rome.

États d'Italie. — Notre politique doit tendre en Italie à préserver de concert avec les puissances qui ont le même intérêt, l'indépendance des petits États contre les prétentions et l'ambition des empereurs qui aspirent par l'Italie à dominer la Méditerranée et qui, à mesure que leur pouvoir augmentera, étendront aussi leurs vues sur des puissances plus éloignées. Empêcher les progrès du pouvoir, c'est empêcher ceux de l'ambition, et la cour impériale tend à revenir aux idées de la domination romaine.

L'Espagne au contraire n'a aucun désir d'acquérir des possessions en Italie ou d'y étendre celles de sa maison ; nul intérêt ne la sépare d'aucun des princes et États de cette contrée.

Sous le rapport du commerce, nous pouvons nous montrer faciles. Des faveurs accordées à de petits États les rendent reconnaissants et les attachent, tandis que les grands États continuent à exiger ces faveurs comme un droit, dans des circonstances où leur maintien nous devient onéreux. C'est ce que fait aujourd'hui la France.

Suisse. — Les Suisses doivent être également protégés et ménagés par nous contre l'ambition des cours prépondérantes, à cause des troupes qu'ils nous fournissent et des hommes industrieux qu'ils nous envoient.

France. — Il est indispensable pour notre tranquillité intérieure et extérieure de vivre en bonne intelligence avec la France. Nulle puissance ne peut mieux nous défendre, nulle ne peut nous faire autant de mal, comme nous l'avons éprouvé par tant de pertes, par celle du Roussillon, de la Bourgogne, de la Franche-Comté, du Portugal, des Pays-Bas et par le danger où nous avons été de perdre la Catalogne. Peu importe que nous soyons parents et amis si l'ambition rompt ces liens.

Il faut donc éviter les petites causes de mésintelligence avec cette puissance. J'ai ordonné dans cette idée à mes ambassadeurs

de céder sur la délimitation des frontières dans les Aldudes et à Saint-Domingue, et je recommande de suivre à l'avenir ce même principe.

Mais il importe aussi que nous ne perdions pas de vue que la France aspire : 1° à exploiter nos ressources, à s'enrichir et à augmenter son commerce aux dépens du nôtre ; 2° à nous dominer comme un État subalterne et dépendant, à nous entraîner dans tous ses projets et dans toutes ses guerres ; 3° à nous affaiblir pour mieux nous tenir dans sa dépendance et nous assujettir au joug qu'elle désire et affecte de nous imposer. Toute la politique du cabinet de Versailles envers l'Espagne s'exerce continuellement dans cette triple tendance ; toute la sagacité et la circonspection espagnole doit être employée à la repousser, tout en conservant avec la France la meilleure harmonie.

1° Nous nous refuserons à toute demande d'avantages commerciaux, en nous servant de l'excuse amicale que nous serions forcés d'accorder les mêmes avantages aux Anglais. Les Français nous proposent la réciprocité, mais jamais il n'y en aura de réelle pour nous, parce que les avantages dont jouiraient cent bâtiments français ne seraient éprouvés que par dix bâtiments espagnols. C'est aussi une prétention extravagante de leur part que celle que leur navigation soit traitée comme la nôtre. Nous ne pouvons même accepter le marché qu'ils nous offrent de rabattre les droits sur leurs toiles au prix du rabais qu'ils feraient sur notre cacao.

La France veut faire avec nous un nouveau traité de commerce. Le mieux est de nous y refuser, car la France ne pourrait tendre qu'à diminuer les droits d'entrée pour nous inonder ensuite de ses marchandises. Les anciens traités nous étaient défavorables, mais ils ont été constamment se modérant et s'oubliant : il convient de ne pas reculer d'un pas et de nous maintenir dans cet état de liberté que nous avons déjà acquis ou que nous pouvons encore acquérir. Si nous étions forcés de négocier un traité par la nécessité où nous sommes de ménager la France, que ce traité soit pour un temps très court et fondé seulement sur le principe d'agir envers la France, comme envers les nations les plus favorisées. Je recommande pour toujours cette maxime à la junte.

2° Pour colorer l'air de domination que la France veut exercer sur l'Espagne, elle nous dit que si nous tenons constamment et sur toutes choses avec elle un même langage et une même conduite,

notre union en imposera à l'Angleterre et au reste de l'Europe. Répondons que l'amitié ne peut se conserver que dans une indépendance absolue et qu'elle fuit la subjection et le despotisme ; qu'il est nuisible à la confiance même d'entrer dans tant de détails, et qu'il est mieux que chaque cour soigne ses affaires ; qu'il nous suffit de nous entendre sur les objets spéciaux qui doivent amener un résultat d'un intérêt commun.

La France, tout en voulant intervenir dans toutes nos affaires, nous refuse la connaissance des siennes, et elle va jusqu'à réprimander nos ambassadeurs dans les cours étrangères, s'ils ne tiennent pas le même langage que les siens.

L'esprit de domination et l'orgueil de cette puissance envers nous se montre dans toute sa conduite. On l'a vu surtout quand elle a reconnu l'indépendance des États-Unis, et ensuite qu'elle a notifié à l'Angleterre cette reconnaissance sans même nous en faire part, quoiqu'elle vît bien que cette détermination, prise contre nos avis, menait à une rupture et qu'elle prétendit que nous étions obligés de prendre part à la guerre. C'était donner au pacte de famille une extension qu'il n'a pas. Le pacte de famille est un simple traité d'alliance qui laisse à chacun la liberté de reconnaître le *casus fœderis et belli*, et il faut que la France sache bien qu'avant de nous laisser entraîner dans une de ses guerres, nous consultons avec beaucoup de réflexion nos intérêts et notre convenance, et que, même pour les cas stipulés, nous ne devons entrer en action que si elle n'a pas donné de justes motifs d'agression et si toutes les voies de conciliation ont été en effet essayées et épuisées. C'est ce que j'ai fait en 1779 où je n'ai déclaré la guerre à l'Angleterre, qu'après que cette puissance eût repoussé ma médiation et quand je pus craindre qu'elle n'eût formé le projet de ruiner d'abord la marine française pour venir ensuite détruire la nôtre.

La France a dernièrement tenté de nous entraîner dans une guerre contre la Russie, lorsque notre paix n'était pas même faite avec la Porte. Elle nous conseillait pour cela de faire de fortes démarches à Saint-Pétersbourg pour empêcher l'entrée d'une escadre russe dans la Méditerranée. Je me suis contenté de demander amicalement aux Russes, si leur intention était, en effet, de faire entrer une escadre dans cette mer, en leur exposant sans aucune menace l'intérêt qu'avaient l'Espagne et l'Italie à ce que sa tranquillité ne fût pas troublée. Ce moyen prudent a eu son effet. Mais s'il n'eût

pas réussi, je me serais gardé d'exciter par mon insistance la mauvaise humeur de l'impératrice comme l'eût désiré le cabinet de Versailles.

En Allemagne nous devons encore ne suivre qu'avec circonspection la marche de la France. Dans cette contrée, comme en Italie, il nous faut veiller à prévenir par des négociations l'agrandissement de la maison d'Autriche, à empêcher l'échange de la Bavière contre les Pays-Bas, à maintenir l'indépendance des petits États, à animer le roi de Prusse dans sa glorieuse opposition à l'Autriche, à susciter enfin à l'empereur assez d'ennuis pour que, s'il en vient à une rupture avec la France, il ne puisse entrer sur son territoire, car alors nous serions forcés de prendre part à la guerre, ce qu'il est surtout important d'éviter.

3° La France ne veut pas notre ruine, mais elle désire que nous soyons réduits à un état d'affaiblissement qui nous force à recourir à elle. On l'a vu quand elle s'est chargée de nous négocier la paix avec la Turquie et avec Alger. Nous avons de fortes raisons de croire que dans cette circonstance elle a agi pour prolonger une guerre qui était utile à son commerce, ses bâtiments remplaçant alors les nôtres.

Pour combattre cette tendance nous n'avons pas besoin de chercher à susciter à la France des guerres et des ennemis, comme elle a fait à notre égard. Nous rejetterons des expédients que condamne la religion, et il nous suffit de deux moyens approuvés par la justice. Il faut premièrement diminuer les grandes richesses que la France tire de son commerce avec nous et avec nos Indes et qui l'énorgueillissent outre mesure et, deuxièmement, empêcher qu'elle n'abatte l'Angleterre ou l'Autriche et lui laisser la crainte que nous puissions nous rapprocher de ces puissances. Ceci doit être une maxime perpétuelle d'État pour le cabinet espagnol.

Angleterre. — Aussi longtemps que l'Angleterre n'aura pas une autre forme de gouvernement, nous ne pourrons nous fier à sa foi. Quelle que soit la probité personnelle de ses rois et de leurs ministres, l'idée qu'ils ont à rendre compte de leur conduite devant la nation l'emportera toujours sur toute autre considération, et les rendra timides, inconstants, incapables de tenir leurs promesses.

Nous devons donc toujours vivre en attention et en méfiance vis-à-vis de cette puissance et augmenter notre marine autant que les

circonstances nous le permettront, comme le seul moyen de nous assurer la possession de nos colonies.

Nous ne devons non plus pas perdre de vue l'idée de recouvrer Gibraltar que redemande l'orgueil national; il y a deux voies pour y parvenir, celle de la négociation et celle de la force.

Par la force: on a reconnu que cette place est prenable et qu'elle peut être minée avec succès.

Par des négociations : il faut y préparer les idées en répandant l'opinion qu'elle est de peu d'utilité aux Anglais, qu'il nous est même utile qu'elle soit entre leurs mains, que l'on peut établir dans la Méditerranée la neutralité adoptée pour la Baltique. Il faut aussi sous prétexte de santé publique empêcher ou rendre difficile toute communication entre cette place et le continent espagnol, de manière à dégoûter la population et à détruire le commerce ; nous pouvons ensuite proposer une somme d'argent, un avantage de tarif, la cession d'Oran, la franchise du port ou quelqu'autre avantage.

Ce rocher, témoignage de la perfidie des Anglais, ne sert guère qu'à faire revivre l'animosité et la haine de l'Espagne contre eux. On n'a pas assez reconnu combien il nous était utile dans la dernière guerre, combien il a été préjudiciable aux Anglais par le système de guerre qu'il a établi de suite et qu'il faudra toujours tendre à ramener. Ce système réunit à Cadix nos escadres hispano-françaises et protège notre commerce. Il nous assure la libre entrée dans la Méditerranée ; il enrichit nos provinces du Midi par la consommation de la flotte combinée ; il retient autour de Gibraltar les forces anglaises qui iraient conquérir nos vastes possessions, tandis que celles de nos flottes qu'il occupe n'auraient pas la même proie ni les mêmes chances de succès.

Il nous faut aussi, dès ce moment, préparer notre retour sur la baie de Honduras en bien traitant les Indiens et en leur inspirant des préventions contre les Anglais.

Étant convenus de faire un traité de commerce avec l'Angleterre, nous ne pouvons nous y refuser ; mais nous éluderons cette obligation en demandant que les Anglais nous affranchissent de tous les droits dont ils chargent les bâtiments et les produits étrangers, ou qu'ils rabaissent ces droits au niveau de ceux établis en Espagne.

Nous éviterons d'accorder les privilèges particuliers qu'ils pour-

raient demander en leur représentant que nous ne pouvons leur en accorder qui ne soient communs à la France. Nous tiendrons le même langage à l'Angleterre (*sic*); c'est ainsi qu'en nous obligeant à accorder à plusieurs nations le traitement des nations les plus favorisées, nous empêcherons qu'aucune ne mette de l'insistance à obtenir des privilèges qui nous sont ruineux. Peut-être même pourrons-nous, par ce système, ramener au niveau de tous et à une juste réciprocité, ceux auxquels nous avions dû accorder des avantages spéciaux. Ces maximes doivent valoir pour le présent et pour l'avenir.

L'Espagne s'appliquera à se concilier l'affection des Irlandais. Le Parlement de Dublin a proposé une réduction de droits sur nos vins; nous pourrions en retour en établir une sur les toiles d'Irlande.

Hollande. — Tout en maintenant la bonne harmonie avec les Hollandais, il faut restreindre le commerce lucratif qu'ils font en Espagne de leurs épiceries, au préjudice de celles que produisent les Philippines et nos Indes. Je me suis refusé aux instances du cabinet de Versailles qui voulait que j'accédasse à l'alliance qu'il a faite avec les États-Généraux. Dans le cas d'une guerre générale, l'alliance contractée entre la France et la Hollande nous sera du même avantage que si nous y eussions adhéré et en nous refusant d'y entrer nous éviterons les dissensions et les causes de guerre que nous pourrions y trouver avec l'Empereur et avec d'autres princes ou États. Nous ne pouvons d'ailleurs nous allier à une nation qui non seulement s'oppose à nos intérêts et à nos droits sans aucun fondement, mais qui veut même nous ôter le moyen de la secourir, en nous interdisant le chemin du Cap de Bonne-Espérance. Je crois au reste qu'elle se désistera elle-même de cette injuste prétention et qu'elle cèdera à la force des raisons que j'ai exposées dans mon manifeste sans qu'il soit besoin que je me rende à son désir de me voir accéder à son alliance avec la France.

Allemagne. — Ne nous compromettons pas dans les querelles des princes Allemands, tout en suivant la marche déjà annoncée et travaillons à altérer la bonne intelligence qui s'est établie entre les cours de Russie et d'Autriche. Déjà la czarine se montre opposée aux idées de l'empereur sur la Bavière, et l'empereur à celles de la czarine sur la Turquie.

Pour empêcher les empiètements de l'empereur sur le duc de

Parme, j'ai proposé à la France une entente particulière. Cette méthode est bonne pour contenir l'activité inquiète de l'empereur, car, quelque hauteur qu'il affecte, il a toujours montré qu'il craignait, et cela avec raison, l'opposition de la France. J'ai vécu d'ailleurs dans de très bons rapports personnels avec ce souverain et je recommande à mes ambassadeurs beaucoup de ménagements, tout en travaillant à arrêter ses idées ambitieuses.

Russie. — Notre conduite doit être modérée et impartiale à l'égard de la Russie. Nous devons également empêcher son alliance avec l'Autriche et l'Angleterre. Nous devons applaudir au système de neutralité dont la czarine se fait gloire, non que nous puissions croire à son efficacité, parce qu'il n'a pas de forces d'exécution, mais comme une cause d'éloignement entre la Russie et l'Angleterre.

Les empiètements des Russes dans l'Amérique du Nord nous inspirent de justes inquiétudes, malgré les distances et les glaces. Il n'y a rien que ne puisse exécuter une nation qui a de telles dispositions. Les vice-rois du Mexique doivent faire faire des reconnaissances vers le Nord, chassant quiconque ils y trouveront établi. Nous excuserions cette conduite à Pétersbourg sur les instructions générales données à nos vice-rois de ne pas permettre que des étrangers s'établissent sur notre territoire, et nous nous en remettrions ensuite du soin de nous justifier sur le temps qu'il faut pour prendre des renseignements à de si grandes distances.

Suède et *Danemark.* — Nous devons entretenir la bonne intelligence avec ces puissances, surtout avec la Suède qui est unie, par son alliance avec la France, aux intérêts communs à l'Espagne. Il importe aussi de prévenir une alliance intime entre ces cours et celles d'Angleterre, de Russie et d'Autriche.

Portugal. — En attendant que le Portugal s'incorpore à l'Espagne par droit de succession, nous pouvons retirer plus d'avantages de notre bonne harmonie avec ce pays qu'avec aucune des autres cours de l'Europe, sans toutefois nous engager dans une alliance formelle qui nous imposerait la nécessité de défendre ses vastes possessions d'outre-mer. J'ai cultivé soigneusement l'amitié de la cour de Lisbonne et il convient absolument de suivre toujours le même système.

Les condescendances que l'on a pour une puissance plus faible n'entrainent pas les inconvénients, les sujétions et les dangers

attachés à celles que l'on a pour une grande puissance, et nous pouvons bien souffrir les petites ébullitions de l'orgueil portugais.

En temps de guerre le Portugal doit maintenir la neutralité. Nous étant mutuellement garantis nos possessions de l'Amérique du Sud, cette neutralité du Portugal a empêché dans la dernière guerre les Anglais de profiter de la révolte des Indiens du Pérou, pour nous attaquer dans ces contrées. Elle les retiendra également à l'avenir. Les vaisseaux portugais porteront notre commerce en Amérique et les possessions de la maison de Bragance y protégeront les nôtres, au lieu que ses ports ne soient, comme ils l'ont été à diverses époques, des réceptacles de forbans qui ruinaient notre commerce.

Nous devons autant que possible multiplier les mariages entre nous et le Portugal. Mon père l'a pratiqué ainsi, j'en ai agi de même et je désire que mes successeurs suivent cet exemple. Ces mariages augmentent nos droits à la succession, resserrent l'amitié entre les deux familles royales, et empêchent que les princesses portugaises ne portent des droits à la couronne dans une autre maison que la nôtre.

Turquie. — La paix avec la Turquie acquise par tant de peines doit être maintenue. Elle nous est utile pour notre commerce et pour contenir les régences barbaresques; nous devons en outre veiller à empêcher la ruine de cet empire, sans toutefois consentir à l'alliance formelle à laquelle la France voudra sans doute nous engager, dès qu'elle verra la guerre devenir imminente entre la Russie et la Porte. La religion et les idées populaires repoussent une pareille alliance; mais si l'Angleterre et la France voulaient adresser en même temps des représentations aux deux cours impériales en faveur de la Turquie, nous pourrions nous y joindre. Cette union des trois puissances maritimes suffirait pour arrêter la Russie et l'Allemagne.

Si, malgré nos efforts, la ruine de l'Empire turc devenait inévitable, il importerait pour maintenir l'équilibre de l'Europe, de veiller à ce que ses débris fussent partagés en un grand nombre de petites puissances et livrés à des princes secondaires des maisons de Bourbon et d'Autriche, et que la Russie et l'empereur n'en eussent que la moindre part possible. Nous pourrions aussi nous-mêmes nous emparer alors de la côte d'Afrique, afin d'empêcher qu'une autre puissance ne s'y établît et ne ruinât ensuite notre commerce dans cette mer étroite. C'est un point inséparable de nos

intérêts et que nous devons avoir constamment et particulièrement en vue.

La ruine de l'Empire turc aurait du moins l'avantage d'entrainer celle des puissances barbaresques, ce qui serait un grand bien pour toute la chrétienté et surtout pour l'Espagne.

Sans le secours de la Porte, les sept ou huit mille Turcs qui oppriment les trois régences ne pourraient contenir la population maure qui les déteste. Nous devons, en attendant, nous concilier cette population par la distribution des fonds que nous conférons à notre consul à Alger, détruire les préventions que les Turcs se sont appliqués à répandre contre nous et nous attacher les Juifs qui exercent dans le pays une grande influence. La Russie m'a proposé d'unir mes forces aux siennes pour détruire Alger, mais j'ai craint que cette proposition n'eût pour objet de m'entrainer dans les projets de la czarine contre l'Empire turc et j'ai répondu, comme je désire que mes successeurs répondent constamment, que si la mauvaise foi des Algériens me forçait à rompre la paix conclue avec eux, j'unirais certainement mes forces à celles de toute puissance chrétienne qui entreprendrait de châtier ou de détruire ces pirates.

Pour préparer cette destruction, il est bon dès cet instant de répandre l'idée qu'il est impossible de se fier à la parole des Algériens et aux traités qu'ils font avec les chrétiens.

Les expéditions maritimes contre Alger n'ont jamais réussi ; mais on peut attaquer cette place par terre, en débarquant à Oran et en suivant parallèlement avec une flotte le rivage de la mer.

Tripoli et Tunis seraient plus faciles qu'Alger à réduire à l'agriculture, parce qu'elles ont un peu plus de commerce et moins de force. Nous n'avons pas dans ce moment à nous plaindre de Tripoli ; mais excité par l'exemple d'Alger, le Dey de Tunis nous demande un fort tribut. Je ne suis point dans l'intention d'accéder à des prétentions aussi exorbitantes, mais je dois tâcher d'amener la paix par des moyens indirects, sans quoi il est à craindre que les corsaires d'Alger ne prennent le pavillon de Tunis pour courir contre nos bâtiments, d'où il pourrait résulter de très grands maux.

Empire de Maroc. — Pendant notre dernière guerre avec l'Angleterre, le Maroc s'est conduit envers nous de la manière la plus amicale et la plus honorable. Il a placé des fonds considérables à Cadix ; il a ouvert à nos bâtiments de guerre ses ports et nous a même permis d'y poursuivre les Anglais, et de là nous gardions le

détroit. Il nous a fourni des vivres de toute espèce; il nous a exemptés d'un grand nombre de droits.

Si son successeur reste dans les mêmes sentiments, nous devons nous en montrer reconnaissants; mais s'il entre dans des idées hostiles à l'Espagne, nous devons chercher à nous emparer de toute la côte opposée à nos rivages, prendre et fortifier Tanger ou le détruire ainsi que son petit port; détruire également ou inutiliser Tétuan et l'entrée de sa rivière. Sans cela nous ne pourrions jouir avec sécurité de l'entrée et de la sortie du détroit, ni assurer le commerce de la Méditerranée et la prospérité des habitants de ses côtes.

États-Unis d'Amérique. — Nous devons défendre les États-Unis d'Amérique contre quiconque tenterait de les asservir et après toutefois que nous aurons réglé avec eux les limites des Florides et que nous leur aurons interdit l'entrée du golfe du Mexique par le Mississipi, nous devons bien vivre avec eux et leur accorder les privilèges de commerce concédés aux nations les plus favorisées, nous en remettant sur la multitude et l'indépendance des États qui composent leur république pour assurer leur faiblesse.

Asie. — Nous devons être soigneux dans l'Indostan à ne pas nous mêler en relations ou en différends avec les Nabads et y éviter toute querelle. Quelques progrès que fasse la Compagnie des Philippines, elle ne doit jamais tendre, comme le fait la Compagnie anglaise des Indes, à devenir une association politique; mais bien plutôt elle doit s'abstenir de toute usurpation, éviter de donner de la jalousie aux nations asiatiques et rester ce qu'elle est, une simple compagnie de commerce.

L'Espagne est et doit rester une grande puissance maritime, la nature de ses possessions l'exige et elle doit à cet effet encourager sur les côtes de Patagonie, de Campêche et d'Afrique, la pêche qui par ses périls et ses difficultés lui formera des matelots.

Aranjuez, mai 1787.

COMPTES RENDUS

L'Empereur Guillaume II et la première année de son règne, par M. Édouard Simon. Un vol. in-18 de 300 pages. Paris, 1888, Hinrichsen, éditeur.

M. Édouard Simon continue la série de ses études sur l'Allemagne contemporaine. Son nouvel ouvrage, très impartial, très large d'idées comme les précédents, éclaire certains points obscurs et s'efforce d'apaiser les préoccupations. Il nous montre, dans le nouveau souverain de l'Allemagne, un prince de goûts beaucoup moins belliqueux que ceux qui lui sont ordinairement attribués. La moisson a d'ailleurs été assez belle pour que le jeune Empereur ne songe pas encore à l'accroître. Ce serait, comme le démontre M. Édouard Simon, une entreprise dangereuse, et rien, d'après l'auteur, ne la fait prévoir. Il met en lumière les différentes circonstances, où Guillaume II s'est déclaré partisan de la paix. Après des détails peu connus sur la jeunesse, l'éducation et les idées personnelles de l'Empereur au point de vue politique et social, l'ouvrage présente de nombreux et intéressants développements sur la situation des partis en Allemagne. Les négociations diplomatiques avec l'Autriche-Hongrie, l'Italie, la Russie et l'Angleterre, sont traitées d'une façon complète dans les deux derniers chapitres. Enfin un appendice contient une série de documents, tels que les discours au Reichstag et au Landtag, la correspondance avec le maréchal de Moltke et le traité d'alliance austro-allemand.

R. P.

Die Gesandtenrechte, von Dr Hermann Lovisoni, VIII-66 pp., Vienne, 1887.

L'opuscule de M. Lovisoni est un exposé sobre et méthodique des doctrines généralement admises par les juriconsultes et les publicistes en matière d'immunités diplomatiques. On ne peut s'attendre à trouver, dans une brochure aussi courte, une discussion approfondie de ces délicates questions, ni un exposé des faits ou de la jurisprudence internationale qui illustreraient la théorie. Mais l'auteur indique, d'après les autorités les plus respectées, les règles qui lui paraissent devoir prévaloir, et, lorsqu'il y a controverse, il choisit généralement la solution qui a nos préférences. Nous ne lui reprocherons donc pas de s'en être tenu, quant à l'exemption de juridiction, par exemple, aux doctrines traditionnelles et en quelque sorte classiques, fidèle à l'enseignement du maître éminent, M. le baron de Neumann, sous le patronage duquel il place sa petite publication. Mais nous avons été quelque peu surpris de ne pas voir même nommés les jurisconsultes, comme Laurent et plusieurs des maîtres de l'école italienne contemporaine, Esperson, P. Fiore, etc., qui s'élèvent avec énergie contre le principe même de cette exemption et, en général, contre la fiction de

l'exterritorialité. S'ils vont beaucoup trop loin à notre sens, ils sont cependant de ceux à côté desquels il n'est guère permis aujourd'hui de passer sans mentionner leurs idées, fût-ce pour les combattre. Nous regrettons aussi que l'auteur, qui s'est évidemment familiarisé avec les meilleurs écrivains sur le droit des gens, n'ait pas fait une plus large place à la bibliographie. Sous ces réserves, plutôt négatives, on le voit, nous croyons que sa judicieuse étude sera lue avec plaisir et profit, même par d'autres que les spécialistes.

Ernest Lehr.

The French Question, par Joseph Tassé, in-8, 87 p. Montréal, 1888.

M. Joseph Tassé est un vigoureux polémiste qui, dans une série de lettres adressées au journal *The Mail*, organe du parti anglais et protestant du Haut-Canada, réfute avec talent et énergie les attaques dirigées contre les Français de la province de Québec. L'auteur de cette brochure, par sa logique serrée qui vient puissamment servir son éloquence patriotique, n'a pas de peine à nous convaincre que ses compatriotes ne sont pas aussi dégénérés qu'on semble le croire à Toronto. Du reste, son adversaire, après avoir riposté aux premières défenses, s'est dérobé à la lutte. Le *Mail*, probablement pour cause, refuse d'insérer les dernières lettres de M. Tassé, et celui-ci, alors, pour épuiser ses derniers traits, emprunte la publicité d'un autre journal anglais, *The Empire*.

Loyalisme, accroissement de la population française, égalité politique des deux races, situation du clergé, questions agraires, établissements d'éducation, tous ces sujets sont traités avec autorité dans ces courtes pages. Leur facile lecture nous initie à la civilisation et aux progrès de nos frères du Nouveau-Monde et, nous faisant vivre de leur vie politique, nous associe à leurs revendications.

Le *Mail* signale comme un danger pressant pour son parti l'énorme augmentation de l'élément français. Sur les 4.300.000 habitants qui, d'après le dernier recensement, forment la population du Dominion tel que l'on créé les annexions de 1872, 1.300.000, c'est-à-dire plus du quart, sont français et catholiques. Ce trop-plein, débordant de la province de Québec, inonde les régions du Haut-Canada et refoule de plus en plus vers l'ouest les colons anglais.

La feuille protestante jette un cri d'alarme : « Dans ce pays conquis par nos armes, civilisé par notre industrie, nous sommes, s'écrie-t-elle, les véritables vaincus. Quelle récompense avons-nous reçue pour les libertés accordées à des frères ingrats, rebelles à nos idées de progrès et qui ne veulent même pas parler notre langue..... Les dîmes prélevées par le clergé frappent sans équité notre religion. Les protestants, ruinés par elles, doivent quitter le pays. Quant aux paysans français dominés et pressurés par un clergé rapace, ils laissent entre ses mains le plus clair de leurs revenus..... »

Le gant est jeté dans l'arène. M. Tassé le relève : « ..... Vous dites que c'est la dîme qui fait fuir le protestant de Québec. Pourquoi donc recule-t-il devant nos colons dans l'Ontario, là où vous êtes les maîtres, là où vous disposez de vos taxes ? N'est-ce pas parce que ce paysan pauvre et arriéré, selon vous, trouve dans sa longue bourse des capitaux pour exproprier le protestant ruiné par les emprunts et la mauvaise gestion ? Ce fils de la terre, patient et économe,

est frère du paysan français dont les gros sous ont récemment payé la libération de son sol. Il est faux de dire que nous méconnaissions les droits politiques de la minorité. Nulle part au monde elle est aussi bien traitée que chez nous. Nous sommes éminemment libéraux. Rappelez-vous qu'un juif siégea dans l'Assemblée législative de Québec trente-six ans avant que le baron de Rothschild n'entrât à Westminster. Vous avez une place démesurée dans les emplois. Depuis 1764 vous vous êtes toujours fait la part du lion..... Vous avez tort de parler de nous avec ironie. Les esprits impartiaux de votre parti savent nous apprécier. Lord Dufferin voit en nous les pionniers de la civilisation en Amérique continuant au Canada l'œuvre accomplie par la France en Europe. Sir John Macdonald fait l'éloge de notre modération religieuse, de notre sens politique et de notre fidélité. — Nous sommes des enfants loyaux de l'Angleteterre. Vous dites que les États-Unis se rient de leurs voisins bigots. Ils n'en faisaient point fi lorsqu'en 1774 le président Middleton adressait sa proclamation aux amis et aux compagnons de servitude de Québec, lorsque Washington et Caroll, unissant leurs voix à celles de d'Estaing et de Rochambeau, nous faisaient leurs chaleureux appels et que, pour vous rester fidèles, nous résistions au plus puissant entraînement de nos cœurs. — Depuis ce jour, notre loyauté, surmontant mainte épreuve, n'a cessé de s'affirmer. Le Canadien s'est associé à toutes les entreprises anglaises. Récemment encore, lord Wolesley rendait un hommage public à la bravoure que nos marins ont déployée en Égypte. — Loin de professer de la haine contre vous, nous respectons les qualités anglo-saxonnes, mais nous voulons à notre tour être respectés. Nous repoussons toute idée d'annexion avec nos puissants voisins. Nous n'avons pas voulu et nous ne voulons pas devenir « des satellites dans la constellation américaine ». Nous rêvons un Canada grand et prospère par l'association de nos races. Unissons nos génies ainsi que l'Ottawa et le Saint-Laurent unissent leurs eaux pour former un cours puissant et majestueux. Si l'Angleterre respecte nos libertés, elle peut compter sur nous jusqu'à la mort. Un de nos hommes d'État a dit autrefois que le dernier coup de canon pour la cause de l'Angleterre sur ce continent serait tiré par un Canadien français. Il pourrait le répéter aujourd'hui! »

Tel est le fier langage que tient M. Tassé. — Le lecteur de ces lettres convaincues et ardentes les achève avec tristesse. Il songe à tant de « loyalisme » perdu pour une autre cause, et, malgré le siècle écoulé, malgré les blessures plus récentes dont souffre son patriotisme, il se prend à rêver avec mélancolie à ces *quelques arpents de neige*, pépinière de braves gens et de nobles cœurs, dont la perte importait si peu à Voltaire.

Comte P. DE COSSÉ-BRISSAC.

Philippe II August v. Frankreich und Ingeborg par le Dr R. DAVIDSOHN. Stuttgart, 1888, in-8°.

Un des épisodes les plus curieux des relations séculaires du Danemark et de la France, se place dans le règne du roi Philippe-Auguste. C'est l'histoire d'une princesse danoise, fille du roi Valdemar Ier, que va répudier, le jour même des noces, le royal marié. L'auteur a donné ici un ouvrage, savant, consciencieux, mais, — il faut l'avouer, — il ne satisfait nullement notre désir

de savoir. Pourquoi donc ce procédé, si brutal, si inexplicable de la part du mari ? — L'auteur ne nous donne pas le mot de l'énigme !

Cette jeune dame, si belle, si vertueuse, nous la voyons arriver en France, ce beau pays, où elle croit trouver le bonheur, mais où elle ne trouvera qu'un abîme de douleurs; l'auteur nous montre le royal veuf[1], célébrant dans son impatience la fête nuptiale le jour même où arrive la fiancée (le 14 août 1193); il nous représente, enfin, le dégoût insurmontable qu'éprouve le roi pour sa femme, le lendemain de ses noces (le 15 août), et comment il la fait mettre immédiatement en prison claustrale.

Voici ce qu'en dit l'auteur (p. 35) : « Die Vorgänge der zwischen der Hochzeit und der Krönung (le 15 août) liegende Nacht, welche für das Schicksal Ingeborgs entscheidend wird, birgt ein Schleier, welchen die Forschung nicht völlig zu durchdringen vermag. » Une seule supposition est possible : Cette jeune et jolie princesse, dont ses ennemis mêmes célèbrent la vertu, souffrait sans doute d'un défaut de constitution qui a été la cause de ses infortunes.

La honte, peut-être, aura empêché le roi de produire au grand jour la véritable cause, — car l'on n'en trouvera nulle part la mention, — mais, nous le répétons, ce sera la seule explication possible de cet événement mystérieux.

Notre assertion s'accorde bien avec le caractère impétueux du roi Philippe II; la cause supposée aura suffi pour écarter le monarque d'une femme que la politique seulement, — selon l'auteur, — lui a fait choisir. Dans sa vie privée, le roi suit toujours la voix de la passion; ses allures brutales vis-à-vis de sa première femme, la malheureuse Élisabeth, le montrent suffisamment, ainsi que son amour passionné pour sa maîtresse, Agnès de Meran, la fille d'un petit gentilhomme.

L'auteur nous a donné un ouvrage bien fait, construit sur des études savantes et très consciencieuses : il a approfondi toutes les sources historiques, et son écrit sera toujours d'un grand poids, dans l'étude du temps et de la vie de Philippe-Auguste.

Quant à nous, Danois, nous ne saurions nous défendre d'un sentiment douloureux, en regardant l'anéantissement d'une vie si noble, celle de notre fille royale, et, pourtant, nous ne saurions qu'éprouver de l'admiration, de la sympathie même, en voyant dans cette figure royale, si forte, si brillante, le héros de Bouvines, qui, d'une force irrésistible, « hat die Fundamente für jene Politique royale, für die starke, königliche Gewalt gelegt, welche nach einem halben Jahrtausend Frankreich für lange Zeit zur Vormacht Europas zu machen wusste » (p. 11). Nous sommes remplis d'admiration, en lisant l'histoire de ce roi, le premier représentant de la nationalité française, le fondateur de cette puissance.

O. H. Aagaard.

Mémoires et souvenirs du baron Hyde de Neuville (La Révolution, le Consulat, l'Empire), Paris, Plon, 1888, 1 vol. in-8° de xi-538 pages.

Lorsque Hyde de Neuville mourut en 1857, il vivait depuis près de trente ans à l'écart, ignoré des générations nouvelles. Vatimesnil, en rappelant dans une

1) Le roi avait perdu sa première femme, Élisabeth de Hainaut, le 15 mars 1190.

notice émue (*Correspondant*, juin 1857,) les titres de l'homme public et les qualités de l'homme privé, fut écouté comme s'il eût parlé d'un ancêtre. Trente autres années se sont passées, et c'est Hyde de Neuville lui-même, le disciple politique de Châteaubriand, qui nous adresse ses Mémoires d'outre-tombe, et arrête définitivement la prescription de l'oubli sur son nom. A vrai dire, il n'a point laissé une œuvre longuement travaillée et remaniée comme celle de son illustre ami : ce sont seulement des notes développées, reliées entre elles, soit par des lettres, soit par des récits sommaires que son éditeur, Mme la vicomtesse de Bardonnet, a empruntés à des traditions de famille. Un volume, qui ne saurait être unique, a été publié ; il comprend la jeunesse de Hyde de Neuville, pendant la période révolutionnaire et impériale.

Ce fidèle serviteur des Bourbons n'était encore qu'un adolescent sortant du collège, quand il assista au procès de Louis XVI et eut l'honneur d'offrir son bras à Malesherbes, sortant de la Convention. Depuis lors à Paris, en Berry, en Normandie, en Angleterre, on le voit lutter sur tous les terrains et par tous les moyens contre le gouvernement républicain. Il est de ces émules authentiques du chevalier de Maison-Rouge qui s'employèrent inutilement à la délivrance de Marie-Antoinette ; il collabore avec plus de succès à l'évasion de Sidney Smith du Temple. Il est mêlé au mouvement de la petite Vendée organisé autour de Sancerre par Phelipeaux ; malgré sa jeunesse, il inquiète assez le Directoire pour être un des proscrits du 18 Fructidor, et l'énergie et l'audace croissant en lui avec l'âge, il redouble d'activité dans ses menées après l'avènement de Bonaparte. Il est de cette génération indomptable, obstinée dans ses espérances qui produisit Frotté et Georges Cadoudal ; plus heureux que ses amis, il trouva au bout de ses entreprises avortées, un exil en Amérique, qui ne cessa qu'avec celui de ses maîtres.

Intrigues souterraines, voyages furtifs, coups de main et évasions composent dans cette première partie de la vie de Hyde de Neuville un roman varié, et un roman où à chaque page on voit le héros jouer sa tête. Sa vie clandestine à Paris et à Conzan (Rhône) sous des noms supposés, ses deux entrevues avec le premier Consul, le voyage de sa femme à travers l'Allemagne, en 1805, son excursion en Espagne, en 1807, offrent un intérêt encore dépassé par celui de son séjour aux États-Unis (p. 449-509.) Là, médecin amateur, éleveur de mérinos, fondateur d'une école professionnelle pour les réfugiés français de Saint-Domingue, Hyde de Neuville devint l'ami et peu à peu le directeur de conscience politique d'un autre proscrit, le général Moreau. Le chapitre consacré à ses relations avec le rival malheureux de Napoléon, a une valeur à la fois psychologique et historique : car on y voit comment deux hommes venus, l'un de la République, l'autre de l'ancien régime, finirent par se comprendre et s'estimer mutuellement ; ils avaient les mêmes antipathies, ils avaient surtout le même amour de leur pays, et ils arrivèrent, sous l'impression des événements, à unir leurs vues dans un idéal politique commun, propre à réconcilier tous les bons Français.

Une nuit, dans une barque où ils traversaient ensemble la Manche, Georges Cadoudal disait à son jeune auxiliaire : « Savez-vous ce que nous devrions conseiller au roi s'il remonte sur son trône ? De nous faire fusiller tous deux, car nous ne serons jamais que des conspirateurs, le pli en est pris. » (p. 309.)

Hyde de Neuville, s'il n'avait laissé que les pages récemment publiées courrait risque de rester, comme le lui prédisait Cadoudal, un comparse dans la tragi-comédie de l'émigration militante. Souhaitons qu'un prochain volume nous montre en lui le député de la Chambre de 1815, le collègue de Martignac, le ministre plénipotentiaire de Louis XVIII près de la République des États-Unis.

Léonce PINGAUD.

Traité de droit international public européen et américain, t. IV, par M. PRADIER-FODÉRÉ.

La partie maîtresse du tome quatrième de cette importante publication est celle des consulats. M. Pradier-Fodéré montre à chaque page la connaissance parfaite, profonde, à la fois théorique et pratique, qu'il possède de cette organisation toute moderne, malgré ses lointaines origines, et qui acquiert de jour en jour un intérêt plus considérable, à mesure que le grand commerce et la grande industrie étendent leur action sur le globe tout entier. « Les consuls, dit-il, sont essentiellement des agents commerciaux de leur gouvernement. On a voulu, il n'y a pas longtemps, en faire des agents des particuliers. C'eût été briser cette magnifique institution. Nous regrettons vivement que M. Pradier-Fodéré n'ait pas publié plus tôt son excellent traité, la commission des consulats serait peut-être arrivée à prendre des mesures plus pratiques, et à donner à nos institutions consulaires leur développement le plus utile et le plus complet. Il n'y a qu'une lacune que nous y découvrons.

Fodéré, en même temps qu'il se montre partisan du libre-échange, expose la diversité des législations civiles, fiscales et administratives qui règlent dans les États les relations commerciales; mais il ne s'arrête pas à la conséquence inévitable qui dérive de toute application du libre-échange, l'unification des législations civiles, fiscales et administratives.

Nous avons aboli les anciennes libertés et franchises de nos provinces, et la suite en fut l'homogénéité dans la législation civile et administrative. La Prusse a établi l'union douanière en Allemagne, et a fini par en faire l'unité politique et judiciaire. Il en serait de même pour tous les États, sans exception, après un régime de vingt à trente ans de libre-échange. Celui-ci entraînerait forcément la perte de leurs franchises et libertés particulières, pour ne pas dire celle des caractères de leurs nationalités distinctes; absolument comme pour les anciennes provinces de France et les États germaniques.

L'économie politique est fort jolie en théorie; le droit des gens en représente, plus qu'on ne pense, le côté pratique.

F. B.

Histoire du commerce de la France, par H. PIGEONNEAU. Tome II.

Il y a eu, à des périodes égales, dans l'histoire de France, des révolutions sociales profondes : au xe, au xive et au xviiie siècle.

L'histoire ordinaire qui ne s'attache qu'aux faits exceptionnels : guerres, révolutions politiques, successions aux trônes...., ne saurait nous faire comprendre ces grands événements qu'on appelle des révolutions sociales. Il faut suivre le

lumineux et profond exposé de M. H. Pigeonneau. alors qu'il ne parait devoir s'occuper que de la lente transformation qui s'opère dans la production, l'importation et l'exportation des marchandises : ici, dans le commerce du blé et des soieries; là, dans les laines ou les lins; plus loin, dans les échanges monétaires; — pour parvenir à saisir qu'au fond de tout cela, c'est la nation qui vit et se meut, s'agite, et travaille son histoire. D'anciens droits se perdent; de nouveaux surgissent, et, finalement, le mouvement s'étend jusqu'à la royauté elle-même; les idées se transforment, les gouvernements changent, les révoltes éclatent; et l'histoire nous raconte une révolution politique dont elle découvre les origines dans les caprices de quelques chefs ou l'ambition de quelques autres, quand elle avait été préparée, et qu'il faut en chercher les causes deux ou trois siècles plus haut. C'est à ce point de vue que l'*Histoire du Commerce* de M. H. Pigeonneau est une page magistrale d'histoire. A la ruine du régime et de la propriété féodale, succéda naturellement, forcément, la Renaissance avec tout son éclat, toutes ses splendeurs. Des mondes nouveaux sont découverts, et c'est une troisième et nouvelle révolution sociale qui se prépare lentement, insensiblement. Pendant ce temps, le rôle de la royauté se transforme et se dégage de plus en plus des ambitions et des besoins économiques qui travaillent la nation.

M. Pigeonneau nous le montre d'une façon saisissante pour Henri IV aussi bien que pour Richelieu, qui deviendra, sans le vouloir, « un des agents les plus puissants d'une nouvelle révolution économique et sociale qui tendra peu à peu à niveler les rangs, et à ne laisser à la noblesse d'autre supériorité que celle des privilèges ».

C'est la troisième et grande révolution sociale de notre histoire. ...... L'œuvre de M. Pigeonneau est à la fois une œuvre originale et unique, exigeant des recherches aussi minutieuses dans les détails, que des vues fortes et justes dans l'ensemble; et, par dessus tout, le sentiment, nous dirions presque l'instinct, de cette grande France vivant au jour le jour et déployant son génie et ses forces à travers les siècles.

TH. FUNCK-BRENTANO.

Le Secret de l'Empereur, 2 vol. in-8, par M. L. THOUVENEL. — *Calmann-Lévy*, éditeur.

Napoléon III avait une politique cachée qui entravait souvent la politique officielle. La correspondance échangée entre M. Thouvenel, ministre des affaires étrangères, et M. le duc de Gramont, ambassadeur à Rome, fournit plusieurs exemples à l'appui de ce fait, soupçonné depuis longtemps. La conduite de l'empereur, qui ressemble si fort, en cette circonstance, à celle de Louis XV, a inspiré à M. L. Thouvenel la pensée d'emprunter à M. le duc de Broglie le titre de son livre « le Secret du Roi ». L'auteur du *Secret de l'Empereur* s'excuse, dans une note, de cette imitation, mais, loin de le blâmer, on devrait, au contraire, le féliciter d'un titre si habilement choisi pour exciter la curiosité du lecteur. Il semble, en effet, annoncer la révélation des projets que Napoléon concevait pour l'Italie. Malheureusement, le livre ne tient pas autant qu'il promet, car MM. Thouvenel et de Gramont nous associent uniquement

aux ennuis de leur conduite journalière, compliquée des embarras que l'Empereur leur suscitait par son manque de franchise.

Même avec un souverain qui eût donné ses instructions sans arrière-pensée, la tâche de notre ministre des affaires étrangères, et celle de notre ambassadeur, présentaient de grandes difficultés. Nous étions, en effet, les alliés du Pape, rentré par notre protection à Rome, en 1849, et ceux de Victor-Emmanuel, accompagné par nos troupes à Solférino et à Magenta. D'après les clauses du traité de Zurich, le roi de Piémont s'engageait à rétablir dans leurs États le grand duc de Toscane, le duc de Parme et le duc de Modène, s'ils consentaient à accorder quelques réformes libérales à leurs sujets, ce que ces princes refusaient. Les Romagnes s'agitaient et voulaient se soustraire à l'autorité du Saint-Siège, pour reconnaître celle du Piémont. Notre diplomatie se trouvait en présence d'un problème presque insoluble : ne pas combattre nos anciens alliés de Solférino, qui voulaient établir l'unité italienne, et faire respecter les droits incontestables du Saint-Siège.

MM. Thouvenel et de Gramont engageaient l'Empereur à assister le Saint-Père, plus par ses négociations que par les armes. Ils voulaient que Pie IX organisât une armée, avec l'assistance d'un officier général étranger, et que nos troupes fussent rappelées. Le général Lamoricière arriva à Rome à cette époque et offrit ses services au Souverain Pontife.

Mais le débarquement de Garibaldi à Marsala, avec la coopération des navires anglais, et l'invasion du royaume de Naples par ses volontaires, empêcha la retraite de notre armée, car l'Empereur avait recommandé au général de Goyon de ne se retirer que s'il le pouvait sans compromettre la sécurité de Pie IX.

La conduite des garibaldiens, dans le royaume de Naples, inspirait au Pape de grandes inquiétudes ; il songeait à gagner Ancône, pour s'embarquer sur un navire autrichien. Les encouragements de notre ambassadeur le rassurèrent, mais, bientôt, une conversation de Napoléon et d'un agent piémontais alarma la cour pontificale, et parut à M. de Gramont si étrange qu'il la croyait de pure invention.

M. Farini racontait que, dans un entretien à Chambéry avec l'Empereur, celui-ci lui avait dit qu'il consentirait à ce que le Piémont annexât les États pontificaux, si on laissait Pie IX à Rome. Un tel langage ne concordait pas avec celui que le gouvernement impérial tenait à la même époque à la cour de Turin, lorsqu'il menaçait de rappeler son ambassadeur, M. de Talleyrand, si une démarche était tentée contre le territoire pontifical.

Le comte de Cavour et Victor-Emmanuel ne semblèrent pas se préoccuper beaucoup de ces menaces ; ils paraissaient croire que l'Empereur ne les tiendrait pas, puisqu'ils sommèrent le Pape de licencier son armée étrangère. M. de Talleyrand fut alors rappelé à Paris, et l'Empereur écrivait à Victor-Emmanuel, comme pour démentir la conversation qu'on lui prêtait : « M. Farini m'avait expliqué bien différemment la politique de votre Majesté. »

Cependant, le départ de M. de Talleyrand ne modifiait pas les sentiments de la cour pontificale. Mgr de Mérode, le ministre de la guerre de sa Sainteté, déclarait, en présence du Saint-Père, à M. de Gramont que M. le général de Goyon avait des instructions pour ne pas repousser les Piémontais. Et comme

le duc de Gramont protestait avec indignation : « Mon cher ambassadeur, reprit le Pape, votre loyauté est pour moi hors de doute, mais êtes-vous bien sûr de connaître toute la pensée de votre gouvernement? »

Quelques jours plus tard, une lettre de M. Thouvenel confirmait l'opinion émise par Mgr de Mérode. Le ministre des affaires étrangères voulait que l'on sauvegardât seulement la personne du Pape, et que l'on maintînt les choses en état jusqu'à la réunion d'un congrès.

Les esprits modérés remplissaient, à ce moment, un rôle fort embarrassant. Il y avait les défenseurs à outrance de la papauté, et des amis non moins exagérés de l'Italie. M. de Gramont, mieux placé que beaucoup d'autres pour apprécier sainement les véritables sentiments des Romains et des Napolitains, trouvait ridicule cette ardeur unitaire qu'on prêtait, dans les journaux français, aux populations. « Si cette fièvre, disait-il, les possédait réellement, ils l'auraient déjà montré de quelque manière, car ils ont, quoique on en dise, la bride sur le cou. » Mais il les jugeait capables de se remettre au plus offrant et au plus fort.

Nos relations officielles étaient donc rompues avec la cour de Turin ; après la mort de M. de Cavour, M. Thouvenel engagea l'Empereur à se rapprocher de Victor-Emmanuel. Puisque la question devait être tranchée dans un congrès, il valait mieux se réconcilier avec le Piémont.

M. Thouvenel ne fut pas chargé de conclure avec l'Italie le traité du 16 septembre 1864, qui fixa provisoirement la capitale du royaume à Florence. Son successeur, M. Drouyn de Lhuys, opposé, en principe, à la retraite de nos troupes, signa le traité qui la réglait.

Le livre de M. Thouvenel, comme nous le disions au début, s'exprime avec réserve sur les menées secrètes de Napoléon III.

En somme, lorsqu'on ferme cette correspondance, on croit que nos diplomates ne connaissaient pas tout entière la pensée de leur souverain.

Mais celui-ci a-t-il trahi la papauté comme certains le prétendent? Cette accusation est trop grosse pour que nous osions la formuler. De toutes les puissances catholiques, seule la France a pris la défense du Pape, et quand l'Empereur a rappelé ses troupes, ce n'était plus notre nation qui abandonnait le Saint-Siège, mais l'Europe catholique qui refusait de partir en croisade.

F. Rousseau.

La mission de Talleyrand à Londres, en 1792, correspondance diplomatique inédite de Talleyrand, publiée, avec introduction et notes, par G. Pallain. Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1889. In-8, xxxii, 480 pages. Portrait, d'après Isabey.

On attribue trop souvent au hasard les trouvailles heureuses : elles ne sont dues, presque toujours, qu'à la passion raisonnée du chercheur, que rien ne rebute et qui trouve uniquement parce qu'il pense sans cesse à l'objet de ses recherches, et ne laisse aucune pierre de la route sans la retourner, afin de savoir ce qu'elle cache. Ainsi fait M. Pallain, et c'est pour cela que le volume qu'il vient de publier contient des pièces que l'on croyait perdues et d'autres dont on n'avait même jamais soupçonné l'existence. Il est vrai que ces der-

nières, qui sont les lettres écrites par Talleyrand à lord Lansdowne en 1795, ne se rapportent pas à l'objet de la négociation de 1792, bien qu'il y soit question de l'Angleterre; mais elles sont écrites dans un style si personnel, Talleyrand y montre un si viril bon sens et y expose ses idées avec tant de clarté et tant de force, qu'il n'y a qu'à féliciter M. Pallain d'avoir tiré ces quelques lettres des archives privées qui les possèdent pour nous les faire connaître en les joignant à sa publication.

Quant à la correspondance de Talleyrand avec le ministre des affaires étrangères pendant son premier séjour à Londres, de janvier à mars 1792, oubliée dès cette époque même au greffe de la cour d'Orléans, on la crut longtemps perdue et ce n'est qu'en 1846 qu'elle est venue prendre sa place légitime aux archives des affaires étrangères. Depuis, elle a été utilisée, ainsi que la correspondance qui se rapporte au second séjour à Londres, d'avril à juillet 1792, par M. de Sybel et par M. Albert Sorel.

M. Pallain a cru devoir joindre à cette correspondance les lettres échangées entre Talleyrand et Biron à l'occasion de la négociation conduite à Londres par le premier. Ces lettres étaient copiées jour par jour par Biron sur un cahier qui se trouve aujourd'hui aux archives de la guerre. Michaud semble en avoir eu communication, car, quoique d'une manière fautive, il en citait quelques passages, dès 1853, dans sa biographie de Talleyrand.

Les documents publiés par M. Pallain font très bien connaître les phases de la négociation dirigée à Londres par Talleyrand, mais ils ne pouvaient pas dégager le principe même de cette négociation. Heureusement l'un des derniers confidents de Talleyrand, un historien dont la réserve égale la sincérité, ce qui ajoute à la valeur de son témoignage, Mignet, dit formellement que Talleyrand allait à Londres pour tenter « d'établir un *alliance nationale* en opposition à l'*alliance de famille*, que les agents de la cour resserraient sur le continent avec les maisons d'Autriche et de Bourbon ».

Dès lors on comprend tout; on comprend pourquoi Talleyrand partait sans instructions et surtout en vue d'aller reconnaître les dispositions du gouvernement britannique; pourquoi il voulait « une mission secrète qui fût peu de chose aux premières ouvertures, mais qui annonçât des arrières-pensées »; pourquoi, tout en n'ayant aucun doute sur la neutralité effective de l'Angleterre, il emploie tant de ressorts pour obtenir une déclaration officielle de neutralité, qui semblait devoir séparer le gouvernement anglais des puissances continentales, tout en le rendant plus accessible à de nouvelles suggestions et qui aurait sans doute eu ce résultat si l'événement du 10 août, l'invasion de la Belgique et les menaces à la Hollande n'étaient venus renverser les combinaisons de Talleyrand, en remplaçant par de l'hostilité les dispositions pacifiques de la nation anglaise. On comprend pourquoi, lorsqu'au mois d'avril Dumouriez donne des instructions au négociateur français, il lui recommande d'insister surtout sur ce point que la France veut faire simplement une guerre défensive et qu'elle renonce à annexer les pays que ses armées pourront occuper. On comprend enfin pourquoi Talleyrand doit s'efforcer de faire ressortir la ressemblance entre la révolution qui vient de s'accomplir et la révolution de 1688, qui a consacré la liberté anglaise. C'est qu'il s'agit, comme Mignet nous l'apprend, de séduire l'Angleterre et de l'amener à contracter,

non pas une alliance avec le roi de France, mais une alliance avec la Révolution française.

L'entreprise devait forcément échouer. Non qu'elle ne fût inspirée par une vue juste des rapports qui devaient exister entre les deux nations les plus civilisées de l'Europe, mais parce que ceux qui l'avaient conçue semblaient ne tenir aucun compte des passions et des intérêts humains.

C'était, en effet, beaucoup trop se flatter que d'espérer que l'Angleterre allait, moins de dix ans après la guerre d'Amérique, et au moment où les commotions révolutionnaires pouvaient amener la ruine de son éternelle rivale, s'allier à celle-ci contre l'Europe monarchique, alors surtout qu'elle n'avait aucun intérêt direct à prendre parti dans notre querelle, et qu'au contraire elle avait tout avantage à rester en paix, puisque la paix seule pouvait lui permettre d'étendre son commerce et de développer son industrie aux dépens des nôtres. Talleyrand et ses amis se faisaient illusion en pensant qu'ils réussiraient à conduire l'Angleterre à compromettre par une telle alliance l'espoir de ses rancunes et de son âpreté. L'ennemi le plus redoutable de la plus fine diplomatie, comme aussi son allié le plus sûr, c'est l'intérêt de ceux qu'elle veut séduire.

Talleyrand devait s'estimer fort heureux d'avoir réussi à vaincre les répugnances de Georges III et de son ministère, en obtenant d'eux la proclamation de neutralité du 25 mai 1792, dans laquelle, d'ailleurs, le mot de neutralité n'est même pas inséré, puisque cet acte, qui paraissait être un premier succès pour le négociateur français, faisait connaître d'une manière certaine aux ennemis de la France qu'ils ne devaient pas compter sur le secours de l'Angleterre et mettait évidemment leur diplomatie en échec. Par là, Talleyrand avait obtenu le seul avantage qu'il pouvait raisonnablement espérer, avantage considérable d'ailleurs, puisqu'il donnait plus d'assurance au gouvernement français au début d'une guerre commencée dans de fâcheuses conditions.

Dans son introduction et dans de nombreuses notes, M. Pallain expose avec sa clarté habituelle les vues de Talleyrand au sujet de l'alliance de la France et de l'Angleterre, il les explique, les commente, les justifie. Il a su tirer un excellent parti à cet égard de la correspondance de Talleyrand pendant sa dernière ambassade à Londres, à l'aurore de la monarchie de juillet Cette précieuse correspondance que M. Pallain compte publier intégralement, montre que l'opinion de Talleyrand, bien loin d'avoir été modifiée par les évènements prodigieux qui s'étaient accomplis dans l'intervalle, n'avait fait que se fortifier et se retrouvait plus ferme encore et plus mûrie après quarante ans écoulés. C'est là un singulier exemple de persévérance chez un homme dont l'esprit de parti a voulu faire le type de la versatilité politique.

M. Pallain nous promet de publier bientôt la correspondance diplomatique de Talleyrand pendant le Directoire. Mais, nous nous souvenons qu'il a laissé s'écouler un intervalle de sept années entre la publication de la correspondance de Talleyrand au congrès de Vienne et celle du volume qui vient de paraître. Espérons qu'il se montrera moins cruel que Laban ne le fut envers Jacob. Il ne nous fera pas attendre sept autres années pour nous donner Rachel.

P. Bertrand.

Les relations diplomatiques entre la Pologne et la France au XVIIe siècle (*Polsko-Francuzkie stosunki w XVII wieku*) (1644-1647), études et documents, par M. le comte K. Waliszewski. — 1 vol., grand in-8, 333 pages. Publié par la Société d'histoire et de littérature polonaise à Paris, 1889.

L'important volume que vient de publier notre savant membre correspondant comprend :

Une étude de 61 pages, sur Louise-Marie de Gonzague, princesse de Mantoue et épouse de Ladislas IV et de Jean-Casimir, rois de Pologne, d'après les documents inédits des Archives nationales françaises, des Archives du Ministère des affaires étrangères, de la Bibliothèque de l'Arsenal, des archives de Chantilly, des archives de la maison de Montmorency-Luxembourg (collection d'Hunolstein), de la collection de M. L. Masson ;

Une étude de 119 pages sur la candidature au trône de Pologne du Grand Condé et du duc d'Enghien, son fils (1658-1667), d'après les mêmes documents. Ces deux études, publiées en langue polonaise, développent un sujet traité en français dans des articles insérés dans le *Correspondant* (1885-1886) : « Une Française, reine de Pologne, Marie de Mantoue ». — « Un chapitre de l'histoire de Chantilly. »

Un recueil de documents, pour la plupart d'origine française et publié en français, comprenant, notamment, une curieuse correspondance de Marie de Mantoue avec le cardinal Mazarin, qui complètera les savantes publications de M. Chéruel, ainsi qu'une série de lettres chiffrées, adressées par la même princesse au Grand Condé. M.

Neutralitetens Lagar (Lois de la neutralité), par R. Kleen. In-8, 784 p. Stockholm, Gernandt.

La publication de cet ouvrage a été motivée par le manque d'exposés contemporains et complets sur les rapports neutres *dans toutes leurs branches*, Hautefeuille appartenant à une époque antérieure aux dernières réformes, Gessner ne traitant qu'une *partie* du droit des neutres, Bulmerincq ne donnant qu'un résumé. Le présent ouvrage traite la neutralité entière. Il est basé sur le principe que les neutres ne doivent être incommodés par l'état de guerre qu'autant que l'exigent les opérations purement militaires, ainsi que les devoirs d'impartialité et d'abstention appartenant aux pays neutres.

Le premier volume traite des *devoirs* des neutres. Le deuxième volume, qui doit paraître en 1890, traitera de leurs *droits*.

Les points principaux dans le premier volume peuvent être ainsi résumés (hors l'introduction et les principes fondamentaux) :

Les *subsides* et *prêts militaires* aux belligérants sont défendus aux États neutres, mais permis aux particuliers. De même l'État neutre ne peut fournir des troupes *auxiliaires* ou permettre leur organisation publique sur son territoire; mais ses sujets peuvent, comme particuliers, entrer au service des belligérants, même en troupes, pourvu qu'ils ne s'organisent point déjà sur le territoire neutre ni ne s'y préparent publiquement (leur gouvernement étant libre, mais non obligé, bien entendu, de leur retirer leurs droits de citoyen aussitôt qu'ils prennent part à une guerre étrangère). Mêmes lois quant à l'*enrôlement* pour un belligérant (différence entre l'enrôlement et la troupe auxiliaire, voir

§ 77). L'*armement* ou l'*équipement* pour un belligérant est défendu en conformité à peu près du traité de Washington de 1871. Dans la question épineuse de la *contrebande de guerre* (traitée plus en détail dans la monographie « Om Krijkontraband, » Stockholm, 1888) celle dite « relative » ou « accidentelle » est absolument condamnée. Ne sont défendus que les articles *spécialement faits* pour la guerre; et les prohibitions ne peuvent pas se faire pour les cas particuliers qui se présentent, mais doivent être faites pour *tous* les cas, dans des conditions déterminées qui ne dépendent pas des « circonstances ». Par contre, non seulement l'exportation active, mais la vente tolérée d'articles prohibés, sur le territoire neutre à un belligérant, doit être interdite; et l'action doit être regardée et traitée comme un délit international, non seulement comme une « aventure commerciale ». Le *service de transport* pour un belligérant est traité différemment selon les objets. Le transport d'*agents diplomatiques* d'un belligérant n'est interdit que *sur* ou *entre* ses propres possessions ou celles de son allié et hors de tout trafic régulier. Le transport de ses *militaires* est défendu *en outre* entre des stations neutres, ainsi qu'entre celles-ci et celles d'un belligérant, *s'il* est fait sur sa propre demande ou commission, ou en vertu d'une convention avec le belligérant dans un but militaire ou d'assistance prohibé. Le transport de ses *dépêches* est illégal dans ce seul cas, que *les deux* autorités, celle qui a expédié et celle qui doit recevoir la dépêche, appartiennent au belligérant et se trouvent hors du territoire neutre. La répression d'un service de transport illégal doit être plus sévère que celle d'un délit de contrebande. Dans le premier cas, non seulement l'*objet* mais le *moyen* du transport peut être confisqué. — Les neutres ne doivent à aucune condition permettre aux belligérants des *dépôts* militaires, *stations* militaires, *occupations*, *hostilités* ou *passages* sur leurs territoires. Les fuyards seront désarmés et internés. Les ports neutres ne peuvent être ouverts aux bâtiments belligérants hors les cas de détresse ou de force majeure, ou pour se fournir d'un minimum d'eau, de charbon ou de vivres, assez pour atteindre le port national le plus proche, et pour le temps seulement que ces besoins l'exigent. Les tribunaux de prises des neutres ne peuvent être mis à la disposition des belligérants, et ceux-ci ne peuvent amener dans les ports neutres des prises non adjugées. — Les blocus par croisière ne sont pas valides. L'effectivité exige des vaisseaux *stationnés* (arrêtés) et suffisamment proches (distance double d'une portée de canon entre deux). Non seulement les notifications *diplomatiques* et *sur les lieux*, mais encore les notifications *spéciales* aux navires sont de rigueur. — *Réformes de l'avenir* : 1° liberté de la propriété *privée* (même ennemie) sur mer; 2° abolition des blocus *non militaires* et du droit de visite; 3° limitation dn droit de contrebande aux rapports entre les *belligérants eux-mêmes*. B.

J.-C Kern. — **Souvenirs politiques** (1833-1883). — Berne-Paris, 1887, 2e édition, in-12, 382 p.

M. Kern, ancien ministre de Suisse à Paris, qui est mort il y a quelques années, avait consacré les derniers temps de sa vie à rassembler les souvenirs d'une carrière laborieuse, pleine d'honneur et longue de cinquante années.

Député, dès 1833, par le canton de Thurgovie à la Diète fédérale, il prit part à ses délibérations pendant la période la plus agitée de l'histoire contemporaine

de la Suisse. Il eut, en 1838, à se prononcer plus particulièrement en qualité de Thurgovien, sur le cas de Louis-Napoléon Bonaparte, *bourgeois* de son canton, dont le Gouvernement français réclamait avec instances l'expulsion. Le conflit put être écarté, sans que la Suisse eût rien sacrifié de son hospitalité ; et l'obligation contractée par le proscrit ne fut pas oubliée plus tard par l'Empereur, quand M. Kern se vit accrédité auprès de lui. Pendant les années qui suivent, nous le voyons encore se signaler dans les mémorables discussions auxquelles donnèrent lieu l'insurrection du Sonderbund et la constitution fédérale de 1848. Il nous apparait en toutes ces circonstances comme un homme plein de loyauté et de modération, attentif à ne rien brusquer, épris du droit et plein de foi dans son triomphe final. C'est à ses aptitudes et à ses talents de jurisconsulte que ses concitoyens eurent recours dans une occasion fameuse qui décida de son entrée dans la carrière diplomatique.

Il y avait fait un premier et court début comme chargé d'affaires à Vienne, pendant les jours troublés de 1848. Lorsque les affaires de Neufchâtel firent naître un litige fort épineux entre la Suisse et la Prusse, M. Kern fut désigné pour plaider auprès de Napoléon III la cause de sa patrie. Il en vint très efficacement à bout, et ses bonnes relations personnelles avec l'Empereur n'y nuisirent pas. Nommé peu de temps après ministre à Paris où il devait rester vingt-cinq ans, il ne tarda pas à marquer dans une circonstance singulière tout le zèle de son esprit formaliste. C'était en 1860 : la Savoie devenait française. On s'émut fort en Suisse, et M. Kern s'employa de tout son pouvoir en faveur d'une des dispositions les plus caduques du traité de Vienne : la neutralisation de la Savoie septentrionale. Nous n'entrerons pas ici dans le détail de négociations qui demeurèrent infructueuses. Elles ont, au reste, été appréciées, il n'y a pas fort longtemps, par M. le baron d'Avril[1] dans un article qui démontre clairement combien cette question mérite peu d'occuper nos voisins. La Savoie neutre était jadis une barrière élevée contre nous au profit de la Sardaigne reconstituée en 1815. Elle ne peut plus guère être réclamée comme telle par l'Italie élevée de nos mains au rang de grande puissance. Quant à la Suisse, notre plus vieille amie, on n'aperçoit pas l'intérêt qu'elle aurait à exiger de nous une garantie superflue que ne lui accorde pas tel autre voisin dont la bienveillance est moins ancienne et moins notoire. Quoi qu'il en soit, M. Kern réclama obstinément pour l'amour des principes, et on voit dans ses *Souvenirs* qu'il se console mal de n'avoir pas réussi.

Ce respect du droit, M. Kern le témoigna dans une autre et bien lugubre occurence : L'armée allemande bombardait Paris sans déclaration préalable. M. Kern, avec l'assentiment de ses collègues, écrivit à M. de Bismarck pour lui remontrer l'incorrection de ce procédé que réprouve Vattel. Si peu que de tels souvenirs prêtent à sourire et si grand honneur que cette initiative fasse à la générosité de celui qui l'avait conçue, n'y a-t-il pas une amère ironie à voir ce scrupuleux jurisconsulte invoquer Vattel contre des violences militaires ? Et cette ironie ne prend-elle pas quelque chose de tragique quand M. de Bismarck, se rappelant lui aussi son grade universitaire de docteur, accepte de sang-froid le debat sur Vattel et en dispute avec M. Kern? L. Béclard.

1) *Revue du monde latin*, 15 octobre 1886.

CHRONIQUE

M. P. de Martens, directeur au ministère impérial des Affaires étrangères de Russie, professeur à l'Université de Saint-Pétersbourg, a été élu membre correspondant de notre Société.

Au nombre des lauréats de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de France, pour cette année, nous trouvons plusieurs de nos membres, MM. Camille Favre, le duc de La Trémoïlle, Omont, Stein.

L'Académie des sciences morales a décerné une médaille d'or à M. Lavollée.

Le secrétaire de l'Empire, conseiller privé actuel Polovtsow, étant parti en congé, avec l'autorisation de S. M. l'Empereur de Russie, pendant son absence, les fonctions de secrétaire de l'Empire ont été remplies par le conseiller privé Jéleznihow, secrétaire d'État du conseil de l'Empire.

M. Paul Eyschen a été nommé grand-croix de l'Aigle-rouge de Prusse; M. Soulange-Bodin, chevalier de la Légion d'honneur.

Notre Société vient de perdre un de ses membres d'honneur, Son Altesse Sérénissime Charles III, prince souverain de Monaco, décédé au château de Marchais.

Nous avons eu le regret d'apprendre la mort de MM. le baron Alexandre de Warsberg, consul général d'Autriche-Hongrie à Venise, Armand Hayem, Benoît Brunswick, et sir Francis Ottiwell Adams, ancien ministre de la Grande-Bretagne à Berne.

Notre correspondant de Monaco, M. Saige, va donner le tome II de son vaste recueil des *Documents historiques*, de la Principauté de Monaco.

La 1re livraison des *Indices chronologici ad antiquit. Ital. Medii Ævi et ad opera minora Lud. Ant. Muratorii*, œuvre de M. le baron Ant. Manno et de M. le professeur comte Ce Cipolla, est sous presse. Notre infatigable correspondant poursuit simultanément ses séries de publications, si considérables, de *Relazioni Diplomatiche* et de *Bibliografia storica*.

Le P. Pierling va faire paraître un grand ouvrage, intitulé : *Les Papes et les Tsars*.

On trouvera plus loin l'indication d'un volume dernièrement publié par M. le comte K. Waliszewski. On annonce l'apparition prochaine d'un autre livre de notre correspondant, destiné à faire connaître, au point de vue polonais, la situation de l'Europe au moment de la Révolution française.

Notre correspondant pour le Brésil, M. le baron de Loreto, malgré les soucis d'Etat que lui imposent les fonctions de ministre de l'Empire, met la dernière main à une histoire de son illustre aïeul, le vicomte de Pedra-Branca.

M. Oscar Browning, notre correspondant anglais, prépare un livre sur Georges Elliot, qui paraîtra dans *The great writers' series*.

L'Académie des sciences morales et politiques de Paris, met au concours pour 1893, pour le prix Doniol de 2.000 francs, une *Histoire du droit des neutres et de son introduction dans la législation moderne de l'Europe.*

Allemagne — Autriche cisleithane. — Les quatre premiers mois de l'année courante ont été, en Allemagne, d'une pénurie frappante au point de vue de publications parues et dont le compte rendu pourrait trouver place dans le cadre de cette Revue. Notons comme principale production sur le domaine des œuvres inédites la « Correspondance politique et militaire du roi Frédéric Ier de Wurtemberg avec l'empereur Napoléon Ier » (1805-1813), dont l'éditeur Auguste von Schlossberger s'est acquis déjà un mérite éminent par la publication de la volumineuse correspondance de la reine Catherine et du roi Jérôme Bonaparte avec le roi Frédéric de Wurtemberg. Le nouveau recueil de documents, qui peut être considéré comme faisant suite en même temps que complément au précédent, renferme en tout 276 pièces, comprenant 88 lettres de Napoléon au roi Frédéric, 159 de ce dernier au premier et 29 autres documents, en partie lettres des deux souverains à d'autres personnes et les réponses de celles-ci, en partie des actes diplomatiques. Tous ces écrits sont rédigés en langue française, ceux de Frédéric sont en majeure partie des lettres autographes. La valeur des lettres prises séparément est évidemment bien diverse. A côté de documents d'une valeur éminente, il en est d'autres qui auraient parfaitement pu rester ignorés sans préjudice de nos connaissances. D'autre part, il y aurait bien des objections à faire quant aux principes d'édition de Schlossberger. Des notes explicatives ne doivent jamais faire défaut dans une édition de documents traitant de tant de choses, encore moins un résumé critique, dont la table, à la fin de l'ouvrage, ne tient nullement lieu. La valeur prépondérante de l'œuvre de Schlossberger consiste dans la possibilité qui nous est donnée de pouvoir, à travers les lettres que nous avons sous les yeux, nous former un jugement plus raisonné sur le roi de Wurtemberg qu'il ne nous avait été donné de le faire jusqu'alors, tout en ne pouvant nier que dans sa correspondance avec Napoléon, le roi Frédéric a dû parfois se contraindre et supprimer mainte réflexion. En général, l'impression nous gagne que Napoléon ne traitait pas avec le roi Frédéric d'égal à égal, mais en maître. On ne doit pas se laisser induire en erreur par la forme dans laquelle l'empereur des français exprime sa manière de voir. Et, même relativement à cette forme, on découvrira, en y regardant de plus près, des différences essentielles. Des expressions comme « Le souvenir des moments où j'ai le bonheur de vous faire ma cour chez moi, ne s'effacera jamais; ce seront toujours les plus beaux jours de ma vie » (p. 6) dont Frédéric se servait dans ses lettres après la première visite de Napoléon, on les cherchera en vain dans celles de ce dernier. Une preuve caractéristique du manque d'égards employé par Napoléon pour formuler ses prétentions au moment donné, résulte de la lettre du 8 avril 1811 (p. 229 et s.), laquelle doit être considérée à coup sûr comme une des plus intéressantes de toute la correspondance. On croit entendre Louis XIV parler à ses princes rhénans quand on lit des mots comme ceux-ci : « Si les princes de la confédération me laissent le moindre doute sur leurs dispositions pour la défense commune, je puis le dire franchement, ils se

perdront. Car je préfère avoir des ennemis à avoir des amis douteux, et cela me serait en effet plusavantageux. » (p. 231). La correspondance embrasse toute la durée de l'alliance des deux princes, soit depuis octobre 1805 jusqu'à octobre 1813. Elle est le plus animée à l'époque précédant immédiatement la guerre contre François Ier en 1809 et durant cette guerre. Les lettres des deux princes durant cette année forment un bon tiers de la publication entière. Dans les lettres de Napoléon perce l'assurance du vainqueur, et son caractère ainsi que sa situation vis-à-vis de Frédéric se dénotent par la particularité que, dans ses lettres, il fait itérativement allusion à ses victoires, mais jamais à ses défaites. Ce que Napoléon, dans ses lettres à Frédéric, dit de ses rapports avec François Ier, n'est nullement du nouveau pour nous, néanmoins l'ouvrage présente à ce point de vue également maint complément précieux à ce que nous savions déjà.

En fait d'ouvrages de critique et descriptifs, il a paru autant que le signataire a été en situation de se renseigner, pendant les quatre premiers mois de l'année courante, les publications suivantes, pouvant trouver mention ici : « La dotation de Constantin » par J. Friekrich. Relativement aux questions maintes fois soulevées dans ces dernières années, l'auteur en arrivait à conclure que deux parties du document doivent être prises en considération. Une partie très étendue, plus ancienne que l'autre, qu'on dit avoir eu son origine à Rome de 638 à 641, en tout cas avant 653, et une interpolation ultérieure paraissant renfermer les passages relatifs à la construction et à la dotation des églises des apôtres Saint-Pierre et Saint-Paul et, en première ligne, la grande dotation de terres, laquelle interpolation se reporterait au futur pape Paul Ier et à l'époque du pontificat d'Etienne III en 754. Un ensemble fort instructif des résultats des dernières investigations, relatives à la question de la dotation Constantinienne est donné par Scheffer Boishorst « *Recherches nouvelles relatives à la dotation constantinienne* ». (Communications de l'Institut pour servir à l'étude de l'histoire d'Autriche X, 2, 302-325) continuant de son propre chef les recherches sur des points isolés. Le même auteur, dans ses « *Petites études sur l'histoire du Moyen-âge,* » qui ont paru également dans les communications de l'Institut X, 1, 41 et s., rend compte des rapports de la maison de Habsbourg avec les Hongrois.

Dans un écrit, *Unis regni ad imperium*, (Revue allemande des sciences historiques I, 96-117,) Hans de Kap-herr examine la négociation de l'empereur Frédéric II avec le pape, relative à la séparation de la Sicile de l'empire d'Allemagne et, à l'encontre de l'opinion émise et soutenue par Böhmer, Huillard-Bréholles, Schirrmacher, Nitzch, Lorenz et Fischer qui voient dans la façon d'agir de Frédéric II, un acte de fourberie, il se rallie à l'opinion de Winkelman, prétendant que le pape Innocent n'avait demandé la séparation qu'à l'égard de Frédéric II personnellement, mais non pour les successeurs de Frédéric, parce que le pape espérait proclamer Henri comme roi de Rome. et, du même fait, l'union de l'Allemagne et de la Sicile. En cherchant à appuyer l'opinion de Winkelmann par des preuves nouvelles, Kap-herr en arrive à cette déduction que, par le choix de Henri VII, Frédéric II avait remporté une victoire diplomatique sur la curie, non en employant l'arme de la ruse et du mensonge, mais par une voie toute légale.

Une dissertation par Wissowa, parue à Breslau, s'occupe des relations politiques entre l'Angleterre et l'Allemagne, jusqu'à la chute des Stauffen.

L'ouvrage en deux volumes, du comte Schack, *Les Normands en Sicile*, contient mainte indication précieuse se rapportant à l'histoire des relations diplomatiques entre l'Occident et l'Orient, mais ne saurait trouver place dans le compte-rendu de notre Revue.

Très précieux l'ouvrage considérable de Erich Marks, qui cherche à donner une solution nouvelle à la question maintes fois soulevée, relativement au but et aux résultats de l'entrevue de Bayonne en 1665. Marks a de rechef étudié minutieusement, et en entier, les nombreux documents et pièces — tant imprimés que manuscrits, — et, au bout de ses recherches conduites avec une grande circonspection, il arrive au résultat suivant : L'idée de l'entrevue, agitée à diverses reprises avant la première guerre des Huguenots, plus activement poursuivie pendant la crise de décembre 1561, reprise de nouveau, après la paix de 1563, et employée durant le conflit de l'hiver suivant pour les difficultés entre l'Espagne et la France, se place dès l'été de 1564 d'une façon sérieuse au premier plan. L'Espagne l'accueille avec une froide anthipathie ; Catherine lui sacrifie les intérêts essentiels de sa politique la plus personnelle et arrache en novembre l'adhésion partiel au Conseil d'Espagne. Depuis qu'elle a eu cette adhésion, elle fait refluer sa politique intérieure dans sa vie naturelle, s'occupe selon ses forces à affaiblir l'impression des événements imminents en Europe, cherche auprès de l'Angleterre un contre-poids à l'Espagne. A Bayonne même elle se retranche dans la plus parfaite inaccessibilité ; ce n'est qu'au dernier moment qu'elle cède, mais d'une façon complète ; elle autorise contre le protestantisme les mesures les plus étendues de nature à satisfaire un Alba ; elle les maintient encore les premiers jours, après la séparation, pour se délier ensuite, peu à peu, par une négociation d'alliance et de mariage sans perspective de réussite, de tout ce qu'elle a promis, et se défaire tout aussitôt de l'ardeur de catholique fervente dont elle avait fait montre depuis Bayonne ; à partir de là, ses actes ne témoignent d'aucun égard pour ce qui s'était traité à Bayonne. Et relativement aux motifs qui ont poussé Catherine à lutter contre des circonstances difficiles, pour faire réussir l'entrevue de Bayonne, Marks dit : « Il y a lieu d'écarter dès l'abord et avec sûreté l'idée d'un pacte religieux, dont Catherine, quant à elle, ne voulait pas, de même celle d'une alliance politique dans le véritable sens du mot ; mais ce qu'elle voulait, c'était créer une situation de bons rapports avec les voisins, ce à quoi elle espérait arriver plus facilement, en profitant de sa présence personnelle, pour agir sur l'esprit de son gendre. Elle cherchait à se rapprocher de l'Espagne, pour trouver un appui contre les dangers qui la menaçaient de toutes parts. Le contraste des deux confessions était pour elle un péril continuel. L'Espagne était l'avant-garde de la contre-réformation ; l'amitié de l'Espagne couvrait la reine de France, contre l'impatience méfiante de ses propres sujets catholiques alliés à Philippe, renforçait sa position vis-à-vis des protestants, rehaussait son prestige dans le monde. Ensuite, une convention de cette nature préservait la France du côté de l'Espagne même, ce qui était le vif désir de Catherine. Il y faut ajouter des motifs d'ordre personnel, le désir de revoir sa fille, de caser ses enfants non mariés.

Cette question une fois née, il n'y eut plus d'impossibilité pour Catherine. Toutes les hésitations cessèrent ; elle ne prit repos qu'après avoir, en dépit de tous les motifs contraires, mis son idée à exécution. Ce ne fut qu'après avoir atteint son but qu'elle modifia ses dispositions, cherchant à se dégager de toute promesse pouvant la lier. Certes, les promesses qu'elle avait faites à Alba n'avaient, dans sa pensée, jamais été sérieuses. Qu'elle ait été, une fois pour toutes, opposée à un coup d'Etat, Marks n'ose le soutenir. Mais il croit pouvoir dire avec certitude qu'aucun plan se rattachant à l'entrevue de Bayonne ne s'est formé chez elle ; qu'à partir de l'année 1565 ses efforts ne tendaient nullement à attendre le moment propice et à se préparer pour faire aboutir les complots dont Alba lui avait arraché la promesse. »

On le voit, Marks se rallie en général à l'opinion de ceux des savants qui, ne voulant pas entendre parler de soi-disants préparatifs, faits durant des années en prévision des massacres de la Saint-Barthélemy, n'accordent à la convention de Bayonne aucune influence notable à l'endroit des faits futurs.

Le principal mérite de l'ouvrage consiste dans les motifs nouveaux ajoutés à ceux qu'ont fait valoir Mignet, Michelet, Ranke, Baumgarten, Baum, Segesser, Kluckholm, Faneson, White et autres, et d'avoir démontré, d'une façon plus approfondie qu'on ne l'avait fait jusqu'alors, l'influence de l'entrevue de Bayonne sur le développement de l'histoire de France à l'intérieur.

Sous une forme attrayante, M. Moritz Bosch, raconte dans les *Communications de l'Institut pour l'étude de l'histoire d'Autriche*, x, 121-171 les projets de mariage avec Élisabeth d'Angleterre, principalement ceux de Marie Elisabeth avec Ferdinand, fils de Ferdinand Ier, ou avec Philippe II d'Espagne, ou avec Charles, également fils de Ferdinand Ier.

Une dissertation d'Adolphe Unzer traite de la convention de Klein-Schellendorf en 1741 ; un article de Charles Obser (Revue pour contribuer à l'histoire du Haut-Rhin LIII, 212-247) décrit le mouvement révolutionnaire sur la rive droite du Rhin, 1789.

Une étude de Franz von Krones (Annuaire historique de la Société Gœrres, x, 301-333) fournit des notes pour servir à l'étude de l'histoire des années 1804-1806 d'après les dépêches des ablégats Giovanni et Benvenuti, agents de la république de Raguse à Rome.

Dans un écrit « *Notes pour servir à l'étude de l'histoire de la ville de Vienne en l'année* 1809 » (Archives pour l'étude de l'histoire d'Autriche, LXXIV, 161-202), E. Wertheimer relate les négociations des Français avec les Viennois lors de la prise de la ville.

D'après les documents publiés par la Société historique Russe, O. Harnach, dans son « *Étude historique de la guerre de* 1812 *et des événements antérieurs* (Revue historique LXI, 193-212), nous fait assister aux négociations diplomatiques qui ont précédé la lutte de Napoléon contre Alexandre. Dans un « Essai », (Annuaire de la Prusse, LXIII. 315-345), H. Treitschke décrit la révolte de Brunswick en l'année 1630, laquelle donna lieu à de vifs pourparlers diplomatique entre diverses puissances. L'article représente une fraction du 4me volume de l'histoire d'Allemagne par Treitschke, lequel n'a pas encore paru pour le moment. Le volume III du même ouvrage renferme, comme cela se comprend,

une foule de renseignements se rapportant aux relations diplomatiques des diverses nations. C'est pourquoi j'emets ici le vœu qu'on veuille bien s'y reporter.

Finalement il sera encore fait mention d'un « *Essai* », dans lequel H. Schlitter (Revue austro-hongroise 1889, livraison d'avril) étudie le gouvernement de la République de l'Amérique du Nord, et la question hongroise durant les années 1848 et 1849.

A côté de ces ouvrages d'une certaine étendue, il ne reste plus qu'à ranger quelques autres plus petits. Dans les premières livraisons de la *Revue allemande de science historique* p. 169-172, O. Heuer, en parlant du mariage de Lucrèce Borgia avec Alphonse d'Este, reproduit deux lettres de Maximilien Ier au duc de Ferrare, et les réponses de celui-ci, lesquelles ont été écrites en 1501, et comble de la sorte une lacune dans notre science relative aux pourparlers politiques qui ont précédé le mariage de Lucrèce Borgia avec le prince héritier de Ferrare.

Sont également intéressantes, les lettres sur la politique de Wallenstein et de la Saxe électorale, pendant les années 1630-1634, que le savant Gaedeke de Dresde, bien connu pour ses recherches relatives à l'histoire de Wallenstein, publie dans les *Archives de l'histoire de Saxe et de l'antiquité* X, 32-43. Ce sont des lettres de l'électeur Georges Guillaume de Brandenbourg, d'Armin Franz, d'Albrecht de Saxe-Lauenbourg et d'Oxenstiern, adressées à l'électeur Jean Georges de Saxe, lesquelles expliquent la façon d'agir de Wallenstein à des moments donnés. Ces lettres sont tirées des archives de Saxe. Sont aussi très intéressantes, les propositions de paix de Wallenstein à l'empereur en 1633, formant le n° 5 de l'ouvrage.

Dans le volume 18 de la *Revue de la Société pour l'étude de l'histoire de Schleswig-Holstein-Lauenbourg* (2eme livraison), Sieboldt nous fait connaître le rapport de la commission du duc Auguste de Narburg-Pöln, lequel témoigne des efforts de ce prince pour décider l'électeur Frédéric Guillaume de Brandebourg à envoyer des troupes auxiliaires contre les Turcs.

Dans les *Communications de l'Institut pour l'étude de l'histoire d'Autriche* X, 2, 287-294, Franz Arnheim nous présente le jugement d'un diplomate suédois sur la cour de Vienne en 1756.

A. Pribram.

Dans l'*Historische Zeitschrift (2. Heft)* sous le titre de : *Le Brandebourg et la France en 1688*, M. Meinecke oppose à Hans Prutz et à son livre, *Brandenburg und Frankreich 1688*, Pribram (*Oesterreich und Brandenburg 1685-86*), Ranke, Droysen, Puffendorff, et les archives de Berlin.

Prutz prétend que le fils du Grand Électeur avait au fond de l'âme des sympathies pour la France et qu'il les a laissé voir après la mort de son père. L'auteur de l'article prouve que le fils, tout comme le père, suivait, sous couvert d'alliance avec la France, au fond, une politique antifrançaise.

Woellner, ministre de Prusse en 1793, était un ennemi déterminé de la Révolution française; on a été d'autant plus étonné de trouver de lui un rapport (7 oct. 1774) dans lequel il condamne Pitt et supplie *à genoux, pour la troisième fois, comme un animal fidèle*, son roi de renoncer à la guerre avec la

France et de diriger les troupes vers la Pologne. « Le misérable Pitt a déclaré dans le Parlement qu'il ne donnera plus de subside, et il nous reste 4 1/2 millions à réclamer. » La lettre est publiée dans l'*Historische Zeitschrift*.

Dans la livraison suivante de la même Revue se trouve au long l'histoire documentée du procès de Michaël von Klement qui avait débuté dans la diplomatie par le poste d'homme de confiance de Rakozy au congrès d'Utrecht, devint ensuite le secrétaire du prince Eugène, passa en 1718 au service du comte Flemming, le ministre de la Saxe; enfin, poussé par le besoin d'argent, vendit au roi de Prusse le secret d'un prétendu complot, formé par l'Autriche et la Saxe, qui consistait à enlever le roi de Prusse pendant une chasse et à tomber à l'improviste sur Berlin.

Le roi de Prusse commença par ajouter foi aux révélations de Klement; mais, plus tard, devenu défiant, il fit arrêter l'aventurier qui paya en avril 1720, lui et son complice, de sa vie le crime d'avoir induit en erreur le roi.

Ranke s'est demandé si toute l'aventure de Klement ne devait pas être rapportée aux intrigues d'Alberoni, qui avait certainement intérêt à voir l'Allemagne troublée par des querelles entre l'Autriche et la Prusse.

La mission de Gneisenau en Suède et en Angleterre, en 1812, par M. Max Lehmann.

En 1812, après le traité du 24 février, Gneisenau reçut sa démission de conseiller d'État tout en gardant son traitement. Il partit pour l'Autriche, la Russie, la Suède et l'Angleterre. Les biographes de Gneisenau, Delbrück et Pertz, prétendent qu'il avait une mission officielle. M. Lehmann pense, au contraire, que Gneisenau s'était exilé volontairement, mais que le caractère de son voyage se trouva changé par suite de l'intervention de Hardenberg.

Quant au but ou au résultat de la mission, l'auteur croit qu'il faut le chercher dans la correspondance échangée par Gneisenau avec Hardenberg et il donne onze lettres, depuis le 12 avril 1812 au 9 janvier 1813.

Les lettres de Gneisenau sont écrites par morceaux, en français, en anglais, en allemand, même en latin. Elles sont pleines d'intérêt sous bien des rapports. La mission de Gneisenau n'eut aucun résultat.

A la fin du mois de janvier 1813, Gneisenau s'embarqua pour Kolberg où il recommença la guerre contre la France, sans attendre l'ordre de Frédéric-Guillaume.

Bohême. Signalons dans les *Archives Tchèques* (*Archiv Cesky*), le Journal de la députation envoyée à Rome en 1462 (W. Koranda, ambassadeur) par le roi Georges de Bohême, édité par M. Patera, d'après de nouveaux manuscrits, et le Journal de la députation envoyée à la cour de France en 1464 (ambassadeurs Albert Kostka et Antoine Marini), édité par M. Kalousek. La première ambassade avait pour objet les questions confessionnelles, la seconde l'éternel projet de croisade contre les Turcs.

Koranda est l'auteur d'une suite d'écrits de polémique religieuse, récemment publiés par M. Truhlár, à Prag, sous le titre de *Manuel de Koranda* (*Manualnik M. Vácslava Korandy*).

Galicie. L'Académie des sciences de Cracovie vient de prendre une mesure très heureuse. Elle a commencé la publication d'un *Bulletin*, en français ou en

allemand, suivant le choix de chaque auteur, contenant le résumé de ses travaux.

En janvier 1889, M. A. Blumenstok a lu une note fort intéressante sur les diplômes de protection papale. Ces diplômes, au nombre de plus de 4,000, remontent au IXe siècle. M. Blumenstok les divise en deux classes, suivant leur importance. Ces diplômes constatèrent d'abord la protection spéciale du Saint-Siège sur tel ou tel établissement, au point de vue matériel : ils substituaient l'autorité du pape à l'autorité chancelante du monarque. Peu à peu, ils s'étendent au domaine spirituel et comportent une restriction des pouvoirs épiscopaux.

Le 8 février, l'Académie a décidé de publier 1° le catalogue de sa Collection de matériaux tirés des Archives vaticanes ; 2° Deux mémoires du cardinal Bolognetto, nonce en 1583, sur l'état du royaume de Pologne. Les matériaux vaticans proviennent de l'exploration poursuivie depuis novembre 1888, sous la direction de M. Smolka ; les recherches ont porté spécialement sur les rapports directs de la Pologne avec la papauté, de Sixte-Quint à Grégoire XIII, et sur la nonciature des cardinaux Annibal de Capoue et Aldobrandini (1587-1590), et elles ont procuré plus de 1,800 pièces, dont quelques-unes de haute valeur, spécialement pour l'histoire internationale de la Pologne et pour le rôle du grand chancelier Jean Zamoysky, adversaire déclaré de la maison d'Autriche.

Le *Volumina legum*, dernièrement paru à Cracovie (tome IX, 1889, 8°), bien qu'il se réfère en apparence à la législation intérieure, contient d'abondants matériaux d'histoire diplomatique, car il est presque entièrement consacré aux constitutions de la *Diète de quatre ans* (1788-1792). A la faveur de la guerre turco-russe, la Prusse méditait de pousser l'Autriche du côté des Balkans et de prendre elle-même la haute main dans les affaires de Pologne. Influencée par la cour de Berlin, la diète polonaise accomplit une véritable révolution, où se ressent l'influence des idées françaises de 1789, sous l'égide du ministre prussien Hertzberg.

M. Lepszy s'attache à un côté bien instructif de l'histoire internationale, à l'histoire des rapports internationaux de l'intelligence et de l'industrie, par son mémoire sur les *Émailleurs français en Pologne, aux* XVIe *et* XVIIe *siècles* (p. 55-63, 1 planche). Cracovie a toujours été en rapports suivis avec les centres artistiques de l'Europe occidentale. On croit que l'art de l'orfèvrerie lui vint de l'Allemagne. Au commencement du XVIe siècle, le mariage de Sigismond Ier avec Bonne Sforza, attira une foule d'orfèvres italiens. Sous le règne de Sigismond Auguste, des émailleurs arrivèrent de Limoges et fondèrent une véritable école française sur laquelle l'auteur donne des détails précis, qui eut pour chef Pierre Remy.

M. Korzeniowski a publié l'inventaire des bijoux apportés par la reine Catherine d'Autriche, troisième femme de Sigismond Auguste : *Index rerum quas Serma Princeps et Dna Dna Catherina, Regina Poloniæ, secum in Poloniam advexit, conscriptus Cracoviæ* VIIIa *die Ausgusti MDLIII.*

Belgique. L'Académie royale de Belgique, dans sa séance du 6 mars, a décerné la médaille d'or du concours annuel au mémoire présenté par M. Lon-

chay, en réponse à la question proposée : *Faire l'histoire des relations politiques du pays de Liège, au* XVIIe *et au* XVIIIe *siècle, avec la France, les Pays-Bas espagnols et les Pays-Bas autrichiens.* Ce mémoire fait suite à celui du même auteur que nous avons cité dans le n° 2 de la *Revue* (p. 319) et qui traitait la même question pour le XVIe siècle. Il la reprend au point où il l'a laissée alors et la poursuit jusqu'au moment suprême qui vit disparaître de la carte de l'Europe, pour être annexé à la République française, un petit État justement fier de son indépendance millénaire; recherches du plus haut intérêt, des plus instructives, contrôlées par des documents diplomatiques de premier ordre, que l'auteur a butinés dans les archives de Bruxelles, de Liège et de Paris. Abondante a été sa moisson, soit pour les relations de l'Espagne avec Liège, soit pour élucider l'intervention de Richelieu et de Louis XIV dans les affaires liégeoises ; la discussion de la neutralité territoriale, la naissance des factions liégeoises, les machinations compliquées des grandes puissances forment les linéaments d'un récit animé, curieux autant qu'instructif, où abondent les aperçus nouveaux et ingénieux.

La collection des chroniques publiées par ordre du gouvernement et par les soins de la commission d'histoire, vient de s'enrichir d'un nouveau volume des *Relations politiques des Pays-Bas avec l'Angleterre sous le règne de Philippe II,* publiées par M. le baron Kervyn de Lettenhove. Ce volume, le huitième, renferme 228 documents, la plupart d'une notable étendue; il comprend la fin du gouvernement de Requesens et toute la période où l'autorité fut exercée par le conseil d'État, en attendant l'arrivée d'un nouveau gouverneur désigné par Philippe II. La médiation miroitante d'Elisabeth, l'influence qu'elle cherche à prendre sur les Pays-Bas sans susciter une guerre avec l'Espagne, sa préoccupation d'y conserver un rempart qui arrête l'ambition de la France, les efforts d'un parti puissant qui eût voulu que l'Angleterre plantât son drapeau sur le rivage de la Hollande, la trame des intrigues particulières, le jeu de la diplomatie fournissent les couleurs et le dessin d'un tableau plein de vie, d'animation et d'intérêt. Ce sera désormais le grand trésor documentaire des historiens du XVIe siècle.

Dans la même collection, nous signalons aussi le tome VII, première partie, des *Tables chronologiques des chartes et diplômes imprimés concernant la Belgique*, publiées par M. A. Wauters, avec une *Introduction* de près de cent pages, qui constitue une histoire littéraire du genre historique, dans laquelle l'auteur énumère les services rendus à l'histoire par la publication des chroniques et des documents inédits, pour établir la vérité des faits et la faire prévaloir contre les légendes qui, trop souvent, défigurent l'histoire primitive des peuples. La *Table* forme le supplément des tomes I-III de l'œuvre, et s'arrête à l'année 1225.

M. Pirenne, professeur à l'Université de Gand, contribue au *Recueil des travaux publiés par la faculté de philosophie et lettres* de cette Université, en donnant une *Histoire de la constitution de la ville de Dinant au moyen âge.* Comme il l'annonce dans sa préface, il a cherché à faire pour une ville belge ce qui a été fait pendant ces dernières années pour tant de villes allemandes et françaises. On a été un peu loin cependant en affirmant que c'est la *première*

histoire locale en Belgique qui aborde le problème de nos origines communales à la lumière de tout ce que la littérature étrangère a produit de meilleur dans la question. Le travail de M. Pirenne a droit à une appréciation plus exacte. C'est précisément son mérite d'avoir emprunté ses éléments aux sources originales, en grande partie inédites, conservées dans les dépôts d'archives; quant au secours que pourrait lui avoir prêté la littérature étrangère, il s'est sagement abstenu de s'en rapporter à l'opinion erronée de Wohlwill par exemple, sur la constitution du pays de Liège; enfin, la première partie de l'allégation se réfute par la simple mention des Warnkœnig, des Torfs, des Wauters, des Namèche, des Depotter et de vingt autres. Seulement l'étude de M. Pirenne est plus neuve et l'intérêt qu'elle présente ne se borne pas simplement à Dinant: sa portée, plus générale, embrasse l'étude du type constitutionel de toutes nos communes au moyen âge.

Le tome VII de la *Correspondance de Granvelle* est sorti de presse et sera sous peu distribué au public. Nous aurons l'occasion d'en parler ultérieurement.
PETIT.

M. Alphonse Rivier vient de publier, sous le titre de : *Programme d'un cours de droit des gens, pour servir à l'étude privée et aux leçons universitaires*, une sorte de plan méthodique, un recueil d'exemples et de faits. Tour à tour Heffter, Geffcken, Martens, Bulmerincq, Hartmann, Carathéodory Effendi, Stœrck, Holtzendorff, ont fourni à l'auteur de ce programme des notes et des exemples dont il a su tirer un excellent parti.

FRANCE. Sous le titre : *Histoire et diplomatie*, M. le duc de Broglie vient de réunir en volume une série d'études et de discours, parus depuis environ vingt ans. Dans la préface, dont on ne sait s'il faut le plus louer l'esprit ou la merveilleuse finesse du style, la profondeur de pensée, ou la vigueur de logique, l'auteur croit que la lecture de son livre intéressera d'autant plus, qu'on pourra y trouver les témoignages des changements profonds opérés en toute matière par les événements des vingt dernières années. Citons « *Les préliminaires de la guerre de Sept ans*, » qui pourraient former un volume à part, écrits en 1878, « *Le ministère des affaires étrangères avant et après la Révolution*, » aussi important que le precédent (1882); « *Richelieu et la monarchie absolue* (1884); » *Deux portraits de Constantin*, dont nous avons parlé à cette place, « *La règle et la liberté dans la littérature*, » discours prononcé en avril 1870, « *Le christianisme et la société française*, » écrit en janvier 1870, les *discours*, si spirituels et si vivants, *prononcés à la Société d'histoire diplomatique*, que nous gardons par modestie pour la fin.

Les noms de Talleyrand et de Richelieu continuent à défrayer nos chroniques et ouvrent une mine, inépuisable en apparence, qui ne se fermera sans doute pas de sitôt.

Pendant que le beau volume de M. Polovtsow sur le duc de Richelieu, dans les publications de la Société historique de Russie, publication à laquelle M. Brückner vient de rendre dans l'*Historische Zeitschrift* un nouvel hommage, mettait à la mode en Russie et en Europe le nom du ministre de la Restauration, le nom du cardinal de Richelieu redevenait en France un thème nouveau

d'études, spécialement sous la plume de M. le vicomte d'Avenel. M. Hanotaux vient dans la *Revue des Deux-Mondes* (1er juillet, 1er août), d'appeler notre attention sur la jeunesse du cardinal, et sur ses premiers actes comme évêque de Luçon (1585-1614). Il le dépeint comme un homme d'ambition très personnelle, âpre à la curée, cachant sa froideur et ses instincts violents sous des dehors larmoyants et une tenue calme. M. Vigier (*Revue des questions historiques*, avril), essaie, lui, d'examiner et de pénétrer les *Projets d'alliance de Richelieu, avec l'Angleterre*, depuis 1624. L'Angleterre commença par soutenir les huguenots français, la France finit par soutenir les puritains d'Ecosse. On se rapprocha sur une question, qui tenait peut-être au cœur de Charles Ier, mais qui, en réalité, ne jouait pas un bien grand rôle dans les chancelleries d'Europe ni dans l'esprit de Richelieu : la restitution du Palatinat à l'électeur Frédéric, parent de la famille royale d'Angleterre. Au fond, Richelieu désirait simplement séparer l'Angleterre de l'Autriche et de l'Espagne.

Quant à Talleyrand, nous ne le rencontrons guère cette fois que dans la *Révolution française* (août), sous la main de M. Aulard, qui étudie sa mission de 1792 d'après les publications de M. Browning (sur lord Gower) et de M. Pallain : M. Aulard pense que la difficulté de traiter avec l'Angleterre, devenue récalcitrante, provenait de M Delessart plutôt que de Pitt. Il met en relief la déclaration anglaise de neutralité du 24 mai 1792, qui contribua à l'échec de la coalition. Danton partageait les vues de Talleyrand sur la nécessité d'une entente avec l'Angleterre, et lui donna un passeport en septembre 1792 pour retourner à Londres.

M. Laugel, dans la *Revue des Deux-Mondes* (1er septembre), étudie la figure originale du *gouverneur Morris*, envoyé par les États-Unis en France pour des affaires de finances et nommé en 1791 par Washington, ministre des États-Unis à Paris. M. Browning, dans la *Quarterly Review*, consacre une étude au même personnage. Morris remarque Talleyrand, mais il prédit l'insuccès de sa mission à Londres. Ses jugements sur la situation de la France sont plus piquants que profonds : il s'étonne de l'immoralité qui y règne, encore que personnellement il semble en prendre son parti ; en pleine Terreur, il voit, à quelques lieues de Paris, faire des processions pour demander la pluie... Passé en Allemagne en 1794, puis en Angleterre, et revenu en Allemagne, dans sa correspondance avec lord Granville, il conseille l'alliance de l'Angleterre avec la Prusse. Le rôle de l'Angleterre, suivant lui, consiste à aider la Prusse et l'Autriche à se partager l'Allemagne, mais la Russie et la France doivent empêcher cette union. Il voit, dans l'avenir, la Prusse et l'Autriche unies pour opposer à la Russie une solide barrière. Il retourne en Amérique en 1796. M. Browning trouve ses Mémoires pittoresques, mais un peu vides : il regrette surtout des coupures que les éditeurs ont cru devoir pratiquer dans le récit d'événements si anciens !

M. Germain Lefèvre-Pontalis, sous ce titre : *Un projet de conquête du Japon par l'Angleterre et la Russie en 1776* (*Annales de l'École des sciences politiques*, juillet) expose qu'en 1775 l'Angleterre demandait l'alliance de la Russie contre l'Amérique : M. de Vergennes s'en préoccupait extrêmement. En 1776, une indiscrétion du secrétaire de l'ambassade de Russie à Londres lui permit d'apprendre que le projet tenait toujours, mais sous une autre forme, et qu'il était question de la conquête du Japon.

M. Debidour (*Révolution française*), passant en revue les événements de 1812 à 1814, soutient qu'à la direction française les grandes puissances rêvaient de substituer une sorte de quatuorvirat. Il rappelle qu'au moment du congrès de Vienne la France ne pouvait trouver d'espoir que dans les dissensions de ses adversaires.

Dans la *Revue des Deux-Mondes* (15 août), M. Albert Sorel, s'attachant à la politique de Robespierre, constate son néant au point de vue extérieur. Il y avait bien, sous la Terreur, un ministre des affaires étrangères, aussi insignifiant qu'inutile, nommé Desforgues, qui sollicitait sans cesse des ordres. Sous forme d'un arrêté en date du 16 septembre 1793, Robespierre posa, selon son langage, des « bases provisoires diplomatiques, » bases fort simples, car elles consistaient à supprimer tout rapport avec le reste du monde, sauf avec la Suisse et les États-Unis. Sur la demande de Carnot, Barthélemy fut chargé d'organiser un service de renseignements militaires. Et cependant, dans cette indigence, les projets se heurtaient, les grands projets : on parlait de soutenir la Pologne, de conquérir l'Italie... mais on ne faisait rien.

M. Rothan a repris dans les n[os] du 1[er] mai au 15 août de la même *Revue*, ses récits qui débutent par la mission à Berlin de M. de Persigny en 1850, pour se terminer par la démission de cet agent, un peu fantaisiste, par la conférence d'Olmütz et l'humiliation de la Prusse. Nous ne nous étendrons pas sur ces articles, dont nous nous réservons de donner un compte rendu plus détaillé quand ils paraîtront sous forme de volume. La peinture est vive et mêlée de réflexions toujours pratiques. On se doute bien que M. Rothan n'entreprend point de pallier les fautes de M. de Persigny ni de dissimuler les lacunes de son caractère. Aussi, en se plaçant au point de vue de l'art pur, et en oubliant les graves questions dont il s'agit, la *galerie*, si j'ose ainsi parler, ne pourrait que se réjouir de l'intermède exécuté par un diplomate aussi mal équilibré que M. de Persigny. Ses emportements et son indiscipline, son défaut de suite dans les idées, la présomption, avec laquelle il brise bruyamment des portes ouvertes, jusqu'au défaut de confiance de son souverain et ami, qui lui écrit par la poste des lettres, soigneusement décachetées à Berlin, et qui finit par envoyer à Erfurt, sans son agrément, M. Rio, un artiste expérimenté, également doublé d'un diplomate sans expérience, tout ce tableau, traité par M. Rothan avec des couleurs assez claires, présente un grand intérêt pittoresque. C'est un hommage indirect à la nécessité de l'éducation classique des diplomates, c'est la démonstration de l'utilité de l'histoire diplomatique.

Telle est la morale première de cette aventure, qui s'achève sur l'intervention pacifique du czar et sur son verdict en faveur de l'Autriche. L'empereur Nicolas voyait dans les bons rapports avec l'Autriche et dans le maintien de l'Empire des Habsbourg la meilleure base de sa politique, persuadé que le rôle de la Russie consistait à accroître et à pousser vers l'Ouest l'influence autrichienne, à lui conserver son caractère de puissance allemande, à ne point la laisser s'étendre du côté des Balkans. Quant à l'empereur Napoléon, il se tourna dès lors du côté de l'Angleterre.

M. Léonce Pingaud nous a donné, dans la *Revue des questions historiques*, un fort curieux article sur l'influence exercée dans les esprits par la *légende*

créée peu à peu autour des actes de Louis XIV et de Henri IV, ces deux grands princes, personnification par excellence, comme le dit l'auteur, de la puissance et du génie français.

M. le comte de Circourt, quant à lui, poursuit ses savantes études sur la politique extérieure de Louis d'Orléans (1394-1395, même *Revue*). Si la lecture de ces études si serrées présente nécessairement un peu d'aridité, le lecteur sérieux s'en trouve bientôt dédommagé par une richesse, par une nouveauté de renseignements, vraiment digne de la plus haute considération. M. de Circourt a fouillé son sujet avec une conscience et une rigueur qui laisse assez loin les travaux antérieurs : il précise les moindres détails et en donne, sur la plupart des points,une justification péremptoire. On nous saura gré de signaler, aussi dans la *Revue du Monde latin*, les travaux de nos collaborateurs, MM. de Vorges, sur la *Liberté et la souveraineté chrétiennes*, M. Rodocanachi sur *Stefano Porcari*, un Romain du xve siècle, les chroniques du comte de Barral et de M. Waternau.

Notons enfin, dans la *Nouvelle Revue*, la thèse de M . J. Zeller sur la vieille question de Jean Huss, représenté comme martyr de l'autonomie tchèque, et un article du prince de Valori, qui, sous ce titre : *Les vainqueurs de Denain*, contient quelques lettres de Frédéric-le-Grand au marquis de Valori, ministre de France à Berlin.

La *Nouvelle Revue* du 15 septembre est presque tout entière consacrée à l'histoire et a la diplomatie. En tête, les *Pages romaines* de M. le comte Charles de Moüy, *Bonaparte et la Grèce* de M. S. Antonopoulos, la *Réconciliation polono-russe* de M. Philippoff, *César Borgia* de M. Ed. Rod (d'après M. Ch. Yriarte), *Montaign e en Italie* de M. Montecorboli (d'après d'Ancona), la *Fête pour la conclusion de la paix et le rétablissement du culte catholique en 1802*, de M. A. Gagnière et la *Campagne anti-esclavagiste* de M. Sevin-Desplaces.

L'article de M. Gagnière est l'annotation de deux lettres de Marescalchi, tirées de la *Correspondenza di diplomatici della Republica e Regno d'Italia 1796-1814*. M. Philippoff établit comme point de départ que l'Allemagne est l'ennemie naturelle de la nationalité polonaise, tandis que la Russie n'est que la rivale temporaire des classes éclairées, et surtout de l'aristocratie polonaise.

M. Antonopoulos, n'ayant pas pu découvrir en Grèce de documents sur les relations de Bonaparte avec la Grèce, en fait l'historique d'après d'autres sources. Bonaparte pensait beaucoup à l'affranchissement des Grecs ; mais l'issue malheureuse de l'expédition d'Égypte l'en détourna complètement.

Nous n'avons pas encore parlé d'un livre intitulé : *Bibliographie de l'histoire de France, catalogue méthodique et descriptif des sources et des ouvrages relatifs à l'histoire de France*, par G. Monod, maître de conférences à l'École normale supérieure (Paris, in-8, Hachette, 1888, 420 p.) dont nous recommandons l'usage aux professeurs, chargés d'enseigner l'histoire, comme memento des principales sources. Ce livre correspond à une vue très utile, mais très difficile à réaliser : il ne s'adresse ni aux gens du monde proprement dits, auxquels les ouvrages de seconde main suffisent et conviennent, ni aux érudits de profession qui exigeraient une bibliographie plus complète. C'est un répertoire des ouvrages pouvant être considérés comme classiques : on sent combien cette

ventilation s'établit difficilement. L'auteur présente son livre comme un essai, pour lequel son expérience et sa science ont reçu encore l'aide de savants collaborateurs. Il est possible, en effet, que, dans l'édition définitive, M. Monod croie devoir remanier son plan et réviser certaines parties de son œuvre. Il rendrait en particulier à l'histoire diplomatique un service très considérable, en lui fournissant un répertoire de sources, qui nous fait absolument défaut, et qui, même restreint, formerait aisément à lui seul un volume. Sans doute l'œuvre est ardue, car le choix de livres classiques, si délicat déjà en matière de livres indigènes, devient tout à fait difficile en matière internationale.

Ainsi, tout le monde sera de l'avis de M. Monod quand il indique comme classiques les œuvres de MM. Fraknoï et Villari, sur l'époque des expéditions d'Italie; mais des esprits critiques pourraient lui reprocher, par exemple, d'admettre également Sirmond, Baudier, Varillas, ou Tailhé, et d'omettre Rosmini ou Romanin ou, parmi les sources originales, Corio, ou Prato, ou la *Spedizione* de Sanudo... Voici un exemple, pris au hasard, des divergences d'opinion qui peuvent se produire. Mais nous avons confiance que cette difficulté même tentera les savants auteurs, qui ne considèreront que le service à rendre.

Le volume, qui vient de paraître, du *Congrès bibliographique international* de Paris en 1888, contient d'importants travaux de MM. Achille Le Vavasseur, E. de Vorges, Stein, et les deux intéressants rapports de M. le baron d'Avril sur le *Droit international*, de M. Vandal sur l'*Histoire diplomatique*. M. Vandal s'est restreint aux publications parues en France, et n'est remonté qu'au XVIe siècle. Un fait scientifique indiscutable, c'est que le droit des gens et la diplomatie sont absolument l'œuvre de la société chrétienne du moyen âge ; grâce au système des ambassades temporaires, tous les grands esprits, tous les hommes d'État, magistrats, soldats, prélats de quelque renom y ont mis la main, et en ont posé les bases, avant l'époque dont parle M. Vandal, à côté d'hommes plus purement consacrés à la diplomatie, comme Machiavel. Il y a là une genèse laborieuse et glorieuse. Les questions internationales elles-mêmes remontent fort souvent au XVe siècle. Comment (par exemple) bien comprendre les questions qui s'agitent autour de Constantinople et dans les Balkans, si l'on s'en tient à des principes d'ethnographie parfois contestés, si l'on ne connaît pas bien l'histoire internationale du XVe siècle, dont les événements de ces dernières années ont paru comme une contre-partie ?...

M. Vandal s'est conformé aux idées courantes sur l'histoire diplomatique. Mais son travail est trop intéressant pour que nous n'exprimions pas le vœu de le voir étendre, de voir, dans l'avenir, les savants qui s'occuperont de la bibliographie de l'histoire internationale élargir leur cadre et lui donner franchement ses dimensions naturelles.

M. E. Cosneau, déjà connu pour un mémoire sur le connétable de Richemont, vient de donner en un petit volume (Picard, 1889, in-8) les *Grands traités de la guerre de Cent ans*. Il a réimprimé sous ce titre les principaux traités passés entre la France et l'Angleterre de 1359 à 1444. Il aurait pu aller jusqu'en 1492 : néanmoins ces textes, si commodément réunis et correctement édités d'après

les originaux ou d'après des copies contemporaines, présentent un tout suffisamment complet et d'une véritable utilité pratique. L'auteur a élucidé les textes par quelques notes; il n'a point succombé à la tentation de les fouiller et de les critiquer, d'en faire remarquer les particularités. Il nous a simplement donné un guide.

Guillaume de Lestrange, archevêque de Rouen au XIVe siècle, passa une grande partie de sa vie en missions diplomatiques : il se consacra, sans succès d'ailleurs, à des œuvres de pacification. Il travaille de 1372 à 1375 à un accord, ou, du moins, à une trêve, entre l'Angleterre et la France, et il reçut le titre de nonce apostolique près d'Edouard III. En 1378, il est chargé par le roi Charles V d'aller à la frontière recevoir comme ambassadeur extraordinaire l'empereur Charles IV : en 1379 et 1380, il travaille à la paix entre l'Empire et l'Angleterre, en 1388, à la pacification de la Provence, et il meurt en 1389. Tel est le personnage dont M. le comte de Lestrange vient de publier l'*Inventaire* (Paris, Picard, 4°, 1889). Guillaume de Lestrange mourut riche, et son *Inventaire* apporte une contribution assez intéressante à l'histoire économique.

M. Prou vient de terminer la publication du *Registre d'Honorius IV*, ce pape dont il a spécialement étudié le court pontificat (2 avril 1285-3 avril 1287). Le Registre complété et constitué par M. Prou, contient 975 pièces, en 942 pages.

Georges de La Trémoïlle, seigneur de Craon, né en 1430, mort en 1481, joua un rôle important à partir de 1468. Il quitta le service de la Bourgogne, s'attacha à Louis XI et, en 1472, fit ses débuts diplomatiques, par une mission près du duc de Guyenne, puis, par sa participation, comme l'un des plénipotentiaires royaux, aux conférences de Senlis. En 1474, il conclut le traité avec les Suisses et reçut une mission près du duc de Lorraine, dont il réussit à gagner l'alliance. Dépêché en Bourgogne à la première nouvelle de la mort de Charles le Téméraire, le sire de Craon occupa le pays, au nom de Louis XI; moitié soldat, moitié diplomate, il réussit à pacifier complètement le duché, dont les États prêtèrent serment au roi. Sous le titre d'*Archives d'un serviteur de Louis XI*, M. le duc de La Trémoïlle vient de nous donner (Nantes, Em. Grimaud, 1888, 4°), avec le luxe et le soin qui lui sont habituels, un choix des 55 principales pièces relatives au sire de Craon, avec une introduction et une table détaillée. Ces documents proviennent en grande partie des archives personnelles de l'auteur; ils sont de nature diverse, depuis les fragments de comptes personnels jusqu'à des pièces d'ordre purement politique. Georges de La Trémoïlle avait épousé Marie de Montauban, qu'il dut faire enfermer, à la suite de faits très graves : le volume dont nous parlons contient, à ce sujet, de forts curieux détails. Les documents les plus importants sont les actes relatifs à la réunion de la Bourgogne, au serment des habitants et des États, le texte du traité passé entre les envoyés royaux et les États (16 février 1476).

Louis Malet de Graville, amiral de France (144?-1516), dont M. Perret, ancien élève de l'École des Chartes, s'est constitué le biographe (Paris, Picard, 1889, 8°), a joué un rôle assez important dans les conseils des rois, particulièrement lors de la guerre de Charles VIII contre la Bretagne. Son histoire est difficile à écrire, à cause même du caractère effacé de son influence. M. Perret n'a pas craint, et nous l'en félicitons vivement, de se servir des sources impri-

mées : son livre n'affiche point les prétentions révélatrices trop communes chez les jeunes auteurs ; il est écrit sans pédantisme, et agréablement. M. Perret, peut-être, aurait pu fouiller plus profondément son sujet, et, à l'extrême rigueur, on arriverait à lui signaler de légères lacunes : ainsi, avoir passé sous silence un côté curieux de la vie de son héros, les goûts littéraires de l'amiral et de sa famille : dans le récit de la guerre de Bretagne, ne pas mettre fort en évidence les démarches de l'amiral pour *replacquer* le maréchal de Gié, les longs séjours de la cour à Malesherbes..., dans le récit de la campagne de 1494, omettre une importante lettre publiée par M. Marchegay, etc... Un petit *lapsus* encore est d'appeler Jeannot *des Tordes* un personnage bien connu à cette époque sous le nom de Jean de Tardes, baron de Biars..... Mais ces très petites critiques de surface disparaissent devant l'ensemble d'un livre aimable, qui porte l'empreinte de rares qualités, et qui se lit avec un extrême agrément.

M. Jarry, un jeune homme aussi, a publié une *Vie politique de Louis Ier d'Orléans* (Paris, Picard, 8°), bourrée de pièces inédites, mais moins largement conçue, moins bien équilibrée que l'œuvre précédente. C'est plutôt un recueil de pièces qu'une histoire, car on y sent une légère tendance à mettre en valeur le moindre détail que l'auteur possède en propre, fût-ce au détriment de ce qui est déjà connu et publié. M. Jarry se montrera, par exemple, ému, et avec raison, de lire la date de naissance de Charles d'Orléans (date qui paraît effectivement la bonne) dans le traité *De vario regimine*, d'Ant. Astesano ; mais on aimerait qu'il indiquât plus nettement pourquoi cette date est la bonne ; il pourrait réfléchir que le traité *De vario*... est depuis longtemps connu, que l'indication de la même année se trouve aussi dans le *Rozier Historial*, texte plus officiel..... Heureux privilège, que celui de la passion exclusive pour *sa propre* découverte, pour *son* bien, pour *son* enfant ! Nous avons tous, plus ou moins, passé par là ; aussi la petite chicane à laquelle nous nous livrons à propos du livre de M. Jarry, a-t-elle une couleur essentiellement impersonnelle... Ce qui est personnel au jeune écrivain, c'est le caractère vraiment sérieux et solide de ses recherches, leur multiplicité, la peine qu'il s'est donnée pour introduire dans son œuvre de l'ordre et de la lumière. Son bon livre est digne d'estime et de sympathie ; il fait augurer que l'auteur suivra fidèlement les traces de sa famille.

M. Henri Stein a publié sous le titre : *La Bataille de Saint-Quentin et les prisonniers français* (Saint-Quentin, 1889), une plaquette intéressante pour l'histoire du droit des gens. Il donne d'abord deux listes des prisonniers français du 14 août 1557, et de curieux détails sur leur internement et leur mise à rançon, dans les Pays-Bas.

Distribués provisoirement entre plusieurs villes, les prisonniers y restèrent et furent l'objet de traitements très divers, généralement humains. La paix de Cateau-Cambrésis, deux ans plus tard, leur rendit la liberté : plusieurs reçurent alors du gouvernement espagnol des secours de route. La rançon des soldats fut en général de 5 à 25 écus. Les prisonniers, tout en jouissant d'une certaine liberté, étaient étroitement surveillés. Le gouvernement espagnol ne leur donnait pour nourriture que du pain et de la bière.

Du XVIe siècle, notre distingué collaborateur, M. Pingaud, nous ramène sans transition au XIXe, avec deux ouvrages sur lesquels nous regrettons de ne pas pouvoir nous étendre, car ils présentent, chacun dans leur genre, le plus grand intérêt, mais ils ne touchent que fort indirectement à l'histoire diplomatique, *Mes campagnes* (1792-1815), notes et correspondances du colonel d'artillerie Pion des Loches (Didot, in-8°), et la *Correspondance intime du comte de Vaudreuil et du comte d'Artois pendant l'émigration*, 1789 à 1815 (Plon, 2 vol. in-8). Pion des Loches, royaliste convaincu, incorporé par l'effet des lois, fut le fils de ses œuvres, malgré lui. Il prit son parti de la gloire et il nous promène, avec une bonne humeur égale, à Austerlitz, à Iéna, en Russie, à La Fère. Tout s'achève comme dans un roman, puisqu'il finit par s'attacher à la Royauté qu'il aimait. Vaudreuil, *le beau Vaudreuil*, après avoir fait un peu trop parler de lui à Trianon, suit la route inverse de P. des Loches : il s'expatrie avec entrain et se consume dans un long exil avec beaucoup de tristesse. Sa correspondance, inspirée par le cardinal de Bernis, ambassadeur de France à Rome, et à ce titre seulement diplomatique, n'a trait qu'aux affaires de l'émigration. M. Pingaud a principalement extrait les pièces importantes qu'il publie, de la bibliothèque de S. Exc. le prince Lobanoff, ambassadeur de Russie à Vienne, et des archives privées de S. M. le roi des Pays-Bas.

M. le comte de la Barre de Nanteuil a donné sous le titre de : *Le Péril social*, une brochure, un livre de politique, de philosophie et d'économie sociale, extrêmement actuel. Les louanges données à cette étude par des hommes d'opinions très différentes en montrent bien toute la portée. Nous ne pouvons pas nous étendre ici sur cette œuvre remarquable de l'un des membres de notre association, mais nous pouvons la recommander à ceux de nos lecteurs qui ne la connaîtraient pas encore.

Dans une notice sur *l'Enlumineur parisien Guillaume Richardière...* (Paris, in-8°, 10 p.), M. Emile Picot donne quelques détails sur René de Lucinge, sieur des Alymes, ambassadeur de Savoie en France au XVIe siècle, homme de lettres et amateur d'art. Citons aussi une brochure de M. D. Weil, sur les *Relations de la France et de l'Angleterre à la suite de l'attentat d'Orsini* (Marpon et Flammarion).

ITALIE. M. le chanoine Raf. Inganni, investi de la chapelle de la Nativita di Maria Sma, de Zivido, propriété de notre associé, M. le marquis G. Brivio Sforza, y trouva une fondation de messes, dont l'origine semblait fort obscure. Il voulut en avoir le cœur net, et cette recherche a donné lieu à son livre *Origine e vicende della Capella Espiatoria francese*, à Zivido. Dans le feu de la bataille de Malegnano (en français, Marignan), le roi François Ier fit vœu, s'il était vainqueur, d'ériger une chapelle. Il tint parole. C'est à cette chapelle que les recherches de M. Inganni l'ont amené. De là, un curieux mémoire, où l'auteur, après un récit de la bataille de Marignan, décrit ses explorations et ses découvertes. Il a retrouvé plusieurs inscriptions tombales des victimes françaises de la bataille. Au mémoire s'ajoutent huit pièces justificatives, plusieurs cartes, les reproductions des pierres, un plan de la chapelle érigée par François Ier et du couvent de Célestins bâti à côté, une vue de la crypte de Zivido, découverte par l'auteur.....

Ces investigations font le plus grand honneur à la sagacité de M. Inganni. Peut-être aurait-il pu identifier plus strictement certains noms français, comme *Bavel*, pour Revel, *Lanson*, pour Alençon ; mais il en a laissé le soin à ses lecteurs français, pour qui cela est plus facile.

Signalons dans l'*Archivio storico lombardo* (31 mars 1889), d'intéressantes études d'histoire diplomatique : *La lega dei Bolognesi e dei Fiorentini contro Gio. Galeazzo Visconti* (1389-1390) par M. Frati, *Un' ambasciata del prete Gianni a Roma nel* 1481, par M. Ghinzoni. La première étude est très documentée, et suivie, surtout, d'une table fort recommandable. M. Ghinzoni identifie le personnage mystérieux, connu au moyen âge sous le nom de *Prete Gianni*, avec le roi d'Abyssinie. Ce souverain, chrétien lui-même, envoya dans les États chrétiens, au moyen âge, des ambassadeurs parfois un peu bizarres. L'ambassade de 1481, provoquée par un prêtre de Jérusalem, avait pour but de demander le couronnement solennel du Négus à Rome et l'envoi de missionnaires en Abyssinie.

Dans l'*Archivio St. Lombardo* du 30 juin, M. G. Romano publie un choix de neuf documents tirés de l'*Archivio notarile* de Pavie, sur Jean Galéas Visconti (années 1393-1395); notons surtout une procuration pour le pacte du comte de Vertus avec Carlo Visconti, la ratification de la ligue avec Gênes, les traités de ligues avec le marquis de Montferrat et le duc d'Orléans, les pièces du mariage d'Élisabeth Visconti avec le duc Ernest de Bavière.

M. P. G. Molmenti entame dans l'*Archivio veneto* (fasc. 73) une publication des plus curieuses sur *Venise dans l'art et la littérature française.* L'histoire internationale, certes, ne doit pas se borner à l'étude des alliances politiques et des instruments officiels : elle comporte aussi, et au plus haut degré, l'étude des rapports naturels qui naissent de l'affinité des races, de la communauté du génie et des aspirations, d'autant plus que ces rapports sont généralement plus sincères, plus solides et plus durables que les alliances factices, dont l'histoire est pleine. L'œuvre de M. Molmenti relève de cet ordre d'études, si élevé et si utile. L'auteur passe en revue l'impression produite en France, dès le commencement du moyen âge, par Venise, cette grande porte de l'Orient, et il s'arrête en passant devant la charmante figure vénitienne de Christine de Pisan (Cristina Pisani), un des cadeaux de Venise à la France; il énumère ensuite, tout ce que le goût et l'art français de la Renaissance durent à l'esprit vénitien, et il fait ressortir le caractère artistique et savant de la légation de France à Venise, légation illustrée par G. Pellicier et par tant d'autres agents. Cette première partie de son travail s'achève sur un remarquable discours de Sanudo, qu'on ne saurait trop relire, et sur le mot de François Ier : « Ce n'est pas moi seulement qui vous ai des obligations, c'est la France entière. »

Les fêtes qui ont eu lieu à Rome pour l'inauguration de la statue de Giordano Bruno, ont inspiré à notre correspondant de Bologne, M. le comte N. Malvezzi, une brochure piquante et courageuse, en vue d'établir le véritable caractère du héros de cette démonstration : *Pensieri intorno al libro di Dr Berti « Giordano Bruno da Nola... »* (Bologna, 1889, 8o.)

A l'occasion des noces de notre collaborateur, le docteur-professeur Carlo

Merkel, ses amis, suivant un vieil usage italien, ont publié quelques brochures en son honneur. Le docteur-professeur M. Joseph Calligavis, a examiné l'opinion de A. F. Doni (écrivain italien du xvi[e] siècle) sur l'auteur de la nouvelle bien connue de *Belfagor*, attribuée par les uns à N. Machiavelli, et par les autres à G. Brevio. Non moins importante est la publication due à M. le professeur Victor Rossi, qui a recueilli et publié plusieurs pièces sur la capture de François Gonzaga, marquis de Mantoue, survenue pendant la guerre de Cambrai, le 8 août 1509 au matin; ces pièces ne sont pas des documents politiques, ce sont cinq sonnets que l'éditeur a transcrits d'après deux manuscrits de la bibliothèque Marciana de Venise. La capture du marquis eut lieu à Isola della Scala, près de Vérone.

Une courte mais substantielle brochure de M. Joseph Rua, s'attache à plusieurs nouvelles de François del Fuppo, lettré italien du xvi[e] siècle. M. Rua recherche les sources auxquelles Fuppo peut avoir emprunté son récit, et rend compte des études modernes inspirées par l'œuvre de Fuppo. Une unique brochure renferme deux écrits : M. le professeur-docteur comte C. Cipolla y a publié quelques documents relatifs à la famille Scaligera, qui domina à Vérone pendant le xiii[e] et le xiv[e] siècle ; son frère, M. François Cipolla nous présente un choix de poésies allemandes (de Goethe, Eichendorff, etc.) traduites en vers italiens. On sait que, depuis un certain temps, la littérature allemande est devenue la littérature par excellence de l'Italie.

Signalons la brochure *Il congresso di Verona* (1822), recueil de souvenirs et d'anecdotes tirées de lettres particulières, par M. Morsolin (Vicence, 1887).

La publication officielle des œuvres de Machiavel, décrétée depuis 1859, paraît devoir entrer en voie d'exécution. Une commission composée de MM. Villari, C. Paoli et Al. Gherardi, est chargée de surveiller la publication, qui commencerait par les *Legazioni e commissarie*.

R. M.

Pays-Bas. Le Docteur R. Fruin, professeur d'histoire à l'Université de Leyden, a publié dans la *Revue de Gids* (Le Guide), une étude fort remarquable sur le prince Guillaume III, dans ses rapports avec l'Angleterre. Cette étude a trouvé sa raison d'être dans le fait historique, que le 23 février de l'année courante, il y a eu deux cents ans que le Parlement anglais offrit au prince Guillaume III d'Orange et à son épouse Marie, la Couronne royale. Bien que tous deux eussent accepté ce qu'ils avaient enlevé à leur père, antérieurement à leurs droits héréditaires, cet acte de gouvernement avait été approuvé, non seulement par le parti politique qui en profitait, mais encore par le peuple Néerlandais tout entier. Le savant auteur a voulu faire ressortir comment ce peuple, qui se distinguait par son bon sens et par son respect des devoirs que les enfants ont à remplir envers leurs parents, n'ait pas été indigné d'une pareille usurpation. A cet effet il suit le cours des événements, et le développement de la puissance de Guillaume III, depuis l'époque où Jean de Witt dirigeait la politique de la République, jusqu'en 1689 ; il retrace dans tous leurs détails les rapports diplomatiques de la République avec l'Angleterre et la France, décrit les vues poli-

tiques du Stadhouder, et démontre d'une façon péremptoire que la situation intérieure de l'Angleterre, sous Charles II et Jacques II, les projets de conquête de Louis XIV, qui avaient rompu l'équilibre européen, et les intérêts de la République même devaient forcément conduire Guillaume III au trône d'Angleterre. — S'appuyant sur des témoignages irrécusables, particulièrement sur le journal de la Reine elle-même, l'auteur rend pleine justice au caractère et aux vues du Stadhouder. Aussi le Dr Fruin a répandu un jour nouveau sur une des pages les plus intéressantes de l'histoire de ces temps, par la manière claire et précise dont il a décrit et apprécié les événements.

Rogge.

Grande-Bretagne. Nous empruntons à la *Revue Historique* les renseignements suivants sur les inventaires des archives anglaises.

L'inventaire des documents écossais dans les archives danoises a été continué à partir de 1550. Ces papiers se rapportent surtout à des affaires de pirateries, au mariage de Jacques VI avec une princesse danoise, à la demande d'extradition de Bothwell.

L'inventaire des papiers anglais des archives danoises comprend un supplément de documents de 1518 à 1607, relatifs surtout à des faits de piraterie. Il y a cent six lettres de Charles Ier et une série de lettres des rois de Danemark.

Le *Calendar of French Rolls* a été continué jusqu'au règne de Henri VI. On y trouve des renseignements sur les relations avec la France et la Bourgogne, sur les pèlerinages en Terre-Sainte et à Saint-Jacques de Compostelle, sur des autorisations données à des prisonniers français de s'acquitter par leur travail. Les règlements relatifs à l'entrepôt de Calais ont un intérêt tout particulier.

On continue le recueil des documents diplomatiques (*Calendar of Diplomatic documents*).

Dans l'*Edinburgh Review*, M. Oscar Browning rend compte du 2e volume des *Mémoires* de S. A. R. le duc de Saxe-Cobourg, volume que M. Browning estime beaucoup plus intéressant que le premier. Il s'agit des guerres de Crimée et d'Italie. L'auteur donne quelques détails sur Napoléon III et la cour d'Angleterre avant la guerre. Politiquement, il se montrait sympathique à l'Angleterre, et il voulait déraciner l'influence russe en Allemagne. Son voyage à Paris, sur le conseil du roi des Belges, est fort curieux.

A Paris, il causa avec le roi Jérôme qui lui dit qu'une alliance avec l'Allemagne donnerait une plus grande sécurité au trône de Napoléon III que l'alliance anglaise. Déjà Napoléon III était obsédé du principe des nationalités. Il dit à Ernest II : *La plus grande faute de Napoléon Ier a été de ne pas reconnaître le principe des nationalités, ç'a été sa perte.*

L'opinion du duc de Saxe-Cobourg sur Napoléon III se résume ainsi : « Il ressemble plutôt à un écolier allemand qu'à un empereur des Français. Ses vues politiques sont celles d'un doctrinaire allemand. »

Wellington avait dit déjà que les généraux français ne savent pas s'entendre... Le maréchal Magnan dit à Ernest II, en parlant de Saint-Arnaud, envoyé en Crimée : « La canaille crèvera en route. »

Le duc de Saxe-Cobourg donne des détails sur le mariage du prince héritier de Prusse avec la fille de la reine Victoria, sur l'attentat du 14 janvier 1858,

qu'il considère comme d'origine française. Il assistait à toute la scène de la bombe, à la soirée de l'Opéra de Paris, et donne, à cet égard, les renseignements les plus curieux. Puis viennent l'entrevue de Napoléon III et de Cavour, l'opinion du prince Albert sur la guerre et sur Napoléon... Ce 2e volume se termine avec la guerre d'Italie et le commencement de la décade qui va suivre.

M. Browning espère que le 3e volume ne le cèdera pas au 2e. Mais il exprime déjà le regret de ne plus retrouver, sur les événements, le jugement net du prince consort, qui donne tant d'intérêt au 2e volume.

Dans les *Transactions of the R. historical Society*, est publiée une conférence de M. O. Browning : *The teaching of history in schools*.

Après avoir dit que les élèves doivent avoir des notions d'histoire avant d'entrer à l'Université, l'orateur répond aux deux points suivants : « Quelle histoire faut-il enseigner de préférence dans les écoles? Quelle est la meilleure méthode pour l'enseigner? »

Pour *la méthode*, la plus mauvaise consiste à donner un livre aux écoliers et à leur faire apprendre par cœur un certain nombre de pages.

Le conférencier pose en principe que l'enseignement de l'histoire n'est pas possible sans une lecture du professeur, combinée avec le travail de l'élève. Il cite avec éloge M. Duruy, l'ancien ministre de l'instruction publique en France.

Mais quelle histoire faut-il apprendre? M. Browning aime le pittoresque, la couleur; il faut faire revivre les personnages devant les yeux de l'élève. Ce ne sont pas les faits qui forment la matière, mais l'enchaînement des faits.

M. Browning avoue qu'il n'a jamais pu retenir les dates, mécaniquement. Ce n'est que par raisonnement qu'il les retrouve. Pour lui, l'époque de George III est capitale pour les faits de l'histoire moderne. Il vante le système allemand d'avoir dans toutes les bibliothèques, une Bible et une *Weltgeschichte*. (Il existe de 100 à 150 *Weltgeschichten* en Allemagne.)

Pour l'auteur, la *science politique*, l'histoire des institutions, est très négligée en Angleterre et très cultivée, au contraire, en Amérique.

Après cette conférence, il y a eu une discussion, à laquelle ont pris part MM. Aveling, Canon Daniel, C. Laffan, the rev. Mac Carthy, miss Lublin.

M. Browning nous a déjà fait connaître les dernières années de la reine Caroline de Naples, ses affaires avec lord William Bentick, son exil. Il revient maintenant (*Historial Review*, avril) sur les causes de cet exil (1803-1806), d'après les Mémoires de Nelson, la vie de Hugh Elliot, et surtout les papiers du Foreign Office.

Après la rupture de la paix d'Amiens, Hugh Elliot fut envoyé à Naples, avec la mission de préparer l'occupation militaire anglaise de la Sicile et spécialement de Messine, comme contre-partie à l'occupation possible de Naples par les Français. Le récit de M. Browning s'arrête au 11 février 1806, jour où Marie-Caroline, accompagnée d'Elliot, quitte pour toujours Naples.

M. Browning, avec Elliot, rend hommage à l'énergie virile de Marie-Caroline, mais il montre la reine se débattant au milieu de périls et de difficultés de toute sorte, difficultés auxquelles son esprit passionné ajoutait encore. La reine se défendait, vis à vis d'Elliot même, d'être *anglaise*.

Bonaparte lui demande d'éloigner Acton, et la lutte pour soutenir Acton, le

ministre anglais de Naples, s'engage entre Elliot d'un côté, et de l'autre, Alquier, le résident français, le marquis de Gallo, envoyé de la reine à Paris, et les émigrés français, faisant chorus avec le ministre français. Acton partit pour la Sicile, Alquier et Gallo prirent en fait la direction des affaires. Dans son rapport du 15 juin 1804, Elliot expose avec soin la situation, les motifs de l'éloignement d'Acton et ne dissimule pas que le principal de ces motifs est l'influence nouvelle de M. de Saint-Clair, devenu, malgré les cinquante-deux ans et les seize enfants de la reine, le favori du jour.

Elliot comptait beaucoup sur l'effet produit par la coopération des armées russe et anglaise qui occupaient Corfou et Malte. La reine écrivit à Napoléon pour lui proposer un tribut annuel de six millions, en échange de l'évacuation de son royaume. Napoléon ne répondit pas, ou, du moins, que bien plus tard. Bientôt les événements se pressent; Alquier met en demeure de rompre avec l'Angleterre. Napoléon écrit à la reine une lettre des plus dures, pour l'inviter à rompre avec la Russie et l'Angleterre. A cette lettre le roi répond par une levée en masse. Elliot reçoit un aide de camp du général Saint-Cyr, porteur d'un *ultimatum* dont un des articles stipulait le départ immédiat d'Elliot lui-même. Sur la médiation du comte Kaunitz, la France retira cette exigence, et on lui donna satisfaction pour le reste. La cour de Naples subit, avec convenance, l'élévation de Napoléon à l'Empire, mais elle eut beaucoup de peine à admettre le titre de roi d'Italie, et ne comptant plus que sur l'Angleterre, la reine fit même durement sentir aux Russes son irritation. Elliot rend compte, vers ce moment, d'une curieuse conversation du roi, que le faible monarque conclut en s'en référant complètement à sa femme.

On sait le reste et comment après Austerlitz Napoléon chargea son frère Joseph de conquérir la Sicile. L'on ne possède rien d'Elliot quant au traité de neutralité passé en septembre 1805 entre la France et Naples.

États-Unis d'Amérique. *Northern American Review, août.* — Henry Clews : *Great Britain and the Confederacy.*

Dans le livre de M. Henry Clews, *Twenty-Eight Years in Wall street*, se trouve un passage où l'auteur dit qu'une entente secrète avait été formée « entre Napoléon III et le cabinet britannique — une conspiration internationale sur une vaste échelle — pour anéantir les libertés des États-Unis, et répartir les dépouilles entre ces deux puissants pirates, etc. »

A quoi l'honorable W. E. Gladstone a répondu : « Comme membre du cabinet Palmerston et presque l'unique survivant, je puis affirmer que le cabinet ne s'est jamais occupé de la question de la reconnaissance des États du sud, excepté au moment où il connut la proposition de l'empereur Napoléon III, et il refusa, sans hésiter, d'entrer en pourparlers à ce sujet, etc. »

M. Henry Clews réplique, dans cet article, court mais substantiel, que très probablement la majorité du cabinet Palmerston et très certainement la majorité de la Chambre des communes étaient pour le Sud, et portent avec Napoléon III la responsabilité morale de la prolongation de la lutte et de l'effusion de sang; que le cabinet Palmerston n'a pas eu de responsabilité directe, grâce à l'habileté et à la tactique de ses leaders et que, si on voulait examiner de près

les relations diplomatiques entre l'empereur Napoléon et certains membres du Parlement anglais, on trouverait que lui, l'auteur du livre, avait raison, dans le fond, sinon dans la forme, en parlant de l'intervention britannique comme il l'avait fait.

A signaler, dans la même Revue (juin, juillet et août), *The English view of the civil War*, par le vicomte Wolseley.

SERBIE. Sous ce titre, *Documents inédits sur les relations de la Serbie avec Napoléon Ier, de 1809 à 1814* (Belgrade 8°), M. Boppe a donné une suite de pièces relatives aux démarches faites à cette époque par la Serbie pour implorer le protectorat de Napoléon Ier.

R. M.

BIBLIOGRAPHIE

FRANCE

Annales de la Chambre des députés. — 4. Législature. *Débats parlementaires*. Session ordinaire de 1889. T. I : du 8 janvier au 30 mars 1889. In-4 à 3 col. 1011 p. — *Documents parlementaires*. T. XXV. Session ordinaire de 1888. T. II. (19 avril-19 juillet 1888). In-4, 527 p. *Paris, impr. des journaux officiels*.

Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux. — *N° 2*. — **A. Duménil**. La conquête de l'Angleterre par les Normands ; examen comparé des doctrines de M. Freeman et d'Augustin Thierry sur cette conquête.

Annales de l'École des sciences politiques. — *Juillet*. — **G. Lefèvre-Pontalis**. Un projet de conquête du Japon par l'Angleterre et la Russie en 1776. — **H. Cribier**. L'Europe, le Congo et la conférence africaine de Berlin.

Annales du Sénat. — Nouvelle série. Documents parlementaires. Session ordinaire de 1888. T. XVII : du 10 janvier au 18 juillet 1888. In-4 à 3 col. 495 p. *Paris, impr. des journaux officiels*.

Archives diplomatiques. — *Juin*. — **Etats-Unis — Grande-Bretagne**. Correspondance relative au rappel de lord Sackville. (Janvier-février 1889). *Juin* et *juillet*. — Conférence internationale des sucres. (5 avril, 3 mai). *Juillet*. — **Allemagne — Etats-Unis — Grande-Bretagne**. Les affaires de Samoa.

Bulletin de la société archéologique et historique de l'Orléanais. — *3-4 trim*. — **G. Baguenault de Puchesse**. Analyse de documents anglais relatifs au siège d'Orléans (1428-1430).

Correspondant. — *10 Avril*. — **Mme B. de Bury** : L'Archiduc Rodolphe. — **A. de Ganniers** : Un conflit entre l'Allemagne et les Etats-Unis : Les Allemands aux îles Samoa. — *25 Mai et 25 juin*. — **F. Carry** : La lutte actuelle entre le Vatican et le Quirinal; le départ du pape.

Études religieuses, philosophiques, historiques et littéraires. — *Juin*. — **G. Desjardins**. Le divorce de Napoléon.

Journal du droit international privé. *III-IV*. — **G. Ijuvara**. Des rapports de la Roumanie avec les pays étrangers en matière d'extradition. — **L. Poinsard**. Entente internationale sur la police de la navigation dans la mer du Nord. (Traité du 19 novembre 1887 entre la France, l'Allemagne, l'Angleterre, la Belgique, le Danemark et les Pays-Bas). — *V-VI*. — **W. F. Craies**. Le droit d'expulsion des étrangers en Angleterre.

Journal des savants. — *Mai-juin*. — **R. Dareste**. La monarchie franque. — **Hauréau**. Les registres d'Honorius IV. — **A. Maury**. Chroniques de Jean Froissart.

Nouvelle revue. — *1er avril*. — **Bikélas**. 25 années de règne constitutionnel en Grèce. — *15 avril* et *1er mai*. — **L. Richard**. Talleyrand (à propos des livres de MM. Bertrand et Pallain). — *15 mai, 15 juin* et *1er juillet*. — **E. Daudet**. Les débuts de l'émigration pendant la Révolution française. — *15 juin, 1er* et *15 juillet*. — **Prince de Valori**. Les vainqueurs de Denain. — *1er juillet*. — **Ed. Lockroy**. De l'histoire expérimentale ; à propos des campagnes de Louis XIV dans les Flandres. — *15 juillet*. — **J. Zeller**. Jean Huss, patriote bohême.

Révolution Française. — *Mai* et *juin*. — **P. Vidal**. Mission de Cassanyes aux armées d'Italie et des Alpes réunies. — *Août*. — **A. Debidour**. Les préliminaires du Congrès de Vienne. — **F. A. Aulard**. Les deux missions de Talleyrand à Londres en 1792.

Revue Britannique. — *Mai*. — **Cte de Chaudordy** : La diplomatie française en 1889.

Revue d'Alsace. — *Janvier-mars*. — **R. Reuss**. Correspondances politiques adressées au syndic royal de la ville de Strasbourg (*suite*). — **X. Mossmann**. Matériaux pour l'histoire de la guerre de Trente ans tirés des archives de Colmar (*suite*).

Revue de Bretagne et de Vendée. — *Juin*. — Lettre de Charles VI, roi de France, aux barons de Bretagne. (1402).

Revue de la France moderne. — *Juin*. — **M. de Baillehache**. Evasion du prince Louis-Napoléon du fort de Ham (mai 1846). — **Colmeux**. L'Alsace-Lorraine et l'Italie.

Revue de la Révolution. — *Juin*. — **H. Welschinger**. Les conférences d'Altenbourg.

Revue des Études juives. — *Janvier-mars*. — **S. Reinach**. Les Juifs d'Orient d'après les géographes et les voyageurs. — **I. Loeb**. Notes sur l'histoire des Juifs d'Espagne.

REVUE DES DEUX MONDES. — *1er Avril.* — **Vict. du Bled** : Le prince de Ligne d'après ses mémoires et sa correspondance. — *1er mai et 15 mai.* — **Thouvenel** : La correspondance de M. Thouvenel et du duc de Grammont. — **Rothan** : Souvenirs diplomatiques. La Mission de M. de Persigny à Berlin en 1850. La France et la Prusse au sortir de la révolution de 1848. Démission de M. de Persigny. — *15 juin.* — **J. Bourdeau** : Un apologiste de l'Etat prussien ; M. Henri de Treitschke. — *1er juillet.* — **Edmond Plauchut** : Un royaume disparu, la Birmanie (d'après les livres anglais). — *1er juillet et 1er août.* — **Gabriel Hanotaux** : La jeunesse de Richelieu, 1585-1614. — *15 juillet.* — .·. La France, l'Italie et la triple alliance. — *15 août.* — **A. Sorel** : La politique de Robespierre. — *1er septembre.* — **Aug. Laugel** : Un témoin américain de la Révolution française : Gouverneur Morris.

REVUE DES QUESTIONS HISTORIQUES. — *1er avril.* — **O. Vigier** : La politique extérieure du cardinal de Richelieu, projets d'alliance avec l'Angleterre.— *1er juillet.* — **Comte de Circourt** : Le duc Louis d'Orléans, frère de Charles VI, ses entreprises en Italie. (1394-1396) II. Savone et Gênes. — **Léonce Pingaud** : Henri IV et Louis XIV. La légende et l'histoire.

REVUE DU MONDE LATIN. — *Mai, juin* et *juillet.* — **M. Jollivet.** Un roi de Corse au XVIIIe siècle. — *Juillet.* — **L. Marlet.** Le comte de Montgomery (1520-1574).

REVUE FRANÇAISE DE L'ÉTRANGER. — *Août.* — **A. d'Avril.** La côte des esclaves. — *Septembre.* — **L. Sevin-Desplaces.** La France au Soudan.

REVUE HISTORIQUE. — *Mai* et *juillet.* — **Ch. Langlois.** Documents relatifs à Bertrand de Got (Clément V). — **Ch. Auriol.** La défense de Dantzig en 1813. — *Septembre.* — **M. Philippson.** La participation de Lethington au meurtre de Riccio.

REVUE HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU MAINE. — *3 livr.* — **Abbé R. Charles.** L'invasion anglaise dans le Maine de 1417 à 1428.

REVUE NOUVELLE D'ALSACE-LORRAINE ET DU RHIN. — *Mai.* — La question du Luxembourg en 1478.

Asse (E.). — Louis XI et Charles le Téméraire. In-8, 256 p. *Paris, Firmin-Didot.*

Aulard (F. A.). — Recueil des actes du comité de salut public, avec la correspondance officielle des représentants en mission et le registre du conseil exécutif provisoire. T. I. (10 août 1792-21 janvier 1793). In-8, LXXX-516 p. *Paris, Hachette.*

Aumale (d'). — Histoire des princes de Condé pendant les XVIe et XVIIe siècles ; T. V. In-8, 727 p. et portrait du grand Condé, d'après Coysevox. *Paris, C. Lévy.*

Broglie (duc de). — Histoire et diplomatie. In-8, XXII-465 p. *Paris, C. Lévy.*

Brosselard (H.) Les Deux Missions Flatters au pays des Touareg Azdjer et Hoggar ; *2e édition.* 50 gravures et un itinéraire des deux missions. In-16, 310 pages. *Paris, Jouvet.*

Buet (C.). — Les mensonges de l'histoire, 3e série (l'antipape Félix ; la conquête de Chypre et la maison de Savoie ; la première ambassade de Bayard ; les collaborateurs de Christophe Colomb ; histoire d'un archevêque ; la jeunesse de Richelieu ; Philippe II, Antonio Perez et l'inquisition. In-8, 255 p. *Paris, Lefort.*

Cadoux (G.). — L'influence française à l'étranger. Notre commerce d'exportation et nos consuls. In-8, 30 p. *Paris, Quantin.*

Chipon (Maurice) et Léonce **Pingaud.** — Notes et correspondance du colonel d'artillerie Pion des Loches (1792-1815). In-8, XXVIII-520 p. *Paris, Firmin-Didot.*

Cosnac (comte de) et Ed. **Pontal.** — Mémoires du marquis de Sourches sur le règne de Louis XIV. T. IX (juillet 1704-déc. 1705). In-8, 460 p. *Paris, Hachette.*

Cosneau (E.). — Les grands traités de la guerre de Cent Ans. In-8, VIII-190 p. *Paris, Picard.*

Coulon (H.). — Des agents diplomatiques, de leurs fonctions, de leurs devoirs, d'après le dernier état de la jurisprudence et de la doctrine. In 18, 162 p. *Paris, Marchal et Billard.*

Decrue de Stoutz (F.). — Anne, duc de Montmorency, connétable et pair de France sous les rois Henri II, François II et Charles IX. In-8, XVI-512 p. *Paris, Plon.*

Fagniez (G.). — Le Père Joseph et Richelieu. 1° La Jeunesse du P. Joseph et son rôle dans la pacification de Loudun (1577-1610) : 2° la Préparation de la rupture ouverte et la succession politique de Richelieu (1632-1635). *Paris, Alcan.*

Fournier de Flaix (E.). — L'indépendance de l'Égypte et le régime inter-

national du canal de Suez. In-18, 222 p. *Paris, Guillaumin.*

Grammont (H. D. de). — Relations entre la France et la régence d'Alger au XVIIe siècle. Quatrième partie : les Consuls lazaristes et le chevalier d'Arvieux (1646-1690); par H. D. de Grammont. In-8, 142 pages. *Alger, Jourdan.*

Houssaye (H.). — **1814**, *8e éd.*, revue et augmentée. In-18, VIII-655 p. et carte. *Paris, Perrin.*

La Trémoille (duc Louis de). Archives d'un serviteur de Louis XI. Documents et lettres (1451-1481), publiés d'après les originaux. In-4, VI-235 p. *Nantes, Forest et Grimaud.*

Laugel (A.). — Henry de Rohan : son rôle politique et militaire sous Louis XIII (1579-1638). In-8, VII-445 p. *Paris, Firmin-Didot.*

Le Meignen (H.). Les grandes croniques de Bretaigne, composées en l'an 1514, par maistre Alain Bouchart. *Nouv. édit.*, 4 fasc. In-4, à 2 col. XII-252 p. *Rennes, Caillière.*

.·. Life and letters of Charlotte Elizabeth, princess Palatine and mother of Philippe d'Orléans, Regent of France, 1652-1722. From published and unpublished sources, archives of the French Foreign office, of the house of France, and the manuscripts in the Bibliothèque nationale, Paris, in-8, 340 p. *London, Chapman and Hall.*

.·. Loi sur la nationalité (26 juin 1889). In-32, 8 p. *Paris, Pichon.*

Flach (J.). — Madame de Krüdener et les origines de la Sainte-Alliance. In-8, 15 p. *Amiens, Delatre-Lenoël.*

Mas Latrie (de). — Trésor de chronologie, d'histoire et de géographie pour l'étude et l'emploi des documents du moyen âge. In-4 à 3 col. VIII-2299 p. *Paris, Palmé.*

Maulde-Laclavière (R. de). — Les origines de la Révolution française au commencement du XVIe siècle. La veille de la Réforme. In-8, X-361 p. *Paris, Leroux.*

Mavidal (J.) et E. **Laurent**. — Archives parlementaires de 1787 à 1860. Recueil complet des débats législatifs et politiques des Chambres françaises. 2e série (1800 à 1860). T. LXXI : du 21 oct. 1831 au 22 nov. 1831. *Paris, Dupont.*

Maze (H.). — Le général F. S. Marceau : sa vie, sa correspondance d'après des documents inédits. In-8, XVI-507 p. et portraits. *Paris, Martin.*

Millet (R.) et **H. de Torcy**. — Le commerce français en Orient. La Serbie économique et commerciale. In-8, X-348 p. *Paris, Berger-Levrault.*

Orléans (d'). — Lettres du duc d'Orléans (1825-1842). In-18, XII-341 p. *Paris, C. Lévy.*

Pallain (G.). — Correspondance diplomatique de Talleyrand. La Mission de Talleyrand à Londres en 1792. Correspondance inédite de Talleyrand avec le département des affaires étrangères, le général Biron, etc. Ses lettres d'Amérique à lord Lansdowne. Avec introduction et notes. In-8, XXXII-483 p. et portrait de Talleyrand d'après une miniature d'Isabey. *Paris, Plon.*

Pellet (M.). — Napoléon à l'île d'Elbe. Mélanges historiques. In-18, 298 p. *Paris, Charpentier.*

Pézeril (L.). — Droit romain : Des eaux du domaine public à Rome; droit international : Des navires de commerce français dans les eaux étrangères (thèse). In-8, 372 p. *Le Havre, imp. du Commerce.*

Reclus (O.). — La France et ses colonies. T. II. Nos colonies. Liv. IX à XXV. In-8 à col. p. 193 à 596. *Paris, Hachette.*

.·. Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France, depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française, publié sous les auspices de la Com. des Archives diplom. au Min. des Affaires étr. VII : Bavière, Palatinat, Deux-Ponts, avec introduction et notes par A. Lebon. In-8, XXXVI-616 p. *Paris, Alcan.*

Rochechouart (général, comte de). — Souvenirs sur la Révolution, l'Empire et la Restauration. Mémoires inédits publiés par son fils. In-8, XII-541 p. *Paris, Plon.*

Ruble (A. de). — Le traité de Cateau-Cambrésis (2 et 3 avril 1559). In-8, VI-351 p. *Paris, Labitte.*

Schack (Graf von). — Geschichte der Normannen in Sicilien. 2 vol. *Stuttgart, Deutsche Verlags anstalt.*

Thouvenel (L.). — Secret (le) de l'empereur. Correspondance confidentielle et inédite échangée entre M. Thouvenel, le duc de Grammont et le général comte de Flahault (1860-1866), avec notes et index biographique. 2 vol. in-8. T. I, XX-498 p.; t. II, 575 p. *Paris, C. Lévy.*

Vogüé (de) et **Rousse**. — Discours de réception de M. vicomte de Vogüé et réponse de M. Rousse. In-8, 71 p. *Paris, Perrin.*

Zeller (B.). — La très sainte Ligue, le

pape Jules II et Louis XII. Fin du règne (1511-1515). Extraits de la correspondance de Louis XII, du Loyal Serviteur, de Fleurange l'adventureux, etc. In 16, 183 p. *Paris, Hachette.*

Id. — La Ligue de Cambrai. Agnadel et la guerre de Ferrare (1508-1511). Extraits de Claude Seyssel, de Saint-Gelais, du Loyal Serviteur, etc. In-16, 189 p. *Paris, Hachette.*

Wagener (H.). — Der Niedergang Napoleons III. *Berlin, George et Fiedler.*

ALLEMAGNE

Codex diplomaticus Saxoniae regiae. — **O. Posse.** Chartes des margraves de Meissen et des comtes de Thüringen.

Deutsche Rundschau. — *Août et septembre.* — **Lady Blennerhassett.** Les Allemands et la Révolution française.

Deutsche Zeit-u.-Streit-Fragen, von F. von Holtzendorff. — *39 Hft.* **W. Breitenbach** : Résumé de la récente histoire coloniale de l'Allemagne.

Geschichtschreiber der deutschen Vorzeit. *19.* — **W. Wattenbach.** Chronique des Slaves de Helmhold.

Historische Zeitschrift. — 1. *Heft.* — **O. Harnack.** Préliminaires de l'histoire de la guerre de 1812. — **Max Lehmann.** De la caractéristique de la guerre de Sept Ans. — 2. *Heft.* — **Max Lehmann.** La conception originale de « l'Histoire de mon temps », de Frédéric le Grand. — **F. Meinecke.** Le Brandebourg et la France en 1688. — **A. Brückner.** Le duc de Richelieu. — La politique extérieure de Frédéric-Guillaume II (Lettre de Wöllner). — 3. *Heft.* — **H. von Friedberg.** Le procès de Michael von Klement. Episode du temps de Fréderic-Guillaume I. — **Max Lehmann.** La mission de Gneisenau en Suède et en Angleterre en 1812.

Historisches Jahrbuch. — N° 2. — **Dr Schnürer.** La situation politique de la papauté au temps de Théodoric le Grand. — **Loevenfeld.** Une mésaventure en diplomatique.

Historisches Taschenbuch 1888. **Gaedeke.** Résultat des travaux récents sur l'histoire de Wallenstein. — **Erler.** Florence, Naples et le schisme pontifical (rapports du roi Ladislas de Naples avec les papes, etc.). — **Busch.** Les origines du divorce de Henri VIII (rapports du divorce avec les événements de la politique extérieure).

Internationale Revue ueber die gesammten Armeen und Flotten. — *Octobre.* — Le développement lointain des colonies allemandes et la participation de la flotte. — **O. Stichler.** Considérations historico-militaires fondées sur l'alliance franco-russe. *Novembre.* — **O. von Walthoffen.** Napoléon, homme de guerre. *Décembre.* — **F. Roh.** Nature et valeur du lien politique italo-germanique.

Neues Archiv der Gesellschaft f. aeltere deutsche Geschichtskunde. — N° 2. — **P. Kehr.** Les chartes impériales des Archives du Vatican. — **H. Bresslau.** Formulaires de la chancellerie de Louis de Bavière. — N° 3. — **P. Liebermann.** Une lettre d'Innocent II a Henri Ier d'Angleterre.

Nord und Sud. — *Mars.* — **A. Brückner.** La caractéristique de l'empereur Paul Ier. Jugements des contemporains dans les actes de l'archive Woronsoff. — *Mai.* — **G. Steinbach.** L'archiduc Rodolphe d'Autriche.

Preussische Jahrbücher. — *Juin.* — **O. Perthes.** Contributions à l'histoire des journées de mars 1848. — **E. Daniels.** Mémoires du prince Adam Czartoryski. — *Août.* — **Hans Delbruck.** Les idées de Stein sur la constitution de l'Allemagne (en 1815). — **H. Polakowsky.** L'Allemagne et le canal de Panama.

Publikationen aus den K. preussischen Staatsarchiven. *37 B.* — **E. Bodemann.** Lettres de la princesse Sophie de Hanovre aux margraves du Palatinat.

Sammlung gemeinverstaendlicher wissensch. Vortraege von R. Virchow. — N° 75. — **J. Ney.** La diète de Spire 1526.

Stimmen aus Maria-Laach. — N° *9.* — **W. Plenkers.** Couronnement et conversion de la princesse danoise Anne, épouse de Jacques I d'Angleterre. N° *10.* — **A. Lehmkühl.** Le pape et l'Eglise catholique en Bavière.

Unsere Zeit. — 6 *Heft.* — **F. Bienemann.** Le germanisme baltique. — **A. de Bulmerincq.** Franz von Holtzendorff.

Zeitschrift fur die gesamte Staatswissenschaft. — N° *3.* — **Dr Goehlert.** La dynastie Capet (statistique de la descendance).

Zeitschrift für Katholische Theologie. — *4 H.* — **Dohr.** Le divorce et le second mariage de Napoléon Ier.

.·. — Am Hofe Kaiser Wilhelm's. — II. — *Berlin, Eckstein.*

Ballestrem (comtesse). — Kaiser Fried-

rich III, de Simon; traduit en allemand. *Breslau, Schottländer.*

Carlyle (T.). History of Friedrich II, of Prussia, called Frederick the Great. 10 vol. *New ed* In-12. *London, Chapman and Hall.*

Cremer (C.). — Die französische Revolution und ein preussisches Königsleben. In-12, 34 p. *Halle, Fricke.*

Diplomaten (Erinnerungen eines). — Kaiser Friedrich in Versailles. Vom 20 Sept. 1870 bis 7. März 1871. *Leipzig, Renger.*

Dopffel (H.). — Kaisertum und Papstwechsel unter den Karolingern. *Fribourg en Br., Mohr.*

Erdmannsdoerfer (B.). — Politische Correspondenz Karl Friedrichs von Baden. T. I. (1783-1792). In-8, xi-518 p. *Heidelberg, C. Winter.*

Dümmler (E.). — Geschichte des ostfränkischen Reiches. *2 éd.* 3 vol. Die letzten Karolinger. Konrad. I. *Leipzig, Duncker et Humblot.*

Ernst II, Herzog von Sachsen-Coburg-Gotha. — Aus meinem Leben u. aus meiner Zeit. 2. Bd. *Berlin, W. Hertz.*

Ernest II (Memoirs of). Duke of Saxe-Coburg-Gotha. Vol. 1 et 2. Embracing period 1818-1850. In-8. *London, Remington.*

Forester (H.). — Memoirs of Sophia, electress of Hanover, 1630-1680. Transl. In-8, 252 p. *London, Bentley.*

Gareis (C.), Deutsches Kolonialrecht. Sammlung v. Gesetzen u. Verordnungen betr. die deutschen Schutzgebiete. *Giessen, Roth.*

Girard (P.-F.). — Le droit public romain par Th. Mommsen. Trad. de l'allemand. T. VI. 2e p. In-8, 504 p. *Paris, Thorin.*

Jastrow (J.). — Jahresberichte der Geschichtswissenschaft, im Auftr. der histor. Gesellschaft in Berlin. VII. (1884). In-8, xvi-248. 385 et 398 p. *Berlin, Gaertner.*

Leist (F.). — Zur Geschichte der auswaertigen Vertretung Bayerns im XVI. Jahrh. Zugleich ein Beitrag zur Geschichte des Gesandtschaftswesens überhaupt. *Bamberg, Buchner.*

Grethen (Rud.). — Die politischen Beziehungen Clemens VII zu Karl V. in den Jahren 1523-1527. In-8, III-187 p. *Hannover, Brandes.*

Grolmann (L. von). — Tagebuch über den Feldzug des Erbgrossherzogs Karl von Baden (1806-1807). In-8 xix-114 p. *Fribourg (Brisg.) Herder.*

Grotefend (H.). — Quellen z. Frankfurter Geschichte. 2 vol. Frankfurter Chroniken u. annalistische Aufzeichnungen der Reformationszeit. Nebst Darstellung der Frankfurter Belagerung von 1552, bearb. v. R. Jung. *Francfort, Jügel.*

Lorenz (Dr O.). — Deutschlands Geschichtsquellen im Mittelalter seit der Mitte des 13. Jahrh. II. *Nouv. éd.* In-8, xiv-444 p. *Berlin, Hertz.*

Martitz (F. von). — Internationale Rechtshilfe in Strafsachen. Beiträge zur Theorie des positiven Völkerrechts der Gegenwart. 1. Abth. *Leipzig, Haessel.*

Moeller (C.) et **C. Godt.** — Geschichte Schleswig-Holsteins. *Altona, Reher.*

Neubauer (R.). — Blätter der Erinnerung an Deutschlands grossen Kaiser Wilhelm I *Berlin, Vahlen.*

Pfister (A.). — König Friedrich von Wurtemberg und seine Zeit. In-8, xv-381 p.

Rennell Rodd. — Frédéric III, le prince héritier, l'empereur; esquisse biographique dédiée à sa mémoire. Publiée sous la direction et avec une introduction de S. M. l'impératrice Frédéric. In-18, viii-291 p. *Paris, Ollendorff.*

Rocholl (H.). — Zur Geschichte der Annexion des Elsass durch die Krone Frankreichs. Historiche Aufsätze auf Grund archivalischer Dokumente. In-8, xii-161 p. *Gotha, F. A. Perthes.*

Rogge (B.). — Kaiser Wilhelm I. 1797-1888. A memorial of Germany's great emperor, annotated by prof. C. Ruhle. In-8, *London, Williams and Norgate.*

Sauerland (H. V.). — Triercer Geschichtsquellen des XI. Jahrh. *Trèves, Impr. Paulinus.*

Schulte (A.) et **G. Wolfram.** — Urkunden und Akten der Stadt Strassburg. 1. Abth. Urkundenbuch der Stadt Strassburg. 4 Bd. 2. Hälfte. Stadtrechte u. Aufzeichnungen über bischöflich-städtische u. bischöfliche Aemter. *Strassburg, Trübner.*

Sommerfeldt (Dr G.). — Die Romfahrt Kaiser Heinrichs VII (1310-1313). I. Die beiden Speirrer Reichstage der Jahre 1309-1310. In-8, 57 p. *Königsberg, Gräfe et Unzer.*

Stratz (Rud.). — Die Revolutionen der J. 1848 u. 1849 in Europa, geschichtlich dargestellt. 1. Th. Die Februar Revolution und ihre nächsten Folgen. In-8, viii-378 p. *Heidelberg, C. Winter.*

AUTRICHE-HONGRIE

Archiv für œsterreichische Geschichte. *LXXIII.* — **Von Zeissberg.** L'archiduc Charles et le prince de Hohenlohe-Kirchberg (campagne de France de 1792). — **Pribram.** L'élection de Léopold Ier à l'empire, 1654-1658 (négociations de l'Autriche relatives à cette élection). — **Fournier.** Un voyage d'affaires en vue d'étudier la situation commerciale de l'Italie en 1754.

Baer (Dr). — Die Beziehungen Venedigs zum Kaiserreiche in der staufischen Zeit. In-8. v-126 p. *Innsbrück, Wagner.*

Castonnet des Fosses (H.). — La Macédoine et la politique de l'Autriche en Orient. In-8, 36 p. *Lyon, Vitte et Perrussel.*

.·. Feldzüge des Prinzen Eugen von Savoyen. Herausg. von der Abtheilung f. Kriegsgeschichte des K. K. Kriegs-Archivs. 14e vol. — Id. **S. E. von Eberswald.** Spanischer Successions-Krieg. Feldzug 1712.

Heyck (E.). — Nicolai, episcopi Botrontinensis, relatio de Heinrici VII imperatoris itinere italico. *Innsbrück, Wagner.*

Mazade (Ch. de). — Un chancelier d'ancien régime. Le règne diplomatique de M. de Metternich. In-8, xvi-424 p. *Paris, Plon.*

Türheim (A.). — Ludwig Fürst Starhemberg, ehemaliger Gesandter an den Höfen in Haag, London, u. Turin. *Graz, Styria.*

CRACOVIE

Comptes rendus de l'Académie des Sciences de Cracovie. — **B. Ulanowski.** Contributions à l'histoire des rapports entre l'Eglise et l'Etat en Pologne au xve siècle.

BELGIQUE

(*Par M. Petit*)

Bulletin de l'Académie d'archéologie de Belgique. — *N° 3.* — **M. Philippson.** Le séjour du prince et de la princesse de Condé en Belgique.

Bulletin de l'Académie royale des Sciences, des Lettres, et des Beaux-Arts. — *N° 5.* — Rapports de MM. Le Roy, Piot et Bormans sur le mémoire concernant les relations politiques du pays de Liège avec la France et les Pays-Bas espagnols et autrichiens au xviie siècle et au xviiie (Mémoire couronné de M. Lonchay).

Dietsche Warande *N° 6.* — **J. van Pabst van Bingerden.** Récit de l'ambassade de Corneils Hop en Allemagne.

Revue commerciale, diplomatique et consulaire. — *N° 22 (juin, 5).* — **Pollonais.** Une soirée à la Société d'Histoire diplomatique. (Reproduction commentée d'un article publié dans l'*Indépendance).*

Revue de Belgique. — *Nos 6. 7.* — **Hins.** La politique de la Russie. I. La question d'Orient. II. En Asie.

Revue de droit international et de législation comparée. — *T. XXI, N° 1.* — **Westlake** (J.). Introduction au cours de droit international professé à l'Université de Cambridge. Leçon d'ouverture.

Revue générale. — *Juillet.* — **Woeste.** La monarchie de Juillet.

De Ramaix (M.). — La Réforme sociale et économique en Europe et dans les Etats-Unis de l'Amérique du Nord. *Bruxelles*, in-8, 380 p.

D'Hoop (F.-H.). — Inventaire des anciennes archives de la ville d'Alost et supplément. *Alost.* 1888-89.

Garcia de la Vega (le baron D. de). — La neutralité belge et le système militaire de la Belgique. *Bruxelles*, in-8, 24 p.

Kervyn de Lettenhove (baron). — Relations politiques des Pays-Bas et de l'Angleterre sous le règne de Philippe II, publiée par M. le baron Kervyn de Lettenhove, président de la commission royale d'Histoire. T. VIII. Gouvernement de Requesens, 2e partie. Le Conseil d'Etat (26 octobre 1575-1er novembre 1576), in-4, xx-500 p. *Bruxelles, imp. Hayez.* (Collection de chroniques belges inédites publiées par ordre du gouvernement.)

Pirenne (H.). — Histoire de la constitution de la ville de Dinan au moyen âge. *Gand*, in-8, 119 p.

Vander Haeghen (V.). — Inventaire des archives de la ville de Gand. Rapports entre la commune et les établissements religieux. Livr. 1-2. 312 p. *Gand*, 1887-1889.

Wauters (A.). — Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de Belgique. T. VII, 1re *partie* (Supplément aux tomes I-II, s'arrêtant à 1225). 1 vol.

in-4, 595 p. *Bruxelles, Hayez.* Introduction au t. VII, 1re *partie*, in-4, xcxiii-8. *Ib.* (Collections de chroniques belges inédites publiées par ordre du gouvernement).

Wiesener (L.). — Études sur les Pays-Bas au xvie siècle. (Charles Quint; commencements de Philippe II; Marguerite de Parme et Granvelle). In-8, x-220 p. *Paris, Hachette.*

BRÉSIL

Deventer (M.-L. van). — Brazilië. Land en Volk geschetst. In-8, 151 p. *Amsterdam, de Bussy.*

BULGARIE

Hugonnet (L.). — Chez les Bulgares. In-18, xii-312 p. *Paris, Savine.*

CHILI

(*Par M. Rubio y Lluch.*)

Espejo (général). — El pazo de los Andes. Crónica historica de las operaciones del Ejercito de las Andes para la restauracion de Chile en 1817. 1 tomo.

Paz Soldan (Mariano F.). — Narracion historica de la guerra de Chile contra el Peru y Bolivia. 1 tomo.

Wiener (C.). — Chili et Chiliens. In-8, 388 p. *Paris, Cerf.*

COLOMBIE

(*Par M. Rubio y Lluch*).

Abella (Temistocles). — Estudios biograficos de la Historia de América. *Bogota*, 1888, tomo I.

DANEMARK

(*Par M. O.-H. Aagard*)

Annales de la noblesse danoise. — 1888, cinquième année. — Publiées par Hjort-Lorenzen et A. Thiset. *Copenhague, Fryde.*

Archives historiques. — Revue pour des travaux historiques populaires, publiées par F. Granzow et S.-B. Thrige. 1887-88. In-8, 1-2 vol. *Copenhague, Philipsen.*

Corpus constitutionum Daniae 1558-1660. — Ordonnances et lettres royales touchant la législation du Danemark, par W.-A. Secher. In-8, 1er vol.

Dictionnaire biographique. — Publié par C.-F. Bricka. In-8, 1-16 *livraisons. Copenhague, Gyldendal.*

Documents pour servir a l'histoire du sénat de l'empire danois et des assemblées des États sous le roi Christian IV. — Publiés par Kr. Erslev. In-8, 1-2 vol. *Copenhague, Klein.*

Les lettres autographes du roi Christian IV. — Publiées par C.-F. Bricka et J.-A. Fridericia. In-8, 1-14 *livraisons. Copenhague, Klein.*

L'Hellade et les Hellènes. — Tableaux de la civilisation grecque, publ. par J. Magnussen et F. W. Horn. In-8, 1-5 *livraisons. Copenhague, Schubothe.*

L'histoire de la famille illustre des Bille. — In-8. Ier vol., par V. Mollerup. 1-2 *livraisons.* IIe vol., par F. Meldell 3-6 *livr. Copenhague, Gyldendal.*

Mémoires de la Société royale des antiquaires du Nord. — 1887. — 1-4 vol. in-8. *Copenhague, Gyldendal.*

Revue historique. — 1887. — Publiée par la Société d'histoire danoise (rédacteur : C.-F. Bricka). *Copenhague, Schubothe.*

Textes originaux et travaux sur l'histoire du Danemarck au xvie siècle. — (*Monumenta hist. Danicæ*), publiés par H. Rördam. In-8, 2e vol., 1-4 *livraisons. Copenhague, Gad.*

Aagaard (O.-H.). — La France et l'Écosse. Episode de l'alliance des deux Etats (1536-60). In-8. *Copenhague, A.-Fr. Host.*

Andersen (A.). — L'historien Vedel Simensen. Etude littéraire. In-8. *Copenhague, Schou.*

Bache (N.). — L'histoire des Etats du Nord. 1-5 vol., in-8. *Copenhague, Gyldendal.*

Barfod (H.-P.-B.). — Sa Majesté le roi Christian IX. Tableau du roi et de la famille royale. In-4, avec des illustrations nombreuses. *Copenhague, Hagerup.*

Barthélemy (E. de). — Histoire des relations de la France et du Danemark sous le ministère du comte de Bernstorff, 1751-70. Complément de la « Correspondance ministérielle du comte J.-H.-E. Bernstorff, publiée par M. P. Vedel. » In-8. *Copenhague, Gyldendal.*

Brock (P.). — Die chronolog. Sammlung d. dänischen Könige im Schlosse Rosenburg. Eine kurzgefasste Uebersicht. In-8. *Copenhague, Gyldendal.*

Carstensen et **O. Lütken.** — Peter Fordenskjold, vice-amiral danois. In-4. *Copenhague, E. Bojesen.*

Ingerslev (A.). — Le souverain de Luther, Frédéric le Sage, électeur de Saxe. In-8. (*Lecture populaire*, no 35). *Copenhague, Gad.*

Holst et **A. Larsen.** — Les campagnes pendant les premières années

de notre liberté. In-4, 1re *livraison. Copenhague.*

La Cour (P.). — Mathématiques historiques. In-8. *Copenhague, Philipsen.*

Lund (Troels). — L'histoire du Danemark et de la Norvège vers la fin du XVIe siècle. In-8, VIIIe vol. *Copenhague, Reitzel.*

Lütken (O.). — La vie du vice-amiral Suenson. In-8. *Copenhague, Fr. Höst.*

Müller (L.-C.). — L'histoire du Danemark. Le Danemark et la Norvège sous le gouvernement aristocratique. In-8, Ve vol., 1-4 *livraisons. Copenhague, Iversen.*

Nielsen (O.). — Diplomatarium de Copenhague. Collection des documents pour servir à l'histoire de Copenhague avant 1728. In-8, VIIIe vol., *livraison* 1re. *Copenhague, Gad.*

Nielsen (O.). — L'histoire de Copenhague (1660-99). In-8. *Copenhague, Gad.*

Norregaard (J.). — Peder Skram et Elsebe Krabbe. Une biographie. (Voy. la *Lecture populaire,* n° 56.) In-8, *Copenhague, Gad.*

Ostergard (K.). — La vie de Georg Washington, d'après M. Ewerette : Life of Washington. In-8. *Odense, Milo.*

Schioll (J.). — La Saint-Barthélemy, (1572). In-8. — Dans les opuscules du Corps des étudiants danois. N° 61-62. *Copenhague.*

Smith (S.-B.). — La vie de Leonora Christina, comtesse de Uifeldt. In-8. *Copenhague, Gyldendal.*

Thorsoe (Alex.). — Le gouvernement de Frédéric VII (1848-1863). In-8, 1-38 *livraisons. Copenhague, Gyldendal.*

Thrige (S.-B.). — L'histoire du Danemark dans le XIXe siècle. In-8, 1re *livraison. Copenhague, J.-L. Wulff.*

Vedel (S.). — L'histoire de la Haute-Cour de justice danoise sous l'absolutisme (1661-1790). In-8. *Copenhague, Gyldendar.*

Vaupell (O.). — La bataille d'Isted, le 24 et le 25 juillet 1850. La vie du général Schleppegrell et du colonel Lesoë. (*Lecture populaire,* n° 76.) In-8. *Copenhague.*

Vaupell (O.). — Le combat de Slesvig. La guerre de 1848-50, et la guerre de 1864. In-8, 1-5 *livraisons. Copenhague, Reitzel.*

Wittich (K.). — J.-F. Struensee. Trad. en danois par M. C. Blangstrup. In-8. *Copenhague, Gyldendal.*

ESPAGNE

(*Par M. Rubio y Lluch*)

Cruz (La). — Revista religiosa. — *Marzo* de 1889. — Los Bizantinos en Espana et su influencia relativemente à la Unidad nacional, por D. **Vincente de la Fuente**

España moderna. — *Enero* 1889. — Un girondino espanol (El abate Marchena) por **Adolfo de Castro.** — Carlos V y los Cortes de Castilla, por A. **Canovas del Castillo** (A.). — *Febrero* 1889. — La sociedad catalana en tiempo de los Condes de Barcelona por J. **Coroleu.** — *Marzo* de 1889. — **Guillén Robles** (H). — Estudios sobre la dominacion de los Espanoles en Berberia. — *Abril* 1889. — **Castelar** (Emilio. — Necrologia de Mancini.

Revista catalana. — *Abril* 1889. — **Soler** (Gayetà). — Monografia de l'antigua Betulo (Badalona). — Biblioteca de la *Revista catalana.* — La vi del comte d'Urgel (Cronica anonima é inédita del siglo XV.

Revista contemporanea. — 15 y 30 *Enero,* 28 *Febrero,* 15 *Marzo* y 30 *Abril* 1889. — **Hinojosa** (Ricardo). — Felipe II y el Conciave de 1559.

Revista de España. — 15 *Enero.* Colombia (estudio-historico-politico) por D. H. Enrique Taviel de Andrade. — 30 *Enero, Febrero.* — **Maldonado Macanaz** (D. Joaquin). — Un secreto de Estado (Estudio de historia diplomática.) — **Taviel de Andrade** (Enrique). — Bolivia. El Exemo Fr. D. Aniceto Arce presidente de la Republica.

Anonimo. — Narracion militar de la guerra carlista de 1869 à 1876. Publicado por el Cuerpo de Estado Mayor. Vol. XI, *Madrid,* 1889.

Campaner y Fuertes (Alvaro). — Bosquejo historico de la dominacion islamita en las islas Baleares. — Palma de Mallorca. *Tipografia de Juan Colomer,* 1888, 1 vol. en-8.

Chabret (Antonio). — Sagunto. Su historia y sus monumentos. Obra premiada en los Juegos Florales del Rat Penat de Valencia, 1885. — *Barcelona, imp. Ramirer.* 2 vol en-4.

Creus (Teodoro). — Un golpe de estado hasta aqui desconocido en la historia de Cataluna. *Madrid,* 1888.

Fernandez y Gonzalez (Francisco). — Historia de Cartago, por Alfredo J. Church. Version del Excmo Fr. D. F°. F°. y G°. *Madrid*, 1889.

Fornez Garcia (Herminio). — Opusculos de geografia é historia. Historia de Espana. Cuaderno I. *Barcelona, imp. Jepus*, 1889, en 4 de 86 p.

Hübner (Emilio). — La Arquéologia de Espana. *Barcelona, sucesores de Ramirer*, 1888, 1 vol. en-4 mayor, de 298 p.

Lafuente (M.). — Historia general de Espana, desde los tempos primitivos hasta la muerte de Fernando, VII. T. XII. In-4, 316 p. *Barcelone, montaner y Simon.*

Martinez y Herrero (Bartolomé). — Sobrarbe y Aragon. Estudios historicos sobre la fundacion y progreso de estos reinos hasta que se agrego a los minos el Condado de Barcelona. Segunda edicion, tomo I. *Zaragoza*, 1889, 408 p. en-4.

Monte Molina (José). — Montilla, apuntes historicos de esta ciudad. 1 vol. de 212 p. *Madrid*, 1889.

Oliver Copons (Eduardo). — Conquista y anexion de Navarra bosquejo historico.

Paredes Guillen (Vicente). — Historia de los Tramontanos Celtiberos, desde los mas remotos tiempos hasto nuestros dias. 1 vol. de 205 p. *Madrid*, 1889.

Parets (Miguel). — De los muchos sucesos dignos de memoria que han ocurrido en Barcelona y otros lugares de Cataluna. Cronica escrita por M°. P°. entre los anos de 1626 à 1660. Tomo I, 1 vol. en-4 de xxviii-440 p. T. XX del Memorial historico espanol que publica la R. Academia de la Historia. *Madrid, Manuel Tello*, 1888.

Pella y Forgaz (José). — Historia del Ampurdan. Estudio de la civilizacion en las comarcas del Noreste de Cataluna. *Barcelona, Luis Tasso*, 1883 (publicada por cuadernos, el ultimo este ano). 1 vol. en-4 mayor de 788 p. con grabados y un mapa.

Toda (Eduardo). — Historia del antiguo Egipto, por Jorge Rawlinson, version espanola de E°. T°. T. I de la Historia de las Nacionese. *Madrid, Progreso editorial*, 1889.

Wilson (Baronesa de). — Americanos célebres. Glorias del Nuevo Mundo. *Barcelona, tip. de Ramirez*, 1888. 2 tomos en-4 mayor de 344-376 p.

ÉTATS-UNIS

AMERICAN CATHOLIC QUARTERLY REVIEW. — *Octobre.* — **Card. Gibbons.** The relative influence of paganism and christianity on human slavery — **A. O'Sullivan.** The diocese of Quebec under early British rule. — **Bern. O'Reilly.** The Church and the french Revolution. — The suppressions of the jesuits by pope Clement XIV.

CATHOLIC WORLD. — *Janvier.* — **Herbert.** The african slave-trade.

NORTHERN AMERICAN REVIEW. — *Juin-juillet-août.* — **Vicomte Wolseley.** The English view of the civil war. — *Août.* — **Henry Clews.** Great Britain and the Confederacy.

Bancroft (H.-H.). — History of the pacific states of North America. 2 vol. In-8, 787 et 829 p. *San Francisco, The history Co.*

Bigelow (J.). — Life of Benjamin Franklin, written by himself. Ed. from the original MS. 2 vol. in-8. *Philadelphie.*

Boyle (Rev. G.-D.). — Characters and episodes of the great rebellion. Selected from history and autobiography of Edward, Earl of Clarendon. In-12, 15-367 p. *New-York, Macmillan.*

Cosson (L. de). — A travers le Dominion et la Californie. In-8, 206 p. *Paris, Retaux-Bray.*

Creighton (Rev. M.). — Carlisle. In-12, 216 p. *New-York, Longmans, Green.*

Eggleston (Edw). — A history of United States and its people. In-8, 396 p. *New-York, Appleton and Co.*

Fiske (John). — Critical period of american history. 1783-1789, In-8, 374 p. *London, Macmillan.*

Frost (J). and **Froude.** — Lives of the presidents of the United States from Washington to Cleveland. In-12. *Boston, Lee and Shepard.*

Herndon (Wm.-H.) and **Weik, Jesse.** — Herndon's Lincoln : The true story of a great life. 3 vol. In-12. 638 p. *New-York, Belford, Clarke.*

Jannet (C.). — Les États-Unis contemporains, ou les mœurs, les institutions et les idées depuis la guerre de Sécession. *Nouv. éd.* In-18, XLIX-354 et 387 p. *Paris, Plon.*

Laidlaw (A.-H.). — The declaration of independence and the constitution of the United States. In-12, 87 p. *New-York, Laidlaw.*

Lodge (Henry Cabot). — George Washington. « American statesmen » series. 2 vol. In-16. 341 et 355 p. *Boston, Houghton, Mifflin.*

Margry (P.). — Mémoires et documents pour servir à l'histoire des origines françaises des pays d'outre-mer. Découvertes et établissements des Français dans l'ouest et dans le sud de l'Amérique septentrionale. In-8. T. V. Première formation d'une chaîne de postes entre le fleuve Saint-Laurent et le golfe du Mexique (1683-1724), CLX-704 p. et pl. T. VI : Exploration des affluents du Mississipi et découverte des Montagnes Rocheuses (1679-1754), XX-764 p. *Paris, Maisonneuve et Leclerc.*

Randolph (E.). — Omitted chapters of history disclosed in the life and papers of Edmund Randolph, governor of Virginia; first attorney-general United States, secretary of state. In-8, 401 p. *London, Putnams.*

Rosseeuw Saint-Hilaire. — Garfield, président des États-Unis. In-18, 12 p. *Paris, Lievens.*

Scudder (H.-E.). — George Washington, an historical biography. In-16, 248 p. *Boston.*

Stoddart (William O.). Abraham Lincoln and Andrew Johnson (Lives of the presidents). In-12, 284 et 73 p. *New-York, Stokes.*

GRANDE-BRETAGNE

CONTEMPORARY REVIEW. — *Février.* — **Fr. Pollock.** Sir Henry Maine and his work. — *Avril.* — **G. Monod.** The political situation in France (1789-1889). — *Août.* — .·. The papacy : a revelation and a prophecy. — *Septembre.* — **Captain F. D. Lugard.** England and Africa. — **H. R. Fox Bourne.** South Africa and the aborigines protection society.

DUBLIN REVIEW. — *Avril.* — **J. M. Stone.** Henrietta Maria, queen consort of England.

EDINBURGH REVIEW. — *Avril.* — The duc d'Enghien. — *Juillet.* — **O. Browning.** Mémoires du duc de Saxe-Cobourg.

ENGLISH HISTORICAL REVIEW. — *Janvier.* — **J. B. Bury.** Roman Emperors from Basil II to Ysaac Komnênos. — **T. A. Archer.** On the accession dates of the early King of Jerusalem. — *Avril.* — **O. Browning.** Hugh Elliot at Naples (1803-1806). — **C. H. Firth.** Cromwell and the insurrection of 1655. — *Juillet.* — **His honour Judge William O'Connor Morris.** The war of 1870-71. After Sedan. — **E. Armstrong.** Recent criticism upon the life of Savonarola. — **Th. Bent.** Lords of Chios.

FORTNIGHTLY REVIEW. — *Juillet.* — .·. Swiss neutrality. — *Août.* — **Karl Blind.** — Mr. Gladstone and the civilised world. — *Septembre.* — .·. Belgian neutrality.

GOVERNMENT PUBLICATIONS. — Calendar of States papers. Domestic series of the reign. of Charles I. Vol. XIX, 1644. — Military : The armed strength of Roumania. Map. By Capt. **C. E. Callwell.** Calendar of letters, despatches and state papers relating to the negociations between England and Spain. Preserved in the archives at Simancas and elsewhere. Vol. V, part 2, Henry VIII, 1536-1538. *Ed. by Pascual de Gayangos.* — **W. Noel Sainsbury.** Calendar of state papers, colonial series, America and West Indies, 1669-74. Preserved in Her Majesty's public Record. — *Scotch record Works.* **George Burnett.** Rotuli Scaccarii regum Scotorum (The Exchequer rolls of Scotland). — *Chronicles.* **Roger de Wendover.** The flowers of history. From the year of our Lord 1154, and the first year of Henry the Second, king of the English. *Vol.* 3.

MACMILLAN'S MAGAZINE. — *Janvier.* — **W. Macdonald Oxley.** The Indian in Canada. — **Mrs Lynch.** A story of Chios. — **St. Wheeler.** Home-rule of India.

NINETEENTH CENTURY. — *Janvier.* — **J. G. Alger.** The posthumous vicissitudes of James the second. — **Ern. W. Beckett.** Australian side lights on English politics. — **Fr. Greenwood.** The distractions of German statesmanship. — **G. N. Curzon.** The fluctuating frontier of Russia in Asia. — *Juillet.* — **Dr J. Kidd.** Lord Beaconsfield's last illness. — *Septembre.* — **Edward Dicey.** What next in Egypt ?

PARLIAMENTARY. — Africa, South, Zululand, Further Correspondence. — Sugar question : International conference, 2nd and 3rd sessions. Minutes of proceedings, papers laid before the conference and convention. — Africa, n° 7. Slave-trade on east coast ; reports for 1887-88. — N° 10. Germany and Zanzibar, Further Correspondance. — East India. Black Mountain Expedition ; papers, map. — France. N° 3. Expulsion of Rev. J. Jones from Marè, one of the Loyalty

Islands. Correspondence. — Egypt. N° 8. Affaires at Suakim. Further correspondence. — Sugar question : International convention, Further correspondence. — United States. N° 4. Recall of lord Sackville, Further correspondence. — Egypt N° 4. Finances and Condition. Further Correspondence.

QUARTERLY REVIEW.— *Juillet*.— Canada, its national development and history. — **O. Browning**. Diary and letters of Gouverneur Morris.

TRANSACTIONS OF THE ROYAL HISTORICAL SOCIETY.— Vol. IV, 1889. — **O. Browning**. The teaching of history in schools.— **Id.** Hugh Elliot in Berlin. — **A. R. Ropes**. The causes of the seven years' war. — **Cunningham**. The commercial policy of Edward III. — **Sir Bartle Frere**. Historical sketch of South Africa.

Airy (Osmund). — The English restoration and Louis XIV, from the peace of Westphalia to the peace of Nimwegen. In-18, 286 p. *London, Longmans*.

Alger (John G.). — Englishmen in the French Revolution. In-8, 370 p. *London, Low*.

Cromwell. Letters and speeches, elucidated by T. Carlyle. *New. edit.* in-8. *London, Ward and Lock*.

Dost (Dr O.). Albert von Sachsen-Koburg-Gotha, Prinz-Gemahl von England. Ein Bild seines Lebens und Wirkens. In-8, 32 p. *Planen, Neupert*.

Farrer (Sir T. H.). — The sugar convention and bill. In-12, 56 p. *London, Cassell*.

Geffcken (Dr) et **S. J. Macmillan**. — The British empire. With essays on prince Albert, lord Palmerston, lord Beaconsfield, Mr. Gladstone, and reforme of the house of lords, from the German. In-8. IX-312 p. *London, Low*.

Hassell (A.). Life of Viscount Bolingbroke. (Statesmen Series.) In-8, 700 p. *London, Low*.

Hodgetts (J. Fredk.). — Richard II, Plantagenet. In-8, 380 p. *London, Whiting*.

Hosack (J.). — Mary, Queen of Scots and her accusers. 2 vol. in-8. *London, Blackwood and sons*.

∴ Life of the right hon. John Bright : a popular biography. In-12, 110 p. *London, Routledge*.

Macaulay (Lord). — History of England from the accession of James the second. 2 vol. In-8, 1612 p. *London, Longmans*.

Malleson (G. B.). — Life of the marquis of Wellesley (Statesmen series). In-8, XI-289 p. *London, W. H. Allen*.

Pain (Wm. Percy). — Chronology and analysis of international law. In-8, 82 p. *London, Digby and Song*.

Potter (G.). Life of marquis of Hartington. In-8, 90 p. *London, Potter*.

Pressensé (F. de). — L'Irlande et l'Angleterre depuis l'acte d'union jusqu'à nos jours (1800-1888). In-8, XII, 530 p. *Paris, Plon*.

Robinson (A. Mary F.). — The end of the middle ages : essays and questions in history. In-8, 406 p. *London, Fischer Unwin*.

Sharpe Hume (A.). — Chronicle of King Henry VIII, of England : being a contemporary record of some of the principal events of the reigns of Henry VIII and Edward VI. Written in spanish by an unknown hand. Transl. with notes and introd. In-8, 242 p. *London, Bell and sons*.

Travers Twiss. — Le droit des gens ou des nations considérées comme communautés politiques indépendantes. II. Des droits et des devoirs des nations en temps de guerre. *Nouv. éd.* avec appendice, comprenant le congrès de Paris (1856), la convention de Genève (1864), les conférences de Londres (1871), etc. In-8, XXXIII-598 p. *Paris, Pedone-Lauriel*.

CANADA

CANADA FRANÇAIS. — *Avril et juillet*. — **Gérin-Lajoie** : Dix ans au Canada (1840-50). — **B. Sulte** : Le pays des grands lacs au XVIIe siècle. — *Juillet*. — **H. R. Casgrain** : Montcalm peint par lui-même, d'après des pièces inédites.

Baudoncourt (J. de). — Histoire populaire du Canada d'après les documents français et américains. *2e édit.* In-8, IV-514 p. *Paris, Bloud et Barral*.

Feyrol (J.). — Les Français en Amérique. Canada, Acadie, Louisiane. In-8, 240 p. *Paris, Lecène*.

Lindsey (Charles). — Rome in Canada. In-8, 47 + 398 p. *Toronto, Williamson*.

Nicolay (R. de). — Recueil des pièces relatives à la publication des manuscrits du maréchal de Lévis sur la guerre du Canada de 1755 à 1760. In-8, *Rennes, Oberthür*.

Warner (Ch. Dudley). — Studies in the south and west with comments on Canada. In-12, 484 p. *New-York, Harper.*

COLONIES ANGLAISES

Bourne (H. R. Fox). — The story of our colonies. *New. ed.* In-8, 394 p. *London, I. Hogg.*

Bradshaw (John). — New-Zealand of to-day (1884-1887). In-8, 402 p. *London, Low.*

Broadfoot (Major G.). — The career of major George Broadfoot, governor-general's agent, N. W. Frontier, 1844-45, in Afghanistan and the Punjab. Compiled from his papers and those of Lords Ellenborough and Hardinge. In-8, 442 p. *London, Murray.*

Cameron (Verney Lovett). — Slavery in Africa, the disease and the remedy. In-8, 12 p. *London, Nat. Review off.*

Favenc (Ernest). — The history of Australian exploration, from 1788-1888 Compiled from State documents, private papers and the most authentic sources of information, issued under the auspices of the Governments of the Australian colonies. In-8, 474 p. *London, Griffith, Farran and C°.*

Gisborne (Wm.). — The colony of New Zealand : its history, vicissitudes and progress. In-8, xii-360 p. *London, Petherick.*

Parker (E. H.). — Chinese account of the opium war. In-8. *Shanghaï, Kelly, and Walsh.*

GRÈCE

'Η Εὐρωπαϊκὴ διπλωματία ἐν 'Ελλάδι ἀπὸ τοῦ Καποδιστρίου μέχρι τῶν καθ' ἡμᾶς χρόνων, μελέτη πολιτικὴ καὶ ἱστορική, Χ. Δ. Μελετοπούλου. *Athènes*, 1888.

GUATEMALA

(Par M. Rubio y Lluch.)

. ·. — Memoria que la secretaria de Estado en el despacho de Gobernacion y Justicia presenta a la Asambiea legislativa de la Republica de Guatemala en sur sesiones ordinarias de 1888. *Typografia La Union.* En 8° mayor.

Cruz. (D. Fernando). — La verdad historica acerca del tratado de limites entre Guatemala y Mexico. Guatemala. *Tipografia La Union.* En 8° mayor.

HAITI

Léal (F. A.). — La République dominicaine. In-8, 80 p. *Paris, Beillet.*

ITALIE

(par M. C. Merkel)

Archeografo Triestino, N. S., t. XV, fasc. 1°. **Hortis** (Attilio). Castellani Bassianensis Venetianæ pacis inter Ecclesiam et Imperatorem, Libri II. pp. 1-51 ; — **Joppi** (Vinc.). Documenti Goriziani del secolo xv, cont. pp. 53-90 ; — **Joppi** (Vinc.). Del dominio dei patriarchi d'Aquileja in Trieste dal 1380 al 1382, pp. 264-80 ; — **Vassilich** (Gius.). Da dedizione a dedizione, Appunti storico-critici sulle isole del Guarnero (sec. xii-xx), cont. pp. 91-137.

Archivio Storico Italiano, t. VI, parte 2°, suppl. 1°. **Bonaini** (Fr.). Diplomi Pisani e Regesto delle Carte Pisane, che si trovano a stampa.

Archivio Storico Lombardo — S. II, an. XV, fasc. 4. **De Castro** (G.). La Restaurazione austriaca in Milano (1814-17) pp. 905-79. — A. XVI, fasc. 1. **Fratri** (L.). La lega dei Bolognesi e dei Fiorentini contro Giov. Galeazzo Visconti ; **Righetti** (C.). Un curioso processo di Stto nel sec. XVIII ; **Ghinzoni** (P. L.). Simone diTrento nuovi documenti.

Archivio Veneto. fasc. 72. **Francesco Cerone.** Il papa ed i Veneziani nella quarta crociata, pp. 286-97 ; **Motta** (E.), Cassandra nel 1477 ? (pp. 377-78) [lettre du 17 févr. 1477, dans laquelle l'ambassadeur des Sforza à Venise annonce la descente des Français en Italie].

Arch. Storico italiano, ser. V, vol. III, fasc. 1 : **Sforza** (G.). Filippo Passanti egli avvenimenti toscani del 1798. — Vol. III, fasc. 2 : **Gianandrea** (A.). Della Signoria di Francesco Sforza nella Marca ; **Favaro** (A.). Ticone Brahe e la corte di Toscana.

Archivio della r. Società romana di storia patria, vol. XI, fasc. 3-4 : **Castellani** (C.). Lettera dei Conservatori ad Alessandro VI sul ricevimento di Carlo VIII in Roma.

Archivio storico per la provincie napoletane, vol. XIV, fasc. 1 : **Schipa** (M.). Carlo Martello d'Angio.

Archivio storico dell' Arte. A, II, fasc. 2 : **Beltrami** (Luca). Il palazzo di Pio IV in Milano.

Archivio veneto. XXXXVI, fasc. 72. **Cerone** (V.). Il papa ed i Venezlani nella quarta Crociata.

Atti della Società ligure di storia

PATRIA. Vol. XIX-XX. **Desimoni.** Le prime monete d'argente della zecca di Genova, 1139-1193.

ATTI E MEMORIE DELLA R. DEPUTAZIONE DI STORIA PATRIA PER LE PROVINCIE MODENESI E PARMENSI. Ser. III, vol. V, part. I: **Salvioli** (G.). L'Immunità e le Giustizie delle chiese in Italia.

ATTI DELLA SOCIETÀ DI ARCHEOLOGIA (TORINO). Vol. V: **A. Baudi di Vesme.** Saggio d'Iconografia Sabauda.

ATTI DEL R. ISTITUTO VENETO, s. VI. t. VII, disp. 51. **Morsolin** (B.). Il Concilio di Vicenza, Episodio della Storia del Concilio di Trento (1537-38), pp. 539-89; — disp. 61: **Berchet** (G.). La costituzione nel Giappone, pp. 687-709; — disp. 81: **Marinelli** (G.). Venezia nella storia della Geografia cartografica ed esploratrice, pp. 933-1001.

BIBLIOFILA. A. X, fasc. 3-4: **Pansa** (G.). Statuti del comune di Teramo 1440.

BULLETTINO DELL' ISTITUTO STORICO ITALIANO. Fasc. 7: **Gaudenzi** (A.). Carmi mediœvali inediti; **Ferrai** (L. A.). Benzo d'Alessandria e i cronisti milanesi del sec. XIV.

BULLETIN DU BICENTENAIRE DE LA GLORIEUSE RENTRÉE 1689-1889. (*Société d'Histoire Vaudoise*). Union typogr.-édit. — **Eugène de Budé.** Le Séjour des Vaudois de Piémont en Suisse.

BULLETINO DI ARCHEOLOGIA E STORIA DALMATA, an. XII, n° 3. **Mirkovio** (Em.). Giovanni Antonio Barbaro per la Serenissima Republica di Venetia Proveditore generale in Dalmatia ed Albania, pp. 42-43.

GIORNALE ARALDICO-GENEALOGICO-DIPLOMATICO. A. XVI, fasc. 7-8: **Bertolotti** (A.). Ricordi di Portoghesi e di Spagnuoli in Roma nel sec. XVI-XVII, documenti raccolti negli archivi romani. — **Galluppi di Pancaldo** (G.). Grandi di Spagna Siciliani, pp. 141-57; — **Sommi Picenardi** (G.). Di Cristina di Svezia, Memorie e documenti inediti e rari, p. 189-208.

GIORNALE LIGUSTICO DI ARCHEOLOGIA, STORIA E LETTERATURA. An. XV, fasc. XI-XII. — **Sforza** (Giov.), Il viaggio di Pio VI a Vienna nel 1782, pp. 436-44. — A. XVI, fasc. 1-2: **Gabotto** (F.). La giovinezza di Carlo Emanuele I di Savoia.

MISCELLANEA DI STORIA ITALIANA. Vol. XXVII: **Vayra** (P). Un anno di vita pubblica del comune di Ast. 1441.

MISCELLANEA STORICA ROMANA. A. I, fasc. 3: **Cristofori** (F.). Memorie dei Signori di Vico.

MISCELLANEA FRANCESCANA. Vol. IV, fasc. 1: **P. Marcellino da Civezza.** Lettera di fr. Pietro da Modena ad Alessandro Sforza, signore di Pezaro.

MISCELLANEA EDITA DALLA R. DEPUT. DI STORIA VENETA. **Sardagna** (G. B). La guerra rustica nel Trentino (1525).

NUOVA ANTOLOGIA, I. III, t. XXI, fasc. 10. **Jacini** (Stef.). Pensieri sulla politica Italiana, pp. 201-37: — vol. XXII, fasc. 13. **Bertolini** (Franc.). Il Conte di Cavour avanti il 1848 e i suoi scritti giovanili, pp. 69-80; — **Porena** (Fib.) Le Isole Samoa e l'attuale Conflitto fra le Potenze.

RASSEGNA EMILIANA. A. I, fasc. 11. **Costa** (E.). La restituzione di Parma ad Ottavio Farnese nel 1550.

REVUE INTERNATIONALE. — *10 mai.* — **Pierre Baldès**: Nouvelles lettres inédites du comte de Cavour (D'après le livre d'Amédée Bert). — *25 mai.* — **H. de Kalbermatten**: La conquête de l'Europe par l'Amérique. — *10 juillet.* — **D. Zanichelli**: Vincenze Gioberti et Cesare Balbo. — *10 août.* — **Emile de Laveleye**: Lettre sur la situation en France. — *25 août.* — **Comte di Monale**: Benedetto Cairoli.

RIVISTA ITALIANA DI NUMISMATICA. A. II, fasc. 1: **Mulazzani** (G). Studii economici sulle monete di Milano.

RIVISTA ITALIANA DI NUMISMATICA, an. II, fasc. 3°. **Gnecchi** (E.). Una medaglia commemorativa (1659). parle d'un souvenir de la paix des Pyrénées), pp. 395-401.

RIVISTA STORICA ITALIANA. A. VI, fasc. 1. **Vigo** (P.). La battaglia di Montecatini descritta da Uguccione della Faggiccola.

STUDI E DOCUMENTI DI STORIA E DIRITTO, an. X, fasc. 1-2. **Tampello della Spina** (P.). Pontificato di Innocenzo XII: Diario del conte Gio. Battista Campello, pp. 185-207. — **Brandileone** (J.) La rappresentanza nei giudizii secondo il diritto medîævale italiano; **De Nolhac** (P.). Piero Vettori et Carlo Sigonio: correspondance avec Fulvio Orsini.

Amabile (Lu.). — Il tumulto napoletano dell'anno 1510 contro la santa inquisizione. *Napoli, tip. della R. Università*, 1888, 4o, pp. 45

Bois-Melly (Du). — Relations de la Cour de Sardaigne et de la République de Genève depuis le traité de Turin (1754) jusqu'à la fin de l'année 1773. *Paravia* 8°, p. 88.

Bozza (Aug.). — Il Vulture, ovvero brevi notizie del Barile e delle sue colonie albanesi, Rionero, Ercolani, 8°, p. 172.

Brambilla (C.). — Antonio Maria Cuzio e la ceramica in Pavia. *Pavia, Fuzi*, avec 4 gravures.

Brückner (Al.). — Caterina II, Prima versione italiana di A. Courth, disp. 5, pp. 137-352.

Bustelli (G.). — L'enigma di Ligny e di Waterloo (15-18 giugno 1815) studiato, svolto vol I. *Cesana, tip. Nazionale*, 1889. 16° pp. LXVIII-488.

Cadorna (Car.) — Lettera sui fatti di Novara del marzo 1849, estratta dai documenti della Storia del Parlamento Subalpino di Angelo Brosserio, ediz. 31, *Roma, Botta*, 8°, pp. 43.

Cambiagi (Car.). — Dalle origini alla proclamazione dei Meiji; conferenza storico politica sul Giappone. *Milano, Belhini*, 8°, pp. 11.

Cantù (Ces.). — Storia Universale. Disp. 150-52, ediz. 10°, *Torino*, 8°, 577-682, 1-24.

Cantu (C.). — Storia Universale, disp. 136-40, T. VIII. *Torino, Unione tipografico-editrice*, 1888, 8° pp. 513-856.

Cantu. — Récits historiques de l'Italie; avec notice biographique et littéraire par Ch. Simond. In-16, p. 285 à 416. *Paris, Gautier.*

Cappelletti (Léon). — Storia critica della Rivoluzione francese, vol. III, *Foligno*, 8°, 502.

Cecchetti (B.). — Bolle dei dogi di Venezia, secoli XII-XVIII, *Venezia, Naratovich*, 1888, 16 pp. 37.

Checchi (E.). — Memorie d'un garibaldino (1866). *Milano, tip. letteraria* 1888, 16° pp. XVI-189.

Cermenate (Joh. de). Historia de situ Ambrosanæ urbis; ed. L. A. Ferrai. *Roma, Forzani*, pp. XXXXII, 164.

Costa de Beauregard (m^{is}). — Mémoires historiques sur la maison de Savoie et sur les pays soumis à sa domination depuis le commencement du XI° siècle jusqu'à l'année 1800 inclusivement. T. IV. In-8, 174 p. *Chambéry, Perrin.*

Conforti (L.). — Napoli dal 1789 al 1796, con documenti inediti. *Napoli, Anfossi*, 16°, pp. XVI-303.

Conforti (L.) — Napoli dalla pace di Parigi alla guerra del 1798, con documenti inediti. *Napoli, Anfossi*, 16°, pp. XVI-262.

Cottafavi (Clinio). — Filippo d'Este, marchese di S. Martino in Rio, ci' investitura di Ferrara nel 1591; saggio biografico-storico. *Reggio-Emilia, Artigianelli*, 8°, 70.

Ferreri (Giov.). — Giovinezza di Camillo Cavour. *Torino, Paravia*, 8°, pp. 20.

Filippi (Giov.). — Relazioni tra Savona e Firenze nell' anno 1477. *Genova, Sordomuti*, 8°, 13.

Filopanti (Quirico). — Rivoluzione e Misteri, cioè Storia della Rivoluzione franceze e di Napoleone desunta dalla sintesi della Storia Universale. *Bologna, Zamorani*, 8°, pp. 124.

Fontana (Bart.). — Renata di Francia, duchessa di Ferrara (1510-36). *Roma, Forgani*, 8°, pp. XXVIII-525.

Fornoni (E.). — Bergamo e la lega di Cambray; appunti. *Bergamo, S. Alessandro*, 16°, 78.

Forcella (V.). — Iscrizioni delle chiese e degli altri edifici di Milano dal sec. VIII ai giorni nostri, vol. II. *Milano, Bertolotti*, pp. XIII-313.

Forlivesi (F.). — Cervia, cenni storici. *Bologna, Zanichelli*, p. 364.

Galliano (Giac.). — Narrazione informativa della spedizione di Terni e della invasione della provincia di Viterbo, accaduta nell' anno 1867. *Roma, Ciotola*, 8°, 46.

.·. Il generale Franc. Bruno di Tornaforte, comandante la fortezza di Ceva nel 1796. *Torino, Paravia*, 8°, 37.

Gaudenzi (A). — Gli ordinamenti sacrati e sacratissimi di Bologna. *Bologna, tip. regia*, pp. XXIII-376.

Giarelli (F.). — Storia di Piacenza dalle origini al giorni nostri. Vol. I, *Piacenza, Marchesotti*, 16°, pp. XVI-516.

Guicciardini (Ferd.). — Miei cari ricordi dal 1815 al 1888. *Bologna*, 8°, 24.

Grassi (Fr.). — Reminiscenze di viaggio: in Russia. *Milano, Cogliati*, 1888, 16°, pp. 32.

Grossi (Vinc.). — Questioni di geografia politica (de l'Orient), con una prefazione del prof. Attilio Brunialti. *Torino, Roux*, 1888, 8°, pp. XI-104.

Harisse (E.). — Cristoforo Colombo e gli Orientali. *Genova, Sordomuti*, 8°, p. 8.

Levi (Ces.). — Lazzaro Carnot e la Convenzione. *Venezia*, 8°, 31.

.·. Una Missione di Savoia a Roma presso il papa Clemente XI, secondo un carteggio col marchese Francesco Ricardi, ministro del granduca di Toscana. *Firenze, Landi*, 16°, p. 15, aut. Angelo de Gubernatis.

Locoscio (Fr.). — La fallita italica ribellione de 1848 e la invasione Piemontese in Sicilia nel 1860. Storia contemporanea. Vol. II, disp. 6. *Palermo, tip. il Guttemberg*, 1888, 8°, pp. 64

Malmignati (A). — Il Padova, suo primo amove e poesie giovanili. *Padova, Prosperini.*

Muratori (Aug.). — P.-S. Mancini; discorso commemorativo. *Firenze, Mozzon*, 8°, p. 30.

Muratori (Lod.-Ant.). — Lettere inedite e rare a cura di Giuseppe Biadego. *Torino, Paravia*, 8°, p. 64.

Musatti (Eug.). — Venezia e Casa Savoia. *Padova, Prosperini*, 16°, p. 48.

Narici (Leop.). — La contesa tra Ludovico il Bavaro e la Corte Romana. *Napoli, tip. nuova*, 1888, 8°, pp. 42.

Piccivilli (P.). — Monumenti architettonici Sulmonesi descritti ed illustrati dal XIV al XVI secolo. *Lanciano, Cavabba.*

Poggi (Cencio). — Como, 1848. Spigolature storiche. *Como, Longatti* 8°, 62.

Pomello (Art.). — Verona sconociuta, Vol. I. *Verona, tip. Germano-Arnichini*, 1889, 16°, pp. 187.

Radaelli (Car.). — Cenni biografici di Daniele Maniu. *Firenze, Le Monnier*, 8°, 119.

.·. Regesta Comitum Sabaudiæ marchionum in Italia ab ultima stirpis origine ad an. 1753, curante Dominioc Cerutti. *Torino, Bocca*, 8°, pp. x-413.

Ricasoli (Bett.). — Lettere e documenti publicati per cura di Marco Tabarri ed Aurelio Gotti, vol. IV (8. *nov*, 1859 23 *mars* 1868), *Firenze, succ. Le Monnier*, 1888, 8°, pp. XIII-490.

Salvador (Car.). — Trent' anni di vita nazionale (1859-89). *Codogno, Cairo*, 8°, 38.

Santalena (A.). — Treviso nel 1848, con prefazione di A. Caccianiga. *Trevisa, Zoppelli*, pp. XXI-244.

Sanuto. (Marino) — I Diari, t. XXII. XXIV, XXV, fasc. 110 e 115-16, *Venezia, tip. Visentini* 1889. 4°, col. 737-826, 497-596, 289-672.

Scalini. — Preparazione dei moti del 1848, Reminiscenze Comasche. *Como*, 8°, p. 46.

Terranova (Fr.). — Federigo III, imperatore. *Napoli, Salvati*, 8°, p. 18.

Turletti (C.). — Storia di Savigliano, vol. III, fasc. 9-10 e 13-14; *Savigliano, Bressa.*

Varaldo. — Ricerche archivistiche Savonesi su Cristoforo Colombo. *Roma, Civelli*, 8°. 12, pp. 913-920.

Vignati (Ces.). — I primi studi di Cesare Carrenti. *Milano, Bertolotti*, 8°, p. 23.

Vit (De). — Quali Britanni abbiano dato il proprio nome all' Armorica in Francia. 3. ediz., *Firenze, Cellini*, 8°, p. 320.

Villari (Linda). — Life and times of Girolamo Savonarola, by professor Pasquale Villari. 2 vol. In-8, 840 p. *London, Unwin.*

Zanichelli (Dom.). Vincenzo Gioberti et Cesare Balbo. *Rome, Forzani*, 8°, p. 23.

PAYS-BAS

(*Par M. Rogge*)

BYDRAGEN TOT DE TAAL, LAND EN VOLKENKUNDE VAN NEDERLANDSCH INDIE. Dl. XXXVI. — Snouck Hurgronje (C.). Een Mekkaansch Gezantschap naar Atjer in 1683.

BYDRAGEN VOOR VADERLANDSCHE GESCHIEDENIS EN OUDHEIDKUNDE. — 3e R. de. V, afl. 2. **Fruin** (R.). Het Gravenregister uit het Adelbertsboek der Egmonder abdy, naar het handschrift van Balduinus de Haga. — **Fruin** (R.). Bydrage tot de geschiedenis van het burgemeesterschap van Amsterdam tydens de Republiek.

DAGH-REGISTER gehouden int casteel Batavia vant passerende daer ter plaetse als over geheel Nederlands-India. A, 1653. Uitgeg. door het Bataviaasch Genootschap van Kunsten en wetenschappen, onder toezigt van J. B. Van der Chys. In-8, IV-177 p. *'s Hage. Nyhoff*, 1888.

DE TYDSPIEGEL. — *Mars.* **Coronel** (S. Sr). De Belgische commissie van enquête. —**Andriessen** (W. F.). Slaverny en Slavenhandel in Afrika.

DE GIDS. — *Février, mars, avril et mai.* — **Fruin** (R.) Prins Willem III en Lyne verhouding tot Engeland.

PLAKAATBOEK (Nederlandsch-Indisch), a 1602-1811, door J. A vander Chys. dl. V, 1743-1750, uitgeg door het Bataviaasch Genootschap van Kunsten an wetenschappen. In-8, 787 p. *'s Hage Nyhoff.* 1889.

TYDSCHRIFT VAN HET KON. NEDERLANDSCH AARDRYKSKUNDIG GENOOTSCHAP. dl. VI Verslagen en Aardrysk. Mededeelingen — Nos 1-3. **Versteeg** (W. F.). De grens tusschen het gebied van Nederland en dat der North Borneo Company in noordoostelyk Borneo. — Nos 4-5, **Andriessen** (W. F.). De Argentynsche Republiek, hare beeektenis voor emigratie en handal.

Bock (C.). — Reis in Oost- en Zuid-Borneo van Koetei naar Banjermassin, ondernomen oplast der Indische Regeering in 1879 en 1880. Met aanteekeningen van P. J. B. C. Robide van der Aa. 2 part. In-4. VIII-71, LXV-129 p. *'s Hage, Nyhoff*, 1888.

Blok (P.-I.) Verslag aangaande een onderzoek im Duitschland naar archivalia belangrijk voor de geschiedenis van Nederland. In 8, II-296 p. *La Haye, Nijhoff.*

Breyer (J. F.). — Verslag eener zending naar Opper-Burma. In-8, XII-219 p. *'s Hage. Van Cleef*, 1888.

Eckart. — Indische brieven aenn een staatsraaud. Met een voorrede van Dr P. J. Veth. In-8° VIII-247. *Haarlem, Bohn*, 1888.

Netscher (P.). — Geschiedenis van de Colonien Essequebo, Demerary en Berbice, van de vertiging der Nederlanders aldaar tot op onzen tyd, uitgeg door het Provinciaal Utrechtsch Genootschap van Kunsten en Wetenschappen. In-8° XVIII-423 et 19 p. *nage, Nyhoff*, 1888.

Sepp (Chr.). — Verboden lectuur. Een drietal Indices librorum prohibitorum (de Charles V, Philippe II et Alva) toegelicht. In-8° 186 p. *Leiden, Brill*, 1888.

Snouck Hurgronje (C). — Mekka mit Bilder-Atlas. Herausgegeben von Het Kon. Instituut van de taal-, land-en volkenkunde van Nederlandsch Indie. I. Die Stadt und ihre Herren. II. Aus dem heutigen Leben. In-8°, XXIV-229, XVIII-397 p. Avec Atlas. *Haag. Nyhoff*, 1888-1889.

PERSE

Benjamin. (S. G. W.). — Persia. (The story of the nations). In-8, 304 p. *London, Unwin.*

PORTUGAL

NEGOCIOS EXTERNOS. — Documentos apresentados as Cortes na Sessao legislativa de 1889 (*Livres blancs*). Negociaçoes entre Portugal e o imperico de Marrocos. Bloquerio na costa oriental da Africa.

Mc Murdo (Edw.). — The history of Portugal, from reign of D. Diniz to the reign of D. Alfonso V. (Compiled from Portuguese histories). Vol. 2 In 8, 540 p. *London, Low.*

RÉPUBLIQUE ARGENTINE

.·. Actas de las sesiones del congreso sud Americano de derecho internacional privado (26 août 1888. — 18 février 1889). In-8, 650 p. *Buenos-Aires, J. A. Alsina.*

RUSSIE

Danielson (J.-R.). — Die nordische Frage in den J. 1746-1751. mit einer Darstellung russisch-schwedisch-finn. Beziehungen. 1740-1743. *Leipzig. Kochler.*

Dragoman (C.). — Journal d'un vieux diplomate. In-8, 20 p. *Moscou, M. Katkof.*

.·. Ein verlassener Bruderstamm. Vergangenheit und Gegenwart der baltischen Provinzen Russlands. *Berlin, Deubner.*

Folticineano (M.). — Das Zarenreich der Gegenwart. *Berlin, Steinitz.*

Remmer (H.). — Russland und die europäische Lage. *Leipzig, Friedrich.*

Stead (W. T.) — Truth about Russia. *London, Cassell.*

SAINT-SIÈGE

(*Par M. C. Cipolla*)

ARCHIV. FUR LITTERATUR u. Kirchengeschichte des Mittelalters, 4 volumes, fasc. 4 : H. Denifle, Ein quaternus rationum des Malers Matteo Giannotti von Viterbo in Avignon.

ATTI DELLA SOCIETA LIGURE DI STORIA PATRIA, vol. 19. Nuove giunte e correzioni ai regesti delle lettere pontificie riguardanti la Liguria.

RIVISTA STORICA ITALIANA. A. VI, fasc. 1 : **De Leva** (G.). La politica papale nella controversia sull' Interim di Augusta.

Balzani (Ugo). — The popes and the Hohenstaufen (epochs of Church history). In-8, 262 p. *London, Longmans.*

Cristofori (F.). — Storia dei Cardinali di santa romana chiesa dal sec. V all' anno 1888. Vol. I. *Roma, tip. della Propaganda.* pp. LXII-506.

.·. Le pape et l'Irlande. Documents relatifs au rescrit du pape, précédés d'un avant-propos par Yves Guyot. In-8, 80 p. *Paris, Marpon et Flammarion.*

Ottenthal (E.-V.). — Regulae cancellariæ apostolicæ. Die päpstlichen Kanzleiregeln, von Johannes XXII bis Nicolaus V. *Innsbruck, Wagner.*

Palmieri (G.). — Introiti ed esiti di papa Nicolo III (1279-1280), antichissimo documento di lingua italiana. *Roma, tip. Vaticana*, pp. XXXVI-133.

Pflugk-Harttung (J. von). — Acta pon-

tificum romanorum inedita. III. Urkunden der Päpste von 590-1197. T. III, in-8, 566 p. *Stuttgart, Kollhammer.*

Prou (Maurice). — Les registres d'Honorius IV. Recueil des bulles de ce pape, publiées ou analysées, d'après le manuscrit original des Archives du Vatican. 4e fasc., in-4 à 2 col., cxv p. et p. 721 à 942, *Paris, Thorin.*

Rohrbacher, Chantrel (J.), **Gauthier** et **Dufour.** — Histoire universelle de l'Eglise catholique jusqu'en 1866. T. XIII et XIV. In-8, à 2 col., 861 et 871 p. *Paris, Gaume.*

Terrinoni (T.). — I sommi pontefici della Campania romana, con notizie storiche, etc. Vol. II (dernier). *Roma, Cecchini,* pp. 230.

SERBIE

Gopcerio (Sp.). — Serbien und die Serben. I. Das Land. In-4, viii-492 p. *Leipzig, Fischer.*

SUÈDE

Arnheim (Dr F.). — Die Memorien der Königin von Schweden, Ulrike Luise, Schwester Friedrichs des Grossen. Ein quellenkritischer Beitrag zur Geschichte Schwedens im 18. Jahrh. In-8, 142 p. *Halle, Niemayer.*

SUISSE

... Fontes rerum Bernensium. Berns Geschichtsquellen. IV, umfassend die Zeit der Autonomie der Stadt Bern von 1300 hinweg. In-8, 576 p. *Berne, Schmid, Francke, et Cie.*

Rott (Ed.). — Inventaire sommaire des documents relatifs à l'histoire de Suisse, conservés dans les archives et bibliothèques de Paris. 3e partie (1648 à 1684, in-8, xiii-824 p. *Genève, H. Georg.*

TURQUIE

Gasquet (A.). — Études byzantines. L'Empire byzantin et la Monarchie franque. In-8, xii-484 p. *Paris, Hachette.*

Tamamchef (Dr J. von). — Der Kampf um Constantinopel in seiner Vergangenheit, Gegenwart und Zukunft. In-8, vi-448 p. *Vienne, Huber et Lahme.*

Thuasne (L.). — Gentile Bellini et Sultan Mohammed II, notes sur le séjour du peintre vénitien à Constantinople (1479-1480). In-4, 71 p. *Paris, Leroux.*

Kohn-Abrest (F.). — La Tripolitaine et l'Egypte d'après l'ouvrage allemand de M. de Schweiger-Lerchenfeld. — L'expédition anglaise en Egypte et le soulèvement du Soudan. In-8, 192 p. *Paris, Delagrave.*

Pool (S. Lane), **Gibb** and **Gilman.** — Turkey (story of the nations). In-8, 386 p. *London, Unwin.*

Rawlinson (G.). — Phoenicia (Story of the nations). In-8, 370 p. *London, Unwin.*

Régla (P. de). — La Turquie officielle. Constantinople, son gouvernement, ses habitants, son présent et son avenir. In-18, xxxi-384 p. *Paris, Lalouette-Doucé.*

ARMÉNIE

LE HAÏASDAN. — 1er *et* 15 *décembre* 1888. — Documents arméniens.

URUGUAY

(*Par M. Rubio y Lluch*)

Alonso Criado (L.-D. Matias). — La Republica del Paraguay. *Montevideo, A. Godel,* 1888. En 8° mayor.

MEMORIA PRESENTADA A LA HONORABLE ASAMBLEA GENERAL DE LA REPUBLICA ORIENTAL DEL URUGUAY, por el Ministro de Justicia, Culto, è Instruccion publica, correspondiente a los ejercicios de 1885-86, 1886-87, 1887-88. *Montevideo,* 1888, 1 vol. en 4° de 114 pages.

VENEZUELA

Cazeneuve (P. de) et **F. Haraine.** — — Les Etats-Unis de Vénézuéla. In-18, xv-300 p. *Paris, Sauvaitre.*

Rojas (J.-M. de). — Bosquejo historico de Venezuela desde 1830 hasta 1888. 1 p. (1830 1863). In-8, 318 p. *Paris, Garnier.*

Sievers (Dr W.). — Venezuela, In-8, viii-359 p. *Hambourg, Friederichsen et Cie.*

TABLE DES MATIÈRES

POUR L'ANNÉE 1889.

COMPTES RENDUS

TABLE DES NOMS D'AUTEURS

Le gérant : E. Leroux.

ANGERS, IMPRIMERIE A. BURDIN ET Cie, RUE GARNIER, 4.



